

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
VERSION 2**

**Le jeudi 28 mars 2019  
à 17 h**

**AVIS DE CONVOCATION**

Montréal, le jeudi 21 mars 2019

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 28 mars 2019, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

---

Le greffier de la Ville  
Yves Saindon, avocat

*(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)*

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION  
VERSION 2**

**Le jeudi 28 mars 2019**

**à 17 h**

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 28 mars 2019 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 14 mars 2019.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 6.01, 6.02, 7.05, 20.31 à 20.44, 30.03, 41.05 et 41.06.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 20.44 qui vous sera livré dès que possible. Prenez note également que le document afférent à l'article 3.02 est maintenant accessible via ladite base de données.





**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
du jeudi 28 mars 2019**

**ORDRE DU JOUR**

**VERSION 2**

**01 – Période de questions du public**

**01.01**     Service du greffe

Période de questions du public

**02 – Période de questions des membres du conseil**

**02.01**     Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

**03 – Ordre du jour et procès-verbal**

**03.01**     Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

**03.02**     Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 février 2019

## **04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

### **04.01**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

### **04.02**     Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

### **04.03**     Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

## **05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

### **05.01**     Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

## **06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil**

### **06.01**     Service du greffe

Dépôt du rapport et recommandations de la Commission de la sécurité publique intitulé : La sécurité des déplacements entre la maison et l'école

### **06.02**     Service du greffe

Dépôt de commentaires et recommandations faisant suite au Rapport et recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887)



**07.05**     Direction générale , Cabinet du directeur général - 1195330001

Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

*Compétence d'agglomération :*                   Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**11 – Dépôt de pétitions**

**11.01**     Service du greffe

Dépôt de pétitions

**20 – Affaires contractuelles**

**20.01**     Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles  
- 1190720001

Accorder un contrat à Quantum Électrique inc. pour le remplacement des moteurs de deux compresseurs de biogaz et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 596 237,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-02 (2 soum.)

*Compétence d'agglomération :*                   Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.02**     Service de l'approvisionnement , Direction acquisition - 1187362001

Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois, avec Globocam (Anjou) inc., pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 18-17302 (1 soum.)

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.03**     Service du matériel roulant et des ateliers - 1191081001

Accorder un contrat à Aréo-Feu ltée pour les travaux reliés à la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

*Compétence*                             Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                     police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
  premiers répondants

**20.04**     Service du matériel roulant et des ateliers - 1194922002

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Équipements Twin inc. pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-17318 (3 soum.)

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.05**     Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1193190001

Exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. (CG16 0305) pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. (CG16 0177) pour le lot 6, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021, pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*



**20.09**     Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être -  
1198269001

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, de l'entente-cadre avec Novem Distribution inc. (CE17 0180) pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc, pour un montant estimé à 174 876,98 \$, taxes incluses. Le montant octroyé de 390 306,78 \$, taxes incluses, plus un montant pour ajustement de quantité de 58 546 \$, taxes incluses, sera majoré jusqu'à concurrence de 623 729,76 \$, taxes incluses

*Compétence*                                     Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.10**     Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1182675003

Autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC Itée à CCC Chemical Distribution inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521) / Approuver le projet de convention à cette fin

*Compétence*                                     Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.11**     Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures -  
1187231095

Conclure une entente-cadre, pour une période de 3 ans, avec Construction Camara / 6724114 Canada inc. pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que de travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites - Dépense totale de 5 248 245,96 \$, taxes et incidences incluses / Appel d'offres public 322703 (5 soum.)

*Compétence*                                     Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.12**     Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie - 1192645002

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Boivin et Gauvin inc. et Aréo-feu ltée pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 18-17229 (2 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soum. pour le lot 2)

*Compétence d'agglomération :*                   Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.13**     Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1194087001

Accorder un contrat à Les Entreprises Électriques L.M. inc. pour une somme maximale de 688 165,13 \$, taxes et contingences incluses, pour le remplacement de moteurs des usines Dorval et Lachine (article 5) et un contrat à Gemitech inc. pour une somme maximale de 1 747 916,96 \$, taxes et contingences incluses, pour l'inspection des équipements des usines, des stations de pompage et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville (article 7) - Appel d'offres public 18-17231 (4 et 5 soum.)

*Compétence d'agglomération :*                   Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.14**     Service de l'approvisionnement , Direction planification matérielles et logistique - 1185318002

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec PTI Solutions Industrielles inc. pour la fourniture de machines distributrices industrielles - Appel d'offres public 18-16688 (1 soum.)

*Compétence d'agglomération :*                   Acte mixte



**20.15**     Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1193190002

Autoriser une dépense totale additionnelle de 283 865,76 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec la firme SC360 inc. (CE17 0007), majorant ainsi le montant total de chacun des contrats de 405 522,52 \$ à 547 455,40 \$, taxes, contingences et variation des quantités incluses

*Compétence*                                     Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.16**     Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale - 1196794001

Autoriser un soutien financier additionnel de 225 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CG18 0115), pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour la poursuite de ses actions, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 1 300 000 \$ à 1 525 000 \$ / Approuver un projet d'addenda à cet effet

*Compétence*                                     Éléments de la sécurité publique que sont les services de  
*d'agglomération :*                             police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de  
  premiers répondants

**20.17**     Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1188195001

Accorder un contrat à Bau-Québec ltée pour le réaménagement des secteurs Jarry est et Boisé sud du parc Frédéric-Back - Dépense totale de 3 857 717,23 \$, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses - Appel d'offres public 17-6991 (6 soum.)

*Compétence*                                     Annexe du décret - Parc du complexe environnemental  
*d'agglomération :*                             Saint-Michel

**20.18**     Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1193775001

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc., pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement de Saint-Léonard » - Dépense totale de 1 619 710,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10295 (3 soum.)

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.19**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526003

Accorder un contrat à Mofax Électrique ltée pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 656 419,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP18115-167032-C (4 soum.)

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.20**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526006

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 453 716,77 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP18057-160691-C (8 soum.)

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.21**     Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526007

Accorder un contrat à C.M.S. entrepreneurs généraux inc. pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV - Dépense totale de 2 563 964,46 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public DP18129-177070-C (4 soum.)

*Compétence*                                   Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*



**20.25** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184962009

Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de logement social, d'un terrain constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan L-18 Saint-Gabriel, situé du côté est de la rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion de 1 345 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition de cet immeuble

*Compétence d'agglomération :* Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**20.26** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1184386004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de nonaccès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur trois lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**20.27** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières - 1180783003

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur une partie de la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, constitué d'une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 140 000 \$, avec intérêt au taux de 5 %, à compter de la mise en demeure transmise à la Ville en date du 3 octobre 2018

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.28**     Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction des sports  
- 1198070001

Accorder un soutien totalisant 316 000 \$ à Défi sportif AlterGo, soit un soutien financier de 60 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 256 000 \$ pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo 2019, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

*Compétence*                             Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements  
*d'agglomération :*                     sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

**20.29**     Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat -  
1193931002

Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence*                             Élément du développement économique qu'est toute aide  
*d'agglomération :*                     destinée spécifiquement à une entreprise

**20.30**     Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles  
- 1198260004

Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0351) pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de 5 territoires, pour une période de 24 mois - Résilier le contrat accordé à Centre de tri Mélimax inc. (CG18 0406), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois

*Compétence*                             Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi  
*d'agglomération :*                     que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières



**20.34** Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1187540002

Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation d'une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 \$, répartie de 2019 à 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 \$ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 \$ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019 / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 \$ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

*Compétence* Annexe du décret - Parc du complexe environnemental  
*d'agglomération :* Saint-Michel

**20.35** Service des technologies de l'information , Direction technologies architecture innovation et sécurité - 1197297001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc. pour des prestations de services en intelligence artificielle, pour une période de 2 ans, pour une somme maximale de 2 052 993,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16877 (6 soum.)

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.36** Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1197526005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique - Dépense totale de 1 646 874,31 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17405 (1 soum.)

*Compétence* Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

**20.37**     Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1185951003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation - Dépense totale de 4 255 540,94 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16708 (1 soum.)

*Compétence d'agglomération :*                      Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.38**     Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1187231085

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 20 229 831,33 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 325301 (3 soum.)

*Compétence d'agglomération :*                      Alimentation en eau et assainissement des eaux



**20.39**     Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures - 1183855006

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Groupe ABS inc. (3 688 337,64 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (1 134 437,05 \$, taxes incluses) et WSP Canada inc. (962 818,76 \$, taxes incluses), totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 \$, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-17192 (8 soum.)

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.40**     Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1187833008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, avec Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 \$, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 \$, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311 \$, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 \$, taxes incluses), pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soum.) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.41**     Service des technologies de l'information - 1187297003

Conclure une entente de collaboration de gré à gré avec MILA - Institut québécois d'intelligence artificielle, organisme à but non lucratif, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin ainsi que le contrat de sous-location en annexe

*Compétence*                             Acte mixte  
*d'agglomération :*

**20.42**     Service de l'habitation - 1190637001

Accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 013 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

*Compétence*                             Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux  
*d'agglomération :*                     sans-abri

**20.43**     Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics - 1187540001

Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 2 045 228 \$, répartie de 2019 à 2022, à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 \$ à compter de 2020, pour un montant de 8 051 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service

*Compétence*                             Annexe du décret - Cité des Arts du cirque  
*d'agglomération :*

**20.44**     Service de l'habitation

Approuver un projet d'entente tripartite pour 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation, dans le cadre du programme d'AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal





## 42 – Adoption de règlements

### 42.01 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1186945001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval

*Compétence* Alimentation en eau et assainissement des eaux  
*d'agglomération :*

### 42.02 Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1180025003

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

*Compétence* Élément du développement économique qu'est toute aide  
*d'agglomération :* destinée spécifiquement à une entreprise

### 42.03 Service du matériel roulant et des ateliers - 1181081026

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

### 42.04 Service du matériel roulant et des ateliers - 1181081021

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

*Compétence* Acte mixte  
*d'agglomération :*

**42.05**     Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques - 1181179011

Adoption - Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables

*Compétence d'agglomération :*                   Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**42.06**     Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1188212001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$

*Compétence d'agglomération :*                   Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**42.07**     Société du Parc Jean-Drapeau - 1192837001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

*Compétence d'agglomération :*                   Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

**42.08**     Société du Parc Jean-Drapeau - 1192837002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau

*Compétence d'agglomération :*                   Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau



---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 28 février 2019  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 28 février 2019  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, Mme Rosannie Filato, Mme Colette Gauthier, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. David Newell, à titre de représentant du maire de la Ville de Beaconsfield, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Barbe

**ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Benoit Dorais

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

---

M. Robert Coutu agit à titre de président d'assemblée en l'absence de la présidente, Mme Manon Barbe.

Le président d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyennes et citoyens, le président d'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

**2 - Période de questions des membres du conseil**

Le président d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 04.

---



**CG19 0043**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 février 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG19 0044**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 janvier 2019**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 31 janvier 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 19 février 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019.
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019.
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2019.
-

**CG19 0045**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa sixième année d'activités**

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa sixième année d'activités, et le conseil en prend acte, et mandate la Commission permanente sur l'examen des contrats, de concert avec le Bureau de l'Inspectrice générale, afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082.

04.04 1197579001

---

**CG19 0046**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa septième année d'activités**

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa septième année d'activités, et le conseil en prend acte, et mandate la Commission permanente sur l'examen des contrats, de concert avec le Bureau de l'Inspectrice générale, afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082.

04.05 1197579002

---

**CG19 0047**

**Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats faisant suite aux remarques contenues dans le rapport annuel 2016 de la Vérificatrice générale portant sur le mandat de la Commission permanente sur l'examen des contrats, et le conseil en prend acte.

04.06 1197579003

---

**5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

## 6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

### CG19 0048

#### **Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes : Bilan 2018 »**

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes : Bilan 2018 », et le conseil en prend acte.

06.01

---

### CG19 0049

#### **Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Les impacts du projet Royalmount »**

Le conseiller Jocelyn Pauzé dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Les impacts du projet Royalmount », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

06.02

---

## 7 - Dépôt

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt »

### CG19 0050

#### **Dépôt du rapport de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019, conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos**

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos en matière d'adaptation aux changements climatiques - bilan pour la période juin 2017 et octobre 2018 et planification pour l'année 2019, ce rapport étant présenté conformément à l'Entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Ouranos, et le conseil en prend acte.

07.01 1183983002

---

07.02 Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution CG18 0686

---

## 11 - Dépôt de pétitions

Le président d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CG19 0051

**Conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec Impérial Traitement Industriel inc. (Veolia ES Canada Services industriels inc.), pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, pour une somme maximale estimée à 515 641,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16597 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0167;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux;
- 2 - d'accorder à Impérial Traitement Industriel inc. (Véolia ES Canada Services industriels inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 515 641,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16597 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel.
- 3 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1187157002

---

**CG19 0052**

**Autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois, de l'entente-cadre conclue avec Centre du travailleur FH inc. (CG16 0106), pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité, pour une somme estimée à 346 746,99 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant initial de l'entente-cadre de 1 040 240,97 \$ à 1 386 987,96 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0164;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Centre du travailleur FH inc. (CG16 0106), pour une période de 12 mois, pour la fourniture de vêtements de sécurité à haute visibilité pour les employés de la Ville, majorant ainsi le montant initial de l'entente-cadre de 1 040 240,97 \$, taxes incluses, à 1 386 987,96 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1186133004

---

**CG19 0053**

**Autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG15 0139), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 \$ à 918 167,37 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE10 0207;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 172 467,09 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation pour l'entretien des licences logicielles Control M et Mainview, dans le cadre du contrat accordé à BMC Software Canada inc. (CG15 0139), fournisseur unique, pour la période du 31 mars 2019 au 30 mars 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 745 700,28 \$ à 918 167,37 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1187833006

---

**CG19 0054**

**Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Aréo-Feu ltée pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation - Appel d'offres public 18-17267 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0168;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'acquisition de séchoirs portatifs pour habits de combat et les services d'entretien et de réparation;
- 2 - d'accorder à Aréo-Feu ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17267 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1192645001

---

**CG19 0055**

**Accorder un contrat de gré à gré à Bentley Systems inc. pour la fourniture du soutien technique, l'obtention des mises à jour et des droits d'utilisation du portfolio des licences logicielles, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2022, pour une somme maximale de 1 880 754,16 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de contrat à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0208;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Bentley Systems inc., fournisseur unique, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2022, pour couvrir les frais d'abonnements, les mises à jour et l'obtention des droits d'utilisation du portfolio des licences logicielles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 880 754,16 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer tout document relatif à cette entente, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1185006001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0056**

**Accorder un contrat à D.M. Valve et Contrôles inc. pour la fourniture de six débitmètres pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 336 182,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17236 ( 1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0210;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'accorder à D.M.Valve et Contrôles inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de deux débitmètres de conduites de 60 pouces de diamètre et quatre débitmètres des conduites de 48 pouces de diamètre pour la station de pompage McTavish, pour une période de 32 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 305 620,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17236 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense de 15 281,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 15 281,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.06 1188148002

---

**CG19 0057**

**Conclure avec Distribution Glass Jet inc. une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 259 655,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17145 (2 soum., 1 non conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0209;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de sable de filtration utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs;

- 2 - d'accorder à Distribution Glass Jet inc., seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17145 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2020 et années subséquentes d'un montant net de taxes de 50 000 \$ par année;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1187855003

---

#### **CG19 0058**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 325 000 \$ à l'École de créativité la Factory, en 2019 et 2020, pour soutenir la mise en marché des formations et le développement de nouvelles clientèles / Accorder un contrat de services professionnels pour offrir 13 formations spécifiques en 2019 et 2020 à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du Service du développement économique, pour une somme maximale de 201 206,24 \$ / Approuver deux projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0235;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 325 000 \$ à l'École de créativité la Factory pour soutenir, en 2019 et 2020, la mise en marché des formations et le développement de nouvelles clientèles;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et l'École de créativité la Factory afin d'offrir 13 formations spécifiques en 2019 et 2020 à des cohortes dédiées aux cibles prioritaires identifiées au plan d'action entrepreneuriat du Service du développement économique, pour une somme maximale de 201 206,24 \$;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1193931001

---



**CG19 0059**

**Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 2 474 405,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10286 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0215;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 474 405,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 979 524,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10286;
- 3 - d'autoriser une dépense de 197 952,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 296 928,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.09 1183775003

---

**CG19 0060**

**Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 433 572,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10285 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0218;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 433 572,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;
- 2 - d'accorder à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 102 748,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10285;
- 3 - d'autoriser une dépense de 110 274,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 220 549,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.10 1183775004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0061**

**Accorder un contrat à L.A. Hébert Itée pour les travaux de sécurisation des falaises, bloc 2, lot 1 au parc Frédéric-Back - Dépense totale de 2 273 934,69 \$, taxes, contingences, quantités variables et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6318 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0213;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 756 742,35 \$, taxes et incidences incluses, pour les travaux de sécurisation des falaises au parc Frédéric-Back;
- 2 - d'accorder à L.A. Hébert Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 723 974,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6318;
- 3 - d'autoriser une dépense de 258 596,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 258 596,17 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1188195002

---

**CG19 0062**

**Autoriser une dépense additionnelle de 49 705,38 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 \$ à 5 119 861,43 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0171;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 49 705,38 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, dans le cadre du contrat accordé à Saint-Denis Thompson inc. (CG16 0497) pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater, portant ainsi le montant total du contrat de 5 070 156,05 \$ à 5 119 861,43 \$, taxes incluses;

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.12 1180333001

---

#### **CG19 0063**

**Autoriser une dépense additionnelle de 505 159,79 \$, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363 et CG18 0354), majorant ainsi le montant total du contrat de 18 941 871,99 \$ à 19 447 031,78 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0221;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 505 159,79 \$, taxes incluses, afin de compléter l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est;
- 2 - d'accorder à Construction Socam ltée (CG17 0363 et CG18 0354 ) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 18 941 871,99 \$ à 19 447 031,78 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1187541004

---

#### **CG19 0064**

**Autoriser le transfert d'un montant de 172 537,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes pour compléter les travaux de rénovation d'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier Général du Service de police de la Ville de Montréal situé au 1441, rue Saint-Urbain, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG17 0187), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 927 920,04 \$ à 8 100 457,54 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0216;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le transfert d'un montant de 172 537,50 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour compléter les travaux de rénovation d'enveloppe et des systèmes électromécaniques du Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG17 0187), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 927 920,04 \$ à 8 100 457,54 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1190805001

---

#### **CG19 0065**

**Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture aux firmes Stantec Experts-conseils Itée et Réal-Paul Architecte inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 3 196 097,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17314 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0224;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 196 097,15 \$, taxes incluses, comprenant les dépenses admissibles de 152 195,10 \$, taxes incluses, pour la prestation de services de surveillance durant la réalisation de travaux de modernisation et de réfection de l'usine de production d'eau potable Pierrefonds;
- 2 - d'accorder à Stantec experts-conseils Itée / Réal-Paul Architecte inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 043 902,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17314;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.15 1196843001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0066**

**Approuver un projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0225;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 685 635 \$ pour l'année 2019 ;
- 3 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1183217001

---

**CG19 0067**

**Approuver le rapport annuel 2017-2018 permettant de clore le projet Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2015 à 2018 / Approuver un projet d'entente de délégation concernant la gestion du PADF pour la période 2018 à 2021 / Autoriser une dépense de 481 857,36 \$, taxes incluses / Autoriser la Ville de Montréal à recevoir le montant de 330 000 \$ selon les modalités décrites dans l'entente / Approuver les recommandations à ces fins**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0226;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'approuver le rapport annuel 2017-2018 signé par la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et les états financiers signés par le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville, dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région de Montréal 2015-2018. Ces rapports présentent 261 312,12 \$ de dépenses admissibles pour une aide financière totale de 195 984,09 \$;
- 2 - d'approuver le projet d'entente de délégation entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal concernant la gestion du PADF du MFFP dans la région de Montréal 2018-2021;
- 3 - d'autoriser Mme Valérie Plante, mairesse de Montréal et présidente de l'agglomération de Montréal, à signer à titre de représentante de l'agglomération de Montréal, l'entente désignant la Ville de Montréal comme Délégué.
- 4 - de mandater le SGPMRS de la Ville de Montréal à réaliser les suivis convenus dans l'entente;
- 5 - de désigner le directeur Gestion des parcs et biodiversité du SGPMRS comme représentant du Délégué;
- 6 - d'autoriser le directeur Gestion des parcs et biodiversité du SGPMRS et le directeur du Service des finances et trésorier de la Ville à approuver et signer les documents de suivi exigés dans l'entente;

- 7 - d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une aide financière totale de 330 000 \$ selon les modalités décrites au projet d'entente;
- 8 - d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 481 857,36 \$, taxes incluses, et imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1188144001

---

**CG19 0068**

**Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 \$, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 février 2019 par sa résolution CE19 0179;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 496 160 \$, provenant du fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour la réalisation du projet de logement social Amaryllis du groupe Sidalys, pour l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1188207001

---

**CG19 0069**

**Accorder un soutien financier de 68 500 \$, plus taxes, et de 27 010 \$, en nature, au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal / Approuver un projet d'addenda à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. (CG17 0274), majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 \$ à 528 500 \$, plus taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0239;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 68 500 \$, plus taxes, et de 27 010 \$, en nature, au Consortium Ouranos pour la réalisation du projet Labo Climat Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'addenda no 1 à l'entente d'adhésion entre la Ville de Montréal et Ouranos inc. (CG17 0274), majorant ainsi le montant total de l'entente initiale de 460 000 \$ à 528 500 \$, plus taxes;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1183983001

**CG19 0070**

**Accorder un soutien financier, non récurrent, de 555 000 \$ à l'organisme Esplanade, pour une durée de 3 ans (2019 à 2021), afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0236;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 555 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Esplanade afin d'assurer son fonctionnement et la mise en oeuvre de 3 volets de son plan d'action pour une durée de 3 ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 31 décembre 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1185008002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0071**

**Accorder un soutien financier maximal de 250 000 \$ au Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0234;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197952001

---

**CG19 0072**

**Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques - Dépense totale de 773 592,27 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17090 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0276;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 709 126,25 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de compteurs cyclistes et d'afficheurs dynamiques, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Neolect inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 660,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17090;
- 3 - d'autoriser une dépense de 64 466,02 \$ à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1188097001

---

**CG19 0073**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour la construction d'un bâtiment de service pour la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 853 075,07 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10283 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0277;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de totale de 1 853 075,07 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la construction d'un bâtiment de service pour la nouvelle prise d'eau de l'usine Atwater;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 531 467 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10283;
- 3 - d'autoriser une dépenses de 229 720,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;



- 4 - d'autoriser une dépense de 91 888,02 \$, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.23 1197100001

---

#### **CG19 0074**

**Autoriser la modification de la date de fin des travaux visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame, au 31 juillet 2019, dans le cadre de l'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau (CE16 0483) / Approuver le projet d'avenant no 1 à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0288;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

d'approuver le projet d'avenant 1 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau (CG16 0483) visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame, afin de reporter la date limite d'exécution des travaux au 31 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1197862001

---

#### **CG19 0075**

**Accorder un soutien financier de 450 000 \$ à PME MTL Est de l'île pour le déploiement du projet « Synergie Montréal » sur le territoire de l'agglomération Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0293;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 450 000 \$, à PME MTL Est de l'île pour le déploiement du projet « Synergie Montréal » sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1188104001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0076**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à L'Arsenal / Thibault et associés pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds - Dépense totale de 10 394 089,52 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17384 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0271;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, L'Arsenal / Thibault et associés, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de 5 camions échelles à plate-forme élévatrice, de configuration compacte, d'une portée verticale nominale minimale de 100 pieds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 394 089,52 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17384 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1194922001

---

**CG19 0077****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 175 445 919,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5913 (2 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 \$, taxes au net, pour couvrir les années 2021 à 2026**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0278;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de totale 175 445 919,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 3 - d'accorder à SUEZ Canada Waste Services inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 173 772 729,67 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5913;
- 4 - d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement au budget de fonctionnement de 10 290 158,59 \$, taxes au net, pour une période de 60 mois, tel qu'indiqué dans l'aspect financier au volet d'exploitation-entretien;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Beny Masella

appuyé par Mme Maria Tutino

de reporter l'étude de l'article 20.27 à une assemblée ultérieure conformément au 3e alinéa de l'article 66 du Règlement de régie interne du conseil d'agglomération.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Valérie Plante

de procéder à un vote à main levée sur la proposition de report de M. Masella et Mme Tutino.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit:

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mme Christina M. Smith, Mme Maria Tutino, M. Mitchell Brownstein, M. David Newell, M. Alex Bottausci, Mme Colette Gauthier, M. Edgar Rouleau, M. William Steinberg, M. Michel Gibson, M. Robert Coutu, M. Beny Masella, M. Philippe Roy, M. John Belvedere, Mme Paola Hawa, Mme Julie Brisebois (254,75 voix)

**Votent contre:** Mme Valérie Plante, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, Mme Nathalie Goulet, M. François Limoges, Mme Magda Popeanu, M. François William Croteau, Mme Émilie Thuillier, Mme Maja Vodanovic, M. Normand Marinacci, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Éric Alan Caldwell, Mme Rosannie Filato, M. Jocelyn Pauzé (1615,23 voix)

**Résultat:** En faveur : 254,75 voix  
Contre : 1615,23 voix

Le président d'assemblée déclare la demande de report rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. John Belvedere  
M. Alex Bottausci  
Mme Julie Brisebois  
M. Mitchell Brownstein  
M. Robert Coutu  
Mme Colette Gauthier  
M. Michel Gibson  
Mme Paola Hawa  
M. Beny Masella  
M. David Newell  
M. Edgar Rouleau  
M. Philippe Roy  
Mme Christina M. Smith  
M. William Steinberg  
Mme Maria Tutino

20.27 1185951002

#### **CG19 0078**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds - Dépense totale de 44 843 751,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10261 (1 soum.) / Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000 \$, avant taxes, à compter de l'année 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0280;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 44 843 751,25 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 5 798 707 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 387 000 \$, taxes incluses, pour l'achèvement des travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Allen Entrepreneur Général inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 38 658 044,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10261;
- 4 - d'autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable de 465 000 \$ avant taxes à compter de l'année 2022;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Maria Tutino

20.28 1184474003

---

#### **CG19 0079**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV - Dépense totale de 4 878 454,19 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public CP18088-175057-C (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0282;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 4 878 454,19 \$, taxes incluses, comprenant une somme de 748 552,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, une somme de 187 138,17 \$, à titre de budget de variation de quantités ainsi qu'une somme de 200 000 \$, à titre de budget d'incidences pour la réhabilitation du collecteur Saint-Laurent par technique de tubage PRV;
- 3 - d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 742 763,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP18088-175057-C ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1197526002

---

#### **CG19 0080**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 7 122 722,87 \$, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat #2: 8 490 064,43 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 18-17304 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0284;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal ;
- 3 - d'accorder les contrats par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17304:

<u>Contrat</u>	<u>Firme</u>	<u>Montant du contrat (taxes incluses)</u>
#1	SNC-Lavalin inc.	7 122 722,87 \$
# 2	Axor Experts-Conseils inc.	8 490 064,43 \$

- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1185249004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.33 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG19 0081**

**Autoriser une dépense additionnelle de 785 474,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer une première prolongation de contrat avec la firme K+S Sel Windsor Itée (CG16 0521), pour une période de douze mois, soit du 4 mars 2019 au 3 mars 2020, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 646 551,23 \$ à 2 432 026,10 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0273;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 785 474,87 \$, taxes incluses, afin d'exercer la première prolongation de contrat pour une période de douze mois, soit du 4 mars 2019 au 3 mars 2020, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, dans le cadre du contrat accordé à K+S Sel Windsor Itée (CG16 0521), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 646 551,23 \$ à 2 432 026,10 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1198147001

**CG19 0082**

**Autoriser une dépense additionnelle de 152 968,02 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour une période d'une année, soit du 21 mars 2019 au 20 mars 2020, pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pneus SP inc. (CE16 0293 et CE18 0040), majorant ainsi le montant total du contrat de 444 196,26 \$ à 597 164,28 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0275;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 152 968,02 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période d'un an, soit du 21 mars 2019 au 20 mars 2010, pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de Police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Pneus SP inc. (CE16 0293 et C18 0040), majorant ainsi le montant total du contrat de 444 196,26 \$ à 597 164,28 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1198034004

---

**CG19 0083**

**Accorder un contrat à Solotech inc. pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, pour une somme maximale de 1 182 997,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17351 (4 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0269;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Solotech inc., le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du Conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 182 997,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17351 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1188113001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG19 0084

**Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités donnant droit à une subvention évaluée à 50 000 \$ pour consolider les activités de gestion des actifs et soutenir la démarche par un système d'information de gestion**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 février 2019 par sa résolution CE19 0245;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le Service de l'eau à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet intitulé: *Consolider les activités de gestion des actifs et soutenir la démarche par un système d'information de gestion* ;
- 2 - que la Ville de Montréal s'engage à mener les activités suivantes, dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités, afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :
  - constitution d'une base de données opérationnelles
  - création de tableaux de bord de gestion des actifs
  - élaboration et mise en oeuvre d'un plan d'action sur trois ans des activités d'entretien en fonction de l'état/risque/coûts
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de l'eau à signer les documents de demande de subvention relatifs à ce programme, pour et au nom de la Ville;
- 4 - de consacrer 91 850 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1198257001

---



**CG19 0085**

**Autoriser une appropriation de 345 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres travaux de voirie au budget de fonctionnement du service des infrastructures du réseau routier**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 février 2019 par sa résolution CE19 0304;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de 345 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures du réseau routier, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Direction	Division	Réserve de voirie locale	Réserve de voirie agglomération	Total
Gestion du portefeuille de projets	Grands projets	- \$	125 000 \$	125 000 \$
	partenaires	- \$	160 000 \$	160 000 \$
	Complexe Turcot Ligne Bleue Pont Samuel-De-Champlain	- \$	60 000 \$	60 000 \$
<b>Total</b>		<b>- \$</b>	<b>345 000 \$</b>	<b>345 000 \$</b>

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193827001

---

**CG19 0086**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1186945001

---

**CG19 0087**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1180025003

---

**CG19 0088**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1181081026

---

**CG19 0089**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1181081021

---

**CG19 0090**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1181179011

---

**CG19 0091**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$ » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1188212001

---

**CG19 0092**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1192837001

---

**CG19 0093**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1192837002

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG19 0094**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 par sa résolution CG19 0034;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 par sa résolution CG19 0034;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 janvier 2019, par sa résolution CE19 0033;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1182891004

*Règlement RCG 19-005*

---

**CG19 0095**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 par sa résolution CG19 0035;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 31 janvier 2019 par sa résolution CG19 0035;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 janvier 2019, par sa résolution CE19 0107;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Nathalie Goulet

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Beny Masella

appuyé par Mme Maria Tutino

d'apporter un amendement au règlement sous étude afin d'ajouter à la fin du paragraphe 2 de l'article 5 l'alinéa suivant:

« Lorsque le comité exécutif exerce l'un des pouvoirs prévus aux paragraphes 17 à 20, il doit informer le conseil d'agglomération de toute décision relative à l'exercice de ce pouvoir ».

La proposition est agréée.

Le président d'assemblée met aux voix l'article 42.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.02 1183251001

*Règlement RCG 19-006*

---

À 17 h 41, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Robert Coutu  
Président d'assemblée

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie PLANTE  
Mairesse

**04.01**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
28 MARS 2019**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU  
1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**  
PÉRIODE DU 01 FÉVRIER 2019 AU 28 FÉVRIER 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	100% AGGLO	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION SOLUTIONS D'AFFAIRES - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET JUSTICE	<a href="#">1180206005</a>	EXERCER LA DEUXIEME OPTION DE PROLONGATION, ET AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 110 802,67 \$, TAXES INCLUSES POUR L'ENTRETIEN DES SERVEURS HEWLETT-PACKARD (HP) DE L'ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE DU SYSTÈME DE RÉPARTITION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (RAO) DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (SPVM), POUR UNE PÉRIODE D'UN AN SOIT DU 1ER MARS 2019 AU 29 FÉVRIER 2020 DANS LE CADRE DU CONTRAT À INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC. (CE17 0271), MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 211 052,70 \$ À 321 855,37 \$, TAXES INCLUSES.	CE19 0205	2019-02-15	110 803,00 \$
PLOMBERIE NOËL FRENETTE INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	<a href="#">1180652005</a>	ACCORDER UN CONTRAT À PLOMBERIE NOËL FREDETTE INC. POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX CORRECTIFS AUX ENTRÉES D'EAU DE ONZE (11) CASERNES DE POMPIERS DE LA VILLE DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 272 706,33\$ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 5987 (2 SOUM.)	CE19 0169	2019-02-08	272 706,00 \$
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOUZE/CINQUANTE ET BLACK PROPERTY HOLDINGS L.P.	100% AGGLO	SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	DIRECTION DE LA MOBILITÉ	<a href="#">1180890002</a>	APPROUVER DEUX PROJETS D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROJET VMP-18-002 - QUARTIER DES GARES PHASE 2. UN PROJET D'ENTENTE ENTRE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOUZE/CINQUANTE ET LA VILLE DE MONTRÉAL ET L'AUTRE ENTRE BLACK PROPERTY HOLDINGS L.P. ET LA VILLE DE MONTRÉAL, AFIN DE PERMETTRE LE REMBOURSEMENT À LA VILLE DES COÛTS DES TRAVAUX ADDITIONNELS EFFECTUÉS SUR LE DOMAINE PRIVÉ. AUTORISER, UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT ADDITIONNEL DE REVENUS ET DÉPENSES DE 149 285 \$ POUR LES TRAVAUX QUI SONT REMBOURSABLES PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DOUZE/CINQUANTE ET UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT ADDITIONNEL DE REVENUS ET DÉPENSES DE 21 770 \$ POUR LES TRAVAUX QUI SONT REMBOURSABLES PAR BLACK PROPERTY HOLDINGS L.P. EN VERTU DES ENTENTES.	CE19 0174	2019-02-08	171 055,00 \$
ALTERNATIVES	100% AGGLO	SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE	BUREAU MARKETING ET COMMUNICATIONS	<a href="#">1186157005</a>	APPROUVER UN PROJET D'ENTENTE ENTRE ALTERNATIVES, RÉSEAU D'ACTION ET DE COMMUNICATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, ET LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE LA FÊTE DES SEMENCES AU PLANÉTIARIUM RIO TINTO ALCAN, DU 16 AU 17 FÉVRIER 2019, ET DE DEUX JOURNÉES DU RENDEZ-VOUS DES AGRICULTURES URBAINES, AU JARDIN BOTANIQUE EN 2019 / AUTORISER UN BUDGET ADDITIONNEL DE REVENUS ET DE DÉPENSES DE 3 449,25 \$, TAXES INCLUSES, ÉQUIVALENT À LA VALEUR DE L'ÉCHANGE DE SERVICES AVEC ALTERNATIVES.	CE19 0289	2019-02-20	3 449,00 \$
EXCAVATION L.MARTEL INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION AMÉNAGEMENT DES PARCS ET ESPACES PUBLICS	<a href="#">1188194004</a>	OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES TECHNIQUES À EXCAVATION L. MARTEL INC. POUR LE BROYAGE DE COPEAUX DE BOIS AU PARC FRÉDÉRIC-BACK, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 151 824,49 \$, INCLUANT LES TAXES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17035- DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES - CONTRAT 18-6333 (LOT 3).	CE19 0268	2019-02-20	151 824,00 \$
SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES	<a href="#">1190515001</a>	APPROUVER UN BAIL PAR LEQUEL LA VILLE LOUE À SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE DE CÔTE-DES-NEIGES, POUR UN TERME D'UN (1) AN, DU 1ER AVRIL 2019 JUSQU'AU 31 MARS 2020, UNE PARTIE DE TERRAIN SITUÉ DANS L'ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE, À L'ANGLE SUD-EST DU CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES ET DE LA VOIE FERRÉE, PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 2 515 576 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AYANT UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 957 M <sup>2</sup> , AFIN DE FAIRE DU COMPOSTAGE ET ORGANISER DES ACTIVITÉS PUBLIQUES POUR LES CITOYENS, ET CE, SANS CONTREPARTIE FINANCIÈRE POUR LE TERME, ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALEMENT ÉTABLIES. LA SUBVENTION LOCATIVE POUR CE DOSSIER EST D'ENVIRON DE 5 300\$ N/RÉF. : 31H12-005-0258-02 (2584-101)	CE19 0229	2019-02-15	5 150,00 \$



FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
QUEBEC LINGE INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	<a href="#">1193438001</a>	AUTORISER LA PROLONGATION POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS, DU CONTRAT CONCLU AVEC LA COMPAGNIE QUÉBEC LINGE INC. POUR LA LOCATION, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE, SELON LES CLAUSES DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 15-14853. LE MONTANT ESTIMÉ POUR LA PÉRIODE DE PROLONGATION EST DE 92 750,00 \$ (TAXES INCLUSES), MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 278 222,17\$ À 370 972,17 \$ (TAXES INCLUSES).	CE19 0270	2019-02-20	92 750,00 \$
ASPLUNDH CANADA ULC	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	<a href="#">1196620001</a>	ACCORDER UN CONTRAT À L'ENTREPRISE ASPLUNDH CANADA ULC, POUR LES SERVICES DE COUPE DE JARDINAGE ACÉRICO-FORESTIER AU PARC-NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES, POUR LA SOMME DE 381 671,24 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17414 - 3 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES.	CE19 0211	2019-02-15	381 672,00 \$
HUDON DESBIENS ST-GERMAIN ENVIRONNEMENT INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	<a href="#">1197334001</a>	ACCORDER À HUDON DESBIENS ST-GERMAIN ENVIRONNEMENT INC. UN CONTRAT POUR DES SERVICES TECHNIQUES DE NETTOYAGE, DE GESTION ET DE DISPOSITION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES AUX USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE CHARLES-J.-DES BAILLETS ET/OU ATWATER POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 156 463,82 \$, TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17386 (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES)	CE19 0323	2019-02-28	156 463,82 \$
ESI TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	<a href="#">1197526001</a>	ACCORDER UN CONTRAT À ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC. POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR LE RÉSEAU DE PROCÉDÉ DE LA DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 394 433,02 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17294 - 2 SOUMISSIONS CONFORMES.	CE19 0166	2019-02-08	394 433,00 \$
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION	<a href="#">1197586001</a>	APPROUVER UNE ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION DU QUÉBEC ET LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIVE À LA RÉCEPTION D'UNE CONTRIBUTION MAXIMALE DE 25 000 \$ APPLICABLE À L'ORGANISATION DU RDV ACCÉLÉRER MTL / AUTORISER UN BUDGET DE REVENU ADDITIONNEL EQUIVALENT À LA CONTRIBUTION ATTENDUE	CE19 0290	2019-02-20	25 000,00 \$

NOMBRE DE  
CONTRATS :

11

TOTAL : 2 588 384,00 \$

**04.02**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
28 MARS 2019**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF  
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU  
1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**  
PÉRIODE DU 01 FÉVRIER 2019 AU 28 FÉVRIER 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MISSION OLD BREWERY	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	<a href="#">1184970007</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 715 555 \$ À SEPT ORGANISMES, SOIT : MISSION OLD BREWERY, MISSION BON ACCUEIL, MAISON DU PÈRE, LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL, LA MISSION ST-MICHAEL, ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHÂNON INC. ET PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC, EN SOUTIEN À LEUR OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DES PERSONNES SANS-ABRI, POUR L'ANNÉE 2019, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0180	2019-02-08	150 000,00 \$
MISSION BON ACCUEIL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	<a href="#">1184970007</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 715 555 \$ À SEPT ORGANISMES, SOIT : MISSION OLD BREWERY, MISSION BON ACCUEIL, MAISON DU PÈRE, LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL, LA MISSION ST-MICHAEL, ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHÂNON INC. ET PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC, EN SOUTIEN À LEUR OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DES PERSONNES SANS-ABRI, POUR L'ANNÉE 2019, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0180	2019-02-08	150 000,00 \$
MAISON DU PÈRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	<a href="#">1184970007</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 715 555 \$ À SEPT ORGANISMES, SOIT : MISSION OLD BREWERY, MISSION BON ACCUEIL, MAISON DU PÈRE, LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL, LA MISSION ST-MICHAEL, ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHÂNON INC. ET PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC, EN SOUTIEN À LEUR OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DES PERSONNES SANS-ABRI, POUR L'ANNÉE 2019, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0180	2019-02-08	150 000,00 \$
LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	<a href="#">1184970007</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 715 555 \$ À SEPT ORGANISMES, SOIT : MISSION OLD BREWERY, MISSION BON ACCUEIL, MAISON DU PÈRE, LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL, LA MISSION ST-MICHAEL, ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHÂNON INC. ET PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC, EN SOUTIEN À LEUR OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DES PERSONNES SANS-ABRI, POUR L'ANNÉE 2019, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0180	2019-02-08	102 960,00 \$
LA MISSION ST-MICHAEL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	<a href="#">1184970007</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 715 555 \$ À SEPT ORGANISMES, SOIT : MISSION OLD BREWERY, MISSION BON ACCUEIL, MAISON DU PÈRE, LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL, LA MISSION ST-MICHAEL, ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHÂNON INC. ET PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC, EN SOUTIEN À LEUR OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DES PERSONNES SANS-ABRI, POUR L'ANNÉE 2019, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0180	2019-02-08	59 869,00 \$

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHAÎNON INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	<a href="#">1184970007</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 715 555 \$ À SEPT ORGANISMES, SOIT : MISSION OLD BREWERY, MISSION BON ACCUEIL, MAISON DU PÈRE, LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL, LA MISSION ST-MICHAEL, ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHAÎNON INC. ET PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC, EN SOUTIEN À LEUR OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DES PERSONNES SANS-ABRI, POUR L'ANNÉE 2019, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0180	2019-02-08	54 318,00 \$
PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	<a href="#">1184970007</a>	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 715 555 \$ À SEPT ORGANISMES, SOIT : MISSION OLD BREWERY, MISSION BON ACCUEIL, MAISON DU PÈRE, LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL, LA MISSION ST-MICHAEL, ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHAÎNON INC. ET PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC, EN SOUTIEN À LEUR OFFRE DE SERVICE EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE DES PERSONNES SANS-ABRI, POUR L'ANNÉE 2019, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0180	2019-02-08	48 408,00 \$
PME MTL CENTRE-VILLE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION MISE EN VALEUR DES PÔLES ÉCONOMIQUES	<a href="#">1187797002</a>	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE DE 100 000 \$ À PME MTL CENTRE-VILLE AFIN DE TENIR UN CONCOURS EN ENTREPRENEURIAT EN 2019 POUR LE SECTEUR DE L'AVENUE LAURIER OUEST ET DE VERSER DES BOURSES AUX LAURÉATS DANS LE CADRE DU PR@M-ARTÈRE EN CHANTIER / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 0181	2019-02-08	100 000,00 \$
HUB CRÉATIF LUNE ROUGE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURRIAT	<a href="#">1187953005</a>	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, MAXIMALE, NON RÉCURRENTE DE 75 000 \$ AU HUB CRÉATIF LUNE ROUGE, ZU, POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA PHASE DE DÉMARRAGE DE SON PROJET D'INCUBATEUR / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0292	2019-02-22	75 000,00 \$
GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE – LACHINE (GRAME)	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION	<a href="#">1193983001</a>	AUTORISER UNE CONTRIBUTION DE CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) AU GRAME POUR LA MISE PLACE D'ATELIERS DANS LE CADRE DE LA BOURSE SCOL'ERE ET APPROUVER LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LE GRAME.	CE19 0327	2019-02-28	100 000,00 \$
COMMERCE SOLIDAIRE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURRIAT	<a href="#">1195008001</a>	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, NON RÉCURRENTE, D'UN MONTANT DE 15 000 \$ À L'ORGANISME COMMERCE SOLIDAIRE POUR L'ANNÉE 2019 AFIN DE STIMULER LA PRATIQUE DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE PARMIS LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0294	2019-02-20	15 000,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 11

TOTAL : 2 770 183,00 \$

**04.03**

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
28 MARS 2019**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS  
POUR LA PÉRIODE DU  
**1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**  
LISTE SIMON

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BATTISTA TURCOT ISRAEL CORBO S.E.N.C.	1329379	20 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	Avocat dossier Police ST APPEL	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	18 408,84 \$	
GEORGETTE BOUCHARD	1326892	08 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	dossier police Gamache Koukaz facture 2018.29	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 937,03 \$	
GEORGETTE BOUCHARD	1330974	28 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	dossier police Gamache Koukaz facture 2019.06	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 367,84 \$	
GERALD SOULIERE	1327651	12 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire dossier police R. C. F.D. facture # 5 et #2	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	86 422,03 \$	
GERALD SOULIERE	1327657	12 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire dossier police R. C. F.D. facture #1	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	32 837,68 \$	
Me MARC D'AVIGNON	1329556	21 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	avocat dossier BEI police #6924 GB et FG 1 7828	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 314,99 \$	
NORMAND BIBEAU	1326861	08 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	Police facture 23-0119 dossier Gamache Koukaz #6019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 837,45 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1319628	04 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier police lot B décembre 2018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	41 198,67 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1326122	06 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier police lot A Janvier 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 700,28 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1326124	06 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier police lot B janvier 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 748,10 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1326128	06 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier police lot C janvier 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 787,42 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1326131	06 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier police lot D janvier 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 551,21 \$	
ETUDE LEGALE N. TOUMA INC.	3390	06 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais étude dossier; police ej	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 150,50 \$	
GRENIER GAGNON INC.	17736	27 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais notaire dossier; 18-003372	Affaires juridiques	Affaires civiles	11 370,15 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode03	13 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 03 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 672,29 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode04	20 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 04 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 586,09 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190028	01 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0028	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 519,70 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190031a	06 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0031a	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 110,25 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190032	06 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0032	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 267,73 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190043	13 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0043	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 267,73 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190047	14 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0047	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 401,59 \$	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190049	14 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0049	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 771,67 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOUISE PHILIBERT	lp19013103	13 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2018 - Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2019 - Facture # LP-190131-03	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 242,03 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode03	13 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 03 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	15 447,93 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode04	20 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 04 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 630,29 \$	
PFD NOTAIRES S.E.N.C.R.L.	18d108600891	27 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques- frais notaire dossier; 18-002265	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 624,69 \$	
RENEE DUPRAS	20193	13 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2018 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-3	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 354,84 \$	
RENEE DUPRAS	20194	20 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2018 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-4	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 720,63 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9676807035	01 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	62 497,83 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9677526139	01 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	54 489,53 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9677535409	01 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 19-01-2019 @ 25-01-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 715,55 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9678197586	18 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	24 041,98 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9678210248	13 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 26-01-2019 @ 01-02-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 918,84 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9678841658	18 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	16 843,45 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9678841985	14 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 02-02-2019 @ 08-02-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 194,16 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9679419567	20 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 09-02-2019 @ 15-02-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 572,32 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9679435620	22 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	25 342,45 \$	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode03	13 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 03 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 104,81 \$	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode04	20 FÉVR. 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 04 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 374,56 \$	
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1329609	21 FÉVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Confection d'épaulettes diverses - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 037,83 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EMBALLAGE CODERRE	1301415	22 FÉVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression sacs de papier - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 910,00 \$	
EMBALLAGE CODERRE	1329026	19 FÉVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression de sac de papiers - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 692,94 \$	
EMBALLAGE CODERRE	1329026	27 FÉVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression de sac de papiers - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 144,91 \$	
EMBALLAGE CODERRE	1330636	27 FÉVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression de sac de papiers - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 242,85 \$	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1330095	25 FÉVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	achat de cartouche pour masques à gaz sur entente - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 164,47 \$	1143452
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1329022	23 FÉVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression de formulaires - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	7 876,15 \$	
LES ENTREPRISES P. CORMIER	1329613	21 FÉVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de vestes HV - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 551,20 \$	
TENAQUIP LIMITED	1329612	21 FÉVR. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat d'habits Kepler - Inventaire SPVN	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 340,30 \$	
OLIVIER CHI NOUAKO AVOCAT	1325491	04 FÉVR. 2019	GUAY, PATRICE	Jugement dossier 2196684001	Dépenses communes	Autres - Administration générale	48 977,38 \$	
CHARRON BOISSE LEVESQUE, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	40688	08 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais huissiers privé	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 203,06 \$	
LAFORTUNE LEGAL	12072	08 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques dossier 109-000218	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 295,70 \$	
MP CANADA INC	2019224	19 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier; 18-000606	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 622,23 \$	
NOVAMECH	20190117	12 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques fraos consultation dossier 18-001477	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 088,00 \$	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal20190205	05 FÉVR. 2019	PLOUFFE, FRANCIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	12 496,30 \$	
SUZANNE GAGNON	3328130072	27 FÉVR. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;13-000982	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 516,25 \$	
ANDREANNE O'BOMSAWIN	1329639	21 FÉVR. 2019	MARTIN, GERALDINE	Andréanne O'Bomsawin est engagée dans le cadre du Parcours Innovation PME Montréal 2019 pour faire la gestion des réseaux sociaux. Plus concrètement, elle crée le contenu et s'occupe de sa diffusion pour Facebook, Instagram, LinkedIn et Twi	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	11 167,63 \$	
AVEC PLAISIRS	1329633	21 FÉVR. 2019	MARTIN, GERALDINE	Petit-déjeuner, lunch et service de café dans le cadre de la formation du 20 février du Parcours Innovation PME Montréal. Lors de cette journée, 120 personnes sont attendues, principalement des chefs d'entreprises et des acteurs. Fruits	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	3 931,70 \$	
BASTIEN GUILMART	1317471	26 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Réalisation d'une étude visant à réfléchir le rôle des SDC. Réflexion sur le rôle des Sociétés de développement commercial et renforcement de son rôle économique au sein de l'éco-système montréalais	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	3 213,81 \$	



**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BERA MARKETING	1326974	08 FÉVR. 2019	CHIASSON, JOSEE	Facture #B461. Page de publicité dans l'édition Montréal économique. Offre de visibilité dans le dossier spécial EST ÉCONOMIQUE 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 362,22 \$	
BLAST GROUP INC.	1326878	08 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Offre de service de la division de l'intelligence économique du SDÉ. Blast Group doit organiser un atelier	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 624,69 \$	
BOUTY INC	1329824	22 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Achat de sept chaises ergonomiques pour Martine Bérubé, Virginia Guerstein, Sophie Julien, Mirentxu Aguerre, Mourtala Salha-Haladou, Marie-Laurence Bohémier et Mariana Pérez-Lévesque. - 4 chaises du modèle VTM3-SSE-BU1-GA01-99-N2-70-222	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 287,73 \$	1013950
CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTREAL METROPOLITAIN.	1325378	01 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Facture #1121255 Adhésion de la Ville de Montréal à la Chambre de commerce de Montréal métropolitain. Programme Grands partenaires +	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 923,94 \$	
CONSULTATION CONTACTS MONDE INC.	1326860	08 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Organisation de rencontres d'affaires pour les entreprises montréalaises. Forum sur le potentiel numérique Africain au Canada - SITIC Africa- Canada	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 498,75 \$	
ENIGMA COMMUNICATIONS INC.	1325391	01 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Enigma communications pour l'animation d'un atelier pour les employés des 6 Pôles PME MTL.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 624,69 \$	
EXPERIENCES YULISM INC.	1329731	22 FÉVR. 2019	CHIASSON, JOSEE	La participation au MIPIM 2019, par le biais d'un kiosque, permettra de promouvoir la diversité des secteurs économiques, leurs atouts et leurs opportunités de développement afin d'assurer la vitalité économique durable du territoire montré	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 548,62 \$	
JOCELYN BOURBONNAIS	1325972	05 FÉVR. 2019	MARTIN, GERALDINE	Mandat octroyé à Jocelyn Bourbonnais pour assurer le soutien aux projets de la démarche Je fais Montréal et à agir à titre de personne ressource dans l'optimisation de l'utilisation de la plateforme FaireMtl.ca	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	17 637,90 \$	
JONATHAN FORREST LEFEBVRE	1329008	19 FÉVR. 2019	MARTIN, GERALDINE	Réalisation de capsules vidéos dans le cadre du Parcours Innovation PME Montréal 2019. Il y aura sept jours de tournage, dont trois à C2 Montréal, deux en entreprises et deux lors de journées de formation. - Scénarisation, préproduction	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$	
L'ASSOCIATION DE TAXI DIAMOND DE MONTREAL LTEE	1328489	15 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	BCO 2019 SDÉ - Frais - Transport en commun, taxi, stationnement - Taxi charge.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 498,75 \$	
MINISTRE DES FINANCES	1329505	21 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Facture VDM2018-2019-3- Organisation d'une réception d'affaires le 7 novembre 2018, lors de la mission économique en Chine dirigée par M. Robert Beaudry - Remboursement Ministre des finances des frais encourus.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 660,73 \$	
PALME QUEBEC	1325314	01 FÉVR. 2019	CHIASSON, JOSEE	Palme Québec (OBNL). Mise en place d'un système de Management Environnemental (SME) sur les sites du Technoparc Montréal et Assomption 2 Sud. Réalisation d'une étude visant à réfléchir le rôle des SDC	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	121 087,33 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PLAZA UNIVERSEL	1325502	04 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Facture du 30/01/2019. Les services de traiteur ont été requis pour une salle et repas pour une formation sur l'image de marque donnée à l'ensemble des employés du réseau PME MTL. ; Salle	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 551,09 \$	
QUI POUSSE	1326850	08 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Qui Pousse - Entretien plantes 2019 - Accessoire et fourniture de décoration	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 173,20 \$	
TOURISME AUTOCHTONE QUEBEC	1329522	21 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Insertion d'une page de publicité de la Maison des régions dans le magazine Origine	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 729,67 \$	
UNIVERSITE LAVAL	1329810	22 FÉVR. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Facture #00540773Université Laval - Formation module 3.53 - Service du développement économique - Frais - Inscription pour colloque, conférence, séminaire et congrès	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 250,00 \$	
CONSEIL QUEBECOIS DU COMMERCE DE DETAIL	1187796006190220	20 FÉVR. 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796006 - Contribution financière NON RÉCURRENT en appui du colloque e-commerce-Québec du 4-5 octobre 2018 2/2 versements	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 000,00 \$	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1329217	20 FÉVR. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - BCO - Réparation radio	Environnement	Protection de l'environnement	1 574,81 \$	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1329217	20 FÉVR. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - BCO - Réparation radio	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 149,62 \$	
CHROMATOGRAPHIC SPECIALTIES INC	1327568	12 FÉVR. 2019	SIROIS, DANIEL	installation/training-on-site HALF DAY	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	9 175,90 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1325957	05 FÉVR. 2019	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Achat imprimantes - Remplace BC 1315391 (erreur de fournisseur)	Environnement	Inspection des aliments	5 714,00 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1327036	11 FÉVR. 2019	ALLARD, LINA	2019 - Ordinateur portable - Soutien opérationnel	Environnement	Protection de l'environnement	3 728,94 \$	1164102
DEMIX AGREGAT	1325996	05 FÉVR. 2019	BORNAIS, LUC	ABRASIF,HIVER,MELANGE COMPOSE 90% GRANULAT & 10% CHLORURE DE SODIUM (NACL)	Environnement	Protection de l'environnement	4 814,73 \$	1301348
ENTRAC INC.	1330058	25 FÉVR. 2019	ARBIC, DENISE	Formation "mon corps comme outil de travail" 3,5 heures (2 groupes / jour) avec escompte 5 %	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 518,39 \$	
EUROFINS-ENVIRONEX	1327440	12 FÉVR. 2019	SIROIS, DANIEL	Commande ouverte 2018 - Analyses externes	Environnement	Traitement des eaux usées	4 463,65 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	1329062	19 FÉVR. 2019	LAROCHE, LAURENT	Produits chimiques	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 039,27 \$	
GETINGE CANADA LIMITEE	1322324	18 FÉVR. 2019	LAROCHE, LAURENT	BC travaux 23 janvier - Alain Champagne - Getinge	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 460,91 \$	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1326528	07 FÉVR. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Frais courrier numéro de compte: 41064 - CESM	Environnement	Protection de l'environnement	7 349,11 \$	1302177
GUARD-X INC	1330764	27 FÉVR. 2019	MOISE, CARL	2019 - Inspection et entretien des systèmes - Écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 608,93 \$	
JULIE DORE	1327459	12 FÉVR. 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2019 - Conception, montage, corrections, rencontres, achat d'images et de photos, coordination et supervision	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	9 000,00 \$	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1330763	27 FÉVR. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Achat de billets de pesée - CESM	Environnement	Protection de l'environnement	2 686,17 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LIGNES-FIT INC.	1326591	07 FÉVR. 2019	MOISE, CARL	2019 - Marquage écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	12 588,25 \$	1215492
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1329216	20 FÉVR. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - BCO location outils	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 399,00 \$	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1329216	20 FÉVR. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - BCO location outils	Environnement	Protection de l'environnement	2 099,75 \$	
LOGICTEST INC.	1327796	13 FÉVR. 2019	SIROIS, DANIEL	Contrat de maintenance préventive et réparation pour les systèmes Entech et FTIR d'après soumission ci-joint. Projet Odeurs	Environnement	Traitement des eaux usées	1 574,82 \$	
LOGICTEST INC.	1327796	13 FÉVR. 2019	SIROIS, DANIEL	Contrat de maintenance préventive et réparation pour les systèmes Entech et FTIR d'après soumission ci-joint. Projet Odeurs	Environnement	Protection de l'environnement	1 574,81 \$	
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1328136	14 FÉVR. 2019	SIROIS, DANIEL	Détergent et solution acide pour la laveuse de verrerie.	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 770,24 \$	
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1328136	14 FÉVR. 2019	SIROIS, DANIEL	Détergent et solution acide pour la laveuse de verrerie.	Environnement	Inspection des aliments	3 601,92 \$	
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1328136	14 FÉVR. 2019	SIROIS, DANIEL	Détergent et solution acide pour la laveuse de verrerie.	Environnement	Traitement des eaux usées	3 770,26 \$	
MINISTRE DES FINANCES	1325923	05 FÉVR. 2019	CLOUTIER, MARIEKE	2019 - Service - Chimie- organique ( Laval)Analyses d'échantillons pour paiement de facture # 43794-DB8	Environnement	Protection de l'environnement	23 843,24 \$	
OLYMPUS CANADA INC.	1327805	13 FÉVR. 2019	LAROCHE, LAURENT	Biens durables non capitalisables: Système d'illumination Metal-Halide pour épifluorescence	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	7 155,95 \$	
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1325134	01 FÉVR. 2019	MOISE, CARL	2019 - Services de réparation des 7 écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	16 273,06 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1327469	12 FÉVR. 2019	ALLARD, LINA	2019 - Frais de téléphonie facture de décembre 2018	Environnement	Protection de l'environnement	2 955,36 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1327469	12 FÉVR. 2019	ALLARD, LINA	2019 - Frais de téléphonie facture de décembre 2018	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	325,67 \$	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1327469	12 FÉVR. 2019	ALLARD, LINA	2019 - Frais de téléphonie facture de décembre 2018	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	89,58 \$	1137408
ROUSSEAU LEFEBVRE INC.	1329381	20 FÉVR. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Dessinateur Micro Station	Environnement	Protection de l'environnement	3 674,57 \$	
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1327040	11 FÉVR. 2019	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire.	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 422,60 \$	
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1327453	12 FÉVR. 2019	CLOUTIER, MARIEKE	2019 - Produit de laboratoire, industriel ( PK50 3ML3350MGDNPB REZORIAN T 11144702	Environnement	Protection de l'environnement	3 577,97 \$	
SYSTEMES B.C.B.F. 2017	1325133	01 FÉVR. 2019	MOISE, CARL	2019 - Remplacements d'équipements et pièces des balances des écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 249,37 \$	
TETRA TECH QI INC.	1325976	05 FÉVR. 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Contrat de services professionnels pour la surveillance du projet de la mise à jour des infrastructures et réseau de contrôle des procédés au CESM.	Environnement	Protection de l'environnement	50 294,26 \$	
VWR INTERNATIONAL	1328150	14 FÉVR. 2019	SIROIS, DANIEL	Balance et pièces de pipettes mécanique	Environnement	Traitement des eaux usées	4 729,89 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328202	14 FÉVR. 2019	COTE, BERNARD	BC ouvert - Téléphonie cellulaire 2019 - Frais en téléphonie cellulaire pour l'année 2019 (Rogers) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	11 338,65 \$	1137408
SECURIUM INC.	1327232	11 FÉVR. 2019	LAWS, ISABELLE	Réparation et remplacement de claviers électroniques permettant l'ouverture des portes au 7e étage . Remplacer les « Scramblepad membrane switch ». (Securium) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	3 404,73 \$	
6966624 CANADA INC.	1328725	18 FÉVR. 2019	SOULIERES, MICHEL	Achat de rayon X pour 10351 Sherbrooke E	Gestion et planification immobilière	Activités policières	50 538,82 \$	
COMPUGEN INC.	1329685	21 FÉVR. 2019	DESJARDINS, SYLVIE	Achat de 40 moniteurs de 24 pouces DELL (inventaire informatique)	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	3 360,22 \$	1163303
ELEMA EXPERTS-CONSEILS INC.	1327778	13 FÉVR. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Réaliser une analyse des dalles du niveau SS1 des locaux du bâtiment de la Cour Municipale (0002) Incidences 14722	Gestion et planification immobilière	Cour municipale et magistrature	6 972,48 \$	
GROUPE ABS INC.	1328044	14 FÉVR. 2019	FORTIN, FRANCINE	Caractérisation environnementale du terrain vacant longeant la rue Cherrier et la Montée Wilson dans l'arr. IBSG - lots 4 589 401 et 4 590 761	Gestion et planification immobilière	Planification et gestion des parcs et espaces verts	66 722,85 \$	1134962
LAURA GARRASSIN	1330135	25 FÉVR. 2019	SOULIERES, MICHEL	Services professionnels pour assurer la coordination du déménagement des livres d'art de la Collection municipale des locaux de l'hôtel de ville	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	8 657,87 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1327003	08 FÉVR. 2019	DESJARDINS, SYLVIE	Achat de 1 imprimante Sharp Modèle MX-4070N SELON ENTENTE 949660 -Projet HDV	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 346,95 \$	949660
SIGNALISATION S.A.I.C. INC	1308883	23 FÉVR. 2019	SOULIERES, MICHEL	Fourniture, fabrication, et /ou l'installation des éléments de signalisation dans le cadre du programme signalétique extérieur pour l'édifice Gaston-Miron.	Gestion et planification immobilière	Biens patrimoniaux	3 269,81 \$	
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1325872	05 FÉVR. 2019	FORTIN, FRANCINE	Frais de stationnement pour véhicules du SPVM - Jan. 19 - fact. a52892	Gestion et planification immobilière	Activités policières	2 237,18 \$	
SUSTEMA INC.	1327634	12 FÉVR. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Achat de postes de travail connexes aux travaux d'aménagement des nouveaux espaces du SPVM (1106) Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	22 899,09 \$	
SUSTEMA INC.	1327644	12 FÉVR. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Déménager 10 postes de travail, connexes aux travaux d'aménagement des nouveaux espaces du SPVM (1106) Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	8 078,26 \$	
8012482 CANADA INC.	1317749	19 FÉVR. 2019	DESAUTELS, ANNE	Service traîneaux à chiens - 13 janvier et 10 février 2019. 70 % de la facture. Relié au BC 1317749	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 026,81 \$	
ATEK MCS	1330755	27 FÉVR. 2019	PARR, GUYLAINE	Remplacement du compteur endommagé au parc-nature du Cap-Saint-Jacques	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 099,75 \$	
CENTRE DE LA MONTAGNE	1328726	27 FÉVR. 2019	DETOLLE, JEAN-PHILIPPE	Services de maintenance, d'interprétation et d'animation dans le cadre du projet de prolongation et de bonification de l'exposition visant la mise en valeur des tableaux installés dans le chalet du Mont-Royal (18-9028)	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	61 620,00 \$	
INFRAVERT	1326920	08 FÉVR. 2019	ARNAUD, CLEMENT	Fabriquer et livrer des éléments de signalisation au parc Frédéric-Back (18-6324)	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	16 391,17 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1326277	06 FÉVR. 2019	BEDARD, DANIEL	Impression et installation d'affiches sur des structures autoportantes afin d'informer le public sur les travaux d'abattage prévus dans le parc-nature Bois-de-Saraguay	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	3 587,95 \$	
MIRADA MEDIA INC.	1326338	06 FÉVR. 2019	PARR, GUYLAINE	Service de soutien et accès aux systèmes Channel View Web, situés aux parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre de promotion d'activités dans les parcs. Année 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 749,63 \$	
MODU-LOC FENCE RENTALS LP	1326335	06 FÉVR. 2019	ARNAUD, CLEMENT	Installation de clôture de chantier additionnelles - Basée sur 400 pieds linéaires, panneau de 10 pieds de long, transport, installation et démontage. Location mensuelle. 0,65\$/pied x 400 pieds	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 422,59 \$	
RAM ELECTRIQUE INC.	1325324	01 FÉVR. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Travaux d'entretien et de réparation des équipements électriques du parc Frédérick-Back (19-6353)	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	13 696,99 \$	
SERGE COTE	1326213	06 FÉVR. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Infographiste, pour le développement d'outils graphiques et identitaires visant à supporter la production de cartographies et d'un plan d'action du Services des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (19-1999)	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 782,19 \$	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1326601	07 FÉVR. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Renouvellement des licences AutoCAD pour 2019 à 2020 pour le SGPMRS	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	16 984,35 \$	
YVES KEROACK PHOTO	1329880	22 FÉVR. 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	YVES KÉROACK PHOTO - Service de photographies numériques d'un photographe - Prise de vue, production, 6 sorties à IDV, pour PAP et BDL du 6 décembre 2018 au 14 février 2019 - GPVMRS - Secteur Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 797,95 \$	
YVES KEROACK PHOTO	1329880	22 FÉVR. 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	YVES KÉROACK PHOTO - Service de photographies numériques d'un photographe - Prise de vue, production, 6 sorties à IDV, pour PAP et BDL du 6 décembre 2018 au 14 février 2019 - GPVMRS - Secteur Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	275,59 \$	
ST-PIERRE & ASSOCIES	1325556	04 FÉVR. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Octroyer un contrat de service professionnel à St-Pierre et associés pour l'estimation des coûts de réalisation d'un bâtiment résidentiel. Fournir à la Ville de Montréal l'estimation la plus précise possible des coûts de réalisation d'un bâ	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	10 288,77 \$	
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES	1327507	12 FÉVR. 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN226203 DRM: 002262-AP-01. FABRICATION DE CLÔTURE CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES. DEMANDEUR: RENAUD ROY. TR: CG14 0258. -DEVIS No 100 .GRÉ À GRÉ.	Infrastructures du réseau routier	Réseaux d'égout	15 516,00 \$	
911 PRO INC.	1326937	08 FÉVR. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Aménagement de 15 Dodge Charger 2017 en référence à votre soumission datée du 18 janvier 2019. Négociation gré à gré.	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	30 693,10 \$	
911 PRO INC.	1328511	15 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Lumières pour SPVM - Service du matériel roulant et des ateliers	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	10 204,78 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
911 PRO INC.	1328512	15 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Siège de plastique moulé arrière - Service du matériel roulant et des ateliers	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	14 929,22 \$	
911 PRO INC.	1328579	18 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Item 1 - Partition cargo incluant les ensembles d'attaches Marque : Setina 12VS Modèle : PKO123ITU122ND (métal) Véhicule : Ford Intercepteur utilitaire 2019. Appel d'offres 19-17454.	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	8 598,48 \$	
911 PRO INC.	1328593	18 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Item 4 Plaque de protection (skid plate ) pour moteur V6 3.7 litres Marque : Pro-Guard Modèle : SK47UJINT16 Véhicule : Ford Intercepteur utilitaire 2019. Appel d'offres 19-17454.	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	3 874,04 \$	
911 PRO INC.	1328600	18 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Item 2 - Paire de grilles de sécurité pour fenêtre arrière Marque : Pro-Guard Modèle : WB56NPC11 Véhicule : Dodge Charger 2019. Appel d'offres 19-17454.	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	7 401,62 \$	
911 PRO INC.	1328608	18 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Item 3 - Plaque de protection (skid plate) pour moteur V6 3.5 litres Marque : Pro-Guard Modèle : SK56C11 Véhicule : Dodge Charger 2019. Appel d'offres 19-17454	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	5 354,36 \$	
911 PRO INC.	1330134	25 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Aménagements Canins Ford F150 - UADM : SPVM	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	33 648,50 \$	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1327967	14 FÉVR. 2019	MASSE, PAUL	Facture#2019-67431 // Broyeurs à usage intense pour filtres à huile modèle Gray QO 10	Matériel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	4 779,41 \$	
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	1329132	20 FÉVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	LAS-BCR-TP2019/ 2S. SOUMISSION 65256 (RÉF. 64811) PTI OUTILS (68103) ACHAT ET INSTALLATION DE MOBILIER DE TRAVAIL ET D'ENTREPOSAGE POUR L'ATELIER LASALLE	Matériel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	14 938,29 \$	
GYROTECH	1328501	15 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Item 13 Ensemble de couvre miroir Marque : Whelen Modèle : MBFX11RB Véhicule : Ford Intercepteur utilitaire 2019. Appel d'offres 19-17454. - Service du matériel roulant et des ateliers	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	5 669,32 \$	
GYROTECH	1328504	15 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Item 12 Ensemble de couvre miroir Marque : Whelen Modèle : MBDC11RB Véhicule : Dodge Charger 2019. Appel d'offres 19-17454. - Service du matériel roulant et des ateliers	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	18 897,75 \$	
GYROTECH	1328507	15 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat de lumières pour le SPVM - Service du matériel roulant et des ateliers	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	44 346,72 \$	
LAPOINTE SPORTS	1327236	11 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Véhicule VTT de marque Outlander MAX North Edition 2 passagers 2 cylindres 650 4 jeux de clés inclus	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	25 984,41 \$	
LE GROUPE TRESK INC.	1328451	15 FÉVR. 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - Table élévatrice mobile électrique - Atelier Menuiserie	Matériel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 768,95 \$	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1329246	20 FÉVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	2S. - SOUMISSION 332371 - PTI OUTILS (68103) - ETAGERES D'ENTREPOSAGE D'OUTILS POUR LES BESOINS DE L'ATELIER MECANIQUE ST-MICHEL.	Matériel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	8 039,57 \$	
MACPEK INC.	1328614	18 FÉVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	RÉF. : SOUMISSION 21130301-00 - SUPPORT BOITE DUMP-LOK DESSUS LARGE PAIRE	Matériel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	15 131,12 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MEGA-TECH	1328529	18 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	sirène et accessoires (item:5.1-5.2-5.3).	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	16 296,16 \$	
MEGA-TECH	1328536	18 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat de lumières (items: 8.1 - 8.2 - 8.3)	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	20 661,53 \$	
MEGA-TECH	1328546	18 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat de lumières (item 10.1 - 10.2)	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	17 738,68 \$	
MEGA-TECH	1328624	18 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Item 6 Lumière baladeuse Marque : Whelen Modèle : P36HHS 12 leds. Appel d'offres 19-17454.	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	26 204,88 \$	
P.E.S. CANADA INC.	1329801	22 FÉVR. 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat - Console Montréal explorer Kenwood - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	12 000,07 \$	
SERVICE LUBRICO INC.	1328396	15 FÉVR. 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - cabinet avec tablettes amovibles - Atelier Anjou	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	7 248,91 \$	
SNAP ON DU CANADA LTEE	1329219	20 FÉVR. 2019	BRANCONNIER, SERGE	PTI OUTILS 68103 - (CABINET STYLE PARTS WASHER)	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	4 731,27 \$	
STATE CHEMICALS LTD.	1330018	25 FÉVR. 2019	LONGPRE, ERIC	Achat de (5) lave pièce (Mark XX 30 GL Delue +D20) avec installation et suivis.	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	6 708,98 \$	
AFG ERGO	1326639	07 FÉVR. 2019	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de table upcentric	Police	Activités policières	2 119,70 \$	
ALTEL INC	1302348	11 FÉVR. 2019	CHARRON, DIANE	Remplacement de lecteur et contrôleur QG	Police	Activités policières	2 529,31 \$	
APPLIED ELECTRONICS LIMITED	1330281	26 FÉVR. 2019	LANDRY, ROBERT	Programmation des nouveaux projecteurs Epson	Police	Activités policières	2 349,62 \$	
AV-TECH INC.	1328310	15 FÉVR. 2019	PICARD, STEVE-ERIC	Travaux de réparations et de peinture au PDQ 13 après avoir retiré une plinthe électrique et fissures près des bords de fenêtres et au centre du mur opposé et un trou à r	Police	Activités policières	2 795,29 \$	
BOUTY INC	1326442	07 FÉVR. 2019	PICARD, STEVE-ERIC	ACHAT DE CHAISE ERGONOMIQUE	Police	Activités policières	4 532,52 \$	1013950
BOUTY INC	1326760	08 FÉVR. 2019	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de chaise ergonomique	Police	Activités policières	2 170,83 \$	
CANON CANADA INC.	1328520	15 FÉVR. 2019	THERIAULT, ERIC	Photocopieur, numériseur	Police	Activités policières	2 012,17 \$	
CEDROM-SNI INC	1328146	14 FÉVR. 2019	DUROCHER, ANDRE	Facture INV0078809 - Licence de redistribution - 25 utilisateurs du 01-02-19 au 01-31-20	Police	Activités policières	9 055,27 \$	
CELLEBRITE USA CORP.	1329755	22 FÉVR. 2019	IANNANTUONI, ANTONIO	Quote Q-68981-1	Police	Activités policières	60 341,51 \$	
CLEVERBRIDGE AG	1329070	19 FÉVR. 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	X-Ways Forensics Upgrade Quote 163708511	Police	Activités policières	4 048,32 \$	
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1329919	22 FÉVR. 2019	BOURQUE, MICHEL	Déplacements	Police	Activités policières	2 130,84 \$	
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1326994	08 FÉVR. 2019	FERRAZ, MARIO	Formation Experts en poligraphie pour s/d Marc-Antoine Boileau (68 nuits)	Police	Activités policières	16 387,66 \$	
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1330777	27 FÉVR. 2019	BOURQUE, MICHEL	Formation	Police	Activités policières	4 586,56 \$	
COLOGIX MONTREAL INC.	1325865	05 FÉVR. 2019	FERRAZ, MARIO	Service interconnexion, électricité et espace pour Campus 2019	Police	Activités policières	9 571,46 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMMUNICATIONS RADIO INMO INC.	1327600	12 FÉVR. 2019	LANDRY, ROBERT	ANT. GLASS MOUNT , 760-870Mhz, 3DBD MINI PL259	Police	Activités policières	6 547,29 \$	
COMPUGEN INC.	1329922	22 FÉVR. 2019	VERREAULT, PAUL	Achats d'écrans	Police	Activités policières	2 338,79 \$	
CPU SERVICE INC.	1325726	04 FÉVR. 2019	LANDRY, ROBERT	Réparations sur PTM (plusieurs factures)	Police	Activités policières	7 685,12 \$	
CRASH DATA GROUP INC.	1329809	22 FÉVR. 2019	THERIAULT, ERIC	CDR 900 upgrade kit	Police	Activités policières	5 523,97 \$	
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES (CANADA) INC.	1330275	26 FÉVR. 2019	LANDRY, ROBERT	Pompe	Police	Activités policières	2 254,71 \$	
DYPLEX COMMUNICATIONS LTD.	1328350	15 FÉVR. 2019	LANDRY, ROBERT	Accessoires pour écouteurs (Soft Wrap 10 pcs for Earphones)	Police	Activités policières	2 044,11 \$	
ENTREPRISES JONATHAN NAUD (JN) INC.	1325671	04 FÉVR. 2019	PICARD, STEVE-ERIC	Fournir et installer une pellicule sur 0 vitres au PDQ3	Police	Activités policières	3 855,66 \$	
FACTA GLOBAL INC.	1301698	05 FÉVR. 2019	PICARD, STEVE-ERIC	ACHAT DE MUNITIONS	Police	Activités policières	3 137,03 \$	
GROUPE REPROCOS	1325782	05 FÉVR. 2019	FERRAZ, MARIO	Service d'impression, trouage, assemblage, pour l'année 2019	Police	Activités policières	21 081,49 \$	
IMRICO LTEE (PREFAIR)	1325425	02 FÉVR. 2019	VERREAULT, PAUL	Habillement	Police	Activités policières	4 795,38 \$	
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1327162	11 FÉVR. 2019	FERRAZ, MARIO	Inscription Organisation Participante - Tribu 19 Rendez-vous annuel des jeunes leaders et des organisations innovantes du Québec du 17 au 19 avril 2019	Police	Activités policières	3 000,00 \$	
LES EMBALLAGES DE LA BEAUCE INC.	1327369	12 FÉVR. 2019	FERRAZ, MARIO	Achats de cibles pour pratiques et examens des policiers.	Police	Activités policières	20 997,50 \$	
LES SYSTEMES CYBERKAR	1328305	26 FÉVR. 2019	CHARRON, DIANE	Caméra pour camion audio-visuel	Police	Activités policières	36,75 \$	
LES SYSTEMES CYBERKAR	1328305	15 FÉVR. 2019	CHARRON, DIANE	Caméra pour camion audio-visuel	Police	Activités policières	5 042,29 \$	
MAGNET FORENSICS	1327834	13 FÉVR. 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	SMS Magnet IEF complete	Police	Activités policières	13 479,06 \$	
MAGNET FORENSICS	1328221	14 FÉVR. 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	Logiciel	Police	Activités policières	13 464,84 \$	
MASSIMILIANO MULONE	1329273	20 FÉVR. 2019	BLAIS, JOSEE	Chercheur pour projet : recherche sur les indicateurs Projet PR fact nov et déc. 2018	Police	Activités policières	2 050,00 \$	
MEDIAQMI INC.	1326548	07 FÉVR. 2019	DUROCHER, ANDRE	Facture UR00001717 - Convention de licence de contenu 01-02-19 au 31-01-20	Police	Activités policières	6 439,93 \$	
MICRO SYSTEMATION / MSAB INC.	1327831	13 FÉVR. 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	Logiciel	Police	Activités policières	4 189,00 \$	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1328515	15 FÉVR. 2019	VERREAULT, PAUL	Location de véhicules - Cannabis	Police	Activités policières	3 783,00 \$	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1328516	15 FÉVR. 2019	VERREAULT, PAUL	Location de véhicules ACCEF	Police	Activités policières	7 222,20 \$	



**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1328518	15 FÉVR. 2019	BOURQUE, MICHEL	Location de véhicules	Police	Activités policières	7 749,63 \$	
MINISTRE DES FINANCES	1330428	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, PAUL	Test de dépistage	Police	Activités policières	2 507,26 \$	
MUTATION DIGITALE INC.	1327333	12 FÉVR. 2019	DUROCHER, ANDRE	Facture 1065 - Page d'accueil site Internet SPVM1802	Police	Activités policières	4 461,97 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1330439	26 FÉVR. 2019	LANDRY, ROBERT	SENNHEISER, HD300PRO ECOUTEUR	Police	Activités policières	2 325,48 \$	
OCCAM VIDEO SOLUTIONS	1327294	11 FÉVR. 2019	DURAND, MATHIEU	Input-Ace dongle license	Police	Activités policières	3 267,20 \$	
OPEN TEXT CORPORATION	1326980	08 FÉVR. 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	Logiciels	Police	Activités policières	10 977,62 \$	
OXYGEN FORENSIC INC.	1328184	14 FÉVR. 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	Logiciel et progiciel Oxygen Forensics	Police	Activités policières	2 918,29 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1326452	07 FÉVR. 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local MARS 2019	Police	Activités policières	7 744,07 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1326456	07 FÉVR. 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local AVRIL 2019	Police	Activités policières	12 491,10 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1329054	19 FÉVR. 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais d'observation Janvier 2019	Police	Activités policières	24 876,20 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1330443	26 FÉVR. 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de communication FÉVRIER 2019	Police	Activités policières	9 884,81 \$	
RESTO PLATEAU ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1327675	12 FÉVR. 2019	VAILLANCOURT, GAETAN	(NON CONSOMMÉ) Sandwich sur pain de type Kaiser (110 gr de jambon désossé fumé)	Police	Activités policières	2 795,65 \$	1182299
SAVOIR-FAIRE LINUX INC.	1325837	05 FÉVR. 2019	FERRAZ, MARIO	Soutien technique infrastructure Web campus-spvm - 2019	Police	Activités policières	6 866,18 \$	
SECURITE METALGARD	1326488	07 FÉVR. 2019	PICARD, STEVE-ERIC	Achat de cloisons	Police	Activités policières	3 191,62 \$	
TELE-UNIVERSITE	1325807	05 FÉVR. 2019	DAGENAIS, LILIANE	Formation en anglais langue seconde pour madame Estelle Landry du 4 au 10 avril 2018	Police	Activités policières	2 717,30 \$	
VERSALYS	1330718	27 FÉVR. 2019	FERRAZ, MARIO	Formation informatique admissible	Police	Activités policières	10 000,00 \$	
VICTOR ARMONY	1328674	18 FÉVR. 2019	BLAIS, JOSEE	Chercheur pour projet PF - recherche des indicateurs - voir facture N2 et contrats ci-joints.	Police	Activités policières	2 050,00 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190131commrog	04 FÉVR. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 633,97 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190208loc2	18 FÉVR. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 493,20 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190208loccomm	18 FÉVR. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 853,35 \$	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190208obs	11 FÉVR. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 904,70 \$	
PETITE CAISSE - SPVM	003402pc200219	20 FÉVR. 2019	GALARD, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	5 000,00 \$	
PETITE CAISSE - SPVM	pc20190116	04 FÉVR. 2019	LEBLANC, SARA	Renflouement petite caisse enquêtes spéciales 003397	Police	Activités policières	3 500,00 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**  
**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PETITE CAISSE - SPVM ROGERS COMMUNICATIONS INC.	pc20190220 20190150	25 FÉVR. 2019 20 FÉVR. 2019	LEBLANC, SARA BOUDREAU, DANIEL	Renflouement de la petite caisse de la SCO Rogers	Police Police	Activités policières Activités policières	4 600,00 \$ 2 309,72 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015712019	20 FÉVR. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	6 299,25 \$	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1325194	01 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	ATELIER CUIR // ACHAT 427 CAGOULES IGNIFUGE #PL23 (AJOUT 2 CAGOULES SUPPLÉMENTAIRES = TOTAL DE 429 CAGOULES - 8 FÉV 2019)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	21 572,03 \$	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1325194	08 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	ATELIER CUIR // ACHAT 427 CAGOULES IGNIFUGE #PL23 (AJOUT 2 CAGOULES SUPPLÉMENTAIRES = TOTAL DE 429 CAGOULES - 8 FÉV 2019)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	101,04 \$	
ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN PREVENTION INCENDIE DU QUEBEC	1326355	06 FÉVR. 2019	DESCHAMPS, MARCEL	Facture - Adhésion ATPIQ pour la prévention - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	4 050,00 \$	
BIDIBIDI INC	1325532	04 FÉVR. 2019	CYR, MARTINE	BC ANNUEL 2019 POUR DIVERSES REPARATIONS TROUSSES PR	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1328615	18 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM # 241332-APRIA // Achat de INTERSPIRO, Facial FB "Small"- Tissu,sans 2e stage, sans Hud . Selon soumission # 14604	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	18 154,65 \$	1146339
BOIVIN & GAUVIN INC.	1329044	19 FÉVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM 227795 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE PIÈCES AKRON ET CANON-LANCE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 102,35 \$	
BOUTY INC	1329864	22 FÉVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	Achat de 15 fauteuils ergo type 1 Soumission 0108.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 627,74 \$	1013950
BOUTY INC	1329893	22 FÉVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	Achat de 30 chaises en plastique noir - Soumission 0109	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 890,42 \$	1013950
CANEVAS LASALLE	1329382	21 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM 04402-04403 // CUIR // ACHAT COURROIES JAUNES 1 ½" ET ROULEAUX DE TOILE DE VINYLE (JAUNE, NOIR, ROUGE ET VERT)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 349,57 \$	
CANEVAS LASALLE	1330124	25 FÉVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM-04410 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE TOILES SELON SPÉCIFICATIONS DE LA SOUMISSION DU 13-02-2019.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 160,15 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1326745	08 FÉVR. 2019	RENAUD, SYLVAIN	Achat - Station de calibration pour détecteurs PPb REa et Mini Rea - équipes GIMD - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	22 792,19 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1330221	25 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	SOUMISSION #90821 // APRIA // ACHAT DE PORTABLE LENOVO TINKPAD T480 (POUR LES LOGICIELS APRIA)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	16 535,53 \$	
CONTOUR D'IMAGE INC.	1329778	22 FÉVR. 2019	GROULX, LOUISE	Fabrication collant pour casque d'intervention Team Wendy - Équipes GST - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 763,80 \$	
CSE INCENDIE SECURITE INC.	1328471	15 FÉVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	DM-239492 // ACHAT 10 BARILS MOUSSE 1/3 NIAGARA- FFFP // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	28 871,56 \$	1283129
D4H TECHNOLOGIES LIMITED	1325918	05 FÉVR. 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Paiement de la facture # inv04498 pour inscription annuelle to D4H DECISIONS Enterprise Equipment Management. (Includes unlimited downloads ofD4H Phone App).	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 800,00 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EBENPRO, EBENISTERIES DE QUALITE INC.	1326824	08 FÉVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	#0419 Caserne 40 Achat de mobilier fixe fini stratifié. Meuble roulette et une tablette	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 900,80 \$	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1329202	20 FÉVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM240422 // Electricité et Communication // Prise femelle et mâle 3 fils	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 702,70 \$	
ENSEIGNES STECAR INC.	1326830	08 FÉVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	#0213 QG 4040 av. du Parc Fabrication de 51 panneaux en alu. coins ronds. Infographie et montage. Soumission 1812-11	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 089,26 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1325212	01 FÉVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM-209342 // ACHAT DES SUPPORTS AVEC DIFFÉRENTS MODÈLES // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 703,43 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1325908	05 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM # 241317 -APRIA // Achat de sac noir pour la partie facial .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 874,06 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1327206	11 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM 202004 // CUIR // ACHAT 50 MUNETTES ROUGE (POUR TRANSPORT DES HABITS DE COMBAT)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 362,22 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1327214	11 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM 241321 // CUIR // ACHAT BOTTES DE CAOUTCHOUC VIKING VW90 - GR: 7 (QTÉ:3), GR: 8 (QTÉ:5), GR: 9 (QTÉ:20), GR: 10 (QTÉ:30), GR: 11 (QTÉ:25), GR: 12 (QTÉ:14) ET GR: 13 (QTÉ: 3)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 073,57 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1329057	20 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM242349 // Menuiserie // New York Roof Hook	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 569,57 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1329282	20 FÉVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM 239493 // CF // ACHAT 20 BARILS MOUSSE "PRATIQUE" POUR CENTRE DE FORMATION - ENTENTE 1280142	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	14 414,78 \$	1280142
EQUIPEMENT WAJAX	1330144	28 FÉVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	Achat d'un Chariot élévateur modèle J40XNT pour le 6650 Notre-Dame Est. Selon soumission # 2019-244515-R1	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	29 921,44 \$	
GESTION MEMOTHEQUE	1327446	12 FÉVR. 2019	LACHANCE, BRUNO	Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM selon les factures # 2019-01A - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 407,00 \$	
GESTOCK INC.	1325167	01 FÉVR. 2019	GROULX, LOUISE	Achat - Vêtements tests VPI-GST - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 258,73 \$	
GROUPE LA GUERILLA INC.	1325330	01 FÉVR. 2019	PERRY, REMI	CF - Service - Production multimédia - Production d'une vidéo informative d'une durée de 5 à 7 minutes qui présente le fonctionnement du répéteur véhiculaire	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	17 742,89 \$	
HETEK SOLUTIONS INC	1327257	11 FÉVR. 2019	WATERHOUSE, DAVE	BC annuel pour la réparation et inspection de détecteurs BW - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 \$	
INNOTEX INC.	1319179	06 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de janvier 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 885,27 \$	C899907
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319281	27 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de janvier 2019.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 996,58 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319281	21 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de janvier 2019.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 843,88 \$	C991690

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319281	19 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de janvier 2019.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 417,85 \$	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319281	27 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de janvier 2019.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	222,25 \$	
LAURIN INC	1325944	05 FÉVR. 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Achat de 6 conteneurs Roll-off ouvert spécial 20' x 7' x 102" de large // produit # 884603700. Selon soumission #78981.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	54 593,50 \$	
LAVERY, DE BILLY	1329154	20 FÉVR. 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No 1372933 Formation : Rôle et responsabilités des répartiteurs pour le CCSI No de dossier : 135292-00001 le 4 décembre 2018 - Approbation RH - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 923,94 \$	
LE CLAN PANNETON	1329470	21 FÉVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	Service de déménagement pour le Sim. Divers endroits	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 798,99 \$	1284241
LES ENTREPRISES HANDFIELD INC.	1327282	11 FÉVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2019 // Pantalons cols bleu et Bottes pour personnel DST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 \$	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1326803	08 FÉVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	BCO2019 // la location d'une fourgonnette Ford Transit T-150 Moyen Ford 6 (17-29852) pour l'atelier électricité et communication.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	10 498,75 \$	
LOCATION SERCA INC.	1305105	21 FÉVR. 2019	VINCENT, FRANCOIS	BCO 2018 pour contrat de location de réceuseuse à plancher // Contrat # LLT-181101-1.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 149,62 \$	
METAUX ABSOLUS INC.	1325868	05 FÉVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM 211313 // FORGE // ACHAT DE PLAQUES ET TUBE EN ALLUMINIUM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 419,43 \$	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1330295	26 FÉVR. 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture no 935213 - Programme d'aide aux employés (janvier 2019) - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 912,00 \$	1310883
PEAUSEIDON EAU DE SOURCE NATURELLE	1326350	06 FÉVR. 2019	GINDILA, ADRIANA	BC ouvert 2019 - Achat de bouteilles d'eau - Caserne 51 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 \$	
PITNEY BOWES DU CANADA LTEE	1327939	14 FÉVR. 2019	LIEBMANN, RICHARD	Système postal numérique DM400C - Division Expertise et développement de la prévention (Royalmount).	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 618,00 \$	
PROSCENE DAUPHINAIS INC.	1326702	08 FÉVR. 2019	GIRARD, SYLVIE	#0422 Centre de formation 6700, rue Notre-Dame Est - Fournir et installer, rideaux avant-scène, rideau fond de scène, 4 pendrillons, 4 frises. - 2 soumissionnaires	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 606,38 \$	
TELFLEX TECHNOLOGIE INC.	1328256	18 FÉVR. 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Achat de radio Base camp connecte interface avec câbles et accessoires . Selon soumission # 6098 .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 070,88 \$	
TEXTILES MERCEDES LTEE	1327549	12 FÉVR. 2019	LECOURS, SYLVAIN	BCO 2019 /Tuyaux-Communication / RGO#5234 / Vérification, réparation et remplacement de différents boyaux 3" ( 34) et 1 3/4" (126) pour le SIM // INCLUANT PIÈCES ET MAIN D'OEUVRES.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 498,75 \$	
ULINE CANADA CORP	1327259	11 FÉVR. 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM-00359 // ACHAT DE 10 CONTENANTS DE VRAC DÉMONTABLES ET 10 COUVERCLES // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 558,60 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU34059	05 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	71 pièces usinées selon dessin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 699,69 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU35700	18 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	78 PIECES USINÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 112,39 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9337-7224 QUEBEC INC.	DEP24242	04 FÉVR. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Achat et installation portes coupe-feu - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 934,41 \$	
ABB INC.	DEU35879	27 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	11 Composantes ABB - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 915,47 \$	
ABM ENVIRO INC	DEP24440	15 FÉVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - ÉCHELLE POUR CLOCHE À VIDE DÉCANTEURS 3 ET 4 - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 280,86 \$	
AEROCHEM INC.	DEU35752	20 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Dégraissage et Graisse Aerochem - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 098,83 \$	
AEROFIL INC	DEU35723	25 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	EPURATEUR 1 - REMPLACEMENT DES MEDIA DE TRAITEMENT AO19-8520	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	50 918,94 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP24398	13 FÉVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BCO2019 - APPELS DE SERVICES ET URGENCE EN RAPPORT AVEC L'INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE DE L'USINE - 2 DEMANDES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 785,94 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP24401	13 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPC - PIÈCES POUR INJECTEUR DE CHLORE - M. PILON - 1 SOUMISSION - FOURNISSEUR EXCLUSIF	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 283,00 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP24438	15 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDO - COMPOSANTES POUR LES APPAREIL DOSAGE CHLORE - B. SCRAIRE - 1 SOUMISSION - FOURNISSEUR EXCLUSIF	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 943,16 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP24475	18 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Cuvette pour Turbidimetre - Fournisseur exclusif	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 262,34 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP24584	27 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - R/R - Sonde de pression - 5 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 012,09 \$	
AGD FORMATION INC.	DEU35672	17 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Services techniques de formation pour opération incinérateurs et stabilisation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 947,62 \$	
ALBECO INC.	DEU35485	01 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Articles de roulement et fluidité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 614,35 \$	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP24282	06 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Coudes Aquaduc - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 796,87 \$	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP24324	07 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Robinets Vannes - 1 Soumission - Entente 1129138	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 333,41 \$	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP24326	11 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Aqueduc - 3 Demandes - 2 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	32 299,41 \$	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP24355	11 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - MAGASIN - AQUEDUC - 3 DEMANDES - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 157,59 \$	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP24374	12 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Aqueduc - 3 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 511,85 \$	
ALIGNEMENT BEAUDOIN	DEU35583	11 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Secteur des eaux - Réfection majeur GMP13 - Service ext. positionnement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 824,16 \$	
ALIGNEMENT BEAUDOIN	DEU35734	25 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	RELEVÉ ET POSITIONNEMENT DE BASES DE DEUX POMPES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 290,84 \$	
ANACHEM LTEE	1317647	19 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2019 DISPOSITION DE PRODUITS DE LABORATOIRE	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	5 249,37 \$	
ANIXTER CANADA INC.	DEU35492	04 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	4BOBINES DE 300 METRES DE CABLE PLAT 10 AWG, 4 COND. 600V.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	30 236,40 \$	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	DEP24231	04 FÉVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Manteaux d'hiver orange 5 en 1 sans broderie - P. Vendetti - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 758,17 \$	
ASTUS INC.	DEP23721	11 FÉVR. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2019 - Section réservoirs - Frais de communication et de service pour véhicules	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 519,70 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ASTUS INC.	DEP24497	20 FÉVR. 2019	MARTEL, SIMON	BCO2019 - Section exploitation réseau - Frais de communication et de service pour véhicules - JM Ouellet - Fournisseur unique	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 055,16 \$	
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	DEP24336	08 FÉVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - ADAPTATEUR 4 BRAS POUR VOLANT - J.M. OUELLET - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 464,59 \$	
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	DEP24386	12 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - PLAQUE POUR TESTER VANNE Ø60" SELON LE DESSIN PL-012R2 - J.M. OUELLET - 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 294,00 \$	
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	DEP24498	21 FÉVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Pelle à neige pour pick up saleuse - Y. Bourget - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	251,65 \$	
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	DEP24498	20 FÉVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Pelle à neige pour pick up saleuse - Y. Bourget - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 868,82 \$	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU35523	07 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT GLOBAL CARE 2019 - LICENCES GE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 445,04 \$	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU35559	08 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	9 articles GE Fanuc - Echantillonnage des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 541,42 \$	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU35590	11 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Panneau GE Quickpanel - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 104,77 \$	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU35714	19 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	GE Quickpanel pour la Pompe Renel au Bloc J	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 269,92 \$	
AUTOMATISATION JACMAR INC	DEU35428	05 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	RK - COFFRET DE COMMANDE ET DEUX PANNEAUX DE DRIVE, VARIATEUR DE VITESSE, PROJET167231	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 271,55 \$	
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU35464	01 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Blocs assemblés et autres Thermox - Incinérateur 4 et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 351,80 \$	
AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	DEU28425	05 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	CI17056-BF0000-SP, SERV. PROF. SERVICES D'INSTALLATION APPAREILS MESURES DE DEBIT - BASSIN COLLECTEUR NORD	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	75 706,05 \$	
CANADIAN ENGRAVERS SUPPLY CO. CESCO	DEP24334	08 FÉVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - GRAVEUR AU LASER - J.M. OUELLET - APPEL D'OFFRES 2018-AP26642	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	23 238,98 \$	
C.C.R. MECANIQUE INC.	DEU35749	20 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	pti Secteur des boues - nouvelle pompe 44 FP 7 - installation base et pompe	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 724,46 \$	
CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC	DEP23502	12 FÉVR. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Lachine / Dorval - Analyses de parasitologie selon la méthode EPA 1623	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 250,71 \$	
CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC	DEP23502	13 FÉVR. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Lachine / Dorval - Analyses de parasitologie selon la méthode EPA 1623	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 250,71 \$	
CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC	DEU35527	07 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	SR - CONTRAT ANNUEL ÉCHANTILLON DE CONTROLE CERTIFIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 598,50 \$	
CLOTURE FORTIN COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEP24279	06 FÉVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Réparation de la porte de clôture au secteur traitement des boues - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 493,45 \$	
COMPUGEN INC.	DEU35289	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPRO BILLES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 789,00 \$	
COMPUGEN INC.	DEU35765	21 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	RENOUVELLEMENT ACRONIS - ADVANCED SERVERS ET WORKSTATIONS 2019 - 2020	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 612,13 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	DEU35837	27 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	6 IMPRIMANTES LASER, CABLE ET SUPPORTS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 959,07 \$	
CONSULTATION TK	1328576	18 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Services professionnels	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 803,75 \$	
CONSUMAJ INC.	DEU35220	06 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	ÉTUDE DE MODÉLISATION DE LA DISPERSION DES CONTAMINANTS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 202,12 \$	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP24480	19 FÉVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Certification des soupapes de sûreté secteur ozone - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 384,27 \$	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU35596	12 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Clapet Keystone - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 478,75 \$	
CON-V-AIR INC.	DEP24319	19 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDO - Pièces pour système doseur à chaux - C. Saintelmy - 3 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	262,47 \$	
CON-V-AIR INC.	DEP24319	07 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDO - Pièces pour système doseur à chaux - C. Saintelmy - 3 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 219,99 \$	
CORPORATION PEPCO ENERGIE	1247328	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	POUR COUVRIR NOS BESOINS EN MAZOUT POUR FOURNAISE AU 11 RUE RHÉAUME	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 448,87 \$	1092617
CORPORATION SCADALLIANCE	1327181	11 FÉVR. 2019	LAMARRE, JEAN	Débitmètre à insertion HydrINS2 NPT modèle 500 certifié NSF61	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 868,80 \$	
COSE INC.	DEU35597	12 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Programme de développement des gestionnaires leaders	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 517,08 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	DEU35801	25 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	ORDINATEUR PORTATIF HP ELITEBOOK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 090,31 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	DEU35838	27 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	3 MEMOIRES KINGSTON, 6 DISQUES DURS ET 40 SUPPORTS REVERSIBLES POUR CABLES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 925,99 \$	
CULLIGAN DU SUD-OUEST	DEU32284	05 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Laboratoire temporaire eau osmosée - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 319,80 \$	
CUMMINS CANADA ULC	DEU34276	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Réparation de la Pompe à la Station Meilleur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 863,20 \$	
CUMMINS CANADA ULC	DEU35561	11 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Réparation de la Pompe à Essence - Intercepteur Joliette	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 837,40 \$	
DELOM SERVICES INC	DEP24417	14 FÉVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour la vérification du moteur de la pompe W3 - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 022,06 \$	
DELOM SERVICES INC	DEP24541	25 FÉVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Changer les roulements du moteur de la pompe #4 HP - Lachine - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 394,25 \$	
DESCHENES & FILS LTEE	DEU35793	22 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	CHAUFFE EAU POUR DOUCHE D'URGENCE LABORATOIRE 621	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 803,70 \$	
DIGITAL WATER SOLUTIONS INC.	1326220	06 FÉVR. 2019	LOGE, HERVE	Fourniture de 3 kits de sondes de pression/température et leur installation sur 3 modèles différents de bornes incendie, chargeur de batterie, batterie de rechange, coffret télémetrie et l'abonnement auprès d'un opérateur cellulaire.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	47 767,27 \$	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISION DE CRANE CANADA CO.	DEU35479	01 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Plomberie Victaulic - Incinérateur 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 931,49 \$	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU35369	01 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	SI19013-175778-B, TUYAUTERIE EN ACIER INOXYDABLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	73 517,50 \$	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU35473	01 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	20 articles de Plomberie - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 085,63 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP24388	12 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - VANNE DE RÉGULATION ET DE CONTRÔLE DE DÉBIT Ø2" - J.M. OUELLET - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 097,13 \$	
DOMINIC DROLET INSTRUMENTATION INC.	DEU35290	18 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	SMARTREADER PLUS 4 - SRP-004 LPD-2 - 32 KB	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 472,84 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP24479	19 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Électrique - 2 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 436,14 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP24537	25 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Pièces électrique - JG Poirier - 4 demandes - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 468,40 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU35667	15 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	130 Raccords Starteck et autres composantes - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 522,57 \$	
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	DEP24426	15 FÉVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Installation d'un échafaud autour de la D5 à l'interconnexion - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 989,52 \$	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP24356	12 FÉVR. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Installation de 5 poteaux d'étalement pour chambres de vannes à la station de pompage McTavish - Chao Yang Li - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 159,29 \$	
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEU35829	26 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	Pour couvrir les frais de trois stagiaire pour une période de 30 semaines (projet maximo)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	78 740,62 \$	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP24303	06 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Electrodes PH - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 458,20 \$	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU35778	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	10 Interrupteurs et 10 articles Endress & Hauser - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	85,16 \$	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU35778	21 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	10 Interrupteurs et 10 articles Endress & Hauser - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 377,59 \$	
ENTRAC INC.	DEP24466	19 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Formation - Mon corps comme outil de travail - Karel - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 755,92 \$	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	DEU35744	20 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	VISITE DU CAMION MOBILE DU 23 JAN 2019 - FACTURE N° 198639	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 901,85 \$	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	DEU35820	25 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	VISITE DU CAMION MOBILE DU 20 FÉV 2019 - FACTURE N° 199468	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 095,29 \$	
ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC.	DEU31724	05 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Echantillonnage et Analyse des biosolides générés par la Station	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 149,62 \$	
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	DEU35262	04 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	AJOUT D'UN NIVEAU AUX PALETTIERS DE L'ENTREPÔT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	43 073,73 \$	
EQUIPEMENT D'ACIER FEDERAL LTEE	DEU35431	05 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	AV - ACHAT ET INSTALLATION D'ETAGERES INDUSTRIELLES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 675,38 \$	
EQUIPEMENT DE PROCEDE INTEGRAL INC.	DEU35134	19 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Cartouche de rechange Seepex - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 695,31 \$	
EQUIPEMENT DE PROCEDE INTEGRAL INC.	DEU35633	14 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	2 POMPES À BOUES SEEPEX ET 1 CARTOUCHE DE BROYEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	58 488,54 \$	
EQUIPEMENT DE PROCEDE INTEGRAL INC.	DEU35796	22 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT POMPE SEEPEX DROIT ET GAUCHE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	75 213,04 \$	
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	DEP24332	08 FÉVR. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BCO2019 - Inspection et remplissage des cylindres d'air respirable	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 246,73 \$	



**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENT QIP	DEU35531	11 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Valves Guillotines Orbinox - Filtres-Presses	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 065,65 \$	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU35502	05 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	RENOUVELLEMENT DE LICENCES NUTANIX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	46 787,73 \$	
FABCO PLASTIQUES INC	DEU35757	20 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Hydro Injecteurs Mazzei pour la Désinfection	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 456,78 \$	
FABRICATION L.L. INC.	DEU35696	20 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	8 Bases de Pompe avec pattes - Service de l'ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 086,68 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU35560	08 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	7 Milieux de culture et autres produits chimiques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 919,45 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU35777	21 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	11 articles de Laboratoire - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 148,89 \$	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP24411	14 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - R/R - UPS Liebert + cabinet et accessoires - 3 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 369,20 \$	
GASTIER M.P. INC.	DEU33874	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Réfection de la base de la Pompe Ebara	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 165,30 \$	
GASTIER M.P. INC.	DEU35824	25 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	RÉFECTION DES BASES DE DEUX POMPES EBERA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	45 625,46 \$	
GAZTEK INC	DEP24509	25 FÉVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Matériel de calibration pour détecteur 4 gaz - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 081,39 \$	
G.C.M. CONSULTANTS INC	DEU35819	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	OFFRE DE SERVICE POUR HAZOP - INSTALLATION D'UNE UNITE DE SUIVI D'OZONATION EN CONTINU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 580,20 \$	
GENERAL AIR PRODUCTS INC.	DEU34208	06 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Refroidisseur General Air Product - Réfrigérateur 22 au Pompape	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 131,05 \$	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	DEP24215	05 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BCO2019 - Service de messagerie pour la DEP, #client 41063	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEP24347	11 FÉVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - MISE À NIVEAU ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR - C. SAINTELMY - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 354,36 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU35586	11 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	200 Composantes Allen Bradley - Bloc A Et 21	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 427,96 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU35668	15 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	084-24-001(UNITE) PILE ALCALINE "AA" 1.5V DURACELL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 015,55 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU35780	21 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	80 Réceptacles Hubbell - Eclairage Vanne Nord	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 122,75 \$	
GROUPE L T I	DEP24223	04 FÉVR. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Filtreuse d'huile pour analyse - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 305,68 \$	
GROUPE QUEBECO INC.	DEU35725	21 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	EPURATEUR 3 - REMPLACEMENT DES MEDIA DE TRAITEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	69 284,40 \$	
GRUES BOURGEOIS INC.	DEP19993	20 FÉVR. 2019	DICUSAR, IULIA	Acquisition de location de grues avec opérateurs pour divers travaux qui peuvent survenir sur l'ensemble de l'île de Montréal pour le service de l'eau selon l'appel d'offres 17-16544 - ENTENTE 1244017	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 482,98 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GRUES BOURGEOIS INC.	DEP24506	21 FÉVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - PLAN DE LEVAGE ET LOCATION GRUE POUR REMPLACEMENT VANNE Ø48" - J.M. OUELLET - APPEL D'OFFRES AP27648	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 503,97 \$	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEU35666	15 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Cables Teck et autres composantes - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 734,01 \$	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP24247	05 FÉVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Appel de service pour la calibration et vérification du 2100N, DR6000 et UVAS - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 027,31 \$	
HILTI CANADA LTEE	DEU35627	20 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Perceuse Hilti avec 7 mèches au carbure - Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 231,22 \$	
HORS-PISTE S.E.N.C.	DEU31964	05 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Intervention en climat de travail à l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 698,25 \$	
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	DEU35632	19 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	E. ALLEN - ESTIMATION ET RÉPARATION DU TUBE DE PROTECTION MÉCANISME D'EXTRACTION INC4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 682,44 \$	
INDUSTRIES DESORMEAU INC.	DEU35860	27 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	47 Boulons et 71 Écrous Incoloy + Boulons - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 489,67 \$	
INOLEC	DEP24370	12 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - SCIE À DISQUE AVEC 2 DISQUES - S. JEAN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 059,29 \$	
INTER PROPANE INC.	DEU31357	11 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	FOURNITURE DE PROPANE POUR CHARIOTS ÉLÉVATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 598,50 \$	
J.JODOIN ELECTRIQUE INC.	DEP24250	04 FÉVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UDO - RELAMPAGE EXTERIEUR DES 2 STATION CV ET RDS - B. SCRAIRE - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 791,28 \$	
JMG CONSTRUCTION INC.	DEP24460	18 FÉVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - NETTOYAGE/RECHERCHE COUVERCLE TROU D'HOMME CHAMBRE SOUTERRAINE - J.M. OUELLET - 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 262,49 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU34813	26 FÉVR. 2019	SHOONER, MICHEL	*** 2019 *** REAPPROVISIONNEMENT PIECES USINEES EN ACIER ET FONTE GRISE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 149,62 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU35517	17 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	PLAQUES D'USURE 1/4" ASTM 370 ACIER TREMPÉ GRADE 360 POUR CONVOYEUR À TIGES 33 SELON PLAN pm-me-109-637-M10-031 AJOUTER UNE FEUILLE DE 4 PI x 8 PI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	656,17 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU35517	28 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	PLAQUES D'USURE 1/4" ASTM 370 ACIER TREMPÉ GRADE 360 POUR CONVOYEUR À TIGES 33 SELON PLAN pm-me-109-637-M10-031 AJOUTER UNE FEUILLE DE 4 PI x 8 PI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	204,73 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU35517	06 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	PLAQUES D'USURE 1/4" ASTM 370 ACIER TREMPÉ GRADE 360 POUR CONVOYEUR À TIGES 33 SELON PLAN pm-me-109-637-M10-031 AJOUTER UNE FEUILLE DE 4 PI x 8 PI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 729,67 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU35699	18 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	ENSEMBLE DE PLAQUES D'USURE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 884,54 \$	
LAUSERCO INC.	DEU35543	07 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	MAINTENANCE EQUIPEMENTS INFORMATIQUES, PIECES ET MAIN-D'OEUVRE - 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 997,50 \$	
LAVO	DEP23720	08 FÉVR. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2019 - Hypochlorite de sodium pour roulottes (Jarry et Mariens)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 343,97 \$	
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	DEP23870	08 FÉVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX POUVANT CONTENIR AMIANTE - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 824,16 \$	
LE GROUPE LML LTEE	1327216	11 FÉVR. 2019	LAMARRE, JEAN	Transmetteur de pression SIEMENS P DS III et livraison	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 929,67 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE LML LTEE	1327216	12 FÉVR. 2019	LAMARRE, JEAN	Transmetteur de pression SIEMENS P DS III et livraison	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 099,95 \$	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU35163	27 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	ATE. MEC. - ACHAT MOTEUR NEUF POUR REMPLACER EL-MO-1137	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 401,08 \$	
LES EQUIPEMENTS COFA INC.	DEU35733	25 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	TRAVAUX DE SERRAGE CONTROLÉ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 506,58 \$	
LES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS (MSP) INC.	DEU35521	06 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Vérins Enerpac avec Pompe et 2 boyaux - Filtre Presse 07	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 531,99 \$	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU35670	15 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Pompe et moteur assemblé March - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 508,15 \$	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU35823	27 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	MM - FOURNITURE ET INSTALLATION DES PANNES A CONDENSATS - UTO 75E	Service de l'eau	Réseaux d'égout	11 238,91 \$	
LES SERVICES D'URGENCE MEDIC	DEP24289	07 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Formation - Secourisme en milieu de travail - Karel	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 165,46 \$	
LINDE CANADA LIMITEE	DEU35558	19 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	12 Bonbonnes de gaz - Boues SEC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 315,09 \$	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP24214	01 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Pièce électrique - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 363,42 \$	
MABAREX INC	DEP24499	20 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Produits Calgon - Fournisseur Exclusif	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	32 958,20 \$	
MABAREX INC	DEP24566	26 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Pieces pour dégrilleur #3 - Comeson - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 898,21 \$	
MARMEN INC.	DEU35835	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Cartouches Seepex rebâties - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 325,53 \$	
MARMEN INC.	DEU35836	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Impulseurs Netzsch rebâtis - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 136,04 \$	
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU35469	01 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	12 Roues à chaîne Roto Hammer - Système d'Eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 119,70 \$	
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU35470	01 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	11 Valves à couteaux FCC - Decanteur 21	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 935,99 \$	
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU35854	27 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	3 Robinets Velan & 2 Solenoides Asco - Vanne d'isolation et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 673,89 \$	
MATRICIS INFORMATIQUE INC.	DEU35313	11 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	SERVICES PROFESSIONNELS - SPECIALISTE CYBERSECURITE TO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 782,29 \$	
MCMMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEP24471	18 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPC - DÉCANTEUR 3-4 - DIVERS - M. PILON - 1 SOUMISSION - REMPLACE DEP23917	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 585,03 \$	
MDL ENERGIE INC.	DEP24476	19 FÉVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Essais et vérifications sur un transformateur à sec 5000 kVA, mandat externe - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 724,44 \$	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU35512	06 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) MONTER ET DÉMONTER 2 SET D'ÉCHAFAUDS POUR ÉPURATEUR ET VANNE AIR AMBIANT A L'INCINERATEUR 4 AU 2E ETAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 464,62 \$	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU35518	19 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) ECHAFAUDAGE DEMONTÉS PAR ERREUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	979,77 \$	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU35518	06 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) MONTER ET DÉMONTER DES ÉCHAFAUDS ET VOLET ENTREE DE CHAUDIERE A L'INCINERATEUR 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 071,40 \$	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU35579	11 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	RAY LAWSON RÉPARATION TUYAUTERIE EN URGENCE TEL QUE SOUMISSION FOURNI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 656,14 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU35724	25 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	ÉPURATEUR 2 - REMPLACEMENT DES MÉDIA DE TRAITEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	86 782,66 \$	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU35782	21 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Secteur des boues - Réservoir d'extraction des chaudières - tuyauterie eau refroidissement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 159,47 \$	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU35785	21 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	(UNITÉ) ÉCHAFAUDS DEMONTES LE 20 FEVRIER AU MÉCANISME D'EXTRACTION INC 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 056,45 \$	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU35799	22 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Extension de Toiture - USOC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 807,93 \$	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	DEP24500	21 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BCO2019 - Frais afférents aux redevances des inscriptions au SEO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 498,75 \$	
METAUX ABSOLUS INC.	DEU35634	14 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Barre Aluminium/Bronze et 120' Barre Plate et 80' Fer Angle - Atelier Soudure des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 544,83 \$	
METAUX PROFUSION INC.	DEP24578	27 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDB - Pièces d'aluminium - P. Boily - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 727,42 \$	
METAUX PROFUSION INC.	DEU35675	18 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	480' Barres plates + 240' Fer Angles + Barre ronde 12' - Atelier Soudure des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 835,92 \$	
MICRONICS INC.	DEU35690	18 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	SG19026-BF0000-B, REAPPROVISIONNEMENT MEMBRANES DE FILTRE PRESSES E&J	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	73 090,16 \$	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP24538	25 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - ULA - Relais électrique - P. Normandeu - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 010,51 \$	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEU35476	01 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Encodeur Avtron - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 884,02 \$	
NETZSCH CANADA INC	DEU35794	22 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT POMPE NETZSCH	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	48 446,48 \$	
NETZSCH CANADA INC	DEU35881	27 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	6 Garnitures a angle Nemo Netzsch - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 246,77 \$	
NEWARK IN ONE INC.	DEU35812	22 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Blocs Lambda - Echantillonnage Sud et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 106,27 \$	
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	DEP24437	15 FÉVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - REMPLACEMENT DU PALAN NO.14 PRÈS DE LA PORTE "B" SALLE "A" HP - B. SCRAIRE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 381,13 \$	
PAPINEAU SANDBLAST AU JET INC.	DEP24548	25 FÉVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - VANNE À REBÂTIR - S. GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 724,44 \$	
PIERRE-ANDRÉ LIECHTI CONSULTANT INDEPENDANT SOUS LE PSEUDONYME DE OZONE KNOWHOW	DEU35826	25 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	Service d'expertise technique en ozonation pour le projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 772,00 \$	
PLANETE COURRIER INC.	DEP23802	05 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BCO2019 - Cueillette des échantillons d'eau des usines Atwater et Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 498,75 \$	
POMPACTION INC.	DEP24317	11 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Agitateur de chaux - B. Scraire - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 172,23 \$	
POMPACTION INC.	DEP24562	26 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Pompe doseuse - S. Dermers - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 943,87 \$	
POMPACTION INC.	DEU35654	14 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Pompes submersibles ABS pour les Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 673,05 \$	
PONT ROULANT SERVI-TECH	DEP23514	11 FÉVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Réparation de ponts roulants et monorails suite à l'inspection - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 229,62 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PONT ROULANT SERVI-TECH	DEP24277	13 FÉVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Services d'inspection, d'entretien et de réparations mineures des équipements de levage - AO 18-16602	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 456,72 \$	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEP24462	19 FÉVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour la réparation du spool de la pompe U1 basse pression - JG Poirier - 3 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 097,20 \$	
PRODUCTION ELECTRONIQUE INC.	DEP24327	08 FÉVR. 2019	CARRIERE, ANNIE	BS - 18U26 BS01 - Étude pour permettre de finaliser les documents d'appel d'offres du projet 18U26 fourniture et installation de stations d'alerte aux usines d'eau potable	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 314,19 \$	
PRODUITS SANY	DEP24294	06 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Produits ménagers - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 032,34 \$	
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	DEP24415	25 FÉVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BCO2019 - By-pass d'alarmes incendie pour travaux à l'usine Atwater - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 760,72 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1325223	01 FÉVR. 2019	LAMARRE, JEAN	BC ouvert 2019 Téléphone cellulaire pour l'Optimisation des réseaux - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	25 197,00 \$	
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	DEP24550	26 FÉVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service en 2018 pour prélèvement et décontamination du réacteur UV 13 - JG Poirier - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 608,08 \$	
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	DEP24551	26 FÉVR. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour faire décontaminer les quartz 1-1 et 2-1 du réacteur UV #6 et #14 - JG Poirier - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 870,58 \$	
SCHNEIDER ELECTRIC CANADA INC.	DEU35577	12 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	FC - RETROFIT PANNEAU E61-310 ET E60-301 PROJET 161830	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 663,31 \$	
SECUR-ICARE INC.	DEP24304	19 FÉVR. 2019	MARTEL, SIMON	BCO2019 - VANNES - SERVICE DE SURVEILLANCE DE SÉCURITÉ DES CAMÉRAS AVEC ENTRETIEN	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 699,24 \$	
SERVICE & MAINTENANCE DE CASTEL (1997) INC.	DEU35774	22 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	24 Chaudières de savon DeCastel - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 401,02 \$	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	DEP24389	12 FÉVR. 2019	MARTEL, SIMON	BCO2019 - ENTRETIEN MÉNAGER ST-PATRICK - AO 2018-AP26837	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	24 588,06 \$	
SGS CANADA INC.	DEU35541	07 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	SA - INSPECTION MENSUELLE DES RÉSERVOIRS D'HUILE N. 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 039,40 \$	
SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.	DEP24441	15 FÉVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Service d'ingénierie pour plan et devis pour compléter la rampe d'accès atelier lourd mécanique - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 559,10 \$	
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP22953	19 FÉVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	UPC - ENTRETIEN SUR VARIATEURS ET DÉMARREURS - 1 SOUMISSION - B. SCRAIRE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 643,80 \$	
SIMARK CONTROLS LTD	DEP24263	11 FÉVR. 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Routeur - C. Péladeau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 361,13 \$	
SOLARWINDS	DEU35736	19 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT ANNUEL MAINTENANCE SOLARWINDS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 893,96 \$	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU35669	19 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	15 Sondes et Capteurs Scott Bacharach - Magasin et Bâtiment Shevchenko	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 645,99 \$	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU35788	21 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	ACQUISITION DE 9 PRODUITS DE MARQUE AMETEK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 759,75 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU35695	18 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	80 Rubans Terapack - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 928,65 \$	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU35800	22 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	SUPPORT - UPGRADE VERDE ENTERPRISE 4U DU 2019-01-29 AU 2019-02-28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 672,49 \$	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP24459	18 FÉVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - CERTIFICATION ANNUELLE EQUIPEMENTS ESPACE CLOS - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 226,84 \$	
SPLIMS	DEU35731	19 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	MAINTENANCE LOGICIEL LABVANTAGE 2018	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 399,22 \$	
SPLIMS	DEU35732	19 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	MAINTENANCE LABVANTAGE - 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 653,81 \$	
STANEX INC.	DEP24410	14 FÉVR. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Correction des non-conformités et ajout des recommandations suite au rapport de vérification du système de gicleurs du 20 décembre 2018 - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 369,95 \$	
STATE CHEMICALS LTD.	DEP24485	20 FÉVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Contrat 2019 pour entretien des boucles d'eau, glycole et tour d'eau administration incluant test légionellose - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 718,73 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP22856	25 FÉVR. 2019	VENDETTI, PERRY	Outils pour la mécanique (P. Vallée) - Outils pour la menuiserie (Y. Bourget) - Équipements cadennassage et équipement salle de contrôle (J. Ayotte)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 634,40 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP23498	01 FÉVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Masque respirateur et chariot - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 586,98 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP24255	05 FÉVR. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Armoire et matériel pour le cadennassage (Brady) - C. Gauthier - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 948,88 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP24307	06 FÉVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - OUTILS - S. GINGRAS - S. JEAN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 129,54 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP24309	06 FÉVR. 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UDO - COFFRE D'OUTILS POUR LES ÉLECTROTECHNICIENS - C. SAINTELMY - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 321,40 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP24358	11 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - MAGASIN - DETECTEUR DE GAZ - 2 DEMANDES - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 328,63 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP24418	14 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPC - DIVERS - M. PILON - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 203,69 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP24495	19 FÉVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - EQUIPEMENTS POUR CAMION MÉCANIQUE - D. GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 347,78 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU35468	01 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	18 pelles Garant et Quincaillerie - Magasin et 4 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 153,60 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU35623	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	28 Outils differents pour Atelier Mécanique des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	426,04 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU35623	12 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	28 Outils differents pour Atelier Mécanique des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 114,78 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU35707	18 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	ATE. PLOMB. - ARTICLES DIVERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 783,74 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU35707	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	ATE. PLOMB. - ARTICLES DIVERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 388,47 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU35867	27 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	30 Lampes de poche Maglite, 300 Masques 3M et autre Sécurité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 543,00 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TOTAL CANADA INC.	DEU35600	12 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	26-38-004(UNITE) HUILE A ENGRENAGE CARTER EP 150 # 191832 CONTENANT DE 19 LITRES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 105,21 \$	
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	DEP24342	08 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - ULA - Boyau Tigerflex - D. Arseneau - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 187,94 \$	
ULINE CANADA CORP	DEU35522	11 FÉVR. 2019	SHOONER, MICHEL	5 Unités de rayonnage pour le Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	110,24 \$	
ULINE CANADA CORP	DEU35522	07 FÉVR. 2019	SHOONER, MICHEL	5 Unités de rayonnage pour le Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 140,57 \$	
UNIVAR CANADA LTD.	DEU35694	18 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	SG19011-BF0000-B, HYDROXYDE DE SODIUM LIQUIDE 50%-12 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	53 499,53 \$	
UNIVAR CANADA LTD.	DEU35833	26 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	caUSTIC SODA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 806,33 \$	
UNIVERSITE LAVAL	DEP24465	19 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Formation - 18 journée réclamations sur contrats - Karel - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 393,76 \$	
USINAGE USI-MAX INC.	DEU34872	28 FÉVR. 2019	SHOONER, MICHEL	RÉMI BEAUDRY - USINAGE RACCORD NASPIPE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 753,40 \$	
USINAGE USI-MAX INC.	DEU35498	05 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	GAINE DE PROTECTION MOBILE VENTURI D'EPURATION DESSIN: PM-ME-1385-668-M34-02X REV 0	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 171,71 \$	
VENTILABEC INC.	DEU35622	12 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	FOURNITURE ET INSTALLATION DE CONDUITS DE VENTILATION POUR L'USOC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	47 662,23 \$	
VENTILATION MANIC INC.	DEU35506	06 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Portes et Plaque à la Ventilation du Bloc B	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 216,83 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP24222	04 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Sonde PH - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 309,31 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP24280	06 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Huiles entretien - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 044,40 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP24568	26 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Réactifs - 1 Demande - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 325,07 \$	
VGA COMMUNICATION INC.	DEP24464	19 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Acquisition d'équipements audiovisuels pour l'usine Des Baillets - Karel - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 817,87 \$	
VILLE DE BEACONSFIELD	1326285	06 FÉVR. 2019	MARSAN, ANDRE	Remboursement : réparation suite à un bris d'aqueduc au 210 Westcroft. Effectuée en juillet 2018	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	19 107,04 \$	
VILLE DE BEACONSFIELD	1327781	13 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	Remboursement : entretien des ruisseaux Fresh Meadows et St-James. Effectué en 2018	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 335,60 \$	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1326313	06 FÉVR. 2019	HALLE, BRUNO	Suite des travaux pour l'entretien du fossé Glanlynn à l'entrée du parc Terra-Cotta. Pointe-Claire. Effectuées de juillet à décembre 2018	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 250,30 \$	
VWR INTERNATIONAL	DEP24144	21 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Réactifs de chlore - Entente 1168383	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 070,90 \$	
WESCO DISTRIBUTION CANADA GP INC.	DEP24384	12 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Câble - JG Poirier - 4 demandes - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 855,14 \$	
WESTBURNE	DEU35489	01 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	10 Démarreurs Inverseurs Eaton - Dessableur 14	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 028,09 \$	
WESTBURNE	DEU35618	12 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Interrupteurs Eaton - Station Ray Lawson	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 434,06 \$	

**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WESTBURNE	DEU35703	18 FÉVR. 2019	VERREAULT, MICHEL	(UNITE) EATON CROUSE-HINDS APR6455 - CONNECTEUR FEMELLE 60 A, 600 V , 4 FILS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 032,35 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP24338	08 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - PIECE COURTE 16"x36" - I. DUPONT - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 208,54 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP24344	11 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - ACCOUPLEMENT ROBAR 24" - I. DUPONT - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 236,24 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP24455	18 FÉVR. 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - ENTRETIEN HUSQVARNA VANGUARD - REPARATION PIPEMASTER WHEELER-REX - S. GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 315,76 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP24545	25 FÉVR. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - FILLER 12 PO POUR INVENTAIRE - I. DUPONT - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 965,63 \$	
144528 CANADA INC.	1325456	04 FÉVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68008-SÉRAM-04/ENQS : Paiement de la facture numéro "196841-B1" pour articles déjà livrés (Trois SONIM XP8 64Go Noir). - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	2 992,11 \$	
BLACKBAG TECHNOLOGIES INC.	1327138	11 FÉVR. 2019	BERTEAU, SEBASTIEN	Licence subscription - BlackLight SMS, MacQuisition SMS and Mobilyze SMS - 1 year	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 079,62 \$	
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1293378	14 FÉVR. 2019	TRUDEAU, ANDRE	70250-06 Intégration Paie Policiers - Par l'entremise du CSPQ, Oracle fournira jusqu'à 80 heures sur place et 80 heures à distance pour nos services d'évaluation de l'architecture technique de la version 12 d'Oracle EBusiness Suite (EBS) -	Technologies de l'information	Conseil et soutien aux instances politiques	28 726,64 \$	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1327510	12 FÉVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68008-04-ENQS - Achat d'équipements "Cables 03 EXTENSION (Article PMLN4958A)" comme convenu avec CTM (Centre de Téléphonie Mobile) - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	9 186,41 \$	
COFOMO INC.	1305954	08 FÉVR. 2019	THERRIEN, ANNIE	SERVICES DE DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS WEB/MOBILES - LOT # 1	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 647,63 \$	
COMPROD INC.	1325789	05 FÉVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68008_SÉRAM_04_ENQS: Acquisition d'antennes camouflées (GAG inf. à 25k\$) "TIG-768805-SB-OR" comme convenu avec Comprod Inc - Pour Marc Laurin le 2019-01- 29 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	17 756,01 \$	
COMPUGEN INC.	1327385	12 FÉVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74561 ç Gestion de l'évolution bureautique - Options pour 3 ordinateurs semi-robustes - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 077,80 \$	
COMPUGEN INC.	1328933	19 FÉVR. 2019	MONET, PHILIPPE	74562.01 ç Remplacement des postes de travail en fin de vie - Achat pour 18 disques SSD - Compugen - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 265,30 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1325444	04 FÉVR. 2019	BEAULIEU, JEAN- SEBASTIEN	60110-06 Programme de sécurité et de continuité TI ç Acquisition d'infrastructures technologiques de sécurité. Achat de clé RSA et licences - Service des technologies De l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	38 285,38 \$	
C.P.U. DESIGN INC.	1327311	11 FÉVR. 2019	TRUDEAU, ANDRE	74561 ç Évolution du parc de postes de travail - Installation de l'équipement- Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 311,85 \$	1164102



**VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION**  
**FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES**

**POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER 2019**

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE	
FRESHWORKS INC.	1301086	19 FÉVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	74250-05 - Freshworks Inc. - Solution pour combler les besoins des Billetterie et de bases de connaissances du SRH - GRÉ à GRÉ - Seul soumissionnaire Annie Thérien - 2018-10-02 - DA - 569751	Technologies de l'information	Gestion du personnel	11 321,85 \$		
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1326852	08 FÉVR. 2019	MOCANU, GIANINA	Achat - Câblage et module enfichable compact - Aménagement 10351 Sherbrooke Est - SPVM - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 223,94 \$		
KOREM LOGICIELS ET DONNEES GEOSPATIAUX INC.	1328187	14 FÉVR. 2019	MONET, PHILIPPE	69205 ; Rehaussement de la plateforme géomatique - Google Maps - Korem géospacial - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 021,93 \$		
LEXISNEXIS SOLUTIONS INC.	1328303	15 FÉVR. 2019	THIBAUT, GERVAIS	Renouvellement - Contrat d'entretien - COPLOGIC (M-IRIS) - Période du 1er mars 2019 au 28 février 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	43 589,81 \$		
LIBEO INC.	1326177	06 FÉVR. 2019	GRENIER, RICHARD	70150 ; Remplacement du portail web de la Ville - Services de suivi personnalisé à mieux intégrer l'approche de Design Sprint - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 519,75 \$		
MAGASINS BEST BUY LTEE	1319614	12 FÉVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68008-04-ENQS - Acquisition - Achat de 91 étuis comme convenu avec Best Buy. Demandé par Marc Laurin - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	3 533,02 \$		
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1330554	27 FÉVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68037-03-LTE public : Assistance à la démonstration KODIAK / VESTA au laboratoire de Gatineau comme convenu avec MOTOROLA. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 722,65 \$		
OKIOK DATA LTEE	1329467	21 FÉVR. 2019	MONET, PHILIPPE	74850-Renseignement - réalisation des tests de sécurité des systèmes et réseaux du SPVM -gré à gré accordé à la firme OKIOK Data Ltée. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Activités policières	11 505,48 \$		
YVES LACOMBE-PHOTOGRAPHE	1327402	27 FÉVR. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70500 ; Bureau de demain - Implantation de la Suite Google - Session de photos avec les employés - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 025,05 \$		
ZOHO CORPORATION	1329135	20 FÉVR. 2019	MONET, PHILIPPE	60110-07 - ManageEngine Password Manager Pro Entreprise - Annual subscription fee for 5 administrators (unrestricted resources and users) - Quote ID : 100362 - Aziz CHOUKRALLAH - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 250,29 \$		
							<b>Total =</b>	<b>5 554 844,42 \$</b>	

Commission de la sécurité publique

Étude publique

***La sécurité des déplacements entre la maison et  
l'école***

***RAPPORT ET RECOMMANDATIONS***

Rapport déposé au conseil municipal  
le 25 mars 2019  
et au conseil d'agglomération  
le 28 mars 2019



**LA COMMISSION DE LA  
SECURITE PUBLIQUE**

**PRESIDENT**

**M. Alex Norris**

Conseiller de la Ville  
Arrondissement Le Plateau –  
Mont-Royal

**VICE-PRESIDENTS**

**M. Philippe Roy**

Maire  
Ville de Mont-Royal

**M. Abdelhaq Sari**

Conseiller de la Ville  
Arrondissement Montréal-Nord

**MEMBRES**

**M. John Belvedere**

Maire  
Ville de Pointe-Claire

**Mme Josefina Blanco**

Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement Le Plateau –  
Mont-Royal

**Mme Michèle Flannery**

Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

**M. Luc Gagnon**

Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement de Verdun

**Mme Julie-Pascale Provost**

Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

**Me Jacques Mercier**

Représentant du Gouvernement  
du Québec

Montréal, le 25 mars 2019

Madame Cathy Wong  
Présidente du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente de la sécurité publique, le rapport et les recommandations sur l'étude publique du document intitulé *La sécurité des déplacements entre la maison et l'école*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

---

Alex Norris  
Président

---

Julie Demers  
Secrétaire recherchiste



## TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION.....	1
1. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE .....	1
1.1 <i>Communications annonçant la tenue de la consultation publique</i> .....	1
1.2 <i>Déroulement de l'étude publique</i> .....	1
1.3 <i>Adoption des recommandations</i> .....	2
2. PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION .....	3
3. RECOMMANDATIONS.....	4
4. REMERCIEMENTS .....	8
ANNEXE 1 : MOTION CM18 1052.....	9
ANNEXE 2 : LISTES DES PERSONNES-RESSOURCES DE LA VILLE DE MONTREAL .....	13
ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS A LA CONSULTATION PUBLIQUE .....	14
ANNEXE 4 : RAPPORT MINORITAIRE DE L'OPPOSITION OFFICIELLE .....	15



## INTRODUCTION

Le 20 août 2018, le conseil de ville confiait le mandat de tenir une consultation publique au sujet de la sécurité des déplacements entre la maison et l'école à la Commission de la sécurité publique (CM18 1052).

Le présent rapport décrit d'abord le déroulement de la consultation publique, incluant les communications et les outils déployés pour obtenir une variété d'opinions citoyennes. Il propose ensuite une brève synthèse de la présentation effectuée par le SPVM au sujet de la sécurité des déplacements entre la maison et l'école. La troisième partie présente intégralement les considérants et les recommandations adoptées publiquement par la Commission, le 12 mars 2019.

En Annexe, outre la résolution du conseil d'agglomération (**Annexe 1**), se trouve la liste du personnel ressource en appui aux commissions pour ce mandat (**Annexe 2**), la liste des personnes ayant pris la parole à chaque assemblée publique (**Annexe 3**) et le rapport minoritaire déposé par M. Abdelhaq Sari (**Annexe 4**).

## 1. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

### 1.1 Communications annonçant la tenue de la consultation publique

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation sont parus le 7 février 2019, dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone. Les assemblées ont aussi été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville de Montréal. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à plus de 300 abonnés des commissions permanentes susceptibles d'être intéressés par le sujet.

Un communiqué a également été transmis à tous les médias nationaux et locaux. Enfin, l'information a été relayée sur les réseaux sociaux par le biais des comptes *Twitter* et *Facebook* de la Ville de Montréal et ceux de plusieurs commissaires. Les informations sur la consultation ont aussi été affichées sur le site Internet de la Ville de Montréal.

### 1.2 Déroulement de l'étude publique

L'assemblée publique s'est déroulée le 21 février 2019. Les représentants du Service de police de la Ville de Montréal ont procédé à une présentation sur la sécurité des déplacements entre la maison et l'école intitulée *Les brigadiers scolaires*.

Une soixantaine de personnes étaient présentes à cette assemblée, en plus des représentants des divers services impliqués. D'ailleurs, la Commission tient à remercier pour leur soutien et leur expertise les représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

La présentation PowerPoint du SPVM fait l'objet d'une synthèse au chapitre 2 du présent rapport. Elle est aussi disponible en version intégrale sur le site des commissions permanentes, à l'adresse suivante : <http://ville.montreal.qc.ca/commissions>.

Une vingtaine d'opinions ont été exprimées à la Commission de la sécurité publique. La



majorité a fait l'objet d'une présentation orale. Le seul document reçu d'un participant à la consultation publique a été versé sur le site des commissions dans les jours suivant sa réception. Il peut être consulté à la même adresse.

Les commissaires se sont ensuite réunis à huis clos à une reprise pour analyser les opinions en vue de préparer les recommandations. La grande qualité des opinions et du mémoire présentés a permis d'avoir des échanges riches et des discussions en profondeur sur ce sujet.

### **1.3 Adoption des recommandations**

Enfin, la Commission a publiquement adopté ses recommandations à la majorité le 12 mars 2019. Ces recommandations, fruit du travail de 9 commissaires, élus de Montréal ou des villes liées et du représentant du gouvernement, constituent le cœur du présent rapport et sont reproduites intégralement au chapitre 3.

M. Abdelaq Sari a déposé un rapport minoritaire à la même occasion. Ce rapport minoritaire est joint au présent document en **Annexe 4**.

L'**Annexe 3** du présent rapport liste les personnes ayant pris la parole lors de l'une ou l'autre de ces séances publiques.

## 2. PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION

Le document *Les brigadiers scolaires* a été préparé par le Service de police de la Ville de Montréal.

Il fait état des différents moyens d'assurer la sécurité des écoliers, mais traite plus spécifiquement de la présence, de la répartition et du rôle des brigadiers scolaires aux traverses scolaires.

Il se décline en 7 parties :

- Contexte
- Processus d'analyse des demandes
- Méthodologie d'évaluation des traverses
- Priorisation des traverses
- Processus de révision des traverses
- Les prochaines années : statistiques, données démographiques et brigadiers
- Conclusion

Le document du SPVM peut être consulté dans son entièreté sur le site des commissions permanentes à l'adresse : <http://ville.montreal.qc.ca/commissions>.

### 3. RECOMMANDATIONS

Le présent chapitre reprend intégralement le document contenant les 15 recommandations adoptées à la majorité lors de l'assemblée publique du 12 mars 2019.

#### 1. Contexte

Le 20 août 2018, le conseil de ville confiait le mandat de tenir une consultation publique au sujet de la sécurité des déplacements entre la maison et l'école à la Commission de la sécurité publique, dont la question des brigadiers scolaires (CM18 1052).

La Commission de la sécurité publique tient à remercier le SPVM pour sa collaboration et toutes les personnes qui ont contribué à alimenter sa réflexion.

#### 2. Recommandations

*Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à promouvoir la marche et le vélo comme moyens de transport dans le but de réduire la congestion routière et la pollution atmosphérique, mais aussi d'améliorer la santé des citoyens en augmentant leur niveau d'activité physique;*

*Attendu que les brigadiers scolaires constituent un élément essentiel parmi les mesures requises pour assurer la sécurité des écoliers dans leurs déplacements entre la maison et l'école;*

*Attendu que de nombreux autres types de mesures et initiatives – dont l'élargissement de trottoirs, l'aménagement de saillies de trottoir, l'implantation de panneaux d'arrêt et de feux de circulation aux intersections, la construction de dos d'âne dans les rues locales et aux entrées de ruelles, l'implantation de terre-pleins au milieu de rues larges et achalandées, le renouvellement régulier du marquage de traverses piétonnières, l'identification de corridors scolaires, la réduction de la vitesse maximale aux abords des écoles ainsi que les «trottibus» qui permettent aux écoliers de marcher en groupe à l'école accompagnés par des adultes – contribuent à améliorer la sécurité des élèves lors de leurs déplacements entre la maison et l'école;*

*Attendu que la Ville de Montréal a récemment annoncé des programmes visant à améliorer les aménagements des rues et des trottoirs aux abords des écoles pour accroître le niveau de sécurité des élèves dans leurs déplacements quotidiens;*

*Attendu la croissance constante du nombre de véhicules sur le territoire montréalais;<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup>VILLE DE MONTRÉAL. « Nombre de véhicules en circulation », [en ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6897,67889677&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67889677&_dad=portal&_schema=PORTAL) (page consultée le 2019-09-22)

*Attendu la croissance de la population scolaire anticipée par les commissions scolaires sur le territoire montréalais au cours des prochaines années;*<sup>2</sup>

*Attendu que l'usage des transports actifs contribue à réduire le nombre de véhicules aux abords des écoles et donc les risques encourus par les écoliers lors de leurs déplacements;*

*Attendu le nombre d'enfants d'âge scolaire blessés chaque année sur le territoire montréalais;*<sup>3</sup>

*Attendu la dangerosité particulière des véhicules lourds à l'égard des piétons et des cyclistes;*<sup>4</sup>

La commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

## Bonifier le partage des informations et des expertises

**R-1** Demander au SPVM qu'il communique annuellement avec les arrondissements et les villes liées les informations suivantes :

- Les intersections surveillées par des brigadiers;
- Le niveau de dangerosité des intersections du corridor scolaire, selon les observations du SPVM (indice de risque);
- Le nombre et la nature des demandes de brigadiers reçues par le poste de quartier;
- Les raisons justifiant ses décisions d'attribuer ou non des brigadiers scolaires ; et

Que le SPVM garde un historique des demandes de brigadiers faites aux postes de quartier.

**R-2** Demander au SPVM de clarifier et communiquer la procédure pour effectuer une demande formelle de brigadiers scolaires aux arrondissements, aux villes liées, aux commissions scolaires et aux organismes dédiés à la sécurité des piétons et des cyclistes.

**R-3** Inviter les commissions scolaires, les arrondissements, les villes liées et le SPVM à bonifier leurs communications avec les parents des élèves des écoles primaires concernant les corridors scolaires en vigueur et les procédures prévues pour les modifier.

**R-4** Produire annuellement des cartes détaillées des corridors scolaires et les rendre facilement accessibles à la population.

---

<sup>2</sup> SPVM. « Les brigadiers scolaires », présentation du SPVM à l'intention de la Commission de la sécurité publique, [en ligne], p.12

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC\\_BRIGADIERS\\_20190214.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_BRIGADIERS_20190214.PDF) (page consultée le 2019-09-22)

<sup>3</sup> Entre 1999 et 2008, 1799 piétons et 1972 cyclistes entre 5-17 ans ont été blessés lors d'un accident de la route à Montréal et ont bénéficié d'une intervention ambulancière. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. « Rapport du directeur de santé publique 2011 : Les inégalités sociales de santé à Montréal - Le chemin parcouru », [en ligne], [https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Rapport\\_ISS-2011.pdf](https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/Directeur/Rapports/Rapport_ISS-2011.pdf) (page consultée le 2019-09-22)

<sup>4</sup> VILLE DE MONTRÉAL. « La cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain », [en ligne], [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS\\_PERM\\_V2\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PRESENTATION\\_SIVTI\\_20170321.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PRESENTATION_SIVTI_20170321.PDF) (page consultée le 2019-09-22)

**R-5** Lors du processus d'analyse des demandes de brigadiers, inviter le SPVM à collaborer davantage avec des partenaires (services centraux, chercheurs) qui possèdent une expertise et/ou des données en matière de sécurité routière.

**R-6** Inviter le SPVM à évaluer la possibilité d'utiliser d'autres ressources que des policiers pour effectuer le décompte des enfants lors de l'évaluation d'une demande de brigadier scolaire.

### Affiner et moderniser les critères d'analyse de risque des intersections

**R-7** Demander au SPVM de travailler en étroite collaboration avec les experts en santé publique lors de la révision des critères d'analyse (méthodologie d'évaluation des traverses) justifiant l'attribution de brigadiers scolaires à des intersections.

**R-8** Demander au SPVM de prendre notamment en compte le type de véhicules dans son analyse de risque aux intersections du corridor scolaire (camions).

**R-9** Demander au SPVM de prendre également en compte la complexité des interactions entre les usagers de la route (présence simultanée de traverses piétons, de pistes et bandes cyclables et de feux de circulation) dans leur analyse de risque.

### Encourager la mise en place d'autres mesures pour rendre plus sécuritaires les déplacements des élèves entre la maison et l'école

**R-10** Encourager les arrondissements à se prévaloir des programmes mis en place par l'administration municipale – dont le programme « Vision Zéro - Programme de sécurisation aux abords des écoles » et le « Programme d'aménagement des rues » – visant à améliorer la sécurité des élèves par le biais d'améliorations des aménagements physiques des rues.

**R-11** Encourager les arrondissements et les villes liées à limiter la circulation de véhicules municipaux lourds aux heures d'arrivées et de départs des élèves (cueillette des ordures, déneigement, livraison, etc.)

**R-12** Encourager les initiatives locales qui favorisent les déplacements actifs et sécuritaires, par exemple, les trottibus et les programmes de formation visant l'utilisation sécuritaire du vélo par les enfants.

### Les brigadiers scolaires

**R-13** Revoir le budget attribué à l'embauche de brigadiers scolaires afin de répondre aux besoins identifiés une fois que les critères et le processus d'attribution auront été modernisés.

**R-14** Examiner la possibilité de fournir le service de brigadiers scolaires lors des journées pédagogiques et d'en adapter les modalités au besoin.

**R-15** Ajuster au besoin l'offre de services des brigadiers scolaires aux horaires de tous les établissements scolaires à proximité.

\*\*\*\*

***Les recommandations ont été adoptées à la majorité lors de l'assemblée publique du 12 mars 2019.***

#### **4. REMERCIEMENTS**

La Commission de la sécurité publique est reconnaissante envers les personnes et organismes qui ont accepté son invitation à participer à cette consultation publique en vue de trouver des pistes de solution pour améliorer la sécurité des déplacements entre la maison et l'école.

La Commission de la sécurité publique a été impressionnée par la qualité des informations et des opinions fournies par les participants.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur Internet, à l'adresse [www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions) de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.



---

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

---

Assemblée ordinaire du lundi 20 août 2018  
Séance tenue le 21 août 2018

Résolution: CM18 1052

---

**Motion de l'opposition officielle pour sécuriser les déplacements entre la maison et l'école en mettant fin aux quotas de brigadiers scolaires à Montréal**

Attendu que la Ville de Montréal souhaite convaincre ses résidents d'adopter les transports actifs, et qu'un premier pas est de modifier les habitudes de déplacements domicile-école-travail;

Attendu que la marche ou le vélo, pour aller à l'école et en revenir, constitue une façon simple et facile de faire bouger les jeunes et ainsi prévenir des dangers de la sédentarité et des problèmes de santé qui y sont associés;

Attendu que 32 % des enfants optent pour le transport actif, la marche ou le vélo, pour se rendre à leur école;

Attendu qu'entre les années 2013 et 2017, 140 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé, à Montréal, lors de leur déplacement entre la maison et l'école;

Attendu que le nombre d'écoliers n'a pas cessé d'augmenter depuis les 10 dernières années, et que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) estime que d'ici 5 ans, c'est minimalement 15 nouvelles écoles qui devront être bâties;

Attendu que l'insécurité routière est l'une des principales raisons invoquées par les parents pour choisir l'automobile comme mode de déplacement de leurs enfants entre la maison et l'école;

Attendu que même le long d'un trajet sécuritaire, les jeunes enfants, à cause de leur nature imprévisible et de leur inexpérience, doivent être supervisés par des adultes responsables tels des parents ou des brigadiers scolaires;

Attendu que le nombre de brigadiers, chargés de la surveillance des traverses aux intersections afin d'assurer la sécurité et la prévention d'accident, est limité à 521 depuis plus de 10 ans;

Attendu qu'actuellement le processus pour ajouter un brigadier à une intersection, demande d'en retirer un ailleurs;

Attendu que la présence de brigadiers aux intersections très fréquentées par les voitures est un des facteurs ayant le plus d'impact sur le sentiment de sécurité des enfants et de leurs parents;

Attendu que la CSDM recommandait dans son mémoire présenté dans le cadre de la Consultation publique sur la sécurité routière par la SAAQ, de modifier le nombre de brigadiers scolaires en fonction des besoins en tenant compte de l'augmentation du nombre d'élèves;

Il est proposé par M. Benoit Langevin



appuyé par M. Lionel Perez

- 1 - que la Ville de Montréal, en collaboration avec le service de police de Montréal, consulte les commissions scolaires établies sur le territoire de Montréal et les arrondissements pour identifier les besoins réels de brigadiers scolaires;
- 2 - que la Ville de Montréal modifie ses pratiques pour mettre fin au quota de brigadiers scolaires et détermine les ajouts en fonction des besoins exprimés par ses partenaires.

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 47, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Avant de proposer un amendement, le leader de la majorité souhaite intervenir afin de parler d'éthique de travail en la matière. Il remet en cause certaines pratiques et échanges dans le cours des discussions avec l'opposition officielle.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au leader de la majorité de retirer le mot « menti » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, soulève une question de privilège à la suite des propos tenus par le leader de la majorité car, de son point de vue, ils portent atteinte à son intégrité et à celle de son directeur de cabinet.

La présidente du conseil reconnaît la question de privilège du chef de l'opposition officielle et indique que ce genre de discussions devrait se faire en amont et non dans la salle du conseil. Elle rappelle l'importance de la collaboration du chef de l'opposition officielle, du leader de la majorité ainsi que des chefs de cabinet dans le futur, et cède la parole au leader de la majorité afin qu'il puisse rectifier certains de ses propos.

Le leader de la majorité indique qu'il rencontrera le chef de l'opposition officielle dans les plus brefs délais afin de clarifier la situation et il admet que cette discussion aurait dû se faire en privé.

À 16 h 58, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

À 19 h 01, le conseil reprend ses travaux à l'article 65.03.

Le leader de la majorité procède à un point d'information et mentionne qu'il a rencontré le chef de l'opposition officielle pendant la pause de 17 h. Il affirme que cette rencontre fût chaleureuse et que les discussions se sont déroulées sur une base plus sereine. M. Limoges indique que le lien de confiance a été rétabli envers les équipes respectives.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et le chef de l'opposition officielle.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Nathalie Goulet pour la poursuite des travaux.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Nathalie Goulet

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.03 :

1- de retirer, dans le titre de la motion, les mots « en mettant fin aux quotas de » et de les remplacer par le mots « en revoyant les pratiques entourant les »;

2- d'ajouter un 12<sup>e</sup> « Attendu » qui se lit comme suit :

« Attendu qu'aucun document d'une instance décisionnelle de la Ville de Montréal, de l'Agglomération ou de la défunte Communauté urbaine de Montréal, ni de document administratif, imposant un quota officiel de brigadiers scolaires sur le territoire n'a été trouvé à la suite d'une recherche exhaustive du Service du greffe et du SPVM »;

3- de remplacer les 2 « RÉSOLU » par les suivants :

« Que le conseil municipal mandate la Commission de la sécurité publique de tenir une séance publique sur l'amélioration des pratiques relatives à la sécurisation des déplacements entre la maison et l'école, incluant la question de l'augmentation du nombre de brigadiers scolaires, en collaboration avec le SPVM, les commissions scolaires, et les arrondissements et villes liées; »

« Que la Ville de Montréal révise ses pratiques en matière de brigadiers scolaires et détermine les ajouts, le cas échéant, en fonction des besoins exprimés lors de l'exercice ».

---

Un débat s'engage sur l'amendement du leader de la majorité et de la conseillère Goulet.

---

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Nathalie Goulet

d'apporter un sous-amendement à l'amendement du leader de la majorité et de la conseillère Goulet en ajoutant, à la fin du 1<sup>er</sup> paragraphe du « RÉSOLU », la phrase suivante :

« que ledit rapport soit déposé au conseil municipal d'ici le 31 janvier 2019 ».

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de suspendre les travaux pour quelques minutes afin de discuter du sous-amendement à l'étude avec le président de la Commission de la sécurité publique.

À 19 h 10, la présidente du conseil suspend les travaux.

À 19 h 11, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle informe les membres qu'un accord est intervenu pour fixer un échéancier pour le dépôt d'un rapport par la Commission de la sécurité publique d'ici le conseil municipal du mois de mars 2019 au lieu du 31 janvier 2019 proposé initialement. Il se lirait donc ainsi : « que ledit rapport soit déposé au conseil municipal au plus tard lors de son assemblée du mois de mars 2019 ».

La présidente du conseil déclare le sous-amendement, tel que modifié, du chef de l'opposition officielle et de la conseillère Goulet adopté à l'unanimité.

---

Le débat se poursuit sur l'amendement, tel que sous-amendé, du leader de la majorité, M. François Limoges, et de la conseillère Goulet.

---

La présidente du conseil déclare l'amendement, tel que sous-amendé, adopté à l'unanimité et cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03  
/cb

Valérie PLANTE

---

Mairesse

Yves SAINDON

---

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

---

Yves SAINDON  
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 août 2018

## **Annexe 2 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal**

### **Responsables politiques :**

---

**M. Alex Norris**, conseiller associé à la sécurité publique au comité exécutif et responsable de la sécurité publique

**Mme Nathalie Goulet**, membre du comité exécutif, responsable de la sécurité publique

**Mme Marianne Giguère**, conseillère associée du comité exécutif responsable du développement durable et des transports actifs

### **Personnes-ressources du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) :**

---

**Mme Natalia Shuster**, Inspecteur-Chef – Service de soutien aux opérations

**M. Sylvain Dubois**, Commandant – Section de la sécurité routière

**Mme Isabelle Joly**, conseillère en planification – Cabinet du Directeur et relations avec les élus

### **Annexe 3 : Liste des participants à la consultation publique**

#### **Liste des intervenants à l'assemblée publique de présentation du dossier, le 21 février 2019**

---

**M. Michael Johnson**, citoyen

**Mme Maëlle Plouganou**, Centre d'écologie urbaine de Montréal

**Mme Marie-Soleil Cloutier**, IRNS – Centre Urbanisation, culture et société

**M. Claude Blais**, Syndicat des brigadiers

**Mme Manon Gosselin**, Syndicat des brigadiers

**Mme Louise Sanquartier**, Syndicat des brigadiers

**Mme Chantal Labrèche**, Syndicat des brigadiers

**M. Jean-Pierre Lussier**, citoyen

**M. Antonio Colizza**, citoyen

**Mme Catherine Harel-Bourbon**, Présidente de la Commission scolaire de Montréal

**Mme Magali Bébronne**, Vélo Québec

**M. Julien Bourque**, organisme GRAME

**Mme Micheline Goudreau**, citoyenne

**Mme Claudie Reids**, citoyenne

**Mme Marianne Giguère**, Conseillère associée au développement durable et aux transports actifs

**M. Sylvain Ouellet**, conseiller de la Ville – arrondissement Villeray – Saint-Michel-Parc – Extension et vice-président du comité exécutif

**M. Benoit Langevin**, conseiller de la Ville – arrondissement Pierrefonds – Roxboro

**Mme Stéphanie Watt**, conseillère de la Ville – arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie

**Mme Patricia Lattanzio**, conseillère de la Ville – arrondissement Saint-Léonard

**Mme Nathalie Goulet**, responsable de la sécurité publique au Comité exécutif de la Ville de Montréal

#### **Liste des intervenants à l'assemblée publique d'adoption des recommandations du 12 mars 2019**

---

**M. Benoit Langevin**, conseiller de la Ville – arrondissement Pierrefonds – Roxboro



## La sécurité des déplacements entre la maison et l'école

**Rapport minoritaire de l'Opposition officielle déposé  
à la Commission de la sécurité publique**

Le 12 mars 2019

## Introduction

Lors de la séance du conseil municipal du 20 août 2018, les élus d'Ensemble Montréal ont déposé une motion demandant que la Ville de Montréal revoit ses pratiques entourant l'embauche de brigadiers scolaires et qu'elle augmente leur nombre en fonction des besoins exprimés par les différents partenaires (commissions scolaires, arrondissements, etc.).

Il faut savoir que le nombre de brigadiers scolaires à Montréal n'a pas augmenté depuis plus de 20 ans, malgré les nouveaux besoins entraînés par l'augmentation du nombre d'écoles et d'écoliers et malgré les demandes répétées des commissions scolaires et des élus locaux.

Il y avait donc dans la motion adoptée au conseil municipal un engagement à augmenter le nombre de brigadiers scolaires sur l'île de Montréal et un engagement concret à réviser les pratiques de la Ville de Montréal, et donc du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), de qui relève la décision d'embaucher les brigadiers.

Malgré ces deux objectifs bien précis, la séance de la Commission de la sécurité publique chargée d'étudier la sécurité des déplacements entre la maison et l'école a plutôt servi à « noyer le poisson », reléguant la question du nombre insuffisant de brigadiers scolaires à la toute fin des recommandations, tout en laissant au seul SPVM le soin de revoir les critères d'analyse justifiant l'attribution (ou non) de brigadiers scolaires à des intersections.

### 1. La question du manque de brigadiers évaluée des recommandations

À lire les recommandations de la Commission de la sécurité publique, on a l'impression que tout a été fait afin de minimiser le rôle des brigadiers scolaires pour assurer la sécurité des déplacements de enfants.

Dans le troisième attendu, par exemple, on prend même la peine de faire une longue énumération des « nombreux autres types de mesures et initiatives qui contribuent à améliorer la sécurité des élèves lors de leurs déplacements entre la maison et l'école » : saillies de trottoirs, panneaux d'arrêt, dos d'âne, marquage des traverses, réduction de la vitesse aux abords des écoles, etc.

De même, dans les recommandations, on parle d'« encourager la mise en place d'autres mesures pour rendre plus sécuritaires les déplacements des élèves entre la maison et l'école ».

Les recommandations touchant véritablement à l'enjeu des brigadiers scolaires sont inscrites complètement à la fin du document (R-13, R-14 et R-15). Elles sont pour le moins timides, quand on considère que la motion adoptée au conseil municipal en août 2018 prenait l'engagement d'augmenter leur nombre.

Ainsi, la recommandation est maintenant de « revoir le budget attribué à l'embauche des brigadiers scolaires afin de répondre aux besoins identifiés une fois que les critères et le processus d'attribution auront été modernisés ».

Or, c'est le SPVM qui demeure responsable de cette « modernisation ». Et il est très clair dans son document de présentation que le SPVM n'entend pas se plier si facilement aux demandes pour des brigadiers scolaires supplémentaires. On peut y lire :

*« La hausse du nombre d'élèves n'est pas nécessairement proportionnelle à une hausse du nombre de brigadiers scolaires. »*

Les besoins sont pourtant connus depuis longtemps. Par exemple, dans son mémoire présenté lors de la consultation publique, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dit souhaiter une hausse de 22 % du nombre de brigadiers sur son territoire, en lien avec l'augmentation de sa clientèle au cours des 10 dernières années.

Cependant il n'y a aucune recommandation ni engagement visant à augmenter le nombre de brigadiers scolaires dans le rapport de la Commission de la sécurité publique. Aucun engagement non plus à offrir le service des brigadiers durant les journées pédagogiques, une autre demande unanime du milieu scolaire.

## **2. Le SPVM est toujours roi et maître en ce qui concerne l'embauche des brigadiers scolaires**

On laisse encore aux policiers le soin d'établir les critères – même révisés – d'attribution des brigadiers, sachant que le SPVM a refusé durant des années les demandes en provenance des différentes écoles, commissions scolaires ou élus locaux, notamment pour des raisons budgétaires.

Cette « révision des critères » se fera uniquement avec les experts en santé publique, sans prendre en compte l'avis des commissions scolaires, des directeurs d'écoles ou des comités de parents. À l'intention de ces groupes, on demande seulement au SPVM de « bonifier le partage des informations et des expertises ».

Ainsi, au lendemain de la révision des critères d'attribution, les Montréalais pourraient se retrouver avec exactement le même nombre de brigadiers scolaires dans les rues de la ville, car rien n'empêchera le SPVM de procéder comme il a toujours procédé, c'est-à-dire retirer un brigadier scolaire d'une intersection pour le placer à une autre.



## Conclusion

Les recommandations de la Commission de la sécurité publiques ne respectent pas le mandat original tel que décrit dans la motion de l'Opposition officielle déposée en août 2018 et qui demandait une augmentation du nombre de brigadiers scolaires.

Non seulement la nécessité – on pourrait dire l'urgence – de répondre au besoin de nouveaux brigadiers est absente de la liste de recommandations, mais on conserve sensiblement le même processus pour la sélection et l'attribution de brigadiers scolaires, un processus dirigé entièrement par le SPVM, à qui on laisse carte blanche.

Après le retrait des cadets des chantiers de construction, le refus des caméras portatives et l'achat massif de pistolets Taser, l'administration Plante poursuit dans sa politique de ne pas vouloir déplaire au SPVM, au mépris des demandes répétées des divers intervenants en faveur de la sécurité des enfants.

Ensemble Montréal est clairement déçu du résultat de cet exercice et n'appuie pas les recommandations de la Commission.

### **Abdelhaq Sari**

Vice-président de la Commission de la sécurité publique

---

**Commission permanente sur l'inspecteur général**

**Commentaires et recommandations faisant suite au  
Rapport de recommandations de l'inspectrice générale  
concernant l'agrandissement et le réaménagement de la  
bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887)**

Rapport déposé au conseil municipal  
le 25 mars 2019

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
le 28 mars 2019

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### *La commission permanente sur l'inspecteur général*

#### *Présidente*

*Mme Manon Barbe  
Arrondissement de LaSalle*

#### *Vice-présidents*

*M. Michel Gibson  
Ville de Kirkland*

*Mme Patricia R. Lattanzio  
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Marie-Andrée Mauger  
Arrondissement de Verdun*

#### *Membres*

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte des Neiges –  
Notre-Dame-Grâce*

*M. Alan DeSousa  
Arrondissement de Saint-Laurent*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Nathalie Pierre-Antoine  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-  
Geneviève*

*M. Yves Sarault  
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-  
Geneviève*

*M. Alain Vaillancourt  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

*Mme Maeva Vilain  
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal*

Montréal, le 25 mars 2019

Mme Valérie Plante  
Mairesse de Montréal  
Membres des conseils municipal et d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément aux règlements 14-013 et RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération ses commentaires et recommandations faisant suite au dépôt par l'inspecteur général du rapport intitulé *Rapport de recommandations concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887)*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

---

Manon Barbe  
Présidente

---

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## MISE EN CONTEXTE

---

Le 28 janvier 2019, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public un rapport portant sur l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887). En vertu de l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, l'inspectrice générale a le pouvoir d'adresser, en tout temps, au conseil municipal de la Ville de Montréal, tout rapport faisant état de constats et de recommandations méritant d'être portés à son attention.

L'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop a présenté ses conclusions à la Commission le 27 février 2019.

Le même jour, les membres de la Commission ont échangé avec l'inspectrice générale et convenu par la suite de leurs conclusions et recommandations.

## L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PIERREFONDS

---

Le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a mené une enquête à la suite de la réception d'une dénonciation à l'effet que l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. exigerait un escompte à ses sous-traitants lors de l'exécution des directives de changement dans le cadre des travaux d'agrandissement et réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds.

Trente sous-traitants ont travaillé sur ce projet. Le BIG a rencontré dix de ces sous-traitants. L'enquête a révélé que Les Constructions Lavacon Inc. a conclu avec chacun de ces dix sous-traitants une entente par laquelle ils s'engageaient à lui remettre un escompte de 5 à 15 % de la valeur de leurs travaux pour chaque directive de changement. Le paiement des escomptes était fait de façon identique pour tous les sous-traitants. Lorsqu'une directive de changement était émise, les sous-traitants envoyaient leur estimation à Lavacon qui la présentait ensuite aux responsables du projet à la Ville. Une fois la soumission acceptée, Lavacon envoyait le bon de commande au sous-traitant coupé d'un montant correspondant à l'escompte inclus dans l'entente. Après avoir effectué les travaux, le sous-traitant envoyait sa facture pour un montant identique à celui inscrit sur le bon de commande.

À aucun moment, les responsables du projet pour la Ville de Montréal n'ont été mis au courant d'une telle entente et il leur aurait été impossible d'en connaître l'existence puisque les sous-traitants relevaient de la responsabilité de l'entrepreneur général. Le système mis en place par Lavacon lui permettait ainsi de ne pas payer la véritable valeur des travaux exécutés par les sous-entrepreneurs tout en demandant le plein paiement à la Ville de Montréal.

L'enquête démontre également que, pour chacun des sous-traitants rencontrés, ces ententes ont été conclues peu après l'octroi du contrat à Lavacon par la Ville de Montréal et ont été en vigueur pendant la durée des travaux de la bibliothèque. Les

témoignages recueillis par le BIG montrent que cette entente a été imposée aux sous-traitants, même à ceux qui ont refusé de signer l'entente à cet effet avec Lavacon.

Quatre sous-traitants ont confirmé au BIG avoir haussé les prix de leur estimation lors des directives de changement pour compenser l'escompte devant être consenti à Lavacon. Ceux-ci ont expliqué qu'ils augmentaient le prix de leur estimation du même montant que ce qui devait être consenti à Lavacon pour les escomptes.

D'un point de vue contractuel, l'inspectrice générale conclut que la Ville de Montréal n'a pas payé le juste prix qu'elle aurait dû payer pour les travaux des sous-traitants lors des directives de changement en raison des ententes. Les actions de l'entrepreneur ont causé une augmentation des coûts pour la Ville de Montréal lors des demandes de changement. Tel qu'expliqué par un sous-traitant, l'imposition de ces escomptes a fait en sorte que presque tout son profit était perdu en raison de l'escompte qu'il devait remettre à l'entrepreneur général. Ces pertes étaient impossibles à absorber pour son entreprise, le forçant ainsi à hausser le prix de ses soumissions.

Enfin, en ayant ces ententes avec les sous-traitants, l'entreprise Lavacon n'a pas respecté son obligation d'agir au mieux des intérêts de son client.

L'inspectrice générale est donc d'avis que les actes de Lavacon constituent une manœuvre frauduleuse en vertu du Règlement de gestion contractuelle durant la gestion du contrat et recommande que l'entreprise soit inscrite au Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle pour une période de cinq ans.

## **L'ANALYSE DES MEMBRES DE LA COMMISSION**

---

Les membres de la Commission ont apprécié les explications de l'inspectrice générale sur le système mis en place par Lavacon et reconnaissent que l'entreprise a procédé à des manœuvres frauduleuses. Même si les sommes en cause ne sont pas astronomiques, les membres de la Commission jugent que la recommandation de l'inspectrice générale d'inscrire Lavacon au Registre des personnes inadmissibles aux contrats et sous-contrats pour une période de cinq ans est appropriée. De même, la Commission est d'avis que la Ville devrait travailler à récupérer les sommes en cause, compte tenu, entre autres, que Lavacon avait des obligations envers la Ville, dont celle de respecter le Règlement de gestion contractuelle.

Les membres de la Commission ont bien compris que, de façon générale, la Ville transige avec l'entrepreneur adjudicataire qui, pour sa part, est en lien direct avec ses sous-traitants. Pour les commissaires, il faudrait faire en sorte que la Ville puisse avoir un lien plus direct avec les sous-traitants.

Des membres ont aussi soulevé l'hypothèse que les sous-traitants avaient peut-être accepté l'entente «particulière» avec Lavacon par méconnaissance des règles.

Les membres ont aussi soulevé la question des estimations réalisées par des firmes externes pour des projets de cette nature. Pour la Commission, il y a là une perte

d'expertise à l'interne et de possibles situations de conflits d'intérêt. Il en va de même quand la Ville confie la surveillance des chantiers à l'externe. Il est possible que les firmes effectuant ce travail ne représentent pas toujours les intérêts de la Ville.

Pour la Commission, ce dossier montre bien qu'il y aurait lieu d'améliorer certaines pratiques, notamment en ce qui a trait aux directives de changement aux sous-traitants (les «extras»). Il faudrait que la Ville puisse avoir accès facilement et à sa demande à tous les renseignements à ce sujet.

La Commission est aussi d'avis que le présent rapport du BIG, comme l'ensemble de ses rapports, devrait être rendu facilement accessible à toutes les unités d'affaires de la Ville pour faire en sorte que les situations irrégulières constatées par le Bureau de l'inspecteur général ne se répètent pas dans d'autres dossiers similaires.

## LES RECOMMANDATIONS

---

La Commission remercie l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop, et les membres de son équipe.

*CONSIDÉRANT les constats de l'inspectrice générale sur les manœuvres frauduleuses de Les Constructions Lavacon Inc.,*

### R-1

**La Commission appuie la recommandation de l'inspectrice générale à l'effet que l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. soit inscrite au Registre des personnes inadmissibles aux contrats et sous-contrats en vertu du Règlement de gestion contractuelle pour une période de cinq ans.**

### R-2

**Que la Ville évalue les recours possibles visant la récupération éventuelle des montants perçus en trop par l'entrepreneur ainsi que les frais relatifs aux démarches de recouvrement.**

*CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville d'améliorer les pratiques en ce qui a trait à la gestion des directives de changement,*

### R-3

**Que la Ville de Montréal modifie, d'ici juin 2019, son formulaire de directive de changement afin d'y mentionner que la Ville peut, à sa demande, accéder aux détails de la facturation entre l'entreprise adjudicataire et ses sous-traitants, et que copie du formulaire de directive de changement soit transmis par la Ville à la liste des sous-traitants de l'adjudicataire.**

*CONSIDÉRANT l'importance pour les responsables des services municipaux d'éviter la répétition de situations ayant fait l'objet de rapports du Bureau de l'inspecteur général,*

**R-4**

**Que la direction générale de la Ville transmette au moment de leur publication les rapports du Bureau de l'inspecteur général aux directions d'arrondissements et de services.**



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement		Genuine Extract from the minutes of a Borough Council Sitting
Séance ordinaire du lundi 11 février 2019 à 19 h	Résolution: CA19 29 0033	Regular sitting of Monday February 11, 2019 at 7 p.m.

UNE HEURE POUR LA TERRE 2019 - APPUI

EARTH HOUR 2019 - SUPPORT

**Il est proposé par  
la conseillère Louise Leroux  
appuyé par  
la conseillère Catherine Clément-Talbot**

**It was moved by  
Councillor Louise Leroux  
seconded by  
Councillor Catherine Clément-Talbot**

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

DE confirmer la participation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à l'événement « Une heure pour la Terre 2019 », qui se tiendra le 30 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30;

TO confirm the participation of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in the event "Earth Hour 2019", which will take place on next March 30, from 8:30 p.m. to 9:30 p.m.;

D'inviter les commerçants et les résidents de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

TO invite businesses' owners and borough residents to become actively involved in this event;

DE transmettre une copie de la résolution au conseil municipal, au conseil d'agglomération et aux autres conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal pour les encourager à adopter à leur tour une résolution confirmant leur participation respective à l'événement.

TO forward a copy of the present resolution to the Municipal Council, to the Agglomeration Council and to the boroughs of Ville de Montréal to urge them to be next adopting a resolution confirming their respective participation to this event.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

15.01 1192155002

Dimitrios (Jim) BEIS

Suzanne CORBEIL

Maire d'arrondissement  
Mayor of the Borough

Secrétaire d'arrondissement  
Secretary of the Borough

Signée électroniquement le 12 février 2019





**Dossier # : 1190498001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2018.

Il est recommandé :  
de prendre acte du bilan sur le Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* en date du 31 décembre 2018.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-05 09:52

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190498001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2005, le comité exécutif adoptait la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* qui constitue l'un des outils de mise en œuvre du Plan d'urbanisme et des orientations de la Ville en matière d'habitation. Au moment de l'adoption de la Stratégie, le contexte juridique ne permettait pas d'exiger l'inclusion de logements abordables par voie réglementaire, ce qui a mené la Ville à adopter une approche incitative. Par ailleurs, le 16 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* a introduit un nouveau pouvoir habilitant dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU). Les municipalités du Québec peuvent désormais : « (...) par règlement et conformément à des orientations définies à cette fin dans le plan d'urbanisme, assujettir la délivrance de tout permis pour la construction d'unités résidentielles à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la municipalité en vue d'améliorer l'offre en matière de logement abordable, social ou familial ». La Ville a donc entrepris la modification du Plan d'urbanisme et l'élaboration d'un règlement sur l'offre de logement social, abordable et familial, qui lui permettront de se prévaloir de ce pouvoir. L'adoption de ce règlement est envisagée pour la fin de l'année 2019. Jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement, la mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion se poursuit.

La Stratégie d'inclusion actuelle vise deux grands objectifs :

- Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives ;
- Le soutien de la production de logements abordables, en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires et en stimulant la production de logements (copropriétés ou locatifs) abordables.

Lors de son adoption, les cibles visées par la Stratégie étaient l'inclusion de 15 % de logements sociaux et communautaires et de 15 % de logements abordables privés dans le cadre de la réalisation de projets résidentiels de 200 logements et plus nécessitant une

modification réglementaire importante. Certains objectifs « familles » ont été ajoutés à la suite de l'adoption de la Politique familiale de Montréal en 2008. Depuis décembre 2015, la Stratégie vise des projets de 100 logements et plus nécessitant une modification réglementaire importante à l'usage, la hauteur ou la densité.

Dans le contexte particulier de projets où le promoteur et les autorités de la Ville et de l'arrondissement concerné conviennent qu'il n'est ni souhaitable ni pertinent d'inclure sur site des composantes de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés, ou encore lorsque l'identification de projets hors site s'avère difficile voire impossible, le recours à une contribution financière constitue alors le moyen pour le promoteur de se conformer à la Stratégie d'inclusion.

La création du Fonds permettant la gestion des contributions financières reçues des promoteurs a été autorisée par le comité exécutif le 14 mars 2012 par la résolution CE12 0338. Cette résolution permettait :

1- d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (« le Fonds »)*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles ;

2- de créer deux comptes de dépôt corporatifs dédiés à cet effet dont un pour le logement social et communautaire et un autre pour le logement abordable privé ou pour familles.

Les objets et principes de base de la Stratégie demeurent inchangés. Elle demeure de nature incitative et vise le développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés ainsi que le logement pour familles.

Plus d'une centaine d'ententes d'inclusion ont été conclues depuis le début de la Stratégie. En plus des projets de construction directement issus de ces ententes, les contributions financières obtenues dans ce cadre permettent de compléter le montage financier de projets sociaux et communautaires émergents : plusieurs projets actuellement en élaboration dans le cadre de la Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables reposent sur des apports du Fonds de contribution à l'inclusion pour compléter le financement du programme AccèsLogis.

Lors de la création du Fonds, la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements des contributions reçues, des sommes affectées et de l'état général du fonds. Des bilans ont été présentés annuellement depuis 2012. Le présent sommaire vise donc à présenter un nouveau bilan en date du 31 décembre 2018.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG18 0100 (2018-02-22)** - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2017.

**CG17 0068 (2017-03-30)** - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2016.

**CG16 0171 (2015-03-24)** - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2015.

**CM15 1498 (2015-12-14)** - Accepter que tous les promoteurs signataires d'ententes

comportant l'obligation de réaliser des logements abordables privés puissent se prévaloir, à leur choix, soit des critères tels que stipulés dans leur entente, soit de critères modifiés dans le cadre de l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

**CE15 2254 (2015-12-09)** - Adopter les modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

**CG15 0066 (2015-02-26)** - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014.

**CG14 0068 (2014-02-27)** - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013.

**CE13 0439 (2013-04-10)** - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012.

**CE12 0338 (2012-03-14)** - Création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles.

**CE05 1708 (2005-08-24)** - Adoption de *la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

## **DESCRIPTION**

### **A. Fonctionnement du Fonds de contribution**

#### La dotation du Fonds

Les contributions financières des promoteurs pour le *logement social et communautaire*, résultant d'ententes conclues par la Ville en vertu de la Stratégie d'inclusion, doivent être déposées dans le Fonds, y compris les contributions négociées en arrondissement en vertu de stratégies locales et pour des projets comportant moins de 100 logements depuis décembre 2015. Chaque contribution doit être accompagnée d'une lettre d'entente entre le promoteur et la Ville ou d'une lettre d'engagement du promoteur confirmant que la contribution est destinée aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Les contributions pour le *logement privé abord able ou pour familles* prennent forme lors de l'encaissement par la Ville des lettres de garantie bancaire, fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement ou d'ententes d'inclusion pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles, dont les conditions n'ont pas été respectées.

Les contributions financières résultant d'ententes conclues avant la mise sur pied du Fonds ont également été déposées.

#### L'utilisation du Fonds

Les sommes versées au Fonds de contribution peuvent servir à deux fins :

1- au développement de logements sociaux et communautaires (en priorité pour l'achat d'immeubles spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et

communautaires ou, en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en élaboration);

2- au développement de logements privés abordables ou pour familles (pour l'achat d'immeubles destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles ou pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles).

Chaque affectation de sommes provenant du Fonds fait l'objet d'un dossier décisionnel préparé par le Service de l'habitation. Ce dossier fait état des détails du projet auquel les sommes sont destinées. L'arrondissement d'où provient la contribution est invité à intervenir dans le dossier. Cette affectation est approuvée selon les règles de délégation en vigueur.

#### Le calcul du montant de la contribution pour les logements sociaux et communautaires

La méthode de calcul utilisée pour déterminer le montant de la contribution est basée sur la différence entre la valeur marchande (prédéterminée) par logement du terrain prêt à construire du secteur moins la capacité de payer des organismes (par logement) pour les projets sociaux subventionnés par les programmes AccèsLogis Québec et Montréal, programmes gouvernementaux dans le cadre duquel les logements sociaux et communautaires sont réalisés.

### **B. Bilan du Fonds de contribution au 31 décembre 2018**

#### Logement social et communautaire

Le solde disponible pour ce volet se chiffrait à 11 256 147 \$ au 31 décembre 2017.

Au cours de l'année 2018, dix-neuf contributions provenant de projets réalisés dans sept arrondissements (Ahuntsic-Cartierville, Le Sud-Ouest, Rosemont-La-Petite-Patrie, Saint-Léonard, Villeray-St-Michel-Parc-Extension, Verdun et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve) ont été reçues pour un total de 6 378 918 \$. Le tableau présenté en pièce jointe détaille chacune de ces transactions.

Un seul déboursé au montant de 577 431 \$ a été effectué. Il s'agissait du coût de l'acquisition d'un terrain situé dans l'arrondissement Le Sud-Ouest.

En date du 31 décembre 2018, le total du fonds était de 17 057 634 \$.

Cependant, deux montants totalisant 420 000 \$ sont réservés pour des projets situés dans les arrondissements Ville-Marie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

#### Logement abordable privé (et pour familles)

Une contribution de 400 000 \$ a été faite en 2018 au profit de l'arrondissement du Sud-Ouest portant le solde total pour le logement abordable privé et pour familles à 1 140 000 \$.

### **JUSTIFICATION**

Lors de la création du Fonds de contribution, la Direction de l'habitation s'est engagée à informer annuellement le comité exécutif et les arrondissements sur les contributions reçues, les sommes affectées et l'état général du Fonds.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Au 31 décembre 2018, le solde du Fonds de contribution pour le volet logement social et communautaire était exactement de 17 057 633,63 \$; celui pour le volet logement abordable privé et familles, de 1 140 000 \$. Le grand total était de 18 197 633,63 \$. Le Fonds ne rapporte pas d'intérêts étant donné le caractère transitoire des sommes qui y sont déposées et du fait qu'il n'a pas été créé par règlement. Ces comptes ne sont pas des réserves financières ni des fonds réservés. Légalement, aucun intérêt n'est calculé sur des comptes de dépôts.

Les deux comptes corporatifs liés au Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* sont sous la gouverne du Service des finances. Le Service de l'habitation tient à jour mensuellement un rapport détaillé (auxiliaire) pour chacun des deux comptes qui fait état de la dotation et de l'utilisation des fonds par arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La création d'un Fonds de contribution, comme instrument de mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion, s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Le Fonds permet d'accueillir les contributions qui seront ultérieurement utilisées afin de réaliser des logements sociaux et communautaires qui contribuent à réduire les inégalités sociales et assurer des milieux inclusifs, ainsi que des logements abordables privés dont l'un des objectifs est de réduire le solde migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant des jeunes ménages familiaux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Fonds permet d'accepter et de disposer, en toute transparence, des contributions lorsque l'inclusion de logements abordables sur site ou hors site n'est pas possible. Ces contributions constituent un élément essentiel pour compléter le montage financier de nombreux projets sociaux et communautaires actuellement en développement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le prochain bilan sera préparé en date du 31 décembre 2019. Les étapes qui suivent concernent exclusivement la modification du Plan d'urbanisme et le projet de règlement sur l'offre de logement social, abordable et familial

- Avis de motion visant la modification du Plan d'urbanisme et le projet de règlement sur l'offre de logement social, abordable et familial : avril 2019.
- Consultations publiques menées par l'OCPM : mai et juin 2019.
- Adoption des modifications au Plan d'urbanisme et du règlement : novembre 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian BORYS)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD  
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

**Tél :** 2-3323  
**Télécop. :** 2.3883

#### ENDOSSÉ PAR

Isabelle LUSSIER  
Chef de division

**Tél :**  
**Télécop. :**

Le : 2019-01-29

514-872-7909

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER  
Directrice - Habitation

**Tél :** 514 872-3882  
**Approuvé le :** 2019-02-05

## Service de l'habitation

### Fonds de contribution à l'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

État de situation - 31 décembre 2018

	Ahuntsic-Cartierville	CDN-NDG	Le Sud-Ouest	Rosemont-La-Petite-Patrie	Ville-Marie	Villeray-St-Michel-Parc-Extension	Saint-Léonard	Verdun	Plateau Mont-Royal	Hochelaga-Maisonneuve	TOTAL
<b>Volet Logement social et communautaire</b>											
Solde au 31 décembre 2017	500 000 \$	1 457 750 \$	2 847 626 \$	254 145 \$	4 849 426 \$	51 500 \$	600 000 \$	158 700 \$	495 000 \$	42 000 \$	11 256 147 \$
Contributions approuvées par CM/CG, versées en 2018 à un projet de logement social (montant déboursé)											
- 5233-5235, rue St-Ambroise	- \$	- \$	(577 431) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(577 431) \$
Sous-total	- \$	- \$	(577 431) \$	- \$	0 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(577 431) \$
Contributions reçues en 2018											
- Henri B -10 765, rue Lajeunesse	154 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	154 000 \$
- Innova - 9675, avenue Papineau	490 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	490 000 \$
- Griffintown îlot Ste-Anne, bloc 4	- \$	- \$	777 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	777 000 \$
- Griffintown îlot Ste-Anne, bloc 5	- \$	- \$	714 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	714 000 \$
- 370, des Seigneurs	- \$	- \$	561 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	561 000 \$
- Legado - rue Barré	- \$	- \$	63 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	63 000 \$
- 1306, rue Basin	- \$	- \$	1 009 175 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 009 175 \$
- Thermetco - 1999, rue William	- \$	- \$	765 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	765 000 \$
- Motel Marquis - 6720 Sherbrooke est	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	126 500 \$	126 500 \$
- Elogia II	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	938 000 \$	938 000 \$
- Norampac	- \$	- \$	- \$	55 343 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	55 343 \$
- Solotech	- \$	- \$	- \$	85 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	85 000 \$
- 6724, rue Fabre	- \$	- \$	- \$	70 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	70 000 \$
- Cité Centrale, rue Jarry est	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	299 000 \$	- \$	- \$	- \$	299 000 \$
- 3886-3892, rue de Verdun	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 600 \$	- \$	- \$	4 600 \$
- 5551, rue Wellington	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	73 600 \$	- \$	- \$	73 600 \$
- Coin rue de l'Église et boul. Lasalle	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	147 200 \$	- \$	- \$	147 200 \$
- 725-727, rue d'Argyle	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	34 500 \$	- \$	- \$	34 500 \$
- Knights Bridge	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	12 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	12 000 \$
Sous-total	644 000 \$	- \$	3 889 175 \$	210 343 \$	- \$	12 000 \$	299 000 \$	259 900 \$	- \$	1 064 500 \$	6 378 918 \$
<b>Solde au compte au 31 décembre 2018</b>	<b>1 144 000 \$</b>	<b>1 457 750 \$</b>	<b>6 159 370 \$</b>	<b>464 488 \$</b>	<b>4 849 426 \$</b>	<b>63 500 \$</b>	<b>899 000 \$</b>	<b>418 600 \$</b>	<b>495 000 \$</b>	<b>1 106 500 \$</b>	<b>17 057 634 \$</b>
Contributions réservées par CM/CG mais non encore versées											
- Coopérative d'habitation La Montagne Verte (CG16 0319)	- \$	- \$	- \$	- \$	(220 000) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(220 000) \$
- Coopérative d'habitation Gonthier (CG18 0556)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(200 000) \$	(200 000) \$
Sous-total	- \$	- \$	- \$	- \$	(220 000) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(200 000) \$	(420 000) \$
<b>Solde disponible au 31 décembre 2018</b>	<b>1 144 000 \$</b>	<b>1 457 750 \$</b>	<b>6 159 370 \$</b>	<b>464 488 \$</b>	<b>4 629 426 \$</b>	<b>63 500 \$</b>	<b>899 000 \$</b>	<b>418 600 \$</b>	<b>495 000 \$</b>	<b>906 500 \$</b>	<b>16 637 634 \$</b>
<b>Volet Logement abordable privé et familles</b>											
Solde au 31 décembre 2017	- \$	- \$	480 000 \$	260 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	740 000 \$
Contributions versées ou reçues durant l'année 2018											
- Les Bassins du Nouveau Havre	- \$	- \$	400 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	400 000 \$
<b>Solde au compte au 31 décembre 2018</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>880 000 \$</b>	<b>260 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 140 000 \$</b>



**Dossier # : 1190498001**

**Unité administrative responsable :** Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels

**Objet :** Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2018.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1190498001 Bilan fonds logements abordables - 2.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Christian BORYS  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514-872-5676**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-01

Mathieu PERRIER  
Chef de division  
**Tél : 514 868-3410**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - Point de service développement



**Dossier # : 1198257002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. La production d'un bilan annuel par réseau de distribution d'eau potable est exigée en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Il est recommandé de:

1. prendre acte du bilan annuel de déposer le bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.
2. déposer le bilan au conseil d'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-28 21:17

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198257002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le bilan annuel 2018 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. La production d'un bilan annuel par réseau de distribution d'eau potable est exigée en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Relevant du Service de l'eau, la Direction de l'eau potable (DEP) assure l'alimentation en eau potable à l'ensemble de la population de l'agglomération de Montréal à partir de six (6) usines de production d'eau potable : Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

L'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) demande au responsable d'un système de distribution d'eau de produire un bilan annuel de la qualité de l'eau produite à des fins de consommation humaine. Il doit être terminé avant le 31 mars de chaque année pour l'eau distribuée durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année précédente. Le bilan présente un résumé de tous les résultats des analyses d'eau effectuées en vertu du RQEP et explique tous les dépassements de norme.

Un exemplaire de ce bilan doit être mis à la disposition du Ministre sur demande, conformément au RQEP. Le bilan doit être disponible aux utilisateurs des réseaux de distribution de l'eau potable de l'agglomération de Montréal dès qu'il aura été soumis et entériné par les instances. Le responsable du système de distribution doit également en fournir une copie aux utilisateurs, sur demande.

La Division d'expertise technique du Service de l'environnement de la Ville de Montréal a le mandat d'assister la DEP pour produire ces bilans pour quinze (15) réseaux de distribution municipaux et un (1) réseau de distribution touristique (le Jardin botanique de Montréal) dont elle assure le suivi réglementaire de la qualité de l'eau potable.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0148 - 29 mars 2018 - Dépôt du bilan annuel 2017 de la qualité de l'eau potable relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

CG17 0038 - 23 février 2017 - Dépôt du bilan annuel 2016 de la qualité de l'eau potable relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval.

CG16 0173 - 24 mars 2016 - Dépôt du bilan annuel 2015 de la qualité de l'eau potable relativement aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à déposer, au conseil d'agglomération, le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Les faits saillants de ce bilan se résument ainsi :

- Les résultats des analyses bactériologiques et de chimie organique effectuées sur les quinze mille six cent soixante-seize (15 676) échantillons prélevés n'ont présenté aucun dépassement des concentrations maximales acceptables (CMA) réglementaires.

- Les résultats des analyses en chimie inorganique démontrent que seul le plomb a occasionné des dépassements de la CMA, fixée à 0,010 mg/L. Ces dépassements ont été constatés pour les réseaux de distribution suivants :

- Réseau de Montréal (X0008084) : six (6) dépassements de la CMA sur cinquante-deux (52) échantillons prélevés ont été identifiés. La valeur moyenne de concentration de plomb pour ces dépassements a été de 0,0132 mg/L. La ville a démontré, dans le passé, que ces dépassements étaient causés par la présence d'entrées de service en plomb.

- Réseau de Montréal-Ouest (X0008889) : six (6) dépassements de la CMA sur vingt (20) échantillons prélevés ont été identifiés. La valeur moyenne de concentration de plomb pour ces dépassements a été de 0,0122 mg/L. Comme le réseau de Montréal-Ouest utilise la même eau que le réseau de Montréal, les dépassements de la CMA sont fort probablement causés par la présence d'entrées de service en plomb.

Dans le cas de dépassements de la norme du plomb, l'occupant a reçu une lettre avec le résultat de la teneur en plomb.

La Ville de Montréal poursuit son plan d'action qui vise à remplacer la partie publique des entrées de service en plomb d'ici 2027. En parallèle, la Ville de Montréal procède à une caractérisation de son réseau afin d'identifier l'ampleur de la problématique, ce qui implique de nombreux prélèvements à effectuer dans des secteurs potentiellement problématiques pour le plomb. Un dépliant sur le plomb a également été distribué aux propriétaires des résidences potentiellement touchées.

Certains lieux de prélèvement, dont la teneur en plomb dépassait la CMA au cours des années passées ont vu le nombre d'échantillons à prélever pour l'année 2018 doubler sur les réseaux de Senneville (X0008959), Dollard-des-Ormeaux, secteur desservi par Pierrefonds (X0008973), Sainte-Anne-De-Bellevue (X0008126) et le réseau de Montréal-Ouest (X0008889), comme recommandé dans le guide d'interprétation du plomb du MELCC.

Afin de faciliter l'accès à l'information pour tous les consommateurs de l'eau potable du réseau de l'agglomération, le Service de l'eau publie le bilan annuel de la qualité de l'eau potable sur le site Internet de la Ville. De plus, une synthèse des plaintes relatives à la qualité de l'eau (section facultative du bilan) est présentée dans le bilan 2018 ainsi que dans les rapports annuels de la qualité de l'eau produite par les six (6) usines d'eau potable. Plusieurs citoyens et industries consultent ces résultats.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal met en œuvre tous les efforts nécessaires pour répondre aux exigences du RQEP et fait preuve de transparence par la publication du bilan de la qualité de l'eau sur son site internet. Les citoyens pourront ainsi le consulter facilement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En facilitant l'accès à l'information à la population, ce bilan contribue à mettre la communauté au cœur du développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas donner suite à l'obligation réglementaire contrevient au RQEP et rend les Villes passibles d'une amende.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Outre la diffusion du bilan de l'eau 2018 sur le site Internet de la Ville de Montréal, le Service de l'expérience citoyenne et des communications n'a pas prévu d'autres opérations de communication.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du bilan au conseil d'agglomération : mars 2019  
Publication : diffusion du bilan sur le site internet : au plus tard le 31 mars 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Laurent LAROCHE, Service de l'environnement  
Katia HEDIR, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Dominique DEVEAU, Service de l'eau  
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève GÉLINAS  
ingénieur(e)

**Tél :** 514 872-3993  
**Télécop. :**

### ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-20

Jean-François BEAUDET  
Chef de l'exploitation

**Tél :** 514 872-3414  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-5090  
**Approuvé le :** 2019-02-27

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2019-02-28

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

Nom de l'installation de distribution : Baie d'Urfé

Numéro de l'installation de distribution : X0008953

Nombre de personnes desservies : 3890

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Selon le décret 2018

Date de publication du bilan : 2019-01-31

## Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Jacques DesOrmeaux, Directeur général

Ville de Baie-D'urfé

Tél. : 514-457-6047 Courrier électronique : [jdesormeaux@baie-durfe.qc.ca](mailto:jdesormeaux@baie-durfe.qc.ca)

## Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Laurent Laroche, C/s expertise technique,

Service de l'environnement. Montréal

Tél. : 514-872-5737 Courrier électronique : [llaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:llaroche@ville.montreal.qc.ca)

## Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## À noter :

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

Nom de l'installation Baie d'Urfé (numéro X0008953), année 2018

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b> (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	<b>Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
<b>Coliformes totaux</b>	12 X 8 = 96	100	0/ 100 = <b>0 %</b>
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	12 X 8 = 96	100	0/ 100 = <b>0 %</b>

**Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :**

Aucun dépassement de norme



## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	0*	0	
Arsenic	0*	0	
Baryum	0*	0	
Bore	0*	0	
Cadmium	0*	0	
Chrome	0*	0	
Cuivre	24	24	0
Cyanures	0*	0	
Fluorures	0*	0	
Nitrites + nitrates	0*	0	
Mercure	0*	0	
Plomb	24	24	0
Sélénium	0*	0	
Uranium	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
Bromates	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Pointe-Claire.

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :**

Aucun dépassement de norme

### 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

#### Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

### 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

#### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)

Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			
Autres substances organiques			

#### 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	4	4	68.2

### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement (rue, avenue, boulevard)	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2018-02-22	THM totaux	Lakeshore	≤ 80 µg/L	86.9	Communication au Ministère mais pas d'action prise puisque la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était inférieure à 80 µg/L

### 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides halo acétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides (préciser lesquels)			
Substances radioactives			

### Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

## 7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante :

[www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par l'usine de Pointe-Claire se retrouve sous la rubrique accès rapide



## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue qui a nécessité une analyse de l'eau potable

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Beaconsfield

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008948

**Nombre de personnes desservies :** 20075

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Selon le décret 2018

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Nathalie Libersan-Laniel, Greffière et directrice des affaires publiques.

Beaconsfield.

Tél. : 514-428-4400 poste 4421

Courrier électronique : [nathalie.libersan-laniel@beaconsfield.ca](mailto:nathalie.libersan-laniel@beaconsfield.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Laurent Laroche, chef de section Expertise technique

Service de l'environnement. Montréal

Numéro de téléphone : 514-872-5737

Courriel : [llaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:llaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b> (Nombre par mois x 12)	<b>Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
<b>Coliformes totaux</b>	21 X 12 = 252	282	0 / 282= <b>0 %</b>
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	21 X 12 = 252	282	0 / 282= <b>0 %</b>

**Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :**

Aucun dépassement de norme



## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	0*	0	
<b>Arsenic</b>	0*	0	
<b>Baryum</b>	0*	0	
<b>Bore</b>	0*	0	
<b>Cadmium</b>	0*	0	
<b>Chrome</b>	0*	0	
<b>Cuivre</b>	20	20	0
<b>Cyanures</b>	0*	0	
<b>Fluorures</b>	0*	0	
<b>Nitrites + nitrates</b>	0*	0	
<b>Mercure</b>	0*	0	
<b>Plomb</b>	20	20	0
<b>Sélénium</b>	0*	0	
<b>Uranium</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Pointe-Claire.

## **2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)**

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :**

Aucun dépassement de norme

## **3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée**

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Turbidité	12	12	0

**Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :**

Aucun dépassement de norme

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)
- Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0*	0	
Autres substances organiques	0*	0	

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Pointe-Claire.

### 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	67.0

### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement (rue, avenue, boulevard)	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2018-02-21	THM totaux	Beurepaire	≤ 80 µg/L	82.4	Communication au Ministère mais pas d'action prise puisque la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était inférieure à 80 µg/L
2018-02-23	THM totaux	Elm	≤ 80 µg/L	80.9	

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)


Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Acides halo acétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			



**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique

  
Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique

  
Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

## 7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par l'usine de Pointe-Claire se retrouve sous la rubrique accès rapide



## **8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau**

Aucune plainte reçue qui a nécessité une analyse de l'eau potable.

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Dollard-des-Ormeaux (Par Pierrefonds)

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008973

**Nombre de personnes desservies :** 47691

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/> +

Selon le décret 2018 et ville Dollard-Des-Ormeaux

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Jack Benzaquen, directeur général. Dollard-Des-Ormeaux

Tél. 514-684-8060 Courrier électronique : [jbenzaquen@ddo.qc.ca](mailto:jbenzaquen@ddo.qc.ca)

Anna Polito, directrice de l'aménagement urbain et de l'ingénierie.

Dollard-Des-Ormeaux

Tél. 514-684-0722 Courrier électronique : [apolito@ddo.qc.ca](mailto:apolito@ddo.qc.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Laurent Laroche, C/s expertise technique

Service de l'environnement. Montréal

Tél.: 514-872-5737 Courrier électronique : [lvaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:lvaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

Nom de l'installation Dollard-des-Ormeaux par Pierrefonds

(Numéro X0008973), année 2018



**À noter :**

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

**1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée**

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b> (N <sup>ombre</sup> par mois x 12)	<b>Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
<b>Coliformes totaux</b>	48 X 12 = 576	603	2 / 603 = <b>0,33 %</b>
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	48 X 12 = 576	603	0 / 603 = <b>0 %</b>

**Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :**

Aucun dépassement de norme

<b>Date du prélèvement</b>	<b>Paramètre en cause</b>	<b>Lieu de Prélèvement</b> (rue, avenue, boulevard)	<b>Norme applicable</b>	<b>Résultat obtenu</b>	<b>Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation</b>
2018-05-16	Coliformes totaux *	Sonata	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence. Point vérifié sur une base hebdomadaire
2018-01-20	Coliformes totaux*	Spring Garden	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence. Point vérifié sur une base hebdomadaire

Légende : \* : Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique)

Nom de l'installation Dollard-des-Ormeaux par Pierrefonds

(Numéro X0008973), année 2018

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	0*	0	
<b>Arsenic</b>	0*	0	
<b>Baryum</b>	0*	0	
<b>Bore</b>	0*	0	
<b>Cadmium</b>	0*	0	
<b>Chrome</b>	0*	0	
<b>Cuivre</b>	40	40	0
<b>Cyanures</b>	0*	0	
<b>Fluorures</b>	0*	0	
<b>Nitrites + nitrates</b>	0*	0	
<b>Mercure</b>	0*	0	
<b>Plomb</b>	40	40	0
<b>Sélénium</b>	0*	0	
<b>Uranium</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Pierrefonds.

\*\* En 2016, il y a déjà eu un lieu de prélèvement dont la teneur en plomb dépassait la concentration maximale acceptable (CMA) pour le plomb. Pour 2017 et 2018, le nombre d'échantillons à prélever a été doublé, tel que recommandé dans le guide d'interprétation du plomb du Ministère <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/guide-evaluation-intervention.htm>

Nom de l'installation Dollard-des-Ormeaux par Pierrefonds

(Numéro X0008973), année 2018

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

## 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)

Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0*	0	
Autres substances organiques	0*	0	

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Pierrefonds.

Nom de l'installation Dollard-des-Ormeaux par Pierrefonds

(Numéro X0008973), année 2018

## 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ( $\mu\text{g/l}$ ) Norme : 80 $\mu\text{g/l}$
Trihalométhanes totaux	16	16	50.7

## 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

Aucun dépassement de norme

## 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides halo acétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

Nom de l'installation Dollard-des-Ormeaux par Pierrefonds

(Numéro X0008973), année 2018

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport



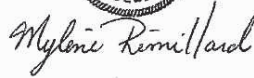
Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

Nom de l'installation Dollard-des-Ormeaux par Pierrefonds

(Numéro X0008973), année 2018

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle. Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable par l'usine de Pierrefonds se retrouve sous la rubrique **accès rapide**.



Nom de l'installation Dollard-des-Ormeaux par Pierrefonds  
(Numéro X0008973), année 2018  
Page 7 de 8

## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue

Nom de l'installation Dollard-des-Ormeaux par Pierrefonds

(Numéro X0008973), année 2018

Page 8 de 8

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Dollard-des-Ormeaux (par Pointe-Claire)

**Numéro de l'installation de distribution :** X2146082

**Nombre de personnes desservies :** 3509

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

et répartition de ce réseau selon Ville Dollard-Des-Ormeaux

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Jack Benzaquen, directeur général. Dollard-Des-Ormeaux

Tél. 514-684-8060 Courrier électronique : [jbenzaquen@ddo.qc.ca](mailto:jbenzaquen@ddo.qc.ca)

Anna Polito, Directrice de l'Aménagement urbain et de l'ingénierie.

Dollard-Des-Ormeaux

Tél. 514-684-0722 Courrier électronique : [apolito@ddo.qc.ca](mailto:apolito@ddo.qc.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Nom : Laurent Laroche, C/s expertise technique, ville Montréal

Numéro de téléphone : 514-872-5737

Courriel : [llaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:llaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

Nom de l'installation Dollard-Des-Ormeaux (par pointe-Claire)

(Numéro X2146082), année 2018

Page 1 de 9



## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b> (N <sup>ombre</sup> par mois x 12)	<b>Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
<b>Coliformes totaux</b>	8 X 12 = 96	101	0 / 101 = <b>0 %</b>
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	8 X 12 = 96	101	0 / 101 = <b>0 %</b>

### Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	0*	0	
<b>Arsenic</b>	0*	0	
<b>Baryum</b>	0*	0	
<b>Bore</b>	0*	0	
<b>Cadmium</b>	0*	0	
<b>Chrome</b>	0*	0	
<b>Cuivre</b>	5	5	0
<b>Cyanures</b>	0*	0	
<b>Fluorures</b>	0*	0	
<b>Nitrites + nitrates</b>	0*	0	
<b>Mercure</b>	0*	0	
<b>Plomb</b>	5	5	0
<b>Sélénium</b>	0*	0	
<b>Uranium</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Pointe-Claire.

## **2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)**

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :**

Aucun dépassement de norme

## **3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée**

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Turbidité	12	12	0

**Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :**

Aucun dépassement de norme

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)  
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			
Autres substances organiques			

### 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ( $\mu\text{g/l}$ ) Norme : 80 $\mu\text{g/l}$
Trihalométhanes totaux	4	4	57.0

### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Acides halo acétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

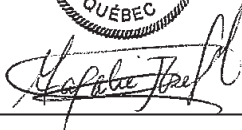
Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par l'usine de Pointe-Claire se retrouve sous la rubrique accès rapide



## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue qui a nécessité une analyse de l'eau potable

Une plainte reçue a nécessité un échantillonnage et une analyse. La plainte portait sur le goût.

Les échantillons prélevés et testés ont démontré des résultats conformes à la réglementation sur la qualité de l'eau potable, pour les paramètres analysés. Une lettre explicative fut envoyée au demandeur.



# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Cité de Dorval

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008923

**Nombre de personnes desservies :** 19763

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Selon le décret 2018

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Carl Minville, directeur général. Dorval

Tél. : 514-633-4050 Courrier électronique : [cminville@ville.dorval.qc.ca](mailto:cminville@ville.dorval.qc.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Laurent Laroche, C/s expertise technique

Service de l'environnement. Montréal

Tél.: 514-872-5737 Courriel : [lvaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:lvaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

Nom de l'installation \_\_Cité de Dorval \_\_\_\_\_

(Numéro X0008923), année \_2018

Page 1 de 7

40/197

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>ombre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	20 X 12 = 240	245	0 / 245 = 0 %
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	20 X 12 = 240	245	0 / 245 = 0 %

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	10	10	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	10	10	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
Bromates	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
Chlorites			
Chlorates	N/A	N/A	N/A

Nom de l'installation \_\_Cité de Dorval\_\_

(Numéro X0008923), année \_2018

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

## 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée (Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes (Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)  
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable (*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

## 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	57.2

## 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

Aucun dépassement de norme

## 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)


Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides halo acétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**


Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature :  Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique



Signature :  Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique



Signature :  Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par l'usine de Dorval se retrouve sous la rubrique accès rapide



## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue

Il y a deux (2) plaintes reçues qui ont nécessité une démarche de la part de la division de l'expertise technique pour échantillonner et effectuer une analyse de l'eau afin de vérifier si la problématique provenait vraiment du réseau d'aqueduc.

Ces deux (2) plaintes furent pour l'esthétique de l'eau. Une plainte concernait la présence de particules dans l'eau et l'autre la présence d'un film à la surface de l'eau. Les particules observées semblaient provenir d'une rondelle d'étanchéité d'un robinet et aucun film n'a été perçu à la surface de l'eau. Dans les deux cas, tous les résultats d'analyses étaient conformes à la réglementation sur la qualité de l'eau potable, pour les paramètres analysés.

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Île de Dorval

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008902

**Nombre de personnes desservies :** 75

Source : Réseau saisonnier, réf. Île de Dorval

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

**Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Gisèle Chapleau, mairesse. Île de Dorval

Courrier électronique : [admin@liledorvalisland.ca](mailto:admin@liledorvalisland.ca).

**Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Laurent Laroche, C/s expertise technique, ville Montréal

Tél.: 514-872-5737

Courrier électronique: [llaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:llaroche@ville.montreal.qc.ca)

## Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## À noter :

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*



## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>ombre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Coliformes totaux</b>	2 X 6 = 12	18	0 / 18 = 0 %
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	2 X 6 = 12	18	0 / 18 = 0 %

### Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	0*	0	
<b>Arsenic</b>	0*	0	
<b>Baryum</b>	0*	0	
<b>Bore</b>	0*	0	
<b>Cadmium</b>	0*	0	
<b>Chrome</b>	0*	0	
<b>Cuivre</b>	2	2	0
<b>Cyanures</b>	0*	0	
<b>Fluorures</b>	0*	0	
<b>Nitrites + nitrates</b>	0*	0	
<b>Mercure</b>	0*	0	
<b>Plomb</b>	2	2	0
<b>Sélénium</b>	0*	0	
<b>Uranium</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>			
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Dorval.

## **2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)**

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :**

Aucun dépassement de norme

## **3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée**

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Turbidité	6	6	0

**Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :**

Aucun dépassement de norme

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)  
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			
Autres substances organiques			

### 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ( $\mu\text{g/l}$ ) Norme : 80 $\mu\text{g/l}$
Trihalométhanes totaux	2	2	33.6

### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)


Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Acides halo acétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

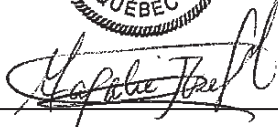
Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique



Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique



Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par l'usine de Dorval se retrouve sous la rubrique accès rapide



## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue qui a nécessité une analyse de l'eau potable.

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

<b>Nom de l'installation de distribution :</b>	Société de gestion Marie-Victorin / (Jardin botanique de Montréal)
<b>Numéro de l'installation de distribution :</b>	X2055668
<b>Nombre de personnes desservies :</b>	Réseau touristique
<b>Date de publication du bilan :</b>	2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Dominique Verreault, chef de section exploitation des bâtiments spécialisés  
Téléphone : 514-872-9812 Courrier électronique : [dverreault@ville.montreal.qc.ca](mailto:dverreault@ville.montreal.qc.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Laurent Laroche, C/s expertise technique,  
Service de l'environnement. Montréal  
Téléphone : 514-872-5737 Courrier électronique : [llaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:llaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

Nom de l'installation : Société de gestion Marie-Victorin

1

(Numéro\_X2055668), année 2018



## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b> (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	<b>Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
<b>Coliformes totaux</b>	8 X 12 = 96	98	0 / 98 = <b>0 %</b>
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	8 X 12 = 96	98	0 / 98 = <b>0 %</b>

**Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :**

Aucun dépassement de norme

Nom de l'installation : Société de gestion Marie-Victorin

2

(Numéro\_X2055668), année 2018

Page 2 de 7

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	0*	0	
<b>Arsenic</b>	0*	0	
<b>Baryum</b>	0*	0	
<b>Bore</b>	0*	0	
<b>Cadmium</b>	0*	0	
<b>Chrome</b>	0*	0	
<b>Cuivre</b>	1	1	0
<b>Cyanures</b>	0*	0	
<b>Fluorures</b>	0*	0	
<b>Nitrites + nitrates</b>	0*	0	
<b>Mercure</b>	0*	0	
<b>Plomb</b>	1	1	0
<b>Sélénium</b>	0*	0	
<b>Uranium</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	0 *	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Montréal.

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :**

Aucun dépassement de norme

Nom de l'installation : Société de gestion Marie-Victorin

3

(Numéro\_X2055668), année 2018

Page 3 de 7

### 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

### 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

#### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)

Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			
Autres substances organiques			

#### 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ( $\mu\text{g/l}$ ) Norme : 80 $\mu\text{g/l}$
Trihalométhanes totaux	1	4	50.5

Nom de l'installation : Société de gestion Marie-Victorin

4

(Numéro\_X2055668), année 2018

#### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

Aucun dépassement de norme

#### 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides halo acétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			

#### Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

Aucun dépassement de norme


Nom de l'installation : Société de gestion Marie-Victorin

5


(Numéro\_X2055668), année 2018

Page 5 de 7

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature :  Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique

Signature :  Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique

Signature :  Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

Nom de l'installation : Société de gestion Marie-Victorin

6

(Numéro\_X2055668), année 2018

Page 6 de 7

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

**8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau**

Aucune plainte reçue

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Kirkland

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008946

**Nombre de personnes desservies :** 21044

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Selon décret 2018

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Martine Musau, Greffière et directrice des affaires publiques.

Ville de Kirkland.

Tél. : 514-694-4100 poste 3167

Courrier électronique : [mmusau@ville.kirkland.qc.ca](mailto:mmusau@ville.kirkland.qc.ca)

Martin Cuerrier, directeur des travaux publics

Tél. : 514-694-4111 poste 3412

Courrier électronique: [mcuerrier@ville.kirkland.qc.ca](mailto:mcuerrier@ville.kirkland.qc.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Nom : Laurent Laroche, C/s expertise technique, ville Montréal

Numéro de téléphone : 514-872-5737

Courriel : [llaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:llaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

Nom de l'installation Kirkland (numéro X0008946) année 2018

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Coliformes totaux</b>	22 X 12 = 264	282	0 / 282 = <b>0 %</b>
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	22 X 12 = 264	282	0 / 282 = <b>0 %</b>

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	0*	0	
<b>Arsenic</b>	0*	0	
<b>Baryum</b>	0*	0	
<b>Bore</b>	0*	0	
<b>Cadmium</b>	0*	0	
<b>Chrome</b>	0*	0	
<b>Cuivre</b>	24	24	0
<b>Cyanures</b>	0*	0	
<b>Fluorures</b>	0*	0	
<b>Nitrites + nitrates</b>	0*	0	
<b>Mercure</b>	0*	0	
<b>Plomb</b>	24	24	0
<b>Sélénium</b>	0*	0	
<b>Uranium</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Pointe-Claire.

Nom de l'installation Kirkland (numéro X0008946) année 2018



## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

## 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)

Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0*	0	
Autres substances organiques	0*	0	

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Pointe-Claire.

## 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ( $\mu\text{g/l}$ ) Norme : 80 $\mu\text{g/l}$
Trihalométhanes totaux	16	16	63.3

## 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

Aucun dépassement de norme

## 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)


Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides halo acétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			



**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature :  Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique

  
Signature :  Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique

  
Signature :  Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée  
Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par l'usine de Pointe-Claire se retrouve sous la rubrique accès rapide



## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue qui a nécessité une analyse

Une (1) plainte, pour présence de particules blanches et irritation de la peau a nécessité une analyse de l'eau. Les résultats d'analyses démontraient des résultats normaux et conformes au règlement sur la qualité de l'eau potable.

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Lachine

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008089

**Nombre de personnes desservies :** 40155

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/> +

Selon le décret 2018 pour l'arrondissement de Lachine et la ville de Montréal

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

André Marsan, directeur  
Direction de l'eau potable. Montréal  
Téléphone 514-872-5090 Courriel : [andremarsan@ville.montreal.qc.ca](mailto:andremarsan@ville.montreal.qc.ca)

## Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Laurent Laroche, C/s expertise technique  
Service de l'environnement. Montréal  
Téléphone : 514-872-5737 Courriel : [llaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:llaroche@ville.montreal.qc.ca)

## Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## À noter :

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

Nom de l'installation : Lachine      Numéro de réseau X0008089, année 2018

Page 1 de 8

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b> (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	<b>Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
<b>Coliformes totaux</b>	44 X 12 = 528	607	0 / 607 = <b>0 %</b>
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	44 X 12 = 528	607	0 / 632 = <b>0 %</b>

**Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :**

Aucun dépassement de norme

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	1	1	0
<b>Arsenic</b>	1	1	0
<b>Baryum</b>	1	1	0
<b>Bore</b>	1	1	0
<b>Cadmium</b>	1	1	0
<b>Chrome</b>	1	1	0
<b>Cuivre</b>	20	20	0
<b>Cyanures</b>	1	1	0
<b>Fluorures</b>	1	1	0
<b>Nitrites + nitrates</b>	4	4	0
<b>Mercure</b>	1	1	0
<b>Plomb</b>	20	20	0
<b>Sélénium</b>	1	1	0
<b>Uranium</b>	1	1	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	4	4	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :**

Aucun dépassement de norme



### 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

### 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

#### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)  
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

#### 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ( $\mu\text{g/l}$ ) Norme : 80 $\mu\text{g/l}$
Trihalométhanes totaux	16	16	69.5

#### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement (rue, avenue, boulevard)	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2018-05-14	THM totaux	François-Lenoir	≤ 80 µg/L	82.8	Communication au Ministre mais pas d'action puisque la moyenne cumulative de 4 trimestres consécutifs était inférieure à 80 µg/L

#### 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)


Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides halo acétiques	0	4	0
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	
Nitrites (exprimés en N)	0	0	
Autres pesticides (préciser lesquels)	0	0	
Substances radioactives	0	0	


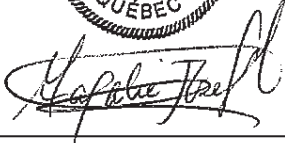
#### Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique

  
Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, Chimiste.  
Expertise technique

  
Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, Chimiste.  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par l'usine de Lachine se retrouve sous la rubrique accès rapide



## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

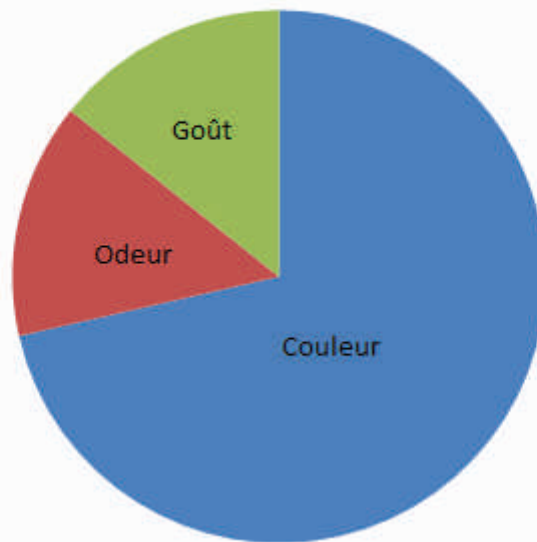
Aucune plainte reçue

Il y a 7 plaintes reçues qui ont nécessité une démarche de la part de la division de l'expertise technique pour échantillonner et effectuer une analyse de l'eau afin de vérifier si la problématique provenait vraiment du réseau d'aqueduc.

Pour toutes les plaintes, les échantillons prélevés et testés furent conformes à la réglementation sur la qualité de l'eau potable. Dans tous les cas, où un échantillonnage et une analyse furent réalisés, une lettre explicative fut envoyée au demandeur.

Sept (7) plaintes furent pour l'esthétique. Voici la répartition des plaintes de nature esthétique;

**Graphique1: Répartition des plaintes pour le réseau de Lachine**



# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Montréal

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008084

**Nombre de personnes desservies :** 1 644 526

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

selon le décret 2018 en excluant les arrondissements de Pierrefonds et d'Île-Bizard-Sainte-Geneviève ainsi que l'exclusion de la majeure partie de l'arrondissement de Lachine

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

André Marsan, directeur

Direction de l'eau potable, Service de l'eau. Montréal

Téléphone 514-872-5090 Courriel : [andremarsan@ville.montreal.qc.ca](mailto:andremarsan@ville.montreal.qc.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Laurent Laroche, C/s expertise technique

Service de l'environnement. Montréal

Téléphone : 514-872-5737 Courriel : [llaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:llaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Coliformes totaux</b>	255 X 12 = 3060	3184	3/3184= <b>0.09 %</b>
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	255 X 12 = 3060	3184	0/3184 = <b>0 %</b>

### Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de Prélèvement (rue, avenue, boulevard)	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2018-01-25	Coliformes totaux *	Monk	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence. Point vérifié sur une base hebdomadaire
2018-02-05	Coliformes totaux *	Ch. Côte-Ste-Catherine	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence/100 ml.
2018-09-14	Coliformes totaux *	De la sucrerie	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence. Point vérifié sur une base hebdomadaire

Légende :

\* : Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique)

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	1	2	0
<b>Arsenic</b>	1	2	0
<b>Baryum</b>	1	2	0
<b>Bore</b>	1	2	0
<b>Cadmium</b>	1	2	0
<b>Chrome</b>	1	2	0
<b>Cuivre</b>	52	52	0
<b>Cyanures</b>	1	2	0
<b>Fluorures</b>	1	2	0
<b>Nitrites + nitrates</b>	4	8	0
<b>Mercure</b>	1	2	0
<b>Plomb</b>	52	52	6
<b>Sélénium</b>	1	2	0
<b>Uranium</b>	1	2	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	4	4	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A



## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement (rue, avenue, boulevard)	Norme applicable (mg/l)	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2018-07-03	Plomb	6766 29e Avenue, Montréal, QC H1T 3H6	≤0.010	0.0175	Voir note au bas du tableau
2018-07-03	Plomb	5259 Snowdon H3W 2G2	≤0.010	0.0105	
2018-07-06	Plomb	4272 Rue Fabre, Montréal, H2J 3T6	≤0.010	0.0159	
2018-07-11	Plomb	7148 Boul St-Laurent H2S 3E2	≤0.010	0.0107	
2018-07-13	Plomb	1612 Rue Leclair, Verdun, QC H4H 2M8	≤0.010	0.0146	
2018-07-19	Plomb	1080 Rue Valiquette, Verdun, QC H4H 2E3	≤0.010	0.0102	

**Note :** Dans le cas des dépassements de norme du plomb, l'occupant a reçu une lettre avec le résultat de la teneur en plomb. En 2006, la Ville de Montréal a déposé un plan d'action dans lequel elle s'engage à remplacer la partie publique des entrées de service en plomb d'ici 2027. En parallèle, la Ville procède à une caractérisation de son réseau afin d'identifier l'ampleur de la problématique, ce qui résulte en de nombreux prélèvements dans des secteurs potentiellement problématiques pour le plomb

## 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Paramètre	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable

Turbidité	12	24	0
-----------	----	----	---

**Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :**

Aucun dépassement de norme

**4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée**

**4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes**

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)  
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
*(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)*

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

**4.2 Trihalométhanes**

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	32	48	56.8

**4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes**

Aucun dépassement de norme

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Acides halo acétiques	4	4	0
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	
Nitrites (exprimés en N)	0	0	
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )	0	0	
Substances radioactives	0	0	

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport



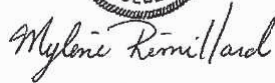
Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

## 7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante :

[www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par les usines Atwater et Charles-J Des Baillets se retrouve sous la rubrique accès rapide



## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Il y a 52 plaintes reçues qui ont nécessité une démarche de la part de la division de l'expertise technique pour échantillonner et effectuer une analyse de l'eau afin de vérifier si la problématique provenait vraiment du réseau d'aqueduc.

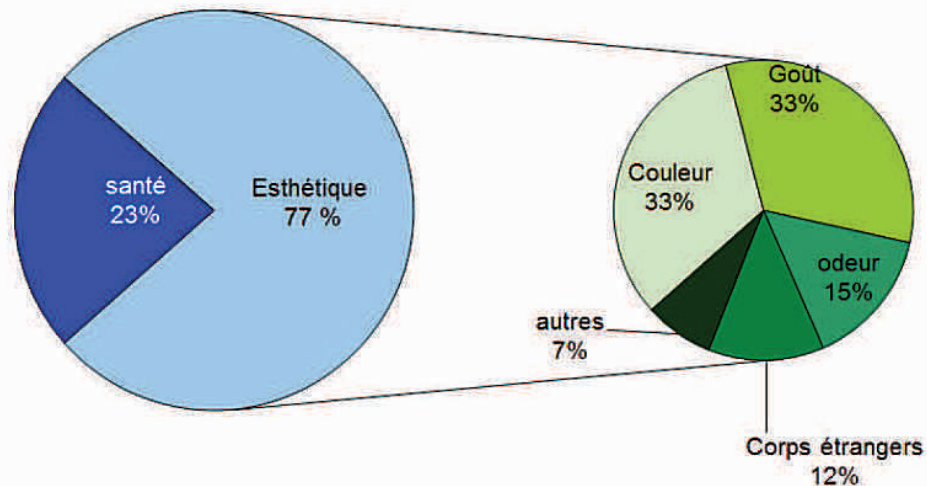
De ces plaintes, deux (2) ont nécessité une intervention de l'arrondissement correspondant au secteur pour corriger la situation. Pour ces cas, l'eau était cependant conforme à la réglementation sur la qualité de l'eau potable. La problématique était la présence d'une coloration jaune causée par le fer sous forme de rouille.

Pour toutes les autres plaintes, les échantillons prélevés et testés furent conformes à la réglementation sur la qualité de l'eau potable, pour les paramètres analysés. Dans tous les cas, où un échantillonnage et une analyse furent réalisés, une lettre explicative fut envoyée au demandeur.

Voici la répartition des plaintes ;

**Figure 1**

### Montréal: Répartition des plaintes nécessitant une analyse de l'eau en 2018



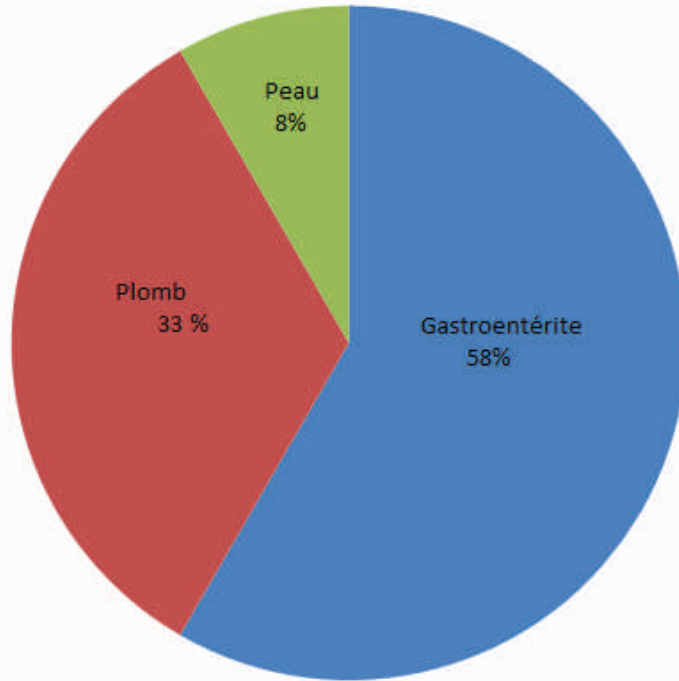
Majoritairement, les plaintes reçues furent d'ordre esthétique, soit 77 % de toutes les plaintes. Voici le détail de cette sous-catégorie de plainte :

- 33% pour la coloration jaune de l'eau causée par du fer sous forme de rouille
- 33 % majoritairement pour le goût de chlore
- 15 % majoritairement pour l'odeur de chlore
- 12 % pour la présence de corps étrangers tels des dépôts blanc ou gris causés par la dureté de l'eau et des particules de rouille
- 7 % étaient pour des caractéristiques physicochimiques tels le pH, la température de l'eau et la texture de l'eau

Pour la sous-catégorie santé, la répartition des plaintes était comme suit :

Figure 2

### Montréal: répartition des plaintes d'ordre de santé



Dans tous les cas, pour cette sous-catégorie, les résultats d'analyses en bactériologie et en chimie étaient tous conformes à la réglementation sur la qualité de l'eau potable à l'exception du plomb. Pour ce paramètre il y a eu un cas de dépassement de norme sur le plomb. La problématique du plomb dans l'eau potable du réseau de Montréal est connue et un plan d'action est en cours pour changer toutes les entrées de service en plomb de la ville.

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Montréal-Ouest

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008889

**Nombre de personnes desservies :** 5228

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/> +  
selon le décret 2018

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Rylan Wadsworth, Directeur travaux publics. Montréal-Ouest

Tél: 514-485-1004 Courrier électronique : [rwadsworth@montreal-west.ca](mailto:rwadsworth@montreal-west.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Laurent Laroche, C/s expertise technique, ville Montréal

Tél. : : 514-872-5737 Courrier électronique: [llaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:llaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

Nom de l'installation : Montréal-Ouest (Numéro de réseau X0008889), année 2018



## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b> (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	<b>Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
<b>Coliformes totaux</b>	8 X 12 = 96	99	1 / 99 = <b>1 %</b>
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	8 X 12 = 96	99	0 / 99 = <b>0 %</b>

**Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :**

Aucun dépassement de norme

<b>Date du prélèvement</b>	<b>Paramètre en cause</b>	<b>Lieu de Prélèvement</b> (rue, avenue, boulevard)	<b>Norme applicable</b>	<b>Résultat obtenu</b>	<b>Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation</b>
2018-01-24	Coliformes totaux *	Bedbrooke	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence. Point vérifié sur une base hebdomadaire.

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	0*	0	
<b>Arsenic</b>	0*	0	
<b>Baryum</b>	0*	0	
<b>Bore</b>	0*	0	
<b>Cadmium</b>	0*	0	
<b>Chrome</b>	0*	0	
<b>Cuivre</b>	20	20	0
<b>Cyanures</b>	0*	0	
<b>Fluorures</b>	0*	0	
<b>Nitrites + nitrates</b>	0*	0	
<b>Mercure</b>	0*	0	
<b>Plomb</b>	20	20	6
<b>Sélénium</b>	0*	0	
<b>Uranium</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Montréal.

\*\* Comme il y avait eu des cas de dépassements de plomb en 2016, le nombre d'échantillons à prélever devait être doublé.

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement (rue, avenue, boulevard)	Norme applicable (mg/L)	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2018-09-19	Plomb	205 Bedbrook, H4X 1S2	≤0.010	0.0110	
2018-09-19	Plomb	211 Bedbrook, H4X 1S2	≤0.010	0.0107	
2018-09-20	Plomb	62 Percival, H4X 1T7	≤0.010	0.0112	
2018-09-20	Plomb	88 Percival, H4X 1T7	≤0.010	0.0119	
2018-09-20	Plomb	137 Percival, H4X 1T7	≤0.010	0.0179	
2018-09-21	Plomb	161 Percival, H4X 1T7	≤0.010	0.0105	

## 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Note :

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

Nom de l'installation : Montréal-Ouest (Numéro de réseau X0008889), année 2018

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)  
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0*	0	
Autres substances organiques	0*	0	

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Montréal.

### 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	47.9

### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)


Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Acides halo acétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			



**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique

  
Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique

  
Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par les usines Atwater et Charles-J. desBaillets se retrouve sous la rubrique accès rapide



Nom de l'installation : Montréal-Ouest (Numéro de réseau X0008889), année 2018

## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue



# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Pierrefonds -Roxboro

**Numéro de l'installation de distribution :** X0009131

**Nombre de personnes desservies :** 90425

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Selon le décret 2018 pour les arrondissements de Pierrefonds et Île-Bizard-Sainte-Genève

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

André Marsan, directeur.

Direction de l'eau potable. Montréal

Tél.: 514-872-5090 Courrier électronique: [andremarsan@ville.montreal.qc.ca](mailto:andremarsan@ville.montreal.qc.ca)

## Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Laurent Laroche, C/s expertise technique

Service de l'environnement. Montréal

Tél. : 514-872-5737 Courrier électronique: [laroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:laroche@ville.montreal.qc.ca)

## Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## À noter :

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

Nom de l'installation: Pierrefonds-Roxboro  
(Numéro X0009131), année \_2018\_\_

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>ombre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Coliformes totaux</b>	91 X 12 = 1092	1120	3 / 1120 = <b>0,27 %</b>
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	91 X 12 = 1092	1120	0 / 1120 = <b>0 %</b>

### Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de Prélèvement (rue, avenue, boulevard)	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2018-01-12	Coliformes totaux *	Boulevard Jacques Bizard	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence /100 ml. Point vérifié sur une base hebdomadaire. Les teneurs en chlore libre étaient excellentes
2018-05-08	Coliformes totaux *	Boulevard Jacques Bizard	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence /100 ml. Point vérifié sur une base hebdomadaire. Les teneurs en chlore libre étaient excellentes
2018-09-25	Coliformes totaux *	Boulevard Jacques Bizard	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence /100 ml. Point vérifié sur une base hebdomadaire. Les teneurs en chlore libre étaient excellentes

Légende : \* : Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique)

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	1	1	0
<b>Arsenic</b>	1	1	0
<b>Baryum</b>	1	1	0
<b>Bore</b>	1	1	0
<b>Cadmium</b>	1	1	0
<b>Chrome</b>	1	1	0
<b>Cuivre</b>	30	30	0
<b>Cyanures</b>	1	1	0
<b>Fluorures</b>	1	1	0
<b>Nitrites + nitrates</b>	4	4	0
<b>Mercure</b>	1	1	0
<b>Plomb</b>	30	30	0
<b>Sélénium</b>	1	1	0
<b>Uranium</b>	1	1	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	4	4	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

## 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	13	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)
- Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

## 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	34.2

## 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

Aucun dépassement de norme

## 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides halo acétiques	0	4	0
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	
Nitrites (exprimés en N)	0	0	
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )	0	0	
Substances radioactives	0	0	

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante ; [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds se retrouve sous la rubrique accès rapide.



## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

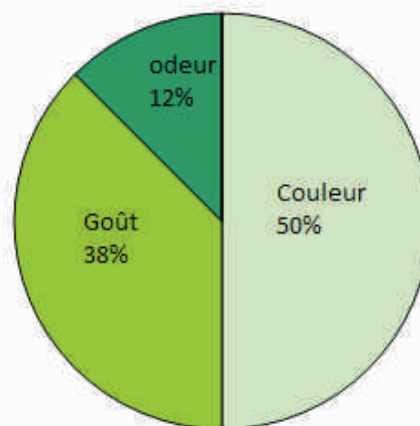
Aucune plainte reçue

Il y a huit (8) plaintes reçues qui ont nécessité une démarche de la part de la division de l'expertise technique pour échantillonner et effectuer une analyse de l'eau afin de vérifier si la problématique provenait vraiment du réseau d'aqueduc.

Toutes les plaintes étaient d'ordre esthétique et dans tous les cas, les résultats d'analyses obtenus étaient tous conformes au règlement sur la qualité de l'eau potable, pour les paramètres vérifiés. Voici la répartition;

**Figure 1**

**Pierrefonds: Répartition des plaintes nécessitant une analyse de l'eau en 2018**



Une (1) plainte pour la couleur a nécessité une intervention des travaux publics de l'arrondissement afin de corriger la problématique.



# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Pointe-Claire

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008942

**Nombre de personnes desservies :** 32611

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Selon décret 2018

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Jean-Denis Jacob, avocat. Ville de pointe-Claire.

Tél. 514-630-1228 poste 1582

Courrier électronique : [jean-denis.jacob@pointe-claire.ca](mailto:jean-denis.jacob@pointe-claire.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Laurent Laroche, C/s expertise technique

Service de l'environnement. Montréal

Tél.: 514-872-5737 Courrier électronique : [llaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:llaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>nombre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	33 X 12 = 396	496	0 / 496 = 0 %
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	33 X 12 = 396	496	0 / 496 = 0 %

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	1	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	20	20	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	20	20	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
Bromates	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
Chloramines	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
Chlorites	N/A	N/A	N/A
Chlorates	N/A	N/A	N/A

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

## 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)

Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

## 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	65.0

## 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

Aucun dépassement de norme

## 5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

## 7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au

[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante :

[www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par l'usine de Pointe-Claire se retrouve sous la rubrique accès rapide



## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue qui a nécessité une demande d'analyse

Une (1) plainte reçue a nécessité une analyse pour vérifier la qualité de l'eau. Il s'agissait d'une demande relative à la coloration de l'eau. Les analyses effectuées ont révélés des résultats conformes.

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Sainte-Anne-De-Bellevue

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008126

**Nombre de personnes desservies :** 5035

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Selon le décret 2018

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Mariana Jakab, ingénieure en développement durable

Sainte-Anne-De-Bellevue

Tél. 514-457-6587. Courrier électronique: [mjakab@sadb.qc.ca](mailto:mjakab@sadb.qc.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Laurent Laroche, C/s expertise technique

Service de l'environnement. Montréal

Tél.: 514-872-5737 Courrier électronique : [llaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:llaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

Nom de l'installation Sainte-Anne-De-Bellevue

(Numéro X0008126), année 2018

Page 1 de 9



## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b> (N <sup>ombre</sup> par mois x 12)	<b>Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
<b>Coliformes totaux</b>	8 X 12 = 96	101	0 / 101 = <b>0 %</b>
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	8 X 12 = 96	101	0 / 101 = <b>0 %</b>

**Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :**

Aucun dépassement de norme

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	0*	0	
<b>Arsenic</b>	0*	0	
<b>Baryum</b>	0*	0	
<b>Bore</b>	0*	0	
<b>Cadmium</b>	0*	0	
<b>Chrome</b>	0*	0	
<b>Cuivre</b>	10	10	0
<b>Cyanures</b>	0*	0	
<b>Fluorures</b>	0*	0	
<b>Nitrites + nitrates</b>	0*	0	
<b>Mercure</b>	0*	0	
<b>Plomb</b>	10	10	0
<b>Sélénium</b>	0*	0	
<b>Uranium</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Pierrefonds.

\*\* En 2016, il y a déjà eu un lieu de prélèvement dont la teneur en plomb dépassait la concentration maximale acceptable (CMA) pour le plomb. Pour 2017 et 2018, le nombre d'échantillons à prélever a été doublé, tel que recommandé dans le guide d'interprétation du plomb du Ministère <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/guide-evaluation-intervention.htm>

## **2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)**

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :**

Aucun dépassement de norme

## **3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée**

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Turbidité	12	12	0

**Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :**

Aucun dépassement de norme

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)  
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			
Autres substances organiques			

### 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ( $\mu\text{g/l}$ ) Norme : 80 $\mu\text{g/l}$
Trihalométhanes totaux	16	16	34.5

### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)


Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Acides haloacétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**


Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique



Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique



Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable produite par l'usine de Pierrefonds se retrouve sous la rubrique accès



rapide

## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue

Une (1) plainte a été reçue concernant une coloration de l'eau. Les résultats d'analyses ont démontré un respect de la réglementation sur la qualité de l'eau potable pour les paramètres analysés. Au moment de l'échantillonnage, il n'y avait plus de coloration de l'eau. La coloration était due à une longue inutilisation de l'eau dans la partie privée du réseau de distribution d'eau potable.



# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Senneville (aqueduc Phillips)

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008959

**Nombre de personnes desservies :** 964

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Selon le décret de la population 2018

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Toby Thériault, Village de Senneville

Tél.: 514-457-6020

Courrier électronique : [servicestechmiques@villagesenneville.qc.ca](mailto:servicestechmiques@villagesenneville.qc.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Laurent Laroche, C/s expertise technique

Service de l'environnement. Montréal

Tél. : 514-872-5737 Courrier électronique : [lvaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:lvaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système*

Nom de l'installation Senneville

(Numéro X0008959), année 2018

peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>rép</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Coliformes totaux</b>	2 X 12 = 24	79	2 / 79 = 2,5 %
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	2 X 12 = 24	79	0 / 79 = 0 %

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de Prélèvement (rue, avenue, boulevard)	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2018-10-16	Coliformes totaux *	Rue Philips	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Il y a eu un dépassement de la norme d'avoir plus de 90 % sans coliformes totaux durant le mois. Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence /100 ml. Point vérifié sur une base hebdomadaire. Les teneurs en chlore libre étaient bonnes
2018-10-23	Coliformes totaux *	Rue Philips	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Il y a eu un dépassement de la norme d'avoir plus de 90 % sans coliformes totaux durant le mois. La configuration du point d'échantillonnage a été modifiée de façon à minimiser les risques de contamination par le robinet. Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence /100 m

Légende : \* : Bien que l'eau soit déclarée potable, les cas de présence de coliformes totaux doivent être déclarés à l'exploitant, au Ministère et à la Santé publique)

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	0*	0	
<b>Arsenic</b>	0*	0	
<b>Baryum</b>	0*	0	
<b>Bore</b>	0*	0	
<b>Cadmium</b>	0*	0	
<b>Chrome</b>	0*	0	
<b>Cuivre</b>	10	10	0
<b>Cyanures</b>	0*	0	
<b>Fluorures</b>	0*	0	
<b>Nitrites + nitrates</b>	0*	0	
<b>Mercure</b>	0*	0	
<b>Plomb</b>	10	10	0
<b>Sélénium</b>	0*	0	
<b>Uranium</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	0 *	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Pierrefonds.

\*\* En 2017, il y a déjà eu un lieu de prélèvement dont la teneur en plomb dépassait la concentration maximale acceptable (CMA) pour le plomb. Pour 2018 le nombre d'échantillons à prélever a été doublé, cela pour 2018 et aussi pour 2019, tel que recommandé dans le guide d'interprétation du plomb du Ministère

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/guide-evaluation-intervention.htm>

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

## 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)

- Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			
Autres substances organiques			

#### 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels ( $\mu\text{g/l}$ ) Norme : 80 $\mu\text{g/l}$
Trihalométhanes totaux	4	4	34.8

#### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Acides haloacétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

**6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport**



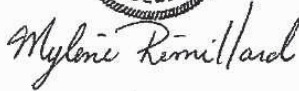
Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph, chimiste  
Expertise technique



Signature : \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard, chimiste  
Expertise technique

**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés pour l'usine qui alimente ce réseau. Il s'agit de l'usine de Pierrefonds. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497,54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497,54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel de l'eau potable par l'usine de Pierrefonds se retrouve sous la rubrique **accès rapide**



Nom de l'installation Senneville  
(Numéro X0008959), année 2018



## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue

Il y a quatre (4) plaintes reçues qui ont nécessité une démarche de la part de la division de l'expertise technique pour échantillonner et effectuer une analyse de l'eau afin de vérifier si la problématique provenait vraiment du réseau d'aqueduc.

Toutes les plaintes étaient d'ordre esthétique et dans tous les cas, les résultats d'analyses obtenus étaient tous conformes au règlement sur la qualité de l'eau potable, pour les paramètres vérifiés.

Les plaintes étaient toutes pour coloration jaune de l'eau. Dans tous les cas, la coloration a été constatée en laboratoire et une demande d'intervention des travaux publics a été effectuée.

# Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

**Nom de l'installation de distribution :** Ville Mont-Royal

**Numéro de l'installation de distribution :** X0008092

**Nombre de personnes desservies :** 21 553

Source : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/> +  
selon le décret 2018

**Date de publication du bilan :** 2019-01-31

## **Nom du responsable légal de l'installation de distribution :**

Isabelle tardif Directrice travaux publics. Ville Mont-Royal

Tél: 514-734-3039 Courrier électronique : [isabel.tardif@ville.mont-royal.qc.ca](mailto:isabel.tardif@ville.mont-royal.qc.ca)

## **Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

Laurent Laroche, C/s expertise technique, ville Montréal

Tél. : 514-872-5737 Courrier électronique: [lvaroche@ville.montreal.qc.ca](mailto:lvaroche@ville.montreal.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Le responsable d'un système de distribution ou d'un véhicule-citerne desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence doit, au plus tard le 31 mars de chaque année, avoir complété un bilan de la qualité de l'eau livrée à des fins de consommation humaine durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année qui précède. Ce bilan doit indiquer le nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu des dispositions du présent règlement, le nombre d'échantillons prélevés pour chaque paramètre, ainsi que le nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité durant cette période. Ce bilan doit préciser pour chaque dépassement de normes observé, le paramètre en cause, le lieu visé, la concentration maximale autorisée, la concentration mesurée, ainsi que, le cas échéant, les mesures prises par le responsable pour corriger la situation.

Ce bilan doit être conservé durant une période minimale de 5 ans par le responsable du système de distribution ou du véhicule-citerne et un exemplaire doit être tenu à la disposition du ministre sur demande. Le responsable doit aussi en fournir copie aux utilisateurs de cette eau, sur demande.

En outre, dans le cas où le système de distribution ou le véhicule-citerne relève d'une municipalité, un exemplaire du bilan doit aussi être affiché au bureau de la municipalité. Dans le cas où la municipalité dispose d'un bulletin d'information ou, le cas échéant, d'un site Internet, elle doit aussi publier dans ce bulletin d'information ou, le cas échéant, mettre en ligne sur ce site Internet, un avis qu'elle a dressé le bilan de qualité de l'eau potable prévu au présent article, en précisant l'endroit où les utilisateurs peuvent se le procurer. »

## **À noter :**

*Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 peut répondre à celle-ci de manière appropriée en utilisant le modèle présenté ici. Le responsable d'un système peut également choisir d'employer un modèle différent de celui présenté, dans la mesure où le document produit inclut minimalement les renseignements prévus aux sections qui suivent.*

Nom de l'installation : Ville Mont-Royal (Numéro de réseau X0008092),  
année 2018  
Page 1 de 9

## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	22 X 12 = 264	290	1 / 290 = 0,3 %
Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i>	22 X 12 = 264	290	0 / 290 = 0 %

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de Prélèvement (rue, avenue, boulevard)	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2018-03-28	Coliformes totaux *	Chemin Canora	Absence / 100 ml dans 90 % des cas	Présence / 100 ml	Une reprise d'échantillon a été effectuée et il y avait absence. Point vérifié sur une base hebdomadaire.

## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	0*	0	
<b>Arsenic</b>	0*	0	
<b>Baryum</b>	0*	0	
<b>Bore</b>	0*	0	
<b>Cadmium</b>	0*	0	
<b>Chrome</b>	0*	0	
<b>Cuivre</b>	21	21	0
<b>Cyanures</b>	0*	0	
<b>Fluorures</b>	0*	0	
<b>Nitrites + nitrates</b>	0*	0	
<b>Mercure</b>	0*	0	
<b>Plomb</b>	21	21	0
<b>Sélénium</b>	0*	0	
<b>Uranium</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>	0*	0	
<i>Paramètre dont l'analyse est requis seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>	N/A	N/A	N/A
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>	N/A	N/A	N/A
<b>Chlorates</b>	N/A	N/A	N/A

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Montréal.

## **2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)**

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :**

Aucun dépassement de norme

## **3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée**

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Turbidité	12	12	0

Note :

**Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :**

Aucun dépassement de norme

## 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)
- Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	0*	0	
Autres substances organiques	0*	0	

Note : \* Ces paramètres ont été analysés sur le réseau de Montréal.

### 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	16	16	43.7

### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)


Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	<b>Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation</b>	<b>Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité</b>	<b>Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable</b>
Acides halo acétiques			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )			
Substances radioactives			



**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Signature :  \_\_\_\_\_ Date 2019-01-30

Laurent Laroche, Mcb.A.  
Chef de section  
Expertise technique

  
Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-31

Magalie Joseph,  
Chimiste  
Expertise technique

  
Signature :  \_\_\_\_\_ Date : 2019-01-30

Mylène Rémillard,  
Chimiste  
Expertise technique



**À noter :**

*Le responsable d'un système de distribution visé par l'exigence de l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable peut, dans le but de fournir un portrait complet de la situation à sa population, choisir de remplir également les deux sections qui suivent.*

**7. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité qui ne sont pas visés par une norme**

Aucune analyse supplémentaire réalisée

Plusieurs paramètres supplémentaires ont été analysés. Ces paramètres servaient à assurer un suivi additionnel de la qualité de l'eau potable. Ces données sont intéressantes dans le sens qu'elles ajoutent des informations supplémentaires sur la qualité de l'eau potable et répondent à des demandes de citoyens. Par exemple la dureté de l'eau qui est souvent demandée pour l'ajustement des laveuses à vaisselle.

Comme la liste de ces paramètres est longue, le rapport annuel peut être consulté. Ce rapport fait un sommaire de tous les paramètres analysés, dans l'eau potable.

Voir «rapport annuel de la qualité de l'eau » mis sur le site WEB de la ville de Montréal au [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6497\\_54201575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6497_54201575&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Une façon rapide d'y accéder est d'utiliser l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable](http://www.ville.montreal.qc.ca/eaupotable). Une fois la fenêtre ouverte, le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable pour le réseau de Montréal se retrouve sous la rubrique accès rapide



Nom de l'installation : Ville Mont-Royal (Numéro de réseau X0008092),  
année 2018  
Page 8 de 9

## 8. Plaintes relatives à la qualité de l'eau

Aucune plainte reçue

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE		
			CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Caractéristiques physiques</b>					
pH (unités)	7,0-10,5 <sup>5</sup>	6,5 - 8,5	6,80	7,05	7,20
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup>	≤1,0	≤5	0,13	0,21	0,33
<b>Caractéristiques bactériologiques</b>					
			<b>MOYENNE ANNUELLE</b>		
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100% ABS <sup>8</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8</sup>		
<b>Caractéristiques chimiques organiques et inorganiques (mg/l)</b>					
Antimoine (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00011	0,00011	0,00011
Aluminium (Al) **	<0.1	--	0,01910	0,08073	0,26400
Argent (Ag) **	--	--	<0,00003	<0,00003	0,00003
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00038	0,00038	0,00038
Baryum (Ba)	≤1.0	≤1.0	0,01870	0,01870	0,01870
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,04300	0,043	0,043
Cadmium (Cd)	≤0.005	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	14,60	22,09	30,00
Chrome total (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00008	0,00008	0,00008
Cobalt (Co) **	--	--	<0,00002	0,00005	0,00015
Cuivre (Cu) <sup>7</sup>	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,01990	0,01990	0,01990
Cyanures (CN)	≤0.2	≤0.20	<0,004	<0,004	<0,004
Fer (Fe) **	≤0.3 <sup>1</sup>	--	<0,00432	0,05852	0,28000
Fluorures (F)	≤1.5	≤1.50	0,10	0,10	0,10
Magnésium (Mg) **	--	--	2,30	4,56	6,14
Manganèse (Mn) **	≤0.05 <sup>1</sup>	--	0,00032	0,00428	0,01430
Mercure (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00041	0,00052	0,00093
Nitrites (NO <sub>2</sub> -N) + nitrates (NO <sub>3</sub> -N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,19	0,23	0,31
Plomb (Pb) <sup>7</sup>	≤0.010	≤0.010	0,00044	0,00044	0,00044
Potassium (K) **	--	--	0,67	1,05	1,25
Sélénium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Sodium (Na) **	≤200 <sup>1</sup>	--	5,40	8,84	11,60
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00007	0,00007	0,00007
Zinc (Zn) **	≤5.0 <sup>1</sup>	--	<0,00017	0,00094	0,00387

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Carbamates</b>				
Bendiocarbe *	-		27	0,20	N.D.
Carbaryl *	90		70	0,20	N.D.
Carbofurane *	90		70	0,20	N.D.
<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>					
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthylène	14		10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoéthane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzène	200	3 <sup>1</sup>	150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroéthane	5		5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzène	5	1 <sup>1</sup>	5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluène	-		-	0,06	N.D.
Benzène	5		0,5	0,06	N.D.
Bromobenzène	-		-	0,06	N.D.
Bromochlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Bromoforme	-		Voir note 3	0,06	0,10
Bromodichlorométhane	-		Voir note 3	0,06	12,60
Bromométhane	-		-	0,06	N.D.
Chlorobenzène	80	30 <sup>1</sup>	60	0,06	N.D.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>				
Chlorodibromométhane	-		Voir note 3	0,06	2,30
Chloroéthane	-		-	0,06	N.D.
Chloroforme	-		Voir note 3	0,06	65,50
Chlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Chlorure de vinyle	2		2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroéthylène	-		-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
Dibromométhane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorodifluorométhane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorométhane	50		50	0,06	N.D.
Diéthyléther	-		-	0,06	N.D.
Disulfure de carbone	-		-	0,06	N.D.
Éthylbenzène	140	1,6 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiène	-		-	0,06	N.D.
Isopropylbenzène	-		-	0,06	N.D.
MTBE (méthyl tert-butyl éther)	-	15 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
m-Xylène + p-Xylène + o-Xylène	90	200 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Naphtalène	-		-	0,06	N.D.
n-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
n-Propylbenzène	-		-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
Styrène	-		-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
Tétrachloroéthylène	30		25	0,06	N.D.
Tétrachlorure de carbone	2		5	0,06	N.D.
Toluène	60	24 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroéthylène	-		-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
Trichloroéthylène	5		5	0,06	N.D.
Trichlorofluorométhane	-		-	0,06	N.D.
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup>	-		Voir note 3	0,24	73,20
Trihalométhanes totaux - Concentration moyenne annuelle	100		80 <sup>3</sup>	0,24	57,15

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Composés phénoliques</b>				
2,3,4,6-Tétrachlorophénol *	100	1 <sup>1</sup>	70	0,40	N.D.
2,4-Dichlorophénol *	900	0,3 <sup>1</sup>	700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophénol *	5	2 <sup>1</sup>	5	0,40	N.D.
Pentachlorophénol *	60	30 <sup>1</sup>	42	0,40	N.D.
<b>Glyphosate</b>					
Glyphosate *	280		210	10,00	N.D.
<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b>					
Benzo(a)pyrène *	0,04		0,01	0,003	N.D.
<b>Herbicides</b>					
Atrazine et métabolites *	5		3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		9	0,20	N.D.
Métribuzine *	80		60	0,20	N.D.
Simazine *	10		9	0,20	N.D.
<b>Herbicides de type Chlorophénoxy carboxylique et Trichloroacétate</b>					
2,4-D *	100		70	0,03 à 0,04	N.D.
Dicamba *	120		85	0,60	N.D.
Dinosèbe *	-		7	0,40	N.D.
Piclorame *	190		140	0,06	N.D.
<b>Pesticides organochlorés</b>					
Métolachlore *	50		35	0,20	N.D.
Méthoxychlore *	-		700	0,03	N.D.
Trifluraline *	45		35	0,20	N.D.
<b>Pesticides organophosphorés</b>					
Azinphos méthyle *	20		17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	90		70	0,20	N.D.
Diazinon *	20		14	0,20	N.D.
Diméthoate *	20		14	0,20	N.D.
Diuron *	150		110	0,30	N.D.
Malathion *	190		140	0,20	N.D.
Parathion *	-		35	0,20	N.D.
Phorate *	2		1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	1		0,5	0,20	N.D.
<b>Autres</b>					
Bromoxynil *	5		3,5	0,40	N.D.
Diclofop-méthyle *	9		7	0,20	N.D.
Diquat *	70		50	10,00	N.D.
Paraquat * (en dichlorures)	10		7	0,60	N.D.

- \* : Échantillon dans le réseau; analysé en sous-traitance.
- \*\* : Échantillon à la sortie de l'usine.
- LDR : Limite de détection rapportée.
- N.D. : Non détecté, plus bas que la limite de détection établie selon la méthode en vigueur.
- D. : Détecté, mais non quantifiable.

**Notes :**

- 1 : Objectif de qualité esthétique ou organoleptique.
- 2 : La turbidité doit être  $\leq 5$  UTN (unités de turbidité néphélométrique).
- 3 : La concentration moyenne des trihalométhanes totaux (chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane et bromoforme) calculée sur quatre trimestres consécutifs ne doit pas excéder 80 ug/L (ces mesures sont prises en extrémité de réseau).
- 4 : ABS = Absence. PRE= Présence
- 5 : Objectif de qualité pour la santé.
- 6 : Valeur maximale obtenue à un point d'échantillonnage.
- 7 : Concentration au centre du réseau de distribution. Lorsqu'échantillonné en présence de vieilles entrées de service d'eau construites avant 1970, les teneurs obtenues sont celles retrouvées plus bas.
- 8 : La moyenne annuelle sert uniquement de référence. Il n'y a pas de norme reliée à une moyenne annuelle. Durant toute l'année, la moyenne mensuelle a été respectée

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE		
			CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Cuivre et plomb (mg/l)</b>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0$ <sup>1</sup>	$\leq 1.0$	0,00170	0,00809	0,01830
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00003	0,00016	0,00042
<i>Île Dorval</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0$ <sup>1</sup>	$\leq 1.0$	0,00289	0,00050	0,01450
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00008	0,00870	0,00091

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER		
			CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
<b>Physical Properties</b>					
pH (units)	7,0-10,5 <sup>5</sup>	6,5 - 8,5	6,80	7,08	7,30
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup>	≤1,0	≤5	0,08	0,17	0,26
<b>Biological Characteristics</b>					
			<b>ANNUAL AVERAGE</b>		
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8</sup>		
<b>Inorganic and Organic Chemical Characteristics (mg/l)</b>					
Antimony (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00011	0,00011	0,00011
Aluminum (Al) **	<0.1	--	0,00853	0,01444	0,02150
Silver (Ag) **	--	--	<0,00003	<0,00003	0,00003
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00040	0,00040	0,00040
Barium (Ba)	≤1.0	≤1.0	0,01810	0,01810	0,01810
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,04700	0,04700	0,04700
Bromated (BrO <sub>3</sub> ) *	≤0.01	≤0.010	<0,0001	0,00073	0,00260
Cadmium (Cd)	≤0.005	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	10,80	15,38	21,30
Chromium (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00009	0,00009	0,00009
Cobalt (Co) **	--	--	0,00002	0,00003	0,00004
Copper (Cu) <sup>7</sup>	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,01360	0,01360	0,01360
Cyanides (CN <sup>-</sup> )	≤0.2	≤0.20	<0,004	<0,004	<0,004
Iron (Fe) **	≤0.3 <sup>1</sup>	--	<0,00432	<0,00432	0,00299
Fluorides (F <sup>-</sup> )	≤1.5	≤1.50	0,09	0,09	0,09
Magnesium (Mg) **	--	--	2,23	3,37	4,83
Manganese (Mn) **	≤0.05 <sup>1</sup>	--	0,00512	0,00592	0,00701
Mercury (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00033	0,00039	0,00047
Nitrites (NO <sub>2</sub> -N) + nitrates (NO <sub>3</sub> -N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,15	0,25	0,32
Lead (Pb) <sup>7</sup>	≤0.010	≤0.010	0,00012	0,00012	0,00012
Potassium (K) **	--	--	0,69	0,94	1,14
Selenium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Sodium (Na) **	≤200 <sup>1</sup>	--	9,53	15,97	22,10
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00002	0,00002	0,00002



PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
<b>Carbamates</b>					
Bendiocarb *	-		27	0,20	N.D.
Carbaryl *	90		70	0,20	N.D.
Carbofuran *	90		70	0,20	N.D.
<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>					
1,1,1,2-Tétrachloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethylene	14		10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoethane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzene	200	3 <sup>1</sup>	150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroethane	5		5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzene	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzene	5	1 <sup>1</sup>	5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluene	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluene	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluene	-		-	0,06	N.D.
Benzene	5		0,5	0,06	N.D.
Bromobenzene	-		-	0,06	N.D.
Bromochloromethane	-		-	0,06	N.D.
Bromoform	-		See Note 3	0,06	0,10
Bromodichloromethane	-		See Note 3	0,06	14,90
Bromomethane	-		-	0,06	N.D.
Chlorobenzene	80	30 <sup>1</sup>	60	0,06	N.D.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER
					MAXIMUM DETECTED (µg/L)
<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>					
Chlorodibromomethane	-		See Note 3	0,06	3,90
Chloroethane	-		-	0,06	N.D.
Chloroform	-		See Note 3	0,06	73,50
Chloromethane	-		-	0,06	N.D.
Vinyl chloride	2		2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroethylene	-		-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
Dibromomethane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorodifluoromethane	-		-	0,06	N.D.
Dichloromethane	50		50	0,06	N.D.
Diethylether	-		-	0,06	N.D.
Carbon disulfide	-		-	0,06	N.D.
Ethylbenzene	140	1,6 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiene	-		-	0,06	N.D.
Isopropylbenzene	-		-	0,06	N.D.
MTBE(methyl tert-butyl ether)	-	15 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
m-Xylene + p-Xylene + o-Xylene	90	20 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Naphthalene	-		-	0,06	N.D.
n-Butylbenzene	-		-	0,06	N.D.
n-Propylbenzene	-		-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzene	-		-	0,06	N.D.
Styrene	-		-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzene	-		-	0,06	N.D.
Tetrachloroethylene	10		25	0,06	N.D.
Carbon tetrachloride	2		5	0,06	N.D.
Toluene	60	24 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroethylene	-		-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
Trichloroethylene	5		5	0,06	N.D.
Trichlorofluoromethane	-		-	0,06	N.D.
Trihalomethanes (THM) (total) <sup>6</sup>	-		See Note 3	0,24	82,80
Trihalomethanes (THM) (total) – Annual mean concentration	100		80 <sup>3</sup>	0,24	69,45

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER  MAXIMUM DETECTED (µg/L)
<b>Phenolic Compounds</b>					
2,3,4,6-Tetrachlorophenol *	100	1 <sup>†</sup>	70	0,40	N.D.
2,4 -Dichlorophenol *	900	0,3 <sup>†</sup>	700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophenol *	5	2 <sup>†</sup>	5	0,40	N.D.
Pentachlorophenol *	60	30 <sup>†</sup>	42	0,40	N.D.
<b>Glyphosate</b>					
Glyphosate *	280		210	10,00	N.D.
<b>Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH)</b>					
Benzo(a)pyrene *	0,04		0,01	0,003	N.D.
<b>Triazine Herbicides</b>					
Atrazine and metabolites *	5		3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		9	0,20	N.D.
Metribuzine *	80		60	0,20	N.D.
Simazine *	10		9	0,20	N.D.
<b>Chlorophenoxy Acid and Trichloroacetate Pesticides</b>					
2,4-D *	100		70	0,03	N.D.
Dicamba *	120		85	0,60	N.D.
Dinoseb *	-		7	0,40	N.D.
Picloram *	190		140	0,06	N.D.
<b>Organochlorine Pesticides</b>					
Metolachlor *	50		35	0,20	N.D.
Methoxychlor *	-		700	0,03	N.D.
Trifluralin *	45		35	0,20	N.D.
<b>Organophosphorus Pesticides</b>					
Azinphos-methyl *	20		17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	90		70	0,20	N.D.
Diazinon *	20		14	0,20	N.D.
Dimethoate *	20		14	0,20	N.D.
Diuron *	150		110	0,30	N.D.
Malathion *	190		140	0,20	N.D.
Parathion *	-		35	0,20	N.D.
Phorate *	2		1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	1		0,5	0,20	N.D.
<b>Others</b>					
Bromoxynil *	5		3,5	0,40	N.D.
Methyl-Diclofop *	9		7	0,20	N.D.
Diquat *	70		50	10,00	N.D.
Paraquat *	10		7	0,60	N.D.
Haloacetic Acids *	80		60	3,00	29,60

- \* : Analyzed by an outside accredited laboratory.
- \*\* : At the exit of water treatment plant.
- RDL: Reported Detection Limit.
- N.D.: Not detected, lower than the detection limit method.
- D.: Detected, but cannot determine quantity.

**Notes:**

- 1: Esthetical or organoleptic reasons.
- 2: Turbidity must be equal or under 5 NTU (nephelometric turbidity units).
- 3: The annual mean concentration of total THM (chloroform, bromodichloromethane, chlorodibromomethane and bromoform) calculated over four consecutive quarters must not exceed 80 µg/L (samples taken at the end of drinking water distribution network).
- 4: ABS = Absence. PRE= presence
- 5: Health reasons objectives.
- 6: Maximum obtained for a sampling site.
- 7: Lead and copper level at the center of water distribution network. When water samples are taken from old pipes (before 1970) results are shown below.
- 8: There is no requirement for annual average. It is used only as a reference. For all year long, monthly average have been respected

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER		
			CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
<b>Copper and Lead (mg/l)</b>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00719	0,02456	0,06540
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00016	0,00147	0,00848

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE		
			CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Caractéristiques physiques</b>					
pH (unités)	7,0-10,5 <sup>5</sup>	6,5 - 8,5	6,80	7,08	7,30
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup>	≤1,0	≤5	0,08	0,17	0,26
<b>Caractéristiques bactériologiques</b>					
			<b>MOYENNE ANNUELLE</b>		
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8</sup>		
<b>Caractéristiques chimiques organiques et inorganiques (mg/l)</b>					
Antimoine (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00011	0,00011	0,00011
Aluminium (Al) **	<0.1	--	0,00853	0,01444	0,02150
Argent (Ag) **	--	--	<0,00003	<0,00003	0,00003
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00040	0,0004	0,0004
Baryum (Ba)	≤1.0	≤1.0	0,01810	0,01810	0,01810
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,04700	0,05	0,05
Bromates (BrO <sub>3</sub> ) *	≤0.01	≤0.010	<0,0001	0,000725	0,0026
Cadmium (Cd)	≤0.005	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	10,80	15,38	21,30
Chrome total (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00009	0,00009	0,00009
Cobalt (Co) **	--	--	0,00002	0,00003	0,00004
Cuivre (Cu) <sup>7</sup>	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,01360	0,01360	0,01360
Cyanures (CN <sup>-</sup> )	≤0.2	≤0.20	<0,004	<0,004	<0,004
Fer (Fe) **	≤0.3 <sup>1</sup>	--	<0,00432	<0,00432	0,00299
Fluorures (F <sup>-</sup> )	≤1.5	≤1.50	0,08600	0,09	0,09
Magnésium (Mg) **	--	--	2,23	3,37	4,83
Manganèse (Mn) **	≤0.05 <sup>1</sup>	--	0,00512	0,00592	0,00701
Mercurure (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00033	0,00039	0,00047
Nitrites (NO <sub>2</sub> -N) + nitrates (NO <sub>3</sub> -N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,15	0,25	0,32
Plomb (Pb) <sup>7</sup>	≤0.010	≤0.010	0,00012	0,00012	0,00012
Potassium (K) **	--	--	0,69000	0,93600	1,14000
Sélénium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Sodium (Na) **	≤200 <sup>1</sup>	--	9,53	15,97	22,10
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00002	0,00002	0,00002

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Carbamates</b>				
Bendiocarbe *	-		27	0,20	N.D.
Carbaryl *	90		70	0,20	N.D.
Carbofurane *	90		70	0,20	N.D.
<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>					
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthylène	14	3 <sup>1</sup>	10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoéthane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzène	200	3 <sup>1</sup>	150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroéthane	5		5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzène	5	1 <sup>1</sup>	5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluène	-		-	0,06	N.D.
Benzène	5		0,5	0,06	N.D.
Bromobenzène	-		-	0,06	N.D.
Bromochlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Bromoforme	-		Voir note 3	0,06	0,10
Bromodichlorométhane	-		Voir note 3	0,06	14,90
Bromométhane	-		-	0,06	N.D.
Chlorobenzène	80	30 <sup>1</sup>	60	0,06	N.D.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>				
Chlorodibromométhane	-		Voir note 3	0,06	3,90
Chloroéthane	-		-	0,06	N.D.
Chloroforme	-		Voir note 3	0,06	73,50
Chlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Chlorure de vinyle	2		2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroéthylène	-		-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
Dibromométhane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorodifluorométhane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorométhane	50		50	0,06	N.D.
Diéthyléther	-		-	0,06	N.D.
Disulfure de carbone	-		-	0,06	N.D.
Éthylbenzène	140	1,6 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiène	-		-	0,06	N.D.
Isopropylbenzène	-		-	0,06	N.D.
MTBE (méthyl tert-butyl éther)	-	15 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
m-Xylène + p-Xylène + o-Xylène	90	20 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Naphtalène	-		-	0,06	N.D.
n-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
n-Propylbenzène	-		-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
Styrène	-		-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
Tétrachloroéthylène	10		25	0,06	N.D.
Tétrachlorure de carbone	2		5	0,06	N.D.
Toluène	60	24 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroéthylène	-		-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
Trichloroéthylène	5		5	0,06	N.D.
Trichlorofluorométhane	-		-	0,06	N.D.
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup>	-		Voir note 3	0,24	82,80
Trihalométhanes totaux - Concentration moyenne annuelle	100		80 <sup>3</sup>	0,24	69,45

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Composés phénoliques</b>				
2,3,4,6-Tétrachlorophénol *	100	1 <sup>1</sup>	70	0,40	N.D.
2,4-Dichlorophénol *	900	0,3 <sup>1</sup>	700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophénol *	5	2 <sup>1</sup>	5	0,40	N.D.
Pentachlorophénol *	60	30 <sup>1</sup>	42	0,40	N.D.
<b>Glyphosate</b>					
Glyphosate *	280		210	10,00	N.D.
<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b>					
Benzo(a)pyrène *	0,04		0,01	0,003	N.D.
<b>Herbicides</b>					
Atrazine et métabolites *	5		3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		9	0,20	N.D.
Métribuzine *	80		60	0,20	N.D.
Simazine *	10		9	0,20	N.D.
<b>Herbicides de type Chlorophénoxy carboxylique et Trichloroacétate</b>					
2,4-D *	100		70	0,03	N.D.
Dicamba *	120		85	0,60	N.D.
Dinosèbe *	-		7	0,40	N.D.
Piclorame *	190		140	0,06	N.D.
<b>Pesticides organochlorés</b>					
Métolachlore *	50		35	0,20	N.D.
Méthoxychlore *	-		700	0,03	N.D.
Trifluraline *	45		35	0,20	N.D.
<b>Pesticides organophosphorés</b>					
Azinphos méthyle *	20		17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	90		70	0,20	N.D.
Diazinon *	20		14	0,20	N.D.
Diméthoate *	20		14	0,20	N.D.
Diuron *	150		110	0,30	N.D.
Malathion *	190		140	0,20	N.D.
Parathion *	-		35	0,20	N.D.
Phorate *	2		1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	1		0,5	0,20	N.D.
<b>Autres</b>					
Bromoxynil *	5		3,5	0,40	N.D.
Diclofop-méthyle *	9		7	0,20	N.D.
Diquat *	70		50	10,00	N.D.
Paraquat * (en dichlorures)	10		7	0,60	N.D.
Acide haloacétiques *	80		60	3,00	29,60



- \* : Échantillon dans le réseau; analysé en sous-traitance.
- \*\* : Échantillon à la sortie de l'usine.
- LDR : Limite de détection rapportée.
- N.D. : Non détecté, plus bas que la limite de détection établie selon la méthode en vigueur.
- D. : Détecté, mais non quantifiable.

**Notes :**

- 1 : Objectif de qualité esthétique ou organoleptique.
- 2 : La turbidité doit être  $\leq 5$  UTN (unités de turbidité néphélométrique).
- 3 : La concentration moyenne des trihalométhanes totaux (chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane et bromoforme) calculée sur quatre trimestres consécutifs ne doit pas excéder 80 ug/L (ces mesures sont prises en extrémité de réseau).
- 4 : ABS = Absence. PRE= Présence
- 5 : Objectif de qualité pour la santé.
- 6 : Valeur maximale obtenue à un point d'échantillonnage.
- 7 : Concentration au centre du réseau de distribution. Lorsqu'échantillonné en présence de vieilles entrées de service d'eau construites avant 1970, les teneurs obtenues sont celles retrouvées plus bas.
- 8 : La moyenne annuelle sert uniquement de référence. Il n'y a pas de norme reliée à une moyenne annuelle. Durant toute l'année, la moyenne mensuelle a été respectée

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE		
			CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Cuivre et plomb (mg/l)</b>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0$ <sup>1</sup>	$\leq 1.0$	0,00719	0,02456	0,06540
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00016	0,00147	0,00848

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Caractéristiques physiques</b>					
Conductivité (µS/cm) **	--	--	289	316	330
Couleur (U.C.V.) **	≤15 <sup>1</sup>	--	1	0,69	1,00
Indice d'agressivité **	--	--	11,3	12,2	12,6
Indice de Ryznar **	--	--	7,9	8,9	9,3
Indice de saturation de Langelier **	--	--	-0,72	-0,44	0,13
pH (unités)	7,0-10,5 <sup>5</sup>	6,5 - 8,5	7,90	8,03	8,10
Solides fixes (mg/l) **		--	138	145	153
Solides totaux (mg/l) **	≤500 <sup>1</sup>	--	167	174	193
Température (°C) **	--	--	0,50	5,35	24,40
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup>			0,14	0,17	0,24
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup> - Montréal-Ouest	≤1,0	≤5	0,18	0,21	0,32
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup> - Mont-Royal			0,14	0,22	0,39
<b>Caractéristiques bactériologiques</b>					
			<b>MOYENNE ANNUELLE</b>		
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	99,1% ABS <sup>9</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>Réseau Montréal-Ouest</b>					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	99 % ABS <sup>8+9</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		
<b>Réseau Mont-Royal</b>					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	99,7% ABS <sup>9</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE		
			CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Caractéristiques chimiques organiques et inorganiques (mg/l)</b>					
Antimoine (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00014	0,00014	0,00014
Alcalinité (éq. CaCO <sub>3</sub> ) **	--	--	87	93	96
Aluminium (Al) **	<0.1	--	0,00660	0,00953	0,01650
Argent (Ag) **	--	--	<0,00331	<0,00331	0,00004
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00073	0,00075	0,00077
Baryum (Ba)	≤1.0	≤1.0	0,02090	0,02120	0,02150
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,03400	0,03450	0,03500
Bromates (BrO <sub>3</sub> ) *	≤0.01	≤0.010	<0,0001	0,00175	0,0036
Cadmium (Cd)	≤0.005	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	30,70000	32,77500	34,90000
Carbone organique total **	--	--	1,42	1,88	2,48
Chlorures (Cl) **	≤250 <sup>1</sup>	--	23,62	26,78	29,74
Chrome total (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,0001	0,0001	0,0001
Cobalt (Co) **	--	--	0,00002	0,00002	0,00002
Cuivre (Cu) <sup>7</sup>	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,07930	0,08310	0,08690
Cyanures (CN <sup>-</sup> )	≤0.2	≤0.20	<0,004	<0,004	<0,004
Dureté totale (CaCO <sub>3</sub> ) **	--	--	108	119	126
Fer (Fe) **	≤0.3 <sup>1</sup>	--	0,00149	0,00389	0,01000
Fluorures (F)	≤1.5	≤1.50	0,12	0,12	0,12
Magnésium (Mg) **	--	--	6,89000	7,92375	8,57000
Manganèse (Mn) **	≤0.05 <sup>1</sup>	--	<0,00017	<0,00017	0,00033
Mercure (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00040	0,00046	0,00056
Nitrites (NO <sub>2</sub> -N) + nitrates (NO <sub>3</sub> -N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,22	0,29	0,36
Plomb (Pb) <sup>7</sup>	≤0.010	≤0.010	0,00	0,00	0,00
Potassium (K) **	--	--	1,36000	1,46875	1,61000
Sélénium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Silice (SiO <sub>2</sub> ) **	--	--	0,68	0,90	1,20
Sodium (Na) **	≤200 <sup>1</sup>	--	13,80000	14,88333	15,70000
Sulfates (SO <sub>4</sub> ) **	≤500 <sup>1</sup>	--	19,68	23,82	27,41
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00029	0,00029	0,00030
Zinc (Zn) **	≤5.0 <sup>1</sup>	--	<0,00001	<0,00001	0,00095

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE
					MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
<b>Carbamates</b>					
Bendiocarbe *	-		27	0,2	N.D.
Carbaryl *	90		70	0,2	N.D.
Carbofurane *	90		70	0,2	N.D.
<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>					
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthylène	14		10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoéthane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzène	200	3 <sup>1</sup>	150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroéthane	5		5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzène	5	1 <sup>1</sup>	5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluène	-		-	0,06	N.D.
Benzène	5		0,5	0,06	N.D.
Bromobenzène	-		-	0,06	N.D.
Bromochlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Bromoforme	-				0,40
Bromoforme - Montréal-Ouest	-		Voir note 3	0,06	0,40
Bromoforme - Mont-Royal	-				0,40
Bromodichlorométhane	-				14,90
Bromodichlorométhane - Montréal-Ouest	-		Voir note 3	0,06	14,40
Bromodichlorométhane - Mont-Royal	-				14,80
Bromométhane	-		-	0,06	N.D.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>				
Chlorobenzène	80	30 <sup>1</sup>	60	0,06	N.D.
Chlorodibromométhane					5,80
Chlorodibromométhane - Montréal-Ouest	-		Voir note 3	0,06	6,00
Chlorodibromométhane - Mont-Royal					5,70
Chloroéthane	-		-	0,06	N.D.
Chloroforme					55,30
Chloroforme - Montréal-Ouest	-		Voir note 3	0,06	47,30
Chloroforme - Mont-royal					55,10
Chlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Chlorure de vinyle	2		2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroéthylène	-		-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
Dibromométhane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorodifluorométhane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorométhane	50		50	0,06	N.D.
Diéthyléther	-		-	0,06	N.D.
Disulfure de carbone	-		-	0,06	N.D.
Éthylbenzène	140	1,6 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiène	-		-	0,06	N.D.
Isopropylbenzène	-		-	0,06	N.D.
MTBE (méthyl tert-butyl éther)	-	15 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
m-Xylène + p-Xylène + o-Xylène	90	20 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Naphtalène	-		-	0,06	N.D.
n-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
n-Propylbenzène	-		-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
Styrène	-		-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
Tétrachloroéthylène	10		25	0,06	N.D.
Tétrachlorure de carbone	2		5	0,06	N.D.
Toluène	60	24 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroéthylène	-		-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
Trichloroéthylène	5		5	0,06	N.D.
Trichlorofluorométhane	-		-	0,06	N.D.
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup>					66,90
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup> - Montréal-Ouest	-		Voir note 3	0,24	63,80
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup> - Mont-Royal					72,30

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L		LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>					
Trihalométhanes totaux - Concentration moyenne annuelle	100		80 <sup>3</sup>		0,24	56,75
Trihalométhanes totaux - Montréal-Ouest Concentration moyenne annuelle						47,93
Trihalométhanes totaux - Mont-Royal Concentration moyenne annuelle						43,68
<b>Composés phénoliques</b>						
2,3,4,6-Tétrachlorophénol *	100	1 <sup>1</sup>	70	0,4	N.D.	
2,4-Dichlorophénol *	900	0,3 <sup>1</sup>	700	0,3	N.D.	
2,4,6-Trichlorophénol *	5	2 <sup>1</sup>	5	0,4	N.D.	
Pentachlorophénol *	60	30 <sup>1</sup>	42	0,4	N.D.	
<b>Glyphosate</b>						
Glyphosate *	280		210	10,0	N.D.	
<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b>						
Benzo(a)pyrène *	0,04		0,01	0,003	N.D.	
<b>Herbicides</b>						
Atrazine et métabolites *	5		3,5	0,3	N.D.	
Cyanazine *	-		9	0,2	N.D.	
Métribuzine *	80		60	0,2	N.D.	
Simazine *	10		9	0,2	N.D.	
<b>Herbicides de type Chlorophénoxy carboxylique et Trichloroacétate</b>						
2,4-D *	100		70	0,0	N.D.	
Dicamba *	120		85	0,6	N.D.	
Dinosèbe *	-		7	0,4	N.D.	
Piclorame *	190		140	0,1	N.D.	
<b>Pesticides organochlorés</b>						
Métolachlore *	50		35	0,1	N.D.	
Méthoxychlore *	-		700	0,1	N.D.	
Trifluraline *	45		35	0,2	N.D.	
<b>Pesticides organophosphorés</b>						
Azinphos méthyle *	20		17	0,3	N.D.	
Chlorpyrifos *	90		70	0,2	N.D.	
Diazinon *	20		14	0,2	N.D.	
Diméthoate *	20		14	0,2	N.D.	
Diuron *	150		110	0,3	N.D.	
Malathion *	190		140	0,2	N.D.	
Parathion *	-		35	0,2	N.D.	
Phorate *	2		1,4	0,2	N.D.	
Terbufos *	1		0,5	0,2	N.D.	
<b>Autres</b>						
Bromoxynil *	5		3,5	0,4	N.D.	
Diclofop-méthyle *	9		7	0,2	N.D.	
Diquat *	70		50	10,0	N.D.	
Paraquat * (en dichlorures)	10		7	0,6	N.D.	
Acide haloacétiques *	80		60	3,0	35,20	
Acide nitrilotriacétique	400		280	25,0	0,06	

- \* : Échantillon dans le réseau; analysé en sous-traitance.  
 \*\* : Échantillon à la sortie de l'usine.  
 LDR : Limite de détection rapportée.  
 N.D. : Non détecté, plus bas que la limite de détection établie selon la méthode en vigueur.  
 D. : Détecté, mais non quantifiable.

**Notes :**

- 1 : Objectif de qualité esthétique ou organoleptique.  
 2 : La turbidité doit être  $\leq 5$  UTN (unités de turbidité néphélométrique).  
 3 : La concentration moyenne des trihalométhanes totaux (chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane et bromoforme) calculée sur quatre trimestres consécutifs ne doit pas excéder 80 ug/L (ces mesures sont prises en extrémité de réseau).  
 4 : ABS = Absence. PRE= Présence  
 5 : Objectif de qualité pour la santé.  
 6 : Valeur maximale obtenue à un point d'échantillonnage.  
 7 : Concentration au centre du réseau de distribution. Lorsqu'échantillonné en présence de vieilles entrées de service d'eau construites avant 1970, les teneurs obtenues sont celles retrouvées plus bas.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Cuivre et plomb (mg/l)</b>					
<i>Réseau Montréal</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0$ <sup>1</sup>	$\leq 1.0$	0,00341	0,02635	0,09370
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00010	0,00631	0,01750
<i>Réseau Montréal-Ouest</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0$ <sup>1</sup>	$\leq 1.0$	0,02490	0,04164	0,07490
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00043	0,00555	0,01792
<i>Réseau Mont-Royal</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0$ <sup>1</sup>	$\leq 1.0$	0,03170	0,06191	0,12400
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00007	0,00080	0,00621

- 8 : Pour des réseaux de moins de 21 000 habitants, sur une moyenne mensuelle, il faut moins d'un cas de présence de coliformes totaux par mois. Cette condition a été respectée en 2018.
- 9 : La moyenne annuelle sert uniquement de référence. Il n'y a pas de norme reliée à une moyenne annuelle. Durant toute l'année, la moyenne mensuelle a été respectée

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER		
			CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
<b>Physical Properties</b>					
Conductivity (µS/cm) **	--	--	289	316	330
Color (T.C.U.) **	≤15 <sup>1</sup>	--	1,00	0,69	1,00
Agressivity Index **	--	--	11,3	12,2	12,6
Ryznar Index	--	--	7,9	8,9	9,3
Langelier's Saturation Index	--	--	-0,72	-0,44	0,13
pH (units)	7,0-10,5 <sup>5</sup>	6,5 - 8,5	7,90	8,03	8,10
Solids (mg/l) **			138	145	153
Total Solids(mg/l) **			167	174	193
Temperature (°C) **			0,50	5,35	24,40
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup>			0,14	0,17	0,24
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup> - West Montreal	≤1,0	≤5	0,18	0,21	0,32
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup> - Royal- Mount			0,14	0,22	0,39
<b>Biological Characteristics</b>					
			<b>ANNUAL AVERAGE</b>		
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	99.1 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>West Montreal Network</b>					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	99 % ABS <sup>8+9</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		
<b>Royal-Mount Network</b>					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	99,7 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		



PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER		
			CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
<b>Inorganic and Organic Chemical Characteristics (mg/l)</b>					
Antimony (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00014	0,00014	0,00014
Alkalinity (eq. CaCO <sub>3</sub> ) **	--	--	87	93	96
Aluminum (Al) **	<0.1	--	0,00660	0,00953	0,01650
Silver (Ag) **	--	--	<0,00331	<0,00331	0,00004
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00073	0,00075	0,00077
Barium (Ba)	≤1.0	≤1.0	0,02090	0,02120	0,02150
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,03	0,03	0,04
Bromated (BrO <sub>3</sub> ) *	≤0.01	≤0.010	<0,0001	0,00175	0,00360
Cadmium (Cd)	≤0.005	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	30,70	32,78	34,90
Total Organic Carbon (TOC) **	--	--	1,42	1,88	2,48
Chlorides (Cl) **	≤250 <sup>1</sup>	--	23,62	26,78	29,74
Chromium (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00007	0,00007	0,00008
Cobalt (Co) **	--	--	0,00002	0,00002	0,00002
Copper (Cu) <sup>7</sup>	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,07930	0,08310	0,08690
Cyanides (CN)	≤0.2	≤0.20	<0,004	<0,004	<0,004
Total Hardness (eq. CaCO <sub>3</sub> ) **	--	--	108	119	126
Iron (Fe) **	≤0.3 <sup>1</sup>	--	0,00	0,00	0,01
Fluorides (F <sup>-</sup> )	≤1.5	≤1.50	0,12	0,12	0,12
Magnesium (Mg) **	--	--	6,89	7,92	8,57
Manganese (Mn) **	≤0.05 <sup>1</sup>	--	<0,00017	<0,00017	0,00033
Mercury (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00040	0,00046	0,00056
Nitrites (NO <sub>2</sub> -N) + nitrates (NO <sub>3</sub> -N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,22	0,29	0,36
Lead (Pb) <sup>7</sup>	≤0.010	≤0.010	0,00067	0,00071	0,00076
Potassium (K) **	--	--	1,36	1,47	1,61
Selenium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Silica (SiO <sub>2</sub> ) **	--	--	0,68	0,90	1,20
Sodium (Na) **	≤200 <sup>1</sup>	--	13,80	14,88	15,70
Sulfates (SO <sub>4</sub> ) **	≤500 <sup>1</sup>	--	19,68	23,82	27,41
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00029	0,00029	0,00030
Zinc (Zn) **	≤5.0 <sup>1</sup>	--	<0,00001	<0,00001	0,00095

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
	<b>Carbamates</b>				
Bendiocarb *	-		27	0,2	N.D.
Carbaryl *	90		70	0,2	0,00
Carbofuran *	90		70	0,2	0,00
<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>					
1,1,1,2-Tétrachloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethylene	14		10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoethane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzene	200	3 <sup>1</sup>	150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroethane	5		5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzene	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzene	5	1 <sup>1</sup>	5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluene	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluene	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluene	-		-	0,06	N.D.
Benzene	5		0,5	0,06	N.D.
Bromobenzene	-		-	0,06	N.D.
Bromochloromethane	-		-	0,06	N.D.
Bromoform					0,40
Bromoform - West Montreal	-		Voir note 3	See Note 3	0,40
Bromoform - Royal-Mount					0,40
Bromodichloromethane					14,90
Bromodichloromethane - West Montreal	-		Voir note 3	See Note 3	14,40
Bromodichloromethane - Royal-Mount					14,80
Bromomethane	-		-	0,06	N.D.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER
					MAXIMUM DETECTED (µg/L)
<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>					
Chlorobenzene	80	30 <sup>1</sup>	60	0,06	N.D.
Chlorodibromomethane					5,80
Chlorodibromomethane - West Montreal	-		Voir note 3	0,06	6,00
Chlorodibromomethane - Royal- Mount					5,70
Chloroethane	-		-	0,06	N.D.
Chloroform					55,30
Chloroform - West Montreal	-		Voir note 3	0,06	47,30
Chloroform - Royal-Mount					55,10
Chloromethane	-		-	0,06	N.D.
Vinyl chloride	2		2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroethylene	-		-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
Dibromomethane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorodifluoromethane	-		-	0,06	N.D.
Dichloromethane	50		50	0,06	N.D.
Diethylether	-		-	0,06	N.D.
Carbon disulfide	-		-	0,06	N.D.
Ethylbenzene	140	1,6 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiene	-		-	0,06	N.D.
Isopropylbenzene	-		-	0,06	N.D.
MTBE(methyl tert-butyl ether)	-	15 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
m-Xylene + p-Xylene + o-Xylene	90	20 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Naphthalene	-		-	0,06	N.D.
n-Butylbenzene	-		-	0,06	N.D.
n-Propylbenzene	-		-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzene	-		-	0,06	N.D.
Styrene	-		-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzene	-		-	0,06	N.D.
Tetrachloroethylene	10		25	0,06	N.D.
Carbon tetrachloride	2		5	0,06	N.D.
Toluene	60	24 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroethylene	-		-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
Trichloroethylene	5		5	0,06	N.D.
Trichlorofluoromethane	-		-	0,06	N.D.
Trihalomethanes (THM) (total) <sup>6</sup>					66,90
Trihalomethanes (THM) (total) <sup>6</sup> - West Montreal	-		Voir note 3	0,24	63,80
Trihalomethanes (THM) (total) <sup>6</sup> - Royal-Mount					72,30

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
	<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>				
Trihalomethanes total – Annual mean concentration	100		80 <sup>3</sup>	0,24	56,75
Trihalomethanes total-West Montreal–Annual mean concentration					47,93
Trihalomethanes total - Royal-Mount – Annual mean concentration					43,68
<b>Phenolic Compounds</b>					
2,3,4,6-Tetrachlorophenol *	100	1 <sup>1</sup>	70	0,4	N.D.
2,4 -Dichlorophenol *	900	0,3 <sup>1</sup>	700	0,3	N.D.
2,4,6-Trichlorophenol *	5	2 <sup>1</sup>	5	0,4	N.D.
Pentachlorophenol *	60	30 <sup>1</sup>	42	0,4	N.D.
<b>Glyphosate</b>					
Glyphosate *	280		210	10	N.D.
<b>Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH)</b>					
Benzo(a)pyrene *	0,04		0,01	0,003	N.D.
<b>Triazine Herbicides</b>					
Atrazine and metabolites *	5		3,5	0,3	N.D.
Cyanazine *	-		9	0,2	N.D.
Metribuzine *	80		60	0,2	N.D.
Simazine *	10		9	0,2	N.D.
<b>Chlorophenoxy Acid and Trichloroacetate Pesticides</b>					
2,4-D *	100		70	0,03	N.D.
Dicamba *	120		85	0,6	N.D.
Dinoseb *	-		7	0,4	N.D.
Picloram *	190		140	0,06	N.D.
<b>Organochlorine Pesticides</b>					
Metolachlor *	50		35	0,07	N.D.
Methoxychlor *	-		700	0,1	N.D.
Trifluralin *	45		35	0,2	N.D.
<b>Organophosphorus Pesticides</b>					
Azinphos-methyl *	20		17	0,3	N.D.
Chlorpyrifos *	90		70	0,2	N.D.
Diazinon *	20		14	0,2	N.D.
Dimethoate *	20		14	0,2	N.D.
Diuron *	150		110	0,3	N.D.
Malathion *	190		140	0,2	N.D.
Parathion *	-		35	0,2	N.D.
Phorate *	2		1,4	0,2	N.D.
Terbufos *	1		0,5	0,2	N.D.
<b>Others</b>					
Bromoxynil *	5		3,5	0,4	N.D.
Methyl-Diclofop *	9		7	0,2	N.D.
Diquat *	70		50	10	N.D.
Paraquat *	10		7	0,6	N.D.
Haloacetic acids *	80		60	3	35,20
Nitrilotriacetic acid	400		280	25	0,06

- \*: Analyzed by an outside accredited laboratory.
- \*\* : At the exit of water treatment plant.
- RDL: Reported Detection Limit.
- N.D.: Not detected, lower than the detection limit method.
- D.: Detected, but cannot determine quantity.

**Notes:**

- 1: Esthetical or organoleptic reasons.
- 2: Turbidity must be equal or under 5 NTU (nephelometric turbidity units).
- 3: The annual mean concentration of total THM (chloroform, bromodichloromethane, chlorodibromomethane and bromoform) calculated over four consecutive quarters must not exceed 80 µg/L (samples taken at the end of drinking water distribution network).
- 4: ABS = Absence. PRE= presence
- 5: Health reasons objectives.
- 6: Maximum obtained for a sampling site.
- 7: Lead and copper level at the center of water distribution network. When water samples are taken from old pipes (before 1970) results are shown below.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
<b>Copper and Lead (mg/l)</b>					
<i>Montreal Network</i>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00341	0,02635	0,09370
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00010	0,00631	0,01750
<i>West Montreal Network</i>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,02490	0,04164	0,07490
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00043	0,00555	0,01792
<i>Royal-Mount Network</i>					
Cuivre (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,03170	0,06191	0,12400
Plomb (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00007	0,00080	0,00621

- 8: When less than 21 water samples are taken over a period of 30 consecutive days, only one of these samples may have presence of total coliforms. It have been respected in 2018.
- 9: There is no requirement for annual average. It is used only as a reference. For all year long, monthly average have been respected

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER		
			CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
<b>Physical Properties</b>					
pH (units)	7,0-10,5 <sup>5</sup>	6,5 - 8,5	6,70	7,10	7,40
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup> - Pierrefonds	≤1,0	≤5	0,15	0,23	0,34
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup> - Dollard-des-Ormeaux			0,18	0,23	0,28
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup> - Senneville			0,16	0,27	0,64
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup> - Ste-Anne-de-Bellevue			0,14	0,19	0,25
<b>Biological Characteristics</b>					
			<b>ANNUAL AVERAGE</b>		
<b>Pierrefonds-Roxboro Network</b>					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	99,7 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>Dollard-Des-Ormeaux Network</b>					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	99,7 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>Senneville Network (Phillips Aqueduct)</b>					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	97,5 % ABS <sup>9+10</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		
<b>Sainte-Anne-de-Bellevue Network</b>					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
			<b>Inorganic and Organic Chemical Characteristics (mg/l)</b>		
Antimony (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00004	0,00004	0,00004
Aluminum (Al) **	<0.1	--	0,03230	0,04761	0,06120
Silver (Ag) **	--	--	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00023	0,00023	0,00023
Barium (Ba)	≤1.0	≤1.0	0,01140	0,01140	0,01140
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,04600	0,04600	0,04600
Bromated (BrO <sub>3</sub> ) *	≤0.01	≤0.010	<0,0001	0,00158	0,00600
Cadmium (Cd)	≤0.005	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	13,30	16,65	26,50
Chromium (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00012	0,00012	0,00012
Cobalt (Co) **	--	--	0,00013	0,00041	0,00091
Copper (Cu) <sup>7</sup>	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,02670	0,02670	0,02670
Cyanides (CN <sup>-</sup> )	≤0.2	≤0.20	<0,004	<0,004	<0,004
Iron (Fe) **	≤0.3 <sup>1</sup>	--	0,02	0,05	0,10
Fluorides (F)	≤1.5	≤1.50	0,04	0,04	0,04
Magnesium (Mg) **	--	--	1,61	2,40	4,49
Manganese (Mn) **	≤0.05 <sup>1</sup>	--	0,00265	0,00557	0,01180
Mercury (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00054	0,00089	0,00148
Nitrites (NO <sub>2</sub> -N) + nitrates (NO <sub>3</sub> -N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,24	0,27	0,29
Lead (Pb) <sup>7</sup>	≤0.010	≤0.010	0,00019	0,00019	0,00019
Potassium (K) **	--	--	0,64	0,77	1,08
Selenium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Sodium (Na) **	≤200 <sup>1</sup>	--	3,24	5,87	11,00
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00002	0,00002	0,00002
Zinc (Zn) **	≤5.0 <sup>1</sup>	--	0,00021	0,00084	0,00163

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER  MAXIMUM DETECTED (µg/L)
<b>Carbamates</b>					
Bendiocarb *	-		27	0,20	N.D.
Carbaryl *	90		70	0,20	N.D.
Carbofuran *	90		70	0,20	N.D.
<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>					
1,1,1,2-Tétrachloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethylene	14		10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoethane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzene	200	3 <sup>1</sup>	150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroethane	5		5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzene	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzene	5	1 <sup>1</sup>	5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluene	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluene	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluene	-		-	0,06	N.D.
Benzene	5		0,5	0,06	N.D.
Bromobenzene	-		-	0,06	N.D.
Bromochloromethane	-		-	0,06	N.D.
Bromoform - Pierrefonds			See Note 3	0,06	0,10
Bromoform - Dollard-des-Ormeaux					0,10
Bromoform - Senneville					N.D.
Bromoform - Ste-Anne-de-Bellevue					N.D.
Bromodichloromethane - Pierrefonds			See Note 3	0,06	6,40
Bromodichloromethane - Dollard-des-Ormeaux					7,20
Bromodichloromethane - Senneville					6,50
Bromodichloromethane - Ste-Anne-de-Bellevue					6,40



PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
	<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>				
Bromomethane	-	-	-	0,06	N.D.
Chlorobenzene	80	30 <sup>1</sup>	60	0,06	N.D.
Chlorodibromomethane - Pierrefonds	-	-	See Note 3	0,06	1,80
Chlorodibromomethane - Dollard-des-Ormeaux	-	-			1,50
Chlorodibromomethane - Senneville	-	-			1,70
Chlorodibromomethane - Ste-Anne-de-Bellevue	-	-			1,20
Chloroethane	-	-	-	0,06	N.D.
Chloroform - Pierrefonds	-	-	See Note 3	0,06	47,20
Chloroform - Dollard-des-Ormeaux	-	-			56,50
Chloroform - Senneville	-	-			44,80
Chloroform - Ste-Anne-de-Bellevue	-	-			46,00
Chloromethane	-	-	-	0,06	N.D.
Vinyl chloride	2	-	2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroethylene	-	-	-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropene	-	-	-	0,06	N.D.
Dibromomethane	-	-	-	0,06	N.D.
Dichlorodifluoromethane	-	-	-	0,06	N.D.
Dichloromethane	50	-	50	0,06	N.D.
Diethylether	-	-	-	0,06	N.D.
Carbon disulfide	-	-	-	0,06	N.D.
Ethylbenzene	140	1,6 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiene	-	-	-	0,06	N.D.
Isopropylbenzene	-	-	-	0,06	N.D.
MTBE(methyl tert-butyl ether)	-	15 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
m-Xylene + p-Xylene + o-Xylene	90	20 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Naphthalene	-	-	-	0,06	N.D.
n-Butylbenzene	-	-	-	0,06	N.D.
n-Propylbenzene	-	-	-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzene	-	-	-	0,06	N.D.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER  MAXIMUM DETECTED (µg/L)
<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>					
Styrene	-		-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzene	-		-	0,06	N.D.
Tetrachloroethylene	10		25	0,06	N.D.
Carbon tetrachloride	2		5	0,06	N.D.
Toluene	60	24 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroethylene	-		-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
Trichloroethylene	5		5	0,06	N.D.
Trichlorofluoromethane	-		-	0,06	N.D.
Trihalomethanes (THM) (Total) <sup>6</sup> - Pierrefonds					54,20
Trihalomethanes (THM) (Total) <sup>6</sup> - Dollard-des-Ormeaux					64,50
Trihalomethanes (THM) (Total) <sup>6</sup> - Senneville	-		See Note 3	0,24	52,10
Trihalomethanes (THM) (Total) <sup>6</sup> - Ste-Anne-de-Bellevue					53,20
Trihalomethanes (THM) (total) - Pierrefonds Annual mean concentration					34,18
Trihalomethanes (THM) (total) - Dollard-des-Ormeaux Annual mean concentration					50,68
Trihalomethanes (THM) (total) - Senneville Annual mean concentration	100		80 <sup>3</sup>	0,24	34,83
Trihalomethanes (THM) (total) - Ste-Anne-de-Bellevue Annual mean concentration					34,50
<b>Phenolic Compounds</b>					
2,3,4,6-Tetrachlorophenol *	100	1 <sup>1</sup>	70	0,40	N.D.
2,4 -Dichlorophenol *	900	0,3 <sup>1</sup>	700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophenol *	5	2 <sup>1</sup>	5	0,40	N.D.
Pentachlorophenol *	60	30 <sup>1</sup>	42	0,40	N.D.
<b>Glyphosate</b>					
Glyphosate *	280		210	10,00	N.D.
<b>Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH)</b>					
Benzo(a)pyrene *	0,04		0,01	0,003	N.D.
<b>Triazine Herbicides</b>					
Atrazine and metabolites *	5		3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		9	0,20	N.D.
Metribuzine *	80		60	0,20	N.D.
Simazine *	10		9	0,20	N.D.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER
				MAXIMUM DETECTED (µg/L)
<b>Chlorophenoxy Acid and Trichloroacetate Pesticides</b>				
2,4-D *	100	70	0,03 à 0,04	N.D.
Dicamba *	120	85	0,60	N.D.
Dinoseb *	-	7	0,40	N.D.
Picloram *	190	140	0,06	N.D.
<b>Organochlorine Pesticides</b>				
Metolachlor *	50	35	0,20	N.D.
Methoxychlor *	-	700	0,03	N.D.
Trifluralin *	45	35	0,20	N.D.
<b>Organophosphorus Pesticides</b>				
Azinphos-methyl *	20	17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	90	70	0,20	N.D.
Diazinon *	20	14	0,20	N.D.
Dimethoate *	20	14	0,20	N.D.
Diuron *	150	110	0,30	N.D.
Malathion *	190	140	0,20	N.D.
Parathion *	-	35	0,20	N.D.
Phorate *	2	1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	1	0,5	0,20	N.D.
<b>Others</b>				
Bromoxynil *	5	3,5	0,40	N.D.
Methyl-Diclofop *	9	7	0,20	N.D.
Diquat *	70	50	10,00	N.D.
Paraquat *	10	7	0,60	N.D.
Haloacetic Acids *	80	60	3,00	29,60

- \*: Analyzed by an outside accredited laboratory.
- \*\* : At the exit of water treatment plant.
- RDL: Reported Detection Limit.
- N.D.: Not detected, lower than the detection limit method.
- D.: Detected, but cannot determine quantity.

**Notes:**

- 1: Esthetical or organoleptic reasons.
- 2: Turbidity must be equal or under 5 NTU (nephelometric turbidity units).
- 3: The annual mean concentration of total THM (chloroform, bromodichloromethane, chlorodibromomethane and bromoform) calculated over four consecutive quarters must not exceed 80 µg/L (samples taken at the end of drinking water distribution network).
- 4: ABS = Absence. PRE= presence
- 5: Health reasons objectives.
- 6: Maximum obtained for a sampling site.
- 7: Lead and copper level at the center of water distribution network. When water samples are taken from old pipes (before 1970) results are shown below.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
<b>Copper and Lead (mg/l)</b>					
<b><i>Pierrefonds-Roxboro Network</i></b>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00343	0,01966	0,03870
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00007	0,00025	0,00095
<b><i>Dollard-Des-Ormeaux Network</i></b>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00608	0,01850	0,05190
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00003	0,00028	0,00099
<b><i>Senneville Network (Phillips Aqueduct)</i></b>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00666	0,01866	0,04980
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00006	0,00034	0,00095
<b><i>Sainte-Anne-de-Bellevue Network</i></b>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00170	0,00944	0,01860
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00007	0,00022	0,00043

- 8: When less than 21 water samples are taken over a period of 30 consecutive days, only one of these samples may have a presence of total coliforms. It have been respected in 2018
- 9: There is no requirement for annual average. It is used only as a reference. For all year long, monthly average have been respected
- 10: When less than 21 water samples are taken over a period of 30 consecutive days, only one of these samples may have a presence of total coliforms. It have not been respected for one month, in 2018. Despite that non respect, water was potable.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE		
			CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Caractéristiques physiques</b>					
pH (unités)	7,0-10,5 <sup>5</sup>	6,5 - 8,5	6,70	7,10	7,40
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup> - Pierrefonds	≤1,0	≤5	0,15	0,23	0,34
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup> - Dollard-des-Ormeaux			0,18	0,23	0,28
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup> - Senneville			0,16	0,27	0,64
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup> - Ste-Anne-de-Bellevue			0,14	0,19	0,25
<b>Caractéristiques bactériologiques</b>					
			<b>MOYENNE ANNUELLE</b>		
<b>Réseau Pierrefonds-Roxboro</b>					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	99,7 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>Réseau Dollard-Des-Ormeaux</b>					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	99,7 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>Réseau Senneville (aqueduc Phillips)</b>					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	97,5 % ABS <sup>9+10</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		
<b>Réseau Sainte-Anne-de-Bellevue</b>					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE		
			CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Caractéristiques chimiques organiques et inorganiques (mg/l)</b>					
Antimoine (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00004	0,00004	0,00004
Aluminium (Al) **	<0.1	--	0,03230	0,04761	0,06120
Argent (Ag) **	--	--	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00023	0,00023	0,00023
Baryum (Ba)	≤1.0	≤1.0	0,01140	0,01140	0,01140
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,04600	0,04600	0,04600
Bromates (BrO <sub>3</sub> ) *	≤0.01	≤0.010	<0,0001	0,00158	0,006
Cadmium (Cd)	≤0.005	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	13,30	16,65	26,50
Chrome total (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00012	0,00012	0,00012
Cobalt (Co) **	--	--	0,00013	0,00041	0,00091
Cuivre (Cu) <sup>1</sup>	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,02670	0,02670	0,02670
Cyanures (CN <sup>-</sup> )	≤0.2	≤0.20	<0,004	<0,004	<0,004
Fer (Fe) **	≤0.3 <sup>1</sup>	--	0,02	0,05	0,10
Fluorures (F <sup>-</sup> )	≤1.5	≤1.50	0,04	0,04	0,04
Magnésium (Mg) **	--	--	1,61	2,40	4,49
Manganèse (Mn) **	≤0.05 <sup>1</sup>	--	0,00265	0,00557	0,01180
Mercure (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00054	0,00089	0,00148
Nitrites (NO <sub>2</sub> -N) + nitrates (NO <sub>3</sub> -N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,24	0,27	0,29
Plomb (Pb) <sup>1</sup>	≤0.010	≤0.010	0,00019	0,00019	0,00019
Potassium (K) **	--	--	0,64	0,77	1,08
Sélénium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Sodium (Na) **	≤200 <sup>1</sup>	--	3,24	5,87	11,00
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00002	0,00002	0,00002
Zinc (Zn) **	≤5.0 <sup>1</sup>	--	0,00021	0,00084	0,00163

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Carbamates</b>				
Bendiocarbe *	-		27	0,20	N.D.
Carbaryl *	90		70	0,20	N.D.
Carbofurane *	90		70	0,20	N.D.
<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>					
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthylène	14		10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoéthane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzène	200	3 <sup>1</sup>	150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroéthane	5		5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzène	5	1 <sup>1</sup>	5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluène	-		-	0,06	N.D.
Benzène	5		0,5	0,06	N.D.
Bromobenzène	-		-	0,06	N.D.
Bromochlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Bromoforme - Pierrefonds					0,10
Bromoforme - Dollard-des-Ormeaux					0,10
Bromoforme - Senneville			Voir note 3	0,06	N.D.
Bromoforme - Ste-Anne-de-Bellevue					N.D.
Bromodichlorométhane - Pierrefonds					6,40
Bromodichlorométhane - Dollard-des-Ormeaux					7,20
Bromodichlorométhane - Senneville			Voir note 3	0,06	6,50
Bromodichlorométhane - Ste-Anne-de-Bellevue					6,40

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE  MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>				
Bromométhane	-		-	0,06	N.D.
Chlorobenzène	80	30 <sup>1</sup>	60	0,06	N.D.
Chlorodibromométhane - Pierrefonds	-		Voir note 3	0,06	1,80
Chlorodibromométhane - Dollard-des-Ormeaux					1,50
Chlorodibromométhane - Senneville					1,70
Chlorodibromométhane - Ste-Anne-de-Bellevue					1,20
Chloroéthane	-		-	0,06	N.D.
Chloroforme - Pierrefonds	-		Voir note 3	0,06	47,20
Chloroforme - Dollard-des-Ormeaux					56,50
Chloroforme - Senneville					44,80
Chloroforme - Ste-Anne-de-Bellevue					46,00
Chlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Chlorure de vinyle	2		2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroéthylène	-		-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
Dibromométhane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorodifluorométhane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorométhane	50		50	0,06	N.D.
Diéthyléther	-		-	0,06	N.D.
Disulfure de carbone	-		-	0,06	N.D.
Éthylbenzène	140	1,6 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiène	-		-	0,06	N.D.
Isopropylbenzène	-		-	0,06	N.D.
MTBE (méthyl tert-butyl éther)	-	15 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
m-Xylène + p-Xylène + o-Xylène	90	20 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Naphtalène	-		-	0,06	N.D.
n-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
n-Propylbenzène	-		-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.



PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE  MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>				
Styrène	-		-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
Tétrachloroéthylène	10		25	0,06	N.D.
Tétrachlorure de carbone	2		5	0,06	N.D.
Toluène	60	24 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroéthylène	-		-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
Trichloroéthylène	5		5	0,06	N.D.
Trichlorofluorométhane	-		-	0,06	N.D.
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup> - Pierrefonds			Voir note 3	0,24	54,20
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup> - Dollard-des-Ormeaux					64,50
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup> - Senneville					52,10
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup> - Ste-Anne-de-Bellevue					53,20
Trihalométhanes totaux - Pierrefonds Concentration moyenne annuelle			80 <sup>3</sup>	0,24	34,18
Trihalométhanes totaux - Dollard-des-Ormeaux Concentration moyenne annuelle	100				50,68
Trihalométhanes totaux - Senneville Concentration moyenne annuelle					34,83
Trihalométhanes totaux - Ste-Anne-de-Bellevue Concentration moyenne annuelle					34,50
<b>Composés phénoliques</b>					
2,3,4,6-Tétrachlorophénol *	100	1 <sup>1</sup>	70	0,40	N.D.
2,4-Dichlorophénol *	900	0,3 <sup>1</sup>	700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophénol *	5	2 <sup>1</sup>	5	0,40	N.D.
Pentachlorophénol *	60	30 <sup>1</sup>	42	0,40	N.D.
<b>Glyphosate</b>					
Glyphosate *	280		210	10,00	N.D.
<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b>					
Benzo(a)pyrène *	0,04		0,01	0,003	N.D.
<b>Herbicides</b>					
Atrazine et métabolites *	5		3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		9	0,20	N.D.
Métribuzine *	80		60	0,20	N.D.
Simazine *	10		9	0,20	N.D.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE
				MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
<b>Herbicides de type Chlorophénoxy carboxylique et Trichloroacétate</b>				
2,4-D *	100	70	0,03 à 0,04	N.D.
Dicamba *	120	85	0,60	N.D.
Dinosèbe *	-	7	0,40	N.D.
Piclorame *	190	140	0,06	N.D.
<b>Pesticides organochlorés</b>				
Métolachlore *	50	35	0,20	N.D.
Méthoxychlore *	-	700	0,03	N.D.
Trifluraline *	45	35	0,20	N.D.
<b>Pesticides organophosphorés</b>				
Azinphos méthyle *	20	17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	90	70	0,20	N.D.
Diazinon *	20	14	0,20	N.D.
Diméthoate *	20	14	0,20	N.D.
Diuron *	150	110	0,30	N.D.
Malathion *	190	140	0,20	N.D.
Parathion *	-	35	0,20	N.D.
Phorate *	2	1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	1	0,5	0,20	N.D.
<b>Autres</b>				
Bromoxynil *	5	3,5	0,40	N.D.
Diclofop-méthyle *	9	7	0,20	N.D.
Diquat *	70	50	10,00	N.D.
Paraquat * (en dichlorures)	10	7	0,60	N.D.
Acide haloacétiques *	80	60	3,00	29,60

- \* : Échantillon dans le réseau; analysé en sous-traitance.
- \*\* : Échantillon à la sortie de l'usine.
- LDR : Limite de détection rapportée.
- N.D. : Non détecté, plus bas que la limite de détection établie selon la méthode en vigueur.
- D. : Détecté, mais non quantifiable.

**Notes :**

- 1 : Objectif de qualité esthétique ou organoleptique.
- 2 : La turbidité doit être  $\leq 5$  UTN (unités de turbidité néphélométrique).
- 3 : La concentration moyenne des trihalométhanes totaux (chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane et bromoforme) calculée sur quatre trimestres consécutifs ne doit pas excéder 80 ug/L (ces mesures sont prises en extrémité de réseau).
- 4 : ABS = Absence. PRE= Présence
- 5 : Objectif de qualité pour la santé.
- 6 : Valeur maximale obtenue à un point d'échantillonnage.
- 7 : Concentration au centre du réseau de distribution. Lorsqu'échantillonné en présence de vieilles entrées de service d'eau construites avant 1970, les teneurs obtenues sont celles retrouvées plus bas.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE		
			CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Cuivre et plomb (mg/l)</b>					
<i>Réseau Pierrefonds-Roxboro</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0^1$	$\leq 1.0$	0,00343	0,01966	0,03870
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00007	0,00025	0,00095
<i>Réseau Dollard-Des-Ormeaux</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0^1$	$\leq 1.0$	0,00608	0,01850	0,05190
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00003	0,00028	0,00099
<i>Réseau Senneville (aqueduc Phillips)</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0^1$	$\leq 1.0$	0,00666	0,01866	0,04980
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00006	0,00034	0,00095
<i>Réseau Sainte-Anne-de-Bellevue</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0^1$	$\leq 1.0$	0,00170	0,00944	0,01860
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00007	0,00022	0,00043

- 8 : Pour des réseaux de moins de 21000 habitants, sur une moyenne mensuelle, il faut moins d'un cas de présence de coliformes totaux par mois. Cette condition a été respectée en 2018
- 9 : La moyenne annuelle sert uniquement de référence. Il n'y a pas de norme reliée à une moyenne annuelle. Durant toute l'année, la moyenne mensuelle a été respectée
- 10 : Pour des réseaux de moins de 21000 habitants, sur une moyenne mensuelle, il faut moins d'un cas de présence de coliformes totaux par mois. Cette condition n'a pas été respectée pour un des 12 mois, en 2018. Malgré ce non respect, l'eau est demeurée potable

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER		
			CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
<b>Physical Properties</b>					
pH (units)	7,0-10,5 <sup>b</sup>	6,5 - 8,5	7,10	7,35	7,50
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup> - Pointe-Claire	≤1,0	≤5	0,19	0,24	0,43
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup> - Dollard-des-Ormeaux			0,17	0,37	1,09
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup> - Beaconsfield			0,15	0,20	0,30
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup> - Kirkland			0,21	0,38	1,04
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup> - Baie d'Urfée			0,13	0,17	0,25
<b>Biological Characteristics</b>					
			<b>ANNUAL AVERAGE</b>		
<b>Pointe-Claire Network</b>					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>Dollard-Des-Ormeaux Network</b>					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 ABS <sup>8+9</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		
<b>Beaconsfield Network</b>					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>Kirkland Network</b>					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>Baie d'Urfée Network</b>					
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
			<b>Inorganic and Organic Chemical Characteristics (mg/l)</b>		
Antimony (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00010	0,00010	0,00010
Aluminum (Al) **	<0.1	--	0,03160	0,06287	0,21200
Silver (Ag) **	--	--	<0,00003	<0,00003	0,00004
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00038	0,00038	0,00038
Barium (Ba)	≤1.0	≤1.0	0,01450	0,01450	0,01450
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,04600	0,04600	0,04600
Cadmium (Cd)	≤0.005	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	15,80	21,94	30,10
Chromium (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00010	0,00010	0,00010
Cobalt (Co) **	--	--	<0,00002	0,00003	0,00004
Copper (Cu) <sup>7</sup>	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00689	0,00689	0,00689
Cyanides (CN <sup>-</sup> )	≤0.2	≤0.20	<0,004	<0,004	<0,004
Iron (Fe) **	≤0.3 <sup>1</sup>	--	0,01	0,01	0,02
Fluorides (F)	≤1.5	≤1.50	0,26	0,26	0,26
Magnesium (Mg) **	--	--	1,98	3,27	5,26
Manganese (Mn) **	≤0.05 <sup>1</sup>	--	0,00140	0,00395	0,00649
Mercury (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00039	0,00048	0,00055
Nitrites (NO <sub>2</sub> -N) + nitrates (NO <sub>3</sub> -N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,17	0,22	0,27
Lead (Pb) <sup>7</sup>	≤0.010	≤0.010	0,00016	0,00016	0,00016
Potassium (K) **	--	--	0,66	0,87	1,13
Selenium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Sodium (Na) **	≤200 <sup>1</sup>	--	4,34	6,91	11,00
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00003	0,00003	0,00003
Zinc (Zn) **	≤5.0 <sup>1</sup>	--	<0,00017	0,00046	0,00100

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER  MAXIMUM DETECTED (µg/L)
	<b>Carbamates</b>				
Bendiocarb *	-		27	0,20	N.D.
Carbaryl *	90		70	0,20	N.D.
Carbofuran *	90		70	0,20	N.D.
<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>					
1,1,1,2-Tétrachloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethylene	14		10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoethane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzene	200	3 <sup>1</sup>	150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroethane	5		5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzene	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzene	5	1 <sup>1</sup>	5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluene	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluene	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluene	-		-	0,06	N.D.
Benzene	5		0,5	0,06	N.D.
Bromobenzene	-		-	0,06	N.D.
Bromochloromethane	-		-	0,06	N.D.
Bromoform - Pointe-Claire	-		See Note 3	0,06	N.D.
Bromoform - Dollard-des-Ormeaux				0,06	N.D.
Bromoform - Beaconsfield				0,06	N.D.
Bromoform - Kirkland				0,06	N.D.
Bromoform - Baie d'Urfée				0,06	N.D.
Bromodichloromethane - Pointe-Claire				-	
Bromodichloromethane - Dollard-des-Ormeaux	0,06	10,20			
Bromodichloromethane - Beaconsfield	0,06	13,00			
Bromodichloromethane - Kirkland	0,06	11,30			
Bromodichloromethane - Baie d'Urfée	0,06	10,70			

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER  MAXIMUM DETECTED (µg/L)		
	<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>						
Bromomethane	-	-	-	0,06	N.D.		
Chlorobenzene	80	30 <sup>1</sup>	60	0,06	N.D.		
Chlorodibromomethane - Pointe-Claire	-		See Note 3	0,06	2,30		
Chlorodibromomethane - Dollard-des-Ormeaux				0,06	1,40		
Chlorodibromomethane - Beaconsfield				0,06	2,10		
Chlorodibromomethane - Kirkland				0,06	1,60		
Chlorodibromomethane - Baie d'Urfée				0,06	1,30		
Chloroethane				-	-	0,06	N.D.
Chloroform - Pointe-Claire				-		See Note 3	0,06
Chloroform - Dollard-des-Ormeaux	0,06	57,00					
Chloroform - Beaconsfield	0,06	74,90					
Chloroform - Kirkland	0,06	69,70					
Chloroform - Baie d'Urfée	0,06	79,40					
Chloromethane	-	-	0,06				N.D.
Vinyl chloride	2	-	2	0,06	N.D.		
cis-1,2-Dichloroethylene	-	-	-	0,06	N.D.		
cis-1,3-Dichloropropene	-	-	-	0,06	N.D.		
Dibromomethane	-	-	-	0,06	N.D.		
Dichlorodifluoromethane	-	-	-	0,06	N.D.		
Dichloromethane	50	-	50	0,06	N.D.		
Diethylether	-	-	-	0,06	N.D.		
Carbon disulfide	-	-	-	0,06	N.D.		
Ethylbenzene	140	1,6 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.		
Hexachlorobutadiene	-	-	-	0,06	N.D.		
Isopropylbenzene	-	-	-	0,06	N.D.		
MTBE(methyl tert-butyl ether)	-	15 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.		
m-Xylene + p-Xylene + o-Xylene	90	20 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.		
Naphthalene	-	-	-	0,06	N.D.		
n-Butylbenzene	-	-	-	0,06	N.D.		
n-Propylbenzene	-	-	-	0,06	N.D.		
sec-Butylbenzene	-	-	-	0,06	N.D.		
Styrene	-	-	-	0,06	N.D.		
tert-Butylbenzene	-	-	-	0,06	N.D.		
Tetrachloroethylene	10	-	25	0,06	N.D.		
Carbon tetrachloride	2	-	5	0,06	N.D.		
Toluene	60	24 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.		
trans-1,2-Dichloroethylene	-	-	-	0,06	N.D.		
trans-1,3-Dichloropropene	-	-	-	0,06	N.D.		
Trichloroethylene	5	-	5	0,06	N.D.		
Trichlorofluoromethane	-	-	-	0,06	N.D.		

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>					
Trihalomethanes (THM) (Total) <sup>6</sup> - Pointe-Claire	-		See Note 3	0,24	71,60
Trihalomethanes (THM) (Total) <sup>6</sup> - Dollard-des-Ormeaux				0,24	64,10
Trihalomethanes (THM) (Total) <sup>6</sup> - Beaconsfield				0,24	82,40
Trihalomethanes (THM) (Total) <sup>6</sup> - Kirkland				0,24	76,60
Trihalomethanes (THM) (Total) <sup>6</sup> - Baie d'Urfée				0,24	86,90
Trihalomethanes (THM) (total) - Pointe-Claire Annual mean concentration	100		80 <sup>3</sup>	0,24	65,00
Trihalomethanes (THM) (total) - Dollard-des-Ormeaux Annual mean concentration				0,24	57,00
Trihalomethanes (THM) (total) - Beaconsfield Annual mean concentration				0,24	67,00
Trihalomethanes (THM) (total) - Kirkland Annual mean concentration				0,24	63,28
Trihalomethanes (THM) (total) - Baie d'Urfée Annual mean concentration				0,24	68,18
<b>Phenolic Compounds</b>					
2,3,4,6-Tetrachlorophenol *	100	1 <sup>1</sup>	70	0,40	N.D.
2,4 -Dichlorophenol *	900	0,3 <sup>1</sup>	700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophenol *	5	2 <sup>1</sup>	5	0,40	N.D.
Pentachlorophenol *	60	30 <sup>1</sup>	42	0,40	N.D.
<b>Glyphosate</b>					
Glyphosate *	280		210	10,00	N.D.
<b>Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH)</b>					
Benzo(a)pyrene *	0,04		0,01	0,003	N.D.
<b>Triazine Herbicides</b>					
Atrazine and metabolites *	5		3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		9	0,20	N.D.
Metribuzine *	80		60	0,20	N.D.
Simazine *	10		9	0,20	N.D.



PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER
				MAXIMUM DETECTED (µg/L)
<b>Chlorophenoxy Acid and Trichloroacetate Pesticides</b>				
2,4-D *	100	70	0,03	N.D.
Dicamba *	120	85	0,60	N.D.
Dinoseb *	-	7	0,40	N.D.
Picloram *	190	140	0,06	N.D.
<b>Organochlorine Pesticides</b>				
Metolachlor *	50	35	0,20	N.D.
Methoxychlor *	-	700	0,03	N.D.
Trifluralin *	45	35	0,20	N.D.
<b>Organophosphorus Pesticides</b>				
Azinphos-methyl *	20	17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	90	70	0,20	N.D.
Diazinon *	20	14	0,20	N.D.
Dimethoate *	20	14	0,20	N.D.
Diuron *	150	110	0,30	N.D.
Malathion *	190	140	0,20	N.D.
Parathion *	-	35	0,20	N.D.
Phorate *	2	1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	1	0,5	0,20	N.D.
<b>Others</b>				
Bromoxynil *	5	3,5	0,40	N.D.
Methyl-Diclofop *	9	7	0,20	N.D.
Diquat *	70	50	10,00	N.D.
Paraquat *	10	7	0,60	N.D.

- \*: Analyzed by an outside accredited laboratory.
- \*\* : At the exit of water treatment plant.
- RDL: Reported Detection Limit.
- N.D.: Not detected, lower than the detection limit method.
- D.: Detected, but cannot determine quantity.

**Notes:**

- 1: Esthetical or organoleptic reasons.
- 2: Turbidity must be equal or under 5 NTU (nephelometric turbidity units).
- 3: The annual mean concentration of total THM (chloroform, bromodichloromethane, chlorodibromomethane and bromoform) calculated over four consecutive quarters must not exceed 80 µg/L (samples taken at the end of drinking water distribution network).
- 4: ABS = Absence. PRE= presence
- 5: Health reasons objectives.
- 6: Maximum obtained for a sampling site.
- 7: Lead and copper level at the center of water distribution network. When water samples are taken from old pipes (before 1970) results are shown below.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
<b>Copper and Lead (mg/l)</b>					
<i>Pointe-Claire Network</i>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00263	0,01099	0,01900
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00005	0,00025	0,00101
<i>Dollard-Des-Ormeaux Network</i>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00704	0,01043	0,01750
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00006	0,00038	0,00090
<i>Beaconsfield Network</i>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00492	0,00990	0,02920
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00003	0,00014	0,00030
<i>Krikland Network</i>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00418	0,01416	0,07400
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00003	0,00018	0,00063
<i>Baie d'Urfée Network</i>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00377	0,00386	0,03720
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00006	0,00005	0,00050

- 8: When less than 21 water samples are taken over a period of 30 consecutive days, only one of these samples may have presence of total coliforms. It have been respected in 2018
- 9: There is no requirement for annual average. It is used only as a reference. For all year long, monthly average have been respected

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Caractéristiques physiques</b>					
pH (unités)	7,0-10,5 <sup>5</sup>	6,5 - 8,5	7,10	7,35	7,50
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup> - Pointe-Claire	≤1,0	≤5	0,19	0,24	0,43
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup> - Dollard-des-Ormeaux			0,17	0,37	1,09
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup> - Beaconsfield			0,15	0,20	0,30
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup> - Kirkland			0,21	0,38	1,04
Turbidité (U.T.N.) <sup>2</sup> - Baie d'Urfée			0,13	0,17	0,25
<b>Caractéristiques bactériologiques</b>					
			<b>MOYENNE ANNUELLE</b>		
<b>Réseau Pointe-Claire</b>					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>Réseau Dollard-Des-Ormeaux</b>					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		
<b>Réseau Beaconsfield</b>					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>Réseau Kirkland</b>					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>9</sup>		
<b>Réseau Baie d'Urfée</b>					
Coliformes totaux (PRE ou ABS/100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		
E. coli (PRE ou ABS/100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 ou ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8+9</sup>		

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE		
			CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Caractéristiques chimiques organiques et inorganiques (mg/l)</b>					
Antimoine (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00010	0,00010	0,00010
Aluminium (Al) **	<0.1	--	0,03160	0,06287	0,21200
Argent (Ag) **	--	--	<0,00003	<0,00003	0,00004
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00038	0,00038	0,00038
Baryum (Ba)	≤1.0	≤1.0	0,01450	0,01450	0,01450
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,04600	0,04600	0,04600
Cadmium (Cd)	≤0.005	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	15,80	21,94	30,10
Chrome total (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00010	0,00010	0,00010
Cobalt (Co) **	--	--	<0,00002	0,00003	0,00004
Cuivre (Cu) <sup>1</sup>	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00689	0,00689	0,00689
Cyanures (CN <sup>-</sup> )	≤0.2	≤0.20	<0,004	<0,004	<0,004
Fer (Fe) **	≤0.3 <sup>1</sup>	--	0,01	0,01	0,02
Fluorures (F <sup>-</sup> )	≤1.5	≤1.50	0,26	0,26	0,26
Magnésium (Mg) **	--	--	1,98	3,27	5,26
Manganèse (Mn) **	≤0.05 <sup>1</sup>	--	0,00140	0,00395	0,00649
Mercure (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00039	0,00048	0,00055
Nitrites (NO <sub>2</sub> -N) + nitrates (NO <sub>3</sub> -N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,17	0,22	0,27
Plomb (Pb) <sup>1</sup>	≤0.010	≤0.010	0,00016	0,00016	0,00016
Potassium (K) **	--	--	0,66	0,87	1,13
Sélénium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Sodium (Na) **	≤200 <sup>1</sup>	--	4,34	6,91	11,00
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00003	0,00003	0,00003
Zinc (Zn) **	≤5.0 <sup>1</sup>	--	<0,00017	0,00046	0,00100

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Carbamates</b>				
Bendiocarbe *	-		27	0,20	N.D.
Carbaryl *	90		70	0,20	N.D.
Carbofurane *	90		70	0,20	N.D.
<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>					
1,1,1,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroéthylène	14		10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoéthane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzène	200	3 <sup>1</sup>	150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroéthane	5		5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzène	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzène	5	1 <sup>1</sup>	5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluène	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluène	-		-	0,06	N.D.
Benzène	5		0,5	0,06	N.D.
Bromobenzène	-		-	0,06	N.D.
Bromochlorométhane	-		-	0,06	N.D.
Bromoforme - Pointe-Claire	-		Voir note 3	0,06	N.D.
Bromoforme - Dollard-des-Ormeaux				0,06	N.D.
Bromoforme - Beaconsfield				0,06	N.D.
Bromoforme - Kirkland				0,06	N.D.
Bromoforme - Baie d'Urfée				0,06	N.D.
Bromodichlorométhane - Pointe-Claire	-		Voir note 3	0,06	13,30
Bromodichlorométhane - Dollard-des-Ormeaux				0,06	10,20
Bromodichlorométhane - Beaconsfield				0,06	13,00
Bromodichlorométhane - Kirkland				0,06	11,30
Bromodichlorométhane - Baie d'Urfée				0,06	10,70

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>				
Bromométhane	-		-	0,06	N.D.
Chlorobenzène	80	30 <sup>1</sup>	60	0,06	N.D.
Chlorodibromométhane - Pointe-Claire	-		Voir note 3	0,06	2,30
Chlorodibromométhane - Dollard-des-Ormeaux				0,06	1,40
Chlorodibromométhane - Beaconsfield				0,06	2,10
Chlorodibromométhane - Kirkland				0,06	1,60
Chlorodibromométhane - Baie d'Urfée				0,06	1,30
Chloroéthane				-	
Chloroforme - Pointe-Claire	-		Voir note 3	0,06	64,40
Chloroforme - Dollard-des-Ormeaux				0,06	57,00
Chloroforme - Beaconsfield				0,06	74,90
Chloroforme - Kirkland				0,06	69,70
Chloroforme - Baie d'Urfée				0,06	79,40
Chlorométhane				-	
Chlorure de vinyle	2		2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroéthylène	-		-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
Dibromométhane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorodifluorométhane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorométhane	50		50	0,06	N.D.
Diéthyléther	-		-	0,06	N.D.
Disulfure de carbone	-		-	0,06	N.D.
Éthylbenzène	140	1,6 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiène	-		-	0,06	N.D.
Isopropylbenzène	-		-	0,06	N.D.
MTBE (méthyl tert-butyl éther)	-	15 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
m-Xylène + p-Xylène + o-Xylène	90	20 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Naphtalène	-		-	0,06	N.D.
n-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
n-Propylbenzène	-		-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
Styrène	-		-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzène	-		-	0,06	N.D.
Tétrachloroéthylène	10		25	0,06	N.D.
Tétrachlorure de carbone	2		5	0,06	N.D.
Toluène	60	24 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroéthylène	-		-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropène	-		-	0,06	N.D.
Trichloroéthylène	5		5	0,06	N.D.
Trichlorofluorométhane	-		-	0,06	N.D.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L		RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
	<b>Composés organiques volatils (COVs)</b>				
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup> - Pointe-Claire	-	-	Voir note 3	0,24	71,60
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup> - Dollard-des-Ormeaux				0,24	64,10
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup> - Beaconsfield				0,24	82,40
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup> - Kirkland				0,24	76,60
Trihalométhanes totaux <sup>6</sup> - Baie d'Urfée				0,24	86,90
Trihalométhanes totaux - Pointe-Claire Concentration moyenne annuelle	100	-	80 <sup>3</sup>	0,24	65,00
Trihalométhanes totaux - Dollard-des-Ormeaux Concentration moyenne annuelle				0,24	57,00
Trihalométhanes totaux - Beaconsfield Concentration moyenne annuelle				0,24	67,00
Trihalométhanes totaux - Kirkland Concentration moyenne annuelle				0,24	63,28
Trihalométhanes totaux - Baie d'Urfée Concentration moyenne annuelle				0,24	68,18
<b>Composés phénoliques</b>					
2,3,4,6-Tétrachlorophénol *	100	1 <sup>1</sup>	70	0,40	N.D.
2,4-Dichlorophénol *	900	0,3 <sup>1</sup>	700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophénol *	5	2 <sup>1</sup>	5	0,40	N.D.
Pentachlorophénol *	60	30 <sup>1</sup>	42	0,40	N.D.
<b>Glyphosate</b>					
Glyphosate *	280	-	210	10,00	N.D.
<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b>					
Benzo(a)pyrène *	0,04	-	0,01	0,003	N.D.
<b>Herbicides</b>					
Atrazine et métabolites *	5	-	3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-	-	9	0,20	N.D.
Métribuzine *	80	-	60	0,20	N.D.
Simazine *	10	-	9	0,20	N.D.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017) Concentration maximale µg/L	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40) Concentration maximale µg/L	LDR (µg/L)	EAU POTABLE
				MAXIMUM MESURÉ (µg/L)
<b>Herbicides de type Chlorophénoxy carboxylique et Trichloroacétate</b>				
2,4-D *	100	70	0,03	N.D.
Dicamba *	120	85	0,60	N.D.
Dinosèbe *	-	7	0,40	N.D.
Piclorame *	190	140	0,06	N.D.
<b>Pesticides organochlorés</b>				
Métolachlore *	50	35	0,20	N.D.
Méthoxychlore *	-	700	0,03	N.D.
Trifluraline *	45	35	0,20	N.D.
<b>Pesticides organophosphorés</b>				
Azinphos méthyle *	20	17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	90	70	0,20	N.D.
Diazinon *	20	14	0,20	N.D.
Diméthoate *	20	14	0,20	N.D.
Diuron *	150	110	0,30	N.D.
Malathion *	190	140	0,20	N.D.
Parathion *	-	35	0,20	N.D.
Phorate *	2	1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	1	0,5	0,20	N.D.
<b>Autres</b>				
Bromoxynil *	5	3,5	0,40	N.D.
Diclofop-méthyle *	9	7	0,20	N.D.
Diquat *	70	50	10,00	N.D.
Paraquat * (en dichlorures)	10	7	0,60	N.D.



- \* : Échantillon dans le réseau; analysé en sous-traitance.  
\*\* : Échantillon à la sortie de l'usine.  
LDR : Limite de détection rapportée.  
N.D. : Non détecté, plus bas que la limite de détection établie selon la méthode en vigueur.  
D. : Détecté, mais non quantifiable.

**Notes :**

- 1 : Objectif de qualité esthétique ou organoleptique.  
2 : La turbidité doit être  $\leq 5$  UTN (unités de turbidité néphélométrique).  
3 : La concentration moyenne des trihalométhanes totaux (chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane et bromoforme) calculée sur quatre trimestres consécutifs ne doit pas excéder 80 ug/L (ces mesures sont prises en extrémité de réseau).  
4 : ABS = Absence. PRE= Présence  
5 : Objectif de qualité pour la santé.  
6 : Valeur maximale obtenue à un point d'échantillonnage.  
7 : Concentration au centre du réseau de distribution. Lorsqu'échantillonné en présence de vieilles entrées de service d'eau construites avant 1970, les teneurs obtenues sont celles retrouvées plus bas.

PARAMÈTRES	RECOMMANDATIONS SANTÉ CANADA (2017)	RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (Q-2, R-40)	EAU POTABLE		
			CONCENTRATION		
			MIN.	MOYENNE	MAX.
<b>Cuivre et plomb (mg/l)</b>					
<i>Réseau Pointe-Claire</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0^1$	$\leq 1.0$	0,00263	0,01099	0,01900
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00005	0,00025	0,00101
<i>Réseau Dollard-Des-Ormeaux</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0^1$	$\leq 1.0$	0,00704	0,01043	0,01750
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00006	0,00038	0,00090
<i>Réseau Beaconsfield</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0^1$	$\leq 1.0$	0,00492	0,00990	0,02920
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00003	0,00014	0,00030
<i>Réseau Kirkland</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0^1$	$\leq 1.0$	0,00418	0,01416	0,07400
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00003	0,00018	0,00063
<i>Réseau Baie d'Urfée</i>					
Cuivre (Cu)	$\leq 1.0^1$	$\leq 1.0$	0,00377	0,00386	0,03720
Plomb (Pb)	$\leq 0.010$	$\leq 0.010$	0,00006	0,00005	0,00050

- 8 : Pour des réseaux de moins de 21 000 habitants, sur une moyenne mensuelle, il faut moins d'un cas de présence de coliformes totaux par mois. Cette condition a été respectée en 2018.  
9 : La moyenne annuelle sert uniquement de référence. Il n'y a pas de norme reliée à une moyenne annuelle. Durant toute l'année, la moyenne mensuelle a été respectée

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER		
			CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
<b>Physical Properties</b>					
pH (units)	7,0-10,5 <sup>5</sup>	6,5 - 8,5	6,80	7,05	7,20
Turbidity (N.T.U.) <sup>2</sup>	≤1,0	≤5	0,13	0,21	0,33
<b>Biological Characteristics</b>					
			ANNUAL AVERAGE		
Total coliforms (C.F.U./100ml)	>90% ABS <sup>4</sup>	>90% ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8</sup>		
E. coli (C.F.U./100ml)	ABS <sup>4</sup>	<1 or ABS <sup>4</sup>	100 % ABS <sup>8</sup>		
<b>Inorganic and Organic Chemical Characteristics (mg/l)</b>					
Antimony (Sb)	≤0.006	≤0.006	0,00011	0,00011	0,00011
Aluminum (Al) **	<0.1	--	0,01910	0,08073	0,26400
Silver (Ag) **	--	--	<0,00003	<0,00003	0,00003
Arsenic (As)	≤0.010	≤0.010	0,00038	0,00038	0,00038
Barium (Ba)	≤1.0	≤1.0	0,01870	0,01870	0,01870
Bore (B)	≤5	≤5.0	0,043	0,043	0,043
Cadmium (Cd)	≤0.005	≤0.005	<0,00004	<0,00004	<0,00004
Calcium (Ca) **	--	--	14,600	22,090	30,000
Chromium (Cr)	≤0.05	≤0.050	0,00008	0,00008	0,00008
Cobalt (Co) **	--	--	<0,00002	0,00005	0,00015
Copper (Cu) <sup>7</sup>	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,01990	0,01990	0,01990
Cyanides (CN)	≤0.2	≤0.20	<0,004	<0,004	<0,004
Iron (Fe) **	≤0.3 <sup>1</sup>	--	<0,00432	0,059	0,280
Fluorides (F)	≤1.5	≤1.50	0,103	0,103	0,103
Magnesium (Mg) **	--	--	2,30	4,56	6,14
Manganese (Mn) **	≤0.05 <sup>1</sup>	--	0,00032	0,00428	0,01430
Mercury (Hg)	≤0.001	≤0.001	<0,00003	<0,00003	<0,00003
Nickel (Ni) **	--	--	0,00041	0,00052	0,00093
Nitrites (NO <sub>2</sub> -N) + nitrates (NO <sub>3</sub> -N)	≤1 + ≤10	≤10.0	0,19	0,23	0,31
Lead (Pb) <sup>7</sup>	≤0.010	≤0.010	0,00044	0,00044	0,00044
Potassium (K) **	--	--	0,67	1,05	1,25
Selenium (Se)	≤0.05	≤0.010	<0,00021	<0,00021	<0,00021
Sodium (Na) **	≤200 <sup>1</sup>	--	5,40	8,84	11,60
Uranium (U)	≤0.02	≤0.020	0,00007	0,00007	0,00007
Zinc (Zn) **	≤5.0 <sup>1</sup>	--	<0,00017	0,00094	0,00387

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
	<b>Carbamates</b>				
Bendiocarb *	-		27	0,20	N.D.
Carbaryl *	90		70	0,20	N.D.
Carbofuran *	90		70	0,20	N.D.
<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>					
1,1,1,2-Tétrachloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,1-Trichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2,2-Tétrachloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1,2-Trichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethane	-		-	0,06	N.D.
1,1-Dichloroethylene	14		10	0,06	N.D.
1,1-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2,3-Trichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Trichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2,4-Triméthylbenzene	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromo-3-chloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dibromoethane	-		-	0,06	N.D.
1,2-Dichlorobenzene	200	3 <sup>1</sup>	150	0,06	N.D.
1,2-Dichloroethane	5		5	0,06	N.D.
1,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,3,5-Triméthylbenzene	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichlorobenzene	-		-	0,06	N.D.
1,3-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
1,4-Dichlorobenzene	5	1 <sup>1</sup>	5	0,06	N.D.
2,2-Dichloropropane	-		-	0,06	N.D.
2-Chlorotoluene	-		-	0,06	N.D.
4-Chlorotoluene	-		-	0,06	N.D.
4-Isopropyltoluene	-		-	0,06	N.D.
Benzene	5		0,5	0,06	N.D.
Bromobenzene	-		-	0,06	N.D.
Bromochloromethane	-		-	0,06	N.D.
Bromoform	-		See Note 3	0,06	0,10
Bromodichloromethane	-		See Note 3	0,06	12,60
Bromomethane	-		-	0,06	N.D.
Chlorobenzene	80	30 <sup>1</sup>	60	0,06	N.D.

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER
					MAXIMUM DETECTED (µg/L)
<b>Volatile Organic Compounds (VOC)</b>					
Chlorodibromomethane	-		See Note 3	0,06	2,30
Chloroethane	-		-	0,06	N.D.
Chloroform	-		See Note 3	0,06	65,50
Chloromethane	-		-	0,06	N.D.
Vinyl chloride	2		2	0,06	N.D.
cis-1,2-Dichloroethylene	-		-	0,06	N.D.
cis-1,3-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
Dibromomethane	-		-	0,06	N.D.
Dichlorodifluoromethane	-		-	0,06	N.D.
Dichloromethane	50		50	0,06	N.D.
Diethylether	-		-	0,06	N.D.
Carbon disulfide	-		-	0,06	N.D.
Ethylbenzene	140	1,6 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Hexachlorobutadiene	-		-	0,06	N.D.
Isopropylbenzene	-		-	0,06	N.D.
MTBE(methyl tert-butyl ether)	-	15 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
m-Xylene + p-Xylene + o-Xylene	90	200 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
Naphthalene	-		-	0,06	N.D.
n-Butylbenzene	-		-	0,06	N.D.
n-Propylbenzene	-		-	0,06	N.D.
sec-Butylbenzene	-		-	0,06	N.D.
Styrene	-		-	0,06	N.D.
tert-Butylbenzene	-		-	0,06	N.D.
Tetrachloroethylene	30		25	0,06	N.D.
Carbon tetrachloride	2		5	0,06	N.D.
Toluene	60	24 <sup>1</sup>	-	0,06	N.D.
trans-1,2-Dichloroethylene	-		-	0,06	N.D.
trans-1,3-Dichloropropene	-		-	0,06	N.D.
Trichloroethylene	5		5	0,06	N.D.
Trichlorofluoromethane	-		-	0,06	N.D.
Trihalomethanes (THM) (total) <sup>6</sup>	-		See Note 3	0,24	73,20
Trihalomethanes (THM) (total) – Annual mean concentration	100		80 <sup>3</sup>	0,24	57,15

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017) Maximum concentration µg/L		QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40) Maximum concentration µg/L	RDL (µg/L)	DRINKING WATER MAXIMUM DETECTED (µg/L)
<b>Phenolic Compounds</b>					
2,3,4,6-Tetrachlorophenol *	100	1 <sup>1</sup>	70	0,40	N.D.
2,4 -Dichlorophenol *	900	0,3 <sup>1</sup>	700	0,30	N.D.
2,4,6-Trichlorophenol *	5	2 <sup>1</sup>	5	0,40	N.D.
Pentachlorophenol *	60	30 <sup>1</sup>	42	0,40	N.D.
<b>Glyphosate</b>					
Glyphosate *	280		210	10,00	N.D.
<b>Polycyclic Aromatic Hydrocarbons (PAH)</b>					
Benzo(a)pyrene *	0,04		0,01	0,003	N.D.
<b>Triazine Herbicides</b>					
Atrazine and metabolites *	5		3,5	0,30	N.D.
Cyanazine *	-		9	0,20	N.D.
Metribuzine *	80		60	0,20	N.D.
Simazine *	10		9	0,20	N.D.
<b>Chlorophenoxy Acid and Trichloroacetate Pesticides</b>					
2,4-D *	100		70	0,03 à 0,04	N.D.
Dicamba *	120		85	0,60	N.D.
Dinoseb *	-		7	0,40	N.D.
Picloram *	190		140	0,06	N.D.
<b>Organochlorine Pesticides</b>					
Metolachlor *	50		35	0,20	N.D.
Methoxychlor *	-		700	0,03	N.D.
Trifluralin *	45		35	0,20	N.D.
<b>Organophosphorus Pesticides</b>					
Azinphos-methyl *	20		17	0,30	N.D.
Chlorpyrifos *	90		70	0,20	N.D.
Diazinon *	20		14	0,20	N.D.
Dimethoate *	20		14	0,20	N.D.
Diuron *	150		110	0,30	N.D.
Malathion *	190		140	0,20	N.D.
Parathion *	-		35	0,20	N.D.
Phorate *	2		1,4	0,20	N.D.
Terbufos *	1		0,5	0,20	N.D.
<b>Others</b>					
Bromoxynil *	5		3,5	0,40	N.D.
Methyl-Diclofop *	9		7	0,20	N.D.
Diquat *	70		50	10,00	N.D.
Paraquat *	10		7	0,60	N.D.

- \* : Analyzed by an outside accredited laboratory.
- \*\* : At the exit of water treatment plant.
- RDL: Reported Detection Limit.
- N.D.: Not detected, lower than the detection limit method.
- D.: Detected, but cannot determine quantity.

**Notes:**

- 1: Esthetical or organoleptic reasons.
- 2: Turbidity must be equal or under 5 NTU (nephelometric turbidity units).
- 3: The annual mean concentration of total THM (chloroform, bromodichloromethane, chlorodibromomethane and bromoform) calculated over four consecutive quarters must not exceed 80 µg/L (samples taken at the end of drinking water distribution network).
- 4: ABS = Absence. PRE= presence
- 5: Health reasons objectives.
- 6: Maximum obtained for a sampling site.
- 7: Lead and copper level at the center of water distribution network. When water samples are taken from old pipes (before 1970) results are shown below.
- 8: There is no requirement for annual average. It is used only as a reference. For all year long, monthly average have been respected

PARAMETERS	HEALTH CANADA RECOMMENDATIONS (2017)	QUEBEC REGULATION DRINKING WATER QUALITY (Q-2,r.40)	DRINKING WATER		
			CONCENTRATION		
			MIN.	AVE.	MAX.
<b>Copper and Lead (mg/l)</b>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00170	0,00809	0,01830
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00003	0,00016	0,00042
<i>Island Dorval</i>					
Copper (Cu)	≤1.0 <sup>1</sup>	≤1.0	0,00289	0,00050	0,01450
Lead (Pb)	≤0.010	≤0.010	0,00008	0,00870	0,00091



**Dossier # : 1195075001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé de:

1. prendre acte du bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)
2. déposer le bilan au conseil d'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-28 21:04

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195075001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan annuel consolidé 2018 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé «le règlement»), le comité technique doit présenter à la fin de chaque année un bilan annuel consolidé faisant état de l'ensemble des activités d'entretien déléguées conformément aux exigences de l'article 4 du règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0149 - 29 mars 2018 - Dépôt du bilan annuel consolidé 2017 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002.

CG17 0069 - 30 mars 2017 - Dépôt du bilan annuel consolidé 2016 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002.

CG16 0172 - 24 mars 2016 - Dépôt du bilan annuel consolidé 2015 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002.

CG15 0132 - 26 mars 2015 - Dépôt du bilan annuel consolidé 2014 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002.

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.



## DESCRIPTION

### Bilan des activités

Au cours de l'année 2018, le comité technique s'est réuni quatre fois et ses principales activités ont été les suivantes :

#### 1. Nominations au sein du comité

· En prévision du départ à la retraite de monsieur Daniel Turcot, chef de division à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, un poste devait être comblé à titre de membre représentant de la Ville de Montréal. Statuant sur la nécessité de maintenir un représentant de la Direction de l'eau potable au sein du Comité, monsieur André Marsan, directeur de la production de l'eau potable, a proposé au conseil d'agglomération au nom du Service de l'eau la candidature de monsieur Jean-François Dubuc, chef de division des projets du réseau principal à la Direction de l'eau potable, afin d'assurer le remplacement de monsieur Turcot;

· Suite au départ à la retraite de monsieur Daniel Verner, chef à la division de l'Ingénierie de la Ville de Mont-Royal, un poste devait être comblé à titre de membre représentant des villes liées. Sur recommandation des directeurs généraux des villes liées, les membres du comité technique ont proposé au conseil d'agglomération la candidature de monsieur Patrice Langlois, directeur adjoint à la Gestion du territoire de la Ville de Pointe-Claire, afin d'assurer le remplacement de monsieur Verner.

#### 2. Adoption de la révision 5 de la «Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération» (annexe D)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout, dont les coûts pour les équipements et véhicules utilisés. Dans le but d'uniformiser les tarifs des équipements et véhicules facturés à l'agglomération dans la réalisation des travaux délégués, le conseil d'agglomération adoptait, en 2012, la « *Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération* » en tant qu'*Annexe D* du règlement de délégation RCG 05-002.

Il est nécessaire de modifier annuellement l'annexe D du règlement de délégation RCG 05-002 afin de refléter les usages et les prix du marché. La révision 5 de la grille, telle qu'adoptée par le conseil d'agglomération le 26 avril 2018, tient compte de l'indexation de l'IPC de la région de Montréal de l'année 2017.

#### 3. Autres activités:

a) Dans le but de formaliser de la position du comité technique quant à l'application de l'article 1.1.2 du *Guide d'entretien* du Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout (annexe C, RCG 05-002), la note administrative suivante a été transmise en 2018:

- Responsabilité des conduites de dérivation

b) Positionnement du comité en ce qui concerne toute conduite surdimensionnée visant à fournir une capacité locale de rétention, avec mise à jour, en 2019, du document *Guide de critères pour déterminer le réseau principal d'aqueduc et d'égout*

c) Établissement d'un programme d'entretien préventif: projet pilote de détection de fuites en temps réel en cours avec révision prévue, en 2019, du *Guide d'entretien* (annexe C) afin de refléter la réalité opérationnelle souhaitée

Le bilan permet d'illustrer les faits saillants résultant de la délégation en vertu du règlement.

### Coûts des activités déléguées

Les activités déléguées de réparation et d'entretien sur les réseaux principaux d'aqueduc et d'égout ont généré, en 2018, 66 demandes de remboursement se répartissant ainsi:

- 24 réclamations pour des travaux concernant les 19 bris répertoriés sur le réseau principal d'aqueduc;
- 25 réclamations pour d'autres réparations et travaux d'entretien standard sur des équipements et des composantes du réseau principal d'aqueduc;
- 5 réclamations pour des bris et travaux d'entretien standard sur le réseau principal d'égout;
- 12 réclamations rejetées (délai de facturation expiré selon le règlement ou encore l'ouvrage concerné n'étant pas de la responsabilité de l'agglomération).

Un montant de 720 426 \$ a été imputé à l'exercice financier 2018 pour des réclamations de 2018 et un montant de 252 288 \$ a été imputé à l'exercice financier 2018 pour des réclamations de 2017.

Ces demandes de remboursement totalisent un montant de 972 714 \$ au bilan financier 2018.

### **JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 4 du règlement RCG 05-002.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent dossier est nécessaire afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération : mars 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Yves BRISSON, Service des finances  
Marleen SIDNEY, Service des finances  
Christianne CYRENNE, LaSalle  
Jean-François DUBUC, Service de l'eau  
Alain DUFRESNE, Ville-Marie  
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau  
Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal  
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 27 février 2019  
Marleen SIDNEY, 27 février 2019  
Alain DUFRESNE, 27 février 2019  
Yves BRISSON, 26 février 2019

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN  
Agente technique

**Tél :** 514-280-0179  
**Télécop. :** 514-872-3587

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-27

Hervé LOGÉ  
Chef de division Gestion durable de l'eau

**Tél :** 514-872-3944  
**Télécop. :** 514 872 8827

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU  
Directrice des réseaux d'eau  
**Tél :** 514 872-4023  
**Approuvé le :** 2019-02-28

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2019-02-28

**RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2018 EN VERTU  
DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION-SUBDÉLÉGATION (RCG 05-002, 05-090)**

<b>100 RÉPARATIONS DES FUITES ET BRIS SUR LE RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC</b>				
NOMBRE DE BRIS AVEC DÉTAILS:	24			
NOMBRE DE BRIS AVEC DÉTAILS À VENIR:	0			
NOMBRE TOTAL DE BRIS:	24			
	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES	PORTION ARROND/VILLE LIÉE	PORTION MRA
<b>TOTAL:</b>	<b>640 143 \$</b>	<b>639 892 \$</b>	<b>538 231 \$</b>	<b>101 661 \$</b>
<b>200 RÉPARATIONS DES ÉQUIPEMENTS ET DES COMPOSANTES DU RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC</b>				
	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES	PORTION ARROND/VILLE LIÉE	PORTION MRA
	70 320 \$	70 303 \$	60 931 \$	9 371 \$
<b>300 RÉPARATIONS DES BRIS DU RÉSEAU PRINCIPAL D'ÉGOUT</b>				
	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES	PORTION ARROND/VILLE LIÉE	PORTION MRA
	69 593 \$	69 593 \$	69 593 \$	0 \$
<b>500 TRAVAUX D'ENTRETIEN STANDARD RÉALISÉS SUR LE RÉSEAU PRINCIPAL D'AQUEDUC</b>				
	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES	PORTION ARROND/VILLE LIÉE	PORTION MRA
<b>TOTAL:</b>	<b>171 971 \$</b>	<b>171 356 \$</b>	<b>134 608 \$</b>	<b>36 748 \$</b>
<b>600 TRAVAUX D'ENTRETIEN STANDARD RÉALISÉS SUR LE RÉSEAU PRINCIPAL D'ÉGOUT</b>				
	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES	PORTION ARROND/VILLE LIÉE	PORTION MRA
<b>TOTAL:</b>	<b>21 609 \$</b>	<b>21 571 \$</b>	<b>21 571 \$</b>	<b>0 \$</b>
<b>700 CAS PARTICULIERS AQUEDUC ET ÉGOUT</b>				
	DEMANDES DE REMBOURSEMENT	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES	PORTION ARROND/VILLE LIÉE	PORTION MRA
<b>TOTAL:</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>
	RÉCLAMATIONS TOTALES	RÉCLAMATIONS REMBOURSÉES	EN ATTENTE DE REMBOURSEMENT	DOSSIERS 2017
<b>TOTAL DES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN:</b>	<b>973 635 \$</b>	<b>972 714 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>252 288 \$</b>
				<b>720 426 \$</b>

**Bilan des activités réalisées en 2018 en vertu du règlement de délégation-subdélégation (RCG 05-002, 05-090)**

Arrondissement/Municipalité	Provenance	Réclamations 2017	Réclamations 2018	Dossier 2017	Dossier 2018	En attente de remboursement	Commentaires
Ahuntsic-Cartierville	Arrondissement Montréal	0 \$					
Anjou	Arrondissement Montréal	0 \$	23 259 \$	23 259 \$			
Baie-D'Urfé	Ville liée	0 \$	11 643 \$		11 643 \$		
Beaconsfield	Ville liée	3 822 \$	21 517 \$	7 948 \$	13 569 \$		
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Arrondissement Montréal	0 \$					
Côte-Saint-Luc	Ville liée	0 \$					
Dollard-Des-Ormeaux	Ville liée	0 \$	13 592 \$		13 592 \$		
Dorval	Ville liée	47 528 \$	14 878 \$		14 878 \$		
Hampstead	Ville liée	0 \$					
Kirkland	Ville liée	12 539 \$					
Lachine	Arrondissement Montréal	45 480 \$					
LaSalle	Arrondissement Montréal	141 372 \$	66 230 \$	12 480 \$	53 751 \$		
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	Arrondissement Montréal	0 \$					
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Arrondissement Montréal	0 \$					
Montréal-Est	Ville liée	45 396 \$	54 643 \$		54 643 \$		
Montréal-Nord	Arrondissement Montréal	0 \$					
Montréal-Ouest	Ville liée	0 \$					
Mont-Royal	Ville liée	49 409 \$	32 479 \$		32 479 \$		
Outremont	Arrondissement Montréal	0 \$					
Pierrefonds-Roxboro	Arrondissement Montréal	0 \$					
Plateau-Mont-Royal	Arrondissement Montréal	18 362 \$	55 794 \$		55 794 \$		
Pointe-Claire	Ville liée	9 927 \$	2 891 \$		2 891 \$		
Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Arrondissement Montréal	7 872 \$	13 879 \$		13 879 \$		
Rosemont-La Petite-Patrie	Arrondissement Montréal	0 \$					
Sainte-Anne-de-Bellevue	Ville liée	0 \$	26 050 \$		26 050 \$		
Saint-Laurent	Arrondissement Montréal	150 369 \$	127 027 \$	13 958 \$	113 069 \$		
Saint-Léonard	Arrondissement Montréal	3 549 \$	4 398 \$	1 261 \$	3 137 \$		
Senneville	Ville liée	0 \$					
Sud-Ouest	Arrondissement Montréal	141 562 \$	95 773 \$		95 773 \$		
Verdun	Arrondissement Montréal	0 \$	69 593 \$		69 593 \$		
Ville-Marie	Arrondissement Montréal	43 075 \$	251 393 \$	193 382 \$	58 012 \$		
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Arrondissement Montréal	0 \$					
Westmount	Ville liée	13 437 \$	87 673 \$		87 673 \$		
<b>TOTAL</b>		<b>733 700 \$</b>	<b>972 714 \$</b>	<b>252 288 \$</b>	<b>720 426 \$</b>	<b>0 \$</b>	

<b>CUMULATIF</b>	Arrondissement Montréal	551 642 \$	707 347 \$	244 340 \$	463 007 \$	0 \$	
	Ville liée	182 058 \$	265 367 \$	7 948 \$	257 419 \$	0 \$	

<b>Grand Total:</b>	<b>733 700 \$</b>	<b>972 714 \$</b>	<b>252 288 \$</b>	<b>720 426 \$</b>	<b>0 \$</b>
---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------

<b>Réclamations 2017</b>	<b>252 288 \$</b>
<b>Réclamations 2018</b>	<b>720 426 \$</b>
<b>Total demande de réclamations</b>	<b>972 714 \$</b>

<b>Réclamations déjà remboursés</b>	<b>972 714 \$</b>
<b>Réclamation à payer</b>	<b>0 \$</b>
<b>Réclamations imputés en 2017</b>	<b>972 714 \$</b>



**Dossier # : 1195330001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

Il est recommandé:  
de déposer le rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-12 19:01

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195330001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer le rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au plus tard le 31 mars de chaque année, la présidence du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal doit faire rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération de ses activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0567 (25 octobre 2018) - Nomination de Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal  
CG18 0516 (20 septembre 2018) - Approuver le renouvellement du mandat de Madame Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal et procéder à sa désignation à titre de présidente de ce comité.

CG18 0393 (21 juin 2018) - Nomination de Monsieur Yves Gauthier à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, en remplacement de Monsieur Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président.

CG18 0150 (29 mars 2018) - Dépôt du rapport annuel d'activités du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

CG17 0574 (14 décembre 2017) - Nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde et Messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, au sein du comité de vérification élargi ainsi que Monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et Madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées, le tout conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

**DESCRIPTION**

Le dépôt du rapport annuel par le comité de vérification élargi constitue son obligation de rendre compte au conseil municipal et au conseil d'agglomération de ses activités annuelles comme requis par sa Charte.

## JUSTIFICATION

Conformément à la Charte du comité de vérification élargi, le président du comité doit faire rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur toutes questions liées aux compétences de l'un ou l'autre des conseils au plus tard le 31 mars de chaque année.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt au conseil municipal - 25 mars 2019  
Dépôt au conseil d'agglomération - 28 mars 2019

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA  
Conseiller en analyse

**Tél :** 514 872 8326  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-11

Jean-François MILOT  
Chef de division soutien aux instances

**Tél :** 514 872-2392  
**Télécop. :** 514 872-1937





# **RAPPORT ANNUEL**

DU COMITÉ DE VÉRIFICATION  
AU COMITÉ EXÉCUTIF

ANNÉE FINANCIÈRE 2018

## TABLE DES MATIÈRES

---

1. Nom et titre des membres du comité de vérification .....	3
2. Mandat général du comité de vérification .....	3
3. Mandats ou objectifs spécifiques au cours de l'année.....	4
4. Bilan des activités.....	4
5. Indicateurs de suivi utilisés pour l'accomplissement du mandat.....	8
6. Perspectives ou priorités d'action pour la prochaine année financière.....	8
7. Recommandations .....	9
8. Conclusion.....	12

## **1. NOM ET TITRE DES MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

---

### **Membres indépendants**

Mme Lisa Baillargeon, présidente  
M. Joseph Nammour, vice-président (janvier à mai 2018)  
M. Yves Gauthier, vice-président (à partir de juin 2018)  
Mme Suzanne Bourque (à partir d'octobre 2018)

### **Membres élus**

Mme Laurence Lavigne-Lalonde, membre  
M. Pierre Lessard-Blais, membre  
M. Edgar Rouleau, membre  
Mme Christina M. Smith, membre  
M. Alan DeSousa, membre

M. Fredy Alzate, secrétaire

## **2. MANDAT GÉNÉRAL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

---

Vu l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et la charte du comité de vérification, le mandat est multiple (\*à noter que la charte est présentement en révision et que certains éléments sont sujets à changement) :

- le comité de vérification (ci-après « Comité ») est l'intermédiaire entre les vérificateurs, général et externe, et les conseils;
- préalablement au dépôt de tout rapport aux conseils ou à la mairesse, y compris leurs rapports ayant trait à la vérification des états financiers de la Ville de Montréal, les vérificateurs, général et externe, peuvent faire rapport au Comité;
- le Comité surveille l'intégralité de l'information financière de la Ville de Montréal et de sa communication;
- la fonction de la vérification interne relève du Comité dans la mesure prévue au chapitre V de la charte actuelle.

Autres responsabilités :

- le Comité s'assure de l'établissement, par la Direction générale, d'un processus continu

de gestion des risques et de sa capacité à repérer et à évaluer l'incidence et la probabilité des risques d'affaires y compris les risques de non-conformité aux lois et règlements applicables à la Ville de Montréal;

- le Comité s'assure de la définition, par la Direction générale, des responsabilités et des obligations quant aux objectifs et aux risques afin que les autorités municipales responsables puissent agir;
- le Comité s'assure de l'établissement, par la Direction générale, d'un système efficace de contrôles internes, incluant la surveillance de l'environnement de contrôle et les discussions afférentes avec la Direction générale et les vérificateurs, général et externe;
- le Comité exerce tout autre mandat spécial que pourraient lui confier les conseils.

En outre des autres pouvoirs qui peuvent lui être confiés, le Comité formule aux conseils des commentaires et des recommandations pour permettre au vérificateur général d'effectuer une vérification adéquate des comptes et affaires de la Ville et des organismes visés par l'article 107.7 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV). Il informe également le vérificateur général des intérêts et des préoccupations des conseils ou du Comité à l'égard de la vérification des comptes et affaires de la Ville et des organismes visés par l'article 107.7 de la LCV.

### **3. MANDATS OU OBJECTIFS SPÉCIFIQUES AU COURS DE L'ANNÉE**

---

- Plan de gestion des risques (voir section 4.3);
- Révision de la charte.

### **4. BILAN DES ACTIVITÉS**

---

#### **4.1 Nombre de réunions du Comité et taux de participation des membres**

Nombre de rencontres : 8

Taux de participation moyen : 82 %

Observations :

- Une nette amélioration par rapport à 2017;
- Petit bémol, il y avait toujours la crainte de ne pas atteindre le quorum malgré les confirmations.

MEMBRE	PRÉSENCE
Mme Lisa Baillargeon	8
M. Joseph Nammour	3/3
M. Yves Gauthier	3/3
Mme Suzanne Bourque	2/2
Mme Laurence Lavigne-Lalonde*	4
M. Pierre Lessard-Blais	7
Mme Christina M. Smith	6
M. Alan DeSousa	8
M. Edgar Rouleau	2

\*Les absences de Mme Lavigne-Lalonde sont liées à son congé de maternité.

#### **4.2 Travaux réalisés pour s'assurer d'une utilisation optimale des ressources de l'établissement**

- l'examen du plan budgétaire pour l'exercice financier 2018;
- le suivi du budget et des résultats pour l'exercice financier 2018;
- la recommandation du dépôt du rapport des états financiers pour l'exercice financier 2017;
- le suivi des recommandations du Bureau du vérificateur général (ci-après : « BVG ») et de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2017;
- l'approbation du plan d'audit 2019 des états financiers consolidés;
- la première phase du plan de gestion des risques, soit la cartographie des risques par service, fut continuée en collaboration avec M. Éric-Christopher Desnoyers, anciennement rattaché au Bureau du contrôleur général (ci-après : « BCG ») et responsable de la gouvernance à l'époque, certains services furent ajoutés;
- le suivi et les questions des travaux réalisés par le BCG :
  - M<sup>e</sup> Alain Bond, contrôleur général, a présenté le bilan de ses activités d'audits internes réalisés en 2018 et a fourni en regard de chacune de ces missions d'audit, ses commentaires et observations. Finalement, il a présenté son plan d'audit interne prévu pour l'exercice 2019 et a répondu avec toute transparence aux questions posées par le Comité.
- une formation sur le sujet, reconnaître et prévenir les manquements à l'intégrité a été donnée en février 2018 aux membres du Comité par le Bureau de l'inspecteur général (ci-après : « BIG »). Tous les participants furent grandement satisfaits de cette formation qui les a encore plus éclairés sur leur rôle et sur la détection et la prévention de ces manquements ;

- nous avons accueilli deux nouveaux membres indépendants au sein du Comité suite au départ de M. Nammour et de l'autorisation d'ajouter un membre indépendant au Comité. Ainsi, M. Yves Gauthier a joint le Comité en juin 2018 à titre de vice-président alors que Mme Suzanne Bourque s'est jointe au Comité en octobre 2018.

#### **4.3 Le rapport du vérificateur externe, du BVG et du BIG**

Suivant la remarque du rapport pour l'année 2017, nous pouvons affirmer que la collaboration avec la vérificatrice générale est très étroite et transparente. À titre de présidente, j'ai été informée des éléments importants et des enjeux sur une base régulière.

Nous aimerions, pour l'année 2019 et les suivantes, être en communication plus soutenue avec le BIG afin de partager avec les membres du Comité certaines préoccupations ainsi que les résultats de certains travaux. Nous prenons ainsi l'occasion de la nomination de Mme Brigitte Bishop comme Inspectrice générale, pour réitérer cette demande.

#### **4.4 Travaux réalisés au regard de la gestion des risques pour la conduite des affaires de l'établissement**

Le projet relatif au plan de gestion des risques a débuté en novembre 2016. Pour récapituler :

Dans un premier temps, il y a eu révision d'un document produit en 2012 par l'équipe de M<sup>e</sup> Bond, très bon document d'ailleurs, qui identifiait les 20 risques et sous-risques majeurs pour la Ville de Montréal.

En plus de rencontrer M. Alain Marcoux, le directeur général de la Ville de Montréal à l'époque, afin de lui présenter le projet, des rencontres, accompagnées de M<sup>e</sup> Bond, ont eu lieu avec les directeurs de plusieurs départements/services au cours de l'année 2017 afin de réaliser la cartographie des risques de leurs services en ayant comme point de départ le document qui avait été réalisé en 2012. Monsieur Desnoyers a réalisé plusieurs ateliers avec les directeurs de service et certains membres de leur équipe afin de réaliser la cartographie des risques liés à leur secteur.

Ainsi, les services ont pu identifier des risques dont ils auront la responsabilité de faire le rapport dans le tableau de bord lié à la gestion des risques. Ils seront donc « propriétaires » de ces risques. Toutes les unités ont été très coopératives et sont très enthousiastes envers le projet.

Un modèle embryonnaire d'un tableau de bord leur a également été présenté avec lequel ils devront travailler éventuellement pour indiquer le suivi, soit mensuellement, trimestriellement ou annuellement en fonction du risque et des données possibles à

générer.

Depuis la fin du mois de décembre 2016, nous avons travaillé en étroite collaboration avec M. Desnoyers qui a réalisé le document de travail pour que les responsables de service puissent identifier et faire le suivi de leurs risques. Les services devaient en principe compléter le fichier pour la fin mars 2017, mais l'exercice s'est avéré plus long que prévu, car des ateliers supplémentaires ont été nécessaires afin de mieux compléter l'exercice de la cartographie des risques. Monsieur Desnoyers a donc réalisé des ateliers de travail jusqu'en août 2018, car en plus des ateliers supplémentaires, le Service de l'eau ainsi que le Service de police de la Ville de Montréal (ci-après : « SPVM ») furent ajoutés à la demande de la nouvelle Direction générale. Enfin, une autre personne prendra le relai en 2019 dans ce dossier. Suivant l'embauche d'une personne supplémentaire au BCG, cette personne sera responsable du dossier de gestion des risques.

Tous les responsables de service auront été rencontrés. Plusieurs ateliers furent réalisés pour accompagner les services dans l'identification de leur risque et du plan de mitigation. C'est donc un fichier de cartographie qui sera envoyé aux « propriétaires » de risques afin de dégager les 50 plus grands risques de la Ville de Montréal desquels seront extraits les 15 à 20 risques majeurs.

Rappelons que, finalement, l'objectif du projet est que les directeurs présentent un aperçu des risques et leur gestion des risques aux membres du Comité afin que le Comité puisse fournir des recommandations. Nous prévoyons recevoir les directeurs responsables de risques au Comité au moins une fois par année.

En conclusion, suites aux décisions qui ont été prises par la Direction générale, un délai s'est ajouté quant à la mise en place du tableau de bord. Par contre, la prise en charge du dossier par la Direction générale est tout à fait appropriée et nous voulons souligner cette excellente décision. Rappelons que le Comité se doit d'avoir des outils pour suivre les risques, mais il est de la responsabilité de la Direction générale de fournir ces outils et d'en assurer la mise en place.

#### **4.5 Travaux réalisés au regard d'activités susceptibles de nuire à la bonne situation financière de l'établissement et qui ont été portées à la connaissance du Comité**

Il a été constaté que plusieurs des recommandations du BVG datant des années 2015 et 2016 ne sont toujours pas réglées. La vérificatrice générale nous a indiqué que depuis 2017, suite à une directive du directeur général de la Ville de Montréal (ci-après : « DG »), les plans d'action des unités d'affaires doivent être soumis, pour approbation par le DG avant la transmission au BVG. Malgré que des échéanciers sont fournis avec les plans d'action, et que ces échéanciers sont mis à jour annuellement dans un fichier corporatif, il faut souligner le manque d'engagement sérieux de la Direction générale et

de chaque service concerné par la recommandation et le plan d'action ainsi que le manque de pression dirigée par le directeur général, M. Marcoux, pour rendre imputables les directeurs de service et les gestionnaires concernés. Monsieur Serge Lamontagne, directeur général de la Ville de Montréal depuis juillet 2018 est d'ailleurs conscient et concerné par cette situation, tel qu'il nous l'a souligné en réunion du Comité.

Il a également été constaté qu'il y a des unités d'affaires dont la réalisation des recommandations dépasse de 20 mois l'échéancier fourni au BVG, ce qui constitue un risque important pour la Ville de Montréal du point de vue financier et de sa réputation.

Par ailleurs, à ce chapitre, bien que le BVG réalise le suivi des recommandations, il n'a pas la responsabilité de la mise en place de celles-ci. En effet, la Direction générale et les directions des arrondissements sont imputables de la mise en place des actions nécessaires à la réalisation des recommandations et de la reddition de compte aux instances à cet effet. Considérant cette situation, le Comité demandera à certains responsables de plans d'action de venir présenter leurs suivis le cas échéant.

#### **4.6 Travaux réalisés avec le vérificateur externe et le BVG**

Plusieurs éléments ont été amenés à l'attention du Comité. Certains travaux ont attiré l'attention plus que d'autres, dont le cas du terrain de l'Hippodrome acquis par la Ville de Montréal de même que les frais reliés à la Formule électrique. Les questions relatives à ces dossiers furent discutées en séance et le président du comité exécutif fut informé de nos questions et préoccupations.

##### *Projets et Programmes*

Une fois de plus, nous constatons que les grands projets de plus de 10 M\$ font l'objet de suivis, mais que ceux qui sont situés entre 1 M\$ et 9 M\$ demeurent difficilement traçables. Le gestionnaire de projet est difficilement identifiable lorsque nous posons la question pour laquelle nous avons comme réponse « *qu'il y a tellement de projets de cette envergure qu'il serait difficile de tout suivre* ». C'est une réponse insatisfaisante et qui témoigne du manque d'imputabilité liée aux projets. Nous posons ainsi la question à savoir « *qu'arrive-t-il si plusieurs projets sous les 10 M\$ accusent des dépassements de coûts?* » Le total pourrait s'avérer très élevé, mais ce suivi n'est pas vraiment fait, il est fondu dans un grand total. Nous avons donc cette même question dans le rapport de 2016 que nous réitérons pour celui de 2017, car rien ne semble avoir été adressé sur ce point.

#### **4.7 Autres travaux réalisés à la demande du conseil municipal ou d'agglomération**



S/O

## 5. PERSPECTIVES OU PRIORITÉS D'ACTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

---

- l'analyse du budget 2020;
- la recommandation du dépôt du budget;
- l'analyse des états financiers;
- la recommandation du dépôt du rapport des états financiers;
- l'approbation du plan d'audit;
- le suivi des indicateurs et atteinte des cibles (présentation des directeurs de service, le cas échéant, au comité de vérification);
- le suivi des recommandations du BVG et des auditeurs externes;
- le suivi des activités du BCG;
- la poursuite de la mise en place du plan de gestion des risques;
- le suivi des principaux risques identifiés;
- finalisation de la révision de la charte : La charte, mise à jour pour la dernière fois en 2010, doit être revue afin de se conformer aux changements qui sont survenus depuis, comme l'article 24 concernant le suivi des activités du contrôleur ainsi que le nombre de membres indépendants;
- l'élaboration et la mise en place d'outils pour l'autoévaluation des membres du Comité et pour l'évaluation du Comité afin de se conformer aux bonnes pratiques de gouvernance (ce qui suivra la révision de la charte);
- la possibilité de mandats spéciaux;
- la formation donnée par la vérificatrice générale, Mme Leclerc, sur le rapport préélectoral (1<sup>er</sup> mars 2019).
- et la formation donnée par Deloitte sur le régime de retraite (1<sup>er</sup> mars 2019).

## 6. RECOMMANDATIONS, LE CAS ÉCHÉANT, VISANT

---

### 6.1 L'utilisation optimale des ressources de l'établissement

- Le plan de gestion de main-d'œuvre, aidant à maximiser les ressources et à rendre l'organisation plus efficiente et efficace, devrait être amené à l'attention du Comité. En ce sens, une analyse comparative des pratiques de dotation de 7 municipalités et organisations publiques a été réalisée par HEC et présentée au Comité. L'une des

recommandations importantes pour le Comité, la « révision périodiquement les descriptions de postes » afin de mettre à jour les profils de compétences pour s'adapter aux changements technologiques, démographiques et organisationnels auxquels font face les organisations. Les descriptions de postes devraient être revues à échéances régulières. Nous attendons la suite;

- des documents de suivis précis et/ou rapports sur le plan de rémunération devraient être présentés de manière systématique au Comité. Nous croyons que cet élément est crucial et, actuellement, nous n'avons aucun outil pour évaluer les décisions prises en regard de la rémunération de la performance;
- le rapport de suivi des directeurs, faisant suite aux recommandations du BVG et de Deloitte, devrait être présenté au Comité. Nous savons que le tout est en train de se mettre en place avec le DG et nous devrions avoir un suivi dès le mois de mars 2019.

## **6.2 La gestion des risques et le suivi des recommandations pour la conduite des affaires de l'établissement**

Le Contrôleur général, M<sup>e</sup> Bond, nous avait rapporté la difficulté pour son équipe de vérifier les contrôles mis en place par manque de temps et de personnel. Même s'il a été décidé par la Direction générale d'octroyer une ressource supplémentaire au BCG, le Comité considère que cela ne règlera qu'une partie du problème, car cette nouvelle embauche sera dédiée à de nouvelles tâches et non à la vérification des contrôles. Cette personne, qui devrait prendre poste au début du mois de mars 2019, aura pour mandat principal le plan de gestion des risques ainsi que le suivi des recommandations du BVG. À cet effet, le DG prend en charge, suite à notre recommandation de rencontrer les directions dont les délais de suivis des recommandations du BVG sont notables, de rencontrer et de convoquer lui-même, le cas échéant, les directions de service que le Comité désirera rencontrer pour approfondir certaines questions.

La mise en place du plan de gestion de risques suit son cours. La prochaine étape, avec la nouvelle personne responsable au BCG, sera la consultation auprès des directeurs de service, responsables de risques, pour déterminer les 50 plus grands risques pour la Ville de Montréal.

En lien avec le plan de gestion des risques, le DG nous a indiqué qu'il veut amener ce plan encore plus loin et doter la Ville de Montréal d'un plan stratégique. Les membres du Comité approuvent cette nouvelle approche importante pour la bonne conduite des affaires de la ville.

### 6.3 Le rapport préélectoral

Au cours de l'année 2018, il a été question de la mise en place potentielle d'un rapport pré-électoral et de demander à la vérificatrice générale de conduire un mandat à cet effet.

Ainsi, si tel est toujours la volonté du conseil municipal, il faudra mandater le trésorier pour qu'un tel rapport soit développé et demander au vérificateur général d'analyser la possibilité de réaliser un mandat sur ce rapport.

Le Comité a demandé une formation spécifique en ce qui a trait aux grandes lignes du rapport préélectoral afin d'y être familier advenant que ce rapport soit demandé. À noter qu'aucune décision n'a été prise par le comité exécutif et le conseil à ce sujet en date de la rédaction du rapport annuel du Comité. Nous sommes en attente de la suite.

### 6.4 Les contrôles internes

#### *Suivi des projets*

Nous réitérons notre remarque de l'an dernier que, malgré le Programme triennal d'immobilisation (PTI), un suivi plus serré des projets TI, au même titre que les grands projets de 10 M\$ et plus, devrait être présent. Afin de suivre adéquatement les risques liés à ces projets, le Comité souhaiterait obtenir le tableau de suivi.

#### *Uniformité des processus*

Non réglé : Le contrôleur avait apporté à l'attention du Comité l'an dernier un manque d'uniformité entre les processus des arrondissements et ceux de la Ville de Montréal. Plus précisément, les 9 anciens arrondissements semblent similaires, mais les anciennes villes maintenant devenues des arrondissements diffèrent tant dans le processus d'attribution des contrats que dans l'attribution de postes (les descriptifs de tâches, pour un même poste, ne sont pas harmonisés). Pour le bien de base comparative dans un principe d'amélioration continue et pour l'efficacité, ces processus devraient être uniformes. Cela n'enlève en rien à la décision qui revient à l'arrondissement.

### 6.5 Communication avec le conseil

Le Comité recommande qu'il y ait plus d'échanges avec le conseil municipal et le comité exécutif concernant leurs préoccupations.

De même, il serait approprié que le Comité soit informé des nouvelles importantes avant que celles-ci sortent dans les médias. Souvent, nous apprenons encore le tout par le biais des médias, malheureusement.

Le Comité réitère sa demande que la présidente du Comité puisse présenter elle-même son rapport annuel auprès du conseil municipal.

## 6.6 Éléments de gouvernance

### *Présence au Comité et rémunération*

La présence des membres s'est améliorée en deuxième partie de l'année. En 2019, le Comité désire mettre en place une grille d'évaluation de la performance du Comité et ainsi miser sur des pistes d'amélioration. Notons, également, que la rémunération des élus sur les comités sera revue en 2019.

### *Imputabilité*

À continuer en 2019 : Une sensibilisation à la notion d'imputabilité devrait également être visée tant au Comité que dans l'organisation. Plusieurs directeurs nous ont fait mention de cette lacune au sein des équipes. Proposition : Avec l'accord du DG, les différents responsables de la Ville de Montréal seront invités à venir présenter au Comité leurs rapports annuels ainsi que leurs suivis des recommandations.

### *Nouveaux membres du Comité*

Suivant la demande faite en début d'année 2018 à la Direction générale, un membre indépendant a été ajouté au Comité. Madame Suzanne Bourque FCPA, FCA s'est donc jointe au Comité en octobre 2018. Le poste de vice-président laissé vacant par M. Nammour au printemps 2018 suite à son changement d'emploi, fut comblé par la nomination de M. Yves Gauthier, FCPA, FCA.

### *Loi 155 : Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec, volet vérificateur général*

En vertu de cette loi, le BVG n'a plus l'obligation de vérifier des états financiers de la Ville de Montréal et des organismes du périmètre comptable, mais il peut toujours le faire s'il le juge approprié. Le vérificateur externe a par contre l'obligation de faire l'audit financier de la Ville de Montréal et maintenant aussi des organismes du périmètre comptable. Considérant l'importance de la Ville de Montréal, le BVG a jugé approprié de poursuivre ce mandat. Dans ce réaménagement des tâches d'audit à réaliser, le BVG continuera ses travaux en co-audit avec le vérificateur externe à l'égard de la Société de transport de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et la Société en commandite

Stationnement de Montréal (SCSM). Toutefois, certains organismes ne seront plus vérifiés par le BVG mais par l'auditeur externe.

#### *Frais des auditeurs externes suite aux changements liés à la loi 155*

La loi 155 a entraîné malheureusement des frais supplémentaires des auditeurs externes d'un montant élevé. L'information a été soumise au Comité tardivement, limitant ainsi les discussions et les mesures à prendre par les membres. Lors de la mise à jour de la charte du Comité, des modifications seront proposées à l'effet que tout ajout aux contrats des auditeurs externes devra être soumis pour approbation avant les travaux.

### **6.7 Autres**

#### *Budget du Comité d'audit*

Actuellement, il n'existe aucun budget officiel pour le Comité pour différente formation ou requête. L'importance pour les membres du Comité de demeurer indépendants et de bien exercer son travail de surveillance soulève l'enjeu lié à la nécessité d'avoir accès à des fonds pour des mandats spéciaux. Bien que le Comité ait toujours eu l'accord du DG ou du comité exécutif pour obtenir ces sommes, il serait préférable de dédier en début d'année un budget pour les travaux du Comité.

Des discussions ont été entamées avec le DG concernant ce point et, pour l'année 2019, ce sera le *statu quo*.

## **8. CONCLUSION**

---

Le Comité est satisfait, dans son ensemble, des résultats et du déroulement des activités au cours de l'année 2018. La présidente est également satisfaite des travaux du Comité et des améliorations apportées par la Direction générale et les équipes de gestion au courant de l'année 2018.

---

Lisa Baillargeon Ph.D., MBA, CPA, CMA  
*Présidente*  
*Comité de vérification de la Ville de Montréal*



**Dossier # : 1190720001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Quantum Électrique inc. pour le remplacement des moteurs de deux (2) compresseurs de biogaz et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 596 237,75 \$ (taxes et contingences incluses) - Appel d'offres public ENV CESM 2018-02 (#440910) - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Quantum Électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le remplacement de deux (2) moteurs de compresseurs et travaux connexes au CESM, pour une somme maximale de **516 237,75 \$** (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-02;
2. d'autoriser une dépense de 80 000 \$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 596 237,75 \$ (taxes incluses).

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-15 16:32

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190720001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Quantum Électrique inc. pour le remplacement des moteurs de deux (2) compresseurs de biogaz et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 596 237,75 \$ (taxes et contingences incluses) - Appel d'offres public ENV CESM 2018-02 (#440910) - 2 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'environnement est responsable des activités du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Celui-ci occupe 192 hectares au cœur de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Ce site, qui abritait autrefois la carrière de calcaire Miron, a été converti en 1968 en un site d'enfouissement de 72 hectares. Aujourd'hui, le parc Frédéric-Back est en voie de devenir le deuxième plus grand parc métropolitain de Montréal, après le parc du Mont-Royal.

La dégradation des déchets enfouis au cours des dernières décennies produit un gaz appelé biogaz qui est composé principalement de méthane et de dioxyde de carbone. Il représente un risque pour l'environnement, les usagers du parc ainsi que les résidents périphériques s'il n'est pas capté adéquatement. Tant d'un point de vue législatif que social, le CESM a l'obligation de le capter et de le détruire. Pour réaliser sa mission au niveau du captage et pour la valorisation du biogaz avec notre partenaire Biomont Énergie inc., le CESM utilise des équipements et infrastructures développés dans les années 1990. Afin d'arrimer les besoins actuels et futurs à la quantité décroissante du biogaz produit par les 38 millions de tonnes de déchets enfouis, une révision des besoins à court et moyen termes au niveau de la capacité de soutirage a été réalisée. Cet exercice a permis de déterminer que certains des équipements actuels pouvaient encore contribuer à la mission, mais nécessitaient des modifications et l'ajout de technologie moderne.

Aux fins d'octroi du présent contrat, un appel d'offres public a été publié du 12 novembre au 18 décembre 2018 par la Division gestion de projets et de l'économie de la construction du

Service des infrastructures du réseau routier. La durée de publication a été de 36 jours. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Les soumissions déposées demeurent valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 19 avril 2019.

4 addendas émis portaient sur :

- #1 Réponses à des questions techniques et corrections au bordereau;
- #2 Retrait de l'exigence à l'autorisation de l'AMF habituellement demandée par la Ville, mais pertinente pour des travaux aqueduc/égouts ou chaussée. L'objectif était de ne pas restreindre davantage le marché;
- #3 Report de la date d'ouverture des soumissions du 11 au 18 décembre;
- #4 Correction au bordereau et réponses à des questions techniques.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

## DESCRIPTION

Le projet consiste au remplacement de deux moteurs d'ancienne génération de compresseurs de biogaz, par des moteurs plus performants et moins énergivores combiné à l'ajout de variateurs de vitesse. Cette nouvelle configuration permettra de s'adapter à la décroissance anticipée du biogaz produit par les déchets et générera des économies d'électricité.

De plus, ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste étalé sur quelques années visant à réduire les infrastructures de gestion du biogaz qui amèneront à l'arrêt et la revente d'une partie des équipements et infrastructures liés à la gestion du biogaz. Les revenus provenant de la revendre des équipements excédentaires seront alors ajoutés à la réserve post-fermeture.

## JUSTIFICATION

Le CESM utilise des équipements pour aspirer le biogaz produit dans l'ancien site d'enfouissement, le pressuriser et l'acheminer vers notre partenaire Biomont Énergie inc. pour valorisation. Les équipements actuels sont surdimensionnés et ne permettent pas l'arrimage avec la décroissance de la quantité de biogaz sans gaspillage énergétique évalué à près de 440 000 \$ pour les huit (8) prochaines années.

Cinq (5) preneurs du cahier des charges, trois (3) désistements (motif inconnu) et deux (2) soumissions conformes.

Le tableau suivant résume les résultats de l'appel d'offres, l'estimation et l'analyse des écarts :

<b>RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION</b>		
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>		<b>TOTAL (tx incluses)</b>
1	<b>Quantum Électrique inc.</b> (Licence RBQ # 5738-3523-01) (Attestation Revenu Québec valide du 7 janvier 2019 au 30 avril 2019)	516 237,75 \$
2	Filtrum inc.	591 201,45 \$



<b>Estimation des professionnels :</b> La répartition est la suivante: 1/3 interne (mécanique) et 2/3 consultant (électricité et contrôle).	<b>456 450,75 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions reçues (\$)</b>	<b>553 719,60 \$</b>
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>	<b>7,3 %</b>
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>	<b>74 963,70 \$</b>
	<b>14,5 %</b>
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b>	<b>59 787,00 \$</b>
	<b>13,1 %</b>
<b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>	<b>-74 963,70 \$</b>
	<b>-14,5 %</b>

L'écart de 13.1% entre la soumission la plus basse et l'estimation représente un montant de 59 787 \$ et se résume au seul poste pour la fourniture et installation de nouvelles conduites en acier inoxydable où l'écart est de 67 000 \$. Ce fait pourrait s'expliquer par le niveau de risque lié à ces travaux de conduite de gaz qui pourrait avoir été surestimé et aussi le fait que l'entrepreneur sous-traitera sans doute cette partie des travaux qui sont hors de son champs d'expertise.

Pour ce qui est de l'écart entre les deux plus bas soumissionnaires, la différence est surtout significative dans la section contrôle. Elle est de 88 600 \$, soit approximativement l'écart entre les montants totaux soumissionnés. Notre expérience récente dans le domaine du contrôle de procédé indique une effervescence du marché et une pénurie de main-d'oeuvre. Nous sommes d'avis que Quantum dispose de la ressource à l'interne et n'en fait pas une spécialité comme son concurrent Filtrum.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de ce contrat de 516 237,75 \$, taxes incluses, en plus d'un budget pour les travaux contingents s'élevant à 80 000 \$, taxes incluses, seront imputés au budget prévu à cette fin à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités de post-fermeture du site d'enfouissement du CESH au Service de l'environnement. Pour notre Service, un budget est prévu à cette fin à même la réserve constituée par la Ville de Montréal pour les activités post-fermeture du site d'enfouissement du CESH au Service de l'environnement.

*Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.*

#### **Budget de fonctionnement : 596 237,75 \$ taxes incluses :**

Contrat :	516 237,75 \$
Contingences (15,5 %) :	80 000,00 \$
<b>Total :</b>	<b>596 237,75 \$</b>

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les activités et le suivi du captage et l'élimination/valorisation du biogaz font partie de la mission principale du CESH sur le plan des engagements réglementaire et social à long

terme. Le projet permet de poursuivre cette mission qui s'inscrit dans la liste des priorités de protection environnementale.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Service de l'environnement pourra avec les nouveaux moteurs à vitesse variable suivre parfaitement la décroissance du biogaz produit tout en générant une économie d'énergie électrique de l'ordre de 440 000 \$ sur un horizon de huit (8) ans.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 13 mars  
Conseil municipal : 25 mars  
Conseil d'agglomération : 28 mars  
Début des travaux : avril 2019  
Fin des travaux : août 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures du réseau routier  
Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Karine BÉLISLE, 28 janvier 2019  
Véronique PARENTEAU, 24 janvier 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-22

Sylvain LEROUX  
Ingénieur

**Tél :** 872-7684  
**Télécop. :** 872-9571

Éric BLAIN  
C/d sout technique infrastructures CESM

**Tél :** 514 872-3935  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Arnaud BUDKA  
Directeur de la gestion des matières résiduelles  
**Tél :** 514 868-8765  
**Approuvé le :** 2019-02-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2019-02-13



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : Env-CESM-2018-02

**Numéro de référence** : 1213222

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Remplacement de moteurs, système de gestion et contrôles de deux compresseurs de biogaz et travaux connexes au CESM

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Entreprises Larry 4200, St-Patrick Montréal, QC, H4E 1A5 NEQ : 1163874689	<u>Monsieur</u> <u>DAVID gervais</u> Téléphone : 514 434-8421 Télécopieur :	<b>Commande : (1512495)</b> 2018-11-16 9 h 52 <b>Transmission :</b> 2018-11-16 10 h 02	3032824 - 440910_Addenda no 1 2018-11-30 14 h 43 - Courriel 3032825 - TABLEAU QUESTIONS RÉPONSES add#1 2018-11-30 14 h 44 - Courriel 3032839 - 440910_Plans_001e_001m 2018-12-03 13 h 04 - Courriel 3032849 - 440910_Addenda NO E-1_M-1 2018-11-30 15 h 49 - Courriel 3032893 - 440910-bordereau de soumission (devis) 2018-12-03 9 h 14 - Courriel 3032894 - 440910-bordereau de soumission (bordereau) 2018-12-03 9 h 14 - Téléchargement 3033757 - 440910_Addenda no 2 2018-12-04 10 h 33 - Courriel 3033758 - 440910_Section VI liste rappel_add2 2018-12-04 10 h 34 - Courriel 3035934 - 440910_Addenda no 3_incluant report de date 2018-12-07 14 h 52 - Courriel 3035937 - 440910_bordereau de soumission rev2 (devis) 2018-12-07 15 h - Courriel 3035938 - 440910_bordereau de soumission rev2 (bordereau) 2018-12-07 15 h - Téléchargement 3038807 - 440910_Addenda no 4 2018-12-14 11 h 16 - Courriel 3038810 - Photos CCM1 2018-12-14 11 h 17 - Courriel 3038811 - 440910_bordereau de soumission rev3 (devis) 2018-12-14 11 h 19 - Courriel 3038812 - 440910_bordereau de soumission rev3 (bordereau) 2018-12-14 11 h 19 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 <a href="http://www.filtrum.qc.ca">http://www.filtrum.qc.ca</a> NEQ : 1166806464	<a href="#">Madame Christine Gauthier</a> Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	<b>Commande : (1510842)</b> 2018-11-12 14 h 58 <b>Transmission :</b> 2018-11-12 17 h 26	3032824 - 440910_Addenda no 1 2018-11-30 14 h 43 - Courriel 3032825 - TABLEAU QUESTIONS RÉPONSES add#1 2018-11-30 14 h 44 - Courriel 3032839 - 440910_Plans_001e_001m 2018-12-03 13 h 59 - Messagerie 3032849 - 440910_Addenda NO E-1_M-1 2018-11-30 15 h 49 - Courriel 3032893 - 440910-bordereau de soumission (devis) 2018-12-03 9 h 14 - Courriel 3032894 - 440910-bordereau de soumission (bordereau) 2018-12-03 9 h 14 - Téléchargement 3033757 - 440910_Addenda no 2 2018-12-04 10 h 33 - Courriel 3033758 - 440910_Section VI liste rappel_add2 2018-12-04 10 h 34 - Courriel 3035934 - 440910_Addenda no 3_incluant report de date 2018-12-07 14 h 52 - Courriel 3035937 - 440910_bordereau de soumission rev2 (devis) 2018-12-07 15 h - Courriel 3035938 - 440910_bordereau de soumission rev2 (bordereau) 2018-12-07 15 h - Téléchargement 3038807 - 440910_Addenda no 4 2018-12-14 11 h 16 - Courriel 3038810 - Photos CCM1 2018-12-14 11 h 17 - Courriel 3038811 - 440910_bordereau de soumission rev3 (devis) 2018-12-14 11 h 19 - Courriel 3038812 - 440910_bordereau de soumission rev3 (bordereau) 2018-12-14 11 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1 NEQ : 1168580356	<a href="#">Monsieur Louis- Paul Parent</a> Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	<b>Commande : (1515434)</b> 2018-11-26 8 h 54 <b>Transmission :</b> 2018-11-26 8 h 54	3032824 - 440910_Addenda no 1 2018-11-30 14 h 43 - Courriel 3032825 - TABLEAU QUESTIONS RÉPONSES add#1 2018-11-30 14 h 44 - Courriel 3032839 - 440910_Plans_001e_001m 2018-12-03 13 h 04 - Courriel

3032849 - 440910\_Addenda NO  
E-1\_M-1  
2018-11-30 15 h 49 - Courriel  
3032893 - 440910-bordereau de  
soumission (devis)  
2018-12-03 9 h 14 - Courriel  
3032894 - 440910-bordereau de  
soumission (bordereau)  
2018-12-03 9 h 14 - Téléchargement  
3033757 - 440910\_Addenda no 2  
2018-12-04 10 h 33 - Courriel  
3033758 - 440910\_Section VI liste  
rappel\_add2  
2018-12-04 10 h 34 - Courriel  
3035934 - 440910\_Addenda no  
3\_incluant report de date  
2018-12-07 14 h 52 - Courriel  
3035937 - 440910\_bordereau de  
soumission rev2 (devis)  
2018-12-07 15 h - Courriel  
3035938 - 440910\_bordereau de  
soumission rev2 (bordereau)  
2018-12-07 15 h - Téléchargement  
3038807 - 440910\_Addenda no 4  
2018-12-14 11 h 16 - Courriel  
3038810 - Photos CCM1  
2018-12-14 11 h 17 - Courriel  
3038811 - 440910\_bordereau de  
soumission rev3 (devis)  
2018-12-14 11 h 19 - Courriel  
3038812 - 440910\_bordereau de  
soumission rev3 (bordereau)  
2018-12-14 11 h 19 -  
Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

Ingersoll Rand Hibon Inc  
100 rue Voyageur  
Pointe-Claire, QC, H9R 6A8  
NEQ : 1143736768

[Madame Lucie  
Gagnon](#)  
Téléphone  
: 514 459-4109  
Télécopieur :

**Commande : (1514828)**  
2018-11-22 15 h 39  
**Transmission :**  
2018-11-22 15 h 39

3032824 - 440910\_Addenda no 1  
2018-11-30 14 h 43 - Courriel  
3032825 - TABLEAU QUESTIONS  
RÉPONSES add#1  
2018-11-30 14 h 44 - Courriel  
3032839 -  
440910\_Plans\_001e\_001m  
2018-12-03 13 h 04 - Courriel  
3032849 - 440910\_Addenda NO  
E-1\_M-1  
2018-11-30 15 h 49 - Courriel  
3032893 - 440910-bordereau de  
soumission (devis)  
2018-12-03 9 h 14 - Courriel  
3032894 - 440910-bordereau de  
soumission (bordereau)  
2018-12-03 9 h 14 - Téléchargement  
3033757 - 440910\_Addenda no 2  
2018-12-04 10 h 33 - Courriel

3033758 - 440910\_Section VI liste  
rappel\_add2  
2018-12-04 10 h 34 - Courriel  
3035934 - 440910\_Addenda no  
3\_incluant report de date  
2018-12-07 14 h 52 - Courriel  
3035937 - 440910\_bordereau de  
soumission rev2 (devis)  
2018-12-07 15 h - Courriel  
3035938 - 440910\_bordereau de  
soumission rev2 (bordereau)  
2018-12-07 15 h - Téléchargement  
3038807 - 440910\_Addenda no 4  
2018-12-14 11 h 16 - Courriel  
3038810 - Photos CCM1  
2018-12-14 11 h 17 - Courriel  
3038811 - 440910\_bordereau de  
soumission rev3 (devis)  
2018-12-14 11 h 19 - Courriel  
3038812 - 440910\_bordereau de  
soumission rev3 (bordereau)  
2018-12-14 11 h 19 -  
Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

---

<input type="checkbox"/> Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, H7L 4S2 <a href="http://www.quantumelectrique.com">http://www.quantumelectrique.com</a> NEQ : 1172558943	<a href="#">Monsieur Benjamin Sauvé</a> Téléphone : 514 883-1286 Télécopieur :	<b>Commande : (1514768)</b> 2018-11-22 14 h 27 <b>Transmission :</b> 2018-11-22 14 h 27	3032824 - 440910_Addenda no 1 2018-11-30 14 h 43 - Courriel 3032825 - TABLEAU QUESTIONS RÉPONSES add#1 2018-11-30 14 h 44 - Courriel 3032839 - 440910_Plans_001e_001m 2018-12-03 13 h 04 - Courriel 3032849 - 440910_Addenda NO E-1_M-1 2018-11-30 15 h 49 - Courriel 3032893 - 440910-bordereau de soumission (devis) 2018-12-03 9 h 14 - Courriel 3032894 - 440910-bordereau de soumission (bordereau) 2018-12-03 9 h 14 - Téléchargement 3033757 - 440910_Addenda no 2 2018-12-04 10 h 33 - Courriel 3033758 - 440910_Section VI liste rappel_add2 2018-12-04 10 h 34 - Courriel 3035934 - 440910_Addenda no 3_incluant report de date 2018-12-07 14 h 52 - Courriel 3035937 - 440910_bordereau de soumission rev2 (devis) 2018-12-07 15 h - Courriel 3035938 - 440910_bordereau de soumission rev2 (bordereau) 2018-12-07 15 h - Téléchargement
--	---	--	---

3038807 - 440910\_Addenda no 4

2018-12-14 11 h 16 - Courriel

3038810 - Photos CCM1

2018-12-14 11 h 17 - Courriel

3038811 - 440910\_bordereau de  
soumission rev3 (devis)

2018-12-14 11 h 19 - Courriel

3038812 - 440910\_bordereau de  
soumission rev3 (bordereau)

2018-12-14 11 h 19 -

Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique

Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

---

---

© 2003-2018 Tous droits réservés



**Dossier # : 1190720001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Quantum Électrique inc. pour le remplacement des moteurs de deux (2) compresseurs de biogaz et travaux connexes au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 596 237,75 \$ (taxes et contingences incluses) - Appel d'offres public ENV CESM 2018-02 (#440910) - 2 soumissionnaires.

### SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

---

### FICHIERS JOINTS



[Info\\_comptable\\_1190720001.xlsx](#)

---

### RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-5916

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-25

Janet MARCEAU  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 872-1025  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1187362001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Globocam (Anjou) inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de soixante (60) mois avec une option de prolongation de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 18-17302 (1 soumissionnaire) (montant estimé des ententes: 1 392 523,90 \$, taxes incluses, pour Freightliner, et 316 429,48 \$, taxes incluses, pour Sterling).

Il est recommandé :

- 1- de conclure deux (2) ententes-cadres d'une durée de soixante (60) mois avec une option de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, valides à compter de leur date d'émission suite à l'adoption de la présente résolution, pour la fourniture, sur demande, de pièces authentiques des marques Freightliner et Sterling, dans le cadre de l'entretien et la réparation des véhicules lourds du parc motorisé de la Ville;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Globocam (Anjou) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, les contrats à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17302;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2019-02-26 19:38

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187362001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Globocam (Anjou) inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de soixante (60) mois avec une option de prolongation de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 18-17302 (1 soumissionnaire) (montant estimé des ententes: 1 392 523,90 \$, taxes incluses, pour Freightliner, et 316 429,48 \$, taxes incluses, pour Sterling).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion de deux (2) ententes-cadres pour l'acquisition de fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling. Ces pièces sont requises dans le cadre de l'entretien et de la réparation des véhicules lourds du parc motorisé de la Ville par ses ateliers mécaniques. Les pièces sont offertes uniquement par le biais des concessionnaires autorisés de ces marques.

Le Service de l'approvisionnement a effectué une analyse de marché afin d'établir une stratégie d'approvisionnement efficace et capable de répondre adéquatement au modèle d'affaire du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA). Prenant en considération la variété des pièces et la difficulté de faire des prévisions quant aux quantités nécessaires pour les prochains soixante (60) mois, la méthode d'adjudication retenue est «Formule de prix unitaire calculé selon le taux d'escompte accordé». Cette méthode permet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme sur la base du prix unitaire après escompte. Une démarche auprès du fabricant des deux (2) marques a été faite afin d'obtenir la certitude que les prix offerts sont les mêmes pour tous les distributeurs autorisés.

Un appel d'offres public (18-16663) a été lancé par le Service de l'approvisionnement, mais celui-ci, qui s'est tenu du 11 juin au 12 juillet 2018, a dû être annulé puisque la seule soumission reçue ne respectait pas l'obligation de se procurer les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), tel qu'indiqué à l'article 1.02.01 de la Régie de l'appel d'offres. Le Service de l'approvisionnement a donc dû reprendre le processus en procédant au lancement de l'appel d'offres public 18-17302 qui s'est tenu du 26 septembre au 30 octobre 2018.

Tel que prescrit par la Loi sur les cités et villes, l'appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal «Le Devoir».

Le délai de réception des soumissions a été de trente-quatre (34) jours, incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de cent quatre-vingts (180) jours calendaires suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Aucun addenda n'a été produit durant la période de sollicitation dans le cadre de cet appel d'offres.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0071 – 27 février 2014 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, avec Globocam (Anjou) inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12844 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 605 343,38 \$, incluant les taxes)

CE09 1944 – 11 novembre 2009 - Conclure avec la firme Globocam (Anjou) inc., deux ententes-cadres collectives d'une durée de deux (2) ans pour la fourniture de pièces authentiques des marques Freightliner et Sterling pour l'entretien du parc de véhicules municipaux suite à l'appel d'offres public 09-11087 (3 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente: 519 225,00 \$, incluant les taxes)

## **DESCRIPTION**

Les ententes-cadres visent la fourniture, sur demande, de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling. Ces ententes-cadres seront valides pour une période de soixante (60) mois à partir de la date d'entrée en vigueur. À la fin de leur période de validité et à la suite de l'accord entre les deux parties, la Ville pourra exercer une option de prolongation, aux mêmes termes et conditions, pour une période supplémentaire de vingt-quatre (24) mois.

Une clause d'ajustement des prix est prévue au contrat, ce qui permet de convenir d'un contrat de soixante (60) mois, afin d'assurer une stabilité de la gestion contractuelle.

Les montants d'achats prévisionnels mentionnés au bordereau de prix reflètent les historiques de consommation de la Ville, ainsi que les prévisions basées sur l'évolution anticipée du parc automobile de la Ville.

En raison du nombre limité de concessionnaires autorisés à vendre les deux (2) marques de pièces (Freightliner et Sterling) et pour des raisons concurrentielles, la méthode d'adjudication choisie a été par lot au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des deux (2) lots (Lot 1 - Freightliner et Lot 2 - Sterling).

Les présentes ententes-cadres visent l'acquisition d'environ 16 500 pièces, dont 15 000 sont produits par Freightliner et 1 500 sont produits par Sterling.

Le prix de détail est déterminé par le manufacturier Daimler Trucks Canada Ltée. et le taux d'escompte est soumis par le concessionnaire autorisé Globocam (Anjou) inc.

Le prix de vente est déterminé selon le prix de détail du manufacturier, inscrit à la liste de prix Corporative de Daimler Trucks Canada Ltée., moins le taux d'escompte soumis par le concessionnaire autorisé. Le taux d'escompte de 33 % soumis est applicable pour tous les achats des deux (2) marques. Étant un concessionnaire autorisé, l'adjudicataire sera en mesure de fournir à la Ville la gamme complète des pièces pour ces deux (2) marques.

Les ententes-cadres seront basées sur les prix unitaires des articles calculés en fonction du taux d'escompte accordé.

Les clauses de l'appel d'offres précisent que la Ville se réserve le droit de faire des audits sans préavis, pour des fins de vérification des prix au système informatique de l'adjudicataire afin de valider le taux d'escompte et les prix de vente obtenus. La Ville pourra exiger des pièces justificatives (factures payables ou tout autre document) afin de s'assurer que les prix facturés à la Ville correspondent aux conditions des ententes-cadres.

Tous les ateliers mécaniques de la Ville de Montréal pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

## JUSTIFICATION

La conclusion des ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement, tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables. Des raisons, comme la sécurité routière et la durée de vie d'un véhicule, justifient l'investissement dans des pièces authentiques auprès du manufacturier d'origine.

### Lot 1 - Pièces authentiques de marque Freightliner

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (taxes incluses)
<b>Globocam (Anjou) inc.</b>	1 211 153,64 \$		1 392 523,90 \$
Dernière estimation réalisée	1 174 999,80 \$		1 350 956,02 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 392 523,90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			0,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			41 567,88 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			3,1%

### Lot 2 - Pièces authentiques de marque Sterling

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (taxes incluses)
<b>Globocam (Anjou) inc.</b>	275 215,90 \$		316 429,48 \$
Dernière estimation réalisée	267 000,50 \$		306 983,82 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			316 429,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			0,0%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	0,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	9 445,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	3,1%

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement (direction Planification matérielle et logistique) a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 657 939,84 \$, taxes incluses, pour les deux (2) marques (1350 956,02 \$, taxes incluses, pour Freightliner et 306 983,82 \$, taxes incluses, pour Sterling).

Cet estimé a été établi selon le montant prévisionnel inscrit au scénario d'octroi moins les taux d'escompte accordés au contrat précédent. L'écart entre la dernière estimation réalisée et la plus basse soumission conforme est de 3,1 % pour les deux (2) lots.

Daimler Trucks Canada Ltée., le seul manufacturier des deux (2) marques, nous a confirmé que les listes de prix fournies à l'ensemble du réseau des concessionnaires sont identiques pour l'ensemble du Canada.

Afin de stimuler le marché, nous avons informé par courriel tous les distributeurs autorisés des marques Freightliner, Sterling, situés à moins de 200 km de Montréal, qu'un appel d'offres était disponible via le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services):**

Appel d'offres public no 18-17302

Titre: FOURNITURE DE PIÈCES AUTHENTIQUES DE MARQUES FREIGHTLINER ET STERLING

Date de lancement : 26 septembre 2018

Date d'ouverture : 30 octobre 2018

### **Preneur du cahier des charges (1):**

- Globocam (Anjou) inc.

Malgré notre sollicitation auprès de huit (8) distributeurs, ces derniers n'ont pas pris le cahier des charges pour les raisons suivantes:

- incapacité de répondre à certaines exigences du devis technique en lien avec les délais et les points de livraison;
- le projet est situé à l'extérieur de leur zone géographique d'opération.

### **Soumissionnaire (1) :**

- Globocam (Anjou) inc.

### **Analyse de la soumission:**

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie les contrats par lot au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots (Lot 1 - Freightliner et Lot 2 - Sterling).

Avant d'entamer l'analyse proprement dite de la soumission, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription du soumissionnaire sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de la soumission reçue.

Le soumissionnaire dans ce dossier est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle. Il n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA) et sa soumission est conforme administrativement, ce qui rend cette soumission recevable.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

La Ville ayant reçu une seule soumission pour chaque lot, elle devra octroyer les deux (2) contrats au plus bas soumissionnaire conforme.

**Montant de l'offre:**

**Lot 1 - Freightliner:**

1 211 153,64 \$ + TPS (5 %) 60 557,68 \$ + TVQ (9,975 %) 120 812,58 \$ = **1 392 523,90 \$**

**Lot 2 - Sterling:**

275 215,90 \$ + TPS (5 %) 13 760,80 \$ + TVQ (9,975 %) 27 452,79 \$ = **316 429,48 \$**

**Total : 1 486 369,54 \$ + TPS (5 %) 74 318,48 \$ + TVQ (9,975 %) 148 265,36 \$ = 1 708 953,38 \$**

**Adjudicataire recommandé:**

Le Service de l'approvisionnement recommande de conclure avec la firme **Globocam (Anjou) inc.**, pour les lots 1 et 2, deux (2) ententes-cadres d'une durée de soixante (60) mois, aux montants de 1 392 523,90 \$, taxes incluses, pour les pièces authentiques de marque Freightliner et de 316 429,48 \$, taxes incluses, pour les pièces authentiques de marque Sterling. Ces deux (2) ententes-cadres sont valides à compter de leur date d'émission, à la suite de l'adoption de la présente résolution, pour la fourniture, sur demande, de pièces authentiques des marques Freightliner et Sterling, à la suite de l'appel d'offres public 18-17302.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit de deux (2) ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués, sur demande, au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

	Estimé 60 mois		Estimé prolongation 24 mois
Freightliner	1 350 956,02 \$		540 382,41 \$
Sterling	306 983,82 \$		122 793,53 \$
	Montant ententes 60 mois		Montant prolongation 24 mois

Freightliner	1 392 523,90 \$		557 009,56 \$
Sterling	316 429,48 \$		126 571,79 \$

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de ces ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs via le bulletin Info-Achats pour les informer de la conclusion des deux (2) ententes-cadres ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes-cadres seront visibles par le moteur de recherche du site Intranet de la Ville ainsi que dans les rapports des ententes valides du système informatique SIMON.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des deux (2) ententes-cadres à la suite de l'adoption de la présente résolution.

### Échéancier initial de réalisation du projet:

Début: 2019-03-28

Fin: 2024-03-27

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes:

- aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal;
- au Règlement sur la Gestion Contractuelle et à la Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- à l'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats».

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence et à éviter la collusion, les manœuvres frauduleuses ou la malversation.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

### Autre intervenant et sens de l'intervention



## Parties prenantes

Normand CHRÉTIEN, Service de l'approvisionnement  
Patrick VEILLETTE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Simona RADULESCU TOMESCU  
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

**Tél :** 514 872-5282

**Télécop. :** -

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-29

Pierre GATINEAU  
C/d acquisition

**Tél :**

514-872-0349

**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE  
directrice acquisition

**Tél :** 514-872-1027

**Approuvé le :** 2019-02-04

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER  
directeur du Service - approvisionnement

**Tél :** 514 868-4433

**Approuvé le :** 2019-02-25

**Service de l'approvisionnement**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

**Tableau comparatif des prix****No de l'appel d'offres**

18-17302

**Agent d'approvisionnement**

Simona Radulescu

<b>Conformité</b>	Oui
-------------------	-----

Num. du Lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Données	
						Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>LOT1</b>	<b>Globocam Anjou inc.</b>	1	1807692	\$	1	1 211 153,64 \$	1 392 523,90 \$
	<b>Total (Globocam Anjou inc.)</b>					1 211 153,64 \$	1 392 523,90 \$
<b>LOT2</b>	<b>Globocam Anjou inc.</b>	1	410770	\$	1	275 215,90 \$	316 429,48 \$
	<b>Total (Globocam Anjou inc.)</b>					275 215,90 \$	316 429,48 \$



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

› [Résultats d'ouverture](#)

[Contrat conclu](#)

## Liste des commandes



**Numéro** : 18-17302

**Numéro de référence** : 1201129

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : FOURNITURE DE PIÈCES AUTHENTIQUES DE MARQUES FREIGHTLINER ET STERLING

	<a href="#">Organisation</a>	<a href="#">Contact</a>	<a href="#">Date et heure de commande</a>	<a href="#">Addenda envoyé</a>
	GLOBOCAM ANJOU INC. 8991 METROPOLITAIN EST Montréal, QC, H1J1K2 NEQ : 1140767535	<a href="#">Monsieur andre lapointe</a> Téléphone : 514 353-4000 Télécopieur : 514 353-0466	<b>Commande</b> : <b>(1494997)</b> 2018-09-27 9 h 55 <b>Transmission</b> : 2018-09-27 9 h 55	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

**Besoin d'aide?**

[Aide en ligne](#)

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

**Service clientèle**

[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

**À propos**

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

**Partenaires**



CGI

tc • MEDIA

[Accessibilité](#)

[Québec](#)

[UPAC-Signaler un acte  
répréhensible](#)

[Registre des entreprises  
non admissibles](#)

[Autorité des marchés  
financiers](#)

© 2003-2018 Tous droits réservés



**Dossier # : 1191081001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à Aréo-Feu, fournisseur unique, le contrat pour la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aréo-Feu, fournisseur unique, pour la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENNAIS **Le** 2019-02-07 15:58

**Signataire :**

Benoit DAGENNAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1191081001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder à Aréo-Feu, fournisseur unique, le contrat pour la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers est responsable de la réparation des bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). À cet effet, le présent dossier vise à obtenir l'autorisation de remplacer 2 moteurs de bateaux qui sont hors d'usage. Le remplacement de ces moteurs permettra de tenir en service ces deux unités.

Le Service de sécurité incendie de Montréal avait cette responsabilité jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il s'agit de la deuxième année pour le Service du matériel roulant et des ateliers.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC1323233 - 24 janvier 2019 - Frais de remise en inventaire - Moteurs pour embarcation SIM», pour une somme de 15 000 \$ (avant taxes) à Aréo-Feu.

CG18 0273 - 31 mai 2018 - Ratifier l'octroi du contrat pour les travaux reliés à la réparation des bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal à M.G. Marine, fournisseur unique, pour une somme de 117 900 \$, avant taxes.

**DESCRIPTION**

Il s'agit d'un remplacement de deux moteurs de bateaux pour deux embarcations de type Hammerhead, modèle Roseborough. Les deux moteurs ne fonctionnaient plus à la fin de la saison 2018. Nous avons effectué des recherches pour remplacer les moteurs de marque Steyr par des moteurs disponibles en Amérique du Nord. Nous avons reçu le résultat à la fin de l'année 2018 à l'effet qu'il est impossible d'adapter un autre type de moteur sur ces embarcations, nous avons regardé la possibilité de remplacer les bateaux ou d'en louer mais il n'y a pas de disponibilité sur le marché selon les critères du SIM. En effet, il est nécessaire d'obtenir une embarcation ayant une conception pour réaliser des sauvetages en

urgence, performance dans des situations difficile , stabilité sur l'eau, accessibilité en eau peu profonde, accessibilité à l'embarcation par les naufragés, instrumentations électroniques, etc.

Le délai de livraison des moteurs au concessionnaire Aréo-Feu est de 13 semaines et l'installation est de 3 semaines.

### **JUSTIFICATION**

Ces réparations doivent être effectuées par une entreprise dont l'expertise est reconnue pour la réparation de moteurs de bateaux, elle doit être un dépositaire autorisée Steyr et doit être en mesure de réparer les deux bateaux dans le délai prescrit. Aréo-Feu est le fournisseur unique autorisé pour les moteurs Steyr au Québec. Le fournisseur a réalisé une évaluation des réparations des deux bateaux. C'est suite à la réception du bon de commande que le fournisseur peut procéder aux réparations. À cet effet, un bon de commande de 15 000 \$ (avant taxes) en date du 24 janvier 2019 et ayant comme objet «Soumission -S-00005959 - Frais de remise en inventaire - Moteurs pour embarcation SIM» a été réalisé afin d'assurer la livraison dans les délais. Le concessionnaire exige cette somme pour couvrir les frais de retour si la commande n'est pas réalisée.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximum de ce contrat est de 153 057,22 \$taxes incluses. Cette dépense est déjà incluse dans le budget de fonctionnement du SMRA et n'entraîne aucune dépense supplémentaire pour l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Service du matériel roulant s'assure de fournir les embarcations et d'être toujours fin prêt à toute éventualité en cas d'urgence. Il est donc capital que les bateaux soient prêts pour le printemps. Puisque les bateaux sont utilisés jusqu'au mois de décembre chaque année, la période pour les réparations de la totalité de la flotte est très restreinte.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 13 mars 2019  
Conseil d'agglomération : 28 mars 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Catherine CUNNINGHAM)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathia BRUNET  
Secrétaire de direction

**Tél :** 514 872-4354  
**Télécop. :** 514 872-0690

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-06

Paul MASSÉ  
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité

**Tél :** 514 872-9003  
**Télécop. :** 514 872-1095

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2019-02-06



November 2, 2017

Re: Areo-feu authorized Steyr-Motors Dealer

To whom it may concern:

I'm writing to certify that Areo-feu, located in Quebec, is an authorized parts and service Dealer for Steyr-Motors. My company, Mack Boring & Parts Co., is the North American Distributor for Steyr-Motors with territory including areas of Eastern Canada and the East Coast and Great Lakes of the United States.

Areo-feu has the needed tools and has attended training to support the sale of Steyr parts and to service Steyr engines for repair and warranty purposes. Mack Boring & Parts Co. provides support to Areo-feu in the form of parts advice, technical materials and training.

Any repair or warranty service of the Steyr-Motors product should only be conducted by an authorized Steyr-Motors Dealer.

Sincerely,



Jonathan Henkin

Director, Operations

Mack Boring & Parts Co.

**Dossier # : 1191081001**

**Unité administrative responsable :**

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -

**Objet :**

Accorder à Aréo-Feu, fournisseur unique, le contrat pour la réparation de deux bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 153 057,02 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1191081001 - Moteurs de bateaux du SIM.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Catherine CUNNINGHAM  
Préposée au budget  
**Tél : 514 872-4232**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-21

Lucie HUARD  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514-872-1093**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1194922002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec « Équipements Twin inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-17318 (3 soum.) - (montant estimé de 7 109 069,81 \$, taxes et contingences incluses).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville;
2. d'accorder à « Équipements Twin inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18- 17318 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur; et
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-18 16:07

**Signataire :** Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194922002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec « Équipements Twin inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-17318 (3 soum.) - (montant estimé de 7 109 069,81 \$, taxes et contingences incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux et ce, tout en respectant les exigences opérationnelles propres à chacun d'entre eux.

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion de classe 8 fournis par la Ville. La classe 8 est la désignation utilisée pour identifier les camions qui ont un poids à charge totale (i.e le poids du véhicule et de sa charge potentielle) de plus de 33 000 lbs.

Ce besoin d'acquérir diverses bennes et équipements de déneigement pour véhicules lourds a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17318 qui s'est tenu du 28 novembre 2018 au 15 janvier 2019. L'appel d'offres a été publié le 28 novembre 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 49 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Trois addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 6 décembre 2018 : pour apporter des précisions et une modification aux spécifications techniques;
- Addenda no 2 émis le 20 décembre 2018 : pour répondre aux questions des preneurs du cahier des charges; et
- Addenda no 3 émis le 9 janvier 2019 : pour apporter des précisions et une modification aux spécifications techniques;

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17318 est celle d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CG12 0351 – 27 septembre 2012 :** Conclure avec la firme Michel Gohier ltée, une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans, pour la fourniture, et l'installation de diverses bennes et de chasse-neige inter-essieu sur des châssis de camions fournis par la ville, suite à l'appel d'offres public 12-11944 (1 soum.) (Montant estimé: 1 642 612,10 \$)

**CG11 0299 – 28 septembre 2011 :** Résilier deux ententes-cadres collectives octroyées à la firme Les Machineries Tenco (CND) ltée, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques (entente 376873) et pour la fourniture et l'installation de diverses bennes (entente 455286) sur des châssis de camions fournis par la Ville.

**CG09 0466 – 3 décembre 2009 :** Conclure avec la firme Les Machineries Tenco (CDN) ltée une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans pour la fourniture et l'installation de diverses bennes et de chasse-neige inter-essieu sur châssis de camion fourni par la Ville, suite à l'appel d'offres public # 09-11128 (2 soum.).

### DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes en acier (bennes fixes, bennes basculantes et bennes-épandeurs) avec équipements de déneigement sur des châssis de camion de classe 8 fournis par la Ville. Le plan d'approvisionnement annuel pour la durée de l'entente est présenté en pièce-jointe.

Les camions munis d'une benne avec ou sans équipements de déneigement sont des appareils dédiés aux activités de voirie telles que le déneigement, les travaux d'excavation, le transport en vrac, etc.

Les bennes et les équipements de déneigement seront sous la garantie de base du fabricant pour une période de 12 mois à partir de la date de mise en service des appareils.

L'appel d'offres a été constitué de 10 items lesquels faisaient référence à des configurations différentes de bennes et d'équipements de déneigement répondant aux critères de standardisation déterminés par un comité d'experts en matériel roulant.

Item	Standard	Description	Quantité prévisionnelle
1	293-A	Devis 29318B22 Benne de 15 pieds et système hydraulique pour sableuse insérée et chasse-neige	14
2	293-B	Devis 29318B22 Benne de 15 pieds et système hydraulique pour benne, saleuse insérée et chasse-neige orientable avec aile de côté	7
3	293-C	Devis 29318C22 Benne basculante de 15 pieds et système hydraulique	6
4	293-D	Devis 29318D22 Benne basculante de 19,5 pieds et système hydraulique	2
5	395-A	Devis 39518A22 Benne-épandeur de type 4 saisons de 11 pieds et système hydraulique pour chasse-neige à section	1

6	395-B	Devis 39518A22 Benne-épandeur de type 4 saisons de 11 pieds et système hydraulique pour chasse-neige orientable avec aile de côté	4
7	396-A	Devis 39618A22 Benne-épandeur de type 4 saisons de 14 pieds et système hydraulique pour chasse-neige à section	14
8	396-B	Devis 39618A22 Benne-épandeur de type 4 saisons de 14 pieds et système hydraulique pour chasse-neige orientable avec aile de côté	9
9	920-A	Devis 92018A11 Chasse-neige de type aile de côté de 11 pieds de longueur	20
10	928-A	Devis 92818A11 Chasse-neige avant orientable de 12 pieds de largeur	20

Les quantités prévisionnelles contenues dans les documents de l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Ces quantités sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle. Pour des considérations administratives, financières ou autres, la Ville pourrait décider de modifier les quantités décrites au bordereau de soumission sans toutefois dépasser le seuil monétaire de l'entente-cadre.

Les délais de livraison exigés à l'appel d'offres sont de 18 semaines pour la première unité avec une cadence moyenne de 3 semaines supplémentaires pour les unités subséquentes. Le contrat prévoit, pour chaque mois de retard de livraison, une pénalité de 2 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

### Provision – contingences

À l'émission de chaque bon de commande et ce pour la durée du contrat, le prix des bennes et des équipements de déneigement sera indexé, à la hausse ou à la baisse, conformément à la méthode de calcul prévue aux documents de l'appel d'offres. La méthode de calcul qui sera utilisée pour l'indexation des commandes est présentée en pièce jointe. La fabrication et l'installation de bennes et d'équipements de déneigement sur des châssis de camions de classe 8 est un projet susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de réalisation. La modification d'un aménagement en cours d'exécution est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu. Pour pallier aux fluctuations liées à l'indexation des prix et aux imprévus de fabrication, le coût de la soumission a été bonifié de 20 %, soit 1 184 844,97 \$, taxes incluses.

### Résumé des coûts

	Coût sans taxes	Coût taxes incluses
Contrat	5 152 620,00 \$	5 924 224,85 \$
Contingences	1 030 524,00 \$	1 184 844,97 \$
	<b>6 183 144,00 \$</b>	<b>7 109 069,81 \$</b>

### JUSTIFICATION

L'achat de bennes et des équipements de déneigement vise à compléter l'aménagement de châssis de camion de classe 8 lesquels seront acquis via l'entente-cadre 1225677. Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public 18-17318 pour lequel il y a eu 6 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total

ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	5 924 224,85 \$	5 924 224,85 \$
W. CÔTÉ & FILS LTÉE	6 046 336,19 \$	6 046 336,19 \$
SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.	7 584 297,14 \$	7 584 297,14 \$
Dernière estimation réalisée	6 749 661,41 \$	6 749 661,41 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		6 518 286,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		10,03 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		1 660 072,29
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		28,02 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		- 825 436,56 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>		- 12, 23 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		122 111,34 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		2,06 %

Pour estimer la dépense de cette entente, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur un historique de consommation des années antérieures. Le volume d'achat pour l'ensemble des 10 items (57 bennes et 40 chasse-neige) a certainement contribué à créer une pression à la baisse sur les prix d'où cet écart de négatif de 12,23 % (825 436,56 \$) entre l'estimation et le montant du contrat à octroyer. Ainsi, le prix des 14 bennes de l'item 1 est inférieur à l'estimation de -11,72 % (-154 462,01 \$). Il en va de même pour les 14 bennes de l'item 7 où l'écart entre l'estimation et le prix de la soumission est de -10,98 % (-166 904,61 \$). L'écart de 2,06 % (122 111,34 \$) entre les deux plus basses soumissions confirme que les prix reçus sont compétitifs.

Deux des preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville pour les motifs suivants : distributeur des produits mentionnés aux devis techniques et activité en sous-traitance pour un soumissionnaire. Un autre preneur du cahier des charges n'a pas fourni de motif pour ne pas avoir soumissionné.

Aucune soumission n'a été rejetée pour des raisons administratives ou de non-conformités techniques.

Pour protéger la Ville contre les pertes éventuelles, la Ville a exigé une garantie de soumission et une garantie d'exécution représentant respectivement 3 % et 5 % de la valeur des contrats.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total estimé du contrat est de 7 109 069,81 \$, taxes et contingences incluses. Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture sur demande de bennes et d'équipements de déneigement qui seront mis à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville. Des dépenses d'agglomération sont donc possibles.

#### Comparaison des coûts unitaires avec le contrat précédent

La comparaison des coûts avec le contrat précédent est un exercice difficile considérant que les devis techniques ont été revus et bonifiés de diverses options pour standardiser les appareils ayant un usage similaire. Ainsi, les bennes sont maintenant dotées d'une balance de charge aux essieux, d'un système de détection d'obstacle arrière, d'un système de chauffage de la cabine, de barrières de protection latérale, etc. Il est néanmoins possible d'établir une comparaison des prix sur une base unitaire pour certaines bennes. Cette hausse correspond à une indexation globale sur 7 ans de 21,395 %, soit 2,80 % par année. Le tableau comparatif est présenté en pièce jointe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas car il s'agit d'un aménagement de véhicule.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas conclure une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Début de l'entente : mars 2019
- Fin de l'entente : mars 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



## Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Bruno CÔTÉ MARCHAND, 11 février 2019

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON  
Agent(e) de recherche

**Tél :** 514 868-3620  
**Télécop. :** 514 8721912

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-11

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

**Tél :** 514 872-1080  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2019-02-13

**Dossier # : 1194922002**

**Unité administrative responsable :**

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

**Objet :**

Conclure avec « Équipements Twin inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de diverses bennes avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 18-17318 (3 soum.) - (montant estimé de 7 109 069,81 \$, taxes et contingences incluses).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-17318 Intervention «SMRA».pdf](#)[18-17318 TCP.pdf](#)[18-17318 DetrCah.pdf](#)



[18-17318 PV.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Renée VEILLETTE  
Agente d'approvisionnement II  
**Tél : 514 872-1057**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-11

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél : 514 872-5241**  
**Division : Division Acquisition de biens et services**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	18-17318
No du GDD :	1194922002
Titre de l'appel d'offres :	Fourniture et installation de diverses bennes (bennes basculantes et bennes-épandeurs) avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fourni par la Ville – Entente d'approvisionnement 5 ans
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	28 - 11 - 2018
Ouverture originalement prévue le :	15 - 1 - 2019
Ouverture faite le :	15 - 1 - 2019
Date du comité de sélection :	- - -
Nombre d'addenda émis durant la	3
Date du dernier addenda	9 - 1 - 2018
Délai total accordé aux soumissionnaires :	49 jrs

<b>Analyse des soumissions</b>			
Nbre de preneurs :	6	Nbre de soumissions reçues :	3
		Nbre de soumissions rejetées :	0
		% de réponses :	50
		% de rejets :	0
Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale	14 - 7 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance	14 - 7 - 2019

<b>Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi</b>			
Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées <input checked="" type="checkbox"/> et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples			
Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	5 924 224,85 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
W. CÔTÉ & FILS LTÉE	6 046 336,19 \$	<input type="checkbox"/>	
SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.	7 584 297,14 \$	<input type="checkbox"/>	

<b>Information additionnelle</b>
Trois des six preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville pour les motifs suivants : distributeur des produits mentionnés aux devis techniques et activité en sous-traitance ou n'a pas fourni de motif de désistement.

Préparé par : Renée Veillette Le 11 - 2 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 18-17318

Titre : Fourniture et installation de diverses bennes (bennes basculantes et bennes-épandeurs) avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fourni par la Ville – Entente d'approvisionnement 5 ans

Date d'ouverture des soumissions : 15 janvier 2019

Numéro d'item	Description	Quantité	ÉQUIPEMENTS TWIN INC.		W. CÔTÉ & FILS LTÉE		SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Fourniture et installation d'une benne basculante de 15 pieds avec système hydraulique pour chasse-neige et épandeur inséré sur un châssis de camion 6X4 fourni par la Ville, selon les caractéristiques de l'article 293A décrites au devis 29318B22	14	72 300,00 \$	1 012 200,00 \$	75 483,58 \$	1 056 770,12 \$	95 278,00 \$	1 333 892,00 \$
2	Fourniture et installation d'une benne basculante de 15 pieds avec système hydraulique pour chasse-neige et épandeur inséré sur un châssis de camion 6X4 fourni par la Ville, selon les caractéristiques de l'article 293B décrites au devis 29318B22	7	97 550,00 \$	682 850,00 \$	99 252,43 \$	694 767,01 \$	125 139,00 \$	875 973,00 \$
3	Fourniture et installation d'une benne basculante de 15 pieds sur un châssis de camion 6X4, selon les caractéristiques décrites au devis 29318C22	6	59 600,00 \$	357 600,00 \$	63 363,12 \$	380 178,72 \$	76 557,00 \$	459 342,00 \$
4	Fourniture et installation d'une benne basculante de 19,5 pieds sur un châssis de camion 8X4, selon les caractéristiques décrites au devis 29318D22	2	63 500,00 \$	127 000,00 \$	68 716,04 \$	137 432,08 \$	81 249,00 \$	162 498,00 \$
5	Fourniture et installation d'une benne-épandeur de type 4 saisons de 11 pieds sur un camion 4X2 fourni par la Ville, selon les caractéristiques de l'article 395A décrites au devis 39518A22	1	78 000,00 \$	78 000,00 \$	84 537,65 \$	84 537,65 \$	100 811,00 \$	100 811,00 \$
6	Fourniture et installation d'une benne-épandeur de type 4 saisons de 11 pieds sur un camion 4X2 fourni par la Ville, selon les caractéristiques de l'article 395B décrites au devis 39518A22	4	103 250,00 \$	413 000,00 \$	108 400,88 \$	433 603,52 \$	130 055,00 \$	520 220,00 \$
7	Fourniture et installation d'une benne-épandeur de type 4 saisons de 14 pieds sur un camion 6X4 fourni par la Ville, selon les caractéristiques de l'article 396A décrites au devis 39618A22	14	84 100,00 \$	1 177 400,00 \$	87 442,07 \$	1 224 188,98 \$	108 411,00 \$	1 517 754,00 \$
8	Fourniture et installation d'une benne-épandeur de type 4 saisons de 14 pieds sur un camion 6X4 fourni par la Ville, selon les caractéristiques de l'article 396B décrites au devis 39618A22	9	109 350,00 \$	984 150,00 \$	114 178,51 \$	1 027 606,59 \$	135 665,00 \$	1 220 985,00 \$
9	Fourniture d'un chasse-neige de type aile de côté de 11' de longueur, selon les caractéristiques décrites au devis 92018A11	20	11 552,00 \$	231 040,00 \$	3 612,44 \$	72 248,80 \$	8 750,00 \$	175 000,00 \$
10	Fourniture d'un chasse-neige avant orientable de 12' de largeur, selon les caractéristiques décrites au devis 92818A11	20	4 469,00 \$	89 380,00 \$	7 374,67 \$	147 493,40 \$	11 500,00 \$	230 000,00 \$

Numéro de l'appel d'offres : 18-17318

Titre : Fourniture et installation de diverses bennes (bennes basculantes et bennes-épandeurs) avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fourni par la Ville – Entente d'approvisionnement 5 ans

Date d'ouverture des soumissions : 15 janvier 2019

Numéro d'item	Description	Quantité	ÉQUIPEMENTS TWIN INC.		W. CÔTÉ & FILS LTÉE		SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
	<b>Total avant taxes</b>			5 152 620,00 \$		5 258 826,87 \$		6 596 475,00 \$
	<b>TPS 5 %</b>			257 631,00 \$		262 941,34 \$		329 823,75 \$
	<b>TVQ 9,975 %</b>			513 973,85 \$		524 567,98 \$		657 998,39 \$
	<b>Montant total</b>			5 924 224,85 \$		6 046 336,19 \$		7 584 297,14 \$
	<b>Signature</b>			Oui		Oui		Oui
	<b>Achat SEAO</b>			Oui		Oui		Oui
	<b>Addendas (inscrire N/A ou le nombre)</b>			3, dernier émit 9 janvier 2019		3, dernier émit 9 janvier 2019		3, dernier émit 9 janvier 2019
	<b>Numéro NEQ</b>			1170813936		1173222382		1160775103
	<a href="#">Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)</a>			Oui		Oui		Oui
	<a href="#">Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)</a>			Oui		Oui		Oui
	<a href="#">Vérification de la Liste des personnes ayant contrevenu à la Politique de Gestion Contractuelle</a>			Oui		Oui		Oui
	<a href="#">Inscription au Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle</a>			Oui		Oui		Oui
	<a href="#">Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFR)*</a>			Oui		Oui		Oui
	<b>Liste des sous-contractants jointe à la soumission</b>			Non, demandé le 18 janvier		Non		Non
	<b>Avenant de responsabilité civile</b>			Oui		Oui		Oui
	<b>Garantie de soumission</b>			Unique Assurance 2786-109		Traite universelle 353515753 - 181390,09\$		Intact Auustrance 7710297-19-001
	<a href="#">Confirmation d'enregistrement auprès de l'AMF</a>			Oui		Non requis		Oui
	<b>CNESST</b>			Oui		Oui		Oui

Remarque : En lien avec la standardisation des véhicules, les devis techniques de l'appel d'offres ont tous été rédigés de façon générique. Les soumissionnaires n'avaient pas à fournir de renseignements pour les articles des devis se rapportant à des items qui ne sont pas trequis au Bordereau de prix détaillé.

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

<b>Vérifié par :</b> Renée Veillette	<b>Date :</b> 18 janvier 2019
--------------------------------------	-------------------------------



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

## Mes avis

### Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

› [Résultats d'ouverture](#)

[Contrat conclu](#)

# Liste des commandes



**Numéro** : 18-17318

**Numéro de référence** : 1217167

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Ville de Montréal - Fourniture et installation de diverses bennes (bennes basculantes et bennes-épandeurs) avec équipements de déneigement sur des châssis de camion fourni par la Ville – Entente d'approvisionnement 5 ans

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Bosch Rexroth Canada (CompuSpread) 725 rue Delage Longueuil, QC, J4G 2P8 <a href="http://www.boschrexroth.ca/">http://www.boschrexroth.ca/</a> NEQ : 1143618388	<b>Monsieur Daniel Lépine</b> Téléphone : 450 928-1111 Télécopieur : 450 928-0903	<b>Commande : (1520146)</b> 2018-12-10 9 h 25	3035159 - 18-17318_Add-«1» - Modifications et précisions
		<b>Transmission</b> 2018-12-10 9 h 25	2018-12-10 9 h 25 - Téléchargement 3040973 - 18-17318_Add-«2» - Questions / réponses 2018-12-20 9 h 53 - Courriel 3044880 - 18-17318_Add-«3» - Modifications 2019-01-09 14 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Équipements Twin Inc. 10401 BOUL. PARKWAY Montréal, QC, H1J 1R4 <a href="http://www.equipementstwin.ca">http://www.equipementstwin.ca</a> NEQ	<b>Monsieur Louis Beaulieu</b> Téléphone	<b>Commande : (1516777)</b> 2018-11-28 14 h 43	3035159 - 18-17318_Add-«1» - Modifications et précisions

: 1170813936	: 514 353-1190 Télécopieur : 514 353-1119	<b>Transmission</b> : 2018-11-28 14 h 43	2018-12-06 11 h 43 - Courriel 3040973 - 18-17318_Add-«2» - Questions / réponses 2018-12-20 9 h 53 - Courriel 3044880 - 18-17318_Add-«3» - Modifications 2019-01-09 14 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Produits Métalliques AT inc. 160, RUE SAVARD Matane, QC, G4W0J3 <a href="http://www.produitsmetalliquesat.com">http://www.produitsmetalliquesat.com</a> NEQ : 1141097882	<a href="#">Monsieur André Tremblay</a> Téléphone : 418 566-6772 Télécopieur : 418 566-6672	<b>Commande : (1517100)</b> 2018-11-29 10 h 48 <b>Transmission</b> 2018-11-29 11 h 10	3035159 - 18-17318_Add-«1» - Modifications et précisions 2018-12-06 11 h 43 - Télécopie 3040973 - 18-17318_Add-«2» - Questions / réponses 2018-12-20 10 h 25 - Télécopie 3044880 - 18-17318_Add-«3» - Modifications 2019-01-09 14 h 45 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Phil Larochelle Equipement Inc. 250 2E Avenue Québec, QC, G1L 3A7 <a href="http://www.larochelle.ca">http://www.larochelle.ca</a> NEQ : 1142491480	<a href="#">Monsieur Samuel Laliberté</a> Téléphone : 418 522-8065 Télécopieur : 418 522-3115	<b>Commande : (1523107)</b> 2018-12-18 13 h 48 <b>Transmission</b> 2018-12-18 13 h 48	3035159 - 18-17318_Add-«1» - Modifications et précisions 2018-12-18 13 h 48 - Téléchargement 3040973 - 18-17318_Add-«2» - Questions /

			réponses 2018-12-20 12 h 48 - Télécopie 3044880 - 18- 17318_Add-«3» - Modifications 2019-01-10 8 h 55 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Service D'Équipement G.D. Inc. 104 rue d,Anvers Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 1S4 <a href="http://www.equipementsgd.com">http://www.equipementsgd.com</a> NEQ : 1160775103	<a href="#">Madame Marie- Josée Roussel</a> Téléphone : 418 681- 0080 Télécopieur : 418 683- 0328	<b>Commande</b> <b>: (1516828)</b> 2018-11-28 15 h 45 <b>Transmission</b> : 2018-11-28 16 h 30	3035159 - 18- 17318_Add-«1» - Modifications et précisions 2018-12-06 11 h 43 - Télécopie 3040973 - 18- 17318_Add-«2» - Questions / réponses 2018-12-20 9 h 53 - Télécopie 3044880 - 18- 17318_Add-«3» - Modifications 2019-01-09 14 h 45 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
W. CÔTÉ & FILS LTÉE. 19 rue Côté Mercier, QC, J6R 2B9 NEQ : 1173222382	<a href="#">Monsieur David Caza</a> Téléphone : 450 691- 2967 Télécopieur : 450 691- 2830	<b>Commande</b> <b>: (1518059)</b> 2018-12-03 12 h 06 <b>Transmission</b> : 2018-12-03 12 h 06	3035159 - 18- 17318_Add-«1» - Modifications et précisions 2018-12-06 11 h 43 - Courriel 3040973 - 18- 17318_Add-«2» - Questions / réponses 2018-12-20 9 h 53 - Courriel 3044880 - 18- 17318_Add-«3» - Modifications



2019-01-09 14 h

45 - Courriel

Mode privilégié  
(devis) : Courrier  
électroniqueMode privilégié  
(plan) : Courrier  
électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC: Signaler un acte  
répréhensible](#) 

#### Service clientèle


[Grille des tarifs](#)


[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises  
non admissibles](#) 

[Autorité des marchés  
financiers](#) 

#### À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

#### Partenaires

Secrétariat  
du Conseil du Trésor  
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2019 Tous droits réservés

**ANNEXE 2.04.01 - AJUSTEMENT DES PRIX POUR LA DURÉE INITIALE DU CONTRAT**

(Le contenu de cette annexe se trouve dans le fichier intitulé « Ajustement des prix pour la durée initiale du Contrat »)

**Indexation des prix**

À l'émission de chaque bon de commande et ce pour toute la durée du contrat, l'indexation se fera à la hausse ou à la baisse conformément à une méthode de calcul hybride.

**1.1 Pour les bennes**, l'indexation sera dans une proportion de :

80 % du prix soumis selon un pourcentage de 2% par année d'anniversaire du contrat (pour la variation de l'indice des prix à la consommation);

20 % du prix soumis selon le pourcentage de la variation de l'indice des produits des *Formes primaires et produits semi-ouvrés de fer et d'acier (312)* du derniers mois disponible à l'ouverture des soumissions à celle du dernier mois disponible à la date de la commande publié par Statistique Canada sous la référence *Tableau 18-10-0030-01 Indice des prix des produits industriels, par produits, mensuel (vecteur v79309624)*.

$$P_{1IPC} = 80\% * P_0 * (1 + 2\%)^a$$

$$P_{1IPII} = 20\% * P_0 * \left(\frac{M_{1 IPII}}{M_{0 IPII}}\right)$$

$$P_1 = P_{1IPC} + P_{1IPII}$$

Avec :

P <sub>0</sub>	Prix en vigueur au début du contrat
P <sub>1</sub>	Prix indexé par l'IPC et l'IPII
P <sub>1 IPC</sub>	Prix indexé par l'IPC (2% par année d'anniversaire du contrat)
a	Exposant selon l'année d'indexation de l'IPC : a=0 pour l'an 1, 1 pour l'an 2, 2 pour l'an 3, 3 pour l'an 4, 4 pour l'an 5
P <sub>1 IPII</sub>	Prix indexé par l'IPII
M <sub>1 IPII</sub>	Valeur mensuelle de l'indice des produits de formes primaires et produits semi-ouvrés de fer et d'acier du dernier mois disponible à la date de la commande
M <sub>0 IPII</sub>	Valeur mensuelle de l'indice des produits de formes primaires et produits semi-ouvrés de fer et d'acier du dernier mois disponible à la date d'ouverture des soumissions

**Exemple d'indexation :**

Date d'ouverture des soumissions le 16 février 2016 / Date d'octroi le 20 avril 2016 / date de la commande le 13 novembre 2018 (une commande pendant la 3ème année du contrat).

- Prix soumis : 1000,00\$
- Indexation de 2% par an (IPC) : l'exposant a = 2 pour le calcul du prix de l'an 3

- Valeur mensuelle de l'indice des produits de formes primaires et produits semi-ouvrés de fer et d'acier disponibles à la date de la commande : septembre 2018 117,3
- Valeur mensuelle de l'indice des produits de formes primaires et produits semi-ouvrés de fer et d'acier disponible à l'ouverture des soumissions : décembre 2015 98,2

Calcul du prix indexé:

$$80\% * 1000.00\$ * (1+2\%)^2 + 20\% * 1000.00\$ * (117,3/98,2) = 1071,22\$$$

Une augmentation de 7,12% sur le prix soumis le 16 février 2016. C'est +32,32\$ pour l'IPC, +38,90\$ pour l'IPPI.

**1.2 Pour les Chasse-neiges et Ailes**, l'indexation sera dans une proportion de :

70 % du prix soumis selon un pourcentage de 2% par année d'anniversaire du contrat (pour la variation de l'indice des prix à la consommation);

30 % du prix soumis selon le pourcentage de la variation moyenne de l'indice des produits des *Formes primaires et produits semi-ouvrés de fer et d'acier (312)*.

$$P_{IPC} = 70\% * P_0 * (1 + 2\%)^a$$

$$P_{IPPI} = 30\% * P_0 * \left( \frac{M_{1 IPPI}}{M_{0 IPPI}} \right)$$

$$P_1 = P_{IPC} + P_{IPPI}$$

**Exemple d'indexation :**

En reprenant un prix soumis de 1000\$ et la même date de commande, le prix d'une commande émise le 13 novembre 2018, le prix aurait été de 1086,63\$

Plan d'approvisionnement sur 5 ans Quantités prévisionnelles par année						
Devis	2019 Quantité	2020 Quantité	2021 Quantité	2022 Quantité	2023 Quantité	Total prévisionnel
<b>Bennes</b>						
29318B22 (293A)	3	2	1	6	2	14
29318B22 (293B)	1	1	1	1	3	7
29318C22 (293C)	2	2	1	0	1	6
29318D22 (293D)	0	1	1	0	0	2
39518A22 (395A)	0	1	0	0	0	1
39518A22 (395B)	3	0	0	0	1	4
39618A22 (396A)	7	0	4	0	3	14
39618A22 (396B)	6	1	0	1	1	9
<b>Équipements de déneigement</b>						
92018A11	10	2	1	2	5	20
92818A11	10	2	1	2	5	20

Description	AO 12-11944 Michel Gohier Itée *	AO 18-17318 Équipements Twin inc.	Écart %	Indexation annuelle moyenne (2012 à 2018)	Quantité prévisionnelle	Moyenne pondérée
<b>Devis 29318B22</b> Benne de 15 pieds et système hydraulique pour sableuse insérée et chasse-neige	60 849,00 \$	72 300,00 \$	19%	2,69%	14	2,63
<b>Devis 29318B22</b> Benne de 15 pieds et système hydraulique pour benne, sableuse insérée et chasse-neige orientable avec aile de côté	Impossible d'établir un comparatif					
<b>Devis 29318C22</b> Benne basculante de 15 pieds et système hydraulique	43 191,00 \$	59 600,00 \$	38%	5,43%	6	2,28
<b>Devis 29318D22</b> Benne basculante de 19,5 pieds et système hydraulique	53 450,00 \$	63 500,00 \$	19%	2,69%	2	0,38
<b>Devis 39518A22</b> Benne-épandeur de type 4 saisons de 11 pieds et système hydraulique pour chasse-neige à section	69 264,00 \$	78 000,00 \$	13%	1,80%	1	0,13
<b>Devis 39518A22</b> Benne-épandeur de type 4 saisons de 11 pieds et système hydraulique pour chasse-neige orientable avec aile de côté	Impossible d'établir un comparatif					
<b>Devis 39618A22</b> Benne-épandeur de type 4 saisons de 14 pieds et système hydraulique pour chasse-neige à section	71 359,00 \$	84 100,00 \$	18%	2,55%	14	2,50
<b>Devis 39618A22</b> Benne-épandeur de type 4 saisons de 14 pieds et système hydraulique pour chasse-neige orientable avec aile de côté	Impossible d'établir un comparatif					
<b>Devis 92018A11</b> Chasse-neige de type aile de côté de 11 pieds de longueur	Impossible d'établir un comparatif					
<b>Devis 92818A11</b> Chasse-neige avant orientable de 12 pieds de largeur	Impossible d'établir un comparatif					
En avril 2015, l'entreprise Michel Gohier Itée a fusionné avec les Équipements Twin inc.					37	7,92

0,21395

21,395 % d'indexation globale sur 7 ans  
ce qui donne une indexation annuelle de 2,80%



**Dossier # : 1193190001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. pour le lot 6 de l'appel d'offres 15-64002, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021 pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées.

Il est recommandé :

1- d'exercer, en vertu des résolutions CG16 0305 et CG16 0177, les deux options d'une année de prolongation du contrat octroyé à la firme Teltech Télécom Inc, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021 pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, les dépenses anticipées pour les périodes de prolongations totaliseront un montant maximal de 4 707 269.18\$, taxes incluses et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-03-04 09:46

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193190001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. pour les lots 1 à 5 et à Telecon inc. pour le lot 6 de l'appel d'offres 15-64002, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021 pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6 et ce sans ajustements aux enveloppes budgétaires allouées.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2016, la Ville de Montréal (Ville) a mis en place un nouveau modèle de télécommunications qui assurait la maîtrise d'oeuvre de son réseau. Cette orientation est appuyée par le déploiement d'une infrastructure réseautique propriétaire composée de fibre optique pour relier les bâtiments de la Ville et fournir de multiples services tel que le Wi-Fi public, la mobilité intelligente et le déploiement de capteurs (internet des objets). La mise en œuvre du nouveau modèle de télécommunication a requis l'octroi de plusieurs contrats afin de fournir les véhicules contractuels nécessaires pour déployer, exploiter et développer de nouveaux services de télécommunications. Parmi ces derniers, l'octroi et la réalisation du contrat de pose de fibre optique (15-64002) sont réalisés conjointement avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité. Les projets de pose de fibre amorcés sont en cours pour les volets WiFi public et requis pour interconnecter plusieurs sites.

Le présent sommaire vise à exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiment et aux bornes WiFi dans le cadre des contrats accordés à Teltech Télécommunication inc. pour les lots 1 à 5 et Telecon inc. pour le lot 6 de l'appel d'offres 15-64002, pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021 pour les lots 1, 2, 3 et du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5, 6.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0544 - 25 octobre 2018 - Autoriser l'ajout de services aux catalogues des lots 1 à 6 du contrat de travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments, accordé à Teltech Télécommunication inc. et Télécon inc. (CG16 0177 et CG16 0305), et ce sans ajustement aux enveloppes budgétaires allouées;  
CG18 0436 - 23 mars 2018 - Accorder un contrat à Téléfil inc. pour la fourniture et

l'installation de fibres optiques pour les feux de circulation et l'internet des objets - Dépense totale de 1 968 000,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-64008 (4 soum.);

CG16 0305 - 19 mai 2016 - Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. pour des travaux de déploiement d'un réseau de fibres optiques inter-bâtiments - Dépenses totales de 2 011 430,30 \$ (lot 1), 1 213 828,33 \$ (lot 2) et 1 211 942,45 \$ (lot 3), taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (5 soum.);

CG16 0177 - 29 mars 2016 - Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. et Telecon inc. pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (8 soum.) (Lots 4, 5 et 6)

## DESCRIPTION

Les contrats octroyés à Teltech Télécommunication inc. visent la pose de fibre optique. Les lots 1 à 3 ciblent des bâtiments corporatifs tandis que les lots 4 et 5 visent la desserte pour les services WiFi.

No du lot	Fournisseurs	Travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wifi
1	Teltech Télécommunication inc.	Pour les besoins corporatifs - zone de déploiement du Centre de l'île Déploiement de 75,5 km de fibre afin de relier 60 sites corporatif
2	Teltech Télécommunication inc.	Pour les besoins corporatifs - zone de déploiement du Centre-est de l'île. Déploiement de 50,4 km de fibre afin de relier 30 sites corporatifs
3	Teltech Télécommunication inc.	Pour les besoins corporatifs - zone de déploiement du Centre-nord de l'île. Déploiement de 50,4 km de fibre afin de relier 30 sites corporatifs
4	Teltech Télécommunication inc.	Pour le déploiement de fibres aux antennes du Wi-Fi grand public - zone de déploiement du Vieux Montréal. Déploiement de 23,5 km de fibre afin de relier 3 sites et 85 antennes WiFi
5	Teltech Télécommunication inc.	Pour le déploiement de fibres aux antennes du Wi-Fi grand public - zone de déploiement du Quartier des spectacles et centre-ville Déploiement de 34 km de fibre afin de relier 6 sites et 80 antennes WiFi

Le contrat octroyé à Telecon inc. vise la pose de fibre optique. Le lot 6 vise la desserte pour les services WiFi.

No du lot	Fournisseurs	Travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wifi
6	Telecon inc.	Pour le déploiement de fibres aux antennes du Wi-Fi grand public - zone de déploiement du Quartier de l'Innovation. Déploiement de 18 km de fibre afin de relier 2 sites et 55 antennes WiFi

## JUSTIFICATION



Les contrats octroyés à la firme Teltech Télécommunication inc. et Telecon inc. arriveront à échéance en 2019 (lots 1, 2 et 3 : le 19 mai 2019, lot 4, 5 et 6: le 24 mars 2019). La continuité de certains projets ainsi que la finalisation des travaux requiert la prolongation des contrats.

Ces contrats peuvent être prolongés selon la clause Délai d'exécution de la SECTION III – PRESCRIPTIONS ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES du document d'appel d'offre: "Les travaux du présent contrat s'échelonnent sur une période de trois (3) ans à compter de la date d'adjudication, renouvelable à deux reprises pour une période d'un (1) an, si la Ville le juge à propos."

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La prolongation de 24 mois ne requiert aucun ajustement aux enveloppes budgétaires allouées.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les prolongations demandées permettront à la Ville de poursuivre les initiatives de déploiement de fibres optiques pour relier les bâtiments et déployer le WI-FI public.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le CE – 13 mars 2019 ;

- Approbation du dossier par le CM – 25 mars 2019 ;
- Approbation du dossier par le CG – 28 mars 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs incluant les nouvelles dispositions du règlement de gestion contractuel.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy CHARLAND  
Chef de section - Projets TI

**Tél :** 514 872-9624  
**Télécop. :** 000-0000

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-11

Demis NUNES  
chef division reseaux de telecommunications

**Tél :** 514-887-9047  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU  
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

**Tél :** 514-280-8521  
**Approuvé le :** 2019-02-11

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2019-02-28

Service des technologies de l'information  
CEET – division - Connectivité Dorsale  
2116 - 801 Brennan,  
Montréal (Québec), H3C 0G4

## PAR COURRIEL

Le 7 février 2019

Monsieur François Tessier  
Président  
Teltech Télécommunication Inc.  
345 D Marion,  
Repentigny, QC J5Z 4W8  
Courriel : ftessier@teltechtelecom.ca

**Objet : Prolongation de contrat  
Appel d'offres n° 15-64002  
Travaux de déploiement de fibres optiques interbâtiments et aux bornes Wifi.**

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation de 24 mois des lots 1, 2, 3, 4 et 5 du contrat pour l'appel d'offres n°15-64002. Cette option est définie à la section « III – PRESCRIPTIONS ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES, sous-section 2- délai d'exécution » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, les prolongations du contrat seront effectives

- pour la période du 20 mai 2019 au 19 mai 2021 pour les lots 1, 2, 3 ;
- pour la période du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour les lots 4, 5 ;

et ce, selon les termes et conditions des contrats dans le cadre de l'appel d'offres 15-64002 pour les lots précédemment mentionnés.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre votre accusé de réception par courriel au soussigné **au plus tard le 15 février 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Demis Nunes  
Chef de division - Connectivité dorsale

Courriel : demis.nunes@ville.montreal.qc.ca  
Tél. : 514 887-9047



Prolongation des contrats de l'appel d'offres 15-64002

Benjamin Ouellet

A :

demis.nunes@ville.montreal.qc.ca

2019-02-10 16:13

Cc :

"msicotte@ville.montreal.qc.ca", Francis Desgagnés

Masquer les détails

De : Benjamin Ouellet <bouellet@teltechtelecom.ca>

A : "demis.nunes@ville.montreal.qc.ca" <demis.nunes@ville.montreal.qc.ca>,

Cc : "msicotte@ville.montreal.qc.ca" <msicotte@ville.montreal.qc.ca>, Francis Desgagnés  
<fdesgagnes@teltechtelecom.ca>

1 Attachment



Teltech Lettre prolongation 15-64002.pdf

Bonjour M. Nunes,

Par la présente nous accusons réception de la lettre de prolongation de contrat ci-jointe.

Merci et bonne journée



**345-D rue Marion  
Repentigny, Québec, J5Z 4W8**

**Benjamin Ouellet**

Directeur, gestion de projets

T (450) 657-2000 poste 239

F (450) 657-2727

C (514) 943-0085

Email: [bouellet@teltechtelecom.ca](mailto:bouellet@teltechtelecom.ca)

▲ Est-ce nécessaire d'imprimer ce message?

Before printing this e-mail think if it is necessary

Avis de confidentialité: Ce message, transmis par courriel, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est à l'usage exclusif du destinataire dont l'adresse figure ci-dessus. Toute autre personne est par la présente avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, le distribuer ou le reproduire. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez m'en informer par courrier électronique et détruire immédiatement ce message et toute copie de celui-ci. Merci.

Confidentiality notice: The content of this e-mail is confidential, may be privileged and is intended for the exclusive use of the addressee. Any other person is strictly prohibited from disclosing, distributing or reproducing it. If you have received this e-mail by error, please notify me by e-mail and delete all copies. Thank you.

Service des technologies de l'information  
CEET – division - Connectivité Dorsale  
2116 - 801 Brennan,  
Montréal (Québec), H3C 0G4

**PAR COURRIEL**

Le 11 février 2019

Monsieur André Héroux  
Président  
Telecon Inc.  
13500 boul. Métropolitain E  
Pointe-aux-Trembles (Québec) H1A 3W1  
Courriel :

**Objet : Prolongation de contrat  
Appel d'offres n° 15-64002  
Travaux de déploiement de fibres optiques interbâtiments et aux bornes Wifi.**

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation de 24 mois du lot 6 du contrat pour l'appel d'offres n°15-64002. Cette option est définie à la section « III – PRESCRIPTIONS ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES, sous-section 2- délai d'exécution » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, les prolongations du contrat seront effectives

- pour la période du 29 mars 2019 au 28 mars 2021 pour le lot 6 ;

et ce, selon les termes et conditions du contrat dans le cadre de l'appel d'offres 15-64002 pour le lot précédemment mentionné.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre votre accusé de réception par courriel au soussigné **au plus tard le 15 février 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Demis Nunes  
Chef de division - Connectivité dorsale

Courriel : demis.nunes@ville.montreal.qc.ca  
Tél. : 514 887-9047

CC : Valérie-Eve Cyr, Chargé de projet <Valerie-Eve.Cyr@Telecon.ca>



TR: Tr : Prolongation du contrat lot 6 de l'appel d'offres 15-64002  
Lefebvre, Jean-Philippe

A :

msicotte@ville.montreal.qc.ca, gcharland@ville.montreal.qc.ca,  
dominic.boutin@ville.montreal.qc.ca

2019-02-24 16:32

Cc :

"Cyr, Valerie-Eve", "Morin, Jonathan"

Masquer les détails

De : "Lefebvre, Jean-Philippe" <jp.lefebvre@Telecon.ca>

A : "msicotte@ville.montreal.qc.ca" <msicotte@ville.montreal.qc.ca>,  
"gcharland@ville.montreal.qc.ca" <gcharland@ville.montreal.qc.ca>,  
"dominic.boutin@ville.montreal.qc.ca" <dominic.boutin@ville.montreal.qc.ca>,  
Cc : "Cyr, Valerie-Eve" <Valerie-Eve.Cyr@Telecon.ca>, "Morin, Jonathan"

<jonathan.morin@Telecon.ca>

## 2 Attachments



Telecon Lettre prolongation 15-64002 Sign Demis.pdf

Bonjour Messieurs,

Tel que discuté avec Valérie-Ève Cyr de notre équipe, il me fait plaisir de confirmer la réception du document ci-joint.

Merci

### Jean-Philippe Lefebvre

Senior Vice President – Infrastructure Quebec & Turnkey solutions

T 514 644-4404 · C 514 292-7384

7450, rue du Mile End, Montréal (Québec) H2R 2Z6

De : [msicotte@ville.montreal.qc.ca](mailto:msicotte@ville.montreal.qc.ca) <[msicotte@ville.montreal.qc.ca](mailto:msicotte@ville.montreal.qc.ca)>

Envoyé : 20 février 2019 15:06

À : Cyr, Valerie-Eve <[Valerie-Eve.Cyr@Telecon.ca](mailto:Valerie-Eve.Cyr@Telecon.ca)>

Cc : Parent-Sirard, Hugo <[hugo.parent-sirard@Telecon.ca](mailto:hugo.parent-sirard@Telecon.ca)>; [gcharland@ville.montreal.qc.ca](mailto:gcharland@ville.montreal.qc.ca);  
[dominic.boutin@ville.montreal.qc.ca](mailto:dominic.boutin@ville.montreal.qc.ca)

Objet : Tr : Prolongation du contrat lot 6 de l'appel d'offres 15-64002

Bonjour

Je fais un suivi sur notre demande... Un accusé réception est attendu

Merci

**Marc Sicotte**, PMP

Conseiller Analyse - Contrôle de gestion

Division Connectivité aux utilisateurs

Direction Centre d'expertise - Espace de travail

Service des technologies de l'information  
Ville de Montréal

801, rue Brennan, 2<sup>e</sup> étage, (2121.07)  
Montréal (Québec) H3C 0G4

T: 514 872-4104  
C: 514 207-0403  
[msicotte@ville.montreal.qc.ca](mailto:msicotte@ville.montreal.qc.ca)

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.

----- Transféré par Marc SICOTTE/MONTREAL le 2019-02-20 15:03 -----

De : Marc SICOTTE/MONTREAL  
A : [Valerie-Eve.Cyr@Telecon.ca](mailto:Valerie-Eve.Cyr@Telecon.ca),  
Cc : Guy CHARLAND/MONTREAL@MONTREAL, Demis NUNES/MONTREAL@MONTREAL, Dominic BOUTIN/MONTREAL@MONTREAL  
Date : 2019-02-11 15:12  
Objet : Prolongation du contrat lot 6 de l'appel d'offres 15-64002

---

Bonjour

Vous trouverez ci-joint une lettre d'intérêt concernant une prolongation de 24 mois du lot 6 de l'appel d'offres 15-64002

Merci

**Marc Sicotte**, PMP  
Conseiller Analyse - Contrôle de gestion

Division Connectivité aux utilisateurs  
Direction Centre d'expertise - Espace de travail  
Service des technologies de l'information  
Ville de Montréal

801, rue Brennan, 2<sup>e</sup> étage, (2121.07)  
Montréal (Québec) H3C 0G4

T: 514 872-4104  
C: 514 207-0403  
[msicotte@ville.montreal.qc.ca](mailto:msicotte@ville.montreal.qc.ca)

**AVERTISSEMENT** : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale.



**Dossier # : 1197685001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service de l'administration , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 18-16059 (1 soum.) (Montant estimé de l'entente : 383 615,15 \$).

Il est recommandé:

1. De conclure une entente-cadre avec la firme Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. pour les services de déchiquetage et de destruction de divers documents et supports, pour une durée de cinq (5) ans avec possibilité de prolongation d'un an, aux prix unitaires de leur soumission, conformément à l'appel d'offres public 18-16059 et au tableau des prix reçus.
2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-02-28 17:12

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197685001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service de l'administration , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 18-16059 (1 soum.) (Montant estimé de l'entente : 383 615,15 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'appel d'offres 18-16059 a été lancé le 22 octobre 2018 pour retenir les services d'une firme pour assurer la destruction des documents confidentiels générés en majorité par le Service de police de la Ville de Montréal. Toutes les unités d'affaires devront, le cas échéant, utiliser cette entente.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 1964 - 20 décembre 2017 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Confidentiel Déchiquetage de documents inc. (CE12 2023), pour les services sur demande, de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports, pour une période additionnelle d'un an, du 9 janvier 2018 au 8 janvier 2019, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 12-11853

CE12 2023 - 12 déc 2012 - Conclure une entente-cadre collective avec Confidentiel Déchiquetage de documents Inc., pour la destruction de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports, pour une durée de 5 ans - Appel d'offres public 12-11853 (4 soum.) (Montant estimé de l'entente: 457 226,83 \$ taxes incluses).

CM05 0439 - 22 juin 2005 - Octroyer un contrat à Confidentiel Déchiquetage de documents Inc., pour la destruction de documents confidentiels, pour une période approximative de 7 ans, au prix total approximatif de 1 009 055\$ taxes incluses - Appel d'offres public 05-8384 (1 soum.).

**DESCRIPTION**

Le dernier contrat venait à échéance en janvier 2018. Pour assurer les services jusqu'à l'octroi d'un nouveau contrat, le Service de l'approvisionnement a procédé à la prolongation du contrat jusqu'au 8 janvier 2019, telle que décrite à l'article 5 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 12-11853. La clause stipule que "Sur avis écrit de la

Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de 1 an."

Il est important de préciser que l'enquête de sécurité de la firme et des délais administratifs expliquent le délai entre la fin du contrat précédent et l'octroi du nouveau.

Les quantités mentionnées au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement, elles sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix en vue de la conclusion d'une entente seulement.

Toutefois, cette entente sera basée sur les prix unitaires soumis et sa durée sera pour une période de cinq (5) ans selon les exigences du cahier des charges de l'appel d'offres 18-16059, à partir de la date d'émission de l'entente sans limitation quant aux quantités ou valeur monétaire exprimées. Le contrat prévoit une clause de renouvellement pour une prolongation d'un an, puis mensuellement pour une période maximale de six (6) mois, qui respectera l'intégralité des termes du présent appel d'offres 18-16059. Une clause de renouvellement était incluse dans le dernier contrat.

## JUSTIFICATION

Élaboration d'une entente cadre pour les services de destruction de documents confidentiels et de supports informatiques par déchiquetage pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de Montréal. La conclusion de cette entente cadre permet de faire bénéficier d'économie de volume profitable pour l'ensemble des services et des arrondissements tout en assurant qualité et constance des services.

Afin de se conformer aux règles du CRPQ et de préserver la confidentialité des informations policières contenues sur les documents papiers que certaines unités du Service de police disposent, la destruction sécuritaire de ces documents est requise.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 472 096 \$, taxes incluses, pour un contrat de cinq (5) ans. Cette estimation était basée sur les prévisions de consommation fournies par les arrondissements et services centraux regroupés et du prix calculé en utilisant les derniers prix du dernier contrat.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
Confidentiel Déchiquetage de documents Inc.	333 651 \$		383 615,01 \$
Dernière estimation réalisée	410 608 \$		472 095,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-88 480,97 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-18,7%

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins à combler. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des services ou des arrondissements participants. Les taxes applicables (TPS et TVQ) seront ajustées selon les taux en vigueur au moment de l'émission des bons de commande. Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

Les prix unitaires obtenus pour l'appel d'offres 18-16059, présentent une économie moyenne de 18.7 % par rapport au montant total estimé.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La politique environnementale de la firme Confidenciel déchetage a une influence bénéfique sur les prix, leurs camions sont équipés de GPS, et une supervision constante est assurée afin de réduire les déplacements au maximum dans leurs routes de travail. De plus, leurs camions seront munis de générateur, ce qui réduira de 50% la consommation d'essence et par le fait même les gaz à effet de serre.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par ailleurs, la destruction des documents contenant des informations personnelles dans le cadre des opérations policières est prescrite par l'article 73 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels du Québec, laquelle stipule que « *Lorsque les fins pour lesquelles un renseignement personnel a été recueilli ou utilisé sont accomplies, l'organisme public **doit le détruire**, sous réserve de la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) ou du Code des professions (chapitre C-26)* ». L'absence d'adoption du présent dossier aurait comme impact, de ne pas se conformer à cette loi, car la prolongation du dernier contrat ne peut être répétée indûment. De plus, la Ville ne pourrait bénéficier des économies de volumes réalisées par le groupement des besoins par cet appel d'offres.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Suite à l'octroi du contrat, une opération de communication se retrouvera sur le site intranet de la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'octroi du contrat est prévu pour le mois de mars 2019 par le conseil d'agglomération et le début des opérations pour la fin mars 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Johanne LANGLOIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoît ROBITAILLE  
C/s Archives

**Tél :** 514 280-2983  
**Télécop. :** 514 280-2985

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-31

Josée BLAIS  
inspecteur-chef police

**Tél :** 514-280-3089  
**Télécop. :**

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Line CARBONNEAU  
directeur(trice) adjoint(e) au spvm  
**Tél :** 514-280-2003  
**Approuvé le :** 2019-02-07

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON  
Directeur  
**Tél :** 514-280-2005  
**Approuvé le :** 2019-02-26

**Dossier # : 1197685001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service de l'administration , -
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans avec Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 18-16059 (1 soum.) (Montant estimé de l'entente : 383 615,15 \$).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



18-16059 Intervention 1197685001.pdf18-16059 Liste preneurs.pdf18-16059 PV.pdf



18-16059 TCP1.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Johanne LANGLOIS  
Agente d'approvisionnement  
**Tél : 514 872-6717**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-01

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ  
C/S app.strat.en biens  
**Tél : 514-872-5149**  
**Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Confidentiel Déchetage de documents Inc.	383 615,01 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Désistements (6):  - Le projet ne se situe pas dans notre secteur d'activités (2) - Clause qui n'autorise pas la sous-traitance (1) - N'ont pas eu le temps de préparer l'appel d'offres (1) - Date de visite manquée (1) - Pas de réponse (1)

Préparé par :

Le  -  -

Tableau comparatif des prix reçus

1	No de l'appel d'offres	18-16059
2	Agent d'approvisionnement	Johanne Langlois
3	Nombre de soumissionnaires	2
4	Nombre d'items	9

(un maximum de 20 soumissionnaires)

(un maximum de 1000 items)

Informations sur les soumissionnaires

#	Soumissionnaires	Commentaires
1	<b>Confidentiel Déchiquetage de documents Inc.</b>	<b>Visite obligatoire effectuée</b>
2	<b>Shred-it International ULC</b>	<b>N'a pas effectué la visite obligatoire</b>

Informations sur les items

#	Num	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Unités de mesure	Quantité par période	Nombre de périodes
1		Service de déchiquetage sur place de documents confidentiels en présence d'un témoin de :	1	Contenu confidentiel dans une poche amovible d'un cabinet verrouillé.	Chaque	42000	1
2			2	Contenu confidentiel d'un bac verrouillé de 360L ou équivalent .	Par LITRE	6480000	1
3			3	Contenu confidentiel d'une boîte de carton de type archivage de dimensions	Chaque	5000	1
4			4	Contenu confidentiel d'une boîte de carton de type archivage de dimensions	Chaque	300	1
5			5	Destruction définitive de contaminants confidentiels dans un bac grande	Par LITRE	36000	1
6			6	Destruction de disque dur confidentiel	Par disque	200	1
7			7	Bac en bois ou bac 360L contenant des cibles dans les salles de tir.	Par LITRE	54000	1
8			8	Bac grande capacité 360L ou équivalent sur roulette de papier non	Par LITRE	36000	1
9			9	Bac grande capacité 360L ou équivalent sur roulette de papier	Par LITRE	36000	1

No de l'appel d'offres  
18-16059

Agent d'approvisionnement  
Johanne Langlois

Conformité

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>Confidentiel Déchiquetage de documents Inc.</b>										
	0 0		2	Contenu confidentiel d'un bac verrouillé de 360L ou équivalent .	6480000	Par LITRE	1	0,02 \$	141 264,00 \$	162 418,28 \$
			3	Contenu confidentiel d'une boîte de carton de type archivage de dimensions 10 poH x 12 po L x 15 po P	5000	Chaque	1	1,45 \$	7 250,00 \$	8 335,69 \$
			4	Contenu confidentiel d'une boîte de carton de type archivage de dimensions 10 poH x 12 po L x 24 po P	300	Chaque	1	1,45 \$	435,00 \$	500,14 \$
			5	Destruction définitive de contaminants confidentiels dans un bac grande capacité 360L ou équivalent, le coût inclut l'équipement requis pour ce type de support.	36000	Par LITRE	1	0,18 \$	6 498,00 \$	7 471,08 \$
			6	Destruction de disque dur confidentiel	200	Par disque	1	2,95 \$	590,00 \$	678,35 \$
			7	Bac en bois ou bac 360L contenant des cibles dans les salles de tir.	54000	Par LITRE	1	0,03 \$	1 420,20 \$	1 632,87 \$
			9	Bac grande capacité 360L ou équivalent sur roulette de papier	36000	Par LITRE	1	0,03 \$	946,80 \$	1 088,58 \$
		Service de déchiquetage sur place de documents confidentiels en présence d'un témoin de :	1	Contenu confidentiel dans une poche amovible d'un cabinet verrouillé.	42000	Chaque	1	4,15 \$	174 300,00 \$	200 401,43 \$
		Service de récupération à l'usage exclusif du SPVM	8	Bac grande capacité 360L ou équivalent sur roulette de papier non confidentiel	36000	Par LITRE	1	0,03 \$	946,80 \$	1 088,58 \$
<b>Total (Confidentiel Déchiquetage de documents Inc.)</b>									<b>333 650,80 \$</b>	<b>383 615,00 \$</b>





LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 18-16059

Numéro de référence : 1208237

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de destruction de documents confidentiels

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Confidentiel Déchiquetage de Documents Inc. 730, Nobel Saint-Jérôme, QC, J7Z 7A3 NEQ : 1161227955	<a href="#">Madame Lynne Canmore</a> Téléphone : 450 432-7237 Télécopieur : 450 432-7949	<b>Commande : (1503611)</b> 2018-10-23 8 h 26 <b>Transmission :</b> 2018-10-23 8 h 26	3017047 - 18-16059 Addenda 1 2018-10-25 12 h 30 - Courriel 3017905 - 18-16059 Addenda 2 (devis) 2018-10-26 16 h 30 - Courriel 3017906 - 18-16059 Addenda 2 (bordereau) 2018-10-26 16 h 30 - Téléchargement 3026575 - 18-16059 Addenda 3 2018-11-16 15 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Dechi-Tech Mobile 2180 Desnoyers Saint-Hyacinthe, QC, J2S 8Y9 NEQ : 1144784114	<a href="#">Monsieur Francis Desmarais</a> Téléphone : 450 778-1769 Télécopieur : 450 778-0007	<b>Commande : (1504296)</b> 2018-10-24 12 h 11 <b>Transmission :</b> 2018-10-24 12 h 11	3017047 - 18-16059 Addenda 1 2018-10-25 12 h 30 - Courriel 3017905 - 18-16059 Addenda 2 (devis) 2018-10-26 16 h 30 - Courriel 3017906 - 18-16059 Addenda 2 (bordereau) 2018-10-26 16 h 30 - Téléchargement 3026575 - 18-16059 Addenda 3 2018-11-16 15 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Docu-Depot Inc 2301 Cannes brules Montréal, QC, h8n 3g1 NEQ : 1142824755	<a href="#">Madame Julie Hachez</a> Téléphone : 514 271-3223 Télécopieur :	<b>Commande : (1503929)</b> 2018-10-23 14 h 43 <b>Transmission :</b> 2018-10-23 14 h 43	3017047 - 18-16059 Addenda 1 2018-10-25 12 h 30 - Courriel 3017905 - 18-16059 Addenda 2 (devis) 2018-10-26 16 h 30 - Courriel 3017906 - 18-16059 Addenda 2 (bordereau) 2018-10-26 16 h 30 - Téléchargement

			3026575 - 18-16059 Addenda 3 2018-11-16 15 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Iron Mountain 1655 Fleetwood Laval, QC, H7N 4B2 NEQ : 1165289035	<a href="#">Monsieur Eric Provencal</a> Téléphone : 514 805-2351 Télécopieur : 450 667-2038	<b>Commande : (1504407)</b> 2018-10-24 14 h 48 <b>Transmission :</b> 2018-10-24 14 h 48 3017047 - 18-16059 Addenda 1 2018-10-25 12 h 30 - Télécopie 3017905 - 18-16059 Addenda 2 (devis) 2018-10-26 16 h 31 - Télécopie 3017906 - 18-16059 Addenda 2 (bordereau) 2018-10-26 16 h 30 - Téléchargement 3026575 - 18-16059 Addenda 3 2018-11-16 15 h 01 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	RécupérAction Marronniers inc 2555 Dollard Bâtiment 1 Montréal, QC, H8N 3A9 NEQ : 1148523807	<a href="#">Monsieur Delia Fanucchi</a> Téléphone : 514 595-1212 Télécopieur : 514 595-9697	<b>Commande : (1503871)</b> 2018-10-23 13 h 35 <b>Transmission :</b> 2018-10-23 13 h 35 3017047 - 18-16059 Addenda 1 2018-10-25 12 h 30 - Courriel 3017905 - 18-16059 Addenda 2 (devis) 2018-10-26 16 h 30 - Courriel 3017906 - 18-16059 Addenda 2 (bordereau) 2018-10-26 16 h 30 - Téléchargement 3026575 - 18-16059 Addenda 3 2018-11-16 15 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Shred-it/Stericycle 3505 Cote-Vertu Montréal, QC, H4R 1R2 NEQ : 1170061320	<a href="#">Monsieur Fred Zaeim</a> Téléphone : 514 939-7473 Télécopieur : 514 939-3304	<b>Commande : (1503647)</b> 2018-10-23 9 h 03 <b>Transmission :</b> 2018-10-23 9 h 03 3017047 - 18-16059 Addenda 1 2018-10-25 12 h 30 - Courriel 3017905 - 18-16059 Addenda 2 (devis) 2018-10-26 16 h 30 - Courriel 3017906 - 18-16059 Addenda 2 (bordereau) 2018-10-26 16 h 30 - Téléchargement 3026575 - 18-16059 Addenda 3 2018-11-16 15 h - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Ville de Mont-Saint-Hilaire. 100, rue du Centre Civique Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H 3M8 NEQ :	<a href="#">Madame Lucie Jutras</a> Téléphone : 450 467-2854 Télécopieur : 450 467-6460	<b>Commande : (1511839)</b> 2018-11-14 15 h 11 <b>Transmission :</b> 2018-11-14 15 h 11 3017047 - 18-16059 Addenda 1 2018-11-14 15 h 11 - Téléchargement 3017905 - 18-16059 Addenda 2 (devis)

2018-11-14 15 h 11 -  
Téléchargement

3017906 - 18-16059 Addenda 2  
(bordereau)

2018-11-14 15 h 11 -  
Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir



Xerox  
3400 boulevard de Maisonneuve  
Ouest  
suite 900  
Montréal, QC, H3Z3G1  
NEQ : 1141555566

Monsieur Mathieu

Charbonneau

Téléphone : 514 939-  
4262

Télécopieur : 514 939-  
8128

**Commande : (1503427)**

2018-10-22 14 h 48

**Transmission :**

2018-10-22 14 h 48

3017047 - 18-16059 Addenda 1

2018-10-25 12 h 30 - Courriel

3017905 - 18-16059 Addenda 2  
(devis)

2018-10-26 16 h 30 - Courriel

3017906 - 18-16059 Addenda 2  
(bordereau)

2018-10-26 16 h 30 -  
Téléchargement

3026575 - 18-16059 Addenda 3

2018-11-16 15 h - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique

Mode privilégié (plan) :  
Messagerie (Purolator)



(1)

**Dossier # : 1198034003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Equipements Twin Inc. pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs pour une somme maximale de 257 939,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17387 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Equipements Twin Inc. pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs pour une somme maximale de 257 939,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17387 ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2019-02-18 10:05

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198034003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Equipements Twin Inc. pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs pour une somme maximale de 257 939,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17387 - (1 soumissionnaire)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le but d'améliorer et optimiser la gestion de son parc de véhicules et équipements municipaux, la Ville de Montréal a procédé au regroupement des ressources humaines et financières dédiées aux activités du matériel roulant. Conséquemment, le Service du Matériel Roulant et des Ateliers (SMRA) est responsable de l'entretien et de l'acquisition des véhicules et équipements qui seront mis à disposition des arrondissements et des services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant pour l'année 2019, le SMRA a identifié le besoin d'acquérir et de faire installer un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs sur deux châssis de camion, destinés à être utilisés par le Service de Sécurité Incendie de Montréal (SIM).

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 18-17387 qui s'est tenu du 19 novembre au 11 décembre 2018. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 23 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 18-17387, l'octroi du contrat se fait au plus bas soumissionnaire conforme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs, selon les critères du devis 39418A22.

Il s'agit d'un appareil à bras de marque et modèle Stellar SL50. Le devis prévoit également la fabrication et l'installation de sirènes, de feux d'urgence, de feux d'éclairage, de compartiments latéraux et d'un pare-chocs arrière spécialement adaptés. Ces équipements seront installés sur les unités 394-19109 et 394-19110 déjà reçues. Ce sont des véhicules d'urgence dédiés au transport de conteneurs aménagés pour transporter certains équipements requis par les équipes spécialisées du Service de Sécurité Incendie de Montréal.

Une présentation de l'appareil et de ses caractéristiques ainsi qu'une formation sur les inspections périodiques, l'entretien, le diagnostic et la réparation de l'appareil à bras, seront fournies par le soumissionnaire. Tous les équipements bénéficient d'une garantie d'une année suivant la mise en service.

## JUSTIFICATION

Ce dossier vise l'installation d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs sur les camions 394-19109 et 394-19110.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 18-17387 pour lequel il y a eu 2 preneurs du cahier des charges :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre	Total
<i>Equipements Twin inc</i>	257 939,40		257 939,40
<i>Dernière estimation du SMRA</i>	241 447,50		241 447,50
<b>Écart entre la plus basse et la dernière estimation \$</b> <i>(la plus basse conforme - la dernière estimation)</i>			16 491,90
<b>Écart entre la plus basse et la dernière estimation %</b> <i>((la plus basse conforme - la dernière estimation)/ la dernière estimation)x100</i>			6,83

Pour estimer la dépense, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur l'historique de consommation des années antérieures. Tel que le démontre le tableau ci-dessus, le faible écart entre les montants de la soumission reçue et de l'estimation initiale (6,83%) confirme que le prix reçu est compétitif.

Un des preneurs du cahier des charges n'a pas présenté d'offres dans les délais requis car il n'a pas eu le temps de préparer sa soumission.

Dans le but de faciliter un bon niveau de concurrence, la Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de l'appel d'offres 18-17387.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 257 939,40 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :  
Un montant maximal de 235 533,05 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 18-022) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 71080).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en 2019.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas car il s'agit d'un aménagement de véhicule.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas acquérir et faire installer un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs sur des camions de la ville priverait le Service de Sécurité Incendie de Montréal (SIM) d'un équipement essentiel à ses opérations.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des bons de commande en avril 2019

- Livraison 175 jours après l'émission du Bon de Commande.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohammed BOUTOUBA  
Agent de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-11

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

**Tél :** 5148726523  
**Télécop. :**

**Tél :** 514 872-1080  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076  
**Approuvé le :** 2019-02-13



**Dossier # : 1198034003**

**Unité administrative responsable :** Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

**Objet :** Accorder un contrat à Equipements Twin Inc. pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs pour une somme maximale de 257 939,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17387 - (1 soumissionnaire)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-17387 PV.pdf](#)[18-17387 DetCah.pdf](#)[18-17387 TCP.pdf](#)[18-17387 Intervetion.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Zoulikha SEGHIR  
Agent approvisionnement Niv 2  
**Tél :** 514 872-4313

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-11

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél :** 514 872-5241  
**Division :** Service de l'approvisionnement ,  
Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Equipement Twin inc.	257 939,40	<input checked="" type="checkbox"/>	Lot 1

### Information additionnelle

La firme ayant retiré les documents d'Appel d'offres et n'ayant pas soumissionné n'a pas eu le temps de préparer son offre dans les délais impartis.

Préparé par :  Le  -  -

**Service de l'approvisionnement**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400  
 Montréal (Québec) H2M 1L5



## Tableau comparatif des prix

**No de l'appel d'offres**

18-17387

**Agent d'approvisionnement**

Zoulikha Seghir

**Conformité**

Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>EQUIPEMENT TWIN INC.</b>	<b>LOT1</b>	Fourniture et installation sur châssis de camions d'appareils à bras de chargement, transport et	1	Fourniture et installation sur châssis de camions d'appareils à bras de chargement, transport et dépose de conteneurs	2	CH	1	112 171,95 \$	224 343,90 \$	257 939,40 \$
<b>Total (EQUIPEMENT TWIN INC.)</b>									<b>224 343,90 \$</b>	<b>257 939,40 \$</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 18-17387

**Numéro de référence** : 1215135

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Fourniture et installation sur châssis de camions fournis par la ville d' appareils à bras de chargement, transport et dépose de conteneurs

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Équipements Twin Inc. 10401 BOUL. PARKWAY Montréal, QC, H1J 1R4 <a href="http://www.equipementstwin.ca">http://www.equipementstwin.ca</a> NEQ : 1170813936	<a href="#">Monsieur Louis Beaulieu</a> Téléphone : 514 353-1190 Télécopieur : 514 353-1119	<b>Commande : (1513711)</b> 2018-11-20 13 h 12 <b>Transmission :</b> 2018-11-20 13 h 12	3034005 - 18-17387 Addenda N°1 Modifications 2018-12-04 14 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Les Contenants Durabac inc. 22, Chemin Milton Granby, QC, J2J 0P2 <a href="http://www.durabac.ca">http://www.durabac.ca</a> NEQ : 1141257320	<a href="#">Monsieur Jean-Pierre Beaudry</a> Téléphone : 450 378-1723 Télécopieur : 450 378-1720	<b>Commande : (1517915)</b> 2018-12-03 9 h 38 <b>Transmission :</b> 2018-12-03 9 h 38	3034005 - 18-17387 Addenda N°1 Modifications 2018-12-04 14 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

© 2003-2018 Tous droits réservés

**Dossier # : 1198034003**

**Unité administrative responsable :**

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations

**Objet :**

Accorder un contrat à Equipements Twin Inc. pour la fourniture et l'installation, sur deux châssis de camion fournis par la Ville, d'un appareil à bras pour le chargement, transport et dépose de conteneurs pour une somme maximale de 257 939,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17387 - (1 soumissionnaire)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1198034003 - Acquisition châssis de camion SIM.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre-Luc STÉBEN  
Préposé au budget - Service des finances -  
Point de service HDV  
**Tél : 514 872-1021**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-12

Françoise TURGEON  
Conseillère budgétaire

**Tél : 514-872-0946**

**Division :** Service des finances - Point de service HDV



**Dossier # : 1195942001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, pour une somme maximale de 668 702,19 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique), pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 668 702,19 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 4 février 2019;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-03-04 09:44

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1195942001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, pour une somme maximale de 668 702,19 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service des technologies de l'information (TI) opère un ordinateur central consolidé, communément appelé «Mainframe», pour les besoins de la Ville de Montréal (Ville) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cet ordinateur central est exploité avec un système d'exploitation et des logiciels d'IBM Canada Ltée (IBM) qui permettent d'opérer plusieurs applications corporatives, notamment au niveau de la Cour municipale, du SPVM et pour la taxation. Le système d'exploitation et les logiciels IBM sont essentiels au fonctionnement de l'ordinateur central et IBM demeure la seule firme en mesure de les offrir.

Afin d'éliminer sa dépendance envers ce fournisseur et d'adresser la désuétude technologique, plusieurs projets permettront à la Ville de remplacer progressivement ces applications :

<b>Projet</b>	<b>Applications à délester</b>
74250- Programme Transfo RH Système de gestion des ressources humaines	Assiduité des pompiers (APSPIM) Avantages sociaux (AVSOC) Bottin téléphonique (BOTTIN ) Gestion des données de temps (GTEMPS) Gestion des menus personnalisés (MENPERS) Système de paie (PAIE) Registre des postes (POSTES) Registre des dossiers (REGDOS) Système interrogation PAIE/PERS (SIPP) Système unifié. PAIE RESS. HUM (SUPERH)
73100- Système de performance budgétaire	Système d'investissement (INVESTI) Système de messages finances (MEFI) Gestion des recettes (RECET) Système budget automatisé (SBA)

70025- Cour municipale et numérique	Gestion cour municipale (GES COUR) Système offenses pénales (STOP+) Convocation à la cour (COUR)
74551- Système de taxation et d'évaluation foncière	Système de taxation (OASIS)
Autres projets	Carte accès Montréal (CAM) Gestion des encaissements (ENCAISM) Gestion Lots/Encaism (ENCAIST)

Le présent dossier vise donc à octroyer un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels de système d'exploitation pour l'ordinateur central, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, pour une somme maximale de 668 702,19\$, taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0166 - 14 mars 2018 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019, pour une somme maximale de 642 980,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG17 0072 - 30 mars 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2018, pour une somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG16 0127 - 25 février 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017, pour une somme maximale de 739 636,41\$, taxes incluses.

CG15 0229 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2016, pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG14 0140 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses.

CG13 0115 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses.

CG12 0391 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Novipro inc. pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12351 (2 soum.)

CG10 0443 - 16 décembre 2010 - Octroyer un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée. d'une durée de 3 ans pour le remplacement de l'ordinateur central du SPVM, incluant les logiciels IBM, la location et l'entretien de l'ordinateur central, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 083 091,12 \$ taxes incluses.

CG07 0435 - 29 novembre 2007 - Accorder à IBM Canada Ltée. le contrat pour l'hébergement du centre informatique de la Ville de Montréal, pour une durée de 5 ans, pour



une somme maximale de 18 597 899 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 07-10409.

## **DESCRIPTION**

Une trentaine de systèmes et applications sont opérés sur la plate-forme de l'ordinateur central et nécessitent le renouvellement des logiciels, selon les modalités du contrat d'utilisation mensuelle (MLC : Monthly License Charge), dont principalement :

- La production de 1 357 800 paies, 550 000 comptes de taxes et 65 000 formulaires T4;
- Le bottin téléphonique utilisé par tous les employés;
- Le système de gestion des activités administratives décentralisées (GAAD) utilisé par plus de 5000 policiers du SPVM;
- Le système intégré de gestion des effectifs policiers (SIGEP) utilisé par plus de 5000 employés;
- Le système de convocation à la cour utilisé par plus de 5000 policiers;
- Le système de taxation (OASIS) utilisé par plus de 1200 employés;
- Le registre des postes utilisé par plus de 1000 employés;
- Le système de traitement des offenses pénales (STOP+) utilisé par plus de 900 employés;
- Le système de gestion de la cour municipale (GESOUR) utilisé par plus de 900 employés.

L'entente d'utilisation des logiciels IBM permet :

- D'utiliser les logiciels IBM installés sur l'ordinateur central ;
- D'obtenir le support de spécialistes techniques d'IBM, 24 heures par jour et 365 jours par année, avec un niveau de service adapté selon l'urgence de l'incident pour la Ville sur les versions supportées;
- D'accéder à la banque de connaissances techniques IBM;
- D'obtenir les correctifs et évolutions des logiciels.

## **JUSTIFICATION**

IBM détient tous les droits reliés aux logiciels IBM de l'ordinateur central et ceux-ci sont indispensables pour permettre l'exploitation de l'ordinateur central et, par conséquent, de nombreux systèmes informatiques de la Ville. Pour assurer la compatibilité avec les systèmes existants et maintenir l'opération de l'ordinateur central, un contrat de gré à gré est requis avec IBM, qui est l'unique fournisseur.

La Ville peut octroyer, de gré à gré à IBM Canada Ltée, le contrat qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel, puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise la protection de droits exclusifs tels que les licences exclusives, conformément à l'article 573.3 (6) b) de la Loi sur les cités et villes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense, d'un montant maximal de 668 702,19 \$, taxes incluses répartie sur une période d'un an et payable mensuellement, sera imputée au budget de fonctionnement 2019 et 2020 du Service des TI, pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020.

Le tableau suivant représente une estimation des coûts annuels des logiciels IBM, basée sur

une utilisation potentielle maximale, pour la durée de ce contrat :

	<b>2019 (8 mois)</b>	<b>2020 (4 mois)</b>	<b>Total</b>
Montants estimés pour l'utilisation des logiciels IBM (Taxes incluses)	439 935,65 \$	228 766,54\$	668 702,19 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense concerne des systèmes corporatifs tels que STOP+ et GESOUR utilisés par la Cour municipale, GAAD et SIGEP utilisés par le SPVM, et OASIS utilisé par le Service de l'évaluation foncière, qui sont de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Pour plus de détails concernant la soumission mensuelle des coûts des logiciels IBM ainsi que les coûts annuels 2019 et 2020, se référer aux pièces jointes du présent sommaire. Les services sont facturés en fonction de la puissance mensuelle utilisée pour les traitements.

Tableau comparatif des années antérieures (coûts des droits d'utilisation):

<b>Périodes</b>	<b>Montants (Taxes incluses)</b>	<b>Écart \$</b>	<b>Écart %</b>
2014-2015	680 685,11 \$	N/A	N/A
2015-2016	715 010,95 \$	34 325,84 \$	5,0 %
2016-2017	739 636,41 \$	24 625,46 \$	3,4 %
2017-2018	773 034,26 \$	33 397,85 \$	4,5 %
2018-2019	642 980,58 \$	(130 053,68) \$	(17 %)
2019-2020	668 702,19 \$	25 721,61 \$	4 %

L'augmentation de 4 % pour la période 2019-2020 est expliquée par une majoration annuelle statutaire du fournisseur à ses clients mondiaux.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le renouvellement de cette entente permettra de continuer à offrir le service aux utilisateurs des applications corporatives de la Ville et du SPVM.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE : 2019-03-13;
- Présentation du dossier au CM : 2019-03-25;

- Présentation du dossier au CG : 2019-03-28.
- Octroi du contrat : 2019-05-01

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Lecture :

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine L LAREAU  
Secrétaire de direction - Direction CE -  
Plateformes et infrastructures

**Tél :** 514-872-6979  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-13

Robert VANDELAC  
Chef de division - Infrastructures  
technologiques

**Tél :** 514 868-5066  
**Télécop. :** 000-0000

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Martin PAGÉ  
Directeur - Centre Expertise Plateformes et  
Infrastructures

**Tél :** 514 280-3456  
**Approuvé le :** 2019-02-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2019-02-28



*IBM Canada Ltée.  
1 Place Ville Marie, 22<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 2B6*

Montréal, le 5 février 2019

**Martin Pagé**

Directeur Ti - Centre d'Expertise Plateformes et Infrastructures  
Service des technologies de l'information

**Ville de Montréal**

801 rue Brennan, Bureau 10108  
Montréal, Canada  
H3C 0G4

**Objet : Fournisseur unique des droits d'utilisation mensuels pour les logiciels z/OS de l'ordinateur central**

IBM Canada Ltée., confirme par la présente que nous sommes le seul vendeur autorisé des droits d'utilisation mensuels de z /OS pour l'ordinateur central.

Nous demeurons disponibles pour toutes précisions additionnelles.

Veillez agréer l'expression de nos salutations les meilleures,

Mark Menard  
Directeur de comptes principal, secteur public  
IBM Canada Ltée

438-931-0481

Prix IBM (basé sur un modèle 2818-K02)

Fournisseur	Type de tarification	Description	Numéro de programme	Transfert de droit	Utilization MSU planifiée	Total mensuel 2019	Total annuel planifié 2019 (8 mois)	Total mensuel 2020	Total annuel planifié 2020 (4 mois)	Total 1 an
IBM	AEWL	COBOL for OS/390 & VM V2-Alt	5648A25	S001FGK	25	\$1,919.92	\$15,359.36	\$1,996.72	\$7,986.88	\$23,346.24
IBM	AEWL	IBM WMQ for z/OS	5655W97	S017F7P	25	\$6,086.95	\$48,695.60	\$6,330.43	\$25,321.72	\$74,017.32
IBM	AEWL	CICS TS for z/OS V5	5655Y04	S0172DF	25	\$16,552.51	\$132,420.08	\$17,214.61	\$68,858.44	\$201,278.52
IBM	AEWL	z/OS V1 Base	5694A01	S00T4FR	25	\$18,496.47	\$147,971.76	\$19,236.33	\$76,945.32	\$224,917.08
IBM	AEWL	z/OS V1 DFSMS dsshsm	5694A01	S00T4G0	25	\$2,082.22	\$16,657.76	\$2,165.51	\$8,662.04	\$25,319.80
IBM	AEWL	z/OS V1 DFSORT	5694A01	S00T4G3	25	\$448.34	\$3,586.72	\$466.27	\$1,865.08	\$5,451.80
IBM	AEWL	z/OS V1 JES3	5694A01	S00T4G9	25	\$893.03	\$7,144.24	\$928.75	\$3,715.00	\$10,859.24
IBM	AEWL	z/OS V1 RMF	5694A01	S00T4GB	25	\$727.21	\$5,817.68	\$756.30	\$3,025.20	\$8,842.88
IBM	AEWL	z/OS V1 SDSF	5694A01	S00T4GC	25	\$622.84	\$4,982.72	\$647.75	\$2,591.00	\$7,573.72
Sous-Total						\$47,829.49	\$382,635.92	\$49,742.67	\$198,970.68	\$581,606.60
TPS 5.0%							\$19,131.80		\$9,948.53	\$29,080.33
TVQ 9.975%							\$38,167.93		\$19,847.33	\$58,015.26
Total							\$439,935.65		\$228,766.54	\$668,702.19



**Z MLC le 4 février 2019**

Cet est pour l'estimation seulement. Les prix indiqués sont pour information seulement et peuvent être modifiés. Les taxes applicables ne sont pas incluses. Programmes sous licence sont disponibles que dans l'accord " IBM Customer Agreement ", le contrat " International Program License Agreement ", ou tout autre accord équivalent qui est en vigueur entre le client et IBM.

**Client: Ville de Montréal Numéro Client: 188177**  
**Type Installation: Uncoupled**

Les prix suivants sont basés sur les prix publiés courant (février 2018) et sont susceptibles de changer.

<u>PID</u>	<u>Program Name</u>	<u>Type</u>	<u>MSUs</u>	<u>Price</u>	<u>Price</u>	<u>Price</u>
<b>Machine No.:</b>	<b>2818-K02</b>	<b>Group: 60</b>		2019	2020	2021
<b>Desc:</b>	<b>IBM zEnterprise 114</b>					
<b>SN:</b>	<b>0239F97</b>					

5648A25	COBOL for OS/390 & VM V2-Alt	AEWL	25	\$1,919.92	\$1,996.72	\$2,076.59
5655W97	IBM WMQ for z/OS	AEWL	25	\$6,086.95	\$6,330.43	\$6,583.65
5655Y04	CICS TS for z/OS V5	AEWL	25	\$16,552.51	\$17,214.61	\$17,903.19
5694A01	z/OS V1 Base	AEWL	25	\$18,496.47	\$19,236.33	\$20,005.78
5694A01	z/OS V1 DFSMS dsshsm	AEWL	25	\$2,082.22	\$2,165.51	\$2,252.13
5694A01	z/OS V1 DFSORT	AEWL	25	\$448.34	\$466.27	\$484.92
5694A01	z/OS V1 JES3	AEWL	25	\$893.03	\$928.75	\$965.90
5694A01	z/OS V1 RMF	AEWL	25	\$727.21	\$756.30	\$786.55
5694A01	z/OS V1 SDSF	AEWL	25	\$622.84	\$647.75	\$673.66
				<b>\$47,829.49</b>	<b>\$49,742.67</b>	<b>\$51,732.37</b>

Prix: canadien  
 Dates Prix: 04/02/2019

**Dossier # : 1195942001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Infrastructure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, pour une somme maximale de 668 702,19 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Certification des fonds - GDD 1195942001.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hui LI  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 872-3580

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-15

Gilles BOUCHARD  
Conseiller(ère) budgétaire  
**Tél :** 514 872-0962  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

**Dossier # : 1198269001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la firme Novem Distribution inc., tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15603, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 174 876.98 \$ (taxes incluses). Le montant octroyé de 390 306.78 \$ (taxes incluses) plus un montant pour ajustement de quantité de 58 546.00 \$ (taxes incluses) sera majoré jusqu'à concurrence de 623 729.76 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Novem Distribution inc., tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15603, pour une période de douze (12) mois, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 174 876.98 \$ (taxes incluses) ;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-02-21 11:39

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198269001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Division prévention
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec la firme Novem Distribution inc., tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15603, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau aqueduc. Le montant estimé pour la période de prolongation est de 174 876.98 \$ (taxes incluses). Le montant octroyé de 390 306.78 \$ (taxes incluses) plus un montant pour ajustement de quantité de 58 546.00 \$ (taxes incluses) sera majoré jusqu'à concurrence de 623 729.76 \$ (taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement sur la santé et la sécurité du travail exige qu'une méthode de contrôle des énergies dangereuses telle que le cadenassage soit appliquée lors d'interventions sur le réseau secondaire d'aqueduc. La Ville a une procédure de cadenassage et toutes les unités administratives ont déjà en leur possession les dispositifs de cadenassage requis. Toutefois, l'utilisation fréquente de ces dispositifs, la multiplication des chantiers et l'augmentation potentielle de la fréquence des bris du réseau secondaire d'aqueduc peuvent nécessiter des remplacements ou des acquisitions additionnelles par les unités administratives.

Le contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme est effectif pour une période de vingt-quatre (24) mois à partir du 3 avril 2017. L'appel d'offres prévoyait deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune.

Dans le cadre de ce dossier décisionnel, nous désirons nous prévaloir de la première option de prolongation de douze (12) mois à partir du 1er avril 2019, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 16-15603.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire, au moins trente (30) jours de calendrier, avant la date présumée de la fin du contrat, et à la suite d'une entente écrite intervenue entre les deux (2) parties, le contrat pourra être prolongé de douze (12) mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 30 mars 2020. L'adjudicataire du contrat, la firme Novem Distribution inc., a confirmé son intérêt par écrit. La copie de la lettre peut être consultée en pièce jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0180 – 15 février 2017 Conclure une entente avec la firme Novem Distribution inc. pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau d'aqueduc, pour une période de deux ans (24 mois), soit du 3 avril 2017 au 31 mars 2019, avec deux options de prolongation d'une année chacune, soit un maximum de quatre ans. Appel d'offres public 16-15603. Le montant estimé est de 390 306.78 \$, taxes incluses, plus un montant pour ajustement de quantité de 58 546.00 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Renouvellement d'un an du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 du contrat avec la firme Novem Distribution inc. pour l'approvisionnement de dispositifs de cadenassage concernant les activités au niveau d'aqueduc tel que prévu à l'appel d'offres 16-15603.

Ce renouvellement porte sur la fourniture de dispositifs de cadenassage sur mesure, développés et éprouvés par la Ville de Montréal. Ces dispositifs de cadenassage servent à empêcher la réalimentation hydraulique du réseau d'eau secondaire lorsque des employés sont exposés et ainsi à préserver leur sécurité.

Une évaluation du nombre de dispositifs additionnels a été réalisée avec la collaboration des unités administratives. Cette évaluation n'est pas un engagement de la Ville envers l'adjudicataire.

Les dix-neuf (19) arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

À ce jour, les dix-neuf (19) arrondissements, le Service de l'eau et le Service des ressources humaines se déclarent satisfaits des dispositifs fournis par la firme Novem Distribution inc., notamment au niveau de la qualité des dispositifs offerts, du respect du délai de livraison, ainsi que du service à la clientèle. Les prix de l'entente-cadre, datant d'avril 2017, seront les mêmes prix en vigueur pour la période de prolongation. Aucune indexation ne sera appliquée, ce qui nous permettra une économie de l'indice des prix des produits industriels (IPPI) de 6.8%. Tout en bénéficiant de ces avantages, la prolongation du contrat permettra d'assurer la continuité des activités de maîtrise des énergies dangereuses du réseau secondaire d'aqueduc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant du contrat initial est de 448 852.80 \$, incluant les taxes (390 391.65 \$ avant taxes). Entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 5 février 2019, le montant total engagé de l'entente est de 317 220.62\$, taxes incluses, soit 275 904.00 \$, avant taxes. L'entente est engagée à 71%.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats effectués par les arrondissements et les services corporatifs seront effectués sur demande.

Il s'agit de 9 items différents développés et éprouvés par la Ville, dont les prix varient entre 126\$ et 432\$ chaque (boucliers et des bouchons de verrouillage, outils pour les manoeuvrer, couvercles de sécurité et dispositifs de cadenassage pour carré de manoeuvre). Lors de l'appel d'offre initial en 2017, l'adjudicataire actuel avait proposé un prix de -26,8% inférieur à l'estimé de la Ville. Notons que ces produits de cadenassage sont uniques et inexistant dans le marché.

La durée de la prolongation est de douze (12) mois, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour un montant de 174 876.98 \$, taxes incluses, soit 152 100.00 \$, avant taxes. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront consommer à même cette entente.

Le montant total du contrat de 448 852.80 \$, incluant les taxes (390 391.65 \$ avant taxes) sera majoré jusqu'à la concurrence de 623 729.76 \$, soit 542 491.65 \$, avant taxes.

Estimation des besoins pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 :

Le montant de 174 876.98 \$, incluant les taxes, pour la prochaine période est basé sur l'estimation du nombre de dispositifs additionnels par les unités administratives multiplié par le coût unitaire actuel. Le nombre de dispositifs a été estimé en se basant sur les estimations que les unités administratives ont soumises à la Division de la prévention le 25 janvier 2019.

Période	Nombre d'items différents	Quantité	Prix de base (avant taxes)	Prix de base (incluant taxes)
1er avril 2019 au 31 mars 2020	9	582	152 100.00 \$	174 876.98 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce renouvellement permettra de s'assurer de la disponibilité des dispositifs de cadencement en cas de bris de ces dispositifs mêmes ou de multiplication des chantiers sur le réseau d'aqueduc.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux directions et services concernés au moment opportun.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

13 mars 2019 : Comité exécutif  
25 mars 2019 : Conseil municipal  
28 mars 2019 : Conseil d'agglomération

Fin mars ou début avril 2019 : signature du contrat couvrant la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

1er avril 2019 : Début du contrat avec la firme Novem Distribution Inc.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sinarith HENG  
Conseiller principal (spécialité)

**Tél :** 514 872-4485  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-14

Bernard DUFOUR  
Chef de division - Prévention

**Tél :** 514 872-3133  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marc-André PEDNEAULT  
Directeur santé, sécurité et mieux-être  
**Tél :** 514 280-3739  
**Approuvé le :** 2019-02-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Diane DRH BOUCHARD  
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES  
**Tél :** 514 872-0213  
**Approuvé le :** 2019-02-19

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 15 janvier 2019

Monsieur Amit Hemendra  
Vice-président  
Novem Distribution Inc.  
3405, avenue Broadway  
Montréal-Est (Québec) H1B 5B3

Courriel : amit.h@novemdistribution.com et amit@ninebot.ca

**Objet : Renouvellement de contrat  
Appel d'offres n° 16-15603  
Acquisition de dispositifs pour le cadenassage du réseau d'eau secondaire**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à francesca.raby@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le** 21 janvier 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée..

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

Amit Hemendra

Nom en majuscules et signature

18 Janvier 2019

Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, nous garderons comme initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de traites bancaires au montant total de 5,000 \$.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date



Francesca Raby  
Agente d'approvisionnement II  
Courriel : francesca.raby@ville.montreal.qc.ca  
Tél. : 514 872-4907



**Dossier # : 1182675003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC Itée à CCC Chemical Distribution inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521) et approuver le projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC Itée à CCC Chemical Distribution inc., pour la fourniture sur demande et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable;
2. d'approuver le projet de convention de cession, entre Produits Chimiques CCC Itée et CCC Chemical Distribution inc., aux termes duquel intervient la Ville de Montréal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-28 09:48

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182675003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC Itée à CCC Chemical Distribution inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521) et approuver le projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 29 septembre 2016, le conseil d'agglomération a conclu huit (8) ententes-cadres (CG16 0521) d'une durée de 36 mois chacune pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval. Une des ententes-cadres a été accordée à la firme Produits Chimiques CCC Itée pour la fourniture de charbon activé d'une valeur de 460 742,19 \$, taxes incluses. Ce produit est utilisé aux usines Pointe-Claire et Dorval pour réduire le goût et les odeurs présents dans l'eau durant une certaine période de l'année.

L'entente 1150005 avec Produits Chimiques CCC Itée s'échelonne du 30 novembre 2016 au 9 octobre 2019.

Produits Chimiques CCC Itée souhaite céder l'entente-cadre de fourniture et de livraison de produits chimiques à la firme CCC Chemical Distribution inc. Cette dernière est une nouvelle entité juridique créée à la suite de la vente de Produits Chimiques CCC Itée à Brenntag, le 4 septembre 2018.

En vertu des articles 9.1 et 9.2 des clauses administratives générales du Cahier des charges de l'appel d'offres 16-15090, l'adjudicataire ne peut, sans l'autorisation préalable écrite de l'instance compétente de la Ville de Montréal, céder ses droits et obligations dans le contrat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0521 - 29 septembre 2016 - Conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval - Appel d'offres public 16-15090 (1 à 3 soumissionnaires par contrat).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC Itée à CCC Chemical Distribution inc. pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable de Pointe-Claire et Dorval. La firme CCC Chemical Distribution inc. s'engage à respecter toutes les conditions de l'entente convenue dans l'appel d'offres 16-15090 entre la Ville et Produits Chimiques CCC Itée.

## **JUSTIFICATION**

Afin de finaliser les conditions pour officialiser les transactions permettant à la firme CCC Chemical Distribution inc. de faire affaires avec la Ville dans la poursuite de l'entente de Produits chimiques CCC Itée, une convention de cession doit être autorisée par la Ville. Le projet de convention de cession est joint à l'intervention du Service des affaires juridiques. Afin de permettre la cession de ce contrat, le cessionnaire a fourni à la Ville les éléments suivants :

1. La convention de cession signée par le cédant et le cessionnaire (voir l'intervention Service affaires juridiques);
2. Le contrat d'assurance responsabilité civile requis.

Les validations requises à l'effet que la firme CCC Chemical Distribution inc. ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ont été faites.

De plus, la firme CCC Chemical Distribution inc. est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Cette firme ne fait pas partie de la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La cession du contrat n'a aucun impact budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions contractuelles s'appliquent.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce contrat de produits chimiques vise à assurer une alimentation fiable en eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces produits chimiques sont essentiels aux opérations des usines de production d'eau potable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation par le conseil d'agglomération : Mars 2019
- Envoi d'une note aux utilisateurs de l'entente.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon D DEMERS  
Ingénieur d'usine

**Tél :** 514.872.0263  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-15

Jean-François BEAUDET  
Chef de l'exploitation

**Tél :** 514 872-3414  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-5090  
**Approuvé le :** 2019-02-22

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2019-02-27

**Dossier # : 1182675003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
<b>Objet :</b>	Autoriser la cession du contrat de Produits Chimiques CCC Itée à CCC Chemical Distribution inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable (CG16 0521) et approuver le projet de convention à cette fin

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant:

---

**FICHIERS JOINTS**



[Convention visée.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Rasha HOJEIGE  
Avocate  
**Tél : 514-280-2609**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-15

Rasha HOJEIGE  
Avocate  
**Tél : 514-280-2609**  
**Division : Droit contractuel**



## CONVENTION DE CESSION

**ENTRE :** **PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE**, ayant une place d'affaires au 9999, transcanadienne, Ville Saint-Laurent, H4S 1V1 représentée par Jean Desroches, dûment autorisé à agir aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil d'administration;

ci-après désignée le « Cédant »

**ET :** **CCC CHEMICAL DISTRIBUTION INC.**, ayant une place d'affaires au 9999, transcanadienne, Ville Saint-Laurent H4S 1V1, représentée par Jean Desroches, dûment autorisé à agir aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil d'administration;

ci-après désignée le « Cessionnaire »

Ci-après collectivement désignées les « Parties »

### À LAQUELLE INTERVIENT :

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

ci-après désignée l'« Intervenante »

**ATTENDU QUE** suite à l'appel d'offres public no. 16-15090, l'Intervenante a octroyé au Cédant un contrat ayant pour objet la fourniture et la livraison de produits chimiques pour les usines d'eau potable (résolution CG16 0521 du 29 septembre 2016) (ci-après appelé le « Contrat »);

**ATTENDU QUE** le Cédant a cédé au Cessionnaire certains de ses actifs le 04 septembre 2018 et désire lui céder ses droits dans le présent Contrat;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 9.1 et 9.2 du Contrat, cette cession doit être autorisée par l'Intervenante, ne doit pas entraîner de délais ni de coûts additionnels pour cette dernière et ne peut être accordée à moins que le Cessionnaire respecte intégralement les conditions énoncées à cet article;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal intervient donc aux présentes afin d'accepter cette cession conformément à ce qui précède et aux conditions prévues aux présentes;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté un *Règlement de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* dont elle a remis copie au Cédant et au Cessionnaire;

**PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention;
2. Le Cédant cède au Cessionnaire toutes ses obligations et responsabilités dans le Contrat;
3. Le Cessionnaire accepte la cession du Contrat et accepte d'être lié par tous ses termes et conditions et déclare être en mesure de fournir les biens faisant l'objet du Contrat selon les termes et conditions prévus à celui-ci;
4. Le Cessionnaire s'engage auprès de l'Intervenante à prendre à sa charge l'ensemble des droits et obligations du Cédant depuis le début du Contrat;
5. L'Intervenante accepte la cession du Contrat au Cessionnaire selon les termes et conditions prévus au Contrat et aux présentes;
6. Par la présente, le Cédant donne quittance complète et finale à l'Intervenante pour toute somme, autre obligation ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant du Contrat passé, présent et futur, direct et indirect;
7. Le Cessionnaire déclare avoir fourni tous les cautionnements, garanties et contrats d'assurance prévus au Contrat en date de la signature des présentes;
8. Les Parties aux présentes ainsi que l'Intervenante s'engagent à coopérer et à signer tout autre document accessoire qui pourrait être nécessaire à la cession du Contrat, le cas échéant;
9. La présente convention entre en vigueur à sa date de signature par les Parties et par l'Intervenante;
10. La présente convention sera régie et interprétée en vertu des lois en vigueur dans la province du Québec.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AUX DATES ET LIEUX MENTIONNÉS CI-APRÈS :**


**CÉDANT**

A Toronto, le 14 Février 2019

**CESSIONNAIRE**

A Toronto, le 14 Février 2019

Par :   
M Patrick Haineault  
**PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE**

Par :   
M Patrick Haineault  
**CCC CHEMICAL DISTRIBUTION  
INC.**

**INTERVENANTE**

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Par : \_\_\_\_\_  
Me Yves Saindon, greffier  
**Ville de Montréal**





(1)

**Dossier # : 1187231095**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre avec Construction Camara / 6724114 Canada inc. pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que de travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites. Travaux à réaliser sur le territoire de l'île de Montréal (pour une période de trois (3) années) . Dépense totale de 5 248 245,96 \$ (contrat d'un montant maximal de : 4 558 245,96 \$, incidences: 690 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322703 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. de conclure une (1) entente-cadre d'une durée de trois (3) ans ou jusqu'à épuisement du montant maximal de 5 248 245,96 \$, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Camara / 6742114 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 558 245,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322703;
3. d'imputer cette dépense à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-02 15:25

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187231095**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre avec Construction Camara / 6724114 Canada inc. pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que de travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites. Travaux à réaliser sur le territoire de l'île de Montréal (pour une période de trois (3) années) . Dépense totale de 5 248 245,96 \$ (contrat d'un montant maximal de : 4 558 245,96 \$, incidences: 690 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322703 - 5 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Division de la conception des travaux souhaite poursuivre la réalisation des fouilles exploratoires et des inspections des infrastructures souterraines (regards d'égouts, chambres de vannes, massifs électriques, type de raccord d'aqueduc, etc.) pour augmenter la précision dans la conception et la définition des ouvrages projetés lors de l'élaboration des plans et devis techniques.

L'objectif de ces travaux est d'optimiser la conception et de minimiser les imprévus et les risques économiques qui sont associés aux inconnus, du point de vue de la localisation et des dimensions des infrastructures souterraines durant la réalisation des travaux. Des éléments seront précisés tels que les dimensions et les élévations des massifs électriques, la présence imprévue de conduites de gaz et/ou autres éléments et infrastructures existantes, car parfois certaines imprécisions sur ces éléments occasionnent des directives de changement, des retards aux chantiers et des coûts directs et indirects.

De plus, l'objectif de réaliser des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites est requis afin de mieux préparer la réalisation des travaux de réhabilitation. Ces mises aux normes consistent généralement en la réalisation de déviations verticales des conduites d'aqueduc existantes qui traversent actuellement les conduites d'égout existantes en briques. Ces travaux préparatoires permettront d'accélérer les travaux de réhabilitation et éviter certains travaux supplémentaires très coûteux.

Dans ce contexte, un appel d'offres public a été lancé afin d'octroyer une entente-cadre à un entrepreneur en excavation afin de réaliser les travaux.



La Direction des infrastructures a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0602 - 29 octobre 2015 - Conclure une entente-cadre avec Excavation Loiseau inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période de 3 ans - Appel d'offres public 322702 (6 soum.) (1154822057).

## **DESCRIPTION**

La Direction des infrastructures désire conclure une (1) entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période pouvant atteindre trois (3) ans et pour un montant total maximal de 4 558 245,96 \$ à compter de l'octroi du contrat ou pour l'enveloppe budgétaire maximale, selon la première des deux éventualités.

Les activités payables à taux horaires (responsable de chantier, ouvriers, responsable de l'arpentage, machinerie et équipement) ainsi que les activités payables à l'unité (matériel de remblai, reconstruction des chaussées et des trottoirs) comprennent notamment les services et travaux suivants : ce contrat relié aux activités de fouilles :

1. Services de chantier : un suivi au chantier lors de l'élaboration des fouilles et des inspections (de jour ou de nuit) ainsi que la mise aux normes des conduites d'aqueduc qui comprend la main d'oeuvre, la machinerie, le suivi des travaux pour faciliter la prise des mesures, la coordination des travaux, la signalisation, le prêt des équipements de sécurité au personnel de la Ville pour accéder aux infrastructures souterraines (i.e. trépieds, détecteur 4-gaz, etc.);
2. Services d'arpentage : une équipe d'arpentage (station totale géoréférencée) et des équipements de mesure pour prendre les mesures et les relevés des structures identifiées aux plans et aux projets spécifiques (élévation des massifs électriques, radiers et localisation des conduites d'égouts, d'aqueduc, de gaz, etc.);
3. Production de rapports sur les résultats des relevés et des inspections : l'entrepreneur devra produire un rapport d'inspection par projet relevé illustrant le résultat des fouilles exploratoires et des inspections des massifs, des regards, des raccords d'aqueduc et des chambres de vannes. L'entrepreneur devra fournir les fiches d'inspections complétées avec photos ainsi que les résultats des relevés d'arpentage géoréférencés en format papier et électronique (.dgn et/ou .dwg).

Il est à noter que l'entente-cadre prévoit aussi une enveloppe spécifique de 689 850 \$, taxes incluses pour des matériaux, équipements, outils et services spécialisés. Cette enveloppe budgétaire a été fixée par la Ville pour couvrir ces services particuliers. Elle est prévue dans l'éventualité où les services d'un sous-traitant ou des services spécialisés seraient requis pour une étape spéciale des travaux selon les instructions de l'ingénieur de la Ville en charge du projet spécifique. Tous les matériaux et équipements requis pour compléter les travaux selon les règles de l'art, lesquels ne sont pas inclus ailleurs au bordereau de soumission, seront payés aux coûts réels (original de la facture à l'appui) et selon les modalités du cahier des clauses administratives générales - article 5.1.11.4 "Établissement de la valeur d'un changement". Si les travaux sont réalisés par un sous-

traitant, la Ville paiera à l'entrepreneur les coûts réels (original de la facture et des preuves de paiement à l'appui) du sous-traitant et selon les modalités du cahier des clauses administratives générales - article 5.1.11.4.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de chloration des conduites d'eau, de frais de laboratoire et de services professionnels, de contrôle qualitatif des matériaux, ainsi que de surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Le bordereau de soumission à taux horaires a été préparé en fonction des hypothèses de conception, du nombre de projets en cours et de la probabilité des projets à venir pour les trente-six (36) prochains mois. Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacun des équipements et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont seulement utilisées à des fins de scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse. Prendre note qu'une erreur de calcul de taxes dans la soumission de Construction Camara / 6724114 Canada inc. l'a fait passer du 3e au 1er rang, révisant ainsi le classement de Foraction inc. au 2e rang.

L'estimation de soumission a été établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à cette entente-cadre est de 5 248 245,96 \$, taxes incluses, sans imputation budgétaire et comprenant :

- un contrat à Construction Camara / 6742114 Canada inc. pour un montant de 4 558 245,96 \$, taxes incluses;
- plus des incidences de 690 000,00 \$, taxes incluses.

Aucun montant n'est prévu en contingence dans cette entente-cadre.

Les différents mandats de l'entente-cadre seront effectués sur demande de la Direction des infrastructures qui assurera la gestion desdits services. Le principal requérant et utilisateur de cette entente-cadre est le Service de l'Eau. Cette entente et les dépenses incidentes liées pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération selon de la nature des projets. Cette entente-cadre ne nécessite pas d'engagement de fonds au préalable.

Chacun des mandats confiés devra faire l'objet d'une autorisation de dépense à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de l'entente-cadre.

La dépense totale de 5 248 245,96 \$, taxes incluses, comprend les montants de l'entente-cadre et des incidences, pour les trois (3) ans et représente un coût maximal de 4 792

348,10 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

La Division de la conception des travaux du Service des infrastructures, de la voirie et des transports s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes budgétaires.

La répartition des coûts de l'entente-cadre et des incidences est présentée en pièce jointe.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi de l'entente-cadre est reporté à une date ultérieure au 17 mai 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe du document « Principes de gestion de la mobilité ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication préparée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : avril 2019

Fin des travaux : février 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Kathy DAVID, Service de l'eau  
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau  
Jean-François DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 18 février 2019  
Jean-François DUBUC, 18 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie DESPAROIS  
Ingénieure - c/E

**Tél :** 514 872-9409  
**Télécop. :**

---

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-02-18

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain ROY  
C/d Expertise et soutien technique  
**Tél :** 514 872-3921  
**Approuvé le :** 2019-03-01

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2019-03-01

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**  
**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Ouverture originalement prévue le :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

**Addenda émis**

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :  **Si addenda, détailler ci-après**

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="8"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2019"/>	Modifications au Cahier des charges, au formulaire de soumission, aux Cahiers O et V et report de la date d'ouverture des soumissions. Les principales modifications impliquent le retrait de certaines exigences requises au dépôt de la soumission.	-
<input type="text" value="14"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2019"/>	Précisions apportées à l'article 8 du CCAS concernant une modification des clauses du CCAG pour les pourcentages de retenue de garantie d'entretien des travaux.	-

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs  Nbre de soumissions reçues  % de réponses

Nbre de soumissions rejetées  % de rejets

Soumissions rejetées (nom)  Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultats de l'appel d'offres**

Soumissions conformes		Prix soumis incluant taxes et corrections du prix
<small>(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)</small>		Total
CONSTRUCTION CAMARA / 6742114 CANADA INC.		4 558 245.96
FORACTION INC.		4 564 507.52
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.		4 582 886.25
LOISELLE INC.		4 812 026.71
C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.		4 991 564.89
<input type="text" value="Estimation"/>	<input type="text" value="externe"/>	4 559 462.66
<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>		<input type="text" value="0.0%"/>
<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>		<input type="text" value="0.4%"/>
<b>Dossier à être étudié par la CEC :</b> <input type="text" value="Oui"/> <input type="text" value="NON"/> <input checked="" type="text" value="X"/>		

**Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)**

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>
RENA	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text" value=""/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

**Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant**

**Recommandation**

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les taxes) (\$) :

Montant des contingences (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux :  -  -  Date prévue de fin des travaux :  -  -

**SOUMISSION 322703 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ**

Secteur	Entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites. Travaux à réaliser sur le territoire de l'Île de Montréal (pour une période de trois (3) années.
Île de Montréal	<p>Les travaux seront exécutés en général dans les rues et intersections où les débits de circulation sont élevés, partout sur le territoire de l'Île de Montréal.</p> <p>L'Entrepreneur doit se conformer en tout point aux exigences du document infrastructure normalisé « Maintien et gestion de la mobilité », édition 2018, ci-après appelé DIN-8A disponible dans la section V « Documents normalisés » du cahier des charges.</p> <p>Il doit également tenir compte que ses travaux doivent se dérouler selon un horaire qui tient compte des impératifs visant à maintenir la mobilité de l'ensemble des usagers. En plus des exigences de l'article 5.2 "Autorisation de débiter les travaux" du DIN-8A et avant la transmission de la planche de signalisation au Directeur, L'Entrepreneur doit s'assurer d'avoir reçu le concept de maintien de la mobilité de sa part.</p> <p>Les travaux, sans être limitatifs, consistent à fournir et à mettre en place la signalisation temporaire, tant verticale qu'horizontale, nécessaire au maintien de la mobilité, au maintien de l'accessibilité universelle et à la protection des travailleurs et des usagers de la route.</p>
Mesures de gestion des impacts applicables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur;</li> <li>- Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis;</li> <li>- Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux;</li> <li>- Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis;</li> <li>- Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route.</li> <li>- Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux;</li> <li>- Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux;</li> <li>- L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur;</li> <li>- Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons;</li> <li>- L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction.</li> <li>- L'Entrepreneur doit se munir d'un éclairage adéquat, lorsque requis pour les travaux de fouilles exploratoires, d'inspection, ainsi que les travaux civils préparatoires de mise aux normes, réalisés de nuit à compter d'une demi-heure avant le coucher du soleil, et ce, jusqu'à l'aurore.</li> </ul>

Le 26 avril 2017

2-1

6742114 CANADA INC.  
A/S MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBÉ  
1041, RTE HARWOOD, BUREAU 5  
VAUDREUIL-DORION (QC) J7V 8P2

N° de décision : 2017-CPSM-1026498  
N° de client : 3000275210

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous CAMARA CONSTRUCTION et CONSTRUCTION CAMARA, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 6742114 CANADA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Québec**  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 322703

Numéro de référence : 1218632

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils...

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	<u>Monsieur</u> <u>André Bolduc</u> Téléphone : 514 765- 9393 Télécopieur : 514 765- 0074	<b>Commande : (1518955)</b> 2018-12-05 10 h 51 <b>Transmission :</b> 2018-12-05 10 h 51	3044127 - 322703_Addenda 1_Avec report de date_2019-01-08 2019-01-08 11 h 22 - Courriel 3044130 - 322703_Cahier charges__R01_AD__2019-01-08 2019-01-08 13 h 04 - Courriel 3044131 - 322703_Devis 2019-01-08 13 h 34 - Messagerie 3044134 - 322703_FR_Soumission_R01_AD__2019-01- 07 (devis) 2019-01-08 11 h 24 - Courriel 3044135 - 322703_FR_Soumission_R01_AD__2019-01- 07 (bordereau) 2019-01-08 11 h 24 - Téléchargement 3046688 - 322703_AD_02_2019-01-14 2019-01-14 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction Camara 1041-5, route Harwood Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 8P2 <a href="http://constructioncamara.ca">http://constructioncamara.ca</a> NEQ : 1164339989	<u>Monsieur</u> <u>Alexandre</u> <u>Dubé</u> Téléphone : 450 455- 9726 Télécopieur : 450 455- 4165	<b>Commande : (1527457)</b> 2019-01-10 14 h 51 <b>Transmission :</b> 2019-01-10 14 h 51	3044127 - 322703_Addenda 1_Avec report de date_2019-01-08 2019-01-10 14 h 51 - Téléchargement 3044130 - 322703_Cahier charges__R01_AD__2019-01-08 2019-01-10 14 h 51 - Téléchargement 3044131 - 322703_Devis 2019-01-10 14 h 51 - Téléchargement 3044134 - 322703_FR_Soumission_R01_AD__2019-01- 07 (devis) 2019-01-10 14 h 51 - Téléchargement 3044135 - 322703_FR_Soumission_R01_AD__2019-01- 07 (bordereau) 2019-01-10 14 h 51 - Téléchargement 3046688 - 322703_AD_02_2019-01-14 2019-01-14 12 h 24 - Courriel



Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie  
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 <a href="http://www.nri.ca">http://www.nri.ca</a> NEQ : 1142611939	<u>Madame</u> <u>Cynthia</u> <u>Nadeau</u> Téléphone : 514 481- 0451 Télécopieur : 514 481- 2899	<b>Commande : (1518148)</b> 2018-12-03 14 h 08 <b>Transmission :</b> 2018-12-03 14 h 08	3044127 - 322703_Addenda 1_Avec report de date_2019-01-08 2019-01-08 11 h 22 - Courriel 3044130 - 322703_Cahier charges__R01_AD__2019-01-08 2019-01-08 13 h 04 - Courriel 3044131 - 322703_Devis 2019-01-08 13 h 39 - Messagerie 3044134 - 322703_FR_Soumission_R01_AD__2019-01- 07 (devis) 2019-01-08 11 h 24 - Courriel 3044135 - 322703_FR_Soumission_R01_AD__2019-01- 07 (bordereau) 2019-01-08 11 h 24 - Téléchargement 3046688 - 322703_AD_02_2019-01-14 2019-01-14 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 <a href="http://www.foraction.ca">http://www.foraction.ca</a> NEQ : 1146024444	<u>Madame</u> <u>Monique</u> <u>Ostiguy</u> Téléphone : 450 446- 8144 Télécopieur : 450 446- 8143	<b>Commande : (1521521)</b> 2018-12-13 10 h 18 <b>Transmission :</b> 2018-12-13 10 h 18	3044127 - 322703_Addenda 1_Avec report de date_2019-01-08 2019-01-08 11 h 22 - Courriel 3044130 - 322703_Cahier charges__R01_AD__2019-01-08 2019-01-08 13 h 04 - Courriel 3044131 - 322703_Devis 2019-01-08 13 h 39 - Messagerie 3044134 - 322703_FR_Soumission_R01_AD__2019-01- 07 (devis) 2019-01-08 11 h 24 - Courriel 3044135 - 322703_FR_Soumission_R01_AD__2019-01- 07 (bordereau) 2019-01-08 11 h 24 - Téléchargement 3046688 - 322703_AD_02_2019-01-14 2019-01-14 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2 NEQ : 1166631847	<u>Monsieur</u> <u>daniel paquin</u> Téléphone : 514 842- 1355 Télécopieur :	<b>Commande : (1518144)</b> 2018-12-03 14 h 03 <b>Transmission :</b> 2018-12-03 14 h 03	3044127 - 322703_Addenda 1_Avec report de date_2019-01-08 2019-01-08 11 h 22 - Courriel 3044130 - 322703_Cahier charges__R01_AD__2019-01-08 2019-01-08 13 h 04 - Courriel 3044131 - 322703_Devis 2019-01-08 13 h 38 - Messagerie 3044134 - 322703_FR_Soumission_R01_AD__2019-01- 07 (devis) 2019-01-08 11 h 24 - Courriel 3044135 - 322703_FR_Soumission_R01_AD__2019-01-

				07 (bordereau) 2019-01-08 11 h 24 - Téléchargement 3046688 - 322703_AD_02_2019-01-14 2019-01-14 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	<u>Monsieur</u> <u>Gino Ventura</u> Téléphone : 514 932- 5600 Télécopieur : 514 932- 8972	<b>Commande : (1518964)</b> 2018-12-05 11 h 02 <b>Transmission :</b> 2018-12-05 11 h 03	3044127 - 322703_Addenda 1_Avec report de date_2019-01-08 2019-01-08 11 h 23 - Télécopie 3044130 - 322703_Cahier charges_R01_AD_2019-01-08 2019-01-08 13 h 31 - Messagerie 3044131 - 322703_Devis 2019-01-08 13 h 36 - Messagerie 3044134 - 322703_FR_Soumission_R01_AD_2019-01- 07 (devis) 2019-01-08 11 h 55 - Télécopie 3044135 - 322703_FR_Soumission_R01_AD_2019-01- 07 (bordereau) 2019-01-08 11 h 24 - Téléchargement 3046688 - 322703_AD_02_2019-01-14 2019-01-14 15 h 18 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 <a href="http://www.loiselle.ca">http://www.loiselle.ca</a> NEQ : 1142482703	<u>Monsieur</u> <u>Olivier</u> <u>Gaignard</u> Téléphone : 450 373- 4274 Télécopieur : 450 373- 5631	<b>Commande : (1519153)</b> 2018-12-05 15 h 07 <b>Transmission :</b> 2018-12-05 15 h 07	3044127 - 322703_Addenda 1_Avec report de date_2019-01-08 2019-01-08 11 h 22 - Courriel 3044130 - 322703_Cahier charges_R01_AD_2019-01-08 2019-01-08 13 h 04 - Courriel 3044131 - 322703_Devis 2019-01-08 13 h 41 - Messagerie 3044134 - 322703_FR_Soumission_R01_AD_2019-01- 07 (devis) 2019-01-08 11 h 24 - Courriel 3044135 - 322703_FR_Soumission_R01_AD_2019-01- 07 (bordereau) 2019-01-08 11 h 24 - Téléchargement 3046688 - 322703_AD_02_2019-01-14 2019-01-14 12 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4z3v4 <a href="http://www.sanexen.com">http://www.sanexen.com</a> NEQ : 1172408883	<u>Madame</u> <u>Andrée Houle</u> Téléphone : 450 466- 2123 Télécopieur : 450 466- 2240	<b>Commande : (1518832)</b> 2018-12-05 8 h 42 <b>Transmission :</b> 2018-12-05 8 h 42	3044127 - 322703_Addenda 1_Avec report de date_2019-01-08 2019-01-08 11 h 22 - Courriel 3044130 - 322703_Cahier charges_R01_AD_2019-01-08 2019-01-08 13 h 04 - Courriel 3044131 - 322703_Devis 2019-01-08 13 h 40 - Messagerie

3044134 -  
 322703\_FR\_Soumission\_R01\_AD\_\_2019-01-07 (devis)  
 2019-01-08 11 h 24 - Courriel  
 3044135 -  
 322703\_FR\_Soumission\_R01\_AD\_\_2019-01-07 (bordereau)  
 2019-01-08 11 h 24 - Téléchargement  
 3046688 - 322703\_AD\_02\_2019-01-14  
 2019-01-14 12 h 24 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Urbex Construction Inc  
 3410 Hormidas-Deslauriers,  
 Lachine,  
 Montréal, QC, H8T 3P2  
<http://www.urbexconstruction.com>  
 NEQ : 1161557807

[Monsieur Marc-André Bastien](#)  
 Téléphone : 514 556-3075  
 Télécopieur : 514 556-3077

**Commande : (1519029)** 2018-12-05 12 h 04  
**Transmission :** 2018-12-05 12 h 04

3044127 - 322703\_Addenda 1\_Avec report de date\_2019-01-08  
 2019-01-08 11 h 22 - Courriel  
 3044130 - 322703\_Cahier charges\_R01\_AD\_\_2019-01-08  
 2019-01-08 13 h 04 - Courriel  
 3044131 - 322703\_Devis  
 2019-01-08 13 h 35 - Messagerie  
 3044134 -  
 322703\_FR\_Soumission\_R01\_AD\_\_2019-01-07 (devis)  
 2019-01-08 11 h 24 - Courriel  
 3044135 -  
 322703\_FR\_Soumission\_R01\_AD\_\_2019-01-07 (bordereau)  
 2019-01-08 11 h 24 - Téléchargement  
 3046688 - 322703\_AD\_02\_2019-01-14  
 2019-01-14 12 h 24 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Ville de Trois-Rivières  
 2425, rue Louis-Allyson Direction de l'approvisionnement  
 Rez-de-chaussée  
 Trois-Rivières, QC, G8Z 4G4  
 NEQ :

[Monsieur Pierre-Marc Lincourt](#)  
 Téléphone : 819 379-3735  
 Télécopieur :

**Commande : (1519008)** 2018-12-05 11 h 46  
**Transmission :** 2018-12-05 11 h 46

Mode privilégié : Ne pas recevoir

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

**Dossier # : 1192645002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Boivin et Gauvin inc. et avec Aréo-feu ltée, des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan - Appel d'offres public 18-17229 - 2 soumissionnaires - 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soumissionnaires pour le lot 2 - montant estimé de 634 662,00 \$ pour la firme Boivin et Gauvin inc. et de 463 924,13 \$ pour la firme Aréo-feu ltée, taxes incluses

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder à Aéro-feu ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, pour une période de 24 mois, les commandes pour la fourniture de bottes de protection Cosmas Titan, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales de 463 924,13 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17229 et au tableau de prix reçus;

2. de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder à Boivin et Gauvin inc., seul soumissionnaire conforme pour les bottes de protection Globe suprêmes, pour une période de 24 mois, les commandes pour la fourniture de bottes de protection, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales de 624 662 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17229 et au tableau de prix reçus;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler. Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'agglomération.

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192645002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Boivin et Gauvin inc. et avec Aréo-feu ltée, des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan - Appel d'offres public 18-17229 - 2 soumissionnaires - 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soumissionnaires pour le lot 2 - montant estimé de 634 662,00 \$ pour la firme Boivin et Gauvin inc. et de 463 924,13 \$ pour la firme Aréo-feu ltée, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les présentes ententes-cadres permettront l'acquisition de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Montréal, pour une période de deux (2) ans, et une année de prolongation aux mêmes termes et conditions.

Dans la poursuite de l'objectif santé et sécurité qui vise la réduction des accidents liés aux chutes et glissades, des critères de performance en matière de glissement et d'adhérence qui tiennent compte des conditions de Montréal ont été établis par le comité santé et sécurité paritaire des pompiers de Montréal pour le choix des bottes de protection. Ainsi, les modèles de bottes de protection retenus rencontrent ces critères de performance et ont fait l'objet d'une évaluation par un laboratoire externe afin d'évaluer leur performance quant à leur coefficient de friction sur différentes surfaces et conditions.

Afin de répondre aux différentes problématiques de confort rencontrées par le passé, un choix pourra être fait pour les pompiers parmi deux modèles de bottes. Ainsi, l'appel d'offres comprend deux (2) lots dans le but d'offrir deux modèles de bottes de protection pour le combat incendie qui permettra aux pompiers de faire un choix de bottes de protection adaptées à leur morphologie.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir et dans le système électronique SÉAO le 19 septembre 2018 pour une ouverture des soumissions le 6 novembre 2018, permettant ainsi 47 jours pour déposer une proposition. La période de validité des soumissions est de 180 jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions. Un addenda a été émis le 19 octobre 2018 pour un report de la date d'ouverture.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Entente-cadre 1245801 - Entreprises Forlini-Division Équipement de sécurité Universel Inc. pour la fourniture de bottes de protection pour le combat des incendies, pour une somme de 78 872,85 \$, taxes incluses, pour une période de douze mois - période de validité du 22 décembre 2017 au 21 décembre 2018 - Appel d'offres sur invitation 17-16623.

Entente-cadre 1212340 - Équipements incendies CMP Mayer inc. - pour la fourniture de bottes de protection pour le combat des incendies, pour une somme de 77 358,06 \$ - Appel d'offres 17-16187 - période de validité du 4 juillet 2017 au 3 juillet 2018

CG12 0353 - 27 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Boivin et Gauvin inc. pour la fourniture de bottes de cuir de marque et modèle Haix Hero - Appel d'offres public 12-11861 (3 soumissionnaires) - montant estimé de l'entente : 1 361 774,53, taxes incluses

## **DESCRIPTION**

Les ententes-cadres pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie permettront l'offre de deux modèles différents de bottes de protection afin de répondre aux besoins morphologiques des pompiers. Ces deux modèles sont jugés équivalents quant aux critères de performance recherchés en ce qui à trait au glissement et à l'adhérence. Chaque entente-cadre prévoit une quantité prévisionnelle de 1 000 paires de bottes de protection. La durée de vie moyenne des bottes de protection varie de 3 à 5 ans.

Un laboratoire externe a effectué des essais basés sur les critères de performance supérieure recherchée quant au glissement et à l'adhérence. Les résultats de ces tests ont permis d'établir la conformité technique des équivalences proposées lors de l'appel d'offres.

Afin qu'un produit soit jugé équivalent, les résultats des tests devaient être égaux ou supérieurs aux produits de référence.

Le remplacement de la botte actuelle en cuir sera effectué selon l'usure ou besoin particulier.

L'adjudicataire garantit les biens contre tout défaut de fabrication pendant une période minimale de trois (3) ans à partir de la date de l'acceptation de la livraison par la Ville.

Les bottes doivent être conformes et certifiées aux normes suivantes pour le combat des incendies de structure :

- NFPA 1971-2018 « Protective ensembles for structural fire fighting and proximity fire fighting »;
- CSA Z195-14« Canadian Standards Association – Chaussures de protection »;
- NFPA 1851 « Selection, care and maintenance of protective ensembles for structural fire fighting and proximity fire fighting »;

## **JUSTIFICATION**

Deux (2) soumissions ont été déposées pour le lot 1 et trois (3) soumissions ont été déposées pour le lot 2. La soumission d'Aéro-feu Ltée a été déclarée non conforme techniquement pour le lot 1 et celle de Boivin et Gauvin inc. pour le lot 2.

Trois (3) (60 %) des cinq (5) preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission. Les motifs de désistement des deux preneurs de cahier de charge n'ayant pas déposé de soumission sont, dans un cas, que la firme n'a pas le personnel requis pour exécuter le contrat et, dans l'autre cas, la firme n'a pas communiqué son motif de non dépôt de soumission.

L'analyse des soumissions atteste de la conformité administrative et technique.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme - Lot 1 - fourniture de bottes de protection - Modèle de référence Globe suprême avec semelle artic grip

Firmes soumissionnaires - Lot 1	Prix de base (sans taxes) Lot 1	Autres	Total (tx incl.)
Boivin et Gauvin inc.	552 000 \$		634 662,00 \$
Dernière estimation réalisée	495 000 \$		569 126,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			65 535,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			11,51 %

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme - Lot 2 - Modèle de référence Cosmas Titan

Firmes soumissionnaires - Lot 2	Prix de base (sans taxes)	Autre	Total (taxes inc.)
Aréo-Feu Itée	403 500 \$		463 924,13 \$
Équipements incendies CMP Mayer	535 000 \$		615 116,25 \$
Dernière estimation réalisée	495 000 \$		569 126,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			539 520,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,29 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			151 192,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			32,59 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-105 202,12 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-18,48 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ni être inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une autorisation de l'Autorité des marchés financiers.



Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué une estimation préalable de la dépense.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale de 1 098 586,13 \$, taxes incluses, pour les lots 1 et 2 sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal.

Le SIM estime des coûts d'acquisitions pour la période de 24 mois de 1 098 586,13 \$, taxes incluses.

Les crédits seront disponibles au budget de fonctionnement du SIM pour couvrir les dépenses au fur et à mesure des besoins.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les modèles de bottes de protection de combat incendie retenus rencontrent des critères de performance supérieurs, particulièrement quant au glissement et adhérence. Ces critères de performance visent la réduction des accidents liés aux chutes et glissades pour les pompières, pompiers et chefs du Service.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'octroi de contrat, des commandes seront effectuées au fur et à mesure des besoins à combler de remplacement de bottes de combat incendie pour les pompières, pompiers et chefs.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anjeza DIMO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIRARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4711  
**Télécop. :** 514 872-7507

### ENDOSSÉ PAR

Sylvie GIRARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-4711  
**Télécop. :** 514 872-7507

Le : 2019-02-26

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard LIEBMANN  
Directeur adjoint

**Tél :** 514 872-8420  
**Approuvé le :** 2019-02-27

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Bruno LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-3761  
**Approuvé le :** 2019-02-28

**Dossier # : 1192645002**

**Unité administrative responsable :**

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques

**Objet :**

Conclure avec Boivin et Gauvin inc. et avec Aréo-feu ltée, des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan - Appel d'offres public 18-17229 - 2 soumissionnaires - 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soumissionnaires pour le lot 2 - montant estimé de 634 662,00 \$ pour la firme Boivin et Gauvin inc. et de 463 924,13 \$ pour la firme Aréo-feu ltée, taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-17229 Intervention.pdf](#)[18-17229 DetCah.pdf](#)[18-17229 Tableau de prix.pdf](#)



[18-17229 PV.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Dana Roxana RACASAN OANCEA  
Agente d'approvisionnement niv.2  
**Tél : 514 872-6717**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-27

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ  
Chef de section  
**Tél : 514 872-5241**  
**Division : Service de l'approvisionnement , Direction**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Boivin et Gauvin inc.	634 662,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Aréo-Feu ltée	463 924,13 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Équipement incendies CMP Mayer inc.	615 116,25 \$	<input type="checkbox"/>	2

### Information additionnelle

\* Trois (3) preneurs des cahiers des charges ont déposé une offre.  
Nous avons reçu deux (2) soumissions pour le lot 1 et trois (3) soumissions pour le lot 2. Toutes les soumissions sont conformes administrativement.  
La soumission d'Aréo-Feu ltée a été déclarée non conforme techniquement pour le lot 1 et celle de Boivin Gauvin inc. pour le lot 2.

#### Motifs de désistement :

- une firme n'a pas le personnel requis pour effectuer le contrat;
- une firme n'a pas répondu au questionnaire.

Préparé par :

Le  -  -

**Service de l'approvisionnement**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400  
 Montréal (Québec) H2M 1L5

**Tableau comparatif des prix****Appel d'offres Agent d'approvisionnement**

18-17229 Roxana Racasan Oancea

**Conformité** oui

Numero Lot	Soumissionnaires	Numero Item	Description Item	Qté par période	Unité de mesure	Prix unitaires	Données	
							Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>LOT1</b>	Boivin et Gauvin inc.	1	Bottes pour le combat incendie GLOBE SUPRÊME ou équivalent	1000	ch	550,00 \$	550 000,00 \$	632 362,50 \$
		2	Prise de mesure particulière (incluant le déplacement)	50	ch	40,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
<b>Total (Boivin et Gauvin inc.)</b>							<b>552 000,00 \$</b>	<b>634 662,00 \$</b>
<b>LOT2</b>	Aréo-Feu ltée	1	Bottes pour le combat incendie COSMAS TITAN ou équivalent	1000	ch	399,50 \$	399 500,00 \$	459 325,13 \$
		2	Prise de mesure particulière (incluant le déplacement)	50	ch	80,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
<b>Total (Aréo-Feu ltée)</b>							<b>403 500,00 \$</b>	<b>463 924,13 \$</b>
	Équipements incendies CPM Mayer	1	Bottes pour le combat incendie COSMAS TITAN ou équivalent	1000	ch	525,00 \$	525 000,00 \$	603 618,75 \$
		2	Prise de mesure particulière (incluant le déplacement)	50	ch	200,00 \$	10 000,00 \$	11 497,50 \$
<b>Total (Équipements incendies CPM Mayer)</b>							<b>535 000,00 \$</b>	<b>615 116,25 \$</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 18-17229

Numéro de référence : 1200200

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : SIM - Bottes de protection pour le combat incendie

<input type="checkbox"/>	<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/>	Aréo-feu ltée 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4 NEQ : 1145941218	<a href="#">Madame Melanie Mondoux</a> Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur :	<b>Commande : (1492623)</b> 2018-09-20 10 h 45 <b>Transmission :</b> 2018-09-20 10 h 45	3014817 - 18-17229 Addenda 1 - Report date 2018-10-19 14 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Boivin & Gauvin inc 162 rue Vachon Trois-Rivières, QC, G8T 1Z7 <a href="http://www.1200-degrees.com">http://www.1200-degrees.com</a> NEQ : 1170146808	<a href="#">Monsieur François Proulx</a> Téléphone : 819 909-9944 Télécopieur :	<b>Commande : (1492326)</b> 2018-09-19 14 h 05 <b>Transmission :</b> 2018-09-19 14 h 05	3014817 - 18-17229 Addenda 1 - Report date 2018-10-19 14 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Chaussures Belmont Inc 655 de l'Argon Québec, QC, G2N2G7 <a href="http://www.belmont-inc.com">http://www.belmont-inc.com</a> NEQ : 1144004109	<a href="#">Monsieur Marquy Dubois</a> Téléphone : 581 888-4245 Télécopieur : 514 721-6961	<b>Commande : (1498257)</b> 2018-10-05 15 h 55 <b>Transmission :</b> 2018-10-05 15 h 55	3014817 - 18-17229 Addenda 1 - Report date 2018-10-19 14 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Équipements Incendies CMP Mayer inc. 2250 André-C.-Hamel Drummondville, QC, J2C 8B1 NEQ : 1142911370	<a href="#">Monsieur Serge Therrien</a> Téléphone : 819 474-2111 Télécopieur :	<b>Commande : (1493704)</b> 2018-09-24 14 h 07 <b>Transmission :</b> 2018-09-24 14 h 07	3014817 - 18-17229 Addenda 1 - Report date 2018-10-19 14 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	HAIX north america 2320 fortune dr ste 120 lexington, KY, 40509 NEQ :	<a href="#">Madame sandy longarzo</a> Téléphone : 866 344-4249 Télécopieur :	<b>Commande : (1498352)</b> 2018-10-08 11 h 12 <b>Transmission :</b> 2018-10-08 11 h 12	3014817 - 18-17229 Addenda 1 - Report date 2018-10-19 14 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

**Dossier # : 1192645002**

**Unité administrative responsable :**

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques

**Objet :**

Conclure avec Boivin et Gauvin inc. et avec Aréo-feu ltée, des ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, de marque Globe suprême et de marque Cosmas Titan - Appel d'offres public 18-17229 - 2 soumissionnaires - 1 seul conforme pour le lot 1 et 3 soumissionnaires pour le lot 2 - montant estimé de 634 662,00 \$ pour la firme Boivin et Gauvin inc. et de 463 924,13 \$ pour la firme Aréo-feu ltée, taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[ÉJ GDD 1192645002 \(Bottes de protection\).xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anjeza DIMO  
Agente de gestion des ressources financières  
Division du conseil et du soutien financier  
Sécurité publique – SIM  
**Tél : 514-280-3473**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-27

Hélène DÉRY  
Professionnelle (domaine d'expertise) - chef d'équipe

**Tél : 514 872-9782**

**Division :** Division du conseil et du soutien financier  
Sécurité publique – SIM





(1)

**Dossier # : 1194087001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder trois contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de biens et services requis aux usines d'eau potable, aux stations de pompage et aux réservoirs: Contrat 1 (articles 3 et 4 ) à Groupe Promec inc. pour une somme maximale de 308 428,91 \$, taxes et contingences incluses - Contrat 2 (article 5) à Les Entreprises Électriques L.M. inc., pour une somme maximale de 688 165,13 \$, taxes et contingences incluses - Contrat 3 (article 7) à Gemitech inc., pour une somme maximale de 1 747 916,96 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public # 18-17231 - (4 ou 5 soumissionnaires).

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau des démarreurs progressifs des usines Dorval et Lachine et le remplacement du CCM4 de l'usine Pierrefonds , aux prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 18-17231 ;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Groupe Promec inc.	3 et 4	308 428,91 \$

2. de recommander au conseil d'agglomération :

d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles respectifs, pour le remplacement des moteurs des usines Dorval et Lachine et pour l'inspection sur une période de soixante-douze (72) mois des équipements électriques des usines, des stations et des réservoirs du secteur de l'ouest de la Ville de Montréal, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 18-

17231 ;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Les Entreprise Électriques LM inc.	5	688 165,13 \$
Gemitech inc.	7	1 747 916,96 \$

3. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour 2020 et les années subséquentes d'un montant net de taxes de 100 000,00 \$ par année;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-04 09:27

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194087001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder trois contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de biens et services requis aux usines d'eau potable, aux stations de pompage et aux réservoirs: Contrat 1 (articles 3 et 4 ) à Groupe Promec inc. pour une somme maximale de 308 428,91 \$, taxes et contingences incluses - Contrat 2 (article 5) à Les Entreprises Électriques L.M. inc., pour une somme maximale de 688 165,13 \$, taxes et contingences incluses - Contrat 3 (article 7) à Gemitech inc., pour une somme maximale de 1 747 916,96 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public # 18-17231 - (4 ou 5 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les équipements électriques de moyenne et basse tension des installations de l'eau potable du secteur de l'ouest de la Ville de Montréal, installés entre les années 1960 et 1980, commencent à afficher des signes de faiblesse et leur fiabilité est compromise. Pour s'assurer de leur intégrité et de leur disponibilité en tout temps, ils doivent être inspectés périodiquement selon la norme CSA 463 ou selon les exigences des fabricants. Récemment, une expertise externe a diagnostiqué les moteurs des usines de production d'eau potable Lachine et Dorval. L'évaluation a démontré que certains de ces moteurs sont désuets et arrivés à la fin de leur durée de vie utile ; ils doivent être remplacés.

Les démarreurs progressifs des usines de production d'eau potable Dorval et Lachine ont été installés et mis en fonction en 2003. Certains de leurs accessoires connexes, notamment les interfaces personnes-machines (IPM), sont désuets et arrivés à leur fin de vie utile (10-15 ans). En effet, ils ne permettent pas au personnel de visualiser et de programmer les paramètres de fonctionnement des groupes motopompes. À la suite de la mise à niveau, les démarreurs doivent faire l'objet d'essais et d'une inspection, selon la norme CSA 463, pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

Le centre de commande de moteurs (CCM4) de l'usine Pierrefonds est également arrivé à sa fin de vie utile et l'aménagement de ses équipements, incluant ses accessoires connexes, ne permet pas au personnel de l'inspecter périodiquement de façon sécuritaire. En effet, les démarreurs associés au CCM4 ne sont pas installés dans des compartiments dédiés et parfaitement isolés les uns des autres. Un des démarreurs de ce CCM de type variateur de vitesse régularise avec précision la vitesse d'entraînement du groupe motopompes (GMP) de 500 HP-600 V pour la distribution de l'eau. Pour corriger la situation, le CCM4 doit être remplacé par un centre de commande de moteurs neuf et conforme.

Les opérations de maintenance préventive et corrective sont complexes et elles nécessitent des outils spécialisés ainsi que des connaissances approfondies des équipements. Il est donc impératif de mandater des entreprises spécialisées d'une part pour remplacer progressivement les moteurs âgés, mettre à niveau les démarreurs progressifs et remplacer le CCM4, et d'autre part pour inspecter périodiquement selon les règles de l'art et les standards en vigueur, et au besoin, réhabiliter et mettre à niveau les équipements électriques afin de s'assurer de leur pérennité.

Ces contrats permettront à la Direction de l'eau potable (DEP) d'assurer la distribution en tout temps d'une eau d'excellente qualité, en quantité suffisante aux citoyens et au service de sécurité incendie de Montréal.

L'appel d'offres no 18-17231 a été publié le 24 octobre 2018 dans le journal *Le Devoir* et une prolongation de délai a été publiée le 29 novembre 2018. Les publications ont eu lieu les 24 octobre et 22 novembre 2018 dans le système SÉAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 décembre 2018 au Service du greffe. La durée de la publication a été de quarante-sept (47) jours. Les soumissions sont valides durant cent quatre-vingts (180) jours, soit jusqu'au 8 juin 2019.

Dix (10) addendas ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur les mandats :

Addenda	Date d'émission	Description
Addenda 1	le 26 octobre 2018	Préciser que les moteurs 1 à 5 de Lachine seront de type " <i>inverter duty</i> "
Addenda 2	le 30 octobre 2018	Modifier certains articles du devis technique et certains items du bordereau des prix
Addenda 3	le 1er novembre 2018	Questions et réponses associées à la génératrice de location incluant ses équipements connexes
Addenda 4	le 2 novembre 2018	Questions et réponses concernant les spécifications des équipements à fournir
Addenda 5	le 8 novembre 2018	Questions et réponses relatives au calendrier des interventions et aux disjoncteurs à inspecter
Addenda 6	le 22 novembre 2018	Report de la date d'ouverture des soumissions et questions et réponse sur les spécifications des moteurs à remplacer
Addenda 7	le 23 novembre 2018	Questions et réponses associées aux variateurs de vitesse et au calendrier des travaux
Addenda 8	le 3 décembre 2018	Questions et réponses relatives à la couleur des nouveaux moteurs et à la puissance du moteur 402 de l'usine Dorval
Addenda 9	le 6 décembre 2018	Questions et réponses concernant les exigences à rencontrer par le soumissionnaire ou son sous-traitant
Addenda 10	le 7 décembre 2018	Questions et réponses relatives aux dessins d'atelier des moteurs

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à conclure trois contrats. Le premier contrat de biens et services avec Groupe Promec inc. (articles 3 et 4), le deuxième contrat de biens et services avec la firme Les Entreprises Électriques L.M. inc. (article 5) et le troisième contrat de services avec la firme Gemitech inc. (article 7).

Les services et les biens fournis dans ces trois contrats sont sommairement décrits ci-dessous :

Groupe Promec inc. (articles 3 et 4) :

1. Mise à niveau des dix (10) démarreurs progressifs de l'usine Dorval;
2. Mise à niveau des quatre (4) démarreurs progressifs de l'usine Lachine;
3. Inspection, essais et mise en service des démarreurs;
4. Remplacement du CCM4 de l'usine Pierrefonds;
5. Mise en service du CCM4, formation et fourniture des manuels.

Les Entreprises L.M. inc. (article 5) :

1. Le démantèlement et la disposition des moteurs désuets;
2. La fourniture, l'installation, le raccordement, les essais et la mise en service des nouveaux moteurs;
3. Le support logistique et la fourniture des plans tels que construits.

Gemitech inc. (Article 7) :

1. L'inspection périodique des équipements électriques;
2. La fourniture des rapports d'inspection;
3. Service d'urgence en cas de besoin 24/24 heures et 7/7 jours.

Tous les travaux ont été coordonnés avec ceux à venir dans le cadre des travaux de maintien aux usines Dorval et Lachine ainsi que ceux prévus dans le cadre du projet de modernisation de l'usine Pierrefonds.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 18-17231, il y a eu neuf (9) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. La liste des preneurs du cahier des charges est annexée au dossier. Cinq (5) d'entre eux ont déposé une soumission pour les articles 3 et 4, alors que quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission pour les articles 5 et 7.

L'appel d'offres susvisé comprenait sept (7) articles et chaque firme pouvait soumissionner sur un ou plusieurs articles. Cette stratégie d'approvisionnement visait à permettre l'ouverture du marché à la compétition et favoriser un plus grand nombre d'offres. Le tableau ci-dessous présente une brève description des articles.

Article	Description
1	<b>Remplacement des variateurs de vitesse du réservoir Michel Jasmin</b>

2	Remplacement des variateurs de vitesse du réservoir des Sources
3	Remplacement du CCM4 de l'usine Pierrefonds
4	Inspection et mise à niveau des démarreurs progressifs des usines Dorval et Lachine
5	Remplacement des moteurs
6	Reconditionnement des disjoncteurs et fourniture de disjoncteurs et relais neufs (usine Pointe-Claire)
7	Inspection des équipements des usines, des stations et des réservoirs (pour une période de soixante-douze (72) mois)

Compte tenu des montants soumis dans le cadre de cet appel d'offres, l'octroi des contrats pour les articles 1 et 2 a fait l'objet d'une approbation par décision déléguée.

L'analyse des soumissions déposées pour l'article 6 s'est avérée non concluante, par conséquent l'article 6 ne fait pas l'objet d'un octroi de contrat dans le cadre de l'appel d'offres no 18-17231.

Les motifs de désistement des entreprises sont les suivants :

- Une (1) entreprise a évoqué le manque de temps pour monter et déposer des offres dans le délai imparti;
- Une (1) entreprise a indiqué que ses prix ne sont pas compétitifs pour certains articles du bordereau de prix;
- Deux (2) entreprises n'ont pas indiqué les motifs de désistement.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la DEP du Service de l'eau.

**Voici le tableau présentant les offres reçues pour l'article l'article 3 :**

Soumissions conformes	Total (taxes incluses)
Groupe Promec inc.	143 480,84 \$
Gemitech inc.	180 725,59 \$
Le groupe L.M.L Itée	216 253,36 \$
Lavytech Électrique inc.	233 272,78 \$
Les entreprises électriques L.M inc.	274 946,26 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	180 510,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	209 735,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	46,17 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	131 465,42 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	91,92 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(37 029,91 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	(20,51 %)

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Promec inc., a présenté une soumission avec un écart favorable de 20,51 %, soit 37 029,91 \$, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 21 522,13 \$, taxes incluses, ont été prévues afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

**Voici le tableau présentant les offres reçues pour l'article l'article 4 :**

Soumissions conformes	Total (taxes incluses)
Groupe Promec inc.	124 718,21 \$
Lavytech Électrique inc.	125 118,09 \$
Les entreprises L.M	126 995,06 \$
Le groupe L.M.L Ltée	145 426,13 \$
Gemitech inc.	153 946,93 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	135 637,85 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	135 240,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	8,43 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	29 228,72 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	23,43 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(10 919,64 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	(8,05 %)

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Promec inc., a présenté une soumission avec un écart favorable de 8,05 %, soit 10 919,64 \$, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

Les prix soumis ont été corrigés, car l'article 4.10 a été annulé lors de l'analyse des soumissions compte tenu qu'il s'agissait d'un doublon de l'article 4.07.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 18 707,73 \$, taxes incluses, ont été prévues afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

Nous recommandons d'accorder le contrat pour les articles 3 et 4 à Groupe Promec inc., plus bas soumissionnaire conforme.

**Voici le tableau présentant les offres reçues pour l'article l'article 5 :**

Soumissions conformes	Total (taxes incluses)
-----------------------	------------------------

Les Entreprises Électriques L.M inc.	598 404,46 \$
Le groupe L.M.L Ltée	713 106,57 \$
Lavytech Électrique inc.	784 293,55 \$
Gemitech inc.	946 359,44 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	468 175,59 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	760 541,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	27,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	347 954,95 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	58,14 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	130 228,87 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	27,81 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Électriques L.M. inc., a présenté une soumission avec un écart défavorable de 27,81 %, soit 130 228,87 \$, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

En résumé, cet écart défavorable est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

Article	Description	Montant de l'estimation	Montant du plus bas soumissionnaire	Écart (\$)	Écart (%)
5.23	Moteur HP#4 de 400 HP- 2400 Vac (Usine Lachine)	24 747,00 \$	58 774,62 \$	34 027,62 \$	137,50 %
5.24	Moteur HP#5 de 500 HP- 2400 Vac (Usine Lachine)	28 543,00 \$	59 353,45 \$	30 810,45 \$	107,94 %

Considérant les enjeux d'alimentation en eau potable pour les citoyens et le service de sécurité incendie de Montréal, la DEP recommande de conclure le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Électriques L.M. inc., au montant maximal de 688 165,13 \$, taxes incluses.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 89 760,67 \$, taxes incluses, ont été prévues afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

**Voici le tableau présentant les offres reçues pour l'article 7 :**



L'analyse de conformité des offres par la DEP et le Service de l'approvisionnement a permis de constater que trois (3) des quatre (4) soumissions déposées sont conformes.

Soumissions conformes	Total (taxes incluses)
Gemitech inc	1 747 916,96 \$
Le groupe L.M.L Itée	1 822 069,19 \$
Lavytech Électrique inc	1 978 164,48 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	1 623 409,06 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	1 849 383,54 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	5,80 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	230 247,52 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	13,17 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	124 507,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	7,66 %

La soumission d'une firme a été déclarée non conforme, car l'analyse a démontré que cette firme n'a pas réalisé des contrats de nature similaire et que son personnel ne possède pas l'expérience requise pour fournir les services conformément aux documents contractuels. De plus, le prix soumis indique que cette compagnie n'a pas établi son prix en fonction de la portée réelle des services sollicités et en considérant le calendrier des travaux.

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme, Gemitech inc., a présenté une soumission avec un écart défavorable de 7,66 %, soit 124 507,90 \$, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart est à l'intérieur de la marge d'erreur. De ce fait, la DEP recommande de conclure le contrat pour l'article 7 avec le plus bas soumissionnaire conforme, Gemitech inc., au montant de sa soumission soit de 1 747 916,96 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que les soumissionnaires recommandés : Groupe Promec inc. (article 3 et 4), Les Entreprises Électriques L.M. inc. (article 5) et Gemitech inc. (article 7) ne font pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, les soumissionnaires recommandés sont conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Des attestations délivrées par Revenu Québec ont été déposées avec les soumissions des firmes Groupe Promec inc. (12 novembre 2018), Les Entreprises Électriques L.M. inc. (10 décembre 2018) et Gemitech inc. (25 octobre 2018), lesquelles seront revalidées au moment de l'octroi du contrat.

Les firmes Groupe Promec inc., Les Entreprises Électriques L.M. inc. et Gemitech inc. ne sont pas inscrites sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

L'attestation de l'Autorité des marchés financier (AMF) n'est pas requise pour les contrats relatifs aux articles 3, 4 et 5. Le soumissionnaire recommandé pour les biens et services, Les Entreprises Électriques L.M. inc., possède une attestation de l'Autorité des marchés financiers portant le numéro 2017-CPSM-103507 valide jusqu'au 12 juin 2020. Une copie de cette attestation est jointe au présent dossier.

Le soumissionnaire recommandé pour les services, Gemitech inc., possède une attestation de l'Autorité des marchés financiers portant le numéro 2018-CPSM-1056879 valide jusqu'au 14 octobre 2021. Une copie de cette attestation est jointe au présent dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à accorder à la firme Groupe Promec inc. (articles 3 et 4) est de 308 428,91 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 268 199,05 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 40 229,86 \$, taxes incluses, pour les contingences. Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

Le coût total du contrat à octroyer à la firme Les Entreprises Électriques L.M. inc. est de 688 165,13 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 598 404,46 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 89 760,67 \$, taxes incluses, pour les contingences. Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

Le coût total du contrat à octroyer à la firme Gemitech inc. est de 1 747 916,96 \$, taxes incluses. Une partie de ce montant représentant 1 709 540,46 \$ est prévue au budget de fonctionnement de la DEP du Service de l'eau. La balance de 38 376,50 \$ sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

Les montants prévus au budget de fonctionnement pour chaque année sont les suivants :

2019 : 181 129,02 \$, taxes incluses;  
2020 : 193 613,15 \$, taxes incluses;  
2021 : 278 647,04 \$, taxes incluses;  
2022 : 206 095,30 \$, taxes incluses;  
2023 : 287 161,70 \$, taxes incluses;  
2024 : 210 023,07 \$, taxes incluses;  
2025 : 352 871,18 \$, taxes incluses.

Pour l'année 2019, la DEP absorbera la dépense dans son budget de fonctionnement en procédant à un réaménagement des budgets additionnels liés au nouveau bâtiment administratif étant donné que celui ne sera disponible qu'à partir du troisième trimestre de cette année. Par conséquent, une augmentation à la base budgétaire est demandée pour les années 2020 et subséquentes pour un montant de 100 000 \$, taxes incluses, basé sur l'historique des dépenses et un effort d'absorption des coûts correspondant à 50 % de la valeur annuelle moyenne de la dépense. Cette augmentation est requise afin de se conformer au cadre réglementaire électrique applicable (normes Z463) lié aux inspections des équipements électriques.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau »

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Risque d'affecter la distribution d'eau potable

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas de stratégie de communication tel que recommandé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 28 mars 2019  
Durée du contrat pour Groupe Promec inc. : avril 2019 à mars 2021  
Durée du contrat pour Les Entreprises Électriques L.M. inc. : avril 2019 à mars 2021  
Durée du contrat pour Gemitech inc. : avril 2019 à mars 2025

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie CARRIÈRE  
chef de section Gestion d'actifs et projets

**Tél :** 514 872-7582  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-28

Christian MARCOUX  
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

**Tél :** 514 872-3483  
**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

André MARSAN  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-5090  
**Approuvé le :** 2019-03-01

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2019-03-01

Le 15 octobre 2018

GÉMITECH INC.  
A/S MONSIEUR JEAN-YVES CÔTÉ  
500, RUE DU PLATINE  
QUÉBEC (QC) G2N 2G6

N° de décision : 2018-CPSM-1056879

N° de client : 3001627598

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GÉMITECH ÉLECTROTECHNIQUE et GÉMITECH SERVICES, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GÉMITECH INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 octobre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Directrice des contrats publics et  
des entreprises de services monétaires par intérim

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Le 13 juin 2017

LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC.  
A/S MONSIEUR ALEXANDRE FORTIN  
3006, RUE SAINTE-CATHERINE E  
MONTRÉAL (QC) H1W 2B8

N° de décision : 2017-CPSM-1035307

N° de client : 3000459691

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- C.R. COMPREF
- ENTREPRISES L.M.
- LES ENTREPRISES L.M.

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES L.M. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **12 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2540, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 18-17231

**Numéro de référence** : 1206766

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Services d'inspection, de mise à niveau et d'entretien des équipements électriques, fourniture de variateurs de vitesse, moteurs et pièces diverses pour les usines et les réservoirs du réseau de distribution d'eau potable - 24 à 72 mois

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 <a href="http://www.gastier.com">http://www.gastier.com</a>	<a href="#">Madame Kristina Bérubé</a> Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	<b>Commande : (1504818)</b> 2018-10-25 13 h 24 <b>Transmission :</b> 2018-10-25 13 h 24	3017781 - 18-17231 addenda 1 2018-10-26 14 h 22 - Courriel 3018851 - 18-17231 addenda 2 2018-10-30 13 h 34 - Courriel 3019990 - 18-17231 addenda 3 2018-11-01 11 h 22 - Courriel 3020656 - 18-17231 addenda 4 2018-11-02 13 h 03 - Courriel 3023296 - 18-17231 Addenda 5 2018-11-08 16 h 10 - Courriel 3028844 - 18-17231 addenda 6 2018-11-22 11 h 08 - Courriel 3029420 - 18-17231 addenda 7 2018-11-23 10 h 28 - Courriel 3033255 - 18-17231 addenda 8 2018-12-03 9 h 45 - Courriel 3035097 - 18-17231 addenda 9 2018-12-06 10 h 59 - Courriel 3035769 - 18-17231 Addenda 10 2018-12-07 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gémitech Inc. 500, rue du Platine Québec, QC, G2N 2G6	<a href="#">Monsieur Joël Grondines</a> Téléphone : 418 841-1010 Télécopieur : 418 841-0915	<b>Commande : (1504592)</b> 2018-10-25 9 h 01 <b>Transmission :</b> 2018-10-25 9 h 01	3017781 - 18-17231 addenda 1 2018-10-26 14 h 22 - Courriel 3018851 - 18-17231 addenda 2 2018-10-30 13 h 34 - Courriel 3019990 - 18-17231 addenda 3 2018-11-01 11 h 22 - Courriel 3020656 - 18-17231 addenda 4 2018-11-02 13 h 03 - Courriel 3023296 - 18-17231 Addenda 5 2018-11-08 16 h 10 - Courriel 3028844 - 18-17231 addenda 6 2018-11-22 11 h 08 - Courriel 3029420 - 18-17231 addenda 7 2018-11-23 10 h 28 - Courriel 3033255 - 18-17231 addenda 8 2018-12-03 9 h 45 - Courriel 3035097 - 18-17231 addenda 9 2018-12-06 10 h 59 - Courriel 3035769 - 18-17231 Addenda 10 2018-12-07 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE PROMEC INC. 1300, rue Saguenay Rouyn-Noranda, QC, J9X 7C3	<a href="#">Madame Caroline Forget</a> Téléphone : 514 901-7500 Télécopieur : 514 901-7501	<b>Commande : (1510475)</b> 2018-11-12 8 h 31	3017781 - 18-17231 addenda 1 2018-11-12 8 h 31 - Téléchargement

		<b>Transmission :</b> 2018-11-12 8 h 31	3018851 - 18-17231 addenda 2 2018-11-12 8 h 31 - Téléchargement 3019990 - 18-17231 addenda 3 2018-11-12 8 h 31 - Téléchargement 3020656 - 18-17231 addenda 4 2018-11-12 8 h 31 - Téléchargement 3023296 - 18-17231 Addenda 5 2018-11-12 8 h 31 - Téléchargement 3028844 - 18-17231 addenda 6 2018-11-22 11 h 08 - Courriel 3029420 - 18-17231 addenda 7 2018-11-23 10 h 28 - Courriel 3033255 - 18-17231 addenda 8 2018-12-03 9 h 45 - Courriel 3035097 - 18-17231 addenda 9 2018-12-06 10 h 59 - Courriel 3035769 - 18-17231 Addenda 10 2018-12-07 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lavytech Électrique inc 341 a, rue marion Repentigny, QC, j5z4w8	<a href="#">Monsieur Carl Bouchard</a> Téléphone : 450 581-9595 Télécopieur : 450 581-7627	<b>Commande : (1506413)</b> 2018-10-30 16 h 31 <b>Transmission :</b> 2018-10-30 16 h 31	3017781 - 18-17231 addenda 1 2018-10-30 16 h 31 - Téléchargement 3018851 - 18-17231 addenda 2 2018-10-30 16 h 31 - Téléchargement 3019990 - 18-17231 addenda 3 2018-11-01 11 h 22 - Courriel 3020656 - 18-17231 addenda 4 2018-11-02 13 h 03 - Courriel 3023296 - 18-17231 Addenda 5 2018-11-08 16 h 10 - Courriel 3028844 - 18-17231 addenda 6 2018-11-22 11 h 08 - Courriel 3029420 - 18-17231 addenda 7 2018-11-23 10 h 28 - Courriel 3033255 - 18-17231 addenda 8 2018-12-03 9 h 45 - Courriel 3035097 - 18-17231 addenda 9 2018-12-06 10 h 59 - Courriel 3035769 - 18-17231 Addenda 10 2018-12-07 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 <a href="http://www.groupe.lml.ca">http://www.groupe.lml.ca</a>	<a href="#">Madame Nancy Ross</a> Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	<b>Commande : (1509496)</b> 2018-11-08 8 h 48 <b>Transmission :</b> 2018-11-08 8 h 48	3017781 - 18-17231 addenda 1 2018-11-08 8 h 48 - Téléchargement 3018851 - 18-17231 addenda 2 2018-11-08 8 h 48 - Téléchargement 3019990 - 18-17231 addenda 3 2018-11-08 8 h 48 - Téléchargement 3020656 - 18-17231 addenda 4 2018-11-08 8 h 48 - Téléchargement 3023296 - 18-17231 Addenda 5 2018-11-08 16 h 10 - Courriel 3028844 - 18-17231 addenda 6 2018-11-22 11 h 08 - Courriel 3029420 - 18-17231 addenda 7 2018-11-23 10 h 28 - Courriel 3033255 - 18-17231 addenda 8 2018-12-03 9 h 45 - Courriel 3035097 - 18-17231 addenda 9 2018-12-06 10 h 59 - Courriel 3035769 - 18-17231 Addenda 10 2018-12-07 11 h 17 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



Les Entreprises Électriques L.M.  
3006 rue Sainte-Catherine Est  
Montréal, QC, H1W 2B8

[Monsieur Olivier Chalifoux-Lauzon](#)  
Téléphone : 514 904-2947  
Télécopieur : 514 523-7882

**Commande : (1504557)**  
2018-10-25 8 h 25  
**Transmission :**  
2018-10-25 8 h 25

3017781 - 18-17231 addenda 1  
2018-10-26 14 h 22 - Courriel  
3018851 - 18-17231 addenda 2  
2018-10-30 13 h 34 - Courriel  
3019990 - 18-17231 addenda 3  
2018-11-01 11 h 22 - Courriel  
3020656 - 18-17231 addenda 4  
2018-11-02 13 h 03 - Courriel  
3023296 - 18-17231 Addenda 5  
2018-11-08 16 h 10 - Courriel  
3028844 - 18-17231 addenda 6  
2018-11-22 11 h 08 - Courriel  
3029420 - 18-17231 addenda 7  
2018-11-23 10 h 28 - Courriel  
3033255 - 18-17231 addenda 8  
2018-12-03 9 h 45 - Courriel  
3035097 - 18-17231 addenda 9  
2018-12-06 10 h 59 - Courriel  
3035769 - 18-17231 Addenda 10  
2018-12-07 11 h 17 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Schneider Electric - Segment Eau  
4 Rue Lake  
Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B3H9

[Monsieur Vincent Puisor](#)  
Téléphone : 514 265-1868  
Télécopieur :

**Commande : (1505842)**  
2018-10-29 14 h 31  
**Transmission :**  
2018-10-29 14 h 31

3017781 - 18-17231 addenda 1  
2018-10-29 14 h 31 - Téléchargement  
3018851 - 18-17231 addenda 2  
2018-10-30 13 h 34 - Courriel  
3019990 - 18-17231 addenda 3  
2018-11-01 11 h 22 - Courriel  
3020656 - 18-17231 addenda 4  
2018-11-02 13 h 03 - Courriel  
3023296 - 18-17231 Addenda 5  
2018-11-08 16 h 10 - Courriel  
3028844 - 18-17231 addenda 6  
2018-11-22 11 h 08 - Courriel  
3029420 - 18-17231 addenda 7  
2018-11-23 10 h 28 - Courriel  
3033255 - 18-17231 addenda 8  
2018-12-03 9 h 45 - Courriel  
3035097 - 18-17231 addenda 9  
2018-12-06 10 h 59 - Courriel  
3035769 - 18-17231 Addenda 10  
2018-12-07 11 h 17 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Siemens Canada Ltée. (Division Industrie)  
155 rue Fortin bureau 180  
Québec, QC, G1M3M2  
<http://www.siemens.ca>

[Monsieur Christian Couillard](#)  
Téléphone : 418 687-4528  
Télécopieur : 418 687-8054

**Commande : (1505222)**  
2018-10-26 10 h 50  
**Transmission :**  
2018-10-26 10 h 50

3017781 - 18-17231 addenda 1  
2018-10-26 14 h 22 - Courriel  
3018851 - 18-17231 addenda 2  
2018-10-30 13 h 34 - Courriel  
3019990 - 18-17231 addenda 3  
2018-11-01 11 h 22 - Courriel  
3020656 - 18-17231 addenda 4  
2018-11-02 13 h 03 - Courriel  
3023296 - 18-17231 Addenda 5  
2018-11-08 16 h 10 - Courriel  
3028844 - 18-17231 addenda 6  
2018-11-22 11 h 08 - Courriel  
3029420 - 18-17231 addenda 7  
2018-11-23 10 h 28 - Courriel  
3033255 - 18-17231 addenda 8  
2018-12-03 9 h 45 - Courriel  
3035097 - 18-17231 addenda 9  
2018-12-06 10 h 59 - Courriel

3035769 - 18-17231 Addenda 10  
2018-12-07 11 h 17 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Techno-Contact inc  
9251, boul. Thimens  
Montréal, QC, H8Y 0A1  
<http://WWW.TECHNOCONTACT.CA>

[Monsieur Marc-André Therrien](#)  
Téléphone : 514 745-3331  
Télécopieur :

**Commande : (1505647)**  
2018-10-29 10 h 03  
**Transmission :**  
2018-10-29 10 h 03

3017781 - 18-17231 addenda 1  
2018-10-29 10 h 03 - Téléchargement  
3018851 - 18-17231 addenda 2  
2018-10-30 13 h 34 - Courriel  
3019990 - 18-17231 addenda 3  
2018-11-01 11 h 22 - Courriel  
3020656 - 18-17231 addenda 4  
2018-11-02 13 h 03 - Courriel  
3023296 - 18-17231 Addenda 5  
2018-11-08 16 h 10 - Courriel  
3028844 - 18-17231 addenda 6  
2018-11-22 11 h 08 - Courriel  
3029420 - 18-17231 addenda 7  
2018-11-23 10 h 28 - Courriel  
3033255 - 18-17231 addenda 8  
2018-12-03 9 h 45 - Courriel  
3035097 - 18-17231 addenda 9  
2018-12-06 10 h 59 - Courriel  
3035769 - 18-17231 Addenda 10  
2018-12-07 11 h 17 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

**Dossier # : 1194087001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Objet :</b>	Accorder trois contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de biens et services requis aux usines d'eau potable, aux stations de pompage et aux réservoirs: Contrat 1 (articles 3 et 4 ) à Groupe Promec inc. pour une somme maximale de 308 428,91 \$, taxes et contingences incluses - Contrat 2 (article 5) à Les Entreprises Électriques L.M. inc., pour une somme maximale de 688 165,13 \$, taxes et contingences incluses - Contrat 3 (article 7) à Gemitech inc., pour une somme maximale de 1 747 916,96 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public # 18-17231 - (4 ou 5 soumissionnaires).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18- 17231 Nouvelle Appel D'offres art 3 20190227.pdf](#)



[18- 17231 Nouvelle Appel D'offres art 4 20190227.pdf](#)



[18- 17231 Nouvelle Appel D'offres art 5 20190227.pdf](#)



[18- 17231 Nouvelle Appel D'offres art 7 20190306.pdf](#)



[18-17231Tableau de prix \( amendé art 5, 6 et 7\).pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Myriem LAKLALECH  
Agente d'approvisionnement  
**Tél : 514-872-1998**

**ENDOSSÉ PAR**

Richard DAGENAIS  
Chef de Section  
**Tél : 514-872-5241**  
**Division :**

Le : 2019-02-28

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le contrat est octroyé à la firme cochée pour l'article indiqué

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# article
Les Entreprises LM	274 946,26		
Le Groupe LML Itée	216 253,60		
Lavytech Électrique inc	233 272,78		
Gémitech inc	180 725,59		
Groupe Promec inc	143 480,84	√	3

### Information additionnelle

L'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville, L'autorisation de l'AMF n'est pas exigée dans le cadre de cet appel d'offres,

Préparé par :  Le  -  -

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le contrat est octroyé à la firme cochée pour l'article indiqué

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# article
Les Entreprises LM	126 995,06		
Le Groupe LML Itée	145 426,13		
Lavytech Électrique inc	125 118,09		
Gémitech inc	153 946,93		
Groupe Promec inc	124 718,21,	√	4

### Information additionnelle

L'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville, L'autorisation de l'AMF n'est pas exigée dans le cadre de cet appel d'offres,

Préparé par :  Le  -  -

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le contrat est octroyé à la firme cochée pour l'article indiqué

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# article
Les Entreprises LM	598 404,46	√	5
Le Groupe LML Itée	713 106,57		
Lavytech Électrique inc	784 293,55		
Gémitech inc	946 359,44		

### Information additionnelle

L'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville, L'autorisation de l'AMF n'est pas exigée dans le cadre de cet appel d'offres,

Préparé par :  Le  -  -

A/O 18-17231

Services d'inspection, de mise à niveau et d'entretien des équipements électriques, fourniture de variateurs de vitesse, moteurs et pièces diverses pour les usines et réservoirs du réseau de distribution d'eau potable – 24 – 72 mois

Tableau de prix (amendé suite à l'analyse des offres articles 5, 6 et 7)

Soumissionnaires	Gémitech inc	Les Entreprises L.M.	Le Groupe LML Itée	Lavytech Électrique inc	Groupe Promec inc
Montant total article 1 (taxes incluses)	106 750.92\$	<b><u>71 683.33\$</u></b>	79 901.88\$	81 656.62\$	109 582.90\$
Montant total article 2 (taxes incluses)	76 463.79\$	68 703.36\$	<b><u>45 725.56\$</u></b>	51 778.07\$	58 759.58\$
Montant total article 3 (taxes incluses)	180 725.59\$	274 946.26\$	216 253.60\$	233 272.78\$	<b><u>143 480.84\$</u></b>
Montant total article 4 (taxes incluses)	153 46.93\$ <b>suite au retrait de l'article 4.10</b>	126 995.06\$ <b>suite au retrait de l'article 4.10</b>	145 426.13\$ <b>suite au retrait de l'article 4.10</b>	125 118.09\$	<b><u>124 718.21\$</u></b>
Montant total article 5 (taxes incluses)	946 359.44\$	<b><u>598 404.46\$</u></b>	713 106.57\$	784 293.55\$	N/A
<b><u>Annulé</u></b> Montant total article 6 (taxes incluses)	879 379.14\$	643 357.56\$	618 119.97\$	705 139.38\$	N/A
Montant total article 7 (taxes incluses)	<b><u>1 747 916.96\$</u></b>	1 039 544.08\$ Non conforme pour l'article 7	1 822 69.19\$	1 978 164.48\$	N/A

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le contrat est octroyé à la firme cochée pour l'article indiqué

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# article
Les Entreprises LM (non conforme pour l'article 7)			
Le Groupe LML Itée	1 822 069,19		
Lavytech Électrique inc	1 978 164,48		
Gémitech inc	1 747 916,96	√	7

### Information additionnelle

L'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'est pas rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville, la firme cochée détient l'autorisation de contracter délivrer par l'AMF. La firme Les Entreprises LM a été déclarée non conforme pour sa proposition à l'article 7 du bordereau de soumission, car elle n'a pas démontrée qu'elle possède l'expérience requise pour les services demandés pour cet article.

Préparé par :  Le  -  -



**Dossier # : 1194087001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
<b>Objet :</b>	Accorder trois contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de biens et services requis aux usines d'eau potable, aux stations de pompage et aux réservoirs: Contrat 1 (articles 3 et 4 ) à Groupe Promec inc. pour une somme maximale de 308 428,91 \$, taxes et contingences incluses - Contrat 2 (article 5) à Les Entreprises Électriques L.M. inc., pour une somme maximale de 688 165,13 \$, taxes et contingences incluses - Contrat 3 (article 7) à Gemitech inc., pour une somme maximale de 1 747 916,96 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public # 18-17231 - (4 ou 5 soumissionnaires).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Information comptable GDD1194087001.xlsxHistorique famille 55 - Exp. Usines.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget  
**Tél : 514-872-0893**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-01

Yves COURCHESNE  
Directeur de service  
**Tél : 514 872-6630**  
**Division : Service des finances**



(1)

**Dossier # : 1185318002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction planification matérielles et logistique , Division matériel et planification
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec PTI Solutions Industrielles Inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de machines distributrices industrielles - Appel d'offres public 18-16688 - 1 soumissionnaire - 557 502.28 \$, taxes incluses.

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de machines distributrices industrielles
2. d'accorder à PTI Solutions Industrielles inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 18-16688 et au tableau de prix reçus ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2019-02-21 16:53

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185318002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction planification matérielles et logistique , Division matériel et planification
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec PTI Solutions Industrielles Inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de machines distributrices industrielles - Appel d'offres public 18-16688 - 1 soumissionnaire - 557 502.28 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de machines distributrices industrielles pour une période de trente-six (36) mois, avec une option de prolongation d'une année, destinées aux arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal.

En raison de leurs opérations 24 heures par jour, 7 jours sur 7, les unités d'affaires ont émis le besoin de rendre davantage disponibles certains produits et équipements nécessaires à la prestation de service aux citoyens. Parmi l'éventail de solutions envisagées par le Service de l'approvisionnement pour répondre aux besoins, la machine distributrice industrielle s'est révélée être la plus économique et efficace. Cette machine peut offrir et distribuer différents produits, tels que des équipements de protection individuelle (ex.: gants, lunettes de protection, bouchons, dossards) ainsi que certains consommables (ex.: ruban adhésif, petite quincaillerie, outils) Les produits qui seront distribués par la machine distributrice industrielle seront déterminés en fonction des besoins de chaque unité d'affaires.

Ce type de machine permet de se procurer facilement et rapidement le matériel nécessaire permettant d'effectuer les opérations de la journée, et ce, sans avoir à passer au comptoir du magasin ou au dépôt de l'unité, en plus de permettre un meilleur contrôle sur les équipements distribués aux employés.

Le présent dossier a pour objet de recommander l'octroi d'un nouveau contrat pour l'acquisition de machines distributrices industrielles à la firme PTI Solutions Industrielles Inc., à la suite de l'appel d'offres public numéro 18-16688 lancé par le Service de l'approvisionnement le 20 juin 2018.

**Stratégie de sollicitation du marché**

L'appel d'offres était composé de deux articles. Le premier article porte sur la fourniture et l'installation des machines distributrices industrielles, la formation et le service après-vente, alors que le deuxième article comprend les frais annuels pour les licences de gestion.

Le contrat est octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

### **Dates de lancement et d'ouverture des soumissions**

Date de lancement : 4 juillet 2018

Date d'ouverture : 4 octobre 2018

L'appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du gouvernement du Québec ainsi que dans le journal Le Devoir.

### **Addenda**

Six addenda ont été produits dans le cadre de cet appel d'offres:

1. 27 juillet 2018: l'addenda répondait à des questions des preneurs du cahier des charges;
2. 3 août 2018: l'addenda reportait la date d'ouverture des soumissions;
3. 13 août 2018: l'addenda reportait la date d'ouverture des soumissions;
4. 31 août 2018: l'addenda répondait à des questions des preneurs du cahier des charges;
5. 14 septembre 2018: l'addenda reportait la date d'ouverture des soumissions ainsi que réponses à des questions;
6. 24 septembre 2018: l'addenda répondait à des questions des preneurs du cahier des charges.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

### **DESCRIPTION**

La Ville de Montréal recherche, par cette entente-cadre, une firme en mesure de lui fournir, pour une période de trente-six (36) mois avec une option de prolongation d'une année à compter de la date d'émission de l'entente-cadre, les machines distributrices industrielles qui y sont décrites, le tout suivant les spécifications et les exigences définies aux documents d'appel d'offres public 18-16688.

La prolongation n'engage aucun budget supplémentaire pour le Ville, Elle sera utilisée uniquement afin de consommer, si requis, les quantités résiduelles déjà prévues au bordereau de soumission

Les clauses de la section "Contrat" qui découle de l'appel d'offres public 18-16688 comprennent, entre autres, les prix unitaires fixes pour les trois années, le respect des spécifications des produits ainsi que le délai de livraison. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

### **Spécifications**

#### Qualitatif

#### *Services offerts :*

- la fourniture et l'installation de la machine distributrice industrielle;
- la possibilité de moduler la machine selon les besoins locaux;
- la licence pour le logiciel de gestion de la machine (renouvellement annuel);
- la formation sur l'utilisation du logiciel, le paramétrage de la machine et sa maintenance destinée à 5 employés pour chaque machine qui sera achetée;

- le service après-vente comprenant le service à la clientèle, le service d'assistance technique durant les heures de travail et un contact, en cas d'urgence.

### Quantitatif

Suite à la consultation par le Service de l'approvisionnement auprès des unités d'affaires (arrondissements et services centraux), le besoin a été évalué à 35 machines distributrices industrielles sur une période de 36 mois.

### **Utilisation des biens**

La possibilité de se prévaloir de machines distributrices industrielles est offerte à l'ensemble des unités d'affaires. Le Service de l'approvisionnement s'est assuré que l'ensemble des unités d'affaires sollicitées soit en mesure de prendre une décision éclairée sur le choix de se munir ou non de machines, par la tenue de rencontres et présentations aux divers requérants (dont les directeurs d'arrondissements). Lors de ces rencontres, les unités d'affaires ont pu constater tous les bénéfices qu'offre l'utilisation des machines distributrices dans le cadre de leur opération.

### **JUSTIFICATION**

#### **Nombre de preneurs / soumissionnaires**

Nous avons eu 7 preneurs du cahier des charges, dont 1 soumissionnaire et 4 preneurs du cahier des charges qui ont rempli le formulaire de désistement. Deux autres preneurs du cahier des charges n'ont pas rempli le formulaire de désistement.

#### **Motifs du non dépôt**

Parmi les 4 preneurs du cahier des charges qui ont rempli le formulaire de désistement : (1) a mentionné que le devis est spécialisé, (1) n'offre pas le produit ou le service, (2) les spécifications demandées sont non rencontrées.

#### **Analyse des soumissions**

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour la soumission reçue.

Aucun soumissionnaire dans ce dossier doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ni être inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

La soumission reçue a donc été jugée conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
PTI Solutions Industrielles inc.	484 890 \$		557 502,28 \$
Dernière estimation réalisée	525 000 \$		603 618,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			557 502,28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			0,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-46 116,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-7,6%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			n/a

### Justification des écarts

Les écarts sont justifiés par le fait que ce contrat est le premier de ce type à être mis en place à la Ville. Le regroupement des besoins a permis d'obtenir des économies d'échelle plus importantes qu'estimées au départ. Il est à noter que les estimations ont été réalisées en fonction des coûts payés par les unités d'affaires qui se sont procuré ce type de machine au cours des dernières années. La mise en place de cette entente par le Service de l'approvisionnement permettra donc à la Ville de réaliser des économies pour l'ensemble des unités participantes.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Il est à noter que ces montants ne représentent qu'un potentiel d'approvisionnement et que la dépense réelle sera imputée au budget des divers services ou arrondissements, au fur et à mesure de leur utilisation.

#### Montant total de l'entente

#### Montant avant taxes TPS (5%) TVQ (9.975%) Montant, taxes incluses

484 891.00 \$ 24 244.50 \$ 48 367.78 \$ 557 502.28 \$

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si l'octroi du contrat était refusé, les unités d'affaires ne pourront profiter des bénéfices qu'apporteraient la machine distributrice sur leurs opérations et ils devront continuer à distribuer les produits EPI (gants, dossards, etc.) et autres consommables manuellement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la suite de l'octroi, l'entente sera disponible aux unités requérantes qui ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition des machines distributrices industrielles.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rencontre de démarrage avec le fournisseur Mars 2019  
Publication de l'entente cadre sur l'intranet de la Ville Mars 2019  
Début du contrat Mars 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Étienne LANGLOIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marc-André LABELLE, Service de l'approvisionnement  
Pierre GATINEAU, Service de l'approvisionnement  
Étienne LANGLOIS, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André LABELLE, 22 novembre 2018  
Étienne LANGLOIS, 21 novembre 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Véronique ROUSSIN  
Chef de section, inventaires municipaux

### **ENDOSSÉ PAR**

Marc-André LABELLE  
C/D Logistique

Le : 2019-02-01

**Tél :** 514-872-5250  
**Télécop. :**

**Tél :** 514 872-5204  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Maline GAGNÉ-TRINQUE  
Directrice

**Tél :** 514 872-8516

**Approuvé le :** 2019-02-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Dean GAUTHIER  
directeur de service - approvisionnement

**Tél :** 514 868-4433

**Approuvé le :** 2019-02-18



## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
PTI Solutions Industrielles inc.	557 502,28 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Raisons des désistements, produit trop spécifique ou produit non offert. Incapacité d'avoir les garanties demandé.

Préparé par :  Le  -  -

**Service de l'approvisionnement**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400  
 Montréal (Québec) H2M 1L5



## Tableau comparatif des prix

**No de l'appel d'offres**

18-16688

**Agent d'approvisionnement**

Étienne Langlois

**Conformité**

Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Description du lot	Num. d'Item	Données	
				Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>PTI Solutions industrielles inc.</b>					
	LOT1	Machines distributrices industrielle	1	453 740,00 \$	521 687,57 \$
		Frais de licences	2	31 150,00 \$	35 814,71 \$
<b>Total (PTI Solutions industrielles inc.)</b>				<b>484 890,00 \$</b>	<b>557 502,28 \$</b>

## GRILLE D'ANALYSE

### Un seul soumissionnaire

<b>Nombre de preneurs du cahier des charges : 7</b>	<b>Numéro de l'appel d'offres :18-16688</b> <b>Titre de l'appel d'offres : Fourniture de machines distributrices industrielles</b>
---	---

Motifs des désistements	OUI/NON	COMMENTAIRE(S)
<b><u>Cahier des charges</u></b>		
Le devis est spécialisé	Oui	Certains des preneurs de cahier des charges ont mentionnés que le devis technique était trop restrictif et spécialisé.
<b><u>Délai de soumission et d'octroi</u></b>		
Les délais de la soumission sont insuffisants	Non	91 jours
La période de soumission ne convient pas à la compagnie	Non	
Longs délais d'octroi de la part de la Ville	Non	
<b><u>Produit ou service</u></b>		
Produit ou service non offert	Oui	Certains offrent uniquement la location
Spécifications demandées non rencontrées	Oui	Produit avec spécifications

Service de l'approvisionnement  
 Direction générale adjointe – Services institutionnels  
 255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
 Montréal (Québec) H2M 1L5

<b>Motifs des désistements</b>	<b>OUI/NON</b>	<b>COMMENTAIRE(S)</b>
<b><u>Délai de livraison</u></b>		
Délais de livraison hors d'atteinte	Non	
Les manufacturiers ne peuvent pas nous garantir la livraison au moment voulu	Non	
<b><u>Carnet de commandes</u></b>		
Le carnet des commandes de la firme est complet présentement	Non	
<b><u>Autres:</u></b>		
	non	
<b>Raisons de l'écart du prix estimé par rapport au prix soumis</b>		
	Oui	
<b><u>Estimé</u></b>		
Est-il récent?	Oui	
<b><u>Autres</u></b>		
	non	



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 18-16688

Numéro de référence : 1176350

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture de machines distributrices industrielles

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Fastenal. 275, avenue Saint-Sacrement (suite 120) Québec, QC, G1N3Y1 <a href="http://www.fastenal.com">http://www.fastenal.com</a>	<a href="#">Monsieur Marc-André Busque</a> Téléphone : 514 688-6035 Télécopieur :	<b>Commande : (1476726)</b> 2018-08-08 9 h 34 <b>Transmission :</b> 2018-08-08 9 h 34	2977628 - Addenda n°1 2018-08-08 9 h 34 - Téléchargement 2980674 - Addenda n°2 2018-08-08 9 h 34 - Téléchargement 2983843 - 18-16688_Add3_REPORT DE DATE 2018-08-13 10 h 12 - Courriel 2994112 - Addenda 4 REPORT DE DATE 2018-08-31 14 h 22 - Courriel 2999873 - 18-16688_Add5_report de date (devis) 2018-09-14 13 h 27 - Courriel 2999874 - 18-16688_Add5_report de date (bordereau) 2018-09-14 13 h 27 - Téléchargement 3003623 - 18-16688_Add6 2018-09-24 12 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fortin & Fils 119 Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Bellevue, QC, H9X 1M3	<a href="#">Monsieur Nelson Fortin</a> Téléphone : 514 972-7555 Télécopieur : 514 457-0934	<b>Commande : (1465771)</b> 2018-07-06 6 h 27 <b>Transmission :</b> 2018-07-06 6 h 27	2977628 - Addenda n°1 2018-07-27 8 h 41 - Courriel 2980674 - Addenda n°2 2018-08-03 15 h 28 - Courriel 2983843 - 18-16688_Add3_REPORT DE DATE 2018-08-13 10 h 12 - Courriel 2994112 - Addenda 4 REPORT DE DATE 2018-08-31 14 h 22 - Courriel 2999873 - 18-16688_Add5_report de date (devis) 2018-09-14 13 h 27 - Courriel 2999874 - 18-16688_Add5_report de date (bordereau) 2018-09-14 13 h 27 - Téléchargement 3003623 - 18-16688_Add6 2018-09-24 12 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Planiform 1983 Inc 10175 Basile Routhier Montréal, QC, H2C2c5 <a href="http://www.planiform.com">http://www.planiform.com</a>	<a href="#">Madame Charlotte Girod</a> Téléphone : 450 961-1983 Télécopieur :	<b>Commande : (1477795)</b> 2018-08-10 9 h 18 <b>Transmission :</b> 2018-08-10 9 h 18	2977628 - Addenda n°1 2018-08-10 9 h 18 - Téléchargement 2980674 - Addenda n°2 2018-08-10 9 h 18 - Téléchargement 2983843 - 18-16688_Add3_REPORT DE DATE 2018-08-13 10 h 12 - Courriel 2994112 - Addenda 4 REPORT DE DATE 2018-08-31 14 h 22 - Courriel 2999873 - 18-16688_Add5_report de date (devis) 2018-09-14 13 h 27 - Courriel 2999874 - 18-16688_Add5_report de date (bordereau) 2018-09-14 13 h 27 - Téléchargement 3003623 - 18-16688_Add6 2018-09-24 12 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PR Distribution.ca 6500 rue Zephirin Pâque Québec Québec, QC, G2C 0M3 <a href="http://Www.prdistribution.ca">http://Www.prdistribution.ca</a>	<a href="#">Monsieur Guy Lord</a> Téléphone : 418 872-6018 Télécopieur : 418 872-6583	<b>Commande : (1471606)</b> 2018-07-20 9 h 42 <b>Transmission :</b> 2018-07-20 9 h 42	2977628 - Addenda n°1 2018-07-27 8 h 41 - Courriel 2980674 - Addenda n°2 2018-08-03 15 h 28 - Courriel 2983843 - 18-16688_Add3_REPORT DE DATE 2018-08-13 10 h 12 - Courriel 2994112 - Addenda 4 REPORT DE DATE 2018-08-31 14 h 22 - Courriel 2999873 - 18-16688_Add5_report de date (devis) 2018-09-14 13 h 27 - Courriel 2999874 - 18-16688_Add5_report de date (bordereau) 2018-09-14 13 h 27 - Téléchargement 3003623 - 18-16688_Add6 2018-09-24 12 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PTI Solutions Industrielles Inc. 12320, boul. Louis-Loranger Trois-Rivières, QC, G9B0L9	<a href="#">Monsieur Jean Bissonnette</a> Téléphone : 819 384-4590 Télécopieur :	<b>Commande : (1474984)</b> 2018-08-03 14 h 31 <b>Transmission :</b> 2018-08-03 14 h 31	2977628 - Addenda n°1 2018-08-03 14 h 31 - Téléchargement 2980674 - Addenda n°2 2018-08-03 15 h 28 - Courriel 2983843 - 18-16688_Add3_REPORT DE DATE 2018-08-13 10 h 12 - Courriel 2994112 - Addenda 4 REPORT DE DATE 2018-08-31 14 h 22 - Courriel 2999873 - 18-16688_Add5_report de date (devis) 2018-09-14 13 h 27 - Courriel 2999874 - 18-16688_Add5_report de date (bordereau) 2018-09-14 13 h 27 - Téléchargement 3003623 - 18-16688_Add6 2018-09-24 12 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Services de Distributrices Ventrex Inc. 11875, rue Éthier Montréal, QC, H1H 3H5 <a href="http://www.ventrex.ca">http://www.ventrex.ca</a>	<a href="#">Monsieur David Morin</a> Téléphone : 514 991-6757 Télécopieur :	<b>Commande : (1468458)</b> 2018-07-12 11 h 46 <b>Transmission :</b> 2018-07-12 11 h 46	2977628 - Addenda n°1 2018-07-27 8 h 41 - Courriel 2980674 - Addenda n°2 2018-08-03 15 h 28 - Courriel 2983843 - 18-16688_Add3_REPORT DE DATE 2018-08-13 10 h 12 - Courriel 2994112 - Addenda 4 REPORT DE DATE 2018-08-31 14 h 22 - Courriel 2999873 - 18-16688_Add5_report de date (devis) 2018-09-14 13 h 27 - Courriel 2999874 - 18-16688_Add5_report de date (bordereau) 2018-09-14 13 h 27 - Téléchargement 3003623 - 18-16688_Add6 2018-09-24 12 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

09/10/2018

Ville de Montréal - Arrondissement Lasalle  
7277, rue Cordner  
Montréal, QC, H8N 2J7

[Monsieur Moris Markarian](#)  
Téléphone : 514 367-6000  
Télécopieur :

SEAO : Liste des commandes

**Commande : (1474284)**  
2018-08-01 9 h 31  
**Transmission :**  
2018-08-01 9 h 31

2977628 - Addenda n°1  
2018-08-01 9 h 31 - Téléchargement  
Mode privilégié : Ne pas recevoir

---

© 2003-2018 Tous droits réservés



(1)

**Dossier # : 1193190002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, pour les ententes-cadres conclues avec la firme SC360 Inc (CE17 0007), une dépense totale additionnelle de 283 865,76 \$ (141 932,88 \$, incluant les contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15%, pour chacun des lots 1 et 2 de l'appel d'offres 16-14658), majorant ainsi le montant de ces contrats de 405 522,52\$ à 547 455,40\$

Il est recommandé :

1. d'autoriser, pour les ententes-cadres conclues avec la firme SC360 Inc (CE17 0007), une dépense additionnelle de 141 932,88 \$ incluant les contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15%, pour chacun des lots 1 et 2 de l'appel d'offres 16-14658, majorant ainsi le montant de ces contrats de 405 522,52\$ à 547 455,40\$;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-03-04 09:15

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193190002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, pour les ententes-cadres conclues avec la firme SC360 Inc (CE17 0007), une dépense totale additionnelle de 283 865,76 \$ (141 932,88 \$, incluant les contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15%, pour chacun des lots 1 et 2 de l'appel d'offres 16-14658), majorant ainsi le montant de ces contrats de 405 522,52\$ à 547 455,40\$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville dessert un réseau de près de 500 sites interconnectés qui permet de relier ses bâtiments, d'offrir différents services informatiques à ses employés et fournir des services à ses citoyens (comme le Wifi public). En 2016, la Ville de Montréal (Ville) a mis en place un nouveau modèle de télécommunication en assurant la maîtrise d'oeuvre de son réseau. Pour soutenir ce modèle, la Ville a publié, en janvier 2017, un appel d'offres afin de se prévaloir de quatre ententes cadres (appel d'offres public 16-14658) pour la fourniture de matériaux et de service en câblage structuré. Ces ententes cadres d'une durée de 3 ans ont été conclues avec SC360 Inc.

Suite à la migration vers le réseau propriétaire de la Ville, les contrats octroyés suite à l'appel d'offres 16-14658 ont permis d'adresser les besoins en infrastructures de câblages requis pour les sites de l'ensemble des lots. De nouveaux sites et des déménagements d'importance (par exemple au 630 boulevard René Lévesque, Ouest, au 700 de la Gauchetière, Ouest, au 5800 Saint-Denis, à l'annexe du 10351 Sherbrooke, Est, au 201 Laurier et au 1000 Émile-Journaux), non anticipés au devis et principalement localisés au centre et à l'est de la Ville ont accéléré la consommation des services.

Un appel d'offres public a été publié récemment afin de solliciter le marché et de conclure une nouvelle entente en fourniture de matériaux et en service de câblage structuré avant l'échéance de 2020. L'objet du présent dossier vise donc à autoriser, pour les ententes-cadres conclues avec la firme SC360 Inc (CE17 0007), une dépense additionnelle de 141 932,88 \$ incluant les contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15%, pour chacun des lots 1 et 2 de l'appel d'offres 16-14658, majorant ainsi le montant de ces contrats de 405 522,52\$ à 547 455,40\$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



CE18 1302 - 8 août 2018 - Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés (4 lots) à SC360 Inc. (CE17 0007) – fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications.  
 CE17 0007 - 11 janvier 2017 - Conclure avec SC 360 Inc., 4 ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - Appel d'offres public 16-14658 - (Cinq soumissionnaires) + (Lot 1: 405 522,52 \$, Lot 2: 405 522,52 \$, Lot 3: 405 522,52 \$, Lot 4: 405 522,52 \$)

## DESCRIPTION

Chacun des lots couvre :

- L'ajout de prises;
- Le déménagement et l'aménagement du câblage pour les aires de travail et le déploiement du WiFi corporatif;
- La vérification et la réparation des prises défectueuses;
- L'aménagement de salles de télécommunications

Les lots sont regroupés par adresse civique.

## JUSTIFICATION

### Variation des quantités

Tel que prévu à l'article 18 du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, le besoin est d'autoriser un budget pour les variations des quantités de 15%. Ce budget servira à adresser la consommation accrue des quantités des enveloppes des lots 1 et 2 due aux différents déménagements.

L'ajout des nouveaux sites non connus au moment de l'appel d'offres, à l'intérieur des lots 1 et 2, ont engendrés des coûts contingents de 81 104,50 \$ pour chacun des lots. Ces dépenses additionnelles représentent un taux d'augmentation de l'enveloppe de 20% et permettent de répondre aux nouveaux besoins en câblage (WiFi, déménagements, autres solutions numériques) jusqu'à l'octroi du nouveau contrat 18-17411 pour la fourniture de matériaux et de service de câblage en télécommunication, prévu en 2019.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense additionnelle totale de 283 865,76 \$ (259 207,28 \$ net de taxes) pour les lots 1 et 2 se présente comme suit :

<b>SC360 INC</b>	<b>Coût 3 premières années</b>	<b>Budget additionnel pour variation des quantités (15%)</b>	<b>Budget de contingence (20%)</b>	<b>Total</b>
Lot 1	405 522,52 \$	60 828,38 \$	81 104,50 \$	547 455,40 \$
Lot 2	405 522,52 \$	60 828,38 \$	81 104,50 \$	547 455,40 \$
Lot 3	405 522,52 \$			405 522,52 \$
Lot 4	405 522,52 \$			405 522,52 \$
<b>TOTAL</b>		<b>121 656,76 \$</b>	<b>162 209,00 \$</b>	

Les achats qui seront effectués auprès du soumissionnaire se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses assumées au budget de fonctionnement et/ou au PTI du Service des TI pour la durée des ententes pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces dépenses additionnelles permettront de poursuivre les projets de déménagement et de déploiement du Wifi, ainsi que toutes autres activités nécessitant des travaux de câblage et ce, jusqu'à la mise en place du prochain contrat 18-17411 pour la fourniture de matériaux et de service de câblage en télécommunication, prévu en 2019.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le CE – 13 mars 2019;  
Approbation du dossier par le CM – 25 mars 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs incluant les nouvelles dispositions du règlement de gestion contractuel.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic BOUTIN  
contrôleur(euse) de projet

**Tél :** 514-872-4613  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-25

Demis NUNES  
chef division réseaux de télécommunications

**Tél :** 514-887-9047  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Gianina MOCANU  
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

**Tél :** 514-280-8521

**Approuvé le :** 2019-02-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2019-02-28

**Dossier # : 1193190002**

**Unité administrative responsable :**

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs

**Objet :**

Autoriser, pour les ententes-cadres conclues avec la firme SC360 Inc (CE17 0007), une dépense totale additionnelle de 283 865,76 \$ (141 932,88 \$, incluant les contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15%, pour chacun des lots 1 et 2 de l'appel d'offres 16-14658), majorant ainsi le montant de ces contrats de 405 522,52\$ à 547 455,40\$

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation juridique avec commentaire

---

**COMMENTAIRES**

Nous sommes d'avis qu'il s'agit de modifications accessoires au contrat. Ces modifications ne changent pas la nature du contrat quant à son objet et est accessoire en valeur, et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.04 de la Loi sur les cités et villes.

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sandra PALAVICINI  
Avocate, droit contractuel  
**Tél : 514 872-1200**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-28

Sandra PALAVICINI  
Avocate, droit contractuel  
**Tél : 514 872-1200**  
**Division : Droit contractuel**



(1)

**Dossier # : 1196794001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 225 000 \$ pour le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour la poursuite de ses actions / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CG18 0115) majorant le montant total du soutien financier de 1 300 000 \$ à 1 525 000 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 225 000 \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour une période de transition de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019;
2. d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CG18 0115), majorant le montant total du soutien accordé de 1 300 000 \$ à 1 525 000 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-28 08:43

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196794001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 225 000 \$ pour le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour la poursuite de ses actions / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CG18 0115) majorant le montant total du soutien financier de 1 300 000 \$ à 1 525 000 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours des dernières années, la Ville de Montréal a constaté que le phénomène de la radicalisation avait beaucoup évolué ainsi que le nombre et la diversité des acteurs qui ont développé une expertise dans ce domaine. Ayant initié la création du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (Centre ou CPRMV) il y a près de quatre ans, la Ville, tout comme le ministère de la Sécurité publique (MSP) qui le soutient également financièrement, souhaitent revoir son mandat en tenant compte de l'expertise du milieu et de l'environnement dans lequel il agit.

La nécessité d'entreprendre une telle démarche de révision du mandat a été soulevée lors des consultations externes ciblées réalisées auprès des partenaires qui agissent dans le domaine de la prévention de la radicalisation ainsi que dans le rapport d'audit du Contrôleur général de la Ville de Montréal, dont les résultats ont été présentés au conseil d'administration du Centre.

Pour la Ville de Montréal, la prévention de la radicalisation est un atout majeur pour prévenir des problèmes sociaux, pour dynamiser la communauté et favoriser la cohabitation harmonieuse pour la population montréalaise. Ce domaine d'intervention nécessite la collaboration de plusieurs acteurs, dont le gouvernement du Québec et c'est en complémentarité avec ces acteurs que la Ville de Montréal souhaite contribuer à la prévention de la radicalisation.

En raison de la révision du mandat, la Ville et le MSP collaboreront pour élaborer un plan d'action transitoire qui permettra à l'organisme d'atteindre les objectifs de révision et d'améliorations souhaités.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG18 0115 du 22 février 2018**

Accorder un soutien financier de 1,3 M\$, au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, dont 400 000 \$ pour les actions réalisées en 2017 et 900 000 \$ pour la réalisation de son plan d'action annuel 2018

### **CG17 0416 du 28 septembre 2017**

Accorder un soutien financier de 500 000 \$, pour l'année 2017, au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence

### **CG15 0771 du 17 décembre 2015**

Accorder un soutien financier de 1 M\$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) pour la réalisation de son plan d'action 2015-2016 dans le cadre du budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, le ministre de la Sécurité publique et le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, soit 1 M\$ de la Ville de Montréal et 1 M\$ du ministère de la Sécurité publique, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière

### **CM15 0979 du 17 août 2015**

Accorder une avance de fonds de 200 000 \$, sur la contribution prévue de 1 million \$ au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence

## **DESCRIPTION**

Le projet d'addenda vise à accorder un soutien financier additionnel de 225 000 \$ et à prolonger l'entente 2018 du CPRMV pour une période transitoire de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019. Celle-ci est nécessaire afin d'élaborer le plan d'action transitoire qui permettra d'assurer une efficacité optimale de l'organisme et redéfinir l'offre de service du CPRMV.

La redéfinition du mandat de l'organisme visera à répondre aux besoins identifiés, en complémentarité de l'offre de service actuelle et en collaboration avec les acteurs impliqués dans le domaine. Les activités soutenues par la Ville devront par ailleurs être réalisées sur le territoire montréalais et en concordance avec les champs de compétence municipale. La hauteur de l'aide financière octroyée par la Ville sera en adéquation avec ce nouveau mandat.

## **JUSTIFICATION**

L'amélioration d'aspects relatifs à l'efficacité ainsi qu'à la révision de son mandat sont nécessaires afin de permettre au CPRMV de continuer de jouer un rôle important en matière de prévention de la radicalisation menant à la violence au Québec, en particulier à Montréal. La Ville souhaite d'ailleurs revoir le mandat du Centre et son soutien financier en concordance avec les interventions des acteurs institutionnels et communautaires et les besoins sur son territoire. Les travaux entourant la redéfinition du mandat permettront également de déterminer la pertinence des différents domaines portés par le Centre et les responsabilités municipales à cet égard.

Le financement supplémentaire accordé pour la période de transition permettra de poursuivre les activités du Centre et de conserver l'expertise développée au sein de l'équipe du Centre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 225 000 \$, est prévu au budget de fonctionnement du SDIS. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien 2018</b>	<b>Soutien additionnel recommandé en 2019</b>	<b>% soutien du soutien par rapport au budget total de l'organisme</b>
<b>Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV)</b>	Réalisation du Plan d'action montréalais	1 300 000 \$	<b>225 000 \$</b>	<b>64 %</b>

Le soutien financier que la Ville a versé à cet organisme au cours des dernières années est disponible en pièce jointe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La prolongation de la convention avec le CPRMV et le soutien additionnel permettront d'élaborer un plan d'action transitoire et de redéfinir le mandat du Centre. Au terme de cette démarche, la Ville sera en mesure de déterminer le soutien financier à lui accorder au cours des prochaines années tout en évitant, dans l'intervalle, des bris de services significatifs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mars 2019** Présentation au comité exécutif

**Mars 2019** Présentation pour approbation au conseil d'agglomération

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Luc LORTIE  
Conseiller en développement communautaire

**Tél :** 514 872-3553  
**Télécop. :** 514 872-2610

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-11

Agathe LALANDE  
Chef de division - Lutte à la pauvreté et  
l'itinérance

**Tél :** 514 872-7879  
**Télécop. :** 000-0000

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice - Service de la diversité et de  
l'inclusion sociale

**Tél :** 514-872-6133  
**Approuvé le :** 2019-02-06

**Contributions financières versées depuis 2015**

NOM_FOURNISSEUR	CENTRE DE PREVENTION DE LA RADICALISATION MENANT A LA VIOLENCE
-----------------	--

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2015	2016	2017	2018	Total
Direction générale	CM15 0979	200 000,00 \$				200 000,00 \$
Total Direction générale		200 000,00 \$				200 000,00 \$
Diversité sociale et des sports	CG15 0771		700 000,00 \$	100 000,00 \$		800 000,00 \$
	CG17 0416			500 000,00 \$		500 000,00 \$
	CG18 0115				977 504,42 \$	977 504,42 \$
Total Diversité sociale et des sports			700 000,00 \$	600 000,00 \$	977 504,42 \$	2 277 504,42 \$
Total		200 000,00 \$	700 000,00 \$	600 000,00 \$	977 504,42 \$	2 477 504,42 \$

**ADDENDA**  
**GDD 119 6794 001**  
**(Modifiant la convention de contribution financière CG18 0115 du 22 février 2018)**

---

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé en vertu de la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « Ville »)

**ET :** **CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant son siège au 800, boulevard de Maisonneuve Est, 6<sup>e</sup> étage, bureau 602, Montréal, Québec, H2L 4L8, agissant et représentée aux présentes par M. Herman Deparice-Okomba, directeur général, dûment autorisé en vertu d'une résolution adoptée à une assemblée de son conseil d'administration tenue le 3 juillet 2015;

(ci-après appelé l'« **Organisme** »)

**ATTENDU QUE** le 22 février 2018 par sa résolution CG18 0115, la Ville a résolu d'accorder une contribution financière **D'UN MILLION TROIS CENT MILLE** dollars (**1 300 000 \$**), dont **NEUF CENT MILLE** dollars (**900 000 \$**) à l'Organisme pour la réalisation du Plan d'action montréalais 2018 (la « **convention** »);

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite **revoir la mission** du CPRMV en tenant compte de l'expertise du milieu et de l'environnement dans lequel agit le Centre

**ATTENDU QU'**une période de transition est nécessaire pour élaborer un plan d'action transitoire et redéfinir l'offre de service du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, dans un processus concerté avec le ministère de la Sécurité publique;

**ATTENDU QUE** la Ville doit poursuivre les travaux entrepris avec le ministère de la Sécurité publique pour établir les modalités de collaboration;

**ATTENDU QUE** la Ville considère nécessaire d'offrir à l'Organisme un soutien transitoire qui permettra la poursuite des actions;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Les paragraphes 4.1 de l'article 4 de la Convention sont remplacés par les suivants :

**ARTICLE 4**  
**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

**4.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune de ses obligations en vertu de la présente Convention, la Ville lui verse une contribution financière maximale de **UN MILLION CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE** dollars (**1 525 000 \$**), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, dont un montant minimal de **UN MILLION CENT VINGT-CINQ MILLE** dollars (**1 125 000 \$**) doit être affecté exclusivement à la réalisation du Projet et un montant maximal de **QUATRE CENT MILLE** dollars (**400 000 \$**) peut être utilisé pour appuyer la mission globale de l'Organisme.

- 4.1.1 une somme maximale de **QUATRE CENT MILLE** dollars (**400 000 \$**) à la signature de la Convention, conditionnellement à l'approbation par la Ville du Rapport annuel 2017 et des états financiers vérifiés 2017;
  - 4.1.2 une somme maximale de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE** dollars (**250 000 \$**) au plus tard le 31 mai 2018;
  - 4.1.3 une somme maximale de **QUATRE CENT MILLE** dollars (**400 000 \$**) à l'approbation par le comité de suivi du bilan semestriel tel que mentionné au point 3.10b;
  - 4.1.4 une somme maximale de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE** dollars (**250 000 \$**) à l'approbation par la Ville du Rapport annuel et des états financiers vérifiés pour l'année 2018;
  - 4.1.5 une somme maximale de **CENT QUATRE-VINGT MILLE** dollars (**180 000 \$**) à la signature de l'addenda;
  - 4.1.6** une somme maximale de **QUARANTE-CINQ MILLE** dollars (**45 000 \$**) à l'approbation par la Ville du pan d'action transitoire;
  - 4.1.7 Aucun intérêt ne sera payable par la Ville sur les sommes versées en retard, le cas échéant.
2. Le présent Addenda prend effet rétroactivement à la date d'entrée en vigueur de la Convention et se termine le **31 mars 2019**.



**Dossier # : 1196794001**

**Unité administrative responsable :**

Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 225 000 \$ pour le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence pour une période de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2019, pour la poursuite de ses actions / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de soutien financier intervenue avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CG18 0115) majorant le montant total du soutien financier de 1 300 000 \$ à 1 525 000 \$

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Certification des fonds - GDD 1196794001 BF.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jerry BARTHELEMY  
Préposé au Budget  
**Tél : 514 872-5066**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-31

Cédric AGO  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-1444**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1188195001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée pour le réaménagement des secteurs Jarry est et Boisé sud du parc Frédéric-Back pour une dépense totale de 3 038 213,57 \$ taxes incluses. Appel d'offres public (17-6991) - Contrat numéro 17-6991. Autoriser une dépense totale de 3 857 717,23 \$ (contrat, contingences, quantités variables et incidences), incluant les taxes - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. D'octroyer un contrat pour le réaménagement des secteurs Jarry est et Boisé sud au parc Frédéric-Back à Bau-Québec Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant maximal de 3 038 213,57 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6991;
2. D'autoriser une dépense de 3 098 163,83 \$ (contrat et incidences), incluant les taxes, pour les travaux de réaménagement des secteurs Jarry est et Boisé sud au parc Frédéric-Back;
3. D'autoriser une dépense de 303 821,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. D'autoriser une dépense de 455 732,04 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantité;
5. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-24 17:58

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188195001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée pour le réaménagement des secteurs Jarry est et Boisé sud du parc Frédéric-Back pour une dépense totale de 3 038 213,57 \$ taxes incluses. Appel d'offres public (17-6991) - Contrat numéro 17-6991. Autoriser une dépense totale de 3 857 717,23 \$ (contrat, contingences, quantités variables et incidences), incluant les taxes - (6 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent contrat concerne l'aménagement du bloc 2 du parc Frédéric-Back (secteur de la Boucle Jarry est et du Boisé sud) chevauchant la périphérie et le centre du parc, dans le but de le rendre accessible à la population en 2020.

Les travaux consistent principalement en l'aménagement et la réfection de sentiers piétons, de placettes de parc, de travaux de plantation, d'installation d'un système d'éclairage et d'infrastructures souterraines.

Le projet qui s'étend sur 6 hectares est réparti en deux sous secteurs :

- Le secteur de la Boucle Jarry est;
- Le secteur du Boisé sud.

Ces secteurs sont stratégiques puisqu'ils se connectent avec le secteur Boisé ouvert en 2017, à l'entrée de la rue Paul-Boutet, accès principal du parc. Un plan de localisation des secteurs est en pièce jointe.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres n° 17-6991 a été lancé le 12 novembre 2018 et s'est terminé 24 jours plus tard, soit le 6 décembre 2018. Les soumissions ont été ouvertes le 6 décembre

2018 à 13 h 30.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir, sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions reçues sont donc valides jusqu'au 5 mars 2019.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

SMCE198074006 – 28 janvier 2019 : Mandat d'exécution – Parc Frédéric-Back – Bloc 2.  
CE 17 0030 - 26 janvier 2017 : Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.

## **DESCRIPTION**

Les travaux prévus au contrat consistent, sans s'y limiter, à faire :

- l'excavation, le terrassement et la mise en forme du site;
- la réhabilitation environnementale des sols, la gestion de débris de construction;
- les infrastructures civiles et électriques pour l'alimentation future d'une toilette autonettoyante, d'une fontaine à boire et d'un éclairage de sentiers;
- l'aménagement de sentiers piétons, haltes et placettes de repos;
- l'aménagement de fossés de drainage et d'installations pluviales;
- l'installation de mobilier urbain, d'éléments de signalétique, de clôtures et garde-corps;
- la plantation de près de 400 arbres, plus de 800 arbustes, vivaces et graminées et 5 différents types d'ensemencement;
- la coordination avec différents services, dont Hydro-Québec et la Commission des Services Électriques de Montréal.

Les travaux sont divisés en deux étapes afin de ne pas gêner la circulation piétonne sur la boucle. Ainsi, la première étape de travaux qui concerne le secteur Boisé sud sera livrée en 2019; la seconde étape qui concerne le secteur de la Boucle Jarry est sera complétée en 2020.

## **JUSTIFICATION**

### Justification des travaux :

L'ouverture du secteur Boisé sud permettra aux citoyens d'accéder à une zone qui jusqu'ici n'était pas accessible au public et répondra aux attentes grandissantes de la population locale qui souhaite enfin pouvoir pénétrer au cœur du site. Ce nouvel accès au parc qui sera aménagé deviendra rapidement une des principales portes d'entrée du parc Frédéric-Back. Le réaménagement de la Boucle Jarry permettra, quant à lui, de bonifier un sentier multifonctionnel déjà prisé par la population.

### Analyse des soumissions :

Dans le cadre de l'appel d'offres, sept addendas ont été émis respectivement du 20 novembre 2018 au 3 décembre 2018. Ils visaient à préciser la nature des travaux, à reporter la date de dépôt des soumissions de sept jours, à apporter des corrections au cahier des charges et au bordereau des prix. Les différents addendas ont été envoyés à tous les preneurs de documents de l'appel d'offres.

Le report de la date de dépôt des soumissions a été fait dans le but de répondre aux questions soulevées par les entrepreneurs à la suite de la visite du site. Ce report de date a été publié dans le journal Le Devoir, sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.

Sur l'ensemble des 17 preneurs du cahier des charges : six ont déposé une soumission conforme, 11 n'ont pas déposé de soumission ; soit une proportion de 35,29 % et 64,71 % des preneurs du cahier des charges.

Parmi les 11 firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- sept entrepreneurs généraux n'ont pas donné de motif de désistement;
- trois firmes sont connues comme étant des sous-traitants en électricité;
- une firme est connue comme étant la firme responsable de l'estimation de contrôle.

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables et les documents relatifs aux soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, cautionnement, etc.).

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Bau-Québec Ltée	3 038 213,57 \$
Lanco Aménagement Inc	3 130 485,26 \$
Terrassement Multi-Paysages	3 565 536,66 \$
Urbex Construction Inc	3 603 303,74 \$
Aménagements Sud-Ouest	3 930 934,80 \$
Le Groupe Vespo	4 897 000,03 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	3 353 466,28 \$
Coût moyen des soumissions conformes ( <i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i> )	3 694 245,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ( <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> )	21,59 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) ( <i>la plus haute conforme - la plus basse conforme</i> )	1 858 786,46 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ( <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> )	61,18 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) ( <i>la plus basse conforme - estimation</i> )	- 315 252,71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ( <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> )	- 9,40 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) ( <i>la deuxième plus basse - la plus basse</i> )	92 271,69 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ( <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> )	3,04 %

Après analyse, les facteurs qui peuvent expliquer l'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire

et l'estimation de contrôle sont principalement :

- l'intérêt suscité par le parc qui a permis d'avoir plusieurs soumissionnaires;
- la bonne connaissance du site par le plus bas soumissionnaire puisqu'il a déjà réalisé des travaux équivalents quelques années auparavant dans un autre secteur du parc.

Conformité de la soumission :

Ce dossier est assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1), conformément au décret n° 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013.

L'adjudicataire recommandé détient son attestation de l'autorité des marchés financiers (n° de client : 3000264785) et a obtenu son renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public le 19 mars 2018, et ce, jusqu'au 29 juillet 2020.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni même du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Une attestation valide délivrée le 1<sup>er</sup> octobre 2018 par Revenu Québec a été déposée avec la soumission.

L'adjudicataire est conforme, en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Étant donné que l'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de contrôle est favorable à la Ville (-9,40 %), l'octroi de contrat est recommandé.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 3 857 717,23 \$, taxes incluses, incluant le prix de base des travaux ainsi que les budgets des contingences, des quantités variables et des incidences, le tout selon la ventilation financière suivante :

<b>Description</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Prix de base des travaux	3 038 213,57 \$
Contingences (10 %)	303 821,36 \$
Quantités variables (15 %)	455 732,04 \$
Incidences (1,97 %)	59 950,26 \$
<b>Total</b>	<b>3 857 717,23 \$</b>

- Un montant maximal de 3 522 610,03 \$, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RGC-17-006, du Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement du parc Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.
  - Secteur Boisé sud, année 2019 : 1 858 570,95 \$
  - Secteur Boucle Jarry est, année 2020 : 1 664 039,08 \$

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal Durable 2016-2020). Les aménagements prévus contribueront aux objectifs de développement durable notamment en matière de gestion des eaux de surface, de recyclage, de conservation et de protection de l'environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'était pas accordé, la Ville ne pourra connecter ces secteurs du parc à son entrée principale et cela impactera l'échéancier d'ouverture du bloc 2 du parc.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera réalisée avant le début des chantiers, comme convenu avec le Service des communications et en collaboration avec l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et le Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 13 mars 2019  
Conseil municipal : 25 mars 2019  
Conseil d'agglomération : 28 mars 2019  
Octroi du contrat : 1<sup>er</sup> avril 2019  
Début des travaux : 8 avril 2019  
Fin des travaux : 30 novembre 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Luc BORNAIS, Service de l'environnement  
Robert GERVAIS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Marco ST-PIERRE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Robert GERVAIS, 25 février 2019  
Luc BORNAIS, 6 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benjamin MOTTE  
architecte paysagiste

**Tél :** 5148726162  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-02-04

Clément ARNAUD  
Chef de division - Aménagement des grands  
parcs métropolitains

**Tél :** 514 872-0945  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Clément ARNAUD  
Chef de division - Aménagement des grands  
parcs métropolitains

**Tél :** 514 872-0945

Le 14 février 2019

Conformément à l'article 25 de  
l'annexe C de la Charte de la Ville  
de Montréal (L.R.Q., chapitre C-  
11.4), je désigne monsieur  
Clément Arnaud, chef de division  
- Aménagement des parcs  
métropolitains, pour me  
remplacer du 18 au 22 février  
2019 inclusivement dans  
l'exercice de mes fonctions de  
directrice, Direction -  
Aménagement des parcs et des  
espaces publics, et exercer tous  
les pouvoirs rattachés à mes  
fonctions.

J'ai signé,

Sylvia-Anne Duplantie  
Directrice - Aménagement des  
parcs et espaces publics  
Tél : 514-872-5638

**Approuvé le :** 2019-02-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)

**Tél :** 514.872.1456

**Approuvé le :** 2019-02-22





SECTEUR BOISÉ EST  
OUVERT AU PUBLIC

SECTEUR BOISÉ SUD  
4,2 hectares

SECTEUR JARRY EST -  
2<sup>E</sup> AVENUE - PAUL-BOUTET  
1,8 hectare

ENTRÉE PAUL-BOUTET

TOHU







# Montréal

Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports  
Direction aménagement des parcs et espaces publics  
Aménagement des parcs métropolitains et autres parcs  
801 Brennan, Pavillon Duke, 4e étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 1er février 2019

Monsieur Richard Raymond  
Bau-Québec Ltée.  
1370 Labadie, Local 1  
Longueuil (Québec) J4N 1C7

Courriel: richard@bau-quebec.com

**Objet : Prolongation de la durée validité de soumission  
Appel d'offres n° 17-6991  
AMÉNAGEMENT DE LA BOUCLE JARRY EST ET DU BOISÉ SUD - PARC  
FRÉDÉRIC-BACK**

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 avril 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse **avant le** 11 février 2019 à l'adresse suivante : [appelsdoffres.infos.dgpv@ville.montreal.qc.ca](mailto:appelsdoffres.infos.dgpv@ville.montreal.qc.ca).

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur Raymond, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :



Signature

4 fev. 2019

Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date



Clément Arnaud  
Chef de division

Courriel: clement.arnaud@ville.montreal.qc.ca  
Tél. : 514 872-0945



## Attestation de Revenu Québec

Cette attestation est délivrée à la personne suivante :

BAU-QUEBEC LTEE  
1370, RUE LABADIE, PORTE 1  
LONGUEUIL (QUEBEC) J4N 1C7

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1171182919

Elle atteste que la personne dont le nom figure ci-dessus répond, à la date de délivrance, aux conditions suivantes :

- Elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises.
- Elle n'a pas de compte en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
  - le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu;
  - des dispositions ont été convenues avec elle pour assurer le paiement de ses dettes, et elle n'est pas en défaut à cet égard.

Cette attestation est délivrée sous réserve des droits du ministre du Revenu, qui peut notamment procéder à toute vérification, à toute inspection, à tout examen ou à toute enquête. Le ministre peut aussi établir toute détermination, toute imposition et toute cotisation. Enfin, il peut rendre toute décision et recouvrer tout montant relativement à la personne dont le nom figure ci-dessus.

**Numéro de l'attestation : 605110-BZZH-0519014**

**Date et heure de délivrance de l'attestation : 1er octobre 2018 à 14 h 22 min 53 s**

**Date de fin de la période de validité de l'attestation : 31 janvier 2019**

Certaines personnes pourraient être assujetties, selon certaines lois, aux obligations relatives à l'attestation de Revenu Québec, notamment l'obligation de vérifier l'authenticité de cette attestation. Pour plus d'information concernant les contrats visés par l'attestation de Revenu Québec, consultez notre site Internet au [www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca).

Le 19 mars 2018

BAU-QUÉBEC LTÉE  
A/S MONSIEUR DENIS HUARD  
6952, GRANDE ALLÉE  
SAINT-HUBERT (QC) J3Y 1C4

N° de décision : 2018-CPSM-1019126  
N° de client : 3000264785

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BAU-QUÉBEC LTÉE demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 29 juillet 2020 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

# Certificat d'attestation

Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, chapitre P-44.1)

J'atteste que l'entreprise portant le nom

**BAU-QUÉBEC LTÉE**

- est immatriculée depuis le 20 août 2015.
- n'est pas en défaut de déposer une déclaration de mise à jour annuelle.
- n'est pas en défaut de se conformer à une demande qui lui a été faite en vertu de l'article 73.
- n'est pas en voie de dissolution.
- n'est pas radiée.

Numéro de certification : 635087782

Le numéro de certification ci-dessus vous permet de consulter en tout temps ce document certifié à l'aide du service en ligne Vérifier un numéro de certification du Registraire des entreprises.

Fait le 9 septembre 2016 pour le numéro d'entreprise du Québec 1171182919.

*Bernel Sanderson*  
Registraire des entreprises



000003

**Dossier # : 1188195001**

**Unité administrative responsable :** Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal

**Objet :** Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée pour le réaménagement des secteurs Jarry est et Boisé sud du parc Frédéric-Back pour une dépense totale de 3 038 213,57 \$ taxes incluses. Appel d'offres public (17-6991) - Contrat numéro 17-6991. Autoriser une dépense totale de 3 857 717,23 \$ (contrat, contingences, quantités variables et incidences), incluant les taxes - (6 soumissionnaires)

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

### **FICHIERS JOINTS**



[Virement crédit - GDD 1188195001.xlsx](#)

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Hui LI  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 872-3580

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-08

Daniel D DESJARDINS  
Conseiller(ère) budgétaire  
**Tél :** 514 872-5597  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

**Dossier # : 1193775001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Saint-Léonard", pour un montant de 1 295 768,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10295 - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 619 710,32 \$, contingences, incidences et taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'accorder à Sanexen services environnementaux, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 295 768,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10295;
2. d'autoriser une dépense de 129 576,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 194 365,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-28 16:01

**Signataire :** Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193775001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Saint-Léonard", pour un montant de 1 295 768,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10295 – 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 619 710,32 \$, contingences, incidences et taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2012, la Ville de Montréal a mis en oeuvre, sur son réseau d'eau potable, un projet de régulation de la pression et de mesure de la distribution en temps réel. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de faire des gains sur trois plans : diminution des fuites, diminution des bris dus à l'augmentation de la pression en période de faible consommation et prolongation de la durée de vie des conduites vieillissantes. La mesure de la distribution permet un meilleur contrôle des fuites sur le réseau d'eau potable en plus de permettre la facturation de l'eau consommée pour les villes liées. Ces stratégies ont déjà été utilisées avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe.

Plusieurs projets de régulation et de mesure ont déjà été réalisés. Il s'agit de :

- en 2014, les secteurs Côte-Saint-Luc, Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce;
- en 2015, les secteurs Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles et Verdun (Îles-des-Soeurs);
- en 2016, les secteurs Ahuntsic – Cartierville, Villieray – St-Michel – Parc-Extension et Dorval;
- en 2017, les secteurs Sud-Ouest, LaSalle, Mont-Royal, Hampstead et de Montréal-Ouest.

En 2018 la ville a produit un appel d'offres couvrant les secteurs de Dollard-des-Ormeaux, Le Plateau-Mont-Royal, Saint-Léonard et Beaconsfield. Les résultats à l'ouverture n'ont pas été concluants: une faible participation des soumissionnaires et des montants nettement plus élevés que ce qui avait été estimé. L'appel d'offres a donc été annulé. La Ville a fait un

second appel d'offres après avoir diminué l'ampleur du projet en retirant certains ouvrages pouvant être retardés, et en assouplissant l'échéancier, mais les résultats ont été les mêmes.

Il fut donc décidé de revoir plus en profondeur l'appel d'offres pour attirer plus de soumissionnaires, notamment des entrepreneurs habitués à faire des travaux de moins grande envergure. Pour ce faire, la Ville a, dans un premier temps, procédé au pré-achat d'équipements demandant des délais de production plus importants. Ensuite, les travaux qui couvraient l'ensemble de l'île ont été découpés par secteur. Le présent dossier couvre les travaux pour un secteur de régulation de la pression de l'arrondissement Saint-Léonard. Les autres secteurs font l'objet d'autres appels d'offres et d'autres dossiers décisionnels.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 14 janvier 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 12 février 2019, soit 4 semaines après le lancement.

Un addenda a été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications techniques et répondre à des questions de soumissionnaires :

Addenda no 1	2019-01-31	Clarifications techniques et réponses aux soumissionnaires
--------------	------------	--

La validité des soumissions est de 120 jours, soit jusqu'au 12 juin 2019

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG19 0060 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc. pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 433 572,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10285 (4 soum.)

CG19 0059 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans la Ville de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 2 474 405,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10286 (5 soum.)

CG17 0154 - 27 avril 2017 - Accorder un contrat à Groupe TNT pour le projet Agglomération de Montréal - Régulation de la pression et mesure du débit - Travaux 2017 - Dépense totale de 11 193 181,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10219 (4 soum.).

CG16 0240 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Socomec industriel, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2016 - Dépense totale de 6 474 993,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10191 - 7 soumissionnaires.

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 -



Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de construction pour la réalisation d'un secteur de régulation de la pression de l'arrondissement Saint-Léonard. Ces travaux visent à réguler toute l'eau entrant à Saint-Léonard et ainsi contrôler la pression et établir les bilans de consommation. Le projet comprend :

- le réaménagement de 2 chambres de mesure du débit existantes, situées sur des conduites principales, pour en faire des chambres de régulation;
- le réaménagement d'une chambre de mesure du débit existante, située sur une conduite secondaire, pour en faire une chambre de régulation;
- le réaménagement d'une chambre de vanne existante, située sur une conduite secondaire, pour en faire une chambre de mesure de la pression;
- la construction de 2 chambres de mesure de la pression, situées sur des conduites secondaires;
- la mise à niveau d'une chambre de mesure du débit existante, située sur une conduite principale, sur Maurice-Duplessis dans l'arrondissement Montréal-Nord.

Les arrondissements concernés par les travaux ont été informés.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 129 576,83 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc).

Des frais incidents de 194 365,24 \$, taxes incluses, soit 15 % du montant des travaux, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais reliés aux activités suivantes :

- alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec (travaux civils);
- déplacement d'utilités publiques;
- contrôle qualitatif des matériaux (38 873,05 \$, taxes incluses soit 3% des travaux).

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu treize (13) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, cinq (5) entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 38 % des preneurs de documents. Parmi les huit (8) qui n'ont pas déposé d'offre, un (1) étaient un sous-traitant et deux (2) étaient des fournisseurs. Enfin, pour les cinq (5) derniers preneurs, un (1) nous a envoyé son avis de désistement (charge de travail trop élevée). Pour les quatre (4) autres, ils n'ont pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres. La liste des preneurs de documents se trouve en pièces jointes.

Lors de l'analyse de conformité, trois (3) soumissions ont été jugées conformes, aucune erreur de calcul n'a été identifiée, l'analyse peut être consultée en pièces jointes. Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
Sanexen Services Environnementaux	1 295 768,25 \$	129 576,83 \$	1 425 345,08 \$
Construction Bau-Val	1 807 000,00 \$	180 700,00 \$	1 987 700,00 \$
Entreprises Michaudville	2 268 000,00 \$	226 800,00 \$	2 494 800,00 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 133 522,43 \$	113 352,24 \$	1 246 874,67 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 969 281,69 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 069 454,93 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			75%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			178 470,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			562 354,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			40%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 14 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme Tetra Tech QI. L'analyse des montants soumis n'a pas mis en évidence un site ou une discipline, l'écart étant présent sur l'ensemble des prix soumis.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et le second est plus important sur les articles pour le maintien de la circulation et sur les travaux de pavage. Un si grand écart entre le plus bas soumissionnaire et le second peut s'expliquer par le fait que, par le passé, Sanexen a soumissionné à plusieurs reprises sur les appels d'offres liées à ces projets et que l'entreprise n'a jamais réussi à obtenir le contrat. L'entreprise a d'ailleurs soumissionné sur les contrats de Dollard-des-Ormeaux et de Plateau-Mont-Royal, qui sont tout deux en processus d'octroi (1183775003 et 1183775004), et pour lesquels il est arrivé troisième soumissionnaire. Il aurait donc présenté une soumission très compétitive dans le but d'obtenir le contrat.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec la soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (2012, chap. 25). L'autorisation de contracter délivrée par

l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour adjudicataire recommandé, l'entreprise Sanexen Services Environnementaux, est valide jusqu'au 14 juillet 2019.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense de 1 619 710,32 \$ taxes incluses, entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 1 479 011,44 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt RCG 16-039

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté à une date ultérieure au 12 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication est en cours d'élaboration par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 28 mars 2019

Début des travaux : mai 2019

Fin des travaux : novembre 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Dominic POITRAS, Saint-Léonard  
Jean-François DUBUC, Service de l'eau  
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Dominic POITRAS, 18 février 2019  
Jean-François DUBUC, 14 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François COTÉ  
Ingénieur civil

**Tél :** 514-872-9402  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-02-14

Jean L LAMARRE  
Chef de division - optimisation du réseau

**Tél :** 514.872.7476  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice des réseaux d'eau  
**Tél :** 514 872-4023  
**Approuvé le :** 2019-02-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2019-02-28

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.  
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE  
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF  
ENTRÉE 1, BUREAU 200  
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694

N° de client : 2700007373

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- RÉGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Québec  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 10295

Numéro de référence : 1228088

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Construction de chambres de vannes et de mesure, Arrondissement Saint-Léonard

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input checked="" type="checkbox"/> Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7 NEQ : 1167167742	<a href="#">Monsieur Stéphan Charette</a> Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	<b>Commande : (1534379)</b> 2019-01-25 15 h 49 <b>Transmission :</b> 2019-01-25 15 h 49	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input checked="" type="checkbox"/> CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	<a href="#">Monsieur André Bolduc</a> Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	<b>Commande : (1529051)</b> 2019-01-15 10 h 16 <b>Transmission :</b> 2019-01-15 14 h 48	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 <a href="http://www.bauval.com">http://www.bauval.com</a> NEQ : 1143718063	<a href="#">Madame Johanne Vallée</a> Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	<b>Commande : (1528757)</b> 2019-01-14 16 h 13 <b>Transmission :</b> 2019-01-15 7 h 39	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input checked="" type="checkbox"/> Excavation Civilpro inc 84 Riendeau Varenes, QC, J3X 1P7 NEQ : 1168774306	<a href="#">Madame Valérie Laplante</a> Téléphone : 450 652-0986 Télécopieur : 450 652-6012	<b>Commande : (1530141)</b> 2019-01-17 7 h 19 <b>Transmission :</b> 2019-01-17 8 h 01	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 <a href="http://www.filtrum.qc.ca">http://www.filtrum.qc.ca</a> NEQ : 1166806464	<a href="#">Madame Christine Gauthier</a> Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	<b>Commande : (1529087)</b> 2019-01-15 10 h 41 <b>Transmission :</b> 2019-01-15 15 h 07	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)



<input type="checkbox"/> Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	<a href="#">Madame Carole Haley</a> Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	<b>Commande : (1529362)</b> 2019-01-15 14 h 56 <b>Transmission :</b> 2019-01-15 14 h 56	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input checked="" type="checkbox"/> GROUPE MICHEL LECLERC INC. 855, rue Pépin, bureau 200 Sherbrooke, QC, J1L 2P8 NEQ : 1167111138	<a href="#">Monsieur Karl Harvey</a> Téléphone : 819 575-8238 Télécopieur : 819 562-0720	<b>Commande : (1529368)</b> 2019-01-15 14 h 59 <b>Transmission :</b> 2019-01-16 9 h 24	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 <a href="http://www.lecuverbeton.com">http://www.lecuverbeton.com</a> NEQ : 1145052461	<a href="#">Monsieur David Guay</a> Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	<b>Commande : (1529153)</b> 2019-01-15 11 h 38 <b>Transmission :</b> 2019-01-15 11 h 38	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3 NEQ : 1169270676	<a href="#">Monsieur Carlo Rivera</a> Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	<b>Commande : (1530471)</b> 2019-01-17 12 h 05 <b>Transmission :</b> 2019-01-17 16 h 14	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 <a href="http://www.michaudville.com">http://www.michaudville.com</a> NEQ : 1142707943	<a href="#">Monsieur Sylvain Phaneuf</a> Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	<b>Commande : (1529327)</b> 2019-01-15 14 h 33 <b>Transmission :</b> 2019-01-15 14 h 33	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input checked="" type="checkbox"/> LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 <a href="http://www.excavationslafontaine.com">http://www.excavationslafontaine.com</a> NEQ : 1143662378	<a href="#">Madame Amélie Robitaille</a> Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	<b>Commande : (1528744)</b> 2019-01-14 16 h <b>Transmission :</b> 2019-01-15 7 h 07	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 15 h 48 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input checked="" type="checkbox"/> Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4z3v4 <a href="http://www.sanexen.com">http://www.sanexen.com</a> NEQ : 1172408883	<a href="#">Madame Andrée Houle</a> Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	<b>Commande : (1529036)</b> 2019-01-15 10 h 07 <b>Transmission :</b> 2019-01-15 14 h 35	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

---

<input type="checkbox"/>	Talvi Inc, 3980, boul.Leman Laval, QC, H7E1A1 NEQ : 1141733619	<a href="#">Monsieur Frédéric Pouliot</a> Téléphone : 450 934-2000 Télécopieur :	<b>Commande : (1528987)</b> 2019-01-15 9 h 34 <b>Transmission :</b> 2019-01-15 9 h 34	3057063 - 10295 Addenda 1 2019-01-31 14 h 46 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--------------------------	---	---	--	---

---

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

---

© 2003-2019 Tous droits réservés



**RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS**

Numéro d'AO :	<b>10295</b>
Titre d'AO :	<b>Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Saint-Léonard</b>
Date d'ouverture :	<b>2019-02-12</b>
Heure d'ouverture :	<b>13h30</b>

**RÉSULTATS**

<b>Plus bas soumissionnaire conforme :</b>	<b>Sanexen Services Environnementaux</b>
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	<b>1 295 768,25 \$</b>
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	<b>Construction Bau-Val</b>
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	<b>1 807 000,00 \$</b>
Dernière estimation :	<b>1 133 522,43 \$</b>
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	<b>14,3%</b>
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	<b>39,5%</b>
Nombre de soumissions déposées :	<b>5</b>

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis \$	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Sanexen Services Environnementaux	1 295 768,25 \$	Conforme	CONFORME	
2	Construction Bau-Val	1 807 000,00 \$	Conforme	CONFORME	/ Erreur dans la transcription du NEQ
3	Groupe Michel Leclerc	1 836 921,08 \$	Conforme	NON CONFORME	/ Montant d'assurance inférieur à ce qui est demandé au CCAS
4	Talvi	1 865 030,26 \$	Conforme	NON CONFORME	/ Soumission non signée
5	Entreprises Michaudville	2 268 000,00 \$	Conforme	CONFORME	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

\*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

**COMMENTAIRES**
**IDENTIFICATION**

Analyse faite par :	Jean-François Côté	2019-02-13
Vérifiée par :	Jean Lamarre	Date :

**Dossier # : 1193775001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux, pour le projet "Construction de chambres de vannes et de mesure, arrondissement Saint-Léonard", pour un montant de 1 295 768,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10295 – 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 619 710,32 \$, contingences, incidences et taxes incluses

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Info comptable DRE 1193775001.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François BALLARD  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-5916

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-20

Luu Lan LE  
Agente de gestion des ressources financières  
**Tél :** 514 280-0066  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1197526003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Mofax Électrique Ltée pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 656 419,51 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP18115-167032-C – 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Mofax Électrique pour l'exécution des travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 656 419,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18115-167032-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-28 21:15

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197526003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Mofax Électrique Ltée pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 656 419,51 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP18115-167032-C – 4 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) est responsable des équipements électriques de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, des intercepteurs, des collecteurs, ainsi que des stations de pompage, édicules et chambres de vannes. Ces infrastructures nécessitent une maintenance rigoureuse pour garder les équipements électriques dans un état optimal de fonctionnement et de disponibilité afin de répondre aux exigences opérationnelles du traitement des eaux usées. Cette maintenance peut être réalisée par des travaux de réparation, de remplacement et de mise à niveau des équipements. De plus, plusieurs de ces équipements sont devenus vétustes et doivent être remplacés ou mis à niveau par des interventions planifiées et/ou d'urgence.

La DEEU a aussi besoin des services d'un entrepreneur en électricité afin de réaliser divers travaux en lien avec différents projets. Les procédés de la DEEU sont en évolution constante et des équipes en réalisation de travaux doivent être disponibles en tout temps afin de répondre aux exigences opérationnelles du traitement des eaux usées.

Des travaux spécialisés effectués par une main-d'oeuvre qualifiée sont aussi nécessaires afin de garder les équipements fonctionnels et d'appuyer le personnel de la Station. L'entrepreneur en électricité demandé dans cet appel d'offres est en mesure de travailler sur tous les équipements électriques de la DEEU.

Un appel d'offres public a été lancé le 10 décembre 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 janvier 2019. La validité

des soumissions est de 90 jours.

Deux addendas ont été émis durant la période de l'appel d'offres:

- Addenda 1, en date du 17 décembre 2018: réponse à une question;
- Addenda 2, en date du 19 janvier 2019; réponse à des questions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 1947 - 13 décembre 2017 - Accorder un contrat à La Cie Électrique Britton Itée pour des travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 404 897,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17066-167032-C;

CE14 1279 - 13 août 2014 - Accorder un contrat à Mofax Électrique Itée plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 373 692,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2080-AE

CE12 0037 - 18 janvier 2012 - Accorder à la firme Mofax électrique Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 371 311,42 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 2060-AE

## **DESCRIPTION**

Les travaux décrits dans les documents d'appel d'offres comprennent la fourniture de la main-d'œuvre à taux horaire dans différentes disciplines de la construction : contremaître, électricien, électromécanicien, estimateur et chef d'équipe.

Également, un montant forfaitaire au bordereau des prix a été prévu pour le transport des matériaux, la location d'équipements (grue, équipements spécialisés, etc.) l'achat de matériaux (pièces, accessoires électriques etc.), la fourniture d'outillage et de biens non durables (propane, essence, diesel, etc.) ainsi que d'autres biens et services additionnels requis en vertu des conditions des documents d'appel d'offres.

Chaque mandat réalisé en vertu du contrat fait l'objet d'une estimation détaillée par l'entrepreneur, laquelle doit être approuvée par la Ville. Les travaux sont exécutés sur la base de temps et matériel (régie contrôlée) et toutes les feuilles de temps ainsi que les pièces justificatives doivent être approuvées et fournies avec la facture de l'entrepreneur.

Ce contrat ne prévoit aucun budget pour des contingences.

## **JUSTIFICATION**

Cinq entreprises et une association se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre ont présenté une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu de l'entreprise n'ayant pas soumissionné.

## Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
<b>1- Mofax Électrique Ltée</b>	<b>656 419,51</b>	-	<b>656 419,51</b>
2- La Cie Électrique Britton Ltée	689 470,58	-	689 470,58
3- Quantum Électrique inc.	896 890,08	-	896 890,08
4- La Cie Repentigny Électrique inc.	913 318,28	-	913 318,28
Estimation du professionnel	783 272,64	-	783 272,64
Coût moyen des soumissions reçues			789 024,61 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			20,20%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			256 898,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			39,14%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(126 853,14)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-16,20%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			33 051,08
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			5,04%

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission est favorable de 16,20 %. Cet écart est attribuable à des taux horaires moins élevés que prévu à l'estimation interne.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Mofax Électrique Ltée pour la somme de sa soumission, soit 656 419,51 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites - Mofax Électrique Ltée, 850, rue Marshall, Laval, Québec H7S 1K1 - NEQ 11429219736. L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 janvier 2019 avec sa soumission, et une mise à jour de cette attestation valide jusqu'au 30 avril 2019.

L'autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers n'est pas requise dans le cadre de ce contrat. Toutefois, Mofax Électrique Ltée a fourni une telle autorisation, laquelle est jointe au présent sommaire.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'exécution des travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la DEEU est de 656 419,51 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 599 398,51 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera comptabilisée en partie au budget de fonctionnement de la DEEU du Service de l'eau et en partie financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le recours à une main-d'œuvre spécialisée et d'appoint à très court terme pour accomplir divers travaux urgents et non prévisibles, il serait difficile de maintenir les équipements en état et d'assurer un fonctionnement optimal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: Mars 2019;
- Fin du contrat : février 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 14 février 2019

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**Tél :** 5142804418  
**Télécop. :** 5142804387

### ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-14

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**Tél :** 514 280-4364  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ  
Directeur  
**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2019-02-28

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2019-02-28





## Liste des commandes

**Numéro** : SP18115-167032-C

**Numéro de référence** : 1221252

**Statut** : En attente de conclusion du contrat

**Titre** : Exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 <a href="http://modulec.ca">http://modulec.ca</a>	<a href="#">Madame Jo Annie De Nobile</a> Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	<b>Commande : (1520432)</b> 2018-12-10 14 h 57 <b>Transmission :</b> 2018-12-10 14 h 57	3039290 - Addenda 1 2018-12-17 13 h 27 - Courriel 3044839 - Addenda 2 2019-01-09 14 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La Cie électrique Britton Ltée. 8555 chemin Devonshire Montréal, QC, H4P 2L3 <a href="http://www.britton.ca">http://www.britton.ca</a>	<a href="#">Monsieur André Gagnon</a> Téléphone : 514 342-5520 Télécopieur : 514 342-5108	<b>Commande : (1520727)</b> 2018-12-11 11 h 16 <b>Transmission :</b> 2018-12-11 11 h 16	3039290 - Addenda 1 2018-12-17 13 h 27 - Courriel 3044839 - Addenda 2 2019-01-09 14 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La Cie Repentigny 83 Lajeunesse Repentigny, QC, J6A 8J1	<a href="#">Monsieur Jean-François Durand</a> Téléphone : 450 581-4770 Télécopieur : 450 581-4771	<b>Commande : (1526259)</b> 2019-01-08 11 h 58 <b>Transmission :</b> 2019-01-08 11 h 58	3039290 - Addenda 1 2019-01-08 11 h 58 - Téléchargement 3044839 - Addenda 2 2019-01-09 14 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lavytech Électrique inc 341 a, rue marion Repentigny, QC, J5Z4W8	<a href="#">Monsieur Carl Bouchard</a> Téléphone : 450 581-9595 Télécopieur : 450 581-7627	<b>Commande : (1521931)</b> 2018-12-14 9 h 37 <b>Transmission :</b> 2018-12-14 9 h 37	3039290 - Addenda 1 2018-12-17 13 h 27 - Courriel 3044839 - Addenda 2 2019-01-09 14 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mofax Electrique Ltée 850 Marshall Laval, QC, H7S 1K1	<a href="#">Monsieur Jean-Sébastien Giguère</a> Téléphone : 450 667-6877 Télécopieur : 450 667-4277	<b>Commande : (1520810)</b> 2018-12-11 13 h 34 <b>Transmission :</b> 2018-12-11 13 h 34	3039290 - Addenda 1 2018-12-17 13 h 27 - Courriel 3044839 - Addenda 2 2019-01-09 14 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, H7L 4S2 <a href="http://www.quantumelectrique.com">http://www.quantumelectrique.com</a>	<a href="#">Monsieur Benjamin Sauvé</a> Téléphone : 514 883-1286 Télécopieur :	<b>Commande : (1524565)</b> 2018-12-21 13 h 12 <b>Transmission :</b> 2018-12-21 13 h 12	3039290 - Addenda 1 2018-12-21 13 h 12 - Téléchargement 3044839 - Addenda 2 2019-01-09 14 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

**Dossier # : 1197526003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Mofax Électrique Ltée pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 656 419,51 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP18115-167032 -C – 4 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1197526003nfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget  
**Tél : 514-872-0893**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-28

Iva STOILOVA-DINEVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 280-04195**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Division Eau - Environnement - Infrastructures du Réseau Routier



(1)

**Dossier # : 1197526006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 211 430,64 \$ taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public SP18057-160691-C – 8 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 453 716,77 \$, taxes incluses (contrat : 1 211 430,64\$, contingences : 242 286,13 \$).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 430,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP18057-160691-C;
2. d'autoriser une dépense de 242 286,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-28 09:45

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197526006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 211 430,64 \$ taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public SP18057-160691-C – 8 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 453 716,77 \$, taxes incluses (contrat : 1 211 430,64\$, contingences : 242 286,13 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les pompes d'inondation et d'assèchement situées au point le plus bas de la station de pompage de la station d'épuration de eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), servent à l'assèchement des puits de captage de l'eau des drains de toiture, de l'eau de service du bâtiment, du drainage des motopompes lors de l'entretien, du drainage du système d'échantillonnage en continu de la Station et finalement, au captage de l'eau suite à un bris potentiel majeur d'équipement de procédé.

Les pompes d'inondation (200hp) sont vieillissantes et deviennent plus difficile à réparer lorsque requis. De plus, elles seraient à risque en cas d'inondations majeures étant donné que leurs moteurs sont ouverts. Pour ces raisons et afin de garantir l'opération en cas d'inondations importantes, la Direction de l'épuration des eaux usées doit acquérir de nouvelles pompes submersibles étanches à l'eau.

Il est à noter qu'une mise à niveau des équipements électriques de la station de pompage a été effectuée en 2018 (résolution CG17 0434), en prévision des travaux sur les équipements mécaniques et de procédés.

Un appel d'offres a été lancé le 2 décembre 2018 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 février 2019. Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de

contingences. Compte tenu des imprévus probables dus à l'âge des équipements et des installations faisant l'objet des travaux, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences. . La validité des soumissions est de 120 jours. Trois (3) addenda ont été émis :

- Addenda 1 en date du 22 janvier 2019 : modifications aux documents d'appel d'offres et réponses à des questions.
- Addenda 2 en date du 23 janvier 2019 : report de date d'ouverture des soumissions
- Addenda 3 en date du 29 janvier 2019 : réponses à des questions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0434 – 28 septembre 2017 – Accorder un contrat à Le Groupe LML Itée pour la mise à niveau de l'électricité et de l'instrumentation des pompes d'inondation et d'assèchement des puits sud et nord de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 505 120,61 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP17003-160691-C.

## **DESCRIPTION**

Le contrat visé par le présent dossier consiste à réaliser les travaux suivants :

- le remplacement des quatre (4) pompes d'inondation de 200 hp de la station de pompage par quatre (4) nouvelles pompes de 185 et 250 hp;
- le remplacement et l'installation de quatre (4) pompes de puisard de 20 hp en puits humide, ainsi que 2 pompes de puisard de plancher;
- le déplacement de la tuyauterie et les accessoires (vannes et clapets) des puits humides vers les puits secs permettant ainsi un meilleur entretien;
- la réfection des bases de béton et la peinture de conduites et d'équipements;
- la réparation par injection, des fissures sur les murs de béton ;
- l'installation d'une ventilation dans les 2 puits sec.

## **JUSTIFICATION**

Treize (13) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, et huit (8) d'entre-elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu des entreprises n'ayant pas déposé de soumissions.

## **Tableau d'analyse des soumissions**

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
--------------------------------	--------------------------	----------------------------------	---------------------------

<b>1- Nordmec Construction inc.</b>	<b>1 211 430,64</b>	<b>242 286,13</b>	<b>1 453 716,77</b>
2- Le Groupe LML Ltée	1 217 121,03	243 424,21	1 460 545,23
3- Allen Entrepreneur Général inc.	1 327 832,48	265 566,50	1 593 398,97
4- Deric Construction inc.	1 366 705,53	273 341,11	1 640 046,63
5- Gastier M.P. inc.	1 374 555,04	274 911,01	1 649 466,05
6- Filtrum inc.	1 375 215,98	275 043,20	1 650 259,17
7- Norclair inc.	1 384 896,87	276 979,37	1 661 876,24
8- Tuyauterie Expert inc.	1 791 896,87	358 379,37	2 150 276,25
Estimation du professionnel	1 887 258,56	377 451,71	2 264 710,28
Coût moyen des soumissions reçues			1 724 921,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			18,66%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			696 559,48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			47,92%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(810 993,51)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-35,81%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			828,47
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0,47%

Il est à noter que le bordereau de soumission de la compagnie Tuyauterie Expert inc. comportait une erreur de calcul qui a été corrigée selon les dispositions du cahier des charges. Cette correction n'a pas affecté l'ordre des soumissionnaires.

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission est favorable de 35,81 %.

Une analyse des soumissions montre que la plupart des offres reçues incluaient un prix nettement plus bas que ce qui a été estimé pour l'achat et l'installation des pompes. Dans l'estimation interne, le professionnel s'est basé sur des prix budgétaires plus élevés reçus d'un fournisseur de pompes. Ainsi, il est donc clair que les soumissionnaires ont reçus des prix moins élevés que la Ville pour ces pompes. La moitié de l'écart de 35,81% entre l'estimation interne et la plus basse soumission s'explique par cette différence de prix, alors qu'un autre 41 % de l'écart se situe au niveau des prix soumis pour les frais généraux, les frais d'administration et profit. Nous croyons que l'intérêt élevé du marché pour ce projet a contribué à l'obtention d'un prix très compétitif.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Nordmec Construction inc. au prix de sa soumission, soit 1 217 121,03 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Nordmec Construction inc., 3-390 rue Siméon, Mont-Tremblant, Québec J8E 2R2. Nordmec Construction inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 avril 2019.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Nordmec Construction inc. détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la Station est de 1 453 716,77 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 1 327 437,18 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce contrat n'était pas octroyé, le bon fonctionnement des pompes serait à moyen terme compromis et les risques d'inondation augmenteraient considérablement.

Également, la gravité des problèmes rencontrés lors d'inondations importantes serait élevée, considérant la vétusté des équipements.

Une inondation non contrôlée des étages inférieurs de la station de pompage pourrait entraîner l'arrêt complet du pompage des eaux usées à la Station.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: mars 2019;
- Fin des travaux : avril 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 22 février 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**Tél :** 5142804418  
**Télécop. :** 5142804387

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-22

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**Tél :** 514 280-4364  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno HALLÉ  
Directeur  
**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2019-02-26

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2019-02-27



Le 26 avril 2017

NORDMEC CONSTRUCTION INC.  
A/S MONSIEUR JOËL PRUD'HOMME  
1998, RUE MICHELIN  
LAVAL (QC) H7L 5C2

N° de décision : 2017-CPSM-1026563  
N° de client : 3000172170

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LE GROUPE NORDMEC, NORDMEC CONTRÔLE et NORDMEC INSTRUMENTATION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NORDMEC CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires





## Liste des commandes

**Numéro** : SP18057-160691-C

**Numéro de référence** : 1222077

**Statut** : En attente de conclusion du contrat

**Titre** : Mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 <a href="http://modulec.ca">http://modulec.ca</a>	<a href="#">Madame Jo Annie De Nobile</a> Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	<b>Commande : (1521465)</b> 2018-12-13 9 h 25 <b>Transmission :</b> 2018-12-13 9 h 25	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel 3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 <a href="http://www.allen-entrepreneurgeneral.com">http://www.allen-entrepreneurgeneral.com</a>	<a href="#">Madame Suzanne Hallé</a> Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur :	<b>Commande : (1524393)</b> 2018-12-21 9 h 29 <b>Transmission :</b> 2018-12-21 9 h 29	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel 3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bruneau Électrique Inc. 527 boul Dollard Joliette, QC, J6E 4M5	<a href="#">Monsieur Eric Bruneau</a> Téléphone : 450 759-6606 Télécopieur : 450 759-2653	<b>Commande : (1521198)</b> 2018-12-12 13 h 23 <b>Transmission :</b> 2018-12-12 13 h 23	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel 3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 <a href="http://www.grouperidric.ca">http://www.grouperidric.ca</a>	<a href="#">Monsieur Alexandre Coulombe</a> Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	<b>Commande : (1521180)</b> 2018-12-12 12 h 06 <b>Transmission :</b> 2018-12-12 12 h 06	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel 3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 <a href="http://www.grouperidric.ca">http://www.grouperidric.ca</a>	<a href="#">Monsieur Alexandre Coulombe</a> Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	<b>Commande : (1532755)</b> 2019-01-23 9 h 39 <b>Transmission :</b> 2019-01-23 9 h 39	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-23 9 h 39 - Aucun 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-23 9 h 39 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 <a href="http://www.filtrum.qc.ca">http://www.filtrum.qc.ca</a>	<a href="#">Madame Christine Gauthier</a> Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	<b>Commande : (1522136)</b> 2018-12-14 14 h 19 <b>Transmission :</b> 2018-12-14 14 h 22	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel 3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 <a href="http://www.gastier.com">http://www.gastier.com</a>	<a href="#">Madame Kristina Bérubé</a> Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	<b>Commande : (1521978)</b> 2018-12-14 10 h 30 <b>Transmission :</b> 2018-12-14 10 h 30	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel 3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 <a href="http://www.groupepml.ca">http://www.groupepml.ca</a>	<a href="#">Madame Nancy Ross</a> Téléphone : 450 347-1996 Télécopieur : 450 347-8509	<b>Commande : (1522259)</b> 2018-12-17 7 h 14 <b>Transmission :</b> 2018-12-17 7 h 14	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel

			3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Norclair inc.. 1100, montée Masson Laval, QC, H7E 4P2 <a href="http://www.norclair.ca">http://www.norclair.ca</a>	<a href="#">Monsieur Jean-François Lessard</a> Téléphone : 450 688-4012 Télécopieur : 450 688-9123	<b>Commande : (1522449)</b> 2018-12-17 10 h 33 <b>Transmission :</b> 2018-12-17 13 h 45	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel 3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2	<a href="#">Monsieur Yanick Gougeon</a> Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	<b>Commande : (1521982)</b> 2018-12-14 10 h 30 <b>Transmission :</b> 2018-12-14 10 h 36	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel 3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ondel Inc. 415 rue Adanac Québec, QC, G1C 6B9 <a href="http://www.ondel.ca">http://www.ondel.ca</a>	<a href="#">Madame Lisiane Tremblay</a> Téléphone : 418 664-1066 Télécopieur : 418 664-1688	<b>Commande : (1528172)</b> 2019-01-14 8 h 13 <b>Transmission :</b> 2019-01-14 8 h 13	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel 3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pomerleau Inc.. 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2	<a href="#">Madame Nancy Lazure</a> Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	<b>Commande : (1523433)</b> 2018-12-19 9 h 50 <b>Transmission :</b> 2018-12-19 9 h 50	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel 3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Tuyauterie Expert inc. 740, rue Marion Joliette, QC, J6E8S2	<a href="#">Monsieur Benoit Charette</a> Téléphone : 514 365-3663 Télécopieur : 514 365-8693	<b>Commande : (1521686)</b> 2018-12-13 14 h 16 <b>Transmission :</b> 2018-12-13 14 h 16	3050904 - Addenda 1 (devis) 2019-01-22 10 h 38 - Courriel 3050905 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-22 10 h 38 - Téléchargement 3051904 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-23 13 h 59 - Courriel 3055280 - Addenda 3 2019-01-30 7 h 08 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

**Dossier # : 1197526006**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

**Objet :**

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour la mise à niveau des pompes de puisard et d'inondation de la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 211 430,64 \$ taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public SP18057-160691-C – 8 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 1 453 716,77 \$, taxes incluses (contrat : 1 211 430,64\$, contingences : 242 286,13 \$).

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1197526006nfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-26

Iva STOILOVA-DINEVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514-280-4195

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Division Eau - Environnement - Infrastructures du Réseau Routier.



(1)

**Dossier # : 1197526007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à C.M.S. entrepreneurs généraux inc. pour la prolongation des services enfouis – Poste électrique 315 KV pour un montant de 1 899 232,93 \$, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public DP18129-177070-C – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 563 964,46 \$, taxes incluses (contrat : 1 899 232,93 \$, contingences : 379 846,59 \$, variation de quantités : 94 961,65 \$ et frais incidents : 189 923,29 \$)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à C.M.S. entrepreneurs généraux inc. pour la prolongation des services enfouis - Poste électrique 315 KV, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 899 232,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP18129-177070-C ;
2. d'autoriser une dépense de 379 846,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et une dépense de 94 961,65 \$, à titre de budget de variation de quantités ainsi qu'une dépense de 189 923,29 \$, à titre de budget d'incidence;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-28 21:09

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197526007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à C.M.S. entrepreneurs généraux inc. pour la prolongation des services enfouis – Poste électrique 315 KV pour un montant de 1 899 232,93 \$, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public DP18129-177070-C – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 563 964,46 \$, taxes incluses (contrat : 1 899 232,93 \$, contingences : 379 846,59 \$, variation de quantités : 94 961,65 \$ et frais incidents : 189 923,29 \$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) un poste de transformation électrique 315 kV/25 kV est en cours de construction sur le site de la Station pour fournir une alimentation 25 kV aux deux unités prévues d'ozonation et de production d'oxygène. Ce poste sera raccordé au réseau d'Hydro-Québec à travers une ligne haute tension d'une longueur de 250 mètres. Hydro-Québec aura la responsabilité d'installer, opérer et entretenir cette ligne électrique.

Il est maintenant requis de réaliser les travaux de raccordement des lignes haute tension et des services enfouis (aqueduc, égout, massifs électriques) du poste électrique afin de le desservir adéquatement.

Un appel d'offres a été lancé le 7 janvier 2019 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 février 2019. Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Un montant de 20 % du contrat est prévu pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui pourraient être nécessaire en cours de chantier. Un budget de 5% de la valeur du contrat est également prévu pour couvrir les variations de quantité des articles à prix unitaires, conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001.

Des frais incidents ont été fixés à 10 % du montant des travaux afin de couvrir d'éventuels travaux tels que, les services de laboratoire et les expertises nécessaires en matière de sols contaminés.

Trois (3) addendas ont été émis :

- Addenda 1 en date du 22 janvier 2019 : modifications aux documents d'appel d'offres et réponses à des questions.
- Addenda 2 en date du 23 janvier 2019 : prolongation du délai des visites obligatoires.
- Addenda 3 en date du 31 janvier 2019 : réponses à des questions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0273 - 15 juin 2017 - Approuver le projet d'entente de contribution en haute tension entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV, dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ;

CG17 0093 - 30 mars 2017 - Accorder à Générale Électrique du Canada International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et la construction du poste de transformation 315kV/25kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7057-AE;

CG15 0380 - 18 juin 2015 - Autoriser la signature de l'Entente d'avant-projet entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - 1153334011.

## **DESCRIPTION**

Le présent contrat vise à réaliser les prolongements des services enfouis du poste électrique 315 kV/25 kV actuellement en construction. Les travaux à réaliser comprennent, sans s'y limiter:

- 76 mètres linéaires de conduite d'égout sanitaire ;
- 181 mètres linéaires de conduite d'égout pluvial ;
- 225 mètres linéaires de conduite d'eau potable ;
- 260 mètres linéaires de massifs électriques (2 x 14 conduits PVC bétonnés) ;
- 60 mètres linéaires d'un autre massif électrique (9 conduits PVC bétonnés) ;
- Aménagement de 2400 mètre carré de chaussée;

Afin de préparer le site pour l'installation et à la mise sous tension des lignes électriques

haute tension qui alimenteront le poste électrique, les travaux comprendront aussi l'enlèvement de lampadaires localisés dans l'emprise d'Hydro-Québec et l'installation de portiques limitant la hauteur des véhicules qui circuleront sous ces nouvelles lignes.

## JUSTIFICATION

Dix (10) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres, et quatre (4) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu des entreprises n'ayant pas déposé une soumission.

### Tableau d'analyse des soumissions

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Variation de quantité (avec taxes)	Total (avec taxes)
<b>1- C.M.S. entrepreneurs généraux inc.</b>	<b>1 899 232,93</b>	<b>379 846,59</b>	<b>94 961,65</b>	<b>2 374 041,17</b>
2- Charex inc.	1 986 830,09	397 366,02	99 341,50	2 483 537,61
3- Les Entreprises Cogenex inc.	1 995 747,55	399 149,51	99 787,38	2 494 684,43
4- E2R inc.	2 161 479,41	432 295,88	108 073,97	2 701 849,26
Estimation du professionnel externe	1 611 236,66	322 247,33	80 561,83	2 014 045,82
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				2 513 528,12
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				5,88%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				327 808,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				13,81%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)				359 995,35
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)				17,87%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)				109 496,44
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)				4,61%

L'écart entre l'estimation interne et la plus basse soumission est défavorable de 17,87 %. La majorité de cet écart (79 %) s'explique par une différence dans les prix de fourniture et d'installation des puits d'accès électrique ainsi que des structures de signalisation en porte-à-faux. En révisant son estimé, le professionnel externe s'est rendu compte qu'il avait omis d'inclure le coût pour les équipements de levage requis pour installer les puits et les structures ci-haut mentionnées.

De plus, les quatre soumissions reçues représentent des écarts minimes de prix l'une par rapport à l'autre. Le prix du plus bas soumissionnaire nous apparaît donc être le juste prix.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à C.M.S. entrepreneurs généraux inc. au prix de sa soumission, soit 1 899 232,93 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; C.M.S. entrepreneurs généraux inc., 3828 rue Saint-Patrick, Montréal (Québec) H4E 1A4. C.M.S. entrepreneurs généraux inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion



contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 avril 2019.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie C.M.S. entrepreneurs généraux inc., détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût pour la prolongation des services enfouis du poste électrique 315 KV est de 2 563 964,46 \$, taxes incluses, incluant 189 923,29 \$ pour les frais incidents.

Ceci représente un montant de 2 341 241,30 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce contrat n'était pas octroyé, un retard dans la réalisation des essais de mise en service du poste électrique serait inévitable ce qui engendrerait des frais supplémentaires pour la Ville sous forme de pénalités prévues au contrat pour la construction du poste de transformation 315kV/25kV (GC17 0093). Il est important de noter que sans alimentation en eau, égout et massifs électriques, le poste électrique ne pourrait être utilisé.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: Mars 2019;
- Fin des travaux : juillet 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 26 février 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**Tél :** 5142804418  
**Télécop. :** 5142804387

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-22

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

**Tél :** 514 280-4364  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno HALLÉ  
Directeur  
**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2019-02-28

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2019-02-28

Le 12 avril 2017

C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.  
A/S MONSIEUR YVAN ST-HILAIRE  
3828, RUE SAINT-PATRICK  
MONTRÉAL (QC) H4E 1A4

N° de décision : 2017-CPSM-1023076  
N° de client : 2700001636

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). C.M.S. ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 avril 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Québec**  
Place de la Cité - tour Cominar  
2540, boulevard Laurier - bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**  
300 square Victoria 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : DP18129-177070-C

**Numéro de référence** : 1224786

**Statut** : En attente de conclusion du contrat

**Titre** : Prolongation des services enfouis - Poste électrique 315kV

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Charex 17755 RUE LAPOINTE Mirabel, QC, J7J 0W7	<a href="#">Monsieur Stéphan Charette</a> Téléphone : 450 475-1135 Télécopieur : 450 475-1137	<b>Commande : (1528578)</b> 2019-01-14 13 h 54 <b>Transmission :</b> 2019-01-14 13 h 54	3050975 - Addenda 1 (devis) 2019-01-23 10 h 03 - Courriel 3050976 - Addenda 1 (plan) 2019-01-23 10 h 03 - Courriel 3050977 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-23 10 h 03 - Téléchargement 3051724 - Addenda 2 2019-01-23 10 h 42 - Courriel 3057818 - Addenda 3 2019-02-01 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	<a href="#">Monsieur André Bolduc</a> Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	<b>Commande : (1525782)</b> 2019-01-07 13 h 19 <b>Transmission :</b> 2019-01-07 15 h 47	3050975 - Addenda 1 (devis) 2019-01-23 10 h 03 - Courriel 3050976 - Addenda 1 (plan) 2019-01-23 14 h 33 - Messagerie 3050977 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-23 10 h 03 - Téléchargement 3051724 - Addenda 2 2019-01-23 10 h 42 - Courriel 3057818 - Addenda 3 2019-02-01 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5	<a href="#">Madame Annie Gascon</a> Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	<b>Commande : (1526160)</b> 2019-01-08 10 h 27 <b>Transmission :</b> 2019-01-08 10 h 27	3050975 - Addenda 1 (devis) 2019-01-23 10 h 03 - Courriel 3050976 - Addenda 1 (plan) 2019-01-23 10 h 03 - Courriel 3050977 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-23 10 h 03 - Téléchargement 3051724 - Addenda 2 2019-01-23 10 h 42 - Courriel 3057818 - Addenda 3 2019-02-01 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	<a href="#">Madame Iulia Savescu</a> Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	<b>Commande : (1531564)</b> 2019-01-21 10 h 17 <b>Transmission :</b> 2019-01-21 15 h 58	3050975 - Addenda 1 (devis) 2019-01-23 10 h 03 - Courriel 3050976 - Addenda 1 (plan) 2019-01-23 14 h 28 - Messagerie 3050977 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-23 10 h 03 - Téléchargement 3051724 - Addenda 2 2019-01-23 10 h 42 - Courriel 3057818 - Addenda 3 2019-02-01 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
E2R inc. 11635 6e Avenue Montréal, QC, H1E 1R8	<a href="#">Madame Julie Anne Moquin</a> Téléphone : 514 419-1452 Télécopieur : 514 648-1455	<b>Commande : (1526786)</b> 2019-01-09 12 h 10 <b>Transmission :</b> 2019-01-09 15 h 42	3050975 - Addenda 1 (devis) 2019-01-23 10 h 03 - Courriel 3050976 - Addenda 1 (plan) 2019-01-23 14 h 27 - Messagerie 3050977 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-23 10 h 03 - Téléchargement 3051724 - Addenda 2 2019-01-23 10 h 42 - Courriel 3057818 - Addenda 3 2019-02-01 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 <a href="http://www.nrj.ca">http://www.nrj.ca</a>	<a href="#">Madame Cynthia Nadeau</a> Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	<b>Commande : (1526274)</b> 2019-01-08 12 h 12 <b>Transmission :</b> 2019-01-08 12 h 12	3050975 - Addenda 1 (devis) 2019-01-23 10 h 03 - Courriel 3050976 - Addenda 1 (plan) 2019-01-23 10 h 03 - Courriel 3050977 - Addenda 1 (bordereau) 2019-01-23 10 h 03 - Téléchargement 3051724 - Addenda 2 2019-01-23 10 h 42 - Courriel 3057818 - Addenda 3 2019-02-01 12 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
G-Tek (8246408 Canada inc.)	<a href="#">Madame Christine Lopez</a>	<b>Commande : (1526120)</b>	3050975 - Addenda 1 (devis)

4137 Boul. Industriel  
Laval, QC, H7L 6G9  
<http://www.gtek.ca>

Téléphone : 450 628-4835  
Télécopieur :

2019-01-08 9 h 56  
**Transmission :**  
2019-01-08 9 h 56

2019-01-23 10 h 03 - Courriel  
3050976 - Addenda 1 (plan)  
2019-01-23 10 h 03 - Courriel  
3050977 - Addenda 1 (bordereau)  
2019-01-23 10 h 03 - Téléchargement  
3051724 - Addenda 2  
2019-01-23 10 h 42 - Courriel  
3057818 - Addenda 3  
2019-02-01 12 h 14 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.  
17 Du Moulin  
Saint-Rémi, QC, J0L 2L0  
<http://www.lecuyerbeton.com>

[Monsieur David Guay](#)  
Téléphone : 450 454-3928  
Télécopieur : 450 454-7254

**Commande : (1526016)**  
2019-01-08 7 h 59  
**Transmission :**  
2019-01-08 7 h 59

3050975 - Addenda 1 (devis)  
2019-01-23 10 h 03 - Courriel  
3050976 - Addenda 1 (plan)  
2019-01-23 10 h 03 - Courriel  
3050977 - Addenda 1 (bordereau)  
2019-01-23 10 h 03 - Téléchargement  
3051724 - Addenda 2  
2019-01-23 10 h 42 - Courriel  
3057818 - Addenda 3  
2019-02-01 12 h 14 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Entreprises Cogenex Inc.  
3805, boul. Lite, bureau 300  
Laval, QC, H7E1A3

[Monsieur Carlo Rivera](#)  
Téléphone : 514 327-7208  
Télécopieur : 514 327-7238

**Commande : (1530471)**  
2019-01-17 12 h 05  
**Transmission :**  
2019-01-17 16 h 14

3050975 - Addenda 1 (devis)  
2019-01-23 10 h 03 - Courriel  
3050976 - Addenda 1 (plan)  
2019-01-23 14 h 28 - Messagerie  
3050977 - Addenda 1 (bordereau)  
2019-01-23 10 h 03 - Téléchargement  
3051724 - Addenda 2  
2019-01-23 10 h 42 - Courriel  
3057818 - Addenda 3  
2019-02-01 12 h 14 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Sanexen Services Environnementaux inc..  
9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200  
Brossard, QC, J4Z3V4  
<http://www.sanexen.com>

[Madame Andrée Houle](#)  
Téléphone : 450 466-2123  
Télécopieur : 450 466-2240

**Commande : (1525899)**  
2019-01-07 15 h 12  
**Transmission :**  
2019-01-07 16 h 43

3050975 - Addenda 1 (devis)  
2019-01-23 10 h 03 - Courriel  
3050976 - Addenda 1 (plan)  
2019-01-23 14 h 29 - Messagerie  
3050977 - Addenda 1 (bordereau)  
2019-01-23 10 h 03 - Téléchargement  
3051724 - Addenda 2  
2019-01-23 10 h 42 - Courriel  
3057818 - Addenda 3  
2019-02-01 12 h 14 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

**Dossier # : 1197526007**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

**Objet :**

Accorder un contrat à C.M.S. entrepreneurs généraux inc. pour la prolongation des services enfouis – Poste électrique 315 KV pour un montant de 1 899 232,93 \$, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public DP18129-177070-C – 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 2 563 964,46 \$, taxes incluses (contrat : 1 899 232,93 \$, contingences : 379 846,59 \$, variation de quantités : 94 961,65 \$ et frais incidents : 189 923,29 \$)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1197526007nfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-28

Iva STOILOVA-DINEVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514-280-4195

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Division Eau - Environnement - Infrastructures du Réseau Routier.



**Dossier # : 1187684003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'avenant, et autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell Ltd (CG16 0408) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 \$ à 3 201 079,91 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'avenant, et d'autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell Ltd (CG16 0408) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 \$ à 3 201 079,91 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,1 % par l'agglomération, pour un montant de 480 492,77\$.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-03-04 08:57

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187684003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'avenant, et autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell Ltd (CG16 0408) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 \$ à 3 201 079,91 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée, en 2011, d'un système d'administration de régimes de retraite et ce, suite à un appel d'offres public. Le bureau des régimes de retraite de Montréal utilise le logiciel Ariel de la firme Morneau Shepell Ltd (une société de services et de technologie en ressources humaines) et ce, pour administrer les régimes de retraite de la Ville. Actuellement, le progiciel ARIEL de la firme d'actuaire Morneau Shepell supporte l'administration des régimes de retraite pour environ 40 000 participants. Ce progiciel génère les calculs de prestations, de relevés d'événements ainsi que l'information nécessaire à la comptabilité des régimes de retraite.

Des ajustements doivent être intégrés dans la solution Ariel suite aux derniers changements annoncés aux règlements de la Loi sur les Régimes de Retraite du Secteur Municipal (RRSM) depuis décembre 2014 notamment pour la loi sur les Régimes complémentaires de retraite (RCR) qui a été modifiée à deux occasions, soit en septembre 2017 et en février 2018. De plus, les changements aux conventions collectives requièrent d'apporter des ajustements au progiciel. En effet, en mai 2017, l'Association des pompiers de Montréal (APM) et la Ville de Montréal ont paraphé une entente qui venait restructurer de façon importante les dispositions du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal. De plus, en juillet 2017, le syndicat des cols bleus et la Ville ont paraphé une entente qui venait restructurer les dispositions du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal.

L'objet du présent dossier vise donc à approuver un projet d'avenant, et autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell Ltd (CG16 0408) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 \$ à 3 201 079,91 \$, taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



CG16 0408 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell Ltd (fournisseur unique) pour des services professionnels pour adapter le logiciel Ariel à la loi RRSB et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500 \$ (taxes nettes) pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement.

CG16 0193 - 24 mars 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 3 905 928 \$, taxes incluses, pour le renouvellement, pour une période de 5 ans, de la convention de services professionnels intervenue avec Morneau Shepell Ltd (CE11 0326), pour un système d'administration des régimes de retraite, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 852 279 \$ à 13 758 207 \$, taxes incluses.

CG12 0479 - 20 décembre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 \$, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses retraites (Ariel), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 \$ à 9 852 279 \$, taxes incluses.

CE11 0326 - 16 mars 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Ltd pour le paramétrage d'un progiciel et la fourniture de ce progiciel pour une durée de cinq ans, pour une somme maximale de 8 659 959 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (#10 11362) avec un seul soumissionnaire.

## **DESCRIPTION**

Ce contrat avec le fournisseur externe Morneau Shepell Ltd permettra de modifier la solution informatique utilisée pour se conformer aux lois RRSB et RCR ainsi qu'aux ententes avec les cols bleus et les pompiers. Les changements requis au progiciel ARIEL sont les suivants:

- Ajustement au niveau de la base de données, des rapports, des interfaces de données et des documents relatifs à l'administration du régime (relevés d'événements, relevés annuels, etc.);
- Ajustement au niveau de la comptabilisation, dans le cadre de la production des états financiers des différents régimes de retraite de la Ville. Cette nouvelle obligation de divulgation et de présentation entraîne une complexité importante dans le processus de préparation des résultats financiers. Plusieurs nouveaux rapports sont nécessaires à la réalisation des états financiers des régimes de retraite en conformité avec la nouvelle loi;
- Ajustement au niveau du système d'administration ainsi que des reprises de calculs rétroactifs;
- Ajustements aux restructurations déjà implantées dans Ariel suite aux derniers changements à la Loi RCR ou à l'interprétation d'ententes ou de la Loi (pour 3 régimes, soit les cadres, les professionnels et les cols bleus);
- Paramétrisation de champs additionnels notamment pour les cotisations d'équilibre et cotisations de transfert de déficit;
- Ajustement des interfaces entre le système de paie de la Ville de Montréal et Ariel (ex: ajouts de cotisations d'équilibre et cotisations de transfert de déficit);
- Modification des paramètres de calculs pour les transferts inter-régimes et les transferts individuels (touche l'ensemble des régimes).

## **JUSTIFICATION**

Le contrat va permettre l'intégration des derniers changements à la loi sur les RRSB et les RCR et adapter le progiciel Ariel afin de notamment refléter la restructuration importante des régimes de retraites des pompiers et cols bleus suivants les ententes intervenues entre ces derniers et l'employeur.

La firme Morneau Shepell Ltd a obtenu son autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour conclure des contrats et sous-contrats publics le 8 février 2015, et cette dernière demeure valide.

Ce contrat est accordé de gré à gré à Morneau Shepell Ltd en vertu des exceptions prévues à l'article 573.3 paragraphe 2, et paragraphes 6 (a) et (b) de la Loi sur les cités et Villes, puisque il est le développeur et fournisseur unique du progiciel Ariel et détient les marques et les droits d'auteur s'y rapportant.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de cette dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses (875 756,38 \$ net de taxes), sera imputée au PTI 2019-2021 du Service des TI au projet #74950 - Réforme TI des régimes de retraite, et sera financée par les règlements d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013 et de compétence locale 17-034.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes. En effet, le Bureau des régimes de retraite de Montréal agit en tant que délégataire pour les régimes de retraite de la Ville de Montréal et les autres unités de la Ville qui ont des responsabilités liées à l'agglomération, tels le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service incendie de Montréal (SIM).

En 2016, dans le cadre de dossier 1165260003, le coût total maximal de ce contrat était de 2 242 012,50 \$ taxes incluses et est réparti comme suit :

Type de services	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Services professionnels capitalisables	804 825,00 \$	574 875,00 \$				1 379 700,00 \$
Services professionnels non capitalisables	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	862 312,50 \$
Total	977 287,50 \$	747 337,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	172 462,50 \$	2 242 012,50 \$

Les services professionnels non capitalisables pour un montant totale de 862 312,50 \$ c'est pour permettre au Bureau de régimes de retraite de la Ville de bénéficier du support ainsi que l'entretien ainsi d'assurer l'amélioration en continu des processus de calculs des prestations des retraites.

Il y a aussi une autre dépenses de services professionnels capitalisables que nous avons obtenu en 2016, c'est cette dépense que nous avons demandé un montant supplémentaire; donc cette année et dans le cadre du nouveau dossier 1187684003, nous avons demandé une dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses, pour des services professionnels capitalisables afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel,

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat permettra de se conformer à la loi sur les RRSM et aux changements de règlements de la loi sur les RCR, et de respecter les conventions collectives de l'APM et des cols bleus. Il permettra également le maintien de l'efficience sur l'administration des régimes de retraite de la Ville, ainsi que la capacité de la Division de la gestion des rentes à remplir son rôle de délégué auprès des comités de retraite.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE – 13 mars 2019;
- Approbation du dossier par le CM – 25 mars 2019;
- Approbation du dossier par le CG – 28 mars 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Stéphane S GRENIER, Dépenses communes  
Gabriel MORIN, Dépenses communes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carl LESSARD  
conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 514-868-8747

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-11-19

Abdelmalek BOUKHEZAR  
Chef de division - solutions finances et approvisionnement

**Tél :** 514 872-7307

**Télécop. :**

**Télécop. :**

000-0000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André TRUDEAU  
directeur(trice) solutions d'affaires

**Tél :** 514-448-6733

**Approuvé le :** 2018-11-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2019-03-01

**CONFIDENTIEL**

Le 15 avril, 2016

**CONFIDENTIEL**

Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal, Québec H2& 1C6

**Objet : Fournisseur Unique du Progiciel d'Administration Ariel pour les Régimes de Retraite de la Ville de Montréal**

Madame/Monsieur,

Cette lettre est en réponse à votre demande d'information concernant le progiciel Ariel. La présente est pour confirmer que Morneau Shepell Ltée est le développeur et fournisseur unique du progiciel Ariel. Morneau Shepell Ltée est le propriétaire d'Ariel et détient les marques et les droits d'auteur s'y rapportant.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, veuillez s'il-vous-plait me contacter.

Cordialement,



David Soulière  
Directeur  
Morneau Shepell  
1060, boul. Robert-Bourassa, bureau 900  
Montréal, QC H3B 4V3  
Canada

**CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS**  
**Avenant no 1 (CG16 0408 – 22 juin 2016)**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Monsieur Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

Ci-après nommée : la « **Ville** »

**ET :** **MORNEAU SHEPELL**, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 800, rue du Square-Victoria, bureau 4000, C.P. 211, Montréal, Québec, H4Z 0A4, représentée aux présentes par son vice-président exécutif, monsieur Julien Ponce, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

Ci-après appelée le  
« **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 11480 7559  
N° d'inscription T.V.Q. : 1202670853

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

**ARTICLE 1**  
**DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- « **Annexe 1** » : le formulaire de demande de changements DDC37 qui comporte la liste des livrables;
- « **Annexe 2** » : le formulaire de demande de changements DDC45 qui comporte la liste des livrables;

- « **Annexe 3** » : le formulaire de demande de changements DDC\_Banque d'heures qui comporte la liste des livrables;
- « **Directeur** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- « **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention;

## **ARTICLE 2** **INTERPRÉTATION**

- 2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 3** **OBJET**

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1, 2 et 3 jointes aux présentes, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel.

## **ARTICLE 4** **DURÉE**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

## **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;

- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

## **ARTICLE 6**

### **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1, 2 et 3;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément à la somme prévue à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;



- 6.11 n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

## **ARTICLE 7** **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention et Annexes 1, 2 et 3;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

## **ARTICLE 8** **HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de Neuf cent cinquante-neuf mille soixante-sept dollar canadien et quarante et un cents (959 067,41 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.
- 8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

## **ARTICLE 9** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

## **ARTICLE 10** **DROITS D'AUTEUR**

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

## **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

## **ARTICLE 12** **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

## **ARTICLE 13** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### 13.1 **Entente complète**

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

### 13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### 13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

### 13.4 **Modification à la Convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

### 13.5 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### 13.6 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie.

### 13.7 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### **Élection de domicile du Contractant**

Le Contractant fait élection de domicile au \_\_\_\_\_, province de Québec, \_\_\_\_\_ et tout avis doit être adressé à l'attention du \_\_\_\_\_ . Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### **Élection de domicile de la Ville**



Le 8 mai 2015

MORNEAU SHEPELL LTD  
A/S MONSIEUR PIERRE CHAMBERLAND  
800, CP 211 SUCC TOUR D/L BOURSE  
SUITE 4000  
MONTRÉAL (QC) H4Z 0A4

N° de décision : 2015-CPSM-1027696

N° de client : 2000901810

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AEKILIBRUS GROUPE CONSEIL
- GROUPE AST
- MORNEAU SHEPELL
- SHEPELL.FGI
- MORNEAU SOBECO

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). MORNEAU SHEPELL LTD est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 mai 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Letellier', with a light blue circular stamp or watermark behind it.

Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

February 7, 2018

MORNEAU SHEPELL LTD  
800, CP 211 SUCC TOUR D/L BOURSE  
SUITE 4000  
MONTRÉAL QC H4Z 0A4

Re: Acknowledgement of receipt Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract

---

We have received your « Application for renewal of authorization to enter into a public contract/subcontract ». See below for important information regarding this application :

Client No. : 2000901810  
Application/request No. : 1731622022  
Payment confirmation No. : 000229801271

If you have access to AMF E-Services and you have initiated this application, you can consult the status of your application in "Follow up on applications/requests" under « Client File».

Should you have any questions, please call the AMF Information Centre at 1-877-525-0337.

Yours truly,

Autorité des marchés financiers

**Dossier # : 1187684003**

**Unité administrative responsable :**

Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions finances et approvisionnement

**Objet :**

Approuver un projet d'avenant, et autoriser une dépense additionnelle de 959 067,41 \$, taxes incluses, pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel de gestion des régimes de retraites Ariel, dans le cadre du contrat accordé à Morneau Shepell Ltd (CG16 0408) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 242 012,50 \$ à 3 201 079,91 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1187684003 PTI.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jerry BARTHELEMY  
Préposé au Budget  
**Tél : 514 872-5066**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-28

François FABIEN  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-0709**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier





(1)

**Dossier # : 1180749002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels suivant la convention de services professionnels dans le cadre du projet de construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater. / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et MDA architectes, Bouthillette Parizeau et Nicolet Chartrand Knoll Itée (CG13 0401) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 \$ à 2 548 719,17 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 \$, taxes incluses, dans le cadre de la convention de services professionnels, pour l'ajustement des honoraires professionnels à la suite de l'augmentation des coûts de travaux et de services supplémentaires requis pour la construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater ;
2. d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et MDA architectes, Bouthillette Parizeau et Nicolet Chartrand Knoll Itée (CG13 0401), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 \$ à 2 548 719,17 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2019-03-02 13:05

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180749002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels suivant la convention de services professionnels dans le cadre du projet de construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater. / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et MDA architectes, Bouthillette Parizeau et Nicolet Chartrand Knoll ltée (CG13 0401) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 \$ à 2 548 719,17 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de pallier le manque d'espace dans les ateliers et au niveau des bureaux administratifs de la direction de l'eau potable (DEP) et de résoudre les différents problèmes reliés aux installations existantes, un contrat de services professionnels a été octroyé par la Ville de Montréal pour construire un nouvel édifice sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis. Le contrat de services professionnels, d'une somme de 2 360 704,64 \$, a été octroyé le 26 septembre 2013 (CG13 0401).

Le 22 juin 2016, le conseil d'agglomération a octroyé un contrat à l'entreprise T.E.Q. inc. pour la réalisation des travaux. Ce contrat a été augmenté au CG du 23 août 2018 pour des travaux additionnels imprévus et accessoires.

À la suite de cette dernière augmentation du contrat de travaux, une augmentation du budget des honoraires professionnels est requise et se répartit en deux volets :

- Le premier causé par une augmentation du coût des travaux de construction;
- Le deuxième pour une augmentation des contingences du budget d'honoraires en services professionnels pour travaux accessoires imprévus survenus en chantier et à venir.

Une dépense additionnelle de 188 014,52 \$ taxes incluses est demandée afin d'acquitter ces coûts pour permettre de finaliser l'administration du contrat de construction conformément à la convention de services professionnels.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0423 – 23 août 2018 – Autoriser une dépense additionnelle de 1 575 000 \$, taxes incluses, pour des travaux accessoires au projet de construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif au site Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Entreprise de construction T.E.Q. inc. (CG16 0430), majorant ainsi le montant total du contrat de 30 541 591,08 \$ à 32 116 591,08 \$, taxes incluses;

CG16 0430 – 22 juin 2016 – Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis — Dépense totale de 34 359 289,97 \$ taxes incluses — Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires);

CG16 0403 – 22 juin 2016 – Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, située au 999, rue Dupuis, sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest — Dépense totale de 2 979 241,24 \$, taxes incluses — Appel d'offres public 5833 (2 soum.)

CE16 0158 – 27 janvier 2016 — Autoriser une dépense totale de 452 243,52 \$, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CE15 0737 — 22 avril 2015 — Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 \$, taxes incluses — Appel d'offres public 15-14051 — (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE14 1444 — 24 septembre 2014 — Octroyer un contrat à la firme RCM Modulaire inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la cafétéria des cols bleus de la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 150 990,49 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires);

CE14 1443 — 24 septembre 2014 — Octroyer un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable — Section Distribution réseaux et réservoirs. Dépense totale de 263 481,49 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires);

CG14 0348 — 21 août 2014 — Octroyer un contrat à la firme ModSpace financial Services Canada Inc. pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 687 012,54 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13622 (4 soumissionnaires);

CG13 0401 — 26 septembre 2013 — Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll Itée

(NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 \$, taxes incluses — Appel d'offres public 13-12907 — (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

## DESCRIPTION

L'augmentation du budget d'honoraires pour services professionnels requise se répartit comme suit :

Volet 1 - Augmentation des honoraires due à l'augmentation du coût des travaux (selon l'article 5 de la convention de services professionnels)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évacuation supplémentaire de sol de grade A-B</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux additionnels de rétention pluviale et aqueduc en cours de négociation</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Provision pour imprévus en travaux contingents</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prolongation des travaux jusqu'en juillet 2019</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination avec les travaux adjacents pour le chemin Siemens</li> </ul>	
Volet 2 - Augmentation des contingences pour honoraires de services supplémentaires non prévus	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination des impacts sur la conception suite à des études de risques d'incendie et d'explosion</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modification d'un mur extérieur pour l'intégration de bornes de recharge pour véhicules électriques</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux de sécurité de la guérite permanente</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Provision générale pour des événements potentiels qui pourraient survenir lors de la livraison de l'immeuble, de la mise en service et du démarrage des équipements</li> </ul>	

## JUSTIFICATION

Le volet 1 de l'augmentation se justifie par l'article 5 de la convention de services professionnels qui précise que les honoraires sont payés suivant le coût réel des travaux. Le volet 2 de l'augmentation pour services supplémentaires non prévus est accessoire en nature et ne modifie pas la portée des travaux.

La majoration recommandée permettra de livrer le nouvel immeuble sans compromettre la portée des travaux et la fonctionnalité globale des installations. La Direction de l'eau potable est en accord avec la majoration recommandée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget global additionnel requis pour couvrir les services supplémentaires dus à l'augmentation du coût des travaux et l'augmentation des contingences en honoraires professionnels totalise 321 691,16 \$. Cependant, ce budget est diminué par une somme non utilisée de 133 676,64 \$ du contrat de services professionnels pour des services prévus. Les services prévus, mais non requis se détaillent ainsi :

- Pour les services de base à la suite de l'ajustement des honoraires à pourcentage suivant le coût réel, par discipline, du contrat de travaux : 75 361 \$;
- Pour un service supplémentaire prévu de surveillance en résidence de travaux de toiture non requis : 6 576 \$;
- Pour un service supplémentaire prévu de visites supplémentaires de chantier non utilisées : 51 739 \$.

Précisons que ce crédit a été appliqué à 100 % à l'augmentation des honoraires due à l'augmentation du coût des travaux, et non à l'augmentation des contingences pour honoraires de services supplémentaires. La somme requise pour l'augmentation des honoraires due à l'augmentation du coût des travaux a donc été diminuée de 219 438,94 \$ à 85 760,31 \$.

Une augmentation totale de 188 014,52 \$ taxes incluses (ou de 171 682,32 \$ net de ristournes de taxes) est requise. Ce montant représente une augmentation globale de 9,16 % du contrat initial avant contingences, ou 7,96 % du contrat initial incluant les contingences (voir Calcul d'augmentation du contrat de SP 13710 en pièce jointe).

Il est donc recommandé d'autoriser la dépense additionnelle de 188 014,52 \$, taxes incluses, et de majorer ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 \$ à 2 548 719,17 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération et sera financée via le règlement d'emprunt RCG 14-020 - Travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et des eaux usées — CG17 0545 (voir intervention du service des finances).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En autorisant l'augmentation budgétaire demandée, il sera possible de terminer l'immeuble et ses dépendances avec la qualité prévue. Dans le cas contraire, l'échéancier du chantier et la portée des travaux pourraient être affectés par des imprévus et par des changements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense au CG du 28 mars 2019  
Réception provisoire de l'immeuble : 29 mars 2019  
Fin des travaux du contrat de T.E.Q. inc. : juillet 2019

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Rasha HOJEIGE)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau  
Anne-Marie LABERGE, Service de l'eau  
Claude BÉDARD, Service des finances  
Louise B LAMARCHE, Service des finances

Lecture :

Louise B LAMARCHE, 24 janvier 2019  
André MARSAN, 22 janvier 2019

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 872-7827  
**Télécop. :** 514 280-3597

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-18

Marie-Hélène LESSARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-7826  
**Télécop. :**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers  
**Tél :** 514-872-2619  
**Approuvé le :** 2019-02-28

Sophie LALONDE  
Directrice  
**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2019-02-28



## Tableau des coûts

Projet :		Services professionnels en architecture et en ingénierie Nouvel atelier et bâtiment administratif Atwater			Mandat :	16735-2-001
Date :		Janvier 2019			Contrat :	13710
Étape :		Majoration de contrat de services professionnels				
		Budget	TPS	TVQ	Total	
		%	5,0%	9,975%		
		\$				
Contrat initial	Honoraires professionnels initiaux, services de base et supplémentaires		1 785 420,00	89 271,00	178 095,65	2 052 786,65
	Contingences initiales	15,00%	267 813,00	13 390,65	26 714,35	307 918,00
	Sous-Total contrat initial :		2 053 233,00	102 661,65	204 809,99	<b>2 360 704,64</b>
Majoration	<b>Honoraires professionnels supplémentaires additionnels, résultant de l'augmentation du coût réel des travaux</b>		<b>74 590,40</b>	<b>3 729,51</b>	<b>7 440,39</b>	<b>85 760,30</b>
	<b>Contingences additionnelles pour services supplémentaires accessoires</b>	<b>4,98%</b>	<b>88 936,05</b>	<b>4 446,80</b>	<b>8 871,37</b>	<b>102 254,22</b>
	Total des contingences (307 918,00 \$ + 102 254,22 \$)	19,98%	356 749,05	17 837,45	35 585,72	410 172,22
	<b>Total - Contrat majoré :</b>		<b>2 216 759,44</b>	<b>110 837,97</b>	<b>221 121,75</b>	<b>2 548 719,17</b>
	Dépenses générales initiales	7,0%	143 726,31			
	<b>Total - Incidences :</b>		<b>143 726,31</b>	<b>7 186,32</b>	<b>14 336,70</b>	<b>165 249,32</b>
	<b>Coût des travaux (Montant à autoriser)</b>		<b>2 360 485,75</b>	<b>118 024,29</b>	<b>235 458,46</b>	<b>2 713 968,50</b>
	<b>Coût de la majoration (85 760,31 \$ + 102 254,22 \$)</b>	<b>9,16%</b>	<b>163 526,44</b>	<b>8 176,32</b>	<b>16 311,76</b>	<b>188 014,52</b>
Ristournes de la majoration :	TPS	100,00%		8 176,32		8 176,32
	TVQ	50,0%			8 155,88	8 155,88
	<b>Coût de la majoration après ristournes</b>		<b>163 526,44</b>		<b>8 155,88</b>	<b>171 682,32</b>

**Dossier # : 1180749002**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels suivant la convention de services professionnels dans le cadre du projet de construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater. / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et MDA architectes, Bouthillette Parizeau et Nicolet Chartrand Knoll Itée (CG13 0401) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 \$ à 2 548 719,17 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le document juridique suivant:

---

**FICHIERS JOINTS**



[Avenant visé.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Rasha HOJEIGE  
Avocate  
**Tél : 514-280-2609**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-26

Rasha HOJEIGE  
Avocate  
**Tél : 514-280-2609**  
**Division : Droit contractuel**

Construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif  
sur le site du Complexe Atwater



**CONVENTION DE MODIFICATION numéro 1**  
(Convention initiale approuvée par Résolution CG13 0401)

**ENTRE :** **Ville de Montréal**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **MDA architectes INC.** société d'architectes, ayant sa principale place d'affaires au 2030 boul. Pie IX, suite 305, Montréal QC H1V 2C8, agissant et représentée par Monsieur Michel Dallaire, architecte, déclarant lui-même être associé principal et être expressément autorisé à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution de l'associé principal adoptée le 8 janvier 2019;

N° d'inscription T.P.S. : 129519740  
N° d'inscription T.V.Q. : 1010533542

Ci-après appelée l' « **Architecte** » ou le « **Coordonnateur** »  
et « **Cocontractant** »

**ET :** **Bouthillette Parizeau INC.** société d'ingénierie, ayant sa principale place d'affaires au 9825 rue Verville, Montréal QC H3L 3E1, agissant et représentée par Monsieur Yvan Côté, ingénieur, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution des associés adoptée le 9 janvier 2019;

N° d'inscription T.P.S. : R130198237  
N° d'inscription T.V.Q. : 1011014255

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** » et « **Cocontractant** »

**ET :** **Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée** société d'ingénierie, ayant sa principale place d'affaires au 1200 avenue McGill College, Montréal QC H3B 4G7, agissant et représentée par Monsieur Jacques Chartrand, ingénieur, déclarant lui-même être le secrétaire-trésorier de la société et être expressément autorisé à agir aux fins des présentes en vertu d'une résolution des associés adoptée le 10 décembre 2018;

N° d'inscription T.P.S. : R103882619  
N° d'inscription T.V.Q. : 1000353872

Ci-après appelée l' « **Ingénieur** » et « **Cocontractant** »

tous les signataires ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

Construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif  
sur le site du Complexe Atwater

**ATTENDU QUE** la Ville a octroyé aux Cocontractants un contrat de services professionnels (ci-après la « **Convention initiale** ») par sa résolution CG13 0401 ;

**ATTENDU QUE** l'article 5 (rémunération) de la **Convention initiale** stipule que les professionnels sont payés suivant le coût réel des travaux. Les coûts de travaux ayant augmenté à la suite de l'avenant au contrat de travaux approuvé par la résolution CG18 0423, les honoraires doivent augmenter afin de respecter la **Convention initiale**.

**ATTENDU QUE** des services professionnels supplémentaires ont été requis pour des travaux non prévus, accessoires au projet et n'en modifiant pas la portée, le budget de contingences des services professionnels doit être augmenté. Cette augmentation du budget de contingences permettra de terminer le projet sans compromettre la fonctionnalité globale des installations.

**CONSIDÉRANT** le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024)

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

1. Le premier alinéa de l'article 5.1 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

En contrepartie de l'exécution par l'Architecte et l'Ingénieur de leurs obligations, la Ville s'engage à leur verser un montant maximal de 2 548 719,17 \$ (deux millions cinq cent quarante-huit mille sept cent dix-neuf dollars et dix-sept cents), incluant toutes taxes applicables sur les biens et services (T.P.S. et T.V.Q.). Ce montant inclut un budget de contingences total maximal de 410 172.22 \$, incluant taxes.

2. Les parties conviennent par ailleurs de retirer du mandat les services suivants, qui ne sont plus requis :

- surveillance en résidence des travaux de toiture (montant de 5 720\$, avant taxes); et
- visites additionnelles en chantier (montant de 45 000\$, avant taxes).

Les parties conviennent que le montant d'honoraires prévu pour ces services a été déduit du montant maximal d'honoraires payables prévu au paragraphe précédent.

Construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif  
sur le site du Complexe Atwater

3. Toutes les autres conditions de la Convention initiale demeurent inchangées.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE EXEMPLAIRES, À LA DATE  
INDIQUÉE EN REGARD DES SIGNATURES CI-APRÈS :**

Le ° jour de 2019

**Ville de Montréal**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier

Le ° jour de 2019

**MDA architectes INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Michel Dallaire, architecte

Le ° jour de 2019

**Bouthillette Parizeau INC.**

Par : \_\_\_\_\_  
Yvan Côté, ingénieur

Le ° jour de 2019

**Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée**

Par : \_\_\_\_\_  
Jacques Chartrand, ingénieur

Cette convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de  
Montréal, le ° jour de 2019 (résolution CG ).

**Dossier # : 1180749002**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

**Objet :**

Autoriser une dépense additionnelle de 188 014,52 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels suivant la convention de services professionnels dans le cadre du projet de construction du nouvel immeuble à l'usine Atwater. / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et MDA architectes, Bouthillette Parizeau et Nicolet Chartrand Knoll Itée (CG13 0401) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 360 704,64 \$ à 2 548 719,17 \$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Information comptable DEP\\_1180749002.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget  
**Tél : 514-872-0893**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-24

Leilatou DANKASSOUA  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 872-2648**  
**Division :** Division du conseil et du soutien financier -Point de service Eau - Environnement



**Dossier # : 1186310003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le Collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot un million deux cent soixante mille cent quarante et un (1 260 141) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour la somme de 4 841 761,18\$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le Collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE MILLE CENT QUARANTE ET UN (1 260 141) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour la somme de 4 841 761,18\$, taxes incluses selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense, *après avoir opéré le virement budgétaire requis*, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-25 09:46

**Signataire :** Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186310003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le Collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot un million deux cent soixante mille cent quarante et un (1 260 141) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour la somme de 4 841 761,18\$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Projet du Corridor du Nouveau Pont Champlain, Infrastructure Canada procède à l'élargissement de l'autoroute 15. Cette autoroute, propriété du Canada, est construite au dessus d'une infrastructure importante de la Ville de Montréal, plus précisément une conduite collectrice d'eaux usées appelée « Collecteur de LaVérendrye ». Ce collecteur a été construit par la Ville en 1901 et depuis 1961, en raison de sa situation sous l'autoroute 15, il se trouve enclavé sous cette dernière sous une partie du lot UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE MILLE CENT QUARANTE ET UN (1 260 141) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal propriété de Sa Majesté la Reine du Chef du Canada.

Le Gouvernement du Canada a des droits de propriété sur le collecteur De LaVérendrye suite à la construction initiale de l'autoroute 15 et du pont Champlain sous juridiction fédérale en 1961. Dans le cadre de la reconstruction actuelle de l'autoroute 15, le Gouvernement du Canada et la Ville de Montréal désirent régulariser la situation afin que le collecteur devienne la propriété unique de la Ville. Pour ce faire, il a été convenu que le Gouvernement du Canada concède à la Ville de Montréal tous les droits, titres et intérêts du collecteur pour un montant équivalant à la valeur capitalisable actuelle soit de 4 841 761,18 \$ (taxes incluses). La valeur capitalisable de cette portion de collecteur a été établie en tenant compte de la valorisation de l'actif réalisée par Le Gouvernement du Canada en 2018. Ce dernier a investi la somme de 4 841 761,18 \$ (taxes incluses) afin de rénover le collecteur par l'insertion de conduites en polyester renforcées de fibres de verre (PRV) maintenues en position dans le collecteur avec un coulis cimentaire, augmentant sa durée de vie utile et permettant de maintenir l'intégrité du collecteur. Suite au transfert de ce montant par la Ville de Montréal, le Gouvernement du Canada émettra l'Acte de concession.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 0508 - 2018-04-04 Approuver le projet d'entente de gestion pour la phase de conception-construction du projet de corridor du nouveau pont Champlain entre la Ville de



Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada visant à déterminer les obligations et les modalités de gestion entre la Ville et le Canada, pendant cette phase du projet sur les immeubles, ainsi qu'à prévoir les modalités de collaboration et de transfert des responsabilités des Infrastructures conçues, construites et transférées (CCT) à la Ville; CG 16 0755 - 2016-12-22 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain;

CM 16 1481 - 2016-12-20 Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain;

CE 15 2367 - 2015-12-23 Approuver, conditionnellement à l'approbation du décret par le Conseil des ministres du Québec, les projets de convention de services professionnels et de premier addenda à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales relative au projet du corridor du Nouveau Pont Champlain, pour la période de conception-construction, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction, pour une somme maximale de 4,2 millions de dollars, plus les taxes applicables;

CA 15 210077 - 2015-04-07 Arrondissement Verdun - Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et Sa majesté La Reine du chef du Canada relative à l'occupation du domaine public pour fins de travaux, dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent;

CA 15 220114 - 2015-04-07 Arrondissement Sud-Ouest Approbation du projet d'entente entre la Ville de Montréal et sa majesté La Reine du chef du Canada relative à l'occupation du domaine public pour fins de travaux dans le cadre du projet du corridor du nouveau pont sur le Saint-Laurent.

## **DESCRIPTION**

Concession des titres de propriété du collecteur De LaVérendrye entre les chaînages 31+656.914 et 31+971.989 du Gouvernement du Canada à la Ville de Montréal pour un montant équivalant à la valeur capitalisable actuelle soit de 4 841 761,18 \$ (taxes incluses).

## **JUSTIFICATION**

Régularisation des titres de propriété du collecteur De LaVérendrye entre les chaînages 31+656.914 et 31+971.989 qui fait partie intégrante du réseau des eaux usées de la Ville de Montréal.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de la dépense autorisée est de 4 841 761,18 \$ (taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 4 421 173,31 \$.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Elle est répartie de la façon suivante dans le PTI 2018-2020 du Service de l'eau:

- 100 % est prévu au budget triennal de la DÉEU du Service de l'eau.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non requise

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

André LEMIEUX, Service de l'eau

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie T TREMBLAY  
Chargé de projet

**Tél :** 514-627-9126  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-28

James BYRNS  
Chef de Divison Grands Projets

**Tél :** 514 868-4400  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Tél :** 514 872-9485

**Approuvé le :** 2019-02-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2019-02-21

**Dossier # : 1186310003**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1

**Objet :** Approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le Collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot un million deux cent soixante mille cent quarante et un (1 260 141) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour la somme de 4 841 761,18\$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[20190212 Acte de concession Vérendrye \(2018-09-27\).docx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire, chef de division, droit contractuel  
**Tél : 514-872-8323**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-12

Marie-Andrée SIMARD  
Notaire, chef de division, droit contractuel  
**Tél : 514-872-8323**  
**Division : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles**

**CANADA****LOI SUR LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX ET  
LES BIENS RÉELS FÉDÉRAUX**

CET ACTE DE CONCESSION A LA MÊME VALEUR QUE  
DES LETTRES PATENTES REVÊTUES DU GRAND SCEAU  
{PARAGRAPHE 5(7), *LOI SUR LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX  
ET LES BIENS RÉELS FÉDÉRAUX*, L.C. (1991) CHAP. 50}.

**ACTE DE CONCESSION** fait ce            jour du mois de            deux mille  
dix-neuf (            /            /2019).

**SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA**, représentée par le  
ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, ayant son adresse au 66 rue Slater,  
8<sup>e</sup> étage, Ottawa, Ontario, K1A 1M8, dûment habilité par le *Règlement  
concernant les immeubles fédéraux* (C.P. 1992-1837 du 27 août 1992), lui-même  
étant représenté par            , Gestionnaire, Stratégies immobilières – Ponts fédéraux  
de Montréal, aux termes d'une délégation sous seing privé donnée en vertu de  
l'article 3 de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*, le  
douze août deux mille quatorze (12/08/2014),

ci-après nommée « **Sa Majesté** »,

**CONCÈDE** à la **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit  
public constituée le premier janvier deux mille deux (2002) en vertu de la  
*Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue  
Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6,

ci-après nommée la « **Cessionnaire** »,

tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou pourrait détenir dans l'immeuble  
suivant (ci-après désigné l' « **Immeuble** ») :

**DÉSIGNATION**

Une certaine infrastructure municipale connue comme étant le **Collecteur  
LaVérendrye**, laquelle infrastructure est construite sous une partie du lot UN  
MILLION DEUX CENT SOIXANTE MILLE CENT QUARANTE ET UN  
(1 260 141) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal,  
appartenant et continuant d'appartenir à Sa Majesté.

**ORIGINE DES DROITS DE SA MAJESTÉ**

Sa Majesté a ou peut avoir des droits dans l'Immeuble à la suite du dépôt  
d'un plan d'expropriation fait conformément à la *Loi des expropriations*, ch. 106,  
S.R.C. 1952, et de la description technique l'accompagnant, au bureau de la  
publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 20 janvier 1961,  
sous le numéro 1 513 499.

**PRISE D'EFFET**

La présente concession (abandon) prend effet à compter de la date où le Ministre de la Justice contresigne le présent acte.

**CONSIDÉRATION**

Cette concession est faite pour la somme de QUATRE MILLIONS DEUX CENT ONZE MILLE CENT QUARANTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE-HUIT CENTS (4 211 142.58\$), laquelle a déjà été acquittée par la Cessionnaire, dont quittance totale et finale.

**SERVITUDES ACCESSOIRES**

Sa Majesté consentira un acte de servitude à la Cessionnaire afin de régulariser l'accès à l'Immeuble, étant le Collecteur LaVérendrye.

**CONTRESEING**

Le présent acte est constresigné par le Ministre de la Justice, représenté par Me Nathalie Forcier, notaire à la Direction des affaires notariales du Bureau régional du Québec, dûment autorisée aux termes d'une délégation sous seing privée donnée en vertu de l'article 3 de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux* à Ottawa, le vingt avril deux mille quinze (20/04/2015), lequel le contresigne conformément au paragraphe 5(6) de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux* aux seules fins d'en approuver la forme et la teneur juridique.

**SIGNÉ** en double exemplaire à \_\_\_\_\_, province d \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ deux mille dix-neuf ( \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /2019).

**SA MAJESTÉ LA REINE  
DU CHEF DU CANADA**

par : \_\_\_\_\_

**CONTRESIGNÉ** en double exemplaire à Ottawa, province d'Ontario, le \_\_\_\_\_ jour du mois de \_\_\_\_\_ deux mille dix-neuf ( \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ /2019).

**MINISTRE DE LA JUSTICE**

par : \_\_\_\_\_  
Me Nathalie Forcier, Notaire

**Dossier # : 1186310003**

**Unité administrative responsable :**

Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 1

**Objet :**

Approuver un projet d'acte par lequel Sa Majesté la Reine du chef du Canada concède à la Ville tous ses droits, titres et intérêts dans le Collecteur De LaVérendrye, situé sous une partie du lot un million deux cent soixante mille cent quarante et un (1 260 141) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour la somme de 4 841 761,18\$, taxes incluses.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1186310003\\_InfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget  
**Tél : 514-872-0893**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-29

Iva STOILOVA-DINEVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514-280-4195**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Point de service Eau - Environnement



**Dossier # : 1184962009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Opération 15 000 logements - 2006 à 2009 et ses suites
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de logement social d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 381 212 du cadastre du Québec, tel que montré au plan L-18 Saint-Gabriel, situé du côté est de la rue Laprairie entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion de 1 345 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition de cet immeuble. N/Réf. : 31H05-005-7570-14.

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du terrain connu et désigné comme étant le lot 1 381 212 du cadastre du Québec, avec bâtiment dessus érigé sis au 1295, rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de logement social;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
3. d'autoriser un versement du Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels d'un montant de 1 345 000 \$, plus les taxes applicables;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;



5. d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-03-04 08:32

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184962009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Opération 15 000 logements - 2006 à 2009 et ses suites
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de logement social d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 381 212 du cadastre du Québec, tel que montré au plan L-18 Saint-Gabriel, situé du côté est de la rue Laprairie entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion de 1 345 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition de cet immeuble. N/Réf. : 31H05-005-7570-14.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la demande de l'arrondissement du Sud-Ouest (l' «Arrondissement»), le Service de l'habitation a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin de procéder à l'acquisition d'un terrain pour réaliser un projet de logements sociaux. Ce terrain connu et désigné comme étant le lot 1 381 212 du cadastre du Québec (l' «Immeuble»), a une superficie de 680 m<sup>2</sup>. Il est situé du côté est de la rue Laprairie, entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, sur lequel est érigé le bâtiment 1295, rue Laprairie, tel qu'illustré sur les plans ci-joints. L'Immeuble, vacant depuis plus de dix ans, est propriété de Format Habitat inc. (la « Compagnie »).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 22 0363 - le 21 septembre 2017 - Demander au Service de la gestion et de la planification immobilière et au Service de la mise en valeur du territoire - Direction de l'habitation, d'entamer les procédures en vue de l'acquisition de l'immeuble sis au 1295, rue Laprairie, étant le lot 1 381 212 et une partie du lot 1 381 213 du cadastre du Québec, adjacente à la limite sud du lot 1 381 212, d'une largeur de 16,5 mètres et d'une profondeur de 58,5 mètres, à des fins de logements sociaux et d'espaces communautaires.  
CE12 0338 - 14 mars 2012 - D'approuver la création d'un Fonds de contribution à la

*Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

CE05 1708 - 24 août 2005 - D'adopter la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

CA05 22 0280 - le 2 août 2005 - Adopter en vertu de l'article 89,4 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment sis au 1295, rue Laprairie- Coopérative O'Meara.

CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la *Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.*

## **DESCRIPTION**

Après plusieurs tentatives de négociation avec la Compagnie, il a été impossible d'arriver à une entente de gré à gré pour l'acquisition de l'Immeuble.

De plus, il est à noter que le SGPI est en processus d'acquisition d'une partie de la propriété voisine, soit une partie du lot 1 381 213 du cadastre du Québec, afin de l'assembler à l'Immeuble pour des fins de logement social et régulariser les empiètements de l'Immeuble par ses balcons et escaliers.

Également, l'Immeuble a fait l'objet, en 2005, d'un Règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, visant à permettre son agrandissement dans le but de loger des personnes ayant besoin d'aide. De ce fait, il est souhaité par l'Arrondissement de poursuivre les démarches pour la création de logements sociaux en soutenant la réalisation d'un projet résidentiel destiné à cette fin.

Considérant les aspects ci-dessus mentionnés, le présent sommaire décisionnel vise à obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition de l'Immeuble par expropriation ou par tout autre moyen. L'Immeuble est identifié au plan L-18 Saint-Gabriel, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, sous sa minute 474 en date du 17 décembre 2018.

La *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiel* (le « Fonds ») adoptée en 2005, vise en priorité l'inclusion des logements sociaux et communautaires sur le site même des grands projets résidentiels, ou hors site, à proximité de ceux-ci. Cependant, lorsque les services corporatifs et d'arrondissement concernés conviennent que l'inclusion de ces logements sur le site ou à proximité, n'est pas appropriée, le recours à une contribution financière versée par le promoteur constitue le moyen d'atteindre les objectifs poursuivis. Ainsi le Fonds a été créé en 2011, afin de gérer les contributions reçues des promoteurs (CE 12 0338). Les sommes qui y sont versées peuvent être utilisées, en priorité, pour l'achat d'immeubles spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires».

Ce sommaire vise également à assurer, par un versement à partir du Fonds, des sommes nécessaires à cette acquisition, dont 1 345 000 \$, plus les taxes applicables.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI recommande de décréter l'acquisition de l'Immeuble, par voie d'expropriation ou tout autre moyen, pour les motifs suivants :

- Il a été impossible de négocier de gré à gré avec la Compagnie un prix dans les limites acceptables pour la Ville.

- L'Immeuble sera assemblé avec l'Immeuble adjacent, soit la partie du lot 1 381 213 du cadastre du Québec et sera revendu par la Ville à un organisme pour la réalisation de logements sociaux dans le cadre du programme AccèsLogis;
- La construction d'un projet résidentiel permettra l'ajout d'une cinquantaine de logements sociaux destinés à des familles ayant un revenu faible ou modeste et ainsi répondre à la Stratégie de développement de logements sociaux et abordables du Service de l'habitation;

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon le SGPI, le coût potentiel d'expropriation est estimé à 1 345 000 \$, plus les taxes applicables. L'estimation sommaire et préliminaire de ce coût inclut, le cas échéant, le coût d'achat, les frais de caractérisation des sols et des matières préoccupantes, et les dommages potentiels (intérêts, frais d'experts et autres), mais exclut les montants associés à la restauration des sols. Ce coût n'équivaut pas à la valeur marchande de l'Immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

Ce coût potentiel d'expropriation proviendra du Fonds dont le solde est présentement de 6 159 370 \$, soit un montant suffisant pour compléter la transaction.

L'Immeuble incluant la partie du lot 1 381 213 du cadastre du Québec voisin sera éventuellement vendu à un organisme communautaire selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires (CE02 0095)* (la « Politique »). La Politique prévoit que le prix de vente des terrains est fixé à 75 % de la valeur marchande, mais avec un plafond de 12 000 \$ par logement pour les projets destinés aux familles. Il y a lieu de mentionner que le prix de vente ne peut être établi avant de connaître la nature du projet social (nombre de logements) qui sera réalisé. Toujours selon la Politique ce prix de vente pourra être déduit des coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par des contraintes géotechniques, qui, à ce stade-ci, restent à être confirmés.

Par ailleurs, lors de la revente de l'Immeuble incluant la partie du lot 1 381 213 du cadastre du Québec, le prix de la transaction fera l'objet d'une demande de transfert au compte du Fonds pour les fins de projets futurs de logements sociaux et communautaires. Cette demande devra être présente au dossier de vente qui sera soumis pour approbation aux instances décisionnelles. Une intervention auprès du Service des finances sera requise pour y préciser les éléments financiers.

La valeur foncière de ce site pour l'année 2018 est de 460 000 \$, dont 408 800 \$ pour le terrain soit 600 \$/m<sup>2</sup> (55,74 \$ le pi<sup>2</sup>) et un montant de 52 400 \$ pour le bâtiment désaffecté, le tout pour une valeur totale de 460 400 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables et de mixité sociale. Ce projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette transaction est nécessaire pour la réalisation d'un projet résidentiel à vocation sociale et pour répondre aux objectifs de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 du Service de l'habitation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation du présent dossier : mars 2019  
Prise de possession de l'immeuble : août 2019  
Assembler l'immeuble avec le lot voisin (partie du lot 1 381 213 du cadastre du Québec), une fois la transaction complétée.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Julie NADON, Le Sud-Ouest  
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier  
Marianne CLOUTIER, Service de l'habitation

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 3 janvier 2019  
Julie NADON, 19 décembre 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ginette HÉBERT  
Conseillère en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dany LAROCHE  
Chef de division des transactions

Le : 2018-12-17

**Tél :** 514 872-8404  
**Télécop. :** 514-872-8350

**Tél :** 514-872-0070  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

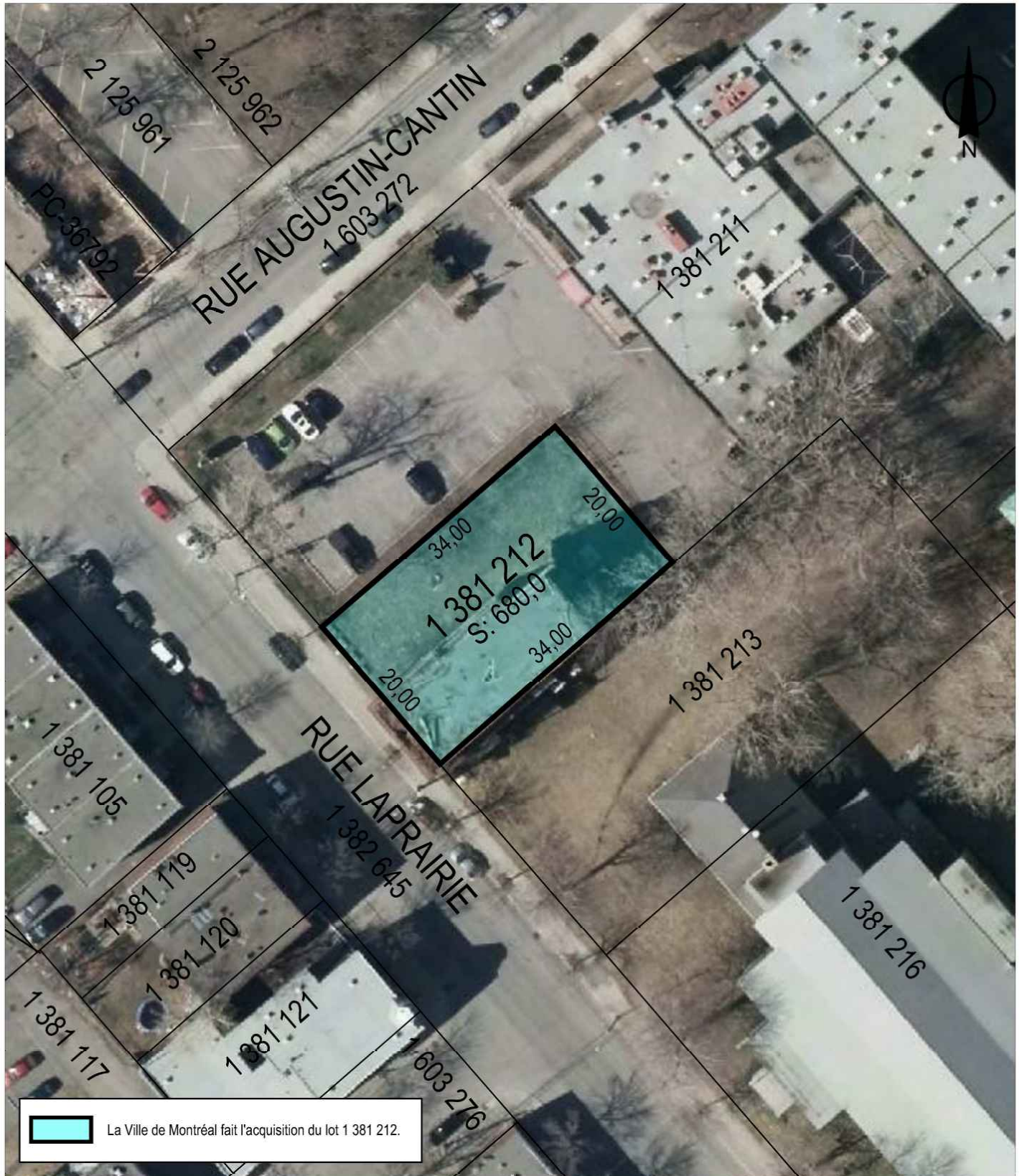
**Tél :** 514-868-3844  
**Approuvé le :** 2019-03-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières par  
intérim

**Tél :** 514-868-3844  
**Approuvé le :** 2019-03-04





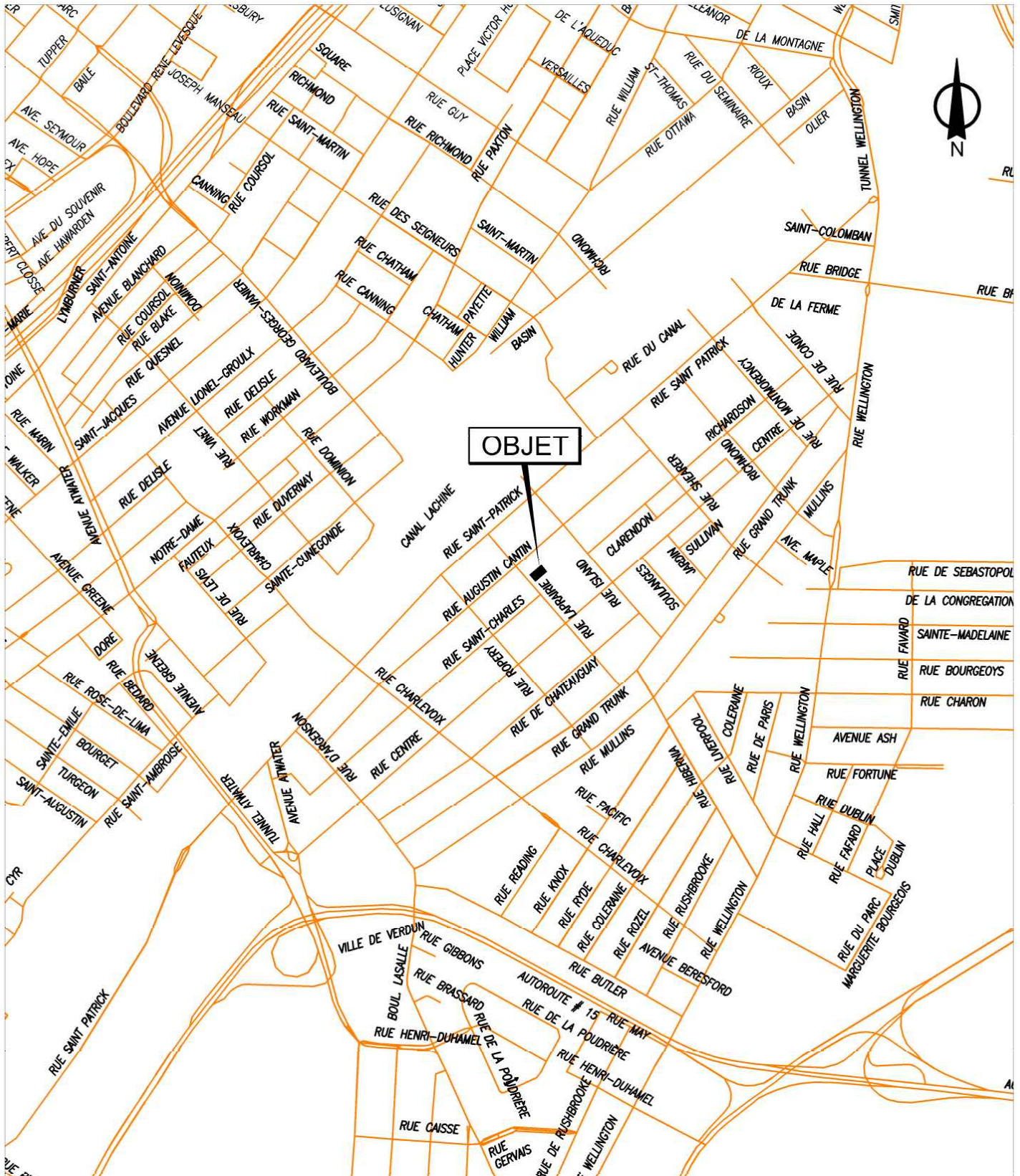
SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
DIVISION DES TRANSACTIONS

Le Sud-Ouest  
**Montréal** 

Plan P: plan de cadastre & orthophoto  
Dossier: 31H05-005-7570-14  
Mandat: 18-0111-T  
Dessinateur: JR  
Échelle: 1:600  
Date: 27-06-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement





SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
 DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation  
 Dossier: 31H05-005-7570-14  
 Mandat: 18-0111-T  
 Dessinateur: JR  
 Échelle: ---  
 Date: 27-06-2018



Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



## DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE : MONTRÉAL  
CADASTRE : QUÉBEC  
LOT : LE LOT 1 381 212  
MUNICIPALITÉ : VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT : LE SUD-OUEST

---

Ce bien-fonds devant être exproprié et situé au 1295 rue Laprairie entre les rues Augustin-Cantin et du Centre est indiqué par les lettres ABCDA (article 1) sur le plan L-18 Saint-Gabriel préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 17 décembre 2018 dont copie accompagne la présente description technique.

Ledit bien-fonds est décrit comme suit et le numéro d'article inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- Le lot UN MILLION TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE DEUX CENT DOUZE (1 381 212), dudit cadastre :

de figure RECTANGULAIRE;

### BORNÉ COMME SUIV :

- Vers le nord-ouest et le nord-est par le lot 1 381 211;
- Vers le sud-est par le lot 1 381 213;
- Vers le sud-ouest par le lot 1 382 645 (Rue Laprairie);

/2

**MESURANT :**

- Vers le nord-ouest et le sud-est, trente-quatre mètres (34,00 m);
- Vers le nord-est et le sud-ouest, vingt mètres (20,00 m);

contenant en superficie six cent quatre-vingt mètres carrés (680,0 m<sup>2</sup>).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le dix-septième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit sous le numéro 474 de mes minutes au dossier 22914 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

  
GABRIEL BÉLEC DUPUIS  
Arpenteur-géomètre

Dossier : 22914

Copie conforme à l'original

Montréal, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Arpenteur-géomètre

code du microfilm B3

**DIVISION DE LA GÉOMATIQUE**

Échelle: 1: 200  
 Les unités utilisées sont celles du système international(SI)  
 mètres

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL**

**CADASTRE: Québec**

**LOT(S)**

Le lot 1 381 212

**EMPLACEMENT:**

Bien-fonds situé sur la  
 RUE LAPRAIRIE  
 entre la  
 RUE AUGUSTIN-CANTIN  
 et la  
 RUE DU CENTRE

**FINS DU DOCUMENT:  
 PLAN D'EXPROPRIATION**

- NOTES: 1- Le levé a été effectué le 11, 12 et 15 octobre 2018.  
 2- Le bien-fonds a été exproprié est identifié par les lettres ABCDA (article 1).  
 3- Les bâtiments voisins sont illustrés qu'à titre indicatif et non pour en décrire leur état actuel.  
 4- Le lot 1 381 212 appartient à Format Habitat inc. (#insc. 20 060 5990). Il est situé dans la zone 0405 au règlement de zonage 01-280 de l'arrondissement du sud-ouest.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 17 décembre 2018

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Montréal, le \_\_\_\_\_

Préparé par: *Gabriel Bélel Dupuis*  
 GABRIEL BÉLEL DUPUIS  
 Arpenteur-géomètre

Arpenteur(e)-géomètre

Minute N° 474 \_\_\_\_\_ Secou

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillelet(s) cartographique(s) 31H05-005-7570 (31H05-010-3835) Dessin: J. Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *Daniel Brunneau c.s.*  
 Daniel Brunneau c.s.

DOSSIER NO 22914 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

**Montréal**

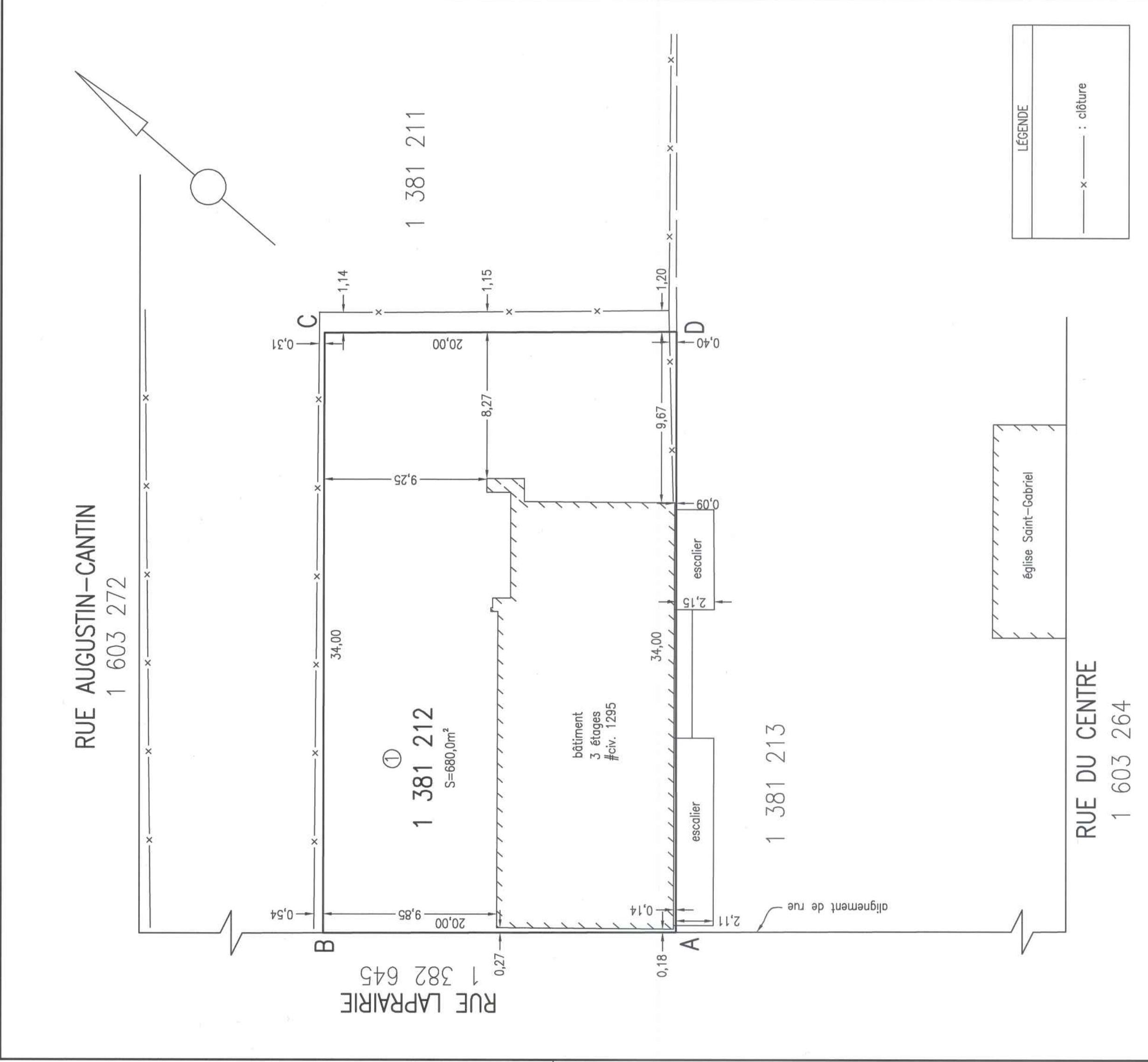
**Service des infrastructures, de la voirie et des transports**  
 Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: *J. Lapierre*

**DOSSIER DE LA VILLE:**

**ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:**

Le Sud-Ouest

**PLAN NO L-18 SAINT-GABRIEL**





code du microfilm B3

**DIVISION DE LA GÉOMATIQUE**

Échelle: 1: 200 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL**

**CADASTRE: Québec**

**LOT(S)**  
Une partie du lot 1 381 213

**EMPLACEMENT:**  
Bien-fonds situé sur la RUE LAPRAIRIE entre la RUE AUGUSTIN-CANTIN et la RUE DU CENTRE

**FIN DU DOCUMENT: PLAN POUR VENTE DE GRÉ À GRÉ**

NOTES: 1- Le levé a été effectué le 11, 12 et 15 octobre 2018.  
2- Le bien-fonds a été vendu est identifié par les lettres ABCDA (article 1).  
3- Les bâtiments voisins sont illustrés qu'à titre indicatif et non pour en décrire leur état actuel.  
4- Le lot 1 381 213 appartient à La FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-GABRIEL (#insc. 34689). Il est situé dans la zone 0405 ou règlement de zonage 01-280 de l'arrondissement du Sud-Ouest.  
5- Une différence de mesure pour la limite Nord-Ouest du lot 1 381 213 a été constaté entre ce que nous constatons et la mesure selon le cadastre du Québec. Nous suggérons de corriger cette mesure.

Montréal, le 17 décembre 2018 COPIE CONFORME À L'ORIGINAL  
Montréal, le \_\_\_\_\_

Préparé par: *GABRIEL BELFIC DUPOUIS* Arpenteur-géomètre Arpenteur(e)-géomètre

Minute N° 475 Scellé

Références: Une description technique accompagne ce plan. Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Feuille(s) cartographique(s) 31H05-005-7570 (31H05-010-3835) Dessin: J.Lapierre  
Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *David Barbeau e.f.*

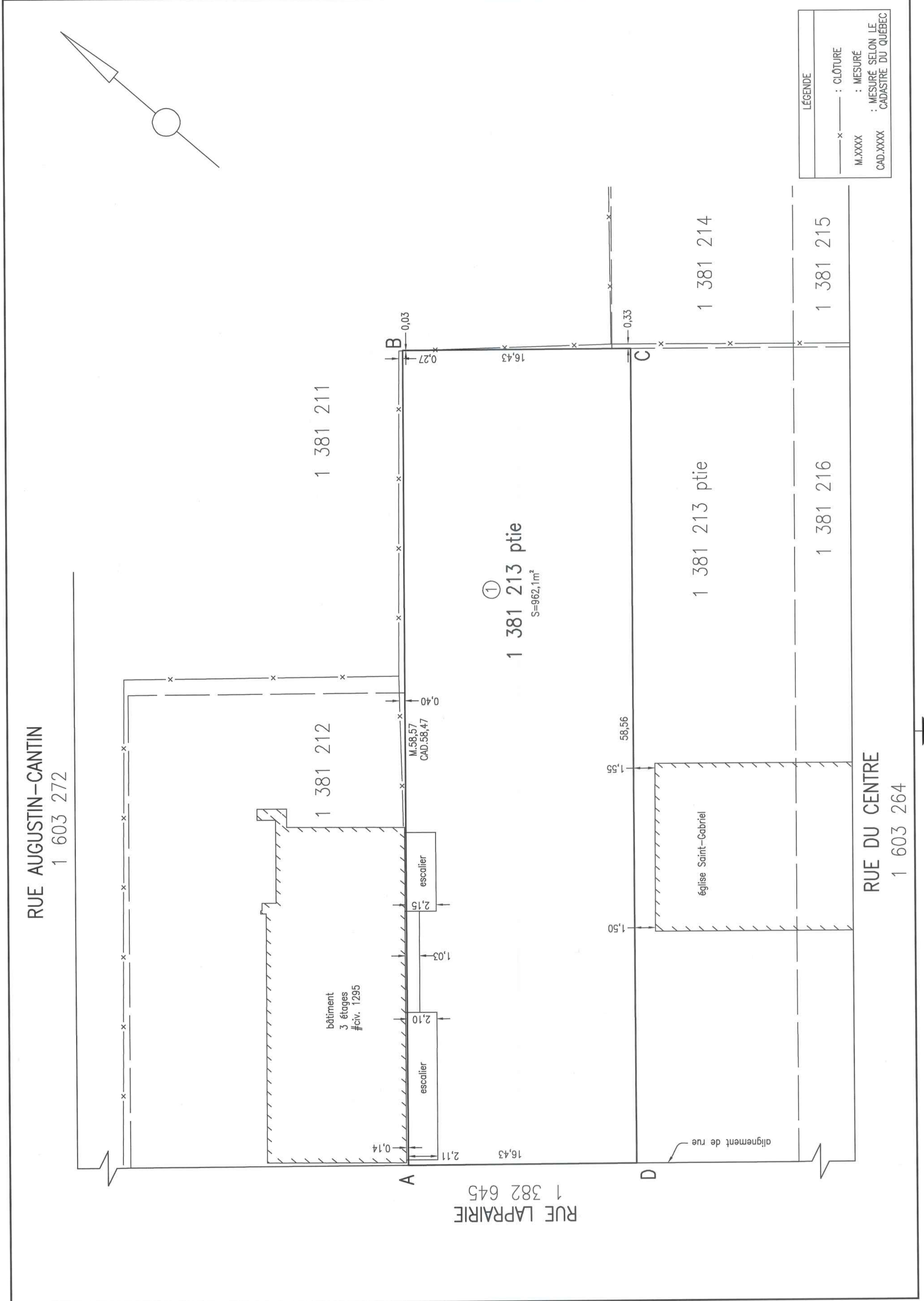
**DOSSIER N° 22914** (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

**Montréal**

**Service des infrastructures, de la voirie et des transports**  
Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: *Ch. P.*

**DOSSIER DE LA VILLE:**  
**ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:**  
Le Sud-Ouest

**PLAN N° L-19 SAINT-GABRIEL**



LÉGENDE

—x—	: CLÔTURE
M.XXXX	: MESURE
CAD.XXXX	: MESURE SELON LE CADASTRE DU QUÉBEC

**Dossier # : 1184962009**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

**Objet :** Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de logement social d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 381 212 du cadastre du Québec, tel que montré au plan L-18 Saint-Gabriel, situé du côté est de la rue Laprairie entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion de 1 345 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition de cet immeuble. N/Réf. : 31H05-005-7570-14.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation juridique avec commentaire

---

**COMMENTAIRES**

La fin pour laquelle l'expropriation est demandée est conforme à la loi.

---

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Alexandre AUGER  
avocat  
**Tél : 514-872-1436**

**ENDOSSÉ PAR**

Annie GERBEAU  
avocate, chef de division  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division :**

Le : 2019-02-28

**Dossier # : 1184962009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de logement social d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 381 212 du cadastre du Québec, tel que montré au plan L-18 Saint-Gabriel, situé du côté est de la rue Laprairie entre les rues Augustin-Cantin et Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion de 1 345 000 \$, plus les taxes applicables, en vue de l'acquisition de cet immeuble. N/Réf. : 31H05-005-7570-14.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1184962009 Habitation.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sfae LYAKHLOUFI  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 872-5916

Nathalie Bouchard  
Conseillère en gestion finances  
co-auteur  
(514) 872-0325

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-27

Pascal-Bernard DUCHARME  
Chef de section  
**Tél :** 514-872-2059

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1184386004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de non-accès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur trois (3) lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-5675-01

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de non-accès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M<sup>e</sup> Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur trois (3) lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, connus et désignés comme étant les lots 4 881 954, 4 881 975 et 4 881 976 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2019-02-18 10:27

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184386004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de non-accès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur trois (3) lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-5675-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies est situé au sud du boulevard Gouin Est, de part et d'autre de la 94<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et représente l'ajout d'environ 1 600 unités d'habitation sur une superficie de terrain totalisant 44,08 hectares, dont une portion fait partie de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est. Ce développement résidentiel a fait l'objet, en 2002 -2003, d'un processus de planification concertée impliquant Les Constructions Fédérales inc., le propriétaire foncier, Groupe Allogio inc./Faubourg Pointe-aux-Prairies inc., le promoteur immobilier, la Ville et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, afin de protéger 9,6 hectares d'espaces naturels riches sur le plan de la biodiversité, dont entre autres, des marécages, un ruisseau avec des rives boisées et une zone de friche en bordure de la Rivière-des-Prairies.

Un redécoupage cadastral incluant une nouvelle trame de rues nécessitant des échanges de terrains entre la Ville et Les Constructions Fédérales inc. a été réalisé pour créer les aires de conservation (les « Aires »). Afin de protéger ces Aires, deux servitudes ont été consenties sur les lots limitrophes à ces Aires, en tant que fonds servant, soit une servitude de non-construction et une servitude réelle et perpétuelle de non-accès, dont les obligations sont énumérées respectivement aux articles 4 et 7 de l'acte reçu devant M<sup>e</sup> Jacques Morand, notaire, sous sa minute 20 050, et publié le 4 janvier 2007, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 13 921 195 (l'« Acte ») et dont une copie est jointe au présent sommaire.

Les obligations de la servitude de non-construction s'adressant aux entrepreneurs se résument ainsi :



- enfouir les fils des réseaux électriques et de communications;
- ériger, entre le terrain et l'Aire, une clôture de chantier avec barrière à sédiments, lors des travaux de construction;
- remplacer la clôture de chantier par une clôture permanente, érigée à l'intérieur de la limite arrière du terrain, afin d'interdire tout accès aux Aires;
- aménager les côtés et l'arrière du terrain afin d'assurer le drainage des eaux pluviales en direction des Aires;
- installer un réseau d'évacuation des eaux de piscine;
- installer des équipements de contrôle de la qualité des eaux de drainage;
- prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter le piétinement des Aires.

Les obligations de la servitude réelle et perpétuelle de nonaccès s'adressant à tout propriétaire se résument ainsi :

- l'obligation de maintenir en bon état la clôture permanente et le cas échéant de la remplacer à ses frais, selon les mêmes spécifications;
- l'interdiction de pratiquer des ouvertures dans la clôture permanente afin d'accéder à l'Aire;
- l'interdiction de modifier la pente du terrain, telle qu'aménagée, afin de maintenir le drainage des eaux pluviales vers le ruisseau;
- l'interdiction d'évacuer les eaux d'une piscine vers l'Aire.

Un premier projet d'acte de renonciation partielle à la servitude de non-construction sur six (6) lots a fait l'objet d'une décision antérieure (CG16 0580).

Un deuxième projet d'acte de renonciation partielle à la servitude de non-construction sur soixante-quatre (64) lots et à la servitude de nonaccès sur dix (10) lots a également fait l'objet d'une décision antérieure (CG16 0620).

Un troisième projet d'acte de renonciation partielle à la servitude de non-construction sur cent soixante-quatorze (174) lots a fait l'objet d'une décision antérieure (CG18 0055).

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un quatrième projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction à l'égard de deux (2) lots limitrophes aux Aires et renonce partiellement à la servitude de non-construction et à la servitude de nonaccès à l'égard d'un seul lot non limitrophe aux Aires.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0055 - 25 janvier 2018 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et la servitude de nonaccès, consenties en sa faveur, sur cent soixante-quatorze (174) lots construits et limitrophes aux Aires, situés sur les rues Jules-Helbronner, Trefflé-Berthiaume et Napoléon-Bourassa faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-Aux-Prairies.

CG16 0620 - 24 novembre 2016 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce

partiellement à la servitude de non-construction et la servitude de non-accès, consenties en sa faveur, sur soixante-quatorze (74) lots non limitrophes aux Aires, situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-Aux-Prairies.

CG16 0580 - 27 octobre 2016 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et à la servitude de non-accès, consenties en sa faveur, sur six (6) lots non limitrophes aux Aires, situés sur les rues Jules-Helbronner, Trefflé-Berthiaume et Napoléon-Bourassa faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-Aux-Prairies.

CG06 0497 - 13 décembre 2006 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville consent à l'établissement d'une servitude de non-construction et une servitude de non-accès sur les lots limitrophes aux aires de conservation.

RCG06-043 - 6 octobre 2006 - Règlement du conseil d'agglomération pour exclure les terrains composant l'ancienne grille de rues et de parcs de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est.

CG06 0387 et CG06 0291 - 31 août 2006 - Adoption du retrait d'équipements d'agglomération.

CM05 0763 - 12 décembre 2005 - Adoption d'une convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour le projet Faubourg Pointe-aux-Prairies.

CM05 0579 - 29 août 2005 - Adoption d'un règlement sur la fermeture de rues au nord-est de l'avenue Armand-Chaput.

CE04 2463 - 15 décembre 2004 - Mandat de procéder aux transactions immobilières et d'élaborer une proposition de mise en valeur des aires de conservation.

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire est nécessaire afin de:

- Renoncer partiellement à la servitude de non-construction grevant les lots 4 881 975 et 4 881 976, limitrophes aux Aires qui sont le résultat de l'opération cadastrale du lot 3 397 654 du cadastre du Québec.
- Renoncer partiellement à la servitude de non-construction et à la servitude de non-accès sur une partie du lot 4 881 954 non limitrophe aux Aires, et ce dernier est le résultat de l'opération cadastrale du lot 3 397 683 du cadastre du Québec sur lequel était grevé les obligations desdites servitudes.

Lesquels lots, tels que montrés sur les plans en pièces jointes, sont situés sur la rue Jules-Helbronner dans le développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et inscrits, à titre de fonds servant, dans l'acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, reçu devant M<sup>e</sup> Jacques Morand, notaire, sous sa minute 20 050, et publié le 4 janvier 2007, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 13 921 195, dans la seule mesure où sont visés les lots 4 881 954, 4 881 975 et 4 881 976, tous du cadastre du Québec.

## **JUSTIFICATION**

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en accord avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles est favorable à cette renonciation partielle de la servitude de non-construction sur les lots 4 881 975 et 4 881 976, construits limitrophes aux Aires, car les obligations qui y sont rattachées ont été rencontrées et complétées à la satisfaction de la Ville.

Le lot 4 881 954 n'est pas assujéti aux obligations de la servitude de non-construction et de non-accès, n'étant pas limitrophe aux Aires.

Considérant ces faits, le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande la renonciation partielle de la servitude de non-construction sur les lots 4 881 975 et 4 881 976 et la renonciation partielle de la servitude de non-construction et de non-accès sur le lot 4 881 954.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La non approbation de la présente renonciation partielle aura pour effet d'empêcher toutes futures transactions immobilières sur les immeubles dont les lots sont grevés de la Servitude.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'agglomération : 28 mars 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Véronique ANGERS, Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports  
Steve BILODEAU BALATTI, Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Steve BILODEAU BALATTI, 29 janvier 2019  
Véronique ANGERS, 4 décembre 2018  
Richard JOSEPH, 3 décembre 2018

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER  
Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-2009  
**Télécop. :** 514-872-8350

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-12-03

Dany LAROCHE  
Chef de division des transactions

**Tél :** 514-872-0070  
**Télécop. :** 514-872-8350

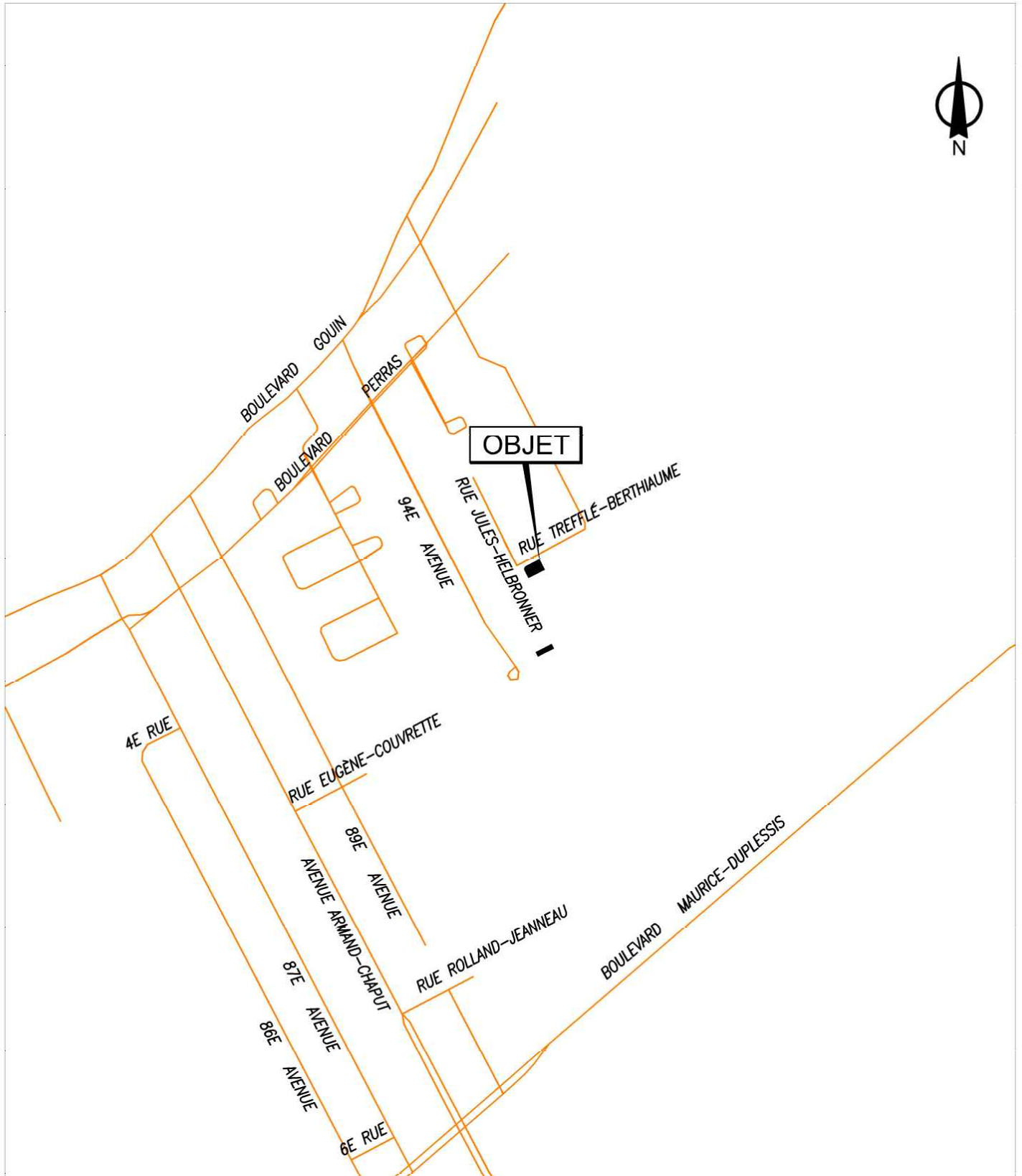
---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières  
**Tél :** 514-868-3844  
**Approuvé le :** 2019-02-11

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE  
Directrice du SGPI  
**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2019-02-11



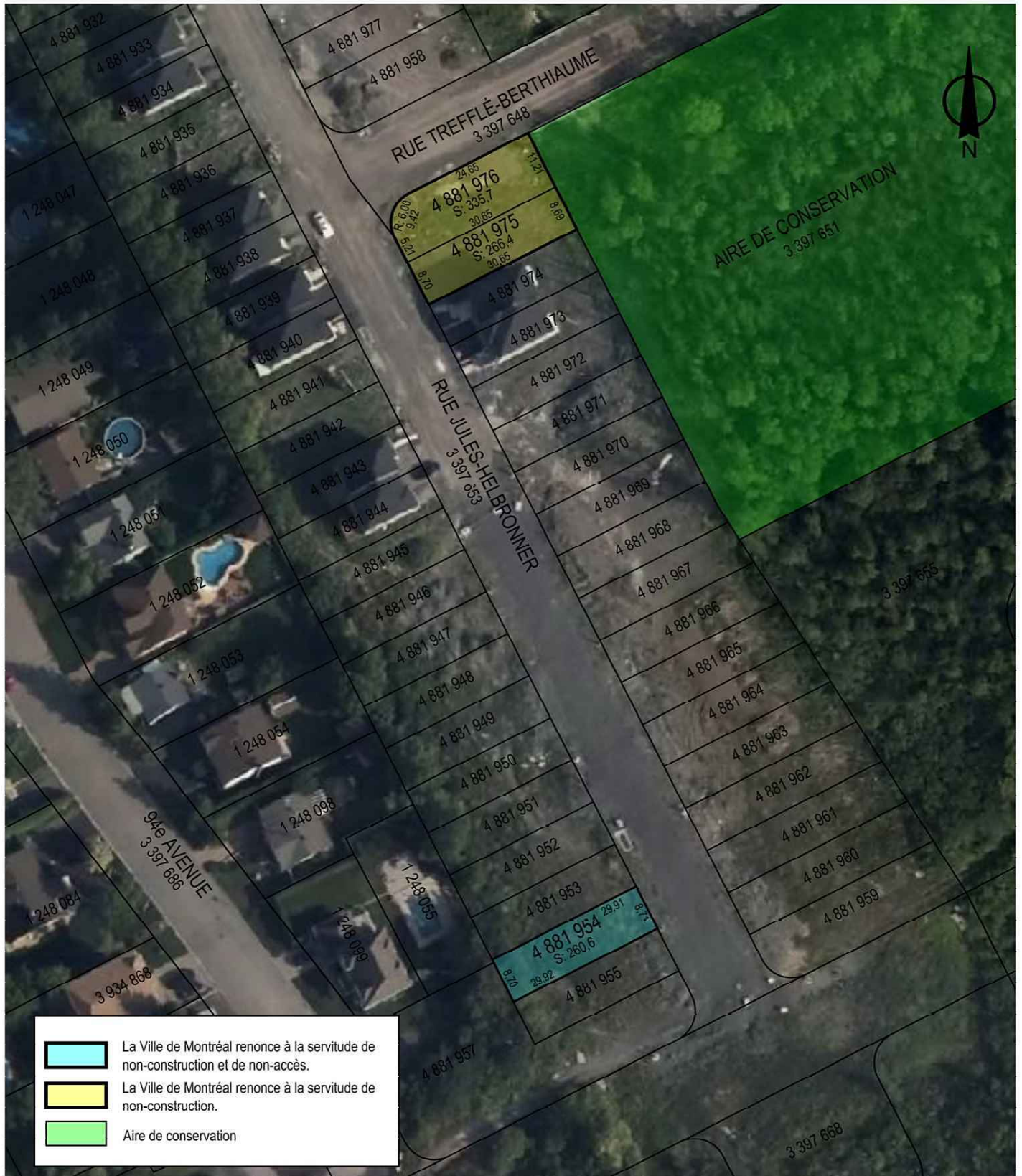
SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
DIVISION DES TRANSACTIONS

Rivière-des-Prairies -  
Pointe-aux-Trembles  
**Montréal** 

Plan A: plan de localisation  
Dossier: 31H12-005-5675-01  
Mandat: 18-0336-T  
Dessinateur: LJC  
Échelle: ---  
Date: 26-11-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement





SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE  
 DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES  
 DIVISION DES TRANSACTIONS

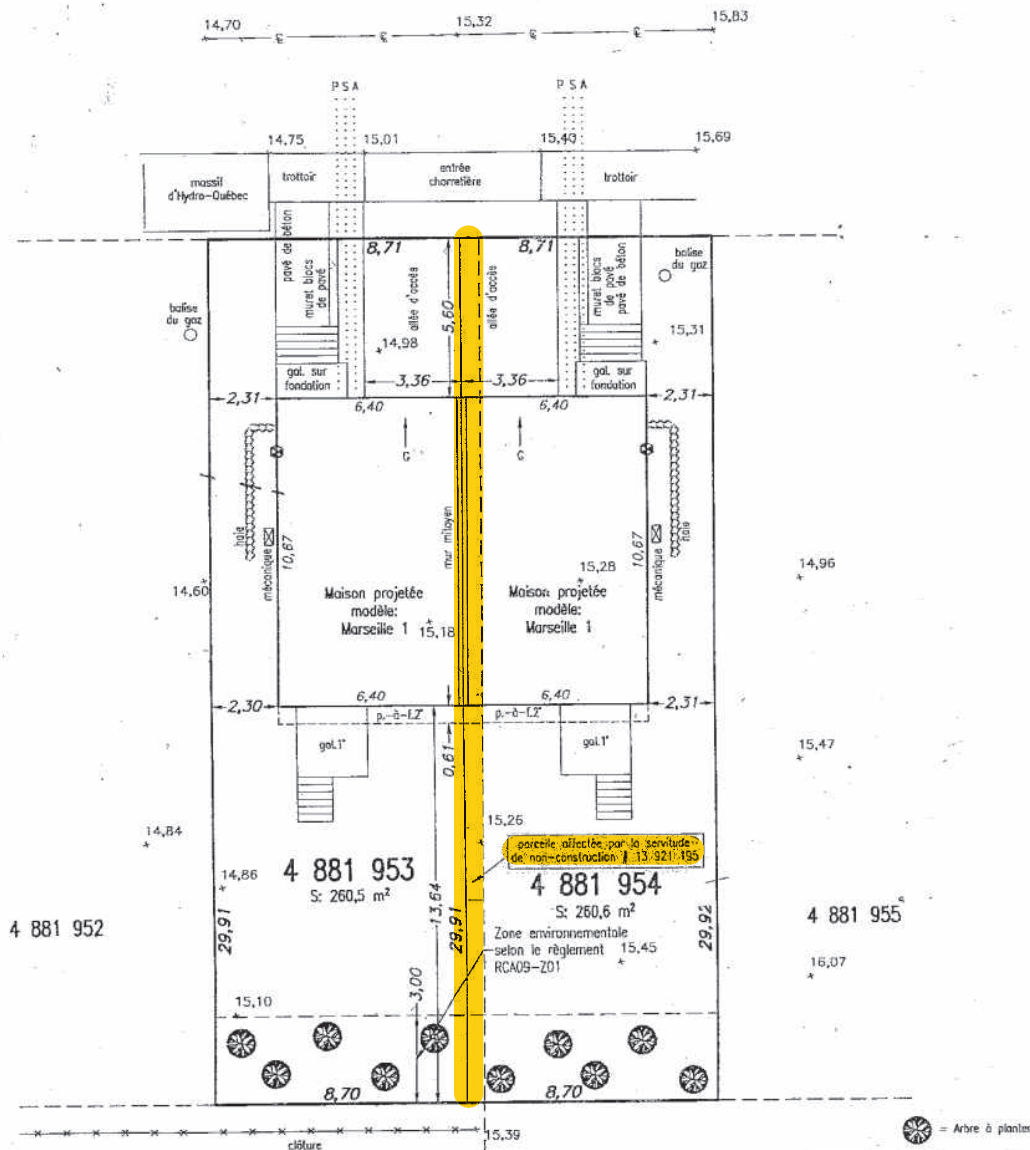
Rivière-des-Prairies -  
 Pointe-aux-Trembles  
**Montréal**

Plan P: plan de cadastre & orthophoto  
 Dossier: 31H12-005-5675-01  
 Mandat: 18-0336-T  
 Dessinateur: LJC  
 Échelle: 1:1000  
 Date: 26-11-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

RUE JULES-HELBRONNER

3 397 653



N.B. L'implantation physique des maisons sur le terrain ne constitue pas une autorisation pour débiter les travaux de construction. Seule l'émission d'un permis à cet effet, par la ville, confère ce privilège. L'entrepreneur qui transgresse cette règle la fait à ses dépens.

Centre d'Expertise Hydraulique du Québec, octobre 2005  
 Cote de récurrence 0-20ans = 9,20  
 Cote de récurrence 20-100ans = 9,80

Plan de référence:  
 Groupe Génies  
 Soumission No.: PRO-INC11-12  
 Plan numéro: C-01  
 Révision: 14 mars 2013

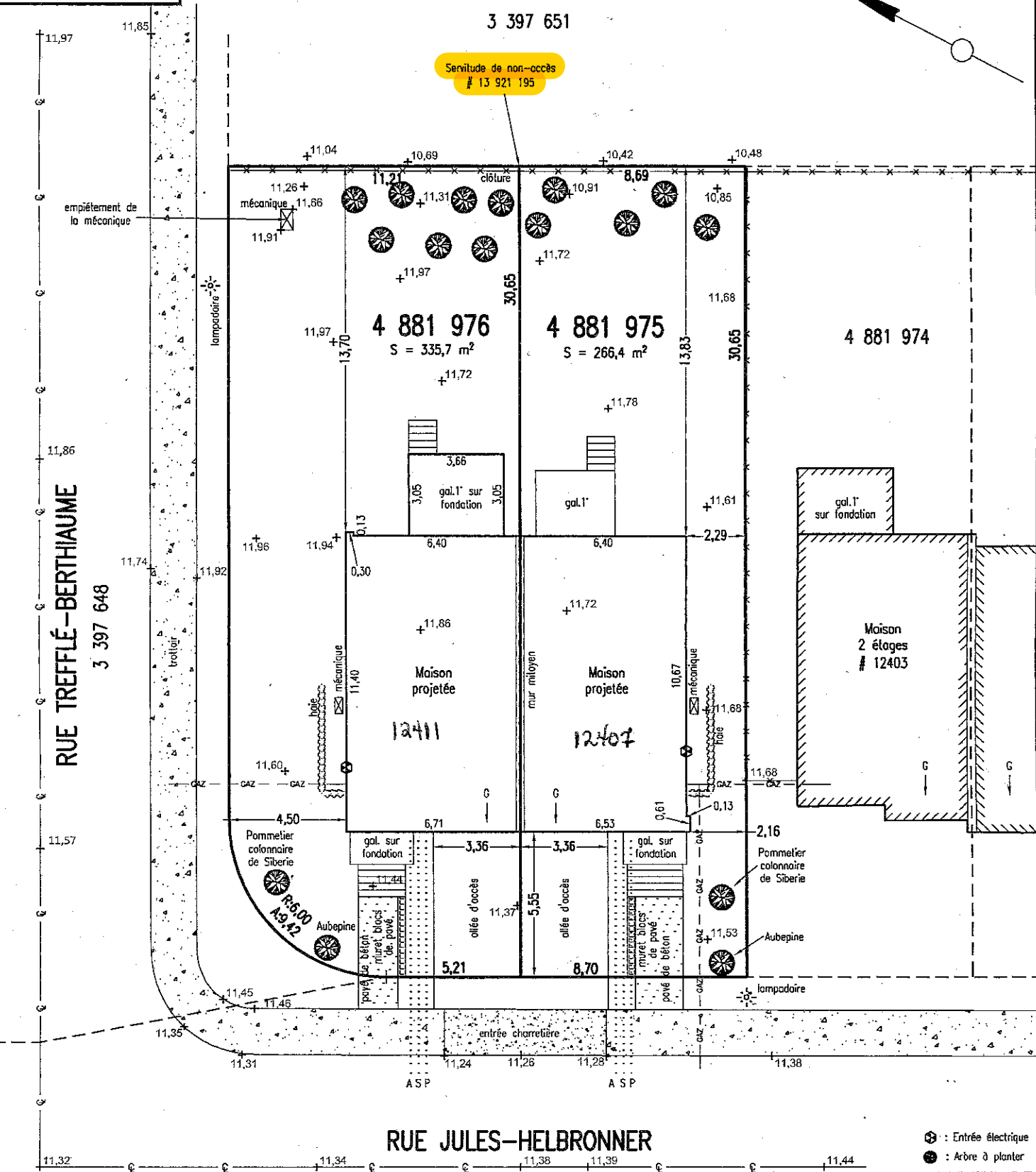
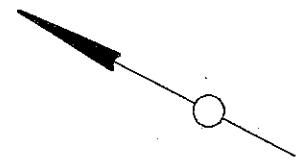
⊕ : Entrée électrique

Mandant: Cartierville des Prairies Inc.

PLAN PROJET D'IMPLANTATION DE DEUX MAISONS POUR DEMANDE DE PERMIS

	3285, boul. St-Martin Est Bureau 104 Laval, Québec H7E 4T6	Lot(s): 4 881 953 et 4 881 954
	Tél.: (450) 661-2360 Télécop.: (450) 661-8855 courriel: plg@orplg.com www.arplg.com	Cadastre: du Québec
Levé terrain le: 13 juin 2018	Laval, le 19 juin 2018 Levé & Dressé par:	Circonscription Foncière: Montréal
Copie conforme à l'original Le,	 Jean Girard, a.-g.	Municipalité: Ville de Montréal
Arpenteur-Géomètre	Dessiné par: M.B.	(arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) Dessin: G4619-4881953-4881954.wg
Échelle: 1:200	SI	Minute: 18173
		Dossier: G-4619





3 397 653

**RUE JULES-HELBRONNER**

☉ : Entrée électrique  
 ● : Arbre à planter

Plan de référence: Planimétrie  
 Plan n°: ND-17063  
 réf.: ND-17046  
 Plan de référence: Groupe Génus  
 Soumission n°: PRO-ING11-12  
 Plan n°: C-01  
 Révision: 14 mars 2013

N.B. L'implantation physique des maisons sur le terrain ne constitue pas une autorisation pour débiter les travaux de construction. Seule l'émission d'un permis à cet effet, par la ville, confère ce privilège. L'entrepreneur qui transgresse cette règle le fait à ses dépens.

Centre d'Expertise Hydrïque du Québec, octobre 2005  
 Cote de récurrence 0-20ans = 9,20  
 Cote de récurrence 20-100ans = 9,80

Mandat: Cartierville des Prairies Inc.

(Note: Les élévations sont géodésiques.)

**PLAN PROJET D'IMPLANTATION DE DEUX MAISONS POUR DEMANDE DE PERMIS**

	3285, boul. St-Martin Est Bureau 104 Laval, Québec H7E 4T6	Lot(s): 4 881 975 et 4 881 976
	Tél.: (450) 661-2360 Télécop.: (450) 661-8855 courriel: plg@arplg.com www.arplg.com	Cadastre: du Québec
Levé terrain le: 8 janvier 2018		Circonscription Foncière: Montréal
Copie conforme à l'original Le,	Laval, le 11 janvier 2018 Levé & Dressé par:   Jean Lamarche, a.-g.	Municipalité: Ville de Montréal
Arpenteur-Géomètre	Dessiné par: J.P.	Arrondissement: Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles Dessin: L4538-4881975+4881976.dwg
Échelle: 1:200 SI	Dessiné par: J.P.	Minute: 30713      Dossier: L-4538



**Dossier # : 1184386004**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

**Objet :** Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et de nonaccès consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur trois (3) lots situés sur la rue Jules-Helbronner, laquelle fait partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-5675-01

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons, quant à sa validité et quant à sa forme, le projet d'acte de renonciation partielle à une servitude de non-construction et à une servitude de nonaccès, ci-joint, préparé par Me Yannick Dery, notaire. Nous avons reçu la confirmation de ce dernier à l'effet qu'il n'apportera aucune modification au projet d'acte.

N/D : 19-000071

---

**FICHIERS JOINTS**



Acte de renonciation 15-01-19- version finale.doc

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Caroline BOILEAU  
notaire  
**Tél : 514-872-6423**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-28

Caroline BOILEAU  
notaire  
**Tél : 514-872-6423**  
**Division : Droit contractuel**

**Renonciation partielle à une servitude de non-construction  
et à une servitude de non-accès**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE**

**DEVANT** Me Yannick DERY, notaire pour la province de Québec, ayant son domicile professionnel en la ville de Montréal,

**COMPARAÎT:**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier janvier deux mille deux (1<sup>er</sup> janvier 2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, en la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par \_\_\_\_\_, dûment autorisé en vertu:

a) \_\_\_\_\_ de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) \_\_\_\_\_ de la résolution numéro \_\_\_\_\_ adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du \_\_\_\_\_;

une copie conforme de ces résolutions demeurant annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant en présence du notaire soussigné.

Ci-après la « **Ville de Montréal** »

LAQUELLE, en sa qualité de propriétaire des fonds dominants étant les lots suivants, savoir :

**DESIGNATION**

le lot numéro TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SIX CENT TRENTE ET UN (3 397 631),

le lot numéro TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE ET UN (3 397 641),

le lot numéro TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SIX CENT QUARANTE-SEPT (3 397 647),

le lot numéro TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN (3 397 651),

le lot numéro TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CENT DOUZE (3 398 112) et

le lot numéro TROIS MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CENT QUINZE (3 398 115),

tous du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

a) renonce partiellement à **la servitude de non-construction** résultant de l'acte intervenu entre la Ville de Montréal, Les Constructions Fédérales Inc., Groupe Allogio Inc. et Faubourg Pointe-aux-Prairies Inc., reçu devant Me Jacques Morand, notaire, le vingt et un (21) décembre deux mille six (2006) et dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 921 195 (l'« **Acte** »), dans la seule mesure où sont visés les lots suivants (collectivement les « **Lots Non-Construction** »), savoir :

**DESIGNATION**

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-QUINZE (4 881 975),

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT

SOIXANTE-SEIZE (4 881 976),

tous du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal; et

- b) renonce partiellement à la servitude de non construction et à la servitude de non-accès résultant de l'Acte, dans la seule mesure où est visé le lot suivant (« **Lot Non-Construction et Non-Accès**»), savoir :

**DESIGNATION**

le lot numéro QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE NEUF CENT CINQUANTE-QUATRE (4 881 954) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Les Lots Non-Construction et le Lot Non-Construction et Non-Accès sont ci-après collectivement les « **Lots** ».

En accordant la présente renonciation à la servitude de non-construction et à la servitude de non-accès sur lesdits Lots, **selon le cas et telle que ci-haut décrite**, la Ville de Montréal se réserve expressément tous les droits de servitude subsistant en sa faveur aux termes dudit Acte et affectant tout autre immeuble y désigné, le tout sans novation ni autre dérogation que celles résultant des présentes.

**EN CONSÉQUENCE**, la Ville de Montréal requiert l'Officier de la publicité foncière de faire toutes les mentions qui s'imposent afin de donner effet aux présentes.

**DONT ACTE** à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

**LECTURE FAITE**, la Ville de Montréal signe en présence dudit notaire.

**VILLE DE MONTRÉAL**

\_\_\_\_\_

par:

\_\_\_\_\_

Me Yannick DERY, notaire



**Dossier # : 1180783003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquière de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur une partie de la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, correspondant à une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, pour la somme de 140 000 \$, avec intérêt au taux de 5 %, à compter de la mise en demeure transmise à la Ville en date du 3 octobre 2018. N/Réf : 31H05-005-6631-01

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquière, de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, correspondant à une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, tel qu'illustré par les lettres A,B,C,D,E,F,G,H,J, et A sur le plan d'arpentage D-3 Pointe-Claire, préparé le 7 décembre 2018, par Christian Viel, arpenteur-géomètre, portant le numéro 482 de ses minutes et le numéro de dossier 22097-2 du greffe commun des arpenteurs de la Ville, pour la somme de 140 000 \$, avec intérêt annuel au taux de 5 %, à compter de la date de la mise en demeure transmise à la Ville, soit le 3 octobre 2018, jusqu'à la date de son émission, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte.
2. d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M<sup>e</sup> Daphney Saint-Louis du Service des affaires juridiques, le chèque suivant:

Un chèque au montant de 140 000 \$, plus intérêts annuels de 5%, calculés à compter du 3 octobre 2018, et ce, jusqu'à la date de son émission;

Le chèque doit être émis à l'ordre de *Alarie Legault, cabinet d'avocats en fidéicommiss*

Alarie Legault, cabinet d'avocats

507 place d'Armes, bureau 1210  
Montréal (Québec) H2Y 2W8

3. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense étant assumée par le Service de l'Eau.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-03-04 10:28

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180783003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquière de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur une partie de la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, correspondant à une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, pour la somme de 140 000 \$, avec intérêt au taux de 5 %, à compter de la mise en demeure transmise à la Ville en date du 3 octobre 2018. N/Réf : 31H05-005-6631-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a mandaté, en 2015, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour l'acquisition d'une servitude d'utilités publiques afin de légaliser le passage d'une conduite d'égout pluvial d'un diamètre d'environ 5 pieds sur cinq propriétés de la Ville de Pointe-Claire. Une de ces acquisitions a déjà fait l'objet d'une entente hors cours. La présente acquisition est le deuxième des cinq dossiers pour lequel nous avons eu un mandat d'acquisition de servitude. En raison de son diamètre, cette conduite relève de la compétence du conseil de l'agglomération de la Ville de Montréal. Madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke (les « Propriétaires »), par l'entremise de leur avocat, M<sup>e</sup> Luc Alarie, ont mis en demeure la Ville de Montréal (la « Ville »), le 3 octobre 2018, afin de se prévaloir des dispositions de l'article 992 du Code civil du Québec, forçant la Ville à se porter acquéreur de la partie de leur propriété où est construite la conduite d'égout pluvial.

Madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke sont propriétaires d'un bâtiment résidentiel unifamilial portant l'adresse civique du 143, rue Dieppe à Pointe-Claire, lequel est construit sur le lot 2 527 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Une conduite d'égout pluvial appartenant à la Ville traverse sans droit, en tréfonds, leur immeuble, à partir de la rue Dieppe jusqu'à la partie arrière du terrain sur une distance d'environ 49,68 mètres. Par la suite, la conduite bifurque à l'arrière de leur immeuble et longe la ligne de lot sur une distance d'environ 34,1 mètres. Sans la présence de cette conduite, les propriétaires seraient en droit de subdiviser leur immeuble et de vendre un lot vacant tout en conservant leur maison. La valeur d'un tel immeuble sans servitude est estimée à environ 270 000 \$ avant les frais requis pour procéder à une opération cadastrale et autres contraintes de développement.

Le Service de l'Eau estime qu'il est économiquement non rentable de déplacer la conduite et elle est essentielle au réseau municipal. Par conséquent, afin de régulariser la situation, le SGPI recommande d'acquérir une servitude réelle et perpétuelle pour fins d'utilités publiques pour la somme de 140 000 \$, plus intérêts annuels au taux légal de 5%, à compter de la date de la mise en demeure, soit la date du 3 octobre 2018, jusqu'à la date de l'émission du chèque.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

La propriété de madame Sharon Kelly et de monsieur Kelly Burke porte l'adresse civique du 143, rue Dieppe. Elle est construite sur le lot 2 527 973 du cadastre du Québec, lequel possède une largeur de 34,14 mètres. Le règlement d'urbanisme de ce secteur (Ra39) stipule que la largeur frontale minimale d'un lot est de 16,7 mètres, de sorte que les propriétaires seraient en droit de procéder à une opération cadastrale pour former un second lot qu'ils pourraient vendre.

La présence et l'emplacement de la conduite empêchent une telle opération cadastrale. Le centre de la conduite se retrouve à une distance de 5,9 mètres de la ligne de lot. L'assiette de la servitude à créer possède une largeur de 5,5 mètres sur toute la profondeur du terrain. De plus, comme la conduite bifurque à la ligne de lot arrière du terrain, il faut également créer une servitude de 1,5 mètre de profondeur à la limite arrière du lot sur toute la largeur du terrain.

L'assiette de la servitude est plus amplement illustrée par les lettres A,B,C,D,E,F,G,H,J, et A sur le plan d'arpentage D-3 Pointe-Claire, préparé le 7 décembre 2018, par Christian Viel, arpenteur-géomètre, portant le numéro 482 de ses minutes et le numéro de dossier 22097-2 du greffe commun des arpenteurs de la Ville. Le plan d'arpentage et la description technique sont disponibles en pièces jointes.

En contrepartie la Ville versera aux Propriétaires la somme de 140 000 \$ avec intérêt annuel au taux de 5%.

Le projet d'acte comporte les clauses usuelles demandées par la Ville aux fins du maintien d'une telle servitude, de son entretien, de sa réparation et de son remplacement. La lettre confirmant l'accord de la partie adverse et les conditions de la servitude est disponible dans les pièces jointes.

### **JUSTIFICATION**

Le SGPI recommande la présente transaction pour les motifs suivants :

- cette transaction répond au mandat du Service de l'Eau;
- puisqu'il est économiquement non rentable de déplacer la conduite d'égout pluvial et que celle-ci est essentielle au réseau de la Ville, le SGPI recommande d'acquérir une servitude afin d'en légaliser sa présence;
- l'indemnité correspond à la valeur au propriétaire, laquelle est conforme aux conclusions du rapport d'évaluation préparé par les évaluateurs du SGPI;
- le règlement à l'effet que la Ville acquiert une servitude réelle et perpétuelle pour fins d'utilités publiques en contrepartie d'une somme de 140 000 \$ avec intérêts au taux de 5% l'an est juste et équitable. Cette valeur tient compte des coûts reliés à la démolition du garage et à la perte de valeur que cela occasionnerait à la propriété principale. De plus, cette transaction respecte les bases convenues par notre Service des affaires juridiques dans le règlement hors cour intervenu pour une propriété comparable.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les fonds pour cette transaction proviennent de la Direction de l'épuration des Eaux usées, Service de l'Eau.

Il y aura donc lieu d'émettre un chèque à l'ordre de *Alarie, Legault* en fidéicommiss au montant de 140 000 \$, plus intérêts annuels de 5%, calculés à compter de la date de la mise en demeure, soit à compter du 3 octobre 2018, et ce, jusqu'à la date de l'émission du chèque. Le chèque doit être libellé au nom du représentant légal des demandeurs, soit :

Alarie Legault, cabinet d'avocats  
507 place d'Armes, bureau 1210  
Montréal (Québec) H2Y 2W8

La valeur au rôle 2017-2019 de l'immeuble est de 171 \$ / m<sup>2</sup> - (15,89 \$ /pi<sup>2</sup>).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**



Sylvie BLAIS, Service des infrastructures du réseau routier  
Émilie PAPILLON, Service de l'eau

Lecture :

Sylvie BLAIS, 26 février 2019  
Émilie PAPILLON, 21 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis CHARETTE  
Conseiller en immobilier

**Tél :** 514 872-7221  
**Télécop. :** 514 872-8350

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-21

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844  
**Télécop. :** 514-872-8350

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844  
**Approuvé le :** 2019-02-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice du SGPI

**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2019-02-26

**PAR COURRIEL**

17 décembre 2018

Monsieur Denis Charrette  
Service de la gestion et de la planification immobilière  
Division évaluation et transactions immobilières  
Section des transactions immobilières  
303, rue Notre-Dame Est, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québe) H2Y 3Y8

OBJET : Sharon KELLY et Kelly BURKE  
143, avenue Dieppe  
Pointe-Claire H9R 1X6

---

Monsieur,

Mes clients ci-dessus mentionnés me donnent mandat d'accepter votre offre de consentir à la Ville de Montréal une servitude d'utilité publique pour l'égout pluvial qui traverse leur propriété selon les modalités dont nous avons discutées lors de notre rencontre de ce jour à mon bureau avec M. Kelly Burke.

En contrepartie de la somme de 140 000,00\$, plus les intérêts légaux de 5% l'an à compter de la mise en demeure du 3 octobre 2018, mes clients signeront donc un acte de servitude devant le notaire de la Ville de Montréal selon les mêmes modalités que l'acte de servitude publié le 16 mai 2018 sous le numéro 23 831 792 sur la propriété du 130 avenue Dieppe à Pointe-Claire et selon la description technique préparée le 7 décembre 2018 par l'arpenteur-géomètre Christian Viel.

Nous comprenons que vous ferez le nécessaire pour obtenir l'approbation du Conseil d'agglomération dans les meilleurs délais et que la signature de l'acte notarié et le paiement suivront en conséquence dans les quelques mois à venir.

Je vous prie de me confirmer par écrit votre accord à la présente si le tout est conforme à nos discussions.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



LUC ALARIE, avocat  
lucalarie@alarielegault.ca

23 831 792

17-002269 (1180326002)

CODE S0659  
Servitude  
Minute : 05

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le quinze mai (15-05-2018)

DEVANT M<sup>e</sup> Daphney St-Louis, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

**COMPARAISSENT :**

**Jacqueline Goes**, résidant et domiciliée au 130, avenue de Dieppe, à Pointe-Claire, province de Québec, H9R 1X6,

Ci-après nommée le « Cédant »

ET

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Emmanuel TANI-MOORE, agissant aux présentes en sa qualité de greffier adjoint de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et :

a) le règlement RCE02-004, soit le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés*, adopté par le comité exécutif à sa séance du vingt-six juin deux mille deux (2002) et en vigueur depuis le quinze juillet deux mille deux (2002); et

b) de la résolution numéro CE18 0611 adoptée par le comité exécutif à sa séance du onze (11) avril deux mille dix-huit (2018) et dont copie certifiée de cette résolution demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant et la notaire soussignée;

Ci-après nommée le « Cessionnaire »

Le Cédant et le Cessionnaire sont également désignés collectivement comme les « **Parties** » dans le présent acte.

**LESQUELLES, POUR EN VENIR À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**OBJET DU CONTRAT**

Le Cédant, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit, accorde au Cessionnaire, ici présent et acceptant et, stipulant pour lui-

même, ses représentants et ayants droit, des droits de servitudes consistant en :

1. Un droit pour le Cessionnaire de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur et en dessous du fonds servant ci-après décrit, des tuyaux ou des conduits souterrains et tous autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de ses réseaux d'égout pluvial.
2. Un droit de couper, émonder, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, sur ledit fonds servant, tous arbres, arbustes, branches ou racines et déplacer hors de l'emprise tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire au bon fonctionnement, à la construction, au remplacement ou à l'entretien de ses réseaux d'égout pluvial.
3. Un droit de circuler à pied ou en véhicule sur ledit fonds servant et, si nécessaire, en dehors dudit fonds servant, pour exercer tout droit accordé par les présentes et notamment, un droit d'accès pour communiquer du chemin public au fonds servant.
4. Un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous dudit fonds servant, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières, des haies décoratives ainsi que des revêtements d'asphalte, de béton et autres, et comportant également l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ce fonds servant, sauf avec le consentement écrit de la part du Cessionnaire.
5. Un droit, au cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités, de délaisser et d'abandonner les ouvrages ou constructions souterrains s'y rapportant tels quels et dans l'état du moment.

#### **CONVENTIONS SPÉCIALES**

Il est spécialement convenu et entendu entre les Parties :

1. Que le Cessionnaire est et demeure propriétaire des ouvrages ou constructions faits à l'intérieur des limites du fonds servant.
2. Que le Cessionnaire pourra céder, transporter ou autrement aliéner les droits réels et perpétuels qui lui sont consentis en vertu des présentes.

#### **SERVITUDE RÉELLE**

Les droits ci-dessus accordés sont aussi établis et créés par le Cédant comme servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant, en faveur du fonds dominant ci-après décrit.

Tout propriétaire futur du fonds servant sera assujéti aux droits et obligations du Cédant créés aux termes des présentes, par le simple fait d'acquérir le droit de propriété du fonds servant. De même, les droits ci-dessus accordés sont établis et créés en faveur du Cessionnaire en tant que propriétaire du fonds dominant. Tout propriétaire futur du fonds dominant sera assujéti aux droits et obligations du Cessionnaire aux termes des présentes, par le simple fait d'acquérir le droit de propriété du fonds dominant.

### CONDITIONS

1. Le Cessionnaire prend à sa charge les frais et honoraires relatifs au présent acte, à sa publication et aux copies, dont une pour le Cédant.
2. Le Cessionnaire s'engage avec diligence à réparer la surface du fonds servant et à rétablir les clôtures, barrières, haies décoratives et revêtements dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux respectifs de construction ou d'entretien des réseaux d'égout pluvial.
3. Le Cessionnaire sera responsable des dommages découlant de la servitude et notamment, de ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit au fonds servant, soit à la propriété du Cédant, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du *Code civil du Québec*, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence du Cédant ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit et ne soient pas la conséquence inévitable de l'existence à cet endroit desdits réseaux d'égout pluvial.

### NON-USAGE OU ABANDON

Le non-usage ou l'abandon, par le Cessionnaire des droits réels et perpétuels ci-haut mentionnés, n'affectera en rien les droits réels et perpétuels existant en faveur d'un tiers, le cas échéant, lesquels continueront de subsister intégralement sur le fonds servant ci-après décrit.

### CONSIDÉRATION

Cette servitude est consentie pour le prix de **CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS ET TRENTE CENTS (167 583,30 \$)** incluant tout indemnité et frais de justice, que le Cédant reconnaît avoir reçu du Cessionnaire à la signature des présentes. Cette considération constitue le règlement total et final de tout litige entre les Parties, concernant les présentes, **DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.**

### DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

L'immeuble décrit comme « fonds servant » et appartenant au Cédant est désigné comme suit :

Un emplacement connu et désigné comme étant une **partie** du lot numéro **DEUX MILLIONS CINQ CENT VINGT-SEPT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (2 527 695 Ptie)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de figure trapézoïdale;

### BORNÉE COMME SUIV :

- Vers le nord-est par une autre partie du lot 2 527 695;
- Vers le sud-est par le lot 2 527 711;
- Vers le sud-ouest par une autre partie du lot 2 527 695;
- Vers le nord-ouest par le lot 2 526 904 faisant partie de l'avenue de Dieppe.

### MESURANT :

- Vers le nord-est et le sud-ouest quarante-huit mètres et vingt-sept centièmes (48,27 m) (quarante-huit mètres et dix-sept centièmes (48,17 m) selon le cadastre rénové);
- Vers le sud-est et le nord-ouest cinq mètres et cinquante centièmes (5,50 m).

Contenant en superficie deux cent soixante-cinq mètres carrés et cinq dixièmes (265,5 m<sup>2</sup>) (deux cent soixante-quatre mètres carrés et neuf dixièmes (264,9 m<sup>2</sup>) selon le cadastre rénové).

Le point A, intersection de la limite nord-est de la partie du lot 2 527 695 ci-dessus décrite et de la limite sud-est du lot 2 526 904, faisant partie de l'avenue de Dieppe, est situé à quatre mètres et quatre-vingt-douze centièmes (4,92 m) au sud-ouest du point E, coin nord du lot 2 527 695, le tout mesuré le long de la limite nord-ouest dudit lot 2 527 695.

Le point B, intersection de la limite nord-est de la partie du lot 2 527 695 ci-dessus décrite et de la limite nord-ouest du lot 2 527 711, est situé à cinq mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (5,97 m) au sud-ouest du point F, coin est du lot 2 527 695, le tout mesuré le long de la limite sud-est dudit lot 2 527 695.

Les limites nord-est et sud-ouest de ladite partie du lot 2 527 695 sont parallèles à une distance de cinq mètres et cinquante centièmes (5,50 mètres).

Les unités de mesure utilisées sont celles du Système International (SI).

Les bornes susmentionnées sont toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Cette partie de lot est identifiée par les lettres ABCDA sur le plan D-2 Pointe-Claire préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, le vingt-huit (28) août deux mille dix-sept (2017), sous le numéro 1102 de ses minutes (dossier 22097-1), dont une copie est annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties en présence de la notaire soussignée.

#### **DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT**

L'immeuble décrit comme « fonds dominant » est constitué du réseau de conduites d'égout pluvial de la Ville de Montréal, relevant de la compétence de son conseil d'agglomération, qui correspond à la totalité de l'immeuble qui a fait l'objet de l'établissement de la fiche immobilière numéro **65-B-77 027** au registre des réseaux des services publics de la circonscription foncière de Montréal.

#### **POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

Le Cédant reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Politique de gestion contractuelle du Cessionnaire adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

#### **DÉCLARATIONS DU CÉDANT**

Le Cédant déclare :

1. Que le fonds servant est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception de :

- Une hypothèque immobilière en faveur de la banque Toronto-Dominion, reçue devant Me Jennifer McCarthy, notaire, le vingt et un (21) mai deux mille neuf (2009), et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 16 186 790.

- Une hypothèque immobilière en faveur de la banque Toronto-Dominion, reçue devant Me Pierre Dupuy, notaire, le vingt (20) mars de l'an deux mille (2000), et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 5 156 802.

Le Cédant se chargera lui-même d'informer, à toutes fins que de droit, ses créanciers hypothécaires de la servitude consentie aux termes du présent acte, le tout à l'entière exonération du Cessionnaire.

2. Jacqueline Goes déclare être divorcée, à la suite d'un premier mariage, de Stephen Radford en vertu d'un jugement de la Cour supérieure du district de Montréal, en date du vingt-neuf (29) mai deux mille un (2001) (dossier numéro 500-12-253875-003), et qu'elle ne s'est pas remariée ni unie civilement depuis.

### **DÉCLARATION RELATIVE À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC**

La considération ci-dessus mentionnée exclut la taxe sur les produits et services (« TPS ») et la taxe de vente du Québec (« TVQ »). En conséquence, si la présente servitude est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, le Cessionnaire effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Cédant.

Le Cessionnaire déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

TPS : 121364749RT0001  
TVQ : 1006001374TQ0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

### **CLAUSES INTERPRÉTATIVES**

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne également les sociétés ou compagnies.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte, de sorte que si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes ou leur force exécutoire.



**DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT**

Cette servitude est faite en exécution d'un règlement hors cour d'une action intentée, par le Cédant contre le Cessionnaire, en Cour supérieure du district de Montréal dossier numéro (500-17-094686-162). Sauf incompatibilité, les Parties confirment les ententes qui y sont contenues mais non reproduites aux présentes.

**DONT ACTE** à Montréal, sous le numéro cinq (05) des minutes de la notaire soussignée.

**ET LECTURE FAITE**, sauf au représentant du Cessionnaire qui a expressément dispensé la notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties signent en présence de la notaire soussignée

(signé Jacqueline Goes)

\_\_\_\_\_  
**Jacqueline GOES**

**VILLE DE MONTRÉAL**

(signé Emmanuel Tani-Moore)  
Par : \_\_\_\_\_  
**Emmanuel TANI-MOORE**

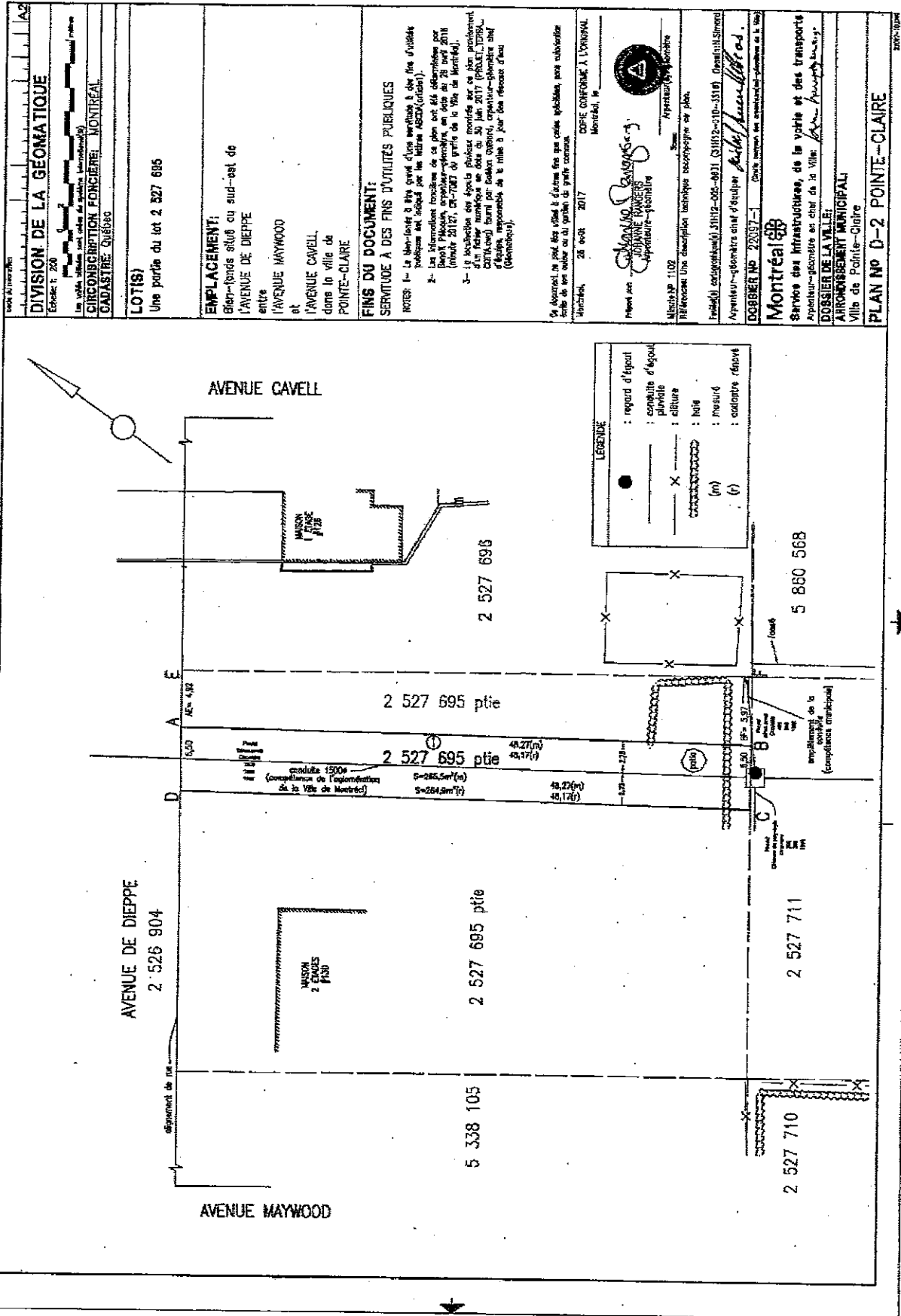
(signé Daphney St-Louis)

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Daphney ST-LOUIS, notaire**

**VRAIE COPIE** de la minute demeurée en mon étude.

*D St-Louis, notaire*

AH25762



**DIVISION DE LA GÉOMATIQUE**  
Échelle: 1:200  
Les plans, schémas, notes et autres documents géométriques sont déposés au cadastre.  
**CADASTRE QUÉBEC**  
**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE MONTREAL**

**LOT(S)**  
Une partie du lot 2 527 695

**EMPLACEMENT:**  
Bien-fonds situé au sud-est de l'AVENUE DE DIEPPE entre l'AVENUE MAYWOOD et l'AVENUE CAVELL, dans la ville de POINTE-CLAIRE

**FINS DU DOCUMENT:**  
SERVITUDE A DES FINS D'UTILITES PUBLIQUES  
NOTES: 1- Le bien-fonds à été grevé d'une servitude à des fins d'utilités publiques en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.  
2- Les informations contenues sur ce plan ont été obtenues par le Service d'information foncière, en date du 28 avril 2018 (feuille 2112, 21-7087) de greffe de la Ville de Montréal.  
3- Le locataire des biens publics mentionnés sur ce plan peut être affecté par les travaux de construction, d'entretien, d'opération et de réparation effectués par le Service d'information foncière de la Ville de Montréal.

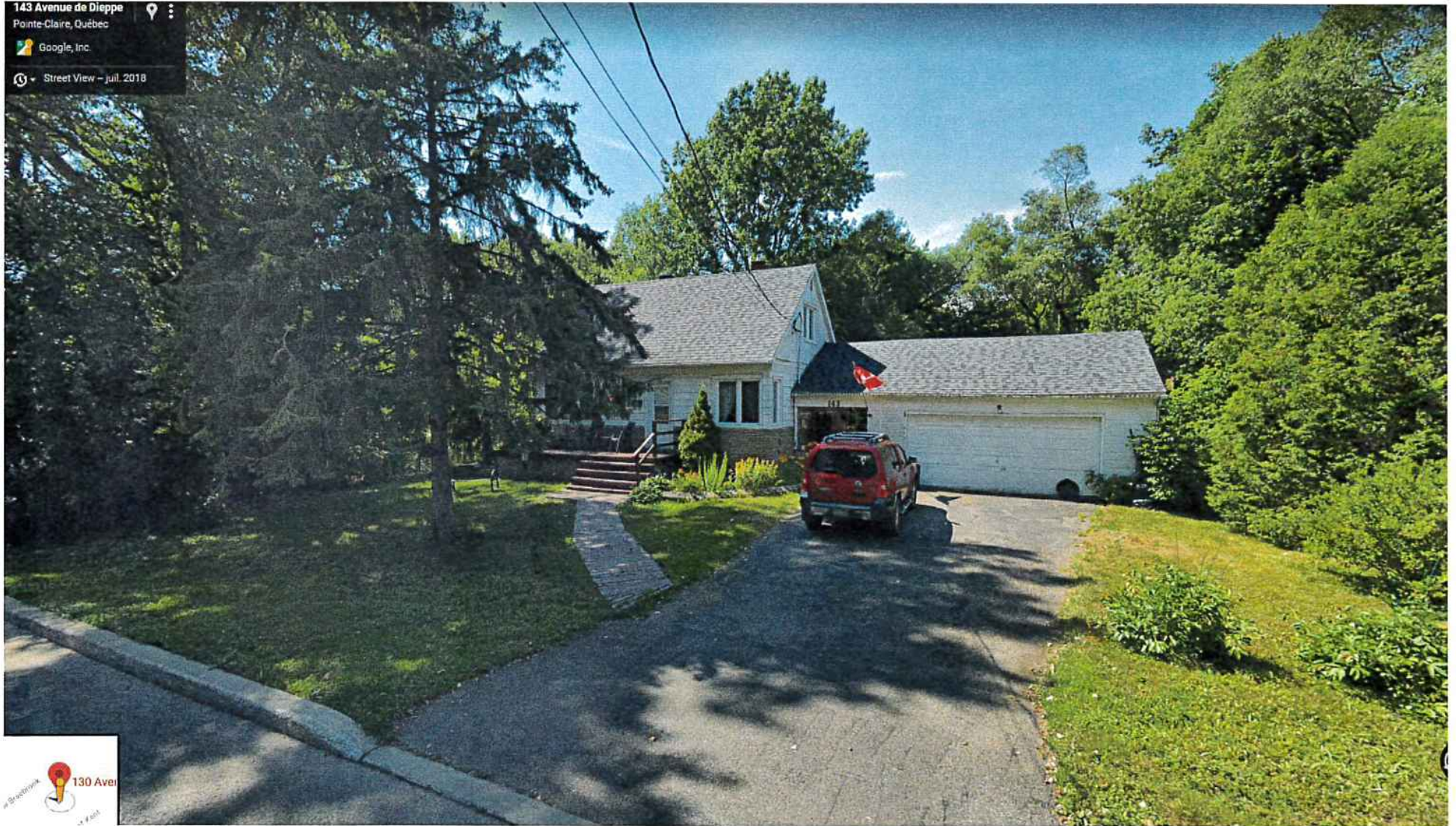
On autorise le port des plans à d'autres fins que celles indiquées, sans autorisation écrite de son auteur ou de son éditeur.  
Montréal, le 28 août 2017  
CORÉ CONFORME À L'ORDONNANCE 2017-10-01

Préparé par: **JOYVINE PARCERS**  
Apprenti-technicien  
Signature: *JOYVINE PARCERS*  
Date: 28 août 2017

Altitude: 1102  
Référence: Une description technique descriptive de plan.  
Fichier(s) associé(s): 31112-005-001 (31112-010-111) Descriptif descriptif  
Apprenti-technicien chef de quartier: *Paul J. J. J.*

**DOSSIER NO. 22097-1**  
Cadastré en vertu de la Loi sur l'accès à l'information de la Ville de Montréal.  
**Montréal**  
Service des infrastructures, de la voirie et des transports  
Avenue-propriété en chef de la Ville: *St. Lawrence*  
**DOSSIER DE LA VILLE:**  
**ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:**  
Ville de Pointe-Clare  
**PLAN NO D-2 POINTE-CLAIRE**

143 Avenue de Dieppe  
Pointe-Claire, Québec  
Google, Inc.  
Street View - juil. 2018





**DIVISION DE LA GÉOMATIQUE**

Échelle: 1: 200  
 Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

**CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL**

**CADASTRE: Québec**

**LOT(S)**

Une partie du lot 2 527 973

**EMPLACEMENT:**

Bien-fonds situé au nord-ouest de  
 L'AVENUE DE DIEPPE  
 entre  
 L'AVENUE MAYWOOD  
 et  
 L'AVENUE HASTINGS  
 dans la ville de  
 POINTE-CLAIRE

**FINS DU DOCUMENT:**

**SERVITUDE À DES FINS D'UTILITÉS PUBLIQUES**

- NOTES: 1- Le bien-fonds à être grevé d'une servitude à des fins d'utilités publiques est indiqué par les lettres ABCDEFGHJA (article 1).  
 2- Les informations foncières de ce plan ont été déterminées par Benoît Pélloquin, arpenteur-géomètre, en date du 29 avril 2016 (minute 20127, CR-7087 du greffe de la Ville de Montréal).  
 3- La localisation des égouts pluviaux montrés sur ce plan provient d'un fichier numérique en date du 30 juin 2017 (PROJET\_TERRA\_COTTA.dwg) fourni par Gaëtan Guibord, arpenteur-géomètre chef d'équipe, responsable de la mise à jour des réseaux d'eau (Géomatique).  
 4- La visite des lieux a été effectuée le 6 décembre 2018.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 7 décembre 2018

Préparé par: *Christian Viel*  
 CHRISTIAN VIEL  
 Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL  
 Montréal, le 2018-12-12  
*Christian Viel*  
 Arpenteur(e)

Minute N° 482  
 Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuille(s) cartographique(s) 31H12-005-6630 (31H12-010-3315) Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: *JL*

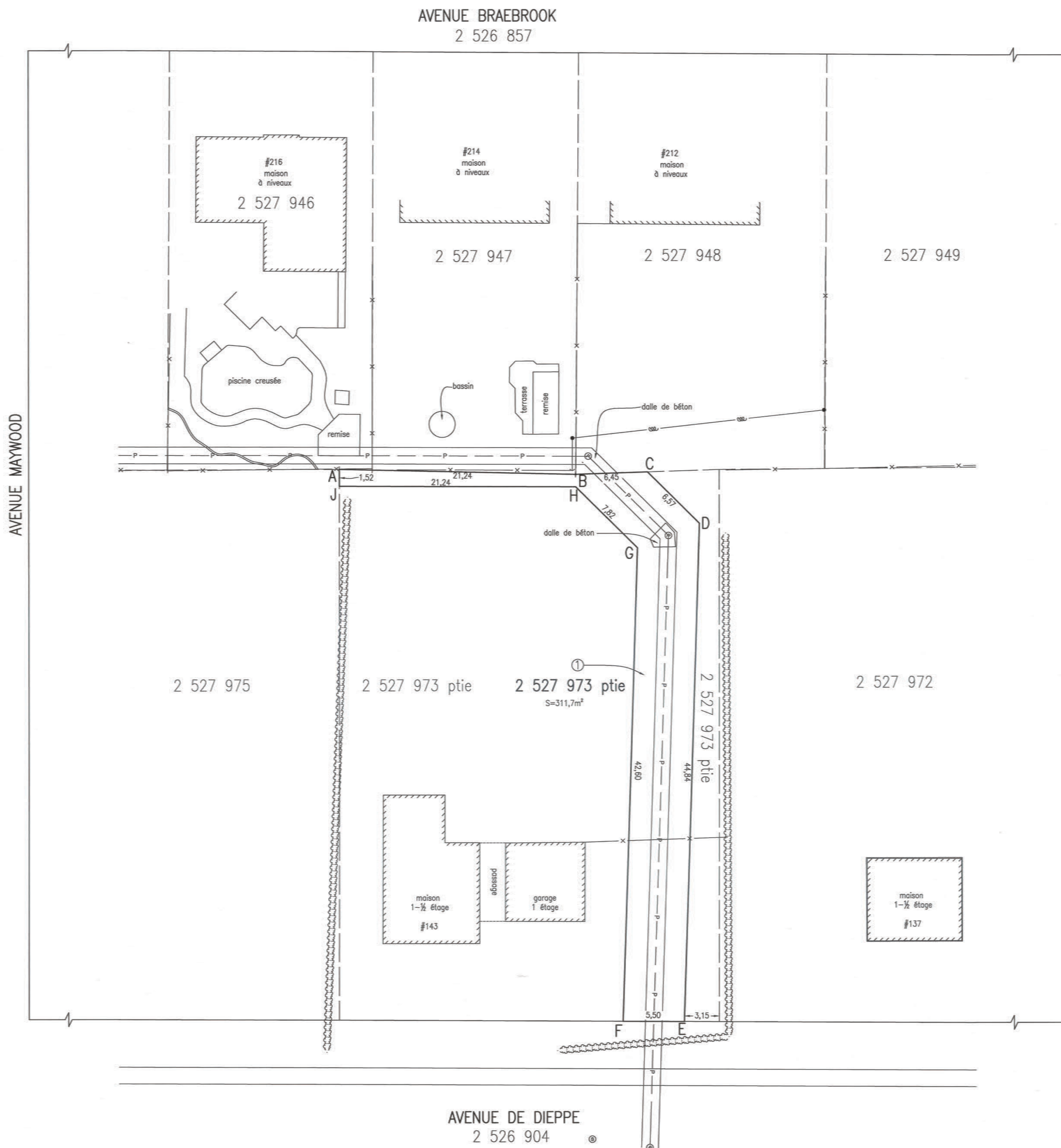
**DOSSIER N° 22097-2** (Greffe commun des arpenteur(s)-géomètre(s) de la Ville)

**Montréal**  
 Service des infrastructures, de la voirie et des transports  
 Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: *Luc Laperrière*

**DOSSIER DE LA VILLE:**

**MUNICIPALITÉ:**  
 Ville de Pointe-Claire

**PLAN N° D-3 POINTE-CLAIRE**



LÉGENDE	
•	: Poteau électricité
←	: Houban
⊙	: Regard d'égout pluvial
⊙	: Regard d'égout sanitaire
—x—	: Clôture
—p—	: Conduite d'égout pluviale
—m—	: Fils aériens
~~~~~	: haie



## DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE : MONTRÉAL  
CADASTRE : QUÉBEC  
LOT : UNE PARTIE DU LOT 2 527 973  
MUNICIPALITÉ : VILLE DE POINTE-CLAIRE

---

Ce bien-fonds est situé au nord-ouest de l'avenue de Dieppe, compris entre les avenues Maywood et Hastings tel qu'indiqué sur le plan D-3 Pointe-Claire préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 7 décembre 2018, à des fins de servitudes d'utilités publiques.

Ce bien-fonds se décrit comme suit :

1.- Une partie du lot DEUX MILLIONS CINQ CENT VING-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE (2 527 973 ptie), dudit cadastre, délimité par les lettres ABCDEFGHJA :

de figure irrégulière;

### BORNÉE COMME SUIV :

- Vers le nord et le nord-est par une autre partie du lot 2 527 973;
- Vers le sud-est par le lot 2 526 904, avenue de Dieppe;
- Vers le sud-ouest, le sud et le sud-est par une autre partie du lot 2 527 973;
- Vers le sud-ouest par le lot 2 527 975;
- Vers le nord-ouest par les lots 2 527 946, 2 527 947 et 2 527 948;



12

**MESURANT :**

- Vers le nord, six mètres et cinquante-sept centièmes (6,57 m);
- Vers le nord-est, quarante-quatre mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (44,84 m);
- Vers le sud-est, cinq mètres et cinquante centièmes (5,50 m);
- Vers le sud-ouest, quarante-deux mètres et soixante centièmes (42,60 m);
- Vers le sud, sept mètres et quatre-vingt-deux centièmes (7,82 m);
- Vers le sud-est, vingt et un mètres et vingt-quatre centièmes (21,24 m);
- Vers le sud-ouest, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m);
- Successivement vers le nord-ouest, vingt et un mètres et vingt-quatre centièmes (21,24 m) et six mètres et quarante-cinq centièmes (6,45 m);

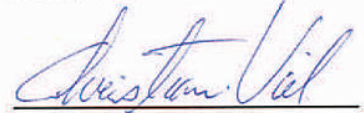
contenant en superficie trois cent onze mètres carrés et sept dixièmes (311,7 m<sup>2</sup>).

Ladite partie de lot est montrée sur le plan D-3 Pointe-Claire annexé à la présente description technique.

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

/3

Préparé à Montréal, le septième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit sous le numéro 482 de mes minutes au dossier 22097-2 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville de Montréal.



CHRISTIAN VIEL  
Arpenteur-géomètre

CV/cc

Dossier : 22097-2

Copie conforme à l'original

Montréal, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Arpenteur-géomètre

2018-12-12



## DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION  
FONCIÈRE : MONTRÉAL  
CADASTRE : QUÉBEC  
LOT : UNE PARTIE DU LOT 2 527 973  
MUNICIPALITÉ : VILLE DE POINTE-CLAIRE

---

Ce bien-fonds est situé au nord-ouest de l'avenue de Dieppe, compris entre les avenues Maywood et Hastings tel qu'indiqué sur le plan D-3 Pointe-Claire préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 7 décembre 2018, à des fins de servitudes d'utilités publiques.

Ce bien-fonds se décrit comme suit :

1.- Une partie du lot DEUX MILLIONS CINQ CENT VING-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE (2 527 973 ptie), dudit cadastre, délimité par les lettres ABCDEFGHJA :

de figure irrégulière;

### **BORNÉE COMME SUIV :**

- Vers le nord et le nord-est par une autre partie du lot 2 527 973;
- Vers le sud-est par le lot 2 526 904, avenue de Dieppe;
- Vers le sud-ouest, le sud et le sud-est par une autre partie du lot 2 527 973;
- Vers le sud-ouest par le lot 2 527 975;
- Vers le nord-ouest par les lots 2 527 946, 2 527 947 et 2 527 948;



/2

**MESURANT :**

- Vers le nord, six mètres et cinquante-sept centièmes (6,57 m);
- Vers le nord-est, quarante-quatre mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (44,84 m);
- Vers le sud-est, cinq mètres et cinquante centièmes (5,50 m);
- Vers le sud-ouest, quarante-deux mètres et soixante centièmes (42,60 m);
- Vers le sud, sept mètres et quatre-vingt-deux centièmes (7,82 m);
- Vers le sud-est, vingt et un mètres et vingt-quatre centièmes (21,24 m);
- Vers le sud-ouest, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m);
- Successivement vers le nord-ouest, vingt et un mètres et vingt-quatre centièmes (21,24 m) et six mètres et quarante-cinq centièmes (6,45 m);

contenant en superficie trois cent onze mètres carrés et sept dixièmes (311,7 m<sup>2</sup>).

Ladite partie de lot est montrée sur le plan D-3 Pointe-Claire annexé à la présente description technique.

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

/3

Préparé à Montréal, le septième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit sous le numéro 482 de mes minutes au dossier 22097-2 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville de Montréal.

---

CHRISTIAN VIEL  
Arpenteur-géomètre

CV/cc

Dossier : 22097-2

Copie conforme à l'original

Montréal, le \_\_\_\_\_

---

Arpenteur-géomètre

**PAR COURRIEL**

3 octobre 2018

Monsieur Denis Charrette  
Service de la gestion et de la planification immobilière  
Division évaluation et transactions immobilières  
Section des transactions immobilières  
303, rue Notre-Dame Est, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

OBJET : Sharon KELLY et Kelly BURKE  
143, avenue Dieppe  
Pointe-Claire H9R 1X6

---

Monsieur,

Mes clients ci-dessus mentionnés m'ont consulté concernant votre lettre du 30 septembre 2015 les informant de la demande de la Ville de Montréal pour l'octroi d'une servitude pour la conduite d'égout construite sur leur propriété ci-dessus mentionnée.

Mes clients ont ainsi appris que la Ville de Montréal utilise sans droit leur propriété depuis de nombreuses années et qu'elle ne détient aucun titre ayant autorisé la construction et la présence de cet égout pluvial.

Dans les circonstances, mes clients sont en droit de se prévaloir des dispositions de l'article 992 du Code civil du Québec afin d'exiger de la Ville de Montréal de se porter acquéreur de leur propriété où a été construit l'égout pluvial et dont la dimension gigantesque en empêche totalement la subdivision et le redéveloppement.

Comme alternative et sous toutes réserves, mes clients peuvent considérer votre offre d'acquérir une servitude à des fins d'utilités publiques en autant qu'ils soient pleinement indemnisés tant pour l'acquisition de la servitude que pour l'usage de leur propriété pour la période précédant l'acquisition de cette servitude.

J'attends donc une réponse de votre part au nom de la Ville de Montréal dans les prochains dix (10) jours, le tout vous étant soumis sans admission et sous réserve de tous autres droits et recours de mes clients.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'LUC ALARIE', with a long horizontal flourish extending to the right.

LUC ALARIE, avocat  
lucalarie@alarielegault.ca

cc Me Caroline Proulx

**Dossier # : 1180783003**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

**Objet :** Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquière de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur une partie de la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, correspondant à une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, pour la somme de 140 000 \$, avec intérêt au taux de 5 %, à compter de la mise en demeure transmise à la Ville en date du 3 octobre 2018. N/Réf : 31H05-005-6631-01

### **SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

### **COMMENTAIRES**

Nous joignons le projet de servitude d'égout pluvial donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu une confirmation écrite du représentant du Cédant à l'effet qu'il est d'accord avec le projet d'acte ci-joint et qu'il s'engage à le signer sans modification.

19-000046

---

### **FICHIERS JOINTS**



Final- Servitude.doc

---

### **RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Daphney ST-LOUIS  
Notaire  
**Tél : 514-872-4159**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-21

Daphney ST-LOUIS  
Notaire  
**Tél : 514-872-4159**  
**Division : Division du droit notarial**

CODE S0659

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le ( -2019)

DEVANT **M<sup>e</sup> Daphney St-Louis**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

Servitude

Minute :

**COMPARAISSENT :**

**Sharon KELLY**, résidant et domiciliée au 143, avenue de Dieppe, à Pointe-Claire, province de Québec, H9R 1X6,

et

**Kelly BURKE**, résidant et domicilié au 143, avenue de Dieppe, à Pointe-Claire, province de Québec, H9R 1X6,

Ci-après nommés le « **Cédant** »

**ET**

**VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1<sup>er</sup>) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

- a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et
- b) de la résolution numéro CG19 □, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du □ deux mille dix-neuf (2019).

Copie certifiée conforme de chacune de ces résolutions demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence du notaire soussigné,

Ci-après nommée le « **Cessionnaire** »

Le Cédant et le Cessionnaire sont également désignés collectivement comme les « **Parties** » dans le présent acte.

**LESQUELLES, POUR EN VENIR À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## **OBJET DU CONTRAT**

Le Cédant, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit, accorde au Cessionnaire, ici présent et acceptant et, stipulant pour lui-même, ses représentants et ayants droit, des droits de servitudes consistant en :

1. Un droit pour le Cessionnaire de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur et en dessous du fonds servant ci-après décrit, des tuyaux ou des conduits souterrains et tous autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de ses réseaux d'égout pluvial.
2. Un droit de couper, émonder, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, sur ledit fonds servant, tous arbres, arbustes, branches ou racines et déplacer hors de l'emprise tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire au bon fonctionnement, à la construction, au remplacement ou à l'entretien de ses réseaux d'égout pluvial.
3. Un droit de circuler à pied ou en véhicule sur ledit fonds servant et, si nécessaire, en dehors dudit fonds servant, pour exercer tout droit accordé par les présentes et notamment, un droit d'accès pour communiquer du chemin public au fonds servant.
4. Un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous dudit fonds servant, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières, des haies décoratives ainsi que des revêtements d'asphalte, de béton et autres, et comportant également l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ce fonds servant, sauf avec le consentement écrit de la part du Cessionnaire.
5. Un droit, au cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités, de délaisser et d'abandonner les ouvrages ou constructions souterrains s'y rapportant tels quels et dans l'état du moment.

## **CONVENTIONS SPÉCIALES**

Il est spécialement convenu et entendu entre les Parties :

1. Que le Cessionnaire est et demeure propriétaire des ouvrages ou constructions faits à l'intérieur des limites du fonds servant.
2. Que le Cessionnaire pourra céder, transporter ou autrement aliéner les droits réels et perpétuels qui lui sont consentis en vertu des présentes.

## **SERVITUDE RÉELLE**

Les droits ci-dessus accordés sont aussi établis et créés par le Cédant comme servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant, en faveur du fonds dominant ci-après décrit.

### **CONDITIONS**

1. Le Cessionnaire prend à sa charge les frais et honoraires relatifs au présent acte, à sa publication et aux copies, dont une pour le Cédant.
2. Le Cessionnaire s'engage avec diligence à réparer la surface du fonds servant et à rétablir les clôtures, barrières, haies décoratives et revêtements dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des travaux respectifs de construction ou d'entretien des réseaux d'égout pluvial.
3. Le Cessionnaire sera responsable des dommages découlant de la servitude et notamment, de ceux causés par les actes ou omissions de ses employés, préposés, consultants ou entrepreneurs, soit au fonds servant, soit à la propriété du Cédant, le tout conformément aux articles 1457 et suivants du *Code civil du Québec*, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence du Cédant ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit et ne soient pas la conséquence inévitable de l'existence à cet endroit desdits réseaux d'égout pluvial.

### **NON-USAGE OU ABANDON**

Le non-usage ou l'abandon, par le Cessionnaire des droits réels et perpétuels ci-haut mentionnés, n'affectera en rien les droits réels et perpétuels existant en faveur d'un tiers, le cas échéant, lesquels continueront de subsister intégralement sur le fonds servant ci-après décrit.

### **CONSIDÉRATION**

Cette servitude est consentie pour le prix de **DOLLARS ( ,00 \$ )** incluant toute indemnité que le Cédant reconnaît avoir reçu du Cessionnaire à la signature des présentes. Cette considération constitue le règlement total et final de tout litige pouvant exister entre les Parties concernant les présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

### **DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT**

L'immeuble décrit comme « fonds servant » et appartenant au Cédant est désigné comme suit :



Un emplacement connu et désigné comme étant une **partie** du lot numéro **DEUX MILLIONS CINQ CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE (2 527 973 Ptie)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de figure irrégulière;

**BORNÉE COMME SUIT :**

- Vers le nord et le nord-est par une autre partie du lot 2 527 973;
- Vers le sud-est par le lot 2 526 904;
- Vers le sud-ouest, le sud et le sud-est par une autre partie du lot 2 527 973;
- Vers le sud-ouest par le lot 2 527 975;
- Vers le nord-ouest par les lots 2 527 946, 2 527 947 et 2 527 948.

**MESURANT :**

- Vers le nord, six mètres et cinquante-sept centièmes (6,57 m);
- Vers le nord-est, quarante-quatre mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (44,84 m);
- Vers le sud-est, cinq mètres et cinquante centièmes (5,50 m);
- Vers le sud-ouest, quarante-deux mètres et soixante centièmes (42,60 m);
- Vers le sud, sept mètres et quatre-vingt-deux centièmes (7,82 m);
- Vers le sud-est, vingt et un mètres et vingt-quatre centièmes (21,24 m);
- Vers le sud-ouest, un mètre et cinquante-deux centièmes (1,52 m);
- Successivement vers le nord-ouest, vingt et un mètres et vingt-quatre centièmes (21,24 m) et six mètres et quarante-cinq centièmes (6,45 m).

Contenant en superficie trois cent onze mètres carrés et sept dixièmes (311,7 m<sup>2</sup>).

Les unités de mesure utilisées sont celles du Système International (SI).

Cette partie de lot est identifiée par les lettres ABCDEFGHJA sur le plan D-3 Pointe-Claire préparé par Christian Viel, arpenteur-géomètre, le sept (7) décembre deux mille dix-huit (2018), sous le

numéro 482 de ses minutes (dossier 22097-2), dont une copie conforme est annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties en présence de la notaire soussignée.

### **DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT**

L'immeuble décrit comme « fonds dominant » est constitué du réseau de conduites d'égout pluvial de la Ville de Montréal, relevant de la compétence de son conseil d'agglomération, qui correspond à la totalité de l'immeuble qui a fait l'objet de l'établissement de la fiche immobilière numéro **65-B-77 027** au registre des réseaux des services publics de la circonscription foncière de Montréal.

### **RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le Cédant reconnaît avoir reçu et pris connaissance du *Règlement sur la gestion contractuelle* du Cessionnaire adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

### **DÉCLARATIONS DU CÉDANT**

Le Cédant déclare :

1. Que le fonds servant est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception de :

- Une hypothèque immobilière en faveur de Royal Bank of Canada, reçue devant M<sup>e</sup> Richard Duchesne, notaire, le vingt-huit (28) août deux mille trois (2003), et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 10 709 196;

Le Cédant se chargera lui-même d'informer, à toutes fins que de droit, son créancier hypothécaire de la servitude consentie aux termes du présent acte, le tout à l'entière exonération du Cessionnaire.

2. Que le fonds servant n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception de :

- Un règlement de zonage de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, signé par le ministre des Transports, le vingt-six (26) octobre deux mille dix-sept (2017) et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 462 546, interdisant certains usages pouvant nuire à la sécurité aérienne.

3. Sharon KELLY et Kelly BURKE déclarent être mariés ensemble en premières noces sous le régime de la société d'acquêts, aucune convention matrimoniale n'étant intervenue entre eux avant ou après la célébration de leur mariage, le vingt-quatre (24) octobre mil neuf cent

quatre-vingt-douze (1992) dans la province de Québec où ils étaient alors tous deux domiciliés et que leur état civil et leur régime matrimonial n'ont été et ne sont l'objet d'aucun changement depuis.

### **DÉCLARATION RELATIVE À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC**

La considération ci-dessus mentionnée exclut la taxe sur les produits et services (« TPS ») et la taxe de vente du Québec (« TVQ »). En conséquence, si la présente servitude est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, le Cessionnaire effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Cédant.

Le Cessionnaire déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

TPS : 121364749RT0001  
TVQ : 1006001374TQ0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées ni ne sont en voie de l'être.

### **CLAUSES INTERPRÉTATIVES**

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne également les sociétés ou compagnies.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte, de sorte que si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes ou leur force exécutoire.

### **DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT**

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes relativement à la présente servitude.

**DONT ACTE** à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

**ET LECTURE FAITE**, sauf au représentant du Cessionnaire qui a expressément dispensé la notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties signent en présence de la notaire soussignée.

---

---

**VILLE DE MONTRÉAL**

---

Par :

---

**M<sup>e</sup> Daphney ST-LOUIS, notaire**

**Dossier # : 1180783003**

**Unité administrative responsable :** Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières

**Objet :** Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquière de madame Sharon Kelly et monsieur Kelly Burke, une servitude d'utilités publiques pour le passage d'une conduite d'égout pluvial sur une partie de la propriété sise au 143, rue Dieppe, à Ville de Pointe-Claire, correspondant à une partie du lot 2 527 973 du cadastre du Québec, pour la somme de 140 000 \$, avec intérêt au taux de 5 %, à compter de la mise en demeure transmise à la Ville en date du 3 octobre 2018. N/Réf : 31H05-005-6631-01

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Information comptable\\_GDD1180783003.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 872-0893

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-25

Iva STOILOVA-DINEVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514-280-4195  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Division Eau - Environnement - Infrastructures du Réseau Routier.



**Dossier # : 1198070001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien totalisant 316 000 \$ à Défi sportif AlterGo, soit un soutien financier de 60 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 256 000 \$ pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'organisme Défi sportif AlterGo ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 256 000 \$, pour l'année 2019, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo 2019;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services et installations;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération et le soutien en biens et services et installations sera entièrement assumé par la ville centre.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-24 18:09

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198070001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien totalisant 316 000 \$ à Défi sportif AlterGo, soit un soutien financier de 60 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 256 000 \$ pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

AlterGo a été créé en 1975 sous l'ancienne dénomination de l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de l'île de Montréal (ARLPHIM). L'organisme a pour mission de soutenir l'inclusion sociale des personnes ayant une limitation fonctionnelle par l'abolition des obstacles d'accès au loisir, au sport et à la culture. Plus d'une centaine d'organismes ayant comme préoccupation l'accès des personnes ayant une limitation fonctionnelle en sont membres. AlterGo met sur pied la première édition du Défi sportif AlterGo en 1984.

Le Défi sportif AlterGo, un événement annuel de sports adaptés, met de l'avant les capacités et les talents des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Unique au monde, il présente simultanément des compétitions de niveau scolaire, développement et élite. Il accueille des athlètes de tous les âges, de tous les types de déficiences et de tous les niveaux de pratique sportive, en provenance de Montréal, du Québec, du Canada et de nombreux pays.

En 2010, Défi sportif AlterGo obtient sa charte en tant qu'organisme à but non lucratif (OBNL). Sa mission est de promouvoir le sport adapté et les saines habitudes de vie. Afin de réaliser sa mission, il organise chaque année l'événement Défi sportif AlterGo (Défi sportif).

La Ville collabore avec AlterGo/Défi sportif AlterGo depuis plus de 25 ans.

La demande de soutien pour le Défi sportif 2019-2021 comprend:

- Un soutien financier annuel de 150 000 \$ pour 2019 et 2020;
- Une indexation du soutien financier annuel de 10 000 \$ supplémentaire pour 2021 et 2022;
- Un soutien en biens et services : prêt d'installations sportives telles que le complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), l'aréna Michel-Normandin et l'aréna Maurice-Richard pour 10 jours (valeur totale estimée à plus de 314 000 \$);
- L'achat par la Ville d'un plancher (valeur approximative de 40 000 \$) et d'un éclairage aux normes internationales pour le CSCR.

Le soutien demandé par Défi sportif Altergo, financier ainsi qu'en biens et services, totalise 1 916 000 \$ sur quatre ans. Par ailleurs, parallèlement un volet concertation (40 000 \$) inclus aux conventions précédentes avec AlterGo fera l'objet, de la part d'une autre unité d'affaires, d'une convention distincte.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CG17 0461 - 28 septembre 2017**

Accorder un soutien financier exceptionnel de 70 000 \$ à l'organisme à but non lucratif AlterGo pour soutenir la 35<sup>e</sup> édition de l'événement Défi sportif AlterGo à Montréal en 2018

### **CG15 0233 - 30 avril 2015**

Accorder un soutien financier annuel de 40 000 \$ à AlterGo assumé par la ville centre pour soutenir le volet concertation et un soutien financier annuel de 60 000 \$ assumé par l'agglomération pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo, pour les années 2015 à 2018 ainsi qu'un soutien en biens et services de 254 652 \$ également pour soutenir l'événement

### **CG12 0041 - 23 février 2012**

Accorder un soutien financier de 170 620,50 \$ à AlterGo, soit 30 000 \$ assumés par la ville centre pour soutenir l'accès des personnes handicapées aux sports et loisirs, 37 000 \$ assumés par l'agglomération pour la tenue du Défi sportif, et 103 620, 50 \$ en fourniture de biens et services, entièrement assumés par la ville centre, pour les années 2012, 2013 et 2014

### **CG10 0442 - 16 décembre 2010**

Accorder un soutien financier de 67 000 \$ pour 2011 à AlterGo, soit 30 000 \$ assumés par la ville centre pour soutenir l'accès des personnes handicapées aux sports et loisirs ainsi que 37 000 \$ assumés par l'agglomération de Montréal pour le Défi sportif

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande l'approbation d'une entente d'une durée d'un an (2019) avec Défi sportif AlterGo pour le Défi sportif. Il recommande l'octroi d'un soutien financier de 60 000 \$ et la fourniture de biens et services pour sept jours d'utilisation d'installations sportives d'une valeur approximative de 256 000 \$. Les montants accordés seraient similaires à la dernière entente. Le soutien financier représenterait environ 2 % du budget global de l'organisme. En combinant le soutien financier à celui en biens et services demandé, la valeur totale du soutien se chiffrerait à environ 12 % du budget. Les autres sources de revenus de l'organisme proviennent, entre autres, des gouvernements du Québec et du Canada, de commandites, de partenaires et de revenus autonomes. Les biens et services sont principalement des prêts de locaux, de matériel et la mise à disposition du personnel pour le CSCR et les arénas Michel-Normandin et Maurice-Richard. La fourniture des biens et services est détaillée à l'intérieur du présent projet de convention avec l'organisme.



Le soutien financier permettrait la réalisation du Défi sportif en 2019. L'événement d'une durée de sept jours se produit chaque année à la même période à la fin avril. En bref, pour 2018 cela s'est traduit comme suit :

- 7 458 athlètes, dont 6 474 dans le volet scolaire;
- 28 compétitions sportives, dont quatre de niveau international et cinq de niveau national;
- 26 pays représentés;
- 1 204 bénévoles.

Suite à la signature du projet de convention, l'organisme aurait à réaliser le plan d'action déposé ainsi qu'à fournir la reddition de compte prévue à l'Annexe 2.

D'un commun accord avec l'organisme, le soutien d'un an permettra au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) une analyse approfondie de l'événement 2019 afin d'évaluer les demandes en croissance de l'organisme (financières et biens et services) pour les années à venir. Ceci en cohérence avec les grandes orientations de la Ville en matière d'accessibilité universelle et de développement sportif.

Le SGPMRS évalue la possibilité d'accorder un soutien pluriannuel à cet organisme partir de 2020.

## **JUSTIFICATION**

L'appui de la Ville se justifie par la popularité de l'événement, la solide expérience (35 ans) de son organisation et les retombées positives qui en découlent auprès des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Par ailleurs, cet événement jouit d'une notoriété importante sur la scène internationale et assure une visibilité régionale, provinciale, nationale et internationale à l'île de Montréal. La participation de plus en plus importante au Défi sportif et la mobilisation du milieu des personnes ayant une limitation fonctionnelle témoignent d'un réel besoin à cet égard. Depuis 10 ans, la participation à l'événement a augmenté de 134 %, passant de 3 188 à 7 458 athlètes. Les coûts ont doublé et les besoins en équipements adaptés et spécialisés sont importants et coûteux.

D'un point de vue social, la pratique du sport est un outil de développement personnel et de rapprochement bien connu. Elle brise l'isolement, une problématique qui touche particulièrement les personnes ayant une limitation fonctionnelle et elle contribue ainsi à mieux les intégrer dans la société. Elle permet également d'augmenter leur qualité de vie. Enfin, les personnes ayant une limitation fonctionnelle ont de manière générale peu ou pas accès aux programmes actuels de saines habitudes de vie. Le Défi sportif permet d'augmenter cette offre.

Pour toutes ces raisons et suite à une évaluation positive de la satisfaction de la qualité des services offerts, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) recommande de poursuivre le soutien au Défi sportif pour une année. Cet événement est en accord avec la Politique municipale en accessibilité universelle de la Ville.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 60 000 \$ est prévu au SGPMRS. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, en vertu de la compétence « Aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ».

Le soutien en biens et services estimé à 256 000 \$ est accordé par la ville centre.

<b>Organisme Défi sportif AlterGo</b>	<b>Soutien annuel AlterGo 2015-2018</b>	<b>Soutien recommandé pour la convention 2019</b>
Soutien financier	60 000 \$	60 000 \$
Soutien en biens et services et installations	254 652 \$	256 000 \$
Pourcentage (%) de la valeur du soutien financier par rapport au projet global	3 %	2 %
Pourcentage (%) de la valeur du soutien financier et de celui en biens et services et installations par rapport au projet global	14 %	12 %

Pour la réalisation du Défi sportif, la Ville mettra gratuitement à la disposition de l'organisme des biens et services et installations, dont la valeur en 2019 est estimée à 256 000 \$ et se détaille de la façon suivante :

<b>Biens et services</b>	<b>Complexe sportif Claude-Robillard</b>	<b>Aréna Maurice-Richard</b>	<b>Aréna Michel-Normandin</b>	<b>Total</b>
Installations	99 000 \$	12 000 \$	52 000 \$	<b>163 000 \$</b>
Personnel		26 000 \$		<b>26 000 \$</b>
Service		7 000 \$		<b>7 000 \$</b>
Matériel		60 000 \$		<b>60 000 \$</b>
			<b>Total</b>	<b>256 000 \$</b>

L'estimation est basée sur la tarification applicable en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) adopté par le conseil municipal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2016-2020, soit « d'améliorer l'accès aux services et aux équipements municipaux ainsi qu'aux infrastructures ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le soutien financier et le soutien en biens et services et installations, il serait impossible de maintenir le même niveau de services offerts à la population montréalaise. Par conséquent, il s'en suivrait une diminution de l'offre de services en matière d'accessibilité au sport et au loisir pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle sur le territoire de l'île de Montréal, et ce, dans un contexte où la sédentarité touche une partie non négligeable de ces personnes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mars 2019** Présentation au comité exécutif  
**Mars 2019** Présentation au conseil d'agglomération pour approbation  
**Mars 2019** Début de la convention et du versement du soutien financier pour 2019  
**Avril 2019** Tenue du Défi sportif AlterGo  
**2019** Suivi du respect des obligations définies au projet de convention

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Jean-François DULIÈPRE, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Jean-François DULIÈPRE, 14 février 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

William MOYLAN  
conseiller(ere) en planification

**Tél :** 514-872-1617  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-25

Christine LAGADEC  
c/d sports et activité physique

**Tél :** 514-872-4720  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Luc DENIS  
Directeur  
**Tél :** 514-872-0035  
**Approuvé le :** 2019-02-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)  
**Tél :** 514.872.1456  
**Approuvé le :** 2019-02-22



Québec, le 12 septembre 2018

Objet : Lettre d'appui à la candidature de l'organisme Défi sportif Altergo  
à l'attention de la Ville de Montréal

Madame,  
Monsieur,

Le Secrétariat à la jeunesse (SAJ), organisme relevant du ministère du Conseil exécutif du gouvernement du Québec, est partenaire financier du Défi sportif Altergo depuis 2016. À titre de partenaire, le SAJ souscrit à l'importance de favoriser les saines habitudes de vie, notamment auprès de la clientèle vivant avec des limitations fonctionnelles.

Le SAJ souligne les succès répétés des éditions passées du Défi sportif Altergo. Le Défi a su, année après année, favoriser une mobilisation d'envergure en faveur des saines habitudes de vie.

À titre de bailleurs de fonds, nous sommes pleinement satisfaits de la collaboration et de la diligence de l'organisme dans ses communications usuelles avec le SAJ, tout comme dans la reddition de comptes exigée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette lettre d'appui, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur des partenariats  
et des opérations p. i.,

ALEXANDRE GAGNÉ

**Contributions financières versées depuis 2014**

NOM_FOURNISSEUR		ALTERGO						
REP_STATUT_RENV		(Plusieurs éléments)						
REP_MONTANT	REP_EXERCICE_FINANCIER							
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2014	2015	2016	2017	2018	Total général	
Diversité sociale et des sports	CE13 0632	9 800,00 \$					9 800,00 \$	
	CE13 1596	6 400,00 \$	1 600,00 \$				8 000,00 \$	
	CE15 0662		43 500,00 \$	6 500,00 \$			50 000,00 \$	
	CE15 1243		8 000,00 \$	2 000,00 \$			10 000,00 \$	
	CE15 1518		35 000,00 \$				35 000,00 \$	
	CE16 1140			32 000,00 \$	8 000,00 \$		40 000,00 \$	
	CE16 1234			8 000,00 \$	2 000,00 \$		10 000,00 \$	
	CE16 1315			50 000,00 \$			50 000,00 \$	
	CE17 0910					15 000,00 \$	15 000,00 \$	
	CE17 1097					36 450,00 \$	4 050,00 \$	40 500,00 \$
	CE17 1169					50 000,00 \$		50 000,00 \$
	CE18 1239						40 000,00 \$	40 000,00 \$
	CG12 0041	67 000,00 \$						67 000,00 \$
	CG15 0233		100 000,00 \$					100 000,00 \$
	CG15 0400		50 000,00 \$					50 000,00 \$
	CG17 0461					50 000,00 \$	20 000,00 \$	70 000,00 \$
	CM14 0928	48 000,00 \$	12 000,00 \$					60 000,00 \$
	CM15 0408				100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	300 000,00 \$
	CM15 0798		360 000,00 \$	360 000,00 \$	360 000,00 \$	360 000,00 \$	360 000,00 \$	1 440 000,00 \$
	CM16 0946			45 500,00 \$	45 500,00 \$	45 500,00 \$	45 500,00 \$	136 500,00 \$
CM16 0947			90 000,00 \$	90 000,00 \$		320 000,00 \$	410 000,00 \$	
<b>Total Diversité sociale et des sports</b>		<b>131 200,00 \$</b>	<b>610 100,00 \$</b>	<b>694 000,00 \$</b>	<b>666 950,00 \$</b>	<b>889 550,00 \$</b>	<b>2 991 800,00 \$</b>	
Sud-Ouest	CA14220083B	250,00 \$					250,00 \$	
	CA15220150A		100,00 \$				100,00 \$	
<b>Total Sud-Ouest</b>		<b>250,00 \$</b>	<b>100,00 \$</b>				<b>350,00 \$</b>	
<b>Total général</b>		<b>131 450,00 \$</b>	<b>610 200,00 \$</b>	<b>694 000,00 \$</b>	<b>666 950,00 \$</b>	<b>889 550,00 \$</b>	<b>2 992 150,00 \$</b>	

**CONVENTION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE GRANDE ENVERGURE  
GDD : 1198070001**

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **DÉFI SPORTIF ALTERGO**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 525, rue Dominion, bureau 340, Montréal, Québec, H3J 2B4, agissant et représentée par monsieur Maxime Gagnon, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 762305894RT0001  
Numéro d'inscription TVQ : 1222059506DQ0001  
Numéro d'organisme de charité : 118795046RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés à la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pour mission d'organiser l'événement annuel « le Défi sportif AlterGo » (ci-après appelé l'« **Événement** »);

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de l'Événement;

**ATTENDU QUE** la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville accepte, le cas échéant, de mettre à la disposition de l'Organisme, sujet à la disponibilité de ses ressources, des installations et équipements et des biens et services qui aideront l'Organisme à réaliser son Événement pour le bénéfice des citoyens;

**ATTENDU QUE** l'Organisme s'est engagé à assumer tous les coûts et risques associés à l'organisation de l'Événement, étant entendu que la Ville n'assumera aucun déficit découlant de la tenue de l'Événement;

**ATTENDU QUE** l'Organisme assume l'entière responsabilité du financement, de l'organisation et de la tenue de son Événement;

**ATTENDU QUE** l'Organisme a formellement représenté à la Ville qu'il était en mesure, le cas échéant, d'assumer l'entière responsabilité liée à tout dépassement des coûts ou à tout déficit lié à la tenue de son Événement;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1** **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la présente convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

### **ARTICLE 2** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- |                                               |                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2.1 « <b>Biens et services</b> » :            | les ressources matérielles et humaines mises à la disposition de l'Organisme, gracieusement, par la Ville, le cas échéant, pour permettre à ce dernier de réaliser son Événement;                                             |
| 2.2 « <b>Domaine public</b> » :               | les rues et les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement, le cas échéant, sur le territoire de la Ville et mis à la disposition de l'Organisme;                                                                      |
| 2.3 « <b>Installations et équipements</b> » : | les aré纳斯, piscines, centres de loisirs, terrains sportifs et tout équipement et matériel mis à la disposition de l'Organisme par la Ville, le cas échéant, pour permettre à ce dernier de réaliser son Événement (Annexe 5); |
| 2.4 « <b>Responsable</b> » :                  | la Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de l'Unité                                                                                                                                             |

- administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.5 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
- 2.6 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, ou tout autre document exigé par la Responsable dans le cadre de l'Événement, le tout tel que plus amplement spécifié à l'Annexe 1;
- 2.7 « **Unité administrative** » : le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville;
- 2.8 « **Annexe 1** » : le tableau des versements de la contribution financière à l'Organisme par la Ville et des documents à produire pour la reddition de comptes attendue pour la réalisation de l'Événement;
- 2.9 « **Annexe 2** » : le document intitulé « Liste des dépenses admissibles et non admissibles »;
- 2.10 « **Annexe 3** » : exigences de la Ville en matière de visibilité, « Protocole de visibilité »;
- 2.11 « **Annexe 4** » : plan de legs de l'Organisme à la communauté sportive montréalaise, lorsqu'un legs est prévu à la présente convention;
- 2.12 « **Annexe 5** » : les installations et les équipements de la Ville, nécessaires à l'Organisme pour lui permettre de réaliser son Événement, lorsque cela est prévu à la présente convention;
- 2.13 « **Annexe 6** » : les biens et services mis à la disposition de l'Organisme, gracieusement par la Ville, pour permettre à ce dernier de réaliser son Événement, lorsque cela est prévu à la présente convention.

### **ARTICLE 3**

#### **OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et, le cas échéant, de la mise à la disposition des Installations, équipements et des Biens et services de la Ville pour la réalisation de l'Événement de l'Organisme.

### **ARTICLE 4**



## **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

### **4.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

#### **4.1.1 Montant de la contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à lui verser la somme maximale de soixante mille dollars (60 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de l'Événement.

#### **4.1.2 Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en deux versements comme suit :

- i. un premier versement d'un montant maximal de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;
- ii. un deuxième versement d'un montant maximal de quinze mille dollars (15 000 \$), après réception et évaluation favorable, par la Ville, du bilan final de l'édition 2019 de l'Événement et d'un bilan financier estimé de l'Événement, au plus tard le 1<sup>er</sup> août 2019;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

#### **4.1.3 Ajustement de la contribution financière**

- 4.1.3.1 La Responsable peut suspendre tout paiement si l'Organisme refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations. Dans ce cas, le nombre de versements pourra être ajusté, selon les directives de la Ville.
- 4.1.3.2 La Responsable peut suspendre ou annuler un versement ou encore exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de l'Événement. De plus, la Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

#### **4.1.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer à la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

### **4.2 INSTALLATIONS**

La Ville met à la disposition de l'Organisme, le cas échéant, les Installations et équipements décrits à l'Annexe 5 de la présente convention, d'une valeur maximale estimée de cent soixante-trois mille dollars (163 000 \$), pour lui permettre de réaliser son Événement.

### **4.3 BIENS ET SERVICES**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à octroyer un soutien en biens et services d'une valeur maximale de quatre-vingt-treize mille dollars (93 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectées à la réalisation de l'Événement; lesdits biens et services de même que les conditions sont décrits à l'Annexe 6. Toutefois, le présent article ne peut ni ne doit être interprété comme un engagement de la Ville à fournir tous les services qui pourraient être demandés par l'Organisme.

## **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération de la contribution versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

### **5.1 RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT**

- 5.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation de l'Événement, tout en respectant la liste des dépenses admissibles jointe à la présente convention à l'Annexe 2;
- 5.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation de l'Événement et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;
- 5.1.3 obtenir une autorisation écrite du Responsable avant de procéder à toute modification majeure au contenu de l'Événement, au calendrier de travail ou au budget prévu;
- 5.1.4 transmettre au Responsable dès qu'elle est disponible, la programmation officielle de son Événement, incluant notamment les horaires des activités ou des festivités tenues en lien avec ledit Événement, et, le cas échéant, l'informer par écrit, au fur et à mesure où elles surviennent, des modifications qui y sont apportées;
- 5.1.5 assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec la Responsable, de représentants de la Ville, lesquels auront préalablement été identifiés par la Responsable et divulgués à l'Organisme, pour la tenue de l'Événement et des activités organisées par l'Organisme à Montréal et qui y sont liées.

### **5.2 PROMOTION ET PUBLICITÉ**

- 5.2.1 faire état de la participation de la Ville, conformément aux dispositions du Protocole de visibilité joint, le cas échéant, à la présente convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué à l'Événement. La Publication

doit être préalablement approuvée par écrit par la Responsable avant sa diffusion.

### **5.3 PLAN DE LEGS**

- 5.3.1 respecter entièrement son engagement de donner les avantages et les bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 4) à la population montréalaise de façon à ce que ledit engagement soit entièrement réalisé, à la satisfaction du Responsable, au plus tard 90 jours après la tenue de l'Événement.

### **5.4 ASSURANCES**

- 5.4.1 souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance-responsabilité civile, accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville;
- 5.4.2 remettre, à la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 5.4.1. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance;

### **5.5 ASPECTS FINANCIERS**

- 5.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que la Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable (Annexe 1);

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable avant la Date de terminaison;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable avant la Date de terminaison;

- 5.5.2 signer une formule de confirmation d'utilisation des sommes versées par la Ville aux seules fins de la réalisation de l'Événement, sous une forme à convenir entre les Parties;

- 5.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant et la Responsable, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;
- 5.5.4 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 5.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 5.5.6 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels. À cette fin, remettre au Responsable, le 1<sup>er</sup> août un tableau des revenus et dépenses réelles de l'Événement soutenu par la présente convention;
- 5.5.7 Dans le cas où le financement recueilli par l'Organisme ne permet pas la réalisation de son Événement selon ce qui a été présenté à la Ville, l'Organisme doit présenter au Responsable, pour information, un budget révisé et réaliser son Événement selon la version modifiée;
- 5.5.8 présenter les prévisions budgétaires actualisées de l'Événement au Responsable, et ce, dès qu'elles sont disponibles;
- 5.5.9 aviser promptement la Responsable par écrit s'il prévoit ne pas être en mesure de recueillir les fonds nécessaires à l'organisation ou la tenue de son Événement.

## 5.6 AUTORISATIONS ET PERMIS

5.6.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

5.6.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec l'Événement et les activités qui y sont reliées;

## 5.7 **RESPECT DES LOIS**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'à ceux des propriétaires des installations ou des assureurs. Cette obligation s'applique notamment, mais sans s'y limiter, à l'obtention de permis lors de la tenue d'une activité ou d'un événement, au cours duquel la consommation d'alcool est prévue;

## 5.8 **STATUT D'OBSERVATEUR**

5.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

5.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

## 5.9 **RESPONSABILITÉ**

garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 9, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

## 5.10 **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où la Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

## 5.11 **INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS**

- 5.11.1 utiliser les Installations et équipements mis à sa disposition par la Ville aux seules fins décrites à la présente convention;
  - 5.11.2 respecter toutes les conditions et obligations énoncées à l'Annexe 5 relativement aux Installations et équipements qui y sont décrits;
  - 5.11.3 faire connaître au Responsable, dans les soixante (60) jours avant l'Événement, ses besoins en Installations et équipements pour la réalisation de l'Événement;
- 5.12 **BIENS ET SERVICES**
- 5.12.1 utiliser les Biens et services mis à sa disposition par la Ville aux seules fins décrites à la présente convention;
  - 5.12.2 respecter toutes les conditions et obligations énoncées à l'Annexe 6 et les directives du Responsable quant aux Biens et services fournis par la Ville;

## **ARTICLE 6** **DURÉE**

La présente convention prend effet à sa signature par les deux Parties selon la date la plus tardive, et se termine, sous réserve des articles 7 et 8 de la présente convention, le 31 décembre 2019.

Nonobstant la fin de la présente convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 5.5.3, 5.5.4, 5.5.5, 5.9, 5.10 et 9 continueront de lier les Parties.

## **ARTICLE 7** **DÉFAUT**

- 7.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :
- 7.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
  - 7.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 7.1.3 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours d'un avis du Responsable l'enjoignant de s'exécuter;
  - 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnue comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2 Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 7.1.3, la Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans un délai de quinze (15) jours. La Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention

sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.1, 7.1.2 et 7.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'Événement.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville, dans un délai de cinq (5) jours suivant cette date, toute somme non encore engagée dans l'Événement reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

- 8.1 Malgré l'article 6, la Ville peut, par avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours adressé à l'Organisme, mettre fin à la présente convention. Cet avis devra respecter les conditions et spécifications prévues à la présente convention.
- 8.2 Dans le cas prévu à l'article 8.1 de la présente convention, l'Organisme doit remettre à la Ville la portion non utilisée de la somme versée par cette dernière dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable. À cet effet, l'Organisme est tenu dès réception de l'avis de résiliation de s'abstenir de dépenser toute somme versée par la Ville et non encore engagée. Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due.
- 8.3 Chaque Partie renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature à l'encontre de l'autre Partie en cas de résiliation en vertu du présent article, sauf quant au remboursement, le cas échéant, de la portion non utilisée de la contribution financière mentionnée au paragraphe 4.1.1.

## **ARTICLE 9** **LICENCE**

Conformément aux lois applicables, l'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec l'Événement réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

## **ARTICLE 10** **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

- 11.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et de l'Événement prévus à la présente convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

- 11.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par la Responsable à cet égard.
- 11.3 L'Organisme doit notamment informer la Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme ou de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement.
- 11.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 11**

### **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 11.1 L'Organisme déclare et garantit :
- 11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec l'Événement ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 9 de la présente convention;
- 11.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

## **ARTICLE 12**

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **12.1 ENTENTE COMPLÈTE**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

#### **12.2 DIVISIBILITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.



### **12.3 ABSENCE DE RENONCIATION**

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

### **12.4 REPRÉSENTATIONS DE L'ORGANISME**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

### **12.5 MODIFICATION À LA PRÉSENTE CONVENTION**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

### **12.6 LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### **12.7 AYANTS DROIT LIÉS**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### **12.8 CESSION**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

### **12.9 FORCE MAJEURE ET CAS FORTUIT**

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si celle-ci est due à un cas de force majeure ou à un cas fortuit. Aux fins de la présente convention, sont assimilés à un cas de force majeure ou cas fortuit une grève ou toute autre cause hors du contrôle de chacune des Parties.

### **12.10 EXEMPLAIRE AYANT VALEUR D'ORIGINAL**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

### **12.11 AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

### **Élection de domicile de l'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile au 525, rue Dominion, bureau 340, Montréal, Québec, H3J 2B4, et tout avis doit être adressé à l'attention du président-directeur général du Défi sportif AlterGo. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2019

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2019

**DÉFI SPORTIF ALTERGO**

Par : \_\_\_\_\_

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2019 (Résolution CG .....).

## ANNEXE 1

### TABLEAU DES VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET DES DOCUMENTS POUR LA REDDITION DE COMPTE ATTENDUE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

2019					
État/Suivi	Actions de suivi VDM	Convention Art.	Documents attendus	Échéance	Commentaires
1er versement de 45 000 \$ - À la signature de la convention					
		4.1.2 ii.	Rapport annuel pour l'édition 2019 qui comprend : - Le bilan final de l'événement avec rapport des dépenses allouées au financement de la Ville - Les faits saillants et les recommandations - Le rapport de visibilité - Les retombées économiques	1er août 2019	
2e versement de 15 000 \$ sur approbation préalable de la reddition de compte de l'édition 2019					

## **ANNEXE 2**

### **LISTE DES DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES**

**LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE, À SAVOIR LA SOMME MAXIMALE DE 60 000 \$, DOIT EXCLUSIVEMENT ÊTRE AFFECTÉE AUX DÉPENSES ADMISSIBLES FIGURANT SUR LA LISTE QUI SUIT :**

#### **Dépenses admissibles**

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'Événement
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'Événement
- Le coût du matériel promotionnel de l'Événement
- Les dépenses liées aux bénévoles œuvrant dans la tenue de l'Événement
- Les frais d'assurances reliés à la tenue de l'Événement
- Les frais des officiels
- Toutes les dépenses liées à l'administration et aux opérations pour la tenue de l'Événement

#### **Dépenses non admissibles**

- Les dépenses reliées aux services aux spectateurs, notamment les gradins, les services sanitaires, les services alimentaires, les kiosques de vente de souvenirs et la signalisation
- Les dépenses non reliées aux compétitions de l'Événement, notamment les dépenses reliées aux autres activités de l'Événement (ex : conférence de presse, réception des dignitaires, etc.)
- Les cachets, cadeaux, honoraires, prix, récompenses, remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participants, aux bénévoles, aux experts, aux délégués ou aux organismes sportifs
- Les coûts liés aux visites des experts ou des délégués des fédérations détentrices des droits de l'Événement
- Les frais de déplacement et les frais de représentation des intervenants payés par l'Organisme
- L'achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'Événement
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé
- Les frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds de l'Organisme
- Toute dépense reliée à une commission, un salaire ou des honoraires versés par l'Organisme à l'un de ses employés ou tout salaire ou commission versé à un membre de la famille d'un employé
- Les dépenses reliées à l'hébergement, au transport et au repas des participants (membres des délégations des pays participants et représentants des organismes impliqués)

## ANNEXE 3

### PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

#### 1. Visibilité

L'Organisme doit :

- Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

#### 2. Communications

L'Organisme doit :

##### 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : **Fier partenaire de la Ville de Montréal**
- Soumettre pour approbation ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

##### 2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

**Note :** Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : [mairesse@ville.montreal.qc.ca](mailto:mairesse@ville.montreal.qc.ca).

### 2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/logo](http://ville.montreal.qc.ca/logo)).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).
- 2.4. Publicité et promotion
- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
  - Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
  - S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

### 2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : [visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : [maresse@ville.montreal.qc.ca](mailto:maresse@ville.montreal.qc.ca).

**ANNEXE 4**

**PLAN DE LEGS DE L'ORGANISME À LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE  
MONTREALAISE**



## ANNEXE 5

### **INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE MIS À LA DISPOSITION DE L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT**

#### **A – Conditions générales**

Sujet aux conditions énoncées ci-dessous, la Ville met à la disposition de l'Organisme les Installations et équipements décrits dans la partie B de la présente annexe :

1. L'Organisme ne doit effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Installations et équipements sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Responsable;
2. L'Organisme s'engage à ne pas diffuser, publier ou exposer publiquement un avis, un symbole ou un signe comportant une forme de discrimination;
3. L'Organisme doit informer la Responsable sans délai et par écrit, de tout incendie, même mineur, survenu dans les Installations et équipements ainsi que de toutes déficiences, fuites, bris ou dommages causés de quelque façon que ce soit aux Installations et équipements;
4. L'Organisme ne doit placer aucun équipement lourd, affiches, bannières, pancartes ou autres accessoires publicitaires, incluant, sans limitation, des systèmes d'annonces lumineuses, à l'intérieur ou à l'extérieur des Installations sans obtenir au préalable le consentement écrit du Responsable;

L'Organisme doit également respecter les normes de la Ville concernant l'identification des lieux prêtés, incluant le pavage, le tout conformément aux exigences et à la satisfaction de la Ville.

5. L'Organisme ne doit ni entreposer ni garder des produits de nature explosive, inflammable ou dangereuse dans les Installations;
6. L'Organisme doit veiller à ce que la demande et la consommation d'énergie électrique n'excèdent en aucun temps la capacité des installations électriques situées dans les Installations. Lorsqu'il y a utilisation du système d'amplification ou d'éclairage, l'Organisme devra affecter une personne fiable à cette tâche et faire connaître le nom de celle-ci à la Ville au moins une semaine à l'avance. Aucune modification à ce système ne peut être faite sans l'autorisation écrite de la Ville;
7. L'Organisme doit veiller à ce que ne soient pas troublées la jouissance normale des Installations et équipements par les autres occupants ni celle des occupants des immeubles voisins;
8. L'Organisme doit respecter les normes et règlements visant à assurer la sécurité du public à l'égard des activités se déroulant dans les Installations de la Ville dans le cadre de l'Événement;
9. L'Organisme doit s'assurer que les Installations et équipements sont utilisés de façon sécuritaire et conformément aux règles en vigueur. Ainsi, dans les cas où l'usage d'équipements, d'accessoires ou de matériel est compris dans la présente convention, la Ville n'est pas responsable de tout accident pouvant survenir à la suite d'un mauvais usage, défectuosité et vice caché du matériel et des accessoires;
10. L'Organisme doit notamment collaborer à la mise en œuvre et au maintien des procédures d'évacuation en cas de situation d'urgence;
11. Selon la date prescrite à l'entente de réservation des Installations et équipements, l'Organisme doit libérer les Installations et équipements en les laissant dans leur état

original, sous réserve de l'usure normale, réparer ou remplacer le matériel défectueux ou rendu inutilisable et procéder à l'enlèvement de ses biens. À défaut par l'Organisme de procéder à l'enlèvement de ses biens dans le délai imparti, la Ville pourra le faire aux frais de celui-ci, sans autre avis ni délai;

12. Si les Installations et équipements sont rendus substantiellement inutilisables à la suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, la Ville peut, à son choix et sans encourir aucune responsabilité envers l'Organisme pour les dommages que peut lui causer une telle décision, mettre fin à la présente convention en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, la présente convention prend fin comme si son terme était écoulé, et l'Organisme doit libérer les Installations et équipements.
13. L'Organisme doit payer à la Ville, dans les trente (30) jours de la réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de son Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville.

## B - INSTALLATIONS MISES À LA DISPOSITION DE L'ORGANISME

Jusqu'à une valeur maximale de 163 000 \$

Nom de l'Installation	Adresse	Espace prêté	Jours
Aréna Maurice-Richard 2019	2800 Rue Viau	Aire de patinage Bureaux techniques Vestiaires	11 jours
Aréna Michel-Normandin	850 Avenue Émile-Journault	Aire de patinage Salle polyvalentes 1-3	30 jours 30 jours
Complexe sportif Claude-Robillard	1000 avenue Émile-Journault	Piscine intérieure Gymnase double Salle omnisports Hall niveau 2 Piste athlétisme extérieure Terrain synthétique Terrain de balle 2 Salle polyvalente Salon des dignitaires Salle de lutte Salles de réunions Vestiaires Cuisine niveau 2	4 jours 8 jours 8 jours 9 jours 3 jours 3 jours 2 jours 7 jours 7 jours 13 jours 7 jours

## ANNEXE 6

### **BIENS ET SERVICES DE LA VILLE MIS À LA DISPOSITION DE L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT**

#### **Équipements**

**Jusqu'à une valeur maximale de 60 000 \$**

- Équipement de montage de plateaux (Tables, chaises, draperies, etc.)
- Équipement protocolaire (Drapeaux, lutrin, tribune, etc.)

#### **Services**

**Jusqu'à une valeur maximale de 7 000 \$**

- Montage de toiles protectrices
- Services électriques
- Gestion des matières compostables
- Espaces de stationnement

#### **Main d'œuvre**

**Jusqu'à une valeur maximale de 26 000 \$**

- Préposé au Centre Sportif Claude Robillard
- Préposé à l'aréna
- Préposé à l'entretien
- Surveillant d'installation





# Plan de legs

**Défi sportif AlterGo 2019**



**DÉFI SPORTIF  
ALTERGO**



# TABLE DES MATIÈRES

---

Table des matières.....	3
Mise en contexte .....	4
Objectif des legs.....	5
Legs sportifs.....	6
Bénévolat et renforcement de la collectivité .....	10
Expertise et propriété intellectuelle .....	13
Retombées sociales.....	15
Retombées médiatiques .....	17
Retombées économiques .....	19

# MISE EN CONTEXTE

---

Le Défi sportif AlterGo est un évènement annuel d'envergure internationale de sport adapté. En 2019, il présentera plusieurs compétitions sanctionnées par les fédérations internationales. En marge de ces compétitions, plusieurs compétitions nationales, ainsi que des compétitions scolaires seront présentées, permettant à la relève de côtoyer l'élite.

- **36<sup>e</sup> édition** de l'évènement annuel (1<sup>ère</sup> édition en 1984)
- **Tous les types de déficiences** (auditive, intellectuelle, motrice, visuelle, langage/parole, santé mentale et troubles du spectre de l'autisme)
- **3 niveaux de compétition** : haute performance, développement et scolaire
- **Plus de 7 000 athlètes**
- **Près de 700 officiels** majeurs et mineurs
- **23 partenaires sportifs** (fédérations internationales, nationales et provinciales)
- **14 sports** (athlétisme, baseball, basketball, boccia, crossfit, escrime, gymnastique rythmique, hockey, natation, paracyclisme, paratir, rugby, soccer et volleyball)
- **10 jours de compétitions** (26 avril au 5 mai 2019)
- **7 sites** à Montréal et sur la Rive-Sud
- **3 hôtels** pour accueillir les athlètes nationaux et internationaux
- **1 200 bénévoles**
- **30 000 visiteurs**
- **20 pays**
- **10 provinces** du Canada
- **15 régions** du Québec
- **125 établissements scolaires** (plus de **6 000 élèves**)
- **Plusieurs grands évènements d'ampleur internationale**, tels que la **Coupe du monde d'escrime en fauteuil roulant**, le **World Open de boccia** et la **Compétition internationale C1 de paracyclisme**
- **Plusieurs évènements d'ampleur nationale**, tels que les compétitions de **powerchair soccer**, de **basketball** et de **rugby en fauteuil roulant**
- Des **retombées économiques** évaluées à plus de **3 millions \$** pour Montréal et à près de **3,5 millions \$** pour le Québec



## OBJECTIF DES LEGS

---

Organisation reconnue internationalement, **le Défi sportif AlterGo présente, en partenariat, des compétitions visant le développement du sport scolaire et la pratique sportive de haut niveau.** Il valorise les réussites des athlètes handicapés. Il contribue également au rayonnement de l'accessibilité universelle.

L'évènement vise à :

- permettre aux paralympiens canadiens d'affronter les meilleurs au monde en sol canadien;
- contribuer au développement de la relève du sport adapté en permettant aux athlètes de la relève de participer à des compétitions les préparant à faire partie de l'élite de demain;
- favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par les jeunes Québécois ayant une limitation fonctionnelle.

**Le Défi sportif AlterGo désire participer activement à la politique canadienne de développement de l'athlète à long terme.** Dans ce sens, il tend à poser des actions en matière de participation des athlètes de haut niveau à des compétitions nationales et internationales; de participation des athlètes de la relève à des compétitions provinciales et nationales; de développement de programmes de saines habitudes de vie (mode de vie actif et saine alimentation) destinés aux jeunes ayant une limitation fonctionnelle; de développement de l'expertise sportive et technique, ainsi que de l'amélioration des installations sportives et de l'augmentation des équipements adaptés disponibles. Il contribue également à faire la promotion d'une image positive et dynamique des athlètes handicapés par diverses activités de sensibilisation auprès du grand public et des principaux acteurs de la communauté.

*Note : Ce plan de legs sera révisé et modifié au cours de l'année 2018-2019.*

# LEGS SPORTIFS

---

## PROGRAMMES POUR LES ATHLÈTES

Le Défi sportif AlterGo désire valoriser les performances des athlètes canadiens du sport adapté en participant à leur plein développement.

**L'évènement 2019 permettra aux athlètes de haut niveau de se mesurer aux meilleurs au monde en sol canadien et d'obtenir des points internationaux lors de compétitions inscrites dans les calendriers des fédérations internationales.** Il permettra également d'offrir aux athlètes de la relève l'opportunité de participer à quelques compétitions nationales et à plusieurs compétitions à l'échelle provinciale. Il est à noter que la tenue de telles compétitions au Canada permet de minimiser les coûts pour les fédérations et les athlètes canadiens. **Les compétitions sportives de haut niveau présentées dans le cadre du Défi sportif AlterGo 2019 permettront incontestablement de multiplier les opportunités de participation et de classification pour les athlètes de l'élite et de la relève.** Ainsi, une **classification** sera donnée dans la plupart des sports de haut niveau et également pour un sport de développement, le basketball en fauteuil roulant.

### Classification 2019 :

- Basketball en fauteuil roulant (sport de niveau développement dans la programmation)
- Boccia
- Escrime
- Paracyclisme (en cours de validation)
- Paranatation (en cours de validation)

**Des mesures incitatives seront mises en place afin de favoriser la participation d'un maximum d'athlètes** aux différentes compétitions présentées dans le cadre de l'évènement. Par exemple, un remboursement de l'hébergement à hauteur de 1 000 \$ par équipe sera assuré par l'organisation pour les athlètes nationaux du basketball en fauteuil roulant de division 1.

Des **activités d'initiation à différents sports paralympiques** seront également organisées afin de permettre aux athlètes de découvrir d'autres disciplines sportives que celle qu'ils pratiquent et ainsi favoriser les échanges entre athlètes.

OBJECTIFS – PROGRAMMES POUR LES ATHLÈTES
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Offrir des opportunités de classification aux athlètes lors de compétitions internationales et nationales à Montréal</li> <li>&gt; Offrir des mesures incitatives aux athlètes afin de favoriser leur participation à ces compétitions</li> <li>&gt; Offrir des activités d'initiation aux athlètes afin de leur faire découvrir d'autres sports adaptés</li> </ul>
CIBLES MESURABLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre d'opportunités de classification: 3</li> <li>&gt; Nombre de mesures incitatives offertes aux athlètes: 1</li> <li>&gt; Nombre d'activités d'initiation sportive offertes aux athlètes: 1</li> </ul>
INDICATEURS DE PERFORMANCE
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre d'athlètes classifiés</li> <li>&gt; Nombre d'athlètes ayant bénéficié de mesures incitatives</li> <li>&gt; Nombre d'athlètes ayant participé aux activités d'initiation sportive</li> </ul>
ESTIMATION DE LA VALEUR DU LEGS
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Classification: 35 000 \$</li> <li>&gt; Mesures incitatives: 2 500 \$</li> <li>&gt; Activités d'initiation: 3 500 \$</li> </ul>

## PROGRAMMES POUR LES OFFICIELS

Le Défi sportif AlterGo désire permettre le **développement de l'expertise canadienne en matière d'accueil et d'encadrement des grandes compétitions internationales**. Pour ce faire, il collabore avec les fédérations pour recruter de nouveaux officiels. De plus, il offre chaque année, en partenariat avec les différentes fédérations impliquées, des formations spécifiques à chaque sport afin que les normes et standards internationaux soient respectés lors de la tenue des compétitions de haut niveau. En 2019, ces **formations techniques** seront offertes aux responsables en sport et aux officiels mineurs dans le mois précédent l'évènement, ainsi que chaque jour durant toute la durée des compétitions.

Ces formations permettent de transmettre les connaissances et de consolider les compétences. Par ailleurs, les compétitions du Défi sportif AlterGo sont une opportunité pour les classificateurs d'entrer en contact avec une grande variété d'athlètes et d'échanger avec les autres classificateurs. Forts de leur

nouvelle expertise, les bénévoles sont de plus encouragés à s’engager dans des activités de bénévolat au sein des fédérations durant le reste de l’année. Il est à noter que plusieurs Canadiens, dont le parcours est passé par le Défi sportif AlterGo, sont devenus des entraîneurs de haut niveau ou des arbitres de niveau international.

**Les formations suivantes seront offertes pour les officiels en 2019:**

- Athlétisme – Officiels mineurs
- Baseball – Officiels de table
- Basketball – Officiels de table
- Boccia - Officiels de table
- Escrime – Soutien à la compétition
- Hockey balle – Arbitres et officiels de table
- Natation - Chronométrateurs
- Paracyclisme - Bénévoles pour la sécurité du parcours
- Powerchair soccer – Officiels mineurs
- Rugby – Officiels mineurs
- Soccer – Officiels de table
- Volleyball – Officiels de table

<b>OBJECTIF – PROGRAMMES POUR LES OFFICIELS</b>
> Offrir des opportunités de perfectionnement aux officiels
<b>CIBLES MESURABLES</b>
> Nombre de sessions de formations offertes: 10
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>
> Nombre d'officiels formés
<b>ESTIMATION DE LA VALEUR DU LEGS</b>
> Formations: 5 000 \$

**ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ADAPTÉS**

**L’acquisition d’équipements sportifs adaptés permet l’utilisation récurrente de ces équipements pour les évènements futurs du Défi sportif AlterGo.** Ce parc d’équipements est entreposé grâce au soutien de la Ville de Montréal et entretenu aux frais de l’organisation. Par ailleurs, celle-ci

veille à l'augmenter chaque année. Par exemple, en 2018, les organisateurs ont procédé à l'achat d'un plancher pour les compétitions de rugby et volleyball, ainsi que divers équipements sportifs adaptés pour le volet scolaire.

**Le Défi sportif AlterGo tient ce parc d'équipements adaptés à disposition pour les évènements des fédérations, des clubs sportifs, des centres de réadaptation, des écoles et des organismes communautaires.** Grâce à la création d'un catalogue de ressources du Défi sportif AlterGo, ces organismes peuvent consulter sur le site Internet de l'organisation la liste des équipements disponibles pour le prêt et même avoir accès à des références pour l'achat d'équipements adaptés. Par exemple, au courant de l'année 2017-2018, le Défi sportif AlterGo a effectué **42 prêts d'équipements** à différentes organisations (fédérations, clubs sportifs, écoles et centres de réadaptation). Les différents équipements adaptés ont été utilisés dans le cadre des évènements et activités de ces organisations. Vous trouverez ci-dessous le lien vers le catalogue de prêt d'équipements sportifs adaptés:

[http://www.defisportif.com/fr/defi/equipement\\_loan.php](http://www.defisportif.com/fr/defi/equipement_loan.php)

<b>OBJECTIF - ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ADAPTÉS</b>
> Favoriser les opportunités d'activités sportives pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle
<b>CIBLES MESURABLES</b>
> Équipements sportifs adaptés offerts au prêt: Catalogue disponible sur le site Internet du Défi sportif AlterGo
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>
> Nombre de prêts d'équipements
<b>ESTIMATION DE LA VALEUR DU LEGS</b>
> Valeur des équipements: 150 000 \$ > Valeur des prêts: 15 000 \$

# BÉNÉVOLAT ET RENFORCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

---

## BÉNÉVOLAT

En 2019, plus de **1 200 bénévoles donneront généreusement plus de 20 000 heures de leur temps à l'occasion de l'évènement annuel**. Près de 40 % des bénévoles sont présents depuis plusieurs années. **Les bénévoles bénéficient de formations spécifiques** aux sports qu'ils sont amenés à encadrer ou aux autres fonctions qu'ils sont amenés à endosser, ainsi qu'une formation à l'accueil des personnes ayant une limitation fonctionnelle. Offertes par l'organisation en collaboration avec les fédérations sportives, ces formations permettent la transmission des connaissances et la consolidation des compétences des officiels et des bénévoles afin de respecter les normes internationales en matière de compétitions de haut niveau et d'améliorer ainsi l'expertise à Montréal.

### Les formations suivantes seront offertes pour les bénévoles en 2019:

- Formation « Interagir avec une personne ayant une limitation fonctionnelle »
- Formations spécifiques aux différents sports adaptés
- Formation à l'accueil
- Formation de base en hygiène alimentaire et développement durable

Depuis les dernières années, **le bénévolat corporatif, scolaire et communautaire** est très présent au Défi sportif AlterGo. Ce type de bénévolat permet de sensibiliser les participants à l'inclusion des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en plus de les outiller durablement en matière de sport adapté et d'accueil de compétitions de haut niveau, ce qui entraîne une plus grande implication des bénévoles à l'année dans les clubs sportifs locaux.

L'engagement des bénévoles est souligné à l'occasion d'évènements spéciaux (soirée de reconnaissance, rencontre générale des bénévoles, soirée de clôture,...).

Tout au long de l'année, l'organisation fait **la promotion des autres évènements majeurs tenus à Montréal** auprès des bénévoles inscrits dans sa base de données. Par ailleurs, l'organisation a développé **un ensemble de bonnes pratiques en matière d'encadrement des bénévoles qu'elle**

**partage avec les autres organisations** dès que l'occasion s'en présente (rencontres, formations,...) afin de soutenir le bénévolat dans la communauté.

OBJECTIF - BÉNÉVOLAT
> Contribuer à développer le bénévolat et l'expertise montréalaise en matière d'accueil d'événements nationaux et internationaux de sport adapté
CIBLES MESURABLES
> Pourcentage de bénévoles scolaires: 25% > Pourcentage de bénévoles corporatifs: 25%
INDICATEURS DE PERFORMANCE
> Nombre de bénévoles > Nombre de bénévoles formés > Indice de satisfaction des bénévoles
ESTIMATION DE LA VALEUR DU LEGS
> Activités de recrutement des bénévoles: 50 000 \$ > Formations des bénévoles: 5 000 \$ > Fidélisation des bénévoles: 15 000 \$

## RENFORCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Des **sorties scolaires** (activités de sensibilisation) seront organisées durant la semaine de l'évènement. Ces sorties scolaires permettent de sensibiliser les jeunes aux besoins des personnes handicapées et à l'accessibilité universelle. Elles peuvent aussi occasionner par la suite une demande de prestation pour des activités d'initiation aux sports adaptés dans les écoles.

**Des activités corporatives** seront également organisées dans le cadre du Défi sportif AlterGo 2019, telles que le Rendez-vous des partenaires du Défi sportif AlterGo, afin de sensibiliser la communauté des gens d'affaires à l'importance de soutenir les athlètes du sport adapté.

<b>OBJECTIF - RENFORCEMENT DE LA COLLECTIVITÉ</b>
> Sensibiliser la population et les décideurs à l'accessibilité universelle
<b>CIBLES MESURABLES</b>
> Nombre d'activités de sensibilisation pour le milieu scolaire: 5 > Nombre d'activités de sensibilisation pour le milieu corporatif: 2
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>
> Nombre de jeunes et d'écoles ayant bénéficié des activités de sensibilisation > Nombre de représentants corporatifs ayant participé aux activités
<b>ESTIMATION DE LA VALEUR DU LEGS</b>
> Activités de sensibilisation pour le milieu scolaire: 2 500 \$ > Activités de sensibilisation pour le milieu corporatif: 8 000 \$



# EXPERTISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

---

## ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'équipe du Défi sportif AlterGo a développé une grande expertise en matière d'accessibilité universelle spécifique à l'organisation, l'accueil et le déroulement d'évènements sportifs adaptés. **Cette expertise lui permet d'offrir sur demande des services conseil aux évènements sportifs**, notamment grâce à un outil spécifiquement développé par l'équipe (la grille des évènements accessibles) pour une pleine accessibilité et une pleine participation pour les sportifs ayant une limitation fonctionnelle comme pour les spectateurs ayant une limitation fonctionnelle.

## ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET INFRASTRUCTURES

Dès qu'il le peut, **le Défi sportif AlterGo conseille les installations sportives qui l'accueillent afin qu'elles puissent apporter des améliorations en matière d'accessibilité universelle**. De plus, comme chaque année, tous les aménagements temporaires nécessaires seront réalisés sur tous les sites de compétition afin de les rendre universellement accessibles et conformes aux normes exigées par les compétitions. Plusieurs de ces adaptations effectuées sur les plateaux sportifs pour la tenue des compétitions seront ensuite léguées aux sites afin d'y favoriser une pratique des sports adaptés durant toute l'année.

## PHOTOGRAPHIES ET VIDÉOS

En 36 ans d'existence, grâce à l'implication de photographes professionnels au sein de l'organisation, le Défi sportif AlterGo s'est constitué une impressionnante **banque de photographies illustrant les sports adaptés et rendant hommage aux athlètes handicapés de haut niveau et de la relève**. Ces photos sont publiées sur le site Internet du Défi sportif AlterGo et sur les réseaux sociaux. Elles sont exposées sur le site principal de compétitions durant la semaine de l'évènement et sont également mises à disposition toute l'année pour les organisations à fin d'expositions.

De plus, des **capsules vidéos** sont tournées pendant la semaine de l'évènement et sont diffusées sur les médias sociaux : des **témoignages**

**d'athlètes, d'entraîneurs, de bénévoles, de professeurs, de parents et de dignitaires** sont recueillis afin de faire la promotion de l'évènement et du sport adapté en général.

Enfin, plusieurs compétitions du volet scolaire et de niveau international sont disponibles en **web diffusion**.

## RÈGLEMENTS DES SPORTS SCOLAIRES POUR LES ÉCOLES

En plus de servir à la participation des écoles au Défi sportif AlterGo, **les règlements des sports scolaires** constituent une excellente référence pour les professeurs des écoles et les intervenants des centres de réadaptation afin de connaître les règles régissant les différents sports adaptés et leur permettre d'organiser des activités sportives pour les jeunes ayant une limitation fonctionnelle.

<b>OBJECTIF - EXPERTISE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Partager l'expertise de l'organisme en matière d'organisation d'évènements sportifs accessibles et partager les outils développés             <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité universelle dans les installations sportives de l'Île de Montréal</li> </ul> </li> </ul>
<b>CIBLES MESURABLES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre d'analyses de l'accessibilité d'installations ou d'évènements: 2</li> <li>&gt; Nombre de visuels et outils réalisés: 25</li> </ul>
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre d'installations ou d'évènements conseillés</li> <li>&gt; Nombre d'aménagements temporaires effectués</li> <li>&gt; Nombre de partages de visuels et outils</li> </ul>
<b>ESTIMATION DE LA VALEUR DU LEGS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Analyse de l'accessibilité des installations ou évènements: 5 000 \$</li> <li>&gt; Aménagements temporaires: 7 000 \$</li> <li>&gt; Capsules vidéos et photos: 35 000 \$</li> <li>&gt; Outils (ex: règlement des sports scolaires): 10 000 \$</li> </ul>

# RETOMBÉES SOCIALES

---

## CHOISIR DE GAGNER

Créé en 2012, le programme « **Choisir de Gagner** » entrera dans sa **8<sup>e</sup> année en 2019**. Ce programme vise à sensibiliser et outiller les jeunes ayant une limitation fonctionnelle, les familles et les intervenants afin de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie (saine alimentation, activité physique et développement sportif). En effet, il a été démontré que l'incidence de l'obésité et du diabète de type 2 était de 2 à 3 fois plus élevée chez les jeunes ayant une limitation fonctionnelle et que ceux-ci n'étaient pas pour autant inclus dans les programmes de saines habitudes de vie. L'organisation, soutenue par Québec en Forme, a donc créé l'initiative Choisir de Gagner, qui permet de faire bouger les jeunes handicapés et d'outiller les intervenants afin de multiplier les opportunités d'activités physiques pour ces jeunes.

À travers ce programme, le Défi sportif AlterGo offre les activités suivantes:

- **Colloque Choisir de Gagner** (conférences, ateliers et rencontre du milieu scolaire)
- **Tournées** (formations des intervenants et activités d'initiation sportive pour les jeunes dans les régions)
- **Webinaires** (sur différents types d'activités physiques)
- **Parcours Choisir de Gagner** durant l'évènement (ateliers thématiques reliés aux saines habitudes de vie)

Pour exemple, rien qu'en 2017, ce sont **plus de 570 intervenants**, futurs intervenants et gestionnaires qui ont été directement touchés par le programme Choisir de Gagner, et nous évaluons à **25 000 le nombre de jeunes** qui bénéficient de ce transfert de connaissances.

Les impacts du programme sont multiples pour ces jeunes : accès au sport, bienfaits sur la santé (réduction de la prise de médication,...) et aussi sur l'estime de soi et la réussite éducative. En permettant aux jeunes avec des besoins particuliers de s'épanouir et de réaliser pleinement leur potentiel, ce programme favorisera assurément à long terme une meilleure **inclusion et participation sociale** de cette portion de la population.

<b>OBJECTIF - CHOISIR DE GAGNER</b>
> Favoriser l'adoption d'un mode de vie sain et actif par les jeunes ayant une limitation fonctionnelle en outillant les intervenants et les jeunes
<b>CIBLES MESURABLES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de colloques pour les intervenants: 1</li> <li>&gt; Nombre de tournées pour les jeunes: 3</li> <li>&gt; Nombre de webinaires pour les intervenants: 2</li> </ul>
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nombre de participants au colloque</li> <li>&gt; Nombre de participants aux tournées</li> <li>&gt; Nombre de participants aux webinaires</li> </ul>
<b>ESTIMATION DE LA VALEUR DU LEGS</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Colloque Choisir de Gagner: 8 000 \$</li> <li>&gt; Tournées: 10 000 \$</li> <li>&gt; Webinaires: 3 000 \$</li> </ul>

## RETOMBÉES MÉDIATIQUES

---

Plusieurs partenaires médiatiques appuient le Défi sportif AlterGo depuis de nombreuses années. Ces partenariats permettent au Défi sportif AlterGo de bénéficier d'une visibilité dans plusieurs médias, notamment par la diffusion de la campagne promotionnelle.

Par ailleurs, des démarches poussées auprès des médias traditionnels permettent d'importantes retombées médiatiques. Pour exemple, l'édition 2018 a généré **210 retombées médiatiques**, soit une **augmentation de 25 %** comparativement à l'édition 2017. Ces retombées se sont réparties de la façon suivante:

- **34 dans la presse écrite** (dont 9 dans la presse nationale)
- **40 dans la presse numérique** (11 dans la presse numérique nationale)
- **81 sur les plateformes web** (27 sur les plateformes web des radios et télévisions nationales)
- **3 articles de blogue**
- **23 entrevues radiophoniques** (10 à des radios nationales)
- **32 entrevues et reportages télévisés**, dont 28 diffusés sur les chaînes nationales

En voici quelques exemples :

- Mention de l'évènement **en première page de The Montreal Gazette**
- Reportage dans le cadre du **Téléjournal de Radio-Canada**
- Plusieurs entrevues et reportages réalisés et diffusés sur **RDS**

Les médias électroniques (site Internet et réseaux sociaux) sont également mis à contribution afin de rejoindre le plus grand nombre de personnes possible à travers la planète, notamment par l'entremise de la webdiffusion des compétitions et la diffusion de capsules web quotidiennes.

La **webdiffusion** a permis de rejoindre **8 788 utilisateurs uniques**, soit une **augmentation de 409 %** comparativement à l'année précédente.

Par ailleurs, la portée des médias sociaux ne cesse d'augmenter : **une campagne numérique sur Facebook** a permis de rejoindre **294 000 utilisateurs uniques** alors que la communauté **Facebook** du Défi sportif

AlterGo a **augmenté de 23 %**. La campagne **Twitter** a permis d'augmenter le nombre de membres de la communauté **de 14 %**. Par ailleurs, plus de **8 230 nouveaux internautes** ont visité le site Internet de l'événement entre le 23 et le 29 avril 2018.

Une **campagne numérique**, grâce à l'achat de bannières sur les sites Internet des réseaux de **Radio-Canada, CBC** et **Quebecor**, a permis de générer **1,9 million d'affichages** pour un **taux de clics de 0,21 %** (valeur exceptionnelle comparée au taux habituel entre 0,04 et 0,08 %)!

Il est certain que les campagnes promotionnelles et médiatiques permettent de **faire rayonner l'événement et par là même le Canada, le Québec et Montréal en tant que haut lieu du sport adapté et tremplin sportif vers l'excellence pour les athlètes handicapés et les organisations sportives.**

# RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

---

Les retombées économiques du Défi sportif AlterGo 2019 ont été évaluées à plus de **3 millions \$ pour Montréal** et à près de **3,5 millions \$** pour le Québec. Vous trouverez le document d'évaluation des retombées économiques du Défi sportif AlterGo 2019 en pièce jointe.

## **Défi sportif AlterGo**

525, rue Dominion  
Bureau 340  
Montréal, Québec  
H3J 2B4

514-933-2739

[www.defisportif.com](http://www.defisportif.com)  
[info@defisportif.com](mailto:info@defisportif.com)



**DÉFI SPORTIF**  
**ALTERGO**



**Dossier # : 1198070001**

**Unité administrative responsable :**

Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique

**Objet :**

Accorder un soutien totalisant 316 000 \$ à Défi sportif AlterGo, soit un soutien financier de 60 000 \$ et un soutien en biens et services d'une valeur de 256 000 \$ pour la tenue de l'événement Défi sportif AlterGo 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver le projet de convention à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Certification des fonds - GDD 1198070001\\_BF.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jerry BARTHELEMY  
Préposé au Budget  
**Tél : 514 872-5066**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-12

Alpha OKAKESEMA  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-5872**  
**Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier**



**Dossier # : 1193931002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-01 16:02

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193931002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de sa nouvelle planification stratégique 2018-2022 et de l'adoption du plan d'action en entrepreneuriat intitulé « Entreprendre Montréal », le Service du développement économique (SDE) a identifié l'axe « Propulser » comme un des cinq axes prioritaires pour soutenir des initiatives créatives visant à stimuler l'entrepreneuriat.

Le présent sommaire décisionnel vient répondre à la demande de soutien financier déposée (voir pièces jointes) par l'École des entrepreneurs du Québec (EEQC). Elle concerne la mise en œuvre et la réalisation des éditions 2019 et 2020 du Parcours C3 destinées à développer les compétences entrepreneuriales et celles en gestion des entrepreneurs culturels et créatifs, afin de favoriser la croissance de leur organisation. Il prévoit l'accompagnement de deux cohortes de 15 entreprises à but lucratif et à but non lucratif ayant leur siège social sur le territoire de Montréal, dans les secteurs de la mode, des arts vivants, du design et de l'architecture, des arts visuels et numériques ainsi que les industries culturelles et créatives (ex. : musique, audiovisuel, éditions, projections numériques, installations immersives, etc.). Ce projet est porté par l'EEQC en collaboration avec le Pôle entrepreneuriat culturel et créatif (PECC).

L'École des entrepreneurs du Québec est une organisation à but non lucratif qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif. L'EEQC est une institution d'enseignement post secondaire qui se dédie à former la relève entrepreneuriale. Installée au cœur du centre-ville de Montréal, l'École agit comme institution de formation exclusive du réseau de services PME MTL.

Le présent dossier concerne l'attribution d'une contribution financière non récurrente de 180 000 \$ à L'École des entrepreneurs du Québec couvrant les années 2019 et 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 0394 (14 mars 2018) - Accorder un soutien financier de 90 542 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la mise en œuvre et la réalisation de la seconde édition du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, destiné à développer les compétences de gestionnaire des entrepreneurs culturels et créatifs afin de favoriser la croissance de leur organisation

CM17 0308 (28 mars 2017) - Accorder un soutien financier de 60 000 \$ à l'École des entrepreneurs | MTL pour la mise en œuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

## **DESCRIPTION**

Les entreprises culturelles et créatives représentent une part non négligeable de l'économie montréalaise : elles emploient à elles seules 100 000 personnes et elles participent de façon substantielle à la croissance, leurs activités générant plus de 8 milliards de dollars soit 6 % du PIB de la métropole. Par ailleurs, la métropole concentre un grand nombre de ces industries puisque 70 % des emplois du secteur culturel et créatif au Québec se situent à Montréal.

Or, une analyse de la situation des entreprises culturelles et créatives montréalaises issue de l'expérience du terrain a permis de constater les difficultés que ces dernières connaissent quant à la gestion de leur croissance. En effet, si elles incarnent un véritable potentiel économique et d'attrait pour Montréal, elles restent fragiles et ont besoin d'être appuyées afin de soutenir leur développement et leur pérennité. S'il existe une certaine structuration de l'écosystème pour la phase de démarrage de ces entreprises, ces entrepreneurs bénéficient de très peu de ressources pour répondre à leurs défis lors de cette phase délicate que représente la croissance.

Très souvent, le démarrage de ces organisations se fait de façon intuitive et organique autour d'un projet artistique ou créatif. La croissance par conséquent se trouve peu planifiée, ce qui engendre des problématiques à plusieurs niveaux (ressources humaines, financement, production, commercialisation, etc.). La principale cause se situe souvent au niveau de l'entrepreneur lui-même qui ne se perçoit pas toujours comme un entrepreneur et qui n'a pas acquis lors de son parcours de formation les habiletés de gestion nécessaires. Ainsi, si ces organisations ont une analyse fine des enjeux créatifs et d'innovation concernant leur produit, elles ne poursuivent que très rarement leur réflexion sur leurs modèles d'affaires.

Le Parcours C3 est un programme offrant un éventail de formations, d'activités de codéveloppement, d'accompagnement personnalisé visant à stimuler la croissance des entreprises à potentiel dans le secteur culturel et créatif. Il a pour ambition de développer les compétences de gestionnaire des entrepreneurs afin de les aider à faire face à leurs enjeux de croissance. Les entreprises sélectionnées bénéficient de l'apport de partenaires reconnus et d'experts dans un cadre d'accompagnement structuré. Le parcours se positionne comme la « petite sœur » du Parcours Innovation PME Montréal, en s'adressant toutefois plus particulièrement aux entreprises et organisations du secteur culturel et créatif générant un chiffre d'affaires d'au moins 250 000 \$ et de moins de 1 000 000 \$. Le parcours C3 encourage la recherche de solutions innovantes afin de faire face aux défis de croissance. De plus, ce programme permet de développer une intelligence et une expertise concernant les enjeux spécifiques à cette clientèle, en vue d'un partage plus large à l'ensemble des acteurs de ce secteur.

Le projet propose aux entreprises sélectionnées un parcours sur 8 mois de mai à décembre de chaque année. Il est prévu pour 2019 et 2020, d'accueillir annuellement une cohorte de 15 organisations. La sélection des entreprises sera réalisée, notamment, à partir de leurs problématiques et leurs enjeux en tant qu'entrepreneur, ainsi que ceux de leur organisation

face à la croissance, sur lesquels ils travailleront pendant l'année. Le processus de sélection s'appuie sur l'expertise d'un comité constitué qui sélectionne les dossiers pertinents. Le recrutement est garanti grâce à un réseau de partenaires tel que PME MTL, ou la Chaire en gestion des arts de HEC.

Chaque participant bénéficie d'un programme composé de 10 formations thématiques en groupe, 15 h de coaching individuel, 3 séances de codéveloppement permettant d'échanger des solutions pratiques entre participants. Un diagnostic de l'organisation et des compétences de ses gestionnaires, un test psychométrique et son interprétation personnalisée et un diagnostic de situation des ressources humaines avec l'outil Portrait RH sont offerts par Services Québec. Enfin, la participation à un événement en lien avec les enjeux de l'entrepreneuriat culturel et créatif (de type C2MTL), des rencontres avec des entrepreneurs du secteur et des événements spéciaux et enfin des événements sociaux de réseautage et partage d'expérience complète l'offre aux participants.

Afin d'assurer une optimisation des apprentissages, d'aider à la mise en action des pistes de solutions identifiées lors de leur passage dans le Parcours C3 l'année précédente et aussi mieux mesurer les impacts du Parcours auprès des participants de la cohorte précédente, un ensemble d'activités leur sera proposé : du coaching entre pairs sous forme de 2 séances de codéveloppement, la participation à 3 ateliers à la carte dans la programmation de l'EEQ, ainsi que des heures de coaching pour des interventions dans les organisations pour résoudre des problématiques critiques. Ces deux derniers services (ateliers à la carte et coaching) seront mis à disposition des participants, qui décideront de s'en prévaloir sur une base volontaire.

Le soutien financier de 180 000 \$ qui serait attribué à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation du projet représente 42 % du budget total prévisionnel du projet (424 150 \$) et 72 % des contributions totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différents paliers gouvernementaux. La participation financière et en services de plusieurs commanditaires complète le financement du projet.

## **JUSTIFICATION**

Ce projet contribue à positionner Montréal, Ville Créative et Métropole culturelle en tant que leader soutenant activement les entrepreneurs culturels et créatifs. Il contribue également à la reconnaissance de l'apport de ce secteur au développement économique de la ville et en soutenant leur rayonnement et potentiel d'exportation. Il s'inscrit également dans la logique de développement d'un écosystème en construction de soutien à l'entrepreneuriat culturel et créatif.

Le Parcours C3 s'inscrit également dans le chantier transversal « L'entrepreneuriat culturel et créatif afin de pérenniser la création » de la Politique de développement culturel de la Ville, *Conjuguer la créativité et l'expérience citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité*.

Enfin, le Parcours C3 contribue indéniablement au rayonnement de la Ville puisqu'en favorisant l'expansion des organisations culturelles, elles se transforment en véritables ambassadrices de Montréal à l'international.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 180 000 \$ sur deux ans.

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

## **Contribution**

2019	2020	TOTAL
90 000 \$	90 000 \$	<b>180 000,00 \$</b>

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat. (Entente 150 M\$ - Réflexe Montréal).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettra de promouvoir de bonnes pratiques de développement durable au sein des entreprises.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La formation offerte par l'École des entrepreneurs du Québec est la composante majeure du projet Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance. Si cette contribution financière n'est pas approuvée, le Parcours sera amputé d'une partie importante de son volet formation et ne pourra pas atteindre ses objectifs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Recrutement des candidats – mi-mars 2019 et 2020  
Lancement des cohortes – mai 2019 et 2020  
Formations et coaching en continu – mai à novembre 2019 et 2020  
Événement de clôture – décembre 2019 et 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Emmanuelle HÉBERT, Service de la culture

Lecture :

Emmanuelle HÉBERT, 27 février 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane DUHAMEL  
Commissaire - développement économique

**Tél :** 514 872-9944  
**Télécop. :** 514 872-6414

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-27

Géraldine MARTIN  
Directrice

**Tél :** 514-872-2248  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2019-03-01

## CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 505, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 510, Montréal, Québec, H2Z 1Y7 agissant et représentée par M. Michel Fortin, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 27 février 2019 dont un extrait est annexé aux présentes pour en attester;

Numéro d'inscription T.P.S. : 866937477  
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1022487147

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** l'Organisme est une organisation à but non lucratif qui a pour mission de développer les compétences entrepreneuriales des entrepreneurs en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif.

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;



**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1 INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 2 DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** la directrice de la direction Entrepreneuriat de l'unité administrative ou son représentant autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service du développement économique de la Ville

### **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

### **ARTICLE 4** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

#### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

#### **4.3 Respect des lois**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

#### **4.4 Promotion et publicité**

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

## 4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 15 février de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1<sup>er</sup> janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit

versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

#### **4.7 Responsabilité**

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

#### **4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

## **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

### **5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

### **5.2 Versements**

#### **5.2.1 Pour l'année 2019 :**

5.2.1.1 une somme maximale de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;

5.2.1.2 une somme maximale de dix mille dollars (10 000 \$) dans les soixante (60) jours de la présentation au Directeur du bilan annuel de la réalisation du projet;

#### **5.2.2 Pour l'année 2020 :**

5.2.2.1 une somme maximale de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente convention;

5.2.2.2 une somme maximale de dix mille dollars (10 000 \$) dans les soixante (60) jours de la présentation au Directeur du bilan annuel de la réalisation du projet;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

### **5.3 Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

### **5.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 6** **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

**6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

**6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

**6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 7** **DÉFAUT**

**7.1** Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

**7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

**7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

**7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

## **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

## **ARTICLE 9** **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

## **ARTICLE 10** **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

## **ARTICLE 11** **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

## **ARTICLE 12** **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

**12.1** L'Organisme déclare et garantit :

- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

**ARTICLE 13**  
**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**13.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

**13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

**13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

**13.4 Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

**13.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

**13.6 Lois applicables et juridiction**



La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### **13.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

### **13.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

### **13.9 Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### **Élection de domicile de l'Organisme**

L'Organisme fait élection de domicile 505, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1Y7, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 700, rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage sud Montréal (QC) H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

**13.10 Exemple ayant valeur d'original**

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2019

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 2019

**ECOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC**

Par : \_\_\_\_\_  
Michel Fortin, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le.....<sup>e</sup> jour de..... 2019 (Résolution CG19.....).

## **ANNEXE 1**

### **PROJET**

Le « Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance » est un programme mêlant formation, co-développement et accompagnement personnalisé qui vise à stimuler la croissance des entreprises à fort potentiel de développement du secteur culturel et créatif.

Il s'adresse particulièrement aux entreprises et organisations du secteur culturel et créatif (entreprises privées et OBNL) dans les secteurs de la mode, des arts vivants, du design et de l'architecture, des arts visuels et numériques ainsi que les industries culturelles et créatives ayant un chiffre d'affaires entre 250 000\$ et 1M \$.

L'objectif principal est de proposer un parcours destiné à stimuler l'innovation dans le modèle d'affaires des organisations culturelles et créatives montréalaises à fort potentiel de croissance et leur transmettre les compétences nécessaires pour impulser un développement accéléré et harmonieux. Les apprentissages et outils développés au sein du parcours sont destinés à être diffusés à l'ensemble des entreprises du secteur.

### **COMPOSANTES DU PARCOURS**

Le projet propose aux entreprises sélectionnées un parcours sur 8 mois, de mai à décembre et il est prévu d'accueillir en 2019 et 2020 des cohortes de 15 sociétés.

Chaque participant bénéficiera d'un programme composé :

- Un diagnostic de l'organisation et des compétences de ses gestionnaires ;
- Un test AtmanPro et son interprétation personnalisée ;
- Un diagnostic de situation des ressources humaines avec l'outil Portrait RH de Services Québec
- 10 formations thématiques en groupe (voir pré-programmation) ;
- 15 h de coaching individuel ;
- 3 séances de codéveloppement permettant d'échanger des solutions pratiques entre participants;
- Un événement "lunch and learn" sur les ressources financières et techniques ;
- Deux réseautages avec des entrepreneurs inspirants du secteur ;
- Quatre événements sociaux de réseautage et de partage d'expérience.
- La participation à C2 MTL
- Deux événements de lancement et un événement de clôture en 2019 et 2020.

### **Activités liées au suivi des cohortes du Parcours C3 2018 et 2019 :**

Afin d'assurer une optimisation des apprentissages, d'aider à la mise en œuvre des pistes de solutions identifiées lors de leur passage dans le Parcours C3 l'année précédente et aussi mieux mesurer les impacts du Parcours auprès des participants des cohortes précédentes, un ensemble d'activités sera proposé :

- coaching entre pairs sous forme de 2 séances de codéveloppement,
- participation à 3 ateliers à la carte dans la programmation de l'EEQ,

- des heures de coaching pour des interventions dans les organisations pour résoudre des problématiques critiques.

Ces deux derniers services (ateliers à la carte et coaching) seront mis à disposition des participants, qui décideront de s'en prévaloir sur une base volontaire.

Ainsi, le programme mis à disposition des cohortes 2018 et 2019 sera le suivant :

- La participation à 2 séances de codéveloppement
- La participation à 4 événements de réseautage, en même temps que la cohorte 2019 et 2020
- La participation à 3 ateliers de leur choix dans la programmation de l'EEQ
- Une banque de 20 heures d'accompagnement, pour une utilisation sur demande pour l'ensemble des entreprises

## **INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Afin de mesurer la performance et la pertinence de l'offre proposée, nous retiendrons les indicateurs de performance suivants, mesurés tout au long du parcours et durant l'année suivant la fin des activités :

- Évolution des compétences des entrepreneurs en lien avec les thématiques abordées;
- Nombre de participants dans le parcours;
- Taux d'assiduité dans les activités;
- Création d'emplois;
- Augmentation du chiffre d'affaires;
- Augmentation du Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements (BAIIA)

## **ANNEXE 2** **PROTOCOLE DE VISIBILITÉ**

### **1. VISIBILITÉ**

L'Organisme doit :

- 1.1.** Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2.** S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

### **2. COMMUNICATIONS**

L'Organisme doit :

#### **2.1.** Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

## 2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :
  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

**Note** : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : [communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca](mailto:communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca).

## 2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/logo](http://ville.montreal.qc.ca/logo));

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

#### 24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y

installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

## 25. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : [visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.



**Dossier # : 1193931002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance / Approuver un projet de convention à cet effet

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1193931002 - Certification des fonds..xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mohamed OUALI  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-4254

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-01

Isabelle FORTIER  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514-872-9366  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1198260004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 21 juin 2018 (résolution CG 18 0351), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de cinq (5) territoires, pour une période de 24 mois - appel d'offres public 18-16879. Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 23 août 2018 (résolution du CG18 0406), un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois, appel d'offres public 18-17092. Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 5 août 2015 (résolution du CE15 1363), un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'arrondissement de LaSalle, pour une période de 58 mois, appel d'offres public 15-14291. Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché du bois trié en provenance de 6 territoires d'une somme de 311 950,17 \$, taxes incluses, pour une période de 16 mois à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. appel d'offres public 19-17500 - 4 soumissionnaires, 2 conformes. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 37 657,18 \$ en 2020.

Il est recommandé au Comité exécutif :

1. de résilier le contrat 15-14291 accordé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. pour la réception, le tri et la mise en marché du bois en provenance de l'arrondissement de LaSalle;
2. d'accorder à la firme Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 16 mois, pour la réception, le tri et la mise en

marché de bois en provenance de 6 territoires, au prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 311 950,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 19-17500 et au tableau de prix reçus;

2. d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de l'environnement de 37 657,18 \$ en 2020;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

1. de résilier le contrat 18-16879 accordé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. pour la réception, le tri et la mise en marché du bois trié en provenance de cinq (5) territoires.

2. de résilier le contrat 18-17092 accordé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. pour la réception, le tri et la mise en marché du bois en provenance de l'écocentre LaSalle.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-12 16:41

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198260004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 21 juin 2018 (résolution CG 18 0351), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de cinq (5) territoires, pour une période de 24 mois - appel d'offres public 18-16879. Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 23 août 2018 (résolution du CG18 0406), un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois, appel d'offres public 18-17092. Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 5 août 2015 (résolution du CE15 1363), un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'arrondissement de LaSalle, pour une période de 58 mois, appel d'offres public 15-14291. Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché du bois trié en provenance de 6 territoires d'une somme de 311 950,17 \$, taxes incluses, pour une période de 16 mois à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. appel d'offres public 19-17500 - 4 soumissionnaires, 2 conformes. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 37 657,18 \$ en 2020.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville a la compétence en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles. Ainsi, la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement est responsable de

planifier les contrats de collecte, de transport et de valorisation des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal.

Le Service de l'environnement octroie des contrats permettant aux territoires de transporter leur bois vers des sites de tri autorisés afin d'être valorisé. Centre de tri Mélimax inc. (Mélimax) est l'entreprise responsable de la réception, du tri et de la mise en marché du bois trié pour six (6) territoires, en vertu des trois (3) contrats suivants :

- Appel d'offres public 18-16879 (résolution CG 18 0351)
- Appel d'offres public 18-17092 (résolution du CG18 0406)
- Appel d'offres public 15-14291 (résolution du CE15 1363)

(ci-après les «(3) contrats »)

Or, le 11 janvier 2019, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a inscrit Mélimax au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Conséquemment, à partir du 13 mars 2019, elle est réputée en défaut d'exécuter les 3 contrats (art. 573.3.3.2 *Loi sur les cités et villes* et 21.3.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* ).

À la suite de l'inscription des entreprises Mélimax au RENA, la décision a été prise, afin de prévenir l'interruption des services, de solliciter le marché et de demander l'intervention de la compagnie de cautionnement (Intact Corporation Financière) en parallèle.

Les appels d'offres 19-17500 pour la réception, le tri et la mise en marché du bois en provenance de six (6) territoires et 19-17501 pour la réception, le tri et la mise en marché du bois en provenance de l'écocentre de LaSalle ont été lancés et publiés dans le SEAO le 28 janvier 2019. À noter qu'un territoire initialement couvert par un gré à gré a également été ajouté l'appel d'offres.

L'A/O 19-17499 a été lancé à la même date afin de trouver un entrepreneur pour la fourniture et le transport de conteneurs pour l'écocentre de LaSalle et pour l'écocentre de Saint-Laurent.

Une demande de prix a également été faite auprès de 7 fournisseurs pour obtenir les services de fourniture et de transport de conteneurs en cours de voirie pour onze (11) territoires (contrats de type gré à gré).

Des soumissions en réponse à ces sollicitations du marché ont été obtenues pour l'ensemble des services requis à l'exception des services de fourniture et de transport de conteneurs pour les écocentres de Saint-Laurent et de LaSalle.

La Ville bénéficiait d'un cautionnement d'exécution émis par la compagnie Intact Assurance pour les (3) contrats. La compagnie de cautionnement (Intact Corporation Financière) a également été contactée pour l'aviser que Mélimax serait considérée en défaut à compter du 13 mars 2019 et demander son intervention en vertu des cautionnements.

En conformité avec les clauses contractuelles, la compagnie de cautionnement a confirmé qu'elle paierait à la Ville les montants prévus aux cautionnements dont la Ville est bénéficiaire, et ce, pour les (3) contrats.

À la suite de cette annonce, le Service de l'approvisionnement a demandé à la caution de démontrer que 9386-0120 Québec inc. détenait l'ensemble des autorisations nécessaires afin d'opérer un centre de tri. La caution n'a pas été en mesure de démontrer que cette entreprise détenait un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Une vérification auprès du Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a confirmé cette information. La caution a

ainsi confirmé le 12 mars 2019 qu'elle n'était pas en mesure de reprendre ces contrats et qu'elle paiera les montants prévus aux cautionnements dont bénéficiait la Ville, soit 48 409,95 \$ pour les contrats de réception, de tri et de mise en marché du bois. Les orientations prises pour le maintien des activités de réception de tri et de mise en marché du bois (6 territoires et écocentre de LaSalle) font l'objet du présent sommaire décisionnel et ont pris en considération les ententes contractuelles en vigueur (Koncas Recyclage) ainsi que les offres reçues à la suite des appels d'offres lancés. Ces orientations sont décrites dans les sections suivantes.

Pour les contrats de fourniture, de collecte et de transport de conteneurs (clos de voirie et écocentres), le cadre juridique ne permet pas de contester la reprise des activités par la compagnie proposée par la caution, même s'il existerait possiblement des liens entre la compagnie et Mélimax. De plus, aucune soumission n'a été obtenue à la suite du lancement de l'appel d'offres pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les écocentres de LaSalle et de Saint-Laurent. L'orientation pour les activités de collecte et de transport de conteneurs a permis la réalisation des travaux par le sous-traitant proposé par la caution et de lancer de nouveaux appels d'offres pour ces services dans les meilleurs délais.

En parallèle, la Ville de Montréal a souhaité souligner officiellement à l'Autorité des marchés publics (AMP) la situation de marché particulière de la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition : marché restreint pour des services de l'ampleur de ceux requis pour Montréal et cadre juridique qui ne donne aucun levier pour écarter un fournisseur alternatif qui aurait des liens avec une autre entreprise inscrite au RENA. La lettre qui a été transmise à l'AMP se trouve en pièce jointe.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG18 0351** - 23 août 2018 : Accorder un contrat au Centre de tri Mélimax inc pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'écocentre LaSalle, pour une période de 22 mois, pour la somme de 781 744,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17092 (2 soum., 1 seul conforme).

**CG18 0351** - 21 juin 2018 : Accorder à Centre de tri Mélimax inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié pour 5 territoires, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 338 567,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16879 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.

**CE15 1363** - 10 août 2015 : Accorder à Centre de tri Mélimax, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour l'arrondissement de LaSalle, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 80 296 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14291 - Appel d'offres public 15-14291 (3 soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Considérant que Mélimax est réputée en défaut d'exécuter les (3) contrats, le présent dossier vise à résilier les trois (3) contrats accordés à Centre de tri Mélimax inc. pour la réception, le tri et la mise en marché du bois, obtenus à la suite des A/O publics 18-17092, 18-16879 et 15-14291 et à octroyer un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché du bois trié en provenance de six (6) territoires d'une somme de 311 950,17 \$, taxes incluses, pour une période de 16 mois à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc, plus bas soumissionnaire conforme - A/O 19-17500.

Pour ce qui est de l'écocentre de LaSalle, l'appel d'offres 19-17501 doit être annulé, car la distance du seul soumissionnaire conforme est trop élevée. Le bois de l'écocentre de LaSalle sera traité par l'entreprise Koncas Recyclage dans le cadre du contrat de gestion des CRD en vigueur.

## JUSTIFICATION

Les 3 contrats doivent être résiliés puisque, par l'effet de la loi, Mélimax est en défaut d'exécuter les 3 contrats à compter du 13 mars 2019. La résiliation s'effectue conformément à la clause de résiliation pour défaut (appel d'offres 15-14291) et en vertu de l'article 13.04 c) des appels d'offres 18-16879 et 18-17092.

Par ailleurs, l'A/O 19-17500 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) le 28 janvier 2019. Au terme de l'exercice de sollicitation du marché, qui aura duré 17 jours au total, on a dénombré sept (7) preneurs du cahier des charges et quatre (4) soumissions reçues. Selon les règles d'adjudication du contrat (application d'un facteur d'ajustement en fonction de la distance du centroïde présenté dans l'A/O et du lieu de traitement) et après analyse de la conformité administrative des soumissions, l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

Le prix soumis à la tonne est de 79,80 \$, pour un montant maximal de 311 950,17 \$, taxes incluses.

Le facteur d'ajustement en fonction de la distance est décisif dans le présent A/O. En effet, bien que le prix soumis par Centre de tri d'Argenteuil inc. soit considérablement plus bas que celui de Recyclage Notre-Dame inc., lui attribuer le contrat représenterait plus de 86 000 km de plus à parcourir et l'équivalent en heures travaillées pour les transporteurs. Ainsi, les coûts indirects pour la livraison des matières (main-d'oeuvre, usure et entretien du matériel roulant, consommation de carburant, etc.) ont été calculés et il a été déterminé qu'il coûterait moins cher globalement à la Ville d'attribuer le contrat à Recyclage Notre-Dame inc. À noter que le calcul du prix ajusté ne sert uniquement qu'à des fins d'adjudications du contrat.

L'estimation du prix par le professionnel interne est basée sur une moyenne des tarifs actuellement en vigueur pour le traitement du bois et des CRD, majoré de 5 % en raison de la perte d'un joueur important dans le marché avec l'inscription de Mélimax inc. au RENA. En effet, il a été estimé que plusieurs municipalités ayant recours à leurs services lanceraient des A/O simultanément, créant un effet de rareté et faisant augmenter les prix.

L'estimation du professionnel est de 84,50 \$ la tonne, pour un montant maximal de 330 421,90 \$, taxes incluses.

Pour inclure un ajustement en fonction de la distance à parcourir, le professionnel s'est basé sur une moyenne des distances entre le centroïde des territoires à desservir et les adresses de livraisons enregistrées lors des derniers A/O. Ainsi, l'estimation du professionnel est supérieure à la soumission la plus basse conforme à hauteur de **4 %**.

<b>1- PRIX SOUMIS ET PRIX SELON LES RÈGLES D'ADJUDICATIONS</b>		
<b>Soumissions conformes (taxes incluses)</b>	<b>Prix soumis</b>	<b>Prix ajustés*</b>
<b>Centre de tri d'Argenteuil inc.</b>	145 616 \$	689 770 \$
<b>Recyclage Notre-Dame inc.</b>	<b>311 950 \$</b>	483 640 \$
<b>Estimation des professionnels</b>	330 421 \$	502 091 \$
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(18 471) \$	(18 451) \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	- 6 %	<b>- 4 %</b>

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	N/A	21 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	N/A	206 130 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	N/A	43 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	N/A	206 130 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	N/A	43 %

\* comprend l'impact sur les coûts de collecte et de transport

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat, d'une durée approximative de 16 mois, s'étendra sur une période de deux (2) années financières. La somme requise s'élèvera à 311 950,17 \$ incluant les taxes. Cette dépense, assumée à 100 % par l'agglomération, sera imputée au budget du fonctionnement du Service de l'environnement poste budgétaire de services techniques – gestion des matières résiduelles.

La répartition des coûts se présente comme suit :

Contrats	2019	2020	Total
6 territoires	194 968,86 \$	116 981,31 \$	311 950,17 \$

Le détail des calculs se trouve en pièce jointe :

- La révision à la hausse de 584 tonnes par rapport à la quantité prévue aux anciens contrats engendre un coût additionnel de 48 910,78 \$ taxes nettes;
- Le coût unitaire augmente de 18,29 \$/t et s'ajoute au coût actuel (65,49 \$/t), ce qui génère un écart défavorable de 51 508,37 \$ taxes nettes.

Pour l'année 2019, la dépense additionnelle de 62 761,97 \$ sera absorbée par des économies du contrat de traitement des matières recyclables du Service de l'environnement. Elle sera également financée par un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 37 657,18 \$ au net en 2020.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat pour le tri, la réception et la mise en marché de bois trié touche le volet : "Pratiquer une gestion responsable des ressources" qui vise à récupérer 80 % de matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de CRD et encombrants d'ici 2019.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroyer ce contrat, le bois récolté dans 6 territoires sera acheminé vers d'autres filières qui ne garantissent pas sa pleine valorisation.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications



## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Résiliation 15-14291 13 mars 2019  
Résiliation 18-16879 28 mars 2019  
Octroi du contrat : 13 mars 2019 (conditionnel à la résiliation)  
Exécution des travaux : 28 mars 2019 au 30 juin 2020  
CE : 13 mars 2019  
CM: 25 mars 2019  
CG 28 mars 2019  
Début du contrat : 28 mars 2019  
Fin du contrat : 30 juin 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Carl MOISE, Service de l'environnement  
Arnaud BUDKA, Service de l'environnement  
Paula URRRA, Service de l'environnement  
Guillaume DEVIN-DUCLOS, Service de l'environnement  
Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Richard DAGENAIS, Service de l'approvisionnement  
Guylaine VAILLANCOURT, Service des affaires juridiques  
Marie-France MILORD, Service des finances

Lecture :

Guylaine VAILLANCOURT, 11 mars 2019  
Paula URRRA, 11 mars 2019  
Arnaud BUDKA, 8 mars 2019  
Richard DAGENAIS, 7 mars 2019  
Marie-France MILORD, 7 mars 2019  
Karine BÉLISLE, 7 mars 2019

Guillaume DEVIN-DUCLOS, 7 mars 2019  
Carl MOISE, 7 mars 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume DEVIN-DUCLOS  
Agent de recherche

**Tél :** 514-872-2236  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-07

Carl MOISE  
C/s operations - gestion des matieres  
residuelles

**Tél :** 514 872-9108  
**Télécop. :** 514 872-8146

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Arnaud BUDKA  
Directeur de la gestion des matières résiduelles  
**Tél :** 514 868-8765  
**Approuvé le :** 2019-03-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2019-03-12

**Direction générale**  
**Bureau du directeur général**  
275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.105  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone : 514 872-5753  
Télécopieur : 514 872-2896

PAR COURRIEL

Le 13 mars 2019

Maître Denis Gallant  
Président-directeur général  
Autorité des marchés publics  
525, boulevard René-Lévesque Est, RC 30  
Québec (Québec) G1R 5S9  
[denis.gallant@amp.gouv.qc.ca](mailto:denis.gallant@amp.gouv.qc.ca)

**Objet : Inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics des compagnies Centre de tri Mélimax inc. et Mélimax Transport inc.**

Monsieur le Président-Directeur général,

Nous désirons porter à votre attention une situation qui entraîne certains questionnements chez les divers intervenants municipaux impliqués dans l'administration de contrats en cours entre la Ville de Montréal et les entreprises mentionnées ci-dessus.

Le 11 janvier 2019, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a inscrit les compagnies Centre de tri Mélimax inc. et Mélimax Transport inc. (ci-après désignées collectivement « Mélimax ») au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* (RENA).

La Ville de Montréal est liée à Mélimax en vertu de trois (3) contrats de fourniture de service pour la réception, le tri et la mise en marché du bois trié ainsi que pour la fourniture de conteneurs et de transport pour divers secteurs.

Conséquemment, à partir du 13 mars 2019, Mélimax est réputée en défaut d'exécuter ses contrats (art. 573.3.3.2 *Loi sur les cités et villes* et 21.3.1 de la *Loi sur les contrats des organismes public*).

Suite à l'inscription de Mélimax au RENA, la décision a été prise rapidement, afin de prévenir l'interruption des services, de solliciter le marché et de demander l'intervention de la compagnie de cautionnement (Intact Corporation Financière).

Des soumissions en réponse à ces sollicitations ont été obtenues pour l'ensemble des services fournis par Mélimax sauf et excepté pour un secteur en particulier, à savoir les services de fourniture et de transport de conteneurs pour les écocentres de Saint-Laurent et de LaSalle.

La Ville de Montréal a alors informé la compagnie de cautionnement Intact Corporation Financière de ce qui précède et a requis son intervention en vertu des cautionnements afin d'éviter une cessation de service pour les écocentres de Saint-Laurent et de LaSalle.

Il faut savoir qu'il fut spécifiquement décidé, préalablement à cette démarche, qu'il fallait éviter les impacts d'un arrêt de service, même partiel, vu les conséquences qu'occasionneraient les délais prévisibles d'octroi, le tout d'un marché incertain.

Conformément à ses obligations, Intact Corporation Financière informa la Ville de Montréal qu'une autre entreprise assurera la continuation du contrat.

Or, il appert que cette entreprise appartiendrait et serait administrée par une personne ayant une certaine proximité avec l'administrateur principal de Mélimax.

À ce stade, force est de constater que la Ville de Montréal ne peut, sous peine de perdre les bénéfices de l'intervention de la compagnie de cautionnement, refuser la continuation du contrat en cause par l'entreprise proposée par la caution, et ce, malgré l'apparence du lien entre les administrateurs.

Nous sommes assurés, après analyse de la situation, que l'intérêt actuel de la Ville de Montréal requiert que nous acceptions cette continuation par l'entreprise proposée.

Pour autant, nous désirons porter à votre attention cette particularité à laquelle la loi actuelle n'apporte aucun remède ni piste de solution pour les administrations publiques.

Nous croyons en fait qu'une réflexion s'impose au sujet des entreprises qui, bien que distinctes, auraient des administrateurs ou des dirigeants apparentés par des liens familiaux, le tout afin d'éviter que d'autres situations de cette nature puissent survenir et possiblement compromettre la perception du public sur l'accomplissement de la finalité de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ chapitre C-65.1).

Étant assuré de votre intérêt et de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président-Directeur général, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,



Serge Lamontagne, MBA, ASC

**Dossier # : 1198260004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 21 juin 2018 (résolution CG 18 0351), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de cinq (5) territoires, pour une période de 24 mois - appel d'offres public 18-16879. Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 23 août 2018 (résolution du CG18 0406), un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois, appel d'offres public 18-17092. Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 5 août 2015 (résolution du CE15 1363), un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'arrondissement de LaSalle, pour une période de 58 mois, appel d'offres public 15-14291. Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché du bois trié en provenance de 6 territoires d'une somme de 311 950,17 \$, taxes incluses, pour une période de 16 mois à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. appel d'offres public 19-17500 - 4 soumissionnaires, 2 conformes. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 37 657,18 \$ en 2020.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

**FICHIERS JOINTS**

-  [19-17500 Liste des commandes.pdf](#)
-  [19-17500 Prix ajustés.pdf](#)
-  [19-17500 Intervention.pdf](#)
-  [19-17500 pv.pdf](#)
-  [19-17500 TCP1.pdf](#)
-  [Recyclage Notre Dame Bordereau corrigé.pdf](#)

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Myriem LAKLALECH  
 Agente d'approvisionnement  
**Tél : 514-872-1998**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-12

Richard DAGENAIS  
 Chef de Section  
**Tél : 514-872-5241**  
**Division :**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

#### Soumission(s) rejetée(s) (nom)

#### Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Centre de tri d'Argenteuil	145 615,84 \$	<input type="checkbox"/>	
Recyclage Notre Dame	311 950,17 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

La TVQ n'a pas été prise en compte dans le bordereau de Recyclage Notre dame, en corrigeant la coquille le montant soumissionné est de 311 950,17\$ et non de 284 886\$. Une fois le calcul d'ajustement fait pour le transport, le Centre de tri d'Argenteuil revient à 689 769,52\$ comparativement à Recyclage Notre Dame qui nous reviendrait à 483 640,04\$. Suite à ce calcul, il deviendrait notre plus bas soumissionnaire conforme selon la méthode d'adjudication présente dans la Régie avec un montant d'octroi de 311 950,17\$. Un des preneurs de cahiers de charges a répondu ne pas fournir les services demandés.

Préparé par :

Le  -  -



**Service de l'approvisionnement**

Direction générale adjointe – Services institutionnels  
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400  
 Montréal (Québec) H2M 1L5



## Tableau comparatif des prix

**No de l'appel d'offres**

19-17500

**Agent d'approvisionnement**

Myriem Laklalech

Conformité 

Num. d'item	Description d'item	Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Prix unitaire	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
1	Réception, tri et mise en ma	0	0	Centre de tri d'Argenteuil	37,25 \$	3400	tonnes	1	126 650,00 \$	145 615,84 \$
				Recyclage Notre Dame	79,80 \$	3400	tonnes	1	271 320,00 \$	311 950,17 \$

Ajustement du prix à la distance AO 19-17500 Réception, tri et mise en marché du bois trié 6 territoires

	Centre de tri d'Argenteuil	Recyclage Notre Dame
PRIX UNITAIRE SOUMIS	37,25	79,80
FA	0,80	0,80
D (A+R)	174,00	54,90
T	3 400,00	3 400,00
Prix unitaire ajusté = PU + (Fa*D)	176,45	123,72

<b>C1 = CU*T</b>	126650	271320
<b>C2 = T*D*Fa</b>	473280	149328
<b>C = C1 + C2</b>	<b>599 930,00 \$</b>	<b>420 648,00 \$</b>
<b>TPS</b>	29 996,50 \$	21 032,40 \$
<b>TVQ</b>	59 843,02	41 959,64
<b>Total avec taxes</b>	<b>689 769,52 \$</b>	<b>483 640,04 \$</b>



Numéro d'appel d'offres	19-17500
Titre de l'appel d'offres	Réception, tri et mise en marché de bois trié pour 6 territoires
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire <i>(Selon le Registre des entreprises du Québec)</i>	Recyclage Notre-Dame Inc.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1146231148
Adresse du soumissionnaire	8155 rue Larrey, Anjou, Québec, H1J 2L5

*Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).*

Numéro de l'item	Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
1	Réception, tri et mise en marché du bois trié pour 6 territoires	271 320,00 \$	13 566,00 \$	- \$	284 886,00 \$

*ML*  
*contigé*  
 27 064,17 \$  
 311 950,17 \$



*Ils m'ont pas pris le bon bordereau*

*15/02/19*

*M.S.*



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 19-17500

Numéro de référence : 1231949

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Réception, tri et mise en marché de bois trié pour 6 territoires

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Centre de tri d'Argenteuil inc. 435, montée Cushing Brownsburg-Chatham, QC, J8G1B9 NEQ : 1168616887	<a href="#">Monsieur Martin Lamoureux</a> Téléphone : 450 566-8000 Télécopieur :	<b>Commande : (1539571)</b> 2019-02-05 15 h 23 <b>Transmission :</b> 2019-02-05 15 h 23	3065772 - Addenda 1 2019-02-14 10 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Centre de tri Melimax Inc. 303 boul. Industriel Châteauguay, QC, J6J 4Z2 NEQ : 1165093999	<a href="#">Monsieur Mario Landry</a> Téléphone : 450 699-6862 Télécopieur : 450 699-8488	<b>Commande : (1537816)</b> 2019-02-01 13 h 37 <b>Transmission :</b> 2019-02-01 13 h 37	3065772 - Addenda 1 2019-02-14 10 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Del Degan, Massé et associés 825, rue raoul-jobin Québec, QC, G1N 1S6 <a href="http://www.groupe-ddm.com">http://www.groupe-ddm.com</a> NEQ : 1173560583	<a href="#">Monsieur Raphael Readman</a> Téléphone : 418 877-5252 Télécopieur : 418 877-6763	<b>Commande : (1535409)</b> 2019-01-29 9 h 09 <b>Transmission :</b> 2019-01-29 9 h 09	3065772 - Addenda 1 2019-02-14 10 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Ecoservice Tria Inc. 1985, Jean-Marie Langlois La Prairie, QC, J5R 5Z8 NEQ : 1142698183	<a href="#">Monsieur Dominic Beaulieu</a> Téléphone : 450 659-9333 Télécopieur :	<b>Commande : (1536370)</b> 2019-01-30 12 h 06 <b>Transmission :</b> 2019-01-30 12 h 06	3065772 - Addenda 1 2019-02-14 10 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Koncas Recyclage Inc. 10930 Sherbrooke Est Montréal, QC, H1B1B4 NEQ : 1168118421	<a href="#">Madame Alexandra Poitevin</a> Téléphone : 514 717-4873 Télécopieur :	<b>Commande : (1536605)</b> 2019-01-30 15 h 54 <b>Transmission :</b> 2019-01-30 15 h 54	3065772 - Addenda 1 2019-02-14 10 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> recyclage notre-dame inc 9400, rue de l'innovation Montréal, QC, h1j 2x9 NEQ : 1146231148	<a href="#">Monsieur Maxim Sylvestre</a> Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	<b>Commande : (1535282)</b> 2019-01-29 2 h 58 <b>Transmission :</b> 2019-01-29 2 h 58	3065772 - Addenda 1 2019-02-14 10 h 07 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> SERVICES SANITAIRES MAJ INC. 225 DU PROGRÈS	<a href="#">Monsieur Michael Lafortune</a>	<b>Commande : (1538862)</b> 2019-02-04 16 h 44	3065772 - Addenda 1 2019-02-14 10 h 06 - Courriel

Chertsey, QC, J0K 3K0  
NEQ : 1142538520

Téléphone : 450 882-  
9186      **Transmission :**  
2019-02-04 16 h 44  
Télécopieur : 450  
882-3693

Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

- 
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

---

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Dossier # : 1198260004****Unité administrative responsable :**

Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte\_transport et traitement des matières résiduelles

**Objet :**

Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 21 juin 2018 (résolution CG 18 0351), pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié en provenance de cinq (5) territoires, pour une période de 24 mois - appel d'offres public 18-16879. Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 23 août 2018 (résolution du CG18 0406), un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'Écocentre de LaSalle, pour une période de 22 mois, appel d'offres public 18-17092. Résilier le contrat octroyé à l'entreprise Centre de tri Mélimax inc. en date du 5 août 2015 (résolution du CE15 1363), un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois, en provenance de l'arrondissement de LaSalle, pour une période de 58 mois, appel d'offres public 15-14291. Accorder un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché du bois trié en provenance de 6 territoires d'une somme de 311 950,17 \$, taxes incluses, pour une période de 16 mois à l'entreprise Recyclage Notre-Dame inc. appel d'offres public 19-17500 - 4 soumissionnaires, 2 conformes. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 37 657,18 \$ en 2020.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**FICHIERS JOINTS**[Intervention financière GDD 1198260004.xlsx](#)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Jean-François BALLARD  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-5916**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-11

Yves COURCHESNE  
Directeur de service - finances et trésorier  
**Tél :** 514 872-6630  
**Division :** Service des finances



(2)

**Dossier # : 1182357004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada Inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendies de Montréal, pour une période de trois (3) ans - Somme maximale 1 809 091,92 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87\$.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la Loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Rogers Communications Canada Inc., pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion et communication pour le Service de sécurité incendies de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour un montant maximal de 1 809 091,92 \$ taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15%, correspondant à une somme de 133 849,37 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-03-04 09:36

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182357004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada Inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendies de Montréal, pour une période de trois (3) ans - Somme maximale 1 809 091,92 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87\$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Système de Gestion des Interventions (SGI) est au cœur des activités opérationnelles du Service de sécurité Incendie de Montréal (SIM). Le SGI permet d'acheminer aux intervenants du SIM plusieurs types d'informations pertinentes relatives aux interventions, telles que le type de bâtiment, la présence de matières dangereuses, la localisation des bornes d'incendie et le trajet optimal jusqu'au lieu de l'intervention. Son utilisation contribue à la réduction du temps de réponse lors d'un appel d'urgence et à l'amélioration des processus de répartition du SIM, ce qui contribue à assurer la sécurité des citoyens et celle des intervenants du SIM. Il permet la répartition des appels d'urgence ainsi que la gestion des opérations et des communications sur le territoire de l'île de Montréal. Il est actuellement utilisé par près de 2400 pompiers, 24 heures par jour et 365 jours par année. Il soutient la gestion de plus de 127 500 interventions par année.

Le SGI est constitué d'un ensemble de composantes dont une infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires. Depuis 2013, la firme Bell mobilité - division radio (BMR) assure le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du SIM et ce, jusqu'en février 2020. Ce réseau déployé en 2004 est aujourd'hui désuet et opère avec la technologie "Dataradio" limitée à des vitesses de faible débit pour transmettre des ordres de mission, coordonnées GPS, changements de statuts, etc., entre le centre de répartition et les pompiers dans leurs casernes ainsi que les pompiers dans les véhicules d'intervention sur le territoire de l'île de Montréal.

Dans le cadre de son projet « Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence », le Service des TI a retenu la technologie LTE pour rehausser le niveau de service des communications dans les véhicules du SIM et pour offrir une évolutivité vers de nouvelles fonctionnalités en développement telle la préemption. Ainsi, le



Service des TI a fait l'acquisition, par l'entremise du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), de modems véhiculaires multitâches haute performance dans le but d'adresser la désuétude des équipements et pour offrir de nouvelles fonctionnalités au SGI. Ces modems sont conçus pour offrir une connectivité sécurisée et permanente aux applications critiques dans les services de sécurité publique, de transport en commun et sur le terrain. Rogers Communications Canada Inc dispose d'une exclusivité au Québec pour les services d'installation et de support de ces équipements et outils de gestion.

Cette nouvelle solution LTE offre une plus haute disponibilité, un plus haut débit de transmission, et permet d'assurer la pérennité du service due à sa capacité d'interface avec les nouvelles technologies. Cette solution consiste à remplacer le réseau existant par des réseaux LTE publics (un réseau primaire et un réseau de relève). Le LTE Public désigne le réseau de téléphonie mobile appartenant au fournisseur de télécommunication qui introduit un bon débit pouvant aller jusqu'à plusieurs mégabits de données par seconde (4G/LTE Long Term Evolution).

L'objet du présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada Inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendies de Montréal, pour une période de trois (3) ans, assortie de deux options d'une année de prolongation, pour une somme maximale 1 809 091,92 \$, taxes incluses, et à approuver le projet de convention à cet effet. Le présent dossier vise également à autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87\$.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC 1284239 - 29 juin 2018 - Acquisition de 253 MG90 Modem Kit 4 et équipements et services associés via l'entente du CSPQ (voir CG16 0175 ci-dessous) pour le projet 72080.03 Réseau sans fil de transmission de données LTE SIM pour un montant de 794 898,17 \$

CG18 0119 - 22 février 2018 - Prolongation du contrat pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 29 février 2020, dans le cadre du contrat accordé à Bell Mobilité - Division Radio (CG13 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 896 176 \$ à 4 218 245,79 \$, taxes incluses

CG16 0175 - 24 mars 2016 - Conclure une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement

CG13 0047 - 28 février 2013 - Accorder un contrat à Bell Mobilité - Division Radio, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 28 février 2018, pour une somme maximale de 2 896 176 \$, taxes incluses, avec l'option de prolongation pour 3 années additionnelles - Appel d'offres public 12-12413 (2 soumissionnaires. - 1 seul conforme)/Approuver le projet de convention à cet effet.

## **DESCRIPTION**

L'objet de ce contrat est le remplacement des modems Gemini PD+ et ses antennes existantes devenus désuets par les modems Sierra Wireless MG90 LTE et ses antennes. Le contrat comprend :

1. la planification des activités d'installation et de configuration;
2. l'installation et la configuration du logiciel de gestion/communication Sierra;
3. la configuration des modems et pré-tests;
4. le remplacement des modems existants et leurs composantes;
5. la gestion des configurations des modems;
6. la gestion de l'inventaire;
7. un guide de démontage général pour l'ensemble de la flotte de véhicule du SIM;
8. des guides de montage détaillés des installations des nouveaux modems et leurs composantes par type de véhicules;
9. les services de gestion et de surveillance des modems Sierra Wireless MG90, via le logiciel de gestion et communication;
10. le service de support et de maintenance des modems véhiculaires et du logiciel de gestion et de communication;
11. les services sur demande.

L'entente est d'une durée de 3 ans, assortie de 2 options d'une année de prolongation.

## JUSTIFICATION

Afin de résoudre la problématique de désuétude du réseau, le Service des TI a acquis 259 modems Sierra Wireless MG90 (kit modem 4), incluant la carte SIM (Subscriber Identity Module) et les logiciels AirLink® Mobility Manager (AMM) et ACM AirLink® Connection Manager (ACM) à travers l'entente cadre # 999106936 que le Centre de Services partagés (CSPQ) a mis en place suite à un appel d'offres, et dont Rogers Communications Canada inc. (Rogers) est le fournisseur de service de premier rang.

De plus, de par des ententes d'exclusivité, Rogers est le seul fournisseur autorisé au Québec quant à la vente, la garantie prolongée, l'installation et les services d'entretien et de support des modems Sierra Wireless MG90.

La Ville peut accorder de gré à gré à la firme Rogers communication inc. ce contrat de fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendies de Montréal et ce, en vertu des articles 573.3 paragraphe (9) de la *Loi sur les cités et ville*, puisque Rogers est le seul fournisseur autorisé au Québec quant à la vente, la garantie prolongée, l'installation et les services d'entretien et support des modems Sierra Wireless MG90.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

- La firme Rogers Communications Inc. a obtenu son accréditation le 14 août 2015 et cette dernière est en cours de renouvellement. Rogers est inscrite à l'AMP sous le numéro de client 3000506649 et dispose d'une accréditation valide à ce jour.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense, d'un montant de 1 809 091,92 \$, taxes incluses, est répartie sur une période de 3 ans, et se présente comme suit:

Tableau de répartition des coûts (taxes incluses):

Description	2019 - Année 1	2020 - Année 2	2021 - Année 3	TOTAL (3 ans)	2022 (Option Année 4)	2023 (Option Année 5)	TOTAL (5 ans)



Installation et intégration des modems LTE et du logiciel (PTI)	711 745,23 \$			711 745,23 \$			711 745,23 \$
Maintenance et support des modems LTE et du logiciel (BF)	391 708,33 \$	352 819,18 \$	352 819,18 \$	1 097 346,69 \$	352 819,18 \$	352 819,18 \$	1 802 985,06 \$
Total (PTI+BF)	1 103 453,56 \$	352 819,18 \$	352 819,18 \$	1 809 091,92 \$	352 819,18 \$	352 819,18 \$	2 514 730,28 \$

### **Dépenses capitalisables (PTI):**

La dépense de 711 745,23 \$ taxes incluses (649 918,26 \$ net de taxes) sera imputée au PTI 2019-2021 du Service des TI au projet 72080.03 Réseau sans fil de transmission de données LTE SIM du programme 72080 - Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence du SIM. Ladite dépense va servir à couvrir l'acquisition d'équipement de stockage, et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense sera financée à 100% par l'agglomération.

### **Dépenses non capitalisables (BF):**

La dépense de 1 097 346,69 \$ taxes incluses (1 002 023,79 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information. Cette dépense sera financée à 100% par l'agglomération et le budget nécessaire à ce dossier est déjà prévu au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.

L'année 2019, qui correspond à l'année de déploiement de la nouvelle solution, verra l'ancienne solution de radiocommunication et la nouvelle solution LTE cohabiter, l'utilisation de la solution de radiocommunication diminuant au fur et à mesure des déploiements de la nouvelle solution. Les tableaux ci-dessous détaillent les dépenses et économies réalisées dans la période 2019-2023, incluant les années d'option.

### **Budget de fonctionnement pour la solution LTE (avant taxes) :**

Année	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Services de Maintenance et Support Rogers (modems + outils de gestion)	(340 690,00 \$)	(306 866,00 \$)	(306 866,00 \$)	(306 866,00 \$)	(306 866,00 \$)	(1 568 154,00 \$)
Consommation Cellulaire	(63 709,80 \$)	(122 455,20 \$)	(122 455,20 \$)	(122 455,20 \$)	(122 455,20 \$)	(553 530,60 \$)

(Entente CSPQ)						
Total Nouvelle solution LTE Rogers	(404 399,80 \$)	(429 321,20 \$)	(429 321,20 \$)	(429 321,20 \$)	(429 321,20 \$)	(2 121 684,60 \$)
Contrat existant avec Bell Mobilité avant, pendant et suite à la transition	(525 151,57 \$)	(79 874,11 \$)	0 \$	0 \$	0 \$	(605 025,68 \$)
Budget de fonctionnement actuel	590 516,94 \$	590 516,94 \$	590 516,94 \$	590 516,94 \$	590 516,94 \$	2 952 584,70 \$
Coût actuel de licences radio Dataradio (inclut dans le budget de fonctionnement actuel)	(15 579,00 \$)	(3 894,75 \$)	0 \$	0 \$	0 \$	(19 473,75 \$)
Impact sur le budget de fonctionnement (avant taxes)	(354 613,43 \$)	77 426,88 \$	161 195,74 \$	161 195,74 \$	161 195,74 \$	206 400,67 \$
Impact sur le budget de fonctionnement (taxes incluses)	(407 713,79 \$)	89 032,56 \$	185 334,80 \$	185 334,80 \$	185 334,80 \$	237 309,17 \$
Impact sur le budget de fonctionnement (montant net)	(372 299,77 \$)	81 288,55 \$	169 235,38 \$	169 235,38 \$	169 235,38 \$	216 694,90 \$

La hausse temporaire des dépenses du budget de fonctionnement en 2019 s'explique par l'utilisation en parallèle des réseaux durant la migration. À noter que sur une période de 5 ans, l'impact au budget de fonctionnement est une réduction de 237 309,17 \$ incluant les taxes.

Variation de quantités :

Le Service des TI compte se prévaloir de budgets additionnels pour la durée du contrat. La variation de quantité requise est de 15% sur les éléments admissibles (éléments du bordereau à prix unitaire et non forfaitaire ou annuel), soit une somme de 133 849,87 \$, le tout conformément à l'article 18 du règlement de gestion contractuelle, dans le but de répondre aux potentiels besoins additionnels pour la durée du contrat (36 mois), et des 2 options d'une année de prolongation.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Étant donné que le SGI est directement lié à la protection des citoyens, il est impératif que l'ensemble des composantes utilisées soit opérationnel et supporté 24 heures par jour et 365 jours par année. L'octroi de ce contrat permettra un fonctionnement optimal des modems LTE véhiculaires du SIM achetés via l'entente CSPQ et du logiciel de gestion et communication.

La mise en place de la nouvelle solution véhiculaire permettra une économie de 89 032,56 \$ taxes incluses au budget de fonctionnement dès la 2ème année, puis une économie de 185 334,80 \$ taxes incluses par année pour les années subséquentes, incluant l'augmentation de consommation cellulaire. Le tout, en offrant plus de fonctionnalités telles que la haute disponibilité, des plus grands débits de transmission et l'interopérabilité avec les technologies actuelles.

La technologie LTE permettra, par rapport à la technologie de radiocommunication, d'améliorer le temps de réponse des pompiers et d'augmenter la sécurité des intervenants du SIM. En outre, la technologie LTE permettra un accroissement des fonctionnalités, une augmentation des débits de transmission, une évolutivité et une meilleure interopérabilité avec les nouvelles technologies.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier par le CE - 13 mars 2019;

- Approbation du dossier par le CM - 25 mars 2019;
- Approbation du dossier par le CG - 28 mars 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds : ; Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY); Validation du processus d'approvisionnement : ; Service de l'approvisionnement , Direction (xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx)

---

### **Parties prenantes**

Gervais THIBAUT, Service des technologies de l'information  
Philippe GAUTHIER, Service de sécurité incendie de Montréal  
Alexandre MIZOGUCHI, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Christine BRIEN KILIAN  
Conseillère Analyse et Contrôle de Gestion

**Tél :** 514 872-7078  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-13

Demis NUNES  
Chef division reseaux de télécommunications

**Tél :** 514-887-9047  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Gianina MOCANU  
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

**Tél :** 514-280-8521  
**Approuvé le :** 2019-02-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2019-03-01



Montréal, le 4 juin, 2018

Jean-Frédéric Huard  
Spécialiste de Solution IdO (Internet des Objets)  
Rogers Communications Canada Inc.  
800 rue de la Gauchetière Ouest, 6ième étage  
Montréal, QC H5A 1K3

Objet: Entente d'exclusivité

Cher Jean-Frederic,

Par cette lettre Gestion d'objets distants CMO (Cloud Monitored Objects Inc ., ci-après « CMO ») confirme qu' aux termes d'une entente intervenue le 1<sup>er</sup> avril 2018, à Montréal, elle accorde l'exclusivité de ses services d'installation et de service relatifs aux les appareils Sierra Wireless pour le Service des incendies de Montréal à Rogers Communications Canada Inc. pour les années 2018 et 2019.

En contrepartie, Rogers Communications Canada Inc s'engage également à retenir les services exclusifs de CMO pour les installations de modems, antennes, tablettes et de supports véhiculaires ainsi que les contrats de services sur l'ensemble de ces équipements pour la même période.

Pour plus amples informations, veuillez me contacter aux coordonnées qui apparaissent ci-dessous.

Cordialement,

Jean-François Boivin  
Développement des affaires  
Gestion d'objets distants CMO / Cloud Monitored Objects Inc.  
3026 Rue Anderson, Bureau 201, Terrebonne, Qc, J6Y 1W1  
t. (450) 951-1001, 225



October 11, 2018

Gervais Thibault, Directeur  
Direction solutions d'Affaires - Sécurité publique et justice  
Ville de Montréal, 801, Brennan  
Montréal, Qc  
H3C 0G4

Subject: Letter of Authorization as Authorized Integrator for Sierra Wireless AirLink Products for City of Montreal

Dear Jean-Francois,

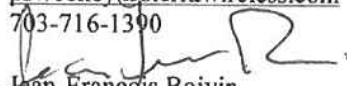
This letter will serve as certification that Cloud Monitored Objects is an Authorized Reseller of Sierra Wireless AirLink hardware, extended warranties, and associated equipment and services.

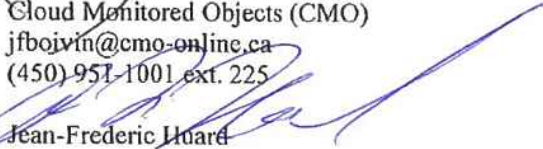
In addition, CMO is the only Sierra Wireless Authorized Reseller in Quebec authorized to sell all of the airlink products including the MG90 and its supporting software and services.

CMO is the only Sierra Wireless Authorized Reseller in Quebec that has been certified on the deployment and installation of the MG90 solution. In addition, Rogers is a primary provider authorized to resell Sierra Wireless services including hardware, extended warranties, and associated equipment for the deployment and installation of the MG90 solution for the CSPQ contract.

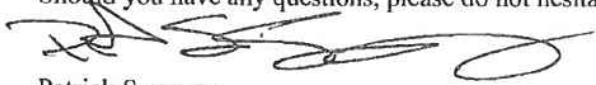
Other contact information is as follows:

Patrick Sweeney  
Sierra Wireless  
[psweeney@sierrawireless.com](mailto:psweeney@sierrawireless.com)  
703-716-1390

  
Jean-Francois Boivin  
Cloud Monitored Objects (CMO)  
[jfboivin@cmo-online.ca](mailto:jfboivin@cmo-online.ca)  
(450) 951-1001 ext. 225

  
Jean-Frederic Huard  
Rogers  
800 de la Gauchetiere West  
[JeanFrederic.Huard@rci.rogers.com](mailto:JeanFrederic.Huard@rci.rogers.com)  
438-993-3478

Should you have any questions, please do not hesitate to contact me. Sincerely,

  
Patrick Sweeney  
Director of Channel Sales, Sierra Wireless

## CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

**ENTRE :**

**VILLE DE MONTRÉAL**

personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, Greffier de la Ville, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après nommée : la « **Ville** »

**ET :**

**CORPORATION :**

**Rogers Communications Canada inc.,**

personne morale ayant sa principale place d'affaires au 10 FL-333 ST Bloor, Toronto Ontario M4W1G9, Canada, agissant et représentée par Édith Cloutier dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare.

Ci-après nommé : le « **Contractant** »

### PRÉAMBULE

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal a adopté un *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Contractant;

### ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 27 février 2019 relatifs à l'acquisition de services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion et communication pour le Service de sécurité incendies de Montréal;
- « **Annexe 2** » : l'offre de services présentée par le Contractant le 27 février 2019;
- « **Directeur** » : le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Propriété intellectuelle** » : documents, études et rapports préparés par le Contractant dans le cadre de la présente convention;

« **Unité administrative** » : le Service des Technologies de l'Information.

## **ARTICLE 2** **INTERPRÉTATION**

- 2.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 2.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

## **ARTICLE 3** **OBJET**

La Ville retient les services professionnels du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, pour l'installation, l'intégration, la maintenance et le support de modems LTE véhiculaires et du logiciel de gestion et communication pour le Service de sécurité incendies de Montréal.

## **ARTICLE 4** **DURÉE**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties, suivant la date la plus tardive ou à compter de toute date ultérieure fixée par le Directeur et, sous réserve de l'article 11 (RÉSILIATION), prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses obligations.

## **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utile à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.



## **ARTICLE 6**

### **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter avec diligence, les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant demeure maître des moyens à mettre en œuvre pour exécuter ses obligations;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées conformément à la somme prévue à l'article 8.1 et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.9 dans la mesure où le Contractant fait des représentations à la Ville à l'effet que son activité ou ses services ne sont pas taxables, prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne en capital, intérêts et frais, eu égard à toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales pour le paiement des taxes;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique ce dernier, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et du déroulement des activités faisant l'objet de la présente convention;
- 6.11 n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;

## **ARTICLE 7**

## **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge non conformes aux dispositions de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

## **ARTICLE 8 HONORAIRES**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de un million huit cent neuf mille quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-douze cents (1 809 091,92 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant. La prétention du Contractant selon laquelle son activité ou les services rendus aux termes de la présente convention ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville et, dans un tel cas, aucune somme additionnelle ne sera versée par la Ville au Contractant à titre de taxes.
- 8.2 Les factures adressées à la Ville par le Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ;
- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention;
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

## **ARTICLE 9 LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.1.

## **ARTICLE 10 DROITS D'AUTEUR**

En considération du paiement de toute somme prévue à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux à l'exclusion du matériel didactique et des cahiers de cours remis aux participants durant les sessions de formation.
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert pour exécuter ses obligations aux termes de la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

## **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps. Le Directeur avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. Sur réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Directeur tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des travaux ou services rendus et de la valeur des biens fournis, le cas échéant, qui demeurent impayés à la date de l'avis du Directeur en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture;
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Directeur. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

## **ARTICLE 12** **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.3, 6.4, 6.9 et 10.3 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

## **ARTICLE 13** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **13.1 Entente complète**

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties.

### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

### 13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

### 13.4 **Modification à la Convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux parties.

### 13.5 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### 13.6 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre partie, à condition que l'une ou l'autre Partie puisse, sans consentement, céder ses droits et obligations en vertu de la présente convention à une société qu'elle contrôle directement ou indirectement, sa société mère, ou une société sœur, à condition que le cessionnaire assume toutes les obligations de la Partie en vertu de la présente Entente..

### 13.7 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### **Élection de domicile du Contractant**

Le Contractant fait élection de domicile au 4000-800 rue De La Gauchetière Ouest, Montréal, province de Québec, H5A1K3 Canada et tout avis doit être adressé à l'attention de la Vice-Présidente, Ventes. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### **Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 275 Notre-Dame-Est à Montréal, province de Québec, \_\_\_\_\_ et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

13.8 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, A LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2019

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_

Le 27<sup>e</sup> jour de février 2019

**Rogers Communications Canada inc.**



Par : \_\_\_\_\_

Édith Cloutier, Vice-Présidente Ventas

Cette convention a été approuvée par le (inscrire le nom de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) de la Ville de Montréal, le \_\_\_\_ e jour de \_\_\_\_\_ 2019 (Résolution (inscrire l'abréviation de l'instance décisionnelle finale qui doit approuver la convention) .....).

Le 14 août 2015

ROGERS COMMUNICATIONS S.E.N.C.  
A/S MADAME SHANNON L VALLIANT  
333, BLOOR ST E  
TORONTO (ON) M4W 1G9

N° de décision : 2015-CPSM-1042758  
N° de client : 3000506649

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CÂBLE ROGERS
- CHATR
- CHATR SANS-FILS
- CHATR WIRELESS
- CITYFONE TELECOMMUNICATIONS
- COMMUNICATIONS ROGERS
- FIDO
- FIDO SOLUTIONS
- GROUPE DES SOCIÉTÉS ROGERS
- ROGERS (TRADEMARK ROGERS & MOBIUS DESIGN - REGISTRATION NO. TMA588,468)
- ROGERS BUSINESS SOLUTIONS
- ROGERS CABLE
- ROGERS COMMUNICATIONS
- ROGERS COMMUNICATIONS PARTNERSHIP
- ROGERS GROUP OF COMPANIES
- ROGERS PLUS
- ROGERS RETAIL
- ROGERS SANS FIL
- ROGERS SANS-FIL
- ROGERS WIRELESS
- SERVICES RÉSEAUX ROGERS

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

- SOLUTIONS D'AFFAIRES ROGERS
- SOLUTIONS FIDO
- TÉLÉCOMMUNICATIONS CITYFONE
- VENTE AU DÉTAIL ROGERS

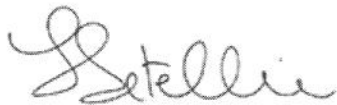
une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). ROGERS COMMUNICATIONS S.E.N.C. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 août 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

## Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **jeudi, 28 février 2019 à 19:30**

## Fiche de l'entreprise

**Nom** : ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.

**Adresse du siège social** : 333, BLOOR ST E, , TORONTO, ON, M4W 1G9, CANADA

**Numéro de client à l'AMP** : 3000506649

**Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** : 1171552897

### Autres noms d'affaires

- CÂBLE ROGERS
- 
- CÂBLE TV ROGERS
- 
- CHATR MOBILE
- 
- CITYFONE MOBILE
- 
- CITYFONE TELECOMMUNICATIONS
- 
- COMMUNICATIONS CÂBLE ROGERS
- 
- FIDO INTERNET
- 
- FIDO MOBILE
- 
- FIDO SANS-FIL
- 
- FIDO SOLUTIONS
- 
- FIDO TV
- 
- FIDO WIRELESS
- 
- FUTUREWAY
- 
- GROUPE DE COMPAGNIES ROGERS
- 
- INTERNET FIDO
- 
- INTERNET ROGERS
- 
- INTERNETWORKING ATLANTIC
- 
- INTERRÉSEAUTAGE ATLANTIC



- 
- MOBILE CHATR
- 
- MOBILE CITYFONE
- 
- MOBILE FIDO
- 
- RBS
- 
- RCCI
- 
- ROGERS / CHATR
- 
- ROGERS BUSINESS SOLUTIONS
- 
- ROGERS CABLE
- 
- ROGERS CABLE COMMUNICATIONS
- 
- ROGERS CABLE TV
- 
- ROGERS CHATR
- 
- ROGERS CHATR SANS-FIL
- 
- ROGERS CHATR WIRELESS
- 
- ROGERS GROUP OF COMPANIES
- 
- ROGERS INTERNET
- 
- ROGERS RETAIL
- 
- ROGERS SANS-FIL
- 
- ROGERS WIRELESS
- 
- SCR
- 
- SOLUTIONS COMMERCIALES ROGERS
- 
- SOLUTIONS FIDO
- 
- TÉLÉCOMMUNICATIONS CITYFONE
- 
- TV FIDO
- 
- VENTE AU DÉTAIL ROGERS
- 
- VOIE DU FUTUR
-

- WOW! BOUTIQUE MOBILE
- 
- WOW! MOBILE BOUTIQUE

### Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

**Dossier # : 1182357004**

**Unité administrative responsable :**

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale

**Objet :**

Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada Inc. pour la fourniture des services d'installation, d'intégration, de maintenance et de support de modems LTE véhiculaires et le logiciel de gestion pour le Service de sécurité incendies de Montréal, pour une période de trois (3) ans - Somme maximale 1 809 091,92 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser des budgets additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour une somme de 133 849,87\$.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1182357004.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Gilles BOUCHARD  
Conseiller(ere) budgétaire  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier  
**Tél : 514 872-0962**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-01

Alpha OKAKESEMA  
Conseiller budgétaire

**Tél : 514 872-5872**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1185895003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, (2599), arrondissement de LaSalle au montant de 453 585,00 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et incidences - Appel d'offres public (5982) - (3 soumissionnaires). / Autoriser un virement de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 453 585,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5982);
2. d'autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, soit la somme de 453 585,00 \$ pour le contrat de travaux, la somme de 90 717,90 \$ pour le budget des contingences et la somme de 43 544,16 \$ pour le budget des incidences, le cas échéant;
3. d'autoriser un virement de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-03-04 12:03

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185895003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, (2599), arrondissement de LaSalle au montant de 453 585,00 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et incidences - Appel d'offres public (5982) - (3 soumissionnaires). / Autoriser un virement de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'écocentre LaSalle fut construit en 2010-2011 et figure parmi les sites de réemploi et de récupération des matières résiduelles accessibles pour tous les citoyens de l'agglomération montréalaise. La dépense capitalisée fut prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de l'environnement.

Sur le lot de l'écocentre LaSalle, il est aménagé un bassin de rétention d'eau pluviale situé à environ 3,5 mètres de la ligne de propriété et adjacent à un talus. (voir la photo du site de l'écocentre en pièce jointe n° 1).

En octobre 2017, la Ville de Montréal a été informée d'une problématique d'écoulement des eaux en provenance de l'écocentre. Des interventions d'urgence ont été et sont requises car la situation actuelle s'aggrave avec le temps et menace l'intégrité du site.

En février 2018, la Ville de Montréal a décidé de mandater AXOR, experts-conseils, pour réaliser une étude afin de faire l'analyse de l'état des circonstances, des causes possibles et de proposer des solutions potentielles. L'étude souligne que la problématique serait reliée à la configuration du bassin de rétention, ce qui a entraîné par conséquent la création d'une

zone d'érosion importante. Pour remédier à cette situation, la firme AXOR propose d'utiliser un géotextile, de colmater la brèche avec de l'enrochement et de remblayer avec la terre végétale.

En juin 2018, le mandat s'est poursuivi avec la firme AXOR pour réaliser des études géotechnique et hydraulique complémentaires, puis réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet du bassin de rétention des eaux pluviales et la stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle.

Cette dépense est requise afin de remettre l'actif en état de fonctionnement, sans en accroître sa durée de vie ni sa capacité de production.

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). La durée de la publication a été de 17 jours, soit du 9 octobre au 25 octobre 2018, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Deux (2) addendas ont été émis durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2018-10-12	Des précisions aux documents des plans et devis	Impact sur le coût
2	2018-10-18	De multiples questions de la part des soumissionnaires	Aucun impact sur le coût

Des visites des lieux ont été organisées et se sont déroulées entre les 16-17 et 23 octobre 2018 inclusivement.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Une prolongation du délai de validité des soumissions a été obtenue jusqu'au 15 juin 2019.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC 1253026 - 30 janvier 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à AXOR Experts-Conseils pour la réalisation des études, des plans et devis et de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de la rénovation du bassin de rétention à l'écocentre Lasalle au 7272, rue Saint-Patrick. Le budget a été autorisé par une entente-cadre 16-15643-3-031. Contrat 15404 : Dépense totale de 64 999,97\$, taxes incluses.

- CG17 0094 - 20 mars 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec CIMA + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception, dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16-15643 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et de stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle.

Les travaux du présent mandat consistent principalement à :

- Imperméabiliser un bassin de rétention existant;
- Excaver et remblayer;
- Végétaliser des surfaces auprès de talus.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont un est l'Association de la construction du Québec (ACQ) et un autre est la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval. Un total de trois (3) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 30% des preneurs du cahier des charges (en excluant l'ACQ et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval). Parmi les preneurs du cahier de charge qui n'ont pas déposé de soumission, il y avait un (1) fournisseur d'équipements et six (6) firmes qui n'avaient pas de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels.

## JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres #5982, la plus basse soumission a été analysée et jugée conforme (voir tableau d'analyse de conformité en pièce jointe n° 2).

Firmes soumissionnaires	Prix (avant taxes)	Taxes (T.P.S & T.V.Q.)	Total (taxes incluses)
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	394 507,50 \$	59 077,50 \$	453 585,00 \$
Construction Urbex inc.	418 290,65 \$	62 639,02 \$	480 929,67 \$
Les excavations Super inc.	466 405,50 \$	69 844,22 \$	536 249,72 \$
Estimation des professionnels (\$)	293 307,50 \$	43 922,80 \$	337 230,30 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			490 254,80
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			8,08%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			82 664,73
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			18,22%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			116 354,70
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			34,50%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			27 344,68
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			6,03%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 337 230,30 \$ (incluant les taxes). Cette différence correspond à 116 354,70 \$ (34,50%). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 490 254,80 \$, ce qui représente un écart de 8,08% avec la plus basse conforme. La différence



entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 82 664,73 \$, soit de 18,22%.

Les montants des soumissions reçues sont similaires, ce qui confirme que les documents d'appel d'offres ont été compris et analysés par les soumissionnaires avec la même vision.

Les professionnels ont fait mention d'avoir omis certains items ou travaux lors de la réalisation de leur estimation. Puisque la différence entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation des professionnels est importante, ceux-ci ont procédé à l'analyse détaillée de l'origine des principaux écarts :

- Les frais généraux, administratifs et profits sont plus élevés d'environ 25 000,00 \$ sous-estimé;
- Les accès au chantier très difficiles, causés par les chantiers Turcot et ceux du secteur;
- L'incertitude concernant les travaux d'excavation et de remblais le talus; le volume réel des vides internes ne pourra pas être déterminé avant l'excavation de la brèche.

Les professionnels sont d'avis qu'il est requis d'effectuer les travaux le plus rapidement possible et de façon permanente afin de ne pas aggraver la situation.

L'analyse des soumissions faite démontre que Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle. (Voir la lettre de recommandation des professionnels n° 3).

Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA) ou des personnes déclarées non conformes en vertu du règlement de gestion contractuelle.

Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). En effet, le communiqué 587 dont il est fait mention dans le sommaire décisionnel précise que l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce mandat, puisque selon le décret 796-2014 du 10 septembre 2014 (entré en vigueur le 24 octobre 2014), le contrat visé ne comporte pas une dépense égale ou supérieure à 5 M\$.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant :

- Un montant de 453 585,00 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire;
- Un montant de 90 717,00 \$, taxes incluses, soit 20% du montant du contrat pour le budget des contingences. Ce montant est requis afin de faire face aux imprévus qui pourraient surgir durant la réalisation des travaux;
- Un montant de 43 544,16 \$, taxes incluses, pour le budget des incidences (voir le tableau des coûts en pièce jointe n° 4).

Cette dépense est 100% de nature d'agglomération, un virement au montant de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes d'administration (agglomération) est requis. Les travaux seront réalisés à 100% en 2019.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible. Cela permettra d'éviter une aggravation de la situation actuelle, notamment par les fortes précipitations futures potentielles et la fonte des neiges au printemps 2019.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 15404 Mandat : 18984-2-001

Octroi du contrat au CG :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mars 2019</li></ul>
Réalisation des travaux :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avril - Mai 2019</li></ul>

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Costas LABOS, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Carl MOISE, Service de l'environnement  
Alix OSSE, Service de l'environnement  
Nabil HADDADOU, Service de l'environnement

Lecture :

Nabil HADDADOU, 21 novembre 2018

Éric BLAIN, 20 novembre 2018

Alix OSSE, 20 novembre 2018

Costas LABOS, 20 novembre 2018

Carl MOISE, 20 novembre 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurie DESNOYERS  
gestionnaire immobilier

**Tél :** 514 872-6997

**Télécop. :** 514 280-3597

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-11-19

Biagio ZILEMBO  
Cadre en reaffectation

**Tél :**

514 872-3904

**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619

**Approuvé le :** 2019-02-05

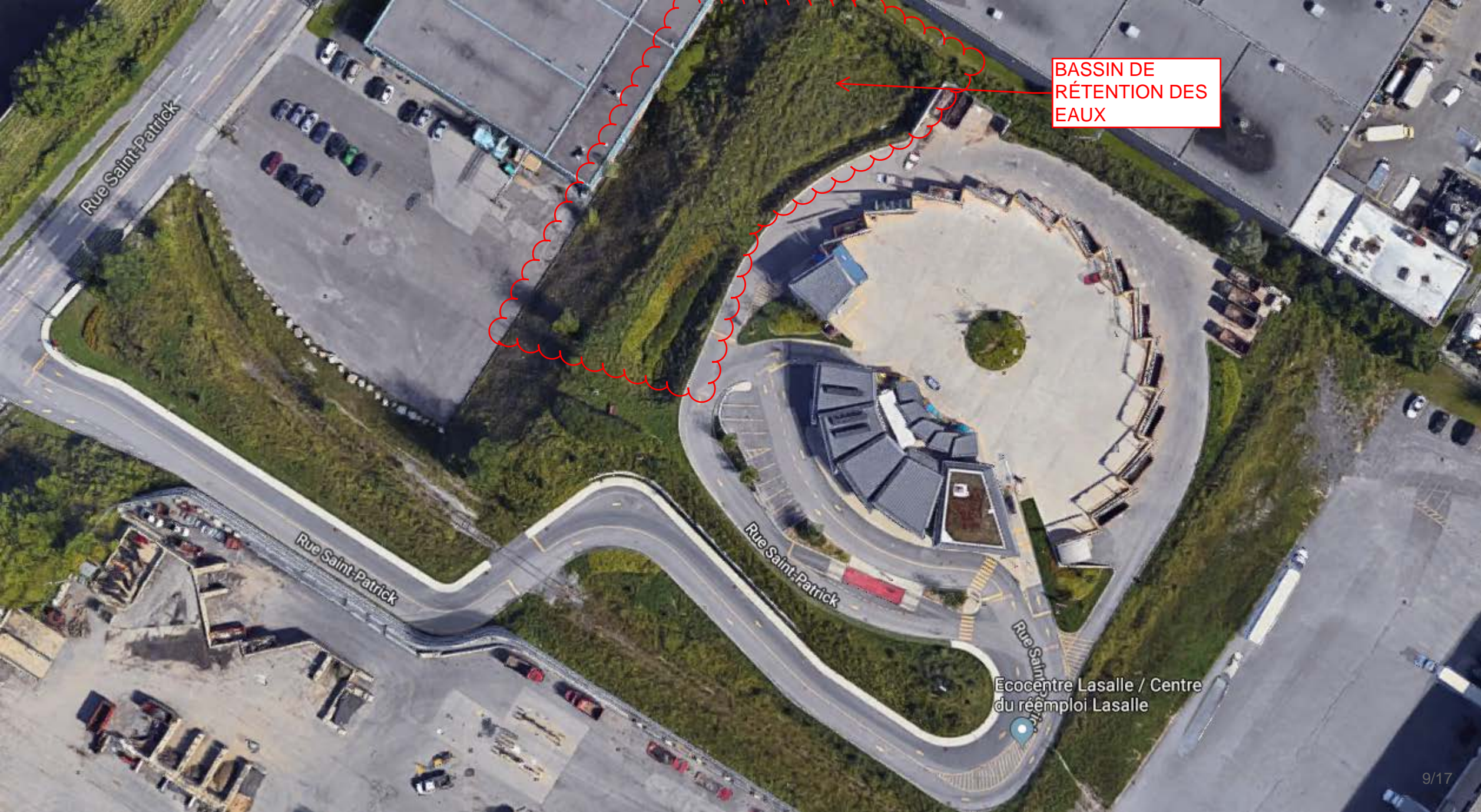
**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières

**Tél :** 514-868-3844

**Approuvé le :** 2019-03-01





BASSIN DE  
RÉTENTION DES  
EAUX

Rue Saint-Patrick

Rue Saint-Patrick

Rue Saint-Patrick

Rue Saint-Patrick

Ecocentre Lasalle / Centre  
du réemploi Lasalle



Service de la gestion et de la planification immobilière  
Ville de Montréal  
303, rue Notre-Dame est, 3e étage  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

## PAR COURRIEL

Le 20 février 2019

Monsieur Alain Provost  
AMÉNAGEMENT SUD-OUEST (9144-5698 Québec inc.)  
320, boulevard Pierre-Boursier  
Châteaugay (Québec) J6J4Z2  
Courriel : provostalain@hotmail.com

<b>Objet :</b>	<b>Prorogation de la durée de validité de soumission</b>
Appel d'offres n°	<b>5982</b>
Titre de l'appel d'offres	Étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus – Écocentre LaSalle –arrondissement de LaSalle.

---

Monsieur,

En lien avec l'appel d'offre ci-haut mentionné et conformément aux :

- Instructions aux soumissionnaires (IAS), notamment l'article 5. et l'addenda 2;

La Ville vous demande de bien vouloir confirmer par écrit que vous acceptez de proroger de 120 jours calendriers additionnels, le délai de 120 jours, et ce, aux mêmes conditions que votre soumission déposée et concernant le projet cité en rubrique. La période de prorogation sera du 15 février 2019 au 15 juin 2019. Dans ce contexte, vous devez obtenir de votre compagnie d'assurance la révision du formulaire 1 – Cautionnement de soumission, et ce, sans frais additionnels pour la Ville et nous la transmettre.

Vous remerciant de l'intérêt que vous témoignez, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Laurie Desnoyers  
Chargée de projets, Division Projets Industriels

c.c.: Biagio Zilembo

• AVENANT •

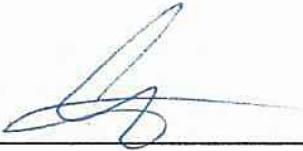
No. 2

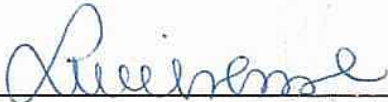
Devant être attaché et faire partie intégrante du cautionnement No. 2221-0223, émis en faveur de Ville de Montréal en tant que "Bénéficiaire", pour 9114-5698 Québec inc. FASLRS Aménagements Sud-Ouest en tant que "Débiteur principal", par L'Unique assurances générales inc., à titre de "Caution".


Il est par la présente entendu et convenu que la période de validité du cautionnement de soumission et de la lettre d'engagement est prorogée au 15 juin 2019.

Les autres termes, conditions et modalités desdits documents demeurent cependant inchangés.

Signé et scellé à Montréal (Québec) ce 22 février 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Témoin  
Cassandra Nunez Hausser

  
\_\_\_\_\_  
L'Unique assurances générales inc.  
Lucie Venne, mandataire

  
\_\_\_\_\_  
Témoin


  
\_\_\_\_\_  
9114-5698 Québec inc.  
FASLRS Aménagements Sud-Ouest

F20.25.01 R10

Québec (siège social) - Montréal  
www.lunique.qc.ca

**L'Unique**  
Assurances générales 



Des services à valeur ajoutée au 

## Liste des commandes

Numéro : 5982

Numéro de référence : 1203852

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> 9352-1953 Québec inc. 1445 rue Letendre Sherbrooke, QC, J1K 1M2 NEQ : 1172380819	<a href="#">Monsieur Jean-Alexandre Beauchesne Rouleau</a> Téléphone : 819 574- 2341 Télécopieur :	<b>Commande : (1498891)</b> 2018-10-09 18 h 34 <b>Transmission :</b> 2018-10-09 18 h 34	3011551 - Addenda 1 (devis) 2018-10-12 9 h 46 - Courriel 3011552 - Addenda 1 (bordereau) 2018-10-12 9 h 46 - Téléchargement 3014293 - Addenda 2 (devis) 2018-10-18 16 h 53 - Courriel 3014294 - Addenda 2 (bordereau) 2018-10-18 16 h 53 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> ACQ - Provinciale 9200 boul Métropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 <a href="http://modulec.ca">http://modulec.ca</a> NEQ :	<a href="#">Madame Geneviève Lacourse</a> Téléphone : 514 354- 8249 Télécopieur :	<b>Commande : (1498925)</b> 2018-10-10 7 h 56 <b>Transmission :</b> 2018-10-10 7 h 56	3011551 - Addenda 1 (devis) 2018-10-12 9 h 46 - Courriel 3011552 - Addenda 1 (bordereau) 2018-10-12 9 h 46 - Téléchargement 3014293 - Addenda 2 (devis) 2018-10-18 16 h 53 - Courriel 3014294 - Addenda 2 (bordereau) 2018-10-18 16 h 53 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>			

Aménagements Sud-Ouest  
320 boul Pierre-Boursier  
Châteauguay, QC, J6J 4Z2  
NEQ : 1160680998

[Monsieur Alain Provost](#)  
Téléphone : 450 699-  
1368  
Télécopieur : 450 699-  
4847

**Commande : (1499015)**  
2018-10-10 9 h 21  
**Transmission :**  
2018-10-10 13 h 06

3011551 - Addenda 1  
(devis)  
2018-10-12 9 h 46 -  
Courriel  
3011552 - Addenda 1  
(bordereau)  
2018-10-12 9 h 46 -  
Téléchargement  
3014293 - Addenda 2  
(devis)  
2018-10-18 16 h 53 -  
Courriel  
3014294 - Addenda 2  
(bordereau)  
2018-10-18 16 h 53 -  
Téléchargement  
Mode privilégié (devis) :  
Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) :  
Messagerie (Purolator)

Eurovia Québec Construction inc. -  
Agence Chenail  
104, boul. St-Rémi c.p. 3220  
Saint-Rémi, QC, J0L 2L0  
NEQ : 1169491884

[Madame Christine  
Barbeau](#)  
Téléphone : 450 454-  
0000  
Télécopieur :

**Commande : (1499071)**  
2018-10-10 10 h 01  
**Transmission :**  
2018-10-10 10 h 01

3011551 - Addenda 1  
(devis)  
2018-10-12 9 h 46 -  
Courriel  
3011552 - Addenda 1  
(bordereau)  
2018-10-12 9 h 46 -  
Téléchargement  
3014293 - Addenda 2  
(devis)  
2018-10-18 16 h 53 -  
Courriel  
3014294 - Addenda 2  
(bordereau)  
2018-10-18 16 h 53 -  
Téléchargement  
Mode privilégié (devis) :  
Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) :  
Messagerie (Purolator)

Gérald Théorêt Inc.  
2 Boul. Maple Grove  
Beauharnois, QC, J6N 1K3  
NEQ : 1142185637

[Monsieur Jean Théorêt](#)  
Téléphone : 450 429-  
7051  
Télécopieur : 450 691-  
1116

**Commande : (1498998)**  
2018-10-10 9 h 09  
**Transmission :**  
2018-10-10 13 h 05

3011551 - Addenda 1  
(devis)  
2018-10-12 9 h 46 -  
Courriel  
3011552 - Addenda 1  
(bordereau)  
2018-10-12 9 h 46 -  
Téléchargement  
3014293 - Addenda 2  
(devis)  
2018-10-18 16 h 53 -  
Courriel  
3014294 - Addenda 2  
(bordereau)  
2018-10-18 16 h 53 -  
Téléchargement  
Mode privilégié (devis) :  
Courrier électronique



			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1 NEQ : 1145668878	<a href="#">Monsieur Gino Ventura</a> Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	<b>Commande : (1499631)</b> 2018-10-11 10 h 32 <b>Transmission :</b> 2018-10-11 10 h 59  3011551 - Addenda 1 (devis) 2018-10-12 9 h 46 - Télécopie  3011552 - Addenda 1 (bordereau) 2018-10-12 9 h 46 - Téléchargement  3014293 - Addenda 2 (devis) 2018-10-18 16 h 53 - Télécopie  3014294 - Addenda 2 (bordereau) 2018-10-18 16 h 53 - Téléchargement  Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Membranes F R inc. 33 St-Jean-Baptiste Chartierville, QC, J0B 1K0 NEQ : 1142415448	<a href="#">Monsieur Jack Hladin</a> Téléphone : 819 656-9245 Télécopieur : 819 656-9248	<b>Commande : (1500734)</b> 2018-10-15 11 h 40 <b>Transmission :</b> 2018-10-15 11 h 40  3011551 - Addenda 1 (devis) 2018-10-15 11 h 40 - Téléchargement  3011552 - Addenda 1 (bordereau) 2018-10-15 11 h 40 - Téléchargement  3014293 - Addenda 2 (devis) 2018-10-18 16 h 53 - Courriel  3014294 - Addenda 2 (bordereau) 2018-10-18 16 h 53 - Téléchargement  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Naxo 1983, Boul. Lionel-Bertrand Boisbriand, QC, J7H 1N8 NEQ : 1166494014	<a href="#">Monsieur Patrice Lacelle</a> Téléphone : 450 818-9714 Télécopieur : 450 818-9715	<b>Commande : (1500308)</b> 2018-10-12 15 h 03 <b>Transmission :</b> 2018-10-12 15 h 09  3011551 - Addenda 1 (devis) 2018-10-12 15 h 03 - Téléchargement  3011552 - Addenda 1 (bordereau) 2018-10-12 15 h 03 - Téléchargement  3014293 - Addenda 2 (devis) 2018-10-18 16 h 53 - Courriel  3014294 - Addenda 2 (bordereau) 2018-10-18 16 h 53 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	P.N.G. Projets d'aménagements Inc 200 rue Cormier Sorel-Tracy, QC, J3R 1V2 NEQ : 1144475226	<a href="#">Monsieur Nicolas Guertin</a> Téléphone : 450 742-7888 Télécopieur : 514 508-0908	<b>Commande : (1499913)</b> 2018-10-11 16 h 08 <b>Transmission :</b> 2018-10-11 16 h 26  3011551 - Addenda 1 (devis) 2018-10-12 9 h 46 - Courriel  3011552 - Addenda 1 (bordereau) 2018-10-12 9 h 46 - Téléchargement  3014293 - Addenda 2 (devis) 2018-10-18 16 h 53 - Courriel  3014294 - Addenda 2 (bordereau) 2018-10-18 16 h 53 - Téléchargement  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	<a href="#">Monsieur Natalino Cappello</a> Téléphone : 514 488-6883 Télécopieur : 514 488-1791	<b>Commande : (1498939)</b> 2018-10-10 8 h 18 <b>Transmission :</b> 2018-10-10 10 h 12  3011551 - Addenda 1 (devis) 2018-10-12 9 h 47 - Télécopie  3011552 - Addenda 1 (bordereau) 2018-10-12 9 h 46 - Téléchargement  3014293 - Addenda 2 (devis) 2018-10-18 16 h 54 - Télécopie  3014294 - Addenda 2 (bordereau) 2018-10-18 16 h 53 - Téléchargement  Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Urbex Construction Inc 3410 Hormidas-Deslauriers, Lachine, Montréal, QC, H8T 3P2 <a href="http://www.urbexconstruction.com">http://www.urbexconstruction.com</a> NEQ : 1161557807	<a href="#">Monsieur Marc-André Bastien</a> Téléphone : 514 556-3075 Télécopieur : 514 556-3077	<b>Commande : (1498969)</b> 2018-10-10 8 h 48 <b>Transmission :</b> 2018-10-10 8 h 48  3011551 - Addenda 1 (devis) 2018-10-12 9 h 46 - Courriel  3011552 - Addenda 1 (bordereau) 2018-10-12 9 h 46 - Téléchargement  3014293 - Addenda 2 (devis) 2018-10-18 16 h 53 - Courriel  3014294 - Addenda 2 (bordereau)

2018-10-18 16 h 53 -  
Téléchargement

Mode privilégié (devis) :  
Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) :  
Courrier électronique

---

<input type="checkbox"/>	Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval 414, avenue Ste-Brigitte Sainte-Brigitte-de-Laval, QC, G0A3K0 <a href="http://www.sbd.net">http://www.sbd.net</a> NEQ :	<a href="#">Madame Maude Simard</a> Téléphone : 418 825- 2515 Télécopieur : 418 825- 3114	<b>Commande : (1499294)</b> 2018-10-10 14 h 13 <b>Transmission :</b> 2018-10-10 14 h 13	Mode privilégié : Ne pas recevoir
--------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

---

© 2003-2018 Tous droits réservés

**Dossier # : 1185895003**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement

**Objet :**

Accorder un contrat à la firme Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour les travaux d'étanchéisation du bassin de rétention des eaux pluviales et stabilisation du talus sur le site de l'écocentre LaSalle, (2599), arrondissement de LaSalle au montant de 453 585,00 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 587 846,16 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et incidences - Appel d'offres public (5982) - (3 soumissionnaires). / Autoriser un virement de 536 783\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la gestion et de la planification immobilière.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1185895003 - Écocentre LaSalle-22JAN2019-MAJ12032019.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Pierre LACOSTE  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4065**

Co-auteure :  
Diane Nguyen  
Conseillère budgétaire - Service des finances,  
Direction du conseil et du soutien financier  
514-872-0549

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-14

Yves COURCHESNE  
Directeur de service - finances et trésorier  
**Tél : 514 872-6630**

**Division : Service des finances**



(2)

**Dossier # : 1197231022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (De Sousa) pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019 dans le cadre du Projet Bonaventure. Dépense totale de 703 729,75\$, taxes incluses (contrat: 537 156,30 \$ + contingences : 80 573,45 \$ + incidences: 86 000\$) . Appel d'offres public 214735 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 623 156,30 \$, taxes incluses, pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019 dans le cadre du Projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à 4042077 Canada inc.(De Sousa), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 156,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214735 ;
3. d'autoriser une dépense de 80 573,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-05 13:19

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197231022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Voie de circulation artérielle - autoroute Bonaventure, phase 1
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (De Sousa) pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019 dans le cadre du Projet Bonaventure. Dépense totale de 703 729,75\$, taxes incluses (contrat: 537 156,30 \$ + contingences : 80 573,45 \$ + incidences: 86 000\$) . Appel d'offres public 214735 - 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nature du projet

Le tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prenaient fin appartenait à la Ville de Montréal jusqu'à sa démolition en 2016. En effet, plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, a permis de renouveler l'entrée majeure du centre-ville et de retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier a été divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues ;
2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis ;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que

l'aménagement en lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute.

La **première étape** qui consiste au remplacement des infrastructures a été complétée en décembre 2014.

Les travaux de la **seconde étape** qui consiste au parachèvement des rampes de début et de fin d'autoroute ont été finalisés en décembre 2016.

Finalement, la **troisième étape** qui consiste, quant à elle, à l'aménagement des lieux publics a été complétée à temps pour l'inauguration du projet en septembre 2017.

La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 0505 – 4 avril 2018 - résilier le contrat accordé à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) (CE17 0871) relatif à la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie, dans la cour de voirie située entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest, accordé à la suite de l'appel d'offres public 214724 et de ratifier la lettre envoyée à l'entrepreneur à cet effet.

CE17 1204 - 2 août 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. (Licence RBQ # 1211-9046-37), pour le montage d'une structure d'acier visant l'installation de l'oeuvre d'art public «Source» de Jaume Plensa, dans le cadre du projet Bonaventure – Dépense totale de 152 868,46 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 214727 - 2 soumissionnaires

CG17 0276 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Neolect Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'alimentation électrique des lampadaires le long des rampes Duke et de Nazareth, entre les rues Wellington et de la Commune. Dépense totale maximale de 337 476,52 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 311 607,14 \$ + incidences 25 869,38 \$). Appel d'offres public 214725 - 1 seul soumissionnaire.

CG17 0270 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la deuxième et dernière phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure - Dépense totale de 4 147 295,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214722 (1 soum.)

CE17 0993 - 7 juin 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aqueduc et de voirie sur la rue Nazareth entre la rue Saint-Jacques et la rue Notre-Dame. Dépense totale de 496 500,00 \$, taxes incluses (travaux: 440 000,00 \$ + contingences : 44 000,00 \$ + incidences : 12 500,00 \$). Appel d'offres public 214726 - 5 soumissionnaires conformes.

CE17 0871 - 31 mai 2017 - Accorder un contrat à 9052-1170 Quebec Inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'égout et de voirie dans la cour de voirie situé entre les rues de Nazareth et de La Commune Ouest. Dépense totale de 490 236,36 \$, taxes incluses (travaux: 415 454,55 \$ + contingences : 41 545,45 \$ + incidences : 33 236,36 \$). Appel d'offres public 214724 - 5 soumissionnaires conformes.

CE17 0430 - 22 mars 2017 - Accorder un contrat à IGF Axiom inc., pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail - Projet Bonaventure - Dépense totale de 325 379,25 \$, taxes incluses.

CG17 0018 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loiselle Inc. pour la



réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses.

CG16 0708 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan, ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin. Dépense totale de 2 746 999,38 \$, taxes incluses.

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavations Loïselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses.

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de

la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure. Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage

Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre du projet Bonaventure, le phasage du maintien de la circulation et l'échéancier ne permettaient pas de compléter en pavage permanent certains tronçons de chaussée. Ces travaux sont nécessaires pour s'assurer que les travaux de pavage de la chaussée sur l'ensemble du projet Bonaventure soient effectués en pavage permanent et conformément aux normes de la Ville de Montréal.

Des travaux de planage et pavage sont donc nécessaires :

- Dans l'entrée du tunnel Ville-Marie par le boulevard Robert-Bourassa Nord et sur une partie de la chaussée avant l'entrée du tunnel (SECTEUR B) ;
- Sur une section de la sortie Robert-Bourassa Sud du Tunnel Ville-Marie (SECTEUR C) ;
- Dans l'intersection des rues William et Robert-Bourassa Nord (SECTEUR D) ;
- Dans la rue William, entre les rues Robert-Bourassa Nord à un point à l'ouest de la rue Prince (SECTEUR D) ;
- Dans l'intersection du boulevard Robert-Bourassa Sud et Ottawa (SECTEUR E) ;
- Dans l'intersection du boulevard Robert-Bourassa Nord et Wellington (SECTEUR F).

Les plans de localisation et les plans des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 80 573,45 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat étant donné les risques liés à la quantité des infrastructures souterraines présentes dans le secteur ainsi que le haut niveau de circulation.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de reproduction de plans, de matériel informatique ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse

soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission a été établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par une firme externe. Cette estimation a été basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

Suite à l'analyse des professionnels de la firme TetraTech, l'écart entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire conforme de 37,8 % est attribuable aux éléments suivants :

- Forte hausse du prix du bitume à l'automne 2018 comparativement aux prix du bitume des phases précédentes du projet Bonaventure (25 %) ;
- Complexité du maintien de la circulation lors des travaux, particulièrement lors des travaux dans l'emprise du MTQ (12,8 %).

Cet écart est également attribuable à la période de soumission moins favorable à l'obtention du meilleur prix possible ainsi qu'aux travaux qui doivent être réalisés de fin de semaine ou de nuit seulement pour réduire les impacts sur la circulation.

Le SUM, à titre de requérant pour le Projet Bonaventure, appuie la démarche du SIRR quant aux travaux en lien avec le présent dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 703 729,75 \$, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 537 156,30 \$, des contingences de 80 573,45 \$ et des incidences de 86 000 \$.

Cette dépense, entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 642 599,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt suivant:

- RCG 11-018 pour un montant de 642 599,06\$,

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'ensemble des lots en lien avec les travaux du projet Bonaventure aura notamment permis :

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuisait au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents ;
- la transformation en lieux publics de plus de 25 000 m<sup>2</sup> de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine ;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribuent à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur ;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adjudicataire recommandé a accepté de maintenir son offre qui venait à échéance le 16 janvier 2019 pour une période supplémentaire de 74 jours, soit jusqu'au 31 mars 2019. Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 mars 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, il pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la mobilité ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : mai 2019

Fin des travaux : juin 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Aurélie OLIVIER, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Pierre SAINTE-MARIE, 1er mars 2019

Aurélie OLIVIER, 27 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-27

François HUBERT  
Ingénieur chargé de projets

**Tél :** 514 872-4371  
**Télécop. :**

Jean-Pierre BOSSÉ  
Chef de division

**Tél :** 514-280-2342  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures  
**Tél :** 514 872-4101  
**Approuvé le :** 2019-03-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2019-03-05

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	214735
No du GDD :	1197231022
Titre de l'appel d'offres :	Divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2018 et 2019 dans le cadre du Projet Bonaventure
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	27 - 8 - 2018
Ouverture originalement prévue le :	18 - 9 - 2018
Ouverture faite le :	18 - 9 - 2018
Délai total accordé aux soumissionnaires :	21 jrs

<b>Addenda émis</b>			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
30 - 8 - 2018	Modifications au bordereau de soumission	Nul	

<b>Analyse des soumissions</b>			
Nbre de preneurs	5	Nbre de soumissions reçues	3
		% de réponses	60
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Durée de la validité initiale de la soumission :		120	jrs
Date d'échéance initiale :		16 - 1 - 2019	
Prolongation de la validité de la soumission de :		74	jrs
Date d'échéance révisée :		31 - 3 - 2019	

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>		
<b>Soumissions conformes</b>		Prix soumis incluant taxes et corrections du prix
<small>Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés</small>		<b>Total</b>
DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.		537 156.30
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.		609 256.89
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.		1 380 527.82
<b>Estimation</b>	<b>externe</b>	389 826.46
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation		37.8%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse		13.4%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X		

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>				

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	DE SOUSA - 4042077 CANADA INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$):	537 156.30
Montant des contingences (\$):	80 573.45
Montant des incidences (\$):	86 000.00
Date prévue de début des travaux :	1 - 5 - 2019
Date prévue de fin des travaux :	28 - 6 - 2019



# PROJET BONAVENTURE

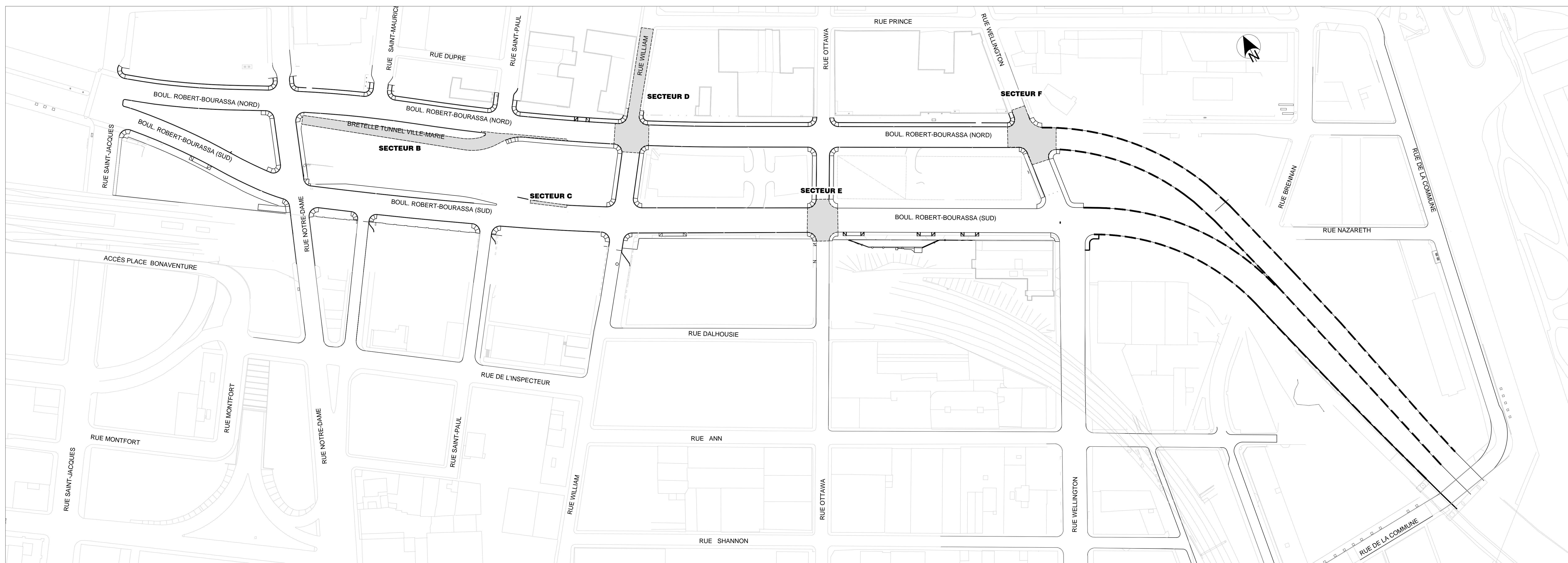
## DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE - BOULEVARD ROBERT-BOURASSA ENTRE WELLINGTON ET NOTRE-DAME ET BRETTELLE D'ENTRÉE DU TUNNEL VILLE-MARIE

Soumission 214735

ARRONDISSEMENTS : VILLE-MARIE ET LE SUD-OUEST

Table des matières			
INFRASTRUCTURE			
Feuille	Zone des travaux	Description des travaux	Numéro du plan
01	DIVERS SECTEUR DANS LE CADRE DU PROJET BONAVENTURE	PAGE FRONTISPICE	30554TTB-C001
02	BRETTELLE TUNNEL VILLE-MARIE SECTEUR B	VOIRIE	30554TTB-C002
03	BRETTELLE TUNNEL VILLE-MARIE SECTEUR B	NIVELLEMENT	30554TTB-C003
04	INTERSECTIONS ROBERT-BOURASSA/OTTAWA ET ROBERT-BOURASSA/WELLINGTON SECTEUR E ET F	VOIRIE ET NIVELLEMENT	30554TTB-C004
05	RUE WILLIAM ET L'INTERSECTION AVEC LE BOUL. ROBERT-BOURASSA SECTEUR D	VOIRIE ET NIVELLEMENT	30554TTB-C005
06	BOUL. ROBERT-BOURASSA SORTIE DU TUNNEL VILLE-MARIE SECTEUR C	VOIRIE ET NIVELLEMENT	30554TTB-C006

### PLAN DE LOCALISATION



**Notes:**

- LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
- TOUTES LES DIMENSIONS DEVRAIENT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHEE D'EXCAVATION.

**Orientation**

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 63KM065  
 RUE BRENNAN ET RUE DUKE  
 ALTITUDE: 14,399m  
 LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

**Utilité(s) Publique(s)**

INFO-EXCAVATION:  
 BELL SYLVAIN RACIOT BUR: 514-876-1237  
 C.S.E.M. BENOIT CLOUTIER BUR: 514-868-3686  
 GAZ METRO: PIERRE L'ÉVEVRE BUR: 514-560-8740  
 HYDRO-QUÉBEC: ALAIN BARRE BUR: 514-254-7601  
 S.T.M. CHANTAL FORTIER BUR: 514-280-5135

VIDÉOTRON:  
 CIRCULATION:  
 (BOUCLE DE DÉTECTION): GUY MOISAN BUR: 514-872-3987  
 (MARQ.+SIGN.+ÉCR.): ALAIN MIVILLE-DESCHENES BUR: 514-472-4894

**PLAN(S) DE RÉFÉRENCE**

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE:  
 PLAN(S) ET PROFIL(S):  
 PLAN(S) EGOUT(S):  
 PLAN(S) AQUÉDUC(S):

**NOTE(S) PARTICULIÈRE(S)**

**Plan repère**

**Emission(s) / Révision(s)**

REV.	DATE	DESCRIPTION	A.G.	S.R.
00	27/08/2018	EMISSIION POUR SOUMISSION		

**Étude(s) Hydraulique(s)**

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RESEAUX D'EAU:  
 Étude: \_\_\_\_\_

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES:  
 Étude: \_\_\_\_\_

DIRECTION DE L'EAU POTABLE:  
 Étude: \_\_\_\_\_

**Montréal**

Service des infrastructures, de la voirie et des transports  
 Division des Grands Projets  
 303, rue Notre-Dame Est, SS-1,  
 Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**TETRA TECH**

105, rue Angrès bureau 305, Roseville (Québec) J8B 3Y6  
 Téléphone: 450 885-8118 Télécopieur: 450 885-8118  
 Télécopieur: 450 885-7171

**Intervenants**

Relève Terrain: VILLE DE MONTRÉAL  
 Dessiné par: ALEXANDRE GAUTHIER  
 Vérifié par: X  
 Responsable du projet (Ville de Montréal): FRANÇOIS HUBERT, ING.  
 Responsable du projet (consultant): SYLVAIN RIOUX, ING.

Ingénieur(e): SYLVAIN RIOUX, ING. (Signature et sceau)

N° de soumission: 214735

**LOCALISATION**

DIVERS SECTEUR DANS LE CADRE DU PROJET BONAVENTURE  
 ARRONDISSEMENT(S) VILLE-MARIE ET LE SUD-OUEST  
 TITRE DU PLAN: PAGE FRONTISPICE

**NATURE DES TRAVAUX**

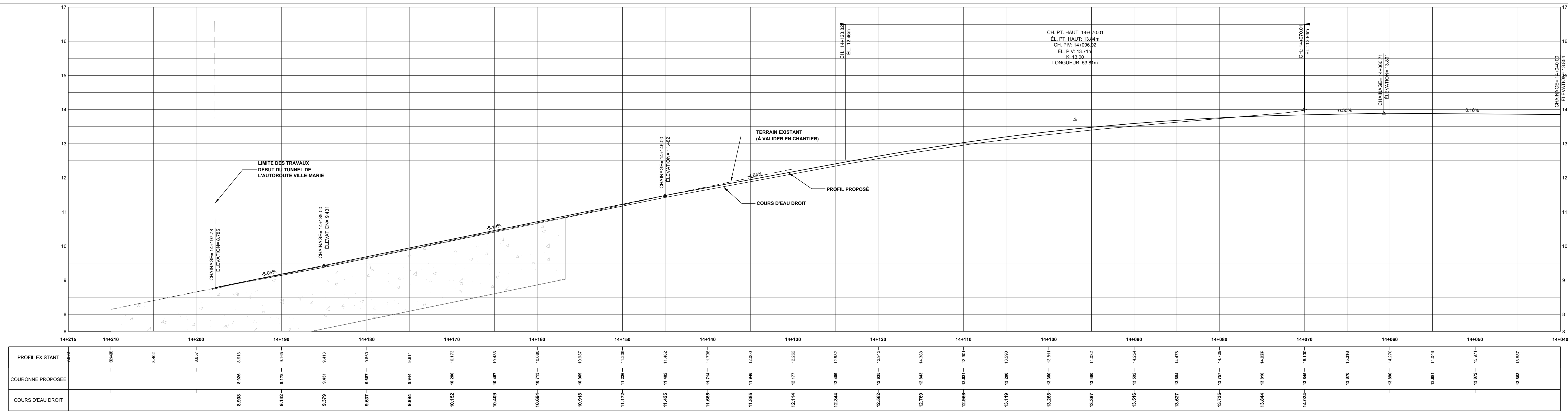
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES  
 TRAVAUX VOIRIE ET AMÉNAGEMENT

**Échelle:** VERT: 1:50

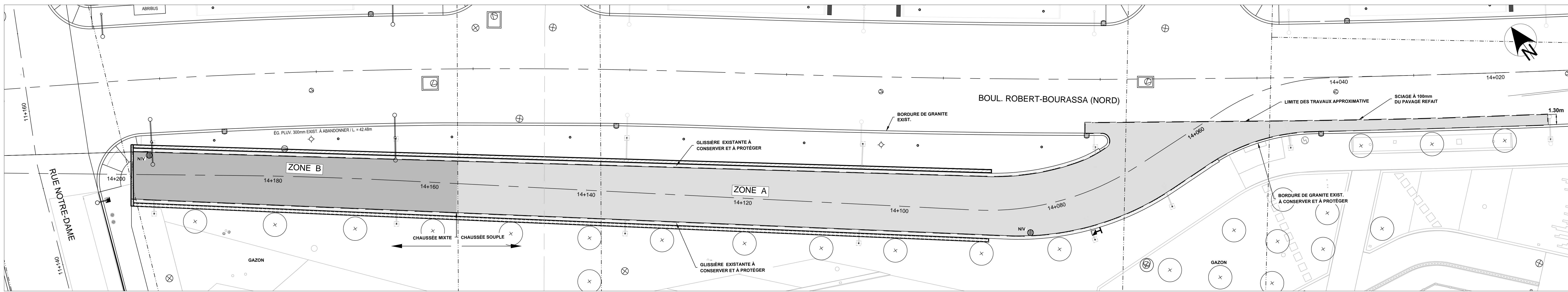
**Plan no:** 30554TTB-C001 **Feuille:** 01 **Révision:** 00

P:\0554TTB\SS\N\INFRA\GOUT ET AQUÉDUC\30554TTB-C001.dwg

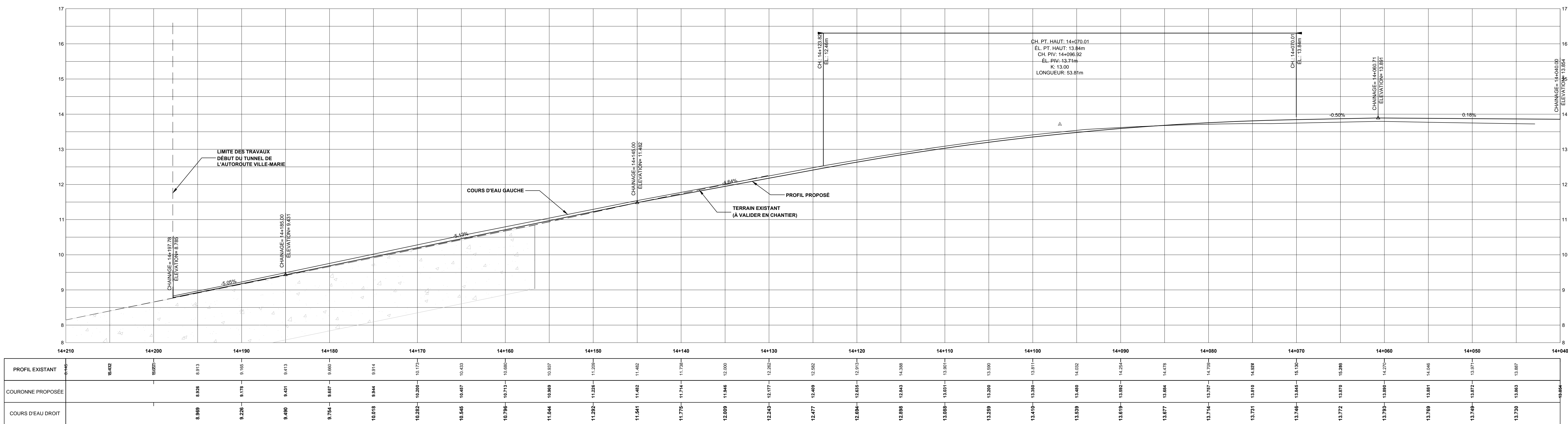




PROFIL COURS D'EAU DROIT - BRETELLE DU BOUL ROBERT-BOURASSA  
ÉCHELLE V=1:200 H=1:50



VUE EN PLAN DU PAVAGE PROPOSÉ - BRETELLE DU BOUL ROBERT-BOURASSA  
ÉCHELLE V=1:200



PROFIL COURS D'EAU GAUCHE - BRETELLE DU BOUL ROBERT-BOURASSA  
ÉCHELLE V=1:200 H=1:50

<p><b>EXISTANT / PROPOSÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ABRIS / ARBUSTRE / DIAMÈTRE</li> <li>ABRIS CONFÈRE</li> <li>ABRIS FEUILLU</li> <li>BOÎTE DE VANNE</li> <li>BORNES-ONTANE</li> <li>BOUCHE À CLÉ</li> <li>CABINE TÉLÉPHONIQUE</li> <li>ENTRÉE DE SERVICE</li> <li>ESCALIER</li> <li>FEU CIRCULATION DOUBLE</li> </ul>	<p><b>EXISTANT / PROPOSÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>FEU CIRCULATION SIMPLE</li> <li>HAUBAN</li> <li>REGARD BELL</li> <li>LAMPADAIRE DOUBLE</li> <li>LAMPADAIRE SIMPLE</li> <li>POTEAU ÉLECTRIQUE</li> <li>POTEAU ELECT. + LAMP.</li> <li>PUISARD DE RUE</li> <li>PUISARD DE TROTTOIR</li> <li>REGARD AQUEUC</li> </ul>	<p><b>EXISTANT / PROPOSÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>POTEAU DE SIGNALISATION</li> <li>POTENCE</li> <li>CHAMBRE DE VANNE D'AQUEUC</li> <li>REGARD BELL</li> <li>REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE</li> <li>REGARD ÉGOUT</li> <li>REGARD GAZ</li> <li>REGARD HYDRO-QUEBEC</li> <li>PETIT REGARD HQ</li> <li>REGARD INTERCEPTEUR</li> <li>VANNE DE COULEUR</li> <li>VANNE BORNE-FONTAINE</li> </ul>	<p><b>EXISTANT / PROPOSÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CLÔTURE</li> <li>HAE</li> <li>LIMITE CADASTRALE</li> <li>MURET</li> <li>TALUS</li> <li>BÂTIMENT</li> <li>LIMITES DES TRAVAUX</li> </ul>	<p><b>EXISTANT / PROPOSÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CONDUITS AQUEUC</li> <li>CONDUITS DE GAZ</li> <li>MASSIF BELL</li> <li>ÉGOUT COMBINÉ</li> <li>DRANIS DE FONDATION</li> <li>ÉGOUT SANITAIRE</li> </ul>	<p><b>Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>DFE .....égout</li> <li>DFD .....drain</li> <li>DFP .....pavage</li> <li>DFT .....trottoir</li> </ul> <p><b>Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>DP .....pavage</li> <li>DT .....trottoir</li> </ul>	<p><b>Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>NE .....égout</li> <li>ND .....drain</li> <li>NP .....pavage</li> <li>NT .....trottoir</li> </ul> <p><b>Divers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>NIV .....à niveler</li> <li>RPH .....rampe pour handicapés à construire (MV-260-b)</li> </ul>	<p><b>Égout / Aqueuc</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>C + C .....cadre et couvercle à changer</li> <li>C + C + REP .....cadre et couvercle à changer (+ réparation)</li> <li>CADRE .....cadre à changer</li> <li>COUV .....couvercle à changer</li> <li>AJUST À NIV .....ajustable à niveler</li> <li>AJUST À CHG .....ajustable à changer</li> </ul>	<p><b>Puisard</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>T + C .....lité et couvercle à changer</li> <li>T + G .....lité et grille à changer (puisard de trottoir)</li> <li>T + G + REP .....lité et grille à changer (+ réparation)</li> </ul> <p><b>TÊTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à changer</li> <li>à niveler</li> <li>à ajuster</li> </ul> <p><b>GRILLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à changer</li> <li>à niveler</li> </ul>	<p><b>Rayon de trottoir proposé</b></p> <p>Indique un changement de pente à la couronne ou au cours d'eau</p> <p>Indique un point haut à la couronne ou au cours d'eau</p> <p>Élévation pavage proposé</p> <p>Ensemencement hydraulique</p>	<p><b>Haut de bordure de trottoir proposé</b></p> <p>Dos de trottoir proposé</p> <p>Raccordement à existant</p> <p>Élévation existante</p> <p>Vestige archéologiques à conserver et à protéger</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Notes :**

- LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
- TOUTES LES DIMENSIONS DE FRONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- LES CONDUITS ET MASSIFS UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHEE D'EXCAVATION.

**Orientation**

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 63KM065  
RUE BRENNAN ET RUE DUKE  
ALTITUDE: 14.399m  
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

**Utilité(s) Publique(s)**

INFO-EXCAVATION: BELL SYLVAIN RAGCOT BUR: 514-876-1237  
C.S.E.M. BENOIT CLOUTIER BUR: 514-868-3686  
GAZ METRO: PIERRE LEFEBVRE BUR: 514-562-8740  
HYDRO-QUEBEC: ALAIN BARABÉ BUR: 514-254-7601  
S.T.M. CHANTAL FORTIER BUR: 514-280-5135

VIDÉOTRON:  
CIRCULATION: (BOUCLE DE DÉTECTION): GUY MOISAN BUR: 514-872-3987  
(MARQ. + SIGN. + ÉCR.): ALAIN MVILLE-DESCHENES BUR: 514-872-6084

**Plan(s) de Référence**

PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE:  
PLAN(S) ET PROFIL(S):  
PLAN(S) ÉGOUT(S):  
PLAN(S) AQUEUC(S):

**NOTE(S) PARTICULIÈRE(S)**

**Plan repère**

**Émission(s) / Révision(s)**

REV.	DATE	DESCRIPTION	A.G.	S.R.
00	27/08/2018	ÉMISSION POUR SOUMISSION		

**Étude(s) hydraulique(s)**

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RESEAUX D'EAU:  
Etude: \_\_\_\_\_

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES:  
Etude: \_\_\_\_\_

DIRECTION DE L'EAU POTABLE:  
Etude: \_\_\_\_\_

**Montréal**  
Service des infrastructures, de la voirie et des transports  
Division des Grands Projets  
353, rue Notre-Dame Est, SS-1,  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**TETRA TECH**  
105, rue Anglin, bureau 305, Roseville (Québec) J8B 7H4  
Téléphone: 450 885-8185 | Télécopieur: 450 885-8186  
Téléfax: 450 885-7701

**Intervenants**

Relevé Terrain: \_\_\_\_\_  
Dessiné par: ALEXANDRE GAULTHER  
Vérifié par: X  
Responsable du projet (Ville de Montréal): FRANÇOIS HUBERT, ING.  
Responsable du projet (consultant): SYLVAIN RIOUX, ING.

Ingénieur(e): SYLVAIN RIOUX, ING. (Signature)

PLAN DE SOUMISSION  
N° de soumission: 214735

**LOCALISATION**

SECTEUR B  
BRETELLE TUNNEL VILLE-MARIE

ARRONDISSEMENT(S) VILLE-MARIE ET LE SUD-OUEST

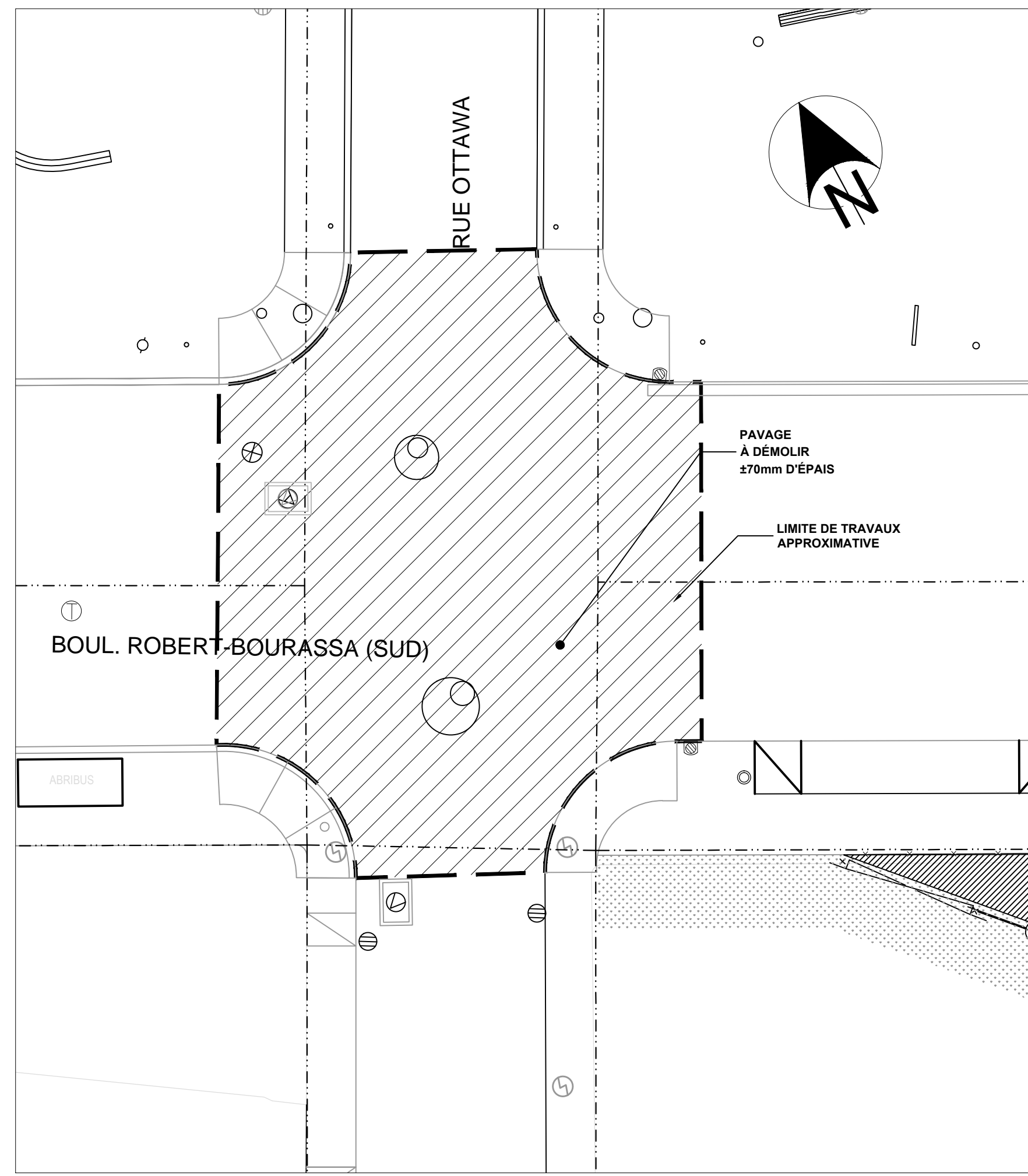
TITRE DU PLAN: NIVELLEMENT

NATURE DES TRAVAUX: TRAVAUX DE VOIRIE

**Échelle:** HOR: 1:200 VERT: 1:50

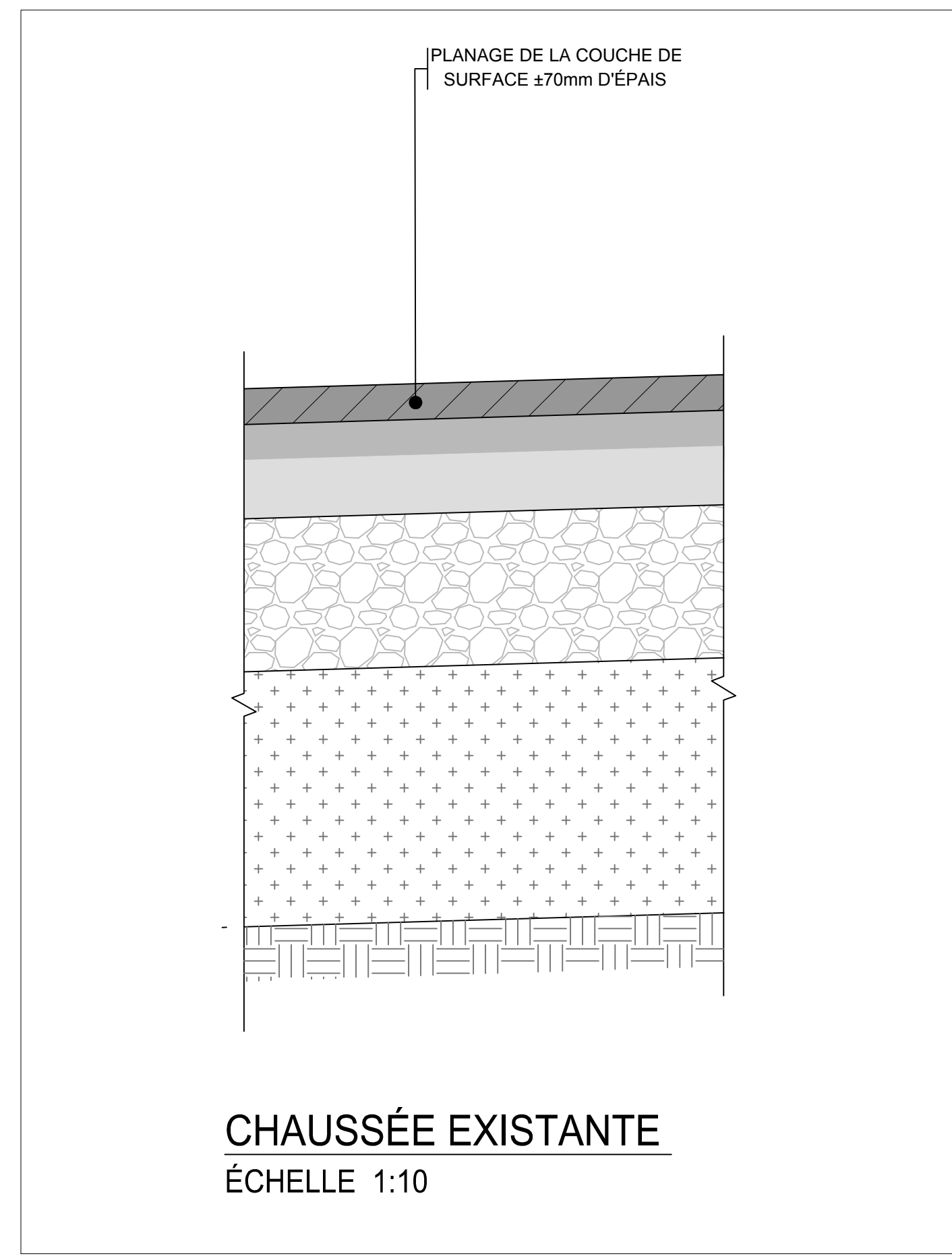
Plan no: 30554TTB-C003 Feuille: 03 Révision: 00



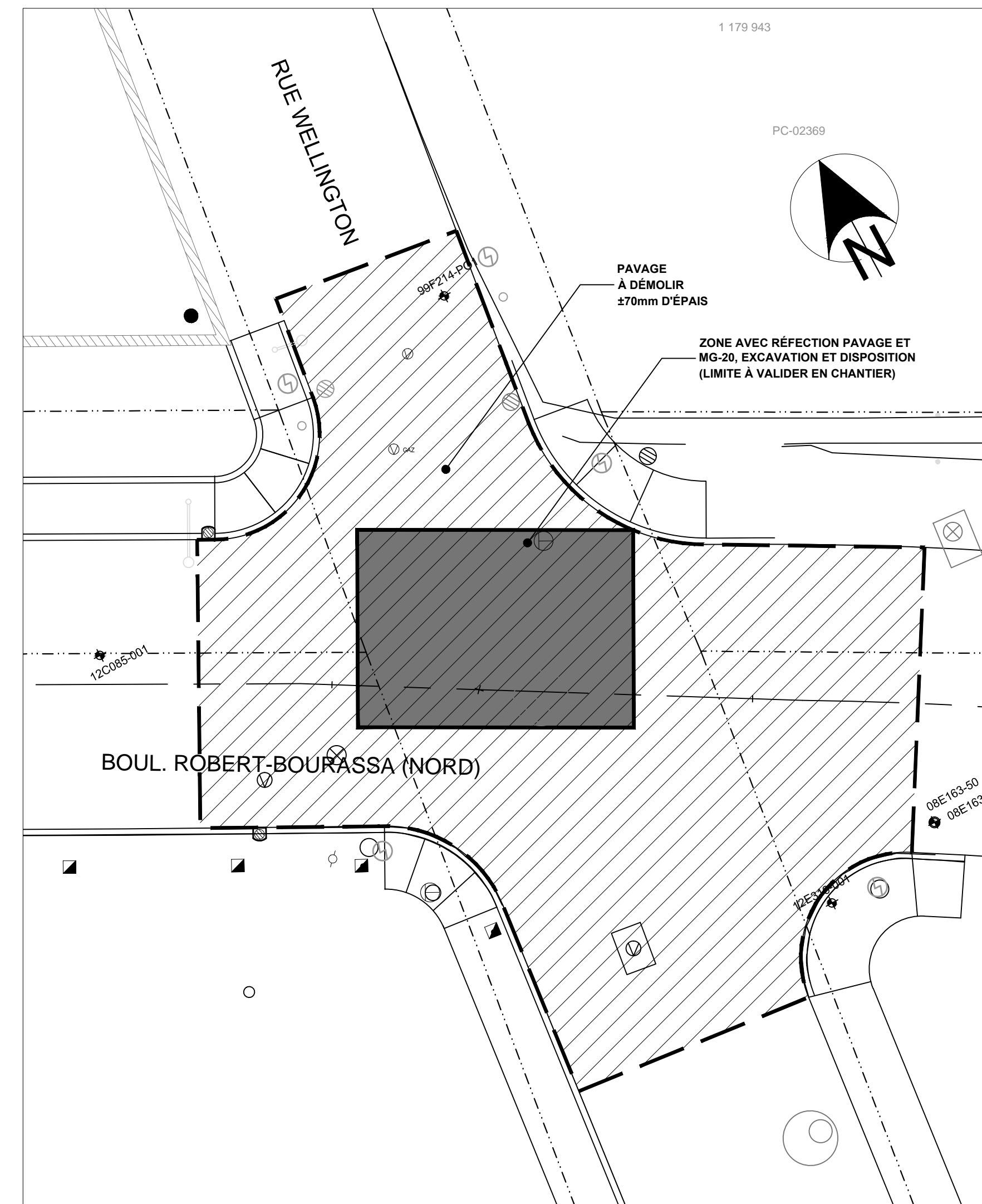


DÉMOLITION  
ÉCHELLE 1:200

SECTEUR E

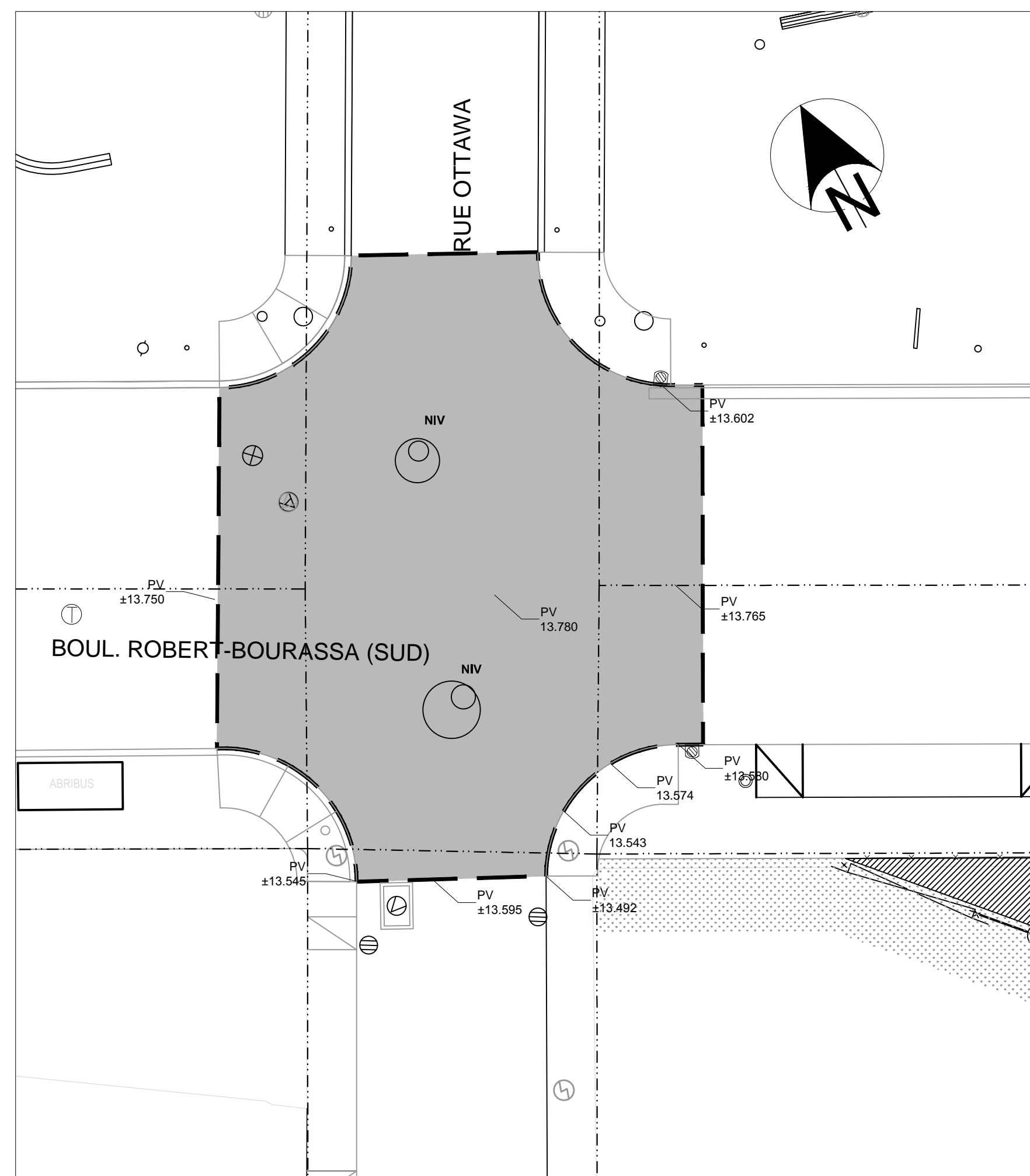


EXISTANT  
PROPOSÉ

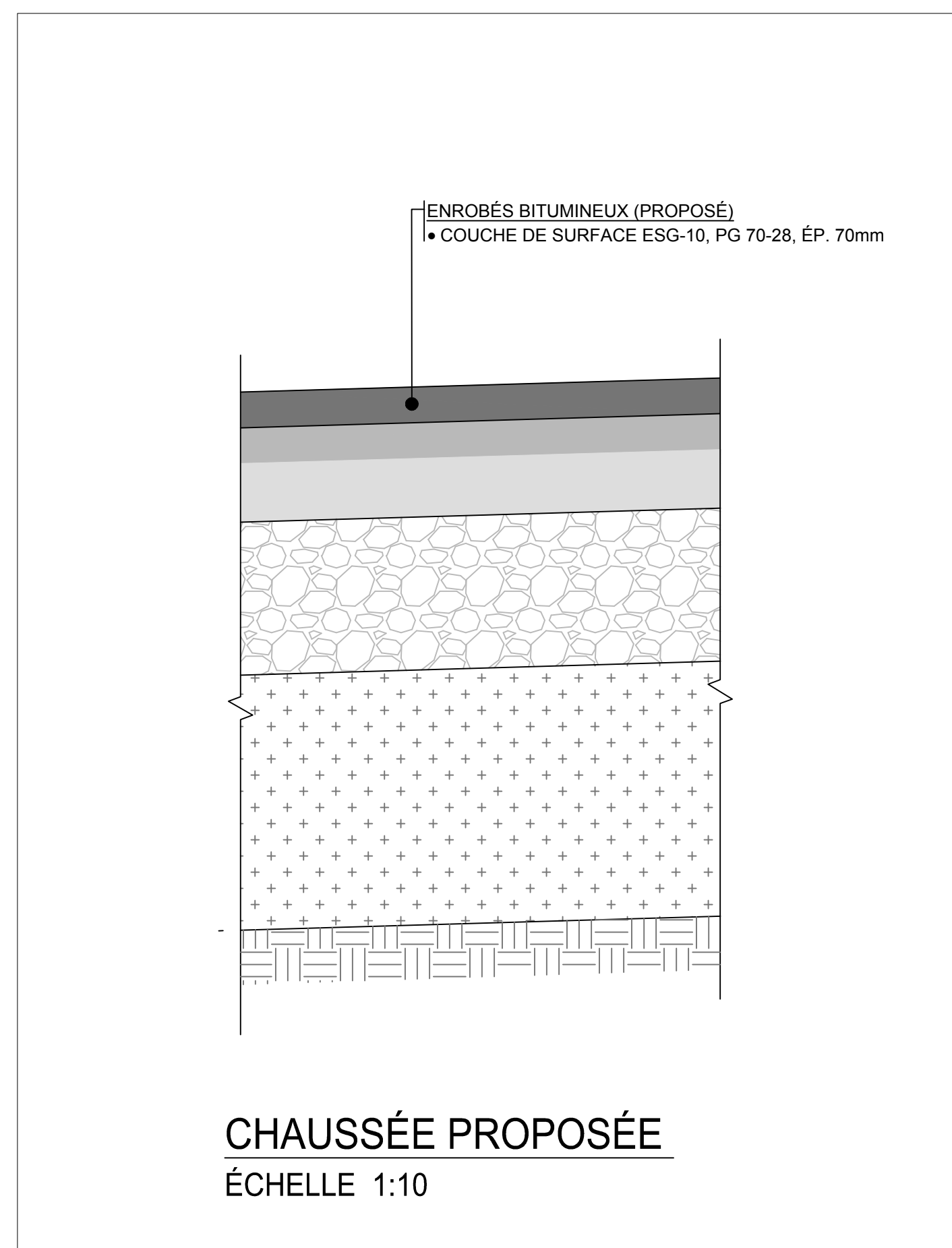


DÉMOLITION  
ÉCHELLE 1:200

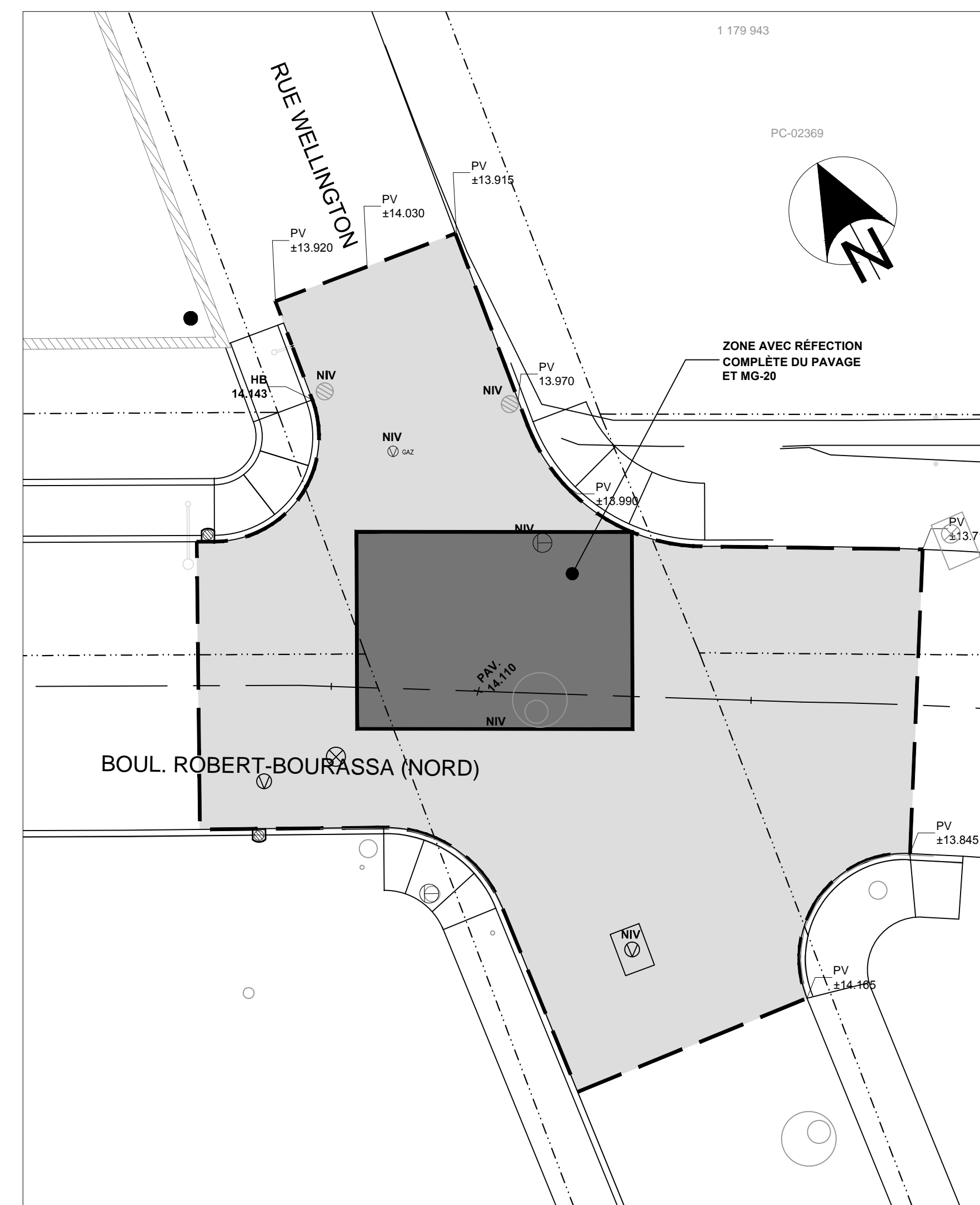
SECTEUR F



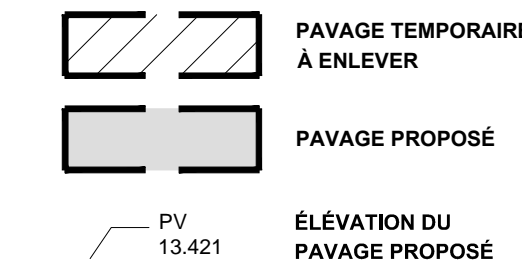
NIVELLEMENT - PROPOSÉ  
ÉCHELLE 1:200



CHAUSSÉE PROPOSÉE  
ÉCHELLE 1:10



NIVELLEMENT - PROPOSÉ  
ÉCHELLE 1:200



<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>ARRBRE / ARBUSTRE / DIAMÈTRE</li> <li>ARRBRE CONFÈRE</li> <li>ARRBRE FEUILLEU</li> <li>BOITE DE VANNE</li> <li>BORNE-FONTAINE</li> <li>BOUCHE À CLÉ</li> <li>CABINE TÉLÉPHONIQUE</li> <li>ENTRÉE DE SERVICE</li> <li>ESCALIER</li> <li>FEU CIRCULATION DOUBLE</li> </ul>	<p><b>PROPOSÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>FEU CIRCULATION SIMPLE</li> <li>HABIBAN</li> <li>INTERFACE BELL</li> <li>LAMPADAIRE DOUBLE</li> <li>LAMPADAIRE SIMPLE</li> <li>POTEAU ÉLECTRIQUE</li> <li>POTEAU ÉLECT. / LAMP.</li> <li>PUISARD DE RUE</li> <li>PUISARD DE TROTTOIR</li> <li>REGARD AQUEUC</li> </ul>	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CHAMBRE DE VANNE D'AQUEUC</li> <li>REGARD BELL</li> <li>REGARD COMMISSION ÉLECTRIQUE</li> <li>REGARD ÉGOUT</li> <li>REGARD GAZ</li> <li>REGARD HYDRO-QUÉBEC</li> <li>REGARD INTERCEPTEUR</li> <li>REGARD INTERCEPTEUR</li> <li>REGARD VANNES</li> <li>VANNE BORNE-FONTAINE</li> </ul>	<p><b>PROPOSÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CLÔTURE</li> <li>LIMITE CADASTRALE</li> <li>MURET</li> <li>LIMITE DES TRAVAUX</li> </ul>	<p><b>EXISTANT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CONDUITS AQUEUC</li> <li>CONDUITS DE GAZ</li> <li>MASSIFS ÉLECTRIQUES CSEM</li> <li>MASSIF BELL</li> <li>ÉGOUT COMBINÉ</li> <li>DRANNS DE FONDATION</li> <li>ÉGOUT SANITAIRE</li> </ul>	<p><b>PROPOSÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>CONDUITS AQUEUC</li> <li>CONDUITS DE GAZ</li> <li>MASSIFS ÉLECTRIQUES CSEM</li> <li>MASSIF BELL</li> <li>ÉGOUT COMBINÉ</li> <li>DRANNS DE FONDATION</li> <li>ÉGOUT SANITAIRE</li> </ul>	<p><b>Puisard à désaffecter lors de la construction d'un projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>DFE .....égout</li> <li>DFD .....drain</li> <li>DFP .....pavage</li> <li>DFT .....trottoir</li> </ul> <p><b>Puisard à déplacer lors de la construction d'un projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>DP .....pavage</li> <li>DT .....trottoir</li> </ul>	<p><b>Nouveau puisard lors de la construction d'un projet de</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>NE .....égout</li> <li>ND .....drain</li> <li>NP .....pavage</li> <li>NT .....trottoir</li> </ul> <p><b>Divers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>NIV .....à niveler</li> <li>RPH .....rampe pour handicapés à construire (MV-260-b)</li> </ul>	<p><b>Égout / Aqueuc</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>C + C .....cadre et couvercle à changer</li> <li>C + C + REP .....cadre et couvercle à changer (+ réparation)</li> <li>CADRE .....cadre à changer</li> <li>COUV .....couverture à changer</li> <li>AJUST À NIV .....ajustable à niveler</li> <li>AJUST À CHG .....ajustable à changer</li> </ul>	<p><b>Puisard</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>T + C .....tête et couvercle à changer</li> <li>T + G .....tête et grille à changer</li> <li>T + G + REP .....tête et grille à changer (+ réparation)</li> <li>TÊTE .....tête à changer</li> <li>GRILLE .....grille à changer</li> <li>AJUST À NIV .....ajustable à niveler</li> </ul>	<p><b>Rayon de trottoir proposé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Indique un changement de pente à la couronne ou au cours d'eau</li> <li>Indique un point haut à la couronne ou au cours d'eau</li> </ul>	<p><b>Haut de bordure de trottoir</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dos de trottoir proposé</li> <li>Raccordement à existant</li> <li>Élévation existante</li> <li>Vestige archéologiques à conserver et à protéger</li> </ul>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Notes:**

- LA LOCALISATION DES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES EST DONNÉE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
- TOUTES LES DIMENSIONS DEVONT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX.
- LES CONDUITS ET MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES SONT À SOUTENIR ET À PROTÉGER DANS LA TRANCHE D'EXCAVATION.

**Orientation**

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 63KM065  
RUE BRENNAN ET RUE DUKE  
ALTITUDE: 14,399m  
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83

**Utilité(s) Publique(s)**

INFO-EXCAVATION:  
BELL: SYLVAIN RACIOT BUR: 514-875-1237  
C.S.E.M. BENOIT CLOUTIER BUR: 514-868-3886  
GAZ METRO: PIERRE LEFEBVRE BUR: 514-356-6740  
HYDRO-QUÉBEC: ALAIN BARABÉ BUR: 514-234-7601  
S.T.M. CHANTAL FORTIER BUR: 514-285-5135

VIDÉOTRON:  
CIRCULATION:  
(BOUCLE DE DÉTECTION): GUY MOISAN BUR: 514-872-3987  
(MARQ. + SIGN. + ÉCR.): ALAIN MVILLE-DESCHENES BUR: 514-872-6994

**Légende - Référence**

UTILITÉ(S) DE RÉFÉRENCE  
PLAN(S) DE LA GÉOMATIQUE:  
PLAN(S) ET PROFIL(S):  
PLAN(S) ÉGOUT(S):  
PLAN(S) AQUEUC(S):

NOTE(S) PARTICULIÈRE(S)

**Plan repère**

**Emissions / Révisions**

REV.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	A.G.	S.R.
00	27/08/2018	EMISSION POUR SOUMISSION			

**Étude(s) hydraulique(s)**

DIRECTION DE LA GESTION STRATÉGIQUE DES RÉSEAUX D'EAU:  
Étude: \_\_\_\_\_

DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES:  
Étude: \_\_\_\_\_

DIRECTION DE L'EAU POTABLE:  
Étude: \_\_\_\_\_

**Montréal**  
Service des infrastructures, de la voirie et des transports  
Division des Grands Projets  
353, rue Notre-Dame Est, SS-1,  
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

**TETRA TECH**  
125, rue Angers Bureau 315, Roseville (Québec) J4B 7P6  
Téléphone: 514 858-8188 | Télécopieur: 514 858-8189  
Téléfax: 514 858-8189

**Intervenants**

Hôte(s) Terrain:  
VILLE DE MONTRÉAL  
Dessiné par:  
ALEXANDRE GAULTHER  
Vérifié par:  
X

Responsable du projet (ville de Montréal):  
FRANÇOIS HUBERT, ING.

Responsable du projet (contractant):  
SYLVAIN RIOUX, ING.

PLAN DE SOUMISSION  
Ingénieur(e):  
SYLVAIN RIOUX, ING.  
Sceau de l'ingénieur(e):  
N° de soumission: 214735  
Original signé: \_\_\_\_\_

**LOCALISATION:** SECTEUR E ET F  
INTERSECTION ROBERT-BOURASSA / OTTAWA  
INTERSECTION ROBERT-BOURASSA / WELLINGTON  
ARRONDISSEMENTS VILLE-MARIE ET LE SUD-OUEST  
TITRE DU PLAN: VOIRIE ET NIVELLEMENT  
NATURE DES TRAVAUX: TRAVAUX DE VOIRIE

Échelle: HOR.: 1:200  
Dimensions en mètres, sauf indication contraire

Plan no: 30554TTB-C004  
Feuille: 04  
Révision: 00











**SOUMISSION 214735 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ**

Secteur	Divers travaux de pavage et de marquage à réaliser 2019 dans le cadre du Projet Bonaventure
Projet Bonaventure	<p>Les travaux sont répartis en plusieurs secteurs :</p> <p><b>SECTEUR B :</b>  <u>Nature des travaux</u></p> <p>Les travaux à réaliser dans l'entrée Robert-Bourassa Nord pour l'A-720 est (tunnel Ville-Marie) sont le planage, le pavage et le marquage permanent de la chaussée.</p> <p><u>Fermetures autorisées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'Entrepreneur est autorisé à fermer complètement de fin de semaine, l'entrée Robert-Bourassa Nord au tunnel-Ville-Marie (réseau MTMDET);</li> <li>➤ L'Entrepreneur est autorisé à fermer une (1) voie de gauche de fin de semaine sur le boulevard Robert-Bourassa Nord entre les rues William et Saint-Paul. Pour ces fermetures de fin de semaine, les plages horaires permises sont de vendredi 22h30 à lundi 5h00;</li> </ul> <p><u>Chemins de détour et itinéraires facultatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'Entrepreneur doit implanter un chemin de détour via le boulevard Robert-Bourassa Nord et les rues Notre-Dame, Mc Gill, Saint-Jacques, de la Cathédrale et l'accès à l'autoroute 720 Est.</li> </ul> <p><b>SECTEUR C :</b>  <u>Nature des travaux</u></p> <p>Les travaux à réaliser dans la sortie Robert-Bourassa Sud sont le planage, le pavage et le marquage permanent de la chaussée.</p> <p><u>Fermetures autorisées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'Entrepreneur est autorisé à fermer une (1) voie sur deux (2) de nuit, dans la bretelle de sortie de l'A-720 Ouest (tunnel Ville-Marie) pour l'A-10 Est et le pont Champlain (réseau MTMDET);</li> <li>➤ L'Entrepreneur est autorisé à fermer deux (2) voies sur cinq (5) de nuit sur le boulevard Robert-Bourassa Sud à la hauteur de la rue William;</li> <li>➤ Pour ces fermetures de nuit, les plages horaires permises sont les suivantes :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Du lundi au jeudi de 23h00 à 5h00;</li> <li>2. Du jeudi au vendredi de 23h00 à 5h00</li> <li>3. Du vendredi au samedi de 23h59 à 8h00;</li> <li>4. Du samedi au dimanche de 23h59 à 8h00;</li> <li>5. Du dimanche au lundi de 23h59 à 5h00.</li> </ol> </li> <li>➤ La fermeture de la sortie de l'A-720 Ouest (tunnel Ville-Marie) pour l'A-10 Est et le pont Champlain ne peut être réalisée en même temps que la fermeture d'une autre intersection ou secteur dont les chemins de détours sont conflictuels.</li> </ul>

## **SECTEUR D :**

### **Nature des travaux**

Les travaux à réaliser dans l'intersection du boulevard Robert-Bourassa Nord et la rue William sont le pavage et le marquage permanent de la chaussée. La reconstruction d'une partie de la fondation de chaussée pourrait être également effectuée.

### **Fermetures autorisées**

- L'Entrepreneur est autorisé à fermer complètement de fin de semaine, l'intersection des rues Robert-Bourassa Nord/Wellington et la rue William entre Wellington et Prince selon la plage horaire suivante :
- Vendredi 22h à lundi 5h;
- La fermeture de l'intersection du boulevard Robert-Bourassa Nord et la rue William ne peut être réalisée en même temps que la fermeture d'une autre intersection ou secteur dont les chemins de détours sont conflictuels.

### **Chemins de détour et itinéraires facultatifs**

L'Entrepreneur doit implanter les trois (3) chemins de détour suivants :

- Pour les usagers du boulevard Robert-Bourassa Nord, implanter un chemin de détour via les rues Wellington, Mc Gill et Saint-Jacques;
- Pour les usagers de la rue William en direction ouest, implanter un chemin de détour via les rues Prince, Wellington et Peel;
- Pour les usagers se dirigeant vers l'A-720 Est et pour les camions du boulevard Robert-Bourassa Nord, implanter un chemin de détour via les rues Wellington, Peel, Notre-Dame et l'entrée de l'A-720 Est à la hauteur de la rue de la Cathédrale.

### **Signalisation particulière**

L'Entrepreneur doit installer un (1) PMVM sur l'autoroute 10 Ouest, tel que spécifié dans la section 5.3 du présent devis, pour annoncer la fermeture de l'intersection Robert-Bourassa Nord et William.

## **SECTEUR E :**

### **Nature des travaux**

Les travaux à réaliser dans l'intersection du boulevard Robert-Bourassa Sud et la rue Ottawa sont le planage, le pavage et le marquage permanent de la chaussée.

### **Fermetures autorisées**

- L'Entrepreneur est autorisé à fermer complètement de nuit, l'intersection du boulevard Robert-Bourassa Sud et la rue Ottawa;
- L'Entrepreneur est autorisé à fermer complètement de nuit, la bretelle de sortie de l'A-720 Ouest (tunnel Ville-Marie) pour l'A-10 Est et le pont Champlain (réseau MTMDET);
- Pour ces fermetures complètes de nuit, les plages horaires permises sont les suivantes :
  1. Du lundi au jeudi de 23h00 à 5h00;
  2. Du jeudi au vendredi de 23h00 à 5h00
  3. Du vendredi au samedi de 23h59 à 8h00;
  4. Du samedi au dimanche de 23h59 à 8h00;
  5. Du dimanche au lundi de 23h59 à 5h00.
- La fermeture de l'intersection du boulevard Robert-Bourassa Sud et la rue Ottawa ne peut être réalisée en même temps que la fermeture d'une autre intersection ou secteur dont les chemins de détours sont conflictuels.

## Chemins de détour et itinéraires facultatifs

L'Entrepreneur doit implanter les quatre (4) chemins de détour suivants :

- Pour les usagers du boulevard Robert-Bourassa Sud, implanter un chemin de détour via les rues William, Peel et Wellington;
- Pour les usagers de la rue Ottawa, implanter un chemin de détour via les rues Ann, Wellington et Queen;
- Pour les camions du boulevard Robert-Bourassa Sud, implanter un chemin de détour via les rues Notre-Dame Ouest, Peel et Wellington;
- Pour les usagers du tunnel Ville-Marie, implanter un chemin de détour via les rues Mansfield, St-Antoine Ouest, Peel et Wellington.

## **SECTEUR F :**

### Nature des travaux

Les travaux à réaliser dans l'intersection du boulevard Robert-Bourassa Nord et la rue Wellington sont le planage, le pavage et le marquage permanent de la chaussée.

### Fermetures autorisées

- L'Entrepreneur est autorisé à fermer complètement de nuit, l'autoroute Bonaventure (A-10) en direction ouest à la sortie #2 (Pierre-Dupuis/Carrie-Derick) (réseau PJCCI);
- L'Entrepreneur est autorisé à fermer complètement de nuit, les entrées Chemin-des-Moulins et Riverside de l'autoroute Bonaventure (A-10) en direction ouest (réseau PJCCI);
- L'Entrepreneur est autorisé à fermer complètement de nuit, l'intersection du boulevard Robert-Bourassa Sud et la rue Wellington;
- Pour ces fermetures complètes de nuit, les plages horaires permises sont les suivantes :
  1. Du lundi au jeudi de 23h00 à 5h00;
  2. Du jeudi au vendredi de 23h00 à 5h00
  3. Du vendredi au samedi de 23h00 à 8h00;
  4. Du samedi au dimanche de 23h00 à 8h00;
  5. Du dimanche au lundi de 23h59 à 5h00.
- La fermeture de l'intersection du boulevard Robert-Bourassa Sud et la rue Wellington ne peut être réalisée en même temps que la fermeture d'une autre intersection ou secteur dont les chemins de détours sont conflictuels;

## Chemins de détour et itinéraires facultatifs

L'Entrepreneur doit implanter les trois (3) chemins de détour suivants :

- Pour les usagers de l'autoroute Bonaventure Ouest, implanter un chemin de détour vers la rue Duke et l'A-720 Est via la sortie #2 de l'autoroute Bonaventure Ouest, le chemin des Moulins, les rues Riverside, Mill, de la Commune, Mc Gill, William et le boulevard Robert-Bourassa Sud;
- Pour les usagers de Wellington Est et du boulevard Robert-Bourassa Sud vers Wellington Est, implanter un chemin de détour vers la rue Wellington via la sortie #2 de l'autoroute Bonaventure Est, le chemin des Moulins, l'avenue Pierre-Dupuis, le chemin des Moulins, les rues Riverside, Mill, de la Commune et Prince;
- Pour les usagers se dirigeant vers Wellington Ouest, implanter un chemin de détour via les rues Queen, William et le boulevard Robert-Bourassa Sud.

L'Entrepreneur doit implanter les deux (2) itinéraires facultatifs suivants :

- Pour les usagers de Wellington Est à Peel, implanter un itinéraire facultatif vers la rue de la Commune;
- Pour les usagers du boulevard Robert-Bourassa Sud à Ottawa, implanter un itinéraire facultatif vers les rues Ottawa et Prince.

	<p><b>Signalisation particulière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'Entrepreneur doit installer un (1) PMVM sur l'autoroute 10 Ouest, tel que spécifié dans la section 5.3 du présent devis, pour annoncer la fermeture de l'autoroute Bonaventure (A-10) en direction ouest à la sortie #2 (Pierre-Dupuis/Carrie-Derick).</li> </ul>
<p>Mesures de gestion des impacts applicables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu;</li> <li>- Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur;</li> <li>- Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis;</li> <li>- Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux;</li> <li>- Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis;</li> <li>- Maintenir la mobilité, au maintien de l'accessibilité universelle et à la protection des travailleurs et des usagers de la route.</li> <li>- Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux;</li> <li>- L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur;</li> <li>- Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons;</li> <li>- L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction.</li> </ul>





LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 214735

Numéro de référence : 1193535

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2018 et 2019 dans le cadre du Projet Bonaventure

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> De Sousa 3872 Boulevard Leman Laval, QC, H7E1A1 NEQ : 1160862596	<a href="#">Monsieur Wilson De Sousa</a> Téléphone : 450 663-3000 Télécopieur : 450 663-2000	<b>Commande : (1483841)</b> 2018-08-27 10 h 59 <b>Transmission :</b> 2018-08-27 11 h 06	2993119 - 214735_ADDENDA 1 2018-08-30 10 h 52 - Courriel 2993122 - 214735_Formulaires de soumission_20180829_ADDENDA 1 (devis) 2018-08-30 10 h 51 - Courriel 2993123 - 214735_Formulaires de soumission_20180829_ADDENDA 1 (bordereau) 2018-08-30 10 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Eurovia Québec Construction Inc. (Montréal) 6200 St-Patrick Montréal, QC, H4E1b3 NEQ : 1169491884	<a href="#">Madame Ghislaine Dujimovic</a> Téléphone : 514 766-2550 Télécopieur :	<b>Commande : (1485354)</b> 2018-08-30 8 h 38 <b>Transmission :</b> 2018-08-30 8 h 38	2993119 - 214735_ADDENDA 1 2018-08-30 10 h 52 - Courriel 2993122 - 214735_Formulaires de soumission_20180829_ADDENDA 1 (devis) 2018-08-30 10 h 51 - Courriel 2993123 - 214735_Formulaires de soumission_20180829_ADDENDA 1 (bordereau) 2018-08-30 10 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6 NEQ : 1144756336	<a href="#">Monsieur Andrea Bucaro</a> Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	<b>Commande : (1487089)</b> 2018-09-05 10 h 08 <b>Transmission :</b> 2018-09-05 10 h 08	2993119 - 214735_ADDENDA 1 2018-09-05 10 h 08 - Téléchargement 2993122 - 214735_Formulaires de soumission_20180829_ADDENDA 1 (devis) 2018-09-05 10 h 08 - Téléchargement 2993123 - 214735_Formulaires de soumission_20180829_ADDENDA 1 (bordereau) 2018-09-05 10 h 08 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Les Pavage Céka inc 1143, boul. St-Jean-Baptiste Québec, QC, J6R0H6 <a href="http://www.pavaquesceka.com">http://www.pavaquesceka.com</a> NEQ : 1160427812	<a href="#">Madame Julie Tremblay</a> Téléphone : 450 699-6671 Télécopieur : 450 699-1847	<b>Commande : (1484170)</b> 2018-08-27 19 h 06 <b>Transmission :</b> 2018-08-27 20 h 41	2993119 - 214735_ADDENDA 1 2018-08-30 10 h 33 - Télécopie 2993122 - 214735_Formulaires de soumission_20180829_ADDENDA 1 (devis) 2018-08-30 10 h 02 - Télécopie

2993123 - 214735\_Formulaires de  
soumission\_20180829\_ADDENDA 1  
(bordereau)  
2018-08-30 10 h 51 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
Mode privilégié (plan) : Messagerie  
(Purolator)

---

<input type="checkbox"/> Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1 NEQ : 1168058395	<u>Madame Julie</u> <u>Milon</u> Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1888 802- 9689	<b>Commande : (1484369)</b> 2018-08-28 10 h 33 <b>Transmission :</b> 2018-08-28 10 h 33	2993119 - 214735_ADDENDA 1 2018-08-30 10 h 52 - Courriel 2993122 - 214735_Formulaires de soumission_20180829_ADDENDA 1 (devis) 2018-08-30 10 h 51 - Courriel 2993123 - 214735_Formulaires de soumission_20180829_ADDENDA 1 (bordereau) 2018-08-30 10 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

---

© 2003-2018 Tous droits réservés

Le 26 mai 2017

4042077 CANADA INC.  
A/S MONSIEUR WILSON DE SOUSA  
1865, BOUL FORTIN, BUREAU C  
LAVAL (QC) H7S 1P1

2 - 1

N° de décision : 2017-CPSM-1032624

N° de client : 3000324211

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous AMÉNAGEMENT DE SOUSA, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 4042077 CANADA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Québec**  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

**Dossier # : 1197231022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 4042077 Canada inc. (De Sousa) pour divers travaux de pavage et de marquage à réaliser en 2019 dans le cadre du Projet Bonaventure. Dépense totale de 703 729,75\$, taxes incluses (contrat: 537 156,30 \$ + contingences : 80 573,45 \$ + incidences: 86 000\$) . Appel d'offres public 214735 - 3 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1197231022 SUM2.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jorge PALMA-GONZALES  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-4014

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-01

Pascal-Bernard DUCHARME  
Chef de section  
**Tél :** 514-872-2059  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1187540002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation d'une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 \$, répartie de 2019 à 2022. / Approuver un projet de convention à cet effet. / Autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 \$ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 \$ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019. / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 \$ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service.

Il est recommandé :

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la Loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Cité des arts du cirque (TOHU) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, dans le parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 octobre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. D'autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 \$ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 \$ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019;
3. D'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette

dépense sera assumée à 49,49 % par l'agglomération, pour un montant net de 972 298,62 \$;

4. D'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 \$ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-08 13:06

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187540002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation d'une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 \$, répartie de 2019 à 2022. / Approuver un projet de convention à cet effet. / Autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 \$ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 \$ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019. / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 \$ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Un partenaire depuis 15 ans dans le déploiement d'activités de qualité pour la population micheloise et métropolitaine.**

La Cité des arts du cirque (TOHU) a été créée en 2004 dans le but de consolider, par l'ajout d'un lieu de diffusion, un pôle culturel dédié aux arts du cirque comprenant de la création (Cirque du Soleil) et de la formation (École nationale de cirque). Sa position au coeur du Complexe environnemental Saint-Michel est alors identifiée comme une opportunité d'élargir sa mission pour y intégrer le développement environnemental et social. La TOHU devient ainsi le pavillon d'accueil du parc Frédéric-Back et offre des activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives pour les résidents de Saint-Michel et l'ensemble de la population métropolitaine.

Depuis 15 ans, à travers trois (3) ententes quinquennales, la TOHU est soutenue dans sa mission et ses activités par la Ville de Montréal. Ce soutien, qui prenait la forme d'un contrat de gré à gré lors de la dernière entente, a été revu pour mieux refléter la nature du partenariat existant entre la Ville et la TOHU. La partie de ce soutien financier relevant des

activités que la Ville souhaite offrir à la population locale et métropolitaine demeure sous la forme de contrat de gré à gré, alors que la partie relevant de la mission de la TOHU prend désormais la forme d'une contribution financière.

Par ce contrat de gré à gré, la Ville réitère sa volonté de poursuivre sa collaboration avec la TOHU afin d'assurer une continuité dans l'offre de programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0240 - 15 juin 2017 : Approuver un projet d'addenda numéro 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Cité des arts du cirque (CG13 0102) concernant l'ajout d'activités en lien avec le parc Frédéric-Back et le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal ainsi que la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant de 1 196 892,15 \$, taxes incluses.

CG13 0102 - 25 avril 2013 : Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation des activités reliées à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air, pour une somme maximale de 4 713 975 \$, répartie de 2013 à 2017.

## **DESCRIPTION**

L'offre de service de la TOHU comprend deux volets : une programmation culturelle de proximité pour les résidents de Saint-Michel et une programmation d'activités diversifiées au parc Frédéric-Back pour la population métropolitaine. Cette programmation contribuera à enrichir l'offre culturelle du quartier et de la métropole et à favoriser l'interprétation, l'animation et la notoriété du parc Frédéric-Back, dont deux secteurs sont maintenant ouverts au public et d'autres ouvriront au cours des quatre prochaines années.

À la demande de la Ville et à la suite des discussions entretenues entre la Ville et la TOHU, cette dernière a présenté à la Ville de Montréal, le 11 octobre 2018, une offre de service complète précisant les activités qui seront réalisées dans le cadre de ce contrat. La présente convention conclue avec la TOHU réfère explicitement à cette offre de service. Celle-ci peut se résumer comme suit.

### **Programmation culturelle annuelle de proximité :**

- 8 expositions d'art visuel ouvertes à tous, dont une extérieure;
- 5 spectacles en arts de la scène gratuits pour les famille et élèves de Saint-Michel;
- 2 000 billets distribués aux Michelois pour 5 spectacles en arts du cirque;
- Plus de 75 activités de médiation culturelle pour les écoles et les familles;
- 5 événements culturels offerts au grand public, dont La Falla et le volet michelois de Montréal Complètement Cirque.

### **Programmation annuelle au parc Frédéric-Back :**

- Activités d'interprétation en continu pour les visiteurs à la TOHU (pavillon d'accueil) et dans le secteur Boisé Est, été comme hiver;
- Plus de 40 visites éducatives axées sur le parc, l'observation de la nature et l'environnement offertes au grand public;
- 7 000 élèves du préscolaire au niveau universitaire participant à des visites éducatives du site;
- Prêt gratuit de centaines de skis, de raquettes, de cerfs-volants et de matériel éducatif;
- Plus de 30 activités culturelles, citoyennes et récréatives en plein air;
- 5 événements dans le parc, dont un festival signature pour le parc, d'envergure internationale, axé sur le cerf-volant : Grain de ciel.

### **Communications :**



- Diffusion de la brochure de saison : 50 000 exemplaires;
- Dépliant des activités estivales : 20 000 exemplaires;
- Campagnes de publicité traditionnelles et numériques;
- Relations de presse.

Le détail des activités programmées, de leur budget et la stratégie de communication pour chaque saison (été et automne/hiver) feront l'objet d'une élaboration conjointe avec la Ville de Montréal par le biais de sous-comités. Ils seront ensuite sujets à approbation par le comité de suivi de l'entente ainsi que par le responsable, tels que définis à la convention.

Le contrat fera l'objet d'une reddition de comptes comprenant plusieurs indicateurs. Annuellement, deux rapports devront être déposés par la TOHU, soit un rapport d'activités annuel comprenant, notamment, les activités réalisées, leur fréquentation, la satisfaction des usagers et les coûts facturés dans le cadre du contrat, et un rapport d'étape. Quatre (4) paiements égaux sont prévus par année, dont deux liés à ces livrables.

Le budget global de l'organisme s'élève à plus de 10 millions de dollars et son principal bailleur de fonds est le Conseil des arts et des lettres du Québec, à hauteur de 2,9 millions de dollars. Le contrat représente ainsi moins de 50 % du budget annuel.

## **JUSTIFICATION**

La Cité des arts du cirque (TOHU) collabore depuis 15 ans avec la Ville de Montréal pour offrir des activités de qualité auprès de plus de 40 000 personnes chaque année. Ses expertises en arts du cirque, en diffusion culturelle et en éducation à l'environnement sont reconnues et permettent à la TOHU de lever des fonds complémentaires à ceux de la Ville pour bonifier les activités offertes, à hauteur de plus de 400 000 \$ par année. Sa position unique comme pavillon d'accueil du parc Frédéric-Back et comme infrastructure culturelle et citoyenne pour la communauté de Saint-Michel viennent aussi soutenir son choix. Sa notoriété est également un véritable levier pour la Ville permettant de faire connaître le nouveau parc métropolitain Frédéric-Back.

La Cité des arts du cirque est un organisme à but non lucratif. Dans un contexte d'octroi de contrat de gré à gré avec un tel organisme, cette offre équivaut à l'estimation exigée par l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes*. Elle a été dûment négociée avec l'organisme et comparée à des contrats similaires, de façon à s'assurer de la justesse des coûts proposés. La Cité des arts du Cirque a reçu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 14 janvier 2019. Elle n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics, ni non-conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution totale de ce dossier, soit 2 151 533,23 \$, sera financée par le budget de fonctionnement. Pour l'année 2019, le contrat de service sera financé à même les sommes déjà prévues dans les ententes de service précédentes. Pour les années 2020 à 2022, le contrat de service sera indexé à raison de 1,6 % par année afin de refléter l'augmentation du coût de la vie et d'assurer un maintien du nombre et de la qualité des activités.

Bien que ce dossier ne demande pas d'ajustement du cadre financier en 2019, il présente un impact récurrent sur le cadre financier à compter de l'exercice financier 2020. Ainsi, des ajustements récurrents à la base budgétaire sont requis pour le Service de la culture et le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), à hauteur de 3 836,91 \$ à compter de 2020, 7 689,81 \$ à compter de 2021 et 11 625,79 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service.

**Tableau 1: Répartition annuelle du contrat de gré à gré par service 2019-2022**

	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Coût du contrat - hors taxes	456 800,00 \$	464 109,27 \$	471 449,00 \$	478 947,00 \$	1 871 305,27 \$
Coût du contrat - net de taxes	<b>479 582,90 \$</b>	<b>487 256,72 \$</b>	<b>494 962,52 \$</b>	<b>502 834,48 \$</b>	<b>1 964 636,62 \$</b>
Coût du contrat - toutes taxes incluses	<b>525 205,80 \$</b>	<b>533 609,63 \$</b>	<b>542 048,49 \$</b>	<b>550 669,31 \$</b>	<b>2 151 533,23 \$</b>
Montant disponible - Service de la culture et SGPMRS	479 582,90 \$	479 582,90 \$	479 582,90 \$	479 582,90 \$	1 918 331,60 \$
<b>Total (1) avant ajustement</b>	<b>479 582,90 \$</b>	<b>479 582,90 \$</b>	<b>479 582,90 \$</b>	<b>479 582,90 \$</b>	<b>1 918 331,60 \$</b>
Ajustement S. de la culture	-	3 836,91 \$	7 689,81 \$	11 625,79 \$	23 152,51 \$
Ajustement SGPMRS	-	3 836,91 \$	7 689,81 \$	11 625,79 \$	23 152,51 \$
<b>Total (2) ajustement</b>	<b>-</b>	<b>7 673,82 \$</b>	<b>15 379,62 \$</b>	<b>23 251,58 \$</b>	<b>46 305,02 \$</b>
<b>Total (1+2)</b>	<b>479 582,90 \$</b>	<b>487 256,72 \$</b>	<b>494 962,52 \$</b>	<b>502 834,48 \$</b>	<b>1 964 636,62 \$</b>

Ce contrat de services s'ajoute à une contribution financière à la mission de la TOHU, qui s'élève à 2 045 228 \$ sur une période de quatre (4) ans. Le détail de cette contribution financière se trouve dans le sommaire décisionnel 1187540001 et la répartition annuelle de la contribution et du contrat se trouve en pièce jointe.

Ce contrat de services comprend deux parties : l'offre d'activités culturelles pour la population locale de Saint-Michel, de compétence Ville, et l'offre d'activités variées pour la population métropolitaine au parc Frédéric-Back (parc du Complexe environnemental de Saint-Michel), défini comme parc de compétence d'agglomération. En conséquence, les dépenses assumées par la Ville et par l'agglomération ont été réparties en fonction de l'offre de services déposée par la TOHU, distinguant clairement les activités culturelles locales (Ville) des activités dans le parc Frédéric-Back (agglomération). Cette répartition s'établit comme suit :

**Tableau 2 : Répartition annuelle des dépenses entre l'agglomération et la Ville de Montréal 2019-2022**

Montants au net	2019	2020	2021	2022	Pourcentage
<b>Compétence d'agglomération</b>	237 345,90 \$	241 142,72 \$	244 956,52 \$	248 853,48 \$	49,49 %
<b>Compétence Ville (corporatif)</b>	242 237,00 \$	246 114,00 \$	250 006,00 \$	253 981,00 \$	50,51 %
<b>Montant total au net</b>	<b>479 582,90 \$</b>	<b>487 256,72 \$</b>	<b>494 962,52 \$</b>	<b>502 834,48 \$</b>	100,00 %

Afin de respecter cette répartition, il est demandé de transférer un montant de 104 471,17 \$ provenant d'un budget de compétence locale du Service de la culture vers le budget de compétence locale des dépenses contingentes. En contrepartie, un montant identique sera transféré en provenance du budget de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers un budget de compétence d'agglomération du Service de la culture.

Ainsi, il n'y a aucun impact quant au montant pour le Service de la culture et les dépenses contingentes. L'échange de budget agglomération-local est requis pour 2019 pour le

Service de la culture seulement. Pour 2020 à 2022, les montants requis agglomération-local seront ajustés lors de la confection budgétaire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La TOHU est reconnue comme un exemple de développement durable par la culture, tant à Montréal (Politique de développement culturel 2017-2022) qu'à l'international (World Cities Culture Forum, 2016). Sa mission de diffusion des arts du cirque est un maillon important dans le développement culturel et économique de Montréal. Son rôle, en tant que pavillon d'accueil et d'interprétation du parc Frédéric-Back, qui constitue le plus important projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris par la métropole, son bâtiment certifié LEED Or et ses nombreuses activités d'éducation environnementales, lui permettent de diffuser les valeurs environnementales auprès d'un large public. Son implication dans le quartier Saint-Michel et ses activités d'intégration en emploi auprès des jeunes du quartier ont un impact socioéconomique majeur, tant pour le quartier que pour l'ensemble de la société (Centre de recherche sur les innovations sociales, UQAM, 2015).

En ce sens, ses actions contribuent aux défis « Montréal exemplaire » et « Montréal équitable » du plan Montréal durable 2016-2020, dont la TOHU est une partenaire active.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La TOHU agit à la fois comme pavillon d'accueil et partenaire principale pour l'animation du parc Frédéric-Back, ainsi qu'infrastructure et diffuseur culturel de proximité pour les citoyens de Saint-Michel. À cet effet, tout arrêt ou diminution du financement du volet culturel aura des impacts majeurs sur les services et l'accès à une offre culturelle de qualité et diversifiée pour la population de Saint-Michel, quartier comptant parmi les plus défavorisés à Montréal et ne bénéficiant d'aucune autre infrastructure culturelle professionnelle. De même, tout arrêt ou diminution du financement du volet parc aura des impacts majeurs sur l'accès au pavillon d'accueil, aux services et à une offre éducative et d'animation de qualité pour les usagers du parc Frédéric-Back, nouveau parc d'envergure métropolitaine ne comptant aucune autre installation officielle d'accueil.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire. Le comité de suivi de l'entente, tel que défini à la convention, a le mandat d'adopter annuellement une stratégie de communication qui sera élaborée conjointement par la TOHU et la Ville.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Passage au comité exécutif : 13 mars 2019

Passage au conseil municipal : 25 mars 2019

Passage au conseil d'agglomération : 28 mars 2019

Signature de la convention par la Ville de Montréal : avril 2019

Début du projet : avril 2019

Fin du projet : 31 décembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Geneviève PICHET, Service de la culture  
Gina TREMBLAY, Service de la culture  
Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture  
Elsa MARSOT, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Marie-Andrée SIMARD, 17 octobre 2018  
Marie-Odile MELANÇON, 15 octobre 2018  
Elsa MARSOT, 12 octobre 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève DORVAL-DOUVILLE  
conseillère en planification

**Tél :** 514-872-2853  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-12

Clément ARNAUD  
Chef de section - gestion de projets / Legs du  
375e

**Tél :** 514 872-0945  
**Télécop. :**

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
Directeur(trice) - aménagements des parcs et  
espaces publics

**Tél :** 514 872-5638  
**Approuvé le :** 2019-01-22

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)

**Tél :** 514.872.1456  
**Approuvé le :** 2019-02-08

Le 14 janvier 2019

CITÉ DES ARTS DU CIRQUE  
A/S MONSIEUR STÉPHANE LAVOIE  
2345, RUE JARRY E  
MONTRÉAL (QC) H1Z 4P3

N° de décision : 2019-CPSM-1000263

N° de client : 3001611890

**Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTS DU CIRQUE DE MONTRÉAL
- FÊTE ÉCO-BIO PAYSANNE
- INTERNATIONAL MARKET OF CONTEMPORARY CIRCUS (MICC)
- LA FALLA (PROJET ARTISTIQUE COMMUNAUTAIRE)
- MARCHÉ INTERNATIONAL DE CIRQUE CONTEMPORAIN (MICC)
- MONTRÉAL CIRQUE FESTIVAL
- MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE
- MORDU DE LA TOHU
- OH! COMME DANS TOHU
- RENDEZ-VOUS BOHU
- TOHU
- 

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CITÉ DES ARTS DU CIRQUE est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 janvier 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Bédard', is positioned above the typed name.

Antoine Bédard  
Directeur principal des opérations d'encadrement de la distribution

## CONVENTION DE SERVICES AVEC UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de greffier;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(ci-après nommée la « **Ville** »)

**ET :** **LA CITÉ DES ARTS DU CIRQUE - TOHU**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 2345, rue Jarry Est, Montréal, Québec, H1Z 4P3, agissant et représentée aux présentes par monsieur Stéphane Lavoie, directeur général et de la programmation, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 143 540 979  
Numéro d'inscription TVQ : 102 349 0320

(ci-après nommé le « **Contractant** »)

Le Contractant et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** le Contractant œuvre dans le domaine des arts du cirque et de l'animation et de la diffusion culturelle, environnementale et communautaire de portée locale, nationale et internationale;

**ATTENDU QUE** la Ville requiert les services du Contractant, lesquels sont plus amplement décrits à l'article 2 des présentes;

**ATTENDU QUE** pour exécuter les services prévus à la présente convention, le Contractant doit détenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers ou de toute autre autorité qui lui succède;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS**

- 1.1 « **Annexe 1** » : Description de la prestation de service du Contractant.
- 1.2 « **Annexe 2** » : Les exigences de la Ville en matière de visibilité
- 1.3 « **Annexe 3** » : Les exigences de la Ville en matière de reddition de comptes

**1.4 « Reddition de comptes »**

Les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même les honoraires reçus de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles ils ont été employés de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre des services réalisés, le tout tel que amplement spécifié à l'Annexe 3.

**1.5 « Responsable » :**

La directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

**1.6 « Unité administrative »**

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports de la Ville.

**ARTICLE 2**

**OBJET**

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et les Annexes 1, 2 et 3 ci-joint(e)s, à réaliser une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives en son lieu de diffusion, dans le parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, auprès d'une population locale et métropolitaine.

**ARTICLE 3**

**INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le préambule et les Annexes 1, 2 et 3 font partie intégrante de la présente convention.
- 3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1, 2 et 3 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 4**

**DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les Parties et se termine lorsque le Contractant aura complètement exécuté ses services mais au plus tard le 31 décembre 2022, le tout sous réserve des articles 11 et 13.

**ARTICLE 5**

**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

En contrepartie de l'exécution par le Contractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Responsable;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations de ce dernier, prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;



- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant;
- 5.4 lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention.

## **ARTICLE 6** **OBLIGATIONS DU CONTRACTANT**

En considération des sommes qui lui sont versées par la Ville, le Contractant s'engage à :

- 6.1 exécuter les obligations prévues à la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations à cette fin, étant entendu que le Contractant conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1, 2 et 3;
- 6.3 assumer ses frais généraux tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.4 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées et précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.5 transmettre au Responsable, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Responsable, un rapport faisant état des services rendus, des coûts afférents, du respect des échéanciers et de la performance générale des activités;
- 6.6 n'offrir aucune prestation de service susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale ci-dessous mentionnée sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville;
- 6.7 respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;
- 6.8 rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention, le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et le Contractant s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources;
- 6.9 prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcée à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation découlant directement des activités décrites dans la présente convention;
- 6.11 remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention une copie de ses lettres patentes;

## **ARTICLE 7** **PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la présente convention;
- 7.2 refuser les travaux, rapports, prestations et tout autre document du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la présente convention ou des Annexes;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, rapports, prestations et tous autres documents aux frais de ce dernier.

**ARTICLE 8**  
**HONORAIRES**

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux millions cent cinquante et un mille cinq cent trente-trois dollars et vingt-trois cents (2 151 533,23 \$) couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 Les honoraires prévus au présent article sont payables comme indiqué ci-dessous :

8.2.1 Pour l'année 2019 :

8.2.1.1 une somme maximale de cent trente et un mille trois cent un dollars et quarante-cinq cents (131 301,45 \$) trente (30) jours après la signature de la présente Convention;

8.2.1.2 une somme maximale de cent trente et un mille trois cent un dollars et quarante-cinq cents (131 301,45 \$) à la remise du rapport d'étape, tel que décrit à l'Annexe 3, à la satisfaction du Responsable;

8.2.1.3 une somme maximale de cent trente et un mille trois cent un dollars et quarante-cinq cents (131 301,45 \$) le 15 août;

8.2.1.4 une somme maximale de cent trente et un mille trois cent un dollars et quarante-cinq cents (131 301,45 \$) à la remise du rapport d'activités, tel que décrit à l'Annexe 3, à la satisfaction du Responsable.

8.2.2 Pour l'année 2020 :

8.2.2.1 une somme maximale de cent trente-trois mille quatre cent deux dollars et quarante et une cents (133 402,41 \$) le 31 janvier;

8.2.2.2 une somme maximale de cent trente-trois mille quatre cent deux dollars et quarante et une cents (133 402,41 \$) à la remise du rapport d'étape, tel que décrit à l'Annexe 3, à la satisfaction du Responsable;

8.2.2.3 une somme maximale de cent trente-trois mille quatre cent deux dollars et quarante et une cents (133 402,41 \$) le 15 août;

8.2.2.4 une somme maximale de cent trente-trois mille quatre cent deux dollars et quarante cents (133 402,40 \$) à la remise du rapport d'activités, tel que décrit à l'Annexe 3, à la satisfaction du Responsable.

8.2.3 Pour l'année 2021 :

8.2.3.1 une somme maximale de cent trente-cinq mille cinq cent douze dollars et douze cents (135 512,12 \$) le 31 janvier;

8.2.3.2 une somme maximale de cent trente-cinq mille cinq cent douze dollars et douze cents (135 512,12 \$) à la remise du rapport d'étape, tel que décrit à l'Annexe 3, à la satisfaction du Responsable;

8.2.3.3 une somme maximale de cent trente-cinq mille cinq cent douze dollars et douze cents (135 512,12 \$) le 15 août;

8.2.3.4 une somme maximale de cent trente-cinq mille cinq cent douze dollars et treize cents (135 512,13 \$) à la remise du rapport d'activités, tel que décrit à l'Annexe 3, à la satisfaction du Responsable.

8.2.4 Pour l'année 2022 :

- 8.2.4.1 une somme maximale de cent trente-sept mille six cent soixante-sept dollars et trente-trois cents (137 667,33 \$) le 31 janvier;
- 8.2.4.2 une somme maximale de cent trente-sept mille six cent soixante-sept dollars et trente-trois cents (137 667,33 \$) à la remise du rapport d'étape, tel que décrit à l'Annexe 3, à la satisfaction du Responsable;
- 8.2.4.3 une somme maximale de cent trente-sept mille six cent soixante-sept dollars et trente-trois cents (137 667,33 \$) le 15 août;
- 8.2.3.5 une somme maximale de cent trente-sept mille six cent soixante-sept dollars et trente-deux cents (137 667,32 \$) à la remise du rapport d'activités, tel que décrit à l'Annexe 3, à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que le Contractant ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Les factures du Contractant sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

- 8.3 Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.
- 8.4 Le Contractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

**ARTICLE 9**  
**LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder deux millions cent cinquante et un mille cinq cent trente-trois dollars et vingt-trois cents (2 151 533,23 \$).
- 9.2 La prétention du Contractant selon laquelle ses services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la Ville. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes au Contractant. Le Contractant doit prendre fait et cause pour la Ville et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

## **ARTICLE 10** **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8.1, le Contractant :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'usager autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

## **ARTICLE 11** **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Le Responsable avise le Contractant par écrit de son intention de recommander à la Ville de mettre fin à la présente convention. À la réception de cet avis, le Contractant doit soumettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés dans le cadre de la présente convention et émettre une facture finale faisant état de la valeur des services rendus qui demeurent impayés à la date de l'avis du Responsable en joignant toutes les pièces justificatives à l'appui de telle facture.
- 11.2 La Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

## **ARTICLE 12** **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par le Contractant aux termes des articles 6.9, 9.2 et 10 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

## **ARTICLE 13** **DÉFAUTS**

- 13.1 Il y a défaut :
  - 13.1.1 si le Contractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
  - 13.1.2 si le Contractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 13.1.3 si l'administration du Contractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Contractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
  - 13.1.4 si le Contractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.
- 13.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 13.1.1, le Responsable avise par écrit le Contractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que le Contractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Contractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 13.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 13.1.2, 13.1.3 et 13.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 13.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 13.2 et 13.3, la Ville acquittera le coût des services rendus à la date de l'avis du Responsable, ou de l'événement selon le cas. Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 13.2 ou 13.3.

#### **ARTICLE 14** **ASSURANCES ET INDEMNISATION**

- 14.1 Le Contractant doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 14.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par le Contractant ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 14.3 Le Contractant s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. Le Contractant doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

#### **ARTICLE 15** **REPRÉSENTATION ET GARANTIE**

- 15.1 Le Contractant déclare et garantit :
- 15.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
- 15.1.2 que les services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;
- 15.1.3 que les droits de Propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 15.1.4 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de céder tous ses droits d'auteur prévus à l'article 10 de la présente convention;
- 15.1.5 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

**ARTICLE 16**  
**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**16.1 Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

**16.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

**16.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

**16.4 Représentations du Contractant**

Le Contractant n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

**16.5 Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

**16.6 Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

**16.7 Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

**16.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

**16.9 Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

**Élection de domicile du Contractant**

Le Contractant fait élection de domicile au 2345, rue Jarry Est, Montréal, Québec, H1Z 4P3 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général et de la programmation. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

**Élection de domicile de la Ville**

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.







## ANNEXE 1

### Description de la prestation de service du Contractant

#### 1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Contractant et la Ville se sont dotés d'une vision commune afin d'orienter leur travail et leur collaboration.

Voici l'énoncé de cette vision :

***Une collaboration de longue date, qui contribue à la qualité de vie des citoyens de Saint-Michel et de la métropole.***

*La Ville de Montréal et la TOHU travaillent ensemble à développer un pôle unique et innovant qui favorise la qualité du milieu de vie, dans lequel culture, éducation, loisirs et le parc Frédéric-Back sont mis au service de la communauté et du vivre ensemble. C'est un positionnement fort en faveur du développement durable et une occasion majeure de rayonnement pour Montréal, capitale mondiale des arts du cirque et laboratoire d'innovation sociale et environnementale.*

#### 2. CONTEXTE DU VOLET CULTUREL

Le Contractant est un partenaire privilégié de la Ville dans le développement d'un pôle culturel de la Ville, soit le pôle de la Cité des arts du cirque qui permet le positionnement international de Montréal comme capitale internationale des arts du cirque et qui contribue également au développement culturel du quartier Saint-Michel par ses programmes de réinsertion sociale et ses collaborations avec les organismes du quartier.

Le Contractant doit présenter à la Ville une programmation culturelle professionnelle diversifiée et pluridisciplinaire, offrant un juste équilibre entre des œuvres destinées à un large public et des œuvres de découverte et d'artistes de la relève, et avec une préoccupation pour intégrer des artistes de la diversité afin de représenter le caractère multiculturel de Saint-Michel.

Le Contractant doit réaliser une programmation de qualité, riche et diversifiée, s'inscrivant dans une dynamique de complémentarité avec l'offre culturelle montréalaise, tant celle proposée par les intervenants privés (l'offre commerciale) que celle des maisons de la culture (l'offre publique), plus particulièrement la maison de la culture Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Le Contractant doit offrir des spectacles gratuits en priorité aux résidents du quartier Saint-Michel, mais qui peuvent être également ouverts aux citoyens du grand Montréal.

Le Contractant doit travailler en étroite collaboration avec les personnes ressources de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et participer activement à la Table Culture de Vivre Saint-Michel en santé.

Le Contractant doit agir, dans la planification et la réalisation de ces activités, spectacles, événements et programmation, en accord avec le comité de suivi.

#### 3. CONTEXTE DU VOLET PARC FRÉDÉRIC-BACK

Le Contractant est un partenaire privilégié de la Ville dans le développement du parc Frédéric-Back. Il agit à titre de pavillon d'accueil et d'interprétation pour les visiteurs du parc, présente une programmation variée et contribue à la notoriété de ce parc. Celui-ci connaîtra une ouverture progressive jusqu'à son ouverture complète, dont l'ajout d'au moins deux nouveaux secteurs d'ici 2022: la Plaine Est et le Boisé Sud.

Le Contractant doit élaborer et offrir, en collaboration avec la Ville, une programmation variée d'activités dans le parc Frédéric-Back. Le Contractant doit y offrir des activités éducatives, environnementales, culturelles et récréatives en adéquation avec les caractéristiques uniques du parc : immensité, expérience hors norme et génie environnemental. Le Contractant doit, pour la durée de la présente Convention, faire

évoluer l'offre d'activités afin de l'adapter aux nouvelles parties du parc qui ouvriront au public au cours des prochaines années.

Le Contractant doit offrir ces activités à la fois pour le bénéfice des résidants des quartiers avoisinants et pour celui des citoyens du grand Montréal, dans un souci de donner à tous une occasion de découvrir ce parc unique.

Le Contractant s'engage à respecter les contraintes du lieu et ses exigences en matière, entre autres, de sécurité, d'accueil, de circulation et de restriction d'installation de matériel lors du déroulement des activités ou de la tenue d'événements prévus dans le parc.

Le Contractant doit agir, dans la planification et la réalisation de ces activités, en accord avec le comité de suivi.

#### **4. COMITÉ DE SUIVI DE LA CONVENTION**

Le suivi de la présente Convention sera assuré par un Comité de suivi. Ce Comité est composé de six (6) membres, soit trois (3) représentants du Contractant et trois (3) représentants de la Ville. Les représentants de la Ville sont la directrice du Service de la culture, la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, étant entendu que chacun peut se faire représenter par la personne de son Service ou de sa Direction désignée.

Le quorum de ce Comité sera constitué de quatre (4) représentants, dont la directrice du Service de la culture ou son représentant et la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ou son représentant et deux (2) représentants du Contractant.

Ce Comité aura pour mandat :

- d'assurer le suivi et le bon fonctionnement général de la Convention et de faciliter la coordination entre le Contractant et les services centraux de la Ville et l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- de s'assurer que la programmation établie par le Contractant respecte les termes de l'offre de services de la présente Annexe 1 et d'en recommander l'approbation par le Responsable;
- d'approuver le cadre de visibilité et la stratégie de communication et de promotion des activités financées par la Convention;
- de favoriser des échanges sur la planification et les perspectives de développement;
- d'assurer le suivi et la coopération pour le développement de nouvelles activités dans le cadre de la présente convention;
- de mettre en place et d'assurer le suivi d'un sous-comité programmation selon les modalités établies et détaillées dans la présente Annexe 1;
- de mettre en place et d'assurer le suivi d'un sous-comité communication selon les modalités établies et détaillées dans la présente Annexe 1;
- d'établir les règles de fonctionnement du Comité;
- de s'assurer que les ressources financières fournies par la Ville sont utilisées conformément aux dispositions de la présente Convention et de recommander l'adoption du rapport d'activités et du bilan financier au Responsable.

Le Comité doit se réunir un minimum de trois (3) fois par année :

- 1 rencontre en mars afin de discuter de la programmation de la saison d'été, du budget et de la stratégie de communication et de promotion;
- 1 rencontre en juin afin de discuter du rapport d'étape, de la programmation automne/hiver et du budget;
- 1 rencontre en décembre afin de discuter du rapport d'activités déposé par le Contractant et des perspectives en programmation et communications pour la saison prochaine;
- Le calendrier de ces rencontres peut être modifié avec l'accord des deux parties.

Le Contractant doit déposer au comité de suivi, dans les dix jours ouvrables précédant la rencontre, tous les documents pertinents aux sujets prévus à l'ordre du jour. Cela inclut, notamment, sa programmation détaillée, incluant le budget, et le calendrier d'activités pour les saisons d'été et d'automne/hiver, ainsi que son rapport d'activités ou

d'étape. Ces documents doivent être présentés selon la forme et les paramètres établis à l'Annexe 3 de la présente Convention. Suite à leur approbation par le Comité de suivi, ils seront soumis au Responsable pour approbation conformément à l'article 6.2 de la présente convention.

Le Contractant doit obtenir l'accord du comité de suivi avant d'apporter tout changement majeur à sa programmation détaillée ainsi qu'à son calendrier d'activités approuvé par la Ville conformément à l'article 6.2 de la présente Convention.

Le Comité de suivi établit, dans le cadre de la présente Convention, un mécanisme permettant d'évaluer les activités offertes par le Contractant et de gérer les différends pouvant survenir dans la mise en œuvre de cette Convention. La première étape du mécanisme de conciliation est de convoquer une réunion du Comité de suivi dans les plus brefs délais.

## **5. SOUS-COMITÉ PROGRAMMATION**

Le suivi de la programmation élaborée par le Contractant sera assuré par le sous-comité programmation qui sera formé de représentants de la Ville et du Contractant. Ces représentants varieront selon les éléments traités à l'ordre du jour.

Le Contractant doit participer aux rencontres de ce sous-comité programmation qui établit le mode de collaboration en matière de programmation culturelle, éducative et environnementale, de loisirs et événementielle.

Ce sous-comité aura pour mandat :

- de participer, en collaboration avec le Contractant, à l'établissement des orientations, à l'idéation et à l'élaboration de la programmation;
- d'établir les paramètres selon les besoins exprimés par les services centraux de la Ville, par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension et par les organismes du quartier Saint-Michel;
- d'analyser la programmation proposée par le Contractant et de proposer des ajustements au besoin;
- d'adapter la programmation en fonction de l'ouverture des secteurs du parc actuellement en phase d'aménagement;
- de recommander l'adoption de la programmation par le comité de suivi.

Ce sous-comité doit se réunir un minimum de trois (3) fois par année :

- 1 rencontre en janvier afin de discuter de la programmation de la saison d'été;
- 1 rencontre en mai afin de discuter du bilan de la saison automne/hiver et de la programmation de la saison automne/hiver de l'année suivante;
- 1 rencontre en octobre afin de faire le bilan de la saison d'été et l'idéation de la programmation de la saison prochaine;
- Le calendrier de ces rencontres peut être modifié avec l'accord des deux parties.

Les rencontres du sous-comité programmation doivent être tenues un minimum de quatre semaines avant celles du Comité de suivi afin de préparer adéquatement la tenue de ces dernières.

## **6. SOUS-COMITÉ DE COMMUNICATION**

Formé des représentants de la Ville et du Contractant, le sous-comité communication aura pour principale fonction de favoriser les échanges et la collaboration dans les actions de promotion destinées à assurer la notoriété du parc Frédéric-Back, la visibilité de la Ville et à faire connaître la programmation des activités pour chaque saison.

Ce sous-comité communication sera constitué de représentants de la Ville et du Contractant, dont, au minimum, le responsable des communications pour chacune des deux parties. Il pourrait, selon ses besoins, inviter d'autres représentants de la Ville, des arrondissements ou venant de l'externe à participer à une ou plusieurs des rencontres prévues.

Ce sous-comité aura à examiner la stratégie de communication et de promotion préparée par le Contractant conformément à l'Annexe 2. Il devra aussi élaborer un cadre

de visibilité comprenant, de façon non exhaustive, des points à analyser et sur lesquels statuer et faire des recommandations au Comité de suivi :

- Stratégie de promotion et communication :
  - Contribution de la Ville à la stratégie de promotion des activités élaborée par le Contractant;
  - Contribution du Contractant à la stratégie de notoriété du parc Frédéric-Back élaborée par la Ville;
  - Promotion dans les outils de la Ville et ceux du Contractant;
- Visibilité générale du partenariat Ville-Contractant dans les différents outils de communication développés dans le cadre de la Convention:
  - Identification de la participation de la Ville;
  - Visibilité de la Ville versus celle du Contractant;
  - Utilisation du nom et de l'image du parc;
  - Conformité de l'utilisation du logo de la Ville;
  - Visibilité des autres partenaires et commanditaires du Contractant versus la visibilité de la Ville;
- Normes graphiques générales des outils de communication développés dans le cadre de la Convention;
- Signalétique et pavoisement aux alentours du parc par le Contractant;
- Produits dérivés, véhicules et vêtements;
- Mécanismes d'approbation des outils de communication développés par le Contractant;
- Rôles et responsabilités en matière de communication.

Le Comité doit se réunir un minimum de deux (2) fois par année :

- 1 rencontre en février afin de discuter de la stratégie de promotion et communication de la saison d'été;
- 1 rencontre en octobre afin de faire le bilan des activités de promotion de la saison d'été et planifier la promotion de la saison à venir;
- Le calendrier de ces rencontres peut être modifié avec l'accord des deux parties.

Le sous-comité de communication devra faire approuver les résultats de ses travaux par le Comité de suivi. Il devra aussi recommander au Comité de suivi l'adoption, lorsque terminé, du cadre de visibilité.

## **7. QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ DES ACTIVITÉS**

Le Contractant doit agir, dans la réalisation de ses activités, événements et programmation, en accord avec les standards d'excellence et d'éthique qui prévalent dans ce genre d'activités et de façon à ce que ne soient pas entachés ou ternis l'image et le caractère d'administration publique de la Ville.

L'écran d'interprétation, les expositions et les services d'accueil doivent être accessibles au public pendant les heures d'ouverture régulière du pavillon, soit de 9 h à 17 h tous les jours. L'accès à certaines installations peut être limité après entente avec la Ville. Le Contractant et la Ville s'engagent aussi à entamer une démarche conjointe d'amélioration des standards d'accueil incluant, de façon non limitative, le contenu de formation pour le personnel ayant des contacts avec le public et l'accessibilité au pavillon d'accueil pour les activités.

À moins d'entente avec la Ville, toutes les activités financées dans le cadre du volet culturel de l'entente sont gratuites pour les résidants de Saint-Michel, et toutes celles financées dans le volet parc sont gratuites pour l'ensemble des résidants de l'agglomération de Montréal.

## **8. OFFRE DE SERVICES DÉTAILLÉE**

Document offre de services du Contractant telle que reçue par la Ville de Montréal le 11 octobre 2018.

Budget entente ville 2019-2022

Index des lieux d'activités

Parc Frédéric-Back	Parvis Papineau	PP
	Boisé Est	BE
	Cube Boisé Est	CBE
	Mobile dans le parc	MDP
	Pavillon accueil	PA
Culture proximité St-Michel	TOHU salle	TS
	TOHU Espace Cascade	TEC
	TOHU extérieur	TEx
	TOHU ateliers	TA
	Écoles	Ec
	Hors les murs	HLM

CONVENTION DE SERVICE

Programmation - Volet parc Frédéric-Back

Catégories	No.	Activités	Description	Date	Cliantèle	Fréquentation	Lieux	2019	2020	2021	2022
Éducation/Environnement	1	Écran d'interprétation tactile	Écran d'interprétation du parc Frédéric-Back	À l'année	Grand public	Selon achalandage	PA	2 392,00 \$	2 430,27 \$	2 467,00 \$	2 508,00 \$
	2	Guides-animateurs	Chef-guide: 1610 hrs, équipe guides: 2066 hrs	À l'année	Grand public	S/O	PA/MDP	64 500,00 \$	65 532,00 \$	66 581,00 \$	67 646,00 \$
	3	Promenades astronomiques	Observation astronomique guidée et commentée (6 à 8 sorties)	À l'année	Grand public	180 à 240 personnes	BE	1 957,00 \$	1 988,00 \$	2 020,00 \$	2 052,00 \$
	4	Sorties ornithologiques	Observation ornithologique guidée et commentée (6 à 8 sorties)	À l'année	Grand public	180 à 240 personnes	MDP	1 957,00 \$	1 988,00 \$	2 020,00 \$	2 052,00 \$
	5	Buzz printanier	Activité apicole printanière	Mi-mai	Famille	400 personnes	PA/MDP	1 957,00 \$	1 988,00 \$	2 020,00 \$	2 052,00 \$
	6	Grande corvée du parc	Corvée de nettoyage citoyenne du parc	Fin avril	Grand public	100 personnes	PA/MDP	1 522,00 \$	1 546,00 \$	1 571,00 \$	1 596,00 \$
	7	La réalité augmentée	Ateliers et exposition numérique	Juin à octobre	Scol. et grand public	100 personnes	Ec/BE	1 957,00 \$	1 988,00 \$	2 020,00 \$	2 052,00 \$
	8	Capsules et activités éducatives	Conception et production du matériel éducatif	À l'année	Grand public	S/O	CBE/MDP	6 087,00 \$	6 184,00 \$	6 283,00 \$	6 383,00 \$
	9	Cube du boisée est et aménagement	Installation et animation du Cube du Boisé	Juin à octobre	Grand public	700 personnes	CBE	3 478,00 \$	3 534,00 \$	3 591,00 \$	3 648,00 \$
	10	Conférences et visites ponctuelles	Conférences environnementales et visites CESM	À l'année	Grand public	350 personnes	PA/MDP	2 609,00 \$	2 651,00 \$	2 693,00 \$	2 737,00 \$
	11	Camp de jour	Programme destiné aux jeunes inscrits dans les camps de jour	Juin à août	Scolaire	850 personnes	PA/MDP	2 174,00 \$	2 209,00 \$	2 244,00 \$	2 280,00 \$
	12	Activités et visites scolaires	Activités et visites adaptées selon le niveau scolaire (préscolaire à universitaire)	À l'année	Scolaire	7000 personnes	PA/MDP	2 174,00 \$	2 209,00 \$	2 244,00 \$	2 280,00 \$
	13	Développement de projet	Montant réservé au développement de nouvelles activités et événements	S/O	S/O	S/O		5 521,00 \$	5 609,00 \$	5 699,00 \$	5 790,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>								<b>98 285,00 \$</b>	<b>99 856,27 \$</b>	<b>101 453,00 \$</b>	<b>103 076,00 \$</b>

Loisir/Culture	16	Les étoiles au cinoche	Projection de films en plein air (6 projections)	Juin à septembre	Grand public	1200 personnes	PP	9 566,00 \$	9 719,00 \$	9 875,00 \$	10 032,00 \$
	17	Activités de loisir	Sessions de yoga, de tai-chi et autres activités en plein air	Septembre à août	Grand public	250 personnes	PP/BE/CBE	4 000,00 \$	4 064,00 \$	4 129,00 \$	4 195,00 \$
	18	Animation culturelle	Prestations musicales, parcours théâtral, soirée de contes, etc., en plein air	Septembre à août	Grand public	750 personnes	PP/BE	8 175,00 \$	8 306,00 \$	8 439,00 \$	8 574,00 \$
	19	Grain de ciel - prêt et cours d'initiation	Prêt de cerfs-volants et initiation au vol acrobatique	Janvier à mars	Grand public	*Nouveauté*	CBE/BE	2 609,00 \$	2 651,00 \$	2 693,00 \$	2 737,00 \$
	20	Prêt skis-raquettes/sorties guidées hivernales	Prêt de skis et de raquettes, parcours guidés et commentés pour le public	Janvier à mars	Grand public	*Nouveauté*	CBE/MDP	3 478,00 \$	3 534,00 \$	3 591,00 \$	3 648,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>								<b>27 828,00 \$</b>	<b>28 274,00 \$</b>	<b>28 643,00 \$</b>	<b>29 058,00 \$</b>

Événements	21	Grain de ciel	Festival international annuel de cerfs-volants au parc Frédéric-Back	22-23-24 juin	Grand public	4000 personnes	BE/TEx	34 785,00 \$	35 342,00 \$	35 907,00 \$	36 482,00 \$
	22	Les pique-niques citoyens St-Michel	Séries de pique-niques à l'intention des citoyens de St-Michel	Mi-juillet, mi-août, 8 septembre	Grand public	1000 personnes	BE/CBE	15 696,00 \$	15 947,00 \$	16 202,00 \$	16 461,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>								<b>50 481,00 \$</b>	<b>51 289,00 \$</b>	<b>52 109,00 \$</b>	<b>52 943,00 \$</b>

**TOTAL VOLET PARC FRÉDÉRIC-BACK 176 594,00 \$ 179 419,27 \$ 182 205,00 \$ 185 077,00 \$**

Programmation - Volet culture de proximité St-Michel

Catégories	No.	Activités	Description	Date	Cliantèle	Fréquentation	Lieux	2019	2020	2021	2022	
Art visuel/Exposition	23	Expo La comédie du monde de David Farsi	Exposition de peintures grand format	20 août au 4 novembre 2018	Grand public	Selon achalandage	TEC	2 348,00 \$				
	24	Expo Les œuvres de Frédéric Back (extérieur)	Exposition extérieure d'œuvres de Frédéric-Back	21 août 2018 au 18 août 2019	Grand public	Selon achalandage	TEx	6 087,00 \$				
	25	Expo La Dérive de Chloé Beaulac	Exposition de photos	12 novembre au 18 décembre 2018	Grand public	Selon achalandage	TEC	2 348,00 \$				
	26	Expo 15 ans de médiation culturelle à la TOHU	Exposition de photos, rétrospective des médiations depuis 15 ans et des partenaires	21 décembre 2018 au 20 janvier 2019	Grand public	Selon achalandage	TEC	2 348,00 \$				
	27	Expo Portrait d'une fin de siècle... de J-F Leblanc	Exposition de photos argentiques	24 janvier au 10 mars 2019	Grand public	Selon achalandage	TEC	2 348,00 \$				
	28	Expo La prise de risque au cirque du Fonds WJ	Exposition iconographique sur le risque dans les arts du cirque	14 mars au 28 avril 2019	Grand public	Selon achalandage	TEC	2 348,00 \$				
	29	Expo Les petits papiers de Marie-Josée Gustave	Exposition d'œuvres fait à partir de papier	1er mai au 23 juin 2019	Grand public	Selon achalandage	TEC	2 348,00 \$				
	30	Expo Œuvres du Cirque du Soleil	Exposition d'œuvres de la collection du Cirque du Soleil	27 juin au 18 août 2019	Grand public	Selon achalandage	TEC	2 348,00 \$				
	31	Expos années 2020 à 2022								22 883,00 \$	23 249,00 \$	23 621,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>								<b>22 523,00 \$</b>	<b>22 883,00 \$</b>	<b>23 249,00 \$</b>	<b>23 621,00 \$</b>

Art de la scène	32	Cas public - danse	Spectacle de danse	20 septembre 2018	Grand public/scolaire	560 personnes	TS	9 696,00 \$				
	33	Ceux qui n'existent pas - DynamO Théâtre	Spectacle multidisciplinaire	18 et 19 janvier	Grand public/scolaire	700 personnes	TS	9 696,00 \$				
	34	Henri Godon - musique (Croque-spec.)	Spectacle musical	5 et 6 avril 2019	5 à 12 ans	700 personnes	TS	8 827,00 \$				
	35	Partout ailleurs - Th. de l'avant-pays (Croque-spec.)	Pièce de théâtre	7 et 8 avril 2019	À partir de 7 ans	700 personnes	TS	8 827,00 \$				
	36	Festival Petits bonheurs	Spectacles et ateliers d'expérimentation	3 au 12 mai 2019	Petite enfance	80 personnes	HLM	5 348,00 \$				
	37	Spectacles en salle gratuits années 2020 à 2022								43 072,00 \$	43 761,00 \$	44 461,00 \$
	38	Billets spectacles ville (St-Michel)	Billets de spectacles gratuits offerts à la population de St-Michel (5 spect. x 400 billets)	Octobre à mai	Grand public	2000 personnes	TS	21 740,00 \$	22 088,00 \$	22 441,00 \$	22 800,00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>								<b>64 134,00 \$</b>	<b>65 160,00 \$</b>	<b>66 202,00 \$</b>	<b>67 261,00 \$</b>	

Médiation	39	Ateliers La comédie du monde - David Farsi	Ateliers créatifs et visite commentée de l'exposition avec l'artiste (4 ateliers)	À venir	Prim. 2e & 3e cycle	100 personnes	TA	487,00 \$			
	40	La Falla des enfants	Ateliers d'arts plastiques sur le thème de la Falla (14 ateliers)	Septembre 2018 à mai 2019	Enfants 3 à 12 ans	560 personnes	TA	3 478,00 \$	3 534,00 \$	3 591,00 \$	3 648,00 \$
	41	Ateliers sur Cas Public	Ateliers de médiation sur le langage des signes et la chorégraphie (4 x 30 élèves)	10 au 24 septembre 2018	Scolaire et spécialisée	120 personnes	Ec	487,00 \$			
	42	Ateliers Les expositions de la marche du crabe	Ateliers de médiation sur le spectacle	19 novembre au 19 décembre	Prim. 2e cycle	300 personnes	Ec/TEC	487,00 \$			
	43	Ateliers Ceux qui n'existent pas	Atelier pour les jeunes lors de la résidence de la cie DynamO (11 x 25 élèves)	Novembre 2018 à janvier 2019	Scolaire	275 personne	Ec/ST	487,00 \$			
	44	Ateliers Portrait d'une fin de siècle	Atelier créatif et visite commentée de l'exposition avec l'artiste	Dates à venir	Prim. 2e cycle & adulte	50 personnes	TA/TEC	487,00 \$			
	45	Ateliers et suivis Henri Godon	Activités préparatoires et de médiation du spectacle (20 classes issues de 5 écoles)	18/25 mars, 1er avril, 8/15 avril 2019	Prim. 2e & 3e cycle	500 personne	Ec/TS	487,00 \$			
	46	Ateliers et suivis Partout ailleurs	Activités préparatoires et de médiation du spectacle (20 classes issues de 5 écoles)	18/25 mars, 1er avril, 8/15 avril 2019	Prim. 2e & 3e cycle	500 personnes	Ec/TS	487,00 \$			
	47	Ateliers Les petits papiers	Atelier créatifs et exposition de la production des enfants	Mars été avril 2019 (à confirmer)	Prim. 2e & 3e cycle	100 personnes	Ec	487,00 \$			
48	Visite vertige de la TOHU	Visite des endroits en hauteur de la TOHU (coursives, passerelles, toit)	À venir	Famille	50 personnes	TS	487,00 \$				
49	Ateliers de médiation années 2020 à 2022							4 453,00 \$	4 524,00 \$	4 597,00 \$	
<b>SOUS-TOTAL</b>								<b>7 861,00 \$</b>	<b>7 987,00 \$</b>	<b>8 115,00 \$</b>	<b>8 245,00 \$</b>

Événements	50	Journées de la culture	Activités diverses pour les journées de la culture	29 septembre 2018	Grand public	500 personnes	TOHU	2 174,00 \$	2 209,00 \$	2 244,00 \$	2 280,00 \$
	51	Fête des Aînés du quartier Saint-Michel	Fête pour les aînés de St-Michel organisée avec partenaires du milieu	22 septembre 2018	Aînés et familles	500 personnes	TEEx/TEC	2 174,00 \$	2 209,00 \$	2 244,00 \$	2 280,00 \$
	52	Semaine de relâche	Activités familiales intérieures et extérieures diverses pour la semaine de relâche	5 au 9 mars	Famille	1500 personnes	TOHU	25 250,00 \$	25 654,00 \$	26 064,00 \$	26 481,00 \$
	53	Week-end cirque St-Michel	Week-end de cirque pour les gens de St-Michel lors de Montréal complètement cirque	13 et 14 juillet	Grand public	3500 personnes	TOHU	13 044,00 \$	13 253,00 \$	13 465,00 \$	13 680,00 \$
	54	La Falla de St-Michel	Grande fête citoyenne annuelle de St-Michel	8, 9 et 10 août	Grand public	5000 personnes	TEEx	39 133,00 \$	39 759,00 \$	40 395,00 \$	41 041,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>								<b>81 775,00 \$</b>	<b>83 084,00 \$</b>	<b>84 412,00 \$</b>	<b>85 762,00 \$</b>

Ateliers	55	Grain de ciel - ateliers de fabrication	Ateliers de fabrication, encadrement professionnel et vol dans le parc	Février et mars	14 ans et plus	72 personnes	TA	3 913,00 \$	3 976,00 \$	4 040,00 \$	4 104,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL</b>								<b>3 913,00 \$</b>	<b>3 976,00 \$</b>	<b>4 040,00 \$</b>

<b>TOTAL VOLET CULTURE DE PROXIMITÉ ST-MICHEL</b>								<b>180 206,00 \$</b>	<b>183 090,00 \$</b>	<b>186 018,00 \$</b>	<b>188 993,00 \$</b>
---------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

**TOTAL DES FRAIS DE LA CONVENTION DE SERVICE**

<b>VOLET PARC FRÉDÉRIC-BACK</b>								<b>176 594,00 \$</b>	<b>179 419,27 \$</b>	<b>182 205,00 \$</b>	<b>185 077,00 \$</b>
<b>VOLET CULTURE DE PROXIMITÉ ST-MICHEL</b>								<b>180 206,00 \$</b>	<b>183 090,00 \$</b>	<b>186 018,00 \$</b>	<b>188 993,00 \$</b>
<b>COMMUNICATION ET MARKETING</b>								<b>100 000,00 \$</b>	<b>101 600,00 \$</b>	<b>103 226,00 \$</b>	<b>104 877,00 \$</b>
<b>TOTAL AVANT TAXES</b>								<b>456 800,00 \$</b>	<b>464 109,27 \$</b>	<b>471 449,00 \$</b>	<b>478 947,00 \$</b>
<b>TPS &amp; TVQ</b>								<b>68 405,80 \$</b>	<b>69 500,36 \$</b>	<b>70 599,49 \$</b>	<b>71 722,31 \$</b>
<b>GRAND TOTAL DES FRAIS DE LA CONVENTION DE SERVICE</b>								<b>525 205,80 \$</b>	<b>533 609,63 \$</b>	<b>542 048,49 \$</b>	<b>550 669,31 \$</b>

<b>CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES TOHU (PUBLICS OU PRIVÉS)</b>								<b>424 356,00 \$</b>	<b>432 843,12 \$</b>	<b>441 499,98 \$</b>	<b>450 329,98 \$</b>
---------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

## ANNEXE 2

### PROCOLE DE VISIBILITÉ

#### 1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

#### 2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :
  - Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
  - Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
  - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
  - Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
  - S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
  - Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;
- 2.2. Relations publiques et médias :
    - Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
    - Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

- Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
- Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
- Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

**Note** : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : [communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca](mailto:communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca).

### 23. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/logo](http://ville.montreal.qc.ca/logo));
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

### 24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);



- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

## 2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante :

[visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

## ANNEXE 3

### **Exigences de la VILLE en matière de reddition de comptes**

#### **1. DOCUMENTS DE REDDITION DE COMPTE**

Le Contractant s'engage à transmettre annuellement :

- Une programmation automne/hiver, couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril, et une programmation estivale, couvrant la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août, avec les objectifs de fréquentation et le budget prévu pour chacune des activités. Cette programmation devra être élaborée avec le sous-comité programmation et comprendre des activités culturelles et d'animation du parc Frédéric-Back, conformément aux orientations énoncées en Annexe 1 – Description de la prestation de service du Contractant. Cette programmation doit être conforme au format déterminé par la Ville et détaillé dans la présente Annexe 3, au point 2 – Programmation. Elle devra être déposée au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la tenue du Comité de suivi où elle sera examinée.
- Un rapport d'activités qui détaille la liste des activités et des services réalisés, les statistiques de fréquentation des activités et des services, le bilan des actions de communication et le bilan financier. Ce rapport d'activités doit couvrir la période entre le 1<sup>er</sup> septembre d'une année et le 31 août de l'année suivante. Il devra être conforme au format déterminé dans la présente Annexe 3, au point 2 – Rapport d'activités. Il doit être déposé au plus tard le 15 novembre de chaque année.
- Un rapport d'étape, faisant état de la fréquentation pour chacune des activités de la programmation pour la saison automne/hiver, devra être déposé conformément au format déterminé par la Ville et détaillé dans la présente Annexe 3, au point 3 – Rapport d'étape. Ce rapport doit être déposé au plus tard le 15 mai de chaque année.
- Une stratégie de communication et de promotion pour la programmation culturelle et pour la programmation du parc Frédéric-Back, ainsi que pour les activités phares de chaque programmation et ce, à chaque saison : été et automne/hiver. Cette stratégie doit être bonifiée en collaboration avec le sous-comité communication, puis être déposée au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue du Comité de suivi où elle sera examinée.
- Une revue de presse et le bilan de la visibilité avec évaluation de la stratégie de communication et des exemplaires d'outils promotionnels (publicités, dépliant, etc.). Ces éléments doivent être déposés avant la tenue du sous-comité communication où le bilan sera effectué.

Le dépôt de ces documents est obligatoire et préalable aux versements prévus au point 8.2 de la présente Convention.

#### **2. PROGRAMMATION**

Voir tableau 2. Programmation – 1<sup>er</sup> mai -31 août 2019

#### **3. RAPPORT D'ACTIVITÉS**

Voir tableau 3. Rapport d'activités 2019-2010

#### **4. RAPPORT D'ÉTAPE**

Voir tableau 4. Rapport d'étape 2019-2020

2. Programmation - 1er mai - 31 août 2019

Activité	Détail	Dates	Lieux*	Clientèle	Discipline**	Programmation culturelle		Fréquentation			Dépenses prévisionnelles				
						%diversité	%relève	Nombre de personnes		2018-2019	2019-2020		Autres sources de financement prévisionnelles		
								Réel 2018-19	Cible 2019-20	Réel	Prévisionnel	%budget	Sources***	Montant	Type de contribution
<b>Programmation - volet parc Frédéric-Back</b>															
Éducation et environnement															
Culture															
Loisirs															
Événements															
<b>Sous-total : parc Frédéric-Back</b>															
<b>Programmation - volet culture de proximité St-Michel</b>															
Art visuel et expositions															
Arts de la scène															
Médiation															
Événements															
Billets gratuits															
Nom des partenaires									Nombre billets	Présences					
<b>Sous-total : culture de proximité Saint-Michel</b>															

Gestion et communication	Équipe		Communications												
	Période d'emploi	Nombre total d'heures	Nombre d'outils prévus	Nombre d'articles visés											
Équipe éducation / médiation															
Détailler chaque poste															
Communication et marketing															
Dépliant programmation été															
Autres imprimés															
Affichage															
Autres outils (sous-catégories au besoin)															
Réseaux sociaux															
Relations de presse															
Sous-total : gestion et communication															
<b>GRAND TOTAL</b>															



#### 4. Rapport d'étape 2019-2020

1er septembre 2019 au 30 avril 2020

Activité	Dates	Lieux*	Clientèle	Discipline**	Résultats					
					Fréquentation			Taux de satisfaction		
					Cible	Réel	%cible	Public	Partenaires	Commentaires
<b>Programmation - volet parc Frédéric-Back</b>										
Éducation et environnement										
Culture et loisirs										
Événements										
<b>Sous-total : parc Frédéric-Back</b>										
<b>Programmation - volet culture de proximité St-Michel</b>										
Art visuel et expositions										
Arts de la scène										
Médiation										
Événements										
Billets gratuits										
Nom des partenaires										
<b>Sous-total : culture de proximité Saint-Michel</b>										
<b>GRAND TOTAL</b>										

**Dossier # : 1187540002**

**Unité administrative responsable :**

Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal

**Objet :**

Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation d'une programmation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives à la TOHU, au parc Frédéric-Back et dans le quartier Saint-Michel, pour une somme maximale de 2 151 533,23 \$, répartie de 2019 à 2022. / Approuver un projet de convention à cet effet. / Autoriser un virement budgétaire de 104 471,17 \$ de compétence corporative du Service de la culture vers les dépenses contingentes en contrepartie de 104 471,17 \$ de compétence d'agglomération des dépenses contingentes vers le Service de la culture pour 2019. / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 836,91 \$ à compter de 2020, pour un montant de 7 689,81 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 11 625,79 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1187540002 TOHU entente de services.xls](#)

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Cédric AGO  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-1444**

Alpha Okakesema  
514 872-5872

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-07

Yves COURCHESNE  
Directeur de service - finances et trésorier  
**Tél : 514 872-6630**

**Division : Service des finances**



(2)

**Dossier # : 1197297001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc. pour des prestations de services en Intelligence artificielle, pour une période de 2 ans pour une somme maximale de 2 052 993,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16877- 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre avec Fujitsu Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de prestations de services professionnels requis en intelligence artificielle, pour une somme maximale de 2 052 993,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16877;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-03-04 09:55

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1197297001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction technologies_architecture_innovation et sécurité , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc. pour des prestations de services en Intelligence artificielle, pour une période de 2 ans pour une somme maximale de 2 052 993,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16877- 6 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal effectue un virage technologique sans précédent et investit massivement pour se doter des meilleures technologies et accroître l'efficacité de ses activités notamment en Intelligence Artificielle (IA).

Dans le but de rester à la fine pointe des technologies et des nouvelles tendances du marché en IA, la Ville met en place différents modes de sourcing, tels que des ententes avec des centres de recherches, afin de mener des activités de recherche et de développement de preuves de concept et de solutions logicielles répondant aux besoins de la Ville.

Dans ce contexte la Ville a lancé l'appel d'offres 18-16877, "Prestations de service en intelligence artificielle IA", en date du 12 septembre 2018. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 20 novembre 2018. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture. Un délai de 68 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Dans le cadre de cet appel d'offres, 7 addendas ont été publiés aux dates suivantes :

N° addenda	Date	Portée
1	2018-10-3	Report de date
2	2018-10-5	Modification et ajouts d'articles à l'appel d'offres
3	2018-10-17	Réponses aux questions
4	2018-10-25	Report de date et réponses aux questions.
5	2018-10-29	Réponses aux questions
6	2018-11-2	Réponses aux questions

L'objet du présent dossier vise donc à conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc., pour des prestations de service en IA, pour une période de 2 ans et pour une somme maximale de 2 052 993,60 \$, taxes incluses.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA187297001 - 8 mars 2018 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre du futurs appel d'offres obtenir des prestations de service en intelligence artificielle.

### DESCRIPTION

La nature du service, demandé dans le cadre de cet appel d'offres, consiste à accompagner et supporter la Ville de Montréal afin de:

- Développer et mettre en place des solutions logicielles basées sur l'intelligence artificielle;
- Proposer des plans de communication appropriés pour la diffusion des résultats et l'adoption des solutions proposées par les services concernés;
- Recommander des plans d'action pour favoriser l'adoption des technologies reliées à l'intelligence artificielle à l'intérieur des différents services de la Ville de Montréal.

### JUSTIFICATION

Sur un total de 28 preneurs du cahiers des charges, 6 preneurs (21.43 %) ont déposé une offre, alors que les 22 autres (78.57 %) n'ont pas soumissionné. De ces 22 firmes :

- Une firme mentionne que le projet n'est pas dans leur secteur d'activités;
- Une firme mentionne que la demande leur apparaît restrictive (contraintes, légales, taux unique);
- Une firme mentionne ne pas rencontrer certaines des exigences requises;
- Une firme a pris possession du cahier des charges à deux reprises;
- Deux organismes publics ont pris possession de l'appel d'offres.

Toutes les firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif. Quatre firmes ont eu une note de passage inférieure à 70% et 2 firmes supérieure à 70%.

Le tableau suivant présente les deux soumissions conformes retenues :

Tableau des résultats

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Total Avec taxes
Fujitsu Canada	72,90	0,60	2 052 993,60 \$	2 052 993,60 \$
SIA Partenaires inc,	71,0	0,56	2 152 332,00 \$	2 152 332,00 \$
Dernière estimation réalisée			2 069 550,00 \$	2 069 550,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				(16 556,40) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				(0,80)%

Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale – adjudicataire)	99 338,40 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	4,84 %

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M\$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Fujitsu conseil (Canada) inc. a obtenu son accréditation le 14 novembre 2013 et cette dernière demeure valide.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services spécialisés seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette entente cadre va permettre d'ajouter un nouveau mode de sourcing qui s'ajoute aux partenariats en place avec d'autres centres de recherche afin de permettre à la Ville d'investir en IA pour améliorer ses opérations et ses services aux citoyens.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au CE : 20 mars 2019;  
Présentation du dossier au CM: 25 mars 2019;  
Présentation du dossier du CG : 28 mars 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia BEDDER  
Conseillère en nalyse et contrôle de gestion

**Tél :** 438 993-5713

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-26

Jean-Martin THIBAULT  
Directeur et architecte en chef TI

**Tél :** 514 872-0843

**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2019-02-28

Québec, le 14 novembre 2013

Fujitsu Conseil (Canada) inc.  
À l'attention de : Monsieur David Roy Shearer  
1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1400  
Montréal (Québec) H3A 3R2

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à  
Fujitsu Conseil (Canada) inc.  
Autorisation n° 2013-CPSM-0259 n° d'identification de l'Autorité : 2700025353**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- FUJITSU CONSULTING (CANADA) INC.
- DMR
- DMR, UNE DIVISION DE FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.
- DMR, A DIVISION OF FUJITSU CONSULTING (CANADA) INC.

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la « LCOP »). Fujitsu Conseil (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 novembre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité ([www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et  
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

- Les marchés publics
- Cadre normatif de la gestion contractuelle
- Intégrité en matière de contrats publics
- Les contrats au gouvernement
- Système électronique d'appel d'offres
- Publications
  - Info-marchés publics:
    - Abonnement
    - Changement de coordonnées
    - Désabonnement
  - Bulletin d'interprétation des marchés publics
  - Statistiques sur les acquisitions gouvernementales
- Extranet Marchés publics
- Formation
- Nous joindre

Vous êtes ici : Accueil > Faire affaire avec l'état > Publications > Info-marchés publics > Bulletins > Volume 18, numéro 4, juin 2016

## VOLUME 18, NUMÉRO 4, JUIN 2016

### PRÉCISIONS CONCERNANT LE RENOUELEMENT DES AUTORISATIONS DE CONTRACTER AVEC L'ÉTAT ÉMISES PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

La Loi sur les contrats des organismes publics <sup>1</sup> prévoit que lorsqu'une entreprise présente une demande de renouvellement au moins 90 jours avant le terme de la durée de validité de son autorisation, elle demeure autorisée à contracter, sous réserve d'une révocation durant ce délai. **L'entreprise demeure donc au Registre des entreprises admissibles (REA), et ce, jusqu'à ce que l'Autorité des marchés financiers (AMF) confirme ou non son renouvellement.**

Cependant, si une entreprise dépose sa demande de renouvellement dans un délai inférieur à 90 jours avant l'expiration de son autorisation, elle est alors retirée du REA une fois ce délai expiré. Par conséquent, elle ne pourra plus signer de nouveaux contrats ou sous-contrats publics au-dessus des seuils. Elle pourra cependant poursuivre ceux qui sont en cours d'exécution.

Dans le cadre du processus de renouvellement, l'AMF transmet à l'entreprise, une fois que la demande de renouvellement est dûment soumise, un accusé de réception attestant la date à laquelle ladite demande a été reçue. L'entreprise est alors en mesure de déterminer si sa demande a été déposée dans le délai requis. Par la suite, la décision sur le renouvellement sera transmise à l'entreprise une fois qu'elle sera rendue par l'AMF. Ainsi, entre le moment où l'autorisation initialement délivrée est expirée et celui où la décision sur le renouvellement sera rendue, le REA fait foi de tout.

Il est de la responsabilité de l'organisme public de consulter systématiquement le REA, publié sur le site Web de l'Autorité des marchés financiers, avant de signer un contrat avec une entreprise, afin de s'assurer que celle-ci est bel et bien autorisée à le faire, à la date de signature dudit contrat.

Les entreprises qui souhaitent en savoir plus sur la demande d'autorisation pour conclure un contrat public ou un sous-contrat public peuvent visiter le site Web de l'Autorité des marchés financiers [ici](#).

#### Pour présenter une demande de renouvellement

Les entreprises peuvent déposer leur demande dès maintenant auprès de l'Autorité des marchés financiers, qui rend disponibles sur le site [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca) [ici](#) les services en ligne nécessaires pour présenter une demande d'autorisation.

Les entreprises québécoises qui souhaitent présenter une demande de renouvellement devront utiliser les services en ligne de l'AMF. Pour accéder aux services en ligne en toute sécurité, elles devront détenir un compte clicSEQUR-entreprises.

Les entreprises qui obtiennent une autorisation de l'AMF sont inscrites au Registre des entreprises autorisées à contracter avec un organisme public, qui peut être consulté sur le site Web de l'AMF [ici](#).

Pour de plus amples renseignements :  
Direction de l'évaluation de la conformité  
418 643-0875, poste 4918

Téléphone sans frais : 1 855 683-7362

<sup>1</sup> Article 21.41 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

CHERCHER

- A\* Agrandir
- Imprimer
- Fil RSS

#### LIENS RAPIDES

- Accès à l'information
- Agenda du ministre
- Annonces gouvernementales
- Cadre de gestion de l'Administration gouvernementale
- Communiqués de presse
- Emplois au gouvernement
- Équité salariale
- Lois, règlements et politiques
- Négociations collectives
- Publications

[Nouvelle recherche](#)Dernière mise à jour : **lundi, 25 février 2019 à 19:30****Fiche de l'entreprise**

Nom : FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.

Adresse du siège social : 7101, AV DU PARC, 102, MONTRÉAL, QC, H3N 1X9, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700025353

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143039486

**Autres noms d'affaires**

- FUJITSU CONSULTING (CANADA) INC.
- DMR
- DMR, UNE DIVISION DE FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.
- DMR, A DIVISION OF FUJITSU CONSULTING (CANADA) INC.

[Nouvelle recherche](#)Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).



**Dossier # : 1197297001**

**Unité administrative responsable :** Service des technologies de l'information , Direction technologies\_architecture\_innovation et sécurité , Direction

**Objet :** Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu conseil (Canada) inc. pour des prestations de services en Intelligence artificielle, pour une période de 2 ans pour une somme maximale de 2 052 993,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16877- 6 soumissionnaires.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-16877 PV.pdf](#) [18-16877 DetCah.pdf](#) [18-16877 Intervention.pdf](#) [18-16877 Tableau.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Bernard BOUCHER  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél :** 514-872-5290

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-27

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél :** 514 872-5241  
**Division :** Service de l'approvisionnement , Direction

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

#### Soumission(s) rejetée(s) (nom)

#### Motif de rejet: administratif et / ou technique

Irosoft inc.	note de passage sous les 70%
Syntell inc.	note de passage sous les 70%
Stantec Experts-conseils ltée..	note de passage sous les 70%
Stardigi AI	note de passage sous les 70%

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Fujitsu Canada	2 052 993,60	<input checked="" type="checkbox"/>	
SIA Partenaires inc,	2 152 332,00	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Désistements:

Une (1) firme mentionne que le changement dans les heures du contrat a eu un impact sur le risque de ne pas livrer dans les délais.

Une firme (1) mentionne que le projet n'est pas dans leur secteur d'activités.

Une firme (1) mentionne que la demande leur apparaît restrictive (contraintes, légales, taux unique).

Une firme (1) mentionne ne pas rencontrer certaines des exigences requises.

Une firme (1) a pris possession du cahier à deux reprises.

Deux (2) organismes publics ont pris possession de l'appel d'offres.

Préparé par :

Bernard Boucher

Le

5

- 2

- 2019



18-16877 - Prestation de services en Intelligence artificielle-STI

	<i>Présentation de l'offre de services TI</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Description des processus et méthodologies</i>	<i>Expertise du soumissionnaire et de son Coordonnateur de services pour la réalisation de contrats similaires</i>	<i>Qualité du centre d'expertise</i>	<i>Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>10%</b>	<b>15%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>
Irosoft inc.	3,75	7,50	7,25	10,75	14,75	16,75	60,8			Non conforme	<b>Heure</b>
SIA Partenaires inc.	3,25	7,00	7,50	11,25	22,75	19,25	71,0	2 152 332,00 \$	0,56	2	<b>Lieu</b>
Stantec Experts conseils ltée.	3,88	7,00	7,25	11,25	20,25	17,75	67,4			Non conforme	
Stradigi AI inc.	1,50	4,50	4,75	6,50	16,25	14,00	47,5			Non conforme	
Syntell inc.	3,50	6,75	6,75	10,25	17,25	17,25	61,8			Non conforme	
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	3,75	7,50	7,25	11,38	22,75	20,25	72,9	2 052 993,60 \$	0,60	1	
0							-		-		
0							-		-		
0							-		-		
0							-		-		
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Bernard Boucher / Simona Radulescu</b>										

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 18-16877

**Numéro de référence** : 1198455

**Statut** : En attente de conclusion du contrat

**Titre** : Prestation de services en Intelligence artificielle-STI

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
9172-8766 Quebec Inc. (dba Nexalogy Environics) 5605 Av de Gaspé, Suite 608 Montréal, QC, H2T 2A4	<a href="#">Madame Krista Smyth</a> Téléphone : 514 272-8349 Télécopieur : 514 509-2109	<b>Commande</b> : <b>(1500129)</b> 2018-10-12 10 h 40 <b>Transmission</b> : 2018-10-12 10 h 40	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-12 10 h 40 - Télécopie 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-12 10 h 40 - Télécopie 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 18 - Télécopie 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 44 - Télécopie 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Télécopie 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 14 h 47 - Télécopie 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 10 h 04 - Télécopie 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Alworx 1315 Gaspard-Fauteux Québec, QC, G1T 2E1	<a href="#">Monsieur Simon Savary</a> Téléphone : 418 653-8192 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1499923)</b> 2018-10-11 16 h 34 <b>Transmission</b> : 2018-10-11 16 h 34	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-11 16 h 34 - Téléchargement 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-11 16 h 34 - Téléchargement 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 10 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<p>Alithya Services-Conseils inc.            2875, boul. Laurier            bureau 1250            Québec, QC, G1V 2M2  <a href="http://www.alithya.com">http://www.alithya.com</a></p>	<p><a href="#">Madame Josée Turcotte</a>            Téléphone : 418 650-6414            Télécopieur : 418 650-5876</p>	<p><b>Commande</b>            : <b>(1491174)</b>            2018-09-17 10 h 52  <b>Transmission :</b>            2018-09-17 10 h 52</p>	<p>3007982 - 18-16877 Report de date            2018-10-03 10 h 11 - Courriel            3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses            2018-10-05 10 h 38 - Courriel            3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse            2018-10-17 9 h 17 - Courriel            3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR            2018-10-25 16 h 11 - Courriel            3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR            2018-10-29 17 h 06 - Courriel            3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR            2018-11-02 13 h 35 - Courriel            3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis)            2018-11-08 9 h 33 - Courriel            3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau)            2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement            Mode privilégié (devis) : Courrier électronique            Mode privilégié (plan) : Messagerie (Pulolator)</p>
<p>Cima+s.e.n.c.            3400, boul. du souvenir            bureau 600            Laval, QC, H7V 3Z2  <a href="http://www.cima.ca">http://www.cima.ca</a></p>	<p><a href="#">Madame Hélène Chouinard</a>            Téléphone : 514 337-2462            Télécopieur : 450 682-1013</p>	<p><b>Commande</b>            : <b>(1490281)</b>            2018-09-13 11 h 40  <b>Transmission :</b>            2018-09-13 11 h 40</p>	<p>3007982 - 18-16877 Report de date            2018-10-03 10 h 11 - Courriel            3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses            2018-10-05 10 h 38 - Courriel            3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse            2018-10-17 9 h 17 - Courriel            3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR            2018-10-25 16 h 11 - Courriel            3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR            2018-10-29 17 h 06 - Courriel            3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR            2018-11-02 13 h 35 - Courriel            3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis)            2018-11-08 9 h 33 - Courriel            3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau)            2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement            Mode privilégié (devis) : Courrier électronique            Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>CMI Groupe Conseil            330, Saint-Vallier Est, bureau 220            Québec, QC, G1K 9C5</p>	<p><a href="#">Madame Mélanie Brousseau</a>            Téléphone : 418 529-5899            Télécopieur : 418 529-9161</p>	<p><b>Commande</b>            : <b>(1490117)</b>            2018-09-13 9 h 06  <b>Transmission :</b>            2018-09-13 9 h 06</p>	<p>3007982 - 18-16877 Report de date            2018-10-03 10 h 11 - Courriel            3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses            2018-10-05 10 h 38 - Courriel            3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse            2018-10-17 9 h 17 - Courriel            3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR            2018-10-25 16 h 11 - Courriel            3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR            2018-10-29 17 h 06 - Courriel            3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR            2018-11-02 13 h 35 - Courriel</p>

			3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel
			3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Commission scolaire de Montréal 3737, rue Sherbrooke Est 1er étage Nord Montréal, QC, H1X 3B3 <a href="http://www.csdm.qc.ca">http://www.csdm.qc.ca</a>	<a href="#">Madame Liz Urbina</a> Téléphone : 514 596-6418 Télécopieur :	<b>Commande : (1491633)</b> 2018-09-18 9 h 45 <b>Transmission :</b> 2018-09-18 9 h 45	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 <a href="http://www.cgi.com">http://www.cgi.com</a>	<a href="#">Monsieur Michel Blain</a> Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	<b>Commande : (1490662)</b> 2018-09-14 10 h 23 <b>Transmission :</b> 2018-09-14 10 h 23	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ernst & Young Montréal LLP 900, de Maisonneuve Ouest Bureau 2300 Montréal, QC, H3A 0A8 <a href="http://www.ey.com/CA/en/Home">http://www.ey.com/CA/en/Home</a>	<a href="#">Madame Norma Gaudio</a> Téléphone : 514 879-8166 Télécopieur :	<b>Commande : (1491465)</b> 2018-09-17 16 h 53 <b>Transmission :</b> 2018-09-17 16 h 53	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 10 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf	<a href="#">Madame Marjolaine Giguère</a> Téléphone : 418 840-	<b>Commande : (1489816)</b> 2018-09-12 13 h 37	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel

Bureau 300  
 Québec, QC, G2K 0B8  
<http://fujitsu.com/ca>

5100  
 Télécopieur : 418 840-  
 5105

**Transmission :**  
 2018-09-12 13 h 37

3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses  
 2018-10-05 10 h 38 - Courriel  
 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse  
 2018-10-17 9 h 17 - Courriel  
 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR  
 2018-10-25 16 h 11 - Courriel  
 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR  
 2018-10-29 17 h 06 - Courriel  
 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR  
 2018-11-02 13 h 35 - Courriel  
 3022958 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (devis)  
 2018-11-08 9 h 33 - Courriel  
 3022959 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (bordereau)  
 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Google Cloud Canada Inc.  
 1253, ave McGill College, suite 150  
 Montréal, QC, H3B2Y5  
<http://cloud.google.com>

[Monsieur David  
 Beauchemin](#)  
 Téléphone : 514 884-  
 4742  
 Télécopieur :

**Commande**  
**: (1506311)**  
 2018-10-30 14 h 19  
**Transmission :**  
 2018-10-30 14 h 19

3007982 - 18-16877 Report de date  
 2018-10-30 14 h 19 - Téléchargement  
 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses  
 2018-10-30 14 h 19 - Téléchargement  
 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse  
 2018-10-30 14 h 19 - Téléchargement  
 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR  
 2018-10-30 14 h 19 - Téléchargement  
 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR  
 2018-10-30 14 h 19 - Téléchargement  
 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR  
 2018-11-02 13 h 35 - Courriel  
 3022958 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (devis)  
 2018-11-08 9 h 33 - Courriel  
 3022959 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (bordereau)  
 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

IBM Canada Itée  
 140, Grande Allée Est  
 5e étage  
 Québec, QC, G1R 5N6  
<http://www.ibm.com>

[Madame Gabrielle  
 Savard](#)  
 Téléphone : 418 521-  
 8257  
 Télécopieur : 418 523-  
 6868

**Commande**  
**: (1489719)**  
 2018-09-12 11 h 28  
**Transmission :**  
 2018-09-12 11 h 28

3007982 - 18-16877 Report de date  
 2018-10-03 10 h 11 - Courriel  
 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses  
 2018-10-05 10 h 38 - Courriel  
 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse  
 2018-10-17 9 h 17 - Courriel  
 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR  
 2018-10-25 16 h 11 - Courriel  
 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR  
 2018-10-29 17 h 06 - Courriel  
 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR  
 2018-11-02 13 h 35 - Courriel  
 3022958 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (devis)  
 2018-11-08 9 h 33 - Courriel  
 3022959 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (bordereau)



Institut SAS Canada inc. 70 rue St-Pierre Québec, QC, G1K 3Z9 <a href="http://www.sas.com">http://www.sas.com</a>	<a href="#">Madame Chantal Lessard</a> Téléphone : 514 395-4111 Télécopieur : 514 395-8962	<b>Commande : (1508047)</b> 2018-11-05 10 h <b>Transmission :</b> 2018-11-05 10 h	2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique 3007982 - 18-16877 Report de date 2018-11-05 10 h - Téléchargement 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-11-05 10 h - Téléchargement 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-11-05 10 h - Téléchargement 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-11-05 10 h - Téléchargement 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-11-05 10 h - Téléchargement 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-05 10 h - Téléchargement 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Institut SAS Canada inc. 2001 McGill College Suite 1800 Montréal, QC, H3A 1G1 <a href="http://www.sas.com">http://www.sas.com</a>	<a href="#">Madame Chantal Lessard</a> Téléphone : 514 395-4071 Télécopieur : 514 395-8962	<b>Commande : (1489714)</b> 2018-09-12 11 h 24 <b>Transmission :</b> 2018-09-12 11 h 24	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Irosoft Inc. 3100 Cote-Vertu bureau 510 Montréal, QC, H4R 2J8 <a href="http://www.irosoft.com">http://www.irosoft.com</a>	<a href="#">Monsieur Alain Lavoie</a> Téléphone : 514 920-0020 Télécopieur : 514 920-0028	<b>Commande : (1489901)</b> 2018-09-12 14 h 52 <b>Transmission :</b> 2018-09-12 14 h 52	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel

			3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel
			3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel
			3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Keyrus Canada Inc 387A St Paul Ouest Montréal, QC, H2Y 2A7	<a href="#">Monsieur Antoine Cossé</a> Téléphone : 514 416-4036 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1492920)</b> 2018-09-20 20 h 48 <b>Transmission :</b> 2018-09-20 20 h 48	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 <a href="http://www.levio.ca">http://www.levio.ca</a>	<a href="#">Madame Kathy Tremblay</a> Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1489677)</b> 2018-09-12 10 h 43 <b>Transmission :</b> 2018-09-12 10 h 43	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LORAN Technologie inc. 1751, rue Marais bureau 380 Québec, QC, G1M 0A2 <a href="http://www.lorantech.com">http://www.lorantech.com</a>	<a href="#">Monsieur Shaun McDonnell</a> Téléphone : 418 576-0977 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1489721)</b> 2018-09-12 11 h 29 <b>Transmission :</b> 2018-09-12 11 h 29	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel

			3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel
			3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel
			3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel
			3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel
			3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel
			3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Microsoft Corporation 100 Queen St., Suite 500 Ottawa, ON, K1P 1J9	<a href="#">Monsieur Patrick Gilligan</a> Téléphone : 613 212-3872 Télécopieur :	<b>Commande</b> : <b>(1490245)</b> 2018-09-13 11 h 01 <b>Transmission :</b> 2018-09-13 11 h 01	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ministère de la Justice 1200, route de l'Église 8e étage Québec, QC, G1V 4M1	<a href="#">Madame Kathleen Laroche</a> Téléphone : 418 644-4396 Télécopieur : 418 643-4224	<b>Commande</b> : <b>(1507762)</b> 2018-11-02 14 h 37 <b>Transmission :</b> 2018-11-02 14 h 37	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-11-02 14 h 37 - Téléchargement 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-11-02 14 h 37 - Téléchargement 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-11-02 14 h 37 - Téléchargement 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-11-02 14 h 37 - Téléchargement 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-11-02 14 h 37 - Téléchargement 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 14 h 37 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
MOMENTUM TECHNOLOGIES INC. 825, boul. Lebourgneuf, bur. 412 Québec, QC, G2J 0B9 <a href="http://www.momentumtechnologies.ca">http://www.momentumtechnologies.ca</a>	<a href="#">Monsieur Éric Pronovost</a> Téléphone : 418 681-6363 Télécopieur : 418 681-7720	<b>Commande</b> : <b>(1490239)</b> 2018-09-13 10 h 46 <b>Transmission :</b> 2018-09-13 10 h 46	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel

3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse  
2018-10-17 9 h 17 - Courriel  
3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR  
2018-10-25 16 h 10 - Courriel  
3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR  
2018-10-29 17 h 06 - Courriel  
3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR  
2018-11-02 13 h 35 - Courriel  
3022958 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (devis)  
2018-11-08 9 h 33 - Courriel  
3022959 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (bordereau)  
2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

PwC Management Services L.P.  
1250, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 2500  
Montréal, QC, H3B4Y1

[Madame Nadia Bergeron](#)  
Téléphone : 514 205-5001  
Télécopieur :

**Commande : (1489916)**  
2018-09-12 15 h 06  
**Transmission :**  
2018-09-12 15 h 06

3007982 - 18-16877 Report de date  
2018-10-03 10 h 11 - Courriel  
3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses  
2018-10-05 10 h 38 - Courriel  
3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse  
2018-10-17 9 h 17 - Courriel  
3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR  
2018-10-25 16 h 11 - Courriel  
3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR  
2018-10-29 17 h 06 - Courriel  
3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR  
2018-11-02 13 h 35 - Courriel  
3022958 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (devis)  
2018-11-08 9 h 33 - Courriel  
3022959 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (bordereau)  
2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Raymond Chabot Grant Thornton & Cie  
S.E.N.C.R.L.  
600 De La Gauchetière O. bur. 2000  
Montréal, QC, H3B 4L8  
<http://www.rcgt.com>

[Madame Annie Givern](#)  
Téléphone : 514 954-4621  
Télécopieur : 514 878-2127

**Commande : (1491183)**  
2018-09-17 11 h 02  
**Transmission :**  
2018-09-17 11 h 02

3007982 - 18-16877 Report de date  
2018-10-03 10 h 11 - Courriel  
3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses  
2018-10-05 10 h 38 - Courriel  
3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse  
2018-10-17 9 h 17 - Courriel  
3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR  
2018-10-25 16 h 11 - Courriel  
3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR  
2018-10-29 17 h 06 - Courriel  
3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR  
2018-11-02 13 h 35 - Courriel  
3022958 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (devis)  
2018-11-08 9 h 33 - Courriel  
3022959 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (bordereau)  
2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

SC Services de gestion KPMG 1500-600, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal, QC, H3A 0A3	<a href="#">Monsieur SEAO Robotique</a> Téléphone : 514 840-2626 Télécopieur :	<b>Commande : (1493363)</b> 2018-09-23 13 h 21 <b>Transmission :</b> 2018-09-23 13 h 21	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Sia Partenaires inc. (Sia Partners inc.) 19, rue Le Royer Ouest, bureau 304 Montréal, QC, H2Y 1W4 <a href="http://www.sia-partners.com">http://www.sia-partners.com</a>	<a href="#">Monsieur Patrick Robert</a> Téléphone : 514 281-1737 Télécopieur : 514 281-1524	<b>Commande : (1493238)</b> 2018-09-21 14 h 24 <b>Transmission :</b> 2018-09-21 14 h 24	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
SII Canada 1336 rue Notre Dame Montréal, QC, H3C 1K7 <a href="http://www.siicanada.com">http://www.siicanada.com</a>	<a href="#">Madame Stephanie Guilloteau</a> Téléphone : 514 416-3491 Télécopieur :	<b>Commande : (1491490)</b> 2018-09-17 21 h 42 <b>Transmission :</b> 2018-09-17 21 h 42	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel

			3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Stantec Experts-conseils Itée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	<a href="#">Madame Claudine Talbot</a> Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	<b>Commande : (1490031)</b> 2018-09-13 6 h 49 <b>Transmission :</b> 2018-09-13 6 h 49	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stradigi AI 1470 Peel Street, Suite 1050 Tower A Montréal, QC, H3A 1T1	<a href="#">Madame Farida El kilany</a> Téléphone : 514 441-2755 Télécopieur :	<b>Commande : (1494934)</b> 2018-09-27 8 h 59 <b>Transmission :</b> 2018-09-27 8 h 59	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel 3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR 2018-10-29 17 h 06 - Courriel 3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR 2018-11-02 13 h 35 - Courriel 3022958 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (devis) 2018-11-08 9 h 33 - Courriel 3022959 - 18-16877 Add7_ Nouveau Bordereau (bordereau) 2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Syntell Inc. 2954 boul, Laurier bureau 060 Québec, QC, G1V 4T2 <a href="http://www.syntell.com">http://www.syntell.com</a>	<a href="#">Monsieur Mario Audet</a> Téléphone : 418 266-0900 Télécopieur :	<b>Commande : (1490530)</b> 2018-09-14 8 h 09 <b>Transmission :</b> 2018-09-14 8 h 09	3007982 - 18-16877 Report de date 2018-10-03 10 h 11 - Courriel 3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses 2018-10-05 10 h 38 - Courriel 3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse 2018-10-17 9 h 17 - Courriel 3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR 2018-10-25 16 h 11 - Courriel

3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR  
2018-10-29 17 h 06 - Courriel

3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR  
2018-11-02 13 h 35 - Courriel

3022958 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (devis)  
2018-11-08 9 h 33 - Courriel

3022959 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (bordereau)  
2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Via Consultants Informatiques 2000 Inc  
261 St-Jacques  
5e Étage  
Montréal, QC, H2Y 1M6  
<http://www.viaconsultants.com>

[Monsieur JF Dulude](#)  
Téléphone : 514 494-3262  
Télécopieur :

**Commande**  
**: (1489932)**  
2018-09-12 15 h 32  
**Transmission :**  
2018-09-12 15 h 32

3007982 - 18-16877 Report de date  
2018-10-03 10 h 11 - Courriel

3009233 - 18-16877 Addenda 2 Questions et réponses  
2018-10-05 10 h 38 - Courriel

3013311 - 18-16877 Addenda 3 Question et réponse  
2018-10-17 9 h 17 - Courriel

3017254 - 18-16877 Add 4 Report de date et QR  
2018-10-25 16 h 10 - Courriel

3018478 - 18-16877 Addenda 5 QR  
2018-10-29 17 h 06 - Courriel

3020773 - 18-16886 Addenda 6 QR  
2018-11-02 13 h 35 - Courriel

3022958 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (devis)  
2018-11-08 9 h 33 - Courriel

3022959 - 18-16877 Add7\_ Nouveau Bordereau (bordereau)  
2018-11-08 9 h 33 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.





(2)

**Dossier # : 1197526005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique, pour une somme maximale de 1 497 158,46 \$, taxes incluses, dépense totale de 1 646 874,31 \$ (dont 149 715,85 \$ de contingences) - Appel d'offres public 18-17405 - 1 seul soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 497 158,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17405 ;
2. d'autoriser une dépense de 149 715,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-18 08:44

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---



Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197526005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique, pour une somme maximale de 1 497 158,46 \$, taxes incluses, dépense totale de 1 646 874,31 \$ (dont 149 715,85 \$ de contingences) - Appel d'offres public 18-17405 – 1 seul soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme « Chantiers Canada » des gouvernements du Canada et du Québec, il a été décidé de procéder à la construction de quatre ouvrages de rétention sur l'île de Montréal afin d'atteindre les objectifs environnementaux de rejets dans les cours d'eau de l'île fixés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Un des quatre ouvrages, « l'ouvrage de rétention Leduc », sera positionné à même l'un des plus grands bassins versants de l'île, soit le Décarie-Raimbault et sur le collecteur Leduc dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

C'est dans le cadre de la construction de cet ouvrage de rétention, d'une capacité approximative de 65 000 m<sup>3</sup>, que la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) entreprend la conception des plans et l'élaboration des devis nécessaires pour le lancement éventuel d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction.

L'ouvrage de rétention sera constitué :

- d'une structure souterraine de dérivation;
- de deux réservoirs souterrains de rétention;

- d'une conduite de rétention en tunnel d'un diamètre de quatre mètres entre les deux réservoirs;
- d'une structure de régulation adjacente à un des réservoirs de rétention;
- d'une conduite de raccordement en tunnel d'un diamètre de 2,1 m située entre ce réservoir et la structure existante d'inspection.

Étant donné l'envergure du projet, sa complexité et la particularité de ces travaux, la DEEU a mandaté une firme externe détenant l'expertise requise pour l'élaboration de certains documents techniques et pour la surveillance des travaux.

Un appel d'offres, lancé le 3 décembre 2018, a été publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 janvier 2019. La validité des soumissions est de 180 jours.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de contingences. Des imprévus lors de l'exécution des travaux de construction du bassin pourraient affecter les heures prévues pour la surveillance. À ce titre, des contingences de 10 % de la valeur du contrat sont recommandées.

Un addenda a été émis :

- Addenda 1 en date du 11 janvier 2019 : réponses à des questions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Sans objet.

## **DESCRIPTION**

Les services professionnels requis dans le cadre de ce contrat consistent en :

- l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR) résumant les conditions géotechniques du roc et de l'eau souterraine permettant aux soumissionnaires de prévoir les méthodes de travail et les ressources adéquates pour la réalisation des travaux;
- la préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, incluant la surveillance, le contrôle et la gestion des vibrations, du bruit et des surpressions d'air;
- la surveillance des travaux (excavation dans le roc) et le support technique pendant les travaux de construction de l'ouvrage, incluant le contrôle des eaux souterraines, du bruit, des vibrations et des surpressions d'air, ainsi que des mouvements du sol et du roc.

## **JUSTIFICATION**

Sept (7) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et seulement une d'entre

elles a déposé une soumission.

Des six preneurs n'ayant pas déposé d'offre, deux mentionnent un carnet de commandes complet et une d'autre engagement dans les délais requis. Nous n'avons pas de réponse des trois firmes restantes.

### Tableau d'analyse des soumissions

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1- SNC-Lavalin GEM (Québec) inc.</b>	<b>80 %</b>	<b>0,87</b>	<b>1 497 158,46</b>	<b>149 715,85</b>	<b>1 646 874,31</b>
Estimation du professionnel			1 590 909,08	159 090,91	1 749 999,99
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)					(103 125,68)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)					-5,89 %

Veuillez vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse de la soumission de SNC-Lavalin.

L'écart entre l'estimation interne et la soumission de SNC-Lavalin GEM (Québec) inc. est favorable de 5,89 %.

Il est à noter que le présent dossier décisionnel répond à deux critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit que le montant du contrat de services professionnels soit supérieur à 1 million \$ et qu'il n'y a eu qu'une seule soumission conforme.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites. La firme SNC-Lavalin GEM (Québec) inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. La firme a fourni une attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 mars 2019.

Les firmes devaient détenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de ce contrat et SNC-Lavalin GEM (Québec) inc. détient une telle attestation. Cette dernière est échue et de ce fait, la firme a présenté la preuve qu'elle est toujours inscrite au registre de l'AMF.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), la préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, la surveillance et soutien technique est de 1 646 874,31 \$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 1 503 815,76 \$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 002 543,84 \$ au programme Chantiers Canada – Volet Grands Projets. La portion non subventionnée de 501 271,92 \$ sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat de services professionnels n'était pas octroyé, la Ville ne serait pas en mesure de compléter dans les délais les documents d'appel d'offres pour les travaux de construction du bassin Leduc en raison du manque de personnel spécialisé à l'interne. Ceci compromettrait la réalisation du projet de construction selon l'échéancier prévu et la qualité requise et les règles de l'art.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat : mars 2019
- Fin du contrat : décembre 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 14 février 2019

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER  
Ingénieure - Administratrice de contrats

**Tél :** 5142804418  
**Télécop. :** 5142804387

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-14

Bruno HALLÉ  
Directeur

**Tél :** 514 280-3706  
**Télécop. :** 514 280-4387

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ  
Directeur

**Tél :** 514 280-3706  
**Approuvé le :** 2019-02-14

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2019-02-15

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mercredi, 16 janvier 2019 à 19:30**

## Fiche de l'entreprise

Nom : SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.

Adresse du siège social : 455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, , MONTRÉAL, QC, H2Z 1Z3, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000197288

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166291337

### Autres noms d'affaires

- GROUPE QUALITAS
- 
- LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.I.C., UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

**Dossier # : 1197526005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique, pour une somme maximale de 1 497 158,46 \$, taxes incluses, dépense totale de 1 646 874,31 \$ (dont 149 715,85 \$ de contingences) - Appel d'offres public 18-17405 – 1 seul soumissionnaire

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



18-17405 PV.pdf SEAO Liste des commandes.pdf 18-17405 tableau.pdf



18-17405 int. d'octroi.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Eddy DUTELLY  
Agent d'approvisionnement, niv 2  
**Tél : 514 872-5253**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-14

Denis LECLERC  
Chef de Section, division acquisition  
**Tél : 514 872-5241**  
**Division : Acquisition**



## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SNC Lavalin GEM Québec Inc.	1 497 158,46 \$	X	

### Information additionnelle

Des six preneurs n'ayant pas déposé d'offre, deux mentionnent un carnet de commandes complet et une d'autre engagement dans les délais requis. Nous n'avons pas de réponse des trois firmes restantes.

Préparé par :  Le  -  -

18-17405 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLABORATION DU RAPPORT GÉOTECHNIQUE DES PARAMÈTRES (GBR), PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS D'EXCAVATION DU ROC PAR FORAGE ET

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	lundi 28-01-2019
SNC Lavalin GEM (Québec) Inc.	4,33	12,67	15,67	23,00	24,33	80,00	1 497 158,46 \$	<b>0,87</b>	<b>1</b>	<b>Heure</b>	13h30
0						-		-		<b>Lieu</b>	255 Crémazie Est, 4e étage
0						-		-			
0						-		-			
0						-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Pierre L'Allier</b>										

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

## Mes avis

### Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

### › Liste des commandes

[Résultats d'ouverture](#)

[Contrat conclu](#)

# Liste des commandes



**Numéro** : 18-17405

**Numéro de référence** : 1218686

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Ville de Montréal - S.P. Élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence, plans et devis d'excavation du roc, surveillance et support technique.



Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<a href="#">Organisation</a>	<a href="#">Contact</a>	<a href="#">Date et heure de commande</a>	<a href="#">Addenda envoyé</a>
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 <a href="http://www.cima.ca">http://www.cima.ca</a>	<a href="#">Madame Annie Boivin</a>  Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	<b>Commande : (1518470)</b> 2018-12-04 10 h 17  <b>Transmission</b> : 2018-12-04 10 h 17	3046163 - 18-17405 Addenda 1 2019-01-11 15 h 30 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval, QC, H7S2E4 <a href="http://www.englobecorp.com">http://www.englobecorp.com</a>	<a href="#">Madame Isabelle Langlois</a>  Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	<b>Commande : (1518861)</b> 2018-12-05 9 h 07  <b>Transmission</b> : 2018-12-05 9 h 07	3046163 - 18-17405 Addenda 1 2019-01-11 15 h 30 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 <a href="http://www.ghd.com">http://www.ghd.com</a>	<a href="#">Monsieur Philippe Savoie</a>  Téléphone : 514 333-	<b>Commande : (1518906)</b> 2018-12-05 9 h 43  <b>Transmission</b>	3046163 - 18-17405 Addenda 1 2019-01-11 15 h 30 - Courriel  Mode privilégié

	5151 Télécopieur : 514 333- 4674	:	2018-12-05 9 h 43	(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 8487, 19e Avenue Montréal, QC, H1Z 4J2	<a href="#">Madame Ginette Laplante.</a> Téléphone : 819 478- 8191 Télécopieur : 819 478- 2994	<b>Commande : (1518143)</b> 2018-12-03 14 h 03 <b>Transmission</b> : 2018-12-03 14 h 03	3046163 - 18-17405 Addenda 1 2019-01-11 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 455, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1Z3 <a href="http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences">http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences</a>	<a href="#">Madame Karima Aïnenas.</a> Téléphone : 514 393- 8000 Télécopieur :	<b>Commande : (1518513)</b> 2018-12-04 11 h 03 <b>Transmission</b> : 2018-12-04 11 h 03	3046163 - 18-17405 Addenda 1 2019-01-11 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	
Stantec Experts-conseils ltée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6	<a href="#">Madame Claudine Talbot.</a> Téléphone : 418 626- 2054 Télécopieur :	<b>Commande : (1518391)</b> 2018-12-04 8 h 53 <b>Transmission</b> : 2018-12-04 8 h 53	3046163 - 18-17405 Addenda 1 2019-01-11 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 <a href="http://www.wspgroup.com">http://www.wspgroup.com</a>	<a href="#">Madame Martine Gagnon.</a> Téléphone : 418 623- 2254 Télécopieur : 418 624- 1857	<b>Commande : (1518537)</b> 2018-12-04 11 h 32 <b>Transmission</b> : 2018-12-04 11 h 32	3046163 - 18-17405 Addenda 1 2019-01-11 15 h 30 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte  
répréhensible](#) 

#### Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises  
non admissibles](#) 

[Autorité des marchés  
financiers](#) 

#### À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

#### Partenaires

Secrétariat  
du Conseil du Trésor  
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2019 Tous droits réservés

**Dossier # : 1197526005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique, pour une somme maximale de 1 497 158,46 \$, taxes incluses, dépense totale de 1 646 874,31 \$ (dont 149 715,85 \$ de contingences) - Appel d'offres public 18-17405 – 1 seul soumissionnaire

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1197526005nfoCompt\\_DEEU.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget  
**Tél : 514-872-0893**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-14

Iva STOILOVA-DINEVA  
Conseillère budgétaire  
**Tél : 514 280-04195**  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-Division Eau - Environnement - Infrastructures du Réseau Routier

**Dossier # : 1197526005**

**Unité administrative responsable :**

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

**Objet :**

Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique, pour une somme maximale de 1 497 158,46 \$, taxes incluses, dépense totale de 1 646 874,31 \$ (dont 149 715,85 \$ de contingences) - Appel d'offres public 18-17405 - 1 seul soumissionnaire



**Rapport - mandat SMCE197526005.pdf**

**Dossier # :1197526005**

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidentes**

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuñtsic-  
Cartierville

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

Le 28 mars 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE197526005**

**Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc.  
pour des services professionnels pour l'élaboration  
du rapport géotechnique des paramètres de référence  
(GBR), préparation des plans et devis d'excavation du  
roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par  
haveuse, surveillance et support technique, pour une  
somme maximale de 1 497 158,46 \$, taxes incluses,  
dépense totale de 1 646 874,31 \$ (dont 149 715,85 \$ de  
contingences) - Appel d'offres public 18-17405 –  
1 seul soumissionnaire.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Vice-présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste



## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE197526005**

Accorder un contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour des services professionnels pour l'élaboration du rapport géotechnique des paramètres de référence (GBR), préparation des plans et devis d'excavation du roc par forage et dynamitage, par tunnelier TBM et par haveuse, surveillance et support technique, pour une somme maximale de 1 497 158,46 \$, taxes incluses, dépense totale de 1 646 874,31 \$ (dont 149 715,85 \$ de contingences) - Appel d'offres public 18-17405 – 1 seul soumissionnaire.

À sa séance du 27 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 13 mars 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que les services professionnels requis visaient à préparer les plans et devis et à confirmer le choix de la méthode pour les travaux d'excavation du roc par divers moyens (forage, dynamitage, tunnelier et haveuse).

Devant la complexité des travaux à venir, les membres ont été rassurés d'apprendre que des clauses de pénalités seraient prévues en cas de retard dans l'avancement des travaux.

Les membres ont aussi bien compris que les objectifs de l'ouvrage de rétention projeté étaient de limiter à six fois par année les débordements d'eaux usées vers la rivière des Prairies.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE197526005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



(2)

**Dossier # : 1185951003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme WSP Canada Inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation, pour une dépense totale de 4 255 540,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16708 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 255 540,94 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour le contrôle de la conformité, des projets industriels du Service de l'environnement ;
2. d'approuver un projet de convention à la firme WSP Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 255 540,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public (18-16708) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2019-02-18 10:06

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1185951003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme WSP Canada Inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation, pour une dépense totale de 4 255 540,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16708 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de l'agglomération de Montréal 2010 -2014 a été adopté par le conseil d'agglomération le 27 août 2009 pour répondre aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) adopté le 22 août 2006. Ce dernier souscrit aux orientations et aux objectifs contenus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Le nouveau Plan métropolitain de la CMM 2015-2020, adopté le 29 septembre 2016, reprend les mêmes orientations et tient compte de la plus récente Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action 2011-2015, adoptés par le gouvernement du Québec en mars 2011.

Rappelons qu'un des grands objectifs de la Politique est de valoriser à court terme 60 % des matières organiques en vue de bannir, d'ici 2020, son enfouissement afin d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Pour atteindre cet objectif, un programme de soutien financier a été développé pour la mise en place d'installations de traitement des matières organiques. Le programme s'adresse spécifiquement aux infrastructures de traitement des matières organiques par biométhanisation (digestion anaérobie) et par compostage. La matière organique inclut les matières végétales et animales provenant du secteur résidentiel et des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI).

Le Plan directeur de l'agglomération a établi que, pour atteindre ses objectifs, la Ville de Montréal doit exploiter des infrastructures de traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires) afin d'atteindre ces objectifs en matière de valorisation et de réduction de l'enfouissement des déchets et de mettre en valeur les matières organiques.

À la suite d'un appel d'offres public et afin d'assurer la qualité des projets, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) recommande d'octroyer de retenir les

services professionnels à la firme WSP Canada pour effectuer un contrôle de la conformité du travail réalisé par les concepteurs-constructeurs qui auront des mandats à caractère industriel.

Sans faire partie des équipes de concepteurs-constructeurs des infrastructures énumérées ci-haut, le rôle et les services rendus par la firme WSP Canada Inc. permettront d'assurer un contrôle de la qualité des infrastructures, dans le respect des exigences propriétaires de la Ville de Montréal.

Un appel d'offres public a été lancé (no 18-16708) en date du 27 juin 2018. Cet appel d'offres a été annoncé et diffusé sur le site Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Les soumissions ont été déposées le 14 août 2018. La durée de validité des soumissions était de 180 jours calendrier, soit jusqu'au 14 février 2019. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Une demande de prorogation a été demandée à la firme WSP Canada Inc. jusqu'au 29 avril 2019. La firme WSP Canada Inc a accepté de proroger leur soumission aux mêmes termes et aux mêmes conditions que leur soumission soumise le 14 août dernier (voir pièce jointe n°4).

Suite à l'ouverture des soumissions, le 14 août 2018, le dossier a été mis en attente, compte tenu dû fait qu'il est tributaire à l'octroi de contrat de l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest et lié à l'obtention du mandat d'exécution du Comité exécutif pour la réalisation des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération de Montréal (CTMO).

Un seul addenda a été émis pendant la période d'appel d'offres le 18 juillet 2018, pour apporter :

- des spécifications supplémentaires sur la teneur du mandat.

Suivant le seul addenda, une révision de l'estimation des coûts a été émise.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0094 - 14 février 2018 : Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

DA185891001 - 14 mars 2018 : Approbation d'une grille de sélection spécifique pour un contrat d'exécution de travaux en mode conception-construction-exploitation-entretien concernant une infrastructure requise par le Service de l'environnement.

CG17 0446 - 28 septembre 2017 : Accorder un contrat à la firme WSP Canada pour les services professionnels en contrôle de la qualité pour la réalisation de deux projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien, pour une dépense totale de 965 742,56 \$.

CG17 0395 - 24 août 2017 : Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement.

CG16 0652 - 28 novembre 2016 : Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat, à la firme WSP Canada Inc. pour les services professionnels spécialisés en contrôle de la qualité des projets à caractères industriels, pour les services professionnels se résumant ainsi, sans s'y limiter :

- analyser et commenter les plans et devis aux différentes étapes de conception ;
- analyser les ordres de changement au besoin ;
- produire des rapports sur l'état d'avancement des projets ;
- identifier les aspects problématiques aux projets ;
- la surveillance en chantier.

Les services de base seront rémunérés selon la méthode à forfait. Les services supplémentaires seront rémunérés sur la base de services à taux horaire.

Tout au long de la prestation, la firme sera encadrée par les professionnels du Service de la gestion et planification immobilière (SGPI).

Des contingences de 6 % sont prévues au contrat du plus bas soumissionnaire conforme pour faire face aux imprévus en cours de réalisation des différents mandats.

Il s'agit d'un contrat d'une durée de cinq (5) ans.

## JUSTIFICATION

Pour ce présent appel d'offres, six (6) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres :

1. AXOR Experts Conseils Inc.
2. Les Services Exp Inc.
3. Macogep inc.
4. Stantec Experts-conseils Itée.
5. Terix Enviro-gaz.
6. WSP Canada Inc.

Une (1) seule soumission a été déposée et analysée, soit celle déposée de la firme WSP Canada Inc.

Quatre (4) firmes ont justifié leur désistement : la mission trop spécialisée par rapport à leur domaine de compétence, l'équipe de professionnels non disponible pour la période visée du présent contrat, une (1) firme n'étant pas son domaine d'expertise et une (1) firme n'ayant pas donnée de raison sur le désistement.

La soumission a été analysée en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppes n° 1) et la proposition a obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe n° 2). La soumissionnaire a obtenu un pointage intérimaire total de 79,7 %, lors de l'analyse et de l'évaluation de la soumission en services professionnels, par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Taxes	Total
WSP Canada Inc.	79,7	1,32	3 481 056,00 \$	521 288,14 \$	4 002 344,14 \$

Dernière estimation réalisée			2 734 536,00 \$	409 496,77 \$	3 144 032,77 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					858 311,37 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					27,3 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>					S.O.
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					S.O.

L'écart entre l'estimation interne et la soumission est de 27,3 % (858 311,37 \$ taxes incluses) plus élevé que l'estimé du SGPI qui était de 3 144 032,77 \$ taxes incluses. L'estimation interne a été basée sur le taux horaire du décret des différents ordres professionnels et d'un mandat comparable octroyé en 2017.

Le montant de la soumission conforme présentée par la firme WSP Canada Inc. était initialement de 36,9% plus élevé que l'estimation interne de la Ville qui était de 3 144 032,77 \$ avec taxes. Compte tenu de cet écart et d'un seul soumissionnaire, le SGPI a demandé de rencontrer la firme WSP Canada inc., afin de négocier la soumission à la baisse. Suivant cette rencontre, une soumission révisée à la baisse de 9,59 % a été présentée au SGPI. Permettant un écart de 27,3% entre l'estimation du SGPI et de la firme WSP Canada. Suite aux discussions entre le seul soumissionnaire et le SGPI, l'effort à réaliser par le prestataire a été revu entre les deux partis. La Ville à sous-évaluer le temps et l'effort requis afin d'exécuter les projets à caractères industriels.

Pendant toute la durée de la prestation de services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services spécifiés dans les documents d'appel d'offres; notamment, les services supplémentaires afin que ceux-ci soient rendus tout en respectant l'enveloppe budgétaire prévue.

L'entreprise n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et celle du Registre des entreprises non admissible aux contrats publics (RENA). Ces vérifications ont été faites par les responsables de la Direction de l'approvisionnement.

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de services de la firme WSP Canada Inc. qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir intervention du Service de l'approvisionnement).

Ledit contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La firme WSP Canada Inc. détient une autorisation de l'AMF.

En vertu du Règlement de la commission sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, compte tenu de la seule soumission déposée et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation, le montant total à accorder est de 4 255 540,94 \$ taxes et contingences incluses.

Le montant à accorder pour les services professionnels de base est de **4 002 344,14 \$** taxes incluses,

À ce contrat s'ajoute un montant pour les contingences de **253 196,80 \$** taxes incluses.

Le montant total à autoriser est de **4 255 540,94 \$** taxes et contingences incluses.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés de 2019 à 2024.

Le coût des services professionnels est prévu au Programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de l'environnement (pièce jointe 3 - Calcul du coût des services professionnels).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par sa vocation, les projets à caractères industriels devront appliquer les principes de développement durable en contribuant d'une part à la protection de l'environnement et en participant à la réalisation du potentiel de développement et d'appropriation de leurs milieux.

La certification LEED de niveau Or du bâtiment est un objectif lié à la *Politique de développement durable des édifices municipaux* à laquelle les projets à caractères industriels sont assujettis. L'adjudicataire du contrat devra s'assurer d'application de la Politique et d'obtenir la certification visée.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de ce contrat permettra d'assurer un contrôle sur la qualité de la mise en oeuvre du projet des projets.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la présente étape, il n'y a pas d'opération de communication de prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Étapes à venir :

Présentation du dossier à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC)	13 mars 2019
Octroi du contrat au CE	20 mars 2019
Octroi du contrat au CM	25 mars 2019
Octroi du contrat au CG	28 mars 2019
Début du mandat	avril 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Selon l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la



conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Simona RADULESCU TOMESCU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Pierre L'Allier / Service de l'approvisionnement , Direction

---

### **Parties prenantes**

Éric BLAIN, Service de l'environnement

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan BEZEAU  
Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514-872-7249  
**Télécop. :** 514-872-2222

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-07

Marie-Hélène LESSARD  
Chef de division

**Tél :** 514 872-7826  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel SOULIÈRES  
directeur - gestion de projets immobiliers

**Tél :** 514-872-2619  
**Approuvé le :** 2019-02-15

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Tél :** 514-872-1049  
**Approuvé le :** 2019-02-15

Service de l'approvisionnement  
Direction générale adjointe – Services institutionnels  
255, boulevard Crémazie Est, 4<sup>e</sup> étage, bureau 400  
Montréal (Québec) H2M 1L5

## PAR COURRIEL

Le 18 janvier 2019

Monsieur Terry Tommason  
WSP Canada Inc.  
1600, René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3H1P9

Courriel: terry.tommason@wsp.com

**Objet : Prolongation de la durée validité de soumission  
Appel d'offres n° 18-16708  
Services professionnels en contrôle de la conformité de conception et de  
construction**

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 29 avril 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 31 janvier 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation :



Signature

18/01/19

Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date



Pierre L'Allier  
Agent d'approvisionnement II  
Courriel: pierre.lallier@ville.montreal.qc.ca  
Tél. : 514 872-5359

Le 8 mai 2018

WSP CANADA INC.  
A/S MONSIEUR ANDRÉ JR. DESAUTELS  
1600, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, 16E ÉTAGE  
MONTRÉAL (QC) H3H 1P9

N° de décision : 2018-CPSM-1030358

N° de client : 2700018263

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AQUAPRAXIS
- CELLMAG
- CONSUMAJ ESTRIE
- DÉCIBEL CONSULTANTS
- ÉNERGIE & ANALYSES ENAQ DU QUÉBEC
- ENTREPRISE NORMAND JUNEAU
- FOCUS CORPORATION
- GENIVAR GPM
- GENIVAR
- GESPRO SST
- GILLES TACHÉ ET ASSOCIÉS
- GIROUX ÉQUIPEMENT D'ARPENTAGE
- GROUPE G. L. D.
- GROUPE OPTIVERT
- ISACTION
- LABELLE RYAN GENIPRO
- LES CONSULTANTS GENIPLUS
- LES INVESTISSEMENTS R.J.
- NAGECO

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

- PARSONS BRINCKERHOFF HALSALL
- PROBEMES
- PROGEMES CONSULTANTS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). WSP CANADA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Dossier # : 1185951003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme WSP Canada Inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation, pour une dépense totale de 4 255 540,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16708 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**



[18-16708 Intervention.pdf](#)[18-16708 tableau.pdf](#)[18-16708 pv.pdf](#)



[SEAO\\_\\_ Liste des commandes.pdf](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Simona RADULESCU TOMESCU  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél : 514-872-5282**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-11

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél : 514 872-5241**  
**Division : Service de l'approvisionnement , Direction**

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
WSP Canada Inc.	4 002 344,14 \$	X	

### Information additionnelle

Des cinq firmes n'ayant pas soumis d'offre, une est dans le traitement de résidu environnementale, une fait partie de l'équipe des travaux et l'autre trouve la demande trop restrictive. Nous n'avons pas de réponse des deux restantes.

Préparé par :  Le  -  -

18-16708 - Services professionnels en contrôle de la conformité de conception et de construction

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du coordonnateur et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<b>Comité</b>	
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>15%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>15%</b>	<b>30%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
WSP Canada Inc.	4,67	13,00	10,67	15,00	12,00	24,33	79,7	4 002 344,14 \$	0,32	<b>1</b>	<b>Heure</b>	<b>13h30</b>
0							-		-		<b>Lieu</b>	<b>255 Crémazie Est, 4ième étage</b>
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Pierre L'Allier</b>											

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

› **Liste des commandes**

Résultats d'ouverture

Contrat conclu

## Liste des commandes



**Numéro** : 18-16708

**Numéro de référence** : 1177145

**Statut** : En attente de conclusion du contrat

**Titre** : Ville de Montréal - Services professionnels en contrôle de la conformité de conception et de construction



Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
AXOR Experts Conseils Inc. 5101 Rue Buchan, bureau 400 Montréal, QC, H4P1S4 <a href="http://axorexper.com">http://axorexper.com</a>	<a href="#">Madame Linda Ménard</a> Téléphone : 514 937-3737  Télécopieur : 514 846-4005	<b>Commande</b> : <b>(1462687)</b> 2018-06-28 9 h 10	2974566 - 18-16708 Addenda 1 2018-07-19 14 h 53 - Courriel
		<b>Transmission</b> : 2018-06-28 9 h 10	2980026 - 18-16708 Addenda 2 2018-08-02 15 h 31 - Courriel
			2984040 - 18-16708 : Addenda no. 3 2018-08-13 14 h 49 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services Exp Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	<a href="#">Madame Ginette Laplante</a> Téléphone : 819 478-8191  Télécopieur : 819 478-2994	<b>Commande</b> : <b>(1462519)</b> 2018-06-27 16 h 38	2974566 - 18-16708 Addenda 1 2018-07-19 14 h 53 - Courriel
		<b>Transmission</b> : 2018-06-27 16 h 38	2980026 - 18-16708 Addenda 2 2018-08-02 15 h 31 - Courriel
			2984040 - 18-16708 : Addenda no. 3 2018-08-13 14 h 49 -





			Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Macogep inc 1255, University, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3w1	<a href="#">Madame Anne-Marie Froment</a> Téléphone : 514 223-9001  Télécopieur : 514 670-2814	<b>Commande</b> : (1469289) 2018-07-16 8 h  <b>Transmission</b> : 2018-07-16 8 h	2974566 - 18-16708 Addenda 1 2018-07-19 14 h 53 - Courriel 2980026 - 18-16708 Addenda 2 2018-08-02 15 h 31 - Courriel 2984040 - 18-16708 : Addenda no. 3 2018-08-13 14 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	<a href="#">Madame Claudine Talbot</a> Téléphone : 418 626-2054  Télécopieur : :	<b>Commande</b> : (1464162) 2018-07-03 11 h 18  <b>Transmission</b> : 2018-07-03 11 h 18	2974566 - 18-16708 Addenda 1 2018-07-19 14 h 53 - Courriel 2980026 - 18-16708 Addenda 2 2018-08-02 15 h 31 - Courriel 2984040 - 18-16708 : Addenda no. 3 2018-08-13 14 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Terix Enviro-gaz 2170 Rue de la Province Longueuil, QC, J4G 1R7 <a href="http://www.terixenvirogaz.com">http://www.terixenvirogaz.com</a>	<a href="#">Monsieur Eric Tremblay</a> Téléphone : 418 627-1272  Télécopieur : :	<b>Commande</b> : (1463239) 2018-06-29 8 h 16  <b>Transmission</b> : 2018-06-29 8 h 16	2974566 - 18-16708 Addenda 1 2018-07-19 14 h 53 - Courriel 2980026 - 18-16708 Addenda 2 2018-08-02 15 h 31 - Courriel 2984040 - 18-16708 : Addenda no. 3 2018-08-13 14 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 <a href="http://www.wspgroup.com">http://www.wspgroup.com</a>	<a href="#">Madame Martine Gagnon</a> Téléphone : 418 623-2254  Télécopieur : 418 624-1857	<b>Commande : (1462522)</b> 2018-06-27 16 h 39 <b>Transmission</b> : 2018-06-27 16 h 39	2974566 - 18-16708 Addenda 1 2018-07-19 14 h 53 - Courriel 2980026 - 18-16708 Addenda 2 2018-08-02 15 h 31 - Courriel 2984040 - 18-16708 : Addenda no. 3 2018-08-13 14 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------




Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

#### Besoin d'aide?

- [Aide en ligne](#) 
- [Formation en ligne](#)
- [Glossaire](#)
- [Plan du site](#)
- [Accessibilité](#)
- [UPAC: Signaler un acte répréhensible](#) 

#### Service clientèle

- [Grille des tarifs](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Nouvelles](#)
- [Marchés publics hors Québec](#) 
- [Registre des entreprises non admissibles](#) 
- [Autorité des marchés financiers](#) 

#### À propos

- [À propos de SEAO](#)
- [Info sur Constructo](#)
- [Conditions d'utilisation](#)
- [Polices supportées](#)

#### Partenaires



**Dossier # : 1185951003**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

**Objet :**

Accorder un contrat à la firme WSP Canada Inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation, pour une dépense totale de 4 255 540,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18 -16708 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Info\\_comptable\\_1185951003.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François BALLARD  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-5916

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-12

Marie-Claude JOLY  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514 872-6052  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1185951003**

**Unité administrative responsable :**

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

**Objet :**

Accorder un contrat à la firme WSP Canada Inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en oeuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation, pour une dépense totale de 4 255 540,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16708 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.



**Rapport - mandat SMCE185951003.pdf**

**Dossier # :1185951003**

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidentes**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuñtsic-  
Cartierville*

**Membres**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

**Le 28 mars 2019**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE185951003**

**Accorder un contrat à la firme WSP Canada Inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en œuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation, pour une dépense totale de 4 255 540,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16708 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

\_\_\_\_\_  
Émilie Thuillier  
Vice- présidente

\_\_\_\_\_  
Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE185951003**

Accorder un contrat à la firme WSP Canada Inc. pour les services professionnels en contrôle de la qualité relié à la mise en œuvre de projets à caractère industriels en mode de réalisation conception-construction-entretien-exploitation, pour une dépense totale de 4 255 540,94 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 18-16708 - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 27 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 13 mars 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

À la suite de la présentation du Service, les membres ont discuté de la possibilité d'annuler l'appel d'offres et de reprendre le processus dans la mesure où une seule soumission conforme a été reçue. Ils ont cependant reconnu que les explications du Service étaient satisfaisantes et qu'il n'y avait pas lieu de remettre en question le processus de l'appel d'offres.

Les membres ont bien compris que le Service avait négocié à la baisse le coût du contrat avec le seul soumissionnaire conforme et ils ont salué cette initiative.

Pour la Commission, ce dossier, parce qu'il prévoit une rémunération à taux horaire et qu'il s'étend sur plusieurs années, illustre bien le besoin d'avoir une approche systématique dans l'établissement des taux horaires et leur indexation sur plusieurs années.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE185951003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1187231085**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 20 229 831,33 \$ (contrat: 17 583 352,20 \$, contingences: 1 731 093,70 \$, incidences: 2 323 235,43 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 325301 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 18 498 737,63 \$, taxes incluses pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 583 352,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 325301 ;
3. d'autoriser une dépense de 1 731 093,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 9,97 % par l'agglomération, pour un montant de 2 016 033,89 \$.



**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-24 17:22

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187231085**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 20 229 831,33 \$ (contrat: 17 583 352,20 \$, contingences: 1 731 093,70 \$, incidences: 2 323 235,43 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 325301 - 3 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Les travaux du présent dossier s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire en brique (installée en 1891) ainsi que la conduite d'eau secondaire en fonte grise (installée en 1888, 1890 et 1910) de l'avenue Papineau, ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation par chemisage.

Également, dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans l'avenue Papineau, La Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

De plus, la Direction de la mobilité du SUM a le mandat de réaliser le Programme de réfection de l'éclairage de rue du réseau artériel.

Les principaux objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons;
- de maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire de l'améliorer si possible;
- de consolider et conserver les équipements municipaux;
- de remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile.

La Direction des réseaux d'eau, la Direction de l'eau potable, la Direction de la mobilité ainsi que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La Direction des infrastructures agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DRE.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Les travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne auront lieu dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal sur une distance d'environ 525 mètres.

Ces travaux consistent en :

- la reconstruction de ± 625 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 750 mm,
- la reconstruction de ± 745 mètres de conduites d'eau secondaire de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm,
- la reconstruction de ± 390 mètres de conduites d'eau principale de 400 mm de diamètre,
- la reconstruction complète de la chaussée (± 9 600 m<sup>2</sup>),
- la reconstruction complète des trottoirs (± 2 900 m<sup>2</sup>),
- la reconstruction et mise aux normes des lampadaires (11 unités),
- la modification et le déplacement de feux de circulation existants (2 intersections),
- la reconstruction de massifs bétonnés, de câblages et de puits d'accès de la CSEM.

De plus, des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents de l'appel d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction

pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Reconstruction de massifs et de puits d'accès de Bell Canada». Le montant total de ce sous-projet est de 1 180 906,50 \$ taxes incluses et représente 6,72 % du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel pour cette portion des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur. De plus, Bell s'est engagé à assumer un montant additionnel de 226 943,50 \$ taxes incluses, soit 6,72 % du coût réel des travaux de maintien et gestion de la mobilité, aussi sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Le plan de localisation ainsi que le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 731 093,70 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,7 % du coût des travaux assumés par la ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de permis et concessions (CSEM et HQ), de chloration des conduites d'eau existantes, de gestion des impacts, de travaux d'horticulture, ainsi que d'achat de biens matériels pour les feux de circulation. Des frais sont également prévus pour la surveillance des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Une pénalité pour retard dans la réalisation des travaux est prévue à l'article 14 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres, soit une pénalité de 7 000 \$ par jour de calendrier. Cette pénalité est sans plafond. De plus, à l'article 13 des clauses administratives spéciales, un boni de 3 500 \$ par jour est prévu jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 105 000 \$, pour l'ensemble du contrat si les travaux sont terminés avant le délai d'exécution des travaux. »

## **JUSTIFICATION**

Sur dix-huit (18) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 17 % et 83 %. Parmi les quinze (15) qui n'en ont pas déposé,

- sept (7) firmes sont connues comme étant sous-traitantes;
- une (1) firme est connue comme étant une firme de génie-conseil;
- une (1) firme a mentionné une surcharge de travail;
- une (1) firme a mentionné que l'équipe d'estimation n'était pas disponible;
- une (1) firme a mentionné qu'elle manquait de temps;
- quatre (4) firmes n'ont pas précisé leur motif de désistement.

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Une clause sur l'expérience du soumissionnaire à titre de maître d'oeuvre est incluse dans les documents de l'appel d'offres #325301 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse des trois (3) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable de 17,1 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

L'écart se situe principalement dans l'article de « MAINTIEN GLOBAL DE LA MOBILITÉ » (12,3 % de l'écart total). Le prix élevé soumis par le plus bas soumissionnaire pour cet article peut être un indice d'une compréhension ou une approche aux exigences du maintien de circulation différent de celle de l'estimation de soumission. C'est aussi possible que le soumissionnaire ait inclus dans son prix, une provision pour la gestion du risque, étant donné que les travaux se dérouleront sur une artère principale très achalandée de la ville et un accès important à un des principaux ponts, d'autant plus que l'entrepreneur n'a jamais réalisé de travaux sur l'île de Montréal.

L'écart résiduel de 4,8 % est réparti dans les autres articles de la soumission.

Considérant ces informations, et l'état actuel du marché de la construction, la DGPÉC considère que l'écart de 17,1% est acceptable et elle appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 20 229 831,33 \$, taxes incluses et comprend :

- un contrat avec Les Excavations Lafontaine inc. pour un montant de 17 583 352,20 \$ taxes incluses;
- moins les travaux sur les infrastructures de Bell Canada et payé par Bell pour un montant de 1 407 850,00 \$ taxes incluses, lesquels sont directement payés à l'entrepreneur par Bell Canada;
- plus des incidences de 2 323 235,43 \$ taxes incluses;
- plus des contingences de 1 731 093,70 \$ taxes incluses.

La dépense totale de 20 229 831,33 \$ taxes incluses est assumée à 9,97 % par l'agglomération pour un montant de 2 016 033,89 \$ taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une conduite d'eau principale. Cette conduite concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "*Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations*". L'autre portion de la dépense, soit 90,03 %, est assumée par la ville centrale pour un montant de 18 213 797,44 \$ taxes incluses.

La portion des coûts du maintien et gestion de la mobilité (évaluée à 492 387,91 \$ taxes incluses) attribuable selon la Ville, aux travaux de la CSEM, a été imputée à la DRE. Une fois

les principes et l'entente de collaboration entre la Ville et la CSEM convenus par les instances, il sera alors possible de préciser le partage des coûts et de rétablir les comptes du projet.

Cette dépense totale est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 43,23 % au PTI de la DRE du Service de l'eau pour un montant de 8 745 687,45 \$, taxes incluses.
- 32,31 % aux différents PTI de la Direction de la mobilité du SUM pour un montant de 6 537 513,02 \$, taxes incluses;
- 14,49 % au PTI de la CSEM pour un montant de 2 930 596,97 \$, taxes incluses;
- 9,97 % au PTI de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau pour un montant de 2 016 033,89 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 20 229 831,33 \$, taxes incluses représente un coût net de 18 407 647,19 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- # 18-071 « Programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout » pour un montant de 7 985 978,34 \$;
- # 17-046 « Programme de réfection routière réseau artériel » pour un montant de 5 174 514,77 \$;
- # 15-029 « Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage» pour un montant de 575 049,79 \$;
- # 15-026 « Feux de circulation et équipements de gestion de la circulation » pour un montant de 177 143,22 \$;
- # 17-014 « Feux de circulation et équipements de gestion de la circulation » pour un montant de 42 912,97 \$;
- # 18-053 « Conduits souterrains /Enfouissement fils» pour un montant de 2 611 140,45 \$;
- # RCG 17-029-1 « Conduites primaires d'aqueduc » pour un montant de 1 840 907,65 \$.

Ce projet pourrait être admissible à un programme de subvention.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau".

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DRE et la DEP nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'égout et des conduites d'eau.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 10 mai 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats : mars 2019

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : mai 2019

Fin des travaux : novembre 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Claude C - Ext BROUILLARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Sylvain FELTON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Romain BONIFAY, Service de l'eau

Kathy DAVID, Service de l'eau

Candy Yu WU, Commission des services électriques

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Sylvain PROVOST, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Isabelle BESSETTE, 21 février 2019  
Benoît MALETTE, 19 février 2019  
Sylvain FELTON, 19 février 2019  
Kathy DAVID, 18 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yvon GAUTHIER  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514 872-9731  
**Télécop. :** 514-872-2874

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-18

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Tél :** 514 872-7816  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures  
**Tél :** 514 872-4101  
**Approuvé le :** 2019-02-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2019-02-22



**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	325301
No du GDD :	1187231085
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	19 - 11 - 2018
Ouverture originalement prévue le :	20 - 12 - 2018
Ouverture faite le :	10 - 1 - 2019
Délai total accordé aux soumissionnaires :	51 jrs

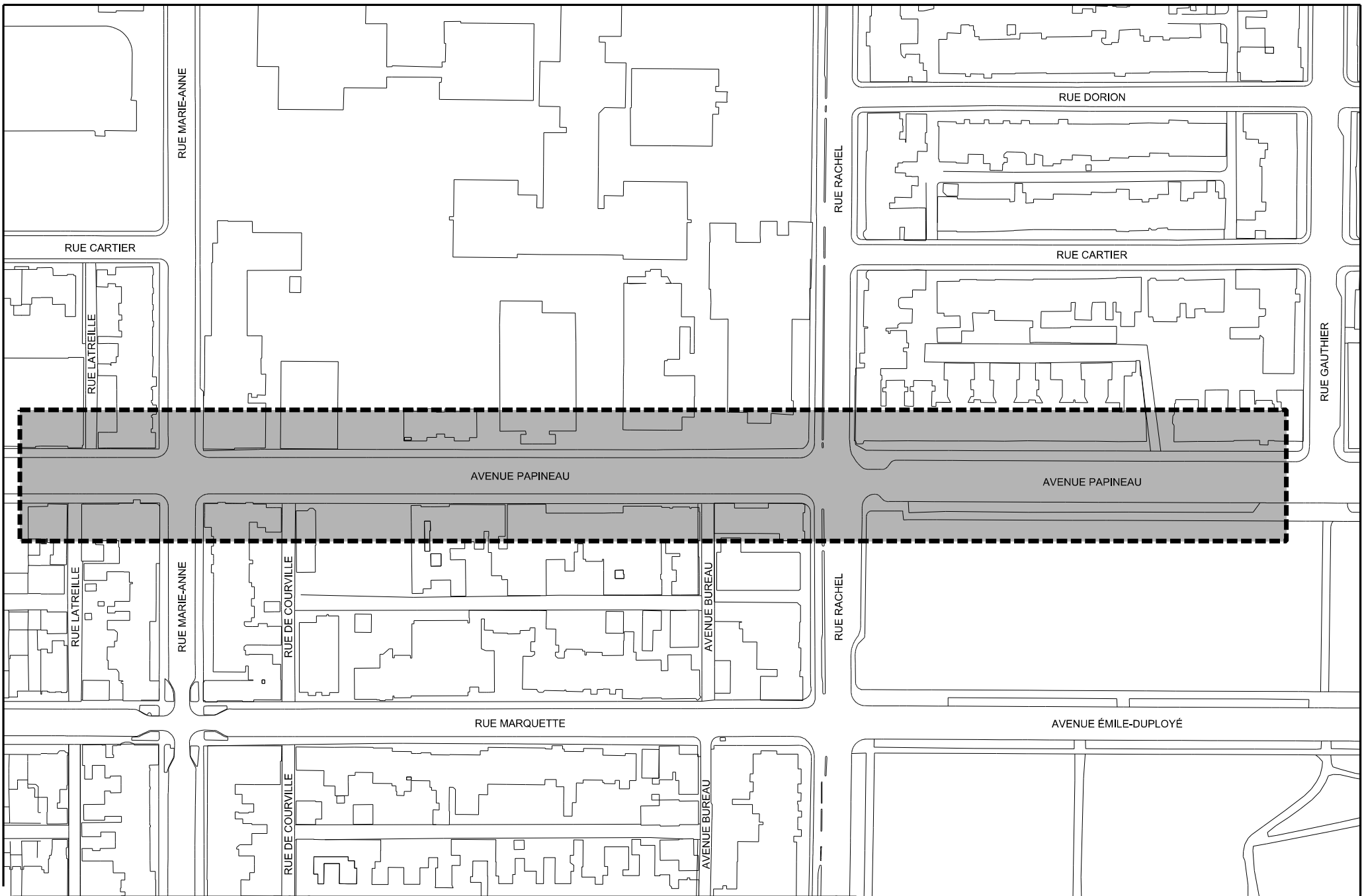
<b>Addenda émis</b>	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	3
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
<b>Date de l'addenda</b>	<b>Description sommaire de l'addenda</b>
28 - 11 - 2018	Modifications aux art. 25 et 27 du cahier des charges (entrées d'eau en plomb), ajout de références aux devis sur plusieurs articles du bordereau, ajout du plan de localisation des sondages au devis égout et aqueduc, modification de quelques articles dans les devis de voirie et de la CSEM, remplacement complet du devis de maintien et gestion de la mobilité et ajout d'un plan de marquage.
10 - 12 - 2018	Report de la date d'ouverture, modification du tableau de l'article 16 (classe du bitume) du cahier des charges, ajout de 5 dalles de béton pour les arrêts d'autobus et transmission de la 1ère partie du tableau des questions et réponses aux soumissionnaires.
20 - 12 - 2018	Modification de l'article 34 du cahier V (marquage permanent) et transmission de la 2ème partie du tableau des questions et réponses aux soumissionnaires.
	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
	N/A
	30 000,00
	N/A

<b>Analyse des soumissions</b>	
Nbre de preneurs	18
Nbre de soumissions reçues	3
% de réponses	17
Nbre de soumissions rejetées	0
% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Date d'échéance initiale :	10 - 5 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>	
<b>Soumissions conformes</b>	
<small>(Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)</small>	
	Prix soumis incluant taxes et corrections du prix
	<b>Total</b>
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.	17 583 352,20
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	17 657 000,00
DUROKING CONSTRUCTION / 9200 2088 QUÉBEC INC.	19 073 711,34
Estimation	interne
	15 010 183,44
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	17,1%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	0,4%
Dossier à être étudié par la CEC :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>	
	N.A. OK
RBQ	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
AMF	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Revenu Qc	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$) :	17 583 352,20
Montant des contingences (\$) :	1 731 093,70
Montant des incidences (\$) :	2 323 235,43
Date prévue de début des travaux :	1 - 5 - 2019
Date prévue de fin des travaux :	27 - 11 - 2020



Service des infrastructures, de la voirie et des transports  
 Direction des infrastructures  
 Division de la conception des travaux

**AVENUE PAPINEAU  
 DE LA RUE GAUTHIER À LA RUE MARIE-ANNE**

PLAN DE LOCALISATION  
 TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITE D'EAU, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION

SOUSSION : 325301    DRM : 3253    ARRONDISSEMENT : PLATEAU-MONT-ROYAL

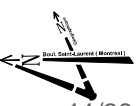
PRÉPARÉ PAR :  
 TOMMY CARRIER, dess.

DATE : Août 2018

APPROUVÉ PAR :  
 YVON GAUTHIER, ing.

ÉCHELLE : 1:2000

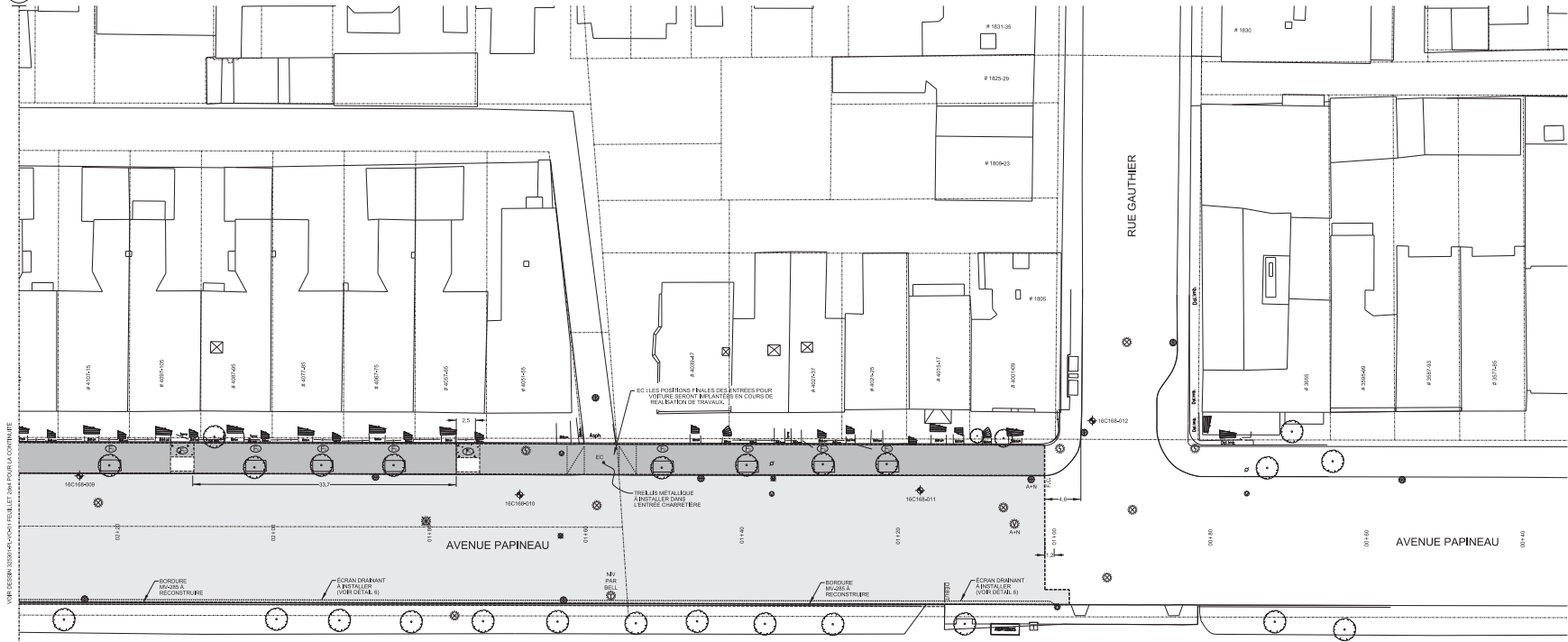
No PLAN: 325301 - PAPINEAU.dgn



A

VOIR DÉTAIL 100/4-VOIR DÉTAIL 100 POUR LA CONTINUITÉ

A



PARC LA FONTAINE

PARC LA FONTAINE

N° de plan	Description
325301-PL-VQ-01	Plan d'État et relevés
18007-05-00	Plan Réseau
325301-PL-VQ-01-01	Plan de détail
325301-PL-VQ-01-02	Plan fosses et conduits
325301-PL-VQ-01-03	Plan C.A.M. (Avis)

Références	
Prévoir à désaffecter lors de la construction d'un projet de	
DFE	..... ligne égout
DFD	..... drain
DPP	..... pavage
DFT	..... trottoir
Prévoir à décaler lors de la construction d'un projet de	
DP	..... pavage
DT	..... trottoir
Nouveau prévoir lors de la construction d'un projet de	
NE	..... égout
ND	..... drain
NP	..... pavage
NT	..... trottoir
Prévoir	
T + C	..... site et couvercle à changer (pavé de trottoir)
T + G	..... site et grille à changer
T + G + REP	..... site et grille à changer (+ réparation)
A + N	..... site de vanne à réviser
A + C	..... site de vanne à changer
Prévoir	
Egout / Avenue	
C + C	..... cadre et couvercle à changer
C + C + REP	..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)
A + N	..... site de vanne à réviser
A + C	..... site de vanne à changer
TBV + N	..... site de boîte de vanne à réviser
TBV + C	..... site de boîte de vanne à changer
Prévoir	
NTV	..... à réviser
RPH	..... rampe pour handicapés

Symbole graphique			
○	Prévoir de rue	○	Prévoir chambre H.O.
○	Prévoir de trottoir	○	Prévoir chambre d'égout
○	Prévoir de vanne	○	Prévoir chambre de Bit
○	Prévoir de vanne d'aqueduc	○	Prévoir Bonne Fontaine
○	Prévoir chambre de la C.C.E.M.	○	Prévoir Boîte de vanne
○	Prévoir chambre de parcourtoir	○	Prévoir Vanne d'aqueduc
○	Prévoir Manchon	○	Prévoir Manchon de parcourtoir
○	Prévoir Base existante	○	Prévoir F.C. = Fin de courbe
○	Prévoir Base à réviser au même emplacement	○	Prévoir Base à réviser ou réviser
○	Prévoir Base à continuer	○	Prévoir Chambre transformateur (48/110)
○	Prévoir Chambre transformateur (48/110)	○	Prévoir Chambre transformateur (Hydro-Québec)

Responsables	
PROJET	514 870-1237
PROJET	514 568-3419
PROJET	514 868-3696
PROJET	514 385-8886, # 5118
PROJET	514 872-4584
PROJET	514 872-4584

Émission				
000	2018/10/19	Émis pour soumission	C.O.	M.A.
N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet

**Montréal**

Services des infrastructures, de la voirie et des transports  
 Directeur des infrastructures  
 Division de la conception des travaux  
 800, rue Brossard, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 5C4

**Intervenants**

Préparé par: Caroline Quenneville, agente technique | 2018 / 07 / 28

Approuvé par: Tommy Carter, dessinateur | 2018 / 08 / 08

Préparé par: Caroline Quenneville, agente technique | 2018 / 08 / 07

Monsieur Achab, ing.

**Avenue Papineau**  
 De la rue Gauthier à la rue Marie-Anne  
 Plateau-Mont-Royal

Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

Construction de trottoirs, de bordures et de la chaussée  
 Ch. 00-40 @ 00-420

1:200

325301 PL-VQ-01 1/4 600 x 1/4

**IMPORTANT :**

1. FOSSES D'ARBRES:  
 VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE TOUTES LES OUVERTURES DES FOSSES D'ARBRES EXISTANTES DOIVENT ÊTRE AGRANDIES AUX DIMENSIONS DE 2 MÈTRES PAR 3 MÈTRES. CÉPENDANT, LA LARGEUR MINIMUM DU TROTTOIR BOULEVARD RESTANT, POUR TOUTES LES FOSSES, NOUVELLES OU EXISTANTES, DOIT ÊTRE DE 1,8 MÈTRE.

2. EMPLACEMENT DES PUISARDS:  
 LA LOCALISATION DES PUISARDS EST APPROXIMATIVE. L'EMPLACEMENT EXACTE SERA DÉTERMINÉ AU CHANTIER.

**LEGENDE**

FOSSES DE PLANTATIONS:

F <sub>B</sub>	FOSSE DE PLANTATION DANS LES SALLIES DE TYPE "B". VOIR DÉTAIL 2.
F <sub>C</sub>	FOSSE DE PLANTATION AGRANDIE DE TYPE "C". VOIR DÉTAIL 3.
F <sub>D</sub>	DIMENSIONS TYPQUES DES BÔTES D'ARBRES, VOIR DÉTAIL 4.

**RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE PAPINEAU**

- PRÉPARATION DU LIT.
- FOURNITURE ET POSE D'UNE MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 550mm D'ÉPAISSEUR (MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 275mm).
- FOURNITURE ET POSE D'UNE GÉORIGILE (BIAXIALE).
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG-20 DE 200mm D'ÉPAISSEUR.
- COUCHE DE BASE D'UN ENRÔBÉ DE TYPE GB-20, 2B, 2, PG 64E-28 DE 80mm D'ÉPAISSEUR.
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME), AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m<sup>2</sup>.
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENRÔBÉ DE TYPE ESG-14, 2B, 2, PG 64E-28 DE 65mm D'ÉPAISSEUR.
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME), AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m<sup>2</sup>.
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENRÔBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1 PG 64E-28T DE 60mm D'ÉPAISSEUR.

**LEGENDE DES TRAMES DE TROTTOIRS**

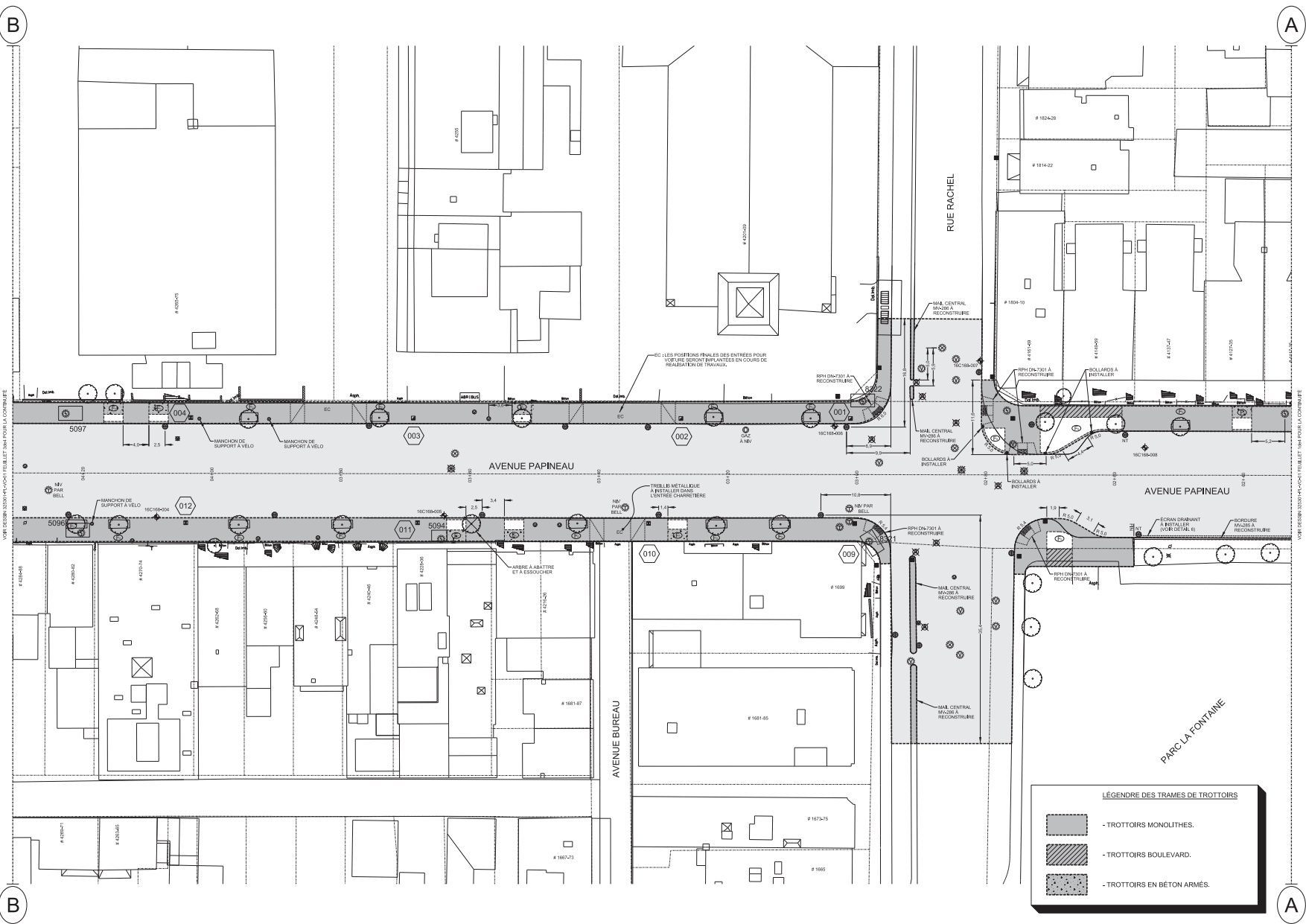
[Pattern]	- TROTTOIRS MONOLITHES.
[Pattern]	- TROTTOIRS BOULEVARD.
[Pattern]	- TROTTOIRS EN BÉTON ARMÉS.

REPERE GÉODÉSIQUE: 64KM101

LOCALISATION: de Lottier (St-François)

ALTITUDE: 45,15m

Plan de localisation



N° de plan	Description
325301-PL-VQ-01	Plan d'ensemble révisé
18027-05-00	Plan Réseau
325301-PL-VQ-01-01	Plan de détail
325301-PL-VQ-01-02	Plan fosses et conduits
325301-PL-VQ-01-03	Plan C.A.M. (voirie)

Références	
Prévoir à désaffecter lors de la construction d'un projet de	
DFE	égout
DFD	drain
DPP	paroi
DPT	trou
Prévoir à décaler lors de la construction d'un projet de	
DP	paroi
DT	trou
Nouveau pavé lors de la construction d'un projet de	
NE	égout
ND	drain
NP	pavage
NT	trou
Légende	
T + C	Site et courbes à changer (pavé de trottoir)
T + G	Site et grille à changer
T + G + REP	Site et grille à changer (+ réparation)
A + N	Site à réviser
A + C	Site à réviser et à changer
TBV + N	Site de boîte de vanne à réviser
TBV + C	Site de boîte de vanne à changer
Symboles	
RV	à réviser
RPH	rampes pour handicapés
○	Regard chambre H.O.
○	Regard chambre d'égout
○	Regard chambre de Bit
○	Bonne Fontaine
○	Boîte de vanne
○	Boîte d'aérodé
○	Manchon de paracourbe
○	Manchon
○	Fin de courbe
○	Base existante
○	Base à briser ou à briser
○	Base à continuer
○	Chambre transformateur (4x10)
○	Chambre de transformateur
○	Chambre transf. (Hydro-Québec)

Responsables	
BELL	514 870-1237
TELUS	514 568-3419
VERIZON	514 968-3696
PROTECTOR	514 355-8856, # 5115
PROTECTOR	514 872-2584
RESPONSABLES	RESPONSABLES
...	...

Émission				
000	2018/10/19	Émis pour soumission	C.O.	M.A.
N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet

**Montréal**

Services des infrastructures, de la voirie et des transports  
 Direction des infrastructures  
 Division de la conception des travaux  
 80, rue Bonin, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 5C4

**Intervenants**

Préparé par:	Caroline Guenveville, agente technique	2018 / 07 / 26
Approuvé par:	Tommy Carter, dessinateur	2018 / 08 / 06
Préparé par:	Caroline Guenveville, agente technique	2018 / 08 / 07

**Avenue Papineau**  
 De la rue Gauthier à la rue Marie-Anne  
 Plateau-Mont-Royal

Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de lieux de circulation

Construction de trottoirs, de bordures et de la chaussée  
 Cn 02-40 (04/20)

1:200

325301-PL-VQ-01 2/4

**IMPORTANT :**

1. FOSSES D'ARBRES:  
 VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE TOUTES LES OUVERTURES DES FOSSES D'ARBRES EXISTANTES DOIVENT ÊTRE AGRANDIES AUX DIMENSIONS DE 2 MÈTRES PAR 3 MÈTRES. CÉPENDANT, LA LARGEUR MINIMUM DU TROTTOIR BOULEVARD RESTANT, POUR TOUTES LES FOSSES, NOUVELLES OU EXISTANTES, DOIT ÊTRE DE 1,0 MÈTRE.

2. EMPLACEMENT DES PUISARDS:  
 LA LOCALISATION DES PUISARDS EST APPROXIMATIVE. L'EMPLACEMENT EXACTE SERA DÉTERMINÉ AU CHANTIER.

**LEGENDE**

FOSSES DE PLANTATIONS:

(F)	FOSSE DE PLANTATION DANS LES SALLIES DE TYPE "B". VOIR DÉTAIL 2.
(F <sub>C</sub> )	FOSSE DE PLANTATION AGRANDIE DE TYPE "C". VOIR DÉTAIL 3.
(F <sub>D</sub> )	DIMENSIONS TYPQUES DES BÔTES D'ARBRES. VOIR DÉTAIL 4.

**RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE PAPINEAU**

- PRÉPARATION DU LIT.
- FOURNITURE ET POSE D'UNE MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 550mm D'ÉPAISSEUR (MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 275mm).
- FOURNITURE ET POSE D'UNE GÉOGRILLE (BIAXIALE).
- PIERRE CONCASÉE DE TYPE MG-20 DE 200mm D'ÉPAISSEUR.
- COUCHE DE BASE D'UN ENRÔBÉ DE TYPE G8-20, 2B, 2, PG 64E-28 DE 60mm D'ÉPAISSEUR.
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME), AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m<sup>2</sup>.
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENRÔBÉ DE TYPE ESG-14, 2B, 2, PG 64E-28 DE 65mm D'ÉPAISSEUR.
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME), AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m<sup>2</sup>.
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENRÔBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1 PG 64E-28T DE 60mm D'ÉPAISSEUR.

**LEGENDE DES TRAMES DE TROTTOIRS**

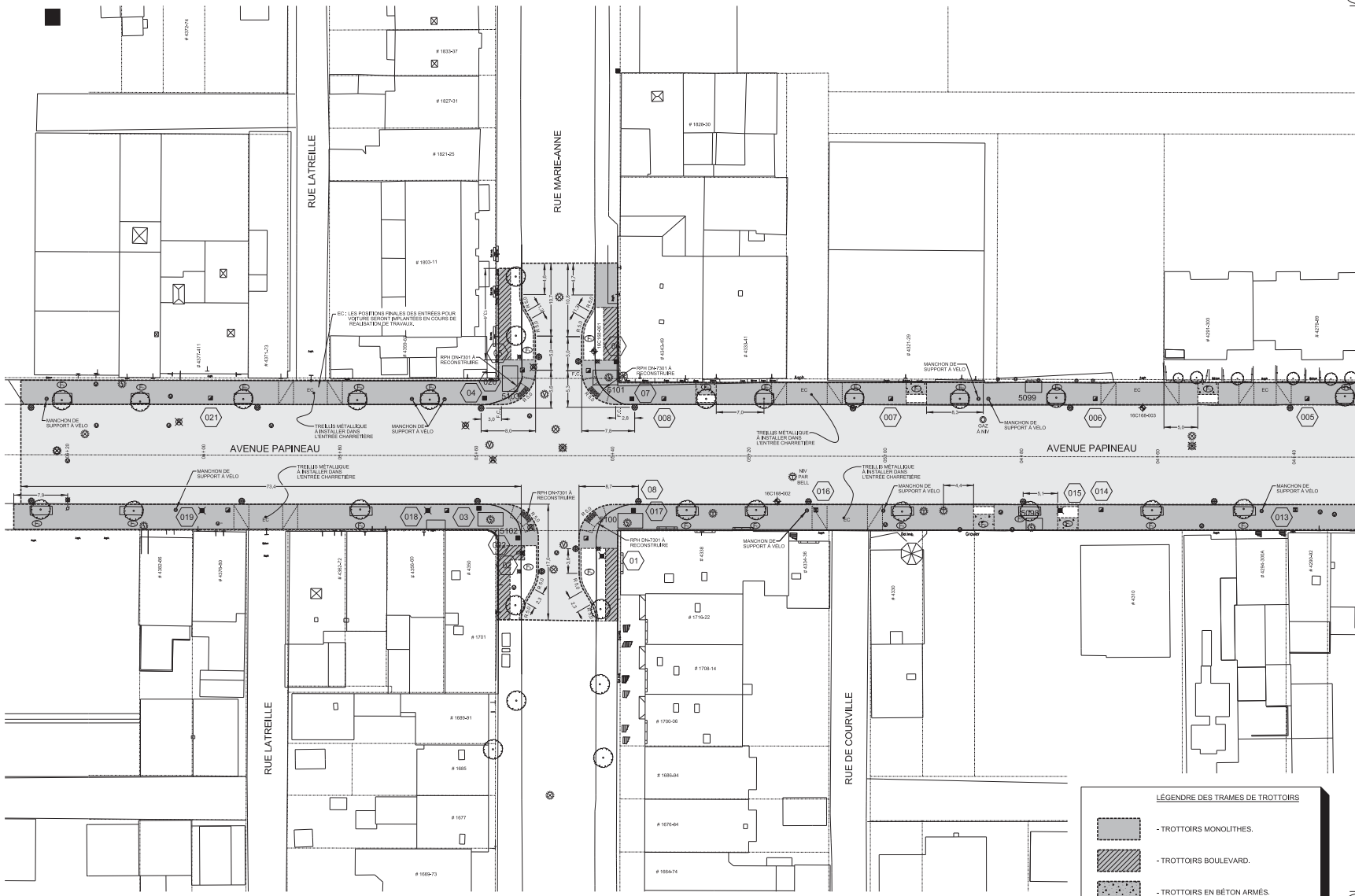
(Image: Plain grey)	- TROTTOIRS MONOLITHES.
(Image: Diagonal lines)	- TROTTOIRS BOULEVARD.
(Image: Dotted pattern)	- TROTTOIRS EN BÉTON ARMÉS.

REPERE GÉODÉSIQUE: 64KM101

LOCALISATION: de Lot 66 et 67 (face)

ALTITUDE: 45,15m

Plan de localisation



N° de plan	Description
325301-PL-VQ-01	Travaux de voirie
18027-0202	Plan Révisé
325301-PL-VQ-01-01	Plan de détail
325301-PL-VQ-01-01	Plan Révisé et corrigé
325301-PL-VQ-01	Plan C.A. final

**Prévoir à désinstaller lors de la construction d'un projet de**

DFE ..... signal  
 DFD ..... drain  
 DFP ..... pavage  
 DFT ..... trottoir

**Prévoir à réinstaller lors de la construction d'un projet de**

DP ..... pavage  
 DT ..... trottoir

**Nouveau prévoir lors de la construction d'un projet de**

NE ..... égout  
 ND ..... drain  
 NP ..... pavage  
 NT ..... trottoir

**Légende**

**Prévoir**

T + C ..... site et couvercle à changer (prévoir de trottoir)  
 T + G ..... site et grille à changer  
 T + G + REP ..... site et grille à changer (+ réparation)  
 A + N ..... ajouts à réviser  
 A + C ..... ajouts à changer

**Égout / Assés**

C + C ..... cadre et couvercle à changer  
 C + C + REP ..... cadre et couvercle à changer (+ réparation)  
 A + N ..... ajouts à réviser  
 A + C ..... ajouts à changer  
 TBV + N ..... site de boîte de vanne à réviser  
 TBV + C ..... site de boîte de vanne à changer

**Trottoir**

NV ..... à réviser  
 RPH ..... rampe pour handicapés

**Symbolique graphique**

— Puits de rue  
 — Puits de diode  
 — Grille carrée  
 — Puits de trottoir  
 — Récepteur géométrique  
 — Vanne de gaz  
 — Récepteur d'aqueduc  
 — Récepteur de la C.C.E.M.  
 — Symbole de forage  
 — Base à liquer et reconstruire au même emplacement  
 — Base à construire  
 — Chambre transformateur (4x8ft)  
 — Chambre transformateur (Hydro-Québec)

— Récepteur chambre H.G.  
 — Récepteur chambre d'égout  
 — Récepteur chambre de BUI  
 — Bonne Fontaine  
 — Boîte de vanne  
 — Vanne d'aqueduc  
 — Manchon de paracourbe  
 — Manchon  
 — F.C. = Fin de courbe  
 — Base existante  
 — Base à liquer ou à réviser  
 — Sente existante pour dalle

**Responsables**

BELL	514 870-1237	514 898-5119
TELÉCOM	514 898-3696	514 355-8886, # 5118
HYDRO-QUÉBEC	514 872-4584	

**RESPONSABLES**

RESPONS. PROJ.	RESPONS. APP.
...	...

**Émission**

000	2018/10/19	Émis pour soumission	C.O.	M.A.
N°	Date	Description	Prép. par	Resp. projet



**IMPORTANT :**

**1. FOSSES D'ARBRES:**  
 VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE TOUTES LES OUVERTURES DES FOSSES D'ARBRES EXISTANTES DOIVENT ÊTRE AGRANDIES AUX DIMENSIONS DE 2 MÈTRES PAR 3 MÈTRES. CÉPENDANT, LA LARGEUR MINIMUM DU TROTTOIR BOULEVARD RESTANT, POUR TOUTES LES FOSSES, NOUVELLES OU EXISTANTES, DOIT ÊTRE DE 1,8 MÈTRE.

**2. EMPLACEMENT DES PUISARDS:**  
 LA LOCALISATION DES PUISARDS EST APPROXIMATIVE. L'EMPLACEMENT EXACTE SERA DÉTERMINÉ AU CHANTIER.

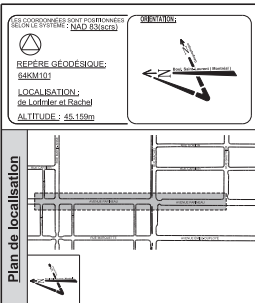
**LÉGENDE**

**FOSSES DE PLANTATIONS:**

(F<sub>B</sub>) FOSSE DE PLANTATION DANS LES SALLIES DE TYPE "B". VOIR DÉTAIL 2.  
 (F<sub>C</sub>) FOSSE DE PLANTATION AGRANDIE DE TYPE "C". VOIR DÉTAIL 3.  
 (F<sub>D</sub>) DIMENSIONS TYPQUES DES BÔTES D'ARBRES. VOIR DÉTAIL 4.

**RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSEE DE L'AVENUE PAPINEAU**

- PRÉPARATION DU LIT.
- FOURNITURE ET POSE D'UNE MEMBRANE GÉOTEXTILE DE TYPE GÉO-9 OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- MATÉRIAUX RECYCLÉS DE TYPE MR-1 OU MR-2 DE 550mm D'ÉPAISSEUR (MIS EN PLACE EN DEUX COUCHES DE 275mm).
- FOURNITURE ET POSE D'UNE GÉOGRILLE (BIAXIALE).
- PIERRE CONCASSÉE DE TYPE MG-20 DE 200mm D'ÉPAISSEUR.
- COUCHE DE BASE D'UN ENRÔBÉ DE TYPE GB-20, 2B, 2, PG 64E-28 DE 60mm D'ÉPAISSEUR.
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME), AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m<sup>2</sup>.
- COUCHE INTERMÉDIAIRE D'UN ENRÔBÉ DE TYPE ESG-14, 2B, 2, PG 64E-28 DE 65mm D'ÉPAISSEUR.
- POSE D'UN LIANT D'ACCROCHAGE (ÉMULSION DE BITUME), AU TAUX RÉSIDUEL DE 0,2 l/m<sup>2</sup>.
- COUCHE DE SURFACE D'UN ENRÔBÉ DE TYPE ESG-10, 1A, 1 PG 64E-28T DE 60mm D'ÉPAISSEUR.



**Montréal**

Services des infrastructures, de la voirie et des transports  
 Direction des infrastructures  
 Division de la conception des travaux  
 80, rue Bonin, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 5C4

**Intervenants**

Ingénieur:	Caroline Guenewille, agente technique	2018 / 07 / 28
Ingénieur:	Tommy Carter, dessinateur	2018 / 08 / 06
Ingénieur:	Caroline Guenewille, agente technique	2018 / 08 / 07

**Projet:** Avenue Papineau  
 De la rue Gauthier à la rue Marie-Anne  
 Plateau-Mont-Royal

**Nature des travaux:** Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation

**Projet:** Construction de trottoirs, de bordures et de la chaussée  
 Ch. 04-40 @ 05-20

100 DIMENSIONS EN MÉTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle: 1 : 200

325301 PL-VQ-01 3/4 000 1/4

# Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures  
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 6 février 2019

Monsieur Frédéric Boucher  
Gestionnaire principal approvisionnement de réseau  
Bell Canada  
3000, boulevard Industriel 1  
Laval (Québec) H7L 4C4

**Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne**

**Soumission : 325301**

---

Monsieur,

Dans le cadre du projet de construction d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- reconstruction de massifs et de puits d'accès;

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Les Excavations Lafontaine Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : G-TEK

Le coût total des travaux de Bell Canada est évalué à **1 407 850,00 \$ (taxes incluses)** et ce, après avoir ajouté une somme de 226 943,50 \$ (taxes incluses) qui est demandée par la Ville de Montréal et qui représente 6,72% des coûts théoriques de maintien et gestion de la mobilité (items 122@172 du bordereau – 3 377 135,37 \$ taxes incluses) reliés aux travaux de reconstruction de massifs et de puits d'accès de Bell Canada (items 284@297 du bordereau). À cet effet, vous trouverez annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale.

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. À chaque paiement de factures, Bell Canada s'engage à transmettre les pièces justificatives confirmant que le paiement a été effectué à l'attention de :

M. Martin Boulianne, ing.  
Chef de division réalisation des travaux  
Direction des infrastructures  
[martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca](mailto:martin.boulianne@ville.montreal.qc.ca)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Yvon Gauthier, ing., chargé de projet au 514 872-9731.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 12 février 2019 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yvan Péloquin, ing.  
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1840002009.

J'ai signé le 18 Février 2019, à Montréal.



Nom du signataire (en lettres moulées)  
Frédéric Boucher, ing.

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 325301.

c. c. M. Martin Boulianne, chef de division réalisation  
M. Yvon Gauthier, chargé de projet, division de la conception des travaux

## AO 325301 – Extrait du cahier des clauses administratives spéciales

### 15. Expérience du Soumissionnaire

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission, en utilisant le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE**, l'information relative à deux (2) Contrats qu'il a obtenus, dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent appel d'offres, qu'il a exécutés à titre d'Adjudicataire du Contrat (non pas comme sous-traitant) au cours des cinq (5) dernières années<sup>1</sup> ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une valeur de **6 000 000 \$** et plus (taxes incluses), en coûts de travaux réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un Contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent Appel d'offres se définit comme étant un projet de construction ou de reconstruction :

- a) d'égout sanitaire ou unitaire, et
- b) d'aqueduc incluant les entrées de service, et
- c) de voirie

exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le soumissionnaire aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque Contrat, le soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes, en utilisant **IMPÉRATIVEMENT** le formulaire **ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** prévu à la Section VI « ANNEXES » du cahier des charges :

- 1- l'année de réalisation;
- 2- la description du projet et la nature des travaux;
- 3- le nom de l'artère et de la municipalité;
- 4- la valeur du Contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des Soumissions. Dans le cas d'un Contrat en cours, il doit joindre à sa Soumission une confirmation écrite du donneur d'ouvrage du montant des travaux réalisés. La valeur des travaux réalisés doit être de **6 000 000 \$** et plus (taxes incluses) à la date d'ouverture des Soumissions;
- 5- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- 6- le nom du donneur d'ouvrage.

Le Soumissionnaire doit cocher la case prévue à cet effet dans la « Liste de rappel » de la section VI « Annexes » du Cahier des charges.

**ATTENTION – REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION**



**Le défaut de fournir avec la soumission le Formulaire ANNEXE – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE prévu à la Section VI « ANNEXES » du Cahier des charges dûment complété et accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats qui respectent les critères ci-haut mentionnés ENTRAÎNERA LE REJET AUTOMATIQUE DE LA SOUMISSION.**

**Les pièces justificatives acceptées comprennent notamment la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toutes autres factures ou preuves pertinentes qui permettent la qualification de la soumission au regard des critères d'admissibilité, soit:**

- Adjudicataire du Contrat,
- nature des travaux,
- année d'exécution des travaux<sup>1</sup>,
- montant du Contrat,
- montant des travaux réalisés et facturés pour chaque nature des travaux décrits aux alinéas a), b) et c).

**Le Soumissionnaire doit donc s'assurer de joindre le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives référant à deux (2) Contrats qui respectent ces exigences puisqu'en aucun cas la Ville ne permettra au Soumissionnaire de corriger un tel défaut ou vice qui s'y rattache, et ce, nonobstant l'article 3.4.1 des Instructions aux Soumissionnaires.**

**Note 1 : le certificat d'acceptation provisoire doit avoir été obtenu au cours des 5 dernières années**

## Soumission 325301 – Avenue Papineau.

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts lors des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne.

Arrondissement : Le Plateau Mont-Royal.

Secteur	Mesures de mitigation
<p><b>Avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exécution des travaux par phases et selon une séquence spécifique afin de minimiser l'impact sur la fluidité de la circulation;</li> <li>- Interventions adaptés aux heures de pointe et aux contraintes de la circulation spécifique du secteur. De plus, accélération des travaux (plages horaires prolongées);</li> <li>- Aménagements de débarcadères temporaires pour la STM (lorsque requis);</li> <li>- Coordination avec les responsables de la STM, services d'urgence et les autorités locales (<i>arrondissement du Plateau Mont-Royal</i>);</li> <li>- Maintien, en tout temps, des voies de circulation fonctionnelles adjacentes aux voies entravées, sur chacun des tronçons, afin de minimiser l'impact des travaux sur la circulation des secteurs touchés par les travaux;</li> <li>- Installation des chemins de détour et/ou itinéraires facultatifs et la mise en fonction avant la mise en place des entraves;</li> <li>- Maintien, le plus longtemps possible, de tous les mouvements permis aux intersections;</li> <li>- Maintien, en tout temps, des trottoirs et des passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou passage pour piétons est entravé dans une direction, l'entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin que les piétons et cyclistes puissent contourner l'obstacle;</li> <li>- Maintien, en tout temps, des accès aux résidents, entreprises et commerces du secteur, aucune fermeture complète des accès n'est permise durant les travaux;</li> <li>- Présence de signaleurs qualifiés, en tout temps, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent la zone des travaux.</li> </ul>
<p>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réunion d'information pour les résidents et commerçants sera organisée avant la tenue des travaux;</li> <li>- Installation, aux approches du chantier de construction, des panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu;</li> <li>- En plus des communications usuelles, des panneaux à messages variables (PMV) seront installés au moins dix jours avant la tenue des travaux afin d'inciter les usagers de la route à emprunter des itinéraires facultatifs et en conséquence diminuer le trafic en transit dans la zone active des travaux;</li> <li>- Pendant toute la durée des travaux, les résidents et commerçants seront informés, au besoin, des restrictions applicables à la circulation;</li> </ul>



Le 9 janvier 2017

LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.  
A/S MONSIEUR PIERRE POULIN  
872, RUE ARCHIMÈDE  
LÉVIS (QC) G6V 7M5

N° de décision : 2017-CPSM-1001434  
N° de client : 2700008103

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LAFONTAINE et GROUPE LAFONTAINE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 29 mai 2019 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

Numéro : 325301

Numéro de référence : 1215132

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 <a href="http://www.aliexcavation.com">http://www.aliexcavation.com</a> NEQ : 1143616580	<u>Madame</u> <u>Karine Ross</u> Téléphone : 450 373- 2010 Télécopieur : 450 373- 0114	<b>Commande : (1512862)</b> 2018-11-19 8 h 23 <b>Transmission :</b> 2018-11-19 8 h 32	3031391 - 325301_AD_01_2018-11-27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018-11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 15 - Courriel 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (bordereau) 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement 3036581 - 325301_AD_02_avec report ouverture_2018-12-10 2018-12-10 17 h 24 - Courriel 3036584 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (devis) 2018-12-10 17 h 25 - Courriel 3036585 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (bordereau) 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement 3041388 - 325301_AD_03_2018-12-20 2018-12-20 15 h 51 - Courriel 3041390 - 325301_TB_Questions réponses_2018-12-20 2018-12-20 15 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 <a href="http://www.bauval.com">http://www.bauval.com</a> NEQ : 1143718063	<u>Madame</u> <u>Johanne</u> <u>Vallée</u> Téléphone : 514 788- 4660	<b>Commande : (1513241)</b> 2018-11-19 14 h 16 <b>Transmission :</b> 2018-11-19 17 h 19	3031391 - 325301_AD_01_2018-11-27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018-11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel

Télécopieur  
:

3031395 -  
325301\_FR\_Soumission\_R01\_2018-11-27\_AD (devis)  
2018-11-28 12 h 15 - Courriel

3031396 -  
325301\_FR\_Soumission\_R01\_2018-11-27\_AD (bordereau)  
2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement

3036581 - 325301\_AD\_02\_avec report ouverture\_2018-12-10  
2018-12-10 17 h 24 - Courriel

3036584 -  
325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (devis)  
2018-12-10 17 h 25 - Courriel

3036585 -  
325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (bordereau)  
2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement

3041388 - 325301\_AD\_03\_2018-12-20  
2018-12-20 15 h 51 - Courriel

3041390 - 325301\_TB\_Questions réponses\_2018-12-20  
2018-12-20 15 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Construction G-nesis Inc.  
4915, Louis-B.-Mayer  
Laval, QC, H7P 0E5  
NEQ : 1167215343

[Madame Annie Gascon](#)

Téléphone : 514 370-8303  
Télécopieur : 450 681-7070

**Commande : (1513932)**  
2018-11-21 7 h 50  
**Transmission :**  
2018-11-21 7 h 50

3031391 - 325301\_AD\_01\_2018-11-27\_AD  
2018-11-28 13 h 11 - Courriel

3031393 - 325301\_Cahier M\_R01\_2018-11-22\_AD  
2018-11-28 13 h 11 - Courriel

3031395 -  
325301\_FR\_Soumission\_R01\_2018-11-27\_AD (devis)  
2018-11-28 12 h 15 - Courriel

3031396 -  
325301\_FR\_Soumission\_R01\_2018-11-27\_AD (bordereau)  
2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement

3036581 - 325301\_AD\_02\_avec report ouverture\_2018-12-10  
2018-12-10 17 h 24 - Courriel

3036584 -  
325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (devis)  
2018-12-10 17 h 25 - Courriel

3036585 -  
325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (bordereau)  
2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement

3041388 - 325301\_AD\_03\_2018-12-20  
2018-12-20 15 h 51 - Courriel

3041390 - 325301\_TB\_Questions réponses\_2018-12-20  
2018-12-20 15 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

<input type="checkbox"/> Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	<u>Madame Iulia Savescu</u> Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	<b>Commande : (1514667)</b> 2018-11-22 12 h 09 <b>Transmission :</b> 2018-11-22 12 h 48	3031391 - 325301_AD_01_2018-11-27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018-11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 15 - Courriel 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (bordereau) 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement 3036581 - 325301_AD_02_avec report ouverture_2018-12-10 2018-12-10 17 h 24 - Courriel 3036584 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (devis) 2018-12-10 17 h 25 - Courriel 3036585 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (bordereau) 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement 3041388 - 325301_AD_03_2018-12-20 2018-12-20 15 h 51 - Courriel 3041390 - 325301_TB_Questions réponses_2018-12-20 2018-12-20 15 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 <a href="http://www.crhcanada.com">http://www.crhcanada.com</a> NEQ : 1171462923	<u>Madame Julie Boudreault</u> Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	<b>Commande : (1513205)</b> 2018-11-19 13 h 36 <b>Transmission :</b> 2018-11-19 15 h 59	3031391 - 325301_AD_01_2018-11-27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018-11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 15 - Courriel 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (bordereau) 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement 3036581 - 325301_AD_02_avec report ouverture_2018-12-10 2018-12-10 17 h 24 - Courriel 3036584 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (devis) 2018-12-10 17 h 25 - Courriel

3036585 -  
 325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (bordereau)  
 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement  
 3041388 - 325301\_AD\_03\_2018-12-20  
 2018-12-20 15 h 51 - Courriel  
 3041390 - 325301\_TB\_Questions  
 réponses\_2018-12-20  
 2018-12-20 15 h 52 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier  
 électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie  
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc. 12075, rue Arthur-Sicard, suite 100 Mirabel, QC, J7J 0E9 <a href="http://www.duroking.com">http://www.duroking.com</a> NEQ : 1165343220	<u>Monsieur</u> <u>Mathieu</u> <u>Kingsbury</u> Téléphone : 450 430- 3878 Télécopieur : 450 430- 6359	<b>Commande : (1513440)</b> 2018-11-20 7 h 55 <b>Transmission :</b> 2018-11-20 7 h 58	3031391 - 325301_AD_01_2018-11-27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018-11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 15 - Courriel 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (bordereau) 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement 3036581 - 325301_AD_02_avec report ouverture_2018-12-10 2018-12-10 17 h 24 - Courriel 3036584 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (devis) 2018-12-10 17 h 25 - Courriel 3036585 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (bordereau) 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement 3041388 - 325301_AD_03_2018-12-20 2018-12-20 15 h 51 - Courriel 3041390 - 325301_TB_Questions réponses_2018-12-20 2018-12-20 15 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	<u>Madame Line</u> <u>Proulx</u> Téléphone : 450 431- 7887 Télécopieur :	<b>Commande : (1513797)</b> 2018-11-20 14 h 55 <b>Transmission :</b> 2018-11-20 21 h 58	3031391 - 325301_AD_01_2018-11-27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018-11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 15 - Courriel

3031396 -  
 325301\_FR\_Soumission\_R01\_2018-11-27\_AD (bordereau)  
 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement  
 3036581 - 325301\_AD\_02\_avec report ouverture\_2018-12-10  
 2018-12-10 17 h 24 - Courriel  
 3036584 -  
 325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (devis)  
 2018-12-10 17 h 25 - Courriel  
 3036585 -  
 325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (bordereau)  
 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement  
 3041388 - 325301\_AD\_03\_2018-12-20  
 2018-12-20 15 h 51 - Courriel  
 3041390 - 325301\_TB\_Questions réponses\_2018-12-20  
 2018-12-20 15 h 52 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Forterra - St-Eustache, Québec  
 699 blvd Industriel  
 Saint-Eustache, QC, J7R 6C3  
 NEQ : 1164877749

Madame  
Carole Haley  
 Téléphone  
 : 450 623-2200  
 Télécopieur  
 : 450 623-3308

**Commande : (1518795)**  
 2018-12-05 7 h 48  
**Transmission :**  
 2018-12-05 7 h 48

3031391 - 325301\_AD\_01\_2018-11-27\_AD  
 2018-12-05 7 h 48 - Téléchargement  
 3031393 - 325301\_Cahier M\_R01\_2018-11-22\_AD  
 2018-12-05 7 h 48 - Téléchargement  
 3031395 -  
 325301\_FR\_Soumission\_R01\_2018-11-27\_AD (devis)  
 2018-12-05 7 h 48 - Téléchargement  
 3031396 -  
 325301\_FR\_Soumission\_R01\_2018-11-27\_AD (bordereau)  
 2018-12-05 7 h 48 - Téléchargement  
 3036581 - 325301\_AD\_02\_avec report ouverture\_2018-12-10  
 2018-12-10 17 h 24 - Courriel  
 3036584 -  
 325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (devis)  
 2018-12-10 17 h 25 - Courriel  
 3036585 -  
 325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (bordereau)  
 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement  
 3041388 - 325301\_AD\_03\_2018-12-20  
 2018-12-20 15 h 51 - Courriel  
 3041390 - 325301\_TB\_Questions réponses\_2018-12-20  
 2018-12-20 15 h 52 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



<input type="checkbox"/> GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 <a href="http://www.ghd.com">http://www.ghd.com</a> NEQ : 1171077796	<a href="#">Monsieur Philippe Savoie</a> Téléphone : 514 333- 5151 Télécopieur : 514 333- 4674	<b>Commande : (1513318)</b> 2018-11-19 15 h 32 <b>Transmission :</b> 2018-11-19 15 h 32	3031391 - 325301_AD_01_2018-11-27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018-11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 15 - Courriel 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (bordereau) 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement 3036581 - 325301_AD_02_avec report ouverture_2018-12-10 2018-12-10 17 h 24 - Courriel 3036584 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (devis) 2018-12-10 17 h 25 - Courriel 3036585 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (bordereau) 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement 3041388 - 325301_AD_03_2018-12-20 2018-12-20 15 h 51 - Courriel 3041390 - 325301_TB_Questions réponses_2018-12-20 2018-12-20 15 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<hr/> <input type="checkbox"/> L3B Inc 124, rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8 NEQ : 1173441461	<a href="#">Monsieur Alain Gauthier</a> Téléphone : 514 646- 4646 Télécopieur :	<b>Commande : (1513350)</b> 2018-11-19 15 h 58 <b>Transmission :</b> 2018-11-19 20 h 17	3031391 - 325301_AD_01_2018-11-27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018-11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 15 - Courriel 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (bordereau) 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement 3036581 - 325301_AD_02_avec report ouverture_2018-12-10 2018-12-10 17 h 24 - Courriel 3036584 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (devis) 2018-12-10 17 h 25 - Courriel 3036585 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (bordereau) 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement

3041388 - 325301\_AD\_03\_2018-12-20  
2018-12-20 15 h 51 - Courriel  
3041390 - 325301\_TB\_Questions  
réponses\_2018-12-20  
2018-12-20 15 h 52 - Courriel  
Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

<input type="checkbox"/> Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 <a href="http://www.laurinlaurin.ca">http://www.laurinlaurin.ca</a> NEQ : 1142298448	<a href="#">Madame</a> <a href="#">Martine</a> <a href="#">Chouinard</a> Téléphone : 450 435- 9551 Télécopieur : 450 435- 2662	<b>Commande : (1513590)</b> 2018-11-20 10 h 41 <b>Transmission :</b> 2018-11-20 10 h 41	3031391 - 325301_AD_01_2018-11- 27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018- 11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11- 27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 15 - Courriel 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11- 27_AD (bordereau) 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement 3036581 - 325301_AD_02_avec report ouverture_2018-12-10 2018-12-10 17 h 24 - Courriel 3036584 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12- 10_AD (devis) 2018-12-10 17 h 25 - Courriel 3036585 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12- 10_AD (bordereau) 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement 3041388 - 325301_AD_03_2018-12-20 2018-12-20 15 h 51 - Courriel 3041390 - 325301_TB_Questions réponses_2018-12-20 2018-12-20 15 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 <a href="http://www.lecuyerbeton.com">http://www.lecuyerbeton.com</a> NEQ : 1145052461	<a href="#">Monsieur</a> <a href="#">David Guay</a> Téléphone : 450 454- 3928 Télécopieur : 450 454- 7254	<b>Commande : (1513920)</b> 2018-11-21 7 h 24 <b>Transmission :</b> 2018-11-21 7 h 24	3031391 - 325301_AD_01_2018-11- 27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018- 11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11- 27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 15 - Courriel 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11- 27_AD (bordereau) 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement

3036581 - 325301\_AD\_02\_avec report  
ouverture\_2018-12-10  
2018-12-10 17 h 24 - Courriel

3036584 -  
325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-  
10\_AD (devis)  
2018-12-10 17 h 25 - Courriel

3036585 -  
325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-  
10\_AD (bordereau)  
2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement

3041388 - 325301\_AD\_03\_2018-12-20  
2018-12-20 15 h 51 - Courriel

3041390 - 325301\_TB\_Questions  
réponses\_2018-12-20  
2018-12-20 15 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier  
électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier  
électronique

<input type="checkbox"/> Le Groupe LML Ltée 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1 <a href="http://www.groupe/ml.ca">http://www.groupe/ml.ca</a> NEQ : 1169018786	<u>Madame</u> <u>Nancy Ross</u> Téléphone : 450 347- 1996 Télécopieur : 450 347- 8509	<b>Commande : (1519429)</b> 2018-12-06 11 h 03 <b>Transmission :</b> 2018-12-06 11 h 03	3031391 - 325301_AD_01_2018-11- 27_AD 2018-12-06 11 h 03 - Téléchargement 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018- 11-22_AD 2018-12-06 11 h 03 - Téléchargement 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11- 27_AD (devis) 2018-12-06 11 h 03 - Téléchargement 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11- 27_AD (bordereau) 2018-12-06 11 h 03 - Téléchargement 3036581 - 325301_AD_02_avec report ouverture_2018-12-10 2018-12-10 17 h 24 - Courriel 3036584 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12- 10_AD (devis) 2018-12-10 17 h 25 - Courriel 3036585 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12- 10_AD (bordereau) 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement 3041388 - 325301_AD_03_2018-12-20 2018-12-20 15 h 51 - Courriel 3041390 - 325301_TB_Questions réponses_2018-12-20 2018-12-20 15 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 <a href="http://www.michaudville.com">http://www.michaudville.com</a> NEQ : 1142707943	<u>Monsieur</u> <u>Sylvain</u> <u>Phaneuf</u> Téléphone : 450 446-	<b>Commande : (1513542)</b> 2018-11-20 9 h 44 <b>Transmission :</b> 2018-11-20 9 h 44	3031391 - 325301_AD_01_2018-11- 27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel

9933  
Télécopieur  
: 450 446-  
1933

3031393 - 325301\_Cahier M\_R01\_2018-11-22\_AD  
2018-11-28 13 h 11 - Courriel

3031395 -  
325301\_FR\_Soumission\_R01\_2018-11-27\_AD (devis)  
2018-11-28 12 h 15 - Courriel

3031396 -  
325301\_FR\_Soumission\_R01\_2018-11-27\_AD (bordereau)  
2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement

3036581 - 325301\_AD\_02\_avec report ouverture\_2018-12-10  
2018-12-10 17 h 24 - Courriel

3036584 -  
325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (devis)  
2018-12-10 17 h 25 - Courriel

3036585 -  
325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (bordereau)  
2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement

3041388 - 325301\_AD\_03\_2018-12-20  
2018-12-20 15 h 51 - Courriel

3041390 - 325301\_TB\_Questions réponses\_2018-12-20  
2018-12-20 15 h 52 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

LES EXCAVATIONS LAFONTAINE  
INC.  
872, rue Archimède  
Lévis, QC, G6V 7M5  
<http://www.excavationslafontaine.com>  
NEQ : 1143662378

[Madame](#)  
[Amélie](#)  
[Robitaille](#)  
Téléphone  
: 418 838-  
2121  
Télécopieur  
: 418 835-  
9223

**Commande : (1514597)**  
2018-11-22 10 h 31  
**Transmission :**  
2018-11-22 11 h 24

3031391 - 325301\_AD\_01\_2018-11-27\_AD  
2018-11-28 13 h 16 - Messagerie

3031393 - 325301\_Cahier M\_R01\_2018-11-22\_AD  
2018-11-28 13 h 17 - Messagerie

3031395 -  
325301\_FR\_Soumission\_R01\_2018-11-27\_AD (devis)  
2018-11-28 12 h 15 - Télécopie

3031396 -  
325301\_FR\_Soumission\_R01\_2018-11-27\_AD (bordereau)  
2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement

3036581 - 325301\_AD\_02\_avec report ouverture\_2018-12-10  
2018-12-10 17 h 25 - Télécopie

3036584 -  
325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (devis)  
2018-12-10 17 h 56 - Télécopie

3036585 -  
325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (bordereau)  
2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement

3041388 - 325301\_AD\_03\_2018-12-20  
2018-12-20 16 h 22 - Télécopie

<input type="checkbox"/> Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	<a href="#">Madame</a> <a href="#">Mariolaine</a> <a href="#">Émond</a> Téléphone : 450 659- 5457 Télécopieur : 450 659- 9265	<b>Commande : (1512910)</b> 2018-11-19 9 h 10 <b>Transmission :</b> 2018-11-19 11 h 01	3041390 - 325301_TB_Questions réponses_2018-12-20 2018-12-20 16 h 53 - Télécopie  Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)  3031391 - 325301_AD_01_2018-11- 27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018- 11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11- 27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 15 - Courriel 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11- 27_AD (bordereau) 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement 3036581 - 325301_AD_02_avec report ouverture_2018-12-10 2018-12-10 17 h 24 - Courriel 3036584 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12- 10_AD (devis) 2018-12-10 17 h 25 - Courriel 3036585 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12- 10_AD (bordereau) 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement 3041388 - 325301_AD_03_2018-12-20 2018-12-20 15 h 51 - Courriel 3041390 - 325301_TB_Questions réponses_2018-12-20 2018-12-20 15 h 52 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Super Excavation Inc. 5900 Saint-Jacques Ouest Montréal, QC, H4A 2E9 NEQ : 1142493619	<a href="#">Monsieur</a> <a href="#">Natalino</a> <a href="#">Cappello</a> Téléphone : 514 488- 6883 Télécopieur : 514 488- 1791	<b>Commande : (1513111)</b> 2018-11-19 11 h 35 <b>Transmission :</b> 2018-11-19 14 h 26	3031391 - 325301_AD_01_2018-11- 27_AD 2018-11-28 13 h 16 - Messagerie 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018- 11-22_AD 2018-11-28 13 h 19 - Messagerie 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11- 27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 16 - Télécopie 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11- 27_AD (bordereau) 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement 3036581 - 325301_AD_02_avec report ouverture_2018-12-10 2018-12-10 17 h 25 - Télécopie

3036584 -  
 325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (devis)  
 2018-12-10 18 h - Télécopie  
 3036585 -  
 325301\_FR\_Soumission\_R02\_2018-12-10\_AD (bordereau)  
 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement  
 3041388 - 325301\_AD\_03\_2018-12-20  
 2018-12-20 15 h 52 - Télécopie  
 3041390 - 325301\_TB\_Questions réponses\_2018-12-20  
 2018-12-20 16 h 23 - Télécopie  
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 <a href="http://www.systemesurbains.com">http://www.systemesurbains.com</a> NEQ : 1168008721	<a href="#">Monsieur Francis Duchesne</a> Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	<b>Commande : (1512849)</b> 2018-11-19 8 h 03 <b>Transmission :</b> 2018-11-19 8 h 03	3031391 - 325301_AD_01_2018-11-27_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031393 - 325301_Cahier M_R01_2018-11-22_AD 2018-11-28 13 h 11 - Courriel 3031395 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (devis) 2018-11-28 12 h 15 - Courriel 3031396 - 325301_FR_Soumission_R01_2018-11-27_AD (bordereau) 2018-11-28 12 h 15 - Téléchargement 3036581 - 325301_AD_02_avec report ouverture_2018-12-10 2018-12-10 17 h 24 - Courriel 3036584 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (devis) 2018-12-10 17 h 25 - Courriel 3036585 - 325301_FR_Soumission_R02_2018-12-10_AD (bordereau) 2018-12-10 17 h 25 - Téléchargement 3041388 - 325301_AD_03_2018-12-20 2018-12-20 15 h 51 - Courriel 3041390 - 325301_TB_Questions réponses_2018-12-20 2018-12-20 15 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Dossier # : 1187231085**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 20 229 831,33 \$ (contrat: 17 583 352,20 \$, contingences: 1 731 093,70 \$, incidences: 2 323 235,43 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 325301 - 3 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1441 INTERVENTION- GDD1187231085.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Serge A BOILEAU  
Président  
**Tél : 514-384-6840 poste 242**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-21

Serge A BOILEAU  
Président  
**Tél : 514-384-6840 poste 242**  
**Division :**

**Dossier # : 1187231085**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 20 229 831,33 \$ (contrat: 17 583 352,20 \$, contingences: 1 731 093,70 \$, incidences: 2 323 235,43 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 325301 - 3 soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



1441 Intervention et Répartition des coûts- GDD1187231085 - AJOUT EXPLICATIONS AB.xls



1187231085 SUM.xlsInfo\_comptable\_DRE 1187231085.xlsx



Information comptable DEP 1187231085.xlsx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François BALLARD  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-5916

Co-Auteure

Marleen Sidney  
Préposée au budget  
514-872-0893

Safae Lyakhloufi  
Préposée au budget  
514-872-5911

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-20

Luu Lan LE  
Agente de gestion des ressources financières  
**Tél :** 514-280-0066



**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financière

**Dossier # : 1187231085**

**Unité administrative responsable :**

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

**Objet :**

Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 20 229 831,33 \$ (contrat: 17 583 352,20 \$, contingences: 1 731 093,70 \$, incidences: 2 323 235,43 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 325301 - 3 soumissionnaires



**Rapport - mandat SMCE187231085.pdf**

**Dossier # :1187231085**

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidentes**

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuñtsic-  
Cartierville

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

Le 28 mars 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE187231085**

**Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc.,  
pour des travaux d'égout, de conduites d'eau  
principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de  
feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue  
Gauthier à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement  
du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de  
20 229 831,33 \$ (contrat: 17 583 352,20 \$,  
contingences: 1 731 093,70 \$, incidences:  
2 323 235,43 \$), taxes incluses. Appel d'offres public  
325301 - 3 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Vice-présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE187231085**

Accorder un contrat aux Excavations Lafontaine inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Papineau, de la rue Gauthier à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 20 229 831,33 \$ (contrat: 17 583 352,20 \$, contingences: 1 731 093,70 \$, incidences: 2 323 235,43 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 325301 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 27 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 13 mars 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que les travaux du présent contrat allaient se dérouler sur une artère passablement achalandée. Ils ont demandé au Service si les coûts dédiés au maintien de la circulation allaient être plus élevés que dans d'autres secteurs de la Ville. Le Service a expliqué que les montants prévus pour le maintien de la circulation sont généralement plus élevés dans des arrondissements comme Ville-Marie et le Plateau Mont-Royal en raison des nombreuses contraintes qu'on y rencontre.

Les membres ont apprécié la précision et la concision des renseignements présentés par le Service.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE187231085 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1183855006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (3 688 337,64 \$), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 \$), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 \$), SNC -Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 \$), Solmatech inc. (1 134 437,05 \$) et WSP Canada inc. (962 818,76 \$) totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 \$, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-17192 - huit (8) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. de conclure six (6) ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels, afin de réaliser des mandats de caractérisation environnementale, d'études géotechniques et de conception de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville;
2. d'approuver les contrats de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #18-17192;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Groupe ABS inc.	3 688 337,64 \$	1
Les Services EXP inc.	2 916 915,75 \$	2

FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	2 308 299,50 \$	3
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 785 750,88 \$	4
Solmatech inc.	1 134 437,05 \$	5
WSP Canada inc.	962 818,76 \$	6

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-18 11:18

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183855006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (3 688 337,64 \$), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 \$), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 \$), Solmatech inc. (1 134 437,05 \$) et WSP Canada inc. (962 818,76 \$) totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 \$, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-17192 - huit (8) soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En raison de l'ampleur des travaux de construction et de rénovation des infrastructures municipales ainsi que de l'aménagement de divers terrains, tels que des parcs et des espaces verts, la *Direction des infrastructures* (ci-après DI) du *Service des infrastructures du réseau routier* (ci-après SIRR), les arrondissements et les autres services de la *Ville de Montréal* (ci-après Ville) desservis par le *Service de l'environnement* (ci-après SE) doivent faire appel à des firmes spécialisées pour effectuer des mandats de caractérisation environnementale, d'études géotechniques et de conception de chaussée. Ces mandats doivent être effectués en amont, afin d'intégrer les résultats aux devis de construction ou d'aménagement. L'émission de rapports de sondage et/ou d'essais géotechniques et de certificats d'analyses chimiques uniquement, la formulation de recommandations de mesures de mitigation pour le contrôle des biogaz, l'attestation des études de caractérisation environnementale et des résumés d'études, l'élaboration du plan de réhabilitation environnementale à soumettre au MELCC et des plans et devis de réhabilitation, l'estimation des coûts de gestion des matériaux à excaver ou de réhabilitation, la supervision de la gestion des matériaux excavés et/ou la surveillance de travaux de réhabilitation environnementale peuvent également être nécessaires. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un contrat ponctuel à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur du court délai imposé entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de construction et pourrait même parfois les reporter d'une (1) saison, d'où l'importance d'avoir des ententes-cadres opérationnelles.



Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres conclues en 2014 (CG14 0473) pour la réalisation des projets de la DI du SIRR sont presque totalement engagées et celles de 2016 (CG16 0710) du SE, qui desservent tous les arrondissements et les autres services que la DI, sont épuisées suite à une très forte demande des requérants consécutive aux investissements importants de la Ville dans les projets de construction et de rénovations d'infrastructures municipales ainsi que d'aménagement de divers terrains de même qu'à une complexité accrue de la nature des projets. Pour pallier à cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services de six (6) firmes, sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de leur enveloppe de prix. Il s'agit donc d'une sélection de firmes qui, selon les besoins, auront à réaliser, à la demande de la DI, des arrondissements et des autres services desservis par le SE, divers mandats de caractérisation environnementale, d'étude géotechnique et de conception de chaussée. L'ensemble des mandats ne pourra excéder les enveloppes maximales autorisées.

L'appel d'offres no 18-17192 a été publié sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal papier *Le Devoir*. Le détail du processus est décrit à l'intervention du *Service de l'approvisionnement*.

Quatre (4) addendas ont été publiés le 30 novembre et les 4, 6 et 10 décembre 2018, afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des précisions apportées aux documents d'appel d'offres. Les questions soulevées par les soumissionnaires n'ont eu aucun impact sur le prix des soumissions.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0710 - 22 décembre 2016 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les cinq (5) firmes suivantes : *Groupe ABS inc.* (779 259,74 \$), *Les Consultants S.M. inc.* (628 643,06 \$), *Les Services EXP inc.* (548 103,07 \$), *GHD Consultants Itée* (445 559,75 \$) et *WSP Canada inc.* (310 064,18 \$) totalisant une somme maximale de 2 711 629,80 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale requises dans le cadre de la réalisation de projets municipaux des arrondissements et des services de la Ville - Appel d'offres public no 16-14761 - Sept (7) soumissionnaires (1166686001)

CG14 0473 - 3 novembre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : *Groupe ABS inc.* (1 856 791,06 \$), *Les Services exp inc.* (1 797 086,84 \$), *Groupe Qualitas inc.* (1 600 638,84 \$) et *LVM, une Division d'EnGlobe Corp.* (1 260 258,58 \$) totalisant une somme maximale de 6 514 775,32 \$ (taxes incluses) pour réaliser des caractérisations environnementales des sols et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13534 - Sept (7) soumissionnaires (1143855004)

## **DESCRIPTION**

La Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en environnement, géotechnique et chaussée. Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- la réalisation de mandats de caractérisation environnementale;
- la réalisation d'études géotechniques;
- la réalisation de mandats de conception de chaussée.

Les services professionnels suivants pourront également être demandés par la Ville :

- Émission de rapports de sondage et/ou d'essais géotechniques et des certificats d'analyses chimiques uniquement, sans la production de rapports de

caractérisation environnementale de type phase II et/ou d'études géotechniques;

- Émission de recommandations de mesures de mitigation pour le contrôle des biogaz;
- Attestation des études de caractérisation environnementale et des résumés d'études par un expert;
- Préparation du plan de réhabilitation à soumettre au MELCC;
- Préparation des plans et devis de réhabilitation environnementale;
- Estimation des coûts de gestion des matériaux à excaver ou de réhabilitation environnementale ainsi que des coûts liés à des conditions géotechniques défavorables;
- Surveillance des travaux de gestion des matériaux excavés ou de réhabilitation environnementale.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no 18-17192, il est recommandé de retenir les services des six (6) firmes suivantes :

CONTRAT (Lot) 1 : Groupe ABS inc.	3 688 337,64 \$ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 2 : Les Services EXP inc.	2 916 915,75 \$ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 3 : FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	2 308 299,50 \$ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 4 : SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1 785 750,88 \$ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 5 : Solmatech inc.	1 134 437,05 \$ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 6 : WSP Canada inc.	962 818,76 \$ (taxes incluses)
<b>Total :</b>	<b>12 796 559,58 \$ (taxes incluses)</b>

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la *Commission permanente sur l'examen des contrats*, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

## JUSTIFICATION

La réalisation des projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales et d'aménagement de divers sites nécessite des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée, afin de préparer les plans et devis des travaux de construction et d'aménagement. La DI, les arrondissements et les autres services desservis par le SE ne disposent pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de réaliser leurs projets, la Ville doit donc constituer une réserve de firmes selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur (octroyées en 2014) sont presque totalement engagées sur des projets en cours, alors que celles de 2016 sont épuisées. Il est donc requis de conclure le plus tôt possible de nouvelles ententes-cadres, afin d'assurer la réalisation des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée.

Le processus d'appel d'offres public 18-17192 s'est déroulé du 12 novembre au 13 décembre 2018. Sur seize (16) preneurs du cahier des charges, huit (8) ont déposé une soumission et huit (8) se sont abstenus, ce qui représente une proportion de 50 % dans les deux cas. Certaines firmes ont motivé leur désistement à soumissionner (voir l'intervention du *Service de l'approvisionnement* t ).

## **Documents d'appel d'offres**

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que six (6) contrats (lots) soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. Dans les bordereaux de prix, les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires d'une part à taux horaire par catégorie d'employés et d'autre part selon des prix forfaitaires pour les services professionnels standards (rédaction de rapports de caractérisation environnementale et d'études géotechniques), tandis que les dépenses sont admissibles selon des taux unitaires pour la réalisation des travaux de sondages, les analyses chimiques et les essais de laboratoire et *in situ*.

## **Estimations**

Les estimations internes, préparées au moment de lancer l'appel d'offres, ont été établies en fonction des quantités prévisionnelles inscrites aux différents bordereaux de la soumission. Les quantités indiquées pour les articles du bordereau de chacune des ententes-cadres sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour les estimations, la moyenne des taux soumis par les adjudicataires pour des contrats de services professionnels de même nature octroyés de 2014 à 2018 a été utilisée.

## **Analyse des soumissions**

Un total de huit (8) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Chacun des huit (8) soumissionnaires a déposé une soumission pour chacun des six (6) contrats. Elles ont toutes été jugées recevables. Les huit (8) soumissions jugées recevables ont été soumises au comité de sélection, formé de quatre (4) personnes, pour évaluation. Les soumissions répondent à tous les critères établis par le Service de l'approvisionnement et ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

Le comité de sélection s'est rencontré le mardi, 15 janvier 2019, à 9 h 30 au 255, boulevard Crémazie Est, dans la salle publique 446.

L'appel d'offres prévoit que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui ont obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et du prix soumis. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Par ailleurs, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, l'équipe qui remporte un contrat est exclue des propositions subséquentes de la firme et devient non conforme pour la suite des contrats à accorder. Les huit (8) soumissionnaires n'ont présenté qu'une (1) seule équipe.

### **Contrat (Lot) 1 :**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total de la soumission (taxes incluses)</b>
<b>Groupe ABS inc.</b>	77,3	0,35	3 688 337,64 \$

Les Services EXP inc.	75,4	0,32	3 884 551,10 \$
FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	75,3	0,27	4 597 823,52 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	76,8	0,27	4 753 066,50 \$
WSP Canada inc.	70,9	0,24	5 141 402,04 \$
Englobe Corp.	74,6	0,21	5 865 213,93 \$
GHD Consultants Itée	76,8	0,19	6 716 120,91 \$
Solmatech inc.	70,0	0,17	7 009 646,33 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			3 997 249,59 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )			-308 911,95 \$ -7,7 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i> )			
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )			196 213,46 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)</i> )			5,3 %

**Contrat (Lot) 2 :**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total de la soumission (taxes incluses)</b>
<b>Les Services EXP inc.</b>	75,4	0,43	2 916 915,75 \$
FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	75,3	0,36	3 444 979,83 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	76,8	0,36	3 566 270,98 \$
WSP Canada inc.	70,9	0,32	3 824 232,91 \$
Englobe Corp.	74,6	0,28	4 403 099,85 \$
GHD Consultants Itée	76,8	0,25	5 037 649,75 \$
Solmatech inc.	70,0	0,23	5 249 792,99 \$

Groupe ABS inc.	Non conforme : Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 996 047,29 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			-79 131,54 \$ -2,6 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)			
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)			528 064,08 \$  18,1 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)			

### Contrat (Lot) 3 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	75,3	0,54	2 308 299,50 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	76,8	0,53	2 380 187,16 \$
WSP Canada inc.	70,9	0,47	2 562 445,24 \$
Englobe Corp.	74,6	0,45	2 798 847,92 \$
GHD Consultants ltée	76,8	0,38	3 371 871,83 \$
Solmatech inc.	70,0	0,34	3 522 115,41 \$
Groupe ABS inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Les Services EXP inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 999 702,69 \$

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )	308 596,81 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i> )	15,4 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )	71 887,66 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i> )	3,1 %

**Contrat (Lot) 4 :**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total de la soumission (taxes incluses)</b>
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	76,8	0,71	1 785 750,88 \$
WSP Canada inc.	70,9	0,63	1 922 312,44 \$
Englobe Corp.	74,6	0,62	1 999 595,47 \$
GHD Consultants Itée	76,8	0,50	2 524 575,06 \$
Solmatech inc.	70,0	0,46	2 633 007,98 \$
Groupe ABS inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Les Services EXP inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 499 733,90 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )			286 016,98 \$
			19,1 %

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)</i>	
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>	136 561,56 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)</i>	7,6 %

**Contrat (Lot) 5 :**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total de la soumission (taxes incluses)</b>
Solmatech inc.	70,0	1,06	1 134 437,05 \$
WSP Canada inc.	70,9	0,94	1 284 559,05 \$
Englobe Corp.	74,6	0,94	1 327 607,99 \$
GHD Consultants Itée	76,8	0,76	1 675 033,41 \$
Groupe ABS inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Les Services EXP inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			997 011,46 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			137 425,59 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)</i>			13,8 %

Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)	150 122,00 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100)	13,2 %

**Contrat (Lot) 6 :**

Soumissions conformes	Note interimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
WSP Canada inc.	70,9	1,26	962 818,76 \$
Englobe Corp.	74,6	1,25	997 091,94 \$
GHD Consultants Itée	76,8	1,01	1 255 420,65 \$
Groupe ABS inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Les Services EXP inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.)	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Solmatech inc.	Non conforme: Déjà recommandée pour un contrat		
Dernière estimation réalisée à l'interne			749 378,31 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			213 440,45 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100)			28,5 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)			34 273,18 \$
			3,6 %



Écart entre la 2<sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)  
 $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire} \times 100)$

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du *Service de l'approvisionnement*.

### **Écarts avec les estimations**

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs pointages finaux et les estimations internes sont présentés ci-après.

<b>Contrat (Lot)</b>	<b>Écart (\$)</b>	<b>Écart (%)</b>
1	-308 911,95 \$	-7,7 %
2	-79 131,54 \$	-2,6 %
3	308 596,81 \$	15,4 %
4	286 016,98 \$	19,1 %
5	137 425,59 \$	13,8 %
6	213 440,45 \$	28,5 %

Parmi ces huit (8) soumissions recommandées, quatre (4) se situent à plus de 10 % des estimations réalisées :

CONTRAT (lot) 3 (*FNX-INNOV inc.* (anciennement *Les Consultants S.M. inc.*) : + 15,4 %  
 CONTRAT (lot) 4 (*SNC-Lavalin GEM Québec inc.*) : + 19,1 %  
 CONTRAT (lot) 5 (*Solmatech inc.*) : + 13,8 %  
 CONTRAT (lot) 6 (*WSP Canada inc.*) : + 28,5 %

De façon générale, les raisons justifiant les écarts observés pour les contrats (lots) 3 à 6 sont les suivantes :

- Les firmes étant très sollicitées, une augmentation des taux horaires du personnel a été constatée, entraînant également une hausse des prix forfaitaires soumis pour la rédaction des rapports;
- Les adjudicataires n'étant pas propriétaires des équipements dédiés à la signalisation et à l'exécution des sondages et des essais *in situ*, ils doivent avoir recours à des sous-traitants. Cependant, la quantité importante de chantiers de construction à Montréal monopolise les ressources des sous-traitants.

De plus, en ce qui concerne le sixième contrat (lot), une hausse des prix pour la réalisation des essais géotechniques (analyse granulométrique par tamisage et limites de consistance) a été constatée. Le carnet de commandes de l'adjudicataire étant probablement bien rempli, son laboratoire pourrait ne pas être en mesure de répondre à la demande. Par conséquent, l'adjudicataire pourrait devoir requérir aux services de sous-traitants, ce qui serait à l'origine des écarts importants notés entre l'estimé interne et les prix soumis.

Dans le cas des quatrième et cinquième contrats (lots), une augmentation du prix pour l'échantillonnage de l'eau souterraine a été observée. Les prix unitaires varient beaucoup d'un soumissionnaire à l'autre. Dans certains cas, les prix soumis sont trois fois plus élevés que les estimations internes. Ces différences de prix peuvent s'expliquer par le fait que certains soumissionnaires possèdent leurs propres équipements alors que d'autres peuvent avoir recours à des sous-traitants. De plus, l'introduction d'une nouvelle clause pour

l'échantillonnage de l'eau souterraine, qui implique le paiement partiel de cet article si le puits est à sec ou s'il n'y a pas suffisamment d'eau, pourrait également expliquer l'écart important entre les estimations et les prix soumis.

Par ailleurs, des écarts de 18,1 % (528 064,08 \$) et 13,2 % (150 122,00 \$) ont été observés entre les prix de l'adjudicataire et ceux du deuxième plus bas soumissionnaire pour les contrats (lots) 2 et 5 respectivement. Ces écarts peuvent s'expliquer par les salaires différents, selon le nombre d'années d'expérience, du personnel qui sera affecté à l'exécution des mandats. De plus, certains soumissionnaires possèdent leurs propres équipements alors que d'autres peuvent avoir recours à des sous-traitants pour effectuer les travaux de sondage, les essais *in situ*, l'arpentage et l'échantillonnage de l'eau souterraine.

Pour ces raisons, les écarts de prix obtenus sont acceptables. Les soumissions des firmes *Les Services EXP inc*, *FNX-INNOV inc.* (anciennement *Les Consultants S.M. inc.*), *SNC-Lavalin GEM Québec inc.*, *Solmatech inc.* et *WSP Canada inc.* ont donc été retenues pour les contrats (lots) 2 à 6, puisqu'elles satisfont les exigences requises pour la réalisation des mandats de caractérisation environnementale, d'études géotechniques et de conception de chaussée et permettent, par le fait même, de répondre aux besoins grandissants de la DI, des arrondissements et des autres services desservis par le SE.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret no 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de *'Autorité des marchés financiers*. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à l'une des conditions préalables à sa présentation devant la *Commission permanente sur l'examen des contrats*. Selon les dépenses prévisionnelles, les Contrats (Lots) 1 et 2 de services professionnels des firmes *Groupe ABS inc.* et *Les Services EXP inc.* sont supérieurs à 1 000 000 \$ et les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats de caractérisation environnementale, d'études géotechniques et de conception de chaussée de plusieurs projets. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du *Règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres* et seront confiés à l'aide de «bons de commande» dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (DI, arrondissements et autres services desservis par le SE).

Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan-montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La Division de l'expertise et du soutien technique du SIRR et la Division du soutien technique des infrastructures et du CESM du SE s'assureront de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

La dépense maximale de 12 796 559,58 \$, taxes incluses, pour les six (6) ententes-cadres, représente un coût total maximal de 11 684 964,55 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les ententes-cadres permettront une gestion responsable des sols contaminés. En effet, le volet de caractérisation et de surveillance environnementale permettra de s'assurer que les obligations environnementales en matière de gestion des sols contaminés et des matières résiduelles soient rencontrées.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, la réalisation des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée nécessaires à la rédaction des plans et devis des travaux de construction des infrastructures et d'aménagement des terrains. Ces études permettront de définir les conditions environnementales et géotechniques préalablement aux travaux et de limiter les risques de coûts imprévus.

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DI, les arrondissements et les autres services desservis par le SE ne seront plus en mesure de réaliser des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de construction et pourrait même parfois les reporter d'une (1) saison.

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DI, les arrondissements et les autres services desservis par le SE devront, pour des mandats inférieurs à 101 100 \$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre à leurs besoins dans les délais fixés.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 11 juin 2019, soit la date de la validité de la soumission, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission permanente sur l'examen des contrats : mars 2019

Octroi des contrats : suite à l'adoption du présent dossier par les instances visées

Début des contrats : avril 2019

Fin du contrat : trente-six (36) mois à partir de la date d'envoi de l'avis d'adjudication aux adjudicataires ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Thidachanh KEOMANIPHET  
Ingenieure

**Tél :** 514 868-4230  
**Télécop. :** 514 872-0708

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-12

Sylvain ROY  
C/d Expertise et soutien technique

**Tél :** 514 872-3921  
**Télécop. :** 514-872-0708

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures  
**Tél :** 514 872-4101  
**Approuvé le :** 2019-02-14

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-6855  
**Approuvé le :** 2019-02-14

Le 3 octobre 2014

GROUPE ABS INC.  
A/S MONSIEUR DOMINIC STE-MARIE  
17, DE L'INDUSTRIE  
SAINT-RÉMI (QC) J0L 2L0

N° de décision : 2014-CPSM-1051557  
N° de client : 3000144512

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LABORATOIRE A.B.S., LABORATOIRE ABS et SOLUTIONS OCRE, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). GROUPE ABS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **2 octobre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Québec**  
Place de la Cité, tour Cominar  
2540, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-8512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

**Montréal**  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 399-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Dernière mise à jour : **lundi, 25 juin 2018 à 19:30**

## Fiche de l'entreprise

Nom : GROUPE ABS INC.  
Adresse du siège social : 17, DE L'INDUSTRIE, , SAINT-RÉMI, QC, J0L 2L0, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000144512  
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165977969

## Autres noms d'affaires

- BÉTON OPTIMAL
- 
- GROUPE ABS
- 
- LABORATOIRE A.B.S.
- 
- LABORATOIRE ABS
- 
- OPTIMAL CONCRETE
- 
- SOLUTIONS OCRE

Le 27 juillet 2017

LES SERVICES EXP INC.  
A/S MADAME AHN HAE-JIN  
56, QUEEN ST E  
SUITE 301  
BRAMPTON (ON) L6V 4M8

N° de décision : 2017-CPSM-1041269  
N° de client : 2700027173

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- DELSAER-GESTIONNAIRES DE PROJETS
- DELSAER-PROJECT MANAGERS
- EXP SERVICES INC.
- GÉODÉFOR
- LABORATOIRE DE CONSTRUCTION 2000
- LES CONSULTANTS L.B.C.D.
- LES LABORATOIRES SHERMONT
- PROCD TECHNOLOGIES
- PROJI-CONTROLE
- TEKNIKA HBA

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES SERVICES EXP INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

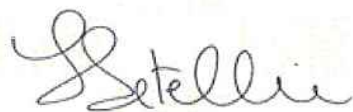
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 673-3090



Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 23 juillet 2014

LES CONSULTANTS S.M. INC.  
A/S MONSIEUR GUY CHARBONNEAU  
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE  
LONGUEUIL (QC) J4G 2J4

N° de décision : 2014-CPSM-1038772

N° de client : 3000156349

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- ENVIRO SOL
- ENVIROSOL
- S.M. CONSULTANTS INC.
- S.M. ENVIRONNEMENT
- SMI MOHAWK ENGINEERING

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q. c. C-65.1 (la LCOP). LES CONSULTANTS S.M. INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **22 juillet 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

**Québec**

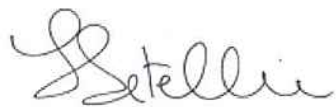
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 28 mars 2017

LES CONSULTANTS S.M. INC.  
2111, BOUL FERNAND-LAFONTAINE  
LONGUEUIL QC J4G 2J4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000156349  
N° de demande : 1731360406  
N° de confirmation de paiement : 000212091681

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Le 26 novembre 2018

FNX-INNOV INC.  
2425, BOUL PITFIELD  
SAINT-LAURENT (QC) H4S 1W8

N° de client : 3001642376  
N° de référence : 1831973192

**Objet : Changement de nom de 11017870 CANADA INC. à FNX-INNOV INC.**

---

Monsieur François Gaudreau,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise 11017870 CANADA INC. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant FNX-INNOV INC. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1174002437 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise 11017870 CANADA INC. autorisée le 1<sup>ER</sup> MAI 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Amélie Bergevin au 1 877 525-0337, poste 4852.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Gaudreau, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Le 21 mars 2016

**SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.**  
A/S MADAME ARDEN R. FURLOTTE  
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O  
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de décision : 2014-CPSM-1057537

N° de client : 3000197288

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Madame,

La présente fait suite au document intitulé « Certificat de modification » daté du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et déposé à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 janvier 2016, nous informant du changement de nom de l'entreprise GROUPE QUALITAS INC.

Avec cette correspondance, vous autorisiez l'Autorité à effectuer le changement de raison sociale GROUPE QUALITAS INC., entreprise dument autorisée à contracter/sous-contracter avec un organisme public depuis le 17 novembre 2014, pour SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.

De ce fait, l'Autorité accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- BUREAU D'INGÉNIEURS
- CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONTRÔLE APPLIQUÉ À LA CONSTRUCTION
- CENTRE DE RECHERCHE ET DE CONTRÔLE APPLIQUÉ À LA CONSTRUCTION, UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC.
- FORTECH QUÉBEC
- FORTECH QUÉBEC, UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC.
- GÉOCONSEIL
- GROUPE QUALITAS
- LABORATOIRE D'ESSAIS
- LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.I.C.
- LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.I.C., UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC.

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 novembre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



Le 20 juin 2017

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.  
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE  
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O  
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

N° de client : 3000197288

**Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un  
organisme public**

---

Madame,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **16 novembre 2017** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

### **Renouvellement de votre autorisation**

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration<sup>1</sup>, c'est-à-dire le ou avant le **19 août 2017**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'Autorité procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'Autorité. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

---

<sup>1</sup> Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

#### **Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5G1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

#### **Montréal**

800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'Autorité statue sur votre demande de renouvellement.

### **Non-renouvellement de votre autorisation**

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'Autorité.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation<sup>2</sup>.

### **Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère**

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca). Veuillez accéder à la section **Autres mandats de l'Autorité**, puis choisir **Contrats publics**. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires au 1 877 525-0337, poste 4848, ou par courriel au [direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca](mailto:direction-lcop-esm@lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

---

<sup>2</sup> Ibid.; article 21.19

## **Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne**

---

### **ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT**

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'Autorité. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.
2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton **« Valider »**.
3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton **« Prochaine étape »**.
4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.
5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

### **ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT**

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'Autorité et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.
2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.
3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.
4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.







**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**

Québec  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
www.lautorite.qc.ca

Montréal  
800, square Victoria, 22e étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090

Le 17 août 2017

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.  
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O  
MONTRÉAL QC H2Z 1Z3

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

---

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 3000197288

N° de demande : 1731469547

L'analyse de votre demande débutera lorsque tous les documents, paiements ou confirmation d'un tiers requis seront reçus à l'Autorité.

Faites-nous parvenir votre paiement pour le solde à payer dans les plus brefs délais.

Montant de la facture : 421,00 \$

Paiement reçu : 0,00 \$

Solde à payer : 421,00 \$

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers



## Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : dimanche, 09 décembre 2018 à 19:30

### Fiche de l'entreprise

Nom : SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.

Adresse du siège social : 455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, , MONTRÉAL, QC, H2Z 1Z3, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 3000197288

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166291337

#### Autres noms d'affaires

- GROUPE QUALITAS
- 
- LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.I.C., UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC.

## Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 9 janvier 2017

SOLMATECH INC.  
A/S MONSIEUR PIERRE-OLIVIER VERDON  
97, RUE DE LA COURONNE  
REPENTIGNY (QC) J5Z 0B3

N° de décision : 2017-CPSM-1001497  
N° de client : 2700025594

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SOLMATECH, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SOLMATECH INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 8 mai 2018

WSP CANADA INC.  
A/S MONSIEUR ANDRÉ JR. DESAUTELS  
1600, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O, 16E ÉTAGE  
MONTRÉAL (QC) H3H 1P9

N° de décision : 2018-CPSM-1030358

N° de client : 2700018263

**Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**

---

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AQUAPRAXIS
- CELLMAG
- CONSUMAJ ESTRIE
- DÉCIBEL CONSULTANTS
- ÉNERGIE & ANALYSES ENAQ DU QUÉBEC
- ENTREPRISE NORMAND JUNEAU
- FOCUS CORPORATION
- GENIVAR GPM
- GENIVAR
- GESPRO SST
- GILLES TACHÉ ET ASSOCIÉS
- GIROUX ÉQUIPEMENT D'ARPENTAGE
- GROUPE G. L. D.
- GROUPE OPTIVERT
- ISACTION
- LABELLE RYAN GENIPRO
- LES CONSULTANTS GENIPLUS
- LES INVESTISSEMENTS R.J.
- NAGECO

**Québec**

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337  
Télécopieur : 418 525-9512  
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

**Montréal**

800 square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337  
Télécopieur : 514 873-3090



- PARSONS BRINCKERHOFF HALSALL
- PROBEMES
- PROGEMES CONSULTANTS

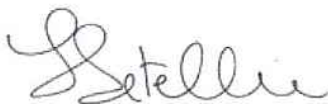
le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). WSP CANADA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **3 février 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier  
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

**Dossier # : 1183855006**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique

**Objet :** Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (3 688 337,64 \$), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 \$), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 \$), Solmatech inc. (1 134 437,05 \$) et WSP Canada inc. (962 818,76 \$) totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 \$, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-17192 - huit (8) soumissionnaires

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**

-     
[18-17192 PV.pdf](#)[18-17192 DetCah.pdf](#)[18-17192 TableauRésultat Contrat 1.pdf](#)
  -    
[18-17192 Intervention Contrat1.pdf](#)[18-17192 TableauRésultat Contrat 2.pdf](#)
  -    
[18-17192 Intervention Contrat2.pdf](#)[18-17192 TableauRésultat Contrat 3.pdf](#)
  -    
[18-17192 TableauRésultat Contrat 4.pdf](#)[18-17192 Intervention Contrat4.pdf](#)
  -    
[18-17192 TableauRésultat Contrat 5.pdf](#)[18-17192 Intervention Contrat5.pdf](#)
  -    
[18-17192 TableauRésultat Contrat 6.pdf](#)[18-17192 Intervention Contrat6.pdf](#)
  -   
[18-17192 Intervention Contrat3.pdf](#)
-



**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Robert NORMANDEAU  
Agent(e) d approvisionnement niveau 2  
**Tél** : 514-868-3709

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-02-13

Richard DAGENAIS  
C/S app.strat.en biens  
**Tél** : 514-872-2608  
**Division** : Service de l'approvisionnement ,  
Direction acquisition

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input type="checkbox"/>	# Lot
Les Consultants S.M. inc.	4 597 823,52 \$	<input type="checkbox"/>	
Solmatech inc.	7 009 646,33 \$	<input type="checkbox"/>	
Groupe ABS inc.	3 688 337,64 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Englobe Corp.	5 865 213,93 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Services EXP inc.	3 884 551,10 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP Canada inc.	5 141 402,04 \$	<input type="checkbox"/>	
GHD Consultants Itée	6 716 120,91 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4 753 066,50 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Parmi les organisations s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposées de proposition, on retrouve 3 organismes publics. Les autres firmes ont évoqué le manque de personnel, l'incapacité à répondre aux exigences et la non détention de l'autorisation de l'AMP.

Préparé par :  Le  -  -



18-17192 - Services professionnels pour effectuer des études de caractérisation environnementale des sols, des études géotechniques et de la conception de chaussées dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures pour les services et arrondissements de la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du Responsable de contrat et de son équipe</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 1</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Les Consultants S.M. inc.	3,50	8,50	22,00	13,50	8,00	19,75	75,3	4 597 823,52 \$	0,27	3	<b>Heure</b>	mardi 15-01-2019
Solmatech inc.	3,38	6,25	20,00	14,50	7,25	18,63	70,0	7 009 646,33 \$	0,17	8	<b>Lieu</b>	255 Crémazie Est, salle 446
Groupe ABS inc.	3,38	8,00	23,75	15,25	7,75	19,13	77,3	3 688 337,64 \$	0,35	1		
Englobe Corp.	3,88	7,25	20,25	15,25	8,50	19,50	74,6	5 865 213,93 \$	0,21	6		
Les Services EXP inc.	3,88	7,75	22,75	13,25	7,50	20,25	75,4	3 884 551,10 \$	0,32	2		
WSP Canada inc.	3,75	5,75	23,25	12,50	7,50	18,13	70,9	5 141 402,04 \$	0,24	5		
GHD Consultants ltée	3,75	7,00	22,50	16,00	8,25	19,25	76,8	6 716 120,91 \$	0,19	7		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	8,25	19,50	16,00	8,00	21,00	76,8	4 753 066,50 \$	0,27	4		
0							-		-			
0							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Matthieu Crêteau</b>											

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet:

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les Consultants S.M. inc.	3 444 979,83 \$	<input type="checkbox"/>	
Solmatech inc.	5 249 792,99 \$	<input type="checkbox"/>	
Englobe Corp.	4 403 099,85 \$	<input type="checkbox"/>	
Les Services EXP inc.	2 916 915,75 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
WSP Canada inc.	3 824 232,91 \$	<input type="checkbox"/>	
GHD Consultants Itée	5 037 649,75 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	3 566 270,98 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

\* Tel que prescrit dans les documents d'appel d'offres, une firme ayant obtenu un contrat devient non conforme pour les contrats subséquents. Parmi les organisations s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposées de proposition, on retrouve 3 organismes publics. Les autres firmes ont évoqué le manque de personnel, l'incapacité à répondre aux exigences et la non détention de l'autorisation de l'AMP.

Préparé par :  Le  -  -



18-17192 - Services professionnels pour effectuer des études de caractérisation environnementale des sols, des études géotechniques et de la conception de chaussées dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures pour les services et arrondissements de la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du Responsable de contrat et de son équipe</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 2</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	mardi 15-01-2019
Les Consultants S.M. inc.	3,50	8,50	22,00	13,50	8,00	19,75	75,3	3 444 979,83 \$	0,36	2	<b>Heure</b>	9 h 30
Solmatech inc.	3,38	6,25	20,00	14,50	7,25	18,63	70,0	5 249 792,99 \$	0,23	7	<b>Lieu</b>	255 Crémazie Est, salle 446
Groupe ABS inc.	3,38	8,00	23,75	15,25	7,75	19,13	77,3			<b>Adjudicataire contrat 1</b>		
Englobe Corp.	3,88	7,25	20,25	15,25	8,50	19,50	74,6	4 403 099,85 \$	0,28	5	<b>Multiplicateur d'ajustement</b>	
Les Services EXP inc.	3,88	7,75	22,75	13,25	7,50	20,25	75,4	2 916 915,75 \$	0,43	1		10000
WSP Canada inc.	3,75	5,75	23,25	12,50	7,50	18,13	70,9	3 824 232,91 \$	0,32	4		
GHD Consultants ltée	3,75	7,00	22,50	16,00	8,25	19,25	76,8	5 037 649,75 \$	0,25	6		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	8,25	19,50	16,00	8,00	21,00	76,8	3 566 270,98 \$	0,36	3		
0							-		-			
0							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Matthieu Crêteau</b>											

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES  
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

**Identification**

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

**Déroulement de l'appel d'offres**

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

**Analyse des soumissions**

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) :  Motif de rejet :

Adjudicataire Contrat 1\*

Adjudicataire Contrat 2\*

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

**Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi**

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Les Consultants S.M. inc.	2 308 299,50 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
Solmatech inc.	3 522 115,41 \$	<input type="checkbox"/>	
Englobe Corp.	2 798 847,92 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP Canada inc.	2 562 445,24 \$	<input type="checkbox"/>	
GHD Consultants Itée	3 371 871,83 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	2 380 187,16 \$	<input type="checkbox"/>	

**Information additionnelle**

\* Tel que prescrit dans les documents d'appel d'offres, une firme ayant obtenu un contrat devient non conforme pour les contrats subséquents. Parmi les organisations s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposées de proposition, on retrouve 3 organismes publics. Les autres firmes ont évoqué le manque de personnel, l'incapacité à répondre aux exigences et la non détention de l'autorisation de l'AMP.

Préparé par :  Le  -  -



18-17192 - Services professionnels pour effectuer des études de caractérisation environnementale des sols, des études géotechniques et de la conception de chaussées dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures pour les services et arrondissements de la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du Responsable de contrat et de son équipe</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 3</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Les Consultants S.M. inc.	3,50	8,50	22,00	13,50	8,00	19,75	75,3	2 308 299,50 \$	0,54	<b>1</b>	<b>Heure</b>	mardi 15-01-2019
Solmatech inc.	3,38	6,25	20,00	14,50	7,25	18,63	70,0	3 522 115,41 \$	0,34	6	<b>Lieu</b>	255 Crémazie Est, salle 446
Groupe ABS inc.	3,38	8,00	23,75	15,25	7,75	19,13	77,3			adjudicataire contrat 1		
Englobe Corp.	3,88	7,25	20,25	15,25	8,50	19,50	74,6	2 798 847,92 \$	0,45	4		
Les Services EXP inc.	3,88	7,75	22,75	13,25	7,50	20,25	75,4			adjudicataire contrat 2		
WSP Canada inc.	3,75	5,75	23,25	12,50	7,50	18,13	70,9	2 562 445,24 \$	0,47	3		
GHD Consultants Itée	3,75	7,00	22,50	16,00	8,25	19,25	76,8	3 371 871,83 \$	0,38	5		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	8,25	19,50	16,00	8,00	21,00	76,8	2 380 187,16 \$	0,53	2		
0							-		-			
0							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Matthieu Crêteau</b>											

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Groupe ABS inc.	Adjudicataire Contrat 1*
Les Services EXP inc.	Adjudicataire Contrat 2*
Les Consultants S.M. inc.	Adjudicataire Contrat 3*

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Solmatech inc.	2633007,98	<input type="checkbox"/>	
Englobe Corp.	1999595,47	<input type="checkbox"/>	
WSP Canada inc.	1922312,44	<input type="checkbox"/>	
GHD Consultants Itée	2524575,06	<input type="checkbox"/>	
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	1785750,88	<input checked="" type="checkbox"/>	4

### Information additionnelle

\* Tel que prescrit dans les documents d'appel d'offres, une firme ayant obtenu un contrat devient non conforme pour les contrats subséquents. Parmi les organisations s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposées de proposition, on retrouve 3 organismes publics. Les autres firmes ont évoqué le manque de personnel, l'incapacité à répondre aux exigences et la non détention de l'autorisation de l'AMP.

Préparé par :  Le  -  -





18-17192 - Services professionnels pour effectuer des études de caractérisation environnementale des sols, des études géotechniques et de la conception de chaussées dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures pour les services et arrondissements de la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du Responsable de contrat et de son équipe</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 4</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Les Consultants S.M. inc.	3,50	8,50	22,00	13,50	8,00	19,75	75,3			Adjudicataire contrat 3	mardi 15-01-2019	
Solmatech inc.	3,38	6,25	20,00	14,50	7,25	18,63	70,0	2 633 007,98 \$	0,46	5	9 h 30	
Groupe ABS inc.	3,38	8,00	23,75	15,25	7,75	19,13	77,3			Adjudicataire contrat 1		
Englobe Corp.	3,88	7,25	20,25	15,25	8,50	19,50	74,6	1 999 595,47 \$	0,62	3		
Les Services EXP inc.	3,88	7,75	22,75	13,25	7,50	20,25	75,4			Adjudicataire contrat 2		
WSP Canada inc.	3,75	5,75	23,25	12,50	7,50	18,13	70,9	1 922 312,44 \$	0,63	2		
GHD Consultants Itée	3,75	7,00	22,50	16,00	8,25	19,25	76,8	2 524 575,06 \$	0,50	4		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	8,25	19,50	16,00	8,00	21,00	76,8	1 785 750,88 \$	0,71	1		
0							-		-			
0							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Matthieu Crêteau</b>											

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Groupe ABS inc.	Adjudicataire Contrat 1*
Les Services EXP inc.	Adjudicataire Contrat 2*
Les Consultants S.M. inc.	Adjudicataire Contrat 3*
SNC-Lavalin GEM Québec inc.,	Adjudicataire Contrat 4*

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Solmatech inc.	1 134 437,05 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	5
Englobe Corp.	1 327 607,99 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP Canada inc.	1 284 559,05 \$	<input type="checkbox"/>	
GHD Consultants Itée	1 675 033,41 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

\* Tel que prescrit dans les documents d'appel d'offres, une firme ayant obtenu un contrat devient non conforme pour les contrats subséquents. Parmi les organisations s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposées de proposition, on retrouve 3 organismes publics. Les autres firmes ont évoqué le manque de personnel, l'incapacité à répondre aux exigences et la non détention de l'autorisation de l'AMP.

Préparé par :  Le  -  -



18-17192 - Services professionnels pour effectuer des études de caractérisation environnementale des sols, des études géotechniques et de la conception de chaussées dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures pour les services et arrondissements de la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du Responsable de contrat et de son équipe</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 5</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	mardi 15-01-2019
Les Consultants S.M. inc.	3,50	8,50	22,00	13,50	8,00	19,75	75,3			Adjudicataire contrat 3	<b>Heure</b>	9 h 30
Solmatech inc.	3,38	6,25	20,00	14,50	7,25	18,63	70,0	1 134 437,05 \$	1,06	<b>1</b>	<b>Lieu</b>	255 Crémazie Est, salle 446
Groupe ABS inc.	3,38	8,00	23,75	15,25	7,75	17,13	75,3			Adjudicataire contrat 1		
Englobe Corp.	3,88	7,25	20,25	15,25	8,50	19,50	74,6	1 327 607,99 \$	0,94	3		
Les Services EXP inc.	3,88	7,75	22,75	13,25	7,50	20,25	75,4			Adjudicataire contrat 2		
WSP Canada inc.	3,75	5,75	23,25	12,50	7,50	18,13	70,9	1 284 559,05 \$	0,94	2		
GHD Consultants ltée	3,75	7,00	22,50	16,00	8,25	19,25	76,8	1 675 033,41 \$	0,76	4		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	8,25	19,50	16,00	8,00	21,00	76,8			Adjudicataire contrat 4		
0							-		-			
0							-		-			
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Matthieu Crêteau</b>											

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Groupe ABS inc.	Adjudicataire Contrat 1*
Les Services EXP inc.	Adjudicataire Contrat 2*
Les Consultants S.M. inc.	Adjudicataire Contrat 3*
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	Adjudicataire Contrat 4*
Solmatech inc.	Adjudicataire Contrat 5*

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Englobe Corp.	997 091,94 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP Canada inc.	962 818,76 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	6
GHD Consultants ltée	1 255 420,65 \$	<input type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

\* Tel que prescrit dans les documents d'appel d'offres, une firme ayant obtenu un contrat devient non conforme pour les contrats subséquents. Parmi les organisations s'étant procurés les documents et n'ayant pas déposées de proposition, on retrouve 3 organismes publics. Les autres firmes ont évoqué le manque de personnel, l'incapacité à répondre aux exigences et la non détention de l'autorisation de l'AMP.

Préparé par :  Le  -  -



18-17192 - Services professionnels pour effectuer des études de caractérisation environnementale des sols, des études géotechniques et de la conception de chaussées dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures pour les services et arrondissements de la Ville de Montréal

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du Responsable de contrat et de son équipe</i>	<i>Pointage intérimaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 6</i>
<b>FIRME</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>30%</b>	<b>20%</b>	<b>10%</b>	<b>25%</b>	<b>100%</b>	<b>\$</b>		<b>Rang</b>	<b>Date</b>	
Les Consultants S.M. inc.	3,50	8,50	22,00	13,50	8,00	19,75	75,3			Adjudicataire contrat 3	<b>Heure</b>	mardi 15-01-2019
Solmatech inc.	3,38	6,25	20,00	14,50	7,25	18,63	70,0			Adjudicataire contrat 5	<b>Lieu</b>	255 Crémazie Est, salle 446
Groupe ABS inc.	3,38	8,00	23,75	15,25	7,75	17,13	75,3			Adjudicataire contrat 1		
Englobe Corp.	3,88	7,25	20,25	15,25	8,50	19,50	74,6	997 091,94 \$	1,25	2		
Les Services EXP inc.	3,88	7,75	22,75	13,25	7,50	20,25	75,4			Adjudicataire contrat 2		
WSP Canada inc.	3,75	5,75	23,25	12,50	7,50	18,13	70,9	962 818,76 \$	1,26	<b>1</b>		
GHD Consultants Itée	3,75	7,00	22,50	16,00	8,25	19,25	76,8	1 255 420,65 \$	1,01	3		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	4,00	8,25	19,50	16,00	8,00	21,00	76,8			Adjudicataire contrat 4		
0							-					
0							-					
<b>Agent d'approvisionnement</b>	<b>Matthieu Crêteau</b>											

<b>Multiplicateur d'ajustement</b>
<b>10000</b>

CONTRAT	SOUSSIONNAIRE	SOUSSION <sup>1</sup> (\$)	ESTIMATION <sup>1</sup> (\$)	ÉCART SOUSSION / ESTIMATION
1	<i>Groupe ABS inc.</i>	3 688 337,64	3 997 249,59	-7,7 %
2	<i>Les Services EXP inc.</i>	2 916 915,75	2 996 047,29	- 2,6 %
3	<i>FNX-INNOV inc.</i> (anciennement <i>Les Consultants S.M. inc.</i> )	2 308 299,50	1 999 702,69	15,4 %
4	<i>SNC-Lavalin GEM Québec inc.</i>	1 785 750,88	1 499 733,90	19,1 %
5	<i>Solmatech inc.</i>	1 134 437,05	997 011,46	13,8 %
6	<i>WSP Canada inc.</i>	962 818,76	749 378,31	28,5 %
Taxes incluses		12 796 559,58	12 239 123,24	4,6 %



## Liste des commandes

Numéro : 18-17192

Numéro de référence : 1213744

Statut : En attente de conclusion du contrat

Titre : Services professionnels pour effectuer des études de caractérisation environnementale des sols, des études géotechniques et de la conception de chaussées dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures pour les services et arro

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
8418748 Canada Inc. 8550 Cote de Liesse Montréal, QC, H4T 1H2	<a href="#">Madame Guyjaine Parent</a> Téléphone : 514 284-6085 Télécopieur : 514 284-5229	<b>Commande : (1511680)</b> 2018-11-14 11 h 38 <b>Transmission :</b> 2018-11-14 11 h 38	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel 3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 100, rue Jean-Coutu, bureau 101 Varenes, QC, J3X 0E1 <a href="http://www.englobecorp.com">http://www.englobecorp.com</a>	<a href="#">Madame Isabelle Langlois</a> Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	<b>Commande : (1511417)</b> 2018-11-13 15 h 54 <b>Transmission :</b> 2018-11-13 15 h 54	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel 3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8	<a href="#">Madame Cinthia Fournier</a> Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	<b>Commande : (1516091)</b> 2018-11-27 10 h 13 <b>Transmission :</b> 2018-11-27 10 h 13	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel 3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 <a href="http://www.ghd.com">http://www.ghd.com</a>	<a href="#">Monsieur Philippe Savoie</a> Téléphone : 514 333-5151 Télécopieur : 514 333-4674	<b>Commande : (1511688)</b> 2018-11-14 11 h 44 <b>Transmission :</b> 2018-11-14 11 h 44	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel

			3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe ABS 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	<a href="#">Monsieur Jean Elie Joseph</a> Téléphone : 450 435-9900 Télécopieur : 450 435-5548	<b>Commande : (1510809)</b> 2018-11-12 14 h 30 <b>Transmission :</b> 2018-11-12 14 h 30	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel 3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. 6705, rue Jean-Talon Est Bureau 211 Montréal, QC, H1S 1N2	<a href="#">Monsieur Didier Rorive</a> Téléphone : 514 251-1313 Télécopieur : 514 251-1818	<b>Commande : (1514173)</b> 2018-11-21 11 h 40 <b>Transmission :</b> 2018-11-21 11 h 40	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel 3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 <a href="http://www.groupesm.com">http://www.groupesm.com</a>	<a href="#">Madame Cinthia Fournier</a> Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	<b>Commande : (1510841)</b> 2018-11-12 14 h 58 <b>Transmission :</b> 2018-11-12 14 h 58	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel 3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 8487, 19e Avenue Montréal, QC, H1Z 4J2	<a href="#">Madame Ginette Laplante</a> Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	<b>Commande : (1510746)</b> 2018-11-12 13 h 15 <b>Transmission :</b> 2018-11-12 13 h 15	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel 3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NCL Envirotek Inc. 12366, rue Lachapelle Montréal, QC, H4J 2M8	<a href="#">Monsieur Philippe Legault-Capozio</a> Téléphone : 514 737-9139 Télécopieur : 514 737-2526	<b>Commande : (1512076)</b> 2018-11-15 9 h 56 <b>Transmission :</b> 2018-11-15 9 h 56	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel



			3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel 3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Revenu Québec - 3800 rue de Marly Secteur 5-4-3 Québec, QC, G1X4A5	<a href="#">Madame Marie-Ève Hébert</a> Téléphone : 418 652-5658 Télécopieur : 418 652-4062	<b>Commande : (1515043)</b> 2018-11-23 9 h 55 <b>Transmission :</b> 2018-11-23 9 h 55	Mode privilégié : Ne pas recevoir
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 455, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1Z3 <a href="http://www.snclavalin.com/fr/environnement-geosciences">http://www.snclavalin.com/fr/environnement-geosciences</a>	<a href="#">Madame Karima Aïnenas</a> Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	<b>Commande : (1510942)</b> 2018-11-12 18 h 24 <b>Transmission :</b> 2018-11-12 18 h 24	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel 3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3	<a href="#">Madame Catherine Fortin</a> Téléphone : 450 585-8592 Télécopieur : 450 585-5500	<b>Commande : (1511338)</b> 2018-11-13 14 h 27 <b>Transmission :</b> 2018-11-13 14 h 27	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel 3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils Itée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6	<a href="#">Madame Claudine Talbot</a> Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	<b>Commande : (1511145)</b> 2018-11-13 10 h 31 <b>Transmission :</b> 2018-11-13 10 h 31	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-11-30 14 h 51 - Courriel 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-04 9 h 47 - Courriel 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-06 16 h 08 - Courriel 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-10 16 h 22 - Courriel 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement 3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis) 2018-12-10 16 h 24 - Courriel 3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement 3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau) 2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de L'Assomption. 399, rue Dorval L'Assomption, QC, J5W 1A1	<a href="#">Monsieur André Boisvert</a> Téléphone : 450 589-5671 Télécopieur : 450 589-4512	<b>Commande : (1520961)</b> 2018-12-12 <b>Transmission :</b> 2018-12-12	3032831 - 18-17192 Addenda 1 2018-12-12 - Téléchargement 3033730 - 18-17192 Addenda 2 2018-12-12 - Téléchargement 3035348 - 18-17192 Addenda 3 2018-12-12 - Téléchargement 3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis) 2018-12-12 - Téléchargement 3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau) 2018-12-12 - Téléchargement

3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau)  
2018-12-12 - Téléchargement  
3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis)  
2018-12-12 - Téléchargement  
3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau)  
2018-12-12 - Téléchargement  
3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau)  
2018-12-12 - Téléchargement  
Mode privilégié : Ne pas recevoir

Ville de Laval  
1 Place Du Souvenir, C.P. 422  
Laval, QC, H7V 3Z4

[Madame Sharon Lopez](#)  
Téléphone : 450 978-6888  
Télécopieur : 450 662-4580

**Commande : (1511325)**  
2018-11-13 14 h 09  
**Transmission :**  
2018-11-13 14 h 09

Mode privilégié : Ne pas recevoir

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)  
1135, boulevard Lebourgneuf  
Québec  
Québec, QC, G2K 0M5  
<http://www.wspgroup.com>

[Madame Martine Gagnon](#)  
Téléphone : 418 623-2254  
Télécopieur : 418 624-1857

**Commande : (1510698)**  
2018-11-12 11 h 33  
**Transmission :**  
2018-11-12 11 h 33

3032831 - 18-17192 Addenda 1  
2018-11-30 14 h 51 - Courriel  
3033730 - 18-17192 Addenda 2  
2018-12-04 9 h 47 - Courriel  
3035348 - 18-17192 Addenda 3  
2018-12-06 16 h 08 - Courriel  
3036619 - 18-17192 Addenda 4 A (devis)  
2018-12-10 16 h 22 - Courriel  
3036620 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau)  
2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement  
3036621 - 18-17192 Addenda 4 A (bordereau)  
2018-12-10 16 h 22 - Téléchargement  
3036623 - 18-17192 Addenda 4B (devis)  
2018-12-10 16 h 24 - Courriel  
3036624 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau)  
2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement  
3036625 - 18-17192 Addenda 4B (bordereau)  
2018-12-10 16 h 24 - Téléchargement  
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.  
 Organisme public.

**Dossier # : 1183855006**

**Unité administrative responsable :**

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique

**Objet :**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (3 688 337,64 \$), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 \$), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 \$), Solmatech inc. (1 134 437,05 \$) et WSP Canada inc. (962 818,76 \$) totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 \$, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-17192 - huit (8) soumissionnaires



**Rapport - mandat SMCE183855006.pdf**

**Dossier # :1183855006**

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidentes**

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuñtsic-  
Cartierville

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

Le 28 mars 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE183855006**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (3 688 337,64 \$), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 \$), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 \$), Solmatech inc. (1 134 437,05 \$) et WSP Canada inc. (962 818,76 \$) totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 \$, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-17192 - huit (8) soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Vice-présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE183855006**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les six (6) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (3 688 337,64 \$), Les Services EXP inc. (2 916 915,75 \$), FNX-INNOV inc. (anciennement Les Consultants S.M. inc.) (2 308 299,50 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 785 750,88 \$), Solmatech inc. (1 134 437,05 \$) et WSP Canada inc. (962 818,76 \$) totalisant une somme maximale de 12 796 559,58 \$, taxes incluses pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 18-17192 - huit (8) soumissionnaires

À sa séance du 27 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent (lots 1 et 2).*

Le 13 mars 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que l'approche retenue par le Service dans ce dossier visait à retenir les services professionnels de plusieurs firmes pour répondre aux demandes d'études et d'expertise pour de nombreux projets, dont plusieurs sont susceptibles de prendre leur envol en même temps. Il fallait donc s'assurer d'avoir les ressources professionnelles nécessaires pour faire en sorte de ne pas retarder la réalisation des projets.

Les membres ont constaté que le marché était plutôt restreint pour les services demandés. Il n'y a donc pas lieu de se surprendre de retrouver souvent les mêmes firmes d'une entente-cadre à l'autre.

Enfin, les membres ont invité le Service à insérer au sommaire décisionnel, à la suite des tableaux représentant les résultats de chacun des lots, le tableau récapitulatif des résultats de l'appel d'offres tel que présenté à la Commission

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont à leur troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent (lots 1 et 2).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE183855006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



(2)

**Dossier # : 1187833008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 \$, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 \$, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311,00 \$, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 \$, taxes incluses), des ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soumissionnaires) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, à compter de la date de leur émission pour la fourniture sur demande de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication ;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17255 ;

<u>Firmes</u>	<u>Description</u>	<u>Montants</u>
Compugen inc.	Lot 1: Serveurs et équipements connexes	1 172 489,82 \$
PCD Solutions inc.	Lot 3: Stockage IBM-SAN STORWIZE et accessoires	1 184 890,91 \$
ESI Technologies inc.	Lot 4: Commutateurs du réseau Canal de Fibre (FC) pour le stockage des données.	638 311,00 \$

Bell Canada	Lot 6: Équipements de télécommunication avec support.	2 840 787,50 \$
-------------	-------------------------------------------------------	-----------------

3. d'autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, soit une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-02-18 10:55

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187833008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 \$, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 \$, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311,00 \$, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 \$, taxes incluses), des ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soumissionnaires) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2016, le Service des technologies de l'information (Service des TI) a mis en place des efforts considérables pour moderniser, consolider et faire évoluer la gestion des données à la Ville de Montréal (Ville). Ainsi, pour la période de 2011 à 2018, le Service des TI a réduit de 30% l'espace requis pour ses centres de traitement permettant de maintenir un budget de fonctionnement stable malgré une augmentation annuelle de 25% en quantité de données et de 15% en puissance de traitement.

De plus, la Ville a mis en place une orientation pour privilégier l'utilisation de l'infonuagique. Plusieurs logiciels ne sont offerts ou ne seront offerts que dans l'infonuagique dans les années à venir. L'infonuagique offre plusieurs avantages pour la diminution de la désuétude et ces solutions sont souvent plus sécuritaires et offre une plus haute disponibilité.

La sécurité, la confidentialité et la propriété des données de la Ville dans l'infonuagique est traitée par des clauses contractuelles spécifiques pour ce marché et elles ont été développées pour respecter l'ensemble des lois s'appliquant à la Ville, tout en suivant l'évolution du marché de l'infonuagique. En termes d'infrastructures et de plateformes infonuagiques, le Service des TI évalue une stratégie de configuration hybride (interne et nuage) utilisant de multiples fournisseurs.

Dans cette optique, l'échéance en mars 2020 du contrat d'hébergement avec IBM (CG17 0464) amène le Service des TI à :

- Déplacer, rehausser et moderniser les équipements existants incluant l'infrastructure actuellement hébergée chez IBM;
- Mettre en place une topologie physique et logique permettant d'introduire l'infonuagique et d'augmenter la flexibilité et la stabilité des infrastructures

Pour y arriver, le Service des TI a mis en place le Programme 70910 - Plateformes et Infrastructures - qui comporte plusieurs projets :

- 70910.01 - Centres de données numérique
- 70910.02 - Traitement Corporatif
- 70910.03 - Stockage de masse
- 70910.04 - Automatisation et Infonuagique

La portée de ces projets consiste notamment à remplacer les équipements désuets par une nouvelle génération d'infrastructure et de plateformes qui répondent aux besoins de l'ensemble des projets du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2019-2021 du Service des TI. La disponibilité d'ententes-cadres permettra donc de réduire les délais d'acquisition afin d'accroître l'agilité lors de la mise en place des différentes solutions.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres public 18-17255, afin de mettre en place des ententes-cadres pour l'acquisition des serveurs et des équipements informatiques et de télécommunication. Cet appel d'offres a été divisé en six lots distincts dans l'objectif à la fois d'ouvrir le marché et de garantir une compatibilité avec les équipements existants.

Pour chaque lot, la Ville veut conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans à partir de la date d'octroi du contrat.

Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 17 octobre 2018 pour se terminer le 29 novembre 2018. Un délai de 42 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La durée de validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, cinq addendas ont été publiés :

<b>No. addenda</b>	<b>Date</b>	<b>portée</b>
1	31 octobre 2018	Modification au devis et au bordereau de soumission (retrait de type 3 de serveurs du Lot 1)
2	06 novembre 2018	Réponses aux questions et modifications au bordereau de soumission
3	16 novembre 2018	Réponses aux questions et modifications au bordereau de soumission
4	21 novembre 2018	Réponses aux questions et modifications au bordereau de soumission
5	26 novembre 2018	Réponses aux questions et le retrait de la notion de délais de recouvrement requis en terme de support

Le présent dossier vise donc à conclure avec les firmes Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 \$, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 \$, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311,00 \$, taxes incluses), et Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 \$, taxes incluses), des ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication. Le présent dossier vise aussi à autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0448 - 23 août 2018 - Conclure avec Bell Canada Ltée une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans pour l'acquisition d'équipements de télécommunication (Transport/MPLS) incluant formation, support et entretien - Appel d'offres public 17-16250 - Deux soumissionnaires - 4 925 343,02 \$ taxes incluses

CG17 0464 - 28 septembre 2017 - Autoriser la prolongation pour une période de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 29 février 2020, du contrat accordé à IBM Canada Ltée (CG13 0011), pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, pour une somme maximale de 1 707 347,71 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 267 921,10 \$ à 6 975 268,81 \$, taxes incluses

CG17 0234 - 18 juin 2017 - Conclure deux ententes-cadres, pour une période de 3 ans, avec Bell Canada pour la fourniture de matériel informatique, serveurs et équipements connexes, ainsi que pour des équipements de télécommunications - Appel d'offres public 17-15920 / Famille 1 : 959 796,24 \$, taxes incluses (5 soum) / Famille 2 : 547 344,70 \$, taxes incluses (4 soum.)

CG15 0277 - 20 avril 2015 - Conclure des ententes-cadres d'une durée de 5 ans avec PCD Solutions inc. et ESI Technologies inc., pour la fourniture de serveurs d'entreprise et stockage - Appel d'offres public 14-13726 (7 soum.)

CE14 1266 - 13 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de serveurs d'entreprise Linux et de solutions de stockage d'entreprise.

CG11 0384 - 24 novembre 2011 - Conclure avec Solutions PCD inc. et Novipro inc. des ententes-cadres d'une durée de trois ans pour la fourniture de serveurs d'entreprise, de stockage et de services techniques - Appel d'offres public 11-11709 (3 soum.)

CG08 0530 - 28 octobre 2008 - Conclure avec PCD Solutions inc. une entente-cadre d'une durée de 3 ans pour la fourniture de serveurs et d'équipements de stockage normalisés IBM suite à l'appel d'offres public 08-10775 (3 soum.)

## DESCRIPTION

L'appel d'offres public a été subdivisé en plusieurs lots pour représenter les différentes catégories de produits qui couvrent les besoins de traitement et de capacité sur demande. Plusieurs lots permettront une extension de la capacité tout en assurant une compatibilité avec les équipements existants.

Lots	Description des produits
Lot 1: Serveurs et équipements connexes	Serveurs sur rails destinés essentiellement au remplacement de la solution de sauvegarde sur ruban des données de la Ville et pour répondre aux besoins sur les sites distants en arrondissement.

Lot 2: Stockage de masse	Équipements spécialisés en stockage de données massives telles que les fichiers de vidéos de projection pour le Planétarium.
Lot 3: Stockage IBM-SAN STORWIZE et accessoires	Équipements compatibles pour remplacer les équipements désuets et ajouter la capacité pour l'ensemble des applications corporatives
Lot 4: Commutateurs du réseau Canal de Fibre (FC) pour le stockage des données.	Commutateurs compatibles pour le remplacement et l'ajout de capacité des liens de télécommunication en fibre optique spécifiques à l'infrastructure de stockage
Lot 5: Serveurs Cisco- UCS	Serveurs et accessoires compatibles pour l'extension des modules existants destinés au traitement corporatif afin d'en accroître la capacité
Lot 6: Équipements d'extension du réseau Juniper pour la gestion des télécommunications dans le Centre de traitement.	Equipements de télécommunication compatibles requis pour poursuivre l'évolution de l'infrastructure réseau des centres de données ainsi que ses sites sécurisés.

Suite aux résultats de l'appel d'offres, le Service des TI mettra en place quatre nouvelles ententes-cadres qui correspondent aux lots 1, 3, 4 et 6. Les services de soutien technique et d'entretien des équipements sont inclus pendant une période de trois (3) ans après l'acquisition. Ces services permettront d'avoir accès aux correctifs logiciels et mises à jour de sécurité et de bénéficier du service d'assistance nécessaire pour assurer la continuité des opérations.

## JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres indique qu'il y a eu 19 preneurs de cahier des charges au total pour les six lots. De ce nombre, sept soumissionnaires au total ont déposé des offres sur un ou plusieurs lots, dont cinq firmes ( 26 %) pour le lot 1, deux firmes (11 %) pour le lot 3, quatre firmes (21 %) pour le lot 4, et une seule firme a déposé une soumission pour le lot 6. Le lot 2 ne sera pas octroyé, car aucune soumission n'a été déposée, alors que le lot 5 a été annulé pour des raisons administratives. Parmi les preneurs de cahiers de charges, quatre (4) preneurs sont des organismes public soit: un organisme paramunicipal, un établissement d'éducation, ainsi que deux autres municipalités.

Les raisons invoquées par les firmes qui ont transmis un avis de désistement sont les suivantes :

Pour le lot 1:

- une (1) firme juge que les produits qu'elle offre ne répondent pas aux critères demandés;
- trois (3) firmes mentionnent ne pas fournir les produits demandés;
- les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Pour le lot 3:

- une (1) firme a déposé une soumission à travers son réseau de revente;
- une (1) firme mentionne ne pas fournir les produits demandés;
- une (1) firme mentionne que les prix qu'elle a obtenue de la part des manufacturiers ne sont pas compétitifs. Pour cette raison, elle a décidé de ne pas déposer de soumission;

- une (1) firme juge que, suite a une analyse, elle ne peut répondre aux critères tel que demandé au devis technique;
- les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Pour le lot 4:

- une (1) firme juge que son niveau d'escompte auprès des manufacturiers ne lui permet pas d'être compétitive et a décidé de ne pas déposer de soumission pour ce lot;
- une (1) firme mentionne ne pas fournir les produits demandés;
- une (1) firme a déposé une soumission à travers son réseau de revente;
- une (1) firme mentionne ne pas être en mesure de répondre aux spécifications demandées;
- les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Pour le lot 6:

- deux (2) firmes mentionnent ne pas fournir les produits demandés;
- une (1) firme mentionne ne pas être en mesure de répondre aux spécifications demandées;
- une (1) firme mentionne avoir manqué de temps pour déposer une offre;
- les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Suite à l'analyse des soumissions, voici un tableau qui résume le nombre d'offres reçues pour chacun des lots à octroyer (veuillez noter qu'une firme pouvait soumissionner sur plusieurs lots) :

Famille	Description	Nb soumissions reçues	Nb soumissions conformes administrativement	Nb soumissions conformes techniquement
1	Serveurs et équipements connexes	5	4	3
2	Stockage de masse	0	0	0
3	Stockage IBM-SAN STORWIZE	2	2	2
4	Commutateurs réseau FC -Brocade	4	4	4
6	Équipements de télécommunication avec support	1	1	1

### **Présentation des résultats**

#### **Lot 1 : Serveurs et équipements connexes**

Pour ce lot, cinq soumissionnaires ont déposé une offre et deux d'entre elles se sont avérées non conformes, à savoir les offres de PCD Solutions inc., et Bell Canada.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre	Total
Compugen inc.	1 172 489,09 \$		1 172 489,82 \$
Informatique Pro-Contact inc.	1 677 963,56 \$		1 677 963,56 \$
C.P.U. Design inc.	1 743 496,79 \$		1 743 496,79 \$

Dernière estimation réalisée	1 348 675,15 \$	1 348 675,15 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		1 513 316,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100		30,60 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		571 006,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		48,70 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)		(176 185,33 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		-13,06 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)		505 473,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100		43,11 %

Ce lot concerne des nouvelles configurations de serveurs corporatifs qui sont ouvertes à l'ensemble des manufacturiers. Il s'agit d'un premier appel d'offres de cette envergure pour ce type d'équipement depuis plus de 5 ans. L'écart entre cette estimation et la soumission de l'adjudicataire s'explique par la compétitivité dans ce segment qui occasionne une tendance à la baisse du prix pour ce type d'équipements.

### **Lot 2 - Stockage de masse:**

Ce lot n'est pas octroyé, car il y a eu aucun soumissionnaire. Plusieurs manufacturiers et revendeurs peuvent répondre à cet appel d'offres. Un des requis est que la configuration de l'appareil soit fonctionnel avec les versions les plus récentes des systèmes d'opération Linux et avec le logiciel libre FreeNas, permettant ainsi d'éviter le menottage contractuel. Bien qu'il y ait eu 5 questions en cours d'appel d'offres concernant ce lot, et que les précisions requises eurent été apportées, aucune soumission n'a été déposée pour ce lot. Une analyse plus poussée est actuellement en cours afin de relancer ce lot.

### **Lot 3 : Stockage IBM-SAN STORWIZE et accessoires**

Pour ce lot, deux soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont administrativement et techniquement conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis	Autres	Total normalisé
PCD Solutions inc.	1 184 890,91 \$		1 184 890,91 \$
R2I inc.	1 225 832,26 \$		1 225 832,26 \$
Dernière estimation réalisée	1 890 914,91 \$		1 890 914,91 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 205 361,59 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			1,73%

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	40 941,35 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	3,46%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(706 024,00 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-37,34%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	40 941,35 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,46%

L'estimation réalisée avant l'appel d'offres pour ce lot est basée sur les prix publics du manufacturier combiné aux taux d'escompte obtenus lors de l'appel d'offres public 14-13726. L'écart en faveur de la Ville entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée avant l'appel d'offres pour ce lot s'explique par des taux d'escompte plus élevés que ceux obtenus en 2014.

#### **Lot 4 : commutateurs du réseau Canal de Fibre (FC) pour le stockage des données**

Pour ce lot, quatre soumissionnaires ont déposé une offre et elles sont administrativement et techniquement conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis	Prix normalisé	Total normalisé
ESI Technologie	638 310,98 \$		638 311,00 \$
Compugen inc.	644 147,04 \$		644 146,93 \$
PCD Solutions inc.	647 399,05 \$		647 399,05 \$
R2I inc.	951 947,09 \$		951 947,13 \$
Dernière estimation réalisée	1 289 513,61 \$		1 289 513,61 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			720 451,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			12,87 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			313 636,13 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			49,14 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(651 202,61 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-50,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			5 835,93 \$
			0,91 %

$\frac{\text{Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\%)}}{((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100}$
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'estimation réalisée avant l'appel d'offres pour ce lot est basée sur les prix publics des manufacturiers ainsi que sur les taux d'escompte obtenus en 2014 lors de l'appel d'offres public 14-13726. L'écart en faveur de la Ville entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée avant l'appel d'offres s'explique par l'ouverture du marché à de multiples manufacturiers contrairement à l'appel d'offres de 2014, et par des taux d'escompte plus élevés que ceux obtenus en 2014.

### **Lot 5 - Serveurs CISCO-UCS**

Ce lot a été annulé pour des raisons administratives et fera l'objet d'une nouvelle publication.

### **Lot 6 - Équipements de télécommunication avec support**

Pour ce lot, un seul soumissionnaire a déposé une offre. Suite à l'analyse, cette soumission a été déclarée conforme d'un point de vue administratif et technique.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre	Total
Bell Canada	2 840 787,50 \$		2 840 787,50 \$
Dernière estimation réalisée	2 715 728,64 \$		2 715 728,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 840 787,50 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			125 058,86 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			4,60 %

L'estimation réalisée avant l'appel d'offres pour ce lot est basée sur les taux d'escompte obtenus lors des appels d'offres public précédents 17-15920 et 17-16250 où le marché fut ouvert à l'ensemble des manufacturiers ce qui explique le faible écart entre l'estimation et le prix obtenu.

Selon le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite Commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ (lot 6).

Et répondant à la condition suivante :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (lot 6).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les achats qui seront effectués auprès des fournisseurs retenus



se feront au rythme de l'expression des besoins. Les quantités figurant dans l'appel d'offres sont un estimé du potentiel des futures demandes. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets. Ces ententes pourraient donc engager des dépenses d'agglomération.  
Variation de quantités :

De par de la nature évolutive des projets touchants aux centres de données, le Service des TI compte se prévaloir de crédits additionnels pour la durée des ententes-cadres. La variation de quantité requise est de 15% pour les lots 3 et 4, soit une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4, le tout conformément à l'article 18 du règlement de gestion contractuelle, dans le but de répondre aux potentiels besoins additionnels pour la durée du contrat en fonction des différents besoins relatifs à la mise en place des projets du PTI 2019-2021.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les ententes-cadres pour l'acquisition d'équipements d'infrastructures permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :  
Au niveau du PTI 2019-2021 du Service des TI:

- Réduire les délais d'approvisionnement et accélérer la réalisation des projets;
- Devancer la transformation organisationnelle de la Ville et aligner le portefeuille de projets avec les priorités stratégiques de la Ville par l'entremise d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- Moderniser plusieurs systèmes informatiques qui sont en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens.

Au niveau des opérations courantes à la Ville :

- Mitiger les risques de pannes informatiques et éviter la dégradation du niveau de service des applications et par conséquent de la productivité de leurs utilisateurs;
- Prévenir une hausse des coûts de maintenance et réduire le temps consacré par les ressources internes à la gestion des incidents due à la désuétude des serveurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE – 27 février 2019;
- Présentation du dossier à la Commission d'examen des contrats - 13 mars 2019;
- Retour du dossier au CE - 20 mars 2019;
- Approbation du dossier par le CM – 25 mars 2019;
- Approbation du dossier par le CG – 28 mars 2019;
- Octroi du contrat – 01 avril 2019.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Fouzia KHIER  
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

**Tél :** 5148682550  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-18

Robert VANDELAC  
Chef de division - Infrastructures  
technologiques

**Tél :** 514 868-5066  
**Télécop. :** 000-0000

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ  
Directeur - Centre Expertise Plateformes et  
Infrastructures

**Tél :** 514 280-3456  
**Approuvé le :** 2019-01-18

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2019-02-14

**Dossier # : 1187833008**








<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 \$, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 \$, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311,00 \$, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 \$, taxes incluses), des ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soumissionnaires) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4

**SENS DE L'INTERVENTION**

Validation du processus d'approvisionnement

---

**FICHIERS JOINTS**

-  [PV 18-17255.pdf](#)  [18-17255 Intervention Lot 1 vf.pdf](#)  [SEO Liste des commandes.pdf](#)
  -  [18-17255 Intervention Lot 4vf.pdf](#)  [18-17255 Intervention Lot 3vf.pdf](#)
  -  [18-17255 TCP1 Prix VF.pdf](#)  [18-17255 Intervention Lot 6v1.pdf](#)
- 

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Bernard BOUCHER  
Agent d'approvisionnement II  
**Tél :** 514-872-5290

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-11

Denis LECLERC  
Chef de section  
**Tél :** 514 872-5241  
**Division :** Service de l'approvisionnement ,  
Direction

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

<input type="text" value="PCD Solutions inc"/>	<input type="text" value="non-conformité technique"/>
<input type="text" value="Bell Canada"/>	<input type="text" value="non-conformité administrative"/>

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Compugen inc.	1 172 489,82	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Informatique Pro-Contact	1 677 963,56	<input type="checkbox"/>	1
C.P.U. Design inc.	1 743 496,79	<input type="checkbox"/>	1

### Information additionnelle

Nous devons vous indiquer que cet appel d'offres est attribué par lot. Cet appel d'offres comportait six (6) lots.

Parmi les preneurs de cahiers de charges, nous dénombrons quatre (4) preneurs lesquels n'auraient pas soumissionné de par la nature de leur statut soit: Une (1) firme paramunicipale, un (1) établissement d'éducation, ainsi que deux (2) municipalités.

Conséquemment, le nombre de firmes est de 15.

Voici les raisons des avis de désistement reçus:

Une (1) firme mentionne un problème de conformité avec ce lot.

Trois (3) firmes mentionnent ne pas fournir les produits ou les services demandés.

Préparé par :

Bernard Boucher

Le

31 - 1 - 2019

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
PCD Solutions inc.	1 184 890,91	<input checked="" type="checkbox"/>	3
R2i inc.	1 225 832,24	<input type="checkbox"/>	3

### Information additionnelle

Nous devons vous indiquer que cet appel d'offres est attribué par lot. Cet appel d'offres comportait six (6) lots.

Parmi les preneurs de cahiers de charges, nous dénombrons quatre (4) preneurs lesquels n'auraient pas soumissionné de par la nature de leur statut soit: Une (1) firme paramunicipale, un (1) établissement d'éducation, ainsi que deux (2) municipalités.

Conséquemment, le nombre de firmes est de 15.

Voici les raisons des avis de désistement reçus:

Une (1) firme mentionne avoir répondu via un partenaire.

Une (1) firme mentionne ne pas fournir les produits ou les services demandés.

Une (1) firme mentionne que les prix obtenus par les manufacturiers et distributeurs ne semblaient pas compétitif. Pour cette raison nous avons décider de ne pas déposer pour ce lot.

Une (1) firme mentionne que notre demande apparaît restrictive en raison des points suivants: les spécifications n'étaient pas raisonnables et nous avons demandé plusieurs fois à la Ville de les changer. Ce qui a été refusé

Préparé par :

Bernard Boucher

Le

31 - 1 2019

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
ESI Technologies inc.	638 311,00	<input checked="" type="checkbox"/>	4
Compugen inc.	644 146,93	<input type="checkbox"/>	4
PCD Solutions inc	647 399,05	<input type="checkbox"/>	4
R2i inc.	951 947,13	<input type="checkbox"/>	4

### Information additionnelle



Nous devons vous indiquer que cet appel d'offres est attribué par lot. Cet appel d'offres comportait six (6) lots.

Parmi les preneurs de cahiers de charges, nous dénombrons quatre (4) preneurs lesquels n'auraient pas soumissionné de par la nature de leur statut soit: Une (1) firme paramunicipale, un (1) établissement d'éducation, ainsi que deux (2) municipalités.

Conséquemment, le nombre de firmes est de 15.

Voici les raisons des avis de désistement reçus:

Une (1) firme mentionne que les prix obtenus par les manufacturiers et distributeurs ne semblaient pas compétitif. Pour cette raison nous avons décider de ne pas déposer pour ce lot.

Une (1) firme mentionne avoir déposer via un partenaire d'affaires.

Une (1) firme mentionne que notre demande apparaît restrictive en raison des points suivants: les spécifications n'étaient pas raisonnables et nous avons demandé plusieurs fois à la Ville de les changer. Ce qui a été refusé.

Une (1) firme mentionne ne pas fournir les produits ou les services demandés.

Préparé par :

Bernard Boucher

Le

31 - 1 - 2019

## APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

### Identification

No de l'appel d'offres :  No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

### Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :  -  -  Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le :  -  -  Date du dernier addenda émis :  -  -

Ouverture faite le :  -  -  Délai total accordé aux soumissionnaires :  jrs

Date du comité de sélection :  -  -

### Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :  Nbre de soumissions reçues :  % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées :  % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission :  jrs Date d'échéance initiale :  -  -

Prolongation de la validité de la soumission de :  jrs Date d'échéance révisée :  -  -

### Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées  et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Bell Canada	2 840 787 ,50	<input checked="" type="checkbox"/>	

### Information additionnelle

Nous devons vous indiquer que cet appel d'offres est attribué par lot. Cet appel d'offres comportait six (6) lots. ( Nous avons reçu une seule soumission pour ce lot.)

Parmi les preneurs de cahiers de charges, ces organismes n'auraient pas soumissionné de par la nature de leur statut soit: Une (1) firme paramunicipale, un (1) établissement d'éducation, ainsi que deux (2) municipalités.

Conséquemment, le nombre de firmes est de 15.

Voici les raisons des avis de désistement reçus:

Deux (2) firmes mentionnent ne pouvoir fournir les produits ou les services demandés.

Une (1) firme mentionne que notre demande apparaît restrictive en raison des points suivants: les spécifications n'étaient pas raisonnables et nous avons demandé plusieurs fois à la Ville de les changer. Ce qui a été refusé.

Une (1) firme mentionne avoir manqué de temps pour déposer une offre.

Conformément au présent article de la Loi sur les Cités et Villes :

573.3.3. Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

Nous avons donc transmis au soumissionnaire une demande et il nous a transmis une nouvelle offre.

Préparé par :

Bernard Boucher

Le

6

-

2

-

2019

**No de l'appel d'offres**

18-17255

**Agent d'approvisionnement**

Bernard Boucher

**Conformité**

Soumissionnaires	Num. du Lot	Prix unitaires	Données	
			Montant sans taxes	Montant taxes incluses
<b>ESI Technologies de l'information inc.</b>				
	LOT4		555 173,72 \$	638 311,00 \$
<b>Total (ESI Technologies de l'information inc.)</b>			<b>555 173,72 \$</b>	<b>638 311,00 \$</b>
<b>Informatique Pro-Contact inc.</b>				
	LOT1		1 459 416,00 \$	1 677 963,56 \$
<b>Total (Informatique Pro-Contact inc.)</b>			<b>1 459 416,00 \$</b>	<b>1 677 963,56 \$</b>
<b>CPU Design inc.</b>				
	LOT1		1 516 413,80 \$	1 743 496,79 \$
<b>Total (CPU Design inc.)</b>			<b>1 516 413,80 \$</b>	<b>1 743 496,79 \$</b>
<b>Compugen inc.</b>				
	LOT1		1 019 778,05 \$	1 172 489,82 \$
	LOT4		560 249,56 \$	644 146,93 \$
<b>Total (Compugen inc.)</b>			<b>1 580 027,61 \$</b>	<b>1 816 636,75 \$</b>
<b>Solutions PCD inc.</b>				
	LOT3		1 030 563,96 \$	1 184 890,91 \$
	LOT4		563 078,10 \$	647 399,05 \$
<b>Total (Solutions PCD inc.)</b>			<b>1 593 642,06 \$</b>	<b>1 832 289,96 \$</b>
<b>R2i inc.</b>				
	LOT3		1 066 172,87 \$	1 225 832,24 \$
	LOT4		827 960,12 \$	951 947,13 \$
<b>Total (R2i inc.)</b>			<b>1 894 132,99 \$</b>	<b>2 177 779,37 \$</b>
<b>Bell Canada</b>				
	LOT6		2 470 787,16 \$	2 840 787,50 \$
<b>Total (Bell Canada)</b>			<b>2 470 787,16 \$</b>	<b>2 840 787,50 \$</b>



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE  
D'APPEL D'OFFRES DU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

## Liste des commandes

**Numéro** : 18-17255

**Numéro de référence** : 1207588

**Statut** : En attente des résultats d'ouverture

**Titre** : Acquisition de matériel informatique: Serveurs et équipements connexes

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Apy-Groupe 5000 Iberville suite 216 Montréal, QC, H2H 2S6	<a href="#">Monsieur Antoine Laroche</a> Téléphone : 514 284-3004 Télécopieur :	<b>Commande : (1502489)</b> 2018-10-18 15 h 59 <b>Transmission :</b> 2018-10-18 15 h 59	3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-10-31 12 h 04 - Courriel 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-06 14 h 42 - Courriel 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis) 2018-11-16 10 h 53 - Courriel 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau) 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis) 2018-11-21 15 h 02 - Courriel 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau) 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5 2018-11-26 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9	<a href="#">Monsieur Philippe Robitaille</a> Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	<b>Commande : (1502614)</b> 2018-10-19 8 h 41 <b>Transmission :</b> 2018-10-19 8 h 41	3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-10-31 12 h 04 - Courriel 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-06 14 h 42 - Courriel 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis) 2018-11-16 10 h 53 - Courriel 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau) 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis) 2018-11-21 15 h 02 - Courriel 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau)

			2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5 2018-11-26 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7	<a href="#">Madame Marie-Claude Dallaire Projets</a> Téléphone : 418 634-5648 Télécopieur :	<b>Commande : (1501975)</b> 2018-10-17 15 h 57 <b>Transmission :</b> 2018-10-17 15 h 57	3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-10-31 12 h 04 - Courriel 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-06 14 h 42 - Courriel 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis) 2018-11-16 10 h 53 - Courriel 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau) 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis) 2018-11-21 15 h 02 - Courriel 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau) 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5 2018-11-26 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Collecto Services regroupés en éducation 945, avenue Newton, bureau 226 Québec, QC, G1P 4M3 <a href="http://collecto.ca">http://collecto.ca</a>	<a href="#">Monsieur David Delisle</a> Téléphone : 418 877-0507 Télécopieur : 418 877-1747	<b>Commande : (1508584)</b> 2018-11-06 10 h 33 <b>Transmission :</b> 2018-11-06 10 h 33	3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-06 10 h 33 - Téléchargement 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-06 10 h 33 - Téléchargement 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-06 14 h 42 - Courriel 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis) 2018-11-16 10 h 53 - Courriel 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau) 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis) 2018-11-21 15 h 02 - Courriel 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau) 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5 2018-11-26 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Compugen inc. (Montréal) 2500 Alfred Nobel Bureau 401	<a href="#">Monsieur Paul Ricard</a> Téléphone : 514 736-5205 Télécopieur : 514 341-0404	<b>Commande : (1502283)</b> 2018-10-18 11 h 37 <b>Transmission :</b> 2018-10-18 11 h 37	3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-10-31 12 h 04 - Courriel

Montréal, QC, H4S 0A9  
<http://compugen.com>

3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
 2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement  
 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
 2018-11-06 14 h 42 - Courriel  
 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement  
 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report  
 (devis)  
 2018-11-16 10 h 53 - Courriel  
 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report  
 (bordereau)  
 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement  
 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis)  
 2018-11-21 15 h 02 - Courriel  
 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR  
 (bordereau)  
 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement  
 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5  
 2018-11-26 16 h 36 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier  
 électronique  
 Mode privilégié (plan) : Messagerie  
 (Purolator)

CPU DESIGN INC  
 4803 rue Molson  
 Montréal, QC, H1Y 0A2

[Monsieur Sebastien Allaire](#)  
 Téléphone : 514 955-8280  
 Télécopieur : 514 955-8280

**Commande : (1503625)**  
 2018-10-23 8 h 44  
**Transmission :**  
 2018-10-23 8 h 44

3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
 2018-10-31 12 h 04 - Courriel  
 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
 2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement  
 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
 2018-11-06 14 h 42 - Courriel  
 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement  
 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report  
 (devis)  
 2018-11-16 10 h 53 - Courriel  
 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report  
 (bordereau)  
 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement  
 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis)  
 2018-11-21 15 h 02 - Courriel  
 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR  
 (bordereau)  
 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement  
 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5  
 2018-11-26 16 h 36 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier  
 électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier  
 électronique

ESI Technologies Inc.  
 1550, rue Metcalfe, bureau 1100  
 Montréal, QC, H3A1X6

[Madame Marie-Pier Lemieux](#)  
 Téléphone : 514 745-3311  
 Télécopieur : 514 745-3312

**Commande : (1502685)**  
 2018-10-19 9 h 51  
**Transmission :**  
 2018-10-19 9 h 51

3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
 2018-10-31 12 h 04 - Courriel  
 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
 2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement  
 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
 2018-11-06 14 h 42 - Courriel  
 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement  
 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report  
 (devis)  
 2018-11-16 10 h 53 - Courriel  
 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report  
 (bordereau)

			<p>2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement  3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis)  2018-11-21 15 h 02 - Courriel  3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau)  2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement  3030217 - 18-17255 Add 1 QR5  2018-11-26 16 h 36 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>Hewlett-Packard (Canada) Cie  2344 boul. Alfred Nobel  Bureau 200  Montréal, QC, H4S 0A4  <a href="http://www.hpe.ca">http://www.hpe.ca</a></p>	<p><a href="#">Madame Johanne Couillard</a>  Téléphone : 438 258-0203  Télécopieur :</p>	<p><b>Commande : (1502237)</b>  2018-10-18 10 h 37  <b>Transmission :</b>  2018-10-18 10 h 37</p>	<p>3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  2018-10-31 12 h 04 - Courriel  3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement  3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  2018-11-06 14 h 42 - Courriel  3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement  3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis)  2018-11-16 10 h 53 - Courriel  3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau)  2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement  3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis)  2018-11-21 15 h 02 - Courriel  3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau)  2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement  3030217 - 18-17255 Add 1 QR5  2018-11-26 16 h 36 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<p>IBM Canada Itée  140, Grande Allée Est  5e étage  Québec, QC, G1R 5N6  <a href="http://www.ibm.com">http://www.ibm.com</a></p>	<p><a href="#">Madame Gabrielle Savard</a>  Téléphone : 418 521-8257  Télécopieur : 418 523-6868</p>	<p><b>Commande : (1502523)</b>  2018-10-18 16 h 48  <b>Transmission :</b>  2018-10-18 16 h 48</p>	<p>3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  2018-10-31 12 h 04 - Courriel  3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement  3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  2018-11-06 14 h 42 - Courriel  3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement  3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis)  2018-11-16 10 h 53 - Courriel  3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau)  2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement  3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis)  2018-11-21 15 h 02 - Courriel  3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau)  2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement  3030217 - 18-17255 Add 1 QR5  2018-11-26 16 h 36 - Courriel  Mode privilégié (devis) : Courrier électronique</p>



Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Images & Technologie 1583 rue St-Hubert Montréal, QC, H2L3Z1 <a href="http://www.imagespc.com">http://www.imagespc.com</a>	<a href="#">Monsieur Mario Duquet</a> Téléphone : 514 934-3209 Télécopieur :	<b>Commande : (1508589)</b> 2018-11-06 10 h 40 <b>Transmission :</b> 2018-11-06 10 h 40	3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-06 10 h 40 - Téléchargement 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-06 10 h 40 - Téléchargement 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-06 14 h 42 - Courriel 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis) 2018-11-16 10 h 53 - Courriel 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau) 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis) 2018-11-21 15 h 02 - Courriel 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau) 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5 2018-11-26 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Informatique ProContact inc. 1000, ave St-Jean-Baptiste bureau 111 Québec, QC, G2E 5G5 <a href="http://www.procontact.ca">http://www.procontact.ca</a>	<a href="#">Madame Lucie Bérubé</a> Téléphone : 418 871-1622 Télécopieur : 418 871-0267	<b>Commande : (1502150)</b> 2018-10-18 9 h 26 <b>Transmission :</b> 2018-10-18 9 h 26	3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-10-31 12 h 04 - Courriel 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-06 14 h 42 - Courriel 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis) 2018-11-16 10 h 53 - Courriel 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau) 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis) 2018-11-21 15 h 02 - Courriel 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau) 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5 2018-11-26 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lenovo (Canada) Inc. 1275 Ave des Canadiens de Montréal 5e Etage Montréal, QC, H3B 0G4	<a href="#">Monsieur LenovoDCG Gouv-K12</a> Téléphone : 514 390-5036 Télécopieur :	<b>Commande : (1507327)</b> 2018-11-01 15 h 51 <b>Transmission :</b> 2018-11-01 15 h 51	3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-01 15 h 51 - Téléchargement 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-01 15 h 51 - Téléchargement 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-06 14 h 42 - Courriel 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement

3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis)  
 2018-11-16 10 h 53 - Courriel  
 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau)  
 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement  
 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis)  
 2018-11-21 15 h 02 - Courriel  
 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau)  
 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement  
 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5  
 2018-11-26 16 h 36 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Novipro  
 1010, rue De La Gauchetière Ouest,  
 (QC)  
 bureau 1900  
 Montréal, QC, H3B2N2  
<http://www.novipro.com>

[Monsieur Mathis Lorion](#)  
 Téléphone : 514 744-5353  
 Télécopieur : 514 744-3908

**Commande : (1503481)**  
 2018-10-22 15 h 37  
**Transmission :**  
 2018-10-22 15 h 37

3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
 2018-10-31 12 h 04 - Courriel  
 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
 2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement  
 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
 2018-11-06 14 h 42 - Courriel  
 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement  
 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis)  
 2018-11-16 10 h 53 - Courriel  
 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau)  
 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement  
 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis)  
 2018-11-21 15 h 02 - Courriel  
 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau)  
 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement  
 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5  
 2018-11-26 16 h 36 - Courriel  
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique  
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

PCD Solution  
 5929 Transcanadienne  
 Suite #150  
 Montréal, QC, H4T 1Z6  
<http://www.pcdsolutions.com>

[Madame Marie-Josée Bolduc](#)  
 Téléphone : 514 744-1322  
 Télécopieur :

**Commande : (1502281)**  
 2018-10-18 11 h 35  
**Transmission :**  
 2018-10-18 11 h 35

3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
 2018-10-31 12 h 04 - Courriel  
 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
 2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement  
 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
 2018-11-06 14 h 42 - Courriel  
 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement  
 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis)  
 2018-11-16 10 h 53 - Courriel  
 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau)  
 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement  
 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis)  
 2018-11-21 15 h 02 - Courriel  
 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau)  
 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement

			3030217 - 18-17255 Add 1 QR5 2018-11-26 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R2I Inc 7880 rue Grenache Montréal, QC, H1J1C3	<a href="#">Monsieur Sylvain Tellier</a> Téléphone : 514 312-3007 Télécopieur :	<b>Commande : (1502634)</b> 2018-10-19 8 h 54 <b>Transmission :</b> 2018-10-19 8 h 54	3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-10-31 12 h 04 - Courriel 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-06 14 h 42 - Courriel 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis) 2018-11-16 10 h 53 - Courriel 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau) 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis) 2018-11-21 15 h 02 - Courriel 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau) 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5 2018-11-26 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ricoh Canada 825, boul. Lebourgneuf suite 204 Québec, QC, G2J0B9 <a href="http://www.ricoh.ca">http://www.ricoh.ca</a>	<a href="#">Monsieur René Gendreau</a> Téléphone : 418 845-6464 Télécopieur : 418 845-6433	<b>Commande : (1502573)</b> 2018-10-19 8 h 06 <b>Transmission :</b> 2018-10-19 8 h 06	3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-10-31 12 h 04 - Courriel 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-10-31 12 h 04 - Téléchargement 3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-11-06 14 h 42 - Courriel 3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-11-06 14 h 42 - Téléchargement 3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report (devis) 2018-11-16 10 h 53 - Courriel 3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report (bordereau) 2018-11-16 10 h 53 - Téléchargement 3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis) 2018-11-21 15 h 02 - Courriel 3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR (bordereau) 2018-11-21 15 h 02 - Téléchargement 3030217 - 18-17255 Add 1 QR5 2018-11-26 16 h 36 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société de transport de Montréal 8845, boul. St-Laurent 5e étage Montréal, QC, H2N 1M3 <a href="http://www.stm.info">http://www.stm.info</a>	<a href="#">Monsieur Essénam Agbanzo</a> Téléphone : 514 350-0800 Télécopieur :	<b>Commande : (1520924)</b> 2018-12-11 16 h 22 <b>Transmission :</b> 2018-12-11 16 h 22	3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis) 2018-12-11 16 h 22 - Téléchargement 3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau) 2018-12-11 16 h 22 - Téléchargement

3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
2018-12-11 16 h 22 - Téléchargement

3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
2018-12-11 16 h 22 - Téléchargement

3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report  
(devis)  
2018-12-11 16 h 22 - Téléchargement

3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report  
(bordereau)  
2018-12-11 16 h 22 - Téléchargement

3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis)  
2018-12-11 16 h 22 - Téléchargement

3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR  
(bordereau)  
2018-12-11 16 h 22 - Téléchargement

3030217 - 18-17255 Add 1 QR5  
2018-12-11 16 h 22 - Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

Université du Québec en Outaouais  
283, boul. Alexandre-Taché  
Porte # 37  
Gatineau, QC, J8X 3X7

[Monsieur Jean-François Bricdeau](#)  
Téléphone : 819 595-3900  
Télécopieur : 819 595-3904

**Commande : (1519600)**  
2018-12-06 15 h 27  
**Transmission :**  
2018-12-06 15 h 27

3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
2018-12-06 15 h 27 - Téléchargement

3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
2018-12-06 15 h 27 - Téléchargement

3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
2018-12-06 15 h 27 - Téléchargement

3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
2018-12-06 15 h 27 - Téléchargement

3026398 - 18-17255 Add 3 QR Report  
(devis)  
2018-12-06 15 h 27 - Téléchargement

3026399 - 18-17255 Add 3 QR Report  
(bordereau)  
2018-12-06 15 h 27 - Téléchargement

3028331 - 18-17255 Addenda 4 QR (devis)  
2018-12-06 15 h 27 - Téléchargement

3028332 - 18-17255 Addenda 4 QR  
(bordereau)  
2018-12-06 15 h 27 - Téléchargement

3030217 - 18-17255 Add 1 QR5  
2018-12-06 15 h 27 - Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

Ville de Gatineau.  
476, boul. Saint-René Est, 2 ième  
étage  
Gatineau, QC, J8p8a9

[Monsieur Vincent Brodeur-Gignac](#)  
Téléphone : 819 243-2345  
Télécopieur : 819 243-2071

**Commande : (1509096)**  
2018-11-07 10 h 40  
**Transmission :**  
2018-11-07 10 h 40

3019438 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
2018-11-07 10 h 40 - Téléchargement

3019439 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
2018-11-07 10 h 40 - Téléchargement

3021963 - 18-17255 Add 1 QR (devis)  
2018-11-07 10 h 40 - Téléchargement

3021964 - 18-17255 Add 1 QR (bordereau)  
2018-11-07 10 h 40 - Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

**Dossier # : 1187833008**

**Unité administrative responsable :**

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Division Plateformes et automatisation

**Objet :**

Conclure avec les firmes Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 \$, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 \$, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311,00 \$, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 \$, taxes incluses), des ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soumissionnaires) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4



**Rapport - mandat SMCE187833008.pdf**

**Dossier # :1187833008**

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve

**Vice-présidentes**

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achatsic-  
Cartierville

**Membres**

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

Le 28 mars 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE187833008**

**Conclure avec les firmes Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 \$, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 \$, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311,00 \$, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 \$, taxes incluses), des ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soumissionnaires) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Vice-présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE187833008

Conclure avec les firmes Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 \$, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 \$, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311,00 \$, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 \$, taxes incluses), des ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soumissionnaires) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 \$ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 \$ pour le lot 4.

À sa séance du 27 février 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 6).*

Le 13 mars 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que l'adjudicataire et seul soumissionnaire du lot 6, Bell Canada, était un revendeur des équipements d'extension du réseau Juniper. Le Service a expliqué que sept firmes faisaient partie du réseau de revente des produits Juniper au Canada, mais qu'un seul a présenté une offre.

Les membres ont apprécié la clarté de la présentation du Service et des réponses reçues à leurs questions.

## Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la

Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 6).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE187833008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**





**Dossier # : 1187297003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente de collaboration avec l'Institut québécois d'intelligence artificielle (MILA), organisme à but non lucratif, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128,00\$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin ainsi que le contrat de sous location en annexe.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et l'Institut québécois d'intelligence artificielle (MILA), un organisme à but non lucratif, pour la conclusion d'une entente de collaboration dans le domaine de l'intelligence artificielle, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128,00 \$ taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-02-07 08:31

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187297003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure une entente de collaboration avec l'Institut québécois d'intelligence artificielle (MILA), organisme à but non lucratif, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128,00\$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin ainsi que le contrat de sous location en annexe.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'intelligence artificielle (IA) offre un potentiel important pour soutenir des initiatives à la Ville de Montréal (Ville) ayant un impact au niveau citoyen. Déjà, la Ville a débuté l'utilisation de l'IA notamment dans certains projets pour l'analyse de temps de réponse et de risques d'incendies au Service des incendies et pour l'identification des trajets et l'inférence de mode de transport. Il y a de multiples besoins notamment au niveau de la mobilité intelligente (analyse vidéo en temps réel pour détecter les entraves et optimiser la mobilité,...), de la sécurité publique (comptage de foule, détection sonore,...) et plus.

Afin de soutenir ces activités, la Ville a besoin de partenaires et utilise déjà des ententes comme celle conclue avec le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) pour divers besoins en conjonction avec le travail des employés de la Ville, dans le but de bénéficier de services de pointe tout en développant et capitalisant sur l'expertise interne.

Ces ententes, bien que répondant à des besoins spécifiques, n'offrent pas la possibilité d'aller vers une approche plus globale et posent les enjeux suivants :

- Il y a une difficulté à identifier les meilleurs partenaires dans les différents domaines de l'IA selon les problématiques à résoudre;
- Il est difficile d'effectuer les premières activités pour bien cerner les besoins en IA (vigie, ...) avant l'utilisation de partenariats;
- L'implication des employés est complexe et limitent la capacité à développer l'expertise interne.

La Ville souhaite donc conclure une convention avec l'Institut québécois d'intelligence artificielle (MILA), un OBNL, et l'un des plus grands centres de recherche académique au monde, spécialisé en IA. Le MILA met en place un centre de recherche dans le Mile-Ex qui agira comme pôle international et regroupera physiquement plusieurs chercheurs. L'intérêt pour un tel partenariat est partagé avec le MILA, tant pour la diversité des chantiers de la

Ville que de par la mission et la vision sociale du MILA.

Le présent dossier vise donc à conclure une entente de collaboration de 5 ans avec le MILA pour une somme maximale de 831 128,00\$, taxes incluses et d'approuver le projet de convention à cette fin.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

La convention avec le MILA, d'une durée de 5 ans, inclut les éléments suivants :

- Le versement d'une somme de 100 000\$ taxes incluses par an, pour bénéficier des privilèges offerts par le MILA et contribuer à sa mission;
- Un engagement du MILA à évaluer et réaliser certains projets d'IA avec la Ville de Montréal;
- Un accès à la communauté MILA, à la formation et aux événements;
- Un statut de "partenaires du MILA" pendant une période de cinq (5) ans;
- Une visibilité pour la Ville lors d'événements (formation, ateliers, forum annuel, conférences, publications, activités de réseautage, etc.);
- La location d'espace commun au coût de 57 600\$ / année, plus taxes, de 750 pieds carrés dans les locaux du MILA pour accueillir 8 employés de la Ville au 6650-6666, rue St-Urbain, incluant des postes de travail et l'utilisation des espaces publics (salles de conférences, etc.).

### **JUSTIFICATION**

Cette convention avec le MILA facilitera la réalisation des initiatives en IA. En effet, elle va fournir un accès privilégié à la communauté MILA et son réseau étendu de chercheurs, d'étudiants, de professeurs et de partenaires dans un lieu de travail et d'échange où les employés de la Ville pourront bénéficier d'un centre regroupant physiquement des chercheurs de pointe et d'autres partenaires. Cela va permettre l'utilisation de l'expertise variée et accrue pour la réalisation de nombreux projets de la Ville en IA.

Cette convention permettra aussi une orientation rapide des projets de la Ville vers les bonnes solutions, en plus de faciliter l'identification des meilleurs types de partenaires potentiels en fonction des problèmes à résoudre. La convention avec le MILA permettra également de simplifier l'implication des équipes de la Ville au bon moment, de réaliser des vigies de marché optimales et de mieux orienter les différents projets en IA.

La Ville peut octroyer cette convention de gré à gré avec l'Institut québécois d'intelligence artificielle (MILA) conformément à l'article 573.3 (2.1°) de la Loi sur les cités et villes qui prévoit une telle exception pour les organismes à but non lucratif.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de cette convention est de 831 128,00 \$ taxes incluses et sera réparti comme suit:

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Partenariat et adhésion au MILA	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	0\$	500 000,00 \$
Sous-location	49 669,20 \$	66 225,60 \$	66 225,60 \$	66 225,60 \$	66 225,60 \$	16 556,40 \$	331 128,00 \$

d'un laboratoire de 8 postes							
<b>Total</b>	<b>149</b> <b>669,20 \$</b>	<b>166</b> <b>225,60 \$</b>	<b>166</b> <b>225,60 \$</b>	<b>166</b> <b>225,60 \$</b>	<b>166</b> <b>225,60 \$</b>	<b>16 556,40</b> <b>\$</b>	<b>831</b> <b>128,00</b> <b>\$</b>

La dépense de 831 128,00 \$, taxes incluses (758 930,64 \$ net de taxes), pour les années 2019 à 2024, sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information, pour un montant de 136 667,93 \$ au net en 2019.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération. Cette convention est de compétence mixte car elle est appelée à traiter des initiatives touchant des services de compétence d'agglomération, comme le SIM et le SPVM.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La conclusion de cette convention permettra à la Ville de faciliter la réalisation de plusieurs grands projets en IA avec succès, en utilisant dès maintenant l'IA pour produire notamment un impact au niveau citoyen. Elle va permettre de combler les manques technologiques importants dans des domaines 'niches' à la Ville et de mieux exploiter la maturité des technologies en IA notamment au niveau de la captation et de l'analyse de données variées et massives.

En bénéficiant d'une visibilité auprès du marché de l'IA, cette convention va aussi accroître la notoriété et l'implication de la Ville dans le domaine de l'IA afin d'attirer de nouveaux talents dans un domaine hautement compétitif. Cet engagement de la Ville permettra non seulement de contribuer au développement de la relève en TI, mais aussi de promouvoir la Ville en tant qu'employeur de choix pour les talents émergents dans le domaine des TI et tout spécialement en IA.

Finalement, cette convention offre une visibilité auprès d'autres partenaires du MILA avec la signalisation interne et le déploiement de MTLWIFI prévu à l' convention.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication est élaboré en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation du dossier au CE : 20 mars 2019;  
Présentation du dossier au CM: 25 mars 2019;  
Présentation du dossier du CG : 28 mars 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Sabrina ZITO, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Sabrina ZITO, 23 août 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia BEDDER  
Conseillère en nalyse et contrôle de gestion

**Tél :** 438 993-5713  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-30

Jean-Martin THIBAULT  
Directeur et architecte en chef TI

**Tél :** 514 872-0843  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de l'information

**Tél :**  
**Approuvé le :** 2019-01-30

**Dossier # : 1187297003**

**Unité administrative responsable :** Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité

**Objet :** Conclure une entente de collaboration avec l'Institut québécois d'intelligence artificielle (MILA), organisme à but non lucratif, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128,00\$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin ainsi que le contrat de sous location en annexe.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme, la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le MILA, laquelle comprend un contrat de sous-location en annexe.

---

**FICHIERS JOINTS**



V finale Sous-bail MILA.DOCX V-8 finale Convention Ville de Montréal-MILA.docx

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Julie DOYON  
Avocate  
**Tél : 514-872-6873**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-06

Julie DOYON  
Avocate  
**Tél : 514-872-6873**  
**Division : Droit contractuel**

## CONTRAT DE SOUS-LOCATION

**Entre :** **MILA – INSTITUT QUÉBÉCOIS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**, organisation sans but lucratif dûment constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (LC 2009, c. 23), ayant son siège social au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, bureau H-635-3, en la ville de Montréal, province de Québec, H3T 1J4, représentée et agissant aux présentes par Émélie Brunet, vice-présidente - Talent et Écosystème, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

TPS : 702673120RT0001

TVQ : 1225234156TQ0001

(le « **Sous-locateur** »)

**Et :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

TPS : 121364749

TVQ : 1006001374

(le « **Sous-locataire** »)

**ATTENDU QU'**en vertu d'un bail (le **Bail principal**) daté du 5 décembre 2017 entre 9301-8489 Québec inc. (le **Locateur principal**) et le Sous-locateur, le Locateur principal a loué au Sous-locateur un espace de bureaux d'une superficie d'environ 77 432 pieds carrés (les **Lieux du Sous-locateur**) dans les édifices situés au 6666 et au 6650, rue Saint-Urbain, Montréal, Québec (**l'Édifice**);

**ATTENDU QUE** le Sous-locateur souhaite sous-louer une partie des Lieux du Sous-locateur au Sous-locataire selon les modalités et conditions énoncées aux présentes;

**ATTENDU QUE** le présent contrat de sous-location est conforme à l'article 11.8 du Bail principal.

**PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT PAR LES PRÉSENTES DE CE QUI SUIT :**

### 1. PRÉAMBULE ET INTERPRÉTATION

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent contrat de sous-location. Les termes définis dans le présent contrat de sous-location ont le sens qui leur est attribué aux présentes ou dans le Bail principal, dont les extraits pertinents sont joints aux présentes à titre d'annexe A.

### 2. DESCRIPTION DES LIEUX SOUS-LOUÉS

2.1. En contrepartie du paiement du Loyer brut (au sens attribué à ce terme aux présentes) par le Sous-locataire, ainsi que du respect et de l'exécution des ententes et engagements contenus aux présentes, le Sous-locateur sous-loue par les présentes au Sous-locataire un espace des Lieux du

Sous-locateur d'une superficie d'environ sept cent cinquante (**750**) pieds carrés (les **Lieux sous-loués**) dans l'Édifice situé au 6666, rue Saint-Urbain, Montréal, Québec, contenant **huit (8)** postes de travail, comme il est indiqué à l'annexe B.

- 2.2. L'utilisation et l'occupation des Lieux sous-loués comprennent le droit non exclusif d'utiliser les espaces communs désignés des Lieux du Sous-locateur et les espaces communs de l'Édifice auxquels le Sous-locateur a accès aux termes du Bail principal, en commun avec toutes les autres personnes qui y ont accès et aux fins auxquelles ils sont destinés.
- 2.3. Les Lieux sous-loués sont fournis au Sous-locataire avec le mobilier et les améliorations locatives décrits à l'annexe C (le **Mobilier** et les **Améliorations locatives**). Le Sous-locataire reconnaît par les présentes qu'il a inspecté les Lieux sous-loués et qu'il est satisfait de leur état et de leur contenu. Tous les travaux de quelque nature que ce soit, sauf en ce qui concerne le Mobilier et les Améliorations locatives, sont effectués exclusivement par le Sous-locataire à ses frais (les **Travaux du Sous-locataire**). Tous les Travaux du Sous-locataire sont soumis à l'approbation préalable écrite du Locateur principal et du Sous-locateur, approbation qu'ils ne peuvent refuser d'accorder sans motif raisonnable. Le Sous-locateur ne peut réclamer de frais pour les Travaux du Sous-locataire, à moins que ces frais soient exigibles aux termes du Bail principal, auquel cas le Sous-locataire doit payer ces frais. Tous les travaux doivent être conformes aux modalités du Bail principal et aux codes du bâtiment, codes de prévention des incendies et règlements gouvernementaux applicables.

### 3. DURÉE DE LA SOUS-LOCATION

- 3.1. La durée de la sous-location est de **cinq (5)** ans, à partir du **1<sup>er</sup> mai 2019** jusqu'au **30 avril 2024** (la **Durée de la sous-location**) sous réserve de la livraison des Lieux du Sous-locateur par le Locateur principal. Dans l'éventualité où les Lieux sous-loués ne sont pas prêts pour occupation le 1<sup>er</sup> mai 2019, y compris avec le Mobilier et les Améliorations locatives substantiellement complétés à cette date, la date de commencement sera reportée jusqu'à ce que l'occupation des Lieux sous-loués soit possible, et les parties concluront un amendement au présent contrat de sous-location précisant la nouvelle date de commencement.
- 3.2. Malgré toute disposition contraire, le Sous-locataire convient que la résiliation du Bail principal pour quelque raison que ce soit entraînera la résiliation automatique du présent contrat de sous-location sans recours de quelque nature que ce soit du Sous-locataire contre le Sous-locateur. Le Sous-locateur s'abstient d'exercer tout droit de résiliation à l'égard des Lieux sous-loués prévu dans le Bail principal, s'il en est.
- 3.3. En outre, le Sous-locataire reconnaît que le présent contrat de sous-location est conditionnel au maintien en vigueur pendant toute la Durée de la sous-location de la convention conclue par le Sous-locateur et le Sous-locataire concurremment aux présentes (l'**Entente**). Par conséquent, si l'Entente est résiliée pendant la Durée de la sous-location pour quelque raison que ce soit, le présent contrat de sous-location sera par le fait même résilié au même moment, sans avis préalable ni procédure judiciaire, l'Entente étant une condition essentielle du présent contrat de sous-location sans laquelle le Sous-locateur ne l'aurait jamais conclu avec le Sous-locataire.
- 3.4. Le Sous-locataire reconnaît qu'il n'y aura aucune prolongation tacite du présent contrat de sous-location. Le présent contrat de sous-location sera résilié automatiquement et sans avis à



l'expiration de la Durée de la sous-location ou de la Période de renouvellement, selon le cas, et l'occupation des Lieux sous-loués par le Sous-locataire après l'une ou l'autre de ces dates n'aura pas pour effet de renouveler ou de prolonger la Durée de la sous-location pour quelque période que ce soit. Si le Sous-locataire continue d'occuper les Lieux sous-loués, il sera réputé les occuper au mois et paiera au Sous-locateur un loyer correspondant à 150 % du loyer payé durant la période précédente sauf si les parties négocient de bonne foi le renouvellement ou la prolongation du présent contrat de sous-location auquel cas, le Sous-locataire paiera au Sous-locateur le même loyer que celui payé tout au long du présent contrat.

#### 4. LOYER

- 4.1. Le présent contrat de sous-location est conclu en contrepartie d'un loyer brut annuel de **cinquante-sept mille six cents dollars (57 600 \$)**, correspondant à **six cents dollars (600 \$)** par mois et par poste de travail pour un total de 8 postes (le **Loyer brut**), payable en douze (12) versement mensuels, égaux et consécutifs de **quatre mille huit cents dollars (4 800 \$)** auxquels s'ajouteront les taxes applicables conformément au paragraphe 4.3. Le Sous-locataire doit verser le Loyer brut et toutes taxes de vente applicable au Sous-locateur sans avis, déduction, compensation, réduction ou rabais, d'avance, le premier jour du mois, à l'endroit désigné à l'article 19 des présentes ou à tout autre endroit désigné par le Sous-locateur.
- 4.2. Pour plus de précision, les parties reconnaissent et conviennent que le présent contrat de sous-location se veut un bail brut comprenant la totalité de l'impôt foncier et municipal, des frais d'exploitation et des coûts d'électricité que le Locateur principal peut facturer au Sous-locateur aux termes du Bail principal.
- 4.3. Le Sous-locataire doit payer au Sous-locateur une somme équivalente à toute taxe sur les biens et services (y compris la TPS et la TVQ) et taxe de vente applicables au Loyer brut et toute autre somme exigible aux termes du présent contrat de sous-location.
- 4.4. Le Sous-locataire doit payer toute autre somme que le Sous-locateur doit au Locateur principal aux termes du Bail principal en raison d'actions ou d'inactions de la part du Sous-locataire qui constituent un défaut au présent contrat de sous-location.

#### 5. SERVICES INCLUS DANS LE LOYER BRUT

- 5.1. Pendant la Durée de la sous-location, les parties reconnaissent et conviennent que les services suivants sont inclus dans le Loyer brut :
  - (i) **Mobilier et Améliorations locatives** : Le Sous-locataire peut utiliser le Mobilier et les Améliorations locatives et reconnaît et convient que le Mobilier doit rester en tout temps dans les Lieux sous-loués.
  - (ii) **Accès à Internet** : Le Sous-locataire peut utiliser les services Internet du Sous-locateur en l'état et d'une manière conforme aux exigences et politiques de sécurités établies de temps à autre par le Sous-locateur, notamment les modalités et conditions régissant cette utilisation énoncées à l'annexe C. Le Sous-locataire peut se procurer et installer à ses frais ses propres services Internet dans les Lieux sous-loués.
  - (iii) **Intranet** : Le Sous-locataire peut utiliser le service Web interne (Intranet) appartenant au

Sous-locateur et administré par celui-ci aux fins de gestion des Lieux sous-loués, notamment pour la réservation de salles et d'équipement et la réception des visiteurs, le tout conformément aux exigences et politiques de sécurités établies de temps à autre par le Sous-locateur, notamment les modalités et conditions régissant cette utilisation énoncées à l'annexe C.

- (iv) **Téléphone** : Le Sous-locateur fournit au Sous-locataire une ligne téléphonique exclusive.
- (v) **Accès aux salles de conférence** : Sous réserve de leur disponibilité, déterminée par tout processus de réservation géré par le Sous-locateur, et sous réserve d'un usage raisonnable, le Sous-locataire a le droit d'utiliser les salles de réunion, de formation et de conférence désignées dans les Lieux du Sous-locateur, moyennant le respect des exigences de sécurité et des politiques établies de temps à autre par le Sous-locateur.
- (vi) **Sécurité et renseignements** : Le Sous-locateur peut placer dans le hall d'entrée des Lieux du Sous-locateur un ou une réceptionniste chargé de fournir des renseignements généraux aux visiteurs et de contrôler les entrées et les sorties des Lieux du Sous-locateur. Le Sous-locateur peut de temps à autre, pour assurer ces services, opter pour des systèmes automatisés et d'autres appareils considérés comme appropriés pour un édifice à bureaux comparables. Le Sous-locataire reconnaît que ces services sont assurés pour le compte des Lieux du Sous-locateur et non pour protéger ou servir autrement le Sous-locataire, ses employés ou les Lieux sous-loués.
- (vii) **Services de concierge** : Fournis en dehors des heures normales d'ouverture (sauf les jours fériés) conformément aux services de conciergerie fournis par le Locateur principal aux termes du Bail principal.
- (viii) **Services publics** : L'alimentation électrique des Lieux sous-loués est suffisante pour faire fonctionner les luminaires standards.
- (ix) **CVC** : Le chauffage, la ventilation ou la climatisation sont fournis durant les heures normales d'ouverture (de lundi à vendredi de 7 h à 21 h et samedi de 7 h à 17 h) (les **Heures normales d'ouverture**).

5.2. Les services qui ne sont pas explicitement énoncés au paragraphe 5.1 ne sont pas compris dans le Loyer brut et le Sous-locataire devra les payer s'ils sont facturés au Sous-locateur aux termes du Bail principal, par exemple, si du chauffage, de la ventilation ou de la climatisation sont fournis en dehors des Heures normales d'ouverture.

## 6. OBLIGATIONS DU SOUS-LOCATAIRE

6.1. Le Sous-locataire doit s'abstenir de poser, de faire poser ou de permettre que soit posé tout geste qui pourrait faire en sorte que le Bail principal ou les droits du Sous-locateur en tant que locataire aux termes du Bail principal soient compromis, annulés, résiliés, déchus ou abandonnés (collectivement, une **Annulation**) ou que le Sous-locateur soit en défaut aux termes du Bail principal ou responsable de dommages, d'une réclamation ou de pénalités (collectivement, un **Défaut**) aux termes de celui-ci. En cas d'Annulation réelle ou appréhendée du Bail principal ou de

Défaut de la part du Sous-locateur, le Sous-locataire doit corriger la situation y ayant donné lieu dans les 48 heures suivant la remise d'un avis à cet effet par le Sous-locateur.

6.2. En plus de ce qui précède, le Sous-locataire convient de ce qui suit :

- (i) **Contrôle des Lieux du Sous-locateur et de l'Édifice** : Les Lieux du Sous-locateur demeurent en tout temps sous l'autorité et le contrôle exclusifs du Sous-locateur et l'Édifice demeure en tout temps sous l'autorité et le contrôle exclusifs du Locateur principal.
- (ii) **Modifications par le Sous-locateur** : Le Sous-locateur a le droit, à tout moment, d'ajouter ou de retirer des éléments à toute partie des Lieux du Sous-locateur, ou de les modifier ou réaménager. Dans le cadre de ce qui précède, le Sous-locateur a le droit d'entrer dans les Lieux sous-loués, et l'exercice de ce droit ne constitue pas une réintroduction aux termes des présentes. Le Sous-locataire ne peut réclamer d'indemnisation pour cause d'inconvénients, de dérangement, d'inconfort ou de perte indirecte découlant de telles modifications ou de l'introduction du Sous-locateur. Le Sous-locateur doit apporter ces modifications aussi rapidement que cela est raisonnablement possible.
- (iii) **Relocalisation** : Le Sous-locataire convient que le Sous-locateur a le droit, à tout moment et de temps à autre pendant la Durée de la sous-location, de remplacer les Lieux sous-loués par un autre espace comparable dans les Lieux du Sous-locateur. Le Sous-locataire s'engage à libérer les Lieux sous-loués et à se relocaliser dans les autres lieux dans les 30 jours suivant la réception d'un avis à cet effet du Sous-locateur. S'il demande au Sous-locataire de déménager, le Sous-locateur doit lui fournir des lieux de remplacement (déjà existant ou devant être construits) d'une superficie équivalente à celle des Lieux sous-loués et contenant le même nombre de postes de travail ainsi que du mobilier et des améliorations locatives équivalents ou supérieurs sur le plan des normes et de la qualité au Mobilier et aux Améliorations locatives des Lieux sous-loués à la date de l'avis de relocalisation.
- (iv) **Droit d'inspection** : Le Sous-locataire autorise le Sous-locateur ou le Locateur principal à entrer dans les Lieux sous-loués moyennant un préavis de 48 heures (sauf en cas d'urgence) pour examiner l'état et l'ordre des Lieux sous-loués et effectuer les réparations, modifications ou améliorations que le Sous-locateur ou le Locateur principal jugent nécessaires à la sécurité, à la conservation, à l'administration ou à l'amélioration des Lieux du Sous-locateur ou de l'Édifice. Si le Sous-locateur ou le Locateur principal effectuent des réparations, des modifications ou des améliorations aux Lieux sous-loués, le Sous-locataire autorise leur exécution sans avoir droit à une indemnité, à une diminution du Loyer ou à toute forme de dommages-intérêts ou de compensation.
- (v) **Lois et règlements** : Le Sous-locataire doit s'assurer à ses frais de respecter toutes les lois et ordonnances et tous les règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux applicables à ses engagements énoncés dans le présent contrat de sous-location, ce qui comprend l'obtention de tous les permis et de toutes les licences nécessaires à ses activités et à l'occupation des Lieux sous-loués, notamment un certificat d'occupation.

- 6.3. Le Sous-locataire s'engage à s'adresser au Sous-locateur en tout temps pour tout ce qui concerne les présentes. Le Sous-locataire doit obtenir du Sous-locateur tous les consentements et toutes les approbations obligatoires aux termes des présentes ou du Bail principal, et ces consentements et approbations seront en tout temps soumis à l'approbation et au consentement du Locateur principal. Le Sous-locateur s'engage à déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour obtenir ces consentements et approbations.
- 6.4. Le Sous-locataire reconnaît et convient qu'il ne peut en aucune circonstance exercer contre le Locateur principal les droits et recours dont dispose le Sous-locateur aux termes du Bail principal ou du présent contrat de sous-location.

## 7. UTILISATION DES LIEUX SOUS-LOUÉS

- 7.1. Le Sous-locataire doit utiliser les Lieux sous-loués comme bureau pour mener des recherches et des projets de développement dans le domaine de l'intelligence artificielle et des technologies connexes, et pour aucune autre fin.
- 7.2. Le Sous-locataire ne peut permettre ou tolérer de dommages ou de préjudices aux Lieux sous-loués, aux Lieux du Sous-locateur, à l'Édifice et au Mobilier et aux Améliorations locatives. Le Sous-locataire est responsable, à ses frais, de maintenir les Lieux sous-loués en bon état de réparation et respecter les normes d'entretien énoncées à l'annexe E. Il est également responsable de la réparation et de la restauration des Lieux du Sous-locateur et de l'Édifice qui sont nécessaires du fait de l'utilisation, de l'occupation, de la négligence, de l'imprudence ou de l'utilisation abusive du Sous-locataire ou de ses employés, sous-traitants, mandataires, délégués ou invités. Le Sous-locateur peut remettre au Sous-locataire un avis raisonnable lui demandant d'exécuter ses obligations et dans le cas où le Sous-locataire fait défaut d'y remédier, le Sous-locateur pourra prendre des mesures correctives et imputer les frais découlant de ces mesures au Sous-locataire.
- 7.3. Le Sous-locataire ne peut installer dans les Lieux sous-loués d'équipement ou de services (y compris l'équipement de télécommunication ou d'autres technologies de l'information) surchargeant les planchers ou les installations électriques ou mécaniques ou de services publics des Lieux du Sous-locateur.
- 7.4. Le Sous-locataire ne peut effectuer de réparations, de modifications, de remplacements ou d'améliorations dans les Lieux du Sous-locateur ou les Lieux sous-loués sans l'autorisation préalable du Sous-locateur. Ces réparations, modifications, remplacements ou améliorations peuvent, au gré du Sous-locateur, être effectués par le Sous-locateur ou le Locateur principal, aux frais du Sous-locataire, moyennant des frais d'administration de 8 % payés au Locateur principal aux termes du Bail principal pour la supervision ou l'exécution des réparations, modifications, remplacements ou améliorations.
- 7.5. Le Sous-locataire doit s'abstenir de troubler la jouissance du Sous-locateur, de tout autre sous-locataire des Lieux du Sous-locateur ou des occupants de l'Édifice.
- 7.6. Le Sous-locataire a accès aux Lieux sous-loués sept jours par semaine, 24 heures par jour.

## 8. **AFFICHAGE**

Le Sous-locataire ne peut ériger, placer ou installer d'enseigne dans ou sur les Lieux du Sous-locateur ou les Lieux sous-loués ou à proximité de ceux-ci sans l'autorisation préalable du Sous-locateur, qu'il peut refuser sans motif raisonnable. Malgré ce qui précède, le Sous-locataire peut installer, à ses frais, une enseigne d'identification sur la porte d'entrée des Lieux sous-loués ou à proximité du côté extérieur de celle-ci, à condition que l'enseigne ne soit pas visible à l'extérieur des Lieux du Sous-locateur. Les enseignes manuscrites sont interdites. Le Sous-locateur peut à tout moment prescrire un modèle uniforme d'enseigne d'identification pour les sous-locataires. À l'expiration de la Durée de la sous-location ou à la résiliation du présent contrat de sous-location pour quelque raison que ce soit, le Sous-locataire est responsable du retrait de l'enseigne et de la réparation des dommages causés aux Lieux sous-loués, aux Lieux du Sous-locateur ou à l'Édifice par l'installation ou le retrait de l'enseigne.

## 9. **SÉCURITÉ**

Le Sous-locataire doit respecter toutes les règles du Locateur principal énoncées à l'annexe E ainsi que toutes les politiques et règles et tous les règlements raisonnables établis de temps à autre par le Sous-locateur concernant les Lieux du Sous-locateur ou les Lieux sous-loués. Toutes les mesures de sécurité exigées par le Sous-locataire seront installées à ses frais, sous réserve de l'autorisation écrite préalable du Sous-locateur.

## 10. **ASSURANCE**

Le Sous-locataire déclare qu'il s'auto-assure et, en conséquence, il ne sera pas tenu de souscrire à aucune assurance de quelques natures que ce soit.

## 11. **INDEMNISATION**

- 11.1. Le Sous-locataire reconnaît et convient que ni le Sous-locateur ni le Locateur principal ne peuvent être tenus responsables des préjudices subis par le Sous-locataire ou ses mandataires, dirigeants, employés, invités, préposés ou clients et des dommages aux biens du Sous-locataire ou d'autres personnes se trouvant dans les Lieux du Sous-locateur, les Lieux sous-loués ou l'Édifice, et ce, quelle qu'en soit la cause. Le Sous-locataire libère par les présentes le Sous-locateur, le Locateur principal et les personnes dont ils sont responsables en droit à l'égard des pertes, dommages et réclamations de quelque nature que ce soit et s'engage à indemniser, défendre et tenir à couvert le Sous-locateur et le Locateur principal ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, associés, mandataires et employés respectifs à l'égard des réclamations, demandes, frais et dépenses de quelque nature que ce soit, y compris les honoraires d'avocat et les frais de litige, découlant de l'occupation des Lieux sous-loués par le Sous-locataire, de tout manquement ou défaut de sa part dans l'exécution d'une entente ou d'un engagement aux termes du présent contrat de sous-location ou de tout acte ou acte de négligence du Sous-locataire ou de ses mandataires, dirigeants, employés, invités, préposés ou clients dans les Lieux sous-loués ou à proximité de ceux-ci.
- 11.2. Le Sous-locataire reconnaît que même si le Sous-locateur peut fournir dans les Lieux sous-loués le branchement ou l'accès aux systèmes de technologies de l'information que le Sous-locataire utilise dans le cadre de ses activités, il ne peut déposer aucune réclamation à l'endroit du Sous-locateur

ou du Locateur principal pour cause de défaillance, d'interruption ou de mauvais fonctionnement d'un système ou d'équipement de technologies de l'information, qu'ils soient situés ou non dans l'Édifice. Le Sous-locataire doit adresser toutes les réclamations à ce sujet aux fournisseurs tiers et aux fournisseurs de service et exonère et dégage le Sous-locateur et le Locateur principal de toute réclamation à ce sujet qu'il pourrait avoir déposé à leur endroit.

- 11.3. Sans limiter la portée générale du paragraphe 11.1, le Sous-locateur n'est pas responsable envers le Sous-locataire de tout défaut, manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat de sous-location qui est attribuable à un défaut du Locateur principal dans l'exécution de ses obligations aux termes du Bail principal.

## 12. **CESSION ET SOUS-LOCATION**

Le Sous-locataire ne peut céder le présent contrat de sous-location en tout ou en partie, ni permettre l'utilisation d'une partie ou de la totalité des Lieux sous-loués par une autre personne sans l'autorisation écrite préalable du Sous-locateur, laquelle pourra être accordée à la seule discrétion du Sous-locataire.

## 13. **STATIONNEMENT**

Sur demande du Sous-locataire, le Sous-locateur peut, à sa discrétion exclusive, céder au Sous-locataire l'usage de l'une des places de stationnement non réservées qui lui ont été accordées aux termes du Bail principal. Le Sous-locataire s'engage à respecter en tout temps les règles et les règlements du Locateur principal sur l'utilisation du stationnement intérieur ou extérieur de l'Édifice en vigueur de temps à autre. Le Sous-locataire s'engage à signer le bail de l'exploitant du stationnement pour la place de stationnement avant de l'utiliser.

## 14. **DOMMAGES ET DESTRUCTION**

En cas de dommages aux Lieux du Sous-locateur ou à l'Édifice, le présent contrat de sous-location sera résilié si le Bail principal est résilié par le Locateur principal. Si le Locateur principal décide de ne pas le résilier, les dispositions de l'article 18 du Bail principal (dont un extrait est joint aux présentes à titre d'annexe A) s'appliqueront.

## 15. **OBLIGATION DE RESTAURATION**

Toute amélioration locative supplémentaire apportée aux Lieux sous-loués par le Sous-locataire devient la propriété du Sous-locateur dès son installation, sans compensation au Sous-locataire. À l'expiration de la Durée de la sous-location ou à la résiliation du présent contrat de sous-location, le Sous-locataire doit rendre au Sous-locateur les Lieux sous-loués, le Mobilier et les Améliorations locatives, ainsi que toute amélioration locative supplémentaire en bon état, comme lorsqu'il en a pris possession au début de la Durée de la sous-location, exception faite de l'usure normale. Le Sous-locataire doit remettre au Sous-locateur toutes les clés et cartes d'accès des Lieux du Sous-locateur, des Lieux sous-loués et de l'Édifice.

## 16. DROITS DU SOUS-LOCATEUR

- 16.1. Si le Sous-locataire omet de corriger un défaut au présent contrat de sous-location dans les cinq (5) jours suivant la réception d'un avis à cet effet du Sous-locataire, celui-ci peut, en plus d'exercer tous les autres droits et recours que lui confèrent le présent contrat de sous-location et la loi :
- (i) corriger ce défaut aux frais du Sous-locataire, étant entendu que le Sous-locataire devra rembourser immédiatement à la demande du Sous-locateur tous les frais raisonnables que celui-ci a engagés pour corriger le défaut;
  - (ii) résilier le contrat de sous-location sans procédures judiciaires sur remise au Sous-locataire d'un préavis écrit de cinq (5) jours;
  - (iii) réclamer au Sous-locataire la totalité des arrérages et du loyer dû pour la période de neuf (9) mois suivant la résiliation du présent contrat de sous-location;
  - (iv) réclamer des dommages-intérêts au Sous-locataire, y compris des frais juridiques et tous les frais raisonnables engagés par le Sous-locateur en raison du défaut du Sous-locataire.
- 16.2. Tout défaut à l'Entente de la part du Sous-locataire est considéré comme un défaut aux modalités et conditions du présent contrat de sous-location de la part du Sous-locataire.
- 16.3. Tout défaut à l'Entente de la part du Sous-locataire qui n'est pas corrigé dans les délais prévus dans l'Entente sera considérée comme un défaut aux modalités et conditions du présent contrat de sous-location de la part du Sous-locataire, qui n'aura plus droit au délai supplémentaire accordé pour corriger le défaut à l'article 16.1.

## 17. CONFIDENTIALITÉ

- 17.1. Le Sous-locataire reconnaît et convient qu'il pourrait avoir accès à des Renseignements confidentiels du Sous-locateur dans le cadre de l'utilisation des Lieux sous-loués.
- 17.2. « **Renseignements confidentiels** » s'entend de toute information de nature non publique, confidentielle ou exclusive, en tout ou en partie, qui est divulguée par le Sous-locateur ou un employé, un participant ou un sous-locataire des Lieux du Sous-locateur, ou des services fournis par le Sous-locateur ou ses employés, participants, sous-locateurs ou mandataires. Les Renseignements confidentiels comprennent également la propriété intellectuelle et les droits de propriété intellectuelle, les renseignements sur les affaires, les activités, le savoir-faire, les secrets commerciaux et la technologie, ainsi que toute connaissance obtenue par l'examen, l'observation ou l'utilisation des installations, des systèmes informatiques et/ou des registres et dossiers du Sous-locateur ou de tout autre document préparé par le Sous-locateur ou autrement dérivée de quelque manière que ce soit des Renseignements confidentiels, et toute information dont le Sous-locataire est tenu d'assurer la confidentialité ou dont il sait ou à des raisons de croire qu'elle doit être traitée comme confidentielle.

17.3. Le Sous-locataire s'engage par les présentes à :

- (i) préserver la confidentialité des Renseignements confidentiels;
- (ii) ne pas divulguer les Renseignements confidentiels à des tiers;
- (iii) ne pas utiliser les Renseignements confidentiels de toute manière pouvant nuire directement ou indirectement à la partie qui les a divulgués ou à qui ils appartiennent.

## 18. AUCUNE RELATION

Aucune clause du présent contrat de sous-location n'a pour but de créer et ne doit être interprétée comme créant une société de personnes, une coentreprise ou une relation de mandant-mandataire ou d'employeur-employé entre le Sous-locateur et le Sous-locataire, sauf dans la mesure explicitement prévue dans l'Entente de partenariat et dans toute entente de collaboration conclue par les parties.

## 19. AVIS

Tout avis aux termes du présent contrat de sous-location doit être par écrit et (i) remis en mains propres; (ii) envoyé par service de messagerie port payé avec livraison le lendemain; (iii) transmis par un moyen électronique permettant la remise d'un avis écrit ou imprimé, dans tous les cas, à l'adresse applicable indiquée ci-dessous. Un tel avis est irréfutablement réputé avoir été reçu le jour de sa remise.

Avis au Sous-locateur :

**MILA – Institut québécois d'intelligence artificielle**

6666, rue St-Urbain, bureau 200  
Montréal (Québec) H2S 3H1

À l'attention de : Stéphane Létourneau  
Vice-président, Partenariats et  
Affaires corporatives

Avec copie électronique à  
stephane.letourneau@mila.quebec

Avis au Sous-locataire :

**VILLE DE MONTRÉAL**

801, rue Brennan  
Montréal (Québec) H3C 0G4

À l'attention de : Sylvain Perras  
Directeur,  
Service technologie de  
l'information

Avec copie électronique à  
sylvain.perras@ville.montreal.qc.ca

## 20. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

20.1. Le présent contrat de sous-location et ses annexes contiennent l'intégralité de l'entente entre les parties relativement à l'objet des présentes. Toute modification au présent contrat de sous-location ne sera valide que si le Sous-locateur et le Sous-locataire y consentent expressément par écrit.

20.2. Les parties aux présentes reconnaissent et conviennent que toute modification apportée au Bail principal, que ce soit avant ou après la date des présentes, sera réputée faire partie du Bail



principal aux fins du présent contrat de sous-location, comme si la modification en avait fait partie en date des présentes.

- 20.3. En ce qui concerne l'exécution du présent contrat de sous-location, le seul écoulement du temps peut constituer le Sous-locataire en demeure conformément aux articles 1594 et 1600 du *Code civil du Québec*.
- 20.4. Le présent contrat de sous-location s'applique au profit de chacune des parties aux présentes et de leurs successeurs et ayants droit autorisés respectifs, et les lie.
- 20.5. Le présent contrat de sous-location est régi conformément aux lois de la province de Québec, et les parties doivent intenter toute procédure le concernant devant un tribunal compétent du district judiciaire de Montréal.
- 20.6. L'acceptation, la signature et la transmission du présent contrat de sous-location par moyen électronique ou télécopieur sont valides, de même que la signature par l'une ou plusieurs des parties de documents numérisés ou télécopiés portant la signature de l'autre partie ou des autres parties au présent contrat de sous-location.
- 20.7. Les annexes A, B, C, D et E font partie intégrante du présent contrat de sous-location.

## 21. PUBLICATION

Ni le Sous-locataire ni aucune autre personne ne peut publier ses droits en vertu du présent contrat de sous-location autrement que sous forme d'un avis de bail, comme prévu à l'article 2999.1 du Code civil du Québec et conformément aux dispositions ci-après mentionnées. Si le Locataire désire publier un document aux fins de donner avis du présent contrat de sous-location, il doit préparer un avis, lequel avis ne devra mentionner que les noms du Sous-locateur et du Sous-locataire, la Durée de la sous-location, les Lieux sous-loués et tout droit de renouvellement, sans aucune référence à quelques dispositions financières contenues dans le Bail, le contenu et la forme de l'avis devant être à la satisfaction du Sous-Locateur et du Locateur principal. À l'expiration ou à la résiliation du présent contrat de sous-location, le Sous-locataire doit, à ses frais, faire immédiatement radier toute publication, à défaut de quoi le Sous-locateur peut le faire aux frais du Sous-locataire, incluant des frais d'administration de quinze pourcent (15 %) et, à cette fin, le Sous-locataire constitue irrévocablement le Sous-locateur comme mandataire et fondé de pouvoir pour signer et publier toute radiation requise.

## 22. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

Le Sous-locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et il a remis une copie de ce règlement au Sous-locateur.

SIGNÉ en la ville de Montréal, province de Québec, le \_\_\_\_\_ 20\_\_.

**MILA – INSTITUT QUÉBÉCOIS D’INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE**

par :

---

Nom : Émilie Brunet  
Titre : Vice-présidente, Talent et Écosystème

**VILLE DE MONTRÉAL**

par :

---

Nom : M<sup>e</sup> Yves Saindon  
Titre : Greffier

Ce contrat a été approuvé par le \_\_\_\_\_ de la Ville de Montréal, le \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour  
de ..... 20\_\_ (Résolution \_\_\_\_\_).

## ANNEXE A

### EXTRAITS DU BAIL PRINCIPAL

#### « 18. INCENDIE ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

18.1 *En cas de destruction ou d'endommagement total ou partiel de l'Édifice par le feu ou toute autre cause, et dans l'éventualité où le Locateur principal décide de ne pas le restaurer ou de ne pas reconstruire un édifice substantiellement de même nature et de même qualité (que les Lieux Loués soient ou non endommagés ou détruits), le Locateur principal devra, dans les cent quatre-vingts (180) jours de l'incendie ou du sinistre, en aviser le Locataire par écrit. Dans une telle éventualité, ce Bail expirera alors immédiatement et le Locataire devra remettre immédiatement les Lieux Loués et tous les intérêts qu'il détient au Locateur principal ou, si ce n'est pas possible pour le Locataire en raison de certaines circonstances, et après communication au Locateur principal desdites circonstances et délais projetés, dans les meilleurs délais possibles du Locataire, pourvu cependant qu'il soit également mis fin à tous les baux des autres lieux loués dans l'Édifice qui ont été affectés de la même façon que les Lieux Loués par l'incendie ou le sinistre. Le Locataire ne sera redevable du Loyer que jusqu'à la date de la remise des Lieux Loués sauf si les Lieux Loués, pendant la période de cent quatre-vingts (180) jours, sont complètement ou partiellement inutilisables par le Locataire, auquel cas il y aura une réduction proportionnelle du Loyer pendant cette période. Cependant, si dans ce délai, le Locateur principal décide de restaurer l'Édifice ou de reconstruire un édifice qui soit substantiellement de même nature et de même qualité, le Locateur principal devra, dans les cent quatre-vingts (180) jours de l'incendie ou du sinistre, en aviser le Locataire par écrit et préciser la durée projetée des travaux de réfection et ce Bail demeurera en vigueur et aura plein effet. Le Locateur principal devra alors exécuter les travaux avec diligence raisonnable et le Loyer sera réduit en fonction de la Durée et de la superficie des Lieux Loués dont le Locataire sera privé. Le Locateur principal ne sera aucunement responsable envers le Locataire pour toute perte ou tout dommage occasionné par un tel incendie ou toute autre cause.*

18.2 *Si le Locateur principal décide de restaurer l'Édifice ou de le reconstruire comme ci-dessus mentionné, il est expressément entendu et convenu que l'obligation du Locateur principal se limitera à la reconstruction ou à la restauration de l'Édifice et des Lieux Loués afin de les ramener substantiellement dans l'état où ils avaient initialement été remis au Locataire, tels que modifiés conformément aux plans, devis et critères de construction et de décoration choisis par le Locateur principal au moment de la reconstruction pourvu qu'une fois reconstruit, les Lieux Loués aient une configuration et un aménagement similaires, dans la mesure du possible et en conformité avec les lois et règlements régissant telles constructions en vigueur à ce moment, à ceux qui existaient avant la date du sinistre ou de la destruction et que le niveau de construction en termes de qualité et de quantité soit similaire à celui qui existait avant la date du sinistre ou de la destruction et ce, dans la mesure du possible et en conformité avec les lois et règlements régissant telles constructions en vigueur à ce moment. Aucune disposition des présentes ne saurait obliger le Locateur principal à réparer ou reconstruire quelque modification, amélioration ou bien du Locataire que ce soit. Au contraire, la responsabilité relative à toutes les autres améliorations dans et aux Lieux Loués incombera alors entièrement au Locataire qui sera tenu de réparer et de rééquiper les Lieux Loués pour les ramener à des normes au moins équivalentes à celles qui existaient avant la date du sinistre et de la destruction.*

## 20. ASSURANCES

20.1 Pendant la Durée de ce Bail et tout renouvellement ou prolongation de celui-ci, le Locataire devra souscrire et maintenir en vigueur les assurances suivantes :

20.1.1 une assurance responsabilité civile générale pour les activités exercées dans ou à partir des Lieux Loués, leur utilisation et leur occupation, contre toute blessure corporelle, y compris le décès, et tout dommage matériel à des tiers, d'un montant de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) pour chaque événement, ou tout montant supérieur que le Locateur principal peut à l'occasion exiger;

20.1.1 une assurance dite « formule étendue », y inclus l'incendie, les fuites d'eau du réseau de gicleurs ou de tout autre dispositif de protection contre l'incendie, les tremblements de terre, l'effondrement et l'inondation, pour les meubles, le matériel, les biens en inventaire et les approvisionnements, les équipements installés à demeure, les glaces de vitrage (le cas échéant) et les améliorations du Locataire et tout autre bien situé dans les Lieux Loués ou en faisant partie, notamment les systèmes mécaniques et électriques (ou toute composante) installées par le Locataire dans les Lieux Loués, le tout pour un montant égal à la valeur à neuf (sans l'amortissement) dans chaque cas et incluant une clause de montant stipulé;

20.1.1 une assurance contre les dommages causés par le bris des équipements et machines (sous-pression ou autres) dite « formule combinée » et protégeant, sur les Lieux Loués, contre l'auto-destruction de ces équipements et machines, les dommages causés par tous ces événements aux biens situés dans les Lieux Loués et qui n'appartiennent pas au Locateur principal, et la perte d'exploitation en découlant, pour un montant égal aux dommages totaux prévisibles, sans déduction aucune pour la dépréciation, laquelle assurance devra être dotée des avenants requis par le Locateur principal;

20.1.1 une assurance responsabilité légale du Locataire, d'un montant égal à la valeur à neuf des Lieux Loués ou d'un montant plus élevé, tel que déterminé raisonnablement par le Locateur principal de temps à autre;

20.1.1 toute autre assurance additionnelle que le Locateur principal exigera raisonnablement de temps à autre.

20.2 Toutes les polices d'assurance du Locataire devront (i) satisfaire le Locateur principal dans leur forme celui-ci agissant raisonnablement, (ii) être souscrites auprès d'assureurs jugés acceptables par le Locateur principal, (iii) stipuler qu'elles ne pourront pas être résiliées ou devenir périmées à moins que l'assureur en avise le Locateur principal par écrit au moins trente (30) jours avant la date d'annulation ou de déchéance, et (iv) être des polices principales et non un ajout ou une souscription à toute autre assurance disponible au Locataire ou à toute autre partie assurée par ladite police. Chaque police devra nommer le Locateur principal et sur justificatif raisonnable du Locateur principal, tout tiers désigné par le Locateur principal comme assuré additionnel selon leurs intérêts respectifs. Chaque police d'assurance responsabilité contiendra une clause d'assurance réciproque et une clause de divisibilité des intérêts d'assurance entre le Locateur principal et le Locataire. Le Locataire remettra sur demande du Locateur principal un certificat d'assurance concernant toutes ces polices d'assurance ou leur renouvellement.

- 20.2 Si le Locataire faisait défaut de prendre et de maintenir en vigueur ces dites assurances, le Locateur principal pourra, sur avis écrit de cinq (5) jours au Locataire, le faire et payer les primes d'assurance requises. Le Locataire devra alors, s'il y a lieu, rembourser au Locateur principal les sommes ainsi payées et des frais d'administration égaux à quinze pour cent (15 %) de ces sommes, à titre de Loyer Additionnel, et ce, sur simple demande.
- 20.2 Le Locataire s'engage à payer au Locateur principal, sur présentation des pièces justificatives, toute prime d'assurance supplémentaire que les assureurs du Locateur principal pourraient exiger en raison de la nature de l'entreprise ou des activités du Locataire, ainsi que des articles qu'il aurait introduits ou entreposés dans les Lieux Loués. Le Locataire devra en outre tenir le Locateur principal à couvert de toute demande d'indemnisation des autres locataires de l'Édifice en cas de hausse de leurs primes d'assurance pour ces motifs.
- 20.2 Le Locataire s'engage à ne rien introduire ni entreposer dans les Lieux Loués qui pourrait constituer un motif de résiliation des assurances souscrites par le Locateur principal.
- 20.2 Le Locataire s'engage à se soumettre aux règles et exigences raisonnables de toute compagnie d'assurance ayant fourni une couverture de quelque nature qu'elle soit qui protège le Terrain 6666 et l'Édifice 6666 ou le Terrain 6650 et l'Édifice 6650, selon le cas. Aucun produit inflammable ni explosif ne devra, en aucun temps, être introduit ni conservé dans les Lieux Loués. »

## ANNEXE B

### PLAN DES LIEUX SOUS-LOUÉS Ville de Montréal 8 - places



## ANNEXE C

### MOBILIER ET AMÉLIORATIONS LOCATIVES

L'image ci-bas est présentée à titre indicatif seulement.

- Le mobilier inclut 8 postes de travail avec 8 chaises
- Une table et 4 chaises pour l'espace réunion
- Un tableau sur le mur
- Le mobilier EXCLUT la télévision qui est sur l'image ci-bas



## ANNEXE D

### ACCÈS À INTERNET

#### **SERVICES ACCÈS INTERNET (WI-FI) :**

Le service d'accès Internet offre au Sous-Locataire une connexion sans fil qui permet une activité régulière, telle que la navigation Web, la possibilité d'envoyer et de recevoir des communications électroniques et autres activités similaires à partir de l'espace sous-loué, et ce, sans aucun système de redondance (le « **Service Internet** »). Le Sous-Locateur se réserve le droit d'utiliser ou de changer ses équipements et installations ainsi que son niveau de service, à son entière discrétion et sans préavis. Ce Service Internet comprend l'assistance pour le bon fonctionnement des équipements et installations du Sous-Locateur durant les Heures normales d'affaires. Le Sous-Locateur ne peut pas garantir qu'un niveau particulier de disponibilité sera possible au Sous-Locataire en lien avec l'utilisation du réseau du Sous-Locateur (ou de l'internet).

**Sécurité :** Le réseau sera protégé lors de la connexion par le Sous-Locateur, mais ce dernier ne fait aucune déclaration concernant la sécurité de son réseau (ou de l'internet) ni sur aucune information que le Sous-Locataire lui demande. Le Sous-Locataire reconnaît que le Sous-Locateur ne contrôle pas le contenu de l'information transmise par le biais des lignes ou des équipements, qui comprend la télécommunication du Sous-Locateur, mais ne se limite pas à l'accès à Internet. Le Sous-Locataire reconnaît en outre que le Sous-Locateur fournit simplement un conduit pour les transmissions par Internet du Sous-Locataire et que le Sous-Locateur décline toute responsabilité pour le contenu des transmissions par le Sous-Locataire. Le Sous-Locataire devrait adopter toutes les mesures de sécurité (telles que le cryptage) qu'il juge appropriées selon les circonstances. Toutefois, le Sous-Locataire est responsable du maintien de la protection de base de la sécurité de ses postes de travail. Le Sous-Locataire devra minimalement installer un antivirus reconnu qui respecte les standards de l'industrie dans ce domaine offrant une mise à jour automatique, et ce, sur chaque poste de travail (y compris les ordinateurs portables).

**Utilisation :** Le Service Internet ne peut être utilisé dans un but ou d'une manière contraire à la loi ou de façon abusive dont, notamment, de façon à mettre en péril les installations, de manière à nuire à autrui, de manière à empêcher autrui d'en faire un usage juste et proportionné, pour envoyer de façon massive des courriers non sollicités ou pour envoyer des messages importuns ou offensants. Pour plus de certitude, la capacité maximale permise qui ne sera pas considérée comme abusive par le Sous-Locateur pour le Service Internet est celle nécessaire au Sous-Locataire pour couvrir ses besoins raisonnables d'affaires. De plus, le Sous-Locataire est interdit de se livrer à des violations sécurité du système ou du réseau. Exemples d'activités interdites incluent, sans limitation, le piratage, *cracking*, ou en utilisant des systèmes sans autorisation; analyse des ports; mener des attaques par déni de service; et la distribution de virus ou autres logiciels nuisibles. À cet effet, le Sous-Locateur aura le pouvoir d'examiner tous incidents de sécurité ou les activités reliées qui peuvent potentiellement aller à l'encontre de ses politiques et exigences en la matière. Le Sous-Locateur se réserve le droit de surveiller les activités sur son réseau (piratage, fraude ou utilisation illicite) de tous les usagers de son réseau, y compris le Sous-Locataire, et de suspendre l'accès à Internet des équipements de toute personne qui permet l'exercice de tels cas d'abus.



Il sera de la responsabilité du Sous-Locataire de fournir et maintenir un système qui est compatible avec le Service Internet, y compris le matériel de communication nécessaire pour permettre la réception du Service Internet et d'obtenir les licences pour un tiers logiciel afin de permettre au Sous-Locataire d'utiliser le système. Le Sous-Locateur ne sera pas responsable en aucun cas pour toute perte ou dommage (y compris les pertes ou dommages directs, indirects ou consécutifs) découlant directement ou indirectement de (i) l'incompatibilité ou l'échec du système (y compris, sans limitation, toute incompatibilité ou l'échec de ces lignes de communication et de l'équipement) avec ou en relation avec le Service Internet; ou (ii) l'utilisation du Sous-Locataire de ses logiciels.

**Limitation de Responsabilité :** Le Sous-Locateur n'est pas responsable de l'interruption, de la défectuosité ou du ralentissement du Service Internet, et ce, même si cela est directement imputable au Sous-Locataire. Le seul recours du Sous-Locataire dans le cas d'un tel manquement par le Sous-Locateur sera que le Sous-Locateur remédie à la défaillance suivant la remise d'un avis écrit. Le Sous-Locateur n'est pas responsable du contenu des communications qu'il transporte ni des violations de droits d'auteur ou de marques de commerce, des fausses représentations ou des actes de concurrence déloyale découlant d'informations transmises ou reçues par le biais des installations. Le Sous-Locateur n'est en aucun cas responsable des pertes économiques ou financières que pourrait subir le Sous-Locataire. Le Sous-Locateur ne garantit pas que le Service Internet correspond à l'utilisation que veut en faire le Sous-Locataire, et ce, considérant notamment les développements technologiques qui peuvent survenir pendant la durée du sous-bail. Le Sous-Locateur n'est pas responsable des dommages causés par des virus ou autre forme de piratage transmis ou posés par le biais des installations.

**Révision :** Le Sous-Locateur peut modifier ce Service Internet à tout moment, avec ou sans préavis.

## ANNEXE E

### RÈGLEMENTS DE L'ÉDIFICE

1. Quand il quitte ses lieux loués le jour ou le soir, chaque locataire doit voir à ce que toutes les portes et fenêtres soient fermées pour éviter toute possibilité de dommage par le feu, la pluie, les tempêtes ou le gel.
2. Aucun locataire ne doit faire, apporter, conserver ou tolérer, dans les lieux loués qu'il occupe ou leur voisinage, rien qui puisse contrevenir aux lois et règlements touchant les incendies, la santé ou l'hygiène, et aux règlements municipaux qui s'appliquent aux Lieux Loués.
3. Le Locateur principal se réserve le droit d'imposer des limites de poids pour les coffres-forts et les machines, d'en désigner l'emplacement et de voir à ce que les charges soient convenablement réparties sur les planchers. Tout dommage qui pourrait être causé à l'Édifice du fait que les planchers ont été surchargés, doit être réparé par le locataire et à ses frais.
4. Aucun locataire ne permettra l'introduction dans ses lieux loués ou dans l'Édifice de machines ou dispositifs mécaniques quelconques susceptibles de créer des bruits ou des vibrations inacceptables, ou d'endommager les lieux loués ou l'Édifice.
5. Sauf autorisation du Locateur principal, un locataire ne peut utiliser d'électricité autre que celle provenant du système général installé dans l'Édifice. Tous les câblages électriques, informatiques ou téléphoniques spéciaux autorisés par le Locateur principal doivent être posés aux endroits et de la façon indiquée par lui; en l'absence d'instructions, il est interdit de percer ou de couper des éléments quelconques de l'Édifice.
6. Chaque locataire tiendra les lieux loués qu'il occupe propres et en bon état; il ne doit tolérer l'accumulation d'aucun objet inutile, ni d'aucune ordure. Il est interdit d'avoir des animaux dans les lieux loués ou dans leur voisinage.
7. Tout bris de verre dont un locataire est responsable sera réparé à ses frais.
8. Il est interdit aux locataires, à leurs employés, commis et préposés d'utiliser les lieux loués comme lieux d'habitation ou à des fins immorales ou illégitimes. Il leur est interdit de faire ou de tolérer, dans l'Édifice, des bruits inappropriés, ou de gêner de quelque façon que ce soit le bien-être des autres locataires et des personnes traitant avec eux. Il leur est interdit de jeter quoi que ce soit par les fenêtres, portes ou toutes autres ouvertures, et dans les passages de l'Édifice.
9. Le Locateur principal reste seul maître de l'affectation des trottoirs, entrées, couloirs, antichambres, ascenseurs et escaliers, qui ne doivent en aucun cas être obstrués ni utilisés par les locataires à des fins autres que l'entrée et la sortie de leurs établissements ou locaux.

10. Il est interdit aux locataires de transporter des marchandises ou des ordures par les ascenseurs réservés aux personnes; ces tâches doivent être exécutées exclusivement par les monte-charge.
11. Les portes d'ascenseurs ne doivent pas être indûment tenues ouvertes.
12. Le colportage ou la sollicitation de porte à porte sont interdits dans l'Édifice, et les locataires doivent collaborer à cette fin.
13. Le transport du mobilier, des articles encombrants et des matériaux de construction dont les locataires peuvent avoir besoin à l'occasion pour ériger des cloisons ou effectuer des modifications ou améliorations dans leurs locaux ne peut avoir lieu qu'aux heures et de la façon autorisées par le Locateur principal. Les locataires réparent à leurs frais les dommages que pourrait causer, à l'Édifice ou aux lieux loués qu'ils occupent, le transport de meubles, d'articles encombrants ou matériaux de construction.
14. Les diables, chariots et appareils semblables utilisés pour livrer ou recevoir des marchandises ou du matériel doivent être munis de pneus de caoutchouc, de rails latéraux et de tout autre dispositif de sécurité que le Locateur principal exige.
15. Il est interdit de faire des ventes aux enchères ou à l'encan dans les lieux loués ou ailleurs dans l'Édifice.
16. Il est interdit d'utiliser les toilettes et autres postes d'eau ou d'égout à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés. Il est interdit d'y jeter des ordures, chiffons, cendres, produits chimiques ou autres substances.
17. Aucune bicyclette ni autre véhicule ne doit être introduit dans l'Édifice, sauf aux endroits désignés par le Locateur principal.
18. Les locataires ne devront pas modifier les serrures existantes ou attacher aux portes et/ou fenêtres des serrures supplémentaires ou dispositifs similaires.
19. Tout ajustement à l'équipement mécanique, tel que les thermostats, radiateurs, diffuseurs, etc., ne pourra être effectué que par le personnel du Locateur principal.
20. De temps à autre, le Locateur principal pourra modifier, abroger ou ajouter aux présents règlements et tout locataire devra les respecter, sans recours de sa part pourvu que telle modification ou abrogation ne soit pas contraire aux dispositions du Bail étant entendu que les dispositions du Bail ont préséance sur les dispositions de cette annexe.
21. S'il y a lieu, chaque locataire permettra aux laveurs de vitres de nettoyer les vitres des lieux loués pendant les heures normales d'affaires.
22. Aucun locataire n'installera aucune machine distributrice dans l'Édifice et n'en autorisera pas

l'installation ou l'utilisation.

23. Il est interdit à quiconque de fumer où que ce soit dans l'Édifice, y compris dans les lieux loués. Chaque locataire, ses employés, clients et autres invités doivent faire preuve de civisme et respecter la propreté de l'entrée principale extérieure. Chaque locataire, ses employés, clients et autres invités doivent utiliser les cendriers installés par le Locateur principal, s'il y a lieu.

## CONVENTION

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

(Ci-après nommée la « **VILLE** »)

**ET :** **MILA – INSTITUT QUÉBÉCOIS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**, organisation dûment constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (LC 2009, c. 23) ayant son siège social au 6650-6666, rue Saint-Urbain, 2<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H2S 3G9, agissant et représentée par Valérie Pisano, présidente et chef de la Direction, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 702673120RT0001  
Numéro d'inscription TVQ : 1225234156TQ0001

(Ci-après nommée « **MILA** »)

MILA et la VILLE sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « Partie » ou les « Parties ».

**ATTENDU QUE** MILA a développé une expertise de renommée internationale dans le domaine de l'intelligence artificielle (ci-après l'« IA ») et plus spécifiquement dans le domaine de l'apprentissage profond;

**ATTENDU QUE** MILA a pour mission de promouvoir, coordonner et développer la recherche en matière d'IA et d'apprentissage automatique afin de mobiliser savoirs, expertises et nouvelles technologies dans le but de les appliquer dans tous les domaines de l'activité humaine et de bâtir une société meilleure;

**ATTENDU QUE** MILA est un chef de file pour le développement de l'IA au Québec;

**ATTENDU QUE** MILA accueille dans ses espaces une sélection de partenaires en leur offrant des laboratoires corporatifs afin de favoriser les échanges scientifiques par le biais de la proximité des équipes de chercheurs académiques et de l'industrie;

**ATTENDU QUE** la qualité de partenaire ayant conclu une entente de partenariat avec MILA est une condition préalable obligatoire pour louer des laboratoires corporatifs à MILA;

**ATTENDU QUE** la VILLE souhaite être un pôle international de recherches appliquées en IA;

**ATTENDU QUE** la VILLE souhaite réaliser plusieurs projets en IA tels que : Exploitation des données vidéos, Analytique des foules, Mobilité intelligente, et autres;

**ATTENDU QUE** la VILLE souhaite bénéficier du réseau étendu de la communauté MILA (étudiants, chercheurs, professeurs, partenaires industriels, startups, et autres) pour réaliser ses projets;

**ATTENDU QUE** la VILLE souhaite accroître sa visibilité et son implication dans le domaine de l'IA afin d'attirer de nouveaux talents dans un domaine hautement compétitif;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent que la réalisation de projets se fasse dans un mode collaboratif favorisant le transfert de connaissances et de savoir-faire;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent collaborer, échanger sur le plan technique et participer conjointement aux efforts de recherche et de développement de la VILLE en IA;

**ATTENDU QUE** la Ville désire s'associer au MILA et louer un de ses laboratoires corporatifs;

**ATTENDU QUE** la VILLE a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de *la Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à MILA;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

## **ARTICLE 1** **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe I** » : Liste des Privilèges offerts à Ville de Montréal par MILA.

« **Annexe II** » : Contrat de sous-location entre MILA et Ville de Montréal.

« **Annexe III** » : Grille de tarifs.

« **Divulgation** » : Signifie le fait de porter à la connaissance de l'autre Partie ou de tiers, ou de laisser porter à leur connaissance toute information confidentielle sur quelque support que ce soit.

« **Information confidentielle** » : Toutes les informations techniques, commerciales, financières, opérationnelles, ou de quelque nature que ce soit, communiquées par une Partie à l'autre Partie, ou à laquelle une Partie a accès dans le cadre de l'exécution de la convention en regard de l'autre Partie, à l'occasion de l'exécution de la convention, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, par remise de documents ou par voie de fourniture de produits, échantillons, matériels, résultats, codes sources,

logiciels, données, ou oralement, en particulier lors de réunions ou d'entretiens avec des employés des Parties ou portées à leur connaissance à l'occasion de démonstrations ou de visites d'unités et d'installations de MILA ou de la VILLE qui concernent l'autre Partie.

« **Intelligence artificielle (IA)** » : représente l'ensemble des théories et des techniques qui permettent aux machines d'imiter une forme d'intelligence humaine comme la reconnaissance de forme et la traduction linguistique.

« **Projet Spécifique** » : projet de recherche appliquée en IA dans un domaine d'intérêt de la VILLE, exécuté dans un mode collaboratif favorisant le transfert de connaissances et de savoir-faire; chaque projet est décrit et visé par une entente distincte devant être conclue entre les Parties.

« **Publication** » : Les mémoires de maîtrise, thèses de doctorat, articles, séminaires et autres présentations orales ou écrites sur quelque support que ce soit produit dans le cadre de la présente convention.

« **Responsable** » : Le directeur du Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal ou son représentant dûment autorisé.

« **Services** » : Services pris en charge par MILA afin de mettre à la disposition de la VILLE l'ensemble des Privilèges énoncés à l'Annexe I.

## **ARTICLE 2** **OBJET**

La présente convention établit le cadre de la collaboration entre la VILLE et le MILA et le réseau étendu de sa communauté de chercheurs, d'étudiants, de professeurs, de partenaires industriels, de startups et d'autres entités faisant partie de cette communauté, selon les termes et conditions de la présente convention et ses annexes, pour se doter des meilleurs outils de travail afin de répondre à son objectif de rehaussement de compétences, de connaissances et de maîtrise d'outils en matière d'IA et de traitement avancé de la donnée. Cette collaboration porte notamment sur des Services offerts par MILA à la VILLE, sur la location d'un espace laboratoire dans ses locaux au bénéfice de la VILLE et sur la mise à la disposition, par la VILLE, du réseau MTLWifi au MILA, comme décrit à l'article 5.8.

## **ARTICLE 3** **INTERPRÉTATION**

- 3.1 Le préambule et les Annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention.
- 3.2 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des annexes I, II et III qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

#### **ARTICLE 4** **DURÉE**

La présente convention est d'une durée de cinq (5) ans. Elle prend effet dès son approbation par le conseil d'agglomération de la VILLE (la « Date d'approbation ») et se termine cinq (5) ans après la date de début de la sous-location prévue au Contrat de sous-location (Annexe II) (la « Date de fin »), le tout sous réserve des articles 13 et 15.

#### **ARTICLE 5** **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

En contrepartie de l'exécution par MILA de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la VILLE doit :

- 5.1 Assurer au MILA la collaboration du Responsable;
- 5.2 Respecter les obligations prévues aux présentes pendant toute la durée de la location d'espaces de laboratoire corporatif au MILA;
- 5.3 Respecter les règles de conduite qui peuvent être établies de temps à autre par MILA pour tous ses partenaires;
- 5.4 Remettre au MILA les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution des obligations prévues à la présente convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Responsable ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.5 Transmettre au MILA le nom, le titre et les coordonnées des individus qui auront été sélectionnés par la VILLE pour avoir accès aux privilèges décrits à l'Annexe I;
- 5.6 Communiquer avec diligence au MILA la décision du Responsable sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par MILA;
- 5.7 Lui verser les sommes prévues à l'article 8 de la présente convention;
- 5.8 Mettre à la disposition de MILA, selon les modalités décrites ci-dessous, le réseau d'accès Wifi public MTLWifi, lequel sera accessible à tous les partenaires de MILA et les visiteurs aux conditions d'utilisation prévues et applicables lors de son usage :
  - 5.8.1 Accès continu à l'équivalent de 100 personnes à 10 Mbps par personne;
  - 5.8.2 Couverture des espaces au 6650, rue Saint-Urbain comme suit :
    - 6650 – RDC : Agora/Auditorium/Salle multifonctionnelle : 507m<sup>2</sup> (5462pi<sup>2</sup>);
    - 6650 – 2<sup>e</sup> étage : Salles de conférence (4) : 97m<sup>2</sup> (1046pi<sup>2</sup>);
    - 6650 – 2<sup>e</sup> étage : Auditorium double : 199m<sup>2</sup> (2146pi<sup>2</sup>).

#### **ARTICLE 6** **OBLIGATIONS de MILA**

En considération de la contrepartie versée par la VILLE, MILA s'engage à :



- 6.1 Exécuter les obligations prévues à la présente convention et décrites à l'Annexe I en collaboration étroite avec le Responsable étant entendu que MILA conserve le libre choix des moyens d'exécution de la présente convention;
- 6.2 Reconnaître la VILLE à titre de partenaire et lui octroyer tous les privilèges décrits à l'Annexe I, et ce, pendant toute la durée de la présente convention;
- 6.3 Soumettre à la VILLE une ou des factures précisant le taux et le montant des taxes applicables, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.4 Respecter les lois et les règlements en vigueur, se procurer tout permis ou toute licence exigée par les autorités compétentes et payer toutes les taxes et redevances qui pourraient être exigées en vertu de la présente convention;
- 6.5 Rendre disponibles les ressources nécessaires à l'exécution de la présente convention. Le recours à la sous-traitance est interdit sauf de manière accessoire et MILA s'engage à fournir l'essentiel des services à même ses propres ressources.

## **ARTICLE 7** **PRÉROGATIVES DU RESPONSABLE**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Responsable a pleine compétence pour coordonner l'exécution de la présente convention.

## **ARTICLE 8** **PAIEMENT**

- 8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par MILA, la VILLE s'engage à lui verser une somme maximale de cinq cent mille dollars (500 000,00 \$) taxes incluses ainsi que tous les frais associés aux Services de MILA.

La VILLE s'engage aussi à verser au MILA une somme de six cents dollars (600,00 \$) plus les taxes par mois par poste de travail occupé par la VILLE, pour les frais de location d'un espace laboratoire dans les locaux de MILA, et ce, conformément au Contrat de sous-location joint à l'Annexe II.

- 8.2 Les sommes prévues au présent article sont payables comme indiqué ci-dessous :
  - 8.2.1 Une somme maximale de cent mille dollars (100 000,00 \$) dans les trente (30) jours suivant la Date d'approbation, comme définie à l'article 4;
  - 8.2.2 Une somme maximale de cent mille dollars (100 000,00 \$) dans les trente (30) jours suivant la date anniversaire de la Date d'approbation, pour les premier, deuxième et troisième anniversaires de la Date d'approbation;
  - 8.2.3 Une somme de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) dans les trente (30) jours

suivant la date du quatrième anniversaire de la Date d'approbation, et une somme de cinquante mille dollars (50 000,00 \$) dans les trente (30) jours suivant la Date de fin, comme définie à l'article 4 des présentes.

Chaque versement est conditionnel à ce que MILA ait respecté les termes et conditions de la présente convention.

Les factures de MILA sont payables dans les trente (30) jours de leur réception. Toutefois, la VILLE ne versera pas les sommes à MILA si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

- 8.3 Aucun paiement des sommes au MILA ne constitue une reconnaissance du fait que l'exécution de ses obligations est satisfaisante ou conforme aux termes de la présente convention.

## **ARTICLE 9** **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

- 9.1 La responsabilité de la VILLE pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder cinq cent mille dollars (500 000,00 \$).
- 9.2 La prétention de MILA selon laquelle ses Services ne sont pas taxables n'engage aucunement la responsabilité de la VILLE. Aucune somme additionnelle ne sera versée à titre de taxes à MILA. Ce dernier doit prendre fait et cause pour la VILLE et la tenir indemne, en capital, intérêts et frais, de toute réclamation formulée ou de toute décision prise par les autorités fiscales à cet égard.

## **ARTICLE 10** **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

- 10.1 Les Parties reconnaissent que des Projets spécifiques pourront être réalisés et que des ententes distinctes seront conclues eu égard à chacun des projets.
- 10.2 Ni le MILA ni la VILLE, n'accorde aucun droit, titre ou intérêt et conserve tous les droits, titres et intérêts à l'égard des droits de propriété intellectuelle dont il est propriétaire (notamment les droits de paternité d'une œuvre, les droits d'auteur et les œuvres pouvant être protégées par droit d'auteur (y compris les programmes informatiques)) et des droits dans des données et des bases de données, des brevets, des présentations de brevet et des inventions (pouvant être protégées par un brevet ou non). Le MILA, et la VILLE, chacun séparément a la propriété des idées, des recherches, des données, des dessins, des devis, des propositions, des analyses, des procédés, des logiciels, des applications, des codes source, des codes objet, des logiciels utilitaires, des méthodes, du savoir-faire, des documents, des renseignements et des habiletés (les « **produits** ») qu'il a acquis ou mis au point pendant la durée des présentes. Les Parties doivent définir les droits de propriété intellectuelle afférents aux travaux résultant d'une collaboration éventuelle entre eux concernant un Projet spécifique aux termes d'une entente distincte de collaboration. En ce qui concerne les produits susceptibles de résulter d'une telle collaboration, le MILA

favorisera les modalités faisant en sorte que les produits en question soient mis à la disposition des milieux de la recherche aux termes d'une licence de logiciel ouvert.

- 10.3 MILA garantit à la VILLE qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits de propriété intellectuelle relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention.
- 10.4 MILA tient la VILLE indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

## **ARTICLE 11** **CONFIDENTIALITÉ**

- 11.1 Les Parties reconnaissent que pour faciliter l'échange et pour accomplir les objectifs de la présente convention, que des Informations confidentielles pourraient être échangées entre les Parties. L'Information confidentielle partagée par les Parties peut représenter des actifs importants et des secrets commerciaux appartenant aux Parties qui reconnaissent ainsi l'importance et la sensibilité de ces informations. Ces Informations confidentielles ne peuvent être divulguées par la Partie qui les reçoit, à un tiers, sans l'autorisation écrite et préalable de l'autre Partie.
- 11.2 La confidentialité ne s'applique toutefois pas aux informations qui :
- 11.2.1 Sont déjà connues de la Partie à laquelle elles sont divulguées autrement qu'en les ayant obtenues de l'autre Partie sous le couvert de la confidentialité;
  - 11.2.2 Deviennent partie intégrante du domaine public, sans qu'il y ait violation de la présente obligation de confidentialité;
  - 11.2.3 Sont divulguées par un tiers ayant légalement le droit de le faire;
  - 11.2.4 Doivent être divulguées en raison de la loi ou de la réglementation. La Partie qui entend divulguer cette Information confidentielle doit en aviser l'autre Partie afin qu'elle puisse avoir l'opportunité d'entreprendre les démarches pour s'y opposer à temps, si elle le juge à propos.
- 11.3 Pendant la durée de la présente convention, aucune Partie ne peut émettre de communiqué public en ce qui concerne l'exécution de la convention sans avoir obtenu l'approbation écrite préalable de l'autre Partie qui peut revoir le contenu du communiqué et y apporter les modifications raisonnables qu'elle juge appropriées.
- 11.4 Les Parties reconnaissent qu'un bris de confidentialité de leur part peut causer des dommages irréparables à l'autre Partie.
- 11.5 En aucun temps, une Partie ne peut utiliser les signatures, marques de commerce ou logo de l'autre Partie sans avoir obtenu préalablement l'accord écrit de cette Partie.

- 11.6 Concernant plus précisément l'utilisation du logo de la VILLE par MILA, MILA s'engage à respecter les normes graphiques qui régissent l'utilisation du logo de la Ville.

## **ARTICLE 12** **PUBLICATION-DIVULGATION**

La Partie qui souhaite publier ou divulguer des informations découlant de la présente convention, doit demander l'accord préalable et écrit de l'autre Partie et doit mentionner le motif de la Publication ou de la Divulgence dans un avis à l'autre Partie. Les Parties s'entendront pour convenir ensemble du délai requis pour la lecture de tout projet de Publication ou de Divulgence relative à la présente convention.

## **ARTICLE 13** **RÉSILIATION**

- 13.1 À partir de la date du troisième anniversaire de la Date d'approbation, chacune des Parties peut mettre fin à la présente convention en tout temps. Elle avise l'autre Partie par écrit de son intention de mettre fin à la présente convention.
- 13.2 Advenant la résiliation de la convention, la VILLE devra à MILA la fraction du montant payable pour l'année en cours correspondant au pro rata sur une année du nombre de mois entamés depuis la dernière date d'anniversaire de la Date d'approbation; et le MILA devra rembourser à la VILLE tout montant payé en trop en conséquence de ce calcul. MILA n'a aucun recours contre la VILLE pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

## **ARTICLE 14** **SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS**

Les obligations souscrites par MILA aux termes des articles 6.5, 8.2.3, 9.2, 10, 11, 12, et 18 survivent à toute résiliation ou à l'arrivée du terme de la présente convention.

## **ARTICLE 15** **DÉFAUTS**

- 15.1 Il y a défaut :
- 15.1.1 Si MILA n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
  - 15.1.2 Si MILA fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
  - 15.1.3 Si l'administration de MILA passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par MILA pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

- 15.1.4 Si MILA perd son statut d'organisme sans but lucratif.
- 15.2 Dans le cas prévu au sous-paragraphe 15.1.1, le Responsable avise par écrit MILA du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que MILA n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, MILA refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la VILLE pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 15.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 15.1.2, 15.1.3 et 15.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 15.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 15.2 ou 15.3, la VILLE acquittera le coût des Services rendus à la date de l'avis du Responsable ou de l'événement selon le cas. MILA n'a aucun recours contre la VILLE pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation que cette dernière soit effectuée en application des articles 15.2 ou 15.3.

## **ARTICLE 16**

### **ASSURANCES ET INDEMNISATION**

- 16.1 MILA doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et MILA **s'engage à demander à ses assureurs d'ajouter la VILLE comme co-assurée.**
- 16.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la VILLE, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par MILA ou par l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la VILLE.
- 16.3 MILA s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. MILA doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

## **ARTICLE 17**

### **REPRÉSENTATION ET GARANTIE**

- 17.1 MILA déclare et garantit :
- 17.1.1 Qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

- 17.1.2 Que les Services visés par la présente convention s'inscrivent dans le cadre de sa mission et qu'il a les compétences requises et les ressources pour les fournir;
  - 17.1.3 Que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec la présente convention ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
  - 17.1.4 Qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention;
  - 17.1.5 Que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la VILLE n'aurait pas signé celle-ci.
- 17.2 La VILLE reconnaît que, compte tenu de la nature des Services rendus par MILA, MILA n'émet aucune garantie de résultats.

#### **ARTICLE 18** **NON-SOLLICITATION**

MILA et la VILLE s'engagent pendant la durée de la présente convention et pour une période de douze (12) mois suivant l'expiration de celle-ci, à ne pas solliciter un employé de l'autre Partie pour des emplois, mandats ou services, sans avoir au préalable obtenu l'approbation écrite de ladite Partie.

#### **ARTICLE 19** **RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION**

- 19.1 Pendant la durée de la présente convention, la VILLE s'engage à tenir indemne et à dédommager MILA, ses mandataires et ses représentants, de quelque réclamation, dommage ou action occasionné au MILA et résultant directement ou indirectement de la négligence de la VILLE dans l'exécution des obligations lui incombant en vertu de la présente convention, sauf dans la mesure où la réclamation, le dommage ou l'action, selon le cas, est attribuable à la négligence de MILA ou si MILA y a contribué.
- 19.2 Pendant la durée de la présente convention, MILA prend fait et cause pour la VILLE et s'engage à la tenir indemne et à la dédommager ainsi que ses mandataires et ses représentants, de tout jugement ou toute décision qui pourrait être prononcé à son encontre, en capital, intérêts et frais, dans toute poursuite ou réclamation et résultant directement ou indirectement de la négligence de MILA dans l'exécution des obligations lui incombant en vertu de la présente convention, sauf dans la mesure où la réclamation, le dommage ou l'action, selon le cas, est attribuable à la négligence de la VILLE, ou si la VILLE y a contribué.

**ARTICLE 20**  
**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**20.1 Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

**20.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

**20.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

**20.4 Représentations**

MILA n'est pas le mandataire de la VILLE et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

La VILLE n'est pas le mandataire de MILA et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

**20.5 Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des deux Parties.

**20.6 Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

**20.7 Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

**20.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

**20.9 Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui

permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

**Élection de domicile de MILA**

MILA fait élection de domicile au 6666, rue Saint-Urbain, bureau 200, Montréal, Québec, H2S 3G9 et tout avis doit être adressé à l'attention de la Présidente et chef de la direction. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la VILLE sa nouvelle adresse, MILA fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

**Élection de domicile de la VILLE**

La VILLE fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H2Y 1C6 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable de cette convention.

**20.10 Exemple ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le     <sup>e</sup> jour de ..... 20

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

Le     <sup>e</sup> jour de ..... 20

**MILA**

Par : \_\_\_\_\_  
(Nom et titre)

Cette convention a été approuvée par le \_\_\_\_\_, le     <sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_ (Résolution.....).



## ANNEXE I

### LISTE DES PRIVILÈGES OFFERTS À VILLE DE MONTRÉAL PAR MILA

#### 1. Visibilité corporative

La VILLE jouit de la visibilité suivante :

- a. Son nom ou son logo apparaît sur le site web de MILA;
- b. Son nom ou son logo apparaît sur les documents promotionnels présentant la liste des partenaires de MILA;
- c. Son nom ou son logo apparaît, à l'intérieur des espaces de MILA, sur le support prévu pour présenter l'ensemble des partenaires de MILA;
- d. Puisque la VILLE est aussi un locataire de MILA, son nom ou son logo apparaît sur la façade de son laboratoire corporatif.

Les paramètres graphiques d'affichage sont dans tous les cas déterminés par MILA.

#### 2. Accès à la recherche de MILA

La VILLE est informée des travaux de recherche qui ont cours au MILA :

- a. Elle est informée des orientations des travaux de l'heure;
- b. Elle est informée des Publications en préparation (thème, titre, auteur, constats principaux); sur demande, elle peut avoir accès au projet de Publication;
- c. Elle est informée des publications diffusées;
- d. Elle a accès aux présentations scientifiques internes (ateliers, séminaires) des équipes de MILA;
- e. Elle est informée des événements scientifiques externes auxquels participe l'équipe de MILA;
- f. À la discrétion de MILA, dans une mesure restreinte et raisonnable, elle a accès, au besoin, à des explications et conseils des experts technologiques pour l'assister à comprendre les travaux de recherche précités;
- g. Concernant la puissance de calcul en particulier, elle a accès à de l'information et expertise sur les éléments suivants :
  - De nouvelles technologies avancées développées pour l'apprentissage profond (dans la mesure où des Publications qui les utilisent sont imminentes);
  - L'utilisation massive de centres de calcul de pointe adaptés à l'IA (*on premise* et *cloud*);

- Des retours d'experts sur les éventuels défauts et limites d'utilisation de certaines technologies.

2.1 MILA fera aussi de la recherche qui ne sera pas partagée de la façon décrite ci-dessus :

- Les travaux de recherche appliquée financés par un tiers, les travaux confidentiels des autres partenaires, et les travaux de recherche confidentiels des startups hébergées au MILA, sont exclus du champ d'application de ces dispositions concernant l'accès à la recherche. Par ailleurs, l'accès à la recherche vise une sélection de projets de recherche, car des professeurs de MILA pourraient vouloir conserver leurs travaux confidentiels jusqu'à leur Publication.

### 3. Accès au talent

La VILLE a accès au talent de MILA :

- a. Les offres de stages pour les étudiants de MILA sont diffusées vers eux en priorité;
- b. Elle a accès aux événements de recrutement organisés par MILA;
- c. Elle est identifiée comme partenaire de MILA par le biais de son logo sur différents médias qui sont portés à l'attention des étudiants de MILA;
- d. Elle a un accès privilégié aux offres de formation (exécutive et technologique) que le MILA propose à ses partenaires (par exemple : les « Summer Schools »), sujet parfois aux limites de capacités des installations;
- e. Ses besoins sont considérés et communiqués à l'interne du MILA et peuvent donc influencer la recherche;
- f. Elle a accès aux offres de services des experts technologiques de MILA;
- g. La VILLE reconnaît que ces offres de services sont majoritairement orientées vers la consultation en faveur de la PME québécoise.

#### 3.1 La liberté académique est au cœur de la qualité de la recherche fondamentale à MILA

La VILLE reconnaît que MILA ne peut pas imposer des choix de projets ou des heures de services ou de recherche aux professeurs ou étudiants de MILA qui continuent à jouir au MILA de la liberté académique propre aux institutions universitaires. L'établissement d'une collaboration est en fonction d'une synergie entre des intérêts de recherche des étudiants et professeurs d'un côté et des chercheurs de l'entreprise de l'autre côté.

#### **4. Accès à l'image de marque de MILA**

La VILLE a accès à l'image de marque de MILA :

- a. Elle peut faire état de l'existence de son partenariat avec MILA dans ses relations avec ses employés, clients, fournisseurs et partenaires;
- b. Elle peut, aux fins prévues au paragraphe a ci-dessus, utiliser le nom et/ou les marques de MILA sur les médias suivants : son site web, son matériel promotionnel ou publicitaire général, selon les spécifications énoncées par MILA;

##### **4.1 Autre usage de la marque MILA**

Tout autre usage du nom ou des marques MILA devra faire l'objet d'une entente distincte.

#### **5. Accès à l'écosystème MILA**

La VILLE a accès à l'écosystème de MILA, sous réserve cependant du respect par la VILLE (et les personnes la représentant) des règles de conduite de MILA en la matière :

- a. La VILLE est locataire de MILA, elle œuvre au cœur des espaces de MILA dédiés à créer un « hub » technologique, et peut avoir accès aux salles de réunions de MILA;
- b. La VILLE a aussi accès aux espaces communs de MILA, notamment l'agora, les points de café/cuisine ou de détente. Elle peut par ailleurs soumettre des demandes pour tenir des réunions ou des événements dans les espaces de MILA en priorité sur les organisations externes. Les activités académiques ont cependant préséance dans l'emploi de ces espaces;
- c. Elle bénéficie d'occasions de se lier à la communauté par des activités scientifiques, d'affaires, de réseautage et de collaboration, permettant de maximiser la valeur des synergies entre les entreprises de toutes tailles, le milieu académique et les investisseurs. En particulier, elle bénéficie de l'ensemble de l'animation de la vie scientifique au MILA, et de la proximité des professeurs et étudiants, experts technologiques et employés de MILA et de la communauté de ses Partenaires et des startups hébergées au MILA;
- d. Elle a un accès privilégié aux événements et conférences organisés par MILA (pré-vente ou tarif réduit);
- e. Elle bénéficie d'un accès à un « hub » d'IA qui dépasse les murs de MILA puisque le complexe immobilier et le quartier s'animent avec des joueurs de l'écosystème IA local et global. MILA constitue le pôle central de l'écosystème IA et agit comme tremplin pour permettre à ses partenaires de se connecter à d'autres écosystèmes et ainsi favoriser la recherche et la commercialisation éthique de l'IA.

## **6. Accès aux opportunités d'affaires en lien avec les startups**

La VILLE, en plus de les côtoyer physiquement au sein de MILA qui héberge une cohorte de startups, est mise à jour sur les opportunités d'affaires que représentent ces startups, par les efforts de maillage déployés par MILA pour ces entreprises en développement.

**ANNEXE II**

**CONTRAT DE SOUS-LOCATION ENTRE MILA ET LA VILLE DE MONTRÉAL**

**ANNEXE III**

**GRILLE DES TARIFS**

<b>Item</b>	<b>Description</b>	<b>quantité/ unités</b>	<b>Prix forfaitaire annuelle</b>	<b>Sous Total (5 ans)</b>	<b>TPS (5 %)</b>	<b>TVQ (9,975 %)</b>	<b>Total</b>
<b>1</b>	<b>Location d'un laboratoire de 8 postes de travail à 600 \$/mois/po ste</b>	8 postes/an pendant 5 ans	57 600,00 \$	288 000,00 \$	14 400,00 \$	28 728,00 \$	331 128,00 \$
<b>2</b>	<b>Coût annuel d'adhésion</b>	5 ans	100 000,00 \$	500 000,00 \$	Exempte	Exempte	500 000,00 \$
<b>Valeur totale du contrat</b>							<b>831 128,00 \$</b>

**Dossier # : 1187297003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Architecture et sécurité
<b>Objet :</b>	Conclure une entente de collaboration avec l'Institut québécois d'intelligence artificielle (MILA), organisme à but non lucratif, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 831 128,00\$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin ainsi que le contrat de sous location en annexe.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1187297003.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Fanny LALONDE-GOSSELIN  
Préposée au Budget  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier  
Point de service Brennan  
**Tél : 514 872-8914**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-31

Gilles BOUCHARD  
Conseiller budgétaire

**Tél : 514-872-0962**

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier  
Point de service Brennan



**Dossier # : 1190637001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 013 000\$ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec.

Il est recommandé

1. d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 013 000\$ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec.
2. d'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-11 14:16

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190637001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	Habitation 2015-2020
<b>Objet :</b>	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 013 000\$ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (ci-après "AccèsLogis Québec"), l'organisme "*Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec*" a soumis un projet pour la construction d'un immeuble résidentiel de 39 logements et des espaces communautaires.

Le financement de base des projets provient du programme AccèsLogis Québec auquel contribue la Ville de Montréal (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Ce programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'OBNL.

Une subvention exceptionnelle (au sens du règlement 02-102) devra être consentie pour viabiliser le projet, d'un montant de 1 013 000\$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0244 (26 avril 2018) Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M\$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CE18 0690 (18 avril 2018) Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de

permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CE12 0338 (14 mars 2012) Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

## **DESCRIPTION**

Le coût de construction de l'immeuble s'élève à 7 498 800 \$ ( taxes non incluses). À ce montant, s'ajoutent les honoraires professionnels, le coût des études et dépenses connexes. Le coût total de réalisation est de 11 556 463\$. Malgré les subventions de base et additionnelle prévues et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis, il demeure un manque à gagner.

La subvention exceptionnelle de 1 013 000 \$, sera ajoutée au montage financier du projet et permettra de rendre viable le projet.

## **JUSTIFICATION**

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale;

- le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en juillet 2017;
- la SHQ a émis un engagement définitif pour ce projet le 22 février 2019, sous réserve de l'approbation du montage financier incluant l'approbation de la subvention exceptionnelle du présent sommaire;
- L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est favorable à la réalisation du projet.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de ce dossier, soit 1 013 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 303 000 \$ en provenance du compte de revenu reporté - Contribution logement social (Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables, pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ) devra être virée au budget du Service de l'habitation pour ce faire. Le solde requis, soit un montant de 710 000 \$, provient du budget additionnel obtenu pour l'entente tripartite sur le financement de projets AccèsLogis et est déjà disponible au budget du Service de l'habitation.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

La subvention exceptionnelle de 1 013 000\$ a été calculée en tenant compte des normes du programme Accès Logis, notamment pour générer des loyers équivalents à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Ce montant pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir recours au plein montant de la subvention exceptionnelle.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 47 830 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le logement social qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet sera certifié Novoclimat, ce qui signifie une économie dans l'utilisation de l'énergie pour le bâtiment.

La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas l'aide de la SHQ et le projet sera abandonné. L'organisme à but non lucratif (la Fondation des aveugles du Québec) assume les frais de détention du terrain depuis le 11 août 2017. Si l'organisme ne parvient pas à compléter le montage financier du projet, il devra revendre la propriété.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature du contrat avec l'entrepreneur : avril 2019

Début des travaux : mai 2019

Occupation des bâtiments : mai 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

François GOULET  
Conseiller en aménagement

**Tél :** (514)872-6064  
**Télécop. :** (514)872-3883

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-05

Marthe BOUCHER  
c/d soutien projets logement social et abordable

**Tél :** 514.868.7384  
**Télécop. :** 000-0000

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie AUGY  
c/d soutien projets logement social et abordable

**Tél :** 514.872.2187  
**Approuvé le :** 2019-03-11

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphanie AUGY  
c/d soutien projets logement social et abordable

**Tél :** 514.872.2187  
**Approuvé le :** 2019-03-11

**Dossier # : 1190637001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
<b>Objet :</b>	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 013 000\$ pour la réalisation du projet de logement social HFAQ Phase V de l'organisme Les Habitations de la Fondation des aveugles du Québec.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1190637001 Habitation.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Safae LYAKHLOUFI  
Préposée au budget  
**Tél :** (514) 872-5916

co-auteur

Nathalie Bouchard  
Conseillère en gestion -Finances  
(514) 872-0325

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-07

Mathieu PERRIER  
Chef de division  
**Tél :** 514-868-3410

**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1187540001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cité des Arts du cirque
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission, pour la somme maximale de 2 045 228 \$, répartie de 2019 à 2022. / Approuver le projet de convention à cet effet. / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 \$ à compter de 2020, pour un montant de 8 051,00 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission, pour la somme maximale de 2 045 228 \$, répartie annuellement comme suit :

2019	2020	2021	2022
499 198 \$	507 185 \$	515 300 \$	523 545 \$

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier pour une période de 4 ans, se terminant le 31 décembre 2022;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;

4. d'autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 \$ à compter de 2020, pour un montant de 8 051,00 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 \$ à compter de 2022, et ce pour chaque service.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-02-08 13:07

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187540001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cité des Arts du cirque
<b>Projet :</b>	Complexe environnemental Saint-Michel
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission, pour la somme maximale de 2 045 228 \$, répartie de 2019 à 2022. / Approuver le projet de convention à cet effet. / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 \$ à compter de 2020, pour un montant de 8 051,00 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Un partenaire unique qui contribue depuis 15 ans à la revitalisation du quartier Saint-Michel et à la renommée de Montréal et du parc Frédéric-Back.**

La Cité des arts du cirque (TOHU) a été créée en 2004 dans le but de consolider, par l'ajout d'un lieu de diffusion, un pôle culturel dédié aux arts du cirque comprenant de la création (Cirque du Soleil) et de la formation (École nationale de cirque). Sa position au coeur du Complexe environnemental Saint-Michel est identifiée comme une opportunité d'élargir sa mission pour y intégrer le développement environnemental et social. La TOHU devient ainsi le pavillon d'accueil du parc Frédéric-Back et une actrice importante de la revitalisation de Saint-Michel. Elle forme un exemple reconnu de développement durable par la culture, avec une mission à trois volets : Cirque-Terre-Humain.

Depuis 15 ans, à travers trois ententes quinquennales, la TOHU est soutenue dans sa mission et ses activités par la Ville de Montréal. Ce soutien, qui prenait la forme d'un contrat de gré à gré lors de la dernière entente, a été revu pour mieux refléter la nature du partenariat existant entre la Ville et la TOHU. La partie de ce soutien financier relevant de la mission de la TOHU prend désormais la forme d'une contribution financière, alors que la partie relevant des activités que la Ville souhaite offrir à la population locale et métropolitaine demeure sous la forme de contrat de gré à gré.

Dans ce cadre, la TOHU sollicite la Ville pour obtenir un soutien financier afin de mettre en



oeuvre son propre plan d'action pour les années 2019 à 2022, basé sur les trois volets de sa mission : Cirque-Terre-Humain.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0240 - 15 juin 2017 : Approuver un projet d'addenda # 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Cité des arts du cirque (CG13 0102) concernant l'ajout d'activités en lien avec le parc Frédéric-Back et le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal ainsi que la prolongation de l'entente jusqu'au 31 décembre 2018 pour un montant de 1 196 892,15 \$, taxes incluses.

CG13 0102 - 25 avril 2013 : Accorder un contrat de gré à gré à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation des activités reliées à l'éducation, à l'environnement, à la diffusion d'activités culturelles et à la promotion d'activités récréatives de plein air, pour une somme maximale de 4 713 975 \$, répartie de 2013 à 2017.

## **DESCRIPTION**

La Ville désire soutenir la TOHU, partenaire de longue date, dans sa volonté de poursuivre le déploiement de sa mission à trois volets (Cirque, Terre, Humain) et de continuer d'ancrer ses actions dans le concept de développement durable par la culture. Son plan d'action s'articule autour des objectifs suivants :

### **1/Cirque**

- Positionner Montréal comme capitale internationale des arts du cirque à travers des activités de formation, de création, de diffusion, de développement de réseaux et de transfert d'expertise.

### **2/Terre**

- Assurer un accès, une expérience et un accueil de qualité aux visiteurs de la TOHU et du parc Frédéric-Back;
- Maintenir des standards de qualité pour les services éducatifs destinés à la promotion du parc Frédéric-Back et de ses valeurs;
- Développer des partenariats favorisant la concertation, la mise en commun d'expertise et l'échange d'information en matière d'activités éducatives, environnementales et récréatives;
- Réduire l'empreinte écologique de la TOHU.

### **3/Humain**

- Augmenter l'impact socio-économique de la TOHU dans le quartier Saint-Michel;
- Renforcer les liens avec le quartier Saint-Michel.

Les fonds demandés serviront à financer une partie des frais d'exploitation du bâtiment de la TOHU ainsi que l'équipe de programmation, de médiation culturelle et d'éducation environnementale responsable de la mise en œuvre du plan d'action proposé.

Un rapport d'activités annuel sera déposé par l'organisme au plus tard le 15 novembre de chaque année, selon les termes prévus à la convention de contribution financière.

Le budget global de l'organisme s'élève à plus de 10 millions de dollars et son principal bailleur de fonds est le Conseil des arts et des lettres du Québec, à hauteur de 2,9 millions de dollars. Les contributions de la Ville représentent moins de 50 % du budget annuel.

## JUSTIFICATION

La TOHU participe au rayonnement international de la Ville de Montréal par sa « présence internationale active et remarquée » (Politique de développement culturel de la Ville 2017-2022), sa reconnaissance internationale en tant que projet exemplaire de développement durable par la culture (World Cities Culture Forum, 2016) et son festival Montréal Complètement Cirque (400 000 festivaliers en 2018). La Cité des arts du Cirque a confirmé le positionnement de Montréal comme l'une des capitales mondiales des arts du cirque (Politique de développement culturel 2017-2022). Seule salle de spectacle circulaire en Amérique du Nord, son bâtiment a gagné de nombreux prix et a été l'un des premiers à obtenir la certification environnementale LEED Or au Québec (Conseil du bâtiment durable du Canada, 2005).

La TOHU agit comme pavillon d'accueil pour le parc métropolitain Frédéric-Back et constitue la seule infrastructure culturelle professionnelle dans le quartier Saint-Michel. Elle a accueilli, depuis sa création, plus de 1,65 million de visiteurs. Sa notoriété est un véritable levier pour faire connaître le parc Frédéric-Back. Elle œuvre aussi activement à la revitalisation économique et sociale du quartier Saint-Michel, classé comme l'un des plus défavorisés à Montréal (Montréal en statistiques, 2016). Ses programmes d'employabilité, dont la Falla, apportent notamment un rendement social de 1,85 \$ pour chaque dollar investi (Centre de recherche sur les innovations sociales, UQAM, 2015).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution totale de ce dossier, soit 2 045 228,00 \$, sera financée par le budget de fonctionnement. Pour l'année 2019, la contribution sera financée à même les sommes déjà prévues dans les ententes de service précédentes. Pour les années 2020 à 2022, la contribution sera indexée à raison de 1,6 % par année afin de refléter l'augmentation du coût de la vie et des salaires.

Bien que ce dossier ne demande pas d'ajustement du cadre financier en 2019, il présente un impact récurrent sur le cadre financier à compter de l'exercice financier 2020. Ainsi, des ajustements récurrents à la base budgétaire sont requis pour le Service de la culture et le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), à hauteur de 3 993,50 \$ à compter de 2020, 8 051,00 \$ à compter de 2021 et 12 173,50 \$ à compter de 2022 et ce, pour chaque service.

**Tableau 1 : Répartition annuelle de la contribution financière par service 2019-2022**

	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Service de la culture et SGPMRS	499 198,00 \$	499 198,00 \$	499 198,00 \$	499 198,00 \$	1 876 792,00 \$
<b>Total (1) avant ajustement</b>	<b>499 198,00 \$</b>	<b>499 198,00 \$</b>	<b>499 198,00 \$</b>	<b>499 198,00 \$</b>	<b>1 996 792,00 \$</b>
Ajustement S. de la culture	-	3 993,50 \$	8 051,00 \$	12 173,50 \$	24 218,00 \$
Ajustement SGPMRS	-	3 993,50 \$	8 051,00 \$	12 173,50 \$	24 218,00 \$
<b>Total (2) ajustement</b>	<b>-</b>	<b>7 987,00 \$</b>	<b>16 102,00 \$</b>	<b>24 347,00 \$</b>	<b>48 436,00 \$</b>
<b>Total (1+2)</b>	<b>499 198,00 \$</b>	<b>507 185,00 \$</b>	<b>515 300,00 \$</b>	<b>523 545,00 \$</b>	<b>2 045 228,00 \$</b>

La convention prévoit deux versements par année, soit 80 % du montant le 31 janvier de chaque année et 20 % sur remise du rapport annuel d'activités à la satisfaction de la Ville.

La contribution financière est complétée par un contrat de service de gré à gré pour la réalisation d'activités culturelles, éducatives, environnementales et récréatives, à hauteur de 2 151 533,23 \$ sur quatre ans, toutes taxes incluses. Le détail de ce contrat de service se trouve dans le sommaire décisionnel numéro 1187540002, et la répartition annuelle de la contribution et du contrat se trouve en pièce jointe.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des contributions accordées par la Ville de Montréal à la TOHU au cours des trois dernières années se trouve en pièce jointe.

Cette contribution servira à financer la mission de la Cité des arts du cirque (TOHU), définie comme activité de compétence d'agglomération en vertu du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La TOHU est reconnue comme un exemple de développement durable par la culture, tant à Montréal (Politique de développement culturel 2017-2022) qu'à l'international (World Cities Culture Forum, 2016). Sa mission de diffusion des arts du cirque est un maillon important dans le développement culturel et économique de Montréal. Son rôle en tant que pavillon d'accueil et d'interprétation du parc Frédéric-Back, qui constitue le plus important projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris par la métropole, son bâtiment certifié LEED Or et ses nombreuses activités d'éducation environnementales lui permettent de diffuser les valeurs environnementales auprès d'un large public. Son implication dans le quartier Saint-Michel et ses activités d'intégration en emploi auprès des jeunes du quartier ont un impact socioéconomique majeur, tant pour le quartier que pour l'ensemble de la société (Centre de recherche sur les innovations sociales, UQAM, 2015).

En ce sens, ses actions contribuent aux défis « Montréal exemplaire » et « Montréal équitable » du plan Montréal durable 2016-2020, dont la TOHU est un partenaire actif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La TOHU est le pavillon d'accueil du parc Frédéric-Back et la seule infrastructure culturelle professionnelle du quartier Saint-Michel. En ce sens, toute cessation ou diminution de son financement pourrait mener à l'absence d'accès, pour les citoyens, à un pavillon d'accueil dans ce nouveau parc métropolitain, ainsi qu'à une diminution majeure de l'accès à l'offre culturelle pour les résidents de ce quartier comptant parmi les plus défavorisés à Montréal. La TOHU étant le seul lieu de diffusion spécialisé en cirque contemporain à Montréal et la seule salle circulaire en Amérique du Nord, cela pourrait aussi avoir un impact négatif important sur le développement de ce domaine d'activités.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Passage au comité exécutif : 13 mars 2019

Passage au conseil municipal : 25 mars 2019

Passage au conseil d'agglomération : 28 mars 2019

Signature de la convention par la Ville de Montréal : avril 2019

Début du projet : avril 2019

Fin du projet : 31 décembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cédric AGO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marie-Odile MELANÇON, Service de la culture  
Gina TREMBLAY, Service de la culture  
Geneviève PICHET, Service de la culture  
Elsa MARSOT, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Marc LEBEL, Service du greffe

Lecture :

Marc LEBEL, 8 décembre 2018  
Julie DOYON, 17 octobre 2018  
Marie-Andrée SIMARD, 16 octobre 2018  
Geneviève PICHET, 16 octobre 2018  
Elsa MARSOT, 12 octobre 2018  
Marie-Odile MELANÇON, 11 septembre 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève DORVAL-DOUVILLE  
conseillère en planification

**Tél :** 514-872-2853  
**Télécop. :**

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-12

Clément ARNAUD  
Chef de section - gestion de projets / Legs du  
375e

**Tél :** 514 872-0945  
**Télécop. :**

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
Directeur(trice) - Aménagements des parcs et  
espaces publics

**Tél :** 514 872-5638

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
directeur(trice)

**Tél :** 514.872.1456

**Approuvé le :** 2019-01-22

**Approuvé le :** 2019-02-08

**Récapitulatif de l'ensemble des soutiens accordés par la Ville de Montréal à la TOHU / Cité des arts du cirque au cours des trois dernières années**

<b>Services</b>	<b>Projet</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
S. culture / SGPVMR	Contribution mission	-	-	-
S. culture / SGPVMR	Entente de services	969 633 \$	986 755 \$	-
Service de la culture / SGPVMR	Addenda à l'entente de services	-	125 000 \$	1 071 892 \$
Service de la Culture	Soutien de La Falla	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$
Service de la Culture	Festival Montréal Complètement Cirque (MCC)	600 000 \$	600 000 \$	630 000 \$
Service de la Culture	Festival MCC - soutien technique	135 000 \$ (estimé)	215 361 \$	215 000 \$
Service de la Culture	Étude de faisabilité - agrandissement pavillon	-	-	19 154 \$
Service de la Diversité sociale et des Sports	Soutien La Falla - volet employabilité	-	-	20 000 \$
Arrondissement Ville-Marie	Festival MCC - Ville-Marie	17 000 \$	-	-
Arrondissement Ville-Marie	Projet Carpe Diem des Faubourgs	10 000 \$	-	-
Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (VSMPE)	Soutien La Falla - VSMPE	14 000 \$	14 000 \$	14 000 \$
Arrondissement VSMPE	Soutien Projet C-Vert	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Conseil des arts de Montréal	Soutien au fonctionnement bisannuel	39 000 \$	39 000 \$	39 000
<b>TOTAL</b>		<b>1 814 755 \$</b>	<b>2 020 116 \$</b>	<b>2 049 046 \$</b>

## CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**ENTRE :** **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de greffier;

Numéro d'inscription TPS : 121364749  
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

**ET :** **LA CITÉ DES ARTS DU CIRQUE - TOHU**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38) dont l'adresse principale est située au 2345, rue Jarry Est, Montréal, Québec, H1Z 4P3, agissant et représentée aux présentes par monsieur Stéphane Lavoie, directeur général et de la programmation, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 143 540 979  
Numéro d'inscription TVQ : 102 349 0320

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

**ATTENDU QUE** l'Organisme agit comme lieu de diffusion, de création, d'expérimentation et de convergence entre culture, environnement et engagement communautaire;

**ATTENDU QUE** l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

**ATTENDU QUE** la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

**ATTENDU QUE** les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

**ATTENDU QUE** l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**  
**INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 2**  
**DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** La directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports de la Ville ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports de la Ville.



### **ARTICLE 3** **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

### **ARTICLE 4** **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

#### **4.1 Réalisation du Projet**

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

#### **4.2 Autorisations et permis**

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

#### **4.3 Respect des lois**

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

#### **4.4 Promotion et publicité**

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

## 4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 15 novembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 août pour la première année et la période du 1<sup>er</sup> septembre d'une année au 31 août de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit

versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

#### **4.6 Conseil d'administration**

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

#### **4.7 Responsabilité**

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

#### **4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

**ARTICLE 5**  
**OBLIGATIONS DE LA VILLE**

**5.1 Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux millions quarante-cinq mille deux cent vingt-huit dollars (2 045 228 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

**5.2 Versements**

**5.2.1 Pour l'année 2019 :**

5.2.1.1 une somme maximale de trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent cinquante-huit dollars (399 358 \$) trente (30) jours après la signature de la Convention;

5.2.1.2 une somme maximale de quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quarante dollars (99 840 \$) à la remise de la Reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

**5.2.2 Pour l'année 2020 :**

5.2.2.1 une somme maximale de quatre cent cinq mille sept cent quarante-huit dollars (405 748 \$) le 31 janvier 2020;

5.2.2.2 une somme maximale de cent un mille quatre cent trente-sept dollars (101 437 \$) à la remise de la Reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

**5.2.3 Pour l'année 2021 :**

5.2.3.1 une somme maximale de quatre cent douze mille deux cent quarante dollars (412 240 \$) le 31 janvier 2021;

5.2.3.2 une somme maximale de cent trois mille soixante dollars (103 060 \$) à la remise de la Reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

**5.2.4 Pour l'année 2022 :**

5.2.4.1 une somme maximale de quatre cent dix-huit mille huit cent trente-six dollars (418 836 \$) le 31 janvier 2022;

5.2.4.2 une somme maximale de cent quatre mille sept cent neuf dollars (104 709 \$) à la remise de la Reddition de compte à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

### **5.3 Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

### **5.4 Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

## **ARTICLE 6 GOVERNANCE ET ÉTHIQUE**

**6.1** L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

**6.2** L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

**6.3** L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

## **ARTICLE 7 DÉFAUT**

**7.1** Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

#### **ARTICLE 8** **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

#### **ARTICLE 9** **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

## **ARTICLE 10** **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

## **ARTICLE 11** **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

## **ARTICLE 12** **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1** qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
  - 12.1.2** que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
  - 12.1.3** qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

### **ARTICLE 13** **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **13.1 Entente complète**

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

#### **13.2 Divisibilité**

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

#### **13.3 Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

#### **13.4 Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

#### **13.5 Modification à la présente Convention**

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

#### **13.6 Lois applicables et juridiction**

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

#### **13.7 Ayants droit liés**

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

#### **13.8 Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.



### 13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

#### Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2345, rue Jarry Est, Montréal, Québec, H1Z 4P3 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général et de la programmation. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Contractant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

#### Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

### 13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

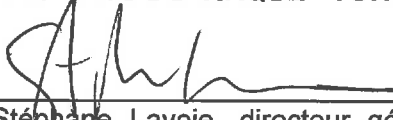
Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_

**VILLE DE MONTRÉAL**

Par : \_\_\_\_\_  
Yves Saindon, greffier

Le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_

**CITÉ DES ARTS DU CIRQUE - TOHU**

Par :  \_\_\_\_\_  
Stéphane Lavoie, directeur général et de la programmation

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le .....<sup>e</sup> jour de ..... 20\_\_ (Résolution CG.....).

## **TOHU – Cité des arts du cirque**

### **Demande de contribution à la mission adressée à la Ville de Montréal**

La TOHU contribue depuis quatorze ans à faire de la métropole une capitale internationale des arts du cirque et, de concert avec la Ville, à mettre en œuvre des initiatives de revitalisation urbaine et de développement durable uniques au monde. Son projet est porteur d'une vision qui distingue la ville sur la scène internationale. Par sa programmation unique, créative et audacieuse, par son leadership environnemental et par sa politique d'embauche locale visant une intégration socioprofessionnelle durable des jeunes de Saint-Michel, elle s'inscrit comme un projet structurant, procurant un rayonnement sans pareil à la créativité et au savoir-faire montréalais. Le meilleur gage de son succès est encore populaire : 1,65 million de visiteurs ont participé à l'une ou l'autre de ses activités depuis son ouverture.

Ce document constitue une demande de soutien à la Ville de Montréal (services centraux de la culture et des grands parcs – ci-après, SGPVMR), pour un montant annuel non taxable de 499 198 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 puis indexé de 1,6 % par année jusqu'en 2022.

#### **1) RAPPELS HISTORIQUES – UNE MISSION AVANT-GARDISTE, PORTÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL**

En 1999, le milieu montréalais des arts du cirque décide de travailler en commun pour renforcer le potentiel phénoménal du cirque québécois et met en place un ensemble d'infrastructures propres à soutenir tous les aspects de la discipline : formation (École nationale de cirque), création (siège social international du Cirque du Soleil) et bientôt diffusion (future TOHU) se rassemblent dans un secteur unique, au nord-est de la métropole, dans ce qui va devenir la Cité des arts du cirque.

Or, au tournant des années 2000, le quartier Saint-Michel est considérablement dévitalisé, autant d'un point de vue environnemental (ancienne carrière Miron, devenue depuis les années 1960 le plus grand dépotoir municipal) que social : fragmenté par l'autoroute métropolitaine et deux carrières, il est devenu lieu d'accueil de nombreuses vagues d'immigration et présente des indices de défavorisation élevés (chômage, familles monoparentales, décrochage scolaire, etc.). L'espoir n'est toutefois pas absent : le quartier est jeune, dynamique et très multiculturel (62 communautés), tandis que le dépotoir fait l'objet, par la Ville de Montréal, du plus grand projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain.

Rapidement, les promoteurs de la Cité des arts du cirque et la Ville de Montréal conviennent qu'il s'agit d'une opportunité unique : plutôt que de n'être qu'un diffuseur spécialisé en cirque, la TOHU embrassera une mission à trois volets :

- 1) renforcer la position de Montréal comme capitale mondiale des arts du cirque
- 2) participer à la réhabilitation du Complexe environnemental de Saint-Michel
- 3) contribuer à la revitalisation du quartier Saint-Michel par une politique d'employabilité locale audacieuse et une programmation culturelle gratuite accessible à ses résidents

La TOHU devient ainsi un organisme unique, mêlant étroitement culture et environnement au bénéfice d'un quartier. Sa mission se résume en trois mots : **Cirque – Terre – Humain** et elle s'impose comme un pionnier du concept de développement durable par la culture.

Seule salle de spectacle circulaire en Amérique du Nord, la TOHU est aussi le premier bâtiment vert certifié LEED Or Canada au Québec. Elle pallie à l'absence d'installation culturelle professionnelle dans Saint-Michel et vient compléter l'offre culturelle de l'arrondissement. Elle joue aussi le rôle de pavillon d'accueil et d'interprétation du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM, plus de 125 000 visites guidées en quatorze ans). Elle est la porte d'entrée de la Cité des arts du cirque et du Parc Frédéric-Back, et un lieu d'appartenance et de fierté pour la population du quartier, dont plus de 50 jeunes par an bénéficient d'une première expérience de travail et d'un accompagnement personnalisé.

Cette intégration avant-gardiste du développement durable à la culture en fait aujourd'hui un modèle à l'échelle métropolitaine mais aussi à l'international, offrant un rayonnement unique à Montréal. La TOHU accueille chaque année plusieurs dizaines de délégations d'élus, fonctionnaires, architectes, universitaires et travailleurs des secteurs artistique, environnemental et de l'économie sociale, venus de métropoles aussi variées que Séoul, Mexico, Paris, Bruxelles et Buenos Aires.

## 2) LE CONTEXTE EN 2018 : UN ALIGNEMENT D'OPPORTUNITÉS INSPIRANTES

Depuis la fin du vingtième siècle, partout sur la planète, initiatives et politiques publiques se multiplient pour intégrer culture, environnement et développement local, rendant incontournable en 2018 la mission et le fonctionnement d'un organisme comme la TOHU.

L'**Agenda 21C**, signé en 2004 à Barcelone, engage les États et villes signataires à « intégrer la culture dans les politiques de développement, à tous les niveaux, afin de créer des conditions propices au développement durable ». Montréal est vice-présidente du mouvement et Québec présente sa propre adaptation en 2011 puis en inclut fermement les principes dans sa nouvelle politique culturelle lancée en 2018. La TOHU a intégré les principes de l'Agenda 21C dès sa création, alors que le concept même de développement durable était encore émergent.

Montréal est également membre du **World Culture Cities Forum**, un réseau de 35 villes influentes sur la scène culturelle internationale, la seule au Canada avec Toronto. Le Sommet 2016, tenu à Moscou, a mis l'emphase sur les enjeux sociaux et environnementaux auxquels font face les villes du 21<sup>e</sup> siècle, et sur la façon dont la culture peut contribuer à la résilience et au changement. La TOHU y représentait la Ville de Montréal et fait partie d'une vingtaine de lieux engageants sur la planète figurant dans le *Handbook for City Leaders* publié par le WCCF.

En 2017, Montréal adopte une **nouvelle politique de développement culturel** qui fait la part belle à la citoyenneté culturelle et à l'accessibilité dans une perspective de développement durable. Elle rappelle l'importance des modèles d'affaires innovants et l'apport des quelques grands Pôles culturels (dont la Cité des arts du cirque) au bien-être et au vivre ensemble dans tous les quartiers de la métropole. L'un des trois fondements de la Politique est expressément le développement durable ; on y mentionne spécifiquement le projet unique de la TOHU<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> « La vocation de développement social adoptée par les partenaires de la Cité des arts du cirque et ses programmes de réinsertion sociale, ses projets tels que la Falla impliquant les jeunes et la collaboration avec les écoles du quartier Saint-Michel sont un atout indéniable dans le développement de ce pôle. Sa présence vient en effet bonifier l'aménagement progressif du parc

Parallèlement, après des décennies d'aménagement par la Ville de Montréal, deux nouveaux espaces du Complexe environnemental de Saint-Michel s'ouvrent au public en 2017, sous le nom de **Parc Frédéric-Back**. D'ici à 2025, la totalité des espaces vont ouvrir, offrant des opportunités incroyables d'aménagement, de programmation, de potentiel éducatif, de développement social, d'appropriation citoyenne et de rayonnement international.

Le contexte local pour le **quartier Saint-Michel** est également en ébullition : naissance du Forum annuel de développement économique de St-Michel, efforts importants de réhabilitation urbanistique via le projet particulier d'urbanisme de la rue Jarry Est, réflexion sur l'avenir de la carrière Francon, apparition de nouveaux lieux culturels et sociaux tels que la Maison d'Haïti, etc.

### 3) VISION : UN LIEU UNIQUE, LA RENCONTRE DE DEUX PARTENAIRES UNIQUES

Inspirées par leurs expériences positives respectives et s'appuyant sur les opportunités existantes, la TOHU et la Ville de Montréal ont rêvé d'une vision conjointe pouvant contribuer au développement du quartier qui se décline ainsi :

***La Ville de Montréal et la TOHU travaillent ensemble à développer un pôle unique et innovant qui favorise la qualité du milieu de vie, dans lequel culture, éducation, loisirs et le parc Frédéric-Back sont mis au service de la communauté et du vivre ensemble. C'est un positionnement fort en faveur du développement durable et une occasion majeure de rayonnement pour Montréal, capitale mondiale des arts du cirque et laboratoire d'innovation sociale et environnementale.***

Cette vision commune prend appui sur une série d'attributs uniques (cirque, terre, humain), place le citoyen au cœur de la mission et définit un prototype hybride, un laboratoire d'innovation décloisonné, multidisciplinaire et avant-gardiste.

En effet, la Cité des arts du cirque est la plus grande concentration d'artistes et travailleurs culturels consacrés au cirque contemporain sur la planète (2000 personnes y transitent chaque jour pour créer, enseigner, diffuser). Parallèlement, le Parc Frédéric-Back est un projet environnemental unique au Québec : ancienne carrière puis dépotoir municipal, il devient un espace vert hors-norme. Enfin, le quartier Saint-Michel à Montréal se caractérise par un vivre-ensemble unique, sur la base de 62 communautés culturelles (l'un des quartiers les plus diversifiés de la métropole) et d'un historique de tissu communautaire et social fort (tables de concertation, réflexes de mobilisation et de partenariat, etc.).

Un pôle de créativité unique, en bordure d'un parc singulier et dans un quartier différent : la Cité des arts du cirque, avec le soutien de la Ville de Montréal, doit continuer à agir comme pionnier et à offrir au citoyen une expérience qui sort de l'ordinaire.

Les actions de la TOHU continueront d'être décloisonnées, organiques et de favoriser la vitalité culturelle de Saint-Michel, l'éducation relative à l'environnement et le développement économique et social du quartier, tout en consolidant ses teintes résolument circassiennes. La mission à trois volets (cirque – terre – humain) donne naissance à un lieu de vie inspirant pour les citoyens de Saint-Michel autant qu'une destination pour les usagers de quartiers plus lointains, un lieu étonnant, rafraîchissant, générateur de surprises et d'apprentissages, offrant un

---

Frédéric-Back et son approche spécifique du développement sociétal mettra en valeur la vocation de développement social du secteur. »

foumillément d'activités (diffusion culturelle, médiation artistique, éducation relative à l'environnement, loisirs, événements citoyens festifs et écoresponsables) et mettant de l'avant la diversité, l'audace et le vivre-ensemble.

Voir le document en annexe 3 – Vision Ville-TOHU.

#### 4) SOUTIEN À LA MISSION 2019-2023

La TOHU poursuivra pour les quatre prochaines années le déploiement de sa mission à trois volets : Cirque – Terre – Humain et continuera d'ancrer ses actions dans le concept de développement durable par la culture et dans la vision développée ci-dessus. Elle accentuera son rôle de diffuseur pluridisciplinaire de proximité dans le quartier Saint-Michel et de Pavillon d'accueil et d'interprétation du parc Frédéric-Back, répondant ainsi à une série d'enjeux conjointement identifiés par la TOHU, la Ville de Montréal, l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et les partenaires culturels et communautaires du quartier Saint-Michel.

##### 4.1 CIRQUE

Seul lieu de diffusion spécialisé en cirque contemporain, s'appuyant sur une expertise immense en programmation, production, éducation et mise en marché des arts du cirque, la TOHU souhaite positionner Montréal comme capitale internationale des arts du cirque à travers les activités de formation, de création et diffusion, de développement de réseaux et de transfert d'expertise.

À cette fin, la TOHU va accentuer la teinte circassienne qui prévaut dans ses activités. Elle va s'efforcer d'inclure davantage de petites formes circassiennes à sa programmation culturelle gratuite de proximité et va mettre à disposition de la clientèle du parc Frédéric-Back davantage d'outils liés à la pratique amateur des arts du cirque (slackline, balles de jonglage, monocycles), afin de renforcer l'image circassienne unique qui émane de la Cité des arts du cirque comme porte d'entrée du parc Frédéric-Back. La TOHU entend également créer des liens avec le réseau municipal des maisons de la culture pour favoriser la circulation et l'accès aux arts du cirque à l'échelle de l'île. Ses actions de développement de la discipline seront renforcées avec une offre bonifiées de soutien aux professionnels et des résidences plus ouvertes au public. Enfin, la partie « muséale » de sa mission sera améliorée avec un enrichissement et une meilleure mise en valeur de ses collections liées aux arts du cirque (expositions gratuites, plateforme web...)

(voir les objectifs quantitatifs et qualitatifs dans le tableau en annexe)

##### 4.2 TERRE

Premier bâtiment vert certifié LEED Or au Québec, la TOHU joue depuis 2004 le rôle de pavillon d'accueil du CESM ; elle accueille jusqu'à 10 000 visiteurs par année pour des visites guidées interprétatives ou techniques du bâtiment, du CESM et du parc. L'ouverture de deux nouveaux secteurs du parc Frédéric-Back en 2017 a généré un accroissement de la notoriété et de l'intérêt pour le parc. À travers son **rôle de pavillon d'accueil et d'interprétation du parc Frédéric-Back**, la TOHU continuera dans la voie de la promotion du développement durable, de l'éco responsabilité et des valeurs du parc Frédéric-Back.

La TOHU va poursuivre l'adaptation de son offre et de ses actions à la nouvelle réalité du parc, afin de fusionner et d'équilibrer les rôles de lieu de diffusion culturelle et de pavillon d'accueil d'un grand parc municipal.

Dans ce sens, la TOHU aura pour objectifs :

- d'assurer un accès, une expérience et un accueil de qualité aux visiteurs de la TOHU et du parc Frédéric-Back;
- de maintenir les standards de qualité du service éducatif destiné à la promotion du parc Frédéric-Back;
- de développer des partenariats favorisant la concertation, le mise en commun d'expertise et l'échange d'information;
- de réduire l'empreinte écologique de la TOHU.

Ces objectifs seront mis en action par le maintien de la vocation et du bon état des lieux et des infrastructures d'accueil et par l'amélioration de la qualité des services rendus au public. À cette fin, des mesures seront mises en place afin de compiler certaines données permettant d'évaluer la fréquentation et mieux connaître la clientèle (nombre de visites, demandes d'information, provenance des visiteurs, etc.) L'amélioration de la qualité des services passe également par une formation et un encadrement plus rigoureux du personnel éducatif, des guides, des animateurs et du personnel d'accueil. À cette fin, la mise sur pied d'un groupe de travail réunissant la TOHU (parc Frédéric-Back), Guêpe (Parcs nature) et les Amis de la Montagne (parc du Mont Royal) nous permettra d'échanger sur les meilleures pratiques et de développer des projets communs.

La TOHU va également poursuivre les activités environnementales liées à sa mission, en s'appuyant notamment sur les réflexions de son Comité développement durable. Elle va mettre en place progressivement une politique de développement et de mobilité durable et des indicateurs de suivi pour réduire son empreinte écologique tout en continuant à sensibiliser partenaires, employés et visiteurs sur ses façons de faire.

(voir les objectifs quantitatifs et qualitatifs dans le tableau en annexe)

### **4.3 HUMAIN**

Le volet Humain de la mission de la TOHU se manifeste par la volonté de notre organisation de jouer un rôle positif et significatif au sein de la communauté. La TOHU entend participer au développement social, économique et culturel du quartier St-Michel.

L'augmentation de l'impact socio-économique de la TOHU sur le quartier s'appuie sur deux axes. D'abord, sur une politique d'embauche locale pour combler les besoins en ressources humaines des activités, qu'elles soient liées au parc Frédéric-Back ou à la TOHU. Ensuite, sur le développement et l'application d'une politique favorisant l'achat de biens et services locaux, une politique qui sera complétée par l'établissement d'une liste de fournisseurs locaux écoresponsables.

La participation à la vie du quartier passe également par le renforcement des liens avec les organisations et les acteurs du milieu et par le développement de partenariats chaque fois que la chose est possible. La concertation est à cet égard essentielle. C'est pourquoi la TOHU maintiendra une présence auprès de plusieurs organismes et instances de St-Michel qui ont pour préoccupation la jeunesse et la culture (VSMS, Forum jeunesse St-Michel, CA du Centre Yves-Thériault, etc.). Par ailleurs, pour être au diapason des attentes de la communauté à son égard et aider la TOHU à accomplir sa mission, un comité TOHU/St-Michel, composé de représentants du quartier, sera mis sur pied. Enfin, un comité interne, formé des différents départements de la TOHU (RH, opération, programmation, partenariats, etc.), aura pour tâche de s'assurer que les actions de la TOHU dans le quartier aient le maximum d'efficacité et soient le fruit d'efforts concertés.

(voir les objectifs quantitatifs et qualitatifs dans le tableau en annexe)

## BUDGET

La contribution de la Ville de Montréal servira à financer la mission de la TOHU sur trois plans : le bâtiment d'accueil, les ressources humaines et les frais administratifs.

D'abord, le bâtiment d'accueil de la TOHU agit à la fois comme lieu de diffusion culturelle de proximité et métropolitain, pavillon d'accueil du parc Frédéric-Back et espace citoyen pour le quartier Saint-Michel. Il est certifié LEED Or Canada, *ICI on recycle niveau 2* et *Scène écoresponsable niveau argent*, est d'une superficie de 4 912 m<sup>2</sup> (terrain de 26 495 m<sup>2</sup>). Les coûts d'exploitation et d'entretien, en-dehors de toute activité, sont de 700 000 \$ annuellement : électricité, chauffage, concierges, sécurité, connexion wifi accessible au public, équipement de base et améliorations locatives (Bistro, éclairage...), déneigement, aménagement paysager, taxes municipales et assurances, etc.

La contribution non taxable de la Ville de Montréal sert à couvrir une partie de ces frais fixes d'exploitation (voir budgets en annexe).

Les ressources humaines qui bénéficient en partie de cette contribution sont le département de la programmation - culture, éducation, loisirs (un directeur et une agente de programmation), les services éducatifs (qui en relèvent) et les communications.

(le budget détaillé se trouve à l'annexe 2)

## CONCLUSION

La mission à trois volets de la TOHU lui permet d'assurer un ensemble de responsabilités d'envergure : moteur du développement de la discipline du cirque, typiquement montréalaise (créative, urbaine, rassembleuse, au-delà des barrières de langue et de couleur), elle est aussi la porte d'entrée physique, citoyenne et éducative autant sur le Parc Frédéric-Back que sur le quartier Saint-Michel.

Elle agit avec un leadership rassembleur et une bonne humeur communicative auprès de tous ses partenaires de proximité, qu'il s'agisse des membres de la Cité des arts du cirque (École nationale, Cirque du Soleil, regroupement En Piste...), des partenaires du pourtour du CESM (Taz, Stade de soccer...) ou des organismes du quartier Saint-Michel (VSMS, Maison d'Haïti, écoles et centres de francisation...) ; le tout en collaboration étroite avec l'Arrondissement et les services centraux de la Ville (culture et grands parcs).



**Annexe 1 - Contribution financière - Soutien à la mission**

VOLETS	OBJECTIFS	ACTIONS	OBJECTIFS	
			QUALITATIFS	QUANTITATIFS
<b>Cirque</b>				
Promouvoir et diffuser les arts du cirque	Positionner Montréal comme capitale internationale des arts du cirque à travers les activités de formation, de création et diffusion, de développement de réseaux et de transfert d'expertise	Inclure davantage de petites formes circassiennes dans la programmation culturelle gratuite		À inclure dans un minimum de 5 événements grand public (ex: Falla, pique-niques, etc.) Cible de 10 000 personnes.
		Créer des liens avec le réseau des maisons de la culture afin de favoriser l'accès au arts du cirque	À moyen terme, trouver une suite au projet Tremplin (financement du CAM se termine à l'été 2019) avec les maisons de la culture	Constituer un réseau de 5 maisons de la culture accueillant 2 artistes en art du cirque en résidence.
		Offrir un service de soutien aux professionnels	Gérer un service de réservation de salles pour l'entraînement libre et mener la concertation pour favoriser l'accueil de résidence d'artistes	Réunir l'École nationale de cirque, les cie Sept doigts de la main, Cirque Éloize et Cirque machin afin de mettre en commun espaces d'entraînement et opportunités de résidence.
		Améliorer la mise en valeur et la diffusion des collections iconographiques, matérielles et archivistiques de la TOHU	Faire connaître les arts du cirque, leur histoire et leur évolution	Présenter une exposition temporaire par année et une permanente (durée de 5 ans)
<b>Terre</b>				
Promouvoir le développement durable, l'écoresponsabilité et les valeurs du parc Frédéric-Back	Assurer un accès, une expérience et un accueil de qualité aux visiteurs de la TOHU et du parc Frédéric-Back	Maintenir la vocation et le bon état des lieux du pavillon d'accueil certifié Leed Canada Or et de ses infrastructures	Prévoir un rapport sur les interventions et les suivis d'entretien effectués	S/O
		Améliorer la qualité des services rendus au public et mettre en place la compilation des visiteurs et des demandes d'information	Fusionner les fonctions d'accueil et d'information avec celle de la billetterie, préparer une formation à cette fin et la donner à tout le personnel concerné	Nombre de personnes: 1 superviseur, 1 agent principal, 9 agents de billetterie (jusqu'à 12 en période de pointe estivale). Compiler le nombre de visiteurs et les demandes de renseignement en personne, par téléphone et par courriel
	Maintenir des standards de qualité des services éducatifs destinés à la promotion du parc Frédéric-Back et de ses valeurs	Former et encadrer le personnel des services éducatifs, des guides et des animateurs selon les meilleures pratiques du domaine	Préparer une session de formation et la faire suivre à tout le personnel concerné	Nombre de personnes: 1 chef-guide, 5 à 6 guide-animateurs
	Développer des partenariats favorisant la concertation, la mise en commun d'expertise et l'échange d'information	Mise sur pied d'un groupe de travail réunissant la TOHU (Parc-Frédéric-Back), Guêpe (Parcours Gouin et autres) et Les amis de la Montagne (parc du Mont-Royal)	Création du comité et identification d'un projet commun durant l'année	Tenir 3 rencontres par année
	Réduire l'empreinte écologique de la TOHU	Développer et appliquer une politique de développement durable	Réviser et unifier les politiques en développement durable et mettre en place des mesures communes d'évaluation	Déposer la nouvelle politique au cours de l'année
	Développer et appliquer une politique de mobilité durable (employés et visiteurs)			

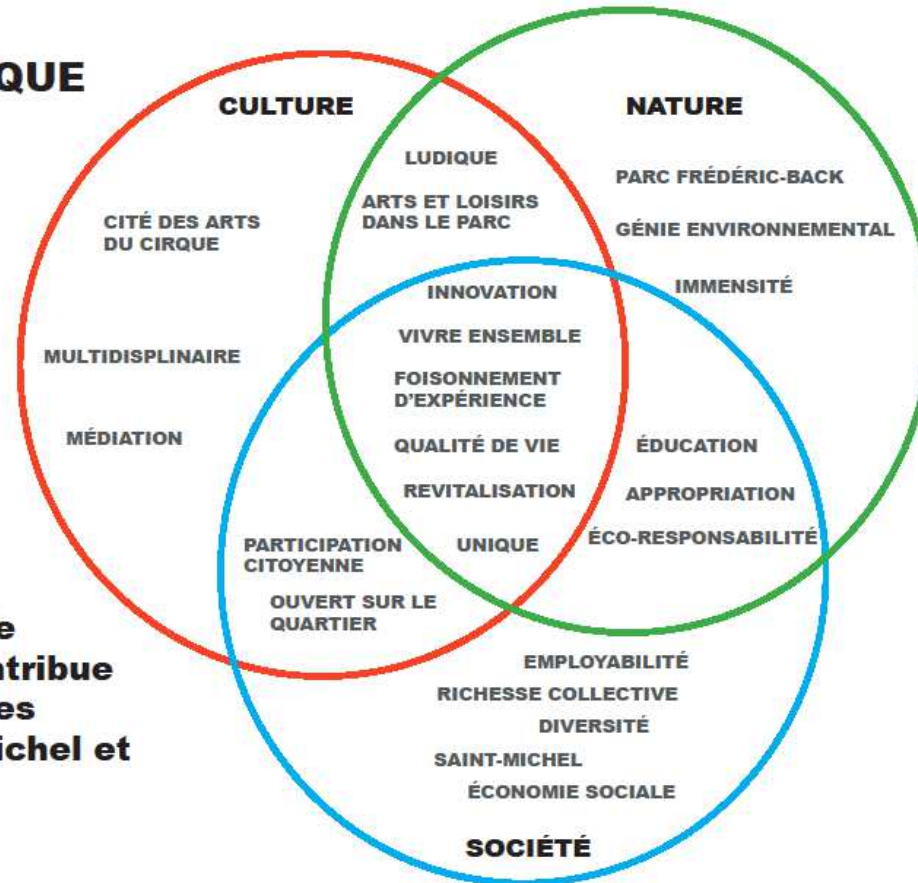
Humain				
Participer au développement social, économique et culturel du quartier St-Michel	Augmenter l'impact socio-économique de la TOHU sur le quartier St-Michel	Élargir la politique d'embauche locale aux besoins en ressources humaines des activités liées au parc Frédéric-Back	Incorporer des résidents de St-Michel dans l'équipe de guide-animateurs	Recruter et former un(e) guide-animateur (un sur cinq)
		Développer et appliquer une politique d'achat local et établir une liste de fournisseurs écoresponsables locaux	Développer la politique. Documenter les achats effectués dans St-Michel chaque année.	
Renforcer les liens avec le quartier St-Michel		Assurer une présence de la TOHU auprès d'organisations et d'instances dans St-Michel	Maintenir la présence de la TOHU auprès des organismes de St-Michel concernant la culture et la jeunesse	Participation aux tables Famille/Jeunesse, Employabilité et Culture de VSMS (10 rencontres), siège au CA du Centre Yves Thériault (5 réunions), rencontres au besoin avec le Carrefour jeunesse emploi Centre-nord, le Forum jeunesse St-Michel, le Collectif et le Groupe Orientation emploi.
		Développer des partenariats avec des organismes de St-Michel	Mettre sur pied des activités avec le Centre Lasallien St-Michel	Développer 2 projets (un en été, un en hiver)
		Mettre sur pied et animer un comité TOHU/St-Michel	Former un comité de citoyens de St-Michel issus de différents milieux et organismes sur les différentes interventions de la TOHU dans St-Michel (Falla, recrutement du personnel, implication des citoyens, programmation, etc)	Recruter 7 personnes qui constitueront le noyau du comité et tenir un minimum de 5 rencontres annuellement
		S'appuyer sur le Comité Quartier (comité interne à la TOHU)	Réunir les différents départements de la TOHU concernés par les politiques touchants le quartier St-Michel.	Tenir un minimum de 5 rencontres annuellement

Annexe 2 – Budget

Contribution financière de la ville de Montréal à la TOHU

CONTRIBUTION FINANCIÈRE	Détails	2019	2020	2021	2022
Pavillon d'accueil	Bâtiment - fonctionnement	67 000 \$	68 072 \$	69 161 \$	70 268 \$
	Énergie	30 000 \$	30 480 \$	30 968 \$	31 463 \$
	Entretien	27 000 \$	27 432 \$	27 871 \$	28 317 \$
	Sécurité	20 000 \$	20 320 \$	20 645 \$	20 975 \$
	Personnel d'accueil/billetterie	60 000 \$	60 960 \$	61 935 \$	62 926 \$
Directeur programmation - culture, éducation, loisirs	1 poste temps plein	75 000 \$	76 200 \$	77 419 \$	78 658 \$
Agente de programmation	1 poste temps plein	55 000 \$	55 880 \$	56 774 \$	57 682 \$
Chargée des communications et des relations publiques	1 poste temps plein	57 738 \$	58 662 \$	59 600 \$	60 554 \$
Services éducatifs (médiation et éducation environnementale)	2 postes temps plein	88 590 \$	90 007 \$	91 448 \$	92 911 \$
Frais administratifs	Impressions, télécommunications, SOCAN etc.	18 870 \$	19 172 \$	19 479 \$	19 790 \$
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>499 198 \$</b>	<b>507 185 \$</b>	<b>515 300 \$</b>	<b>523 545 \$</b>

**UNE VISION UNIQUE  
DEPUIS 2004**



**Une collaboration de longue date, qui contribue à la qualité de vie des citoyens de Saint-Michel et de la métropole.**



La Ville de Montréal et la TOHU travaillent ensemble à développer un pôle unique et innovant qui favorise la qualité du milieu de vie, dans lequel culture, éducation, loisirs et le parc Frédéric-Back sont mis au service de la communauté et du vivre ensemble.

C'est un positionnement fort en faveur du développement durable et une occasion majeure de rayonnement pour Montréal, capitale mondiale des arts du cirque et laboratoire d'innovation sociale et environnementale.

## Annexe 4 - Charte d'engagement de l'Agenda 21 C

La *Charte d'engagement de l'Agenda 21 C*, dévoilée en 2011 par le Ministère de la Culture et des communications du Québec, comporte 21 engagements, desquels la TOHU estime en respecter 17 par sa mission et ses actions et ce, spontanément depuis son ouverture.

### **1. Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise**

La TOHU favorise le déploiement du cirque contemporain comme porte-étendard de la culture québécoise et offre un modèle innovant et inclusif représentatif du Québec.

### **2. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire**

Soutien aux professionnels et à la relève, diffusion et coproductions, développement des publics, en cirque et dans toutes les disciplines, consolidation du réseau de diffusion cirque au Québec.

### **5. Favoriser la participation à la vie culturelle des citoyens**

Efforts de médiation culturelle, activités participatives et citoyennes.

### **6. Valoriser la place de la culture au sein des établissements d'enseignement**

Éducation à la culture, partenariats avec enseignements scolaires et groupes de francisation, accueil régulier de visites scolaires de tous niveaux.

### **7. Reconnaître le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale**

Revitalisation du quartier Saint-Michel par la culture (FallA, programmation gratuite, ateliers créatifs interculturels et intergénérationnels etc.)

### **8. Favoriser le dialogue interculturel. Multiplier les occasions d'interactions**

La FALLA : trois jours de rencontres interculturelles. Expositions en arts visuels.

### **9. Favoriser l'accès des familles, des groupes défavorisés, aux lieux culturels**

Programmation famille, billets abordables ; billets gratuits pour les résidents de Saint-Michel.

### **11. Promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable**

Cirque – Terre - Humain : dans l'ADN de la TOHU depuis sa création !

### **12. Miser sur la culture pour accroître l'aménagement du territoire, le tourisme, l'utilisation des technologies de l'information**

Impact majeur du Pôle culturel Cité des arts du cirque dans l'aménagement et la revitalisation du secteur Nord-Est ; animation et interprétation du parc Frédéric-Back.

### **13. Favoriser la collaboration entre milieux culturels et milieux d'affaires**

Développement d'une expertise en activations originales de commandites. Accueil de nombreux événements d'affaires.

### **14. Adapter le secteur des arts à la nouvelle réalité numérique**

Déploiement du nouvel écran Simbioz, numérisation du Fonds Jacob-William, blogue *Le Circassien*, audioguides en géolocalisation pour le Parc, etc.

### **15. Intégrer la réflexion sur territoire et environnement à toute démarche culturelle**

Au cœur de la présente proposition.

**16. Lutter contre l'uniformisation et la standardisation de la culture**

Programmation multidisciplinaire et ancrée dans la diversité du quartier Saint-Michel (Hors-Piste, musiques du monde, relève du quartier etc.).

**18. Protéger le patrimoine naturel pour sa valeur culturelle, écologique, économique**

Le CESM, un exemple unique de revitalisation du patrimoine naturel à impacts culturels et économiques (récréotouristiques, emploi etc.).

**19. Prendre en compte la culture dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement, les études d'impact des grands projets**

La TOHU pavillon d'accueil du parc Frédéric-Back et maître d'œuvre de sa programmation culturelle. Pavillon LEED Or Canada, éducation relative à l'environnement.

**20. Intégrer la dimension culturelle dans les processus de développement du territoire, améliorer la qualité de vie des populations, renforcer le sentiment d'appartenance et favoriser l'attractivité des milieux**

Pavillon d'accueil du parc, FALLA, grands événements citoyens etc. La TOHU, porte ouverte sur le quartier.

**21. Mise en valeur judicieuse du patrimoine, présence significative de l'art public et des paysages distinctifs**

La TOHU est devenu une icône dans le quartier Saint-Michel et en bordure de l'A40. Le Parc Frédéric-Back en deviendra une autre.

## Annexe 5 - Des lieux qui nous inspirent - quelques comparables en-dehors de Montréal

Modèle et vecteur de rayonnement pour la Ville à l'international, la TOHU regarde elle aussi au-delà des frontières, à l'affut des meilleures pratiques au niveau culturel, social et environnemental. Voici quelques lieux emblématiques sur la planète qui inspirent la TOHU au quotidien.

### ➤ **La Villette, Paris (France)**

Bâti sur le site des anciens abattoirs nationaux, La Villette offre un parc de 55 hectares ponctué d'infrastructures culturelles d'ampleur (Zénith, Cité de la musique, Cité des sciences et de l'industrie, Grande Halle, Conservatoire national, Philharmonie). Les orientations marquées vers le cirque, le public jeunesse, la démocratisation culturelle et le numérique en font un allié naturel de la TOHU, d'autant qu'elle assume pleinement son engagement environnemental, avec des actions fortes en lien avec la biodiversité, la revitalisation et les comportements écoresponsables.

En rédigeant son propre Agenda 21, La Villette confirme sa volonté de concilier protection de l'environnement, développement économique et progrès social via sa mission d'animation, de programmation culturelle, d'exploitation et d'aménagement. L'Agenda 21 du Parc foisonne de projets favorisant la biodiversité et 15 000 m<sup>2</sup> vont être aménagés en espaces verts. Parmi les futurs chantiers figurent l'aménagement d'un couloir écologique jalonnant la promenade cinématique, l'intégration de la darse dans un jardin humide ainsi que l'installation aux abords du passage du tramway d'un verger abritant des variétés anciennes et locales.

La médiation culturelle a pour vocation de réduire la distance entre l'art et le citoyen. A ce titre, La Villette réalise de nombreuses actions destinées à favoriser la diversité des publics autour de deux axes forts : la programmation culturelle, et l'environnement du parc. Des projets de parcours d'éducation artistique sur l'année scolaire sont organisés en lien avec des groupes scolaires ou du champ social. Ces parcours s'articulent autour d'une approche sensible et participative, sur des thématiques pédagogiques originales toujours en écho avec la programmation de La Villette.

<https://lavillette.com/>

### ➤ **Evergreen Brick Works, Toronto (Canada)**

OBNL de portée canadienne dont le mandat est de « faciliter les changements sociaux, urbains et environnementaux par la collaboration et la mise sur pied de solutions collectives », Evergreen ouvre en 2010 le complexe de Brick Works sur un ensemble d'anciennes briqueteries, au cœur du milieu humide de la Don River Valley à Toronto. Ce « pôle de démonstration et d'expérimentation des pratiques durables » se veut à la fois une scène et un incubateur. Sa programmation comporte deux axes principaux : des événements ouverts à tous (artistiques, citoyens, technologiques et écologiques) et le développement d'un parc urbain et écologique de 200 ha.

Plus précisément, ses activités incluent des visites du site (anciennes briqueteries reconverties en laboratoires) et de la vallée (parc nature à haute valeur écologique), des visites scolaires (4500 par an, clientèle très multiculturelle et focus sur l'écologie), des conférences sur les innovations vertes, des expositions d'art contemporain, le plus gros marché fermier hebdomadaire à Toronto, un atelier de réparation de vélos, un café-bistro ouvert tous les jours et des espaces disponibles pour des événements citoyens (village d'hiver, fête des morts etc.).

Le lieu étant assez excentré, une navette gratuite circule toutes les 30 minutes depuis la station de métro la plus proche. Le complexe accueille 200 000 visiteurs par an.

<https://www.evergreen.ca/evergreen-brick-works/>

### ➤ **Parques biblioteca, Medellín (Colombie)**

Un réseau de « parcs de bibliothèques » développés par la Ville afin de revitaliser des quartiers défavorisés et enclavés de la métropole. Chaque parc s'articule autour de trois enjeux majeurs et complémentaires : accès à la culture (bibliothèque + programmation culturelle et éducative accessible et diversifiée), accès à la nature (lieux culturels implantés au cœur de parcs urbains) et accès par les transports en commun. Un plan ambitieux de développement des réseaux de métro et de téléphérique s'assure que chacun des « parcs de bibliothèque » est accessible à tous.

Celle du quartier de Moravia, bâtie sur une ancienne décharge dans un quartier de 48 000 habitants, très défavorisé mais très multiculturel, résonne particulièrement pour la TOHU. On y a créé un grand parc environnemental, des liens piétonniers (passerelles etc.), un centre de soins et un centre culturel, orienté sur le travail de mémoire, l'éducation civique et le développement artistique. Au cœur d'un quartier dense, il est ouvert 365 jours et accueille 560 000 visiteurs par an.

<http://www.latinart.com/aiview.cfm?id=433>

///

[www.centroculturalmoravia.org](http://www.centroculturalmoravia.org)

### ➤ **Freshkills Park, New York (É-U)**

Bâti sur les décombres du plus gros dépotoir au monde, actif sur Staten Island de 1948 à 2001, cet espace sera intégralement reconverti en parc naturel et sportif à l'horizon 2036. D'une superficie totale de 2200 ha (trois fois Central Park), le site accueille encore un site de tri en opération et ses puits de captation du méthane fournissent 25 000 foyers en énergie. La Municipal Arts Society est impliquée depuis le début du processus de transformation. Un centre d'« écoéducation » est en cours de construction, de même qu'un centre d'information aux visiteurs incluant restaurants et espaces pour événements (en construction).

En attendant 2036, la Freshkills Park Alliance organise des activités environnementales, culturelles et de loisir, dont les journées « sneak peak » dans des zones encore non ouvertes au public. Elle se définit comme « le partenaire OBNL de la Ville de NYC dans son travail de développement du parc » et souhaite offrir « un espace pour la vie sauvage, le loisir, la science, l'éducation et les arts ». Elle établit des partenariats avec des organisations artistiques, assure des visites scolaires et



grand public (marche, vélo, kayak), propose des conférences sur l'environnement et des concours de photo naturaliste, afin d'alimenter une mémoire artistique de la transformation du site. L'Alliance a également imaginé une sorte de « Van des curiosités » équipé de microscopes, qui circule sur les terrains fermés et offre des activités scientifiques aux adolescents.

<http://freshkillspark.org/tours/tours>

## ANNEXE 2

### PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

#### 1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

#### 2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

- 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :
  - Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
  - Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
  - Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;
  - Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;
  - S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;
  - Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;
- 2.2. Relations publiques et médias :
    - Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;
    - Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

- Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
- Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;
- Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : <https://mairedemontreal.ca/>, section « **Communiquer avec nous** ».

**Note** : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : [communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca](mailto:communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca).

### 23. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/logo](http://ville.montreal.qc.ca/logo));
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

### 24. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville ([visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)) avant leur impression et leur diffusion;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

## 2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante :

[visibilite@ville.montreal.qc.ca](mailto:visibilite@ville.montreal.qc.ca)

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section « **Communiquer avec nous** » sur <https://mairedemontreal.ca/>.

**Dossier # : 1187540001**

**Unité administrative responsable :** Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Concertation et bureau du Mont-Royal

**Objet :** Accorder une contribution financière à la Cité des arts du cirque (TOHU) pour la réalisation du plan d'action Cirque-Terre-Humain dans le cadre de sa mission, pour la somme maximale de 2 045 228 \$, répartie de 2019 à 2022. / Approuver le projet de convention à cet effet. / Autoriser des ajustements récurrents à la base budgétaire du Service de la culture et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour un montant de 3 993,50 \$ à compter de 2020, pour un montant de 8 051,00 \$ à compter de 2021 et pour un montant de 12 173,50 \$ à compter de 2022, et ce, pour chaque service.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1187540001 TOHU contribution.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Cédric AGO  
Conseiller budgétaire  
**Tél : 514 872-1444**  
Alpha OKAKESEMA  
Conseiller budgétaire 514 872-5872

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-11-22

Yves COURCHESNE  
Directeur de service - finances et trésorier  
**Tél : 514 872-6630**

**Division :** Service des finances

## **Article 20.44**

**Approuver un projet d'entente tripartite pour 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation, dans le cadre du programme d'AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal**

Ce document vous sera livré dès que possible.



**Dossier # : 1192612001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021

Il est recommandé :

1. d'adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021;
2. de mandater la Direction générale pour que l'ensemble des services municipaux concernés réalisent les engagements les concernant dans ce Plan d'action; et
3. de mandater la Direction de la Mobilité pour qu'elle coordonne la mise en oeuvre de ce Plan d'action.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-01 12:19

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192612001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division aménagement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le plan d'action Vision Zéro, dont l'élaboration a fait l'objet d'un mandat de l'Administration à la direction de la Mobilité (ancienne direction des Transports), traite les enjeux de sécurité routière à Montréal (le problème) en proposant un changement de paradigme (la solution) quant aux façons de faire la sécurité routière. Les jalons de la démarche sont présentés dans l'historique.

**Problème** de sécurité routière à Montréal, en moyenne annuelle :

- 14 piétons décèdent;
- Au moins 2 cyclistes décèdent;
- 10 occupants de véhicules décèdent;
- Stagnation du bilan routier au cours des dernières années avec la poursuite de l'approche traditionnelle du traitement des accidents.

**Solution** - Vision Zéro :

- Philosophie: "Il est inacceptable de mourir ou d'être gravement blessé en utilisant le système routier.";
- 0 comme seule cible raisonnable, nécessité de prioriser la sécurité.

**Historique:**

- **Été-automne 2018:** Démarche de mobilisation auprès des partenaires internes et externes à l'appareil municipal
  - Tournée de l' élu responsable de la mobilité au Comité exécutif, M.Éric Alan Caldwell auprès des partenaires clés;



- Rencontres de travail avec les équipes directement concernées au sein de l'ancien service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- Concertation des arrondissements.
- **19 novembre 2018**: Premier Sommet des partenaires.
- **Hiver 2018-2019**: Collecte des signatures de la déclaration d'engagement (en pièce jointe).
- **21 janvier 2019**: Première rencontre du Comité Directeur de Vision Zéro.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CG18 0633 - 29 novembre 2018** : Adoption du budget de fonctionnement 2019, comprenant 7 nouveaux postes dédiés à la mise en oeuvre du Plan d'action Vision Zéro

- **CG17 0407 - 28 septembre 2017** : Dépôt de la réponse du conseil d'agglomération concernant le rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics (CTTP) sur la Cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain, dans l'optique de la "Vision zéro" en matière de sécurité routière"
- **CM16 1019 - 26 septembre 2016** : Déclaration marquant l'engagement de la Ville de Montréal à la "Vision Zéro"
- **CE13 1603 - 9 octobre 2013** : Mise en place du Bureau de la Sécurité des Déplacements (BSD) avec pour mission de proposer les grandes orientations en matière de sécurité des déplacements sur le territoire de l'agglomération de Montréal, de mobiliser l'ensemble des partenaires internes et externes à la Ville, de les soutenir pour le développement de stratégies d'interventions et assurer la coordination des actions en découlant

## DESCRIPTION

Le plan d'action 2019-2021 (en pièce jointe) est le fruit d'un important travail de consultation de la collectivité et de co-construction avec toutes les parties prenantes du système routier, travail entamé à l'été 2018.

Le document s'articule comme suit:

- Il débute avec la **déclaration d'engagement** à la Vision Zéro (en pièce jointe) et la liste des partenaires signataires.
- Les tendances du **bilan routier** sont exposées, suivi des **grands enjeux** en sécurité routière.
- La nécessité de changer les façons de faire (**changement de paradigme**) est ensuite démontrée (cf tableau).

Approche traditionnelle	Vision Zéro
Les décès et blessures graves sont une conséquence potentielle inévitable du besoin de se déplacer.	Les décès et blessures graves sont inacceptables; on doit pouvoir se déplacer sans mettre sa vie en danger.
On présuppose, dans la conception même du système routier, un comportement humain irréprochable.	On prend en compte, dans la conception même du système routier, la faillibilité et la vulnérabilité humaines.
Attribue la responsabilité des collisions à l'utilisateur du système.	Partage la responsabilité des collisions entre les concepteurs, les gestionnaires et les usagers du système routier.
Éparpille des ressources d'analyse et de recherche limitées sur toutes les collisions, même les bénignes sans blessés.	Renforce les ressources d'analyse et de recherche, que l'on concentre sur les collisions avec décès ou blessés graves.

Répartit les interventions de sécurité de façon réactive et ponctuelle, en priorisant les lieux réputés « accidentogènes ».	Adopte une approche systémique, en agissant de façon proactive sur l'ensemble des composantes du système routier.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- La structure de **gouvernance** interdisciplinaire et participative proposée est présentée
- **Vingt-deux actions fédératrices** synthétisent les centaines d'initiatives individuelles reçues des partenaires dans un esprit de collaboration et de coordination.
- Le document s'achève en s'ouvrant sur les multiples bénéfices liés à la mise en oeuvre de la Vision Zéro, soit l'amélioration de la **qualité de vie** des Montréalaises et Montréalais.

## JUSTIFICATION

Arguments pour le changement:

- La performance en sécurité routière stagne.  
*Le bilan routier se stabilise après une réduction de plus de 50% des collisions avec blessures graves ou mortelles par rapport à la moyenne de 2005-2007 et ce grâce aux mesures implantées au cours de la dernière décennie, d'où la nécessité d'amener un nouveau souffle dans les façons de faire. Une nouvelle approche est nécessaire.*
- Chaque décès ou blessé grave représente une tragédie inacceptable.  
*Les attentes de la société sont par ailleurs de plus en plus élevées quant à la sécurité des rues.*
- L'approche Vision Zéro a fait ses preuves à l'international (Suède, New York, San Francisco, Colombie-Britannique, Australie, Nouvelle-Zélande, etc.)

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du Plan d'action Vision Zéro n'aura pas d'impact sur le cadre budgétaire de la ville.

Sept (7) nouveaux postes ont été accordés dans le budget de fonctionnement 2019 pour la mise en oeuvre de la démarche Vision Zéro à Montréal. Du reste, le financement des actions se fera à même les budgets déjà votés par l'administration.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan d'action Vision Zéro s'inscrit dans la lignée du plan Montréal durable. De manière générale, Vision Zéro poursuit des objectifs sociaux, économiques et écologiques durables :

- Éliminer les tragédies sociales que représentent les décès et séquelles incapacitantes de la route pour la communauté affectée.
- Sauver des vies, soit faire des économies en termes de main d'oeuvre, d'assurance invalidité, etc. (bien supérieurs aux coûts de la congestion).
- Réduire les volumes véhiculaires (exposition au risque de blessures), et de la sorte les émissions de GES, en favorisant notamment un report modal vers des moyens sécuritaires et durables de se déplacer, tels que les transports actif et collectif.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'engagement de l'Administration municipale en faveur de l'approche Vision zéro remonte à septembre 2016.

Maintenant que les services et les partenaires de la Ville sont mobilisés, l'adoption du Plan d'action Vision Zéro est requise afin de lancer de façon formelle la phase de mise en oeuvre de cette nouvelle stratégie en matière de sécurité routière.

Une décision rapide de la Ville dans ce dossier enverra un message positif aux citoyens et aux partenaires. Cela confirmera en effet un engagement fort de l'Administration pour atteindre la cible ultime de zéro décès et blessé grave en 2040.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication en lien avec l'adoption du Plan d'action est développée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Lancement public du Plan d'action Vision Zéro : 11 mars 2019

- Adoption du Plan d'action par le conseil municipal : 25 mars 2019
- Adoption du Plan d'action par le conseil d'agglomération : 28 mars 2019
- Mise en place des comités et groupes thématiques de travail et démarrage de leurs travaux : avril 2019
- 2e Sommet des partenaires : novembre 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs ou justifier toute dérogation à des règles de régie interne.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Guylaine BRISSON, Service de la concertation des arrondissements  
Stéphanie VIDAL, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Alexandre MIZOGUCHI, Service de sécurité incendie de Montréal  
Bruno LACHANCE, Service de sécurité incendie de Montréal  
Claude SAVAGE, Service du matériel roulant et des ateliers  
Claude CARETTE, Service des infrastructures du réseau routier  
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures du réseau routier

Natalia SHUSTER, Service de police de Montréal  
Sylvain S DUBOIS, Service de police de Montréal

Lecture :

Natalia SHUSTER, 1er mars 2019  
Alexandre MIZOGUCHI, 28 février 2019  
Benoit CHAMPAGNE, 28 février 2019  
Bruno LACHANCE, 28 février 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daphné DETHIER  
ingenieur(e)

**Tél :** 5148727486  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-27

Sylvain FELTON  
Chef de division

**Tél :** 514 872-7593  
**Télécop. :** 514-872-9458

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Valérie G GAGNON  
Directrice

**Tél :** 514 868-3871  
**Approuvé le :** 2019-03-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Tél :** 514 872-5216  
**Approuvé le :** 2019-03-01

Plan d'action Vision Zéro  
décès et blessé grave 2019-2021

# Des assises solides pour mieux travailler ensemble

**vision  
zéro**

# Table des matières

Vision Zéro : j’y adhère! .....	4
Les efforts entrepris par Montréal et ses partenaires .....	5
Déclaration d’engagement de la collectivité montréalaise .....	6
Liste des organisations ayant signé la déclaration .....	8
Vie humaine et mobilité urbaine .....	10
Un bilan routier qui s’améliore, mais des indicateurs qui stagnent .....	11
Quelques enjeux d’un système routier en mutation .....	14
L’entretien des infrastructures et la présence des chantiers .....	14
Des vitesses sécuritaires et crédibles pour des quartiers habitables .....	14
Un système routier répondant au vieillissement de la population .....	15
Les nouvelles sources de distraction, la fatigue et les facultés affaiblies .....	15
L’électrification des transports et les technologies de pointe au service de la sécurité des déplacements .....	15
Le transfert modal : une stratégie de sécurité routière? .....	16
Des efforts louables à mieux coordonner .....	17
Tous vers un réel changement de paradigme .....	19
Une culture de collaboration à mettre en place .....	19
Une gouvernance interdisciplinaire et participative .....	20
Une prise de décision basée sur des faits .....	22
22 actions fédératrices pour une mobilité sécuritaire .....	24
Au-delà de la sécurité routière, la qualité de vie! .....	34
Arrimage avec les autres plans et politiques de la Ville .....	34
Acronymes .....	35





## Vision Zéro : j'y adhère!

Le **Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave** s'inspire d'une approche qui a apporté des résultats probants dans plusieurs villes du monde qui l'ont appliquée rigoureusement. Il est le fruit d'une concertation entre la Ville de Montréal et tous les acteurs concernés par la sécurité des usagers de la route.

Des représentants de l'industrie du camionnage, des cyclistes, des piétons, des automobilistes et des usagers du transport collectif se sont engagés à travers ce plan à mieux arrimer leurs actions et leurs initiatives afin d'améliorer la sécurité routière à Montréal.

Plus de 30 organisations ont participé à l'élaboration de ce plan d'action, ont signé la Déclaration d'engagement de la collectivité montréalaise et se sont engagées à travailler ensemble pour améliorer la sécurité de nos déplacements.

Cette mobilisation sans précédent, nous y croyons. Elle nous permettra d'atteindre l'objectif ambitieux, mais ô combien nécessaire et attendu, du zéro décès ou blessé grave sur nos routes.

Désormais, plus que jamais, la Vision Zéro guidera chacune de nos initiatives en matière de transport et d'aménagement.

Pour arriver à nos fins et offrir aux Montréalaises et Montréalais un système routier plus sécuritaire,

équitable et durable, le présent plan propose 22 actions fédératrices. Des actions pour mieux collaborer, des actions qui visent à changer les mentalités et les façons de faire ainsi que des actions qui visent directement le système routier.

Cette démarche ouverte et évolutive que nous entamons aujourd'hui débutera en rassemblant nos efforts afin d'opérer un changement de paradigme quant à la sécurité routière et à nos choix de mobilité. J'invite l'ensemble des citoyennes et citoyens de Montréal à rejoindre la démarche en signant aussi la Déclaration d'engagement de la collectivité montréalaise.

La Ville de Montréal et ses partenaires prennent ici de multiples engagements qui auront un impact certain sur la performance du réseau, sur l'amélioration du bilan de santé publique et sur l'atteinte de nos objectifs de développement durable.

**Mme Valérie Plante**  
Mairesse de Montréal



## Les efforts entrepris par Montréal et ses partenaires

Si Montréal adhère à l'approche Vision Zéro depuis 2016, elle s'y engage aujourd'hui plus concrètement que jamais.

Avec le présent plan d'action et l'engagement de toute la communauté auquel nous assistons, nous aspirons à ce que cette Vision Zéro décès et blessé grave devienne la norme pour tous en matière de transport et d'aménagements futurs.

Nous mettons tout en place afin que les différents partenaires puissent d'abord dresser un bilan routier complet. Nos actions seront désormais guidées par l'identification des dangers, par l'analyse des données et par de nouveaux modèles de collaboration entre les partenaires impliqués. C'est ainsi que nous envisageons d'améliorer notre performance en sécurité routière.

Notre plan d'action prévoit répondre aux enjeux d'un système routier en mutation.

Nous souhaitons voir la cohabitation devenir plus équitable, fluide et harmonieuse.

Par des réaménagements stratégiques, nous entendons améliorer les conditions de mobilité, assurer la sécurité de toutes et tous, et ce tous modes de déplacements confondus.

Notre priorité est d'agir pour la sécurité des plus vulnérables.

Des sommes sont d'ailleurs déjà prévues pour revoir l'aménagement des rues, pour améliorer la sécurité autour des écoles et pour améliorer le réseau cyclable.

Les poids lourds, la traversée des rues et la vitesse sont les trois principaux chantiers identifiés par l'ensemble de la collectivité et sur lesquels nous arrimerons particulièrement nos efforts afin de réduire à zéro les décès et les blessés graves sur notre territoire.

Nous sommes fiers des actions qui seront déployées et persuadés qu'elles auront bientôt un effet significatif dans les rues de la métropole, sur la convivialité des infrastructures et en fin de compte, sur la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais.

La sécurité sur nos routes, c'est l'affaire de tous, et nous comptons développer cette culture. Merci à toutes celles et à tous ceux qui s'y investissent et qui s'y investiront.

**M. Éric Alan Caldwell**  
Responsable de l'urbanisme, du transport et de l'Office de consultation publique de Montréal

# VISION ZÉRO EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE

Depuis le début des années 90, un vent de changement a mené la collectivité montréalaise à renouveler la vision de Montréal comme une métropole culturelle, économique et de développement durable (Premier Plan d'urbanisme – 1992).

Ce mouvement s'est ensuite accéléré, notamment lors du Sommet de Montréal de 2002, pour préciser davantage cette vision.

C'est ainsi que plusieurs documents stratégiques et d'orientation furent adoptés :

- **2004** : 2<sup>e</sup> Plan d'urbanisme définissant Montréal comme une ville à l'échelle humaine offrant une place importante au piéton.
- **2005** : Premier Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.
- **2006** : Charte du piéton reconnaissant la primauté du piéton dans l'espace urbain.
- **2008** : Premier Plan de transport avec l'engagement à investir dans les modes de transport collectif et actif assorti d'une première cible de réduction de 40 % des accidents de la route.

Ces démarches tendent à définir Montréal comme une métropole économiquement viable tout en étant soucieuse du bien-être et de la qualité de vie de ses citoyens. Elles ont contribué à doter Montréal des outils nécessaires à la transformation de la ville selon cette vision.

Cette dynamique montréalaise n'est pas étrangère au mouvement planétaire qui a mené à la proclamation par l'assemblée générale des Nations Unies de la décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020.

Elle s'inscrit également dans la continuité des efforts de la communauté internationale en matière de développement durable. À cet effet, le dernier rapport spécial du GIEC<sup>1</sup> publié le 8 octobre 2018 souligne la nécessité de transitions « rapides et de grande envergure » dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme.

L'adoption en septembre 2016 par le conseil de la Ville de Montréal d'une résolution d'engagement à la Vision Zéro en matière de sécurité routière fut le coup d'envoi pour élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de sécurité routière basée sur cette vision.

Au cours des dernières années, les multiples actions mises de l'avant par les divers acteurs de la collectivité montréalaise en matière de mobilité et de sécurité routière ont permis une amélioration significative de la sécurité des usagers du système routier municipal.

Toutefois, la performance de notre système de déplacement routier en matière de sécurité semble dernièrement atteindre un plateau.

Pour assurer un nouvel élan d'amélioration continue de la sécurité routière à la grandeur de son territoire, la collectivité montréalaise adopte la Vision Zéro afin d'éliminer ultimement les décès et blessures graves dus aux collisions routières.

En s'engageant dans cette démarche, la Ville de Montréal, ses partenaires et ses citoyens reconnaissent que :

- Chaque personne, peu importe ses capacités physiques, son âge, son genre, son origine ethnique, ses modes de déplacement et son revenu, a le droit d'utiliser les rues et les routes, dans tous les quartiers montréalais, sans que cela ne constitue une menace à sa vie ou à sa santé.
- Zéro décès et blessé grave sur nos routes est la seule cible éthiquement raisonnable.
- Concepteurs, gestionnaires et usagers du système de transport routier partagent la responsabilité de la sécurité routière.
- L'être humain est vulnérable et il peut commettre des erreurs. Le système de transport routier doit donc être conçu, exploité et entretenu de manière à pardonner ces erreurs, notamment en tenant compte de cette vulnérabilité.

- Pour réussir un tel changement de paradigme, toutes les parties prenantes (concepteurs, gestionnaires et usagers) doivent travailler en collaboration afin de s'entendre sur les objectifs à poursuivre et les mécanismes de coordination et de suivi à mettre en place.

La collectivité montréalaise s'efforce à offrir à ses résidents, travailleurs et visiteurs, des espaces publics de qualité et un système de déplacement sécuritaire, confortable, fiable et équitable. La nouvelle stratégie de sécurité routière devra donc être arrimée aux autres instruments de planification s'appliquant au territoire montréalais (Plan d'urbanisme, Plan de transport, Plan de développement durable, Stratégie de développement économique, etc.).

À titre de municipalité centrale de l'Agglomération montréalaise, la Ville de Montréal doit assumer, dans un esprit de partenariat et de concertation, le leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie Vision Zéro de la collectivité montréalaise. La Ville de Montréal et ses partenaires s'engagent formellement à la Vision Zéro et s'entendent pour :

- Collaborer à la mise en œuvre du premier Plan d'action Vision Zéro 2019-2021 et à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action subséquents.

- Soutenir une structure multidisciplinaire, comportant divers comités, chargée de piloter les efforts de planification relatifs à la Vision Zéro de la collectivité et participer activement à ses activités.

- Assurer l'équité sociale de la démarche Vision Zéro grâce, notamment, à un processus inclusif et à des indicateurs de performance spécifiques aux divers groupes d'usagers et aux divers secteurs du territoire montréalais.

- Soutenir et améliorer les mécanismes de collaboration et de coopération entre les partenaires.

- Mettre l'emphase sur la coordination, la responsabilité et l'imputabilité de tous.

- Appliquer une approche systémique de gestion de la sécurité routière en portant l'attention sur toutes les failles potentielles de chacune des composantes du système routier (infrastructures, véhicules et usagers).

- Valoriser l'expertise et l'innovation technologique destinées à l'amélioration continue de la sécurité routière.

- S'appuyer sur des données fiables pour définir et caractériser les problèmes et enjeux de sécurité routière ainsi que pour prioriser les actions et l'utilisation des ressources en fonction de l'évidence des besoins et des impacts escomptés.

- Offrir des opportunités réelles de participation citoyenne pour susciter une implication communautaire significative dans la réalisation des objectifs de sécurité routière.

- Assurer une transparence de la démarche aussi bien pour les données que pour l'état d'avancement des actions et les indicateurs de performance.

Par la présente, la Ville de Montréal et ses partenaires s'engagent à :

- **Adhérer aux principes de la Vision Zéro en sécurité routière et en faire la promotion dans le cadre de leurs activités courantes.**
- **Participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans d'actions découlant de la stratégie Vision Zéro.**
- **Mobiliser et déployer toutes les ressources et tous les moyens pour s'acquitter de leurs engagements spécifiques.**
- **Développer et promouvoir l'approche Vision Zéro au sein de la collectivité montréalaise.**



<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat



## Liste des organisations ayant signé la déclaration

- Association du camionnage du Québec
- Bureau des relations gouvernementales
- Bureau du taxi
- CAA Fondation
- CAA Québec
- Centre d'écologie urbaine de Montréal
- Coalition vélo de Montréal
- Conseil régional de l'environnement – Montréal
- Direction régionale de santé publique
- Équipe Salut Clément
- Ex Aequo
- Fondation David Suzuki
- Piétons Québec
- Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec
- Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain
- Service de la concertation des arrondissements
- Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Service de police de la Ville de Montréal
- Service de sécurité incendie de Montréal
- Service des infrastructures du réseau routier
- Service du matériel roulant et des ateliers
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société canadienne du cancer
- Société Logique
- Société de transport de Montréal
- Stationnement de Montréal
- Table de concertation des aînés de l'île de Montréal
- Trajectoire Québec
- Vélo fantôme
- Vélo Québec
- Vivre en Ville



## Vie humaine et mobilité urbaine

Au cours des dernières décennies, les multiples actions entreprises en matière de mobilité et de sécurité routière ont permis une amélioration significative du réseau municipal. D'ailleurs, depuis le dépôt du Plan de transport en 2008, plusieurs mesures et projets ont été implantés afin d'assurer la mise en œuvre d'une vision de mobilité plus durable et sécuritaire en priorisant les modes de déplacement actifs et collectifs.

Les Montréalais souhaitent avoir accès à une diversité de modes de transport. Bien qu'un certain niveau de congestion reste inévitable en milieu urbain, notamment aux heures de pointe, la mobilité des personnes et des biens doit être contrôlée de telle sorte qu'elle soit fiable, prévisible et surtout sécuritaire pour l'ensemble des usagers.

Trop souvent, le privilège des uns de se déplacer rapidement ou plus confortablement se traduit par un malaise et un risque accru de collision pour ceux qu'on appelle les usagers vulnérables du réseau routier, cyclistes et piétons en tête. C'est d'autant plus regrettable qu'il a été démontré que les coûts collectifs associés aux collisions avec décès ou blessés graves sont bien supérieurs à ceux liés à la congestion<sup>1</sup>. En outre, au-delà des centaines de victimes gravement ou mortellement blessées dans les rues de l'agglomération de Montréal, c'est tout l'entourage de ces personnes qui voit sa vie chamboulée par leur disparition, ou bien à cause de l'accompagnement à apporter à titre d'aidant naturel ou du travail supplémentaire à effectuer en raison de l'absence prolongée d'un collègue de travail.

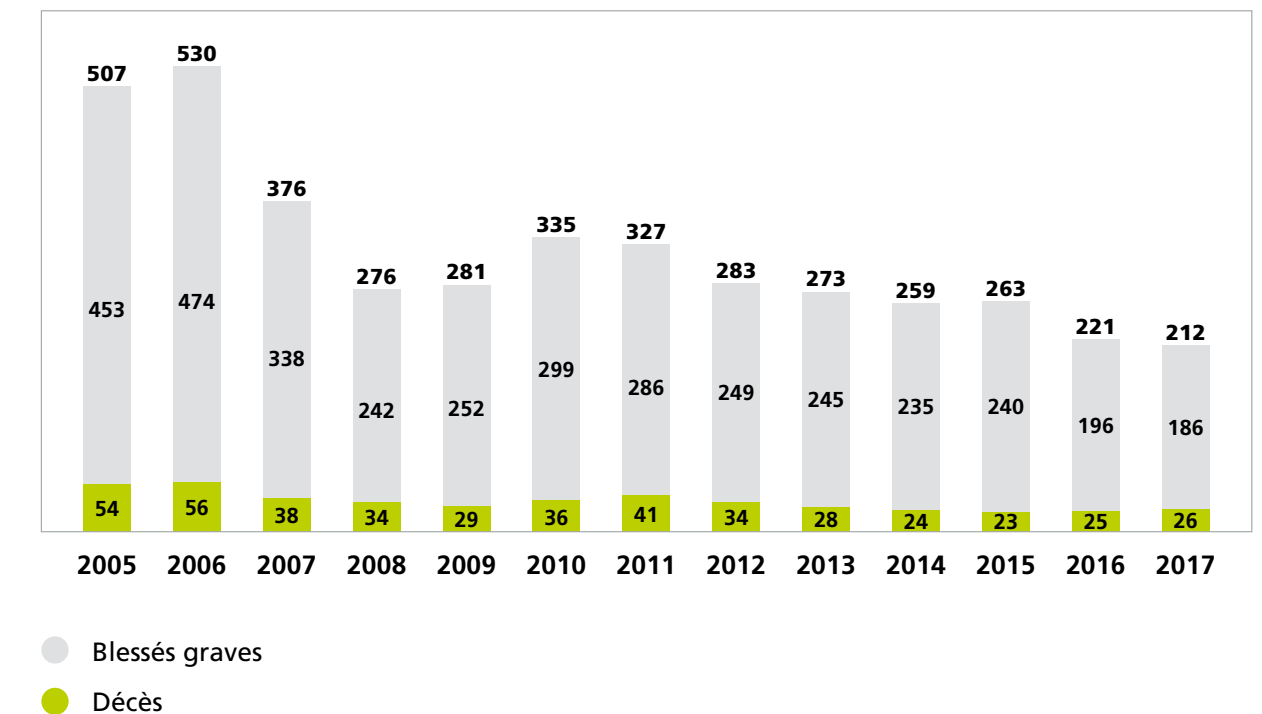
Au cours des dernières années, la couverture médiatique des collisions dénote une baisse de tolérance des Montréalais face aux morts et blessés graves de la route. Le souhait collectif de se déplacer sans craindre pour son intégrité physique est croissant. L'engouement international pour la Vision Zéro en témoigne.

Ce document présente la démarche Vision Zéro montréalaise, fruit d'un important travail de consultation de la collectivité et de co-construction avec toutes les parties prenantes du système routier.

## Un bilan routier qui s'améliore, mais des indicateurs qui stagnent

Comme le démontre le graphique ci-dessous, les mesures implantées au cours de la dernière décennie ont contribué à la réduction de plus de 50 % des collisions avec blessures graves ou mortelles par rapport à la moyenne de 2005-2007.

### Total des décès et blessés graves dans l'agglomération de Montréal<sup>2</sup>



Toutefois, depuis quelques années, la baisse du nombre de victimes blessées gravement ralentit, tandis que le bilan des décès semble stagner. Le tableau suivant illustre les principaux constats découlant des bilans routiers pour la période 2011-2016, selon le mode de déplacement de la victime.

<sup>1</sup> AAA (2011), "Crashes vs. Congestion – What's the Cost to Society".

<sup>2</sup> Ce bilan des collisions mortelles ou avec blessés graves a été réalisé avec les données recueillies et compilées par le SPVM à partir de 2005, selon le modèle de rapport de la SAAQ, et exclut le réseau autoroutier, lequel est contrôlé par la Sûreté du Québec. Il ne recense que les collisions où un véhicule routier d'usage réseau était en mouvement au moment de l'impact autant sur que hors le chemin public de l'agglomération montréalaise. Il exclut aussi les blessures graves ou mortelles qui seraient survenues à la suite d'une collision impliquant un cycliste et un piéton ou deux cyclistes, ainsi que celles résultant de la chute d'un piéton ou d'un cycliste seul.



## Principaux constats concernant les décès et blessés graves selon le mode de déplacement de la victime de 2011 à 2016<sup>3</sup>



<b>14 piétons décèdent</b> en moyenne par année	<b>Au moins 2 cyclistes décèdent</b> en moyenne par année	<b>10 occupants de véhicule routier décèdent</b> en moyenne par année
58 % des piétons décédés avaient <b>65 ans ou plus</b>	<b>Une centaine d'emporiages<sup>4</sup></b> déclarés au SPVM par année	Plus de 75 % des conducteurs décédés étaient de sexe masculin et agés de 20 à 24 ans

### Scénarios de collision les plus récurrents

Virage à gauche avec piéton qui traverse <b>10,6 %</b>	Virage à gauche sens opposé <b>1,9 %</b>	Virage à gauche sens opposé <b>3,7 %</b>
Virage à droite avec piéton qui traverse <b>3 %</b>	Virage à droite avec cycliste qui traverse <b>2 %</b>	Angle droit entre deux véhicules <b>3,2 %</b>
Véhicule qui avance tout droit et frappe un piéton qui traverse devant, à une intersection ou non <b>18,6 %</b>	Angle droit entre cycliste et véhicule <sup>5</sup> <b>3,5 %</b>	Véhicule seul qui frappe un objet <b>6,8 %</b>

Les chances de survie d'un usager vulnérable sont 3 fois moins élevées lorsqu'un **véhicule lourd** est impliqué dans la collision.

Les 5 principales causes des collisions avec décès ou blessés graves (65 %) sont : inattention, passage sur feu rouge, manquement à céder le passage, comportement négligent et facultés affaiblies.

70 % des collisions avec décès ou blessés graves surviennent sur le réseau artériel.

Plus de 75 % des collisions avec décès ou blessés graves surviennent aux **intersections**.

<sup>3</sup> Réseau municipal de l'agglomération de Montréal contrôlé par le SPVM.

<sup>4</sup> Sur la base des rapports d'incidents déclarés au SPVM sans égard à la gravité des blessures.

<sup>5</sup> La part de ce type de collision est maintenant plus élevée que celle du même type de collision impliquant deux véhicules routiers.

Les usagers vulnérables (piétons et cyclistes) composent près de 60 % des victimes des collisions avec décès ou blessés graves. Les conducteurs et passagers de véhicules composent le 40 % restant. D'autre part, plus de 50 % de ces collisions surviennent selon l'un des neuf scénarios indiqués dans le tableau ci-haut. Cette récurrence signale des facteurs de risque de nature systémique. Ainsi, d'une année à l'autre, les collisions sont réparties de façon aléatoire sur le territoire, suivant certains scénarios précis, plutôt que concentrées sur des sites réputés « accidentogènes ». Ce sont donc des problèmes inhérents au système et touchant l'ensemble du réseau routier, particulièrement le réseau artériel, auxquels il faut s'attaquer.

Quoique partiel, ce bilan permet de faire plusieurs grands constats à propos des cas de décès ou blessures graves survenus sur le réseau municipal au cours des dernières années. L'un d'eux est l'importance de mieux intégrer la vulnérabilité et la faillibilité des divers usagers dans la conception même du réseau. En adoptant la Vision Zéro, la Ville mettra en place les moyens nécessaires pour que ses partenaires puissent contribuer à dresser un diagnostic plus complet de la situation et à améliorer la compréhension des comportements humains dans des environnements urbains de plus en plus complexes.



# Quelques enjeux d'un système routier en mutation

La collectivité montréalaise fera face à plusieurs enjeux dans la prochaine décennie. En voici quelques-uns et comment Vision Zéro permet de mieux les aborder.

## L'entretien des infrastructures et la présence des chantiers

Les chantiers sur les domaines public et privé, dont le nombre restera important dans les prochaines années, représentent un défi majeur en matière de sécurité des déplacements. En effet, la multiplication des entraves, la complexité des déviations et la présence de véhicules lourds peuvent avoir un impact néfaste sur le niveau de sécurité. Les chantiers doivent donc être adéquatement régulés et coordonnés afin d'éviter de faire augmenter le risque de collisions.

La Ville de Montréal devra garder la cadence des chantiers sur le domaine public dans les années à venir, car il est essentiel de maintenir l'ensemble de nos infrastructures en bon état pour les générations futures. Ces chantiers représentent cependant la meilleure occasion, sous réserve d'une planification stratégique, d'améliorer les conditions de mobilité pour tous les usagers tout en assurant leur sécurité, et ce à moindres coûts, puisque l'on profite de la réalisation des travaux en sous-sol pour repenser les aménagements en surface.

## Des vitesses sécuritaires et crédibles pour des quartiers habitables

La gestion de la vitesse est centrale dans Vision Zéro. Les seuils de vitesse sécuritaires maximaux reconnus<sup>6</sup> pour réduire le risque de décès dû à une collision sont :

- de 30 km/h, pour une collision entre une automobile et un usager vulnérable, qu'il soit piéton ou cycliste;
- de 50 km/h, pour une collision à angle droit entre deux véhicules motorisés de masses similaires;

- de 70 km/h, pour une collision frontale entre deux véhicules motorisés de masses similaires.

À l'heure actuelle, dans plusieurs rues, il existe une friction croissante entre divers modes de déplacement, fonctions, cadres bâtis ou usages. La mixité en milieu urbain n'est pas problématique en soi; cependant, elle doit être bien gérée. En planification des transports, le risque de collisions menant à des blessures graves ou à des décès augmente lorsque se croisent certains modes de déplacement avec des masses et des vitesses reconnues incompatibles. Pensons, par exemple, à une rue dépourvue de voie cyclable séparée et où la limite de vitesse permise est de 50 km/h. Deux options s'offrent alors : séparer les divers usagers par des mesures physiques ou réduire la vitesse des véhicules motorisés par des aménagements conséquents.

## Un système routier répondant au vieillissement de la population

Plusieurs mesures doivent être prises afin d'assurer la mobilité sécuritaire des aînés, une tranche de la population en forte croissance. Il faudra en effet intégrer, dans l'analyse, la conception et la gestion du système routier, des mesures qui tiennent compte de la plus grande vulnérabilité des aînés, d'autant plus qu'il y a une corrélation directe entre l'âge et l'occurrence des situations de handicap. À l'heure actuelle, c'est 33 %<sup>7</sup> de la population qui déclare vivre avec une ou plusieurs limitations fonctionnelles. C'est une question d'équité, laquelle est au cœur de l'approche Vision Zéro :

**en concevant pour les usagers les plus vulnérables** et en intégrant la diversité de leurs besoins dans l'aménagement et l'offre de transport, **on construit un système sécuritaire pour l'ensemble des usagers.**

## Les nouvelles sources de distraction, la fatigue et les facultés affaiblies

Les outils électroniques, tels que les montres et les téléphones intelligents, les appareils audio et les appareils photo deviennent autant de sources de distraction pour les usagers du système, qu'ils soient conducteurs, cyclistes ou piétons. La multiplication de ces appareils électroniques et l'intensification de la dépendance souvent observée chez leurs utilisateurs exacerbent le problème de la distraction, devenu un enjeu de sécurité important.

Les travailleurs de la route ainsi que certains citoyens peuvent, pour toutes sortes de raisons, se sentir contraints de prolonger leurs heures d'activité sur la route, au mépris du besoin naturel de se reposer. S'ensuit une inattention due à la fatigue qui peut être fatale.

La conduite avec faculté affaiblie reste, pour sa part, l'une des principales causes de collision avec décès ou blessés graves. Outre l'alcool, il y a la consommation des produits du cannabis, dont la détection est plus complexe. Il existe également une importante gamme de médicaments dont les effets secondaires, tels que des étourdissements ou de la somnolence, peuvent significativement diminuer l'état de vigilance.

L'ensemble de ces situations a un impact important sur le niveau de vigilance et la capacité d'éviter une collision imminente. Les concepteurs du système doivent donc tenir compte de cet aspect de la fiabilité humaine et intégrer des mesures permettant d'atténuer les conséquences d'une collision.

## L'électrification des transports et les technologies de pointe au service de la sécurité des déplacements

L'efficacité des nouvelles batteries augmente les perspectives d'électrification et permet l'avènement de nouveaux types de véhicules, tels que les scooters et les planches à roulettes électriques, ou encore les appareils d'aide à la mobilité. Cette nouvelle offre pose des problèmes de cohabitation. L'électrification diminue aussi le bruit généré par les véhicules et réduit par conséquent la possibilité pour un usager vulnérable, notamment une personne avec une déficience visuelle ou auditive, de bien capter les mouvements véhiculaires autour de lui.

Dans un futur rapproché, il y aura aussi une multiplication des technologies de connectivité sans fil de courte portée. Ainsi, les utilisateurs pourront bénéficier de protections supplémentaires en étant « visibles numériquement » durant leurs déplacements. Ces technologies fiables existent aujourd'hui et permettent aux utilisateurs et aux véhicules de communiquer entre eux afin de mieux détecter les conflits possibles, et donc de réduire les risques de collision.

Ces véhicules hautement assistés pourraient, à terme, solutionner certains problèmes de sécurité, mais la cohabitation avec les véhicules conventionnels posera son lot de difficultés pendant plusieurs décennies. La planification efficace de la mobilité demeure donc un défi important pour les villes contemporaines. Les conséquences de scénarios optimistes (mutualisation de véhicules autonomes réduisant la flotte) et pessimistes (véhicules privés roulant à vide) doivent être évaluées et considérées.

<sup>6</sup> Johansson, R. (2009), "Vision Zero – Implementing a policy for traffic safety", Safety Science 47, pp 826-861.

<sup>7</sup> OPHQ (2016).



## Le transfert modal : une stratégie de sécurité routière?

Les conclusions des travaux du Groupe intergouvernemental sur le climat (GIEC) sont implacables : pour la survie des écosystèmes et le maintien de notre qualité de vie, il faut rapidement changer nos habitudes de déplacement et de consommation afin de maintenir le réchauffement planétaire en deçà du seuil critique de 1,5 degré Celsius<sup>8</sup>. Une grande partie de la solution passe par un transfert massif vers les modes de transport durables, principalement actifs et collectifs. Or, le parc automobile de la région métropolitaine de Montréal augmente d'année en année. Le système routier montréalais étant déjà saturé, l'accent doit être mis sur le nombre de personnes s'y déplaçant plutôt que sur le nombre de véhicules. Le transport collectif est non seulement dix fois<sup>9</sup> plus sécuritaire que le transport motorisé individuel, mais il permet également de déplacer un plus grand nombre de personnes en requérant beaucoup moins d'espace et d'énergie.

Les transports actifs constituent un pilier essentiel de la mobilité durable, en plus d'offrir une façon simple d'intégrer l'activité physique au quotidien. Toutefois, le sentiment d'insécurité qui peut émaner de la cohabitation entre les véhicules motorisés et les piétons ou les cyclistes et le manque de convivialité de certaines infrastructures ou environnements sont les raisons les plus souvent invoquées par les Montréalais pour bouder la mobilité active.

Les stratégies qui vont permettre d'atteindre l'objectif de la Vision Zéro, tout en respectant les principes de la mobilité durable, devront s'appuyer sur l'amélioration des infrastructures nécessaires aux transports collectifs et actifs afin de les rendre plus compétitifs et attractifs que l'automobile. Le potentiel de rentabilité et d'efficacité de ces systèmes de transport dépendra directement du niveau de cohérence de l'aménagement du territoire.

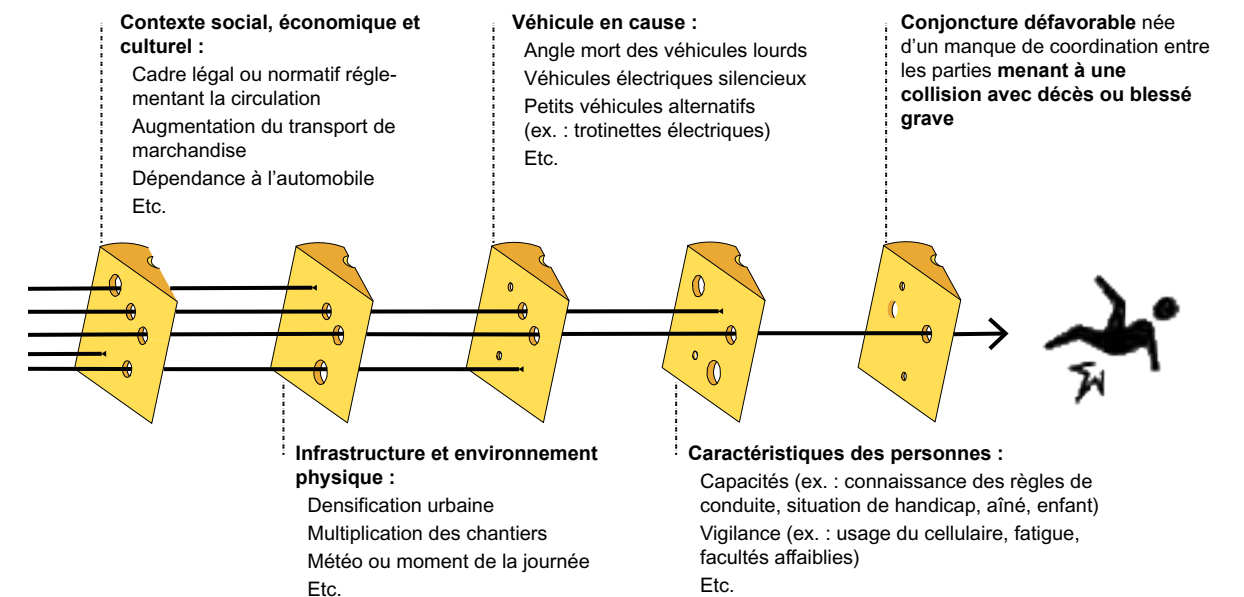
## Des efforts louables à mieux coordonner

Comme nous l'avons vu précédemment, depuis 2008, les efforts importants consacrés à la sécurité routière ont produit des résultats encourageants. Cependant, un nouveau souffle s'impose et nous avons maintenant besoin de mieux coordonner le tout. En effet, notre connaissance partielle des diverses interactions entre toutes les composantes du système routier, les lacunes de la coordination entre les équipes et la dispersion des ressources font que la performance stagne.

La métaphore du fromage illustrée ci-dessous permet de mieux comprendre le besoin que tout le monde mette l'épaule à la roue. Chacune des tranches de fromage représente un élément distinct du système routier : l'aménagement de la rue ou du territoire, les types de véhicules y circulant, la grande diversité des usagers

ainsi que les contextes social, culturel, économique, légal et politique qui les définissent.

Dans une approche Vision Zéro, il faut questionner l'interrelation des diverses composantes et le rôle de chacune dans la chaîne d'événements – ou de décisions – qui ont contribué à aggraver les conséquences d'une collision. Ainsi, chaque trou dans les tranches de fromage représente une faille du système qui, dans une mauvaise conjoncture, donnera lieu à des décès ou des blessures graves. Pour déceler les failles et éviter un alignement qui mènerait au pire, il est nécessaire que la collectivité montréalaise développe une culture créative de dialogue et de collaboration permettant l'atteinte de notre objectif collectif de zéro mort ou blessé grave.



8 GIEC (2018), *Global Warming of 1,5 °C*, 32 p.

9 Litman, T. (2014), "A new transit safety narrative", *Journal of Public Transportation*, 17(4), 8.





## Tous vers un réel changement de paradigme

Développée en Suède dans les années 90, l'approche Vision Zéro apporte des résultats probants dans toutes les villes l'ayant appliquée rigoureusement. Cette approche innovante a notamment fait ses preuves en Europe et en Australie, et elle se répand de plus en plus en Amérique du Nord. Elle se base sur un principe fondamental : personne ne devrait mourir ni même être gravement blessé à l'occasion d'un déplacement. Le tableau ci-dessous illustre comment Vision Zéro se distingue de l'approche conventionnelle de la gestion de la sécurité routière.

### Une culture de collaboration à mettre en place

Depuis l'été 2018, la Ville de Montréal mobilise ses unités d'affaires et consulte les parties prenantes de la collectivité pouvant avoir un impact réel et positif sur la sécurité des déplacements afin de susciter un changement de paradigme. Ce premier Plan d'action Vision Zéro se voulant rassembleur, le Service de l'urbanisme et de la mobilité a tenu à inviter plusieurs de ses partenaires à faire connaître leurs initiatives, qu'elles soient déjà en cours ou seulement à l'état de projet, pourvu que leur mise en œuvre soit prévue d'ici à 2021. Depuis le début de cet exercice, plus de 430 initiatives ont été répertoriées, ce qui confirme la prise de conscience des partenaires quant au rôle qu'ils ont à jouer dans l'amélioration de la sécurité du système routier.

**En bref : l'humain peut faire des erreurs; le système doit lui pardonner.**

Approche traditionnelle	Vision Zéro
Les décès et blessures graves sont une conséquence potentielle inévitable du besoin de se déplacer.	Les décès et blessures graves sont inacceptables; on doit pouvoir se déplacer sans mettre sa vie en danger.
On présuppose, dans la conception même du système routier, un comportement humain irréprochable.	On prend en compte, dans la conception même du système routier, la faillibilité et la vulnérabilité humaines.
Attribue la responsabilité des collisions à l'utilisateur du système.	Partage la responsabilité des collisions entre les concepteurs, les gestionnaires et les usagers du système routier.
Éparpille des ressources d'analyse et de recherche limitées sur toutes les collisions, même les bénignes sans blessés.	Renforce les ressources d'analyse et de recherche, que l'on concentre sur les collisions avec décès ou blessés graves.
Répartit les interventions de sécurité de façon réactive et ponctuelle, en priorisant les lieux réputés « accidentogènes ».	Adopte une approche systémique, en agissant de façon proactive sur l'ensemble des composantes du système routier.



Comme nous l'avons rappelé dans la section précédente, ces actions prises individuellement ne peuvent avoir qu'une portée limitée. Ce premier Plan d'action Vision Zéro vise d'abord et avant tout à prendre appui sur nos bons coups et nos grandes forces afin de nous donner des cibles collectives, de mettre en commun toutes nos ressources et de mieux coordonner notre travail. Voici les grands jalons de la démarche qui ont mené à la livraison de ce plan d'action.

<b>2017</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Administration fait de Vision Zéro une priorité</li> <li>Feuille de route pour la constitution d'un plan d'action en bonne et due forme</li> </ul>
<b>Été 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consultation des Arrondissements</li> <li>Tournée des partenaires en mobilité et en sécurité routière</li> </ul>
<b>Automne 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> sommet des partenaires</li> <li>Synthèse des 430 initiatives de la collectivité montréalaise en 22 actions fédératrices</li> <li>Mobilisation autour de la Déclaration d'engagement</li> </ul>

Cette mobilisation sans précédent à Montréal autour du thème de la sécurité routière ne se terminera pas avec l'adoption du plan d'action. La démarche se voulant ouverte et évolutive, d'autres parties prenantes du système routier, ainsi que le grand public en général, pourront s'y joindre.

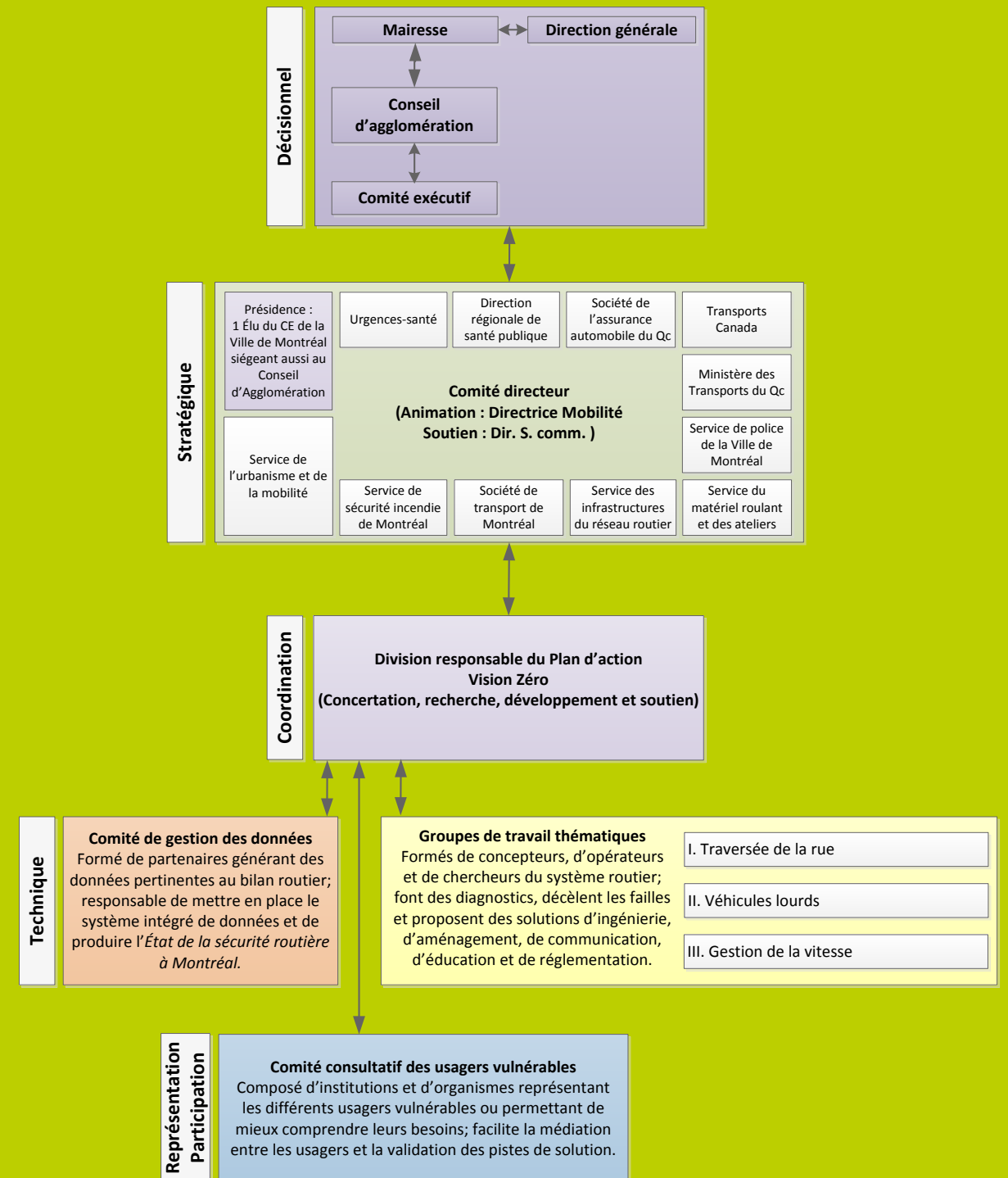
## Une gouvernance interdisciplinaire et participative

L'adoption du Plan d'action Vision Zéro constitue un défi de taille compte tenu du grand nombre de parties prenantes et de la gouvernance complexe du système de transport actuel. C'est pourquoi le premier cycle triennal du plan d'action visera en grande partie à :

- rassembler nos efforts afin **d'opérer le changement de paradigme** quant à la sécurité routière et à nos choix d'orientations pour une mobilité durable;
- améliorer l'état de nos connaissances** en matière de sécurité routière et les partager avec l'ensemble de la collectivité;
- mieux coordonner nos actions individuelles pour atteindre **des objectifs collectifs quantifiables**;
- mettre en valeur **les initiatives déjà bien implantées** des partenaires et appuyer en priorité les plus susceptibles de **répondre efficacement aux grands enjeux** du bilan routier;
- co-construire **une forte culture de sécurité routière** chez tous les Montréalais, des gestionnaires aux concepteurs du réseau routier, en passant par les travailleurs de la mobilité (chauffeurs, livreurs, camionneurs) et les citoyens;
- effectuer **une meilleure évaluation des mesures de sécurité** existantes, notamment en ce qui a trait à l'aménagement des rues, **pour démontrer leur crédibilité** et maintenir la confiance des citoyens.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville de Montréal souhaite créer et animer divers forums permanents ou thématiques facilitant la collaboration entre toutes les parties prenantes. Ces espaces d'échange, de savoir et d'innovation s'organiseront aux niveaux technique et stratégique afin de bien orienter la prise de décision en matière de sécurité routière. L'organigramme ci-contre présente le modèle de gouvernance proposé :

## Proposition de gouvernance pour la Vision Zéro (cycle 2019-2021)





## Une prise de décision basée sur des faits

L'approche traditionnelle de la sécurité routière nous a permis de faire des gains importants avec l'implantation de mesures jugées pertinentes en l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, la cadence avec laquelle nous pouvons évaluer l'efficacité de nouvelles mesures reste trop lente, compte tenu du besoin de changer rapidement nos façons d'aménager la rue afin de répondre aux défis de la mobilité de demain. Il devient donc nécessaire de **nous doter de moyens pour mesurer objectivement et rapidement l'impact de nos interventions sur le terrain afin de mieux orienter nos actions futures et utiliser de façon optimale nos ressources limitées.**

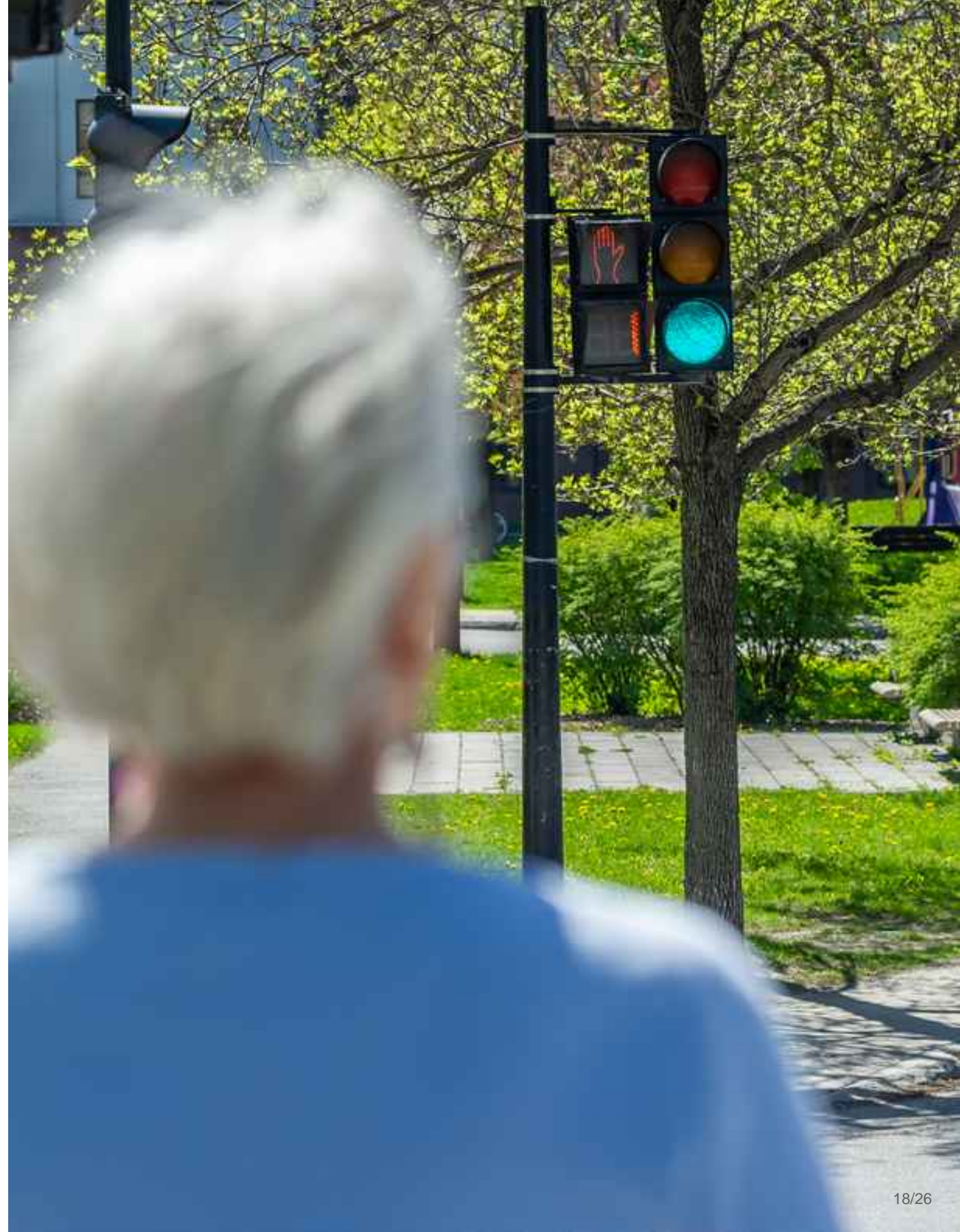
La première année permettra de consolider nos savoirs et de nous entendre sur les indicateurs de performance et de mesure qui nous aideront à bien évaluer les impacts de nos interventions. La mise en commun de nos données aboutira aussi à la production du premier « État de la sécurité routière à Montréal », un portrait qui sera plus complet que celui qui est présenté dans ce document.

En attendant, l'analyse croisée du bilan routier, des 430 initiatives en sécurité routière recensées et des activités consultatives du premier Sommet des partenaires de novembre 2018 fait ressortir trois thématiques urgentes autour desquelles la collectivité montréalaise peut déjà travailler afin d'avoir un impact positif sur le nombre de collisions :

- la traversée de la rue;
- les véhicules lourds;
- la gestion des vitesses.

Dès l'adoption du plan d'action, des groupes de travail interdisciplinaires seront formés pour chacune des thématiques. Ils seront responsables d'effectuer un diagnostic à partir du bilan, de déceler les failles du système routier, de proposer des solutions et de les bonifier avec le soutien d'un comité permanent représentant les usagers vulnérables, puis de proposer leur mise en œuvre. Ces solutions, une fois appliquées, seront à leur tour évaluées.

La complémentarité des rôles des partenaires participants permettra d'agencer plusieurs pistes de solution qui auront un impact conjoint beaucoup plus fort; de fait, en matière de sécurité routière, seule une prise de décision concertée et bien informée peut apporter de bons résultats.





# 22 actions fédératrices pour une mobilité sécuritaire

Le Plan d'action Vision Zéro propose un travail collaboratif de coordination des initiatives individuelles autour de 22 actions fédératrices se divisant en trois familles : celles qui visent à **mieux collaborer**; à **changer les mentalités et les façons de faire**; ou à **transformer directement le système routier**.

Cette synthèse en 22 actions des centaines de projets individuels portés par la collectivité montréalaise permettra aux partenaires de mieux se situer dans l'ensemble de Vision Zéro et de mieux réseauter.

## I. Actions visant à mieux collaborer

### 1.1 Assurer un leadership qui créera un effet d'entraînement dans l'ensemble de la collectivité montréalaise et fera durer Vision Zéro dans le temps.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Dès 2019, la Ville de Montréal prend le leadership d'une démarche à long terme (horizon 2040).
- L'ensemble des unités administratives de la Ville pouvant avoir un impact sur la sécurité routière s'engagent à changer leurs façons de faire (2019).

### 1.2 Développer la collaboration pour assurer la pérennité, l'intégrité, l'équité et la transparence de Vision Zéro.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Désigner, au sein du nouveau Service de l'urbanisme et de la mobilité, une équipe de travail enrichie de sept (7) nouveaux postes spécifiquement créés pour soutenir les partenaires dans la mise en œuvre de la Vision Zéro (2019).
- Créer un Comité directeur Vision Zéro (voir le schéma de gouvernance détaillé, p. 18). Présidé par le responsable des transports au sein du comité exécutif, il rassemblera les instances concernées de la Ville et les partenaires les plus influents en matière de sécurité routière, notamment le MTQ, Transports Canada, la DRSP, la STM et la SAAQ (2019).

#### Exemple d'initiative de partenaires :

- Chaque partenaire désignera au moins un répondant avec qui l'équipe dédiée à Vision Zéro pourra coordonner le travail (2019).

### 1.3 Développer des canaux de communication efficaces entre la Ville, les partenaires et les citoyens.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Publier annuellement un « État de la sécurité routière à Montréal », dressant le portrait de la situation et de l'avancement des connaissances.
- Faire circuler les données disponibles entre les partenaires et sur le site de la Ville (2019).
- Permettre aux citoyens et aux organismes de signer la déclaration d'engagement, notamment au moyen des campagnes de recrutement des partenaires (2019).
- Mettre en place, en collaboration avec le milieu associatif, un comité consultatif permanent des « usagers vulnérables » afin d'assurer la participation des citoyens à la compréhension du comportement humain, de mieux définir les besoins et de mieux répondre à leurs attentes en matière de sécurité routière (2019).
- Développer des projets pilotes de participation citoyenne portant sur des enjeux de sécurité routière (ex. : Comité citoyen Pie-IX/Beaubien, Marches exploratoires avec des aînés en collaboration avec l'AQDR).

#### Exemple d'initiative des partenaires :

- Les organisations membres du Comité directeur nommeront deux ambassadeurs pour sensibiliser le grand public à l'enjeu de la sécurité routière (2019).

### 1.4 Partager entre tous les partenaires la responsabilité de la sécurité du réseau des rues.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Développer une culture d'imputabilité collective afin de travailler ensemble à réduire le risque de décès et de blessures graves.
- Mettre en place une équipe d'analyse postcollision mortelle responsable d'analyser systématiquement les sites et les conditions ayant mené à des collisions.

#### Exemple d'initiative des partenaires :

- Encourager les démarches de co-développement des connaissances entre partenaires pour favoriser une meilleure cohabitation entre les usagers (ex. : Conversations piétons-cyclistes de Société Logique).

### 1.5 Se fixer des cibles communes facilitant l'atteinte de l'objectif global : zéro mort, zéro blessé grave.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Parmi les centaines d'initiatives proposées par la collectivité, sélectionner celles qui doivent être mises sur pied en priorité pour avoir un impact significatif sur la sécurité des déplacements (2019).
- Déterminer, avec le Comité directeur et les groupes de travail thématiques, les cibles à atteindre et se doter d'outils d'évaluation (2019).

## II. Actions pour changer les mentalités et les façons de faire

### 2.1 Mobiliser les concepteurs et les gestionnaires du système routier pour accroître la sécurité et en faire des agents de changement.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Former trois groupes de travail responsables des thématiques suivantes (2019) :
  - la traversée de la rue;
  - les véhicules lourds;
  - la gestion des vitesses.
- Dédier des professionnels de la Division sécurité et aménagement durable de la Direction de la mobilité au développement et à la diffusion des meilleures pratiques au sein de la Ville pour favoriser l'atteinte des objectifs (2019).
- Mieux tester et documenter les résultats des projets routiers innovants par la mise en place d'aménagements transitoires et améliorer les projets permanents, s'il y a lieu (3 à 5 projets par année).

#### Exemple d'initiative de partenaires :

- Ville-CEUM-DRSP : Accélérer l'aménagement de rues commerciales conviviales et sécuritaires en misant sur la conception participative.

### 2.2 Favoriser le développement interdisciplinaire et la diffusion de nouvelles connaissances pour mieux comprendre notre environnement, mesurer nos façons de faire et intervenir de façon plus efficace.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Mettre en place une plate-forme de données utiles à une meilleure compréhension des enjeux; indiquer les données manquantes essentielles à une meilleure gestion de la sécurité routière et en lancer la collecte avec les partenaires (2020).
- Donner une place de choix aux universités en finançant annuellement à hauteur de 250 000 \$ les recherches proposées par les comités techniques de Vision Zéro; solliciter les autres paliers de gouvernement pour créer un effet de levier.
- Développer de meilleurs outils d'analyse des collisions et de leurs impacts sur la population dans une perspective épidémiologique et de santé publique.

### 2.3 Accélérer la mise en œuvre des meilleures pratiques de conception du réseau routier par la diffusion de guides et la révision des normes d'aménagement.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Modifier les détails de conception et de construction d'éléments pouvant être améliorés (ex. : saillies de trottoir; bateaux pavés, etc.).
- Enrichir le « Guide d'aménagement durable des rues de Montréal » de deux fascicules portant essentiellement sur la sécurité, soit « Géométrie des rues » (2020) et « Aménagements cyclables » (2021).

#### Exemples d'initiative des partenaires :

- Vélo Québec : contribuer à la diffusion de bonnes pratiques d'aménagement avec la publication de l'ouvrage « Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes ».
- STM : Actualiser et diffuser le « Guide d'aménagement pour le transport en commun ».

### 2.4 Mieux coordonner les campagnes de sensibilisation.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Amplifier les campagnes de sensibilisation des clientèles particulièrement vulnérables (ex. : enfants, aînés) organisées conjointement par le SUM, le Service de l'expérience citoyenne et des communications et le SPVM (ex. : campagne dans les écoles et les résidences pour aînés).
- Optimiser le projet « Troque ton Ticket » avec la collaboration des postes de quartier (SPVM).

#### Exemples d'initiative des partenaires :

- SAAQ, STM et SPVM : Poursuivre les activités de sensibilisation coordonnées, notamment les partenariats pour sensibiliser la population au partage de la route entre les véhicules lourds et les piétons/cyclistes.
- ACQ : Poursuivre les opérations de sensibilisation aux angles morts (séances de démonstration) avec divers partenaires au bénéfice de tous les usagers.
- Vélo Québec : Déployer une campagne visant à améliorer le comportement des cyclistes (« Sur la route, notre sécurité est liée à celle des autres. »).

## 2.5 Assurer le développement et le maintien des compétences de conduite avec des formations adaptées.

### Engagement de la Ville de Montréal :

- Continuer l'amélioration de la formation des chauffeurs (inclusion récente, par exemple, de la portion sur les angles morts).

### Exemples d'initiative des partenaires :

- STM : Promouvoir la culture de la sécurité routière, notamment grâce aux programmes de formation à l'intention des nouveaux chauffeurs (23 jours) et de formation continue à l'ensemble des chauffeurs afin de parer aux situations dangereuses.
- Bureau du taxi : Bonifier la formation en sécurité routière des chauffeurs de taxi avec l'inclusion d'un volet spécifique « Vision Zéro ».
- Vélo Québec : Poursuivre le déploiement du programme « Cycliste averti » dans le réseau scolaire montréalais.

## III. Actions visant le système routier

### 3.1 Planifier pour l'ensemble du réseau le partage de la rue entre les différents modes de transport de façon à offrir des options de déplacement accessibles, sécuritaires et efficaces.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Dès 2019, définir les paramètres de compatibilité et de cohabitation de modes de transport aux masses et aux vitesses différentes et définir les critères d'aménagement optimaux (ex. : établir à partir de quel seuil des pistes cyclables en site propre sont nécessaires; dans quel contexte il est opportun d'aménager une rue partagée; comment installer des arrêts de bus en bordure des pistes cyclables, etc.).
- Développer et mettre en œuvre un « Plan directeur de fonctionnalité des rues » permettant de mieux faire cohabiter les différents modes de transport, tout en assurant leur accessibilité et leur efficacité (2021).
- Dès 2019, porter une attention particulière aux neuf scénarios de collision les plus récurrents dans les rues ciblées par le nouveau « Programme d'aménagement des rues ».

### 3.2 Aménager des parcours piétons sécuritaires, conviviaux et accessibles à tous, en portant une attention particulière aux intersections.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Systématiser l'application du « Fascicule 5 : Aménagements piétons universellement accessibles » du « Guide d'aménagement durable des rues de Montréal ».
- Déterminer dans quels contextes les mesures d'aménagement favorisant les déplacements à pied aux intersections complexes (ex.: intersections surélevées, trottoirs continus, saillies, refuges) apportent les meilleurs résultats, en vue de les intégrer dans les projets dès 2020.
- Mettre en place un programme d'aménagement de refuges pour les piétons sur les artères munies de terre-pleins afin de permettre la traversée en deux temps pour les marcheurs moins rapides (enfants, aînés, personnes à mobilité réduite, etc.).
- Travailler avec le « Comité consultatif en accessibilité universelle » pour mieux intégrer cette dimension dans les choix d'aménagement de la Ville.
- Réviser les critères d'installation des traverses piétonnes entre deux intersections afin de les rendre plus sécuritaires.

#### Exemples d'initiative des partenaires :

- STM : Collaborer avec les municipalités afin de sécuriser davantage les traverses piétonnes aux arrêts de bus et aux stations de métro.
- Fondation CAA, Société canadienne du cancer : Intensifier l'implantation de programmes d'accompagnement et de promotion des trajets sécuritaires à pied des écoliers (brigades scolaires, « Trotibus », défi « Active tes pieds ») et de leur entourage (famille, personnel des écoles).

### 3.3 Assurer le respect des limites de vitesse et réduire la circulation de transit sur les rues locales et dans les secteurs sensibles.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Établir un protocole avec les Arrondissements pour harmoniser la réduction de la vitesse sur les rues locales résidentielles à 30 km/h et celle des artères avec une forte présence d'usagers vulnérables à 40 km/h (2021).
- Procéder au suivi des mesures de modération (ex. : dos d'âne, saillies, etc.) implantées en périphérie des parcs et des zones scolaires, répertorier les meilleures pratiques et les généraliser.
- Mettre en place un nouveau « Programme de sécurisation aux abords des écoles » en se basant sur les principes de Vision Zéro.
- SPVM : Optimiser l'utilisation des photo-radars dans le cadre des projets pilotes existants avec le MTQ.

### 3.4 Améliorer les standards montréalais pour la mise à niveau et le déploiement du réseau cyclable.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Dès 2019, pour réduire les risques d'emportierage, implanter des zones tampons d'au moins 0,5 m aux abords des nouvelles voies cyclables et de celles qui seront mises à niveau.
- Mettre en œuvre le Réseau Express Vélo (premiers axes en 2019).

#### Exemple d'initiative des partenaires :

- Vélo Québec : Soutenir les équipes de la Ville dans le développement de solutions novatrices et performantes pour l'amélioration des aménagements cyclables.

### 3.5 Améliorer l'offre de transport collectif et promouvoir son caractère sécuritaire.

#### Engagements de la Ville de Montréal conjointement avec la STM :

- Améliorer l'offre de transport collectif, notamment avec l'ajout de 300 nouveaux autobus hybrides, la révision du réseau d'autobus et l'implantation de nouvelles voies réservées.
- Réaliser une étude sur les positionnements optimaux des arrêts d'autobus sur les plans de la sécurité et de l'accessibilité, qu'ils soient en amont ou en aval des intersections, et intégrer les meilleures façons de faire dans la planification des routes et le réaménagement des rues (2021).
- Dès 2019, profiter du déploiement du nouveau « Programme des pôles de mobilité » et de la rénovation des édicules pour sécuriser le pourtour des stations de métro.

### 3.6 Mieux intégrer les besoins des usagers vulnérables dans la conception et la programmation des feux de circulation.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Réaliser un projet pilote visant à mesurer le niveau de compréhension et le comportement des piétons face à 3 modes de fonctionnement distincts des feux piétons avec décompte du temps restant sur 5 intersections, en consultant les personnes âgées des secteurs visés (2019).
- Dès 2019, accélérer l'implantation des feux pour piétons avec décompte aux intersections munies de feux de circulation.
- Faciliter la traverse aux intersections complexes et achalandées en déployant les mesures les plus adaptées (ex. : phases exclusives pour piétons aux feux de circulation à proximité des écoles et des résidences pour aînés).
- Installer des feux de circulation avec des phases exclusives pour piétons aux intersections aux abords des écoles et des résidences pour personnes âgées afin d'autoriser des traversées en diagonale là où une telle approche est appropriée.

#### Exemple d'initiative des partenaires :

- RAAMM et INLB : Mieux collaborer avec la Ville dans le cadre des travaux du Comité des partenaires sur les feux sonores, afin de rendre les intersections accessibles et sécuritaires, et installer, au besoin, des signaux sonores aux intersections complexes, notamment les intersections munies de phases exclusives pour piétons.

### 3.7 Adopter une signalisation et un marquage simples, clairs et durables permettant aux usagers de bien comprendre le message.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Augmenter la taille des plaques odonymiques (noms des rues) et standardiser leur position afin de les rendre plus visibles (projet pilote en 2019 dans Laurentien-Lachapelle); si le résultat est concluant, mettre en place un programme de remplacement (2020).
- Tester et adopter des techniques de marquage au sol plus durables (2020).
- Améliorer le marquage du réseau cyclable et des parcours piétonniers (dès 2019).

### 3.8 Harmoniser l'éclairage afin d'assurer une meilleure visibilité de tous les usagers de la rue.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Terminer la conversion de l'éclairage au DEL permettant de mieux voir les usagers vulnérables grâce à une meilleure perception des contrastes (130 000 luminaires d'ici à 2021).
- Adopter une politique d'éclairage et tenir des ateliers de formation afin de mieux éclairer le domaine piéton.
- Accroître la sécurité des cyclistes en améliorant l'éclairage de tous les passages sous les ponts et viaducs d'ici à 2021.

### 3.9 Faire en sorte que le stationnement ne soit plus un obstacle à la mise en place d'aménagements sécuritaires.

#### Engagement de la Ville de Montréal :

- Assurer une bonne visibilité aux intersections, notamment en interdisant le stationnement à moins de 5 mètres des traverses piétonnes dans au moins 4 nouveaux arrondissements d'ici à 2021.

#### Exemple d'initiative des partenaires :

- Stationnement de Montréal : Dès 2019, planifier le retrait des espaces tarifés situés à moins de 5 m d'une intersection, en collaboration avec les Arrondissements.



### 3.10 Assurer une meilleure cohabitation entre les véhicules lourds et les usagers vulnérables.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Réviser la carte de camionnage à l'échelle de l'agglomération, en mettant la sécurité sur le même pied que les critères habituels relatifs à l'économie et à la réduction des nuisances (2021).
- Exiger, dans les appels d'offres nécessitant l'utilisation de véhicules lourds, que les fournisseurs de la Ville s'équipent de barres de protection latérales et de miroirs antévisseurs (2019).
- Participer aux comités de l'industrie du camionnage afin de promouvoir la sécurité des déplacements à Montréal (SPVM).

### 3.11 Mieux adapter la gestion des chantiers à la réalité des usagers vulnérables.

#### Engagements de la Ville de Montréal :

- Valider l'efficacité de la signalisation et de la délimitation des chantiers (2020).
- Donner la priorité au maintien des cheminements piétons et cyclables par rapport à la circulation automobile à proximité des chantiers.
- Réaliser cinq projets pilotes de gestion de chantier accordant une attention particulière aux usagers vulnérables, notamment les cyclistes et les piétons à mobilité réduite (ex. : chantier Laurentien-Lachapelle) (2020).
- Réviser les devis de maintien de la circulation aux abords des chantiers en fonction des leçons tirées des projets pilotes et études (2021).

### 3.12 Participer au développement de dispositifs de sécurité sur les véhicules par des veilles technologiques ou des projets pilotes.

#### Engagement de la Ville de Montréal :

- Procéder à l'évaluation des résultats du projet « MOBILEYE » visant l'installation de moniteurs et d'écrans sur des camions lourds afin de mieux détecter les usagers vulnérables, notamment dans les angles morts.

#### Exemples d'initiative des partenaires :

- SAAQ – MTQ : Accompagner la Ville dans ses projets pilotes avec des véhicules autonomes.
- STM : Effectuer l'étude de diverses technologies innovantes (caméras-écrans pour angles morts, détecteurs de piétons, émetteurs de bruits de détection pour véhicules électriques et hybrides silencieux, etc.).



# Au-delà de la sécurité routière, la qualité de vie!

Vision Zéro s'inscrit dans un processus de transformation positive de la Ville de Montréal vers un système routier plus sécuritaire, équitable et durable. Les gains découlant de l'adoption de la Vision Zéro, directs ou indirects, sont multiples et de nature variée. Au-delà de l'objectif central de réduire le nombre de victimes de la route, une fois déployée, en concordance avec les autres plans et politiques de l'agglomération montréalaise, Vision Zéro participe pleinement à la performance opérationnelle du réseau (décloisonnement des silos, co-développement et co-design de solutions, transparence de la prise de décision), à l'amélioration du bilan de santé publique (promotion des modes de vie actifs), au développement durable (réduction des GES) ainsi qu'à la qualité générale du domaine public de la ville. Ainsi, il est impératif d'arrimer Vision Zéro aux plans et politiques existants, notamment afin d'assurer la cohérence des diverses interventions municipales.

## Arrimage avec les autres plans et politiques de la Ville

Le Plan d'action Vision Zéro a été développé en concordance avec les documents suivants :

- Plan d'urbanisme (2004)
- Charte du piéton (2006)
- Plan de transport (2008)
- Plan d'action canopée (2012-2021)
- Montréal, ville intelligente et numérique – Plan d'action (2015-2017)
- Plan d'action en accessibilité universelle de la Ville de Montréal (2015-2018)
- Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (2015)
- Politique de stationnement (2016)
- Politique de l'enfant (2016)
- Plan Montréal durable (2016-2020)
- Plan d'action Montréal physiquement active (2017-2019)
- Plan d'action intégré en développement social (2017-2021)
- Montréal, ville cyclable, plan-cadre vélo (2017)
- Plan stratégique organisationnel STM 2025 (2017)
- Plan d'action municipal pour les personnes âgées (2018-2020)

Vision Zéro se veut rassembleuse et ambitieuse, bâtie en complément des nombreuses planifications existantes visant à améliorer la qualité de vie des Montréalaises et Montréalais.

## Acronymes

<b>ACQ</b>	Association du camionnage du Québec
<b>CEUM</b>	Centre d'écologie urbaine de Montréal
<b>DRSP</b>	Direction régionale de santé publique
<b>RAAMM</b>	Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain
<b>SUM</b>	Service de l'urbanisme et de la mobilité
<b>SPVM</b>	Service de police de la Ville de Montréal
<b>SAAQ</b>	Société de l'assurance automobile du Québec
<b>STM</b>	Société de transport de Montréal
<b>MTQ</b>	Ministère des transports du Québec
<b>AQDR</b>	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et semi-retraitées
<b>INLB</b>	Institut Nazareth et Louis-Braille
<b>OPHQ</b>	Office des personnes handicapées du Québec

Montréal 

[ville.montreal.qc.ca/visionzero](http://ville.montreal.qc.ca/visionzero)



# VISION ZÉRO EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉLAISE

Depuis le début des années 90, un vent de changement a mené la collectivité montréalaise à renouveler la vision de Montréal comme une métropole culturelle, économique et de développement durable (Premier Plan d'urbanisme – 1992).

Ce mouvement s'est ensuite accéléré, notamment lors du Sommet de Montréal de 2002, pour préciser davantage cette vision.

C'est ainsi que plusieurs documents stratégiques et d'orientation furent adoptés :

- **2004** : 2<sup>e</sup> Plan d'urbanisme définissant Montréal comme une ville à l'échelle humaine offrant une place importante au piéton.
- **2005** : Premier Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.
- **2006** : Charte du piéton reconnaissant la primauté du piéton dans l'espace urbain.
- **2008** : Premier Plan de transport avec l'engagement à investir dans les modes de transport collectif et actif assorti d'une première cible de réduction de 40% des accidents de la route.

Ces démarches tendent à définir Montréal comme une métropole économiquement viable tout en étant soucieuse du bien-être et de la qualité de vie de ses citoyens. Elles ont contribué à doter Montréal des outils nécessaires à la transformation de la ville selon cette vision.

Cette dynamique montréalaise n'est pas étrangère au mouvement planétaire qui a mené à la proclamation par l'assemblée générale des Nations Unies de la décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020.

Elle s'inscrit également dans la continuité des efforts de la communauté internationale en matière de développement durable. À cet effet, le dernier rapport spécial du GIEC<sup>1</sup> publié le 8 octobre 2018 souligne la nécessité de transitions « rapides et de grande envergure » dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme.

L'adoption en septembre 2016 par le conseil de la Ville de Montréal d'une résolution d'engagement à la Vision Zéro en matière de sécurité routière fut le coup d'envoi pour élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de sécurité routière basée sur cette vision.

Au cours des dernières années, les multiples actions mises de l'avant par les divers acteurs de la collectivité montréalaise en matière de mobilité et de sécurité routière ont permis une amélioration significative de la sécurité des usagers du système routier municipal.

Toutefois, la performance de notre système de déplacement routier en matière de sécurité semble dernièrement atteindre un plateau.

Pour assurer un nouvel élan d'amélioration continue de la sécurité routière à la grandeur de son territoire, la collectivité montréalaise adopte la Vision Zéro afin d'éliminer ultimement les décès et blessures graves dus aux collisions routières.

En s'engageant dans cette démarche, la Ville de Montréal, ses partenaires et ses citoyens reconnaissent que :

- Chaque personne, peu importe ses capacités physiques, son âge, son genre, son origine ethnique, ses modes de déplacement et son revenu, a le droit d'utiliser les rues et les routes, dans tous les quartiers montréalais, sans que cela ne constitue une menace à sa vie ou à sa santé.
- Zéro décès et blessé grave sur nos routes est la seule cible éthiquement raisonnable.
- Concepteurs, gestionnaires et usagers du système de transport routier partagent la responsabilité de la sécurité routière.
- L'être humain est vulnérable et il peut commettre des erreurs. Le système de transport routier doit donc être conçu, exploité et entretenu de manière à pardonner ces erreurs, notamment en tenant compte de cette vulnérabilité.
- Pour réussir un tel changement de paradigme, toutes les parties prenantes (concepteurs, gestionnaires et usagers) doivent travailler en collaboration afin de s'entendre sur les objectifs à poursuivre et les mécanismes de coordination et de suivi à mettre en place.

La collectivité montréalaise s'efforce d'offrir à ses résidents, travailleurs et visiteurs, des espaces publics de qualité et un système de déplacement sécuritaire, confortable, fiable et équitable. La nouvelle stratégie de sécurité routière devra donc être arrimée aux autres instruments de planification s'appliquant au territoire montréalais (Plan d'urbanisme, Plan de transport, Plan de développement durable, Stratégie de développement économique, etc.).

À titre de municipalité centrale de l'Agglomération montréalaise, la Ville de Montréal doit assumer, dans un esprit de partenariat et de concertation, le leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie Vision Zéro de la collectivité montréalaise. La Ville de Montréal et ses partenaires s'engagent formellement à la Vision Zéro et s'entendent pour :

- Collaborer à la mise en œuvre du premier Plan d'action Vision Zéro 2019-2021 et à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action subséquents.

- Soutenir une structure multidisciplinaire, comportant divers comités, chargée de piloter les efforts de planification relatifs à la Vision Zéro de la collectivité et participer activement à ses activités.
- Assurer l'équité sociale de la démarche Vision Zéro grâce, notamment, à un processus inclusif et à des indicateurs de performance spécifiques aux divers groupes d'usagers et aux divers secteurs du territoire montréalais.
- Soutenir et améliorer les mécanismes de collaboration et de coopération entre les partenaires.
- Mettre l'accent sur la coordination, la responsabilité et l'imputabilité de tous.
- Appliquer une approche systémique de gestion de la sécurité routière en portant l'attention sur toutes les failles potentielles de chacune des composantes du système routier (infrastructures, véhicules et usagers).
- Valoriser l'expertise et l'innovation technologique destinées à l'amélioration continue de la sécurité routière.
- S'appuyer sur des données fiables pour définir et caractériser les problèmes et enjeux de sécurité routière ainsi que pour prioriser les actions et l'utilisation des ressources en fonction de l'évidence des besoins et des impacts escomptés.
- Offrir des opportunités réelles de participation citoyenne pour susciter une implication communautaire significative dans la réalisation des objectifs de sécurité routière.
- Assurer une transparence de la démarche aussi bien pour les données que pour l'état d'avancement des actions et les indicateurs de performance.

Par la présente, la Ville de Montréal et ses partenaires s'engagent à :

- **Adhérer aux principes de la Vision Zéro en sécurité routière et en faire la promotion dans le cadre de leurs activités courantes.**
- **Participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans d'actions découlant de la stratégie Vision Zéro.**
- **Mobiliser et déployer toutes les ressources et tous les moyens pour s'acquitter de leurs engagements spécifiques.**
- **Développer et promouvoir l'approche Vision Zéro au sein de la collectivité montréalaise.**

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Signée à Montréal

Ce 19<sup>e</sup> jour de novembre 2018

Nom et prénom

Organisation

Signature

vision  
zéro





**Dossier # : 1197586002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M\$ du gouvernement du Québec

Il est recommandé de :

Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M\$ du gouvernement du Québec

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-03-01 16:24

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197586002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le rapport annuel des actions et des projets réalisés en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la Stratégie de développement économique 2018-2022 grâce à l'aide financière de 150 M\$ du gouvernement du Québec

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le gouvernement du Québec a souligné la particularité de Montréal en ratifiant en 2016 la Déclaration sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

La mise en œuvre de cette reconnaissance s'est notamment exprimée par la signature de l'Entente-cadre Réflexe Montréal et de l'engagement du gouvernement du Québec à verser à la Ville de Montréal une contribution de 150 M\$ sur cinq ans pour soutenir sa *Stratégie de développement économique 2018-2022* .

La Ville de Montréal et le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MÉI) ont élaboré un plan économique conjoint qui a été entériné par le conseil des ministres le 28 février 2018 et dévoilé en mars 2018. Ce même conseil des ministres a également approuvé une convention qui précise les modalités de versement de l'aide financière de 150 M\$.

La stratégie de développement économique 2018-2022, Accélérer Montréal, a été adoptée en avril 2018. Ses huit plans d'action ont été approuvés entre mai et fin juin 2018

Dans le cadre de l'entente de contribution financière, la Ville de Montréal doit déposer auprès du ministre, un rapport annuel des activités réalisées.

Le présent dossier concerne l'adoption, par le conseil d'agglomération, du rapport annuel des activités réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 dans le cadre de la mise en oeuvre des huit plans d'action de la stratégie "Accélérer Montréal" grâce au soutien du MÉI

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0240 – 16 avril 2018 : Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu  
CG18 0245 – 26 avril 2018 : Approuver la stratégie de développement économique 2018-2022

## **DESCRIPTION**

L'aide financière du MÉI est dotée d'une enveloppe de 10 000 000 \$ en 2017-2018, de 20 000 000 \$ en 2018-2019, de 30 000 000 \$ en 2019-2020, de 40 000 000 \$ en 2020-2021 et de 50 000 000 \$ en 2021-2022.

Puisque l'entente de contribution financière a été signée en mars 2018, la Ville de Montréal a bénéficié d'une somme de 30 000 000 \$ en 2018 (pouvant être reportée), soit les 10 000 000 \$ initialement prévus en 2017-2018, additionnées au 20 000 000 \$ de l'année 2018-2019.

L'année 2018 a été essentiellement une année de consultation et de planification. En effet, la planification conjointe a été lancée en mars 2018, la stratégie Accélérer Montréal en avril 2018 et les plans d'action entre mai et fin juin 2018. Ainsi, durant cette année, les dépenses imputées de l'enveloppe de 30 000 000 \$ ont atteint près de 8 400 000 \$. Un total de 21 600 000 \$ a donc été reporté à l'année 2019.

## **JUSTIFICATION**

Ce rapport annuel des activités réalisées, présenté par plan d'action, va permettre au MÉI de prendre connaissance, notamment, des principales réalisations et dépenses en 2018 dans le cadre de la planification économique conjointe et de la stratégie Accélérer Montréal 2018-2022. Il présente également les sommes budgétées, par plan d'action, pour la période 2019-2022 et quelques projets à venir en 2019.

L'approbation du présent dossier est nécessaire afin de justifier l'utilisation des sommes versées par le gouvernement du Québec, tel qu'exigé dans l'entente de contribution financière et de mettre en lumière les activités réalisées par le Service de développement économique de la Ville de Montréal en 2018.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tous les dossiers financés par l'enveloppe de 30 000 000 \$ et nécessitant des approbations budgétaires ont fait l'objet des interventions pertinentes du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Plusieurs des projets inclus les huit plans d'action s'inscrivent dans la démarche de développement durable de la Ville de Montréal, qu'il s'agisse de projet en environnement, en développement sociale, en développement économique ou culturel.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Démontrer avec transparence le bilan annuel de la planification économique conjointe, de la stratégie Accélérer Montréal et de ses huit plans d'action: les projets mis en place et les sommes dépensées

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Maha BERECHID  
Conseillère en développement économique

**Tél :** 514 872-7640  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Valérie POULIN  
Chef de division

**Tél :** 514 872-7046  
**Télécop. :** 514 872-0049

Le : 2019-03-01

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2019-03-01

# Rapport annuel des activités réalisées 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018





# Table des matières

2 —

## Faits saillants

4 —

## Mot de la mairesse

5 —

## Mot de l' élu responsable du développement économique et commercial ainsi que des relations gouvernementales au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal

6 —

## Introduction

7 —

## Montréal : une métropole qui joue pleinement son rôle de moteur économique

- Montréal : un moteur économique efficace
- Une performance économique record en 2018

10 —

## Contexte général : de nouveaux pouvoirs et une planification économique conjointe afin de mieux développer la métropole

- Le statut de métropole et les nouveaux pouvoirs de Montréal
- Bref rappel de la planification économique conjointe
- L'aide financière et la reddition de compte
- Le rôle de la Ville de Montréal en développement économique

14 —

## Accélérer Montréal : la stratégie de développement économique pour réaliser nos ambitions

- Une démarche inclusive et rigoureuse
- La stratégie Accélérer Montréal en bref
- La restructuration du Service du développement économique et le changement de la culture organisationnelle
- Une forte mobilisation des acteurs montréalais autour de la stratégie Accélérer Montréal et de ses plans d'action

18 —

## Un bilan 2018 positif pour la première année de la planification économique conjointe

- Les huit plans d'action : des mesures concrètes pour réaliser la planification économique conjointe et la stratégie Accélérer Montréal
- Les plans d'action en bref : projets et actions réalisées de juin au 31 décembre 2018
- Un aperçu de quelques projets à venir en 2019

34 —

## Conclusion

36 —

## Annexe

Planification économique conjointe – bilan

# Faits saillants

**L'année 2018 a été charnière pour le développement économique de Montréal, la métropole du Québec. Elle a été ponctuée par plusieurs faits importants :**

- L'économie de Montréal a connu une performance économique record : une croissance du PIB de 3,6 %, un sommet depuis la récession de 2008. Et le nombre d'emplois est le plus important jamais enregistré sur le territoire de l'agglomération, soit 1 058 500
- La conclusion de la première entente de planification économique conjointe avec le gouvernement du Québec depuis la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Cette dernière s'articule autour de ces cinq orientations :
  - > Favoriser l'essor des entreprises
  - > Stimuler l'entrepreneuriat privé et collectif
  - > Miser sur le savoir et le talent
  - > Mettre en valeur les pôles économiques territoriaux de la métropole
  - > Faire rayonner la métropole à l'échelle nationale et sur la scène internationale
- Le dévoilement de la première stratégie de développement économique de la Ville de Montréal 2018-2022, Accélérer Montréal, depuis la création du Service du développement économique en 2014
- Le lancement de huit plans d'action qui découlent de la stratégie Accélérer Montréal et qui répondent directement aux orientations de la planification économique conjointe
- La mobilisation des partenaires et de l'ensemble de l'écosystème en développement économique autour de la stratégie de développement économique

**La Ville de Montréal dresse un bilan très positif de la première année de la planification économique conjointe. Cette première année a été marquée par :**

- Le dévoilement de huit plans d'action qui répondent directement aux besoins des entrepreneurs, à la planification économique conjointe et à la stratégie Accélérer Montréal :
  1. Entreprendre Montréal – Plan d'action en entrepreneuriat
  2. Maximiser Montréal – Plan d'action pour un réseau performant
  3. Inventer Montréal – Plan d'action sur le savoir et le talent
  4. Propulser Montréal – Plan d'action en affaires économiques internationales
  5. Tisser Montréal – Plan d'action en innovation sociale
  6. Vivre Montréal – Plan d'action en commerce
  7. Bâtir Montréal – Plan d'action pour le développement économique du territoire
  8. Créer Montréal – Plan d'action en design
- Le développement et la mise en place de projets et d'initiatives structurantes qui répondent directement aux enjeux économiques de la métropole
- La restructuration du Service de développement économique afin d'optimiser l'impact des interventions de la Ville de Montréal en développement économique et d'assurer un virage client en renforçant l'expertise et la cohésion de l'équipe



**Plusieurs projets ont été déployés cette année et des travaux majeurs ont débuté en développement économique. La Ville compte déjà plusieurs réalisations, à peine six mois après le dévoilement de ses plans d'action :**

- Diminution du fardeau fiscal des commerçants par la réduction de la taxe foncière pour la première tranche de 500 000 dollars d'évaluation foncière
- Poursuite des paiements du programme en soutien à la vitalité économique de Montréal (PR@M-Industrie)
- Adoption du programme Artère en transformation visant à soutenir les actions collectives et la rénovation des immeubles commerciaux situés sur des artères en chantier
- Adoption d'un programme d'aide financière aux commerces afin de diminuer les impacts financiers dus aux travaux majeurs d'infrastructure
- Poursuite du PR@M – Commerce par la désignation de trois nouveaux secteurs commerciaux bénéficiant du programme en 2019
- Tenue de « SÉRI Montréal » sous le thème logique, éthique, esthétique, dont le but est de mettre en relation les experts des milieux universitaires et d'affaires pour générer l'émergence de partenariats grâce à la valorisation des résultats de la recherche
- Lancement de l'appel de projets « Accélérer l'entrepreneuriat », doté d'une enveloppe de 2 millions de dollars, dont l'objectif est d'appuyer les initiatives les plus innovantes des organismes de soutien à l'entrepreneuriat
- Mise en œuvre du Cabinet créatif, un programme d'accompagnement qui permet à 15 entreprises créatives et culturelles de renforcer leurs capacités en matière d'exportation
- Appui au développement hors Québec d'entreprises montréalaises dans le cadre de : Urbani T à Toronto (Canada), Magic à Las Vegas (États-Unis), SXSW à Austin (États-Unis), WebSummit à Lisbonne (Portugal), Entretiens Jacques Cartier à Lyon (France)
- Organisation d'une mission d'économie sociale au GSEF 2018 à Bilbao (Espagne)
- Ajout de 17 millions de dollars aux Fonds d'investissement PME MTL, ce qui porte les sommes disponibles pour le financement des entreprises à plus de 51 millions de dollars
- Création de 40 postes dans le réseau PME MTL (un investissement de 17 millions de dollars)

- Création d'un premier complexe d'innovation et de commercialisation (CIC) pour les sciences de la vie et les technologies de la santé
- Organisation de plusieurs missions économiques importantes : Japon (multisectorielle), Bilbao (innovation sociale), Chine (multisectorielle), Los Angeles (cinéma et effets visuels), etc.
- Signature d'une entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Los Angeles dans le secteur des transports
- Soutien aux événements internationaux qui favorisent le rayonnement international de la métropole (p. ex. : Movin'On, la Conférence de Montréal, etc.)
- Consultations et mobilisation autour du premier Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture
- Développement et déploiement d'une boîte à outils pour l'aménagement des chantiers afin de mieux « Délimiter », « Diriger » et « Informer »
- Organisation du RDV Accélérer MTL le 24 octobre 2018 pour la mobilisation de l'écosystème en développement économique autour de la stratégie Accélérer Montréal et de ses huit plans d'action (Plus de 700 participants de différents secteurs et domaines d'activité étaient présents)

**Deux rapports ont été reçus par la Ville en matière de développement économique :**

- Le rapport du Comité consultatif sur l'élaboration du Plan d'action en commerce – les conclusions de ce rapport ont été intégrées au plan d'action sur le commerce
- Le rapport du Comité consultatif sur le développement économique du territoire – qui continuera à alimenter les actions de la Ville de Montréal en matière de développement économique du territoire

**L'année 2018 a été essentiellement une année de consultation, de planification et de lancement de quelques projets structurants. Plusieurs projets et travaux, issus de cette planification, démarreront durant la période 2019 à 2022.**

## Mot de la mairesse

### — La Ville de Montréal vient de vivre une année 2018 historique sur le plan du développement économique.

En mars dernier, nous avons conclu une entente de planification économique conjointe avec le gouvernement du Québec, une première depuis la reconnaissance de notre statut de métropole.

En avril, nous avons lancé *Accélérer Montréal*, notre stratégie de développement économique 2018-2022, ainsi que les huit plans d'action qui en découlent. Ces plans d'action comportent des initiatives touchant notamment le développement économique du territoire, le savoir et le talent, l'entrepreneuriat et l'internationalisation des entreprises.

Je suis particulièrement fière que nous ayons réussi à mobiliser l'écosystème pour mettre en place ces projets novateurs. Des projets qui répondent aux besoins des Montréalaises et des Montréalais. Des projets qui nous rassemblent.

Cette année, c'est d'une véritable feuille de route économique dont notre administration s'est doté, un pas magistral vers un alignement stratégique de toutes les priorités de la Ville. L'objectif est que la métropole devienne un chef de file dans les secteurs d'avenir, mais aussi une référence en matière de croissance économique inclusive et durable.

Et l'économie de Montréal se porte à merveille! Le marché du travail continue à afficher des performances records, avec près de 1,1 million de personnes en emploi en décembre 2018, et nous avons attiré des entreprises de renommée mondiale dans des secteurs clés comme l'intelligence artificielle et le jeu vidéo. Nous devons donc profiter de cet élan et continuer à mobiliser l'écosystème pour accélérer le développement économique de la métropole.



La planification économique conjointe a renforcé la collaboration entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Elle a permis de mieux arrimer nos interventions respectives, en plus de maximiser les retombées économiques.

Je tiens à remercier le gouvernement du Québec ainsi que tous les acteurs qui contribuent de près ou de loin au développement économique de la Ville, et j'en profite pour réitérer mon enthousiasme à l'idée de poursuivre cette étroite collaboration.

La reconnaissance de notre statut de métropole et de nos compétences nous donne des ailes. Montréal peut enfin jouer pleinement son rôle de moteur économique du Québec – et c'est toute la province qui en sort gagnante!

Valérie Plante  
Mairesse de la Ville de Montréal

## Mot de l' élu responsable du développement économique et commercial ainsi que des relations gouvernementales au sein du comité exécutif de la Ville de Montréal

— C'est avec grande fierté que nous faisons état des nombreux progrès réalisés depuis l'élaboration de la planification économique conjointe et le lancement de la stratégie de développement économique 2018-2022.

Cette stratégie est historique et les plans d'action sont ambitieux et ciblés. Ils sont le fruit d'une démarche rigoureuse, pour laquelle nous avons impliqué et consulté les acteurs de l'écosystème montréalais en développement économique. Nous avons promis de travailler avec ces acteurs afin de répondre à leurs besoins, et nous avons tenu cette promesse.

La dernière année a été déterminante pour mettre en place un cadre de collaboration et de travail avec le gouvernement du Québec et, surtout, pour lancer des projets ambitieux, qui vont faire une différence dans la communauté.

Parmi nos grandes réalisations, je tiens à souligner nos deux nouveaux programmes en commerce. D'abord, un *programme d'aide financière aux commerçants en situation de chantier*, pour diminuer l'impact financier des travaux – une première au pays! Ensuite, un *programme pour les artères en chantier*, qui vise à consolider l'offre commerciale, à maintenir l'achalandage pendant les chantiers et à favoriser la relance économique une fois les chantiers terminés.

Nous avons aussi contribué à l'élaboration du Parcours Développement durable Montréal. Par le biais d'organismes reconnus, cette initiative offre à quelque 75 PME une démarche d'accompagnement structurée de 2018 à 2021.

L'importance primordiale que nous accordons au parcours ainsi qu'à l'expérience client des entrepreneurs se reflète notamment dans le premier appel de projets pour l'écosystème entrepreneurial que nous avons lancé cet été.



Nous avons également conclu une entente avec l'Institut Néomed visant à mettre en œuvre un complexe d'innovation et de commercialisation en sciences de la vie et en technologies de la santé. Une contribution financière de 1,5 million de dollars sera versée sur une période de quatre ans.

Et ce n'est qu'un début, puisque nos plans d'action s'échelonnent jusqu'en 2022.

Si l'année 2018 a permis d'établir un cadre de collaboration, de nous doter d'une vision et d'orientations communes, ainsi que de lancer des projets et des programmes ambitieux, beaucoup de projets continueront de voir le jour... alors le meilleur reste à venir.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous comptons poursuivre notre collaboration avec le gouvernement, les entreprises et le milieu du développement économique.

Ensemble, nous renforcerons la prospérité des Montréalaises et des Montréalais, et nous rendrons la métropole encore plus dynamique et plus performante.

Robert Beaudry  
Élu responsable du développement économique et commercial et des relations gouvernementales au comité exécutif de la Ville de Montréal

# Introduction

**Montréal a connu une année exceptionnelle en 2018. En effet, la métropole a affiché une performance record en matière de croissance économique et de l'emploi, et ne cesse d'attirer des talents et des investissements internationaux.**

**Cette année a aussi été celle de la première planification économique conjointe entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal, ainsi que de la première stratégie de développement économique depuis la création du Service du développement économique en 2014.**

**Plus que jamais, Montréal dispose des leviers, des atouts et de la mobilisation des acteurs pour concrétiser son ambition d'être un chef de file dans les secteurs d'avenir et de la croissance économique durable et inclusive.**

**Plusieurs événements ont eu lieu depuis la conclusion de la planification économique conjointe en mars 2018. La Ville de Montréal a dévoilé huit plans d'action en lien avec les orientations stratégiques. Elle s'est dotée d'une véritable feuille de route en matière de développement économique et a lancé des programmes innovants qui répondent directement aux préoccupations des Montréalais.**

**Le présent rapport fait état des étapes et des actions que la Ville de Montréal a entreprises depuis la planification économique conjointe et dresse un bilan des activités réalisées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.**

# Montréal: une métropole qui joue pleinement son rôle de moteur économique

## Montréal: moteur économique efficace

---

Avec un poids économique qui excède son poids démographique, Montréal est la locomotive économique de l'ensemble de la province. En effet, l'économie de l'agglomération de Montréal représente 35 % de l'ensemble de l'économie du Québec, alors que son poids démographique est évalué à 24 % de la province.

Plus encore, Montréal est une métropole de calibre mondial. Avec ses établissements d'enseignement supérieur, ses centres de recherche, sa population multiculturelle et cosmopolite, Montréal est une pépinière de talents, un pôle économique de savoir et une métropole culturelle.

Ces atouts, conjugués à sa situation géographique stratégique, lui ont également permis de se spécialiser dans des secteurs d'avenir à haute valeur ajoutée, notamment en intelligence artificielle, en technologies propres ainsi qu'en sciences de la vie et en technologies de la santé. Montréal est d'ailleurs l'une des économies les plus diversifiées du Canada.

Montréal continue de jouer un rôle clé pour l'attraction des investissements et des activités à haute valeur ajoutée. En effet, plusieurs entreprises ont, en 2018, choisi Montréal pour s'installer ou développer leur expertise dans les secteurs de pointe, comme Google, IBM, Thales, Facebook et

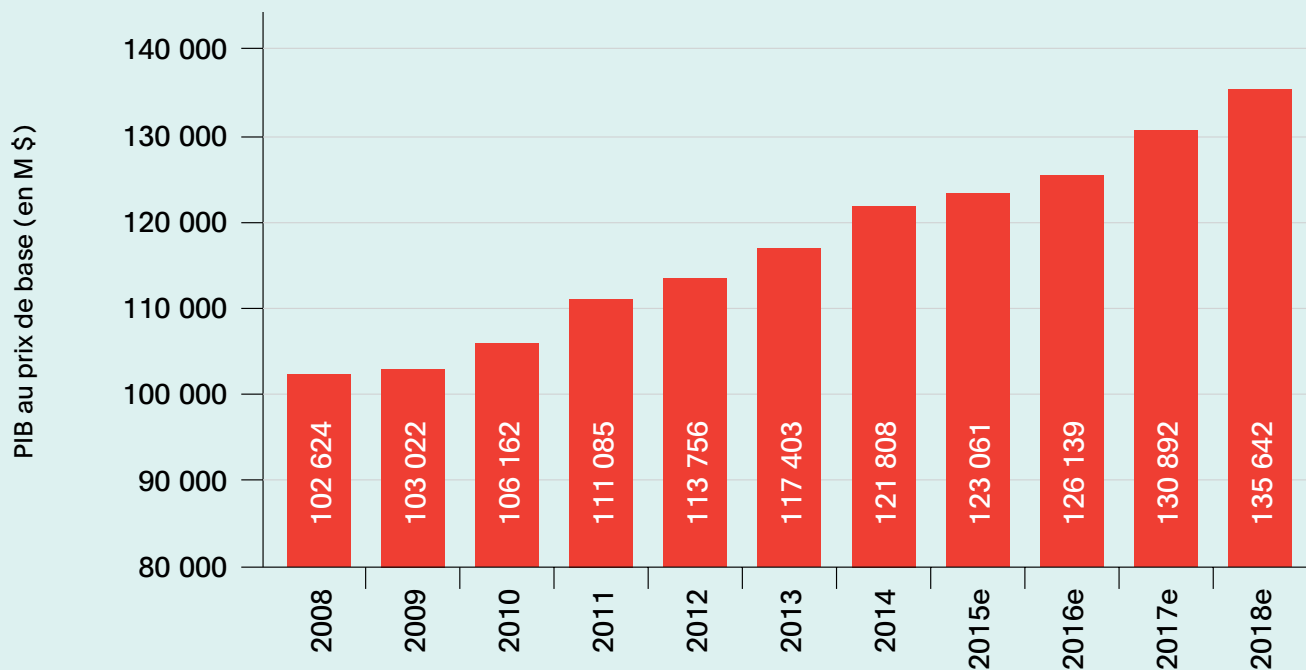
Havas Group, pour ne nommer que celles-là. La métropole est devenue l'un des pôles d'intelligence artificielle les plus attractifs au monde grâce à la présence d'une grande concentration de chercheurs en apprentissage profond et constitue une destination de choix pour les investissements dans ce secteur.

Par ailleurs, Montréal continue d'être un pôle d'attraction des talents. Elle a accueilli plus de 60 % des immigrants de la province en 2017 et figure parmi les meilleures villes étudiantes au monde.

La Ville de Montréal travaille étroitement avec les acteurs et les partenaires économiques montréalais afin de renforcer le rôle de la métropole à titre de moteur économique. La collaboration de tous a été déterminante pour le succès et le rayonnement économique de la métropole.

Ainsi, la planification économique conjointe conclue en 2018 entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec a permis à ces acteurs de mieux coordonner leurs actions en matière de développement économique. Et c'est tout le Québec qui en bénéficie.

## PIB au prix de base, agglomération de Montréal



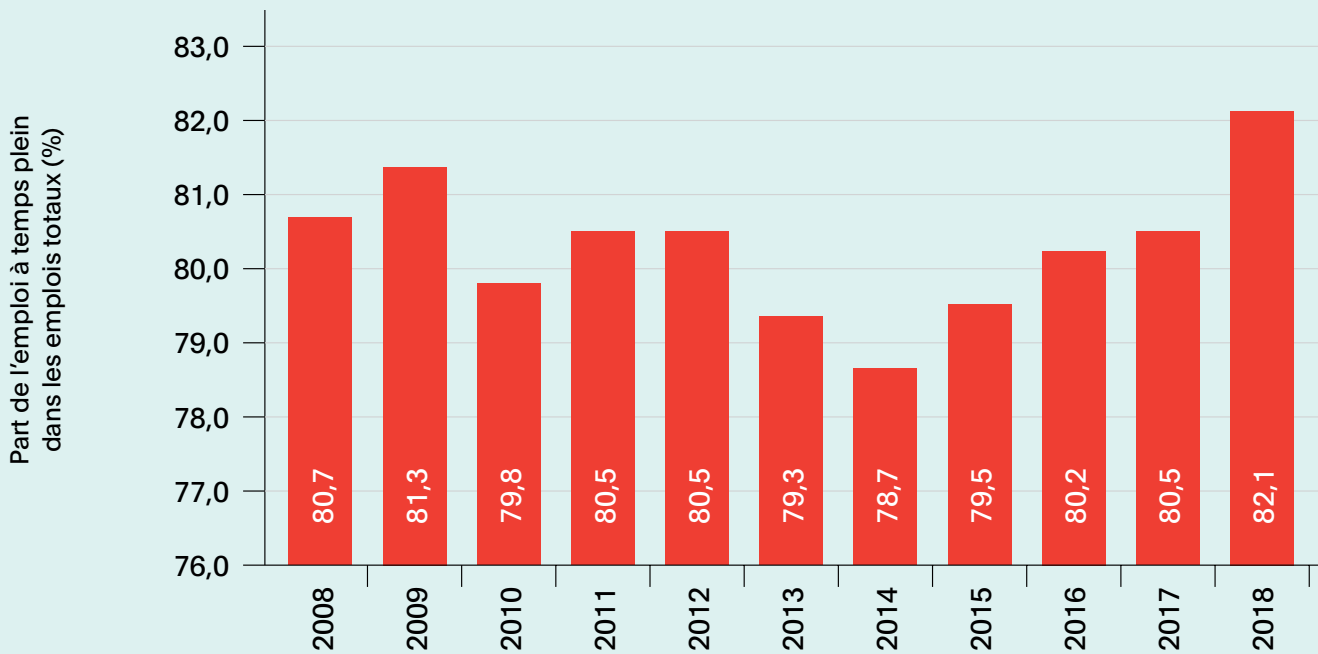
Source: Institut de la statistique du Québec

### Une performance économique record en 2018

Montréal a connu une très bonne année 2018 sur le plan économique. L'augmentation du produit intérieur brut (PIB) entre 2017 et 2018 est estimée à 3,6 %, ce qui porte à plus de 135,6 milliards de dollars la valeur totale du PIB: un sommet depuis la récession de 2008.

Le PIB par habitant a aussi affiché une bonne performance puisqu'il a progressé de 2,4 % de 2017 à 2018.

## Part de l'emploi à temps plein dans les emplois totaux (%), agglomération de Montréal



Source: Institut de la statistique du Québec

Cette création de richesse s'est aussi traduite par une performance exceptionnelle au chapitre de l'emploi. En effet, le nombre d'emplois est le plus important jamais enregistré sur le territoire de l'agglomération de Montréal depuis que de telles données existent. Avec un total de 1 058 500 personnes au travail, ce sont 22 600 individus de plus qu'en 2017 qui travaillent. De même, 82 % des emplois occupés par les Montréalais en 2018 étaient des emplois à temps plein, soit le plus haut taux atteint depuis 2005.

La population de l'agglomération de Montréal dépasse les 2 millions d'habitants depuis 2016. La croissance démographique, principalement soutenue par l'apport de l'immigration, a atteint un taux de 8,5 % au cours de la dernière décennie, avec quelque 158 425 nouveaux résidents qui se sont établis sur le territoire.

Avec la vigueur du marché du travail, l'enjeu de la disponibilité de main-d'œuvre devient criant. La croissance de l'immigration est certes à l'avantage de Montréal. Il importe toutefois de s'assurer que la main-d'œuvre répond adéquatement aux besoins des employeurs montréalais.

Les actions de la Ville de Montréal découlant notamment du plan d'action sur le savoir et le talent visent à améliorer cette adéquation entre les besoins du marché du travail et la main-d'œuvre disponible au profit de l'ensemble de l'économie.



# Contexte général : de nouveaux pouvoirs et une planification économique conjointe afin de mieux développer la métropole

## Le statut de métropole et les nouveaux pouvoirs de Montréal

---

La planification économique conjointe s'est inscrite dans un contexte historique. En effet, le 21 septembre 2017, Montréal a officiellement obtenu son statut de métropole du Québec.

Avec ce statut, Montréal renforce son rôle de moteur économique de l'ensemble de la province.

Montréal bénéficie désormais d'un cadre juridique plus souple qui prend également en compte les particularités de la métropole sur les plans économique et social. Elle obtient ainsi de nouveaux pouvoirs et leviers en matière de développement économique, notamment l'abolition du plafond des subventions aux entreprises et un pouvoir accru pour accorder des crédits et des taxes. La Ville de Montréal exerce également de nouveaux pouvoirs en matière d'immigration – notamment en termes de concertation, de mobilisation et de participation à la définition des besoins de main-d'œuvre sur le territoire de la métropole –, de gestion du patrimoine et d'habitation visant à améliorer le cadre de vie des citoyens.

En parallèle, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont signé l'entente-cadre « Réflexe Montréal » sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal à l'égard de la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

Dans le cadre de cette entente, en plus de l'aide financière qui atteindra 50 millions de dollars pour l'année 2021-2022, les parties ont convenu d'établir une planification économique conjointe afin d'arrimer leurs interventions et d'assurer une meilleure cohérence des initiatives de développement économique sur le territoire. L'objectif ultime de cet arrimage est de maximiser la portée et les leviers des initiatives de développement économique au bénéfice des entreprises et de l'ensemble de l'écosystème.

La Ville de Montréal dispose maintenant d'un peu plus de latitude et de ressources afin de matérialiser sa vision et d'atteindre des ambitions à la hauteur d'une métropole de calibre internationale.



## Bref rappel de la planification économique conjointe

---

En mars 2018, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont convenu d'une planification économique conjointe pour la période 2018-2022 relativement à l'aide annuelle versée par le gouvernement du Québec. Il s'agit de la première planification conjointe depuis la reconnaissance du statut de métropole.

L'objectif premier de cet exercice était d'identifier les orientations et les axes de développement économique pour lesquels les parties conviennent de se coordonner et de se concerter en vue du développement de la métropole. Le tout dans le but « d'agir conjointement, de mettre à profit les ressources, de valoriser les talents et d'arrimer les exper-

tises pour contribuer à faire de Montréal un leader mondial en matière de créativité, d'innovation et d'inclusion en vue de créer de la prospérité et un développement durable ».

Dans le cadre de cette planification, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont entendus sur les quatre principes directeurs suivants :

- Cohérence et complémentarité
- Partenariat et concertation
- Effet de levier
- Optimisation et efficience

## La planification conjointe s'articule autour de cinq orientations :

---

### 1. Favoriser l'essor des entreprises

- 1.1. Stimuler la croissance des secteurs d'activité suivants : transport et mobilité, industries créatives et culturelles, industries numériques, technologies propres, santé et sciences de la vie
- 1.2. Répondre efficacement aux besoins des entreprises et les soutenir dans leurs projets par des services efficaces et complémentaires
- 1.3. Procéder de manière continue à l'évaluation des programmes et des interventions destinés à stimuler la création et la croissance des entreprises ainsi que l'attractivité et la compétitivité des zones d'emploi et des artères commerciales

### 2. Stimuler l'entrepreneuriat privé et collectif

- 2.1. Stimuler la création et la croissance des entreprises ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial en accordant une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin, à l'entrepreneuriat jeunesse et à l'entrepreneuriat immigrant
- 2.2. Soutenir le développement de l'économie sociale et faire de Montréal une référence internationale en matière d'innovation sociale

### 3. Miser sur le savoir et le talent

- 3.1. Soutenir des initiatives mettant en relation des représentants d'entreprises et des chercheurs autour de thématiques technologiques intersectorielles pour stimuler le développement économique
- 3.2. Contribuer à la valorisation de la recherche issue du réseau de l'enseignement supérieur et à la création d'un plus grand nombre d'entreprises comme résultat de ces activités
- 3.3. Instaurer des partenariats stratégiques avec les partenaires institutionnels et gouvernementaux pour relever le défi des besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée

### 4. Mettre en valeur les pôles économiques territoriaux de la métropole

- 4.1. Consolider l'attractivité des pôles territoriaux d'emplois et du centre-ville comme centre d'affaires
- 4.2. Améliorer l'accessibilité des pôles territoriaux d'emplois et le déplacement des marchandises
- 4.3. Redynamiser les artères commerciales

### 5. Faire rayonner la métropole à l'échelle nationale et sur la scène internationale

- 5.1. Collaborer à l'attraction, à l'accueil et à l'accompagnement de projets d'investissements de sociétés locales ou étrangères, en collaboration avec Montréal International et Investissement Québec
- 5.2. Promouvoir à l'international le talent des designers de Montréal ainsi que son statut de « Ville UNESCO de design » et développer la coopération internationale en tant que membre du Réseau des villes créatives de l'UNESCO
- 5.3. Soutenir l'internationalisation des entreprises montréalaises

## L'aide financière et la reddition de compte

---

Dans le cadre de cette planification, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Ville de Montréal une aide annuelle qui atteindra 50 millions de dollars en 2021-2022 pour soutenir sa stratégie de développement économique. Ce fonds est doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars en 2017-2018, 20 millions en 2018-2019, 30 millions en 2019-2020, 40 millions en 2020-2021 et 50 millions en 2021-2022.

En contrepartie, la Ville de Montréal dépose chaque année un rapport des activités réalisées, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le présent rapport met en évidence **les projets et les actions réalisées, les montants dépensés en vertu de l'aide financière (l'entente-cadre « Réflexe Montréal ») et l'impact des mesures, sous forme de cibles et d'indicateurs, qui ont été déployées en fonction des objectifs dans les plans d'action de la Ville, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.**

## Le rôle de la Ville de Montréal en développement économique

---

Le Service du développement économique (SDÉ) a pour mission de faire de Montréal un chef de file dans des secteurs d'avenir et une référence en matière de croissance économique durable et inclusive, en collaboration avec les acteurs du milieu.

Le Service du développement économique planifie et élabore les stratégies de développement économique de Montréal.

En fonction de ses priorités, il joue plusieurs rôles, notamment :

1. Il met en place des programmes visant à soutenir et à accompagner les entreprises et les activités commerciales de Montréal ;
2. Il assure un arrimage avec ses partenaires, notamment les autres paliers gouvernementaux, des initiatives en développement économique à Montréal ;
3. Il met en place des partenariats stratégiques et sert de levier aux différentes initiatives des secteurs privé, public et communautaire.



# Accélérer Montréal : la stratégie de développement économique pour réaliser nos ambitions

## Une démarche inclusive et rigoureuse

La stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal, Accélérer Montréal, s'est inscrite en continuité avec la planification économique conjointe. Il s'agit de la première stratégie de développement depuis la création du nouveau Service du développement économique en 2014.

En effet, pour concrétiser sa vision et bien soutenir la création de richesse de la métropole, la Ville de Montréal s'est dotée d'une vision claire découlant d'un diagnostic robuste, d'une stratégie et de huit plans d'action. Ces derniers constituent une feuille de route guidant les interventions de

la Ville de Montréal en développement économique tout en soutenant et en arrimant les actions des divers intervenants vers le même objectif. Cette démarche constitue également une grande avancée vers un alignement stratégique des priorités de la Ville.

Cette stratégie et les plans d'action sont le fruit d'une démarche méthodologique rigoureuse et de la collaboration entre le gouvernement du Québec, divers entrepreneurs et d'autres acteurs du développement économique de la métropole.

## La stratégie Accélérer Montréal en bref

### La vision :

Montréal, vecteur d'innovation, de talents et de développement – économique, entrepreneurial, international, durable et social

### Cinq orientations :

1. Miser sur le savoir et le talent
2. Stimuler l'entrepreneuriat
3. Dynamiser les pôles économiques
4. Propulser Montréal à l'international
5. Assurer un réseau performant

### Cinq secteurs priorités :

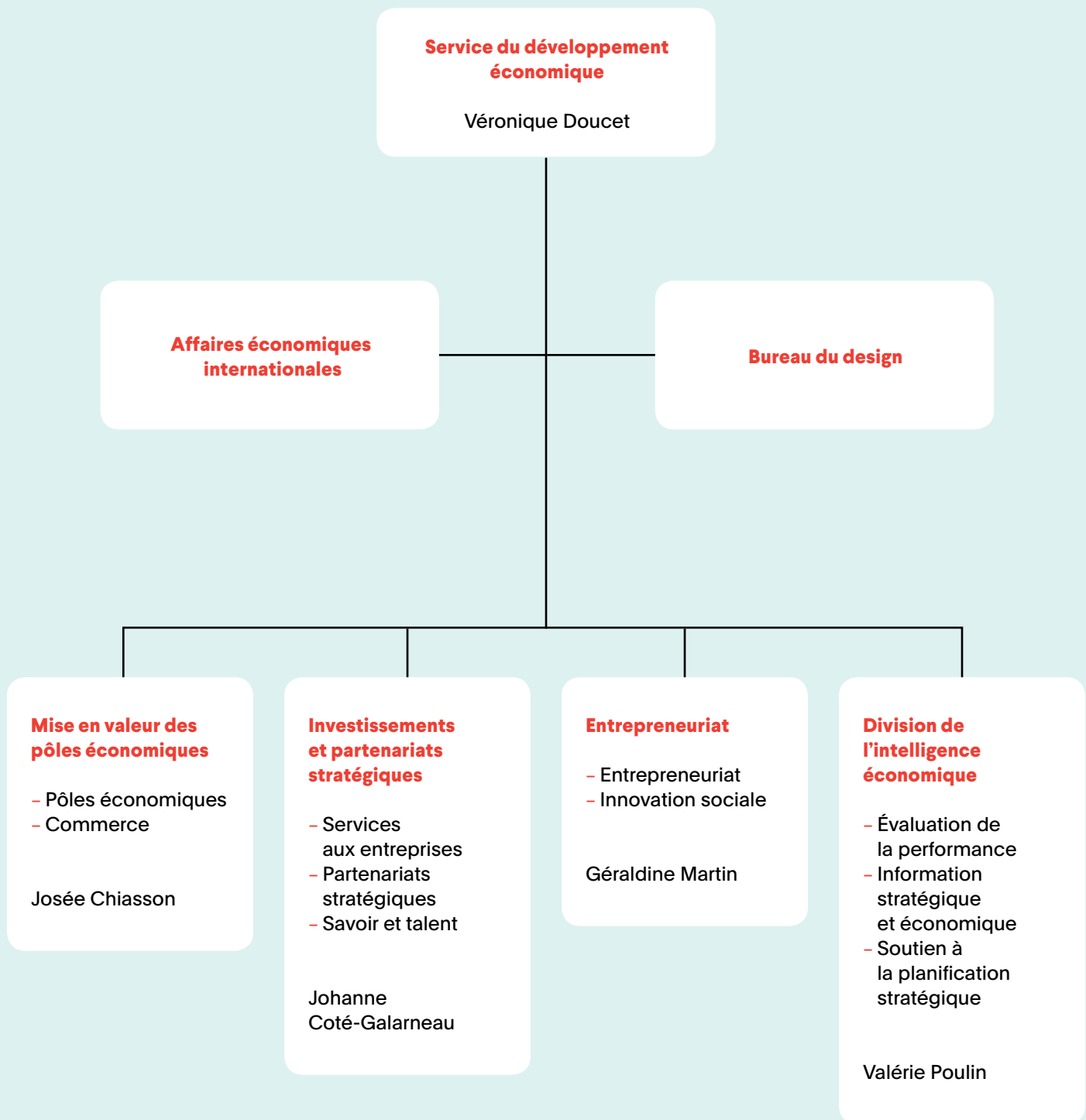
1. Industries culturelles et créatives
1. Sciences de la vie et technologies de la santé
3. Transport et mobilité
4. Industrie numérique
5. Technologies propres

### Huit plans d'action :

1. **Entreprendre Montréal** Plan d'action en entrepreneuriat
2. **Maximiser Montréal** Plan d'action pour un réseau performant
3. **Inventer Montréal** Plan d'action sur le savoir et le talent
4. **Propulser Montréal** Plan d'action en affaires économiques internationales
5. **Tisser Montréal** Plan d'action en innovation sociale
6. **Vivre Montréal** Plan d'action en commerce
7. **Bâtir Montréal** Plan d'action pour le développement économique du territoire
8. **Créer Montréal** Plan d'action en design

## Démarche de la planification économique conjointe et de la stratégie Accélérer Montréal







## La restructuration du Service du développement économique et le changement de la culture organisationnelle

Afin de concrétiser la vision et les plans d'action de développement économique, le Service du développement économique a procédé à une transformation organisationnelle. Cette dernière s'est effectuée à deux niveaux: une réorganisation de la structure et un changement de la culture organisationnelle, qui est toujours en cours.

En premier lieu, une analyse des besoins d'expertise et des priorités du développement économique a conduit la direction du Service à créer la **Direction de la mise en valeur des pôles économiques** (novembre 2017) et la **Division de l'intelligence économique** (décembre 2017). Cette réorganisation vise principalement à concentrer les ressources, les énergies et les compétences sur les priorités stratégiques de la direction.

La création de la Direction de la mise en valeur des pôles économiques répond à la nécessité de renforcer l'approche intégrée de développement du territoire pour s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des activités économiques au sein des zones industrielles.

La création de la Division de l'intelligence économique vise à accompagner toutes les directions du Service dans la prise de décisions éclairées, notamment par l'analyse de l'économie, l'analyse des meilleures pratiques, la veille stratégique et le suivi de performance de la stratégie et de tous les plans d'action. La division est l'outil de transparence, de cohérence, d'imputabilité et de performance par excellence pour un service aussi primordial à la croissance de la richesse et à la qualité de vie des Montréalais.

Au-delà du changement de structure, un chantier de changement de la culture organisationnelle a été mis en place afin d'assurer le succès de cette transformation organisationnelle.

En effet, la nouvelle vision en développement économique implique une plus grande transversalité entre les directions et nécessite un virage client.

Le but de ce changement organisationnel est d'optimiser l'impact des interventions de la Ville de Montréal en développement économique et d'assurer un virage client en renforçant l'expertise et la cohésion de l'équipe.

La mobilisation et la gestion efficace des talents, de l'information et des processus sont essentielles pour réussir la transformation organisationnelle.

La nouvelle structure organisationnelle s'articule autour des cinq valeurs suivantes :



D'autres initiatives ont été développées en lien avec cette culture organisationnelle, dont la **révision des processus d'accueil et d'accompagnement des projets d'investissements**, et l'élaboration de la **salle de pilotage**, qui vise à assurer la coordination et l'évaluation des actions ainsi qu'une plus étroite collaboration des équipes.

**Le Service du développement économique : une équipe forte et soudée pour mettre en œuvre les plans d'action.**

## **Une forte mobilisation des acteurs montréalais autour de la stratégie Accélérer Montréal et de ses plans d'action**

---

Puisque la collaboration de tous est essentielle pour développer l'économie de Montréal et réaliser les plans d'action, le Service du développement économique, en collaboration avec le gouvernement du Québec (Services Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation) a tenu le 24 octobre 2018 le RDV Accélérer MTL.

Cet événement avait pour objectif de mobiliser l'écosystème du développement économique, de lancer des séances de travail (une quinzaine d'ateliers) autour des

huit plans d'action du développement économique de la Ville de Montréal, et de réaffirmer la complémentarité et la collaboration des offres de service de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec.

Plus de 700 participants de différents secteurs et domaines d'activité de l'écosystème du développement économique ont participé aux différentes activités de la journée, permettant de renforcer les collaborations au sein de l'écosystème.

# **Un bilan 2018 positif pour la première année de la planification économique conjointe**

## **Les huit plans d'action : des mesures concrètes pour réaliser la planification économique conjointe et la stratégie Accélérer Montréal**

---

Les plans d'action dévoilés par la Ville de Montréal répondent directement aux orientations et aux axes contenus dans la planification économique conjointe.

(voir tableau ci-après).



<b>Orientations de la planification économique conjointe</b>	<b>Axes de la planification économique conjointe</b>	<b>Plans d'action du développement économique de la Ville de Montréal</b>
<p><b>1</b></p> <p><b>Favoriser l'essor des entreprises</b></p>	Stimuler la croissance des entreprises des secteurs stratégiques	Maximiser Montréal (Plan d'action pour un réseau performant – Volet Partenariats stratégiques)
	Répondre efficacement aux besoins des entreprises et les soutenir dans leurs projets par des services efficaces complémentaires	Maximiser Montréal (Plan d'action pour un réseau performant – Volet Services aux entreprises), Entreprendre Montréal (Plan d'action en entrepreneuriat)
	Procéder de manière continue à l'évaluation des programmes et des interventions destinés à stimuler la création et la croissance des entreprises ainsi que la compétitivité des zones d'emploi et des artères commerciales	Entreprendre Montréal, Maximiser Montréal, Tisser Montréal, Inventer Montréal, Bâtir Montréal, Vivre Montréal, Propulser Montréal, Créer Montréal
<p><b>2</b></p> <p><b>Stimuler l'entrepreneuriat privé et collectif</b></p>	Stimuler la création et la croissance des entreprises ainsi que le développement de toutes les composantes de l'écosystème entrepreneurial en accordant une attention particulière à l'entrepreneuriat féminin, à l'entrepreneuriat jeunesse et à l'entrepreneuriat immigrant	Entreprendre Montréal (Plan d'action en entrepreneuriat)
	Soutenir le développement de l'économie sociale et faire de Montréal une référence internationale en matière d'innovation sociale	Tisser Montréal (Plan d'action en innovation sociale)
<p><b>3</b></p> <p><b>Miser sur le savoir et le talent</b></p>	Soutenir des initiatives mettant en relation des représentants d'entreprises et des chercheurs autour de thématiques technologiques intersectorielles	Inventer Montréal (Plan d'action sur le savoir et le talent)
	Contribuer à la valorisation de la recherche issue du réseau de l'enseignement supérieur et à la création d'un plus grand nombre d'entreprises comme résultat de ces activités	Inventer Montréal (Plan d'action sur le savoir et le talent)
	Instaurer des partenariats stratégiques avec les partenaires institutionnels et gouvernementaux afin de relever le défi des besoins croissants en main-d'œuvre qualifiée	Inventer Montréal (Plan d'action sur le savoir et le talent)
<p><b>4</b></p> <p><b>Mettre en valeur les pôles économiques territoriaux de la métropole</b></p>	Consolider l'attractivité des pôles territoriaux d'emplois et du centre-ville comme centre d'affaires	Bâtir Montréal (Plan d'action pour le développement économique du territoire)
	Améliorer l'accessibilité des pôles territoriaux d'emplois et le déplacement des marchandises	Bâtir Montréal (Plan d'action pour le développement économique du territoire)
	Redynamiser les artères commerciales	Vivre Montréal (Plan d'action en commerce)
<p><b>5</b></p> <p><b>Rayonner à l'échelle nationale et sur la scène internationale</b></p>	Collaborer à l'attraction, à l'accueil et à l'accompagnement de projets d'investissements de sociétés locales ou étrangères, en collaboration avec Montréal international et Investissement Québec	Propulser Montréal (Plan d'action en affaires économiques internationales)
	Promouvoir à l'international le talent des designers de Montréal ainsi que son statut de « Ville UNESCO de design » et développer la coopération internationale en tant que membre du Réseau des villes créatives	Créer Montréal (Plan d'action en design)
	Soutenir l'internationalisation des entreprises montréalaises	Propulser Montréal (Plan d'action en affaires économiques internationales), Entreprendre Montréal (Plan d'action en entrepreneuriat)

**L'année 2018 a été essentiellement une année de consultation et de planification. Les plans d'action en développement économique ont été lancés entre mai et fin juin 2018. La mise en œuvre des plans a donc été entreprise au cours des six derniers mois de l'année. Durant cette période, le SDÉ a lancé plusieurs programmes et projets, dont plusieurs démarreront en 2019. Par conséquent, les rapports d'activité pour les années 2019 à 2022 mettront davantage en lumière les retombées des projets et programmes lancés cette année.**

# Les plans d'action en bref: projets et actions phares réalisés de juin au 31 décembre 2018

## Bâtir Montréal

### — Plan d'action pour le développement économique du territoire

Un budget initial total de 106,4 millions de dollars et une bonification de l'initiative de développement d'une cellule d'expertise sur le développement économique du territoire, portant le budget total à 115,3 millions de dollars (le financement provient de l'entente-cadre « Réflexe Montréal » et du budget de la Ville de Montréal)

3 axes d'intervention et 35 actions sur quatre ans

#### Quelques réalisations en 2018

- Mise en place d'un comité consultatif sur le développement économique du territoire – rapport déposé le 22 octobre 2018
- Soutien au Défi énergie en immobilier de BOMA Québec (Association des propriétaires et des administrateurs d'immeubles)
- Mise en œuvre du Parcours Développement durable PME Montréal
- Poursuite des paiements reliés au programme en soutien à la vitalité économique de Montréal (PR@M – Industrie)
- Appui à des organismes (MOBA et Voyagez Futé) pour la mise en place d'un plan de gestion des déplacements et des initiatives de mobilité durable au sein des entreprises montréalaises
- Caractérisation du territoire et identification des secteurs géographiques à haut potentiel de développement

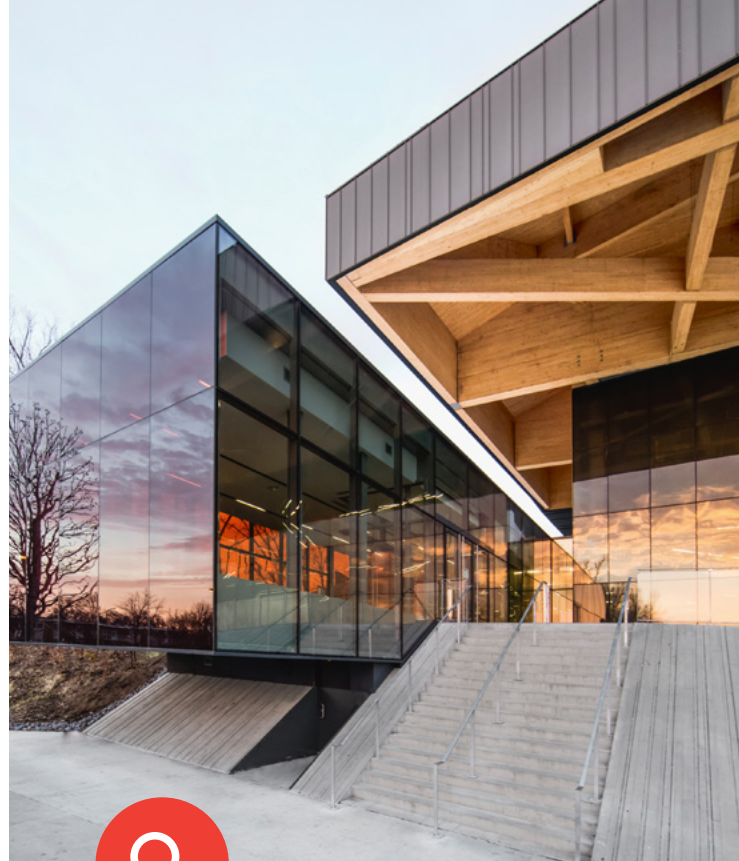


photo: © Olivier Blouin



### Parcours Développement durable Montréal

- La Ville de Montréal, l'entreprise Ellio Conseil en stratégie et développement durable et le Conseil des industries durables (CID) se sont associés pour développer le Parcours Développement durable Montréal
- Par le biais d'organismes reconnus, cette initiative offre à des entreprises une démarche d'accompagnement structurée pour les aider à implanter des solutions durables
- Les 15 entreprises sélectionnées en 2018 ont ainsi progressé vers des modèles d'affaires plus durables, pérennes et inspirants
- Du mentorat additionnel a été offert aux 10 femmes entrepreneures participant au Parcours Développement durable. Elles ont pu bénéficier également de l'initiative « Femmes pour le Climat » (Women4Climate) du réseau des villes engagées dans la lutte contre les changements climatiques (C40), présidé par Anne Hidalgo, mairesse de Paris
- Un total de 75 PME seront accompagnées entre 2018 et 2021 grâce à un investissement de 737 000 dollars de la Ville de Montréal

# Vivre Montréal

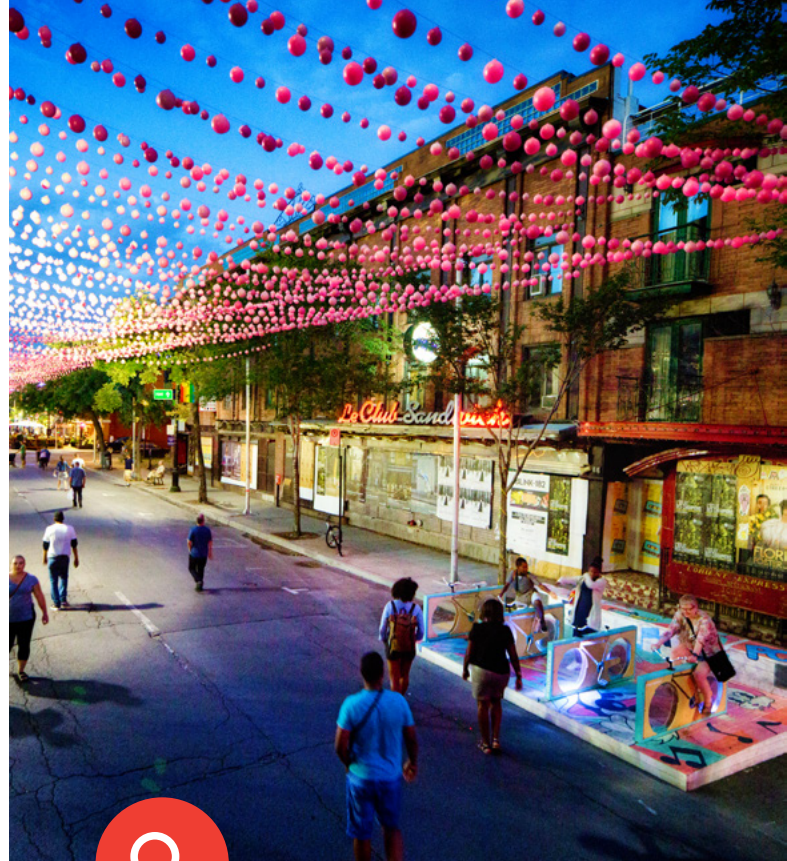
## — Plan d'action en commerce

Un budget de 74 millions de dollars (le financement provient de l'entente-cadre « Réflexe Montréal » et du budget de la Ville de Montréal)

4 axes d'intervention et 33 actions sur quatre ans

### Quelques réalisations en 2018

- Mise en place d'un comité consultatif sur l'élaboration du Plan d'action en commerce, dont le rapport a été déposé en juin 2018
- Modification de la fiscalité et mise en place d'une politique afin de mieux s'adapter aux modèles d'affaires des commerçants :
  - > Diminution du fardeau fiscal des commerçants par la réduction de la taxe foncière pour la première tranche de 500 000 dollars d'évaluation foncière
  - > Démarrage d'un chantier pour les heures d'exploitation des commerces et une éventuelle politique de la vie nocturne
- Offre d'une solution performante aux commerçants en situation de chantier
- Dynamisation des artères commerciales
  - > Développement de programmes de soutien financier visant la création de sociétés de développement commercial (SDC) et l'amélioration des affaires des SDC
  - > Poursuite du PR@M – Commerce par la désignation de trois nouveaux secteurs commerciaux bénéficiant du programme en 2019
  - > Poursuite du programme d'aide à l'accessibilité universelle afin de rendre les commerces accessibles à tous



### Offre d'une solution performante aux commerçants en situation de chantier

- Poursuite du PR@M – Artère en chantier et du PR@M – Sainte-Catherine afin de soutenir les communautés d'affaires dans huit secteurs désignés
- Adoption du programme Artère en transformation visant à soutenir les actions collectives et la rénovation des immeubles commerciaux situés sur des artères en chantier
- Adoption d'un programme d'aide financière aux commerces afin de diminuer les impacts financiers dus aux travaux majeurs d'infrastructure
- Développement d'une boîte à outils pour améliorer l'image et la mitigation des chantiers sur les artères commerciales



# Inventer Montréal

## — Plan d'action sur le savoir et le talent

Un budget de 6,6 millions de dollars (le financement provient de l'entente-cadre « Réflexe Montréal » et du budget de la Ville de Montréal)

4 axes d'intervention et 18 actions sur quatre ans

### Quelques réalisations en 2018

- Tenue de « SÉRI Montréal » sous le thème logique, éthique, esthétique, dont le but est de mettre en relation les experts des milieux universitaires et d'affaires afin de générer l'émergence de partenariats grâce à la valorisation des résultats de la recherche
- Participation à l'organisation du Congrès mondial ICLEI 2018 à Montréal, le rendez-vous international des gouvernements locaux et régionaux pour un développement urbain durable
  - > Présentation, par les partenaires de l'enseignement supérieur, des réalisations technologiques uniques axées sur le développement durable, mettant ainsi en évidence le savoir-faire montréalais en matière d'innovation
- Élaboration d'un diagnostic des services de placement des PME MTL
- Réalisation d'un projet pilote « SÉRI Montréal » dans le cadre du RDV Accélérer Montréal pour répondre aux défis urbains actuels
- Offre d'une formation à une trentaine d'entreprises du réseau PME MTL et à six conseillers PME MTL, afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion des talents



### Volet Savoir

#### Projet pilote dans le cadre du RDV Accélérer Montréal : De l'idée à l'innovation – Transformer Montréal par la recherche

Activité qui vise à présenter un projet de recherche original qui répond à un défi urbain et démontrer sa pertinence pour les décideurs publics

- Onze chercheurs sélectionnés ont exposé des solutions originales aux défis urbains actuels
- Une bourse de 3 000 dollars est remise pour encadrer un(e) étudiant(e) qui développera CarboCount, un projet de recherche visant l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES et des polluants de la Ville de Montréal

### Volet Talent

#### Projet d'harmonisation des différentes offres de service en placement du réseau de PME MTL

Dressé un diagnostic des services de placement en emploi de PME MTL pour ensuite établir un plan d'action :

- Cueillette de données et élaboration d'un rapport entériné par les directions du réseau
- Mise en évidence des enjeux et des défis des services de placement
- Élaboration d'un plan d'action commun au sein du réseau PME MTL afin d'alimenter la synergie au sein du réseau PME MTL en matière d'employabilité

# Entreprendre Montréal

## — Plan d'action en entrepreneuriat

Un budget total de 37,6 millions de dollars (le financement provient de l'entente-cadre « Réflexe Montréal » et du budget de la Ville de Montréal)

5 axes d'intervention et 48 actions sur quatre ans

### Quelques réalisations en 2018

- Lancement de l'appel de projets « Accélérer l'entrepreneuriat », doté d'une enveloppe de deux millions de dollars, dont l'objectif est d'appuyer les initiatives les plus innovantes des organismes de soutien à l'entrepreneuriat
- Lancement de la 5<sup>e</sup> cohorte du Montréal : Parcours innovation PME Montréal et de la 2<sup>e</sup> cohorte du Parcours C3, des programmes d'accompagnement destinés aux PME montréalaises en croissance
- Mise en œuvre du Cabinet créatif, un programme d'accompagnement qui permet à 15 entreprises créatives et culturelles de renforcer leurs capacités en matière d'exportation
- Appui au développement hors Québec d'entreprises montréalaises dans le cadre de Urbani T à Toronto (Canada), Magic à Las Vegas (États-Unis), SXSW à Austin (États-Unis), WebSummit à Lisbonne (Portugal) et Entretiens Jacques Cartier à Lyon (France).
- Soutien à la création d'un pôle d'innovation pour startups
- Appui à des rendez-vous majeurs comme le Startupfest, C2 Montréal et OSEntreprendre



### Lancement de l'appel de projets « Accélérer l'entrepreneuriat »

- Un processus d'appel de projets a été mis en place afin de soutenir les organismes de l'écosystème entrepreneurial pour les projets qui visent à stimuler les clientèles entrepreneuriales prioritaires, ainsi qu'à contribuer à la croissance et à la pérennisation de nos PME
- Le projet pilote réalisé à l'été 2018 a permis de soutenir six projets grâce à l'octroi d'un montant total de 205 000 dollars
- Une enveloppe de deux millions de dollars est maintenant disponible pour des appels de projets qui se dérouleront entre 2019 et 2021, soit une moyenne de deux appels de projets par année

# Tisser Montréal

## — Plan d'action en innovation sociale

Un budget total de 16,9 millions de dollars (le financement provient de l'entente-cadre « Réflexe Montréal » et du budget de la Ville de Montréal)

4 axes d'intervention et 28 actions sur quatre ans

### Quelques réalisations en 2018

- Réalisation de trois ateliers, le Cycle d'échange « Les communs urbains et la Ville » sur la notion des communs et la transformation des pratiques professionnelles à la Ville de Montréal afin de développer une culture commune sur l'économie sociale
- Organisation d'une mission de l'économie sociale au GSEF 2018 à Bilbao, en Espagne
- Soutien à l'organisme Cantine pour tous, afin de mettre en place un projet de mutualisation facilitant la production de repas abordables (80 000 dollars pour 2018-2019)
- Soutien à l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire, afin d'étudier le potentiel des fiducies d'utilité sociale pour l'économie sociale (20 000 dollars en 2018)



### Organisation d'une mission de l'économie sociale au GSEF 2018 à Bilbao, en Espagne

- Le SDÉ a organisé une mission économique au Global Social Economy Forum (GSEF) 2018 à Bilbao, en Espagne, dans le domaine de l'économie sociale, avec la participation de l'élu responsable du développement économique au comité exécutif, M. Robert Beaudry.
- Grâce au soutien de la Ville de Montréal, près de 20 entreprises montréalaises d'économie sociale ont été associées à cette mission.
- Cela aura notamment eu pour résultat l'obtention par Montréal de la vice-présidence continentale de l'association internationale GSEF, conjointement avec le Chantier de l'économie sociale.
  - > La mise en relation du Partenariat du quartier des spectacles (PQDS) avec le Seoul Metropolitan Government ; à ce jour, les deux parties poursuivent les échanges à propos du modèle du PQDS via le Bureau du Québec à Séoul.
  - > La production de six fiches thématiques sur les bonnes pratiques observées en économie sociale au GSEF 2018.
  - > La mise en relation avec l'Institut national d'économie sociale du Mexique en vue du GSEF 2020 à Mexico.
  - > Enfin, ce sont plus de 80 Québécois qui auront participé au GSEF 2018, ce qui constitue une première.
- Montréal est désormais cofondatrice de la communauté de pratiques en économie sociale au sein de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).
- Le SDÉ aura ainsi procédé à la préparation du colloque Économie collaborative et Communs avec l'organisme CITIES en mai 2019 à Séoul.



# Maximiser Montréal

## — Plan d'action pour un réseau performant

### Volet Service aux entreprises :

Un budget initial total de 115 millions de dollars, bonifié par la capitalisation du fonds du réseau PME MTL, qui porte le budget global à plus de 133 millions de dollars

4 axes d'intervention et 30 actions sur quatre ans

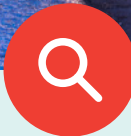
### Volet Partenariats stratégiques :

Un budget total de 28,5 millions de dollars

1 axe et 12 actions sur quatre ans

### Quelques réalisations en 2018

- Capitalisation du fonds d'investissement PME MTL en 2018
  - > Ajout de 17 millions de dollars aux fonds d'investissement PME MTL, ce qui porte les sommes disponibles pour le financement des entreprises à plus de 51 millions de dollars.
- Création de 40 postes dans le réseau PME MTL
- Bonification de l'accompagnement aux entreprises par la création de 40 postes dans le réseau de PME MTL (un investissement de 17 millions de dollars)
- Réalisation de trois études sur l'écosystème des secteurs économiques prioritaires de la stratégie Accélérer Montréal (technologies propres, transport et mobilité, industrie numérique)
- Création d'un premier CIC : Complexe d'innovation et de commercialisation pour les sciences de la vie et les technologies de la santé



### Volet Services aux entreprises Capitalisation du fonds PME MTL

Activité qui vise à présenter un projet de recherche original qui répond à un défi urbain et démontrer sa pertinence pour les décideurs publics

- Onze chercheurs sélectionnés ont exposé des solutions originales aux défis urbains actuels.
- Une bourse de 3 000 dollars est remise pour encadrer un(e) étudiant(e) qui développera CarboCount, un projet de recherche visant l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES et des polluants de la Ville de Montréal.

### Volet Partenariats stratégiques Création d'un complexe d'innovation et de commercialisation (CIC) pour les sciences de la vie et les technologies de la santé

- Contribution financière de 1,5 million de dollars sur quatre ans octroyée à l'Institut Néomed pour la mise en œuvre de la phase 1 d'un CIC
- Vise à :
  - > renforcer l'écosystème d'affaires et les réseaux d'innovation afin d'assurer un parcours de développement et de croissance performant aux entreprises et au milieu de la recherche;
  - > répondre aux besoins de l'écosystème en termes de services d'accompagnement, de laboratoires, de bureaux et d'espaces collaboratifs à la fine pointe de la technologie;
  - > soutenir le milieu de la recherche universitaire afin de transformer les innovations en opportunités commerciales.
- L'ensemble du projet est évalué à 23,6 millions de dollars.



# Propulser Montréal

## — Plan d'action en affaires économiques internationales

Un budget total de 4,3 millions de dollars (le financement provient de l'entente-cadre « Réflexe Montréal » et du budget de la Ville de Montréal)

3 axes d'intervention et 19 actions sur quatre ans

### Quelques réalisations en 2018

- Organisation de plusieurs missions économiques importantes : Japon (multisectorielle), Bilbao (innovation sociale), Chine (multisectorielle), Los Angeles (cinéma et effets visuels), etc.
- Signature d'une entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Los Angeles dans le secteur des transports
- Soutien aux événements internationaux qui favorisent le rayonnement international de la métropole (p. ex. : Movin'On, la Conférence de Montréal, etc.)



### **Mission économique à Los Angeles, dirigée par la mairesse, dans les secteurs du cinéma et des effets visuels, en collaboration avec le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ), et dans le secteur de la mobilité durable, lors de l'événement LA CoMotion**

- Présentation des atouts de l'industrie montréalaise du cinéma et des effets visuels auprès des principaux décideurs californiens de ces industries :
  - > 15 entreprises montréalaises de l'industrie du cinéma et des effets visuels, dont la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), ont rencontré 11 studios majeurs et une vingtaine de producteurs indépendants.
- Présentation de la nouvelle initiative montréalaise pour la réalisation de tournages verts, lancée par le BCTQ, Quebecor et le Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER).
- Participation de la mairesse au panel sur la mobilité durable lors de l'événement international LA CoMotion, à Los Angeles.
- Réception pour la promotion du secteur de l'audiovisuel et des effets spéciaux organisée avec l'aide du BCTQ et de la Délégation du Québec à Los Angeles.

# Créer Montréal

## — Plan d'action en design

Un budget total de 3,8 millions de dollars (le financement provient du budget de la Ville de Montréal seulement)

5 axes d'intervention et 47 actions sur trois ans

### Quelques réalisations en 2018

- Consultations et mobilisation autour du premier Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture
- Développement et déploiement d'une boîte à outils pour l'aménagement des chantiers pour mieux « Délimiter », « Diriger » et « Informer »
- Lancement de la 5<sup>e</sup> édition du catalogue d'objets-cadeaux CODE SOUVENIR MONTRÉAL
- Renforcement du rayonnement international de Montréal et des designers montréalais au sein du Réseau des villes créatives de l'UNESCO, notamment par la diffusion de 17 appels de participation assortis d'incitatifs à y participer
- Accompagnement dans la livraison de quatre concours de design et de quatre panels d'experts



### Mobilisation autour du premier Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture

Une année de consultations pour bien définir le concept de qualité en design et en saisissant les entraves :

- au sein de la Ville – 300 professionnels et gestionnaires des services centraux et des arrondissements de la Ville de Montréal consultés
- auprès de l'écosystème montréalais en design et en architecture – près de 700 répondants aux sondages en ligne (538) et participants aux ateliers de consultation (150)
- 6 200 visites sur la plateforme de consultation publique [RealisonsMtl.ca/qualite](https://RealisonsMtl.ca/qualite)





# Un aperçu de quelques projets à venir en 2019

## Plan d'action pour le développement économique du territoire

### Déploiement de la gamme de programmes Accélérer l'investissement durable

- La gamme de programmes Accélérer l'investissement durable vise à soutenir les projets d'investissements durables dans les pôles en misant sur les secteurs à haut potentiel, et ce, en plusieurs volets, notamment :
  - > La réhabilitation de terrains contaminés (75 millions de dollars disponibles jusqu'en 2023)

Le 26 mars 2018, la Ville de Montréal et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ont conclu une entente visant l'octroi d'un montant de 75 millions de dollars à la Ville de Montréal dans le but de mettre en œuvre un programme visant à réhabiliter des terrains affectés par des problèmes de contamination des sols et/ou des eaux souterraines. Le programme permet à la Ville de soutenir financièrement la réhabilitation de terrains municipaux et privés situés sur son territoire, et ce, sous la forme de subventions pouvant représenter de 15 % à 70 % des dépenses admissibles des projets, selon le type de technologie de décontamination reconnu par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et retenu par le requérant.
  - > L'investissement en bâtiments industriels durables (43,6 millions de dollars disponibles jusqu'en 2030)

Le programme vise à offrir aux propriétaires de bâtiments occupés par des activités économiques ciblées la possibilité d'obtenir, chaque année pendant cinq ans, une subvention correspondant à la hausse de la taxe foncière générale reliée à la construction, la rénovation, l'agrandissement ou la démolition-reconstruction. Le bâtiment devra répondre à des exigences de technologies vertes du bâtiment et être situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

**Si 2018 a jeté les fondations d'un développement économique fort, 2019 sera l'année des déploiements de projets structurants alignés sur les priorités stratégiques de la Ville de Montréal. Cette section présente quelques projets des plans d'action qui seront démarrés en 2019.**

## Plan d'action en commerce

### Bonification de l'offre de soutien à la création et au développement d'entreprises commerciales

- Dotation du réseau PME MTL de sept nouvelles ressources spécialisées en commerce et en commercialisation des innovations afin de mettre en œuvre des stratégies de rétention et d'attraction de commerces et de développement de l'offre locale
- Offre d'un service d'accompagnement aux entrepreneurs commerciaux afin de soutenir le développement des pratiques d'affaires et de l'approche client
- Création d'un fonds de subvention en soutien aux commerces souhaitant s'adapter aux nouveaux modèles d'affaires
- Promotion de l'offre de service de PME MTL auprès des SDC et des associations de commerçants
- Création d'un cadre de collaboration et d'échange entre les arrondissements, les associations de commerçants et le réseau PME MTL

## Plan d'action sur le savoir et le talent

### Création d'un espace en recherche urbaine

- Soutien financier à des initiatives de collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur (ÉES), la Ville et les entreprises afin de créer une synergie entre les partenaires qui permettra d'accélérer le passage de l'idée au transfert technologique jusqu'à l'implantation
- Trois volets seront couverts :
  - > La recherche  
Les projets réalisés se feront en collaboration avec les ÉES, les entreprises et les partenaires du milieu. Les projets bénéficieront aux citoyens, aux entreprises locales et à la Ville de Montréal en offrant des solutions pour améliorer la qualité de vie urbaine.
  - > La formation  
Les projets favoriseront la formation de personnel hautement qualifié permettant aux chercheurs et aux étudiants impliqués de travailler dans un contexte réel (Ville et entreprises). Ils permettront de répondre aux besoins exprimés par le marché du travail.
  - > Le transfert (des connaissances et des technologies)  
Le transfert des connaissances et des technologies aux communautés réceptrices (la Ville, l'industrie, les citoyens) sera au cœur des préoccupations et des actions des projets soutenus.
- Soutien aux services et arrondissements dans la réalisation des projets de recherche via des outils, des conseils et des pratiques exemplaires pour une meilleure cohérence et efficacité
- Ce projet sera l'occasion d'inclure des entreprises en démarrage issues de la recherche universitaire en lien avec les différents enjeux abordés.

### Déploiement de l'appel de projets « Accélérer les talents »

- Dévoilement, le 28 novembre 2018, de l'appel de projets « Accélérer les talents » invitant les acteurs de l'écosystème montréalais des cinq secteurs prioritaires de l'enseignement supérieur et de l'employabilité à proposer des solutions concrètes aux problématiques d'attraction, de rétention, d'intégration, de développement des talents et des compétences du futur rencontrées par les industries de la métropole
- Dépôt, le 25 janvier 2019, des avant-projets
- Dévoilement des projets sélectionnés par un jury composé de membres internes de la Ville et d'autres intervenants (dont le gouvernement du Québec, représenté par Service Québec) prévu pour juin 2019. Les projets pourront être déployés sur une période de deux ans, jusqu'à un montant de 250 000 dollars.

## Plan d'action en entrepreneuriat

### Lancement d'un fonds d'investissement visant à aider les entreprises montréalaises à réaliser un projet de commercialisation.

- Le financement - sous forme de prêt - viendra par exemple soutenir les tests et les essais d'une innovation, la validation des marchés visés lors du développement de l'innovation, la mise en marché de l'innovation et les premières ventes de l'innovation.
- Les projets provenant des cinq secteurs prioritaires de la stratégie de développement économique seront privilégiés : le transport et la mobilité, les industries créatives et culturelles, les industries numériques, les technologies propres, les sciences de la vie et les technologies de la santé.
- Ce nouveau fonds sera offert par le biais du réseau PME MTL.

## Plan d'action en innovation sociale

### Soutien « Zones d'innovation sociale » (ZIS)

- Les ZIS ont pour objectif de faciliter l'émergence de projets d'innovation sociale liés au territoire et de contribuer à l'accompagnement de collectifs citoyens porteurs d'innovation sociale. À terme, elles permettront notamment de :
  - > soutenir des projets d'innovation sociale dans les territoires;
  - > soutenir des organisations d'accompagnement de collectifs citoyens porteurs d'innovation sociale.

## Plan d'action pour un réseau performant

### Refonte de l'offre de service pour mieux répondre aux besoins des entreprises

- Recensement des entreprises du territoire afin d'assurer l'adéquation entre l'offre de service et les besoins des entreprises
- Amélioration du parcours des entreprises en démarrage, en croissance et en transfert par une prise en charge cohérente et performante des entrepreneurs

### Conclusion d'une entente de partenariat avec Jalon MTL

- Poursuite de l'entente de partenariat et contribution financière pour soutenir des activités liées à la mission de Jalon MTL, qui vise notamment à :
  - > accélérer l'émergence de solutions nouvelles en transport électrique et intelligent;
  - > mobiliser les acteurs de l'écosystème autour de projets porteurs;
  - > positionner Montréal comme lieu idéal pour développer et tester les technologies émergentes en matière de mobilité.

## Plan d'action en affaires économiques internationales

### Organisation d'une mission commerciale en Arizona dans les secteurs des véhicules autonomes et du développement économique autochtone

- Cette mission vise notamment à :
  - > rechercher de nouveaux partenariats et de nouvelles opportunités d'affaires pour les entreprises et les organisations de Montréal dans le secteur de la mobilité autonome ;
  - > positionner le Montréal économique auprès des leaders politiques et économiques de l'Arizona dans une perspective d'attraction d'investissements, de talents, de touristes, etc.;
  - > promouvoir le tourisme et l'entrepreneuriat autochtone afin de démontrer l'engagement de Montréal en faveur du processus de réconciliation avec les peuples autochtones.

## Plan d'action en design

### Déploiement du premier recensement montréalais en design et en architecture et réalisation de portraits statistiques sociodémographiques et socioéconomiques

- Dénombrement des professionnels, des entreprises et des organismes établis sur l'île de Montréal ([RealisonsMtl.ca/recensement](http://RealisonsMtl.ca/recensement))
- Sondage et consultation des groupes cibles
- Portraits statistiques
- Présentation et diffusion de l'étude (2020)

## Division de l'intelligence économique

### Développement d'une offre de service en intelligence économique

- Développement d'outils de reddition de compte pour le Service du développement économique et le réseau PME MTL, permettant la cueillette, le traitement et l'analyse fine de données de l'écosystème
- Développement d'indicateurs macroéconomiques suivant la performance de la stratégie 2018-2022
- Développement d'indicateurs microéconomiques suivant la performance des plans d'action dans un objectif de transparence et d'imputabilité, en plus de créer des outils de prise de décisions.

## Conclusion

**Les plans d'action, les projets et les programmes lancés cette année sont la preuve concrète du succès de la planification économique conjointe, de la pertinence de la collaboration avec le gouvernement du Québec et de la complémentarité de l'offre de service des deux parties pour assurer un développement économique inclusif et durable de la métropole et de l'ensemble du Québec.**

**En effet, la Ville de Montréal, par sa capacité à offrir des services de proximité, sa connaissance du milieu et son rôle de locomotive économique, est le partenaire du gouvernement du Québec pour assurer la prospérité de l'ensemble du Québec.**

**En renforçant le cadre de collaboration et en se dotant d'une feuille de route en développement économique, la Ville de Montréal continuera à travailler activement à concrétiser les plans d'action et à mettre en place des initiatives structurantes.**





RDV Accélération MTL ©Sandra Larochelle



RDV Accélération MTL ©Sandra Larochelle

# Planification économique conjointe

Au total, c'est 360 millions de dollars que nous injectons dans le développement économique de notre métropole de 2018 à 2022, dont 150 millions de dollars du ministère de l'Économie et de l'Innovation

## Bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018

Plans d'action	Sommes dépensées dans le cadre de la planification économique conjointe, \$, 2018	Sommes budgétées dans le cadre de la planification économique conjointe, \$, 2019-2020 à 2021-2022
Plan d'action Bâtir Montréal	262,644	31,874,938
Plans d'action Vivre Montréal	256,217	17,278,244
Plan d'action Maximiser Montréal	3,898,000	37,446,941
Plan d'action Créer Montréal	0	0
Plan d'action Inventer Montréal	201,423	5,516,319
Plan d'action Propulser Montréal	476,476	1,841,266
Plan d'action Tisser Montréal	109,155	12,980,351
Plan d'action Entreprendre Montréal	2,185,234	28,172,791
<b>GRAND TOTAL \$</b>	<b>7,389,150 \$</b>	<b>135,110,851 \$</b>

## Dépenses en ressources humaines au Service du développement économique

	Sommes dépensées dans le cadre de la planification économique conjointe, \$, 2018	Sommes budgétées dans le cadre de la planification économique conjointe, \$, 2019-2020 à 2021-2022
Dans le cadre de l'entente Reflexe Montréal	945,887 \$	6,554,113 \$







**Dossier # : 1197579005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2019

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2019 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Diagnostic du loisir public montréalais;

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);
- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) (mandat du conseil municipal à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de tenir une consultation publique conformément à l'article 125 de la LAU);

**Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Élaboration d'une Politique de reconnaissance des organismes communautaires à Montréal;
- Suivi de l'étude sur la gestion de la diversité religieuse;
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

## **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Étude du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;
- Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Interdiction des bouteilles d'eau de plastique à usage unique à la Ville de Montréal et élaboration d'une Stratégie de réduction du plastique sur le territoire de la métropole (CM18 0709);
- Motion de l'opposition officielle de l'interdiction du chauffage au mazout à Montréal (CM18 1177);

## **Commission sur l'examen des contrats**

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;
- De concert avec le BIG, revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115);

## **Commission sur les finances et l'administration**

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;
- Programme triennal d'immobilisations 2020-2022;
- Consultations prébudgétaires 2020;
- Budgets de fonctionnement 2020;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290);

## **Commission sur l'inspecteur général**

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

## **Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal**

Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

## **Commission de la sécurité publique**

Le projet pilote des caméras portatives;

La sécurité des déplacements entre la maison et l'école (CM18 1052);

Les techniques de désescalade et les clientèles vulnérables;

Le Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

Le Bilan annuel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);

Les activités de prévention incendie et de sensibilisation communautaire;

L'intégrité et les normes professionnelles au SPVM;

Présentation des activités de combat des incendies et de la structure organisationnelle 2019;

Le suivi des indicateurs en matière de lutte contre le profilage racial et social;

### **Commission sur le transport et les travaux publics**

- Facteurs facilitant et freins à la diminution de l'utilisation et de la possession de véhicules personnels à Montréal.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2019-03-19 09:47

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197579005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2019

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 2 du Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil d'agglomération pour approbation.

Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2019 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2019 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après:

**Commission sur la culture, le patrimoine et les sports**

- Diagnostic du loisir public montréalais;

**Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation**



- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948);

- Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) (mandat du conseil municipal à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de tenir une consultation publique conformément à l'article 125 de la LAU);

### **Commission sur le développement social et la diversité montréalaise**

- Élaboration d'une Politique de reconnaissance des organismes communautaires à Montréal;

- Suivi de l'étude sur la gestion de la diversité religieuse;

- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268);

### **Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs**

- Étude du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

- Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

- Interdiction des bouteilles d'eau de plastique à usage unique à la Ville de Montréal et élaboration d'une Stratégie de réduction du plastique sur le territoire de la métropole (CM18 0709).

- Motion de l'opposition officielle de l'interdiction du chauffage au mazout à Montréal (CM18 1177);

### **Commission sur l'examen des contrats**

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082;

- De concert avec le BIG, revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115);

### **Commission sur les finances et l'administration**

- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018;

- Programme triennal d'immobilisations 2020-2022;

- Consultations prébudgétaires 2020;

- Budgets de fonctionnement 2020;

- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);

- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290);

#### **Commission sur l'inspecteur général**

- Étude des rapports de l'inspecteur général;

#### **Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal**

Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

#### **Commission de la sécurité publique**

Le projet pilote des caméras portatives;

La sécurité des déplacements entre la maison et l'école (CM18 1052);

Les techniques de désescalade et les clientèles vulnérables;

Le Bilan annuel du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

Le Bilan annuel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);

Les activités de prévention incendie et de sensibilisation communautaire;

L'intégrité et les normes professionnelles au SPVM;

Présentation des activités de combat des incendies et de la structure organisationnelle 2019;

Le suivi des indicateurs en matière de lutte contre le profilage racial et social;

#### **Commission sur le transport et les travaux publics**

- Facteurs facilitant et freins à la diminution de l'utilisation et de la possession de véhicules personnels à Montréal.

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

### **JUSTIFICATION**

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: [ville.montreal.qc.ca/commissions](http://ville.montreal.qc.ca/commissions) ainsi que via les médias sociaux.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelkrim AIT ABDAIM  
Secrétaire de direction

**Tél :** 514-872 3007

**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-18

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Télécop. :** 000-0000

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2019-03-19



**Dossier # : 1196347004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue des Seigneurs (lot 1 851 804 du cadastre du Québec), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-02-28 11:00

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens



**Dossier # : 1196347004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue des Seigneurs (lot 1 851 804 du cadastre du Québec), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

**Signé par** Claude DUBOIS **Le** 2019-02-27 08:48

**Signataire :**

Claude DUBOIS

---

directeur(trice) - travaux publics en arrondissement  
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1196347004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de reconverter le bâtiment sis au 757, rue des Seigneurs (Bain Hushion) en bâtiment résidentiel destiné à loger une clientèle ayant besoin d'aide, d'hébergement, de soins ou de protection. Les travaux incluent notamment une démolition partielle du bâtiment suivie de la reconstruction d'un bâtiment résidentiel, en conservant et restaurant la façade originale.

La demande s'effectue en concomitance avec une modification du Plan d'urbanisme, afin d'ajouter le qualificatif de « ancien » à la dénomination « Bain Hushion », dans la liste des immeubles d'intérêt hors secteur de valeur exceptionnelle (dossier 1196347003).

Le Conseil d'agglomération peut adopter un règlement autorisant le projet conformément au 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

5 décembre 2006 : Résolution: CA06 22 0420 - Adoption - Résolution en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, autorisant la conversion de l'ancien bain Hushion situé au 757, rue des Seigneurs, en un centre regroupant des activités de formation, d'hébergement et de spectacles (1063253008)

**DESCRIPTION**

**Contexte :**

Le projet est situé dans le quartier de la Petite-Bourgogne, au coeur des îlots Saint-Martin. Le site est localisé sur le côté est de la rue des Seigneurs à mi-chemin entre la ruelle

Terrasse Coursol au nord et la rue Saint-Jacques au sud, et fait face au parc Campbell-Centre. Le terrain est adjacent à des immeubles d'habitation à loyer modiques (HLM) de 3 étages construits en 1969 dans le cadre du redéveloppement de l'îlot Saint-Martin. Le bâtiment situé au sud fait partie d'un ensemble de bâtiments érigés sur une dalle-jardin dont une partie est en mitoyenneté avec le bâtiment visé. Le terrain comporte un accès piéton et véhiculaire au nord.

Le bâtiment visé est un ancien bain publique, le Bain Hushion, de style Beaux-Arts construit en 1914. De propriété Ville, le bâtiment est vacant depuis un incendie survenu en 1988. L'immeuble est inscrit à la réglementation d'arrondissement à titre d'Immeuble d'intérêt patrimonial (IIP). Le bâtiment est en maçonnerie avec structure de bois en avant et structure d'acier à l'arrière. Un portique monumental en pierre est situé au centre de la façade, laquelle est symétrique. Cependant, cette entrée est murée, l'entrée du bâtiment étant plutôt située sur la partie nord de la façade.

Le bâtiment comporte deux étages dans sa partie avant, incluant au rez-de-chaussée les vestiaires, douches et bureaux administratifs et au 2e étage le logement du gardien. La partie arrière est de double hauteur et comporte la piscine. Une cheminée de briques jaillit de la façade sud, laquelle servait à l'époque à chauffer l'eau de la piscine.

Le bâtiment est fortement endommagé en raison du manque d'entretien à la suite de l'incendie, lorsqu'il a cessé d'être occupé. Une partie du toit est effondrée vers l'arrière. De nombreux vices structuraux minent le bâtiment, principalement en ce qui a trait à son corps arrière. La partie centrale de la façade avant est la moins endommagée alors que la fondation et la corniche sont davantage dégradés. Un filet retient d'ailleurs des éléments de la corniche pour des raisons de sécurité.

### **Projet :**

Le projet vise la démolition partielle du bâtiment et la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 étages avec sous-sol. La totalité du corps du bâtiment est démoli et la façade est conservée et restaurée à l'identique. La nouvelle partie du bâtiment s'articule perpendiculairement à la ligne de lot, reprenant essentiellement l'ancienne implantation, excepté pour un volume en projection situé sur la partie nord, adjacent à la façade. Une cour intérieure est aménagée sur la partie sud, au centre de la façade latérale.

L'entrée principale est restituée sous le portique en pierre. Une entrée secondaire est aménagée sur la façade latérale nord, derrière le volume en projection. Une entrée charretière est aménagée à l'arrière du bâtiment, accessible par une voie d'accès au nord du bâtiment, laquelle contourne ce dernier en passant par la cour intérieure des îlots Saint-Martin. Un ascenseur permet les circulations verticales. Ce dernier se termine en construction hors-toit.

Le sous-sol du bâtiment comprend des bureaux administratifs, des espaces de service (garde-manger, buanderie, rangement, salle mécanique et salle à déchets) et 3 logements. Le rez-de-chaussée comprend la cuisine et salle commune ainsi que 4 logements. C'est également via cet étage qu'il est possible d'accéder à la cour intérieure, laquelle est murée des 4 côtés donc inaccessible de l'extérieur. Les 3 autres étages comportent respectivement 6, 5 et 5 logements.

Un espace extérieur est aménagé derrière le volume en projection, du côté nord. La voie de circulation véhiculaire adjacente demeurera propriété de la Ville afin de faciliter l'accès des véhicules d'urgence et d'entretien de la cour intérieure des îlots Saint-Martin.

Le projet a une vocation sociale. Les 23 logements supervisés comprennent de 1 à 3 chambres. Il s'agit d'un projet d'hébergement de 2e étape où les usagers sont de passage, en processus de réinsertion sociale.

## JUSTIFICATION

Le projet déroge aux paramètres suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) :

Paramètre	Plan	Règlement 01-280	Projet
<b>Usage (affectation) :</b>	Résidentiel	H.1-5 (1-12 log.)	23 log
<b>Implantation :</b>	Faible-moyen	50%	67%
<b>Hauteur (étages) :</b>	2-4	2-4	4
<b>Hauteur (m) :</b>		14	15
<b>Stationnement :</b>		6-23	1

### Justification :

Conformément au 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le Conseil d'agglomération peut adopter un règlement autorisant un projet dérogeant à l'un ou l'autre des règlement d'urbanisme.

Il n'y pas de critères d'évaluation relatifs aux règlements adoptés en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. Cependant, le projet a fait l'objet de l'avis du Comité mixte de la Ville de Montréal, soit le comité aviseur du Conseil municipal réunissant le Conseil du patrimoine et le Comité Jacques-Viger, de façon à ce qu'il s'insère adéquatement dans son environnement, notamment en terme d'occupations, de volumétrie, d'accès et autres avantages.

Tout d'abord, les occupations prévues au projet sont compatibles avec le milieu d'insertion. En effet, l'ajout de logements destiné à des personnes ayant besoin d'aide est approprié pour ce secteur puisque déjà dans un îlot à vocation sociale. De plus, la localisation du projet constitue un bénéfice pour l'organisme qui l'opère puisqu'à proximité des autres services qu'il offre.

La question de la démolition a été longuement évaluée, allant de démolition complète à restauration complète, et l'option retenue constitue un compromis permettant la restauration de l'élément le plus significatif du bâtiment. La restauration complète du bâtiment et sa réaffectation à un usage résidentiel aurait constitué un enjeu financier risquant de faire échec au projet. Les rapports d'expertise effectués sur la structure du bâtiment et l'état de sa façade ont démontré que l'étendue des travaux qui auraient été nécessaires pour conserver en entier le bâtiment auraient eu une portée et un coût trop importants. De la même façon, il ne sera pas non plus possible de conserver la cheminée car celle-ci est trop endommagée et sa localisation aurait nécessité de retrancher une pièce des logements, mettant en péril le programme du requérant.

La nouvelle volumétrie s'inspire du bâtiment existant, notamment dans l'implantation rectangulaire perpendiculaire à la ligne de lot. Le nouveau volume, de facture contemporaine, est implanté en retrait de la façade principale afin de la mettre en valeur. La hauteur de 4 étages s'intègre au milieu environnant par de généreux dégagements autour du bâtiment, ce qui permet également de réduire les impacts sur l'ensoleillement des propriétés voisines.

En termes de circulation, le projet ne risque pas de créer plus d'achalandage routier car la clientèle n'est pas motorisée. Une dérogation est d'ailleurs accordée afin de ne pas construire les 5 unités de stationnement exigées. Une seule unité est donc aménagée pour les besoins des employés. Le projet est facilement accessible par la station de métro Georges-Vanier située à moins de 400 m.

### Avis du Comité mixte :



Le Comité mixte a émis deux avis préliminaires et un avis final, respectivement le 31 mai 2018, le 19 juillet 2018 et le 21 novembre 2018, dont voici le résumé :

*Le comité mixte est fort satisfait du chemin qui a été parcouru depuis la première présentation du projet. Il est conscient qu'il s'agit d'un défi de taille et il apprécie que les architectes aient pris en considération ses commentaires. Le Conseil du patrimoine de Montréal et le Comité Jacques-Viger émettent par conséquent un avis favorable au projet de transformation du bain Hushion, assorti des recommandations suivantes:*

Recommandations à l'intention de la Ville de Montréal:

- *Dédier à ce projet une part importante des fonds réservés à la réalisation de projets de logement social et communautaire comportant une dimension patrimoniale;*
- *Mener une réflexion approfondie concernant le façadisme comme pratique de conservation du patrimoine;*
- *Développer une vision d'aménagement des espaces extérieurs de l'îlot Saint-Martin;*

Recommandation à l'intention des concepteurs:

- *Améliorer la vue depuis la cour intérieure vers l'est (sur le stationnement);*
- *Planter également des arbres de grand calibre sur la propriété;*
- *Prévoir davantage de mesures de gestion des eaux de pluie;*
- *Penser à la saison hivernale dans l'aménagement des espaces extérieurs;*
- *Installer des fenêtres sur la façade sud, donnant sur la terrasse Elgin (mur aveugle);*
- *Maximiser la fenestration du bâtiment sur la cour intérieure ainsi que sur la rue des Seigneurs*
- *Atténuer les contrastes des couleurs des matériaux (noir/blanc);*
- *S'assurer de la durabilité des matériaux prévus (céramique extérieure).*

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permet d'offrir des logements à des personnes en situation de précarité.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s.o.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s.o.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

13 mars 2019 :Recommandation du Comité exécutif

28 mars 2019 : Avis de motion et adoption du projet de règlement par le Conseil d'agglomération

15 avril 2019 : Résolution du Conseil municipal

18 avril 2019 : Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération  
Mai 2019 : Certificat de conformité et entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en aménagement

**Tél :** 514 868-7398  
**Télécop. :** .

#### **ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

**Tél :** 514 868-5037  
**Télécop. :** 514 872-1945

---

Le : 2019-02-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1451  
**Approuvé le :** 2019-02-26

**Dossier # : 1196347004**

**Unité administrative responsable :**

Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Objet :**

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un règlement autorisant la démolition partielle du Bain Hushion, situé au 757 rue Des Seigneurs (lot 1 851 804), en vue de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Voir documents ci-joints.

---

**FICHIERS JOINTS**



2019-02-25 - REG - 89 (4).docxANNEXE 1.pdfANNEXE 2.pdf

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Sabrina GRANT  
Avocate, droit public et législation  
**Tél : 514-872-6872**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-26

Annie GERBEAU  
Avocate, Chef de division  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transaction financière**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION PARTIELLE DU BÂTIMENT  
SITUÉ SUR LE LOT 1 851 804 AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION  
D'UN BÂTIMENT À DES FINS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES AYANT  
BESOIN D'AIDE SUR UNE PARTIE DE CE LOT**

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 et l'article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

**SECTION I**  
**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé d'une partie du lot 1 851 804 du cadastre du Québec tel qu'il est illustré sur le plan joint en annexe A au présent règlement.

**SECTION II**  
**AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition partielle, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sont autorisées conformément au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger :

- 1° au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014);
- 2° aux articles 9, 10, 49, 137 et, quant au nombre minimal d'unités de stationnement exigé, 576 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);
- 3° au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement continue de s'appliquer.

### **SECTION III**

#### **DÉMOLITION**

**3.** La démolition partielle du bâtiment existant est autorisée à la condition que, tel qu'il est illustré sur le document joint en annexe 2 au présent règlement :

- 1° sa façade soit conservée et restaurée;
- 2° une ouverture permettant l'accès à l'intérieur du bâtiment soit aménagée, au niveau du rez-de-chaussée, au centre de sa façade.

### **SECTION IV**

#### **CONDITIONS**

- 4.** Seul un bâtiment d'un maximum de 25 logements est autorisé à titre d'usage principal.
- 5.** La hauteur maximale du bâtiment est de 16 mètres.
- 6.** Le taux d'implantation maximal du bâtiment est de 67 %.
- 7.** Un retrait minimal de 2,5 m entre la façade restaurée et le nouveau corps du bâtiment est exigé.

### **SECTION V**

#### **DÉLAI DE RÉALISATION**

**8.** Les travaux visés par le présent règlement doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent caduques.

### **SECTION VI**

#### **DISPOSITION PÉNALE**

**9.** Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection, démolit ou permet la démolition d'une construction, transforme ou permet la transformation d'une construction en contravention à l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 689 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

-----

**ANNEXE 1**  
TERRITOIRE D'APPLICATION

**ANNEXE 2**  
ILLUSTRATION DE LA FAÇADE À CONSERVER

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le XXXXXXX.

GDD 1196347004

# ANNEXE 1 TERRITOIRE D'APPLICATION



ANNEXE 2  
ILLUSTRATIONS DE LA FAÇADE À CONSERVER







**Dossier # : 1190643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

Il est recommandé:

- D'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-22 15:10

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190643001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 1er décembre 2017, le gouvernement du Québec adoptait la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) (Loi). Notamment, cette Loi institue l'Autorité des marchés publics chargée de surveiller l'ensemble des contrats des organismes publics, incluant les organismes municipaux et d'appliquer les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics concernant l'inadmissibilité aux contrats publics, l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou d'un sous-contrat public et les rapports de rendement des contractants relativement à l'exécution d'un contrat. Pour la Ville de Montréal, c'est le Bureau de l'Inspecteur général qui exercera la majeure partie des pouvoirs confiés à l'Autorité eu égard à l'examen de la conformité du processus d'adjudication, d'attribution ou d'exécution d'un contrat.

Les contrats visés par cette Loi sont les contrats pour l'exécution de travaux ou pour la fourniture d'assurance de matériel, de matériaux ou de services comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande publique de soumissions. À ce jour, ce seuil minimal est établi au montant de 101 100 \$.

Cette Loi vient également introduire de nouveaux articles dans la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) qui impliquent des changements dans les pratiques en matière de sollicitation des marchés. Elle oblige les municipalités à publier un avis d'intention avant de conclure certains contrats de gré à gré et à se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes qui sont formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat. À cet effet, la Ville de Montréal doit, d'ici le 25 mai 2019, se doter d'une telle procédure lui permettant de recevoir et de traiter de façon équitable les plaintes formulées.

La Loi fait donc référence à deux personnes ayant un rôle-clé: le dirigeant et la personne responsable des plaintes. La personne responsable des plaintes est celle qui sera désignée par la municipalité pour recevoir et traiter les plaintes et adopter la procédure en conséquence. À la Ville de Montréal, il est souhaité qu'il y ait qu'une procédure unique et que le seul responsable soit le contrôleur général. À noter que cette désignation ne fait pas l'objet du présent dossier.

Le présent sommaire décisionnel vise la deuxième personne clé prévue dans la Loi, soit le dirigeant, dont le rôle est notamment de recevoir du Bureau de l'Inspecteur général les recommandations de ce dernier concernant le processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, l'exécution d'un contrat ou la gestion contractuelle de l'organisme. Or, en vertu de l'article 33 de la Loi, le dirigeant, lorsqu'il est question d'un organisme municipal, correspond au conseil de celui-ci. Ainsi, à la Ville de Montréal, il y a un dirigeant par instance. Toutefois, il est possible pour chaque conseil de déléguer tout ou partie des fonctions qui lui sont dévolues au comité exécutif ou au directeur général ou, à défaut, à l'employé occupant les plus hautes fonctions de l'organisme.

Ainsi, pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de la compétence du conseil d'agglomération, il est recommandé d'adopter un règlement prévoyant la délégation au comité exécutif de toutes les fonctions qui, selon la Loi, sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal. Suivant cette délégation au comité exécutif, ce dernier verra à déléguer, via le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004), ces mêmes fonctions au directeur général. Cette délégation du comité exécutif au directeur général fait l'objet d'un autre sommaire décisionnel (1190643003). À noter que la disposition offrant la possibilité de déléguer la fonction de dirigeant au directeur général est en vigueur depuis le 1er décembre 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à adopter un règlement déléguant au comité exécutif les pouvoirs dévolus au dirigeant par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), et ce, pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des mécanismes qui y sont prévus.

### **JUSTIFICATION**

Compte tenu du fait qu'il est possible que les nouveaux mécanismes prévus par la Loi fassent en sorte que les instances municipales soient plus fréquemment interpellées par le Bureau de l'Inspecteur général, l'adoption de ce règlement est nécessaire pour assurer une meilleure fluidité dans le déroulement des opérations. Notamment, l'Inspecteur général pourrait avoir à s'adresser au dirigeant pour convenir d'une période plus longue pour lui permettre d'analyser une plainte, comme le prévoit la Loi. S'il était nécessaire de saisir le conseil d'agglomération pour obtenir cet accord, le processus contractuel alors en cours serait considérablement retardé.

À cette fin, il est proposé d'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27). Il est recommandé que ce règlement soit en vigueur au moment où les dispositions concernant le mécanisme de traitement des plaintes entrera en vigueur, soit le 25 mai 2019.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette délégation n'a aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les fonctions dévolues par la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27) au dirigeant de l'organisme municipal devront être exercées par le conseil d'agglomération pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat relevant de sa compétence dans la mesure où aucun règlement de délégation n'est adopté.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement : nécessite la double majorité conformément à l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).  
Publication du règlement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Alain BOND, Direction générale  
Dean GAUTHIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Alain BOND, 22 février 2019  
Dean GAUTHIER, 21 février 2019

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Evelyne GÉNÉREUX  
Avocat(e) 1

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-21

Marie-Andrée SIMARD  
Chef de division du Droit contractuel

**Tél :** 514-872-8594  
**Télécop. :** 514 872-1675

**Tél :** 514 872-8323  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

**Tél :** 514 872-2919  
**Approuvé le :** 2019-02-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Patrice GUAY  
Directeur de service et avocat en chef de la  
Ville

**Tél :** 514 872-2919  
**Approuvé le :** 2019-02-22

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF AFIN DE METTRE EN ŒUVRE LA LOI FAVORISANT LA SURVEILLANCE DES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS ET INSTITUANT L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS (2017, CHAPITRE 27)**

Vu l'article 33 de la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2019, le conseil d'agglomération décrète :

1. Pour tout processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat, le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif les fonctions qui, selon la Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27), sont dévolues au dirigeant de l'organisme municipal.
2. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement peut être délégué à un fonctionnaire ou employé de la Ville en vertu de l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1190643001



**Dossier # : 1193843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Facturation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018).

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-02-28 17:12

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Facturation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. Ceci représente la mise en application de l'entente signée le 4 mars 2016 entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable.

Ainsi, aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des seize municipalités liées, le taux est établi à 0,1974 \$ par m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2018. Ce taux se compare au taux de 0,1947 \$ par m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2017.



## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0032 - 25 janvier 2018 - Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) - RCG 18-003

CG18 0257 - 26 avril 2018 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2017) - RCG 18-014

CG17 0168 - 27 avril 2017 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016) - RCG 17-019

CG16 0276 - 21 avril 2016 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015) - RCG 16-042

CG15 0361 - 28 mai 2015 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014) - RCG 15-061

CG14 0226 - 1<sup>er</sup> mai 2014 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)

CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012)

## **DESCRIPTION**

*Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)* prévoit qu'au terme de l'exercice financier de 2018, la Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération le taux définitif de la quote-part en fonction du coût relatif à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier. Ce règlement établit également les modalités de paiement ou de remboursement ainsi que le montant des intérêts.

## **JUSTIFICATION**

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) prévoit que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise au plus tard le 30 janvier 2018. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2018 et que la consommation réelle de chacune des municipalités liées est connue. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1974 \$ par m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2018.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Samuel P LALIBERTÉ  
Agent de recherche

**Tél :** 514 868-4449  
**Télécop. :** 514 872-0170

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie HAMEL  
Chef de division

**Tél :** 514 872-3210  
**Télécop. :** 514 872-1086

Le : 2019-02-26

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Isabelle HÉBERT  
Directrice - Revenus

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
Directeur du Service des finances

**Tél :** 514 872-2455  
**Approuvé le :** 2019-02-27

**Tél :** 514 872-6630  
**Approuvé le :** 2019-02-27

**FOURNITURE DE L'EAU POTABLE AUX VILLES LIÉES**  
**EXERCICE 2018 - CALCUL DU COÛT RÉEL**

(en milliers de dollars)

	<b>Réel 2018</b>
1. Approvisionnement et traitement de l'eau potable	52 993,1
2. Réseau de distribution de l'eau potable	23 834,3
	<hr/>
	76 827,4
 Frais généraux d'administration applicable à la fourniture de l'eau potable	14,55%
	11 178,4
<b>Coût direct de fourniture en eau potable</b>	<b>88 005,8</b>
<b>Volumes d'eau distribués nets (m3) - 2018</b>	<b>445 836 677</b>
<b>Tarif réel 2018 pour les villes liées</b>	<b>0,1974 \$/m3</b>

**Dossier # : 1193843001**

**Unité administrative responsable :** Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Facturation

**Objet :** Adopter un Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AG - 1193843001 - Taux définitif de l'eau 2018.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Annie GERBEAU  
Avocate, droit public et législation  
**Tél : 514-872-3093**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-26

Annie GERBEAU  
Avocate, chef de division  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division :** Droit fiscal, de l'évaluation et transaction financière

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX AU MÈTRE CUBE DE L'EAU EN FONCTION DES COÛTS RÉELS RELATIFS À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AUX FINS DE LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER DE 2018)**

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'article 4 du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2018) (RCG 18-003);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**CHAPITRE I**  
**DISPOSITION GÉNÉRALE**

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2018 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55% de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

**CHAPITRE II**  
**LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

2. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est établi à 0,1974 \$/m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2018.

**CHAPITRE III**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication et s'applique à l'exercice financier de 2018.

---



**Dossier # : 1195075002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) »

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-02 15:38

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité



**IDENTIFICATION** **Dossier # :1195075002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé «le règlement») est complété par les 4 annexes suivantes:

- annexe A - Liste des activités d'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout déléguées;
- annexe B - Liste des ouvrages et stations de pompage de l'agglomération ne faisant pas l'objet de la délégation aux municipalités liées;
- annexe C - Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- annexe D - Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération.

Un comité technique, composé de cinq membres de la Ville de Montréal et de quatre des autres municipalités liées, dont l'un des rôles est d'analyser les demandes de modification au règlement de délégation, recommande l'adoption des modifications proposées au règlement afin d'y refléter les changements apportés à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG18 0256 - 26 avril 2018 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 5);
- CG17 0165 - 27 avril 2017 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de

l'annexe D révision 4);

CG16 0441 - 22 juin 2016 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 3);

CG15 0305 - 30 avril 2015 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D révision 2);

CG14 0382 - 21 août 2014 - Adoption du règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe B révision 5 et de l'annexe D révision 1 en remplacement des annexes B et D du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées);

CG12 0319 - 23 août 2012 - Modifier le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (adoption de l'annexe D);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées.

## **DESCRIPTION**

Les tarifs des équipements qui apparaissent à la grille tarifaire en vigueur actuellement au règlement tiennent compte d'une indexation de l'indice du prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal. Pour 2019, il est requis d'adopter l'annexe D « révision 6 » datée du 22 février 2019, afin de refléter l'indexation de l'IPC de l'année 2018.

## **JUSTIFICATION**

La révision de l'annexe D du règlement, recommandée par le comité technique, permet de refléter la réalité opérationnelle qui prévaut pour l'entretien standard des ouvrages d'agglomération.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise à jour du règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées est essentielle au bon fonctionnement des opérations d'entretien des ouvrages d'aqueduc et d'égout de l'agglomération.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du règlement et de ses annexes aux arrondissements et villes liées.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Christianne CYRENNE, LaSalle  
Jean-François DUBUC, Service de l'eau  
Alain DUFRESNE, Ville-Marie  
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau  
Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal  
Marleen SIDNEY, Service des finances  
Yves BRISSON, Service des finances  
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 27 février 2019  
Yves BRISSON, 26 février 2019  
Jean-François DUBUC, 26 février 2019  
Alain DUFRESNE, 26 février 2019  
Patrice LANGEVIN, 26 février 2019  
Marleen SIDNEY, 26 février 2019

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN  
Agente technique

**Tél :** 514-280-0179  
**Télécop. :** 514-872-3587

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-02-26

Hervé LOGÉ  
Chef de division Gestion durable de l'eau

**Tél :** 514-872-3944  
**Télécop. :** 514 872 8827

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice des réseaux d'eau  
**Tél :** 514 872-4023  
**Approuvé le :** 2019-02-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2019-03-01

**Dossier # : 1195075002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Direction
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Voir les documents joints

---

**FICHIERS JOINTS**



[Annexe D - révision 6.pdf](#)[Règlement RCG05-002\\_finale.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie MCSWEEN  
avocate  
**Tél : 514-872-4783**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-01

Annie GERBEAU  
Chef de division  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division : Droit Public**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE L'ENTRETIEN DU RÉSEAU  
PRINCIPAL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AUX MUNICIPALITÉS LIÉES  
(RCG 05-002)**

VU l'article 47 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

À l'assemblée du \_\_\_\_\_ 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**1.** Le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) est modifié par le remplacement de l'annexe D par le document joint en annexe 1 au présent règlement.

-----

**ANNEXE 1**

**ANNEXE D : GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES  
D'AGGLOMÉRATION (révision 6, le 22 février 2019)**

\_\_\_\_\_

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1195075002

## ANNEXE D

### GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique)

**Base tarif 2019**

<b>Classe</b>	<b>Nom de l'équipement</b>	
128A	Camionnette 4 roues - 8 cylindres - 4 portes	19,15
129	Camionnette tracteur 4 roues - 8 cylindres - 2 portes	19,53
134	Auto compacte - 4 cylindres	10,19
151	Auto C.E.	26,12
178A	Fourgonnette - 8 cylindres	13,91
178B	Fourgonnette vitrée - avec passagers	14,46
211A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV	12,20
212A	Camion de 5001 à 10000 lbs PBV – 6 passagers	12,78
217A	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV – régulier	20,70
217B	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - régulier 115 V	23,76
217C	Fourgon 5001 à 10000 lbs PBV - h.h.	24,67
224	Camion 10001 à 14000 lbs PBV - B.B. - 6 passagers	26,02
227E	Fourgon 10001 à 14000 lbs PBV - patrouille	37,07
234	Camion 14001 à 16500 lbs - 6 passagers	23,64
237B	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - 115 V	37,07
237C	Fourgon 14001 à 16500 lbs PBV - h.h.	37,07
247	Camion 16501 à 19500 lbs PBV - B.F.	24,42
283A	Camion 30001 à 33000 lbs PBV - B.B.	45,99
286	Camion 30001 lbs PBV et plus, grue, treuil	59,63
293	Camion 33000 lbs PBV et plus, B.B.	56,18
296	Camion 33000 lbs PBV et plus, grue légère	66,16
299	Camion tracteur, 33000 lbs PBV et plus	50,76
309	Camion écoreur d'égout	103,83
319	Camion vide-puisard (Vector)	69,83
387	Unité mobile d'entretien mécanique	60,22
414	Tracteur sur roues 65 à 100 H.P.	28,29
433	Chargeur sur roues 1 à 1 1/2 v.c.	39,70
435	Chargeur sur roues 2 à 2 1/2 v.c.	60,55
439	Chargeur sur roues 7 v.c.	263,01
451A	Excavatrice sur roues	52,38
451B	Excavatrice avec marteau piqueur	100,67

## ANNEXE D

### GRILLE TARIFAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET VÉHICULES D'AGGLOMÉRATION

Tarif horaire des équipements (comité technique)

**Base tarif 2019**

<b>Classe</b>	<b>Nom de l'équipement</b>	
478A	Profileuse à asphalte - 24000 lbs	162,98
481B	Rouleau motorisé - (moins de 2 tonnes) B vibreur	11,99
484	Rouleau motorisé - 6 à 8 tonnes	41,12
538	Balai aspirateur 2 à 5 v.c.	75,53
548	Chariot élévateur à fourche 7001 à 8000 lbs	41,65
549	Chariot élévateur à fourche 8001 à 10000 lbs	48,15
557	Grue automotrice 7 tonnes	66,13
559	Grue automotrice de plus de 20 tonnes	135,59
603	Opérateur de vanne remorqué, motorisé	29,99
614	Opérateur de valve remorqué	7,69
644	Génératrice 5 KW à projecteurs remorquée	12,41
645C	Génératrice 15 KW remorquée	22,10
645E	Génératrice 150 KW remorquée	94,96
645F	Génératrice 280 KW remorquée	113,70
646	Génératrice à souder remorquée	14,07
654	Pompe centrifuge 4" remorquée	9,81
661	Compresseur 100 à 199 PCM remorqué	14,49
753	Fardier 4 à 6 tonnes	5,16
755	Fardier 8 à 10 tonnes	8,96
759B	Fardier 50 tonnes	44,98
760B	Roulotte de 20 à 40 pieds	17,54
760E	Remorque à chlorination	16,61
761	Roulotte de chantier	6,63
763B	Semi-remorque, benne basculante	39,05
815	Scie à béton	24,26
843	Génératrice 2 à 3 KW portative	4,63
845B	Génératrice 15 KW portative	19,32
852	Pompe 2" centrifuge portative	3,40
853	Pompe 2" diaphragme portative	3,40
860	Compresseur petite capacité portatif	3,21
861	Compresseur 100 à 199 PCM fixe	13,04





**Dossier # : 1162748005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées

Il est recommandé d'adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées.

**Signé par** Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-03-07 10:43

**Signataire :**

Serge LAMONTAGNE

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162748005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépannage, remorquage et remisage des véhicules
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, la Ville de Montréal a entrepris une réflexion sur les activités de remorquage pour mieux comprendre la gestion de ces activités sur le territoire de la Ville de Montréal. L'objectif était d'analyser tous les types de remorquage en présentant des enjeux et des recommandations liés à la gouvernance pour chaque type d'activité, et ce, pour optimiser et harmoniser l'encadrement des activités de remorquage sur le territoire. Il est à noter que le remorquage est sous la responsabilité du Bureau du taxi de Montréal (BTM) depuis 2003.

En janvier 2016, la Ville de Montréal demandait le transfert de la responsabilité du remorquage au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment par l'application du règlement (03-098) intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules ». Or, la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (2017, chapitre 16) a été sanctionnée le 21 septembre 2017, laquelle a eu pour effet de modifier la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001) pour faire du dépannage, remorquage et remisage des véhicules une compétence d'agglomération. À noter que cette compétence relevait, avant l'entrée en vigueur de cette loi, des conseils d'arrondissement, du conseil de la ville et du conseil d'agglomération selon la nature des activités de remorquage.

L'ensemble des activités de remorquage relève désormais de la compétence du conseil d'agglomération, ce qui comprend le remorquage :

- des véhicules abandonnés et en situation d'infraction de stationnement ;
- des véhicules stationnés sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ;

- des véhicules obstruant la circulation ou qui présentent un danger sur la voie publique et finalement ;
- des véhicules en situation de délit.

À ce jour, le partage des compétences et responsabilités concernant les activités de remorquage n'était pas uniforme sur l'ensemble de l'agglomération et complètement inexistant à certains endroits ; certains arrondissements ou villes reconstituées étaient dépourvus de réglementation ou possédaient des dispositions minimales.

La standardisation et le service offert aux citoyens seront au premier plan de cette initiative, permettant d'uniformiser les contrats octroyés sur l'île de Montréal et de s'assurer de la capacité des compagnies de remorquage à offrir un service de qualité. La mise en place d'une réglementation claire et uniforme permettra aux villes de l'Agglomération et au SPVM de communiquer efficacement aux citoyens leurs droits dans le cadre d'un remorquage et d'en faciliter l'application.

Ainsi, au cours des derniers mois le SPVM a présenté différents dossiers décisionnels définissant les gestes juridiques requis à la suite du rapatriement des compétences en matière de remorquage au sein du conseil d'agglomération.

Le présent dossier vise à déléguer à chacune des municipalités liées, incluant la ville centre, les activités de remorquage des véhicules en infraction au stationnement sur la voie publique lors d'opérations de déneigement afin d'assurer une coordination efficiente des opérations.

En ce qui concerne la Ville de Montréal, il pourrait être également envisagé de subdéléguer ces activités aux arrondissements, via un règlement de subdélégation. Par conséquent, cette deuxième étape nécessitera certains gestes juridiques qui seront présentés aux instances par le biais de sommaires décisionnels distincts par le service concerné.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0511 - 20 septembre 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

CG18 0455 - 23 août 2018 - Mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour procéder à l'enregistrement du logo du Module inspection remorquage du SPVM - Dépense totale de 500 \$.

CE18 0993 - 6 juin 2018 - Accorder une contribution financière de 48 072.82 \$ à même le budget de fonctionnement du SPVM au Bureau du taxi de Montréal pour son soutien à la réalisation d'activités de remorquage pour l'année 2017, en provenance du budget de fonctionnement du SPVM.

CG18 0243 - 26 avril 2018 - Autoriser l'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement et de revenus du SPVM de 353 700 \$ en 2018 provenant du revenu additionnel de frais de gestion de contrats à la suite de la mise en place du nouveau Module inspection remorquage (MIR) au SPVM.

CG18 0204 - 29 mars 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

DGBT160580210 - 10 mars 2017 - Création de deux (2) postes permanents d'inspecteur à l'unité inspection remorquage de la Direction des opérations BTM, et ce, en date du 1er février 2017.

## **DESCRIPTION**

Dès février 2016, le SPVM mettait en place le comité directeur remorquage impliquant plusieurs unités du SPVM ainsi que tous les acteurs externes liés aux activités de remorquage (Service de l'approvisionnement, Bureau du taxi de Montréal, Services des finances) pour établir un calendrier de travail. De plus, une démarche de consultation auprès des arrondissements et des villes reconstituées était organisée pour expliquer les orientations prises, les éléments considérés, les avantages et inconvénients ainsi que la situation du remorquage à Montréal. Dans l'élaboration de son plan de travail, le SPVM a privilégié l'instauration d'un contrat d'exclusivité divisé en 13 secteurs couvrant l'ensemble des activités de remorquage pour l'agglomération. Le maintien des services du BTM sera requis pour l'émission des permis aux chauffeurs de remorques ainsi que pour les vignettes de remorques.

Suite à l'analyse du comité directeur remorquage et vu la nature intrinsèque (inhérente) des opérations de déneigement à chacune des villes liées, il fut recommandé de déléguer les activités de remorquage des véhicules en infraction au stationnement sur la voie publique lors d'opérations de déneigement. Cette façon de faire permettra d'optimiser l'efficacité des opérations, et ce, dans le but d'offrir le meilleur service possible au citoyen de l'île de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption d'un Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec le déneigement aux municipalités liées est justifiée, entre autres, pour faciliter le remorquage lors d'opérations de déneigement dans sa forme actuelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les responsabilités des municipalités liées demeurent les mêmes suite à cette délégation et elles possèdent le budget de fonctionnement nécessaire afin d'octroyer les contrats de remorquage.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La majeure partie des activités de remorquage sont liées aux remorquages dans le cadre des opérations de déneigement, il est donc préférable que cette responsabilité soit assumée par les municipalités liées.

Le SPVM ne peut assumer la gestion de ces activités, et ce, afin de ne pas nuire à la coordination des opérations de déneigement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des activités de communication seront requises auprès de l'industrie de remorquage et des citoyens par les municipalités liées et convenues avec les instances municipales et le Service des communications de la Ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars : comité exécutif

Mars : conseil d'agglomération pour l'avis de motion

Avril : conseil d'agglomération pour l'adoption du règlement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Celine D'AOUST, Service des finances  
Denis LECLERC, Service de l'approvisionnement  
Guylaine BRISSON, Service de la concertation des arrondissements  
André HAMEL, Service de la concertation des arrondissements  
Line DESJARDINS, Service des finances  
Valérie MATTEAU, Service de la concertation des arrondissements  
Michèle GIROUX, Ahuntsic-Cartierville  
Louise GOUDREAU, -  
Stephane P PLANTE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce  
Martin SAVARD, Lachine  
Benoit G GAUTHIER, LaSalle  
Babak HERISCHI, Le Sud-Ouest  
Jacques SAVARD, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve  
Rachel LAPERRIÈRE, Montréal-Nord  
Marie-France PAQUET, Outremont  
Dominique JACOB, Pierrefonds-Roxboro  
Dany BARBEAU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Josée BÉDARD, Service de l'expérience citoyenne et des communications  
Manon BERNARD, -  
Steve BEAUDOIN, Saint-Léonard  
Pierre WINNER, -  
Alain DUFORT, Direction générale  
Stephane CHÉNIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension  
Isabelle CADRIN, Direction générale  
Nancy B BERGERON, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Benoit G GAUTHIER, 19 février 2018  
Isabelle CADRIN, 19 février 2018  
André HAMEL, 19 février 2018  
Jacques SAVARD, 15 février 2018

Michèle GIROUX, 14 février 2018  
Rachel LAPERRIÈRE, 13 février 2018  
Pierre WINNER, 13 février 2018  
Line DESJARDINS, 13 février 2018  
Steve BEAUDOIN, 13 février 2018  
Nancy B BERGERON, 12 février 2018  
Manon BERNARD, 12 février 2018  
Denis LECLERC, 12 février 2018  
Stephane CHÉNIER, 12 février 2018  
Dominique JACOB, 12 février 2018  
Josée BÉDARD, 12 février 2018  
Dany BARBEAU, 12 février 2018  
Martin SAVARD, 12 février 2018  
Celine D'AOUST, 5 octobre 2017  
Valérie MATTEAU, 13 mars 2017  
Guylaine BRISSON, 13 septembre 2016  
Gildas S. GBAGUIDI, 13 septembre 2016  
Mélanie BEAUDOIN, 13 septembre 2016  
Isabelle LAZURE, 13 septembre 2016  
François MARTELLINO, 12 septembre 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain SAUVAGEAU  
C/s- application de la réglementation du  
stationnement

**Tél :** 514 872-6407  
**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-15

Natalia SHUSTER  
Inspecteur-chef  
Service du soutien aux opérations policières

**Tél :** 514-280-3710  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Simonetta BARTH  
Directeur adjoint  
Direction des services corporatifs  
**Tél :** 514-280-2003  
**Approuvé le :** 2018-10-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Martin PRUD'HOMME  
Directeur  
**Tél :** 514-280-2005  
**Approuvé le :** 2018-10-24

**Dossier # : 1162748005**

**Unité administrative responsable :** Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , -

**Objet :** Adopter le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement aux municipalités liées

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Voir ci-joint le projet de règlement.

---

**FICHIERS JOINTS**



[Règl. délégation conseil d'agglo. aux villes liées remorquage.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Evelyne GÉNÉREUX  
Avocate - Droit public et législation  
**Tél : 514 872-8594**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-16

Véronique BELPAIRE  
Avocate - Chef de division  
**Tél : 514 872-3024**  
**Division : Droit public et législation**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE  
POUVOIRS EN MATIÈRE DE REMORQUAGE AUX MUNICIPALITÉS LIÉES**

Vu les articles 16, 17, 19 (3.1) (12) et 47 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**CHAPITRE I  
DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« municipalité centrale » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

**CHAPITRE II  
DÉLÉGATION**

2. Le conseil d'agglomération délègue à chaque municipalité liée les activités de remorquage en lien avec les opérations de déneigement.

3. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement doit être exercé conformément aux dispositions de la loi et des règlements applicables et conformément aux directives et encadrements administratifs.

**CHAPITRE III  
CONDITIONS**

4. La municipalité liée doit, à l'égard de la délégation prévue à l'article 2 :

- 1° réaliser l'ensemble des activités de remorquage liées aux opérations de déneigement, notamment l'octroi, le suivi et la gestion des contrats ainsi que la gestion administrative de ces activités;
- 2° coordonner les opérations de remorquage conformément aux directives émises;
- 3° gérer les requêtes des citoyens;
- 4° assumer la responsabilité de tous dommages et de toutes réclamations résultant d'un acte ou d'une omission relié à une activité déléguée en vertu de l'article 2;



- 5° transmettre à la municipalité centrale tout contrat octroyé à l'égard de la délégation prévue à l'article 2 dans les 30 jours de la décision de l'autorité compétente;
- 6° fournir au conseil d'agglomération, au plus tard le 15 mars de chaque année, un rapport faisant état de l'exercice des activités déléguées pour l'année précédente.

5. En outre du rapport prévu au paragraphe 6° de l'article 4, le conseil d'agglomération et le comité exécutif peuvent exiger d'une municipalité liée tout rapport qu'ils déterminent concernant l'exercice d'une activité déléguée en vertu de l'article 2.

#### **CHAPITRE IV**

##### **COÛTS D'OPÉRATION**

6. Les coûts d'opération liés à la délégation prévue à l'article 2 sont entièrement à la charge de l'agglomération.

7. La municipalité liée doit, dans les 15 jours suivant la fin de l'exercice financier pour une activité liée à la délégation prévue à l'article 2, transmettre une facture avec pièces justificatives à la municipalité centrale.

La facture doit comprendre toutes les informations et toutes les dépenses qui ont été nécessaires à la réalisation d'une activité de remorquage liée à la délégation prévue à l'article 2. Ces dépenses comprennent notamment celles relatives aux contrats octroyés aux fins des activités déléguées.

8. Après vérification et approbation de la dépense, la municipalité centrale doit rembourser le montant de la facture à la municipalité liée dans un délai de 90 jours suivant l'approbation de la dépense.

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXX.

GDD : 1162748005



**Dossier # : 1195175001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises;
2. d'autoriser une dépense totale de 26 200 000 \$ afin de donner suite au présent dossier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-04 10:41

**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195175001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Centre local de développement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Réflexe Montréal et Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal**

Le 8 décembre 2016, le Gouvernement du Québec a signé la déclaration reconnaissant officiellement la Ville de Montréal en tant que métropole du Québec ainsi que l'entente-cadre « Réflexe Montréal » sur les engagements du Gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. L'entente-cadre « Réflexe Montréal » est rattachée à une aide financière maximale de 150 M\$ sur 5 ans du Gouvernement du Québec.

Le 21 septembre 2017, le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec c* . L'article 9 de cette Loi vient ajouter l'article 10.1 à l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit que la Ville peut, par règlement, adopter tout programme d'aide à l'entreprise afin de soutenir le développement économique. L'aide octroyée peut prendre toute forme, incluant une subvention, un crédit de taxes, un cautionnement ou la cession ou la location d'un immeuble.

**Stratégie de développement économique 2018-2022, Accélérer Montréal**

Le 18 avril 2018, le comité exécutif de la Ville, adoptait la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* . Cette stratégie s'appuie sur la planification économique conjointe Ville-Gouvernement qui définit une vision commune du développement économique et un cadre d'arrimage des interventions.

Cette stratégie vise notamment à stimuler l'entrepreneuriat avec pour objectifs de :

- favoriser la création d'entreprises;
- soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises;
- augmenter le taux de survie des entreprises et soutenir la relève;
- dynamiser le commerce de détail et de proximité.

Huit (8) plans d'action viennent soutenir le déploiement de la stratégie, dont les six (6) suivants qui sont directement en lien avec le présent sommaire :

- Commerce;
- Développement économique du territoire;
- Entrepreneuriat;
- Innovation sociale;
- Réseau performant;
- Savoir et le talent.

Le présent dossier vise à faire adopter un règlement qui mettrait en place un programme d'aide financière ayant pour but de permettre aux six (6) organismes PME MTL d'exercer leur mission en soutenant des projets d'affaires d'entreprises au moyen d'une contribution financière ou d'un prêt.

Rappelons que la Ville a constitué le réseau PME MTL en 2015. Celui-ci est composé des six (6) pôles de services suivants :

- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Le réseau PME MTL offre un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale établis sur l'île de Montréal. Du démarrage à la croissance, les organismes PME MTL conseillent et accompagnent les entrepreneurs dans toutes les phases de développement de leur entreprise. PME MTL gère également le Fonds jeunes entreprises, le Fonds de développement de l'économie sociale ainsi que le Fonds d'investissement PME MTL.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0674 – 20 décembre 2018 – Accorder une contribution financière maximale de 17 150 100 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiés aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet.

CE18 1159 – 27 juin 2018 – Approuver le plan d'action en développement économique du territoire 2018-2022, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

CE18 1096 – 13 juin 2018 – Approuver le plan d'action en commerce 2018-2022, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

CE18 0943 – 30 mai 2018 – Approuver le Plan d'action sur le savoir et le talent 2018-2022.

CE18 0916 – 23 mai 2018 – Approuver le Plan d'action en innovation sociale 2018-2022.

CE18 0915 – 23 mai 2018 – Approuver le plan d'action 2018-2022 pour un réseau performant, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

CE18 0914 – 23 mai 2018 – Adopter le plan d'action en entrepreneuriat, un des huit plans

d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal ».

CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville.

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL

## **DESCRIPTION**

Le règlement vise à mettre en place un programme d'aide financière permettant de soutenir le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises.

Le programme comporte deux catégories d'aide financière :

1. la catégorie « fonds de subvention », qui vise à aider les organismes PME MTL à soutenir des projets d'affaires d'entreprises par l'octroi de contributions financières pour les sous-catégories suivantes :
  - a. commercialisation, dont l'objectif vise le soutien de projets d'affaires relatifs à la mise en place et à l'optimisation des stratégies de commercialisation des innovations;
  - b. entrepreneuriat commercial, dont l'objectif vise à soutenir des projets d'affaires de commerces sur rue;
  - c. développement industriel et développement durable, dont l'objectif vise à stimuler ou accélérer l'innovation et la mise en place de pratiques en matière de développement durable;
  - d. économie sociale, dont les objectifs vise à soutenir des projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale ou l'émergence d'entreprises d'économie sociale novatrices qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises;
  - e. accélérateurs et incubateurs universitaires, dont l'objectif vise à soutenir des projets d'affaires relatifs à la mise en place et à l'optimisation des stratégies de commercialisation des innovations d'une entreprise supportée par un accélérateur ou incubateur universitaire.
2. la catégorie « fonds d'investissement » qui vise à aider les organismes PME MTL à soutenir des projets d'affaires relatifs à la mise en place et à l'optimisation des stratégies de commercialisation des innovations par l'octroi de prêts remboursables aux entreprises.

Les conditions minimales d'octroi des contributions et des prêts sont prévues aux annexes A à F.

Les règles de calculs de la répartition de l'aide financière qui serait versée aux organismes PME MTL, ainsi que les définitions afférentes, sont détaillées à l'annexe G du projet de règlement. L'article 25 donne au comité exécutif de la Ville le pouvoir de modifier cet annexe, Cette disposition doit recevoir l'approbation de la majorité des membres du conseil municipal et de la majorité des membres du conseil d'agglomération.

## JUSTIFICATION

Le programme permet de mettre en oeuvre une partie importante de la Stratégie de développement économique 2018-2022, *Accélérer Montréal* et de l'entente intervenue entre la Ville et le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à l'octroi d'une aide de 150 M\$ pour la mise en oeuvre de cette stratégie.

L'aide financière permettra de soutenir les projets d'affaires des entreprises en :

- commercialisation des innovations;
- exportation;
- entrepreneuriat commercial;
- économie sociale;
- développement industriel et le développement durable.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 26 200 000 \$. Les crédits requis pour le financement du programme sont prévus au budget du Service du développement économique (Entente 150 M\$ - Réflexe Montréal). La provenance et la répartition annuelle du financement est la suivante:

<b>Volet Subvention et prêt GDD 1195175001</b>				
Service du développement économique	2019	2020	2021	2019-2021
Direction de la mise en valeur des pôles	2230000\$	2210000\$	2210000\$	6650000\$
Direction de l'entrepreneuriat	7540000\$	6040000\$	5970000\$	19550000\$
<b>Total</b>	<b>9770000\$</b>	<b>8250000\$</b>	<b>8180000\$</b>	<b>26200 000\$</b>

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Le financement de ce programme n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme contribuera au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise par le soutien financier de projets d'affaires en lien avec :

- l'économie sociale;
- la mise en oeuvre de pratiques en matière de développement durable.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre l'adoption de nouveaux programmes d'aide à l'entreprise financés par l'entente avec le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation relative à la mise en oeuvre

de la Stratégie de développement économique 2018-2022 (150 M\$) qui s'appliqueront à l'ensemble du territoire de l'agglomération.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est en préparation avec la collaboration du Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avril 2019 : Adoption du règlement;  
Mai 2019 : Répartition des aides financières aux organismes PME MTL pour l'année 2019;  
Février 2020 : Répartition des aides financières aux organismes PME MTL pour l'année 2020;  
Février 2021 : Répartition des aides financières aux organismes PME MTL pour l'année 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine ÉTHIER  
Chef d'équipe

**Tél :** 514 872-4137  
**Télécop. :** 514 872-6249

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-28

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU  
Directeur(trice) - investissement et  
développement stratégique

**Tél :** 514 872-1908  
**Télécop. :** 000-0000

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116

**Approuvé le :** 2019-03-04



**Dossier # : 1195175001**

**Unité administrative responsable :** Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales

**Objet :** Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML-1195175001 - Règlement Prg aide fin projets affaires 20190301 - VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-01

Annie GERBEAU  
Avocate, chef de division  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE  
VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES D'ENTREPRISES  
MONTRÉALAISES**

Vu l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 \$ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal approuvés par résolution à la séance du 28 mars 2018 (CE18 0491);

À l'assemblée du 2019, le conseil d'agglomération de Montréal  
décrète :

**SECTION I**  
**DÉFINITIONS**

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« **directeur** » : le directeur du Service de développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé;

« **entreprise** » : une entreprise constituée en personne morale, dûment immatriculée auprès du Registraire des entreprises du Québec, faisant affaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal et dont le siège social est situé au Québec;

« **intervention** » : l'octroi par un organisme d'une contribution financière ou d'un prêt à une entreprise selon les conditions prévues au présent règlement et à l'une ou l'autre de ses annexes;

« **mise de fonds** » : l'injection de capitaux propres sous la forme d'un investissement privé ou de bénéfices non répartis;

« **organisme** » : un organisme auquel le conseil d'agglomération a délégué, en vertu de l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), l'exercice de pouvoirs prévus à l'article 126.2 de cette loi;

« **territoire d'intervention** » : un territoire décrit à l'article 118.82.3 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

## **SECTION II**

### **APPLICATION**

2. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et de la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 \$ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal, le présent règlement met en place un programme d'aide financière ayant pour but de permettre aux organismes d'exercer leur mission prévue par leurs lettres patentes en soutenant des projets d'affaires d'entreprises au moyen d'interventions.

## **SECTION III**

### **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

3. Il est octroyé à un organisme dont la demande remplit les conditions prévues à l'article 10 une aide financière en argent aux fins d'effectuer des interventions.

4. Le présent programme prévoit une aide financière d'une valeur totale de 26 200 000 \$ pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021.

Le programme comporte deux catégories d'aide financière :

1° la catégorie « fonds de subvention », qui vise à aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises par l'octroi de contributions en argent et dont la valeur totale de l'aide est de 16 200 000 \$;

2° la catégorie « fonds d'investissement » qui vise à aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises par l'octroi de prêts et dont la valeur totale de l'aide est de 10 000 000 \$.

5. La catégorie « fonds de subvention » est divisée en cinq sous-catégories dont les objectifs sont les suivants et pour lesquelles la valeur totale de l'aide prévue au paragraphe 1° du deuxième alinéa l'article 4 est ainsi répartie :

1° la sous-catégorie « commercialisation » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant la mise en place et l'optimisation de stratégies de commercialisation des innovations, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe A et dont la valeur totale

de l'aide est de 2 650 000 \$, répartie de la façon suivante : 890 000 \$ pour l'exercice financier 2019, 890 000 \$ pour l'exercice financier 2020 et 870 000 \$ pour l'exercice financier 2021;

- 2° la sous-catégorie « entrepreneuriat commercial » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires de commerces sur rue qui apportent une valeur ajoutée à l'offre commerciale existante, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe B et dont la valeur totale de l'aide est de 2 950 000 \$, répartie de la façon suivante : 990 000 \$ pour l'exercice financier 2019, 980 000 \$ pour l'exercice financier 2020 et 980 000 \$ pour l'exercice financier 2021;
- 3° la sous-catégorie « développement industriel et développement durable » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant à stimuler ou accélérer l'innovation et la mise en place de pratiques en matière de développement durable, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe C et dont la valeur totale de l'aide est de 3 700 000 \$, répartie de la façon suivante : 1 240 000 \$ pour l'exercice financier 2019, 1 230 000 \$ pour l'exercice financier 2020 et 1 230 000 \$ pour l'exercice financier 2021;
- 4° la sous-catégorie « économie sociale » dont les objectifs sont d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises d'économie sociale ou l'émergence d'entreprises d'économie sociale novatrices qui explorent de nouveaux secteurs, de nouvelles façons de faire ou qui développent de nouvelles expertises, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe D et dont la valeur totale de l'aide est de 6 000 000 \$, répartie de la façon suivante : 2 350 000 \$ pour l'exercice financier 2019, 1 850 000 \$ pour l'exercice financier 2020 et 1 800 000 \$ pour l'exercice financier 2021;
- 5° la sous-catégorie « accélérateurs et incubateurs universitaires » dont l'objectif est d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant la mise en place et l'optimisation de stratégies de commercialisation des innovations d'une entreprise supportée par un accélérateur ou un incubateur universitaire dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe E et dont la valeur totale de l'aide est de 900 000 \$, répartie de la façon suivante : 300 000 \$ pour l'exercice financier 2019, 300 000 \$ pour l'exercice financier 2020 et 300 000 \$ pour l'exercice financier 2021.

**6.** La catégorie « fonds d'investissement » a pour objectif d'aider un organisme à soutenir des projets d'affaires d'entreprises visant la mise en place et l'optimisation de stratégies de commercialisation des innovations, au moyen de prêts, dont les conditions minimales d'octroi sont prévues à l'Annexe F. La valeur totale de l'aide de cette catégorie est de 10 000 000 \$, répartie de la façon suivante : 4 000 000 \$ pour l'exercice financier 2019, 3 000 000 \$ pour l'exercice financier 2020 et 3 000 000 \$ pour l'exercice financier 2021.

7. Un organisme peut soutenir le projet d'affaires d'une entreprise au moyen d'une contribution en vertu de la catégorie « fonds de subvention » ainsi qu'au moyen de l'octroi d'un prêt en vertu de la catégorie « fonds d'investissement ».

#### **SECTION IV EXCLUSIONS**

8. Aucune aide financière n'est octroyée à un organisme :

- 1° pour une intervention effectuée avant la date à laquelle la demande d'aide financière est déclarée admissible en vertu de l'article 11 ou pour laquelle un organisme a conclu une entente avec une entreprise avant cette date;
- 2° pour une intervention ayant pour but le transfert d'activités exercées sur le territoire d'une municipalité locale du Québec située hors du territoire l'agglomération de Montréal;
- 3° pour une intervention pour laquelle un organisme bénéficie déjà d'une subvention ou d'une contribution financière versée conformément à un autre règlement de la Ville de Montréal ou dans le cadre d'une entente de délégation;
- 4° pour les dépenses afférentes aux activités courantes de l'organisme, notamment :
  - a) les frais du personnel qui assure la direction et le fonctionnement de l'organisme;
  - b) les frais généraux d'administration de l'organisme.

9. Aucune intervention ne peut être faite par un organisme à l'égard d'une entreprise dont le secteur d'activité économique est l'un des suivants :

- 1° tarot;
- 2° astrologie;
- 3° prêts sur gages;
- 4° agence de rencontre;
- 5° salon de massage;
- 6° érotisme, notamment par la vente ou la location d'imprimés, de films ou d'objets érotiques, par la présentation de spectacles ou de films érotiques y compris un « peep-show »;
- 7° jeux de guerre;

8° croissance personnelle;

9° religion;

10° politique.

## **SECTION V**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

**10.** Un organisme peut obtenir une aide financière en présentant annuellement une demande à cet effet, au moyen du formulaire fourni par la Ville.

La demande doit être présentée à l'égard de la catégorie « fonds de subventions » ainsi qu'à l'égard de la catégorie « fonds d'investissement », spécifier la ou les sous-catégories 1° à 5° prévues à l'article 5 à l'égard desquelles la demande est présentée et indiquer les montants demandés pour chacune des catégories et des sous-catégories.

Pour l'exercice financier 2019, la demande doit être présentée au directeur au plus tard le 8 mai 2019. Pour les exercices financiers 2020 et 2021, la demande doit être présentée au directeur au plus tard le 1<sup>er</sup> février de chacun de ces exercices.

La demande d'aide financière doit être accompagnée des documents suivants :

- 1° une copie de la résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant la présentation de la demande d'aide financière;
- 2° une copie des lettres patentes de l'organisme;
- 3° un certificat d'attestation confirmant l'état de l'immatriculation de l'organisme au registre des entreprises du Québec;
- 4° une copie des états financiers de la dernière année financière de l'organisme;
- 5° un document présentant le potentiel de développement économique du territoire d'intervention relativement à chacune des catégories et sous catégories à l'égard desquelles la demande est présentée et une projection des aides nécessaires à l'organisme pour soutenir ce développement;
- 6° pour les demandes visant les exercices 2020 et 2021, un rapport des interventions effectuées par l'organisme durant les 12 derniers mois comprenant les données suivantes pour chacune des entreprises :
  - a) le nom et l'adresse de l'entreprise;
  - b) la forme juridique de l'entreprise;
  - c) le secteur d'activité économique de l'entreprise;

- d) un résumé du projet d'affaires faisant l'objet de l'intervention;
- e) la catégorie du programme et la sous-catégorie du programme le cas échéant, prévues aux articles 4, 5 et 6;
- f) le montant de la contribution ou du prêt autorisé;
- g) le montant de la contribution ou du prêt déboursé.

**11.** Dans les 20 jours ouvrables suivant le 8 mai 2019, pour l'exercice financier 2019 et dans les 30 jours suivant le 1<sup>er</sup> février, pour les exercices financiers 2020 et 2021, le directeur déclare admissible toute demande d'aide financière conforme à l'article 10.

Le directeur avise l'organisme de l'admissibilité de sa demande par écrit et en indiquant les montants d'aide financière à être versés en vertu de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » du programme à la suite des calculs effectués selon les dispositions de la Section VI.

## **SECTION VI**

### **CALCUL DES MONTANTS D'AIDE FINANCIÈRE**

**12.** Le directeur détermine, pour chaque exercice financier visé, les montants d'aide financière à être versés à un organisme en vertu de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » du programme, conformément aux dispositions de l'Annexe G.

Les montants à être versés ne peuvent excéder les montants demandés par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 10.

## **SECTION VII**

### **MONTANT ET VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

**13.** À la suite de l'avis prévu à l'article 11, l'aide financière, calculée selon les dispositions prévues à l'article 12 et à l'Annexe G, est versée à l'organisme, sous réserve des dispositions de l'article 14.

**14.** Le versement de toute aide financière prévue au présent règlement est suspendu tant que l'organisme est en défaut de payer quelque somme due à la Ville de Montréal au titre des taxes et des tarifs municipaux, des cotisations d'une société de développement commercial ou des droits de mutation immobilière.

Aucun intérêt ni aucune forme de compensation ne peut être réclamé à la Ville en compensation de cette suspension de paiement.

**15.** L'organisme peut, après la fin du programme, octroyer une contribution ou un prêt à une entreprise au moyen de tout montant d'aide financière qui lui a été versé en vertu du

présent règlement. Pour ce faire, il doit respecter les conditions minimales d'octroi prévues aux annexes du présent règlement relatives à la catégorie ou à la sous-catégorie en vertu de laquelle ce montant a été obtenu.

L'organisme doit continuer de respecter les exigences de la Section VIII du présent règlement tant que tout montant d'aide financière qui lui a été versé n'a pas été octroyé à une entreprise conformément au premier alinéa.

**16.** Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude entraîne l'annulation de toute aide financière versée en vertu du présent règlement. Dans un tel cas, toute somme versée en application du présent règlement doit être remboursée à la Ville, avec intérêts et frais par l'organisme.

**17.** Lorsqu'une aide financière prévue au présent règlement est, après avoir été déclarée admissible en vertu de l'article 11, annulée en vertu de l'article 16, l'organisme visé ne peut présenter une nouvelle demande d'aide financière à moins que 12 mois se soient écoulés depuis l'annulation.

Le délai prévu au premier alinéa n'a cependant pas pour effet de conserver le droit de l'organisme de présenter une nouvelle demande au-delà de la date à laquelle le programme prend fin.

## **SECTION VIII**

### **REDDITION DE COMPTE**

**18.** L'organisme transmet au directeur une déclaration trimestrielle en date du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour l'exercice financier 2019 et en date du 31 mars, du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour chacun des exercices financiers subséquents par laquelle il confirme que les interventions effectuées au cours de la période visée par cette déclaration respectent les dispositions du présent règlement et de ses annexes.

**19.** L'organisme doit déposer à la Ville ses états financiers audités de l'exercice financier 2019 ainsi que les états financiers audités des exercices financiers subséquents et ce, jusqu'à ce que tous les montants d'aide financière obtenus en vertu de la catégorie « fonds de subvention » aient été octroyés à des entreprises et jusqu'à l'extinction des prêts à recevoir octroyés au moyen des montants d'aide financière obtenus en vertu de la catégorie « fonds d'investissement ».

**20.** L'organisme doit :

- 1° tenir une comptabilité distincte pour toute aide financière de la catégorie « fonds de subvention » ainsi que de la catégorie « fonds d'investissement »;
- 2° détenir un compte bancaire distinct pour la catégorie « fonds d'investissement ».

Toute aide financière octroyée à l'organisme peut être utilisée pour payer les frais du compte bancaire.



**21.** L'organisme doit transmettre, sur demande du directeur, les documents suivants :

- 1° une copie de tout sommaire d'un projet d'affaires de l'entreprise pour laquelle une intervention a été autorisée;
- 2° une copie de toute entente relative à une intervention conclue entre l'organisme et l'entreprise;
- 3° un rapport des démarches de perception visant le recouvrement d'un prêt consenti à une entreprise.

#### **SOUS-SECTION I**

##### **REDDITION DE COMPTE PARTICULIÈRE À LA CATÉGORIE « FONDS DE SUBVENTION »**

**22.** L'organisme transmet au directeur, un rapport trimestriel en date du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour l'exercice financier 2019 et en date du 31 mars, du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour chacun des exercices financiers subséquents, dans lequel il dresse la liste des interventions effectuées en vertu de la catégorie « fonds de subvention » au cours de la période visée par ce rapport et qui précise les renseignements suivants à l'égard de chacune d'entre elles :

- 1° le nom et l'adresse de l'entreprise;
- 2° la sous-catégorie du programme, prévue à l'article 5;
- 3° la nature du projet d'affaires de l'entreprise;
- 4° le secteur d'activité économique de l'entreprise;
- 5° le coût total du projet;
- 6° la date d'autorisation de la contribution;
- 7° le montant de la contribution autorisé;
- 8° la date du versement de la contribution;
- 9° le montant de la contribution déboursé.

Le rapport prévu au premier alinéa doit être transmis au directeur dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre visé par le rapport.

#### **SOUS-SECTION II**

##### **REDDITION DE COMPTE PARTICULIÈRE À LA CATÉGORIE « FONDS D'INVESTISSEMENT »**

**23.** L'organisme transmet au directeur, un rapport trimestriel en date du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour l'exercice financier 2019 et en date du 31 mars, du 30 juin, du 30 septembre et du 31 décembre pour chacun des exercices financiers subséquents par le programme, dans lequel il dresse la liste des interventions effectuées en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » au cours de la période visée par ce rapport et qui précise les renseignements suivants à l'égard de chacune d'entre elles :

- 1° le nom et l'adresse de l'entreprise;
- 2° la nature du projet d'affaires de l'entreprise;
- 3° le secteur d'activité économique de l'entreprise;
- 4° le coût total du projet;
- 5° la date d'autorisation du prêt;
- 6° le montant du prêt autorisé;
- 7° la date du versement du prêt;
- 8° le montant du prêt déboursé;
- 9° le solde du prêt;
- 10° le taux d'intérêts;
- 11° la cote de risque;
- 12° le montant de la provision pour prêts douteux, s'il y a lieu;
- 13° le montant de la radiation, s'il y a lieu;
- 14° la date d'échéance du prêt.

**24.** L'organisme doit prendre tous les moyens raisonnables et nécessaires aux fins de recouvrer tout prêt consenti à une entreprise en vertu de la catégorie « fonds d'investissement ».

L'aide financière de la catégorie « fonds d'investissement », peut être utilisée pour payer les frais raisonnables liés au recouvrement le cas échéant, des prêts octroyés aux entreprises.

## **SECTION IX**

### **ORDONNANCES**

25. Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier les dispositions de l'Annexe G.

**SECTION X**  
**DURÉE DU PROGRAMME**

26. Le programme d'aide financière prévu au présent règlement prend fin à celle des dates suivantes qui survient la première :

1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés;

2° 31 décembre 2021.

-----

**ANNEXE A**  
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « COMMERCIALISATION »

**ANNEXE B**  
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ENTREPRENEURIAT COMMERCIAL »

**ANNEXE C**  
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI PAR D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

**ANNEXE D**  
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ÉCONOMIE SOCIALE »

**ANNEXE E**  
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ACCÉLÉRATEURS ET INCUBATEURS UNIVERSITAIRES »

**ANNEXE F**  
CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UN PRÊT DE LA CATÉGORIE « FONDS D'INVESTISSEMENT »ANNEXE G

**ANNEXE G**  
**CALCULS DE RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE**

---

GDD1195175001

**ANNEXE A**  
(article 5(1°))

**CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA  
SOUS-CATÉGORIE « COMMERCIALISATION »**

**1.** La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser différentes phases de son projet de commercialisation, notamment :

- 1° les tests et essais d'une innovation en contexte réel;
- 2° la validation des marchés visés lors du développement de l'innovation;
- 3° la mise en marché de l'innovation;
- 4° les premières ventes de l'innovation.

**2.** Le projet d'affaires de l'entreprise se situe notamment dans les secteurs d'activité économique suivants :

- 1° le transport et la mobilité, notamment les sous-secteurs suivants : les transports électriques et intelligents et la logistique avancée;
- 2° les industries créatives et culturelles, notamment les sous-secteurs suivants : l'architecture, le design, le multimédia, les jeux vidéos, les arts numériques, les effets visuels, la mode, les arts traditionnels vivants et les arts visuels;
- 3° les industries numériques notamment les sous-secteurs suivants : l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la réalité augmentée et la réalité virtuelle, l'Internet des objets, la cybersécurité, l'infonuagique, les centres de données et les télécommunications;
- 4° les technologies propres, notamment les sous-secteurs suivants : l'efficacité énergétique, les bioénergies, la capture et le stockage du CO<sub>2</sub>, le traitement des sols et des eaux souterraines et réhabilitation de sites contaminés;
- 5° les sciences de la vie et les technologies de la santé, notamment les sous-secteurs suivants : la médecine de précision et les technologies de la santé, la médecine personnalisée et la santé numérique.

**3.** La contribution est d'un maximum 25 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 25 000 \$ par exercice financier.

**4.** La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % du coût total du projet et ne peut être inférieure à 10 000 \$.

**5.** Le financement du projet d'affaires provenant d'une aide financière octroyée par le gouvernement fédéral ou provincial ou d'une aide financière de l'un de ces gouvernements

en vertu notamment d'une entente ou d'un programme dont la gestion a été confiée la Ville, ne peut dépasser 50 % du coût total du projet.

**6.** Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes détenant un certificat de sélection du Québec.

**7.** L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.

**8.** L'entreprise a déposé une copie de ses états financiers suivants :

1° pour une entreprise ayant deux années d'existence et plus, une mission de compilation de ses états financiers des deux exercices financiers précédant celui au cours duquel la contribution est octroyée;

2° pour une entreprise ayant plus d'une année d'existence mais moins de deux années, une mission de compilation des états financiers du premier exercice financier de son existence.

**9.** Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

**10.** Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

**11.** L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

**12.** L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

**13.** L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

**ANNEXE B**  
(article 5(2°))

**CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA  
SOUS-CATÉGORIE « ENTREPRENEURIAT COMMERCIAL »**

1. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser un projet d'affaires en lien avec :
  - 1° l'implantation d'un nouveau commerce qui répond à une demande commerciale;
  - 2° la mise en place d'une boutique en ligne (e-commerce);
  - 3° la croissance ou le développement des activités du commerce.
  
2. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe dans l'un des secteurs ou sous-secteurs d'activité économique suivants, décrits dans le « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada :
  - 1° les secteurs 44 et 45 (commerce de détail), à l'exception des sous-secteurs 441 (concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles) et 447 (stations-service);
  - 2° le sous-secteur 722 (services de restauration et débits de boissons).
  
3. La contribution est d'un maximum 25 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 25 000 \$ par exercice financier.
  
4. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents.
  
5. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % du coût total du projet et ne peut être inférieure à 5 000 \$.
  
6. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes, et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.
  
7. Le projet d'affaires de l'entreprise apporte une valeur ajoutée à l'offre commerciale existante.
  
8. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.
  
9. Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

**10.** L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

**11.** L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

**12.** La contribution ne vise pas à financer une dépense de cette entreprise qui a été déclarée admissible ou qui bénéficie d'une subvention ou d'une autre contribution financière de la Ville dans le cadre du même projet d'affaires.

**13.** L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.



**ANNEXE C**  
(article 5(3°))

**CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI PAR D'UNE CONTRIBUTION DE LA  
SOUS-CATÉGORIE « DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET  
DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

1. La contribution a pour but de soutenir des projets d'affaires d'entreprises œuvrant dans l'un ou l'autre des secteurs 31 à 33 (fabrication) décrits dans le « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada », édition 2017, version 2.0 publié par Statistique Canada. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser un projet d'affaires en lien avec :
  - 1° l'implantation d'une nouvelle entreprise œuvrant dans l'un ou l'autre des secteurs précités;
  - 2° l'expansion des activités de l'entreprise;
  - 3° le transfert ou la relève d'une entreprise existante;
  - 4° la réalisation d'un projet de recherche et développement;
  - 5° l'implantation d'équipement technologique ainsi que la bonification de la robotisation et de l'automatisation;
  - 6° l'adoption de technologies propres;
  - 7° la mise en place de pratiques en matière de développement durable.
2. La contribution est d'un maximum 25 % du coût total du projet d'affaires sans excéder 50 000 \$ par exercice financier.
3. La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % des coûts totaux du projet.
4. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens ou des résidents permanents.
5. L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes d'opération, et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.
6. Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

- 7.** Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.
- 8.** L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.
- 9.** L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.
- 10.** La contribution ne vise pas à financer une dépense de cette entreprise qui a été déclarée admissible ou qui bénéficie d'une subvention ou d'une autre contribution financière de la Ville dans le cadre du même projet d'affaires.
- 11.** L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

## **ANNEXE D**

(article 5(4°))

### **CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA SOUS-CATÉGORIE « ÉCONOMIE SOCIALE »**

1. Pour les fins de la présente annexe on entend par :

« entreprise d'économie sociale » : une entreprise au sens que lui donne l'article 3 de la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1), à l'exception de :

- 1° une coopérative ou un organisme à but non lucratif titulaire d'un permis de centre de la petite enfance, de garderie ou d'un agrément à titre de bureau coordonnateur de la garde en milieu familial délivré en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1);
- 2° une personne morale sans but lucratif titulaire d'un permis de tenir un établissement d'enseignement privé délivré en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1);
- 3° établissement agréé aux fins de contribution en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chapitre E-9.1) ou un établissement dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale au sens de la Loi sur le ministère des Relations internationales (RLRQ, chapitre M-25.1.1);
- 4° un organisme professionnel reconnu ou qui répond aux exigences de l'accréditation, de l'agrément ou d'un programme de subvention de fonctionnement du ministère de la Culture et des communications du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), du Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ), de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ou du Conseil des arts de Montréal (CAM) et qui a un chiffre d'affaires de plus de 2 millions de dollars;
- 5° une entreprise dont l'activité principale consiste à gérer ou à mettre en œuvre un programme relevant du gouvernement du Québec, notamment un carrefour jeunesse-emploi (CJE);
- 6° une entreprise dont l'activité principale consiste à offrir des services financiers ou d'assurances;
- 7° une entreprise œuvrant dans le domaine de la construction ou la rénovation de bâtiments ou d'habitations communautaires ou coopératifs.

« phase de consolidation » : étape du cycle de vie d'une entreprise postérieure à la phase de démarrage, durant laquelle elle atteint son seuil de viabilité financière ou si ce seuil a été atteint, elle ne parvient plus à l'atteindre à la suite d'un changement dans son environnement interne ou externe;

« phase de démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise débutant au moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services et se terminant au plus tard à la fin de sa deuxième année d'existence;

« phase d'expansion » : étape du cycle de vie d'une entreprise durant laquelle, après avoir atteint la viabilité financière, elle est en croissance notamment par l'augmentation de sa production, de ses ressources humaines, de son chiffre d'affaires, de son surplus accumulé, de ses résultats ou de ses retombées sociales.

« phase de pré-démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise précédant le moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services.

**2.** La contribution vise à aider une entreprise d'économie sociale à réaliser son projet d'affaires en lien avec :

- 1° le pré-démarrage d'une entreprise d'économie sociale dont le projet d'affaires vise plus d'un territoire d'intervention;
- 2° le démarrage d'une entreprise d'économie sociale;
- 3° l'expansion des activités d'une entreprise d'économie sociale;
- 4° la consolidation des activités d'une entreprise d'économie sociale.

**3.** Les montants de contribution, par entreprise, par exercice financier, sont les suivants :

- 1° un maximum de 20 000 \$ lorsque l'entreprise est en phase de pré-démarrage;
- 2° un minimum de 15 000 \$ et un maximum de 50 000 \$ lorsque l'entreprise est en phase de démarrage, de consolidation ou d'expansion.

**4.** La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 20 % du coût total du projet excluant les aides financières octroyées par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que les aides de ces gouvernements dont la gestion et la mise en œuvre est faite par la Ville.

**5.** L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes d'opération, et qui démontre de bonnes possibilités de viabilité et de retombées économiques et sociales;

**6.** Le projet d'affaires de l'entreprise possède un caractère innovant par rapport au marché et se distingue par son effet structurant.

**7.** Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

- 8.** Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.
- 9.** L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.
- 10.** L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.
- 11.** La contribution ne vise pas à financer une dépense de cette entreprise qui a été déclarée admissible ou qui bénéficie d'une subvention ou d'une autre contribution financière de la Ville dans le cadre du même projet d'affaires.
- 2.** L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

**ANNEXE E**  
(article 5(5°))

**CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION DE LA  
SOUS-CATÉGORIE « ACCÉLÉRATEURS ET INCUBATEURS UNIVERSITAIRES »**

1. La contribution vise à aider l'entreprise à réaliser différentes phases de son projet commercialisation, notamment :
  - 1° les tests et essais d'une innovation en contexte réel;
  - 2° la validation des marchés visés lors du développement de l'innovation;
  - 3° la mise en marché de l'innovation;
  - 4° les premières ventes de l'innovation;
  - 5° le démarrage d'une nouvelle entreprise.
  
2. Le projet d'affaires de l'entreprise se situe notamment dans les secteurs d'activité économique suivants :
  - 1° le transport et la mobilité, notamment les sous-secteurs suivants : les transports électriques et intelligents et la logistique avancée;
  - 2° les industries créatives et culturelles, notamment les sous-secteurs suivants : l'architecture, le design, le multimédia, les jeux vidéos, les arts numériques, les effets visuels, la mode, les arts traditionnels vivants et les arts visuels;
  - 3° les industries numériques notamment les sous-secteurs suivants : l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la réalité augmentée et la réalité virtuelle, l'internet des objets, la cybersécurité, l'infonuagique, les centres de données et les télécommunications;
  - 4° les technologies propres, notamment les sous-secteurs suivants : l'efficacité énergétique, les bioénergies, la capture et le stockage du CO<sub>2</sub>, le traitement des sols et des eaux souterraines et réhabilitation de sites contaminés;
  - 5° les sciences de la vie et les technologies de la santé, notamment les sous-secteurs suivants : la médecine de précision et les technologies de la santé, la médecine personnalisée et la santé numérique.
  
3. La contribution est d'un maximum de 20 000 \$ par entreprise, par exercice financier.
  
4. Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes détenant un certificat de sélection du Québec.

- 5.** L'entreprise est soutenue par un accélérateur ou un incubateur universitaire et a fourni une preuve d'admission au sein de l'incubateur.
- 6.** L'entreprise a moins de cinq ans d'existence.
- 7.** La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires atteint au moins 10 % du coût total du projet.
- 8.** L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité;
- 9.** L'entreprise a obtenu tout permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.
- 10.** L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.
- 11.** L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du versement de la contribution.

## **ANNEXE F**

(article 6)

### **CONDITIONS MINIMALES D'OCTROI D'UN PRÊT DE LA CATÉGORIE « FONDS D'INVESTISSEMENT »**

**1.** Aux fins de la présente annexe on entend par :

« phase de démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise débutant au moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services et se terminant au plus tard à la fin de sa deuxième année d'existence;

« phase d'expansion » : étape du cycle de vie d'une entreprise durant laquelle, après avoir atteint la viabilité financière, elle est en croissance notamment par l'augmentation de sa production, de ses ressources humaines, de son chiffre d'affaires, de son surplus accumulé, de ses résultats et de ses retombées sociales ;

« phase de pré-démarrage » : étape du cycle de vie d'une entreprise précédant le moment de la réalisation des premières ventes de ses biens ou de ses services.

**2.** Le prêt vise à aider l'entreprise à réaliser différentes phases de son projet de commercialisation, notamment :

- 1° les tests et essais d'une innovation en contexte réel;
- 2° la validation des marchés visés lors du développement de l'innovation;
- 3° la mise en marché de l'innovation;
- 4° les premières ventes de l'innovation.

**3.** Le projet d'affaires de l'entreprise se situe notamment dans les secteurs d'activité économique suivants :

- 1° le transport et la mobilité, notamment les sous-secteurs suivants : les transports électriques et intelligents et la logistique avancée;
- 2° les industries créatives et culturelles, notamment les sous-secteurs suivants : l'architecture, le design, le multimédia, les jeux vidéos, les arts numériques, les effets visuels, la mode, les arts traditionnels vivants et les arts visuels;
- 3° les industries numériques notamment les sous-secteurs suivants : l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la réalité augmentée et la réalité virtuelle, l'Internet des objets, la cybersécurité, l'infonuagique, les centres de données et les télécommunications;



- 4° les technologies propres, notamment les sous-secteurs suivants : l'efficacité énergétique, les bioénergies, la capture et le stockage du CO<sub>2</sub>, le traitement des sols et des eaux souterraines et réhabilitation de sites contaminés;
- 5° les sciences de la vie et les technologies de la santé, notamment les sous-secteurs suivants : la médecine de précision et les technologies de la santé, la médecine personnalisée et la santé numérique.

**4.** Le prêt est d'un maximum de 150 000 \$ par entreprise, par exercice financier.

Lorsque l'entreprise bénéficie d'un prêt de la partie Fonds PME MTL du Fonds d'investissement PME MTL tel que décrit dans l'Entente relative au fonds d'investissement PME MTL approuvée par résolution du conseil d'agglomération de Montréal CG16 0344, datée du 19 mai 2016, le montant de ce prêt combiné à celui de la présente sous catégorie n'excède pas 300 000 \$ par exercice financier.

**5.** Le terme de tout prêt octroyé en vertu de la présente catégorie est d'un maximum de 7 ans, incluant 24 mois de moratoire maximum sur le remboursement du capital.

**6.** Le taux d'intérêt de tout prêt octroyé en vertu de la présente catégorie est le taux directeur de la Banque du Canada en vigueur plus 1 %.

**7.** Le prêt est assorti, le cas échéant, de conditions, telles qu'une garantie mobilière ou immobilière ou un cautionnement.

**8.** Lorsque l'entreprise est une société par actions, son capital-actions est détenu majoritairement par des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des personnes détenant un certificat de sélection du Québec.

**9.** La mise de fonds par l'entreprise dans le projet d'affaires visé par le prêt est :

- 1° au minimum 20 % du coût total du projet pour une entreprise en phase de pré-démarrage;
- 2° au minimum 15 % du coût total du projet pour une entreprise en phase de démarrage ou d'expansion.

**10.** L'entreprise a déposé un plan d'affaires ou un sommaire exécutif incluant des prévisions financières couvrant minimalement deux années financières complètes et qui démontre un caractère de permanence et de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité.

**11.** Si l'entreprise est le propriétaire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé copie d'un document établissant qu'elle en est le propriétaire selon l'inscription au registre foncier.

**12.** Si l'entreprise est locataire de l'immeuble où le projet d'affaires est réalisé, elle a déposé un bail dont la durée restante au moment de l'octroi de la contribution est d'un minimum de 2 ans.

**13.** L'entreprise a obtenu le certificat d'occupation et tout autre permis requis pour la réalisation de son projet d'affaires.

**14.** L'entreprise n'est pas débitrice d'une créance de l'État pour des sommes dues en vertu des lois fiscales.

**12.** L'organisme et l'entreprise ont conclu une convention écrite qui prévoit les termes et conditions du prêt.

## **ANNEXE G**

(article 12)

### **CALCULS DE RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE**

1. La présente annexe s'applique aux fins de la détermination des montants d'aide financière à être versés à un organisme, en vertu de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et en vertu de la catégorie « fonds d'investissement » du programme.
2. Aux fins des calculs prévus à l'article 4 de la présente annexe, la variable  $A_i\%$  correspond aux pourcentages suivants :
  - 1° pour la sous-catégorie « commercialisation » :  $A_i\%$  représente le nombre d'établissements présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre d'établissements présents sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis à partir de la version disponible la plus récente du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada;
  - 2° pour la sous-catégorie « entrepreneurial commercial »,  $A_i\%$  représente le nombre total de personnes formant la population active du territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total de personnes formant la population active du territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis au moyen des résultats de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;
  - 3° pour la sous-catégorie « développement industriel et développement durable »,  $A_i\%$  représente le nombre total d'emplois présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total d'emplois présents sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis à partir de la compilation spéciale au lieu de travail de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la compilation spéciale au lieu de travail intégrée à la version la plus récente de cette enquête;
  - 4° pour la sous-catégorie « économie sociale »,  $A_i\%$  représente le nombre total de personnes formant la population active du territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre total de personnes formant la population active du territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis au moyen des résultats de l'« Enquête nationale auprès des ménages 2011 » de Statistique Canada, ou à partir de la version la plus récente de cette enquête;
  - 5° pour la sous-catégorie « accélérateurs et incubateurs universitaires »,  $A_i\%$  représente le nombre total d'accélérateurs ou d'incubateurs universitaires présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le

nombre total d'accélérateurs ou d'incubateurs universitaires sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage;

6° pour la catégorie « fonds d'investissement » :  $A_i\%$  représente le nombre d'établissements présents sur le territoire d'intervention de l'organisme ayant présenté la demande d'aide financière, divisé par le nombre d'établissements présents sur le territoire de l'agglomération, exprimé en pourcentage. Ces deux nombres sont établis à partir de la version disponible la plus récente du fichier du « Registre des emplacements » de Statistique Canada.

3. Le montant total de l'aide financière à verser à un organisme, pour chaque exercice financier visé, correspond à la somme des montants obtenus pour chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et du montant obtenu pour la catégorie « fonds d'investissement », au moyen des calculs effectués en vertu de l'article 4.

4. Les montants d'aide financière pour chaque organisme, sont établis à l'égard de chacune des sous-catégories de la catégorie « fonds de subvention » et de la catégorie « fonds d'investissement », selon les règles et opérations suivantes :

1° Le premier calcul suivant est effectué :

$$A_i\% \times V\$ = X_i\$$$

pour l'application de cette formule :

$A_i\%$  représente le pourcentage applicable à l'organisme et à la catégorie ou à la sous-catégorie à l'égard de laquelle la demande d'aide financière est présentée, tel que défini à l'article 2.

$V\$$  représente la valeur totale de l'aide pour l'exercice financier visé prévue à l'article 5 du règlement pour la sous-catégorie de la catégorie « fonds de subvention » ou la catégorie « fonds d'investissement », à l'égard de laquelle le calcul est effectué.

$X_i\$$  représente le premier résultat de répartition.

Lorsque  $X_i\$$  est supérieur ou égal au montant demandé par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement,  $X_i\$$  est alors fixé au montant demandé par l'organisme dans le formulaire et constitue le montant obtenu pour cet organisme pour la sous-catégorie de la catégorie « fonds de subvention » ou la catégorie « fonds d'investissement » visée par ce premier calcul. Aucun autre calcul n'est alors effectué pour cet organisme pour cette catégorie ou sous-catégorie.

2° Les calculs suivants sont ensuite effectués :

a)  $V\$ - \sum X_i\$ = D\$$

pour l'application de cette formule :

$\sum X_i\$$  représente la somme des montants obtenus au paragraphe 1° pour chacun des organismes;

$D\$$  représente le reliquat du montant  $V\$$  qui demeure à répartir.

- b) Lorsque le montant  $D\$$  obtenu au sous-paragraphe a) est supérieur à 0 \$, le montant  $D\$$  est réparti entre les organismes qui ont présenté une demande d'aide financière dont le montant inscrit dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement excède le résultat obtenu au paragraphe 1°, de la façon suivante:

$$D\$ \times \frac{A_i\%}{B\%} = Y_i\$$$

pour l'application de cette formule :

$B\%$  représente la somme des pourcentages  $A_i\%$  des organismes qui ont présenté une demande d'aide financière dont le montant inscrit dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement excède le résultat obtenu au paragraphe 1°;

$Y_i\$$  représente le deuxième résultat de répartition.

- c) Le calcul suivant est ensuite effectué :

$$X_i\$ + Y_i\$ = Z_i\$$$

Lorsque  $Z_i\$$  est supérieur ou égal au montant demandé par l'organisme dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement,  $Z_i\$$  est alors fixé au montant demandé par l'organisme dans le formulaire et constitue le montant obtenu pour cet organisme pour la sous-catégorie de la catégorie « fonds de subvention » ou la catégorie « fonds d'investissement » visée par ces calculs. Aucun autre calcul n'est alors effectué pour cet organisme pour cette catégorie ou sous-catégorie.

- 3° Les calculs prévus au paragraphe 2° sont itérés avec les adaptations nécessaires jusqu'à ce que le reliquat du montant  $V\$$  soit complètement réparti ou que chacun des organismes ait obtenu le montant demandé dans le formulaire prévu à l'article 10 du règlement.

**Dossier # : 1195175001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement intitulé Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1195175001 - Certification de fonds.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mohamed OUALI  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-4254

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-01

Isabelle FORTIER  
Conseillère budgétaire  
**Tél :** 514-872-9366  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

**Dossier # : 1186945001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval

Il est recommandé :  
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et travaux pour la construction des conduites d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-01-24 16:22

**Signataire :** Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186945001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021, adopté par le conseil d'agglomération, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau (SE) prévoit des investissements pour le Plan d'alimentation des réseaux de l'ouest (Lachine et Dorval). La Ville de Montréal souhaite s'assurer que ces infrastructures de production et de distribution d'eau potable soient optimisées et permettent de répondre aux besoins actuels et futurs en respect des normes en vigueur. Pour ce faire, la DEP entreprend la conception et la réalisation de près de 23 kilomètres de conduites principales en réseaux qui permettront de desservir Lachine et Dorval en quantité et qualité, et ce, au meilleur coût. Au terme de ces ajouts, l'arrondissement de Lachine sera desservi par le réseau Atwater - Charles-J.-Des Bailleurs en empruntant près de 12 km de nouvelles conduites principales passant par les arrondissements de LaSalle, Lachine et Côte-des-Neiges et par la ville de Montréal-Ouest. Pour ce qui est de la Cité de Dorval, près de 11 km de nouvelles conduites principales achemineront l'eau depuis le réseau de la ville de Pointe-Claire. Au terme des travaux de construction, les usines de production d'eau potable de Lachine et Dorval seront fermées et démantelées.

Ainsi, le présent règlement d'emprunt vise à financer les études, la conception et une partie de la réalisation des conduites principales de diamètre variant entre 450 et 900 mm. L'ingénierie et les travaux de construction s'échelonneront sur une période de dix (10) ans, période au cours de laquelle deux (2) autres règlements d'emprunt seront adoptés pour mener le projet à terme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0634 - 29 novembre 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**DESCRIPTION**



Le présent dossier vise à adopter le « Règlement autorisant un premier emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer l'ensemble des honoraires de services professionnels d'ingénierie et une première phase des travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval. Deux autres règlements d'emprunt seront requis pour compléter l'ensemble des travaux pour un total de 172 855 000 \$. Le montant total du projet a été augmenté par rapport au montant de 149 133 000 \$, annoncé au Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 en raison d'un réajustement des honoraires professionnels requis et pour tenir compte de l'indexation des coûts estimés en 2016.

L'ensemble des travaux comprend :

- la construction de près de 12 km de conduites en réseau de diamètre variant entre 500 et 900 mm pour desservir le réseau de Lachine par le réseau Atwater - Charles-J.-Des Bailleurs;
- la construction de près de 11 km de conduites en réseau de diamètre variant entre 450 et 900 mm pour desservir le réseau de Dorval par le réseau de Pointe-Claire.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour réaliser l'ingénierie et les travaux requis pour construire les conduites principales en réseau permettant d'assurer la desserte en eau potable de l'arrondissement de Lachine et de la Cité de Dorval. Au terme de la construction des conduites, la DEP procédera à la fermeture des usines de production d'eau potable de Lachine et Dorval.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement permettra de financer les travaux prévus du projet 56038 au Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de l'agglomération de Montréal. La DEP doit réaliser ces travaux pour assurer en tout temps la distribution de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération et s'assurer d'une saine gestion de ses actifs.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la construction de conduites principales d'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement d'emprunt comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement d'emprunt prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt et qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ-GV). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement d'emprunt prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le

désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder vingt (20) ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans ce règlement d'emprunt, il ne sera pas possible de réaliser les travaux requis pour assurer la desserte et la flexibilité d'alimentation des réseaux de Lachine et Dorval et ce qui permettra à terme la fermeture des usines de Lachine et Dorval.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation et avis de motion: Février 2019

Adoption : Mars 2019

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 17 janvier 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

France-Line DIONNE  
Ingenieur(e)

**Tél :** 514 872-4328

Romain BONIFAY  
Chef de section

**Télécop. :**

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-17

Jean-François DUBUC  
Chef de division  
Division Infrastructures réseau principal

**Tél :** 514 872-4647

**Télécop. :** 514 872-8146

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

André MARSAN  
Directeur de l'eau potable  
**Tél :** 514 872-5090  
**Approuvé le :** 2019-01-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice  
**Tél :** 514 280-4260  
**Approuvé le :** 2019-01-22

**Dossier # : 1186945001**

**Unité administrative responsable :** Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction

**Objet :** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1186945001 - Réseaux de Lachine et Dorval-VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-17

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 60 000 000\$ AFIN DE FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET LES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DES CONDUITES PRINCIPALES D'EAU POTABLE VISANT À DESSERVIR LES RÉSEAUX DE LACHINE ET DE DORVAL**

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par l'Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, (2017) 149 G.O. II, 3530.
2. Un emprunt de 60 000 000 \$ est autorisé afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval.
3. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec, durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

**6.** Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :

- 1° être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par cette quote-part;
- 2° être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payée.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

**7.** La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faites en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90<sup>e</sup> jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

**8.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles à l'un ou l'autre des programmes mentionnés à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

---

GDD 1186945001

XX-XXX/2

**Dossier # : 1186945001**

**Unité administrative responsable :** Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction

**Objet :** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et Dorval

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Information comptable DEP 1186945001.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marleen SIDNEY  
Préposée au budget

**Tél :** 514-872-0893

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-18

Louise B LAMARCHE  
Professionnelle domaine d expertise-Chef d'équipe

**Tél :** 514.872.6538

**Division :** Division du conseil et du soutien financier-Point de service Eau - Environnement



**Dossier # : 1180025003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention, de modifier l'annexe G (rue Saint-Patrick) et d'y ajouter les secteurs de la rue Notre-Dame Ouest et du boulevard Saint-Jean-Baptiste

Il est recommandé:

1. d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention, de modifier l'annexe G (Saint-Patrick) et pour ajouter les secteur de la rue Notre-Dame Ouest et du boulevard Saint-Jean-Baptiste.

**Signé par** Serge A BOILEAU **Le** 2019-01-21 09:53

**Signataire :**

Serge A BOILEAU

\_\_\_\_\_  
Président  
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1180025003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention, de modifier l'annexe G (rue Saint-Patrick) et d'y ajouter les secteurs de la rue Notre-Dame Ouest et du boulevard Saint-Jean-Baptiste

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens sur rue Notre-Dame Ouest et sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Les projets consistent en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications dans les secteurs mentionnés ci-dessus. Ces projets font partie de la programmation établit avec le Bureau d'intégration et de coordination de la Ville (BIC).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs

d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

Nous modifions des dates pour la présentation d'une demande de subvention pour certains projets (rue Saint-Patrick, chemin de la Côte-Saint-Luc, rue Saint-Grégoire et le Triangle CDN-NDG) pour les ajuster car il y a eu report des travaux.

Nous modifions l'annexe G pour hausser le montant de la subvention d'un des immeubles du projet de la rue Saint-Patrick (1364 Charlevoix) étant donné que les modifications requises sont plus importantes que ce qui a été prévu initialement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CG18 0312** (1183558008): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur des rues Buchan et Paré (Triangle CDN-NDG) (no RCG 09-023-9);

**Résolution CG17 0518** (1170025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (no RCG 09-023-8);

**Résolution CG16 0748** (1150025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (no RCG 09-023-7);

**Résolution CG14 0319**(1146659001): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick (no RCG 09-023-6);

**Résolution CG13 0411** (1120443018) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) (no RCG 09-023-5);

**Résolution CG12 0376** (1123890004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) (no RCG 09-023-4);

**Résolution CG11 0332 et CG12 0374** (1122913025) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel Est (Rosemont - La Petite-Patrie) (RCG 09-023-2 et RCG 09-023-3);

**Résolutions CG10 0379 et CG14 0597** (1100159001 et 1143809005) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal)(no RCG 09-023-1).

## **DESCRIPTION**

Les projets consistent essentiellement à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur la rue Notre-Dame Ouest et sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

## **JUSTIFICATION**

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets de conversion. Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets, à toute fins utiles, pour assurer que ces projets se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant requis pour les raccordements est de 261 000 \$ (taxes incluses) et n'est pas capitalisable. Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion des entrées électriques d'industries et de commerces existants. Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération.

Le budget pour ce projet est prévu au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif .

Imputation : Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif, et la Direction des Finances indiquera les comptes d'imputation à leur intervention.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'enfouissement des fils électriques et de télécommunications contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image des secteurs concernés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Selon le secteur les travaux de construction des infrastructures civiles de la C.S.E.M. pourraient être intégrés à des appels d'offres de la Ville qui visent d'autres travaux à réaliser au cours de l'année 2019 et suivantes.

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la C.S.E.M. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie Linda LAGUERRE NICOLAS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles G - Ext GAUDET  
Directeur STI-Planification

**Tél :** 514-384-6840 poste 244  
**Télécop. :** 514-384-7298

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge A BOILEAU  
Président

**Tél :** 514 384-6840  
**Télécop. :** 514 384-7298

Le : 2019-01-21

## **Modification du règlement RCG 09-023**

1. La date au paragraphe 2° de l'article 5.5 est remplacée par : 31 décembre 2019;
2. La date au paragraphe 2° de l'article 5.6 est remplacée par : 31 décembre 2019;
3. La date au paragraphe 2° de l'article 5.7 est remplacée par : 31 décembre 2020;
4. La date au paragraphe 2° de l'article 5.8 est remplacée par : 31 décembre 2019;
5. Le Règlement est modifié par l'ajout, après l'article 5.8, des articles suivants :

« **5.9** Le présent règlement s'applique également dans les arrondissements de Lachine et du Sud-Ouest, sur la rue Notre-Dame Ouest, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe K, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite d'un enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe K en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2020 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut, par ordonnance :

- a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;
- b) modifier la date prévue au paragraphe 2°.

**5.10** Le présent règlement s'applique également dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe L, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite d'un enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe N en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2020 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut, par ordonnance :

- a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;

b) modifier la date prévue au paragraphe 2°. »

6. L'annexe G est modifiée en remplaçant le montant de «3 700 \$» pour le 1364, rue Charlevoix par «8 650 \$»;

5. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe J, des annexes K et L jointes en annexe au présent règlement

#### ANNEXE K

##### TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE NOTRE-DAMS OUEST ARRONDISSEMENT LACHINE ET SUD-OUEST

<b>No civique</b>	<b>Rue</b>	<b>Montant maximal de la subvention</b>
8000	Notre-Dame Ouest	20 000,00 \$

#### ANNEXE L

##### TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DU BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES

<b>No civique</b>	<b>Rue</b>	<b>Montant maximal de la subvention</b>
500	Saint-Jean-Baptiste	6 100,00 \$

**Dossier # : 1180025003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention, de modifier 'l'annexe G (rue Saint-Patrick) et d'y ajouter les secteurs de la rue Notre-Dame Ouest et du boulevard Saint-Jean-Baptiste

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

Voir ci-joint le projet de règlement et son annexe afférente.

---

**FICHIERS JOINTS**



Règl. mod. Règlement RCG 09-023.docxANNEXE.doc

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Evelyne GÉNÉREUX  
Avocate - Droit public et législation  
**Tél : 514 872-8594**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-25

Véronique BELPAIRE  
Avocate - Chef de division  
**Tél : 514 872-3024**  
**Division : Droit public et législation**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA  
SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE  
ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023)**

Vu le sous-paragraphe f) du paragraphe 11 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 5.5 du Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est modifié par le remplacement de la date « 30 juin 2015 » par la date « 31 décembre 2019 ».

2. L'article 5.6 de ce règlement est modifié par le remplacement de l'année « 2017 » par l'année « 2019 ».

3. L'article 5.7 de ce règlement est modifié par le remplacement de l'année « 2019 » par l'année « 2020 ».

4. L'article 5.8 de ce règlement est modifié par le remplacement de l'année « 2018 » par l'année « 2019 ».

5. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'article 5.8., des articles suivants :

« **5.9.** Le présent règlement s'applique dans les arrondissements de Lachine et Le Sud-Ouest, sur la rue Notre-Dame Ouest, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe K, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite d'un enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe K en regard de chacun des bâtiments visés;



- 2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2020 ne sera recevable;
- 3° le comité exécutif peut, par ordonnance :
  - a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;
  - b) modifier la date prévue au paragraphe 2°.

**5.10.** Le présent règlement s'applique dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe L, selon les modalités particulières suivantes :

- 1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite d'un enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe L en regard de chacun des bâtiments visés;
- 2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2020 ne sera recevable;
- 3° le comité exécutif peut, par ordonnance :
  - c) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;
  - d) modifier la date prévue au paragraphe 2°. ».

**6.** L'annexe G de ce règlement est modifiée par le remplacement du montant de « 3 700,00 \$ », attribué pour le 1364, rue Charlevoix, par le montant de « 8 650,00 \$ ».

**7.** Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe J, des annexes K et L jointes en annexe au présent règlement.

-----

## **ANNEXE**

**ANNEXE K – TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE NOTRE-DAME OUEST, ARRONDISSEMENT LACHINE ET LE SUD-OUEST**

**ANNEXE L – TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DU BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE, ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES**

XX-XXX/2

---

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1180025003

## ANNEXE

### ANNEXE K

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE NOTRE-DAME OUEST, ARRONDISSEMENT LACHINE ET LE SUD-OUEST

<b>No civique</b>	<b>Rue</b>	<b>Montant maximal de la subvention</b>
8000	Notre-Dame Ouest	20 000,00 \$

## ANNEXE L

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR  
DU BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE, ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-  
PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

<b>No civique</b>	<b>Rue / Boulevard</b>	<b>Montant maximal de la subvention</b>
500	Saint-Jean-Baptiste	6 100,00 \$

GDD : 1180025003

**Dossier # : 1180025003**

**Unité administrative responsable :**

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

**Objet :**

Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier des dates pour la présentation d'une demande de subvention, de modifier 'l'annexe G (rue Saint-Patrick) et d'y ajouter les secteurs de la rue Notre-Dame Ouest et du boulevard Saint-Jean-Baptiste

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Projet 03501 GDD 1180025003.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Marie Linda LAGUERRE NICOLAS  
Agent comptable Analyste  
**Tél :** (514) 868-8787

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-04

Maria BARDINA  
conseiller(ere) budgetaire  
**Tél :** 514-872-9366  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1181081026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements»

Il est recommandé :  
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements».

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-31 14:51

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1181081026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 par le conseil d'agglomération, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement de véhicules et d'équipements tels que génératrices, embarcations et etc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0573 - Le 8 novembre 2018 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération).  
CG18 0634 - Le 29 novembre 2018- Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 30 800 000 \$ comprenant les années 2019 (18 800 000 \$) et 2020 (12 000 000 \$) du PTI actuel afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements relevant de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement de véhicules et d'équipements relevant de la compétence d'agglomération pour 30 800 000 \$ (68102).

**JUSTIFICATION**

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant le remplacement des véhicules et équipements rendus désuets ou non fonctionnels. La Ville possède un parc de 7400 véhicules et équipements d'une valeur globale de 571 M\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon l'analyse du bureau des projets et programmes d'immobilisations sur la stratégie d'investissement pour le maintien du parc de véhicules et équipements à Montréal, un budget annuel moyen de 46 M\$ doit être prévu.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal par la résolution CG07 0473.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tous les remplacements de véhicules et équipements font l'objet d'analyses écoénergétiques afin de réduire au maximum les gaz à effet de serre. De plus, les véhicules et équipements 100 % électriques sont priorisés lors des remplacements.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les investissements pour le remplacement des véhicules et équipements permettent de maintenir des services sécuritaires et efficaces aux citoyens de la Ville de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : Le 28 février 2019

Adoption : Le 28 mars 2019

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)



Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathia BRUNET  
Secrétaire de direction

**Tél :** 514 872-4354  
**Télécop. :** 514 872-0690

**ENDOSSÉ PAR**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514-872-1076  
**Télécop. :** 514-872-1095

Le : 2019-01-23

**Dossier # : 1181081026**

**Unité administrative responsable :**

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

**Objet :**

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements»

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML - 1181081026 - Remplacement véhicules et équipements - agglo VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-23

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 30 800 000 \$ AFIN DE  
FINANCER LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 30 800 000 \$ est autorisé afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements.
2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil d'agglomération affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1181081026

**Dossier # : 1181081026**

**Unité administrative responsable :**

Service du matériel roulant et des ateliers , Direction

**Objet :**

Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements»

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1181081026 Rég. emprunt Remplacement de véhicules et équipement.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Abdelkodous YAHYAOUI  
Agent comptable anlayste  
**Tél : 5148725885**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-23

Françoise TURGEON  
Conseiller(ere) budgetaire  
**Tél : 872-0946**  
**Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien**  
Financier-Point De Service Hdv



**Dossier # : 1181081021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

Il est recommandé :  
D'adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2019-02-01 15:46

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1181081021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2019-2021 par le conseil d'agglomération, le Service du matériel roulant et des ateliers doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin d'être en mesure de réaliser les investissements pour le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0573 - Le 8 novembre 2018 - Dépôt du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération).  
CG18 0094 - Le 29 novembre 2018- Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés relevant de la compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Le programme à financer est :

- Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés - Villes de compétence d'agglomération pour 1 000 000 \$ (no 68103)

**JUSTIFICATION**

La mise en valeur du règlement d'emprunt permettra au Service du matériel roulant et des

ateliers d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses de compétence d'agglomération visant la mise à niveau des équipements mécaniques et spécialisés dans les garages d'entretien et ateliers spécialisés. Plusieurs de ces équipements ne rencontrent plus les normes de santé sécurité et d'efficacité.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 68103 prévu à la programmation du PTI 2019-2021.

Les acquisitions financées par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CG07 0473.

Cette dépense concerne l'acquisition équipements pour es ateliers du SMRA. Comme le SMRA est une unité de soutien, les dépenses capitalisables sont réparties selon une clé de répartition établie en début d'exercice. La répartition 2019 est de 50,1% pour l'Agglomération et de 49,9% pour le local. L'emplacement des points de service n'a donc pas d'impact sur le taux de répartition.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Chaque remplacement est évalué afin d'avoir des solutions les plus écoresponsables possible.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces équipements sont essentiels pour le bon fonctionnement des garages d'entretien de véhicules et des ateliers spécialisés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis de motion : Le 28 février 2019

Adoption : Le 28 mars 2019

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathia BRUNET  
Secrétaire de direction

**Tél :** 514 872-4354  
**Télécop. :** 514 872-0690

#### **ENDOSSÉ PAR**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514-872-1076  
**Télécop. :** 514-872-1095

Le : 2019-01-29



<b>Liste des équipements mécaniques et spécialisés</b>
• Appareils de levage (vérins à colonne)
• Plates-formes de levage
• Soudeuses
• Machines à laver
• Équipements de réfection d'air climatisé
• Équipements d'aspiration
• Machines à découpage numérique « CNC »
• Projecteurs pour l'hôtel de ville et événements
• Systèmes de lubrification
• Etc.

**Dossier # : 1181081021**

**Unité administrative responsable :** Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -

**Objet :** Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML - 1181081021 - Remplacement d'équip mécaniques et specialises - agglo VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-29

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET SPÉCIALISÉS**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 000 000 \$ est autorisé afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés.
2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 10 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil d'agglomération affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD1181081021

**Dossier # : 1181081021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , -
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement d'emprunt intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[GDD 1181081021 Rég. emprunt remp. équip. mécan. spéc. aggro..xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Abdelkodous YAHYAOU  
Agent comptable anlayste  
**Tél : 5148725885**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-30

Françoise TURGEON  
Conseiller(ere) budgetaire  
**Tél : 872-0946**  
**Division :** Div. Du Conseil Et Du Soutien  
Financier-Point De Service Hdv



**Dossier # : 1181179011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie

Il est recommandé au comité exécutif :

1- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée par l'agglomération;

2- d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme à compter de 2022.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables ».

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-11-02 14:34

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1181179011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet soumis s'inscrit dans le cadre du Plan d'action en développement économique du territoire « Bâtir Montréal », un des huit plans d'action mettant en œuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* . Le Plan d'action en développement économique du territoire a été approuvé par le comité exécutif le 27 juin dernier. Le Plan d'action table entre autres sur le retour du secteur manufacturier sur l'île de Montréal, sous une forme plus innovante et met l'accent sur l'accompagnement des projets d'investissement en immobilier durable. Compte tenu de la compétition internationale et également celle des territoires industriels à proximité de Montréal (en termes d'espaces et de coûts), le Plan d'action compte, parmi ses 35 actions, celle visant de mettre en place des incitatifs pour l'investissement immobilier.

Le présent dossier concerne de façon spécifique la mise en oeuvre d'un des volets nouveau Programme Investissements durables, soit le soit le Règlement sur le programme de subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables qui doit être adopté par le conseil d'agglomération.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE18 1159 (27 juin 2018) : approbation du plan d'action en développement économique du territoire 2018-2022, un des huit plans d'action mettant en oeuvre la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* .

**DESCRIPTION**

Les grands objectifs poursuivis par le nouveau programme de subventions relatif aux bâtiments industriels durables sont les suivants :

- favoriser l'investissement immobilier, particulièrement au niveau industriel
- maintenir une structure économique diversifiée
- améliorer la compétitivité de Montréal

- valoriser ou convertir le cadre bâti industriel
- prioriser les secteurs économiques à haut potentiel
- contribuer à l'accroissement de l'assiette fiscale de l'agglomération

## **Principe général**

Le programme vise à offrir aux propriétaires de bâtiments occupés par des activités économiques visées la possibilité d'obtenir, chaque année pendant 5 ans, une subvention correspondant à la hausse de la taxe foncière générale liée à la construction, la rénovation, l'agrandissement ou la démolition-reconstruction. Le bâtiment devra répondre à des exigences de technologies vertes du bâtiment.

La période d'admissibilité au programme s'étendra jusqu'au 31 décembre 2021. Une fois admissibles, les propriétaires immobiliers auront ensuite 3 ans pour réaliser leurs travaux.

## **Activités économiques visées**

- Fabrication en général
- Entretien, réparation et maintenance d'aéronefs
- Production de films, de vidéos et d'enregistrement sonore
- Architecture, génie et laboratoires d'essai
- Services spécialisés de design
- Conception de systèmes informatiques et services connexes
- Édition de logiciels de série
- Traitement et hébergement de données
- Services conseils en environnement
- Recherche et développement en science physique, en génie et en sciences de la vie
- Sièges sociaux et sièges régionaux
- Culture en serre sur le toit d'un bâtiment
- Logistique à valeur ajoutée

Il est à noter que ses activités économiques peuvent être exercées par des entreprises nonobstant leur statut juridique. Les entreprises d'économie sociale oeuvrant dans ces domaines pourront donc en bénéficier.

## **Technologies vertes du bâtiment**

Pour bénéficier de la subvention, les propriétaires devront obligatoirement rencontrer des exigences de technologie verte du bâtiment.

Ainsi, les bâtiments neufs devront répondre à une des conditions suivantes :

- Obtenir une certification LEED
- Obtenir une certification Living Building Challenge
- Obtenir une certification BREEAM
- Obtenir une certification HQE
- Obtenir une certification Passive House
- Obtenir une certification Bâtiment à carbone zéro
- Répondre aux normes du Code de construction pour bâtiment à charpente de bois

Quant aux bâtiments existants, ils devront répondre à une des conditions suivantes :

- Obtenir une certification BOMA BEST
- Répondre à une ou l'autre des conditions exigées pour un bâtiment neuf

## **Subventions :**

- La subvention principale consiste à verser au propriétaire du bâtiment industriel un montant égal à 100% de l'augmentation de la taxe foncière générale découlant de l'exécution des travaux admissibles pour les 3 premières années, à 80% pour la 4e année, à 60% pour la 5e année avec un plafond annuel fixé à 1 000 000 \$
- Une subvention additionnelle permet de porter les versements à 100% de l'augmentation de la taxe foncière générale pour les 4e et 5e années si le bâtiment obtient une certification Bâtiment à carbone zéro ou s'il est situé dans un secteur géographique clé établi dans le cadre de la vision du Plan d'action en développement économique du territoire. Les territoires géographiques clés pourront être identifiés ultérieurement à l'adoption du règlement par ordonnance du comité exécutif.

Il est à noter que les contributions prévues à la section des aspects financiers constituent des enveloppes budgétaires maximales et que toute demande d'admissibilité entraînant potentiellement un dépassement des budgets alloués ne pourra pas être déclarée admissible. De plus, le projet de règlement soumis prévoit que le comité exécutif pourra mettre fin au programme au moyen d'une ordonnance.

Soulignons que le projet de règlement donne des pouvoirs d'ordonnance au comité exécutif, or la délégation d'un pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif est une décision qui doit être appuyée sur la double majorité des voix, c'est-à-dire, qu'elle doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale (la Ville de Montréal) et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées.

## **JUSTIFICATION**

Plusieurs facteurs motivent l'opportunité d'intervenir pour soutenir l'investissement immobilier, particulièrement dans le domaine industriel. Ils sont :

- de maintenir une structure économique diversifiée, de créer et de maintenir des emplois
- améliorer la compétitivité et l'attractivité de Montréal face aux autres villes de la région et au niveau international
- valoriser ou convertir le cadre bâti industriel afin de les adapter aux besoins actuels des entreprises innovantes
- prioriser les secteurs économiques à haut potentiel identifiés à la Stratégie de développement économique
- contribuer à l'accroissement de l'assiette fiscale de l'agglomération

De plus, le programme répond à plusieurs principes soutenant l'action municipale en développement économique du territoire identifiés au Plan d'action en développement économique du territoire « Bâtir Montréal » et les principaux défis qui y sont considérés, soit :

- soutenir les projets d'investissement durables dans les pôles économiques identifiés en misant sur les secteurs à haut potentiel
- soutenir l'implantation de projets structurants dans les secteurs économiques à haut potentiel
- saisir les opportunités afin d'accélérer le développement des pôles économiques
- mieux intégrer le concept de développement durable dans le développement économique du territoire



- accélérer retour du secteur manufacturier amorcé sur l'île de Montréal, sous une forme plus innovante
- contrer la compétition des territoires industriels à proximité de Montréal (en termes d'espaces et de coûts)

Cette responsabilité serait entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne l'aide à l'entreprise qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions de l'agglomération totaliseront au maximum 43 598 000 \$ entre 2019 et 2030. La ventilation annuelle est présentée ci-dessous

ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
<b>BUDGET</b>	1,018	2,162	3,958	4,591	8,004	7,235	5,995	4,686	3,136	1,545	1,196	0,072	43,598
	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$	M\$

En contrepartie, les investissements privés à la rénovation devraient totaliser environ 366 000 000 \$ et l'impact foncier du programme devrait être équivalent à ces investissements à terme.

La programmation de l'entente de 150 M\$ entre le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et la Ville de Montréal couvrira la totalité du financement nécessaire jusqu'au 31 décembre 2021. Au delà de cette date, à moins qu'une nouvelle entente avec le Gouvernement du Québec soit conclue, le financement du programme sera assumé par l'utilisation des disponibilités budgétaires restantes libérées par le PR@M-Industrie étant donné l'utilisation qui en a été prévue dans le cadre du financement du volet d'agglomération du Programme de soutien aux artères commerciales en transformation (dossier décisionnel 1181179010).

Ainsi, le financement du programme par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie à compter de 2022 se fera selon les paramètres identifiés ci-dessous. Les disponibilités budgétaires restantes pourront financer d'autres programmes.

ANNÉE	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>DISPONIBILITÉS BUDGÉTAIRES RESTANTES AU PR@M-INDUSTRIE APRÈS DOSSIER 1181179010</b>	<b>5,613 M\$</b>	<b>8,005 M\$</b>	<b>11,370 M\$</b>	<b>11,580 M\$</b>	<b>12,194 M\$</b>	<b>13,383 M\$</b>	<b>14,014 M\$</b>	<b>14,264 M\$</b>	<b>14,264 M\$</b>
<b>UTILISATION EN DÉPENSES D'AGGLOMÉRATION</b>	4,591 M\$	8,004 M\$	7,235 M\$	5,995 M\$	4,686 M\$	3,136 M\$	1,545 M\$	1,196 M\$	0,072 M\$
<b>DISPONIBILITÉS BUDGÉTAIRES RESTANTES</b>	1,022 M\$	0,001 M\$	4,135 M\$	5,585 M\$	7,508 M\$	10,247 M\$	12,469 M\$	13,068 M\$	14,192 M\$

Il est à noter que ces subventions ne représentent pas une dépense nette pour la Ville, mais plutôt un manque à gagner. Le programme est conçu de manière à ce que la Ville renonce momentanément aux revenus liés à l'augmentation de la taxe foncière générale tout en récoltant progressivement les produits des taxes spécifiques, des tarifications et des revenus de permis.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu du fait que le Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables encourage des investissements dans des initiatives innovantes et durables et puisque les travaux couverts par la subvention devront faire appel à des technologies vertes du bâtiment, le programme s'inscrit dans le principe qui vise la réduction des gaz à effet de serre.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas adopter le règlement aura pour effet de ne pas mettre en application le Programme de subventions relatif aux bâtiments industriels durables.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est en cours d'élaboration avec la collaboration du Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mise en oeuvre du programme.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

François-Xavier TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-10-22

Alain MARTEL  
Conseiller en développement économique

**Tél :** 514 872-8508  
**Télécop. :** 514 872-0049

Josée CHIASSON  
Directrice mise en valeur des pôles  
économiques

**Tél :** 514 868-7610  
**Télécop. :**

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Véronique DOUCET  
Directrice

**Tél :** 514 872-3116  
**Approuvé le :** 2018-11-02

**Dossier # : 1181179011**

**Unité administrative responsable :** Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques

**Objet :** Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AG - 1181179011 - subventions programme investissements durables Modifié 17-12-2018.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Annie GERBEAU  
Avocate  
**Tél : 514-872-3093**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-12-17

Annie GERBEAU  
Avocate  
**Tél : 514-872-3093**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL**  
**RÈGLEMENT**  
**RCG 18-XXX**

**RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS RELATIVES AU PROGRAMME  
INVESTISSEMENTS DURABLES, VOLET BÂTIMENTS INDUSTRIELS  
DURABLES**

Vu les articles 82 à 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

**SECTION I**  
**DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION**

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« activité industrielle » : toute activité mentionnée dans :

- 1° le groupe 1114 à condition que l'activité soit exercée sur le toit d'un bâtiment;
- 2° les secteurs 31 à 33 à l'exclusion des classes 311611 et 311614 sauf la préparation de la viande et des sous-produits de la viande provenant de carcasses, du groupe 3161, du sous-secteur 324, de la classe 32592 et du groupe 3311;
- 3° les classes 48819 et 48899;
- 4° le groupe 5112, les classes 51211 et 51219, le groupe 5122 et le sous-secteur 518;
- 5° les classes 54131 à 54133, la classe 54138, les groupes 5414 à 5415, la classe 54162, la classe 54171 et la classe 56191;

du « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) »  
Canada 2017 version 2.0, publiée par Statistique Canada;

« bâtiment industriel » :

- 1° un bâtiment ou une unité d'évaluation possédée en copropriété divise, occupé par une ou plusieurs entreprises, où sont exercées des activités industrielles, en autant que les règlements d'urbanisme applicables autorisent l'usage existant autrement qu'en vertu de droits acquis;
- 2° un groupe de bâtiments situés dans un même îlot ou dans des îlots distincts vis-à-vis l'un de l'autre ou de biais l'un par rapport à l'autre, occupés par une même entreprise, et où est exercée une même activité industrielle, en autant que les règlements d'urbanisme applicables autorisent l'usage existant autrement qu'en vertu de droits acquis;
- 3° un bâtiment ou un groupe de bâtiments situé dans un même îlot ou dans des îlots distincts vis-à-vis l'un de l'autre ou de biais l'un par rapport à l'autre, occupé par une ou plusieurs entreprises et servant à des fins d'administration ou de recherche et développement reliées aux activités industrielles exercées par ces entreprises dans d'autres bâtiments situés dans l'agglomération de Montréal, en autant que les règlements d'urbanisme applicables autorisent l'usage existant autrement qu'en vertu de droits acquis;
- 4° un bâtiment ou une unité d'évaluation possédée en copropriété divise, occupé par une ou plusieurs entreprises, où sont exercées des activités dont le but principal consiste à fournir à au moins un établissement affilié situé à l'extérieur de l'île de Montréal des services de gestion générale et de soutien administratif;

« certification Bâtiment à carbone zéro » : certification accordée par le Conseil du bâtiment durable du Canada à des bâtiments faisant la preuve d'un bilan carbone zéro;

« certification BOMA BEST » : certification accordée par l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles du Canada à des bâtiments respectant des normes de performance et de gestion environnementale;

« certification BREEAM » : certification accordée par BRE Group, BREEAM USA ou BREEAM Canada à des bâtiments respectant des performances environnementales, sociales et économiques;

« certification HQE » : certification Haute Qualité Environnementale accordée par Écobâtiment à des bâtiments respectant des performances environnementales et un système de gestion environnementale de projet;

« certification LEED Canada » : certification accordée par le Conseil du bâtiment durable du Canada à des bâtiments respectant des normes de performance élevées en matière de responsabilité environnementale et d'efficacité énergétique;

« certification Living Building Challenge » : certification accordée par le Conseil du bâtiment durable du Canada à des bâtiments respectant des normes de durabilité de l'environnement bâti;

« certification Passive House » : certification accordée par le Canadian Passive House Institute à des bâtiments dont la consommation énergétique par unité de surface est très faible;

« Code » : le Code de construction (RLRQ, chapitre B-1.1., r.2);

« démolition-reconstruction » : la démolition complète d'un bâtiment et son remplacement par un bâtiment industriel neuf;

« directeur » : le directeur du Service du développement économique ou son représentant;

« propriétaire » : propriétaire au sens que lui donne l'article 1 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) ainsi que le locataire ou l'occupant d'un bâtiment industriel inscrit au rôle d'évaluation foncière en vertu de l'article 208 de cette Loi;

« taxe foncière générale » : la taxe foncière générale, imposée par le conseil de la ville liée où est situé le bâtiment industriel, applicable sur le bâtiment uniquement, pour chaque exercice financier visé;

« secteur géographique clé » : un secteur désigné en vertu d'une ordonnance dûment adoptée en vertu du présent règlement et auquel s'applique le présent règlement;

« travaux admissibles » : les travaux de construction, de démolition- reconstruction, de reconstruction, de rénovation ou d'agrandissement non visés par d'autres subventions ou par d'autres programmes de subvention ou de crédits de taxes de la Ville.

2. Un bâtiment appartenant à la Couronne du chef du Canada ou du chef de la Province ou à l'un de leurs mandataires, ou pris à bail par la Couronne du chef du Canada ou du chef de la Province ou par l'un de leurs mandataires, ne constitue pas un bâtiment industriel au sens de l'article 1 à moins qu'il n'appartienne à un tel mandataire, dûment assujetti au paiement de la taxe foncière générale grevant ce bâtiment, ou ne soit pris à bail par lui.

## **SECTION II**

### **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

#### **SOUS-SECTION 1**

##### **PRINCIPE GÉNÉRAL**

3. Il est octroyé au propriétaire d'un bâtiment industriel :

1<sup>o</sup> en considération de travaux admissibles effectués sur ce bâtiment, une subvention en argent, si l'une des conditions suivantes est rencontrée :

a) pour un bâtiment neuf :

- i) une certification LEED a été émise à l'égard de ce bâtiment;
  - ii) une certification Living Building Challenge a été émise à l'égard de ce bâtiment;
  - iii) une certification BREEAM a été émise à l'égard de ce bâtiment;
  - iv) une certification HQE a été émise à l'égard de ce bâtiment;
  - v) une certification Passive House a été émise à l'égard de ce bâtiment;
  - vi) une certification Bâtiment à carbone zéro a été émise à l'égard de ce bâtiment;
  - vii) une certification signée par une personne habilitée à ce faire par la loi confirmant que ce bâtiment est conforme à la norme CSA086-2014 du Code a été émise.
- b) pour un bâtiment existant :
- i) une certification BOMA BEST a été émise à l'égard de ce bâtiment;
  - ii) une certification décrite au sous-paragraphe a) du paragraphe 1° a été émise à l'égard de ce bâtiment.
- 2° en considération de travaux admissibles effectués sur ce bâtiment, une subvention additionnelle en argent, si l'une des conditions suivantes est rencontrée :
- a) une certification Bâtiment à carbone zéro a été émise à l'égard de ce bâtiment;
  - b) le bâtiment est situé dans un secteur géographique clé.
- 3° le montant de la subvention, auquel s'ajoute celui de la subvention additionnelle, le cas échéant, ne peut excéder le coût réel des travaux admissibles.

Pour être admissible, toute demande de subvention visée au présent règlement doit être présentée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **SOUS-SECTION 2**

### **ORDONNANCES**

**4.** Le comité exécutif de Montréal peut, par ordonnance,

- 1° désigner un ou plusieurs secteurs géographiques clés, au moyen d'un plan ou en indiquant les rues et parties de rues du territoire visé;



2° fixer la date prévue au deuxième alinéa de l'article 3 au-delà du 1<sup>er</sup> janvier 2022;

3° mettre fin au programme de subvention prévu au présent règlement.

### **SOUS-SECTION 3**

#### **EXCLUSION**

5. Aucune subvention n'est octroyée dans le cadre du présent règlement :

1° pour des travaux qui ont débuté avant la date à laquelle la demande de subvention est déclarée admissible en vertu de l'article 7;

2° pour des travaux visés par d'autres subventions ou par d'autres programmes de subvention de la Ville.

### **SECTION III**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION**

6. Toute demande, visant l'obtention de toute subvention prévue au présent règlement, doit être présentée, par le propriétaire du bâtiment industriel, au directeur au moyen du formulaire fourni par la Ville. Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

1° un document établissant qu'il est le dernier propriétaire inscrit au registre foncier de l'immeuble visé par la demande;

2° un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom, le cas échéant;

3° une copie de toute demande de permis visant les travaux admissibles.

### **SECTION IV**

#### **ADMISSIBILITÉ DE LA DEMANDE**

7. Lorsque les formalités prévues à l'article 6 sont remplies et que l'étude de la demande permet d'établir qu'elle satisfait aux exigences du présent règlement, le directeur déclare admissible la demande de subvention. Dans le cas contraire, la demande est refusée.

Le directeur informe le propriétaire, par écrit, de l'approbation ou du refus de sa demande dans les 40 jours ouvrables de la réception de la demande. Si la demande est déclarée admissible, cet avis indique la date de l'avis d'admissibilité.

Le propriétaire dispose de 36 mois pour effectuer les travaux admissibles à compter de la date de l'avis d'admissibilité de la demande.

Aucune subvention n'est versée si elle n'a pas fait l'objet de l'avis prévu au deuxième alinéa.

## **SECTION V**

### **SUBVENTION**

#### **SOUS-SECTION 1**

##### **MONTANT DE LA SUBVENTION**

**8.** Sous réserve de l'article 9, la subvention prévue au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 3 consiste à verser au propriétaire du bâtiment industriel :

- 1° un montant égal à 100 % de l'augmentation de la taxe foncière générale découlant de l'exécution des travaux admissibles pour les trois premiers exercices financiers;
- 2° un montant égal à 80 % de l'augmentation de la taxe foncière générale découlant de l'exécution des travaux admissibles pour le quatrième exercice financier;
- 3° un montant égal à 60 % de l'augmentation de la taxe foncière générale découlant de l'exécution des travaux admissibles pour le cinquième exercice financier;
- 4° un montant égal à 100 % de l'augmentation de la taxe foncière générale découlant de l'exécution des travaux admissibles pour le sixième exercice financier.

Le sixième versement n'est pas versé au propriétaire du bâtiment industriel lorsque la date de prise d'effet de la modification du rôle foncier reflétant l'augmentation des taxes foncières découlant des travaux admissibles est le 1<sup>er</sup> janvier.

La subvention est versée sur une période de 5 ou 6 exercices financiers consécutifs, selon le cas, à compter de celui durant lequel l'augmentation des taxes foncières découlant des travaux admissibles survient.

Pour le premier exercice, la subvention est calculée proportionnellement au nombre de jours de cet exercice écoulés depuis la date de la modification du rôle foncier reflétant l'augmentation. Pour le sixième exercice, la subvention est calculée proportionnellement au nombre de jours de cet exercice écoulés jusqu'à la date anniversaire de cette modification.

**9.** Le montant maximal de subvention qui peut être versé pour un exercice financier est de 1 000 000 \$.

#### **SOUS-SECTION 2**

##### **CONDITIONS DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

**10.** Préalablement au premier versement de toute subvention, le propriétaire doit fournir au directeur les documents suivants :

- 1° une copie de tout permis visant les travaux admissibles;
- 2° une attestation de la fin des travaux admissibles par une personne habilitée à ce faire par la loi;
- 3° un formulaire d'attestation de propriété et d'utilisation du bâtiment fourni par la Ville, dûment rempli et signé par le propriétaire;
- 4° un document établissant le mandat de toute personne agissant en son nom, le cas échéant;
- 5° une copie du certificat d'évaluation émis en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);
- 6° une copie de tout document attestant du respect des conditions établies au paragraphe 1° de l'article 3.

Préalablement à chacun des quatre ou cinq versements, selon le cas, suivant le premier, le propriétaire doit se conformer aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa et, à la suite de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation foncière, il doit fournir au directeur une copie de l'avis d'évaluation expédié en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

**11.** Après la fin des travaux et sur production de tous les documents exigés à l'article 10, le directeur autorise le versement de la subvention conformément à l'article 8. La date où le directeur autorise le versement de la subvention constitue la date d'échéance pour le versement annuel de la subvention.

## **SECTION VI**

### **SUBVENTION ADDITIONNELLE**

#### **SOUS-SECTION 1**

##### **MONTANT DE LA SUBVENTION ADDITIONNELLE**

**12.** La subvention additionnelle prévue au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 3 consiste à verser au propriétaire du bâtiment industriel :

- 1° un montant égal à 20 % de l'augmentation de la taxe foncière générale découlant de l'exécution des travaux admissibles pour le quatrième exercice financier;
- 2° un montant égal à 40 % de l'augmentation de la taxe foncière générale découlant de l'exécution des travaux admissibles pour le cinquième exercice financier.

La subvention additionnelle est versée sur une période de deux exercices financiers consécutifs.

## **SOUS-SECTION 2**

### **CONDITIONS**

**13.** L'article 9, le deuxième alinéa de l'article 10 et l'article 11 s'appliquent à chacun des versements qui font l'objet de cette subvention additionnelle.

## **SECTION VII**

### **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**

**14.** Lorsqu'un bâtiment ou une partie de celui-ci, pour lequel une demande de subvention a été déclarée admissible en vertu de l'article 7 ou pour lequel le versement de la subvention a été autorisé en vertu de l'article 11, change de propriétaire, le nouveau propriétaire peut bénéficier des mêmes droits que le propriétaire précédent s'il assume toutes les obligations découlant du présent règlement.

**15.** La perte de valeur foncière d'un bâtiment industriel résultant de dommages importants au bâtiment industriel, n'entraîne pas l'annulation automatique des versements non échus de toute subvention prévue au présent règlement, en autant que ces dommages ne peuvent être attribuables à une faute du propriétaire.

Les versements non encore échus pourront être versés au propriétaire à compter de la date de prise d'effet d'un nouveau certificat émis en vertu de la la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) démontrant que la valeur foncière du bâtiment reconstruit est égale ou supérieure à la valeur foncière inscrite au certificat d'évaluation remis à la Ville conformément au paragraphe 5° de l'article 10. Le calcul des versements de subvention non encore échus sera basé sur la valeur foncière inscrite à ce certificat d'évaluation remis conformément au paragraphe 5° de l'article 10.

**16.** Si, au plus tard 3 ans et 6 mois après la date de l'avis d'admissibilité prévu à l'article 7, le propriétaire n'a pas fourni tous les documents requis en vertu de l'article 10, il est déchu de son droit d'obtenir toute subvention demandée en vertu du présent règlement, en autant que le retard à fournir les documents requis n'est pas attribuable à la Ville de Montréal ou à un des organismes responsables d'émettre les certifications ou confirmations exigées en vertu du paragraphe 1° de l'article 3.

**17.** Le versement de toute subvention prévue au présent règlement est suspendu tant que le propriétaire est en défaut de rendre des travaux visés par le présent règlement conformes au Code et aux exigences réglementaires applicables à ces travaux dans le cas où les travaux admissibles ont été exécutés en dérogation de Code et de ces règlements.

Aucun intérêt ni aucune forme de compensation ne peuvent être réclamés à la Ville en compensation de cette suspension de paiement.

**18.** Si la valeur foncière de l'immeuble visé par toute subvention prévue au présent règlement fait l'objet, après l'émission des comptes de la taxe foncière générale reflétant l'augmentation de la valeur foncière découlant des travaux admissibles, d'une

demande de révision administrative en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1), le versement de toute subvention est retardé jusqu'à ce que l'évaluateur ait rendu sa décision ou jusqu'à ce qu'une entente ait été conclue selon la loi ou, le cas échéant, jusqu'à ce que le Tribunal administratif du Québec ait rendu sa décision. En cas d'appel d'une telle décision, le versement est retardé jusqu'à ce qu'un jugement final mette fin à toute contestation de la valeur de l'immeuble visé.

**19.** Toute fausse représentation, tentative de fraude ou fraude entraînent l'annulation de toute subvention prévue par le présent règlement. Dans un tel cas, toute somme versée en application du présent règlement, sous la forme d'une subvention, doit être remboursée au comptant à la Ville, avec intérêts et frais.

**20.** Le propriétaire d'un bâtiment industriel visé par la demande de subvention ne peut s'opposer à une inspection de ce bâtiment, sous peine de l'annulation définitive de cette demande.

## **SECTION VIII**

### **DURÉE DU PROGRAMME**

**21.** Le programme de subvention prévu au présent règlement prend fin à celle des dates suivantes qui survient la première :

- 1° la date à laquelle, selon un avis du trésorier de la Ville, les fonds affectés au programme sont épuisés;
- 2° la date déterminée par ordonnance selon le paragraphe 3° de l'article 4 du présent règlement.

-----

GDD 1181179011

**Dossier # : 1181179011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement sur le programme de subventions relatives au Programme investissements durables, volet bâtiments industriels durables - Financer le Programme, à compter de 2022, par l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1181179011 Bâtiment durable.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Mohamed OUALI  
Préposé au budget  
**Tél : 514 872-4254**

En collaboration avec  
Isabelle Fortier  
514 872-9366

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-11-01

Yves COURCHESNE  
Directeur de service finances et trésorier  
**Tél : 514-872-6630**

**Division : Service des finances**



**Dossier # : 1188212001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESH
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$.

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$.

**Signé par** Peggy BACHMAN **Le** 2019-02-05 09:48

**Signataire :**

Peggy BACHMAN

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1188212001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 adopté par le conseil d'agglomération, l'Administration prévoit des investissements pour la construction de quatre centres de traitement des matières organiques (CTMO) et un centre pilote de prétraitement (CPP) sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Le Service de l'environnement doit faire adopter les règlements d'emprunt nécessaires afin de pouvoir financer une partie de ces infrastructures.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0634 - 29 novembre 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG17 0395 - 24 août 2017 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter l'emprunt de 125 000 000 \$ pour un total de 295 000 000 \$.

CG13 0092 - 21 mars 2013 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt modifiant le règlement d'emprunt RCG 13-006 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$. Ce règlement permettra notamment de réaliser une portion des dépenses suivantes :

- l'acquisition des terrains;
- l'aménagement des terrains incluant la décontamination, les infrastructures souterraines, l'aménagement d'aire de circulation, l'éclairage, les clôtures, etc.;
- la conception et les travaux de construction d'une partie des CTMO;



- l'acquisition et l'installation des équipements de procédé;
- les services professionnels pour l'ensemble des travaux;
- les travaux d'égouts et d'aqueduc à Montréal-Est;
- la main d'oeuvre capitalisable au projet.

## **JUSTIFICATION**

La mise en vigueur du règlement modifiant le règlement d'emprunt permettra au Service de l'environnement d'obtenir les crédits supplémentaires nécessaires pour effectuer des dépenses visant la mise en place de centres de traitement des matières organiques (CTMO) sur le territoire de l'agglomération de Montréal. L'augmentation du règlement d'emprunt tient compte de la révision du budget des projets effectuée à la suite de la réception des soumissions pour la conception et la construction de trois des CTMO (projet 50010, projet 51111 et projet 51313).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement des projets 50010, 51111, 51313, 51414 et 51212 prévus à la programmation du PTI 2019-2021 (volet agglomération). Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La construction des centres de traitement des matières organiques permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières organiques stipulés dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020. De plus, la mise en place des CTMO permettra de réduire les GES associés à la gestion des matières résiduelles.

Les centres de traitement des matières organiques viseront une certification LEED en respect de la Politique Montréal Durable 2016-2020.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non respect de l'échéancier, perte des subventions et augmentation des coûts de construction.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE: 20 février 2019

CM: 25 février 2019

CG (Avis de motion) : 28 février 2019

CG (Adoption) : 28 mars 2019

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : juin 2019

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Karine BÉLISLE, 24 janvier 2019

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

François L LAMBERT  
Ingénieur

**Tél :** 514 280-4368  
**Télécop. :**

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-01-16

Éric BLAIN  
C/d sout technique infrastructures CESM

**Tél :** 514 872-3935  
**Télécop. :**

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA  
Directeur de la gestion des matières résiduelles  
**Tél :** 514 868-8765  
**Approuvé le :** 2019-01-30

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE  
Directeur  
**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2019-01-31

**Dossier # : 1188212001**

**Unité administrative responsable :** Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESH

**Objet :** Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AGT - 1188212001 - Règl modif Règl RCG 13-006 Centres matière organique-VF2.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-23

Ariane GAUDETTE TURYN  
Avocate  
**Tél : 514-872-6877**  
**Division :** Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 295 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LA RÉALISATION DES CENTRES DE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE ET UN CENTRE PILOTE DE PRÉTRAITEMENT (RCG 13-006) AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 330 800 000 \$**

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le titre du Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) est modifié par le remplacement de « 295 000 000 \$ » par « 330 800 000 \$ ».
2. L'article 1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 295 000 000 \$ » par « 330 800 000 \$ ».

---

GDD1188212001

**Dossier # : 1188212001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESH
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[1188212001 Info comptable.xlsx](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Jean-François BALLARD  
Préposé au budget  
**Tél :** (514) 872-5916

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-24

Louise B LAMARCHE  
Professionnelle-Chef d'équipe  
**Tél :** 514 872-6538  
**Division :** Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



**Dossier # : 1192837001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé."

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-02-05 09:30

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192837001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal, par le biais de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021, prévoit accorder à la Société du parc Jean-Drapeau, 27,9 M\$ pour l'année 2019 dont 15 M\$ a déjà été accordé lors du précédent règlement d'emprunt et 15,8 M\$ pour l'année 2020, pour un total de 28,7 M\$, afin d'assurer la pérennité des installations, la sécurité des employés, des usagers et des visiteurs.

Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintenance d'actifs)

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. 1,7 million de visiteurs fréquentent annuellement le parc Jean-Drapeau, soit pour ses installations (Complexe aquatique, plage Jean-Doré, La Biosphère, Bassin olympique, circuit Gilles-Villeneuve, etc.), soit pour la tenue de plus de 60 événements et activités (Fête des neiges, Week-ends du Monde, Piknic Électronik, Osheaga, Heavy Mtl, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts.

Afin de réaliser sa mission et d'assurer le bon déroulement des activités et des événements majeurs en toute sécurité pour les employés et les usagers, la Société doit offrir des installations et des infrastructures adéquate.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0634 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

CG18 0133 Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 48 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé."

CG17 0166 Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet

de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé."

## DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 28,7 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour les années 2019 et 2020, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération.

Actuellement trois types d'actifs sont concernés par les travaux visant la sécurité des lieux : les bâtiments et installations, les aménagements extérieurs, le mobilier urbain et les équipements.

## JUSTIFICATION

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de maintien d'actifs de la Société du parc Jean-Drapeau.

La Société doit réaliser ces travaux afin d'assurer la sécurité des sites et le bon déroulement des activités et événements.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme de maintien de l'actif immobilisé prévu à la programmation du PTI 2019-2021.

Le montant de 28,7 M\$ provenant du budget d'investissements dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 se répartit comme suit :

Numéro de Projet	Numéro de sous-projet	Description	Numéro de projet Simon	Investissement 2019	Investissement 2020
43010	1143010002	Bâtiments	135814	14 300 000 \$	5 700 000 \$
43010	1143010003	Aménagements	135816	11 950 000 \$	8 300 000 \$
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	1 650 000 \$	1 800 000 \$
CG18 0133 Règlement d'emprunt de 48,4 M\$			Sous-total	27 900 000 \$ (15 000 000 \$)	
			Total	12 900 000 \$	15 800 000 \$

La période de financement ne doit pas excéder vingt (20) ans.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les techniques, les matériaux et les matériels utilisés respecteront les normes environnementales en vigueur tout en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)



L'adoption de ce règlement d'emprunt est requis pour permettre la réalisation des projets visés, la sécurité des employés et des usagers, ainsi que le bon déroulement des activités et des événements se déroulant au parc Jean-Drapeau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : Février 2019

Adoption : Mars 2019

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François J MATHIEU  
conseiller en gestion des ressources financières

**Tél :** 872-2648  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Ronald CYR  
Directeur

**Tél :**  
**Télécop. :**

Le : 2019-01-31

514 872-5574

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Ronald CYR  
Directeur

**Tél :** 514 872-5574

**Approuvé le :** 2019-01-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Ronald CYR  
Directeur

**Tél :** 514 872-5574

**Approuvé le :** 2019-01-31

**Dossier # : 1192837001**

**Unité administrative responsable :**

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

**Objet :**

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML - 1192837001 - Actif immobilisé Jean-Drapeau VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-01

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 28 700 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS ET DES ÉQUIPEMENTS DU PARC JEAN-DRAPEAU, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 28 700 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**Dossier # : 1192837001**

**Unité administrative responsable :**

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

**Objet :**

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé.

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Virement crédit - GDD 1192837001.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Maryse CANUEL  
Agent(e) comptable analyste

**Tél :** 514 868-4439

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-04

Daniel D DESJARDINS  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514 872-5597

**Division :** Service des finances - Division du  
conseil et du soutien financier  
Point de service Brennan



**Dossier # : 1192837002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du Parc Jean-Drapeau".

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ pour le financement de la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du Parc Jean-Drapeau".

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2019-02-05 09:30

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1192837002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du Parc Jean-Drapeau".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2017, la Société du parc Jean-Drapeau a développé un plan maître forestier afin de protéger, améliorer et développer sa canopée. Ce plan de revitalisation est en vigueur depuis 2017 et se déploiera sur plusieurs années et prendra aussi en considération la lutte à l'agrile du frêne.

Le plan maître forestier a pour objectif principal de revitaliser la canopée des Îles et de lutter contre l'agrile du frêne. Ce plan a également pour but de positionner la Société du parc Jean-Drapeau en terme de développement durable ainsi qu'à réduire les impacts des changements climatiques.

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 1,2 M \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du Plan maître forestier de la SPJD.

- Plantations sur les Îles de la Société du parc Jean-Drapeau sur le territoire public.
- Protéger, améliorer, développer et revitaliser la canopée selon le Plan maître forestier.
- Lutte à l'agrile du frêne sur le territoire public des Îles du parc Jean-Drapeau.

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra à la SPJD d'obtenir les crédits nécessaires pour réaliser les travaux prévus à son Plan maître forestier de 2019, 2020 et 2021. Par ailleurs, l'adoption du règlement d'emprunt permettra d'intensifier les plantations dans les sections les plus sensibles selon les prévisions du Plan maître forestier et de maintenir un couvert forestier dans les milieux boisés où se trouvent des concentrations de frênes. Ceci est essentiel afin d'atteindre l'objectif du Plan de développement durable de la

collectivité montréalaise 2010-2015 reconduit par Montréal durable 2016-2020 de revitaliser la canopée du Parc particulièrement dans un contexte où plane la menace d'un recul de cet indice par la présence de l'agrile du frêne dans la métropole.

La période de financement de cet emprunt est de cinq ans.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG18 0634 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 1,2 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour financer la revitalisation de la canopée du parc Jean-Drapeau pour les années 2019 à 2021, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de revitalisation de la canopée du parc Jean-Drapeau. La Société doit réaliser ces travaux afin d'assurer la pérennité de son couvert forestier tel que recommandé par le plan maître forestier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme de revitalisation de la canopée prévu à la programmation du PTI 2019-2021.

<b>Numéro de Projet</b>	<b>Description</b>	<b>Numéro de projet Simon</b>	<b>Investissement 2019</b>	<b>Investissement 2020</b>	<b>Investissement 2021</b>
43012	Canopée		400 000 \$	400 000 \$	400 00 \$

La période de financement de ce programme ne doit pas excéder vingt (20) ans.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce Plan a également pour but de positionner la SPJD en terme de développement durable ainsi qu'à réduire les impacts des changements climatiques.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce règlement d'emprunt est requis pour permettre la réalisation du Plan maître forestier du parc Jean-Drapeau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : Février 2019

Adoption : Mars 2019

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.



## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François J MATHIEU  
Directeur de l'administration

**Tél :** 872-7326  
**Télécop. :**

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-01-31

Ronald CYR  
Directeur

**Tél :** 514 872-5574  
**Télécop. :**

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Ronald CYR  
Directeur  
**Tél :** 514 872-5574  
**Approuvé le :** 2019-01-31

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Ronald CYR  
Directeur  
**Tél :** 514 872-5574  
**Approuvé le :** 2019-01-31

**Dossier # : 1192837002**

**Unité administrative responsable :**

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

**Objet :**

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du Parc Jean-Drapeau".

**SENS DE L'INTERVENTION**

Document(s) juridique(s) visé(s)

---

**COMMENTAIRES**

---

**FICHIERS JOINTS**



[AML - 1192837002 - Plan maître forestier Jean-Drapeau\\_VF.doc](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-01

Anne-Marie LEMIEUX  
Avocate  
**Tél : 514-872-0136**  
**Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières**

**VILLE DE MONTRÉAL  
RÈGLEMENT  
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 200 000 \$ AFIN DE  
FINANCER LA REVITALISATION DE LA CANOPÉE DANS LE CADRE DU  
PLAN MAÎTRE FORESTIER DU PARC JEAN-DRAPEAU**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations;

À l'assemblée du \_\_\_\_\_, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 1 200 000 \$ est autorisé afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

---

GDD 1192837002

**Dossier # : 1192837002**

**Unité administrative responsable :**

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

**Objet :**

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2019-2021, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du Parc Jean-Drapeau".

**SENS DE L'INTERVENTION**

Certification de fonds

---

**FICHIERS JOINTS**



[Virement crédit - GDD 1192837002.xls](#)

---

**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Maryse CANUEL  
Agent(e) comptable analyste

**Tél :** 514 868-4439

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-04

Daniel D DESJARDINS  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

**Tél :** 514 872-5597

**Division :** Service des finances - Division du  
conseil et du soutien financier  
Point de service Brennan



**Dossier # : 1196213001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le règlement R-192 autorisant un emprunt de 5 924 374 \$ pour financer le projet Véhicules d'atelier – phase 1, pour un terme de 10 ans et modifier le programme d'immobilisations 2019-2028

**IL EST RECOMMANDÉ**

d'approuver le règlement R-192 autorisant un emprunt de 5 924 374 \$ pour financer le projet Véhicules d'atelier - phase 1, pour un terme de 10 ans et de modifier le programme d'immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01).

**Signé par** Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-02-26 12:12

**Signataire :**

Sylvain - Ext JOLY

---

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques  
Société de transport de Montréal , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1196213001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société de transport de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Transport collectif des personnes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le règlement R-192 autorisant un emprunt de 5 924 374 \$ pour financer le projet Véhicules d'atelier – phase 1, pour un terme de 10 ans et modifier le programme d'immobilisations 2019-2028

**CONTENU****CONTEXTE**

Voir pièces jointes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne - Ext BERNIER  
assistant-secrétariat corporatif

**Tél :** 514 350-0800-88207  
**Télécop. :** 514 280-6126

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-02-26

Frédéric - Ext ROUSSEL  
Secrétaire corporatif adjoint

**Tél :** 514 350-0800-85203  
**Télécop. :** 514 280-6126

- DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL  
 RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Recommandation** R-192 Véhicules d'atelier - phase 1

**D'APPROUVER** la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour ajouter dans la section autorisée du Réseau de bus le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 » pour un montant total de 5 944 374 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

**D'APPROUVER** un règlement autorisant un emprunt de 5 924 374 \$ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers pour un terme de dix (10) ans pour financer le projet « Véhicules d'atelier - phase 1 ».

**D'AUTORISER** la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 592 437 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

**LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :** \$ -

**DE responsable :** Planification et finances

Linda Lebrun --  
 Société de  
 transport de  
 Montréal

Signature numérique de  
 Linda Lebrun -- Société  
 de transport de Montréal  
 Date : 2019.01.22  
 09:47:01 -05'00'

Nom : Linda Lebrun

**DE responsable :**

Nom :

**Secrétaire de l'assemblée :**

**Sylvain Joly**  
 Secrétaire corporatif  
 Date : 2019-02-08  
 Original électronique signé numériquement.

**Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)**

- Améliorer l'expérience client     Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance     Maîtriser les finances     Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service

Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

**Modification du Programme des immobilisations 2019-2028**

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet Véhicules d'atelier - phase 1, pour le Réseau de bus, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

**Autorisation d'emprunt**

Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle et de mobilisation de ses employés.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

**Autorisation et octroi de contrat**

Président (si requis) :

Directeur  
général:

**CORIE CONFORME**  
 Me FRÉDÉRIC ROUSSEL  
 SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJONCTÉ  
 MONTRÉAL, 8/10/2019



DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

**Objet :** R-192 Véhicules d'atelier - phase 1

**Processus d'adjudication de contrat**  S/O  
**Informations sur les soumissions**

Nouveau contrat       De gré à gré       Levée d'options  
 Renouvellement       Sur invitation       Autre  
 Prolongation       Public

Nombre d'entreprises ayant  
obtenu les documents d'appel  
d'offres: \_\_\_\_\_

Nombre de soumissions  
déposées : \_\_\_\_\_

**Annexes jointes**

Analyse juridique  
 Analyse technique  
 Analyse de qualité  
 Autres annexes \_\_\_\_\_

**Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: (jj/mm/an) 21 11 2018

Comité :

Date: (jj/mm/an) \_\_\_\_\_

**Démarche, solution proposée et conclusion**

La gestion du parc possède 133 véhicules d'atelier d'une valeur approximative de 7,7 millions \$. Parmi ceux-ci, nous retrouvons des chariots élévateurs, des laveuses à plancher, des nacelles, des plates-formes élévatrices et des balais-laveurs.

Le programme de remplacement des véhicules d'atelier a pour objectif de maintenir en bon état les actifs du parc des véhicules.

Le programme de remplacement des véhicules phase 1 (2012-2016) qui a pris fin en décembre 2018 planifiait remplacer 55 véhicules d'atelier. De ce nombre, 43 ont été remplacés, 10 véhicules ont été reportés au prochain programme et 2 ont été abandonnés suite à l'optimisation et à une révision des besoins.

Le programme de remplacement des véhicules phase 2 (2017-2021) ne contient pas les véhicules d'atelier car nous avons décidé d'en faire un programme distinct.

Le présent projet Véhicules d'atelier - phase 1 prévoit pour les années 2019 à 2022 remplacer 46 véhicules dans le parc en plus de 17 additions (7 additions connues et 10 en réserve) pour un total de 63 véhicules d'atelier.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

**Développement durable / Accessibilité universelle**  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable

DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

**Préparé par :** Portefeuille de projets et investissements

Nom : Yves Jacques

Titre : Conseiller corporatif - projets

**Service :** Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Titre : Chef de division

**Objet :** R-192 Véhicules d'atelier - phase 1

**Informations financières**  S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

**Ventilation des coûts**  S/O

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2019	2020	2021 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

**Subvention, financement et certification**  S/O

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

**Certification de fonds**

Je certifie la disponibilité des fonds, s'il y a lieu

Trésorier :

Linda Lebrun --  
Société de  
transport de  
Montréal

Signature numérique de  
Linda Lebrun -- Société  
de transport de Montréal  
Date : 2019.01.22  
09:47:27 -05'00'

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: R-192 Véhicules d'atelier - phase 1

**Suite de la rubrique**

Recommandation       Exposé du besoin / PSO-2025       Subvention  
 Démarche et conclusion       Développement durable / Accessibilité universelle

Ces véhicules d'atelier sont nécessaires et essentiels pour le bon maintien des opérations.

Nombre de véhicules	2019	2020	2021	2022	Total
Remplacement	23	13	2	8	46
Addition	7				7
Addition réserve	3	3	2	2	10
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>63</b>

**La mise en place du projet permettra :**

- D'assurer le maintien en bon état des véhicules d'atelier;
- De garder l'âge moyen du parc autour de 8 ans;
- Dans la mesure du possible, de baisser notre empreinte écologique en remplaçant nos véhicules d'atelier par des véhicules électriques ou moins énergivores.


**Volet financier :**

Le coût complet du projet est de 5 944 374 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 5 924 374 \$ et d'un montant de 20 000 \$ à l'exploitation.

Dépenses capitalisables	5 913 535 \$
Frais financiers	10 839 \$
<b>Total RE</b>	<b>5 924 374 \$</b>
Dépenses à l'exploitation	20 000 \$
<b>Coût complet du projet</b>	<b>5 944 374 \$</b>

**Suite de la rubrique**

Recommandation       Exposé du besoin / PSO 2025       Subvention  
 Démarche et conclusion       Développement durable / Accessibilité universelle

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Véhicules d'atelier - phase 1	<b>Date :</b>	6 février 2019
<b>Numéro</b>	R-192	<b>Montant :</b>	RE : 5 924 374 \$

## CONTENU

### CONTEXTE

La gestion du parc possède 133 véhicules d'atelier d'une valeur approximative de 7,7 millions \$. Parmi ceux-ci, nous retrouvons des chariots élévateurs, des laveuses à plancher, des nacelles, des plates-formes élévatrices et des balais-laveurs.

Le programme de remplacement des véhicules d'atelier a pour objectif de maintenir en bon état les actifs du parc des véhicules.

Le programme de remplacement des véhicules phase 1 (2012-2016) qui a pris fin en décembre 2018 planifiait remplacer 55 véhicules d'atelier. De ce nombre, 43 ont été remplacés, 10 véhicules ont été reportés au prochain programme et 2 ont été abandonnés suite à l'optimisation et à une révision des besoins.

Le programme de remplacement des véhicules phase 2 (2017-2021) ne contient pas les véhicules d'atelier car nous avons décidé d'en faire un programme distinct.

Le projet Véhicules d'atelier - phase 1 prévoit pour les années 2019 à 2022 remplacer 46 véhicules dans le parc en plus de 17 additions (7 additions connues et 10 en réserve) pour un total de 63 véhicules d'atelier.

Ces véhicules d'atelier sont nécessaires et essentiels pour le bon maintien des opérations.

### STRATÉGIE DE RÉALISATION

À chaque année, l'équipe de la gestion du parc établit une liste de remplacements des véhicules d'atelier selon leur historique de vie respectif connu. La gestion vérifie avec le département d'entretien si le remplacement du véhicule doit être effectué ou repoussé selon son état. Par la suite, on planifie les acquisitions regroupées minimisant les appels d'offres. Chaque direction exécutive utilisatrice donne son autorisation de procéder à l'acquisition d'un véhicule pour un remplacement ou un ajout au parc.

Le processus d'acquisition, géré en mode projet, respecte le budget, le calendrier de réalisation, la conformité des livrables et assure un transfert à l'utilisateur. Il comprend l'intégration et la gestion budgétaire.

### DÉCISIONS ANTÉRIEURES


Le projet *Véhicules d'atelier - phase 1* a été présenté le :

- **21 novembre 2018** : Comité GPP – porte 2. Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation du projet.

### DESCRIPTION

Le projet *Véhicules d'atelier - phase 1* prévoit, pour les années 2019 à 2022, remplacer 46 véhicules dans le parc en plus de 17 additions (7 additions connues et 10 en réserve) pour un total de 63 véhicules d'atelier.

Nombre de véhicules	2019	2020	2021	2022	Total
Remplacement	23	13	2	8	46
Addition	7				7
Addition réserve	3	3	2	2	10
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>63</b>

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Véhicules d'atelier - phase 1	<b>Date :</b>	6 février 2019
<b>Numéro</b>	R-192	<b>Montant :</b>	RE : 5 924 374 \$

## JUSTIFICATION

La mise en place du projet permettra :

- ✓ D'assurer le maintien en bon état des véhicules d'atelier;
- ✓ De garder l'âge moyen du parc autour de 8 ans;
- ✓ Dans la mesure du possible, de baisser notre empreinte écologique en remplaçant nos véhicules d'atelier par des véhicules électriques ou moins énergivores.

## ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est de 5 944 374 \$, taxes nettes de ristournes et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe au règlement d'emprunt de 5 924 374 \$ et d'un montant de 20 000 \$ à l'exploitation.

Dépenses capitalisables	5 913 535 \$
Frais financiers	<u>10 839 \$</u>
<b>Total RE</b>	<b>5 924 374 \$</b>
Dépenses à l'exploitation	<u>20 000 \$</u>
<b>Coût complet du projet</b>	<b>5 944 374 \$</b>

## Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien à l'exploitation et aux projets de la direction Finances, ce projet est admissible à une subvention. Une demande de subvention sera déposée sous peu au MTQ qui confirmera cette qualification.

## PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 4 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Maîtriser les finances - Maîtriser la gestion de l'entente de service;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE


Le projet contribue à 3 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles.

## IMPACTS

Les risques si le projet est retardé ou n'est pas réalisé :

- Les coûts d'entretien et de location vont augmenter;
- La valeur de revente des véhicules sera réduite;
- La disponibilité des véhicules d'atelier plus spécialisés sera compromise et engendrera des problèmes opérationnels;
- La fiabilité des véhicules d'atelier diminuera et engendra des bris, des coûts et des pertes de temps.

	<b>Sommaire décisionnel du règlement</b>		
<b>Titre</b>	Véhicules d'atelier - phase 1	<b>Date :</b>	6 février 2019
<b>Numéro</b>	R-192	<b>Montant :</b>	RE : 5 924 374 \$

### CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	6 février 2019
Autorisation du RE par le MAMH	Juillet / Août 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Juillet 2019 à février 2022
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Février 2023

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

COPIE CONFORME

Me FRÉDÉRIK ROUSSEL  
 SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT  
 MONTRÉAL,

  
 8/fev/2019





**RÈGLEMENT R-192**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$) POUR FINANCER LE PROJET « VÉHICULES D'ATELIER- PHASE 1 » POUR UN TERME DE DIX (10) ANS**

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau, la Société possède dans son parc de véhicules 133 véhicules d'atelier;

ATTENDU que parmi les véhicules d'atelier, on retrouve notamment des chariots élévateurs, des nacelles automotrices, des plates-formes élévatrices, des balais mécaniques et laveuses à plancher et une mule;

ATTENDU que ces véhicules d'atelier sont nécessaires et essentiels pour le maintien des opérations de la Société;

ATTENDU qu'afin de s'assurer de la disponibilité et du maintien en bon état des véhicules d'atelier, la Société met sur pied le projet « Véhicules d'atelier- phase 1 » (ci-après le : « projet »);

ATTENDU que de façon générale, le projet prévoit pour les années 2019-2022 le remplacement de 46 véhicules d'atelier et l'addition de 17 véhicules (7 additions connues et 10 en réserve) pour un total de 63 véhicules d'atelier;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet consiste à maintenir la disponibilité du parc des véhicules d'atelier durant le renouvellement des véhicules, à garder autour de 8 ans l'âge moyen du parc et dans la mesure du possible à baisser l'empreinte écologique en remplaçant les véhicules d'atelier par des véhicules électriques ou moins énergivores;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Véhicules d'atelier- phase 1 » doit être ajouté à la rubrique « Réseau des bus » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$)** incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE- QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT DOLLARS (592 437 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

**IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-192 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;


**ARTICLE 2** La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée de **DIX (10) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE- QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'Annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

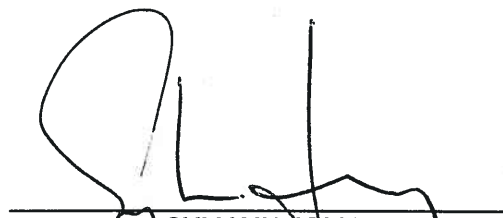
**ARTICLE 3** La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée prévue à l'article 2;

**ARTICLE 4** La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT DOLLARS (592 437 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;


**ARTICLE 5** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 6 FÉVRIER 2019

  
\_\_\_\_\_  
PHILIPPE SCHNOBB  
Président du conseil d'administration

  
\_\_\_\_\_  
SYLVAIN JOLY  
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXÉ 1

COPIE CONFORME  
Me FRÉDÉRIC ROUSSEL  
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT  
MONTRÉAL, 

6/fev/2019



**ANNEXE 1**

**SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**

**RÈGLEMENT R-192**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE  
MILLE TROIS CENT SOIXANTE- QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$) POUR FINANCER LE  
PROJET**

**« VÉHICULES D'ATELIER- PHASE 1 » POUR UN TERME DE DIX (10) ANS**

	Montant estimé	Total
<b>A) Véhicules d'atelier phase 1</b>		
Achat des véhicules d'atelier, coûts d'ingénierie, support et frais de gestion de projet incluant tous les services professionnels et autres dépenses diverses		
Main-d'œuvre interne :	337 044 \$	
Biens et services :	4 613 564 \$	<u>4 950 608 \$</u>
<b>Sous-total (avant taxes, inflation, contingences et frais financiers) :</b>		<b><u>4 950 608 \$</u></b>
Taxes nettes de ristournes	230 101 \$	
Inflation	213 722 \$	
Contingences	519 104 \$	<u>962 927 \$</u>
<b>Sous-total (Taxes nettes de ristournes, contingences et inflation) :</b>		<b><u>5 913 535 \$</u></b>
Frais financiers	10 839 \$	<u>10 839 \$</u>
<b>Sous-total (Frais financiers) :</b>		<b><u>10 839 \$</u></b>
<b>GRAND TOTAL :</b>		<b><u>5 924 374 \$</u></b>

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration  
de la Société de transport de Montréal

tenue le 6 février 2019

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2019-007 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-192 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$) POUR FINANCER LE PROJET « VÉHICULES D'ATELIER- PHASE 1 » POUR UN TERME DE DIX (10) ANS ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son réseau, la Société possède dans son parc de véhicules 133 véhicules d'atelier;

ATTENDU que parmi les véhicules d'atelier, on retrouve notamment des chariots élévateurs, des nacelles automotrices, des plates-formes élévatrices, des balais mécaniques et laveuses à plancher et une mule;

ATTENDU que ces véhicules d'atelier sont nécessaires et essentiels pour le maintien des opérations de la Société;

ATTENDU qu'afin de s'assurer de la disponibilité et du maintien en bon état des véhicules d'atelier, la Société met sur pied le projet « Véhicules d'atelier- phase 1 » (ci-après le : « projet »);

ATTENDU que de façon générale, le projet prévoit pour les années 2019-2022 le remplacement de 46 véhicules d'atelier et l'addition de 17 véhicules (7 additions connues et 10 en réserve) pour un total de 63 véhicules d'atelier;

ATTENDU que de façon spécifique, le projet consiste à maintenir la disponibilité du parc des véhicules d'atelier durant le renouvellement des véhicules, à garder autour de 8 ans l'âge moyen du parc et dans la mesure du possible à baisser l'empreinte écologique en remplaçant les véhicules d'atelier par des véhicules électriques ou moins énergivores;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation du projet;

ATTENDU que le projet « Véhicules d'atelier- phase 1 » doit être ajouté à la rubrique « Réseau des bus » au « Programme des immobilisations 2019-2028 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts du projet à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$) incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE- QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT DOLLARS (592 437 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption;

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger  
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de modifier le livre PI 2019-2028, afin d'ajouter le projet « Véhicule d'atelier- phase 1 », sous la rubrique « Secteur bus» pour un montant total de 5 944 374 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;
- 2° d'adopter le « Règlement R-192 autorisant un emprunt de **CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE- QUATORZE DOLLARS (5 924 374 \$)** pour financer le projet « Véhicule d'atelier- phase 1 » », pour un terme de dix (10) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;
- 4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT DOLLARS (592 437 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée.  
Seul le texte inscrit au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration  
à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

**Me Frédérick Roussel**

Secrétaire corporatif adjoint

Date : 2019-02-07

Original électronique signé numériquement. Vérifiez avec ConSignO Desktop ou Adobe Acrobat Reader.



**Dossier # : 1190640001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'habitation , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans; reconduire les mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne à titre de membres du conseil pour une période de trois ans.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation,  
je recommande :

- d'approuver la nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration, pour un mandat de trois ans, à compter du 22 avril 2019;
- de reconduire le mandat de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne, pour une période de trois ans, à compter du 22 avril 2019.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2019-03-05 13:37

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1190640001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'habitation , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Logement social et aide aux sans-abri
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans; reconduire les mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne à titre de membres du conseil pour une période de trois ans.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est un organisme qui gère et développe du logement social et abordable pour les personnes et familles à faible revenu ou à revenu modéré. Il a été créé par lettres patentes émises le 8 mai 2001, à la requête de la Société d'habitation du Québec (SHQ), au nom de la Ville de Montréal. La mission de l'OMHM est d'améliorer les conditions de vie de ses locataires en offrant des logements et des services de qualité tout en favorisant leur participation citoyenne.

40 000 personnes résident dans les quelque 23 000 logements du parc immobilier HLM et de logements abordables de l'OMHM et environ 15 000 autres dans des logements appartenant à des propriétaires privés ou sans but lucratif, sous convention avec l'OMHM dans le cadre de programmes de supplément au loyer.

Les lettres patentes de l'OMHM prévoient que le conseil d'administration est composé de neuf (9) membres :

- Cinq (5) sont nommés par le conseil d'agglomération;
- Deux (2) sont élus par l'ensemble des locataires de l'Office, conformément à la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., Chapitre S-8) et ses amendements;

- Deux (2) sont nommés par le ministre responsable de la Société d'habitation du Québec (SHQ), après consultation parmi les groupes socio-économiques les plus représentatifs du territoire de l'Office.

Les mandats ont une durée de trois (3) ans. Les statuts et règlements de l'OMHM prévoient que les membres restent en poste malgré l'expiration de leur mandat, jusqu'au renouvellement de celui-ci ou jusqu'à leur remplacement. Les derniers renouvellements et nominations faites par le conseil d'agglomération de Montréal sont les suivantes :

- Mme Sylvie Guillemette, nommée pour 3 ans en septembre 2017;
- Mme Sylvie Crispo et M. Christian Champagne, nommés pour 3 ans en avril 2016; M. Champagne assume actuellement le mandat de président du conseil d'administration.
- Mme Johanne Goulet et M. Robert Labelle, dont les mandats ont été renouvelés pour 3 ans en avril 2016.

Afin d'assurer une continuité au conseil d'administration tout en assurant l'apport d'une relève, il est proposé de reconduire le mandat de deux administrateurs et d'accepter deux nouvelles candidatures.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décisions récentes :

CG 17 0524 - 28 septembre 2017 - Nomination de Mme Sylvie Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM)

CG 16 0284 - 21 avril 2016 - Reconduction des mandats de M. Robert Labelle et Mme Johanne Goulet à titre d'administrateurs de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et nomination de trois (3) nouveaux membres, soit Mme Sylvie Crispo, M. Christian Champagne et M. Cheikh Diop.

CG 13 0191 - 30 mai 2013 - Reconduction du mandat de Mme Johanne Goulet à titre de membre du conseil d'administration de l'OMHM.

CG 12 0241 - 21 juin 2012 - Nomination de Mme Myrlande Mayrand et de MM. Robert Labelle et Alain Tassé à titre de membres du conseil d'administration de l'OMHM.

## **DESCRIPTION**

La recommandation est à l'effet de reconduire les mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne, pour une période de trois ans, et de nommer MM. Hubert M. Makwanda et M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration, également pour une période de trois ans.

Le mandat de Mme Lise Guillemette se poursuit par ailleurs jusqu'en 2020 et ne fait donc pas l'objet du présent sommaire.

Les candidatures de MM. Makwanda et Diagne ont été recrutées par le biais de Concertation Montréal, dans la perspective de renforcer la présence de la diversité culturelle au sein de l'organisation. Le choix de ces candidats répond à des attentes exprimées par l'OMHM, à savoir de compléter le profil de compétences des membres du conseil et, notamment, d'apporter une expertise en matière de gestion des ressources humaines.

M. Hubert M. Makwanda cumule plus de 25 années d'expérience dans le domaine du développement organisationnel. Il est titulaire d'une maîtrise en andragogie de l'Université de Montréal et d'un diplôme de 2e cycle des Hautes Études Commerciales de Montréal (HÉC). Il est président de Concilium Capital Humain, une société qui offre des services en

matière de développement organisationnel, et il agit aussi à titre d'accompagnateur et formateur à l'École nationale d'Administration publique (ENAP) au Programme gouvernemental d'apprentissage de gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise. Il siège au conseil d'administration de quelques organismes dont La Fondation Le Pont qui se consacre au développement de l'autonomie des enfants en Afrique.

M. M'Baye Diagne est Ingénieur en mécanique diplômé de Concordia et professionnel en gestion de projets certifié par le Montreal Project Management Institute. M. Diagne occupe présentement un poste d'ingénieur chargé de projets chez BBA Inc., une firme d'ingénierie conseil dans le secteur des mines. M. Diagne a été sélectionné par la Jeune Chambre de Commerce de Montréal pour participer au "Réseau des Jeunes Administrateurs" en concertation avec le Collège des Administrateurs de Société de l'Université Laval. Il a suivi une formation en matière de gouvernance. En tant que jeune immigrant issu d'une minorité visible, il souhaite notamment mettre au service de l'OMHM ses compétences en gestion de projets et en optimisation des processus.

## **JUSTIFICATION**

Le renouvellement des mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. Christian Champagne assure au conseil d'administration le maintien de compétences fortes en matière de gestion d'un parc d'habitat social de grande taille et, plus largement, une connaissance poussée de la gouvernance de l'habitation sociale et communautaire à Montréal et au Québec. Les apports de MM. Makwanda et Diagne renforceront, tel que souhaité, les compétences du conseil en matière de gestion des ressources humaines et la sensibilité aux réalités des nombreuses communautés présentes parmi les locataires de l'OMHM. Il faut rappeler que plusieurs défis se posent au parc immobilier de l'OMHM, notamment au plan de la modernisation des immeubles et de leur adaptation aux besoins des clientèles. Le maintien d'un conseil d'administration en mesure de comprendre et de répondre aux enjeux vécus dans les milieux de vie gérés par l'OMHM est donc essentiel.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun. Les membres du conseil reçoivent des allocations de présence pour les séances du conseil ou lorsqu'ils sont délégués à d'autres instances. Cette mesure a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal (résolution 88-05778). La politique actuelle à l'OMHM prévoit des allocations de 200\$ par réunion, avec une limite de 5 000 \$ par membre. Ces allocations ne s'appliquent pas aux membres du conseil qui sont fonctionnaires, employés de la Ville, conseillers municipaux ou employés de l'OMHM.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'offre de logements sociaux et abordables de l'OMHM contribue à maintenir à Montréal une offre résidentielle diversifiée, un élément clé d'un climat social inclusif et d'un développement urbain viable. Au plan immobilier, la gestion du parc immobilier de l'OMHM s'inscrit également dans une perspective de pérennisation d'un actif social important .

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Continuité du fonctionnement du conseil d'administration de l'OMHM

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication a été mis au point en accord avec le Service des communications de la Ville de Montréal.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

-

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne LAFERRIÈRE  
Conseillère au développement de l'habitation

**Tél :** 872-5897  
**Télécop. :** 872-3883

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-05

Marthe BOUCHER  
c/d soutien projets logement social et abordable

**Tél :** 514.868.7384  
**Télécop. :**

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER  
Directrice - Habitation

**Tél :** 514 872-3882  
**Approuvé le :** 2019-03-05



## **Objet : ODJ 2) Candidatures au conseil d'administration de l'OMHM**

**Problématique :** Le conseil d'administration de l'OMHM devrait entériner le 14 février prochain le dépôt à la Ville de Montréal de quatre candidatures pour combler les mandats de quatre postes d'administrateurs qui viendront à échéance en avril 2019.

### **Contexte et analyse :**

- Le conseil d'administration de l'OMHM est formé de neuf administrateurs :
  - Cinq (5) administrateurs nommés par la Ville de Montréal;
  - Deux (2) administrateurs nommés par le Ministre des Affaires municipales;
  - Deux (2) administrateurs élus par et parmi les locataires.
- En 2019, les mandats de quatre (4) administrateurs nommés par la Ville de Montréal, d'un (1) administrateur nommé par le Ministre des Affaires municipales et des deux locataires viennent à échéance.
- Le 14 février, le conseil sera appelé à entériner une recommandation relative au remplacement des administrateurs nommés par la Ville de Montréal. Afin d'assurer une continuité au conseil d'administration, la recommandation sera de reconduire le mandat de deux administrateurs sortants (M. Christian Champagne, président du conseil d'administration et Madame Sylvie Crispo) et de proposer deux nouvelles candidatures. À la demande du conseil qui souhaite compléter le profil de compétences de ses membres, un des candidats devra apporter une expertise en gestion des ressources humaines.
- Recrutées par le biais de Concertation Montréal tel que convenu, les deux nouvelles candidatures qui seraient recommandées sont celles de messieurs Hubert M. Makwanda, spécialisé en gestion des ressources humaines et président de Concilium Capital Humain et M'Baye Diagne, ingénieur de projets au sein de BBA inc. Une biographie sommaire des deux candidats est disponible au verso de la présente.
- Ces messieurs ont signalé leur grand intérêt à se joindre au conseil d'administration de l'OMHM et les rencontres de ces candidats par la directrice générale et le président du conseil d'administration se sont avérées très positives.
- Après la réunion du conseil d'administration le 14 février prochain, une recommandation formelle sera déposée à la Ville de Montréal.

### **Recommandation :**

- Aucune recommandation – pour information seulement.

## Biographie sommaire



### Hubert M. Makwanda

Cumulant plus de 25 années d'expérience dans le domaine du développement organisationnel et titulaire d'une maîtrise en andragogie de l'Université de Montréal et d'un 2e cycle des Hautes Études Commerciales de Montréal (HÉC), M. Makwanda est président de Concilium Capital Humain, une société qui offre des services en matière de développement organisationnel. Ses clients incluent notamment : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Société de développement des entreprises culturelles, Ville de Saint-Jérôme, SAAQ, SPVM, etc. M. Makwanda a des habiletés en matière de gestion du changement et de la culture organisationnelle. Depuis 2014, il agit aussi à titre d'accompagnateur-coach et formateur à l'ÉNAP au Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise. Il siège au conseil d'administration de quelques organismes dont La Fondation Le Pont qui se consacre au développement de l'autonomie des enfants en Afrique.



### M'Baye Diagne

Ingénieur en mécanique diplômé de Concordia et professionnel en gestion de projets certifié par le Montreal Project Management Institute, M. Diagne occupe présentement un poste d'ingénieur chargé de projets chez BBA Inc., une firme d'ingénierie-conseil dans le secteur des mines. M. Diagne a été sélectionné par la Jeune Chambre de Commerce de Montréal pour participer au "Réseau des Jeunes Administrateurs" en concertation avec le Collège des Administrateurs de Société de l'Université Laval et a ainsi suivi une formation en gouvernance. En tant que jeune immigrant issu d'une minorité visible, il souhaite notamment mettre au service de l'OMHM ses compétences en gestion de projets et en optimisation des processus.